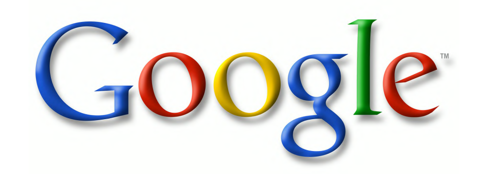
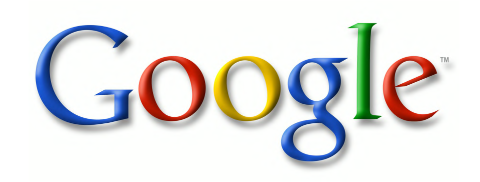
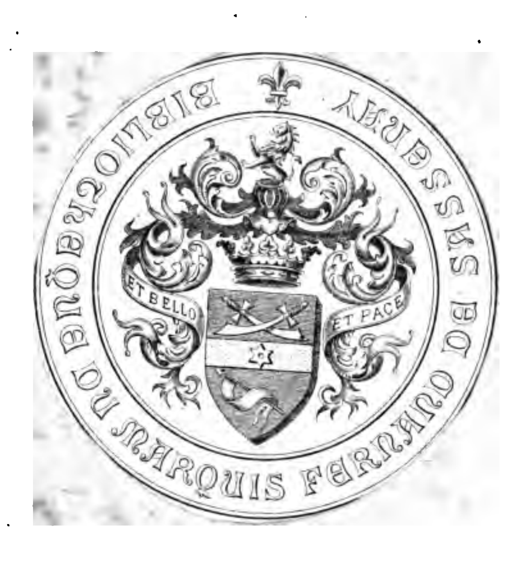







BIBLIOTHEQUE DU MARQUIS FERNAND
ET BELLO
ET PACE


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS,

OU NOUVELLE

BIOGRAPHIE,

SEULE ÉDITION, DANS LAQUELLE SE TROUVENT RÉUNIS LES HOMMES MORTS OU VIVANS, DE TOUTES LES NATIONS, QUI SE SONT FAIT REMARQUER A LA FIN DU 18me SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DE CELUI-CI, PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de deux volumes de *Supplément* et de 100 *Portraits*.

TOME HUITIÈME.



BRUXELLES,

AUG. WAHLEN ET COMPe, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1822.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

Q

QUATREMÈRE-DISJONVAL (Denis-Bernard), né à Paris vers 1757, se livra, dès sa jeunesse, à l'étude des sciences physiques, et obtint assez de succès dans la culture de la chimie, pour mériter une place à l'académie des sciences. En 1778, il était entrepreneur d'une manufacture royale et privilégiée à Sedan. Se trouvant en Hollande en 1786, M. Quatremère-Disjonval s'y fit des ennemis par son caractère inflexible et son attachement aux principes de la liberté. Arrêté à Utrecht, à l'âge de 30 ans, et condamné à en passer vingt-cinq dans les prisons, il fut délivré, après sept ans de captivité, le 13 janvier 1795, époque à laquelle les Français s'emparèrent de la ville d'Utrecht. Il embrassa alors la carrière des armes; servit dans différens corps en qualité d'officier de cavalerie ou du génie, où il était surnommé le citoyen *la Science;* et parvint au grade d'adjudant-général au service de la république batave. Il servit en cette qualité sous les généraux Pichegru et Moreau. Quatremère avait adouci la rigueur de sa captivité en Hollande, en se livrant à l'étude et à des observations sur différens sujets. Il a, depuis, consigné celles qu'il fit sur les *araignées*, dans un petit ouvrage, où, à travers quelques paradoxes et un style quelquefois bizarre, on trouve des idées piquantes, ingénieuses, et de véritables découvertes, entre autres celle des araignées comparées à l'hygromètre. Elle a été le sujet d'une lettre de Mercier au *Journal de Paris*, dans laquelle il donne les plus grands éloges à son auteur. De retour en France, M. Quatremère-Disjonval qui se trouvait au Havre, le 18 avril 1796, lorsque l'amiral Sidney-Smith tomba au pouvoir des Français, eut beaucoup de part à cet événement. Le 4 thermidor (22 juillet 1799), il dénonça à la société populaire qui tenait ses séances à Paris, dans l'ancien local de l'assemblée constituante, MM. de Talleyrand, Noël et Schimmelpenninck, comme voulant rétablir le stathoudérat. Sa dénonciation n'eut point de suite; mais ayant continué, à son retour en Hollande, de fronder les opérations du gouvernement, il fut arrêté et ramené en France par la gendarmerie. En août 1800, il était adjudant-commandant, employé dans une division stationnée entre Crémone et Mantoue. Il était, en 1802, chef d'état-major des troupes et des travaux de la route du Simplon. En mars 1803, il fut employé à l'armée de St-Domingue; mais divers obstacles s'opposèrent à son départ pour cette île, et on le vit jusqu'à la fin de septembre 1804, faire tous ses efforts pour établir en grand dans la Hollande, le rouissage de Bralle. Retiré du service, il ne reparut qu'un instant sur la scène politique, en 1809, lors de l'expédition des Anglais contre l'île de Walcheren. Il rentra ensuite dans la vie privée, et n'en est plus sorti. Toujours ami de son pays, M. Disjonval l'a constamment servi, soit de son épée, soit de ses talens, et la liste de ses nombreux ouvrages lui assure un rang distingué parmi les citoyens qui ont de justes droits à la reconnaissance de leur patrie. On a de lui : *Analyse et examen chimique de l'indigo*, pièce couronnée

par l'académie des sciences, 1777, in-8, et in-4; traduit en allemand, Weimar, 1778, in-8; en danois, par Viborg, Copenhague, 1778.—*Taité des couleurs et de la vision;* traduit de l'anglais de G. Palmer, 1777, in-8.—*Recherches expérimentales sur la cause des changemens des couleurs dans les corps opaques, et naturellement colorés;* traduites de l'anglais de Hussey-Delaval, 1778, in-8.—*Collection de mémoires chimiques et physiques*, dont plusieurs ont été couronnés par l'académie des sciences, 1784; traduite en allemand, Leipzig, 1785. C'est par erreur que M. Ersch attribue ces ouvrages à un autre D. B. Quatremère-Disjonval, qu'il suppose mort le 6 août 1785.—*Essai sur les caractères qui distinguent les cotons des diverses parties du monde, et sur les différences qui en résultent pour leur emploi dans les arts*, Paris, 1784, in-4.—*Dissertation physique de M. Pierre Camper, sur les différences réelles que présentent les traits du visage chez les hommes de différens pays et de différens âges;* traduite du hollandais; Utrecht, 1791, in-4.—*Discours prononcé par feu M. Pierre Camper, sur les moyens de représenter d'une manière sûre les diverses passions qui se manifestent sur le visage*, etc., traduit du hollandais; Utrecht, 1792, in-4. — *Sur la découverte du rapport constant entre l'apparition et la disparition, le travail ou le repos, le plus ou moins d'étendue des toiles et des fils d'attache des araignées des différentes espèces, et les variations atmosphériques*, etc., la Haye, 1795, in-8 de 100 pages. Le texte est accompagné d'une version hollandaise, par P. Boddaert, qui en fut lui-même l'éditeur.—*De l'aranéologie*, ou *sur la découverte*, etc., Paris, an 5 (1797), in-8 de 140 pages.—*Nouveau calendrier aranéologique*, 1795, in-8; *id.*, 3e année, Liège, an 8 (1799), in-16 de 80 pages.—*Lettre au général Berthier sur le passage du Simplon*, 1800, in-4.—*Lettre au citoyen d'Eymar, préfet du Léman, sur l'encaissement du Rhône et l'exploitation de quelques espèces particulières de bois, depuis le mont Simplon jusqu'au lac de Genève*, 1801, in-8.—*Cours d'idéologie démontrée, servant d'introduction à l'étude des trois langues orientales.*—*Manuel sur les moyens de calmer la soif, et de prévenir la fièvre*, Châlons-sur-Marne, 1808, in-8. Ce livre contient divers mémoires, dont quelques-uns avaient déjà paru; l'auteur insiste principalement sur l'avantage de substituer au vinaigre qu'on donne aux troupes pendant les chaleurs, de l'eau aiguisée par quelques gouttes d'acide sulfurique et un peu de crême de tartre; sur la possibilité de se rendre inaccessible à la fievre; sur l'avantage et l'économie qu'il y aurait à ne griller le café qu'en vase clos après avoir ajouté cinq onces de mélasse par livre: il y rappelle plusieurs de ses inventions, notamment celle d'une voiture hydraulique pour éteindre les incendies. M. Quatremère-Disjonval a fait d'autres utiles découvertes en mécanique, et l'on peut voir au conservatoire des arts et métiers de Paris, les modèles de plusieurs machines qu'il a déposés dans cet établissement, tels qu'une *peloteuse* (page 33 du catalogue), un *levier pour déraciner les arbres* (p. 46), *un rouet à tordre et à câbler en même-temps* (p. 57), etc.

QUATREMÈRE DE QUINCY (ANTOINE-CHRISOSTÔME), frère cadet du précédent, cultivait les arts en amateur éclairé, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les idées avec modération; fit imprimer un discours qu'il avait prononcé à l'assemblée des représentans de la commune, le 2 avril 1790, sur la *Liberté des théâtres;* et fut nommé, en septembre 1791, député de Paris à l'assemblée législative, où il combattit avec courage et persévérance en faveur des principes constitutionnels. Le 1er février 1792, il fit une sortie vigoureuse contre les tribunes, qui se permettaient de siffler ou d'applaudir les orateurs. Le 12 mai, il fit décréter, malgré la plus vive opposition, qu'une fête serait célébrée en l'honneur du vertueux Simoneau, maire d'Etampes, assassiné dans l'exercice de ses fonctions lorsqu'il s'efforçait de maintenir l'ordre et le respect dû aux lois, au milieu d'une émeute causée par la cherté des grains. Fortement attaché à l'ordre constitutionnel, il défendit tour-à-tour les ministres Duport-du-Tertre et Terrier de Monciel, et combattit de tous ses moyens, le 10 juillet 1792, la permanence des sections et la proposition de déclarer la patrie en danger, disant « que c'était là un moyen d'arriver à une nouvelle révo-

dans de n'obtempérer à aucun ordre, à aucune réquisition tendant à les faire admettre dans les places françaises; et il informa toute l'armée que, « quelles que fussent les dissensions intérieures qui pourraient déchirer la France, il concourrait avec elle, de tout son pouvoir, à la défense des places contre les étrangers, s'ils tentaient de s'en emparer ou de s'y introduire. » Lorsque le roi, qui était arrivé le 22 mars à l'improviste, à Lille, où se trouvait le duc d'Orléans, se fut décidé, dès le 23, à sortir de France et à se retirer à Ostende, le duc d'Orléans ne prit le même parti qu'après en avoir informé les commandans auxquels il avait transmis l'ordre de ne reconnaître d'autre gouvernement que celui du roi. Il les instruisit: « que le roi n'étant plus en France, et se voyant lui-même dans la nécessité de quitter le commandement, il n'avait plus d'ordre à leur transmettre en son nom; que c'était désormais à chaque commandant à faire ce qui lui serait dicté par le sentiment de ses devoirs; et qu'ils devaient considérer comme non avenus, les ordres qu'il leur avait précédemment transmis. » On a cherché depuis à faire un crime au duc d'Orléans de cette démarche, en disant qu'elle tendait à délier les commandans de leur serment de fidélité envers le roi, et qu'elle était en contradiction avec les ordonnances datées de Lille, le 23 mars 1815; mais cette inculpation est évidemment absurde; d'abord, il est incontestable que ces ordonnances n'ont point été rendues à Lille le 23 mars, jour où le roi a quitté cette ville, mais qu'elles ont paru pour la première fois à Gand le 14 avril, dans le *Moniteur universel*, et, que par conséquent, elles ne pouvaient servir de règle à la conduite d'aucun Français, dans l'intervalle du 23 mars au 14 avril; en second lieu, il est constant qu'il n'y avait aucun obstacle à ce que le roi fît publier ces ordonnances, à Lille, le 23 mars; d'où il est naturel de conclure que leur non-publication est une démonstration manifeste qu'elles n'ont pas été rendues à la date qu'on leur a donnée postérieurement. Certes, si dans le moment d'entraînement général qui précipita l'armée française sous les aigles qui réveillaient en elle tant de glorieux souvenirs, une autre voix que celle de Napoléon eût été capable de se faire entendre, sans doute c'était celle de l'ancien compagnon de ses premiers triomphes; du chef illustre qui n'avait voulu vaincre que pour l'indépendance et la liberté de sa patrie; mais il était trop tard. Les généraux furent vivement émus en se séparant du prince aux côtés duquel ils avaient combattu autrefois, et qui, mieux connu d'eux, depuis son retour, leur était devenu encore plus cher. On assure que lui-même était profondément attendri, et que des larmes coulèrent de ses yeux, en se séparant encore une fois de l'armée française. Enfin il quitta Lille le 24 mars, et après avoir passé la frontière auprès de Tournay, il résolut de se rendre en Angleterre, où il s'était fait précéder par sa famille. La crainte d'éprouver des difficultés à s'embarquer à Ostende, le détermina à passer en Hollande, et il partit d'Helvoët-Sluys, sur une corvette que le roi des Pays-Bas, qu'il rencontra à Bréda, avait mise à sa disposition. En arrivant en Angleterre, le prince se fixa à Twickenham où l'attendait sa famille. A peine y fut-il arrivé, que tous les moyens furent mis en usage pour le déterminer à se rendre à Gand, afin de le contraindre à s'associer à un système que son cœur et sa raison désapprouvaient également; mais il opposa la résistance la plus persévérante à tous ces efforts, et c'est à cette fixité de sentimens et d'idées qu'il a dû l'avantage, inappréciable pour un prince français, de ne pas être rentré en France à la suite des vainqueurs de Waterloo. Le gouvernement royal ayant été rétabli en France, le 8 juillet 1815, le duc d'Orléans sentit qu'il était de son devoir de faire, au moins, une apparition à Paris; il s'y rendit donc, seul, dans les derniers jours de ce mois; mais après avoir pris une exacte connaissance de l'état des affaires, il jugea que, dans l'impossibilité de s'opposer efficacement au système qui s'établissait sous la protection des baïonnettes étrangères, il y aurait de l'imprudence à ramener sa famille en France, et que son éloignement temporaire de sa patrie était le seul parti qui convînt à sa position et à ses principes. Les motifs de la conduite que tint ce prince, à cette époque, ont été trop étrangement défigurés par quelques-uns de ceux-là même qui, d'ailleurs, rendaient le plus de justice à son caractère personnel, et ces motifs sont trop honorables pour lui, pour que nous ne nous fassions pas un devoir de les consigner

par l'académie des sciences, 1777, in-8, et in-4; traduit en allemand, Weimar, 1778, in-8; en danois, par Viborg, Copenhague, 1778.—*Taité des couleurs et de la vision;* traduit de l'anglais de G. Palmer, 1777, in-8.—*Recherches expérimentales sur la cause des changemens des couleurs dans les corps opaques, et naturellement colorés;* traduites de l'anglais de Hussey-Delaval, 1778, in-8. — *Collection de mémoires chimiques et physiques*, dont plusieurs ont été couronnés par l'académie des sciences, 1784; traduite en allemand, Leipzig, 1785. C'est par erreur que M. Ersch attribue ces ouvrages à un autre D. B. Quatremère-Disjonval, qu'il suppose mort le 6 août 1785.—*Essai sur les caractères qui distinguent les cotons des diverses parties du monde, et sur les différences qui en résultent pour leur emploi dans les arts*, Paris, 1784, in-4.—*Dissertation physique de M. Pierre Camper, sur les différences réelles que présentent les traits du visage chez les hommes de différens pays et de différens âges;* traduite du hollandais; Utrecht, 1791, in-4.—*Discours prononcé par feu M. Pierre Camper, sur les moyens de représenter d'une manière sûre les diverses passions qui se manifestent sur le visage*, etc., traduit du hollandais; Utrecht, 1792, in-4. — *Sur la découverte du rapport constant entre l'apparition et la disparition, le travail ou le repos, le plus ou moins d'étendue des toiles et des fils d'attache des araignées des différentes espèces, et les variations atmosphériques*, etc., la Haye, 1795, in-8 de 100 pages. Le texte est accompagné d'une version hollandaise, par P. Boddaert, qui en fut lui-même l'éditeur.—*De l'aranéologie*, ou *sur la découverte*, etc., Paris, an 5 (1797), in-8 de 140 pages.—*Nouveau calendrier aranéologique*, 1795, in-8; *id.*, 3e année, Liege, an 8 (1799), in-16 de 80 pages.—*Lettre au général Berthier sur le passage du Simplon*, 1800, in-4.—*Lettre au citoyen d'Eymar, préfet du Léman, sur l'encaissement du Rhône et l'exploitation de quelques espèces particulières de bois, depuis le mont Simplon jusqu'au lac de Genève*, 1801, in-8.— *Cours d'idéologie démontrée, servant d'introduction à l'étude des trois langues orientales.— Manuel sur les moyens de calmer la soif, et de prévenir la fièvre*, Châlons-sur-Marne, 1808, in-8. Ce livre contient divers mémoires, dont quelques-uns avaient déjà paru; l'auteur insiste principalement sur l'avantage de substituer au vinaigre qu'on donne aux troupes pendant les chaleurs, de l'eau aiguisée par quelques gouttes d'acide sulfurique et un peu de crême de tartre; sur la possibilité de se rendre inaccessible à la fievre; sur l'avantage et l'économie qu'il y aurait à ne griller le café qu'en vase clos après avoir ajouté cinq onces de mélasse par livre: il y rappelle plusieurs de ses inventions, notamment celle d'une voiture hydraulique pour éteindre les incendies. M. Quatremère-Disjonval a fait d'autres utiles découvertes en mécanique, et l'on peut voir au conservatoire des arts et métiers de Paris, les modèles de plusieurs machines qu'il a déposés dans cet établissement, tels qu'une *peloteuse* (page 33 du catalogue), un *levier pour déraciner les arbres* (p. 46), *un rouet à tordre et à câbler en même-temps* (p. 57), etc.

QUATREMÈRE DE QUINCY (ANTOINE-CHRISOSTÔME), frère cadet du précédent, cultivait les arts en amateur éclairé, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les idées avec modération; fit imprimer un discours qu'il avait prononcé à l'assemblée des représentans de la commune, le 2 avril 1790, sur la *Liberté des théâtres;* et fut nommé, en septembre 1791, député de Paris à l'assemblée législative, où il combattit avec courage et persévérance en faveur des principes constitutionnels. Le 1er février 1792, il fit une sortie vigoureuse contre les tribunes, qui se permettaient de siffler ou d'applaudir les orateurs. Le 12 mai, il fit décréter, malgré la plus vive opposition, qu'une fête serait célébrée en l'honneur du vertueux Simoneau, maire d'Etampes, assassiné dans l'exercice de ses fonctions lorsqu'il s'efforçait de maintenir l'ordre et le respect dû aux lois, au milieu d'une émeute causée par la cherté des grains. Fortement attaché à l'ordre constitutionnel, il défendit tour-à-tour les ministres Duport-du-Tertre et Terrier de Monciel, et combattit de tous ses moyens, le 10 juillet 1792, la permanence des sections et la proposition de déclarer la patrie en danger, disant « que c'était là un moyen d'arriver à une nouvelle révo-



GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

d'état jusqu'après le 12 juin de la même année, lorsque le parti des modérés, dont M. Queysen fut un des membres les plus marquans, reprit le dessus, et lui rendit la liberté. M. Queysen se retira alors des affaires et alla vivre à sa campagne. Il s'était trop honorablement montré, pour qu'il pût se flatter d'y jouir long-temps de cette tranquillité des champs, seul objet de ses désirs. Pour la troisième fois, il fut appelé à siéger au corps législatif; il s'excusa, mais ses raisons n'ayant pas été approuvées, il se rendit à son poste. Lancé de nouveau dans la carrière politique, il y déploya les grands moyens qu'il possédait, et fut nommé membre du directoire exécutif, place qu'il conserva jusqu'au moment de la suppression de ce corps d'état en 1805. M. Schimmelpenninck ayant été alors appelé à la tête du gouvernement, fit passer M. Queysen au conseil-d'état. Le roi Louis Napoléon confirma cette nomination à laquelle il ajouta ensuite celle de directeur-général des postes, et de commandeur de l'ordre de l'union; enfin, au commencement de 1809, il fut nommé préfet de l'Ost-Frise, pays nouvellement acquis au royaume de Hollande, et où M. Queysen se fit aimer par sa probité et son administration. Sous le régime français, M. Queysen fit partie du corps législatif, et l'empereur Napoléon le nomma commandeur de l'ordre de la réunion. Le roi des Pays-Bas l'a appelé au conseil-d'état, par son arrêté du 6 avril 1814; et par celui du 22 avril 1815, il le fit membre de la commission chargée de la révision de la loi fondamentale. M. Queysen fut ensuite décoré de l'ordre du lion-belgique et devint membre de plusieurs commissions d'état. Il mourut, le 11 août 1817, à Zorgvliet, campagne près de la Haye. Dans toutes les places que M. Queysen a remplies, il s'est fait remarquer par des talens supérieurs, une pénétration profonde, un jugement sain, et surtout une éloquence entraînante, dont il fit le plus noble usage lorsqu'étant membre de la commission pour la rédaction de la loi fondamentale, il plaida, au nom de cette commission, devant le roi des Pays-Bas, qui avait désiré cette explication, la cause de la publicité des délibérations de la seconde chambre des états-généraux, et celle de la liberté de la presse, questions sur lesquelles les opinions des membres de la commission étaient partagées, et qui furent décidées par le roi, conformément aux conclusions de M. Queysen et au gré des amis d'une sage liberté.

QUINETTE (Nicolas-Marie), baron de Rochemont et officier de la légion-d'honneur, né à Paris en septembre 1762, est fils d'un avocat au parlement. Il se destinait au barreau, lorsque la révolution éclata. Nommé administrateur du département de l'Aisne en 1790, il présida en février 1792, l'assemblée électorale dans laquelle il fut élu député à l'assemblée législative. Il parut quelquefois à la tribune; dans les comités, dans l'assemblée il vota constamment avec le parti populaire. Après le 10 août, il fut envoyé, avec ses collègues Isnard et Baudin, des Ardennes, à l'armée campée près Sedan. A son retour, il fit à l'assemblée le rapport de cette mission, et obtint la levée de la suspension des administrateurs du département des Ardennes. Élu député à la convention nationale, il demanda, dans la séance du 22 septembre, où fut proclamée la république, qu'avant de prononcer entre la monarchie et la république, on examinât la situation de la France, ses besoins et ses vœux. Le 12 décembre, sur la proposition de faire traduire Louis XVI à la barre de la convention, il insista pour qu'on réglât le mode d'instruction, et comment les défenseurs de Louis seraient entendus. Dans les divers appels nominaux, il vota la culpabilité qui fut déclarée à l'unanimité; contre l'appel, par la raison que le peuple ne pouvait exercer le pouvoir judiciaire, et que les assemblées primaires électorales avaient nécessairement investi les députés à la convention du pouvoir de prononcer sur l'accusation résultante de tous les événemens antérieurs à sa convocation; et prononça la peine de mort qu'il motiva sur la loi. Le 26 mars 1793, il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et le 1er avril suivant, livré par le général Dumourier au prince de Cobourg. Dans la longue conférence qui précéda la défection du général, Quinette s'offrit, avec son collègue Lamarque, comme garant personnel des mesures violentes et illégales que Dumourier paraissait craindre en se rendant à la barre de la convention. Il subit une captivité de 33 mois dont 29 à Spielberg, en Moravie, sans sortir de la

même chambre. Enfin, le 25 décembre 1795, il fut échangé, avec ses collègues, contre la fille de Louis XVI ; et M. Barthélemy, ambassadeur de la république, les reçut à Bâle. Le 12 nivôse an 4 (2 janvier 1795), il entra au conseil des cinq-cents, où sa place avait été réservée, et dont il fut élu président le 1er frimaire an 5 (21 novembre 1796). Membre du comité chargé de faire un rapport sur les réclamations des enfans des émigrés, Quinette leur donna tout son appui. Le 1er prairial an 5 (10 mai 1797), il se retira dans son département, et bientôt il prit place parmi ses administrateurs. Après le 18 fructidor, il fut nommé membre de la régie de l'enregistrement et des domaines. A la suite de la révolution directoriale du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), le portefeuille de l'intérieur lui fut confié. Sieyes venait d'entrer au directoire ; Cambacérès, Talleyrand, Bernadotte et Fouché occupaient les divers ministères. Au milieu de l'effervescence des opinions politiques qui régnaient à cette époque, il n'appartint, par ses habitudes et par son caractère, à aucune coterie, mais sa conduite fut calomniée par des journalistes accoutumés à traiter de factieux et de révolutionnaires les amis de la liberté et les magistrats fidèles à leurs devoirs. Après le 18 brumaire, le 1er consul, Bonaparte, ayant appelé M. Delaplace au ministère de l'intérieur, confia à M. Quinette la préfecture du département de la Somme. Il s'y rendit recommandable par sa modération, son esprit conciliant, son impartialité, et son activité dans les affaires. Il fit entrer dans le conseil-général les hommes les plus honorables du département, sans distinction d'opinions. Désigné par la reconnaissance des habitans, le collége électoral le nomma candidat au sénat conservateur. Son administration dura dix années consécutives. Le 5 octobre 1810, M. Quinette fut nommé conseiller-d'état et chargé immédiatement de la direction générale des communes et des hospices. Plus administrateur que courtisan, il se livra tellement au travail, que dès la 3e année, il présenta le tableau général, par la nature de recettes et de dépenses, de la comptabilité des grandes villes de l'empire, et le résumé dans le même ordre et par départemens des budjets de toutes les communes. Le 11 avril 1814, M. Quinette adhéra à la déchéance de l'empereur, et se retira dans son domaine de Rochemont, près de Soissons, où il résidait à l'époque du 20 mars 1815. Il ne se rendit à Paris que le 26 ; rentra au conseil-d'état, et fut nommé commissaire extraordinaire dans les départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme. Dans sa mission, il calma les esprits, prévint les réactions et maintint l'empire de la loi. Créé membre de la chambre des pairs, il s'y montra, par l'indépendance de ses opinions, non le sujet du pouvoir, mais le représentant de la nation. Après la deuxième abdication de Napoléon, la chambre des pairs le nomma membre du gouvernement provisoire. Il concourut à faire ressortir le calme et la grandeur de la France au milieu de ses malheurs, afin d'assurer l'exécution des promesses solennelles, faites par les souverains alliés, de la laisser libre dans le choix de ses institutions et de son chef. La convention du 3 juillet maintint le *statu quo* si désiré par les chambres et la nation. Paris fut confié à la vigilance et à la sagesse de sa garde nationale ; mais bientôt la force des armes trancha toutes les questions ; la charte même ne fut point respectée. On publia des listes de proscription et une nouvelle terreur commença. Étranger à celle de 1793, pendant laquelle il était dans les prisons de l'Autriche, M. Quinette fut victime de celle de 1815. Le 2 février 1816, il mit à la voile au Hâvre pour les Etats-Unis. Après avoir parcouru les principaux états de l'Union et une résidence de deux ans à New-York, il s'embarqua pour Liverpool ; traversa l'Angleterre, et vint se fixer à Bruxelles. Livré entièrement à l'éducation de ses trois fils, il porte souvent ses regards vers la France, se confiant dans la charte qui défend toute recherche des opinions et des votes émis dans le cours de la révolution, et dans le sentiment national qui rappelle tous les proscrits sur le sol de la patrie.

QUIROT (Jean-Baptiste), député du Doubs à la convention nationale, y montra tout à la fois un grand courage et une extrême franchise à défendre les opinions républicaines, et à s'opposer à toutes les tyrannies qui opprimèrent tour-à-tour cette assemblée. Il s'exprima de la manière suivante dans le procès de Louis XVI sur la question de la pine à infliger à ce

prince : « J'ai voté contre l'appel au peuple, parce qu'il m'a paru avoir des effets dangereux pour la liberté. J'ai déclaré Louis, coupable. Je ne le condamne pas à la mort, qu'il a méritée, parce qu'en ouvrant le code pénal, je vois qu'il aurait fallu d'autres formes, d'autres juges, d'autres principes. Je vote pour la réclusion. » Il se prononça ensuite en faveur du sursis. Il suppléa dans toutes les circonstances aux grands talens dont la nature ne l'a pas doué, par une grande force de caractère et une grande persévérance de volonté. Peu d'entre ses collègues opposèrent une résistance plus énergique aux crimes des 31 mai, 1er et 2 juin. Etranger à tous les partis, à toutes les intrigues qui, depuis, divisèrent la convention nationale, il échappa aux proscriptions qui furent la suite de ces funestes journées; concourut puissamment au 9 thermidor; et ensuite à la répression des insurrections anarchiques qui éclatèrent dans les journées des 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795). Nommé, en juin 1795, membre de la commission des 21, chargée de l'examen de la conduite de Joseph Lebon, ce fut lui qui fit le rapport de cette affaire, et proposa le décret d'accusation contre ce monstre. Le 15 fructidor an 3 (1er septembre 1795), il fut nommé membre du comité de sûreté générale, et s'y prononça, avec une extrême énergie, contre la faction royaliste qui s'était emparée du mouvement sectionnaire qui éclata un mois après (13 vendémiaire an 4). Réélu au conseil des cinq-cents, lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3, il y défendit avec le courage le plus persévérant les institutions républicaines, attaquées de toutes parts, et mérita de plus en plus la reconnaissance des amis de la liberté. Le 10 messidor an 7 (28 juin 1799), il appuya, par des considérations d'ordre public fondées sur une malheureuse expérience, les mesures proposées contre les prêtres non assermentés. Le 1er thermidor (10 juillet), il fut élu président du conseil; et le 9 thermidor, il prononça, en cette qualité, un discours, où il rappela l'époque qui avait délivré la république de la tyrannie de Robespierre; retraça les forfaits de la réaction royale; et invita le peuple à profiter des leçons du passé pour maintenir sa liberté et sa constitution. Il défendit ensuite, en comité secret, les ex-directeurs renversés le 30 prairial. Le 28 fructidor an 7 (14 septembre 1799), il déclara que les dangers de la patrie étaient les mêmes qu'en 1792, et ses ressources moins grandes. Exclu, le 19 brumaire (10 novembre 1799), du corps législatif où il venait d'opposer la résistance la plus véhémente à l'usurpation militaire, Quirot fut arrêté et renfermé quelques jours à la Conciergerie. Il devait être exilé, et envoyé en surveillance dans la Charente-Inférieure; mais ces ordres ne furent pas mis à exécution, et Quirot rentra dans ses foyers, où l'estime de ses concitoyens n'a cessé de le venger de l'injustice et de l'oubli du gouvernement. Il n'a reparu qu'un instant, en 1813, sur la scène politique, comme membre du conseil municipal de Besançon.

R

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE (J.-P.), député à la convention nationale, né en 1744, à Nîmes, province de Languedoc, descendait d'une des familles protestantes les plus honorables de ce pays. Il était avocat et ministre de la religion réformée à Nîmes, lorsqu'en 1789, il fut élu, par l'assemblée du tiers-état de la sénéchaussée de cette ville, député aux états-généraux. Les événemens qui ne tardèrent pas à éclater, ayant fait luire un jour nouveau sur la France, permettaient aux amis d'une sage liberté de concevoir les plus heureuses espérances. Rabaut, en qui des études et des réflexions qui eurent toujours pour but le bonheur des hommes et que confirmait la morale de la religion qu'il professait, avaient développé depuis long-temps les principes d'une douce philosophie, se livra avec le plus sincère enthousiasme aux illusions du plus séduisant avenir, et dévoua ses pensées et ses travaux au succès de la noble cause pour le triomphe de laquelle l'Europe formait alors d'unanimes vœux. Rabaut était, avec toute la modération de son caractère, profondément pénétré de l'idée que la religion catholique était essentiellement ennemie de la liberté. Il porta cette opinion dans les débats de l'assemblée cons-

tituante, et c'est d'après elle que doit être jugée toute sa conduite politique, qui fut toujours celle d'un homme de bien, et sur laquelle l'esprit de faction n'exerça jamais d'influence. Au milieu des résistances qu'offrirent à la vérification commune des pouvoirs, dès les premières séances des états-généraux, les ordres du clergé et de la noblesse, Rabaut fit entendre un vœu de paix dans la séance du lundi 18 mai 1789, et proposa, à la suite d'un discours très-étendu dans lequel il fit sentir la nécessité de l'union, et que l'assemblée écouta avec un vif intérêt, la nomination de commissaires conciliateurs, qui fut adoptée sur-le-champ. La rapidité d'une Notice biographique ne nous permettant de rapporter ici que les extraits de quelques-unes des opinions émises par Rabaut dans le cours de l'assemblée constituante, et qui sont recueillies dans les *Moniteurs* du temps, nous nous bornerons à rappeler celles de ces opinions qui se rattachent plus particulièrement à des circonstances ou à des faits qui sont d'un plus grand intérêt historique. Il établit, avec évidence, que la liberté des cultes dérivant de tous les autres droits, devait être spécialement consacrée; traita successivement quelques autres questions constitutionnelles, et fut nommé membre du comité de constitution. Depuis lors, il parut se renfermer de plus en plus dans les travaux de ce comité, et se montra plus rarement à la tribune. Elu président, le mardi 16 mars 1790, Rabaut manifesta, dans une de ces brillantes discussions relatives à la liberté de la presse, l'opinion qu'il fallait soumettre à un jury les ouvrages regardés comme incendiaires, afin de prévenir l'inquisition de la pensée, par ce moyen si simple et si tutélaire, autour duquel se sont réunis, en décembre 1817, dans la chambre des députés de la France, tous les bons esprits qui ne regardent pas l'autorité ministérielle comme infaillible, ou qui n'ont pas sacrifié leur conscience à leur crédit. Le 25 mai 1791, il fit décréter que le rejet de la réunion d'Avignon, que venait de prononcer l'assemblée, ne préjugeait rien sur le droit de la France relativement au comtat Vénaissin. Lorsqu'au 20 juin 1791, Louis XVI, dont l'autorité royale et celle de l'assemblée elle-même ne pouvaient plus protéger la liberté, se fut éloigné de Paris, Rabaut fit mander à la barre le maire de cette ville (Bailly), pour obtenir de ce magistrat, des renseignemens sur la situation de la capitale. Depuis la fin de la session de l'assemblée constituante, jusqu'à la convocation de l'assemblée législative, Rabaut s'occupa de son *Précis historique de la révolution française*, ouvrage non moins remarquable par la profondeur des pensées et celle des aperçus politiques, que par la candeur et la vérité des récits, et où la conscience de l'homme de bien se fait reconnaître à chaque page. Ce n'est pas qu'on n'y rencontre quelquefois des erreurs de fait et d'opinion; mais ces taches sont si rares, elles sont de si peu d'importance, et les honorables intentions de l'auteur sont tellement à découvert, qu'il est presque superflu de les faire remarquer. Député par le département de l'Aube à la convention nationale, Rabaut porta dans cette assemblée l'esprit de modération dont il ne s'était pas départi un moment pendant la durée de la session constituante; mais les vertus qui lui avaient mérité l'estime universelle de ses collègues, dans cette assemblée où tant de talens réunis à tant d'amour pour la patrie n'obtinrent que de si funestes résultats, n'étaient plus devenues, dans la convention, que des titres de proscription et de mort. Nul ne le sentait mieux que Rabaut, et cependant, par une condescendance funeste à laquelle quelques-uns d'entre les plus honorables républicains se croyaient alors obligés, pour ne pas irriter des hommes qui avaient autrefois marché dans leurs rangs et qu'ils ne désespéraient pas d'y ramener encore, il ne cessait, contre sa propre conviction, d'attribuer aux royalistes les pamphlets anarchiques qui inondaient Paris, et dont il n'était que trop évident, à cette époque, que le crime appartenait tout entier à la faction des jacobins, dont l'audace et les attentats ne connaissaient plus de bornes. Des écrivains qui ont cru honorer Rabaut par cet étrange témoignage de leur impartialité, ont dit qu'il avait suivi, dans la convention, une marche absolument contraire à celle qu'il avait adoptée dans l'assemblée constituante: cette assertion est malveillante ou inexacte; Rabaut pensa, jusqu'en 1791, qu'il y avait tout à redouter du parti contre-révolutionnaire, et il dévoua ses efforts à le combattre. Les crimes de septembre

et les violences exercées pendant le procès de Louis XVI, lui avaient appris qu'une faction exécrable menaçait le berceau de la république, et il résolut, au péril de sa vie, de s'opposer à ses fureurs; voilà tout le secret de cette prétendue contradiction, qui n'exista jamais. Après avoir combattu l'opinion de ceux de ses collègues qui prétendaient que la convention avait le droit de juger Louis XVI, il s'éleva avec une énergie nouvelle contre le mode de jugement adopté par cette assemblée, qui, en adoptant contre l'accusé tout ce que le code criminel avait de rigoureux dans ses formes, en rejetait tout ce qu'il avait de protecteur; il déclara qu'aux tribunaux seuls appartenait le droit de rendre des jugemens, et rappela que la mort de Charles I[er], après avoir amené en Angleterre l'usurpation de Cromwell avait été suivie du retour de la royauté. Il voulut que la convention prononçât par *oui* ou par *non* sur la culpabilité de Louis, et qu'après avoir ainsi rempli les fonctions de grand-jury national d'accusation, elle renvoyât l'application de la peine aux assemblées primaires. Pendant le cours des débats de cette affaire à jamais déplorable, où les menaces d'une faction sanguinaire, soutenues de toutes les fureurs des assassins de septembre, ne purent arracher à la convention pour la peine de mort, qu'une majorité de cinq voix, on entendit plus d'une fois Rabaut s'écrier, en répétant les mots par lesquels il venait de terminer le discours qu'il avait prononcé dans cette fatale circonstance : « Je suis las de ma portion de despotisme, et je soupire après l'instant où un tribunal national nous fera perdre les formes et la contenance des tyrans. » Lors de l'appel nominal relatif à la peine à infliger à Louis, il se prononça, par mesure de sûreté générale, pour la détention jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque, joignant expressément à ce vote, celui de l'appel au peuple. Il fut possible, même après la catastrophe du 21 janvier 1793, de concevoir encore quelque espérance d'un meilleur avenir, lorsque l'on vit, le mercredi 23 du même mois, la majorité conventionnelle porter à la présidence de l'assemblée ce même Rabaut qui s'était prononcé avec un si honorable courage contre le jugement qu'elle venait de rendre; toutefois cet espoir fut bientôt évanoui. Toujours plus ferme à mesure que les dangers devenaient plus grands, il ne cessa de s'élever contre les factieux; proposa de mander Pache, maire de Paris, à la barre de l'assemblée, pour s'expliquer sur les bruits qui se répandaient relativement à la fermeture prochaine des barrières; empêcha l'envoi aux départemens du compte infidèle que venait de rendre ce factieux hypocrite; et combattit la dénonciation faite par les administrateurs du département de Paris, contre les adresses départementales qui, s'élevant unanimement contre les usurpations de la commune de Paris, témoignaient de vives craintes sur les dangers dont la convention nationale était menacée. Nommé, le 21 mai, membre de la commission des douze, que le côté droit, par un reste de son influence expirante, avait réussi à faire créer par la convention, en l'intéressant tout entière dans ses dangers, Rabaut appuya fortement une pétition dirigée contre la montagne et présentée par une députation de la ville de Bordeaux. Son opinion fut l'une de celles qui, dans la séance de la commission des douze, du 25 mai, contribuèrent le plus puissamment à décider les membres de cette commission à faire arrêter l'infâme Hébert, substitut du procureur de la commune de Paris. Rabaut rendit immédiatement compte à la convention, des mesures que ses collègues et lui venaient de prendre; « mais, ajouta-t-il, ce n'est point à ce coup qu'il faut s'arrêter; le trouble est porté parmi les conspirateurs, mais non encore la crainte; la commission veille; tout est sauvé si la convention lui garde sa confiance, tandis qu'elle brave tout pour répondre à la sienne. » Cet espoir fut détruit presqu'aussitôt que conçu. Dès le surlendemain 27, sur la proposition de Legendre, la commission des douze fut dissoute. Le jour suivant 28, le décret qui la supprimait ayant été rapporté à une majorité de quarante-une voix, un horrible tumulte venait d'éclater dans l'assemblée, lorsque Rabaut se présenta à la tribune, et déclara qu'il était chargé d'annoncer, au nom de la commission, que tous ses membres donnaient leur démission. Cet acte de faiblesse n'eut d'autre résultat que d'enhardir les séditieux, qui sentirent dès-lors qu'ils n'avaient plus de résistance à craindre. Sans doute la commission ne pouvant plus disposer de la force publique, avait

perdu son pouvoir; mais l'inutile abdication qu'elle en faisait, ne parut, avec raison, qu'une transaction de la peur, et ne sauva, plus tard, aucun de ceux qui la composaient. Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'à la suite de la séance du 31 mai, et sur la proposition qu'en fit Barrère, au nom du comité de salut public, que la convention décréta définitivement la suppression de la commission des douze, qui ne précéda que de quarante-huit heures le décret d'arrestation prononcé contre les membres les plus distingués du côté droit, parmi lesquels on n'eut garde d'oublier Rabaut. Trop convaincu du sort auquel les bourreaux de la France le réservaient, il prit la fuite, et se rendit d'abord dans les environs de Bordeaux, où les députés de la Gironde s'étaient si vainement flattés de trouver pour eux-mêmes et pour leurs amis, un asile et des défenseurs contre la proscription qu'ils prévoyaient devoir bientôt les atteindre. Dès que l'évasion de Rabaut fut connue, un décret de mise hors la loi fut rendu contre lui. A cette nouvelle il quitta sa retraite, erra de nouveau à travers la France sous divers déguisemens, et espéra pouvoir se soustraire plus facilement aux recherches de la tyrannie, sous les yeux même des tyrans. Une amie (Me Peyssac), logée rue du faubourg Poissonnière, avait eu l'admirable courage de le recueillir chez lui, avec son frère Rabaut Pommier. L'épouse de Rabaut, l'une de ces femmes héroïques qui, dans ces époques de crimes et de deuil, semblaient s'être chargées de réconcilier la France avec l'humanité, veillaient sur les dangers de l'illustre proscrit; elle sortait souvent pour recueillir les nouvelles qui pouvaient l'intéresser. Un jour, c'était le 15 frimaire an 2 (5 décembre 1793), elle rencontra un membre du comité de sûreté-générale, adversaire implacable du parti qui venait de succomber, mais qui cependant ne s'était jamais montré l'ennemi personnel de Rabaut. A l'aspect de cet homme, elle veut fuir, mais il s'avance vers elle, l'aborde, lui témoigne de l'intérêt, et l'assure qu'il se trouverait heureux de protéger la retraite et les jours de son collègue. La prudence interdit à Mme Rabaut de répondre; mais elle remercie cet homme de ses offres de service, et s'empresse de rendre compte à son mari de la rencontre qu'elle vient de faire. Fatigué de sa situation; tremblant sur les périls auxquels il expose tout ce qui lui est cher; aveugle et imprudent comme le sont presque toujours les malheureux; saisissant, sans examen, le premier moyen de salut qui se présente à lui: ne pouvant soupçonner dans un autre, le crime dont il est incapable lui-même, il autorise sa femme à révéler son asile, et à indiquer à celui qui s'apprêtait à le livrer, l'heure de la nuit où il pourra s'y rendre. Celui-ci se hâte d'informer le comité de sûreté-générale de l'horrible succès de sa perfidie, et dès la même nuit, Amar, à la tête des agens du comité d'assassins dont il est membre, se présente au domicile de Rabaut; l'arrête; le fait traîner au comité de sûreté-générale, et de là à la Conciergerie. Ceux qui lui avaient donné l'hospitalité ne lui survécurent que de peu de jours; leur sublime dévouement méritait cette gloire. Mme Rabaut fut seule épargnée. Ne pouvant se pardonner d'être la cause, bien innocente sans doute, du supplice d'un époux qu'elle chérissait, elle se donna elle-même la mort qui lui était refusée, en se précipitant dans un puits. Elle était simple, modeste, belle et vertueuse: elle avait de l'esprit et des talens; on vient de voir si elle manquait de caractère. Unie sur la terre à un homme dont le courage, les talens et les vertus ont honoré la carrière politique, elle avait annoncé qu'elle lui demeurerait unie dans le tombeau. Pour nous qui fûmes les contemporains et les témoins de leurs malheurs, nous ne doutons pas que, partout où des autels seront élevés à la liberté et à la vertu; partout où la vérité aura imposé silence aux factions; partout enfin où la réputation des hommes ne dépendra que de leurs actions et non pas du triomphe passager de telle opinion politique, les noms de ces nobles victimes des discordes civiles ne soient inséparablement unis dans le souvenir et le respect des générations. Rabaut-St-Etienne ne fut admis à faire aucune défense devant le tribunal révolutionnaire; il voulut prononcer quelques paroles que le président interrompit sur-le-champ. Il ne parut sur le banc des accusés que pour y faire constater l'identité de sa personne, et fut immédiatement livré à l'exécuteur des jugemens criminels. Il mourut sans ostentation et sans faiblesse, le 16 frimaire an 2 (6 décembre 1793).

RADCLIFFE (Anne), romancière anglaise, s'est acquis une grande célébrité, non-seulement dans sa patrie, mais dans toute l'Europe, comme créatrice du genre sombre et terrible, qu'elle a traité avec une haute supériorité de talent, mais qui a si étrangement dégénéré sous la plume de ses innombrables et mal-adroits imitateurs. *L'Italien*, ou *le Confessionnal des Pénitens noirs; les Mystères d'Udolphe; l'Abbaye de St-Clair; Julia*, ou *les Souterrains du château de Mazzini*, sont remarquables par une imagination forte et animée, par un vif intérêt, par des caractères tracés avec vigueur, par une terreur mystérieuse portée au plus haut degré, sans reposer, comme dans beaucoup d'autres ouvrages du même genre, sur des moyens entièrement dénués de vraisemblance, enfin par un style plein de chaleur et de coloris. Cet auteur réussit particulièrement dans les descriptions, qu'on peut cependant lui reprocher d'avoir trop prodiguées. Mistriss Radcliffe ne s'est pas bornée au genre du roman; elle avait parcouru plusieurs contrées de l'Europe, et les relations qu'elle en a publiées prouvent à-la-fois en elle les talens de l'observateur et ceux de l'écrivain. Son *Voyage en Hollande et sur les frontières occidentales de l'Allemagne;* son *Tour aux lacs de Cumberland et de West-Moreland*, offrent des descriptions pittoresques, des détails historiques fort intéressans, des réflexions judicieuses, un style animé. Elle a en outre plaidé la cause de son sexe, dans un ouvrage intitulé: *L'Avocat des Femmes*, ou *Tentative pour recouvrer les droits des femmes usurpés par les hommes;* elle réclame contre l'abus dominant en Angleterre, d'employer des hommes dans un grand nombre de travaux qui conviennent au sexe. Mistriss Radcliffe est morte en 1800, dans un âge avancé. On attribue toutefois cette mort à une cause remarquable : on a prétendu qu'une des scènes les plus terribles de son roman intitulé : *Les Visions du château des Pyrénées*, se reproduisit à elle une nuit en songe d'une manière si effrayante, que son imagination vivement frappée recula devant son propre ouvrage, et qu'il en résulta une fièvre à laquelle elle succomba au bout de quelques jours. Il est vraisemblable qu'on ne doit regarder cette anecdote que comme une critique assez originale du genre qu'avait adopté cette célèbre romancière. Quoi qu'il en soit, les ouvrages de mistriss Radcliffe, dont nous n'avons cité que les principaux avaient produit tant de sensation, et jouissaient d'une réputation telle que, depuis sa mort, plusieurs écrivains ont fait paraître leurs productions sous son nom pour leur donner plus de vogue; mais le défaut absolu d'art et de talent qui règne dans la plupart de ces *pastiches*, a bientôt trahi le stratagème. Presque tous les romans de mistriss Radcliffe ont été traduits en français avec beaucoup d'élégance, par l'abbé Morellet (*voy.* ce nom).

RADET (Le baron Étienne), né le 16 décembre 1762, en Lorraine, était chef d'escadron de gendarmerie à Avignon, lorsqu'en 1800, le gouvernement consulaire, lui confia le commandement en chef de cette arme. Il fut successivement envoyé en Corse, en Piémont et à Gênes, pour y organiser les corps de gendarmerie, et se fit remarquer dans ce travail par beaucoup d'intelligence, de zèle et d'activité. Nommé commandant-général de la gendarmerie dans les états romains, et non moins convaincu que le gouverneur-général Miollis, qu'un mouvement général, secrètement dirigé par le cardinal Pacca, était préparé contre les Français, il ne crut pas, d'après l'imminence du danger, devoir attendre les ordres de l'empereur pour s'assurer de la personne du Saint-Père, et se transporta au palais Quirinal dans la nuit du 6 juillet 1809, pour le constituer prisonnier. Le pape ayant refusé d'obéir aux injonctions qui lui étaient faites, le général Radet qui ne cédait qu'avec peine à la nécessité, lui déclara que, dans ce cas, il avait ordre de l'emmener avec lui. « Telle est ma commission, ajouta-t-il, je suis fâché d'être obligé de l'exécuter, puisque je suis catholique et fils de l'Église. » On assure, et nous le croyons sans peine, que pendant ce pénible entretien, les traits du général Radet éprouvèrent une altération sensible. Il était quatre heures du matin; le pape monta dans une voiture qui l'attendait à la porte extérieure du palais, et sortit de Rome par la porte dite du Peuple. Là, on changea de voiture, et le général Radet s'adressant de nouveau au pape, lui dit : « Saint-Père, il est encore temps, voulez-vous renoncer aux états de l'Eglise? » Sur la réponse négative de Sa Sainteté, Radet ferma la por-

tière de sa propre main ; l'arrêta avec un cadenas ; monta ensuite dans le cabriolet attaché à la voiture, et fit prendre la route de Florence. Lorsque le pape fut conduit à Savone, le général Radet a été chargé de l'y accompagner, et dans cette circonstance pénible, comme dans celle du même genre qui l'avaient précédée, il s'est fait remarquer par une extrême modération dans l'exécution des mesures rigoureuses dont il était chargé. Resté sans fonctions, pendant l'année de la première restauration, il se rangea, l'un des premiers, sous les aigles de Napoléon, au retour de ce prince ; commanda l'escorte qui accompagna à Cette le duc d'Angoulême ; et fut nommé, au mois de juin 1815, grand-prévôt de l'armée et inspecteur-général de gendarmerie. Il suivit cette brave et malheureuse armée sur les bords de la Loire dans le mois de juillet, et fut remplacé dans ses fonctions, au mois d'août, par le colonel Coroller. En 1816, il fut arrêté à Vincennes et renfermé dans la citadelle de Besançon, jusqu'à sa traduction devant le conseil de guerre de la 6e division, qui le condamna à neuf ans de détention, pour avoir pris part aux événemens du mois de mars 1815. Une ordonnance royale du mois de décembre 1818, lui a rendu la liberté

RAEPSAET (*voy.* le SUPPLÉMENT).

RAFFET (NICOLAS), commandant général de la garde nationale de Paris, avait embrassé avec l'enthousiasme et le désintéressement d'un homme de bien les principes de la révolution. Il joignait à un caractère ferme, des intentions pures et beaucoup de modération ; mais son éducation et ses lumières secondaient mal ces excellentes qualités. Des grades les plus subalternes de la garde nationale de Paris, il parvint, sans intrigue, à celui de commandant de bataillon de la section de la Butte des Moulins, connue, après les attentats du 31 mai, sous le nom de la Montagne. Raffet s'y était constamment fait remarquer par son exactitude à son service, sa probité rigoureuse, et son amour de la liberté et des lois. Lorsque la lutte funeste établie depuis la réunion de la convention, entre la faction de septembre et le côté droit, eût pris, après la mort de Louis XVI, un tel caractère de fureur, que les divisions de cette assemblée ne pouvaient plus s'éteindre que dans le sang des partis, Raffet n'hésita point à offrir au côté droit le secours de son bras et les services des généreux citoyens qui étaient sous ses ordres. Appelé à la barre de la convention, le 27 mai 1793, il y rendit compte de l'ordre qui l'avait fait venir, avec son bataillon, au secours de la convention nationale, et accusa Marat de l'avoir menacé d'un coup de pistolet. En concurrence avec Henriot, après le 31 mai, pour le commandement général de la garde nationale parisienne, il obtint ce commandement au scrutin secret ; mais la faction qui venait de s'emparer du pouvoir et qui voulait nommer Henriot, ayant décidé que l'élection du commandant général devait se faire à haute voix, la terreur s'empara des meilleurs citoyens ; presque tous se retirèrent ; et le choix du commandant-général fut abandonné aux factieux qui élurent Henriot. Arrêté quelque temps après, Raffet dut sa liberté au 9 thermidor ; reprit le commandement du bataillon de la Butte des Moulins ; et au moment des insurrections anarchiques des 12 germinal et 1er prairial, il marcha à la tête de la section au secours de la convention nationale. Ce fut lui qui commanda les trois bataillons conduits par Legendre et Auguis pour délivrer la convention, envahie par les factieux dans la dernière de ces journées. Le 5 messidor an 3 (23 juin 1795), il fut récompensé de son courage et de sa bonne conduite dans ces importantes circonstances, par la place de commandant temporaire de la ville de Paris, qu'il conserva jusqu'aux approches du 13 vendemiaire an 4. A cette époque, Raffet, égaré par un faux zèle et par l'honorable haine qu'il avait vouée à l'anarchie et au terrorisme, jugea mal les événemens, et se laissa entraîner à servir la faction royaliste, alors même qu'il croyait défendre seulement la république contre les factieux de 1793 et 94. Cette erreur qui ne se dissipa plus, fut, au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), la cause de son arrestation. Toutefois, elle ne fut pas de longue durée ; le directoire exécutif ne jugea que les intentions de l'honnête homme et du vieil ami de la liberté, et Raffet fut rendu à sa famille. Rentré depuis cette époque dans l'obscurité de la vie civile, il n'a plus reparu sur la scène politique. Il est mort à Paris il y a quelques années.

RAFFRON-DU-TROUILLET (N.),

né à Paris en 1709, fut, en 1792, député de cette ville à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Agé de 83 ans, il avait conservé toute la véhémence et toutes les passions d'un homme de trente, et se montra, dans la convention, républicain ardent et souvent fougueux. Le spectacle de la terreur décemvirale et la mort de quelques-uns de ses amis, dont la tête était tombée sur l'echafaud, ramenèrent Raffron à des principes de modération et de justice. Il insista vivement pour hâter le jugement de Carrier et de ses complices; et se prononça avec assez d'énergie contre Lebon et quelques-uns des sanguinaires dominateurs de cette époque. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il présida la première séance comme doyen d'âge; s'éleva dans une motion d'ordre, le 9 mars 1796, contre le luxe des fonctionnaires publics, les folles dépenses et les vêtemens somptueux, et sortit du conseil le 20 mai 1797. Raffron est mort en 1800, à l'âge de 91 ans.

RAMBAUD (Le baron Pierre-Thomas), né à Lyon en 1757, était, en 1783, avocat au barreau de cette ville, et fut nommé, à cette époque, avocat du roi au présidial. Etranger aux premiers événemens de la révolution, il échappa aux proscriptions épouvantables qui frappèrent, en 1793, un si grand nombre de ses concitoyens, et fut élu, en 1795, membre du conseil des cinq-cents. Lorsque les cours d'appel furent instituées par le gouvernement impérial, Rambaud fut nommé procureur-général à Lyon; devint successivement président de canton, et président de l'administration des hôpitaux. En décembre 1808, il obtint des lettres-patentes de chevalier, pour lui et sa descendance. Deux ans après (22 août 1810), il reçut le titre de baron de l'empire. En 1813, il vint à Paris offrir à l'empereur, comme député de la ville de Lyon, des hommes et de l'argent. En janvier 1814, il convoqua extraordinairement la cour d'appel et prêta dans ces circonstances difficiles, un nouveau serment de fidelité à l'empereur et aux constitutions de l'empire, déclarant hautement « qu'il ne pouvait y avoir de souverain *légitime* en France, que celui qui tenait le sceptre du choix du peuple Français. » En conformité de ces principes, M. Rambaud, quoique membre du conseil municipal, au 8 avril 1814, ne prit aucune part à la délibération par laquelle les magistrats municipaux reconnurent au nom de la ville, et proclamèrent solennellement Louis XVIII nouveau souverain de la France. Lorsque le 10 mars 1815, Bonaparte, de retour de l'île d'Elbe, entra dans Lyon, aux acclamations des habitans et de l'armée, toutes les autorités s'empressèrent de venir le complimenter. M. Rambaud se présenta devant lui dès le 11, à la tête de la cour impériale; lui renouvela les sermens de son corps et les siens; et rendit, quelques jours après, un requisitoire tendant à ce que tous les conseillers et juges du ressort de la cour d'appel de Lyon fussent tenus de prêter le même serment. Il signa les articles additionnels; devint membre du bureau central de la fédération de Lyon; signa le pacte fédératif formé en cette ville; et se rendit ensuite à l'assemblée du Champ-de-Mai, où il siégea avec la double qualité de procureur-général et d'électeur du département du Rhône. Il était à Paris au moment où Louis XVIII fut ramené pour la seconde fois dans cette capitale. Revenu à Lyon pour y reprendre ses fonctions de procureur-général, il les perdit le 25 octobre suivant. Revenu en 1818, aux principes de modération et de justice qu'il avait abandonnés trop long-temps, et paraissant attacher enfin à l'opinion publique une importance que les rois et leurs agens ne sauraient méconnaître sans danger, le gouvernement a cru devoir, en nommant M. Rambaud maire de Lyon, faire connaître que sa volonté était de ne conserver aucun souvenir de ce qui s'était passé pendant les cent jours. Installé le 2 juin, Rambaud s'est voué depuis cette époque à servir les volontés et les intérêts ministériles d'une manière tellement exclusive, qu'il semble avoir entièrement renoncé à penser et à agir d'après lui-même; et sans doute, il ne fallait pas moins que cet absolu dévouement pour faire oublier son ancien zèle pour le service de Napoléon, qu'il n'a pas abandonné toutefois de manière à ne pouvoir pas le reprendre dans le cas où Rambaud y retrouverait, un jour, quelques avantages. Il est facile de juger d'après cette esquisse, que le maire actuel de Lyon est ce qu'en terme de parti on appelle un *ventru décidé*. Comme il a

cru devoir, en cette qualité, ne pas courir les chances de montrer une opinion en faveur de la loi des élections, lorsque cette loi a été attaquée dans les chambres et défendue par les ministres, à la fin de 1818, ses concitoyens ne l'ont pas jugé digne d'être leur représentant; il doit néanmoins se trouver aujourd'hui (janvier 1820), fort dédommagé de cette disgrace; car il est probable que s'il eût voté alors avec le ministère de la fin de 1818, il serait destitué, maintenant, par le ministère de la fin de 1819. Au reste, quelqu'insignifiant que soit ce personnage, le choix qui a été fait de lui a dû paraître un bienfait, si l'on se rappelle les maux auquel Lyon avait été livré sous l'administration de son prédécesseur Defargues, dont le nom, justement placé à côté de ceux des Canuel, des Chabrol et de leurs complices, rappelle aux infortunés Lyonnais l'une des plus déplorables époques de leur histoire.

RAMEL-DE-NOGARET, député du tiers-état de la sénéchaussée de Carcassonne aux états-généraux, siégea au côté gauche de cette assemblée, et s'y occupa principalement d'objets de finance. Il réclama, en 1789, la conservation des divisions territoriales, et la motiva sur l'excellente organisation du Languedoc. Il demanda la division des départemens en deux districts, et vota l'adoption du régime municipal. Député de l'Aude à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis; fit décréter la translation à Paris, de son collègue Brissot, arrêté à Moulins, lorsqu'il se rendait en Suisse; s'opposa à l'arrestation des Anglais; attesta la falsification attribuée à Fabre-d'Eglantine, du décret relatif à la compagnie des Indes; et présenta, quelques jours plus tard, une nouvelle rédaction de ce décret. En janvier 1795, il fut envoyé en mission en Hollande. Elu membre du conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3, il s'occupa des mêmes objets que dans la convention. C'est à lui que l'on doit la proposition vraiment nationale, mais qui n'a reçu son exécution que sous le régime impérial, de terminer le palais du Louvre. Nommé, le 25 pluviôse an 4 (14 février 1796), ministre des finances, en remplacement de Faypoult, les ultra-révolutionnaires l'accusèrent dans leurs libelles, d'être la cause des malheurs de l'état, et l'une de leurs feuilles (*le Journal des hommes libres*) exprima une violente indignation contre le directoire qui lui avait témoigné qu'il était satisfait de son administration. Dénoncé avec une fureur nouvelle par un grand nombre d'adresses, conjointement avec les ex-directeurs Merlin, Treilhard, Reveillère-Lépeaux, Rewbell, le ministre Scherer et le commissaire Rapinat, dans la séance du 21 messidor an 7 (9 juillet 1799), Ramel sortit du ministère le 2 thermidor (20 juillet), le même jour que Talleyrand. Sans fonctions sous les gouvernemens consulaire et impérial, Ramel ne reparut sur la scène politique qu'en mai 1815, époque à laquelle il fut nommé préfet du Calvados. Le second retour des Bourbons ne tarda pas à le priver de ses fonctions. Frappé quelques mois après par la prétendue loi d'amnistie du 12 janvier 1816, M. Ramel s'est retiré à Bruxelles, où le barreau l'a admis au nombre de ses membres. On a de lui : *Des finances de la république française en l'an 9*, 1801, in-8. — *Du change, du cours des effets publics et de l'intérêt de l'argent*, 1807, in-8; 1810, in-8. — Plusieurs Mémoires sur les finances.

RAMEL, maréchal-de-camp, fils d'un procureur de Cahors, entra au service à l'âge de quinze ans; et obtint, à la fin de 1792, le grade d'adjudant-général. Quoiqu'il eût, jusqu'alors, peu servi aux armées et toujours d'une manière assez obscure, il obtint, en 1797, le commandement des grenadiers de la garde du corps législatif. Engagé par Brottier, Duverne-de-Presle et La Villeheurnois à faire servir ses troupes au rétablissement de la royauté, il feignit de s'unir à eux; demanda à voir le plan et les instructions d'après lesquels ils agissaient, et les fit arrêter au moment où ils se rendaient chez Malo (*voy.* ce nom). Cette conduite lui valut un décret portant *qu'il avait bien mérité de la patrie.* Cependant, soit que naturellement porté à servir les Bourbons, la crainte seule l'eût décidé à trahir ceux dont il avait paru embrasser la cause; soit que d'autres considérations l'eussent déterminé plus tard à servir ce parti, il se lia, peu de temps après, avec la faction de Clichy, et fut dénoncé par le général Jourdan, alors député de la Haute-Vienne, comme signataire d'une lettre

adressée aux inspecteurs de la salle, sur l'existence d'un parti qui voulait renverser la constitution. Justifié par Dumolard, il s'unit de plus en plus à la faction clichienne; fut abandonné par ses soldats, arrêté et désarmé par eux dans la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), et compris dans les listes de déportation du 19. Transporté à Cayenne avec Pichegru, Willot et les autres proscrits, il s'échappa avec eux; passa en Angleterre, où il fut bien accueilli par le duc de Portland et M. Wickam; et fut inscrit sur la liste des émigrés par ordre du directoire. Rappelé en France par le gouvernement impérial, il y fut employé comme adjudant-commandant chef de l'état-major de la 1[re] division de l'armée de Portugal. Ayant ouvertement embrassé la cause des Bourbons, lors de la restauration de 1814, il fut nommé maréchal-de-camp le 25 novembre de la même année. Il commandait à Toulouse, lorsqu'à la fin d'août 1815, il fut assassiné par des brigands royalistes, avec des raffinemens de barbarie qui font frémir. Echappé un moment aux poignards de ses bourreaux, on l'avait transporté, percé de coups et mourant, dans son lit. Les monstres forcèrent les portes de sa maison, et vinrent lui arracher, aux cris de *vive le roi*, le reste de vie que leur férocité lui avait laissé. Son corps fut haché en morceaux. Connus, arrêtés, et mis en jugement, ces exécrables assassins, dignes de mille morts, ont été condamnés, sous la terreur royale de 1815, à des peines correctionnelles très-légères. C'est ainsi que se rendait la justice à cette époque épouvantable, que certains ministres, devenus tout-puissans par le 19 novembre 1819 (*), paraissent avoir résolu de rendre à la France, sur les débris de la charte constitutionnelle.

RAMOND (Le baron Louis-François-Elisabeth), né à Strasbourg le 4 janvier 1755, fut long-temps attaché au cardinal de Rohan, en qualité de conseiller intime. Il était gendarme de la garde du roi au moment où la révolution éclata. Député de Paris à l'assemblée législative, il y défendit avec une inébranlable et courageuse persévérance la constitution qu'il avait jurée; et mérita ainsi l'estime de tous les sincères amis de la liberté. Dans la discussion relative aux émigrés, il reconnut que la confiscation devait frapper tous ceux qui prendraient les armes contre la France, mais il soutint en même temps, avec l'approbation de tous les gens de bien, que les autres devaient jouir du droit qui appartient à tout homme de transporter sa personne et ses propriétés où bon lui semble. Le 29 octobre 1791, il parla avec force en faveur des prêtres insermentés; insista sur la nécessité de laisser libre l'exercice de tout culte, et demanda qu'on les salariât tous. Le 27 mars 1792, il fit, au nom du comité diplomatique, un rapport sur l'état des relations de la France avec l'Espagne, et obtint, le 31 mai, un décret en faveur des prisonniers de guerre. Le 23 du même mois, il défendit de nouveau les prêtres insermentés, et s'éleva contre la tyrannie qu'exerçaient sur eux quelques autorités départementales. Le 29, il parla contre le projet de licencier la garde du roi. Le 28 juin, il embrassa la défense du général La Fayette qui était venu demander justice à l'assemblée des attentats commis le 20 du même mois contre le trône constitutionnel, et déclara qu'il partageait tous les principes contenus dans la pétition de ce général citoyen, auquel il donna le premier le nom de *Fils aîné de la liberté*, qui lui est resté depuis, et qu'il justifie si noblement par toute sa conduite. Proscrit après le 10 août, Ramond eut le bonheur d'échapper aux échafauds de 1793-94; devint, après la terreur, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale des Hautes-Pyrénées; fut appelé, en mars 1800, au corps-législatif par le sénat; et fut nommé membre de l'institut le 24 février 1802. Il siégea au corps-législatif jusqu'en 1806, époque à laquelle il passa à la préfecture du Puy-de-Dôme, qu'il administra avec talent et intégrité jusqu'en 1814. Il a été nommé par le roi, en août 1815, maître des requêtes en service ordinaire, section des finances; et en 1818, conseiller-d'état en service extraordinaire. Il paraîtrait, d'après la table alphabétique du *Moniteur*, que la *Biographie* de MM. Michaud aurait confondu M. Ramond, député à l'assemblée législative, avec M. Ramond de Carbonnières, de l'académie des scien-

(*) Renvoi des ministres constitutionnels Dessoles, Gouvion de St-Cyr et le baron Louis.

ces, section de minéralogie et l'un des physiciens de nos jours qui ont porté le plus loin la théorie de la mesure de la hauteur des montagnes par le baromètre. Ce dernier publia, en 1789, sous le titre d'*Observations faites dans les Pyrénées pour servir de suite à des observations faites sur les Alpes*, un intéressant ouvrage en 2 vol. in-8. En 1801, il fit imprimer un *Voyage au mont Perdu*. En 1812, un *Mémoire sur la formule barométrique de la mécanique céleste*, parut sous le même nom. Dès 1781, M. Ramond, qui fait l'objet de cette notice, avait publié à Paris : *Lettres de M. William Coxe à M. William Melmoth, sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse*, traduites de l'anglais; et en 1791, *Opinion sur les lois constitutionnelles, leurs caractères distinctifs, leur ordre naturel, leur stabilité relative, leur revision solennelle*, in-8. — Etrangers à la France et n'ayant pas, en ce moment, les moyens nécessaires pour éclaircir le point de discussion élevé entre le *Moniteur* et les frères Michaud, nous engageons les bibliographes, à s'assurer, en lisant cet article, s'il y a, comme l'assure la biographie Michaud, contre l'assertion du *Moniteur*, identité entre ces deux personnages.

RAMPON (Le comte ANTOINE-GUILLAUME), lieutenant-général, né le 16 mars 1759, à St-Fortunin, entra au service comme simple soldat le 14 mars 1775; fit la campagne de 1792 en Italie, en qualité de lieutenant; passa, au mois de février 1793, à l'armée des Pyrénées, et y obtint le grade d'adjudant-général chef de bataillon sur le champ de bataille de Villelongue, le 5 octobre 1793. Nommé général de brigade le 14 du même mois, il fut fait prisonnier par les Espagnols le 24 janvier 1794, et ne recouvra sa liberté qu'à la conclusion de la paix. Employé à l'armée d'Italie, sous le général Bonaparte, le général Rampon s'y signala les 10 et 15 avril 1796, aux batailles de Montenotte et de Millésimo. A la journée de Montenotte, il défendait la redoute de Montelezino avec 1600 hommes. Le général autrichien Beaulieu, après avoir forcé le centre de l'armée française, arriva en personne à la tête de 15,000 hommes devant cette redoute, et en forma l'attaque. Le général Rampon, au milieu du feu le plus vif, fit jurer à sa troupe de mourir plutôt que d'abandonner son poste. Trois fois l'ennemi revint à la charge, et trois fois il fut repoussé. Le général Rampon soutint sa réputation à Roveredo le 18 fructidor an 4 (4 septembre 1796), et dans la campagne de l'an 5 (1797), il était un des généraux commandant l'avant-garde, lorsque l'armée d'Italie passa l'Isonzo, les Alpes Juliennes, et envahit la Carinthie, la Styrie et la Carniole. Il alla ensuite combattre en Suisse sous les ordres du général Brune, et fit partie de l'expédition d'Egypte. A la bataille des Pyramides, il commandait les grenadiers qui abordèrent avec tant d'impétuosité les retranchemens des Turcs, et soutinrent les charges réitérées des Mamelouks. Envoyé à la conquête de la Syrie, il entra le premier à Suez; soumit la province d'Alfickhély; commanda la droite de l'armée à la bataille du Mont-Thabor; fut promu pendant cette expédition au grade de général de division; revint combattre à Aboukir, à Héliopolis, et fut chargé, par le général Kléber, du commandement des provinces de Damiette et de Maussourah, formant le sixième arrondissement de l'Egypte. Après la capitulation d'Alexandrie, dont il avait commandé le camp retranché pendant le siége, le général Rampon s'embarqua pour la France, et arriva à Marseille en novembre 1801. Il était encore en Egypte lorsqu'il fut nommé sénateur. A son retour en France, il fut fait grand-officier de la légion-d'honneur, et chargé, en 1803, d'aller présider le collége électoral de l'Ardèche. Il obtint peu de temps après la sénatorerie de Rouen. En 1805, il fut nommé commandant-général des gardes nationales du Pas-de-Calais, du Nord, de la Lys et de la Somme, dont il organisa les compagnies disponibles. A la nouvelle du débarquement des Anglais dans l'île de Walcheren en 1809, il réunit toutes ces gardes nationales et les dirigea sur Anvers pour y former un camp de défense, dont le prince de Ponte-Corvo (Bernadotte), prit le commandement en chef. Le général Rampon fut renvoyé de nouveau en Hollande en 1813. Il se renferma dans Gorcum, à la fin de cette année; y résista vigoureusement, et ne se rendit qu'à la dernière extrémité. Créé pair de France comme an-

cien sénateur, le 4 juin 1814, le comte Rampon fut fait, par Bonaparte, membre de la chambre impériale de Paris, organisée par ce prince à son retour de l'île d'Elbe, et envoyé dans la quatrième division militaire, en qualité de commissaire extraordinaire. Ces deux circonstances lui ont fait retirer la pairie lors du second retour des Bourbons; mais il est permis de s'étonner qu'elle ne lui ait pas été rendue par les ordonnances des 5 mars et 21 novembre 1819. Le général comte Rampon passait pour un des plus intrépides officiers-généraux de l'armée française, quand l'armée française existait encore !

RANDOLPH (JOHN), membre du congrès américain pour la province de Virginie, et l'un des hommes d'état les plus considérés des Etats-Unis, s'est fait constamment remarquer à la tête de l'opposition, et a surtout traité avec une extrême sévérité les actes du gouvernement de M. Madisson (*voy.* ce nom.) En 1806, il combattit dans un long discours la motion faite par M. Gregg de prohiber l'importation des manufactures britanniques, en déclarant que cette mesure attirerait inévitablement aux Etats-Unis une guerre qu'ils n'étaient pas en état de soutenir. En 1809 il se prononça avec force contre l'embargo, et chercha à jeter d'avance de la défaveur sur les opinions de M. Madisson, dont il prévoyait l'élection à la présidence. A la fin de 1815, il adressa à l'un des représentans de Massachusset une lettre dans laquelle il s'efforçait de prouver aux habitans de la Nouvelle-Angleterre, combien il serait impolitique et dangereux de se séparer de l'Union. « La guerre actuelle, disait il, est sans doute contraire à tous les vœux des vrais Américains; un gouvernement tel que celui de M. Madisson est une malédiction pour notre pays ; mais il faut se rappeler que ce n'est pas en nous divisant que nous pourrons lui arracher une paix honorable. » En janvier 1816, M. Clay ayant présenté comme un motif pour la continuation des taxes existantes, les relations peu amicales qui existaient entre l'Espagne et les Etats-Unis, Randolph se leva, et demanda que le comité se mît en devoir d'obtenir des renseignemens officiels sur des sujets si graves, et présentés d'une manière si extraordinaire ; ce qui mit l'orateur du gouvernement dans la nécessité de déclarer qu'il n'avait parlé que d'après le bruit public. Le 29 février de la même année, il fut résolu, sur la motion de M. Randolph, « de charger un comité de s'enquérir du trafic inhumain et illégal d'esclaves qui avait lieu dans le district de Columbia, et de faire son rapport sur les mesures nécessaires pour y mettre fin. » En général, l'éloquence véhémente et fougueuse de M. Randolph, et son caractère prononcé, l'ont rendu un antagoniste très-dangereux pour le gouvernement.

RAOUL (L. V.), né en 1771, à Poincy (Seine-et-Marne), après avoir achevé sa philosophie au collége d'Harcourt, à Paris, fut nommé, en 1790, par la voie du concours, professeur de rhétorique au collége de Meaux. En 1793, la réquisition l'ayant forcé de se rendre aux armées, il partit comme simple volontaire, et par une particularité remarquable, ses élèves l'accompagnèrent. Il ne tarda pas à être promu au grade de quartier-maître-général de la seizième demi-brigade de ligne. Ayant quitté l'état militaire en 1797, il devint, au bout de deux ans, chef d'école secondaire, et bibliothécaire de la ville de Meaux. En 1810, il reprit ses anciennes fonctions de professeur de rhétorique au collége de cette ville. En 1817, il fut appelé, sur sa réputation littéraire, à venir occuper la même place à l'athénée de Tournay, où il ne demeura pas long-temps, ayant été nommé la même année professeur de belles-lettres à l'université de Gand. M. Raoul a publié : *Satires de Juvénal*, traduites en vers français, 1811, 2 vol. in-8; 1815, in-8; 1817, Tournay, in-8. Chacune de ces deux dernières éditions contient des corrections faites avec le plus grand soin. Cette traduction est un des ouvrages les plus distingués dans ce genre, qui existent dans la langue française. L'énergie et la fougueuse véhémence du satirique latin y sont reproduites avec une rare fidélité. L'on doit admirer surtout le talent avec lequel le traducteur, sans défigurer ni même affaiblir son texte, a su rendre des passages (nombreux dans cet écrivain), dont la crudité ne pourrait que révolter la délicatesse française. M. Raoul a aussi publié une traduction en vers des *Satires de Perse*, 1812; 2e édition, 1817; travail dans lequel il a triom-

phé, avec le même bonheur, de difficultés peut-être non moins grandes, quoique d'une nature toute différente. Enfin, il a fait paraître, en 1817, une traduction des *Satires d'Horace*. Il est en outre auteur de plusieurs pièces diverses, parmi lesquelles on remarque *les nouveaux embellissemens de Paris*, 1811.—*Epître à M. Etienne sur la comédie des deux Gendres*, 1812. M. Raoul est un des rédacteurs du *Mercure belge*, journal politique et littéraire qui paraît à Bruxelles.

RAPINAT, né en Alsace et beau-frère du directeur Rewbell, fut envoyé par lui en Suisse à l'époque de l'invasion de ce pays en 1797, et y exerça de si odieuses concussions que son nom en a acquis une célébrité à-la-fois révoltante et ridicule. Rappelé par la crainte d'un soulèvement général, les caisses helvétiques lui servirent ensuite à faire l'acquisition des plus belles propriétés. L'épigramme suivante courut alors sur Rapinat, dont il faut avouer que le nom était d'ailleurs un véritable trésor pour la malignité:

Un bon Suisse que l'on ruine,
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat.

RAPP (Le comte JEAN), lieutenant-général de cavalerie, né en Alsace, le 26 avril 1772, entra au service le 1er mai 1788. Il fit avec le général Desaix, dont il était aide-de-camp, les campagnes d'Allemagne et d'Égypte. Après la mort de ce général, à Marengo, Bonaparte, auquel il annonça cette funeste nouvelle, le retint auprès de lui dans la même qualité. Chargé, en 1802, d'annoncer aux Suisses l'intervention de la France dans leurs troubles civils, il somma le général Bachmann et les insurgés de Berne de suspendre les hostilités; fit, peu de jours après, évacuer Fribourg, qui avait été enlevé durant l'armistice; força la diète de Schwitz à s'expliquer catégoriquement sur ses propositions; et obtint qu'elle accéderait à la médiation. Le sénat de Berne, alors imitateur servile des lâches complaisances du sénat de Paris, s'empressa d'envoyer, aussitôt après, une députation pour remercier le général Rapp d'une intervention qui anéantissait l'indépendance helvétique et l'asservissait au système consulaire. En novembre, le général Rapp arriva à Coire, dont il cita devant lui le petit conseil, et força la municipalité à se dissoudre. De retour à Paris, il accompagna le premier consul dans son voyage de la Belgique, en 1803; et partit de là pour s'assurer de l'état des bords de l'Elbe, afin d'y élever des redoutes. Il fut élu au mois de mai 1805 candidat au sénat par le collége électoral du Haut-Rhin. Il suivit l'empereur Napoléon en Allemagne lors de la reprise des hostilités contre l'Autriche, et se distingua par une valeur brillante à la bataille d'Austerlitz. A la tête de deux escadrons des chasseurs de la garde, il ordonna, très à propos, une charge audacieuse contre la garde impériale russe, et la mit en déroute. Il fit, de sa propre main, le prince Repnin prisonnier; et fut nommé général de division le 24 décembre 1805. Employé en 1806 et 1807 au commandement d'un corps de dragons, il se signala le 29 décembre au combat de Golymin, où il fut blessé; fut installé le 2 juin 1807, après le départ du maréchal Lefebvre, gouverneur-général de Dantzig; et quitta ce poste en août 1809. Il reçut de la part des habitans une épée magnifique en témoignage de leur estime et de leur reconnaissance. Pendant la campagne de 1812, il eut sous ses ordres la division hollandaise Daendels, et se fit remarquer par sa bravoure et ses talens militaires, en plusieurs rencontres, particulièrement le 27 octobre, au combat de Maloïaroslavetz, où il eût un cheval tué sous lui. Après les désastres de cette campagne, il se jeta dans la place de Dantzig, où il avait trente mille hommes de garnison sous ses ordres, et y développa tous les moyens de défense, toutes les ressources du génie et du courage pendant un siége rigoureux, qui ne dura pas moins d'un an. Obligé enfin de capituler, faute de vivres, et après avoir perdu par une cruelle épidémie les deux tiers de sa garnison, il fut conduit prisonnier à Kiow en Russie. Revenu en France au mois de juillet suivant, il y fut accueilli avec la reconnaissance due aux braves qui n'avaient pas cessé d'honorer les armes françaises, et créé, le 23 du même mois, grand cordon de la légion-d'honneur. En mars 1815, Rapp fut chargé du commandement du 1er corps d'armée pour s'opposer aux progrès de Napoléon; mais l'enthousiasme de la France et la défection unanime de l'armée, ayant rendu toute résistance impossible, le général Rapp ne se rappela plus que ses anciens sermens et se rangea sous les aigles de Napoléon qui lui confia

le commandement de la 5ᵉ division, et le nomma pair, et commandant en chef de l'armée du Rhin. Cette armée, forte de dix mille hommes, prit position aux lignes de la Lauter, et à celles de Weissembourg, s'appuyant sur Spire, le long du Rhin jusqu'à Huningue, et se liant par sa droite au corps d'observation du Jura, commandé par le général Lecourbe. Après avoir soutenu quelques engagemens contre un ennemi supérieur, cette armée abandonna ses lignes et se replia sous le canon de Strasbourg. Après le second retour des Bourbons, le général Rapp conserva le commandement de la 5ᵉ division jusqu'au mois de septembre suivant, époque à laquelle l'armée fut licenciée. Il se retira alors dans l'Argovie, où il a fait, en 1816, l'acquisition du château de Wildenstein. Vers cette époque, il a reçu d'un Anglais le présent d'un très-beau cheval. Cet Anglais, qui avait parié en 1813, 10,000 guinées, que la défense de Dantzig se prolongerait jusqu'à une époque déterminée, avait cru devoir cette preuve de sa reconnaissance à celui qui lui avait fait gagner son pari. Le général Rapp est revenu à Paris en 1817, où il est demeuré longtemps sans emploi. L'ordonnance du 22 juillet 1818, l'a mis à la disposition du ministre de la guerre.

RAU (Sebald), professeur de théologie et des langues orientales à l'université d'Utrecht, naquit à Herborn, dans le pays de Nassau, en 1724. Il a publié plusieurs dissertations composées en latin relatives à la théologie et aux langues orientales, ainsi qu'un grand nombre de discours prononcés à l'occasion de solennités académiques. Toutes ces compositions l'ont fait connaître comme un savant très-distingué. M. Meusel en a consigné les titres dans son *Allemagne savante*, à l'article Rau. Ce savant professeur est mort à Utrecht, le 10 janvier 1818, à l'âge de 93 ans.

RAU (Sebald-Fulco-Jean), fils unique du précédent, qu'il a égalé en érudition et surpassé en éloquence, est né, en 1765, à Utrecht. Destiné par son père à suivre la carrière des sciences, il manifesta de très-bonne heure les dispositions les plus heureuses tant pour l'étude des langues anciennes et modernes que pour la poésie. A peine âgé de 19 ans, il soutint publiquement sous les auspices de son père, un *Specimen arabicum continens descriptionem et excerpta libri Achmedis Teifaschii de gemmis et lapidibus pretiosis*. Cet essai obtint l'approbation des savans, qui ont vivement déploré la perte du manuscrit arabe, que M. Rau avait entièrement préparé pour la presse, mais qui a été détruit dans le désastre de Leyde, en 1807. Quant à ses compositions en vers, il excella également dans la poésie latine et dans la poésie nationale. A l'âge de 17 ans, il publia un beau poëme latin sur sa ville natale : *Trajectum ad Rhenum*, et il donna des preuves de son talent dans la poésie hollandaise par les pièces qu'il inséra dans les *Essais pour l'esprit, le goût et le cœur*, publiés en 1784 (*voy.* Bellamy); il était alors étudiant à l'université d'Utrecht. Après avoir fait d'excellentes études, il prit, en 1785, ses degrés en théologie, fut d'abord ministre de l'église wallonne à Harderwyk, et ensuite, en 1786, à Leyde. La renommée de son érudition et de son éloquence se répandit bientôt, et la ville d'Utrecht, jalouse de posséder l'homme supérieur qu'elle avait vu naître dans ses murs, lui offrit la place de professeur de théologie, en 1787; mais l'accueil que le pasteur Rau reçut à Leyde était trop flatteur pour qu'il pût se résoudre à quitter cette ville, siége des lettres et des sciences. Pour l'y attacher davantage, les curateurs de cette université lui offrirent, au mois de novembre de la même année (1787), la chaire de professenr de théologie. Il entra en fonction, le 12 avril 1788, par un discours ayant pour titre : *Oratio de eo quod jucundum est in studio theologico*. Ce discours a été publié peu de temps après. M. Rau cumula cette place avec celle de prédicateur. Ses sermons, en langue française, attirèrent, par l'éloquence de leur auteur et leur saine morale, tout ce que Leyde possédait de plus instruit et de plus distingué. En 1794, il fut chargé de l'enseignement des langues orientales à cette même université, en remplacement du professeur Scheidius, décédé. Mais après la révolution de 1795, il fut privé de cette chaire, qui fut confiée à M. van der Palm. Nommé ensuite, au mois de février 1799, professeur de poésie sacrée (*professor poeseos et oratoriæ sacræ*), M. Rau se vit confier encore, trois mois après, l'enseignement des langues orientales, dont il avait été momentanément dépouillé, M. le pro-

fesseur van der Palm ayant été nommé agent de l'éducation nationale. Il mourut, le 1er décembre 1807, à l'âge de 42 ans. On a de lui plusieurs discours latins, savoir : *Prééminence de la poésie hébraïque sur la poésie arabe.* — *De l'excellence du caractère de Jésus-Christ, comparé à celui de l'apôtre Paul.* Ce discours a été traduit en hollandais, par M. J. de Kruyff, 1798. — *De l'excellence et de la perfection du génie poétique, dans l'auteur du livre de Job, dans Homère et dans Ossian.* — Une dissertation, tendant à prouver que les principales beautés de la poésie sacrée ont été inspirées par la nature elle-même. (*Oratio de natura optima eloquentiæ sacræ magistra*). — Enfin *Sermons sur divers textes*, Leyde, 1809, in-8. M. Rau était chevalier de l'ordre de l'union et membre de plusieurs sociétés savantes. M. Teissedre l'Ange a publié son éloge avec des annotations, et M. Bilderdyk y a joint une pièce de vers sur la mort de ce respectable savant, Haarlem, 1808, un vol. in-8.

RAUCOURT (Sophie), célèbre actrice du Théâtre-Français, débuta dans cette carrière sous des auspices défavorables. Elle y fut introduite par Mme Vestris, qui disputait à Mlle Sainval l'emploi des reines, et que l'on accusait assez généralement d'avoir mis en œuvre des intrigues multipliées pour supplanter sa rivale. Le public, à qui celle-ci était chère, et qui voyait en elle la victime de la cabale, eut d'abord l'injustice de rendre Mlle Raucourt, qu'il regardait comme associée à cette cabale, responsable des torts de sa protectrice. La débutante fut très-mal accueillie, particulièrement dans le rôle de *Phèdre*, qui depuis a tant contribué à sa réputation. On ne lui épargna aucune des applications les plus injurieuses que présentât ce rôle, et des pamphlets qui circulèrent à cette époque ajoutèrent à la critique outrée de son talent, la satire la plus outrageante contre ses mœurs, reconnues, à la vérité, pour être plus qu'irrégulières. Néanmoins la partie la plus impartiale comme la plus éclairée du public finit par imposer silence à ses détracteurs, et la faire apprécier à sa juste valeur. Elle se fit surtout admirer dans les rôles de *Roxane*, d'*Hermione*, d'*Agrippine*, de *Sémiramis*, de *Phèdre* et de *Cléopâtre*; personnages dans lesquels, malgré les nuances qui les distinguent, elle avait lieu de déployer les qualités principales qui la caractérisaient, telles que la fierté, la vigueur et l'impétuosité, qualités qui la rendaient spécialement propre à l'emploi des reines tragiques, et que relevaient encore les avantages d'une taille imposante et d'un organe sonore, qui, toutefois, dans les dernières années qu'elle passa au théâtre, devint rauque au point d'en être choquant. Ses formes masculines et athlétiques ne contribuèrent pas médiocrement à la faire soupçonner d'habitudes peu propres à faire partager à sa personne l'estime qu'on ne refusait plus à son talent : ce qui néanmoins, vu l'état de la société à cette époque où le relâchement des mœurs était général, ne l'empêcha pas d'être très-répandue dans une partie de ce qu'on était convenu d'appeler la bonne compagnie. A l'époque de la terreur, elle fut, ainsi que presque toutes les personnes attachées au théâtre, arrêtée comme *suspecte*. Rendue à la liberté après le 9 thermidor, elle forma en 1796, avec les débris de l'ancien Théâtre-Français, une troupe encore assez bonne qui joua jusqu'en septembre 1797, époque à laquelle le directoire qui venait de triompher du parti *clichien*, ordonna la clôture de son théâtre, considéré comme un rendez-vous du parti royaliste. Cet événement et la détention qui l'avait précédé dérangèrent beaucoup les affaires de Mlle Raucourt, qui rentra cependant au théâtre l'année suivante; passa à Naples pendant le règne de Joachim, qui la chargea de la direction du théâtre royal, resta plusieurs années en Italie, et revint mourir à Paris en 1815. Elle avait donné, en 1782, un drame intitulé *Henriette* qui eut quelques succès. Un événement affreux avait empoisonné les dernières années de son séjour à Paris avant le voyage de Naples. Son père, poussé par la misère, s'était précipité par une fenêtre d'un septième étage. On trouva dans sa poche un billet ainsi conçu : « Je prie qu'on n'inquiète personne; ma mort est volontaire. Je ne puis supporter mon horrible vie. Priez le Dieu de miséricorde de me pardonner. » On trouva sur lui une lettre de sa fille, dont le langage plein de respect et d'affection semblait écarter le soupçon cruel d'être la cause, même indirecte, de ce suicide.

RAVEZ, né vers 1770, à Rive-de-Gier, département de la Loire, s'attacha,

en 1791, au barreau de Lyon, et concourut, en 1793, à la glorieuse résistance que ses concitoyens opposèrent aux troupes envoyées contre eux par la faction qui venait d'anéantir la représentation nationale et d'usurper ses pouvoirs dans les funestes journées des 31 mai, 1er et 2 juin. M. Ravez passa ensuite à Bordeaux, continua d'y suivre le barreau, et obtint la réputation d'un des avocats distingués de cette ville, veuve des hommes d'état et des orateurs illustres qui avaient longtemps fait sa gloire, et qu'il n'est donné ni à M. Ravez, ni à M. Lainé, son collègue de députation, de faire oublier. Nommé, en août 1815, membre de la chambre des députés par le département de la Gironde, Ravez arriva à Paris, précédé d'une réputation qu'il n'a justifiée, pendant la première session, ni à la tribune, ni dans les commissions dont il a fait partie. Désigné par le roi, en août 1816 pour présider le collége électoral de son département, il fut élu de nouveau à la chambre des députés; s'y traîna servilement à la suite du ministère; et vota toutes les sanglantes lois d'exception qui, en 1815 et 16, coûtèrent tant de larmes et de sang à la France. A la fin de janvier 1817, époque à laquelle les ministres paraissaient vouloir apporter quelques faibles modifications à l'atroce et despotique législation des précédentes années, M. Ravez, à qui ils avaient laissé entrevoir la possibilité de siéger avec eux dans le conseil du roi, défendit avec zèle tous leurs projets qui, pour être moins violens, n'en étaient ni moins odieux, ni moins en opposition manifeste avec les principes du système représentatif. En avril 1817, M. Ravez, pour prix de ses complaisances, fut nommé conseiller-d'état en service extraordinaire et sous-secrétaire-d'état au département de la justice. C'était moins qu'il n'espérait, mais assez pour le retenir dans les rangs ministériels. Enfin, le 12 décembre de la même année, il se prononça de nouveau et plus hautement encore contre la liberté de la presse; et fut nommé, au mois de janvier 1818, par la voie du scrutin, vice-président de la chambre, en remplacement de M. Faget de Baure. Porté, depuis, à la présidence, par le choix du roi, Ravez justifie, de plus en plus, dans ce poste, par son asservissement au pouvoir, combien étaient fondées les espérances que le ministère avait placées en lui. Au reste, il y a dans la fortune de M. Ravez, comme dans toutes les choses de ce monde, des compensations, dont la conduite soutenue de ce député paraît s'accommoder merveilleusement: car si, d'une part, la considération publique s'est entièrement retirée de lui, de l'autre, son crédit ministériel s'affermit de jour en jour, et il lui est permis d'espérer qu'une révolution de cabinet lui ouvrira tôt ou tard, et jusqu'à une révolution nouvelle, les portes de l'hôtel de la justice. Une ordonnance royale, du 6 décembre 1819, l'a nommé, pour la seconde fois, président de la chambre des députés. Les discours prononcés par M. Ravez, dans sa première et dans sa seconde présidence, comparés à celui qu'il adressa, en 1806, en qualité de président du collége électoral de l'arrondissement de Bordeaux, à l'archichancelier Cambacérès, président du collége électoral du département de la Gironde, prouvent qu'on ne saurait porter à un plus haut point que M. Ravez la flexibilité du style et surtout celle de la conscience.

RAYNAL (Guillaume-Thomas), né à Saint-Géniés dans le Rouergue, en 1713, fut élevé chez les jésuites de Toulouse, et porta de bonne heure l'habit de leur ordre. Ayant été ordonné prêtre, il prêcha dans la suite avec une éloquence qui commença sa célébrité. Mais son goût pour l'indépendance s'accommoda peu du cloître et des colléges; il quitta les jésuites vers 1748, et vint alors se fixer dans la capitale. Des compilations littéraires et la rédaction du *Mercure de France* furent d'abord ses seules ressources. Il prit ensuite un vol plus élevé, et ses premiers ouvrages furent l'*Histoire du Parlement d'Angleterre* et celle du *Stathoudérat*, qui firent peu de sensation; mais celle du *Divorce de Catherine d'Arragon et de Henri VIII* qui leur succéda le fit connaître avantageusement. Il s'y trouve en effet un tableau de l'Europe, digne d'un grand écrivain. Enfin, son *Histoire philosophique et politique de l'établissement et du commerce des Européens dans les deux Indes*, acheva de fonder sa réputation. « Cet écrit, dit Laharpe, avait de quoi plaire à beaucoup de lecteurs : il offre aux politiques des vues et des spéculations sur tous les gouvernemens du monde; aux commerçans, des calculs et des faits; aux philosophes, des principes de tolérance et la haine la

plus décidée contre la tyrannie et la superstition ; aux femmes, des morceaux agréables et dans le goût romanesque, surtout l'adoration la plus passionnée et l'*enthousiasme* de leurs attraits. » Cependant, malgré cet éloge, auquel on pourrait ajouter celui d'un style plein de chaleur et d'énergie, qui même s'élève parfois à la plus haute éloquence, quoique trop souvent déclamatoire, une critique sage y trouva quelque confusion, des disparates, des sorties outrées contre les prêtres, contre les gouvernemens, les lois et les usages; des récits scandaleux; parfois un manque absolu de goût; peu de principes suivis; d'excellens mémoires à la vérité sur le commerce de quelques nations, mais beaucoup d'erreurs et d'inexactitudes. L'auteur reconnaissant ensuite lui-même les défauts de son ouvrage, se mit à voyager pour le perfectionner. Il parcourut successivement les différentes places de commerce de la France, et promena sa curiosité en Hollande et en Angleterre. Il obtint à Londres une distinction très-flatteuse : l'orateur de la chambre des communes apprenant qu'il se trouvait dans la galerie, fit suspendre la discussion jusqu'à ce qu'on lui eût accordé une place marquée. Au retour de ses savantes courses, il publia à Genève, en 1781, une nouvelle édition de son *Histoire*, et celle-ci offrit quelques articles mieux digérés, des notices plus instructives sur la Chine, sur les Etats-Unis, sur différentes branches de commerce; mais l'auteur y montra une nouvelle âpreté, non-seulement contre le pouvoir absolu et les excès du fanatisme, qu'il pouvait et devait flétrir comme philosophe, mais, d'une manière trop vague et trop générale, contre les cultes et les gouvernemens. Le parlement de Paris proscrivit ce livre le 25 mai 1781, et ordonna, sur les conclusions de l'avocat-général Séguier, qu'il fût brûlé par la main du bourreau : il décréta même Raynal de prise-de-corps, en lui laissant toutefois le temps de se retirer de Courbevoie où il se trouvait, pour se rendre aux eaux de Spa. Cette exécution eut son effet ordinaire, celui de faire rechercher plus avidement l'ouvrage proscrit, et d'entourer son auteur d'une nouvelle considération. Raynal parcourut ensuite l'Allemagne; il s'arrêta à Berlin, désirant vivement attirer l'attention du plus grand roi qui fût alors en Europe ; mais soit que la couleur républicaine des ouvrages de Raynal eût effarouché ce monarque, philosophe dans ses écrits et despote dans ses actions, soit que la justesse et la précision qui caractérisaient l'esprit de Frédéric ne pussent s'accommoder de l'enflure et du vague que le célèbre auteur de l'*Histoire des deux Indes* n'avait pas su éviter, l'attente de ce dernier ne fut pas remplie. Si même on en croit l'auteur des *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, le roi, qui avait témoigné d'abord de l'estime pour l'*Histoire du Stathoudérat*, choqué ensuite de l'orgueil que Raynal savait peu dissimuler, affecta de ne pas seulement connaître l'écrit auquel celui-ci attachait surtout sa réputation. Il paraîtrait même, d'après Thiébaut (*voy.* ce nom), que Raynal, par ses prétentions et son caractère intéressé, laissa peu d'estime pour sa personne tant aux habitans de Berlin, qu'aux étrangers et à ses propres compatriotes établis dans cette capitale. Quoi qu'il en soit, après avoir visité différentes cours, il revint en France et vécut quelque temps dans les pays méridionaux. Il y accorda aux académies de Marseille et de Lyon les fonds de plusieurs prix dont il proposa les sujets; le plus remarquable fut de déterminer si la découverte de l'Amérique avait été utile ou nuisible à l'Europe. Il en donna un autre aux pasteurs de Lausanne, pour être distribué à trois vieillards que leur vie laborieuse et leur bonne conduite n'auraient pas mis à l'abri de l'indigence. Raynal arriva à Paris en 1788, et s'y trouvait lorsque l'assemblée constituante rendit des décrets dont les uns lui parurent attenter à la propriété, les autres favoriser l'effervescence du peuple. Il est inutile de dire qu'il avait salué avec enthousiasme l'aurore d'une révolution qui semblait ne devoir être fatale qu'à la superstition, à l'ignorance et aux différentes espèces de tyrannie ; mais il fut effrayé de l'abus que faisaient, des principes tant de fois énoncés par lui-même, une foule d'hommes ardens et abusés, que guidaient un petit nombre d'hommes pervers. Le 31 mai 1791, il adressa à l'assemblée une longue lettre, où il marquait la route que cette assemblée aurait dû tenir, et les écueils qu'elle devait éviter. Malheureusement le ton dogmatique dont il n'avait jamais su se préserver, nuisit encore dans cette circonstance à la sagesse de ses conseils.

Son écrit fit peu d'impression, et tout le fruit qu'il en recueillit fut d'être insulté par des gazetiers qui le traitèrent en homme affaibli par l'âge. Avec plus de mesure et de décence, mais non moins de sévérité, André Chénier lui fit une réponse dans laquelle il relevait l'inconvenance commise par un écrivain, qui, quelqu'incontestable que fût son talent, osait adresser de tranchantes leçons à l'élite d'un peuple nombreux autant qu'éclairé. Raynal, las des agitations de la capitale et effrayé des troubles qui accompagnaient la marche rapide de la révolution, alla fixer sa demeure à Passy. Par une singularité remarquable, il échappa aux proscriptions qui ne tardèrent pas à frapper le talent avec toutes les autres espèces d'aristocratie, et c'est dans cette retraite qu'il mourut d'un catarrhe, le 6 mars 1796, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Cet homme, qui avait répandu des bienfaits sur ceux qui cultivaient la littérature, qui fit servir sa fortune à l'encouragement des écrits utiles, était alors réduit à la détresse, et on ne lui trouva, dit-on, qu'un assignat de 50 livres, valant alors 5 sous en argent. Ses amis ont loué sa franchise, sa bonté, sa sensibilité; mais ces qualités étaient accompagnées de quelques défauts parmi lesquels on citait une inquiétude habituelle, le désir excessif de la réputation, et le penchant à désapprouver ce qui n'était pas ou ne venait pas de lui. Raynal ayant eu occasion de voir Lavater en Suisse, voulut absolument que ce grand physionomiste lui dit ce que les traits de son visage faisaient penser de son esprit et de son caractère; le docteur helvétien, après s'en être long-temps défendu, le satisfit, à ce qu'on assure, avec une sincérité peu flatteuse pour la vanité du curieux, mais dont celui-ci eut néanmoins le bon esprit de ne pas se fâcher. Si les circonstances orageuses au milieu desquelles s'écoulèrent les dernières années de sa vie n'y eussent mis obstacle (et non pas, comme le disent des biographes, s'il avait vécu plus long-temps, puisqu'il mourut âgé de plus de 83 ans), il est probable qu'il aurait retouché son *Histoire philosophique*, et il eût en cela servi sa réputation. Son style, dégagé du ton de déclamation qui y règne, aurait toujours paru ce qu'il est souvent, plein de rapidité, de force et d'abondance. On a dirigé contre Raynal une imputation odieuse, et qui, si elle était prouvée, dévouerait sa mémoire à l'opprobre auquel ne peut échapper l'hypocrisie convaincue; on a prétendu qu'il était lui-même intéressé dans cette traite des nègres, contre laquelle il s'était élevé avec tant de force et de vérité. Mais cette accusation, que semblent d'ailleurs réfuter suffisamment l'insouciance que marqua Raynal pour l'accroissement de sa fortune, et l'état, approchant de l'indigence, dans lequel il mourut, n'ayant jamais été suffisamment prouvée, doit être rangée dans la foule de ces perfides calomnies que l'esprit de parti et souvent même les haines littéraires ne se font pas scrupule d'employer envers ceux dont on trouve plus facile de ternir la réputation que de réfuter ou d'éclipser les écrits. Il a laissé, dit-on, une *Histoire de la révocation de l'Edit de Nantes* qui formerait quatre volumes. On prétend aussi que sous la tyrannie de Robespierre il avait brûlé une autre partie de ses manuscrits.

RAYNOUARD (FRANÇOIS-JUSTE-MARIE), de l'académie française, né à Brignolles, le 18 septembre 1761, était avocat avant la révolution; il en embrassa la cause dès le commencement avec modération, et fut nommé, en 1791, suppléant à l'assemblée législative; mais s'étant déclaré contre les premiers excès révolutionnaires, il fut mis en arrestation par le parti de la montagne à l'époque du 31 mai 1793, et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. M. Raynouard reprit alors, pendant quelques années, sa première profession; puis il se rendit à Paris vers 1800, et fut nommé, en 1806, membre du corps-législatif par le département du Var. En 1804, il avait remporté un prix au concours de l'institut, par un poëme intitulé: *Socrate dans le temple d'Aglaure*, ouvrage non moins remarquable par le talent qui le fit distinguer que par des principes très-hardis, et qui avaient alors peu d'approbateurs, au moins hautement déclarés. L'année suivante, il obtint, au Théâtre-Français, un triomphe plus flatteur par le succès de la tragédie des *Templiers*, succès que justifièrent le choix du sujet, la sagesse du plan, l'art avec lequel l'intérêt est manié et soutenu, enfin de nobles sentimens exprimés en beaux vers. La réussite de cette pièce fut loin toutefois d'être sans contestation; mais peut-être que l'opposition même de

quelques critiques contribua à assurer ce succès : on ne peut au moins douter que tel ne fut l'effet des diatribes acharnées de Geoffroy, qui s'efforça d'établir dans ses feuilletons que les religieux en faveur desquels l'auteur tragique s'était attaché à exciter un si puissant intérêt, avaient mérité leur sort. M. Raynouard réfuta victorieusement cette assertion aussi cruelle qu'inexacte, dans un précis historique placé en tête de la seconde édition de sa tragédie, et dans lequel il prouva que la jalousie, l'avarice et les soupçons d'un despotisme ombrageux, avaient été les véritables causes de la destruction de cet ordre. Cette réfutation, et la force avec laquelle se prononçait l'opinion publique, ne pouvaient arrêter un écrivain pour lequel le sentiment de la honte avait cessé d'exister depuis long-temps, en supposant qu'il l'eût jamais connu. Chaque représentation des *Templiers* était suivie d'une violente attaque de ce journaliste, et chacune de ces attaques était vengée le lendemain par un concours et des applaudissemens inconnus au Théâtre-Français depuis les succès de Voltaire. Dans son rapport pour les prix décennaux, fait en 1810, l'institut considéra cette tragédie comme digne du grand prix, et il proposa à l'empereur de la couronner. Il est probable que cette proposition, jointe à d'autres du même genre en faveur de quelques hommes que Napoléon n'aimait pas, contribua à faire ajourner indéfinitivement la distribution de ces prix. Cependant M. Raynouard fut nommé, dans ce temps-là, membre de la légion-d'honneur ; il avait été nommé, en 1807, membre de la seconde classe de l'institut à la place du poète Lebrun. En 1811, il fut appelé une deuxième fois au corps-législatif. Cette nomination fournit bientôt à l'auteur des *Templiers* l'occasion de jouer un rôle politique très-important. Lorsque la puissance de Napoléon commença à s'ébranler, vers la fin de 1813, M. Raynouard fut nommé l'un des membres de la commission extraordinaire que l'on chargea de faire un rapport sur l'état de la France (*voy.* LAINÉ). On sait combien les observations et les remontrances hardies de cette commission irritèrent l'empereur. M. Raynouard, chargé de la rédaction du rapport, honora son caractère par l'énergie du langage qu'il tint dans cette circonstance, comme il avait, quelques années auparavant, honoré son talent par un bel ouvrage. Les vérités courageuses qu'il fit retentir dans une enceinte où depuis long-temps le silence de l'esclavage n'était troublé que par les accens de la plus basse adulation, remplirent à-la-fois de fureur et d'épouvante le despote qui, pour la première fois, entendait la France par la bouche d'un de ses mandataires. Il prononça la dissolution du corps-législatif ; mais cette assemblée se réunit de nouveau quelques mois plus tard sous les auspices de la constitution royale, et elle recouvra la parole avec la publicité des délibérations, dont elle avait été privée sous le gouvernement impérial ; ce qui donna à M. Raynouard une nouvelle occasion de se faire remarquer par l'indépendance de ses opinions. Ce fut surtout dans le rapport qu'il fit au nom d'une commission sur la répression des délits de la presse, que cet esprit d'indépendance se manifesta davantage. Le rapporteur se montra entièrement opposé aux vues des ministres du roi ; et il conclut à ce que le projet qu'ils avaient présenté fût rejeté, prouvant ainsi qu'à la différence de beaucoup d'autres, il s'attachait non aux hommes, mais aux principes, et que ses attaques précédentes avaient été dirigées moins contre le tyran que contre la tyrannie. Au mois de septembre 1814, il parla sur la loi de naturalisation, et il se montra fort disposé à lui donner une grande extension. Après le retour de Bonaparte en 1815, M. Raynouard fut nommé membre de la chambre des représentans, mais il n'accepta point. C'était peu de jours auparavant que l'on avait repris, au Théâtre-Français, la tragédie des *Templiers*, à laquelle il avait fait des changemens considérables. Cette pièce obtint encore alors un grand succès, et ce fut une sorte de dédommagement de la chute qu'avait essuyée la tragédie des *Etats de Blois*, donnée l'année précédente, peu de temps après l'arrivée du roi, et dont Napoléon n'avait pas permis la représentation au Théâtre-Français, après l'avoir fait jouer en sa présence à St-Cloud, le 22 juin 1810. La pièce eut néanmoins huit représentations. Lors de la réorganisation de l'institut, en mars 1816, M. Raynouard fut maintenu sur la liste des membres de l'académie française, et le 26 octobre même année, il obtint l'honneur, encore fort rare, de siéger

dans deux classes, par le choix que fit de lui l'académie des inscriptions. En 1817, ses collègues de l'académie française l'appelèrent aux fonctions de secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Suard. Il fait preuve de beaucoup de zèle dans ses fonctions, et donne, par des lectures fréquentes de ses ouvrages, entre autres de son poëme de *Machabée*, l'exemple de l'activité à un corps qui, depuis longtemps, est accusé de se reposer sur ses lauriers de deux siècles. On a de M. Raynouard, outre les ouvrages dont nous avons fait mention : *Caton d'Utique*, tragédie en 3 actes et en vers, in-8, tiré à quarante exemplaires. —*Recherches sur l'ancienneté de la langue romane*, 1816, in-8 de 32 pages.—*Élémens de la grammaire de la langue romane, avant l'an 1000, précédés de recherches sur l'origine et la formation de cette langue*, 1816, in-8 de 105 pages. — *Grammaire romane*, ou *Grammaire de la langue des troubadours*, 1816, in-8 de 551 pages. — *Choix des poésies originales des troubadours*, tome 1er, 1817, grand in-8; tome 3, 1818. Le tome 2 n'a pas encore paru. M. Raynouard est un des rédacteurs du *Journal des savans* depuis sa création en septembre 1816. Il a annoncé le projet de publier un Recueil d'inscriptions.

RAZOUT (Le comte Louis-Nicolas), lieutenant-général, né à Paris en 1773, était, en 1792, lieutenant au régiment de la Sarre, dans la même compagnie où Joubert était sous-lieutenant. Devenu, dans la révolution, aide-de-camp de ce dernier, M. Razout le reçut dans ses bras, lorsqu'il fut frappé d'un coup mortel à la bataille de Novi. Nommé en 1801, colonel de la 104e demi-brigade, il reçut, en 1803, le commandement du 94e régiment, avec lequel la 104e avait été amalgamée. Il fit avec distinction les campagnes de 1805, 6 et 7, et fut nommé général de brigade le 12 février de cette dernière année. La campagne de 1808, en Espagne, ajouta à sa réputation. Rappelé en Allemagne après le siége de Saragosse, il fut envoyé dans la Zélande pour y organiser de nouvelles troupes. Le 31 juillet 1811, il fut nommé général de division, et commanda une des divisions du corps du maréchal duc d'Elchinghen (Ney), qui se distinguèrent au combat de Valontina, à la bataille de la Moskwa, et dans la retraite de Moscou. En 1813, il fut nommé comte et grand officier de la légion-d'honneur. Il organisa une division du corps du maréchal Gouvion-St.-Cyr, laissée dans Dresde; fit avec elle une défense vigoureuse; et leva le siége après une capitulation honorable, que les alliés n'observèrent pas. Indignées de cette infraction, les troupes menaçaient de se soulever. Le général Razout les contint par sa fermeté. De retour en France, il refusa le commandement d'un département, qui lui avait été offert. Lors du retour de Napoléon, il se rendit auprès de Louis XVIII, aux Tuileries, et crut devoir se cacher lorsque le vainqueur fut rentré dans son palais. Ayant repris du service, le général Razout fut chargé du commandement de la 21e division, à Bourges, d'où il est passé à celui de la 3e, à Metz; il y est mort le 10 janvier 1820, à la suite d'une attaque d'apoplexie, laissant des regrets universels.

RÉAL (Pierre-François, comte), d'une famille originaire des Pays-Bas autrichiens, était procureur au châtelet de Paris, à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec une extrême chaleur. Membre de la société des amis de la constitution, avant le 10 août 1792, il fut, le 17 du même mois, nommé accusateur public près le tribunal extraordinaire qui fut créé dans cette journée, pour instruire sur les faits relatifs à la révolution qui venait de renverser le trône. Quelles qu'aient été, selon nous, les erreurs de Réal à cette époque, elles ne l'entraînèrent jamais à aucun acte de barbarie; et toutes les fois que, sans trahir les intérêts de la liberté, qu'il considérait comme sacrés, il fut en son pouvoir de rendre des services, il les rendit toujours avec empressement; et s'acquit à la reconnaissance de plusieurs victimes de cette époque, des droits qui ont été méconnus du moment où les services ont cessé d'être nécessaires. Dès que le tribunal du 17 août eut cessé ses fonctions, Réal fut nommé substitut du procureur de la commune de Paris. Dès lors il se montra dévoué à cette faction, dans la plupart des circonstances où elle exerça son influence funeste sur la convention nationale. Après avoir pris, aux attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, une part dont il s'est efforcé depuis de se justifier, Réal fut appelé en témoignage contre les illustres victimes de cette horrible journée; mais il n'accusa aucune d'elles, et

sa déclaration ne porta que sur des faits de peu d'importance. Il s'éleva souvent à la tribune des jacobins, contre la multiplicité des arrestations ; en faveur de la liberté de la presse, et contre l'établissement des commissions populaires, qui prononçaient tantôt la déportation, tantôt l'envoi au tribunal révolutionnaire, d'une foule de citoyens. Ce courage pensa plusieurs fois lui devenir funeste. Dénoncé en l'an 2 comme partisan de la liberté indéfinie de la presse et ennemi des comités, il fut arrêté après la mort de Danton et de Camille-Desmoulins, avec lesquels il était particulièrement lié, et enfermé au Luxembourg, où régnait le plus horrible espionnage. Cette justice a été rendue à Réal, par ceux-là même que l'esprit de parti porte à la refuser maintenant à quiconque ne professe pas leurs opinions, qu'il signala dans cette prison plusieurs agens des comités et de Fouquier-Tinville, et sauva ainsi la vie de plusieurs infortunés, qui, sans ses avis, eussent imprudemment confié le secret de leur destinée aux monstres que la tyrannie avait attachés à leurs pas. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il dévoila, l'un des premiers, les nombreux forfaits du gouvernement assassin dont la convention venait de faire une éclatante, mais tardive justice ; et se prononça même avec une telle énergie contre les crimes de quelques proconsuls, que, lorsque Carrier fut traduit devant le tribunal révolutionnaire régénéré, ce monstre récusa plusieurs jurés, sur le seul soupçon qu'ils étaient liés avec Réal. Celui-ci était alors défenseur officieux. On regrette néanmoins de le voir à la même époque, se charger de la défense de quelques-uns des membres du comité révolutionnaire de Nantes, scélérats épouvantables, non moins criminels que Carrier lui-même, et qui, à l'exception de deux seulement (Pinard et Grand-Maison), furent tous acquittés, sous le spécieux motif que leurs crimes n'avaient pas été commis avec des intentions contre-révolutionnaires. On a justement reproché à M. Réal d'avoir servi d'organe à une cause aussi odieuse. Vers la fin de l'an 3 (1795), il publia son *Journal de l'opposition*, et fut nommé historiographe de la république, au commencement de l'an 4. Vers la fin de 1795, il vint plaider à Bruxelles la cause de Tort de la Sonde accusé de correspondance avec l'ennemi, contre le ministre de la justice, Merlin. Dénoncé par ce dernier, à la suite de cette affaire, il fut, en floréal an 4 (juin 1796), chargé de la défense de Drouet et de quelques autres individus prévenus de complicité dans la conspiration de Babœuf. Ayant reproché à Bailly, accusateur public près la haute-cour nationale de Vendôme, d'avoir usurpé dans son discours les fonctions de commissaire national, un jugement lui ôta la parole et le rappela au respect dû à la haute-cour. Porté au conseil des cinq-cents, lors des élections de germinal an 6 (mai 1798), Merlin, encore membre du directoire, l'en fit écarter ; mais celui-ci ayant succombé lui-même, lors de la révolution du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), Réal fut nommé commissaire du gouvernement près le département de la Seine. Il prit une part très active à la révolution du 18 brumaire, et rendit dans cette journée des services essentiels à Bonaparte, qui, en récompense, le nomma conseiller-d'état, et l'attacha à la section de la justice, où on l'a souvent entendu, depuis, discuter avec une grande sagacité, mais presque toujours dans l'intérêt du pouvoir, des questions législatives d'une haute importance. Ce fut aux instances qu'il fit en mars 1804, auprès de l'empereur, pour interroger Querelle, qui venait d'être condamné à mort, qu'on dut à cette époque la connaissance des projets de Georges Cadoudal contre la personne de Napoléon. Réal était alors l'un des conseillers-d'état adjoints au ministère de la police générale, ayant Paris dans ses attributions, ce qui excita souvent entre le préfet de police Dubois et lui, des altercations assez vives. Lors de la première restauration, Réal cessa d'être employé. On a prétendu qu'en mars 1815, il n'avait pas été étranger au retour de Bonaparte ; mais il faut placer ce conte ridicule à côté de la fameuse conspiration que les sots et imprévoyans ministres des Bourbons, afin d'écarter la terrible responsabilité qui pesait sur leurs têtes, ont soutenu depuis avoir été ourdie à cette époque pour rappeler le souverain de l'île d'Elbe, comme si la faiblesse, l'incapacité, la mauvaise foi, la marche équivoque de ces ministres, si bien secondés par les fautes des princes, leurs funestes voyages, et l'insolence menaçante de l'émigration, n'avaient pas été des motifs plus que suffisans pour aliéner le peuple français contre

ceux qui ne lui offraient ni sûreté, ni protection, ni gloire. Faut-il s'étonner au reste, que vingt-cinq ans d'adversité et les leçons récentes de 1814 et 1815, aient été perdus pour certains hommes, lorsqu'en février 1820, on jette les yeux sur le déplorable spectacle qu'offre le gouvernement de la France, proclamant hautement le mépris des sermens les plus solennels; la ruine de toutes les garanties sociales, données par lui même; et appelant de sang-froid le retour des révolutions qui menacent de l'anéantir. Nommé préfet de police de Paris, dès l'instant où Bonaparte eut ressaisi le pouvoir, Réal exerça les fonctions de cette place jusqu'aux derniers jours de juin 1815, époque à laquelle la commission de gouvernement lui donna pour successeur M. Courtin. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il s'est d'abord retiré dans le royaume des Pays-Bas, d'où des raisons d'état l'ont obligé de sortir. Il s'est alors rendu dans les Etats-Unis d'Amérique, où il a établi une fabrique de distillation de liqueurs dont il s'était autrefois occupé en France. Une ordonnance royale rendue en 1818, l'a autorisé à rentrer en France; mais à l'instant même où il était rappelé dans sa patrie, il faisait l'acquisition d'une maison et d'un domaine considérable en Amérique, pour y transporter son établissement, perfectionné de jour en jour par son industrie et ses soins. A beaucoup d'esprit et de gaîté, Réal joint un grand fonds d'obligeance; et les nombreux services qu'il a rendus, dans les diverses situations où les événemens l'ont placé, justifient notre assertion. On lui a reproché un dévoûment aveugle aux volontés et au pouvoir de Napoléon; nous ne croyons pas devoir le défendre de cette accusation, même en rappelant le nom du personnage à qui elle est commune avec lui, et qui, après l'avoir précédé dans les mêmes fonctions, a été élevé trois fois aux honneurs ministériels, sous les Bourbons (*). M. Réal a publié : *Journal de l'opposition*, nº 1-5. 1795, in-8, repris en 1796. (Avec Méhée.) *Journal des Patriotes de 1789*, depuis les derniers mois de 1795. *Essai sur les journées des 13 et 14 vendémiaire*, 1796, in-8. *Procès de Barthélemi Tort de la Sonde, accusé de conspiration contre l'état, et de complicité avec Dumouriez*, 1796, in-8.

REDERN (Le comte SIGISMOND EHRENREICH DE), fils du grand-maréchal de la cour de Frédéric II et d'une mère appartenante à une famille française, proscrite par la révocation de l'édit de Nantes, est né à Berlin. Descendant d'une des plus illustres familles de l'Allemagne, ce n'est cependant pas à ce titre que M. de Redern trouve une place dans cette galerie. C'est un ami des hommes et de la liberté. Constamment occupé de sciences, d'arts et d'objets d'intérêt public, il a, dès 1790, donné dans ses terres, situées en Saxe, le premier exemple de l'abolition du servage, du rachat de la corvée et des servitudes féodales. Fixé en France, sous le gouvernement consulaire, il y est devenu propriétaire de la terre de Flers, et a remis en activité des établissemens de forges, très-importantes pour le département de l'Orne. Il a épousé une demoiselle de Montpezat, qui, déjà connue sous le nom de comtesse de Maléjac, par toutes les qualités du cœur et les graces de l'esprit le plus aimable, vient de justifier la réputation qui lui était acquise dès long-temps, par un charmant recueil intitulé : *Zélie, reine des braves*, petit ouvrage écrit dans une prose élégante, semé de vers charmans, rempli

(*) C'est une anecdote peu connue, mais que nous pouvons garantir, que le personnage dont il est ici question, ayant fait les plus vives instances et employé tous les moyens des plus basses intrigues auprès de Napoléon, pour se faire nommer préfet de police, après la retraite de Dubois, ce prince qui connaissait ses antécédens parlementaires et les opinions qu'il avait énoncées dans quelques circonstances, les lui rappela, et lui dit « qu'il ne voulait pas le placer entre sa conscience et son devoir. » Mais le personnage, toujours fidèle à son caractère de bassesse et de duplicité ne lui ayant répliqué que par de nouvelles protestations d'un zèle et d'un dévoûment sans bornes, Napoléon ajouta : « Mais enfin, si vous étiez instruit qu'un Bourbon fût caché dans Paris, que feriez-vous? — Mon devoir, sire; je n'hésiterais pas un moment à le faire arrêter, et votre majesté n'en serait instruite que lorsque la loi serait exécutée. — A la bonne heure, reprit Napoléon; soyez donc préfet de police. » Et le même jour (10 octobre 1810) le personnage fut nommé.

de pensées généreuses, de sentimens élevés; d'aperçus plein de finesse, souvent de profondeur; d'une morale touchante, et d'une politique judicieuse, si transparente sous le voile de l'allégorie, qu'on la croirait de l'application la plus directe. On aime à voir le talent et les graces d'une femme jeter un nouvel éclat sur un nom déjà honoré par de graves ouvrages, et les plus nobles actions. Naturalisé Français en 1811, le comte de Redern a publié en 1814, contre l'importation des fers étrangers, deux mémoires que les propriétaires et maîtres de forges de France ont présentés aux deux chambres. Ces mémoires ont été appréciés dans le temps, non moins pour la manière dont le sujet principal était traité, que pour les vues d'économie politique qu'ils renferment, et ils ont fait nommer l'auteur membre du conseil-général des manufactures. L'arrondissement de Domfront l'a élu, en 1815, candidat à la chambre des députés. Sincèrement attaché aux principes de la liberté constitutionnelle, M. de Redern adressa au collége électoral de l'Orne des considérations sur les élections de 1815, dans lesquelles il s'attachait particulièrement à faire sentir tous les dangers qui menaceraient la France, si les partis ne se hâtaient de se rallier à la charte et au roi. Il ne paraît pas que la voix de M. de Redern, à qui son ancienne qualité d'homme d'état (*) n'a jamais fait perdre celle d'homme de bien, ait été entendue des ministres du roi de France (décembre 1819). Le comte de Redern a publié en 1815, un nouvel ouvrage intitulé : *Des modes accidentels de nos perceptions*, dans lequel il a traité plusieurs questions de haute métaphysique, dans le point de vue spiritualiste, et qui renferme des vues neuves et philosophiques sur le somnambulisme magnétique. Il en a donné une seconde édition en 1818.

REDING (ALOYS, baron DE) ancien grand-landammann de la Suisse, entra d'abord au service d'Espagne, et en 1788, il se retira, jeune encore, dans sa patrie. La perte d'une épouse chérie l'avait plongé dans une profonde mélancolie, dont l'irruption des Français en Suisse vint tout-à-coup le tirer. Ce fut lui qui donna aux autres cantons le signal de voler au secours de Berne; il voyait cependant avec peine certains priviléges commerciaux, dont les villes souveraines jouissaient à l'exclusion des campagnes, et non-seulement il les avait exhortées à y renoncer, mais il leur avait donné l'exemple des concessions. C'est, en effet, à ces prérogatives, dès-lontemps et justement odieuses à la population rurale, qu'il faut attribuer en grande partie les dissensions qui livrèrent alors à l'invasion, et depuis à l'influence étrangère, la Suisse qui était invincible, si elle fût restée unie. Toutefois, dans ce moment de crise, Reding parut moins alarmé de l'agression ouverte de la France que des divisions secrètes qu'elle avait semées entre les gouvernans et les gouvernés; il se mit à la tête des milices de Schwitz, et fit des prodiges de valeur. Le 2 mai 1798, on le vit, avec quelques montagnards, livrer bataille aux Français, fort supérieurs en nombre, enfoncer leur ligne, et les chasser de la plaine de Morgarten, déjà si fameuse par la victoire remportée sur les Autrichiens, en 1315, sous la direction d'un de ses ancêtres. Avant de conduire ses frères d'armes à cette attaque désespérée, Reding leur adressa un discours véhément, à la suite duquel tous s'écrièrent : «La mort, et point de retraite.» On vit, dans ce combat terrible, ces robustes enfans des montagnes armés d'énormes massues garnies de pointes de fer qu'ils appellaient *Morgenstarren* (étoiles du matin), charger, malgré un feu terrible, les bataillons de grenadiers français, que, trois fois dans cette même journée, ils empêchèrent de se rallier. Le lendemain fut presque aussi glorieux pour les montagnards; mais tous les autres cantons venaient d'accepter la nouvelle constitution, et Reding conseilla au sien d'y souscrire. Il ne reparut sur la scène qu'après le traité de Lunéville. Lorsque le gouvernement central ouvrit à Berne, le 1er septembre 1801, une diète générale pour lui soumettre le plan d'une organisation définitive, il défendit avec énergie les anciennes libertés des petits cantons contre le parti révolutionnaire qui soutenait le principe de l'unité absolue; principe sans doute incontestable en théorie, mais dont les anciennes habitudes de l'Helvétie, la diversité du sol, des mœurs et des intérêts, rendaient à-peu-près impraticable, comme l'expérience l'a

(*) Le comte de Redern était autrefois ministre de Prusse, dans les cours étrangères.

prouvé, l'application à ce pays. Des deux côtés on se montra inflexible : la condition préalable que proposait Reding n'ayant point été admise, il partit à l'improviste, le 12 octobre, avec les députés de Schwitz, d'Underwald et d'Uri; et ce départ détermina une scission. Treize députés déclarèrent que les trois plus anciens cantons s'étant séparés, on devait regarder la diète comme imparfaite; dans peu de jours, les scissionnaires eurent la majorité. Ils procédèrent alors à la formation du gouvernement central, composé d'un sénat et d'un conseil exécutif, dont les partisans de l'unité se virent écartés, et dont les rênes furent remises à Reding, avec la dignité de premier landammann de l'Helvétie. Deux mois entiers s'écoulèrent sans que le gouvernement français voulût communiquer avec cette régence. Alors Reding se détermina à se rendre à Paris pour connaître les intentions de la France. Il y sollicita le rappel des troupes françaises, et réclama contre la réunion du Valais ; on lui promit le premier point. Bonaparte eut même avec lui une conférence, où il lui dit que la rentrée des oligarques Bernois dans le corps fédératif, ne pouvait nullement être agréée par la France; que néanmoins il ne s'opposerait pas à ce qu'il conservât la présidence, et à ce que les petits cantons revinssent à une forme de gouvernement appropriée à leurs mœurs, pourvu que l'amalgame des deux partis eût lieu; vues qui, sans blesser l'équité, étaient conformes à une saine politique. Reding revint, et réorganisa le gouvernement central de la manière convenue à Paris. Après avoir donné trois mois à ce travail, il ajourna le sénat; mais à peine fut-il parti, que les nouveaux ministres s'étant rassemblés la nuit, le destituèrent ainsi que les restes de son parti ; déchirèrent la constitution arrêtée, et nommèrent des notables pour en faire une nouvelle. Reding dénonça cet attentat au gouvernement français, et accusa, d'y avoir pris part, son ambassadeur Verninac; puis il revint à Berne, protesta, et se retira. Le nouveau code fut rejeté par Schwitz, Uri et Underwald. Les troupes françaises évacuèrent l Helvétie; et aussitôt après leur départ, la Suisse, presqu'entière, se leva pour destituer les successeurs de Reding. Le peuple de Schwitz avait déjà convoqué une assemblée présidée par lui ; les trois cantons démocratiques s'étaient réunis : ils avaient pris la résolution de se séparer de la nouvelle république helvétique, et de rentrer dans leur ancienne association de Waldstaten. Le congrès, auquel ils s'empressèrent de communiquer cette décision, leur notifia que les ordres nécessaires venaient déjà d'être donnés pour triompher de toute résistance, et de part et d'autre, on se prépara au combat. Les montagnards de Schwitz conjurèrent Reding de se mettre à leur tête, et il se rendit à cette demande. A peine l'avant-garde, que le congrès envoya contre cette confédération, eut-elle mis le pied sur le territoire des petits cantons, qu'elle fut taillée en pièces par les milices d'Underwald. A la première nouvelle de la marche des troupes du congrès, Zug, Glaris et Appenzel, et jusqu'aux Grisons, envoyèrent des députés à Schwitz, pour y renouveler l'ancien serment helvétique, de *périr tous pour chacun, chacun pour tous*. Zurich ferma ses portes à l'armée du congrès, et fut bombardée. En moins de 17 jours, l'insurrection fut générale : les paysans de l'Argovie cernèrent Berne, et en chassèrent le congrès, qui se hâta d'invoquer l'intervention de la France. Une diète générale s'ouvrit à Schwitz, sous la présidence de Reding. Mais, le 30 septembre, le gouvernement français publia une déclaration par laquelle il fit connaître la résolution d'intervenir dans ces démêlés, et ne donna aux confédérés de Schwitz, que cinq jours pour poser les armes. Ceux-ci, présidés par Reding, persistèrent dans leur résistance, et invoquèrent le traité de Lunéville. Bientôt le général Rapp arriva en Suisse, chargé de faire exécuter les volontés du gouvernement français. Le 20 octobre, cet officier annonça à Reding qu'il eût à dissoudre la diète. Celui-ci ayant soumis cet ordre à la diète réunie, après une discussion longue et fort vive, elle se décida à rester réunie. La proclamation du gouvernement français ne fut accueillie dans aucun des cantons orientaux; alors les troupes françaises reçurent ordre d'entrer en Suisse. Reding, ainsi que la diète, protestèrent contre l'intervention armée de la France, et invoquèrent de nouveau le traité de Lunéville. Le 28 octobre, la diète se sépara comme y étant contrainte par la violence, et 3 mille hommes de troupes françaises s'emparèrent de Schwitz. Le triomphe du

parti bernois ainsi assuré, Reding fut mis en arrestation par ordre du général en chef Ney, et transféré à la forteresse d'Arbourg. On lui avait auparavant proposé un passe-port pour sortir de la Suisse, ce qu'il refusa. Il fut remis en liberté peu de temps après, et même nommé landammann du canton de Schwitz en 1803, dignité qu'il n'accepta qu'à la suite de sollicitations réitérées. Il mourut quelque temps après, laissant la réputation d'un patriote plus zélé que réfléchi. Reding avait un grand caractère, ses intentions étaient pures, mais d'ailleurs il était violent et invariable dans ses résolutions.

REDING (Don Théodore de), né dans le canton de Schwitz, entra au service d'Espagne, où ses talens et ses services l'élevèrent au grade de maréchal-de-camp, qu'il occupait en 1808, lorsque l'invasion française eut lieu. La manière énergique dont il se prononça dans cette circonstance, la fermeté avec laquelle il rejeta les offres qui lui furent faites au nom de Napoléon, lui valurent la confiance de la junte, qui le nomma lieutenant-général. Il fut chargé, en cette qualité, du commandement d'un corps sous les ordres de Castanos. S'étant placé, par une manœuvre hardie autant qu'habile, entre les corps des généraux français Dupont et Vedel, il contribua éminemment par là aux résultats de la journée de Baylen (*voy.* Castanos). Il prit ensuite le commandement d'une division en Catalogne, et seconda le général Vivès à la sanglante affaire de Cardedon. Le 15 décembre 1808, il disputa la position de Llinas au général Gouvion-St-Cyr, qui, après un combat très-vif, le contraignit à la retraite. Cet échec le força de lever le siége de Barcelone, qu'il avait commencé à former. Le 24 février de l'année suivante, voulant couvrir Valence, il livra au même général le combat de Valls, où il reçut une blessure à laquelle il succomba le 20 avril suivant, laissant aux patriotes espagnols de vifs regrets fondés sur le dévouement généreux qu'il avait marqué pour leur cause. Sa constante fidélité lui valut une violente attaque dans le 15e bulletin, où sa conduite était comparée à celle d'un de ses parens, Reding le jeune, qui, selon l'écrivain officiel, « s'était comporté en véritable patriote suisse, et méritait l'estime générale. » Ce dernier avait, dès le commencement des hostilités, passé du côté des étrangers, et entraîné quelques-uns de ses compatriotes dans sa défection : honorable procédé qui lui valut de grands éloges dans l'article dont il s'agit. On y ajoutait « que quant à Théodore Reding, il irait jouir dans les tavernes de Londres d'une pension de quelques centaines de livres sterlings mal acquise. » Ce fut en périssant pour la liberté de sa patrie adoptive, qu'il répondit à cette lâche insinuation.

REDOUTÉ (Pierre-Joseph), peintre célèbre, est né à St.-Hubert dans les Ardennes, le 10 juillet 1759, d'un père qui lui-même avait des talens marqués dans ce genre. P.-J. Redouté, son second fils et son élève, était né avec un goût décidé pour la peinture; et, à l'âge de quatre ans, il crayonnait déjà de petits tableaux de genre. A treize ans, emportant pour toute richesse sa palette et ses pinceaux, il quitta ses parens pour voyager en Flandre et en Hollande. Il s'arrêta un an à Vilvorde. Là, il fit des décors d'appartemens, des dessus de portes et des tableaux d'église. Il alla ensuite à Luxembourg, puis de là se rendit à Paris, où peu favorisé des circonstances, il commença par peindre des décorations pour le Théâtre-Italien. C'est en cultivant ce genre, qu'il a acquis l'habitude de cette manière large et expéditive qui le distingue des autres peintres de fleurs. Il en avait peint comme essai quelques-unes, que le hasard fit tomber entre les mains du célèbre Lhéritier. Le botaniste fut frappé de son talent, et le détermina sans peine à se vouer exclusivement à un genre pour lequel il était né. Le jeune peintre commença par dessiner les figures des ouvrages de Lhéritier, qui ont obtenu un succès remarquable, puisqu'elles ont commencé l'espèce de révolution qui s'est opérée dans l'iconographie botanique. Il accompagna ensuite ce savant à Londres, et dessina une partie des figures du *Sertum Anglicum*. Il a fait encore, pour le même botaniste, plus de cinq cents dessins, demeurés en portefeuille depuis que celui-ci cessa de travailler. Enfin il est auteur ou peintre de plus de vingt ouvrages d'iconographie botanique, dont plusieurs présentent 4 ou 500 figures. La seule famille des liliacées qu'il a terminée il y a trois ans, a fourni 80 livraisons, formant huit volumes grand in-fol.; et c'est, sans aucune comparaison, le plus bel ouvrage qui existe dans ce genre; assertion qui cessera d'être vraie

lorsque toutes les livraisons du magnifique ouvrage des roses, que publie le même auteur, auront paru. Cet artiste inépuisable a fait en outre plus de quatre mille dessins inédits, tant pour les vélins du Musée commencés sous Louis XIV, que pour quelques savans ou amateurs. On lui doit aussi l'invention d'une branche nouvelle de l'art iconographique; c'est le procédé par lequel on tire, sur une seule planche, la gravure en couleurs variées. M. Redouté venait d'être nommé dessinateur du cabinet de la reine, lorsque la révolution arriva. Il fut nommé, en 1792, dessinateur de l'académie des sciences. En 1793, un concours ayant été ouvert, il mérita la place de peintre de fleurs du Musée d'histoire naturelle. Lors de la création de l'institut, il fut nommé dessinateur en titre de la classe de physique et de mathématiques. Enfin, en ventôse an 13 (1805), il reçut le brevet de peintre de fleurs de l'impératrice Joséphine. La collection des portraits des roses, dont il a déjà paru 14 livraisons, promet d'être plus belle encore que celle des liliacées, et que toutes les aquarelles qui ont établi sa célébrité. La plupart des tableaux qu'il a exposés au salon sont des aquarelles; cependant plusieurs tableaux à l'huile qu'on y a également distingués, prouvent qu'il n'est pas moins habile dans ce genre que dans celui auquel il s'est plus particulièrement consacré. Ventenat (*Jardin de Cels*) a consacré à la mémoire de ce grand artiste, sous le nom de *Redutea*, un genre de la famille des malvacées; c'est une fort jolie plante, très-voisine du genre *Hibiscus*, apportée de l'île St.-Thomas (Antilles), par Riedlé.

REGENBOGEN (Jean-Henri), est né à Schuttorp dans le comté de Bentheim. Nommé professeur d'histoire ecclésiastique et d'exégèse biblique à l'académie de Franequer, il entra en fonctions, le 3 juin 1799, par un discours *De extremis in quæ interpretes sacris codicis passim prolapsi sunt, sedulò cavendis*. La chaire de théologie lui fut ensuite confiée, et en 1812, il fut nommé professeur d'histoire à l'université de Leyde, où il mourut le 22 février 1814. On a de lui : *Oratio de theologo perfecto*.—*Mémoire tendant à prouver qu'il existe dans les livres du vieux testament des prophéties directes relatives au Messie*, couronné par la société établie à la Haye pour la défense de la religion chrétienne, 1797.—*Abraham proposé comme modèle d'un père de famille*, mémoire couronné par la même société, 1798.—*Mémoire tendant à prouver l'inutilité de tout changement quant aux principales vérités de la religion chrétienne*, couronné par la société susmentionnée, 1801.—*Concordance de la doctrine des apôtres avec celle de leur maître*, inséré dans les œuvres de la même société.—*Défense de la religion chrétienne contre ses adversaires modernes*, Amsterdam, 1802, 2 vol.—*Commentatio de fructibus belli sacri*, Amsterdam, 1809.—*Théologie chrétienne, d'après les besoins de l'époque actuelle*, Workum, 1811, 1 vol. in-8.—*Mélanges divers*, Franeker, 1802.—*Sermons posthumes*, Dordrecht, 1815. Dans tous ces écrits M. Regenbogen a manifesté des opinions éclairées, et s'est montré aussi bon écrivain que savant théologien.

REGNAULT (Wilfrid), né à Amfreville-la-Campagne, département de l'Eure, et condamné à mort à la suite d'une accusation d'assassinat, était défendu avec autant de courage et de persévérance que de succès par M. Benjamin Constant, à l'instant même où le marquis de Blosseville, membre du côté droit de la chambre ardente de 1815, frappait ce malheureux, sur la tête duquel le glaive de la loi était prêt à tomber à tout instant, d'une accusation nouvelle qui, si elle eût été prouvée, eût démontré l'évidence de toutes les autres. Selon M. de Blosseville, Wilfrid Regnault était complice des forfaits des premiers jours de septembre 1792!.. Prêt à monter sur l'échafaud, cet homme attaqua le sieur de Blosseville devant le tribunal de police correctionnelle, qui déclara le noble député convaincu de calomnie. En vain ce jugement a été cassé depuis; la flétrissure qu'il a imprimée au nom de Blosseville n'en a pas été effacée. Quoique le pourvoi contre la sentence de mort portée contre Wilfrid Regnault ait été rejeté par la cour de cassation, il est resté assez de vague dans toute cette affaire, devenue célèbre par le rare talent déployé par MM. Benjamin Constant et Odillon Barrot, lors des discussions publiques auxquelles elle a donné lieu, pour que la clémence royale ait cru devoir commuer en 20 ans de détention, la peine de mort prononcée contre le condamné.

REGNAUD-DE-SAINT-JEAN-D'ANGÉLY (Le comte Michel-Louis-Étienne),

est né, en 1760, à St-Fargeau, où son père remplissait les fonctions de président du tribunal et celles de subdélégué de l'intendance. Ce magistrat fut le premier instituteur de son fils. En 1771, le président de St-Fargeau ayant été exilé dans sa terre, y amena, avec ses enfans, un précepteur habile, et rendit communes au jeune Regnaud les leçons données à son fils aîné, Michel Lepelletier, mort depuis victime d'un assassinat. C'est à l'université de Paris que M. Regnaud termina ses études. Son père, sur le refus d'enregistrer à son bailliage l'édit de 1771, avait été mandé par le chancelier; le jeune Regnaud fut du voyage, et obtint, par la voie du concours, une place gratuite au collége du Plessis. Sorti du collége en 1777, il fit son cours de droit et suivit le palais; il se destinait à la profession d'avocat, et comptait l'exercer à Paris. Les soins que réclamaient ses parens le forcèrent à changer de projet. Son père, affligé d'une cécité absolue, avait été obligé de renoncer à ses fonctions. Retiré à St-Jean-d'Angély, il y vivait dans ses propriétés. M. Regnaud, après avoir prêté son serment au parlement, se rendit auprès de sa famille. Un de ses oncles était lieutenant-criminel à Rochefort, et prévôt-général de la marine de ce département. La place de lieutenant de cette prévôté vint à vaquer. On l'obtint, en 1782, pour M. Regnaud qui, avec les appointemens de cette place et le produit de son cabinet, conservait à ses parens une aisance que les infirmités leur auraient enlevée. En 1788, lors du refus d'enregistrement des édits rendus sous le ministère de l'archevêque de Sens, les symptômes d'une révolution prochaine se manifestèrent sur tous les points de la France. En Saintonge comme dans les autres provinces, les trois états se réunirent : des commissaires furent chargés de rédiger et de porter au commandant de la province le vœu général; Regnaud fut nommé membre de ces commissions et rédacteur des pétitions. Peu après, on convoqua les états-généraux. Membre du collége électoral de la sénéchaussée de St-Jean-d'Angély, M. Regnaud avait été chargé de la rédaction des cahiers du tiers-état. Lors de l'élection des députés, il fut choisi, presque unanimement, au premier tour de scrutin. Les principes qu'il avait professés jusqu'alors et qui lui avaient mérité la confiance de ses commettans, sont ceux qu'il n'a cessé de soutenir pendant la durée de l'assemblée constituante. Les journaux du temps font foi de la modération de ces opinions, qui, loin de menacer la monarchie, ne tendaient qu'à la raffermir, à l'asseoir sur des bases plus solides. M. Regnaud n'a appartenu à aucune faction. Jamais il n'a paru à la société des jacobins. Lié par une conformité d'intentions et d'efforts avec les hommes sages et modérés de l'assemblée, il se prononça et parla toujours avec énergie en faveur des droits justement balancés du peuple et du trône. La seule réunion dont il ait été membre, est celle qui avait lieu chez le duc de la Rochefoucauld, à laquelle assistaient habituellement MM. de la Fayette, Bailly, de Liancourt, de Tracy, Castellanne, le vicomte de Noailles, Mathieu de Montmorency, Dandré et autres membres de l'assemblée constituante, tous également connus alors par leur amour de la liberté, fondée sur le respect des lois. Envoyé, en juin 1791, dans les départemens du Jura, de l'Ain et du Doubs, il y comprima des mouvemens séditieux prêts à éclater. Pendant la session de l'assemblée constituante, il a travaillé, de concert avec MM. Duquesnoi, Chéron, André Chénier, à un journal tout à-la-fois libéral et monarchique, intitulé : *l'Ami des patriotes*. Après l'assemblée constituante, devenu libre par la mort de ses parens, Regnaud se fixa à Paris. Il réunit à l'exercice de sa profession d'avocat plusieurs occupations honorables et utiles. Il avait été nommé membre du conseil des finances avec MM. Blondel et Martineau, et chef du conseil du contentieux de l'ordre de Malte. Cette fortune fut renversée par la fatale journée du 10 août. Fidèle à la constitution, Regnaud n'avait pas appris avec indifférence les dangers qui menaçaient le trône; il s'était rendu aux Tuileries, déterminé à défendre, avec son épée, la monarchie qu'il avait courageusement servie avec sa plume. On l'avait prévu; désigné d'avance aux assassins, qui crurent l'égorger dans la personne du malheureux Suleau, c'est à cette erreur seule qu'il dut la vie. Les forcenés de la section instruits bientôt de la méprise, ordonnèrent son arrestation. On mit les scellés chez lui, on enleva son mobilier. Grace aux soins d'amis fidèles et généreux, il échappa cependant aux recherches rigoureuses et multipliées dont il fut l'ob-

jet. Depuis cette époque jusqu'à celle du 9 thermidor, ce n'est qu'en se condamnant à une réclusion volontaire, qu'il évita le sort de tous les membres de l'assemblée constituante; le sort de Barnave, de Thouret, de Bailly au nom desquels son nom était associé par l'ordre qui les jeta dans les prisons, d'où ils ne sortirent que pour aller à l'échafaud. Rendu à la liberté par le grand événement qui la rendit à la France, Regnaud retourna à St-Jean-d'Angély. Résolu de ne pas rentrer dans les fonctions publiques, il chercha à réparer, par des spéculations commerciales, les pertes que sa fortune avait éprouvées. Conjointement avec des négocians de St-Jean-d'Angély, de Bordeaux, de la Rochelle et de Paris, il fit des opérations dont les résultats furent avantageux. C'est alors que les circonstances les plus heureuses lui fit connaître la famille dans laquelle il devait trouver sa noble et courageuse épouse, fille de M. de Bonneuil, qui, lors du départ de Louis XVI (nuit du 20 au 21 juin 1791), avait été jeté en prison par suite de son dévouement pour *Monsieur* aujourd'hui Louis XVIII, et nièce de M. et Mme d'Esprémenil morts tous deux sur l'échafaud, victimes de leur attachement aux Bourbons. Le bonheur de Regnaud fut bientôt troublé par le 13 vendemiaire; il était président de sa section, secrétaire de l'assemblée électorale et capitaine des grenadiers nationaux. Il fut nommé pour rédiger et porter à la convention une adresse contre les décrets des 5 et 13 fructidor. A l'erreur qui l'avait porté à embrasser la cause des factieux, il joignit celle, beaucoup plus grave, de se placer dans leurs rangs, et de marcher à la tête de sa compagnie contre la convention, seule autorité alors légitime dans l'état. Ces circonstances réveillèrent des animosités mal éteintes, et sans un avis que Joseph Chénier fit donner à Regnaud, il eût été arrêté chez lui, où les scellés furent apposés de nouveau. Une amnistie générale lui rendit peu après la liberté. Cependant le général Bonaparte avait rétabli l'honneur des armes françaises. Chargé d'un service dans l'armée, Regnaud passa en Italie, et se rendit à Milan en qualité d'administrateur-général des hôpitaux. Là, commencèrent ses rapports avec le vainqueur de Rivoli, et le pacificateur de Rastadt. Bientôt se prépara l'expédition d'Egypte. Le général proposa à M. Regnaud de l'accompagner. La flotte entra à Malte, prit possession de la ville, et poursuivit bientôt sa route. Regnaud fut laissé dans l'île en qualité de commissaire du gouvernement pour l'administration civile, fonctions qu'il exerça pendant huit mois. Malte, bloquée par les escadres réunies d'Angleterre et de Russie, avait besoin de secours. M. Regnaud partit pour les aller solliciter du gouvernement français. Ses instances furent inutiles. L'inconcevable incurie du directoire abandonna Malte aux Anglais. Réuni à sa famille, M. Regnaud s'occupait uniquement de ses intérêts privés, quand le général Bonaparte, rappelé d'Egypte par le directoire, débarqua inopinément en France. Regnaud fut du petit nombre des hommes entre lesquels a été concertée la révolution du 18 brumaire. Cette révolution lia plus fortement encore sa fortune à celle du général qui, dès-lors, gouverna monarchiquement la France. Le système de gouvernement qui venait d'être établi explique le dévouement avec lequel M. Regnaud l'a servi jusqu'au dernier moment. Après avoir travaillé à la rédaction de la constitution de l'an 8, il fut nommé conseiller-d'état, puis successivement président d'une section du conseil, secrétaire-d'état de la famille impériale, et grand procureur-général près la haute-cour. Cette cumulation de charges où l'on voyait une cumulation de faveurs, excita beaucoup d'envieux; peut-être devait elle inspirer un sentiment tout opposé, car il est juste de dire qu'aucun de ces emplois n'était une *sinecure*. Napoléon qui, de tous les chefs de gouvernement, est celui qui a su le mieux mettre à profit les aptitudes des hommes qu'il s'attachait, et qui savait réunir les hommes qui réunissaient le plus d'aptitudes: Napoléon avait jugé le comte Regnaud, et il l'employait sans ménager ses forces, en raison de l'étendue de ses connaissances et de ses facultés. Il l'appelait à presque tous ses conseils, et le chargeait de porter la parole dans presque toutes les grandes circonstances. En résulterait-il, comme l'ont prétendu quelques juges sévères, que les reproches provoqués par certaines opérations qui, peut-être, ont préparé la chute de Napoléon, doivent tomber aussi sur le comte Regnaud? Nous ne le pensons pas; une telle conséquence ne saurait être juste aux yeux de quicon-

que a connu l'homme qui, pendant quinze ans, a fait les destinées de l'Europe. Un mot expliquera tout : ce n'était pas sur ses projets, mais seulement sur les moyens d'exécuter ces projets que l'empereur demandait des conseils. Le comte Regnaud suivit l'impératrice à Blois, lors de la première entrée des alliés. Chargé par elle d'une mission près de l'empereur François qui montrait peu d'empressement pour se rendre dans une capitale où tout devait lui rappeler les hautes infortunes de sa fille et de son petit-fils, M. Regnaud ne revint à Paris qu'après le retour de Louis XVIII. Depuis les désastres de la campagne de Russie, le comte Regnaud avait été sollicité fréquemment de se détacher d'une cause abandonnée par la fortune. Par ses refus, il a mérité l'honorable inactivité dans laquelle il a vécu pendant la durée de la première restauration. Cette inactivité, quant à ce qui concerne les affaires publiques, fut absolue. Retiré dans sa terre, concentré dans sa famille, il ne venait même pas assister aux séances de l'institut que, malgré la multiplicité de ses occupations, il avait jusqu'alors exactement suivies. Personne ne fut plus surpris que lui d'apprendre le débarquement de Napoléon à Cannes. Il n'en fut pas moins désigné, dès-lors, comme complice d'une conspiration qu'on a punie en attendant qu'elle fut prouvée. Ce n'est qu'après le départ de Louis XVIII pour Lille, que le comte Regnaud vint à Paris : l'empereur lui rendit ses anciennes fonctions. Nommé par deux assemblées au corps-législatif, il fit, jusqu'au retour des alliés dans la capitale, ce qu'il crut être son devoir, et l'on sait que, dans tout le cours de cet ouvrage, nous nous sommes constamment attachés à respecter les secrets de la conscience. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet, il partit pour l'Amérique, avant même qu'une décision des chambres eût donné une forme légale à cette mesure extra-constitutionnelle. Les menaces qui se renouvelaient sans cesse contre sa liberté, contre sa sûreté même, le déterminèrent à prévenir l'effet d'une loi qui, dans l'état où se trouvaient alors les esprits, ne pouvait manquer d'être admise. Le comte Regnaud passa deux années en Amérique; mais au mois de mai 1817, se trouvant attaqué d'une maladie inflammatoire, et d'après l'avis des médecins qui ne jugèrent la guérison possible qu'en Europe, il quitta le sol hospitalier des Etats-Unis, pour venir débarquer en Belgique, où l'attendaient des persécutions qui empoisonnèrent et abrégèrent ses jours. Poursuivi mourant d'asile en asile, la maladie qui l'avait forcé à revenir d'Amérique prit un caractère alarmant. Le gouvernement français en fut instruit; le rappel du comte Regnaud fut signé; mais on semblait avoir calculé avec une horrible précision la masse des maux qu'il pouvait supporter. Il arriva à Paris, le 10 mars 1819, à sept heures du soir; à deux heures du matin il n'était plus. Ainsi mourut, victime des persécutions de l'exil, un homme dont le nom se rattache à tout ce qu'on a fait d'utile en France pendant vingt ans; un homme qui, bon ami, bon Français, ne fut pas moins remarquable par les qualités généreuses de son ame que par les qualités brillantes de son esprit; un homme enfin qui, après avoir joué un rôle si important, ne demandait plus qu'une vie paisible et une retraire obscure au milieu d'une famille à qui sa perte a laissé de vifs regrets. Le service funèbre du comte Regnaud dut se faire précipitamment, ce qui n'empêcha pas un grand nombre d'amis d'y assister. Parmi la foule qui suivait le char, on distinguait des hommes du peuple qui manifestaient la douleur la plus profonde; ils pleuraient un bienfaiteur ! les restes du comte de Regnaud furent déposés au cimetière du père Lachaise entre ceux de Parny, Delille et Fourcroy. M. de Jouy, de l'académie française, prononça sur sa tombe les dernières paroles de l'amitié; et sa femme qui venait de partager avec tant de courage son exil et ses malheurs, lui fit élever un monument où sont gravés les vers suivans, qui rappellent en peu de mots quelle fut la fin déplorable d'une vie tour-à-tour si brillante et si orageuse :

Français, de son dernier soupir
Il a salué la patrie !
Un même jour a vu finir
Ses maux, son exil et sa vie.

REGNAULT-WARIN (Jean-Baptiste-Joseph-Innocent-Philadelphe), né à Bar-le-Duc, le 25 décembre 1775, fut, à treize ans, auteur d'une petite comédie, et, à quinze, en fit représenter une qui eut du succès. Il embrassa, avec toute la chaleur d'une tête exaltée, les principes révolutionnaires, et signala son enthon-

siasme par une foule de productions tant en prose qu'en vers, pour lesquelles il fut dénoncé par le directoire de son département au ministre de la justice Duranton; mais cette affaire n'eut point de suite. Déjà connu de Pétion, Vergniaud, Brissot, Condorcet, M. Regnault-Warin travailla pour le journal intitulé *la Bouche de Fer*, et fut nommé secrétaire-militaire de la place de Verdun, puis employé à l'état-major de l'armée des Ardennes, et enfin adjoint à l'adjudant-général Sionville. La *Biographie* d'Eymery lui reproche, avec une extrême amertume, d'avoir, à cette époque rédigé la correspondance *officielle* ou *secrète* de Mallarmé (*voy.* ce nom), et insinue qu'il ne fut pas étranger aux excès commis dans cette partie de la France. Cependant il paraît certain que les atrocités qui souillèrent la cause de la révolution ne tardèrent pas à éclairer l'inexpérience de M. Regnault; il refusa de participer aux actes de violence qui bientôt amenèrent le règne de la terreur. On assure même qu'il employa tout son crédit à sauver plusieurs proscrits, et quelques-uns de ses compatriotes lui durent leur liberté. Dénoncé lui-même à Robespierre, il fut incarcéré avant le 9 thermidor, et ne fut relâché que long-temps après cette époque. Cette première persécution n'ayant point satisfait ses ennemis, M. Regnault s'expatria, parcourut différentes contrées de l'Allemagne, et revint en France, où déjà il avait été inscrit sur la liste des émigrés. Alors il renonça à la politique, pour ne s'occuper que de littérature. Mais quelques-uns de ses ouvrages l'exposèrent à des poursuites. La publication du *Cimetière de la Madeleine*, où il a retracé, ainsi que dans *les Prisonniers du Temple*, les souffrances de Louis XVI et de sa famille, blessait trop d'hommes encore puissans, pour que l'auteur pût se flatter d'échapper à leur ressentiment. Un pareil sujet devait d'ailleurs réveiller trop de souvenirs et d'affections, pour convenir à la politique du gouvernement d'alors. M. Regnault-Warin fut arrêté; mais l'intervention de l'impératrice Joséphine le sauva d'une peine plus sévère. Il s'adonna depuis presqu'entièrement au genre du roman, et son imagination plus féconde que réglée a produit un grand nombre d'ouvrages de cette espèce. Les événemens de 1814 et 1815 l'ont fait rentrer dans la carrière de la littérature politique qu'il semblait avoir abandonnée. C'est avec une nouvelle surprise qu'on a vu l'auteur des *Prisonniers du Temple*, traduit, en 1813, pardevant les tribunaux, pour la publication d'un écrit où l'on remarquait les maximes les plus antimonarchiques, et même des faits injurieux pour quelques membres de la famille royale. Aussi la défense de M. Regnault n'a-t-elle pu le sauver de l'arrêt qui le condamne à plusieurs mois de détention et à une amende assez considérable. Cet écrivain, auquel on ne saurait refuser le mérite d'un talent très-varié, a tous les défauts qui naissent d'une trop grande facilité. On a de lui, entre grand nombre d'autres écrits: *Elémens de politique*, 1790, in-8. —*La Constitution française mise à la portée de tout le monde*, 1791, in-8.—*Bibliothèque du citoyen*, 1791. — *Eloge de Mirabeau*, 1791, in-8. — *Siècle de Louis XVI*, 1791, in-8.—*Révision de la constitution française*, 1792, in-8. — (Avec Jajot et Lombard). *Cours d'études encyclopédiques*, 1797, in-8. — *La Caverne de Strozzi*, 1798, in-8. Ce roman, empreint d'une couleur sombre et mystérieuse, n'est pas sans intérêt.—*Romeo et Juliette*, roman historique, 1799, 2 vol. in-12. — *Le Cimetière de la Madeleine*, 1800, 4 vol. in-12; 1801, 4 vol. L'auteur a su y présenter Louis XVI et sa famille sous le point de vue le plus propre à émouvoir; du reste, cet ouvrage réunit les défauts presqu'inséparables du roman historique. — *La Jeunesse de Figaro*, 1801, 2 vol. in-12. — *Le Tonneau de Diogène*, imité de l'allemand de Wieland, par Frenais, avec des remarques et additions, 1802, 2 vol. in-12.—*Les Prisonniers du Temple*, suite du *Cimetière de la Madeleine*, 1802, 3 vol. in-12. (Il n'avoue que les deux premiers volumes, et les 60 premières pages du troisième). — *Le Paquebot de Calais à Douvres*, roman politique et moral, trouvé sur une échoppe de bouquiniste du quai des Ormes, 1802, in-12. — *Spinalba*, ou *les Révélations de la Rosecroix*, 1803, 4 vol. in-12.— *Lille ancienne et moderne*, 1803, in-12. — *L'Homme au masque de fer*, 1804, 4 vol. in-12; 4e édition, 1816, 4 vol. in-12. — *La Nouvelle France*, ou *les hommes et les choses au 19e siècle*, 1815, in-8, un seul cahier. — *Réfutation du rapport sur l'état de la France, fait au roi dans son conseil, par le vicomte de*

Châteaubriand, 1815, in-8, 2 volumes. — *Pour et contre*, ou *Embrassons-nous*, mémoire adressé au roi, 1815, in-8. — *Cinq mois de l'histoire de France*, ou *Fin de la vie politique de Napoléon*, 1815, in-8. — *L'Ange des prisons* (Louis XVII), élégie, 1816, in-12. — *Henri, duc de Montmorenci, maréchal de France*, roman historique, 1817, in-8. — *Esprit de madame de Staël*, 1818, 2 vol. in-8.

REGNIER (Claude-Ambroise), duc de Massa, né à Blamont, département de la Meurthe, le 6 avril 1746, exerçait la profession d'avocat à Nanci à l'époque de la révolution. Élu en 1789 député du bailliage de cette ville aux états-généraux, il s'occupa beaucoup, dans les comités, de l'organisation administrative et judiciaire; parut peu à la tribune, et se montra dans le plus grand nombre des discussions qui occupèrent l'assemblée constituante, attaché à la cause populaire. Il s'éleva contre l'institution des jurés en matière civile, et proposa de mettre en accusation le vicomte de Mirabeau, à la suite de l'affaire qu'il s'était suscitée par l'enlèvement des cravates de son régiment. Lors de l'insurrection de Nanci en août 1790, Regnier défendit la municipalité de cette ville et approuva la conduite de M. de Bouillé. Il fut envoyé dans les départemens du Rhin et des Vosges pour y calmer l'effervescence occasionnée par la fuite de Louis XVI au 20 juin 1791. La session de l'assemblée constituante terminée, il se retira dans son département; eut le bonheur de s'y faire oublier pendant la terreur; et fut nommé, en 1790, député du département de la Meurthe au conseil des anciens, où il s'opposa avec véhémence à l'admission de Jean-Jacques Aymé et à la rentrée des prêtres insoumis. Élu président du conseil le 1er prairial an 6 (20 mai 1798), il en fut réélu membre l'année suivante; s'y prononça avec force contre la faction ultra-républicaine; s'opposa à l'impression d'une adresse des habitans de Grenoble contre Schérer; et combattit la permanence des séances, après la révolution du 30 prairial an 7, qui fit sortir du directoire Treilhard, Revellière Lépeaux et Merlin. Dévoué aux intérêts du 18 brumaire, il fut l'un de ceux qui se réunirent le 7 novembre au matin chez Lemercier, président du conseil des anciens, pour y arrêter les mesures définitives et les moyens d'assurer le succès de la conjuration militaire, et présenta le projet de décret qui transférait les conseils à Saint-Cloud. Nommé alors président de la commission intermédiaire, il entra, après l'organisation de la nouvelle constitution, au conseil-d'état, section des finances, et réunit le 15 septembre 1802, sous la dénomination de grand-juge, les deux ministères de la justice et de la police générale. L'inexpérience de Regnier en matière d'affaires de police, et la fausse direction qu'il avait donnée à l'affaire de Georges-Cadoudal, ayant décidé l'empereur à rétablir le département de la police et à le rendre à Fouché, Regnier conserva le titre de grand-juge et le porte-feuille de la justice, et fut créé plus tard, duc de Massa. Il conserva le ministère de la justice jusqu'en novembre 1813, époque à laquelle l'empereur croyant avoir besoin de placer à la tête du corps législatif un homme sur lequel il pût entièrement compter dans les graves circonstances qui s'approchaient, le nomma ministre d'état et lui confia la présidence de cette assemblée qui lui témoigna une extrême malveillance. La dynastie impériale ayant été renversée au 31 mars, le duc de Massa écrivit le 8 avril 1814 au gouvernement provisoire, pour lui demander s'il devait se considérer encore comme président du corps législatif, mais il n'en reçut point de réponse. Resté sans emploi sous le gouvernement royal, il est mort à Paris le 24 juin 1814, avec la réputation d'un serviteur fidèle et d'un ministre peu habile.—Son fils (Sylvestre), ancien auditeur au conseil-d'état, a hérité du titre de son père, et a été nommé pair de France le 10 août 1816. Préfet de l'Oise sous Napoléon et du Cher sous Louis XVIII, il a épousé la fille aînée du duc de Tarente (Macdonald).

REILLE (Le comte Honoré-Charles-Michel), né le 1er septembre 1774, entra au service en 1791, et obtint, par ses talens et son courage, un avancement rapide dans les premières campagnes de la révolution. Général de brigade en 1805, il fit la campagne de 1806 contre les Russes et les Prussiens, en qualité de chef d'état-major du 3e corps. Les services qu'il avait rendus dans ces campagnes, lui valurent le grade de général de division, le 30 décembre de la même année. En 1807, il se trouva aux batailles d'Eylau et de Friedland, et fut cité parmi les gé-

néraux qui avaient contribué au succès de ces deux affaires importantes. En 1808 le général Reille passa en Espagne, où il concourut à la prise de Roses. Le 19e bulletin fit à ce sujet le plus grand éloge de sa division. Rappelé en Allemagne, il y fit la campagne de 1809, et combattit avec distinction à Wagram. Il fut ensuite envoyé par l'empereur à Anvers, à l'instant où le prince de Ponte-Corvo venait de sauver la Hollande et la Belgique de l'invasion anglaise, et l'on pensa alors, non sans raison, que le but secret de cette mission avait été beaucoup moins de s'assurer de la situation militaire du pays, que de surveiller la conduite personnelle du prince contre lequel l'empereur avait conçu de vifs soupçons (*voy.* BERNADOTTE et FOUCHÉ). Quoiqu'il en soit de l'objet du voyage du comte Reille à Anvers, sa conduite à l'égard du prince fut tellement honorable, quelle lui mérita sa confiance, et qu'une affection sincère s'établit entre eux depuis cette époque. L'année suivante le général Reille fut chargé du commandement de la Navarre espagnole, où il battit en plusieurs occasions les insurgés; surprit le général Mina, et le mit en déroute. Le général Reille commandait une aile de l'armée à la déroute de Vittoria. Il fut en 1813 et 1814, l'un des lieutenans-généraux qui défendirent, avec le duc de Dalmatie (Soult), le midi de la France, contre l'armée alliée, commandée par le duc de Wellington. Lorsque Bonaparte reprit les rênes de l'état, le comte Reille se replaça dans les rangs de l'armée française; reçut le commandement du 2e corps de l'armée d'observation, sur la frontière du Nord, et fut nommé pair de France le 15 juin. Son avant-garde attaqua les avant-postes prussiens, qu'elle culbuta et poussa vivement sur Marchiennes. Après la journée de Waterloo, il couvrit Paris, avec sa division, du côté de Gonesse, et suivit ensuite l'armée sur la Loire. Licencié avec elle, le général Reille a été long-temps en demi-solde; mais l'ordonnance du 22 juillet 1818, l'a replacé sur la liste des lieutenans-généraux disponibles. Il a épousé, en 1814, la fille du maréchal prince d'Essling (Masséna) et personne n'ignore quelle noble conduite il a tenu lorsqu'à l'époque des obsèques de cet illustre guerrier, l'émigration de 1789, représentée par la cour des Bourbons et par le ministre de la guerre (duc de Feltre), trahit le secret de sa haine et de ses projets à venir, en contestant à l'*enfant chéri de la victoire*, le titre et les honneurs de maréchal de France, acquis par tant d'exploits sur un si grand nombre de champs de bataille. Le général Reille, en protestant que le maréchal ne serait point inhumé si les insignes de sa haute dignité n'étaient placées sur son cercueil, écrivit au roi une lettre, à-la-fois respectueuse et hardie, pour se plaindre d'un tel mépris de toutes les bienséances et de tous les droits garantis par le monarque. L'émigration qui ne se croyait point encore en force, eut peur, céda sur ce point, et n'offrit à Paris que la moitié du grand scandale qu'elle avait médité (*voy.* MASSÉNA).

REINHARD (Le comte CHARLES), né en 1762, d'une famille protestante établie à Balingue, dans le Wurtemberg, quitta l'Allemagne en 1787, et se rendit à Bordeaux où il se livra à l'enseignement. Las de cette carrière il vint à Paris; intrigua avec succès, et entra dans la diplomatie subalterne. Secrétaire d'ambassade en Angleterre, en 1792, et à Naples en 1793, il se fit tellement remarquer en 1794, par la ferveur avec laquelle il embrassa le système décemviral, que le comité de salut public l'appela auprès de lui et le nomma chef de division à la commission des relations extérieures qui travaillait sous ses ordres. Il fut en 1796, nommé ministre de France près des villes anséatiques, et rappelé de Hambourg en 1797, pour aller occuper la même place près la cour de Toscane. Appelé au ministère des relations extérieures lorsque Sieyes entra au directoire, il fut remplacé dans ces fonctions le 3 frimaire an 8 (24 novembre 1799) par Talleyrand qui avait pris la part la plus active aux évènemens qui venaient de mettre le pouvoir dans les mains du général Bonaparte. Il reçut en échange la place de ministre plénipotentiaire près de la république helvétique, qu'il quitta en 1802, pour passer, avec le même titre, près le cercle de Basse-Saxe. Il occupait ce poste en septembre 1805, à la reprise des hostilités, et fut chargé, peu de temps après, de se rendre à Jassy, en qualité de consul-général. Il se trouvait dans cette résidence, en 1807, lorsque la guerre éclata entre la France et la Russie. Au mois de décembre de cette année, il fut enlevé par ordre du prince Dolgorouki, et transporté au milieu d'une

escorte de Cosaques ; il partit pour la Russie ; mais en arrivant près de Pultava, il rencontra un ordre expédié de Pétersbourg pour lui faire rendre sa liberté. De retour en France, Reinhard obtint de nouveau le titre de ministre plénipotentiaire, et fut envoyé, en cette qualité, auprès du roi de Westphalie, auprès duquel il résida jusqu'en 1813. Habile à suivre la fortune et à se séparer de ceux qu'elle abandonne, M. Reinhard, revenu à Paris lors de l'invasion du royaume de Westphalie par les alliés, fut nommé, après la chute du trône impérial, directeur-général des chancelleries du ministère des affaires étrangères ; mais il ne conserva pas long-temps ce poste, et dès le 6 mai il céda la place au prince de Talleyrand. Resté dans l'obscurité pendant le trimestre impérial, il reparut, après la seconde restauration, et fut nommé le 24 août 1815, conseiller-d'état en service ordinaire. A la fin de la même année, il est parti pour Francfort, en qualité de ministre du roi de France, sans que l'on sût précisement si c'était auprès du sénat de cette ville ou auprès de la diète qu'il était accrédité, ce qui a rendu long-temps sa position équivoque et difficile. Quoique le comte Reinhard paraisse médiocrement satisfait de son poste, on a de fortes raisons de croire que tous les moyens lui semblent bons pour s'y maintenir.

RENAULT (Aimée-Cécile), née à Paris en 1773, et fille d'un maître papetier de cette ville, était âgée de 20 ans lorsque la vue du sang qui coulait à grands flots dans la capitale, ayant exalté son imagination, elle résolut, sans que rien ait démontré jusqu'ici, avec évidence, quel motif lui avait fait embrasser cette idee, de se rendre chez Robespierre. En effet, le 4 prairial an 2 (23 mai 1794), elle se présenta chez ce député, et demanda à le voir. Comme on lui répondit qu'il était sorti, « Il est, dit-elle, fonctionnaire public, et doit, en cette qualité, répondre à tous ceux qui se présentent. Quand nous n'avions qu'un roi, on entrait tout de suite chez lui : je verserais tout mon sang pour en avoir encore un. » Ce ton fit naître des soupçons ; on l'emmena au comité et on l'interrogea : « Connaissez-vous Robespierre ? lui demanda-t-on. — Non, répondit-elle. — Que lui vouliez-vous donc ? — Cela ne vous regarde pas ! — Avez-vous dit que vous désiriez un roi ? — Oui, car vous êtes 500 tyrans, et j'allais précisément chez Robespierre pour voir comment est fait un tyran. — Pourquoi portez-vous avec vous ce paquet ? (elle avait sous son bras du linge dans un mouchoir). — M'attendant à aller où vous allez me conduire, j'ai été bien aise d'avoir du linge pour changer. — Qu'entendez-vous par là ? — En prison, et ensuite à la guillotine. » L'infortunée n'avait que trop bien deviné; perquisition faite sur elle, on trouva dans ses poches deux petits couteaux qui n'auraient pu servir, en aucune manière, à l'usage qu'on leur supposait. Traduite au tribunal révolutionnaire le 29 prairial an 2 (17 juin 1794), comme prévenue d'avoir voulu assassiner Robespierre, on la plaça à côté d'Admiral, dont elle était présentée comme complice par l'accusation, parce que celui-ci avait attenté à la vie de Collot-d'Herbois le même jour où Cécile avait été arrêtée chez Robespierre. Condamnée à mort, elle fut conduite au supplice couverte d'une chemise rouge. Son père, âgé de 62 ans, périt avec elle, comme instruit des prétendus projets dont la preuve n'a été acquise par aucun autre indice que le désordre de ses réponses. Ses parens, ses amis, ses connaissances furent enveloppés dans sa perte : plus de 60 personnes qu'elle ne connaissait pas, et parmi lesquelles on comptait la jeune et belle Amélie de St.-Amaranthe, sa mère et son frère ; Champcenets ; le prince de St-Mauris, et une foule d'individus dont tout le crime était d'être renfermés dans la même prison, furent envoyés avec elle à l'échafaud. De tous ceux qui tenaient à la malheureuse Cécile, ses frères seuls lui survécurent. Ils étaient alors aux armées; le comité de salut public les y fit arrêter, et ordonna de les conduire à Paris pour y être jugés; mais leurs camarades leur fournirent les moyens de s'échapper. Cécile Renault était d'une figure agréable, mais sans régularité ; son caractère était doux ; son imagination vive. Quoique ses réponses à l'interrogatoire qu'on lui fit subir soient remplies d'énergie et d'assurance, il est impossible, si l'on remarque attentivement le peu de suite qui y règne, d'en conclure que son dessein fut en effet d'immoler Robespierre. D'ailleurs elle était sans armes; car on ne saurait appeler de ce nom les deux petits couteaux trouvés sur elle.

RENOVALÈS (Mariano), chef de

partisans espagnols, naquit dans la vallée de Roncal en Navarre. Son éducation fut dirigée vers le commerce, et c'est dans la vue de s'y livrer qu'il partit pour l'Amérique. Il s'en occupait avec activité, lorsque des événemens imprévus vinrent, en lui révélant des dispositions que lui-même semblait ignorer, lui ouvrir une nouvelle carrière. En 1806, les Anglais ayant attaqué Buenos-Ayres, tout ce qui se trouvait d'hommes en état de prendre les armes, se joignit à la faible garnison de cette place pour repousser l'ennemi. Renovalès déploya dans cette circonstance une valeur si extraordinaire, qu'il fut, après l'action, nommé lieutenant-colonel sans avoir passé par les grades inférieurs. Il était de retour en Europe, lorsqu'éclatèrent les troubles de la péninsule : et il ne fut pas des derniers à se ranger sous le drapeau de l'indépendance nationale, menacée par Napoléon. Il se distingua au siége de Sarragosse, et quand cette ville fut contrainte à se rendre, il s'échappa, et alla se jeter dans la vallée de Roncal, lieu de sa naissance, où il forma une troupe qui se fit bientôt remarquer par la hardiesse et le bonheur de ses opérations. Il fut ensuite chargé de différentes missions sur les côtes de Cantabre, avec le grade de maréchal-de-camp; et il ne cessa de se signaler par ses talens, sa bravoure, et ses ressources dans le danger. Enfin, après avoir détruit grand nombre de détachemens français, plein de la confiance que tant de succès lui avaient inspirée, ayant attaqué un corps considérable avec des forces très-inférieures, il fut blessé, fait prisonnier, et conduit en France, d'où il eut l'adresse et le bonheur de s'échapper au bout de quelque temps. Etant parvenu à rentrer dans sa patrie, il rejoignit les siens, et continua à s'illustrer par des faits d'armes auxquels la chute de Napoléon mit seule un terme. D'après ce que nous venons de dire des services qu'il avait rendus, on ne s'étonnera pas qu'il ait été du nombre de ceux qui devinrent bientôt après les objets des soupçons, puis des rigueurs de l'autorité. Soit que le général Renovalès eût, comme la plupart de ses compagnons, manifesté l'indignation que lui causaient le renversement de la constitution, la détresse de l'armée, et les persécutions dirigées contre les représentans, les militaires et les écrivains qui avaient le mieux servi la patrie, et laissé, peut-être, échapper d'imprudentes menaces; soit que son audace et son intelligence reconnues eussent suffi pour inspirer de l'ombrage au gouvernement, il devint l'objet d'une exacte surveillance. Il n'avait rien fait pour s'y soustraire, lorsqu'en mars 1816, la police ayant découvert une conspiration tramée, suivant ce qu'on prétendit alors, contre la vie de Ferdinand VII, (*voy.* Richard) Renovalès se trouva impliqué dans cette affaire. Il fut toutefois averti de la découverte du complot assez à temps pour quitter l'Espagne, et se réfugier en France. Néanmoins il ne tarda pas à revenir secrètement dans sa patrie, et se rendit à Vicaja, où bientôt son caractère inquiet lui fit prendre part à une nouvelle conspiration. Cette seconde tentative ayant également été éventée par une police soupçonneuse, Renovalès n'eut que le temps de s'embarquer pour l'Angleterre. Il y joignit plusieurs militaires réfugiés pour la même cause; et au bout de quelque temps, on apprit qu'il s'occupait de la formation d'un corps destiné à seconder les indépendans d'Amérique, dont l'agent à Londres prit, avec des armateurs anglais, les arrangemens nécessaires pour l'équipement, l'approvisionnement et le transport de cette troupe, qui ne tarda pas à mettre à la voile, et parvint, sans accident, à sa destination sur les côtes de Venezuela. On attendait de cette expédition les résultats les plus favorables à la cause de l'indépendance, quand tout-à-coup on apprit, avec autant de surprise que d'indignation, que Renovalès venait de traiter pour lui et quelques-uns de ses compagnons, avec le gouvernement espagnol, auquel il s'était engagé à livrer les effets d'équipement et d'armement ci-dessus mentionnés; et que pour prix de cette défection, il avait obtenu la faculté de rentrer dans sa patrie. Il parut vouloir justifier ou du moins expliquer cet acte de trahison en publiant un manifeste dans lequel il présentait le profond égoïsme des chefs insurgés, les vices odieux de leur gouvernement, et la mauvaise foi avec laquelle ils avaient manqué à leurs engagemens envers lui et les siens, comme les motifs de sa conduite dans cette circonstance. Néanmoins l'opinion générale ne paraît point avoir jugé que cette explication fût suffisante pour laver le général Renovalès du reproche d'avoir flétri, par une sem-

blable déloyauté, la gloire qu'il s'était acquise en combattant pour sa patrie. Au surplus, jusqu'à présent le ministère ne paraît point l'avoir puni du service éminent rendu par lui à la cause royale, et depuis la signature de la convention dont il s'agit (31 mars 1819), ce transfuge vit tranquille dans le lieu qui lui a été assigné.

REPELAER VAN DRIEL (OKKER), d'une famille patricienne de Dordrecht, naquit dans cette ville en 1759. Attaché au parti stathoudérien, il fut, en 1794, nommé commissaire-général de l'administration des vivres, près de l'armée hollandaise en Flandre. Il eut alors pour collègue, dans cette administration, M. Six van Oterleek (*voy.* ce nom). La probité avec laquelle M. Repelaer avait rempli les fonctions de cette place, lui fit obtenir, de la part du gouvernement qui succéda à celui du stathouder, et dont il n'épousa nullement la cause, une indemnité assez considérable, après qu'il eut rendu ses comptes. Prévenu de correspondance suspecte, en 1795, il fut arrêté à la Haye, incarcéré, et condamné à cinq ans de détention. C'est une chose digne de remarque, que M. van Maanen, devenu, en 1815, collègue de M. Repelaer, au conseil des ministres, avait, en 1795, en sa qualité de fiscal du gouvernement, requis contre lui la peine capitale. M. Repelaer, rendu à la liberté, vécut comme simple particulier, jusqu'après la paix d'Amiens (1802), époque où un système de gouvernement plus modéré, permit aux personnes, attachées à l'ancien système, de prendre part aux affaires publiques. M. Repelaer fut alors nommé membre du corps législatif. Sous le roi Louis Napoléon, il fit partie du conseil-d'état, et c'est en cette qualité qu'il fut chargé par ce prince de présenter au corps législatif les projets des nouveaux codes. Le discours qu'il prononça à cette occasion, mérita, par la sagesse qui l'avait dicté, l'approbation générale. Après la réunion de la Hollande à l'empire, M. Repelaer resta sans emploi; mais lorsqu'au mois de novembre 1813, la nation hollandaise s'affranchit du joug français et reprit sa place parmi les états indépendans, M. Repelaer fut un des principaux auteurs de la restauration: et s'il n'a pas tout-à-fait montré, dans ces momens critiques, la constance et le courage qu'on a admirés, et qu'on admirera toujours, dans MM. de Hogendorp, Van der Duyn, Falck, Kemper et quelques autres généreux citoyens, il mérite néanmoins des éloges pour les bonnes intentions qu'il a manifestées au commencement de l'entreprise, et le zèle avec lequel il servit ensuite la cause de l'indépendance nationale. Aussi le nouveau souverain, appelé par les vœux unanimes de la nation, lui en témoigna sa satisfaction en le nommant successivement à divers emplois importans, savoir: celui de directeur-général du *waterstaat* (administration des ponts et chaussées), puis celui de commissaire-général pour l'instruction, les arts et sciences, chargé en même-temps de la direction des affaires du culte réformé. C'est sous le ministère de M. Repelaer que les universités des provinces méridionales du royaume des Pays-Bas ont été créées, organisées, et pourvues de plusieurs professeurs très-distingués. M. Repelaer quitta ce ministère en 1817, fut remplacé par M. de Falck, et obtint, avec le titre de ministre-d'état, une pension de 10,000 fl. Quelque temps après, M. Repelaer fut nommé membre de la commission secrète d'état, place qu'il occupe encore aujourd'hui. Au mois de juin 1819, M. Repelaer fut encore chargé, par intérim, du portefeuille du ministère supprimé du *waterstaat*, partie à la tête de laquelle il se trouvait en 1814 et en 1815. Il est commandeur de l'ordre du lion-belgique, et a été élevé au rang de noble, avec le titre de *jonkkeer*. Ce fonctionnaire a laissé, dans les divers postes qu'il a occupés, des souvenirs honorables, fondés sinon sur une activité bien remarquable, au moins sur un esprit de justice et de modération.

RESTIF-DE-LABRETONNE (NICOLAS-EDME), né à Sacy en Bourgogne le 20 novembre 1734, d'une famille villageoise, fit des études incomplètes, qu'il s'efforça plus tard d'achever par lui-même, mais qui se ressentirent toujours de cette imperfection primitive. Au sortir des mains d'un de ses frères, qui lui avait enseigné les élémens de la langue latine, il entra comme apprenti dans une imprimerie d'Auxerre, où il passa plusieurs années, qui furent marquées par des événemens assez bizarres, dont il a rendu compte avec beaucoup de détail dans l'un de ses ouvrages, duquel nous parlerons

plus loin (*Le Cœur humain dévoilé*). Il se rendit ensuite à Paris, où l'irrégularité de sa conduite, causée par les passions fougueuses qu'il avait reçues de la nature, le jeta dans une misère profonde, dont son énergie renaissante le fit enfin sortir. Il reprit ses travaux, et parvint à imprimer pour son propre compte. En même-temps il se fit écrivain, soit pour ajouter à ses moyens d'existence, soit par l'espoir d'être, comme il le disait, utile à son siècle. De l'esprit naturel, un certain talent d'observation, une énergie souvent excessive dans ses peintures, suppléèrent à ce qui lui manquait sous le rapport de l'art, et lui fournirent le moyen de composer 150 vol. Parmi les ouvrages qui furent le produit de cette effrayante fécondité, nous citerons les *Contemporaines*, où il a voulu peindre, dans une foule innombrable d'histoires séparées, les mœurs et le caractère des femmes de cette époque, tant pour les provinces que pour la capitale; — *Monsieur Nicolas*, ou *le Cœur humain dévoilé*, qui contient le récit, souvent assez scandaleux, de divers événemens de sa vie; — *Les nuits de Paris*, ou *le spectateur nocturne*, espèce de bulletin des promenades qu'il se plaisait à faire après le coucher du soleil dans les rues de cette capitale, et où l'on trouve des détails curieux et piquans; — *Le pornographe* ou *la prostitution réformée*, inséré dans le recueil qu'il publia depuis sous le titre d'*Idées singulières*; — *Le pied de Fanchette*; — *La malédiction paternelle.* Mais la plus remarquable de toutes les productions de Restif est sans doute *Le paysan perverti*; composition monstrueuse, mais souvent admirable, dans laquelle il a peint avec la plus effrayante vérité, la corruption graduelle d'un jeune villageois livré, avec toute son inexpérience, aux séductions de la ville et aux dangers de l'exemple. Le vice, qu'il avait eu trop fréquemment occasion d'observer, y est peint avec une fidélité quelquefois révoltante; mais au milieu de cet amas d'horreurs étincellent des traits de génie, et de ces hideux tableaux naissent des leçons aussi utiles que terribles. En 1798, Restif à qui ses ouvrages avaient à peine pu procurer le nécessaire, obtint un emploi dans les bureaux de la police; mais il ne le conserva que deux ans, et reprit ses travaux littéraires. Il végéta quelques années encore, et mourut le 3 février 1806, à l'âge de 72 ans. On assure qu'il composait ses ouvrages en les imprimant, et cette méthode expéditive peut expliquer, si elle ne les justifie pas, leurs nombreux défauts, particulièrement l'incorrection et la trivialité habituelle du style. Il affectait au surplus de dédaigner le genre de mérite opposé à ces défauts, et donnait aux écrivains qui paraissaient attacher beaucoup de prix à l'élégance et à la pureté de la diction, le nom de *Vers-luisans* de la littérature. Entre autres idées singulières, il avait eu celle d'un système d'orthographe basé sur la prononciation; mais il avait trop exagéré cette innovation, peut-être inexécutable par elle-même, pour qu'il dût se flatter de la voir admettre. Il fut quelque temps lié avec l'auteur du *Tableau de Paris*, dont la bizarrerie qui leur était commune lui mérita les éloges, auxquels il répondit avec usure : mais une question astronomique sur laquelle ils différaient d'opinion, finit par les brouiller.

REUVENS (Jean-Everard), un des premiers jurisconsultes des Pays-Bas, naquit en 1763 à Harlem. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Leyde, il donna une preuve distinguée de ses progrès, en soutenant, en 1784, publiquement, pour être gradué en droit, une dissertation qui a pour titre : *De cautione muciana.* Il s'établit ensuite comme avocat à la Haye, profession qu'il exerça avec succès pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'il fût nommé, en 1795, conseiller à la cour de justice de la province de Hollande. En 1799, il fut placé à la tête de l'ordre judiciaire, sous le titre d'agent de justice. Son zèle et son activité ne tardèrent pas à prouver combien il était propre à remplir ce poste important. Lors du changement opéré dans la forme du gouvernement, qui entraîna la suppression de cette place, en 1801, il fut appelé à occuper la charge la plus élevée dans la hiérarchie judiciaire, celle de président de la haute-cour de justice, place qu'il conserva aussi long-temps que les Provinces-Unies subsistèrent comme république; et lorsqu'en 1806, il fut créé un royaume de Hollande, M. Reuvens fut aussitôt nommé conseiller-d'état en service extraordinaire, puis président de la première section, et enfin vice-président du même corps. Après la réunion de la Hollande à la France, en 1810, il fut un des présidens de la cour d'appel à la Haye;

mais la réputation de son mérite ne tarda pas à parvenir aux oreilles des nouveaux gouvernans, et il fut élevé en 1811 à l'emploi très-distingué de conseiller de la cour de cassation, emploi qu'il conserva jusqu'à l'époque où sa patrie recouvra son indépendance. On peut citer comme une preuve de la haute opinion que l'on avait conçue de ses connaissances en matière de droit, les expressions de M. Merlin de Douay, procureur-général près cette cour, lorsqu'il présenta M. Reuvens à ses collègues. « Messieurs, » dit-il, « j'ai l'honneur de vous présenter M. Reuvens, l'un des plus grands jurisconsultes d'un pays qui a fourni tant d'hommes distingués dans cette partie. » En effet, cet hommage rendu aux talens n'était point une de ces exagérations polies qu'autorisent les convenances sociales, mais l'expression de la vérité dans la bouche d'un homme qui, lui-même, étant l'ornement de la jurisprudence française, pouvait mieux que personne apprécier la profondeur des connaissances du légiste batave. Celui-ci ne tarda pas à justifier, par un grand nombre de rapports et d'avis extrêmement lumineux, l'attente que l'on avait conçue de lui. Un trait qui fait infiniment d'honneur à M. Reuvens, mérite d'être rapporté. Napoléon avait, au commencement de l'année 1813, ordonné la levée d'une garde nationale de 30,000 hommes à Paris. Le 7 février, il fut porté au domicile de M. Reuvens un billet par lequel il était sommé de venir monter la garde pour le lendemain : comme le billet n'indiquait pas de prénoms, et que par conséquent le père pouvait se l'appliquer tout aussi bien que son fils, pour lequel il était réellement destiné, le conseiller Reuvens ne balança pas un instant ; pour sauver son fils, le père s'annonça, malgré son rang et son âge, comme disposé à servir personnellement, s'il ne pouvait se faire remplacer, et fit partir en secret de Paris son fils, qui était d'une constitution trop délicate pour supporter les fatigues attachées au maniement des armes. En 1814, après la prise de Paris, étant retourné dans sa patrie, M. Reuvens fut d'abord nommé président d'une des sections de la cour d'appel, à la Haye. Dans les différens emplois que ce fonctionnaire a exercés dans sa patrie, il a coopéré à la rédaction de presque tous les codes. Le code criminel pour le royaume de Hollande, qui est presqu'entièrement son ouvrage, réunit les suffrages de tous les juges compétens, et fit obtenir à son auteur la croix de commandeur de l'ordre de l'Union. Le savant professeur van de Kussel, quoique d'un âge très-avancé, prit la peine de composer un nouveau travail sur cette production, et d'en faire l'objet de ses leçons de droit criminel. Membre de la commission chargée de rédiger les projets de codes pour le royaume des Pays-Bas, M. Reuvens y soutint sa réputation de grand jurisconsulte. Il était en cette qualité à Bruxelles, lorsqu'au mois de juillet 1816, il périt victime d'un événement funeste. A des talens distingués, M. Reuvens joignait une probité sans tache et une piété éclairée, qui le faisaient généralement estimer et chérir. M. le professeur Te Water a fait son éloge dans l'assemblée de la société de littérature hollandaise, à Leyde, en 1817 ; il a été publié dans les mémoires de cette société.

REUVENS (Gaspard-Jacques-Chrétien), fils du précédent, né vers 1793, à la Haye, fit d'excellentes études, d'abord à l'université de Leyde, puis à Paris, où il accompagna son père en 1811, et où il reçut le grade de licencié en droit. De retour dans sa patrie, en 1814, il fut, par décret du roi, en date du 16 octobre 1815, nommé professeur de littérature grecque et latine à l'athénée de Harderwyk, et, après sa suppression, professeur extraordinaire dans la même partie et dans l'archéologie à l'université de Leyde. Il entra en fonctions le 25 octobre 1818, par un discours *de laudibus archæologiæ*, publié à Leyde en 1819, in-4. On a encore de lui : *collectanea litteraria*, ouvrage qui a été fort bien accueilli par les savans.

RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX (Louis-Marie de la), est né à Montaigu, en Poitou, le 25 août 1753. Il embrassa la profession d'avocat, et fit son droit à Paris ; mais, bientôt après, dégoûté de cette carrière, il partit pour Angers, où il établit un jardin botanique, et fit, de l'étude des plantes, sa plus habituelle occupation. Député aux états-généraux par le tiers-état de cette ville, il embrassa avec chaleur la cause de la liberté, et vota constamment dans cette assemblée avec le parti populaire, sans sacrifier toutefois les intérêts monarchiques, dont le maintien, restreint dans de sages limites, lui paraissait essentiellement

lié au salut de la France. Il opina pour que les juges fussent institués par le peuple, et proposa, lorsqu'il fut question de consacrer les couleurs nationales, de placer sur les drapeaux militaires cette inscription : *Liberté ou la mort*, si dignement justifiée par les armées françaises, jusqu'à l'époque où, cessant de combattre pour la patrie, elles ont consenti à s'immoler pour la gloire et l'ambition d'un seul homme. Lors de l'insurrection du Champ-de-Mars, Réveillère se sépara de la réunion des jacobins, pour se réunir à celle des feuillans, où s'étaient réunis les chefs du parti constitutionnel. Réveillère fut, dans les premiers temps, un des sociétaires qui fréquentèrent le plus assiduement cette réunion ; mais lorsqu'il crut reconnaître que la cour n'apportait aucune bonne foi dans l'exécution des lois constitutionnelles, il n'hésita plus à l'abandonner, et professa hautement des maximes républicaines. Après la session, il devint administrateur du département de Maine-et-Loire. Élu, en septembre 1792, député à la convention nationale par ce département, il y apporta un républicanisme ardent, uni à une profonde haine contre l'anarchie. Dans le procès de Louis XVI il vota contre l'appel au peuple, pour la mort, et contre le sursis. Séparé pour un moment du côté droit, par ce vote, il s'y rattacha fermement aussitôt qu'il y eut des dangers à partager avec lui ; et s'éleva avec énergie, le 9 mars 1793, contre l'organisation du tribunal extraordinaire et contre la proposition de choisir le ministère parmi les membres de l'assemblée. Le 12 avril, il se réunit à la majorité conventionnelle qui vota la mise en accusation de Marat. Dans le tumulte de la journée du 31 mai, il demanda la prompte convocation des assemblées primaires pour former une assemblée nouvelle. Le 2 juin, il s'opposa avec un courage inébranlable à l'arrestation des députés du côté droit, et s'écria : « nous partagerons tous les fers de nos collègues. » Mis hors de la loi, le 3 octobre suivant, il échappa pendant dix mois à une mort presqu'inévitable, et rentra dans la convention le 21 ventôse an 3 (11 mars 1795). Le 1er thermidor (19 juillet), il en fut nommé président; et le 15 fructidor suivant (1er septembre), il devint membre du comité de salut public. Il fit, en même-temps, partie de la commission chargée de préparer une constitution à la république. Lors des mouvemens qui se manifestèrent dans Paris, à l'époque des élections qui précédèrent le 13 vendémaire, il fit décréter qu'en cas de dangers, la convention se retirerait à Châlons-sur-Marne. Il passa ensuite au conseil des anciens ; le présida le 5 brumaire an 4 (27 octobre), jour de sa formation ; et fut nommé, le 9 brumaire (31 octobre), membre du directoire exécutif, où il se montra l'un des plus fermes défenseurs des institutions républicaines. C'est à lui qu'est dû l'établissement du culte théophilantropique, lequel n'était autre chose que la religion naturelle, et qui, par cela même que son extrême simplicité l'a fait admettre par tous les esprits raisonnables, ne pouvait opérer une révolution religieuse au milieu d'un grand peuple élevé dans les croyances du christianisme. Président du directoire au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), conseils, séductions, craintes, rien ne put faire fléchir ses opinions républicaines ; mais il borna toute son ambition à assurer leur triomphe. Renversé du fauteuil directorial par la révolution anarchique du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), Réveillère-Lépeaux est rentré dans l'obscurité sans se plaindre, comme il en était sorti sans le désirer. Peu d'hommes ont porté aussi loin le désintéressement. Quatre ans d'exercice de la première magistrature de la république n'ont point augmenté sa fortune patrimoniale. Après sa chute il est retourné modestement à ses plantes chéries, se renfermant dans sa famille, où il s'occupe de l'éducation de ses enfans. Il eût pu recouvrer quelque importance sous le gouvernement impérial, mais il se refusa constamment à fléchir devant le maître des rois ; et, comme membre de l'institut, il refusa de prêter à l'empereur le serment exigé de ce corps. Pendant le temps qu'il passa à Paris après cette époque, il allait encore, comme au temps de sa puissance, visiter journellement son ami Thouin, au jardin des plantes. Il se retira ensuite à Andilli ; puis dans un petit domaine qu'il avait acquis dans la commune d'Ardon, à trois lieues d'Orléans. Il y a vécu tranquillement pendant plusieurs années avec sa femme et ses enfans, jusqu'au moment où il lui a été permis de revenir à Paris, pour se livrer à l'éducation de son fils. Il y habite encore aujourd'hui, et on le rencon-

tre quelquefois sous un costume plus que modeste, fouillant chez les libraires étalagistes, et se livrant aux goûts favoris des premières années de sa vie. On a de M. Réveillère-Lépeaux : *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales*, ou *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies, et sur les fêtes nationales*, lu à la classe des sciences morales et politiques de l'institut, 1797, in-8.—*Du Panthéon et d'un théâtre national*, 1798, in-8.—*Réponse de La Réveillère-Lépeaux aux dénonciations portées au corps législatif contre lui et ses anciens collègues*, 1799, in-8.—*Essai sur le patois vendéen*, et trois autres articles dans les *Mémoires de l'académie celtique*.—Son frère Réveillère (Jean-Baptiste), ancien conseiller au présidial d'Angers et président du tribunal criminel de Maine-et-Loire, a été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, pour s'être prononcé contre les attentats du 2 juin 1793.

REVERCHON (Jacques), était négociant en vins, à Vergisson, à l'époque de la révolution, et fut élu en 1791 député du département de Saône-et-Loire à l'assemblée législative où il ne se fit point remarquer, et ensuite à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Républicain ardent, mais peu éclairé, Reverchon fut envoyé en mission à Lyon; et quoiqu'il ait souvent montré, à la tribune des jacobins de cette ville, des opinions violentes constamment démenties par sa conduite, on l'a vu, dans toutes les circonstances importantes, s'élever avec autant de force que le comportait son caractère, naturellement indécis et craintif, contre le système de sang adopté à l'égard de cette malheureuse ville. Quelques brigands, trop dignes amis de l'infâme Châlier, ne parlaient alors que de sang, d'échafauds et de victimes : Reverchon eut le courage de les signaler. Envoyé une seconde fois à Lyon, après le 9 thermidor, il y comprima la faction qu'il n'avait pu que dénoncer un an auparavant. Devenu, après la session conventionnelle, membre du conseil des cinq-cents, il en sortit le 20 mai 1797; fut alors nommé administrateur de son département; puis, élu en mars 1798, au conseil des cinq-cents, d'où il passa en 1799 à celui des anciens. Il rentra dans l'obscurité après le 18 brumaire, et reprit, vers la même époque, le commerce des vins. Forcé de quitter la France, par la loi dite d'amnistie, du 12 janvier 1816, il s'est retiré en Suisse.

REWBELL (Jean), né à Colmar en 1746, était bâtonnier de l'ordre des avocats au conseil souverain d'Alsace, à l'époque de la révolution; et fut élu en 1789 député du tiers-état au bailliage de Colmar et Schelestadt, aux états-généraux. Dès l'ouverture des séances, il se montra fermement attaché à la cause populaire et prit une part active aux discussions importantes qui furent agitées dans cette assemblée, du moment où elle fut constituée en assemblée nationale. Il adhéra au nom de l'Alsace aux décrets rendus dans la nuit du 4 août; fit une sortie violente contre Mirabeau qui demandait l'ajournement de la déclaration des droits; éleva la question de savoir si la sanction royale était applicable à l'assemblée actuelle; ne voulut point qu'on eût égard aux demandes faites par les princes d'Alsace en faveur de la féodalité; tourna en ridicule la proposition de Malouet tendant à suprimer les journaux et les libelles dirigés contre l'assemblée; proposa ironiquement de supprimer jusqu'aux journaux étrangers; demanda que les députés fussent choisis dans tout le royaume, comme représentans de la nation et non d'un département; pensa que les juifs devaient être exclus des droits de citoyens, et vota l'ajournement de toute discussion relative à leur éligibilité, en raison des préjugés populaires dont ils sont l'objet. Dans les importantes délibérations de mai 1790, relatives au droit de paix et de guerre, il pensa que la nation ne devait déléguer ce droit qu'à ses seuls représentans. L'un des premiers, il exposa la nécessité d'une loi contre l'émigration. Élu président le 25 avril 1791, il fit de vains efforts, le 16 mai, pour faire déclarer que les membres de l'assemblée seraient rééligibles à la prochaine assemblée législative, mesure sage et importante qui, si elle eût été adoptée, eût probablement écarté, ou du moins rendu beaucoup plus éloignées et par conséquent beaucoup moins redoutables, les attaques auxquelles a été exposé l'ordre constitutionnel, à l'instant même où il sortait de mains de ses auteurs. Lorsque Louis XVI fut ramené de Varennes, il combattit la proposition de suspendre ce prince de ses fonctions jusqu'à l'achèvement de la cons-

titution, comme préjugeant la question de la déchéance. Il s'opposa à la formation d'un tribunal extraordinaire pour juger les factieux arrêtés le 17 juillet 1791 au Champ-de-Mars. Peu de jours après, il vota contre le renouvellement des capitulations avec les Suisses. Dans la discussion du 13 août, relative à la régence et à la famille royale, il s'éleva contre la proposition de donner le titre de princes français aux frères du roi, et celle de faire commander les armées par eux. Rewbell était, après Pétion, Buzot et Robespierre, celui des membres de l'assemblée constituante qui laissait entrevoir le plus clairement le désir d'arriver à une république. Devenu, après la session, procureur-général syndic du département du Haut-Rhin, il fut, en septembre 1792, appelé à la convention nationale, par ce département. Il y pressa vivement le procès de Louis XVI dont il écrivit qu'il voterait la mort, étant à l'époque du jugement en mission à Mayence. De retour à la convention, où il avait été, pendant sa mission, en butte aux inculpations les plus graves, Rewbell eut bientôt jugé des difficultés et des dangers de sa position, et, sur sa demande et la proposition du comité de salut public qui déclara reconnaître ses services, il fut renvoyé à l'armée de Mayence, alors en route pour la Vendée. Presque toujours en mission aux armées sous le régime décemviral, il ne prit aucune part aux mesures horribles qui signalèrent trop souvent cette épouvantable époque, et garda une neutralité plus prudente qu'honorable, lors des événemens des 9 et 10 thermidor. Il retrouva alors tout son courage pour attaquer la faction terroriste, et fut nommé membre du comité de sûreté générale, le 15 vendémiaire an 3 (6 octobre 1794). Le 16 frimaire suivant (6 décembre), il fut élu président de la convention, et prononça, en cette qualité, le décret qui, rappelant dans le sein de cette assemblée les 73 députés incarcérés à la suite des événemens des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, déclarait en être exclus pour jamais ceux des représentans qui, mis hors de la loi pour les mêmes causes, avaient échappé à une proscription de quinze mois. Le 25 ventôse (5 mars 1795), il entra au comité de salut public, où il s'occupa, concurremment avec Sieyes, des relations extérieures de la république. Le 17 avril 1795, il fit décréter la vente des biens des émigrés par voie de loterie, afin d'accélérer cette opération. Élu membre du conseil des cinq-cents, lors de la mise en activité des pouvoirs constitutionnels organisés le 5 brumaire an 3 (27 octobre 1795), il fut élu, le 10 brumaire (1er novembre), le premier des cinq membres du directoire exécutif, et appelé aussitôt à la présidence du gouvernement. Cette justice lui doit être rendue que, dans ces hautes et difficiles fonctions, son attachement aux intérêts de la république ne se démentit jamais; mais cet attachement même, dans un grand nombre de circonstances, ressemblait beaucoup plus à une opiniâtreté obstinée, qu'à une généreuse conviction. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il se réunit à ses collègues Reveillère-Lépeaux et Barras, contre Barthélemi et Carnot; forma ainsi la majorité directoriale qui triompha des intrigues des agens des Bourbons; et conserva, pendant quelque temps encore, au milieu des orages, la république, qu'une main triomphante et audacieuse allait bientôt frapper de mort. Forcé de sortir du directoire où il venait d'être remplacé par Sieyes, Rewbell prit la parole, le 7 prairial an 7 (26 mai 1799), dans le conseil des anciens auquel il venait d'être nommé par le département du Haut-Rhin, pour répondre aux accusations de concussion dont il était l'objet, avec Schérer et Rapinat. Dénoncé avec une énergie nouvelle par Dubois-Dubay, Montpelier, Ruelle et Bertrand du Calvados, un comité général eut lieu à ce sujet au conseil des cinq-cents, et il fut décidé qu'il n'y avait pas lieu à ajournement sur le projet relatif à sa mise en accusation. Un nouveau comité secret ayant été assemblé, les dénonciations portées contre lui ne furent pas admises. Le 18 brumaire, survenu sur ces entrefaites, mit fin à tous ces débats; mais en rendant Rewbell au repos, Bonaparte ne crut pas devoir le placer au sénat. Rewbell est mort en 1810. Si l'on peut juger de la justesse des accusations portées contre lui, par la succession qu'il a laissée, il faut conclure ou que son immense fortune a été bien promptement dissipée, ou qu'il y a eu une grande exagération dans les bruits qui ont été répandus à ce sujet.

REY (Le chevalier Antoine-Gabriel-

VENANCE), né le 22 septembre 1768, à Milhau, en Rouergue, servait, avant la révolution, dans le régiment de Royal-cavalerie. Il fit avec distinction les premières campagnes de la révolution; était, en 1792, sous les ordres de Custine; et parvint bientôt au grade de général de brigade. En 1793, il fut employé contre les Vendéens, et obtint sur eux divers avantages, entre autres à Parthenay et à Thouars, les 28 août et 14 septembre de la même année; il fut fait alors général de division. En 1795, il commanda, par *intérim*, l'armée des côtes de Brest. En 1796, il passa à l'armée d'Italie, y servit avec sa bravoure ordinaire, et contribua à la conquête de Naples. Traduit au même conseil de guerre que Championnet, il fut acquitté; mais s'étant déclaré contre la révolution du 18 brumaire, il resta dans un état de disgrace, quitta le service militaire, et accepta une place de consul de France aux états-unis d'Amérique. Il revint néanmoins quelques années plus tard, et, reprenant sa première carrière, il fut envoyé à l'armée d'Espagne, à l'ouverture de la campagne de 1808. Il s'y distingua en plusieurs occasions, notamment aux siéges de Barcelone et de Tarragone. Le 5 juillet 1810, il battit un corps d'insurgés dans les montagnes de Ronda, et fit prisonniers plusieurs de leurs chefs. Il remporta encore plusieurs avantages, l'un sur le général Blake, à Rio-Almanzara, et l'autre sur Balleysteros, qu'il força de lever le siége de Carbonara. En 1813, il commandait l'importante place de Saint-Sébastien, et résista à plusieurs assauts des Anglais. Cette ville et Pampelune furent les deux dernières occupées par les Français en Espagne, et les nombreux bombardemens qu'elles essuyèrent attestent les efforts de leurs défenseurs. Laissé d'abord sans fonctions par le gouvernement rétabli par l'étranger, au 31 mars 1814, il fut ensuite chargé par lui du commandement de la Haute-Loire, au Puy. Appelé, en mai 1815, à la défense du territoire, menacé de nouveau par la coalition européenne, il reçut le commandement de Valenciennes. Sommé de rendre cette place aux alliés, il en fit sortir, le 1er juillet, cinq cents femmes et enfans, et la défendit avec intrépidité contre les ennemis, qui la bombardèrent jour et nuit, et brûlèrent un de ses faubourgs. Le général Rey obtint, en 1816, le commandement de la 19me division militaire (Lille), dans lequel il a été remplacé depuis par le marquis de Jumilhac; et passa ensuite à celui de la 21me (Bourges), qu'il occupe encore aujourd'hui.

REY (JOSEPH), de Grenoble, ancien président du tribunal civil de Rumilli, exerçait, avec distinction, la profession d'avocat à la cour royale de Paris. C'est en cette qualité qu'il signa, en juillet 1819, une plainte portée par Pierre Regnier et autres habitans du département de l'Isère, contre le général Donnadieu, ancien commandant de ce département, et le comte de Montlivaut, ex-préfet, qu'ils accusaient d'avoir fait illégalement mettre à mort, en 1816, plusieurs citoyens de ce département, leurs parens et leurs amis. A la publication de cette dénonciation énergique, qui jeta le plus grand jour sur les crimes de cette funeste époque, le procureur-général Bellart, déjà souillé de sang et de turpitudes, et défenseur obligé de tous les crimes dont il avait été le provocateur ou le complice, se hâta d'ordonner au conseil de discipline du barreau de Paris de rayer le courageux écrivain du tableau des avocats de cette ville; en effet, le 17 juillet, ce conseil, qu'il faut bien se garder de confondre avec le corps des avocats, si justement renommé par son indépendance et ses principes, n'eut pas honte de prendre un arrêté qui l'a couvert d'une infamie ineffaçable. Le véritable crime de M. Rey n'a pas été comme on l'a prétendu dans cette circonstance, d'avoir méconnu les convenances dans la manière dont il s'était exprimé à l'égard du commandant et du préfet de l'Isère : c'est d'avoir dévoilé l'abîme profond d'iniquités ouvert, à cette époque, sous les pas de tous les Français; c'est d'avoir appelé l'attention publique sur un système de sang dont une faction impie n'a jamais plus hautement et plus impunément menacé la France qu'à l'instant où nous écrivons cette notice (janvier 1820); c'est enfin d'avoir dirigé quelques rayons d'une épouvantable lumière sur les véritables auteurs de tant de forfaits, auxquels il n'a manqué que le temps et l'audace pour égaler ceux de la terreur révolutionnaire de 1793-94. La haine de la faction qui poursuit M. Rey, ne s'est pas bornée à le retrancher d'un corps qu'il honorait également par ses talens et

par son caractère, elle a étouffé les justes réclamations qu'il avait élevées au nom de ses infortunés cliens, contre les assassins d'un pere, d'un fils, d'un époux; et dans cette cause, dont il était de l'honneur et de la dignité du gouvernement français de mettre toutes les circonstances au plus grand jour, on a vu, avec douleur et indignation, les droits de la justice et de l'humanité, trahis par ceux-là même à qui la loi constitutionnelle de l'état en avait remis le dépôt et la conservation. On a de M. Rey : *Adresse à l'Empereur*, 1815, in-8, trois éditions à Paris. — *Des Bases d'une Constitution, ou de la Balance des pouvoirs dans un état*, 1815, in-8. — *Discours sur le sujet présenté par l'Académie de Lyon, pour le concours de* 1817, 1818, in-8. — *Catéchisme de la charte constitutionnelle*, 1818, in-8. — *Défense du Père Michel*, 1818, in-8. — *De la responsabilité des agens du pouvoir d'après nos lois actuelles, et du droit de défense et d'indemnité des citoyens envers les agens du pouvoir*, 1818, in-8.

REYNIER (Le comte JEAN-LOUIS EBENEZEL), lieutenant-général, né à Lausanne le 14 janvier 1771, se disposait à entrer dans le génie civil où le portaient ses goûts, naturellement amis des sciences et de l'étude, lorsque la guerre lui ouvrit une autre carrière. Il fit en 1792, comme adjoint à l'état-major, la campagne de la Belgique; fut élevé bientôt après au grade d'adjudant-général; et contribua, en 1793, aux succès des armées françaises à Lille, Menin et Courtrai. Nommé général de brigade pendant la conquête de la Hollande, il se distingua au passage du Wahal. A l'époque des préliminaires de la paix avec la Prusse, il fut choisi pour fixer la démarcation des cantonnemens, et étonna les vieux généraux prussiens par sa sagesse et ses connaissances. Il passa ensuite à l'armée du Rhin en qualité de chef d'état-major sous Moreau, et développa beaucoup de bravoure et de talens aux divers passages du Rhin et aux batailles de Néresheim, de Friedberg et de Biberach. Privé bientôt de tout service militaire par une intrigue, il reprit son activité au moment de l'expédition d'Egypte. La prise de Malte et la victoire des Pyramides attestèrent de nouveau ses talens et son courage. On le vit aussi dans la campagne de Syrie passer, le premier, le désert qui étonnait les plus hardis; culbuter l'avant-garde des ennemis, et faire le siége d'El-Arish, où il défit, peu de temps après, vingt mille Turcs accourus pour défendre cette place, et livrer bataille aux Français. Après l'assassinat de Kléber, qui l'avait envoyé dans le Kelioubeth, il revint au Caire, et c'est de cette époque que datent ses premières plaintes contre Menou. La rivalité du commandement et la différence des plans, tout contribua à aigrir ces deux généraux l'un contre l'autre; l'approche des Anglo-Turcs ne put même les réunir; et la fameuse bataille du 30 ventôse an 8 (21 mars 1800), dans laquelle le général Reynier donna de nouvelles preuves de sa valeur, fut perdue par les Français par suite de ces funestes divisions. Arrêté après cette défaite, et envoyé en France, il resta en disgrace sous le gouvernement consulaire. Une querelle qu'il eut en 1803 avec le général Destaing, qu'il tua au bois de Boulogne dans un combat singulier, acheva d'exaspérer contre lui le premier consul, et le fit exiler de Paris. Il fut néanmoins employé de nouveau en 1805; puis chargé du commandement d'une partie des forces de l'armée d'Italie qui s'empara de Naples sous les ordres de Joseph Bonaparte. Il commanda à Naples jusqu'en 1809, et fut nommé ministre de la marine et de la guerre de ce royaume; mais étant venu rejoindre Napoléon à Vienne, il reprit du service dans l'armée française, et commanda les Saxons à la bataille de Wagram où il se distingua particulièrement. Il passa ensuite en Espagne; y soutint sa réputation, et fut chargé, dans la campagne de Russie, du commandement du 7e corps, sous les ordres du prince de Schwartzemberg. Il repoussa les Prussiens à Kalistch et vint peu après camper en avant de Dresde. La campagne de 1813 lui fournit l'occasion de se signaler encore à la bataille de Bautzen et par la prise de la ville de Goërlitz. Après la rupture de l'armistice, Reynier marcha sur Berlin; fit des prodiges de valeur au combat de Dennevitz, et empêcha alors, par ses manœuvres, la perte totale de l'armée. Il développa les plus grands talens et fit des prodiges de valeur à la bataille de Leipzig, livrée les 16 et 18 octobre, et ne put opérer sa retraite que le 19, à cause de la déroute occasionnée par la destruction du pont de Lindenau. Il survécut peu à

ce fatal événement, et mourut à Paris le 27 février 1815, âgé de quarante-quatre ans, universellement regretté de ses amis et de ses compagnons d'armes.

REYPHINS (Pierre-Jacques), né, en 1749, à Poperinghe (Flandre occidentale), fut nommé, en 1815, député de cette province à la seconde chambre des états-généraux, où, dès les premiers travaux de cette assemblée, il se fit remarquer par la fermeté de son caractère et son inébranlable attachement aux principes constitutionnels. Dans la séance du 3 novembre de cette année, il fut du petit nombre de ceux qui combattirent avec force, mais inutilement, le projet de loi sur les finances, présenté le 19 octobre précédent, et dont l'une des principales dispositions avait pour objet l'avance à faire par les contribuables d'une double imposition pour 1815. M. Reyphins fonda son opinion sur l'épuisement où se trouvait une grande partie de la Belgique, par le passage, qui avait eu lieu depuis deux ans, de troupes nombreuses appartenant à presque tous les états de l'Europe. Le 8 du même mois, ce député combattit, avec la même force, un projet de loi tendant à lever quelques doutes sur la nature et l'étendue de la juridiction attribuée aux états-députés des provinces septentrionales et à la cour supérieure de justice pour les affaires de finance et de marine, relativement aux impositions directes. En janvier 1816, il s'opposa également au projet de loi relatif aux saisies, arrêts sur les traitemens, soldes et pensions, où il déclara reconnaître, non-seulement des omissions et des inexactitudes, mais des dispositions diamétralement opposées à la loi fondamentale. Nommé, à la même époque, membre de la commission des pétitions, il se montra toujours ennemi de la légèreté insouciante qui trop souvent paralyse l'exercice de ce droit sacré. Le 4 du même mois, dans la discussion qui s'éleva sur la question de savoir s'il devait être fait mention au procès-verbal des opinions motivées, il vota pour la négative, avec la majorité, se fondant sur ce que la publicité nécessaire existait indépendamment de cette formalité qui ne pouvait, suivant lui, qu'entraîner une perte de temps considérable. Dans la séance du 7 février, il vota en faveur du projet de loi ayant pour objet de remplacer par une augmentation sur les contributions personnelle et mobiliaire. ainsi que sur les portes et fenêtres, l'impôt qui portait sur les domestiques et les chevaux; lequel projet établissait en outre une modification du droit de patente. Dans la session suivante, il se prononça fortement (25 septembre) au sujet de la loi proposée pour apporter des restrictions à la liberté de la presse. En manifestant son improbation de l'abus qu'avaient fait de ce droit précieux quelques écrivains étrangers à la Belgique, il développa les funestes conséquences du projet de loi, contre lequel il vota, non, (comme le prétendent des biographes trop enclins à dénaturer les intentions lors même qu'ils ne déguisent pas les faits) parce que les dispositions pénales établies par la loi dont il s'agit, lui paraissaient beaucoup trop modérées; interprétation outrageante pour un représentant aussi franchement libéral, quoiqu'elle soit probablement un éloge dans la manière de voir de ces écrivains; mais parce qu'il prévoyait à quel point elle favoriserait les intentions hostiles des agens étrangers et peut-être de quelques fonctionnaires indigènes contre la véritable liberté de la presse : prévoyance qui n'a été que trop bien justifiée par les événemens. Il manifesta le même esprit de résistance à l'arbitraire, dans la discussion qui eut lieu au sujet de l'extradition, à jamais déplorable, d'un réfugié français, nommé Simon, qui, se reposant sur l'article 4 de la loi fondamentale, s'était établi dans le grand-duché de Luxembourg. M. Reyphins fut l'un des antagonistes les plus décidés du projet de loi sur le droit de succession, présenté vers le même temps par le directeur des impositions indirectes, et il prononça, à cette occasion, un discours plein d'énergie et même d'amertume. Dans la discussion sur le libre commerce des grains, il opina, comme la plupart des députés des provinces méridionales du royaume, pour une prohibition temporaire, mesure que lui paraissait nécessiter impérieusement l'élévation prodigieuse du prix de cette denrée. Lorsqu'en 1817, des diplomates peu satisfaits des dispositions déjà existantes pour la répression des abus de la presse, provoquèrent une loi plus rigoureuse, il fit partie de la majorité dont le courage et le patriotisme repoussèrent cette nouvelle entrave. Dans la discussion qui eut lieu ensuite, rela-

tivement au droit de chasse, il ne combattit pas avec moins d'énergie une mesure qu'il regardait à juste titre comme un premier pas fait vers le retour de la féodalité. Lors de la loi sur l'organisation de la milice, en approuvant le fond du projet, il combattit quelques dispositions qui lui parurent inconstitutionnelles. Dans la session suivante, il vota en faveur des créanciers de l'état, qui demandaient la prolongation du délai fixé pour la présentation de leurs créances par la loi du 9 février 1818. Le projet de loi rédigé dans le sens de la majorité de l'assemblée, qui partageait cette opinion, ayant été rejeté par la première chambre, le roi, dans la session de 1819-1820, s'empressa, par un sentiment d'équité personnelle, de remédier au mal résultant de cette conduite de la part d'une des branches de la législature, et de garantir une classe aussi nombreuse qu'intéressante de la déchéance qui la menaçait, en adressant à la première chambre un message accompagné d'un projet de loi qui accordait la prolongation demandée. Dans cette circonstance M. Reyphins prononça un discours très-remarquable, dans lequel, en examinant les motifs probables qui devaient avoir porté la première chambre à refuser sa sanction à une mesure réclamée par la justice et l'humanité, il crut devoir attribuer cette conduite à l'opinion où paraissait être la première chambre, que la seconde n'avait pas l'initiative des lois, ou du moins qu'elle devait s'abstenir de faire usage de cette prérogative. Après avoir complétement réfuté cette erreur, et fait entrevoir les suites fatales qui pourraient en résulter, si on lui permettait de s'enraciner; après avoir exprimé cette vérité incontestable, quoique trop souvent méconnue, que la plus légère atteinte portée à la loi constitutionnelle de l'état peut entraîner sa ruine totale, l'orateur se trouva amené à des considérations du plus haut intérêt sur la nature d'une chambre des pairs, et son importance relative. Le mélange d'énergie et de prudence avec lequel il traita ce sujet délicat, nous engage à transcrire ce passage de son discours. « C'est peut-être dans l'initiative des lois, accordée à la seconde chambre, que l'on a puisé le motif, sinon le plus juste, au moins le plus spécieux, de diviser les états-généraux en deux chambres. A l'époque de la rédaction de notre loi fondamentale, tous les esprits étaient encore fatigués de cette lutte qui avait tourmenté les peuples durant un quart de siècle; bien des dispositions dans les lois ont dû se ressentir de cet état de choses; et de là, la crainte que l'on ne se dissimulait pas que pouvait inspirer la précipitation des délibérations; de là, la nécessité d'opposer, dans des temps difficiles, une digue aux passions et d'entourer le trône d'une barrière contre laquelle se briseraient les factions. Ces motifs ont existé, sans doute, chez une nation voisine; mais pour nous, je me plais à le dire, ce ne sont là que des fantômes, qui cependant ont donné naissance à des institutions qui, pour cette fois, n'ont pas été puisées ni dans notre histoire, ni dans nos mœurs, ni dans notre caractère. Cependant, soyons justes; la loi fondamentale a ordonné que cette digue contre les factions ne fût formée que des élémens les plus purs; elle veut que la première chambre ne soit composée que d'hommes distingués par les services rendus à l'état, par leur naissance ou leur fortune. C'est ainsi qu'elle a justifié *une institution à laquelle, probablement, à une autre époque, on n'eût point songé*.... Voilà, nobles et puissans seigneurs, la digue, la barrière qu'on a placée devant nous; et, je puis l'affirmer avec une espèce d'orgueil, nous n'avons pas encore senti la nécessité qu'elles opposassent leurs forces aux passions, aux factions que l'on a supposé pouvoir agiter cette chambre. Dans quelques momens, que l'on a pu appeler difficiles, plusieurs honorables membres de cette assemblée ont cru, pour remplir leurs devoirs, se trouver dans l'obligation de faire des propositions de loi. Toutes ont été discutées avec calme, aucune n'a été empreinte de passion, même lorsque des intérêts compliqués auraient pu faire entendre des accens que peut-être la froide raison n'eût pas avoués. Jamais ces propositions, ni par leur nombre, ni par la matière qu'elles embrassaient, ni par le ton de leur discussion, n'ont pu faire naître le regret d'avoir adopté une disposition constitutionnelle aussi précieuse que l'initiative des lois; mais si, au contraire, nous avions eu le malheur de remarquer que son exercice dégénérât en abus, tout en respectant la source qui nous la donne, nous

aurions été les premiers à prévenir même le besoin de faire emploi de la barrière qu'on a cru devoir placer entre le trône et cette chambre. Ce n'eût pas été en vain que nous aurions fait entendre le langage de la raison et des grands intérêts de la patrie ; mais à aucune époque ne s'est fait sentir la crainte d'un abus aussi dangereux, et nous nous sommes convaincus que l'idée de rendre illusoire l'initiative qu'on paraît nous envier, ne peut être que le fruit d'une erreur que nous n'avons pas cru devoir passer sous silence. Si, dans la suite, nous remarquons toujours cette tendance à ne pas répondre à son institution ; si, n'ayant pas de mal à arrêter, cette fraction du corps législatif empêche le bien de marcher, elle justifiera l'observation que, pour l'instituer, il a fallu faire violence à nos mœurs et à notre caractère. Nous dirons aux peuples du continent, qui demandent un régime constitutionnel : « Gardez-vous de nous imiter, en divisant en deux chambres la représentation nationale que vous voulez vous donner. »—Pour nous, faisons un noble usage de la prérogative que l'on tentera vainement de nous ravir, et espérons que dans la circonstance actuelle, etc., » Sans doute, aussi long-temps que les véritables représentans de la nation tiendront un langage aussi ferme et aussi imposant, il n'est pas à craindre que les prérogatives nationales soient détruites par l'aristocratie. La séance du 24 décembre de la même année a encore ajouté aux titres de M. Reyphins à la reconnaissance publique. Dans cette journée où une majorité dont les annales du système représentatif offrent peu d'exemples, repoussa un budjet décennal établi sur des bases qui paraissaient menacer d'une ruine presqu'inévitable l'état financier du royaume, ce député se distingua, ainsi que ses collègues Hogendorp, Dotrenge, Gendebien et Sandberg, (*voy.* ces noms) par la vigueur de sa dialectique, et la clarté avec laquelle il mit en évidence les graves inconvéniens du système proposé. Nous terminerons cet article en ajoutant que dans toutes les circonstances, M. Reyphins s'est montré l'infatigable défenseur des intérêts de ses compatriotes, et l'un des membres les plus distingués d'une opposition qui n'est point systématique, et qui n'a jamais séparé l'amour de l'ordre de celui de la liberté.

RIBAS (Joseph de), officier-général au service de Russie, était né dans le royaume de Naples d'une famille espagnole. Quelques intrigues auxquelles il s'était livré l'ayant fait bannir d'Italie, il se réfugia à Livourne, où il fut accueilli par Orlow, commandant la flotte russe, qui s'en servit pour l'enlèvement de la malheureuse fille de l'impératrice Élisabeth et d'Alexis Razumoffsky, la princesse Tarrakanoff, qui fut envoyée dans la forteresse de Schlusselbourg, où elle mourut. Ribas dut à ce service, plus utile qu'honorable, la place d'officier-instituteur au corps des cadets à Pétersbourg, qu'il obtint sur la recommandation d'Orlow. Il sut gagner, dans ce poste, la confiance du vieux Belzkoï, directeur-général du corps, qui lui donna sa fille, et persuada à l'impératrice de lui confier le fils qu'elle avait de Grégoire Orlow, qu'il accompagna dans ses voyages. A son retour, Ribas obtint un régiment de carabiniers. Le prince Potemkin le fit ensuite amiral, et lui donna le commandement de la flotille à rames qui, dans la campagne de 1790 contre les Turcs, devait remonter le Danube, pour favoriser l'attaque de Kilia et d'Ismaël. Il influa beaucoup sur l'heureuse issue de cette entreprise, en chassant les Turcs de Cadgia-Bey et dispersant leur flotille. Dirigeant ensuite celle qui, le 22 décembre, attaqua par eau la forteresse d'Ismaël, il parvint au pied des remparts avant toutes les colonnes de terre, qui lui durent, en grande partie, leur succès. Après ce siége, il continua de commander la flotille russe, et contribua, le 11 avril 1791, à la victoire que remporta le prince Gallitzin. En octobre, il fut un des trois ministres plénipotentiaires employés au congrès de Jassy, pour y traiter de la paix avec les Turcs. En décembre, il se porta à Galaz, afin de s'opposer au projet formé par l'ennemi d'y incendier la flotille et les magasins russes. En juillet 1792, il quitta Kilia avec son escadre, et se rendit en Crimée. L'impératrice lui accorda, en janvier 1793, une gratification de 20,000 roubles, pour les soins qu'il s'était donnés lors des négociations de Jassy. A la paix, on lui confia l'inspection des travaux d'Odessa et de quelques autres ports qu'on faisait construire sur la mer Noire. Après la mort de Potemkin, il fut protégé par Zoubow, qui l'opposa à l'amiral Mardwinow. Il est mort depuis

quelques années, dans une sorte d'obscurité. Les connaissances maritimes de cet officier ont trouvé des détracteurs, qui lui contestaient même le courage : mais ces imputations ne doivent pas être facilement admises, quand on songe qu'à titre d'étranger, sa fortune rapide et brillante n'avait pu manquer d'exciter la jalousie des nationaux, et qu'au surplus les constructions d'Odessa déposent en faveur de son habileté.

RIBBING (ADOLPHE-LOUIS comte DE), né en Suède, entra jeune au service de France; passa en Espagne avec une division de l'armée française; s'embarqua pour l'Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing; revint en France à la paix; retourna dans sa patrie en 1786; siégea la même année aux états-généraux de Suède; embrassa avec ardeur la cause populaire; s'opposa aux entreprises du roi Gustave III; se fit remarquer dans le parti des patriotes suédois par ses discours véhémens contre le despotisme, et par son zèle à défendre, en toute occasion, les droits constitutionnels de ses concitoyens; donna sa démission de la place des gardes du roi, lorsqu'en 1789, Gustave changea, pour la seconde fois, la constitution suédoise, et fit arrêter plusieurs membres de la représentation nationale; présida le comité de la banque nationale aux états-généraux de 1792; fut accusé, la même année, d'avoir pris part à la conjuration qui éclata contre le roi Gustave III; ne fut convaincu que d'en avoir eu connaissance; fut condamné à la peine de mort pour ne l'avoir point dénoncée. La peine ayant été commuée en celle d'un exil perpétuel, il se rendit en France où il ne prit aucune part aux troubles qui agitaient alors ce pays; fut néanmoins accusé depuis de démagogie et de jacobinisme par la *Quotidienne* et la *Biographie* Michaud; se retira après la journée du 18 brumaire dans une terre aux environs de Paris; revint, en 1809, en Suède, avec l'autorisation du roi Charles XIII, pour voir encore une fois sa mère mourante; y passa quelque temps au sein de sa famille. Il habite maintenant Bruxelles.

RIBEREAU (JACQUES), fut élu en septembre 1792, député du département de la Charente à la convention nationale où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Il signa la protestation du 6 juin 1793 contre les attentats du 31 mai, et fut un des soixante-treize députés mis alors en arrestation, puis réintégrés dans le sein de la convention après la chute de Robespierre. Il remplit ensuite des fonctions législatives pendant la constitution directoriale de l'an 3, et fut nommé peu après membre de la commission intermédiaire. La loi du 12 janvier 1816, l'a contraint de quitter la France.

RICARD (Le comte ETIENNE-PIERRE-SILVESTRE), pair de France, lieutenant-général d'infanterie, né le 31 décembre 1771, entra au service comme sous-lieutenant le 15 septembre 1791; s'éleva rapidement jusqu'au grade de colonel; remplit long-temps les fonctions d'aide-de-camp du duc de Dalmatie (Soult); et fut nommé général de brigade le 13 novembre 1806. Il se distingua dans la campagne de 1809 contre l'Autriche; passa en Espagne l'année suivante, et fut rappelé de ce pays en 1812, pour prendre un commandement dans l'armée destinée à agir contre la Russie. Le 6 juillet de la même année, il sauva, avec un détachement des hussards de la mort, les magasins de Ponuwiez, qui renfermaient trente mille quintaux de farine, et fit 160 prisonniers. Le 1er août, il entra dans Dunabourg après en avoir chassé l'ennemi, et se signala encore à la bataille de la Moskwa, à la suite de laquelle il fut promu au grade de général de division. Dans la campagne de 1813, il se fit remarquer, le 2 mai, à Lutzen, par de brillans faits d'armes, et reprit le poste important de Kaya, qui fut vivement disputé. Il concourut, en 1814, à la défense du territoire français; se distingua à Montmirail, le 11 février; et au village de Marchais, qui fut pris et repris plusieurs fois dans la même journée. Les événemens d'avril 1814 ayant terminé les hostilités, le général Ricard s'attacha à la cause des Bourbons, et fut nommé au commandement de la 12me division, à Toulouse. Envoyé à Vienne par le duc de Dalmatie, alors ministre de la guerre, pendant la tenue du congrès, il y fut attaché à la légation française, et écrivit, de la part du prince Talleyrand, au duc de Dalmatie, que l'Italie étant agitée, il conviendrait de réunir entre Lyon et Chambéry un corps de 30 mille hommes, prêt à tout événement. Ces forces furent dirigées vers Lyon presqu'au moment où Bonaparte en-

tra dans cette ville. Le général Ricard alla ensuite joindre Louis XVIII à Gand, et ne rentra en France qu'avec ce prince. Il fut élevé à la dignité de pair le 17 août 1815, et reçut le commandement de la 10e division à Toulouse. Il est passé, en 1816, à celle de Dijon, et a été compris dans l'état-major-général créé en 1818. Le général comte Ricard a publié : *Lettre d'un militaire sur les changemens qui s'annoncent dans le système politique de l'Europe*, 1788, in-8. — *Fragmens de la situation politique de la France au 1er floréal an 5*, 1797, in-8.

RICARDOS-CARILLO (Don Antonio, comte de), l'un des généraux espagnols les plus distingués du dernier siècle, naquit le 12 septembre 1727, à Balbastro, ville d'Arragon. Après avoir fait des études propres à la carrière militaire, à laquelle il se destinait, il entra dans le régiment de Malte, dont son père était colonel, circonstance qui ne contribua pas peu à faire éleverle jeune Ricardos dès sa 14me année, au grade de capitaine. Dans un âge si tendre, il suivit son père en Italie, où une armée espagnole soutenait les prétentions de l'infant don Philippe au duché de Parme. Don Antonio se trouva aux sanglantes batailles de Parme et de Tidone, où il déploya une valeur brillante qui, à l'âge de 16 ans, lui valut le grade de colonel. Ce fut en cette qualité qu'il fit la guerre contre le Portugal, où, malgré sa courte durée, il soutint la réputation qu'il avait commencé à s'acquérir, et après laquelle il fut chargé de l'organisation du système militaire dans les possessions espagnoles du nouveau-monde. Après s'être acquitté avec succès de cette importante mission, il revint dans sa patrie, où il fut nommé membre d'une commission chargée de la délimitation des frontières entre la France et l'Espagne. Ce fut lui qui ensuite jeta les fondemens de l'école de cavalerie d'Ocana, établissement qui excita l'admiration, non seulement de ses compatriotes, mais des étrangers, à tel point que le vainqueur des Turcs et des Suédois, le célèbre prince de Nassau (*voy.* ce nom au Supplément) dit après l'avoir vu, « qu'il regrettait de n'avoir pas de fils qu'il pût y faire élever. » Ricardos fut alors nommé inspecteur-général de cavalerie; mais comme cette place ne l'empêchait pas de résider à Madrid, où ses talens et ses services lui avaient acquis la plus haute considération, ses ennemis parvinrent à l'éloigner de la cour, en le faisant nommer commandant-général de la province de Guipuscoa. En 1793, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne, il fut appelé au commandement de l'armée de Catalogne, à laquelle se joignit un corps de Portugais. Ses talens, sa bravoure personnelle, et son activité, jointe à la confiance qu'avaient en lui les troupes combinées, lui procurèrent de grands succès pendant cette campagne. Il passa les Pyrénées, entra dans le Roussillon, et des avantages successifs remportés dans plusieurs affaires d'avant-garde, mirent en son pouvoir, le 21 avril, la ville de Céret. Le mois suivant, il publia une proclamation aux habitans du pays, rédigée de la manière la plus sage, et qui engagea un nombre assez considérable de Roussillonnais à venir se joindre à lui. Le 6 juin il prit le fort Les Bains, et le 24, il contraignit celui de Bellegarde à capituler, à la suite d'un bombardement de 33 jours. Le 3 juillet il adressa aux généraux français, relativement aux levées en masse, une lettre qui fit beaucoup de bruit, surtout à cause de l'adresse ainsi conçue : « A qui que ce soit qui commande l'armée française. » En août, il s'avança de Thuir à Trouillas, et attaqua Villefranche et Mont-Louis, dont il se rendit maître. Il se rapprocha ensuite de Perpignan, dans l'intention d'attaquer le camp retranché que les Français avaient établi sous cette ville; et le 1er septembre, il enleva de vive force le poste de Cornélia, où l'armée française perdit beaucoup de monde et de canons. Il jeta alors sur ses flancs plusieurs partis qui pénétrèrent fort avant dans le Roussillon, mais s'étant, le 17 du même mois, porté sur Perpignan, il fut attaqué sur sa gauche par le général Dagobert, qui poussa cette partie de l'armée ennemie du côté d'Urgel en la mettant dans un grand désordre. Ricardos se vit alors obligé de faire lui-même un mouvement rétrograde pour ne pas être enveloppé. Cette journée lui coûta 3000 hommes tués ou prisonniers. Cependant il reprit sa position à Trouillas, et les Français étant venus l'y attaquer 3 jours après, il les battit, leur enleva 19 pièces de canon, et leur prit ou tua 4000 hommes. Cette victoire qu'il décida lui-même en chargeant à la tête de ses carabiniers, rétablit entièrement ses affaires. Mais bientôt

l'enthousiasme de la liberté, et le noble désir de l'indépendance armèrent presque toute la population du Roussillon; Dagobert ayant reçu des renforts, reprit l'offensive, et le général espagnol dût se décider à une retraite, très-difficile au milieu d'un pays soulevé, mais qu'il exécuta cependant avec le plus grand ordre. Il battit même, à quelque temps de là, les Français au combat d'Aspres, et prit des positions très-avantageuses dans la partie maritime du Roussillon. Il fut alors appelé à Madrid pour y concerter un plan général de campagne, et y reçut du roi, dans le courant de 1794, l'ordre de Charles III: mais il succomba peu de temps après (31 mars) à une maladie, suite de ses longues fatigues. Cette perte fut grande pour l'Espagne. Chéri autant que respecté des soldats, le général Ricardos avait su conquérir, par sa justice et son humanité, l'estime des ennemis même qu'il combattait. Un officier français (*voy.* MASSIAS) s'est plu à lui rendre cet hommage, mérité par la générosité dont il avait fait preuve dans différentes occasions.

RICHARD (N.), né dans le royaume de Valence, entra comme volontaire dans l'armée d'insurrection formée dans ce royaume au commencement de la guerre de l'indépendance espagnole. Il se signala par sa bravoure, et se fit remarquer surtout dans l'action sanglante à la suite de laquelle le corps d'armée français sous les ordres du maréchal Moncey fut forcé d'évacuer la place de Valence. S'étant attaché ensuite à la partie de l'administration militaire, la vigilance et l'intégrité qu'il y déploya lui firent confier la place de commissaire des guerres dans l'armée de la Manche; poste qu'il remplit de manière à justifier pleinement cette confiance. Après le retour de Ferdinand VII, il partagea le sort de la plupart des Espagnols qui s'étaient distingués dans cette lutte glorieuse; voyant à-la-fois ses services méconnus et ses espérances ainsi que celles de la nation cruellement trompées, il manifesta des opinions qui motivèrent son arrestation en septembre 1815. Mis en liberté quelque temps après, vu qu'aucun fait matériel n'existait à sa charge, mais conservant un vif ressentiment, il se joignit à plusieurs mécontens qui avaient formé une conspiration dont les détails n'ont pû être entièrement pénétrés par le gouvernement lui-même. Richard, que de forts indices faisaient regarder comme le principal agent de l'entreprise, fut appliqué à la question ordinaire, qui ne put lui arracher aucun aveu; puis à la question extraordinaire. Cédant à la violence de ce dernier tourment, il fit des révélations qui compromirent plusieurs individus, dont quelques-uns subirent également la torture, mais sans rien avouer, ce qui força le gouvernement à les acquitter. Moins heureux, Richard fut condamné à mort avec quelques officiers subalternes. Cet arrêt fut exécuté en avril 1816: il le subit avec courage. On n'a jamais connu qu'imparfaitement le but de cette conspiration: il paraît seulement que les ramifications en étaient très-étendues, et qu'au nombre des conjurés se trouvaient plusieurs hommes marquans, parmi lesquels était le général Renovalès (*voy.* ce nom). Don Juan O'Donnojhu, quelque temps ministre de la guerre, se vit aussi impliqué dans cette affaire mystérieuse, qui toutefois n'eut point pour lui de suites aussi fatales. (*Voy.* O'Donnojhu.)

RICHARD (Le baron JOSEPH-CHARLES), homme de loi et procureur de la commune de la Flèche, à l'époque de la révolution, fut député de la Sarthe à l'assemblée législative en 1791, ensuite à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. En mars 1793, il alla en mission dans les départemens de l'Ouest, et s'y montra aussi ardent révolutionnaire qu'on l'a vu depuis chaud royaliste, sans toutefois qu'aucun crime lui ait jamais été imputé. Il fut employé ensuite à l'armée du Nord. Rentré dans le sein de la convention, il s'éleva avec force, après le 9 thermidor, contre les différens partis qui divisaient cette assemblée, et déclara que la république n'existait plus que dans les armées, où il proposa d'envoyer tous les jeunes gens de l'âge de dix-huit ans. Il fut nommé membre du comité de salut public à la fin de 1794, lors de la clôture des jacobins. A cette époque, il était à la tête des troupes qui firent évacuer la salle, dont Legendre emporta les clefs. Au mois de mars 1795, il fut envoyé une seconde fois à l'armée du Nord. Devenu membre du conseil des cinq-cents, Richard cessa de faire partie de cette assemblée le 1er prairial an 5 (20 mai 1797). Nommé, en 1800, préfet de la Haute-

Garonne, on lui a reproché d'avoir accordé, pendant sa magistrature dans ce département, une protection exclusive aux ennemis de l'ordre établi. Passé, en 1806, à la préfecture de la Charente-Inférieure, il administra jusqu'après la restauration; donna sa démission au mois de septembre 1814; et fut appelé, en mars 1815, à la préfecture du Calvados par Napoléon, qui, informé qu'il traitait avec les agens des Bourbons et de l'étranger, le destitua peu de temps après. Le 9 juillet de la même année, le roi le nomma de nouveau préfet de la Charente-Inférieure; mais, en décembre suivant, à l'instant où se préparaient les catégories, on lui insinua de donner une démission qui ne tarderait pas à lui être demandée, et qu'il ne fit pas attendre. Une pension fut le prix de cet acte de résignation. Richard a été excepté, depuis, des dispositions rigoureuses de la loi d'exil, dite d'amnistie, du 12 janvier 1816; et l'on dit, dans le temps, que cette faveur était la récompense spéciale du zèle avec lequel il avait trahi les intérêts de Bonaparte, pendant les courts instans où, en 1815, il avait administré le Calvados, par le choix de ce prince.

RICHELIEU (Le duc ARMAND DUPLESSIS DE), est fils du feu duc de Fronsac, qui, dépourvu de toutes les qualités brillantes du maréchal de Richelieu, son père, n'avait hérité que de ses vices. Le duc de Richelieu actuel portait alors le titre de comte de Chinon, et ce fut sous ce nom, que, fort jeune encore, il accompagna sa famille dans l'émigration; et passa en Russie, où il fut accueilli avec distinction par Catherine II. Il fit son apprentissage militaire sous les ordres de Suwarow; se distingua, en 1789, au siége d'Ismaïlow; et fut élevé, en peu de temps, au grade de lieutenant-général. Il s'attacha ensuite à la fortune des princes, frères de Louis XVI; fut chargé par eux de se rendre à Vienne et à Berlin pour y connaître les dispositions de ces cours à leur égard; et passa en Angleterre, où le ministère le nomma, en 1794, l'un des six commandans des corps d'émigrés à la solde de cette puissance. De retour en Russie, le successeur de Catherine ne lui continua pas la bienveillance dont cette princesse l'avait honoré; mais la mort de Paul et l'avénement du jeune Alexandre au trône lui rendirent toute la faveur dont il avait joui sous l'avant-dernier règne. En 1801, il vint à Paris pour solliciter sa radiation de la liste des émigrés. La présence d'un Richelieu, à Paris, devint l'entretien de tous les cercles de l'opposition. Dès-lors, on savait qu'il avait déclaré que rien ne pourrait le décider à renoncer au service de Russie, et cet aveu avait suffi pour le rendre le héros de ceux qui, dans leur incorrigible délire, s'obstinaient à ne reconnaître de vrais Français que sous les drapeaux de la rebellion ou de l'étranger. Sans contester les qualités estimables que les amis de M. de Richelieu s'accordent à reconnaître en lui, il nous est tout-à-fait impossible, surtout après trois années de premier ministère, de partager dans toute son étendue, l'opinion qui, depuis, a fait de cet homme d'état une sorte de phénomène, dont la seule apparition devait, selon quelques personnes, relever la fortune de la France. Plein de la fausse et malheureuse idée que, chez un peuple éclairé par 20 ans de révolution, les noms qu'il appelait historiques, nécessaires sans doute au triomphe de son orgueil, étaient, dès-lors, indispensables à l'affermissement de son pouvoir, Napoléon ne négligea rien pour déterminer M. de Richelieu à quitter le service de Russie et à entrer au sien. Ce fut même à ces conditions seules que ce prince consentit à le rayer de la liste des émigrés. Dès que cette intention eût été positivement notifiée au duc, il n'hésita point à retourner à Pétersbourg. En 1803, il fut nommé gouverneur civil et militaire d'Odessa et de toutes les côtes environnantes. Catherine avait confié autrefois le commandement de ces provinces au prince Potemkin, qui les avait gouvernées moins en administrateur habile qu'en souverain asiatique. Investi des mêmes pouvoirs que son prédécesseur, M. de Richelieu adopta une tout autre conduite. Il commença par établir le siége de son gouvernement à Odessa, autrefois Kojabey, et cette petite ville, qui ne renfermait alors que quatre mille habitans, en comptait déjà vingt mille en 1805. Des idées justes et saines; de sages observations; la volonté du bien et la persévérance nécessaire pour l'accomplir, suffisaient, sans doute, pour opérer de grands et d'heureux changemens dans un pays gouverné jusques-là par la volonté absolue d'un Tartare. M.

de Richelieu le sentit et sut agir en conséquence; voilà ce qu'avoueront, sans peine, ceux qui ne savent point louer les hommes puissans aux dépens de la vérité. Là où tout était à faire, les premières créations durent paraître des prodiges; d'ailleurs la civilisation était alors si peu avancée dans cette partie de la Russie, que ce qui, partout ailleurs, eût passé pour le résultat des plus simples idées, en administration, en commerce et en finances, fut considéré comme l'un des plus sublimes efforts de l'intelligence humaine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en peu d'années M. de Richelieu organisa une police, ordonna des travaux utiles, fit défricher les terres incultes, substitua à des habitations tristes et malsaines des constructions élégantes et commodes; à une rade infréquentée, un port où affluent aujourd'hui les vaisseaux de toutes les nations; et forma des administrations qui, composées de ce que la colonie offrait de plus éclairé parmi ses habitans, secondèrent ses travaux et en assurèrent le succès. La facilité avec laquelle il parle la plupart des langues européennes, lui était d'un grand secours dans l'administration de ces colonies, dont les habitans appartiennent à toutes les nations. Aux talens de l'administration, le duc de Richelieu joignait alors plusieurs des qualités qui rendent le pouvoir aimable. Investi d'une autorité absolue, aucun acte despotique ne lui a été reproché; mais peut-être serait-il vrai d'ajouter que la manière de juger de la liberté n'est pas la même en Crimée que dans l'occident civilisé de l'Europe. Lorsqu'en 1813, l'empereur Alexandre avait résolu d'aller visiter les établissemens de la Crimée, M. de Richelieu qui les trouvait encore imparfaits, supplia le monarque d'ajourner son voyage, et ce n'est qu'en 1818, que l'empereur a réalisé le projet de juger par lui-même de l'état des parties méridionales de son empire. Frappé du tableau qu'offrait la prospérité de ce pays, Alexandre s'y arrêta trois jours, et envoya au duc de Richelieu, alors ministre des affaires étrangères en France, et remplacé dans son gouvernement par le comte de Langeron, l'ordre de St-André, accompagné d'une lettre affectueuse. Créé pair de France, le 4 juin 1814, à la suite de l'invasion étrangère, le duc rentra, le 21 octobre suivant, dans une patrie qu'il avait si long-temps abjurée, et prit, auprès de Louis XVIII, le service de premier gentilhomme de la chambre. A l'époque du 20 mars 1815, il suivit les Bourbons dans leur seconde émigration, et rentra en France avec eux, à la suite de l'arrière-garde ennemie. A la fin de septembre de la même année, lors de la chute du ministère Talleyrand, il devint président du conseil des ministres, ayant le département des affaires étrangères, et ne tarda pas à démontrer la vérité de ce vers de Gresset (*):

L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.

chargé de conduire la négociation relative au traité qui allait être imposé à la France, il ne craignit pas d'accepter la funeste mission que venait de refuser le prince Talleyrand, qu'on n'accusa jamais, en cas pareil, d'un excès de délicatesse; et ne recula point devant l'humiliante nécessité de consommer l'opprobre de son pays. Il signa donc, au nom du roi, le traité du 20 novembre 1815, et le 25, il en donna connaissance à la chambre des députés. Ce fut, sans doute, un grand malheur pour le duc de Richelieu d'avoir été placé à la tête des affaires de la France à une époque où, manquant tout-à-fait d'expérience personnelle : ne jugeant des événemens qui se passaient autour de lui que par la faction féodale, par laquelle il était assiégé, et dont il trouvait les plus fermes soutiens dans sa famille (**): subjugué par tous les préjugés de l'émigration qui avaient égaré sa jeunesse, il était alors comme le disait plaisamment son prédécesseur au ministère « celui de tous les Français qui connaissait le mieux la Crimée. » Nous nous plaisons à le répéter : quelques-unes des fautes que commit le duc de Richelieu dans ces premiers instans de calamités ne doivent pas être moins attribuées au temps qu'à lui-même; mais il en est d'autres qui n'appartiennent qu'à lui seul; et bien que nous ayons souvent prouvé dans cet ouvrage que notre volonté n'était pas de pénétrer dans le secret des consciences, il est des faits dont la responsabilité terrible ne saurait être déclinée, et que l'intention, quelle qu'elle soit, de celui qui

(*) *Le Méchant.*
(**) Les Jumilhac et les Montcalm.

s'en est rendu coupable, ne saurait écarter de sa tête. Nos lecteurs ont déjà reconnu qu'il s'agit ici de la conduite du duc de Richelieu, dans le procès du maréchal, prince de la Moskwa (Ney). Sans excuse, sans doute, aux yeux d'une rigoureuse justice, le maréchal se présentait devant ses juges avec le cortége de ses innombrables exploits, de ses éclatans services, et les souvenirs encore récens de l'armée française sauvée par lui à la désastreuse retraite de Moscou. Une telle gloire et de tels malheurs ne pouvaient être insultés que par d'aveugles ennemis de la France. Eux seuls étaient altérés de sang du maréchal. Un Français, un ministre du roi de France devait-il donc emprunter leur langage et demander autre chose que justice? Est-ce là ce qu'a fait le duc de Richelieu? Après avoir, dans la séance du 3 novembre 1815, donné connaissance à la chambre des pairs d'une ordonnance du roi qui réglait les formes à suivre dans le procès du prince de la Moskwa, et l'avoir accusé devant elle de haute-trahison et d'attentat contre la sûreté de l'état, oubliant qu'il parle à des juges dont le devoir est d'être impassibles comme la loi: qu'il n'est lui-même qu'accusateur: et que l'homme qui, revêtu du pouvoir, commande un arrêt de mort, n'est qu'un assassin, le premier ministre poursuit en ces termes: « Nous osons dire que la chambre des pairs doit au monde une éclatante réparation; elle doit être prompte, car il importe de retenir l'indignation qui de toutes parts se soulève. Vous ne souffrirez pas qu'une plus longue impunité engendre de nouveaux fléaux, plus grands peut-être que ceux auxquels nous essayons d'échapper. Les ministres du roi sont obligés de vous dire que cette décision du conseil de guerre (*voy.* NEY) devient un triomphe pour les factieux. Il importe que leur joie soit courte, pour qu'elle ne leur soit pas funeste. Nous vous conjurons donc, et, au nom du roi nous vous requérons, de procéder immédiatement au jugement du maréchal Ney. » Nous demandons à tout homme dont l'esprit de faction n'aura point endurci le cœur ou égaré le jugement, si, à la férocité d'un tel langage on ne croirait pas plutôt entendre l'un de ces chefs des hordes barbares de la Tauride, altérés du sang des hommes, que le ministre d'un monarque qui règne au nom des lois sur le peuple le plus civilisé de la terre? Une fois entraîné par le torrent des vengeances réactionnaires, le duc de Richelieu ne s'arrêta plus. Le 8 décembre, il présenta à la chambre des députés, de la part du roi, un projet de loi d'amnistie, monument de clémence, de justice et de politique, contre lequel la faction qui tenait alors le pouvoir s'éleva avec une fureur digne des jours affreux de 1793 et 94, et que les ministres abandonnèrent, à la première attaque, avec une facilité qui permit de croire qu'un funeste accord régnait entr'eux et les chefs de la faction. Le 9 janvier suivant (1816), ce projet, rendu méconnaissable par les amendemens qu'on lui avait fait subir, que le gouvernement avait acceptés, et dont l'un était formellement contraire à l'article 11 de la charte constitutionnelle qui interdit toute recherche pour les votes et les opinions, fut porté, par le duc de Richelieu, à la chambre des pairs, où il établit les mêmes systèmes qui avaient obtenu une si brillante faveur auprès de celle de députés. Le 21 mars 1816, le duc de Richelieu à qui, toutefois, on ne connaît d'autre titre littéraire que de porter le nom de son grand-père, fut mis au nombre des membres de l'académie française, par l'ordonnance du roi qui changea l'organisation de ce corps, et, le 30 du même mois, le roi confirma sa nomination à l'académie des beaux-arts à laquelle il avait des droits non moins incontestables. Depuis cette époque, le duc de Richelieu n'a pris la parole dans les chambres que dans des discussions de peu d'importance, si on en excepte, néanmoins, celle du 25 avril 1818, où il fit part à la chambre des négociations qui avaient eu lieu avec les puissances étrangères, relativement aux engagemens pris par le traité du 30 novembre 1815, et dont une partie (celle des dettes envers les particuliers), s'étendait beaucoup au-delà de ce que l'on avait d'abord supposé. A la fin de septembre 1818, il partit pour assister de la part de la France, au congrès d'Aix-la-Chapelle; reçut, à son retour à Paris, la décoration de l'ordre du St-Esprit, à raison des services qu'il venait, dit-on, de rendre à ce congrès et cessa, le 29 décembre 1819, de faire partie du ministère, pour s'être prononcé, ainsi que M. Lainé, contre la loi des élections

alors victorieusement défendue par ce même comte Decazes qui la détruit aujourd'hui (février 1820). Sorti du ministère, le duc de Richelieu a reçu du roi, en preuve de la reconnaissance nationale, une dotation de cinquante mille livres de rentes. Chargé d'une mission secrète, il a successivement parcouru une partie de la France, du Piémont, de la Suisse, de l'Allemagne et du royaume des Pays-Bas. Après un voyage de quelques mois, pendant lequel il a refusé de rentrer dans les fonctions ministérielles qu'on jetait alors à toutes les têtes, le duc de Richelieu, généralement regardé en France comme chargé d'intimer à Louis XVIII les volontés de la coalition des rois de l'Europe, est arrivé à Paris, à l'instant où un ministère sans point d'appui dans l'opinion succédant à un ministère, ami de la charte et de la liberté, semble n'avoir été provisoirement établi, que pour préparer de nouveau les voies aux hommes de 1815. Nous ignorons à quel point le duc de Richelieu consentirait aujourd'hui à figurer parmi ces derniers, mais sa conduite prouve qu'il sait trop bien quelle est l'opinion de la France sur la plupart des hommes qui la gouvernent depuis le 20 novembre 1819, pour se décider jamais à s'asseoir à côté d'eux. L'inexpérience et les préjugés ont fait du duc de Richelieu un homme de faction; la corruption n'en fera jamais un homme d'intrigue. Livré à lui-même, M. de Richelieu n'aurait jamais cessé d'être humain, juste et généreux; et c'est pour nous un nouveau motif de repousser avec horreur les funestes doctrines qui ont trop souvent perverti un si heureux naturel. Après avoir été appelé, comme ministre d'état, ou plutôt en qualité de fondé de pouvoirs de la coalition armée contre la liberté de la France, aux divers conseils de cabinet qui ont été convoqués dans les premiers jours de février 1820, pour délibérer sous l'influence de la faction de 1815, sur les moyens les plus spécieux et les plus prompts de renverser la charte et détruire la loi nationale des élections dont la France tout entière, hors quelques privilégiés alliés de l'étranger, réclame le maintien, le duc de Richelieu vient d'être nommé ambassadeur extraordinaire près la cour de Londres pour porter à Georges IV les complimens de condoléance de Louis XVIII sur la mort de Georges III.

RICHEPANSE, général de division des armées de la république, naquit, en 1750, dans le département de la Moselle. Son père était officier au régiment de Conti. La tente fut son berceau, et des exercices militaires les jeux de son enfance. Sous-lieutenant en 1791, il parvint au grade de chef d'escadron qui lui fut conféré en l'an 2, pour sa belle conduite à la bataille d'Altenkirchen. Nommé général de brigade peu de temps après, il servit avec gloire dans les armées d'Allemagne, d'Angleterre, des Alpes et d'Italie. Il mérita à l'affaire de Fossana, en l'an 8, le grade de général de division, et acheva d'établir sa réputation à la célèbre bataille de Hohenlinden, où il commandait sous les ordres de Moreau. Il fut appelé, en 1807, au commandement en chef de la Guadeloupe; s'empara de la basse-terre et de la ville malgré la décharge générale que les batteries de la côte firent sur les vaisseaux français; et battit complétement les nègres qu'il força de se renfermer dans le fort Bembriche. Défaits de nouveau à Danglemont, ceux-ci se sauvèrent dans ce fort, mirent le feu aux poudres, et se firent sauter au nombre de trois cents. Cette dernière victoire détruisit l'insurrection dans sa source. Richepanse s'occupait de réparer par une bonne administration les maux faits à la colonie, lorsque la mort vint l'enlever à l'armée dont il était justement aimé.

RICHER DE SÉRIZY, né à Sérizy en Normandie, travailla quelque temps chez un procureur à Paris; se fit connaître avant la révolution par quelques opuscules en vers et en prose; et se lia d'une manière intime avec Camille Desmoulins, à l'époque où éclatèrent les premiers troubles civils. Alors républicain factieux, il contribua plus qu'aucun autre écrivain de ce temps à propager les bruits de l'existence, à Paris, d'un prétendu *comité autrichien*, et occasionna ainsi des recherches qui le forcèrent à se cacher lui-même pendant quelque temps. Arrêté après la mort de Danton et de Camille-Desmoulins, comme ayant été lié avec eux, il ne dut la vie et la liberté qu'au 9 thermidor. Il devint, dès-lors, un des plus ardens champions du royalisme; et commença presqu'aussitôt à publier son *Accusateur public*, journal, où, dans un style souvent vague et boursoufflé, on trouvait des passages remplis d'énergie et d'un talent véritable. Ar-

rêté plusieurs fois à raison de cet ouvrage, il parvint toujours à se faire relâcher; fut acquitté, en 1796, par le tribunal criminel du département de la Seine, devant lequel il avait été traduit en raison de sa conduite et de ses écrits au 13 vendémiaire; puis traduit devant le jury de Versailles qui l'acquitta de nouveau. Passant imprudemment sur le Pont-Neuf le matin même du 18 fructidor, la veille du jour où sa déportation fut prononcée, il fut reconnu par une personne qui accompagnait Barras, et n'a probablement dû la vie qu'à la prudente circonspection de cette personne qui était sur le point de le nommer, lorsqu'elle s'aperçut qu'un seul mot échappé, pouvait devenir un arrêt de mort. Dès le même soir, Richer sortit de Paris, et trois jours après il était à Bâle en Suisse. Arrêté bientôt au milieu de cette ville, sur la réclamation de l'envoyé de France, et transféré à Rochefort pour être déporté à Cayenne, il parvint à s'échapper de sa prison à l'instant où on allait l'embarquer, et se retira dans le midi de la France, où il fit de nouveau imprimer, en 1799, un numéro de l'*Accusateur public*. En 1801, il passa en Espagne, et se rendit à Madrid qu'il fut encore forcé de quitter sur la demande expresse du gouvernement français. Passé enfin en Angleterre, il y est mort en 1803.

RICHERAND (Anthelme), professeur de médecine à Paris, chirurgien en chef et adjoint de l'hôpital St.-Louis, est né à Belley, le 4 février 1779. Il vint étudier la médecine à Paris en 1796, et trois années après, il soutint devant l'école de médecine un acte public pour son admission à l'exercice de l'art de guérir. Compatriote, condisciple et élève de Bichat, il devint bientôt son émule : à vingt ans il enseignait la physiologie, et faisait insérer dans la *Décade philosophique*, dans le *Magasin encyclopédique*, etc., divers Mémoires qui n'étaient que le prélude de son *Traité de physiologie ;* cet ouvrage élémentaire est devenu classique pour toute l'Europe; son auteur n'avait que vingt ans lorsqu'il le publia. En 1800, M. Richerand fut nommé chirurgien en chef-adjoint de l'hôpital St.-Louis. Il devint professeur à l'école de médecine en 1807. A l'époque du rétablissement des facultés, en 1811, il se fit recevoir docteur en chirurgie, sans doute afin d'honorer une profession à laquelle il doit sa gloire comme praticien. Le roi lui accorda la croix d'honneur en 1814, et des lettres de noblesse en 1815; il a aussi obtenu divers ordres étrangers. Il est membre des académies de St.-Pétersbourg, Vienne, Dublin, Madrid, Turin, etc. M. Richerand a récemment occupé la renommée par une grande et belle opération chirurgicale, dans laquelle, le premier, il a osé faire la résection de la plèvre et de plusieurs côtes. Le malade, qui lui-même était un chirurgien, a été guéri. Ses ouvrages sont : *Dissertations anatomico-chirurgicales sur les fractures du col du fémur*, 1799, in-8. — *Nouveaux élémens de physiologie*, 1801, in-8.; 1802, 2 vol. in-8.; 7e édition, 1816, 2 vol. in-8. : cet ouvrage, écrit avec beaucoup d'intérêt et d'élégance, a été également goûté des hommes du monde et des gens de l'art. — *Leçons du C. Boyer sur les maladies des os*, rédigées en un traité complet de ces maladies, 1803, 2 vol. in-8. — *Nosographie chirurgicale*, 1803, 2 vol. in 8.; 4e édition, 1815, 4 vol. in-8. — *Des erreurs populaires relatives à la médecine*, 1809, in-8.; 1812, in-8. L'auteur en revenant sur un sujet où s'étaient exercés Laurent, Joubert, Primerose, Brown et d'autres critiques, y a signalé de nouvelles erreurs, de nouvelles jongleries des charlatans contemporains. — *De l'enseignement actuel de la médecine et de la chirurgie*, Paris, in-8. (anonyme et sans date). L'on sait que cette brochure, fort piquante, où les avantages de l'enseignement médical actuel sont justement appréciés, et ses détracteurs victorieusement combattus, est de M. Richerand. Elle a été imprimée aux frais de la faculté de médecine à la fin de 1816. — *OEuvres complètes de Bordeu*, précédées d'une notice sur sa vie et sur ses ouvrages, 1817, 2 vol. in-8. M. Richerand a joint à cette édition compacte une Dissertation biographique et scientifique. — *Histoire d'une résection des côtes et de la plèvre*, Paris, 1818, in-8. : on y trouve le détail de l'opération si difficile et si dangereuse dont nous avons parlé plus haut. M. Richerand est un des collaborateurs du *Dictionnaire des sciences médicales*.

RICHMOND (Le duc de), naquit en 1735, hérita des biens et des titres de son père en 1750, et fut reçu à la chambre des pairs en 1756; il s'attacha au parti

des Whigs, mais ne prit aucune part active aux contestations politiques qui signalèrent la fin du règne de Georges II. Au commencement du règne actuel, il était colonel du 72e régiment d'infanterie; il se trouva à la bataille de Minden, et mérita les éloges du prince Ferdinand de Brunswick. En 1763, il débuta dans la carrière politique, et se distingua dans la chambre haute, par la hardiesse avec laquelle il attaqua l'administration de lord Bute et celle de Georges Grenville, son successeur. En 1765, le système Tory ayant été renversé, le duc de Richmond obtint la place de secrétaire-d'état, qu'il remplit avec autant de zèle que de talent. Au bout d'un an, le nouveau ministère fut remplacé par une administration composée de Whigs et de Torys. On soupçonna ces derniers de se laisser diriger secrètement par l'influence de lord Bute, qui jouissant de la faveur du monarque, était le chef du cabinet secret et auteur des projets du gouvernement. Lord North, quoique Whig, devint chef visible de la nouvelle administration, et ne perdit sa popularité qu'après avoir perdu l'Amérique et doublé la dette nationale. Depuis l'an 1769 jusqu'en 1782, le duc de Richmond ne cessa de combattre avec force les mesures du ministère. En 1781, il présenta au parlement un projet de représentation nationale, et devint président des délégués de toutes les sociétés constitutionnelles de la Grande-Bretagne, pour la réforme parlementaire. En 1782, le parti Tory ayant été renversé avec lord North, et le marquis de Rockingham et les Whigs étant de nouveau parvenus au ministère, le duc de Richmond fut nommé capitaine-général de l'artillerie et chevalier de l'ordre de la Jarretière. Ce ministère ayant été renversé trois mois après, par la mort du marquis de Rockingham, le duc de Richmond se mit à la tête de la nouvelle opposition avec le marquis de Lansdowne, M. Pitt, etc.; insista de nouveau sur le grand projet de la réforme parlementaire et fut secondé, dans sa motion, par M. Dundas, et par M. Pitt, qui le proposa 3 ans de suite à la chambre des communes. Lorsque le duc de Richmond présenta le bill de réforme à la chambre des pairs, il dit « qu'il était convaincu, par une expérience de 26 ans, qu'une nouvelle organisation de la chambre des communes était le seul remède capable d'extirper la corruption qui, après avoir plongé la nation dans la pauvreté et le malheur, la menaçait encore de la perte de sa liberté; » prophétie qui paraît tous les jours plus près de se réaliser. En 1795, le duc de Richmond se démit de la place de grand-maître de l'artillerie et obtint le commandement du régiment des gardes à cheval. Il se retira des affaires publiques en 1803, pour cultiver les lettres qu'il aimait. Il vécut dans la retraite jusqu'en 1810, époque à laquelle il accepta la vice-royauté d'Irlande. Il s'y fit chérir des habitans, et donna sa démission en 1812, pour ne pas devoir mettre à exécution les mesures de rigueur ordonnées contre eux. Il mourut quelque temps après son retour en Angleterre, universellement regretté pour ses vertus et sa bienfaisance.

RICHMOND (Charles-Lennox, duc de), pair de la Grande-Bretagne et d'Ecosse, né en 1764, était fils de George-Henri Lennox, général anglais, et neveu du précédent, qui lui laissa les grands biens et les titres de sa famille. Le jeune Charles produisit dans sa jeunesse beaucoup de sensation dans les cercles brillans de Londres, où il était habituellement désigné sous le nom du beau Lennox. A cette époque une rivalité amoureuse lui attira un duel avec le duc d'York, dans lequel ce dernier eut son chapeau percé d'une balle. Charles Lennox servit longtemps, et avec assez de distinction, dans l'armée anglaise, où il obtint le grade de lieutenant-général et l'ordre de la Jarretière. Il fut aussi gouverneur de Plymouth, lord lieutenant du comté de Sussex, et grand-maître ou grand-sénéchal de Chichester. En septembre 1816, il alla visiter des terres qu'il possédait en France, s'arrêta ensuite à Bruxelles où il fit un assez long séjour, et partit en 1818, pour se rendre au Canada, dont le prince-régent l'avait nommé capitaine-général. Il ne tarda pas à y périr d'une manière tragique et douloureuse; en jouant avec un renard privé, il fut mordu légèrement par cet animal, que l'on ignorait être atteint d'hydrophobie. Les symptômes de cette affreuse maladie ne tardèrent pas à se manifester, et le duc y succomba au bout de quelques jours.

RICORD, député du département du Var à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, après avoir pressé son procès avec

beaucoup de chaleur. Envoyé, en pluviôse an 2 (janvier 1794), près des armées d'Italie, avec Robespierre le jeune, il concourut à ses opérations dans le Midi; contribua à l'expulsion des Anglais et des Piémontais; et à la reprise de Toulon. Accusé d'avoir pris part à la révolte du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), il fut décrété d'arrestation le 8 du même mois (27 mai), et compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre). Impliqué depuis dans la conjuration de Babeuf, et traduit à la haute-cour de Vendôme, il nia en avoir eu connaissance, et fut acquitté par le jury. Persécuté sous le gouvernement de Napoléon, à la première élévation duquel il avait, néanmoins, beaucoup contribué, il fut, après le retour de ce prince, en mars 1815, nommé lieutenant de police à Baionne, et réunit même les suffrages de l'assemblée électorale du département du Var, pour les fonctions de membre de la chambre des représentans; mais il n'y pas siégé. Il a néanmoins été compris, en 1816, dans la loi d'exil rendu le 12 janvier de la même année.

RIGAUD (Le baron Antoine), maréchal-de-camp, né le 14 mai 1758, entra au service au commencement de la révolution dont il fit toutes les campagnes avec distinction; devint colonel du 25e régiment de dragons; fut nommé commandant de la légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz, et général de brigade en janvier 1807. Il continua d'être employé jusqu'à la chute du trône impérial et fut nommé, en juin 1814, commandant du département de la Marne. Lorsque le duc de Bellune (Victor) qui s'était rendu à Paris, le 16 mars, pour demander des ordres, fut de retour à Châlons, le 20 du même mois, il ordonna un mouvement en avant, et appela près de lui les colonels chargés de l'opérer. Le général Rigaud, faisant mettre aussitôt ses troupes sous les armes, leur apprit les prodigieux succès de Bonaparte et la prochaine entrée de ce prince à Paris. N'écoutant, en même temps, qu'un enthousiasme partagé par toute l'armée, il détacha ses épaulettes, et foulant aux pieds le lis et la croix de St-Louis, il s'écria *vive l'empereur.* Ce cri fut aussitôt répété, avec transport, dans tous les rangs. Le duc de Bellune averti, renvoya en toute hâte les colonels à leurs régimens. Arrivés sur la place publique, ils trouvèrent les soldats en pleine insurrection, et le général Rigaud leur rappelant les sermens qu'ils avaient prêtés à l'empereur et les exhortant à les remplir. Au milieu de ce désordre, le général Rigaud, craignant d'être enveloppé, prit le route d'Epernay, escorté par le 5e de hussards et par le 12e d'infanterie; mais le même jour il revint à Châlons pour ordonner l'arrestation du maréchal, qui avait lui-même donné ordre au capitaine de la gendarmerie qu'on s'assurât de la personne du général. Le 21, il fit publier le rétablissement du gouvernement impérial, et reprit, au nom de Bonaparte, le commandement du département de la Marne, qu'il conserva jusqu'au mois de juillet, lorsqu'il fut attaqué à Châlons et fait prisonnier par les Russes qui le conduisirent à Francfort. Il recouvra sa liberté après la capitulation de Paris, et fut mis en jugement au mois de mai 1816, devant le 2e conseil de guerre de la 1re division militaire, qui le condamna à mort par coutumace. Le général Rigaud était retiré à Saarbruck, pendant que son procès s'instruisait à Paris. Menacé d'y être arrêté et conduit à Wesel, par ordre du gouvernement prussien, il prévint cette mesure, et se réfugia à Deux-Ponts, d'où il s'est rendu dans les Pays-Bas. Embarqué, en 1816, dans un des ports de ce royaume, les secours de ses compagnons d'infortune ont été nécessaires pour donner à lui et à sa famille les moyens de se rendre aux États-Unis. Il y avait formé un établissement utile, lorsque les journaux anglais annoncèrent, en 1818, la fin tragique de ce général qui, disaient-ils, s'était noyé avec une partie de sa famille; mais des nouvelles récentes et positives annoncent que lui, sa fille et son fils habitent la Nouvelle-Orléans. La fille du général y donne des leçons de musique, et son fils des leçons de langue française.

RIOUFFE (Honoré), était homme de lettres à Paris avant la révolution. Il quitta la capitale après le 31 mai, et se rendit de Paris à Bordeaux, où Tallien le fit arrêter comme fédéraliste avec l'Espagnol Marchena et le député Duchâtel. Traîné comme le plus abject des criminel, pendant une route de 180 lieues, Riouffe, en arrivant à Paris, fut jeté dans les cachots de la conciergerie. Il y demeura jusqu'après le 9 thermidor, et pa-

blia alors les *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, petite brochure remplie du plus touchant intérêt, des anecdotes les plus intéressantes, et dont le succès fut prodigieux. Sans fortune, Riouffe avait été recueilli par Mme Pourrat, veuve du banquier de ce nom, et non moins célèbre par son esprit qu'elle l'avait été autrefois par sa beauté. Courtisan aussi souple qu'écrivain ingénieux, Riouffe embrassa avec empressement les principes du 18 brumaire, et fut nommé, en décembre 1799, membre du tribunat. Il est probable qu'il avait espéré tirer parti de cette nomination pour sa fortune, car, dès son entrée au tribunat, il se livra à de telles exagérations de flatteries envers le premier consul, que ses collègues crurent, pour l'honneur du corps, devoir le faire rappeler à l'ordre. Servilement dévoué à l'autorité, il vota, sans exception comme sans examen, en faveur de tous les projets de loi proposés par elle. C'est par de tels moyens, dont le succès sera toujours plus infaillible qu'honorable, qu'il obtint d'abord la préfecture de la Côte-d'Or, d'où il passa à celle de la Meurthe, le 29 octobre 1808. Il est mort à Nancy, en 1814, de l'épidémie qui exerça tant de ravages en France et en Allemagne. Outre ses *Mémoires*, dont le style est à-la-fois simple, concis et attachant au plus haut point, et une brochure ayant pour titre : *Quelques chapitres*, Riouffe a publié, *sur la mort du duc de Brunswick*, un poëme qui prouve que l'art des vers n'était pas celui de cet écrivain.

RIVAROL (A. DE), naquit à Bagnols, en 1755, et passa pour avoir usurpé les titres nobiliaires, parce que son père, se trouvant sans fortune, s'était vu forcé d'ouvrir une auberge pour faire subsister sa famille. Le jeune Rivarol, destiné à l'état ecclésiastique, fut d'abord envoyé à Avignon, au séminaire de Ste-Barbe; se dégoûta bientôt de la théologie, se rendit à Versailles et prit d'abord le nom de Déparcieux, faisant croire qu'il était parent du célèbre savant de ce nom, mort en 1769; mais un neveu de celui-ci força Rivarol à reprendre son nom. Une intrigue galante l'obligea de venir à Paris en 1783. Il publia alors une *Lettre sur le poëme des Jardins*, une autre sur les *Aërostats*, une troisième sur les *Têtes parlantes de l'abbé Mical*. Ces essais le portèrent à la rédaction du *Mercure*; reçu ensuite à l'académie de Berlin, il publia son épître au roi de Prusse, production qui fit connaître son goût et ses talens pour la satire. Il y ridiculisa Garat avec lequel il travaillait au journal de Panckoucke, qu'il fut obligé de quitter par suite de cette brouillerie, et fit paraître la critique du *Poëme des Jardins*, publiée sous la forme d'un dialogue en vers entre le *Chou* et le *Navet*, satire très-spirituelle, mais amère et remplie de traits inconvenans, à laquelle Delille répondit plus tard avec autant de décence que de modération. En 1789, Rivarol embrassa avec ardeur la cause de la monarchie, et publia avec Peltier (*voy.* ce nom), et quelques autres, les *Actes des apôtres*, recueil de sarcasmes et de plaisanteries ingénieuses tant en prose qu'en vers, où les opérations de l'assemblée nationale étaient vouées au ridicule et au mépris. Ayant essayé de quitter la France en 1790, il fut arrêté à Abbeville par la garde nationale, et publia, à cette occasion, une relation très-plaisante de son voyage, dans laquelle il dirigeait plusieurs traits piquans contre la révolution, et surtout contre le général la Fayette, dont le noble caractère et les intentions loyales furent méconnus à cette époque, comme ils l'ont été depuis, par l'esprit de parti. On a cru, dans le temps, que le zèle de Rivarol pour la défense de la monarchie lui avait été lucratif, et cette opinion se fondait sur quelques dépenses extraordinaires auxquelles on le vit se livrer. Il disait de lui-même en retournant un mot de Mirabeau, « qu'il était vendu à la cour et non payé. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que s'étant réfugié à Hambourg en 1792, il fut obligé de s'y mettre aux gages d'un libraire qui, dans l'espérance de tirer parti de ses talens et de sa réputation, le reçut chez lui, et pourvut long-temps à toutes ses dépenses personnelles, avec une confiance à laquelle Rivarol fut loin de répondre, commençant chaque jour un ouvrage que sa paresse naturelle l'empêchait de continuer, et promettant monts et merveilles au crédule libraire. Ce dernier perdit enfin patience, et Rivarol se rendit à Berlin, laissant pour gage de ses dettes plusieurs manuscrits à peine ébauchés et qui vraisemblablement ne verront jamais le jour. Il fut assez bien accueilli dans cette capitale par le roi et

le prince Henri ; ce qui ne l'empêcha pas de regretter vivement sa patrie. « La vraie terre promise, écrivait-il à un de ses amis en France, est encore la terre où vous êtes. Je la vois de loin, je désire y revenir, et je n'y rentrerai jamais. » Rivarol fit plusieurs tentatives inutiles sous le directoire pour obtenir sa rentrée en France; le 18 brumaire lui avait rendu un espoir qui était près de se réaliser, lorsqu'il mourut le 11 avril 1801, âgé de 47 ans. Il habitait depuis long-temps Hambourg, où ses sarcasmes l'avaient fait redouter et haïr. Il avait épousé, jeune encore, la fille d'un maître de langues, nommée Louise Materflint, mais il ne fut point heureux dans son union. « Un jour, dit-il, je m'avisai de médire de l'Amour; le lendemain il m'envoya l'Hymen pour se venger; depuis je n'ai vécu que de regrets. » Il est né de ce mariage un fils, qui est entré au service de Danemarck. Le premier ouvrage qui commença la réputation de Rivarol, fut son *Discours sur l'universalité de la langue française*, couronné, en 1784, par l'académie de Berlin. On y trouve des aperçus neufs, des vues fines, le germe d'un beau talent; mais il a plus d'éclat que de profondeur. Les autres ouvrages de cet auteur, sont: *L'Enfer*, traduction du Dante, où l'original est plutôt imité que rendu. Aussi Buffon lui dit obligeamment après l'avoir lue : « Cet ouvrage n'est point une traduction : c'est une suite de créations. » *Lettres sur la religion et la morale*, 1787, publiées à l'occasion de M. Necker, sur l'importance des opinions religieuses. — *Petit Almanach des grands hommes*, 1788, satire piquante qui souleva contre l'auteur une foule d'écrivains obscurs. On attribua à Champcenets plusieurs traits malins de cette brochure ; mais Rivarol les réclama, et mit de l'importance à l'avoir faite en entier. — *Lettres à la noblesse française*, 1792. — *De la Vie politique de la Fayette*, 1792. — *Prospectus d'un nouveau Dictionnaire de la langue française*, suivi d'un discours sur les facultés intellectuelles et morales de l'homme, Hambourg, 1797. L'introduction de cet ouvrage, dirigée contre les amis de la liberté, le fit prohiber en France par le directoire. On y remarque, comme dans ses autres ouvrages, une grande élégance d'expression, souvent même de l'énergie, mais beaucoup de passion et par conséquent d'injustice. Rivarol a été un des plus beaux esprits de son temps, et avec moins de recherche et plus de méthode, il en eût été un des auteurs les plus distingués. C'est surtout dans la conversation qu'il excellait par ses vives saillies et ses traits satiriques. Sa méchanceté, qui inspirait généralement une terreur dont il avait la vanité et le malheur de se glorifier, lui attira quelquefois de dures représailles : témoin l'anecdote suivante. Au commencement de la révolution, affectant de confondre ses intérêts personnels avec ceux de la noblesse, il répétait à chaque instant, dans un cercle d'hommes titrés : « Nos droits, nos priviléges sont menacés. » Présent à cette sortie, le duc de Créqui affectait de répéter : « *Nos* droits... *Nos* priviléges.... » — « Eh oui, reprit Rivarol, nos droits : que trouvez-vous de singulier là-dedans? » — C'est, répliqua froidement le duc, votre *pluriel* que je trouve singulier. » Ce mot atterra le caustique interlocuteur, et fit beaucoup rire à ses dépens. Sa femme a traduit plusieurs ouvrages de l'anglais, entr'autres : les *Effets du gouvernement sur l'agriculture en Italie*, avec une Notice de ses différens gouvernemens. Elle a aussi publié une *Notice sur la vie et la mort de son mari*, en réponse à ce qui a été publié dans les journaux. — Le frère cadet de RIVAROL (C.-F.), ancien officier d'infanterie, partagea sa haine pour les principes de la révolution. Ayant été arrêté en 1801, il fut accusé d'avoir participé à un complot contre le premier consul, et après être resté long-temps détenu au Temple, il fut envoyé en surveillance dans une ville des départemens méridionaux. Il est auteur des ouvrages suivans, dans lesquels il s'est montré bien au-dessous du talent et de l'esprit de son frère : *De la Nature et de l'homme*, poëme, 1782. — *Les Chartreux*, poëme, 1784. — *Epître et pièces fugitives*. — *Isman, ou le fatalisme*, roman, 1785.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (Le comte OLIVIER MARON), lieutenant-général, né le 11 février 1766, à Civray en Poitou, embrassa la carrière des armes, et devint, en 1791, chef du 4e bataillon de la Charente. Employé, en 1792, à l'armée du Nord, il se distingua aux batailles d'Hondscoote, de Warwick et de Wattignies; au blocus de Maubeuge, en 1793 ; aux siége et blocus de Mantoue,

en 1797. Il passa ensuite à l'armée d'Angleterre, en qualité de chef de l'état-major; fut rappelé, en 1800, à l'armée d'Italie; contribua à la tête de sa brigade à la victoire de Montebello; et se couvrit de gloire à la bataille de Marengo, en défendant ce village pendant sept heures contre des forces supérieures. Il commanda une brigade à l'armée de Portugal en 1801, et fut promu au grade de général de division, le 16 mai 1802. Il fit partie de l'armée de Hanovre en 1803, sous les ordres du maréchal Mortier; combattit avec distinction à Austerlitz; contribua à la prise de Hall, le 17 octobre 1806; et plus tard, à la défaite de la réserve prussienne. Il passa ensuite au service de Westphalie; y obtint le commandement de la 2ᵉ division militaire de Brunswick; et commanda, pendant la campagne de 1809, une division de l'armée de réserve organisée par le maréchal Kellermann. Lorsque les événemens de 1814 eurent amené l'abdication de l'empereur, le général Rivaud commandait en chef la 13ᵉ division militaire à La Rochelle. Créé comte le 31 décembre 1814, il fut nommé commandant du département de la Loire-Inférieure, dans la 12ᵉ division militaire, et conservait le commandement de La Rochelle à l'époque du retour de Bonaparte. Il se tint à l'écart pendant les cent jours, et, au mois d'août 1815, il fut appelé par le roi à la présidence du collége électoral de la Charente-Inférieure, qui l'élut membre de la chambre des députés dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816. Il est maintenant inspecteur-général de cavalerie.

RIVIÈRE DE RIFFARDEAU (Charles-François, marquis de), né en 1765 à La Ferté-sur-Cher, était officier aux gardes françaises avant la révolution. Il émigra dès le commencement des troubles; prit du service dans l'armée de Condé; s'attacha ensuite au comte d'Artois; puis devint son premier aide-de-camp et son confident le plus intime; le suivit dans tous ses voyages, et fut chargé par lui de plusieurs missions dans la Vendée et en Bretagne. En 1795, il accompagnait ce prince qui s'était rendu à l'Ile-Dieu (*voy.* Artois); et, lorsque celui-ci eut pris la résolution subite de retourner en Angleterre, à l'instant où Charette, à la tête de son armée, l'attendait pour combattre, Rivière ne repartit point avec lui, et ne vint le rejoindre en Angleterre qu'à la fin de novembre. Il fut, depuis cette époque jusqu'à celle de son voyage en France, au commencement de 1804, l'un des instrumens les plus actifs des intrigues de la maison de Bourbon sur le continent. Initié à l'attentat de la machine infernale, (3 nivôse an 9) et à toutes les entreprises projetées ou tentées contre la personne de Bonaparte, Rivière, particulièrement signalé à la police du gouvernement consulaire, avait échappé jusques-là à ses recherches. Il fut moins heureux, lors de la tentative dans laquelle, en mars 1804, il eut pour complices George Cadoudal; Pichegru; les deux Polignac, avec lesquels il fut arrêté; Charles d'Hozier, Coster-Saint-Victor, et quelques autres individus dont la plupart laissèrent peu de temps après, leur tête sur l'échafaud. Traduit, le 28 mai, au tribunal criminel du département de la Seine, M. de Rivière y fut condamné à mort le 10 juin suivant; mais sa famille ayant eu accès auprès de l'impératrice Joséphine, de la princesse Caroline, grande-duchesse de Berg, et du grand-duc son époux (Murat), tous trois intercédèrent si vivement auprès de l'empereur pour obtenir sa grace, que la peine capitale fut commuée en une déportation; et, jusqu'à ce que celle-ci fût possible, il fut ordonné que Rivière serait détenu au château de Joux, département du Doubs. Rendu à la liberté par les événemens de 1814, il fut nommé, le 28 février, maréchal-de-camp, par *Monsieur*, à l'instant où ce prince se glissait en France à travers les armées ennemies qui s'avançaient par les frontières de l'est, dont la Suisse venait de livrer le passage. En octobre de la même année, Rivière, dont il fallait faire la fortune, fut nommé ambassadeur à Constantinople. Arrivé à Marseille, où il n'attendait qu'un vent favorable pour mettre à la voile et se rendre à sa destination, il apprit que Bonaparte, qui venait de débarquer à Cannes, s'avançait sans obstacles vers le Dauphiné, et que toute la population accourait avec enthousiasme au-devant de lui. Rivière essaya alors de soulever le midi; mais reconnaissant bientôt l'impuissance de ses efforts, il s'embarqua, le 11 avril, avec le vicomte de Bruges, sur un petit bateau espagnol,

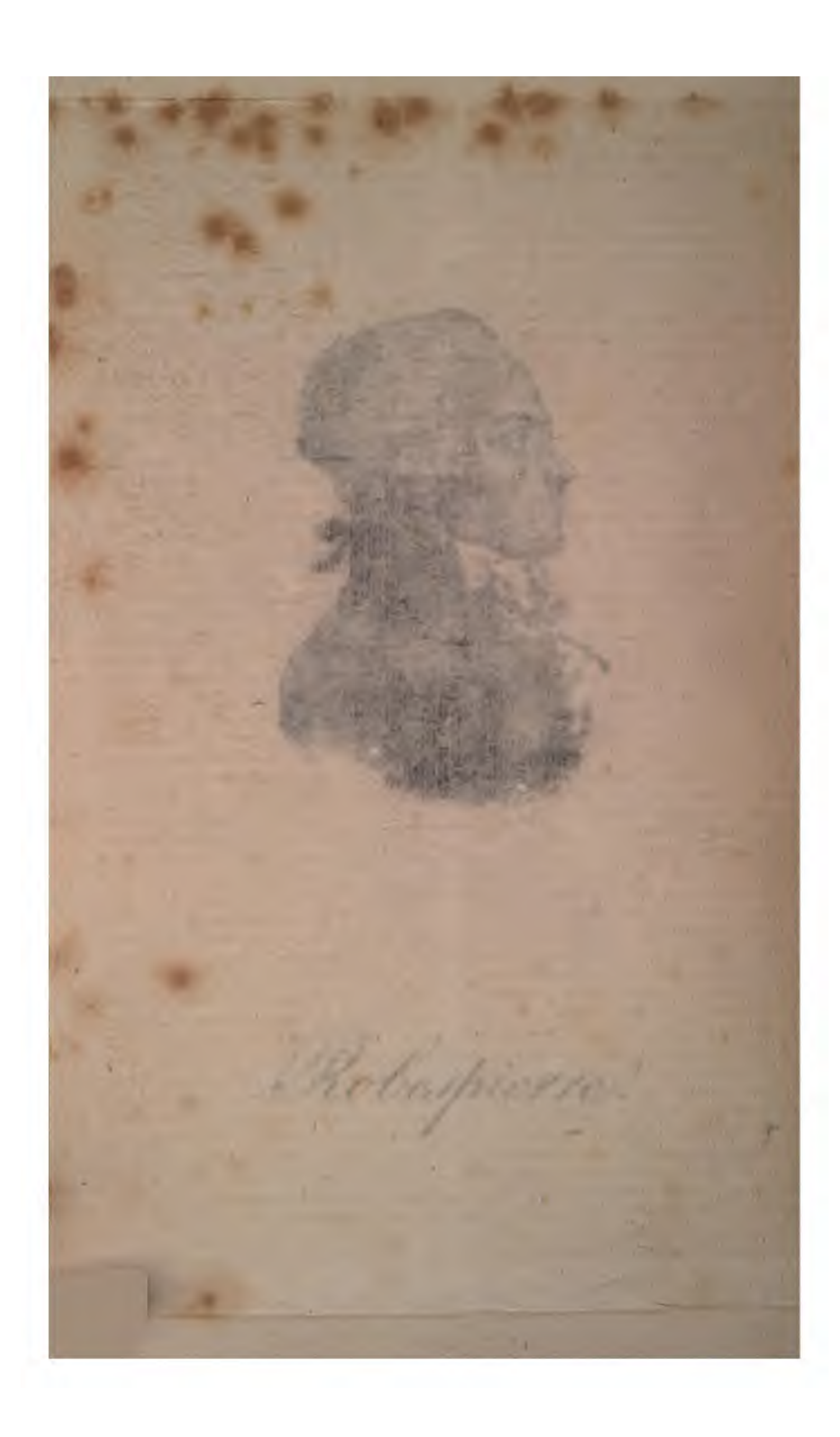
pour se rendre à Barcelone, où il arriva le 15. Il y trouva le duc d'Angoulême dont il ne se sépara plus qu'au commencement de juillet, époque à laquelle les nouvelles de Waterloo étant parvenues à la station anglaise de la Méditerranée, commandée par lord Exmouth, Rivière reçut de Cambrai des instructions avec l'ordre de rentrer en Provence. Il vint aussitôt joindre l'escadre anglaise, et fit son entrée dans Marseille, à côté de l'amiral, presqu'au même instant où les Bourbons, sous l'escorte des armées anglaise et prussienne, faisaient la leur dans Paris. Toutefois, ce ne fut que le 24 juillet que le pavillon blanc fut arboré à Marseille. Cependant Toulon, où commandait le maréchal Brune, persistait à défendre les couleurs nationales; et, quoique menacé, d'un côté par les Anglais, de l'autre par les Autrichiens, le maréchal s'était refusé jusques-là à toute proposition. Rivière se rendit près de lui, et lui fit connaître que les étrangers s'engageaient à ne commettre aucune hostilité, s'il consentait lui-même à abandonner le commandement de l'armée du Var, et à s'éloigner de Toulon. Le maréchal, instruit des événemens de Paris, jugeait bien qu'une plus longue résistance n'aurait d'autre résultat que d'allumer inutilement la guerre civile, mais, connaissant l'effervescence qui régnait à Marseille et sur toute la route qu'il avait à parcourir, jusques à Avignon, il s'était décidé à s'embarquer à Toulon pour se rendre au Havre. Le marquis de Rivière, qui probablement n'avait pas compté sur cette résolution, mit tous ses soins à la faire changer, et assura le maréchal « qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires pour que son voyage fût protégé, et que la route était parfaitement sûre». En effet, déjà Rivière avait fait partir, avec des instructions secrètes, un de ses aides-de-camp qui devait précéder le maréchal jusqu'à Avignon. Nous nous garderons bien de préjuger quelle était la nature de ces instructions; c'est un soin que l'horrible fin du maréchal et la notoriété publique nous dispensent de prendre!. Cependant le marquis de Rivière ne se bornait pas à veiller avec une attention si généreuse sur les jours du vieux guerrier; sa sollicitude embrassait plus d'une destinée. Tandis qu'il s'efforçait d'inspirer au maréchal la sécurité fatale qui devait le conduire à la mort, oubliant tout à-la-fois les lois de la reconnaissance et de l'humanité envers le roi Joachim (Murat), qui, précipité du trône de Naples, était venu chercher sur le territoire de la France une hospitalité qu'elle n'a jamais refusée, même à ses ennemis, Rivière mettait à prix la tête du prince auquel il devait la vie, et offrait une somme de 24,000 francs à son assassin. Après avoir ainsi rempli sa mission, au gré de la faction sanguinaire à laquelle il devait sa nomination, le marquis de Rivière reçut, le 17 août 1815, en récompense de ses services, le titre de pair de France; et le 29 du même mois, il fut confirmé dans le grade de lieutenant-général, auquel il avait été nommé par le duc d'Angoulême, le 30 mars 1815. Chargé presqu'aussitôt du commandement de la 23ᵉ division militaire, en Corse, il trouva la moitié de l'île en insurrection. Le roi Joachim, poursuivi en Provence par Rivière: échappé par prodige à sa haine, et arrivé en Corse à travers mille périls, était dans les environs d'Ajaccio. Rivière s'attacha avec une nouvelle fureur à sa victime; et il est vrai de dire que ce fut seulement dans l'impossibilité absolue de soustraire sa vie à l'implacable vengeance de ses persécuteurs, que l'infortuné monarque prit, après beaucoup d'incertitudes (*voy.* JOACHIM), la déplorable résolution de se rendre sur le territoire napolitain, où l'attendait son tombeau. Après d'aussi nobles exploits, Rivière, fatigué du séjour sauvage de la Corse, sollicita d'être rendu à sa première destination; l'obtint; et remit, dans les premiers jours de mai 1816, le gouvernement de l'île de Corse au général Willot, après y avoir organisé un corps d'administrateurs. Le 9, il mit à la voile pour Constantinople. Il arriva le 4 juin dans le port de cette résidence, et le 16 juillet, il eut sa première audience du grand-seigneur, auquel il offrit des présens d'un grand prix. Le ministère ayant été changé, le 29 décembre 1818, le général marquis Dessoles, peu de temps après son installation au département des affaires étrangères dans lequel il avait succédé au duc de Richelieu, résolut de remplacer par de vrais Français la plupart des agens diplomatiques, créatures de l'émigration, qui, sans autre titre que trente ans de rebellion contre leur patrie, avaient envahi, dans les affaires étrangè-

res comme dans tous les autres départemens ministériels, les postes dus au talent, à l'expérience et à la fidélité. Rivière fut un des premiers sur lesquels il porta ses regards. Dénoncé à la chambre des députés, dans la séance du 19 juin 1819, comme ayant souscrit un tarif de douanes qui soumettait le commerce français, dans les Échelles du Levant, à des droits deux fois et demi plus forts que celui d'après lequel paient les négocians des autres états, cet ambassadeur, contre lequel s'était élevé, en 1816 et 1817, le cri des divers corps de nation au Levant, et de tout le commerce de Marseille, fut désapprouvé, mais impuni; et maintenu dans son poste par le duc de Richelieu! Le moyen en effet d'accuser de friponnerie un des confidens les plus intimes de l'héritier présomptif du trône! Ne savait-on pas, d'ailleurs, qu'il n'avait été envoyé à Constantinople que pour y faire sa fortune, et convenait-il d'être bien sévère à son égard, parce que tous les moyens lui avaient été bons pour remplir son mandat? La chambre pensa à cet égard comme le duc de Richelieu; et, malgré les justes réclamations de quelques députés plus français que courtisans: malgré la multiplicité des faits qui constataient dans quel avilissement, à Constantinople comme ailleurs, était tombé le nom français; malgré les preuves évidentes que les priviléges du commerce français, remontant à François Ier, renouvelés sous les règnes d'Henri IV, de Louis XIV, de Louis XV; maintenus pendant la révolution; et confirmés sous le gouvernement consulaire par les préliminaires signés à Paris le 9 octobre 1801, avaient été lâchement sacrifiés par l'ignorance ou la vénalité du marquis de Rivière; malgré ces faits, ces preuves, et ces réclamations, la chambre, insouciante sur la dignité et les droits les plus chers du peuple français, ou plutôt entraînée par la faction à laquelle servit d'organe le député Marcellus, intrépide défenseur de toutes les corruptions et de tous les abus nés de la légitimité, ne donna aucune suite à cette affaire, et laissa au gouvernement le soin de faire justice de son ambassadeur. Remise aux mains du ministre des affaires étrangères Dessoles, cette justice ne pouvait se faire attendre longtemps. En effet, l'ordre de se rendre à Paris fut expédié au marquis de Rivière, en février 1819, et, dès le 16 juillet suivant, il arriva dans cette capitale. On s'attendait à l'y voir paraître en coupable qui attend son arrêt; il s'y montra en favori qui vient chercher une récompense. Ceux qui connaissent toute l'étendue de ses services secrets n'en furent pas plus surpris alors qu'ils ne le seraient aujourd'hui; car ils n'ignoraient pas que la faction qui le protége était toute-puissante à cette époque, comme elle l'est, maintenant; comme elle le sera toujours, par la nature des choses, tant que l'émigration armée gouvernera la France. En vain quelques amis courageux de la patrie et de l'honneur du nom français s'étonnèrent et se plaignirent amèrement du scandale d'une telle impunité; triomphant de la juste indignation du ministre homme de bien qui avait demandé son rappel et sa révocation, Rivière, flétri par le mépris de la France et de l'étranger, mais soutenu par la faction qui asservit le trône jusqu'à ce qu'elle puisse l'occuper, est retourné, en octobre 1819, à Constantinople, avec le titre d'ambassadeur.

ROBERT, épicier à Paris, fut nommé, en 1792, député de cette ville à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Désigné au peuple comme accapareur, le 27 février 1793, sa maison fut pillée. Quoique lié avec Danton, qui l'avait employé en qualité de secrétaire pendant qu'il était ministre de la justice, il fut assez heureux pour échapper au sort de son protecteur. Envoyé à Liége en 1795, il en fut rappelé, comme entravant les opérations de l'administration de la Belgique. La session conventionnelle terminée, il ne fut point élu au conseil des cinq-cents, organisé en vertu de la constitution de l'an 3, et prit des intérêts dans diverses entreprises. Il a fixé sa résidence à Bruxelles, où il est marchand de liqueurs, à l'enseigne du *bon coin*. Il a publié: *La Reconnaissance publique*, ode, 1787, in-8. — *Mémoire sur le projet de l'établissement d'une société de jurisprudence*, 1790, in-8. — *Le républicanisme adapté à la France*, 1790, in-8. — *Le droit de faire la paix et la guerre appartient incontestablement à la nation*, 1790, in-8. — *Opinion concernant le jugement de Louis XVI*, 1792, in-8. On trouve dans les mémoires de madame Roland, un portrait de ce député, qui, s'il ne donne pas une haute idée de



Robespierre.



Robespierre.

ses talens, en donne du moins une fort grande de ses prétentions. — Robert, député des Ardennes à la convention nationale, vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et rentra dans l'obscurité après la session. La loi du 12 janvier 1816 l'a contraint de sortir de France.

ROBERT (J. B. Magloire), ancien avocat sans réputation au parlement de Normandie, exerçait cette profession à l'époque de la révolution. Dès-lors il s'occupa de brochures et d'écrits périodiques. En 1791, il commença un journal à Fécamp. Cette même année il fut élu procureur de la commune de cette ville, et nommé peu après député extraordinaire près de la convention, pour empêcher la vente des biens de l'abbaye de Fécamp. Sans principes et sans délicatesse, cet homme, d'un caractère remuant et factieux, se fit un grand nombre d'ennemis, et vint se fixer à Rouen, où il établit une imprimerie et un journal, sous le titre de *l'Observateur de l'Europe*. Il se trouvait à Paris lors du 31 mars 1814; intrigua auprès de MM. de Semallé et Polignac, agens des Bourbons; obtint leur confiance; et parvint à se faire donner par eux une commission d'espionnage, qu'il a prétendu depuis avoir pour but de faire reconnaître ce qu'on appelle dans le langage d'un parti *le gouvernement légitime*. Egalement flétri comme citoyen et comme écrivain, Robert publia à cette époque plusieurs libelles, dont il allait offrant la dédicace aux personnages de la cour de Louis XVIII, dont il espérait se faire des protecteurs. Sa *Biographie conventionnelle*, mélange absurde de faits inexacts, faussement appliqués et souvent controuvés, échut au duc d'Aumont, qui sans doute ne l'avait pas lue quand il l'en remercia. Lorsqu'au 20 mars 1815 les Bourbons descendirent une seconde fois du trône, Robert se crut obligé de les suivre à Gand, où il entreprit la rédaction d'un plat journal, intitulé *le Nain blanc*, qu'il continua à Paris, après la seconde restauration, sous le titre de *Fidèle Ami du roi*. Dépourvu du talent nécessaire pour attacher le public par des discussions profondes et lumineuses, ou par l'attrait d'une plaisanterie fine et piquante, Robert chercha ses succès dans le scandale; mais ce parti lui réussit mal, et le 30 octobre, un ordre de la police fit saisir ses presses, ses papiers et sa personne. Son arrestation donna lieu, dans la chambre des députés, à des débats assez vifs, et dont tout l'intérêt résultait de la grande question de droit public qui s'était élevée à son sujet (*voy.* Caze). Nous avons fait connaître dans tout le cours de cet ouvrage, quelle était notre horreur pour tout acte arbitraire, et quelque méprisable qu'ait été l'objet de celui-ci, cette horreur subsiste tout entière. Mis en liberté à la suite de quelques mois de prison, Robert ne fit parler de lui que par de nouvelles extravagances ou de nouvelles bassesses. Au commencement de 1818, il adressa à la chambre des députés une pétition pour réclamer contre la saisie de plusieurs de ses manuscrits; mais la chambre, adoptant les conclusions de son rapporteur, passa à l'ordre du jour. Robert a publié: *Biographie conventionnelle*, 1 vol. in-8, 1814. — *Les prisonniers d'état pendant la révolution*, tom. 1, 1815, in-8. — *Pétition à la chambre des députés*, 1817, in-4. — *Causes* (en partie) *inconnues des principaux événemens qui ont eu lieu en France depuis trente-deux ans, et vie de l'auteur*, 1817, tom. 1 et 2, in-8. (Le troisième et dernier volume n'a pas paru). — *Pétition à la chambre des députés des départemens*, 1817, in-8. — *Débats dans l'instruction du procès de Mathurin Bruneau*, 1818, in-8, huit numéros.

ROBESPIERRE (Maximilien-Isidore), l'un des hommes dont le nom a acquis une plus horrible célébrité dans la révolution de France, naquit à Arras en 1759. Son père, avocat au conseil supérieur d'Artois, s'étant ruiné par ses dissipations, quitta la France long-temps avant la révolution, établit une école de français à Cologne, passa en Angleterre, et de là en Amérique, où il laissa ignorer son existence. Sa mère, fille d'un brasseur d'Arras, nommé Carreau, mourut de bonne heure, laissant deux fils, dont l'aîné, âgé alors seulement de neuf ans, est celui dont nous écrivons la notice. L'évêque d'Arras (Conzié), si connu depuis par l'excessive exaltation de son fanatisme contre-révolutionnaire, et l'influence fatale dont il a joui, pendant l'émigration, auprès du second frère de Louis XVI, dont il était le confident le plus intime, prit un soin particulier des premières années de Robespierre, et lui fit obtenir une bourse au collége de Louis-le-Grand.

Sombre, taciturne, presque toujours solitaire, il était plus studieux, plus assidu à tous les exercices qu'on ne l'est ordinairement à cet âge; et ses premiers succès firent concevoir de lui des espérances que l'avenir a réalisées sous quelques rapports, mais qui, dès-lors, étaient sans proportion avec l'étonnante et désastreuse carrière qu'il a parcourue depuis. Un de ses professeurs, admirateur des héros de Rome, contribua beaucoup à développer en lui l'amour du républicanisme. Il le surnommait le Romain, et ne cessait de louer son amour déjà prononcé pour l'indépendance et l'égalité. Lorsqu'en 1775, Louis XVI, qui venait de succéder à son ayeul, fit son entrée dans Paris, Robespierre fut choisi par ses condisciples pour présenter à ce prince l'hommage de leur reconnaissance. Devenu avocat au conseil d'Artois, il composa des mémoires contre les magistrats de St.-Omer, contre ceux d'Arras, contre les états de sa province; et quoique peu estimé dans son corps, à cause de son caractère irascible et haineux, il obtint une place à l'académie d'Arras. Les troubles politiques de 1788 exaltèrent son imagination au plus haut point. Compté dès cette époque parmi les plus fanatiques amis de la liberté, il fut élu, en avril 1789, député du tiers-état de la province d'Artois aux états-généraux. Arrivé à l'assemblée, il y jouit d'abord de très-peu d'influence; on ne le regarda même, pendant cette première session, que comme un homme sombre, systématique, avide de renommée, jaloux de tous les succès, mais doué de trop peu de moyens pour en obtenir aucun. Cependant, si le défaut de grands talens oratoires ne lui permit pas de rivaliser avec les hommes illustres qui brillaient alors à la tribune de l'assemblée constituante, l'enthousiasme et l'opiniâtreté avec lesquels il défendait les doctrines les plus populaires, ne tardèrent pas à lui concilier la faveur de la multitude, et à lui acquérir un grand pouvoir sur elle. La première fois qu'il se fit remarquer dans l'assemblée constituante, fut le 20 juillet 1789, jour où il combattit le projet de proclamation présenté par le comte de Lally, pour la répression des troubles, et où il s'éleva contre la proposition d'établir une loi martiale. Le 27, il attaqua vivement M. de Castelnau, ministre de France à Genève, sur lequel on avait saisi plusieurs lettres. Le 24 août, dans un discours où il attaqua vivement le despotisme, il conjura l'assemblée de décréter la liberté de la presse, comme garantie de la liberté publique. Le 28, au moment où l'on décréta que le gouvernement français était monarchique, il parut vouloir s'opposer à cette déclaration, et tourna en quelque sorte autour de la république; mais jugeant bien, à la disposition des esprits, qu'une telle proposition exciterait une improbation universelle, il s'embarrassa dans des raisonnemens dont, néanmoins, le but fut assez bien pénétré par l'assemblée pour qu'elle lui imposât silence. Toujours ardent à dénoncer, il voulut, le 5 septembre, inculper le marquis de Lasalle, commandant en second de la garde nationale parisienne; mais le vœu général lui ferma de nouveau la bouche. Le 5 octobre, il s'éleva, avec force, contre les observations faites par le roi, avant d'accorder la sanction aux arrêtés pris par l'assemblée dans la célèbre nuit du 4 août, où tous les ordres avaient rivalisé d'empressement à sacrifier leurs droits et leurs fortunes à l'intérêt et aux besoins de la patrie. Le 8, il fit une vive sortie contre le pouvoir usurpé, disait-il, par le roi, dans sa réponse du 5 à la demande de sanction des articles constitutionnels; s'éleva contre les formes despotiques qu'on lui faisait employer; accusa les ministres de prétendre rivaliser de puissance avec la nation; et proposa de régler la formule d'acceptation des articles constitutionnels. Dans les journées des 5 et 6 octobre, il parut ne prendre aucune part directe aux terribles événemens qui se passaient autour de l'assemblée, et se borna le 5, au soir, à haranguer les femmes qui avaient accompagné Maillard dans l'assemblée. Le 21, il parla long-temps sur les malheurs du peuple et les conspirations du gouvernement; mais son discours, (qu'il termina en déclarant qu'on voulait immoler le peuple qu'on agitait sous prétexte des subsistances, et en demandant qu'un tribunal formé dans le sein de l'assemblée fût chargé de prononcer sur les crimes de lèse-nation), fut souvent interrompu par des murmures, et ne fut suivi d'aucun résultat. Le 19 novembre, il accusa les états de Cambresis; le 14 décembre, il s'opposa à ce que la municipalité de Toulon fût censurée

pour la conduite qu'elle avait tenue dans l'insurrection dirigée contre le chef d'escadre Albert de Rioms. Le lendemain, il dénonça le parlement de Rennes, et reçut, dans la discussion à laquelle cette dénonciation donna lieu, un démenti du vicomte de Mirabeau. Pendant tout le cours de l'année 1790, son influence extérieure s'accrut en proportion de ce qu'elle s'affaiblissait davantage dans l'assemblée; mais en cela même, il marchait tous les jours avec une assurance plus imperturbable vers le but qu'il s'était constamment proposé. Le 23, il demanda que le droit de cité fût étendu à tous les Français, sans distinction d'état et de religion. Le 18 mai, lors de la discussion sur le droit de paix et de guerre, il s'opposa vivement à ce qu'on accordât ce droit au roi, déclarant: « que le monarque ne devait être considéré que comme le délégué de la nation, chargé de faire exécuter ses volontés. » Le 24, il invoqua la justice de l'assemblée en faveur des ecclésiastiques avancés en âge, et demanda que leur traitement fût proportionné à leurs besoins. Cette proposition, expliquée par toute la conduite ultérieure de Robespierre dans l'assemblée constituante, et surtout dans la convention, est remarquable en ce qu'elle prouve qu'à des époques où l'effervescence politique était portée au plus haut degré contre les ministres des cultes, il n'avait cessé de sentir que la religion ne devait jamais être considérée comme un ressort étranger au gouvernement. Le 18 novembre, il pressa avec chaleur la réunion du Comtat à la France. En janvier 1791, il parla plusieurs fois sur la législation criminelle, et montra alors, ainsi que le 27 février, à propos des émigrés, et le 19 mars, dans une discussion nouvelle sur les prêtres, une modération fort étrangère à son caractère et à ses habitudes. Le 30 mai, il se prononça en faveur de l'abolition de la peine de mort; et cet homme qui devait, quelques mois après, faire couler des fleuves de sang, s'éleva avec une énergie extraordinaire contre cette peine, et déclara qu'elle n'avait pu être inventée que par des tyrans; qu'elle tendait à altérer le caractère national et à entretenir des préjugés féroces ! Tout son courage parut l'avoir abandonné, à l'instant où, le 21 juin 1791, l'assemblée fut informée du départ de Louis XVI et de sa famille; mais du moment où l'arrestation de ce prince fut connue et les dangers passés, on le revit incessamment à la tribune appeler la vengeance nationale sur la tête du monarque, et travailler de toutes ses forces, dans la société des jacobins et dans les sections de Paris, pour préparer, de concert avec les factieux qui proclamaient dès-lors la nécessité d'abattre le trône, les pétitions républicaines qu'on devait signer au Champ-de-Mars, les 14, 16 et 17 juillet, et qui amenèrent les funestes événemens de cette dernière journée. Le 14, il attaqua avec force, à la tribune de l'assemblée, le principe d'inviolabilité du monarque, dans le dessein de le faire mettre en jugement; mais à la fin de la séance, voyant que son opinion était rejetée, malgré la pétition présentée dans le même sens par les factieux, il commença à craindre de nouveau pour lui-même, et demanda « qu'au moins on ne provoquât pas la perte des personnes qui se trouvaient engagées dans cette affaire. » Le lendemain, en sortant de la société des amis de la constitution, où il avait gardé le silence, il dit au milieu des flots de citoyens qui se pressaient autour de lui : « citoyens, tout est perdu; l'assemblée a proclamé l'impunité du roi. » Le 16, au lieu de se rendre à l'assemblée, il se rendit aux jacobins, dont venaient de se séparer tous les députés constitutionnels (*); y dénonça ses collègues; annonça qu'on avait voulu l'assassiner; et secondé par Marat et Danton, exalta tellement les esprits, que le lendemain 17, on se réunit de nouveau au Champ-de-Mars, et qu'on y éleva un autel avec cette inscription : « A celui qui a bien mérité de la patrie », et au-dessous le nom de Robespierre. Après avoir ainsi préparé l'insurrection dont le but était de forcer l'assemblée à proclamer la déchéance de Louis XVI, non-seulement Robespierre ne s'y montra point, mais il paraît encore qu'instruit des mesures constitutionnelles, mais rigoureuses, adoptées par le corps municipal, il affecta de désapprouver un rassemblement qu'il avait provoqué lui-même, quoiqu'il en prévît déjà l'issue funeste. Accusé par Alexandre de Lameth d'entretenir avec l'armée des correspon-

(*) Les seuls membres de l'assemblée qui n'abandonnèrent point cette société à l'époque du 17 juillet 1791, furent Robespierre, Buzot, Pétion, Antoine et Rœderer.

dances qui provoquaient sans cesse l'insubordination des soldats, il combattit le projet proposé pour la réprimer; et sans oser la justifier ouvertement, il prétendit que les craintes qu'on manifestait à cet égard, étaient fausses, ou du moins fort exagérées. Nous n'avons pas cru devoir suivre pas à pas Robespierre pendant toute la session de l'assemblée constituante, quoique nous eussions trouvé son nom lié à presque toutes les discussions de quelqu'importance; mais comme l'assemblée se refusait souvent à l'entendre : qu'aucune de ses propositions, remarquables seulement par un esprit de désorganisation et de républicanisme, n'était adoptée; que la plupart de ses discours n'étaient que des divagations sans but par lesquelles il ne songeait qu'à flatter les passions populaires, il nous a paru convenable de n'extraire des opinions qu'il manifesta pendant cette première période de sa carrière législative, que ce qui pouvait tendre à développer ou à expliquer la marche qu'il a suivie lorsqu'il est arrivé au pouvoir, et que, par là même, un grand intérêt s'attachait à ses discours et à ses moindres actions. Nous n'omettrons pas cependant la séance du 5 septembre 1791, où, combattant le système de Barnave (*voy.* ce nom), relativement aux possessions d'outre-mer de la France, il prononça, dans l'excès d'un enthousiasme barbare, ces paroles, auxquelles la destruction de St.-Domingue a donné depuis une si fatale célébrité : « périssent les colonies, si elles doivent vous coûter votre bonheur, votre gloire et votre liberté ! » Nommé, en juin 1791, accusateur public près le tribunal criminel de Paris, ces fonctions le mirent dans une évidence nouvelle, et lui donnèrent fréquemment l'occasion d'énoncer ses principes démocratiques, à une époque où les questions politiques commençaient à occuper les tribunaux. Déjà le jour de la clôture de l'assemblée constituante avait été marqué, pour lui, par un de ces triomphes populaires dont il était si jaloux. La multitude qui l'attendait à la porte de l'assemblée, s'était emparée de lui; avait placé une couronne de chêne sur sa tête; et après l'avoir fait monter dans une voiture, elle avait dételé les chevaux et l'avait traîné jusqu'à sa demeure, aux cris de « vive Robespierre ; voilà l'ami du peuple, le défenseur de la liberté. » Une circonstance, néanmoins, affecta profondément Robespierre, et le rendit presqu'insensible à son triomphe ; il n'était pas la seule idole du moment ; Pétion avait été associé à l'ivresse populaire. Cette rivalité, insupportable à Robespierre, ne s'effaça plus de son souvenir, et deux ans après, elle fut une des causes de la proscription et de la fin déplorable de Pétion. On a vu plus haut que Robespierre avait été nommé, en juin 1791, accusateur public près le tribunal criminel de la Seine; il n'en exerça les fonctions que pendant deux mois. Installé le 15 février 1792, il donna sa démission le 15 avril suivant, pour se livrer tout entier aux intérêts de son parti; et, chose bizarre, ce républicain intraitable, paraissant alors avoir renoncé aux principes qu'il n'avait cessé de professer pendant toute la durée de l'assemblee constituante, s'attacha à la rédaction d'un journal, intitulé : *le Défenseur de la constitution*, dont les principes royalistes lui furent reprochés plus tard par les Girondins qu'il accusait de *royalisme*. Cependant cette démission lui avait attiré une défaveur momentanée. Le 19 mars, il présidait la société des jacobins, à l'instant où Dumouriez, nommé trois jours auparavant ministre des affaires étrangères, vint s'y présenter. Après l'avoir embrassé, Robespierre lui adressa ces paroles : « si Dumouriez continue comme il a commencé, il trouvera dans chacun de nous un frère; mais je regarde comme bien difficile de rencontrer un ministre vraiment citoyen.» Au même instant, le président lui offrit le bonnet rouge, dont le ministre se coeffa aux applaudissemens unanimes des assistans. A cette époque on vit souvent Robespierre paraître à la barre et porter la parole à la tête des députations des jacobins. Hardi à la tribune, mais timide dans le danger, il ne prit, de sa personne, aucune part aux événemens du 10 août 1792, quoiqu'il eût été élu, dans la nuit qui précéda cette révolution, membre de la municipalité usurpatrice qui venait de s'emparer du pouvoir. Le 12 août, il vint demander à l'assemblée l'érection d'une pyramide en l'honneur des citoyens morts deux jours auparavant. Le 13, il proposa, au nom de la commune, de faire juger en dernier ressort, par des commissaires pris dans chaque section, les individus arrêtés à la suite des événemens du 10. Le 17, il

fut appelé par Danton, qui venait d'être élu ministre de la justice, membre du conseil de ce département, et nommé par l'assemblée membre du tribunal extraordinaire institué le même jour, et dont il refusa la présidence, « parce qu'il avait été, » disait-il, « le dénonciateur des conspirateurs qu'on allait mettre en jugement. « Rien ne constate qu'il ait pris une part active aux forfaits des premiers jours de septembre 1792; mais tout démontre qu'ils ont été commis avec sa participation, car à cette époque il était membre du conseil de la justice, présidé par Danton, dont la liaison politique avec Robespierre, qu'il méprisait autant qu'il en était secrètement haï, était, dès-lors, devenue intime. Le troisième membre de ce triumvirat était Marat, que Robespierre mettait en avant comme une sorte d'éclaireur dont il ne redoutait pas la rivalité, tandis qu'ayant, de toutes parts, des ennemis à combattre, il s'étayait du nom, du caractère et des formes révolutionnaires de Danton, dont il redoutait l'ascendant, mais dont il voyait tous les jours la sécurité croître avec le sentiment de sa force, au milieu des jouissances de l'amour-propre. C'est à l'aide de ces auxiliaires qu'il parvint à fonder, parmi les jacobins, et par eux, sur Paris et sur toute la France, une puissance à laquelle tous les instrumens de la faction concoururent indistinctement et à l'envi, dans l'espoir d'entrer en partage avec elle; et que la plupart d'entre eux, voyant cet espoir évanoui, continuèrent à la servir, n'osant pas conspirer contre elle, dans la crainte d'en être les victimes. Elu le premier des députés de Paris à la convention nationale, il fut, dès la cinquième séance de cette assemblée (25 septembre 1792), dénoncé par Rebecqui, Barbaroux, Louvet et plusieurs autres, comme aspirant à la dictature et désigné pour elle. Dès-lors, Robespierre dédaignant de se justifier, ou peut-être reconnaissant l'impossibilité d'y réussir, commença, contre ses ennemis, le système de récrimination qu'il a constamment suivi depuis cette époque, et dénonça ses accusateurs comme chefs d'un projet de république fédérative, projet qui, pour le malheur de la France, n'exista jamais que dans un très-petit nombre de têtes, plus sainement, plus fortement organisées; qui ne fut jamais embrassé par la majorité de la convention; et au nom duquel la faction qui triompha au 31 mai, établit son horrible empire et inonda la France du sang des amis les plus purs de la liberté républicaine. Fidèle au plan de rattacher à sa cause tous les hommes qui s'étaient engagés dans la carrière révolutionnaire, il signala, dès-lors, l'existence d'un système d'oppression dirigé contre les patriotes; et il est remarquable que pendant toute la durée de son pouvoir, il n'est pas un seul de ses rapports, pas un de ses discours, où cette idée favorite ne se trouve reproduite sous mille formes, tant il considérait cette force auxiliaire comme lui étant indispensable pour l'opposer à ses ennemis, qui furent d'abord le côté droit dirigé par la députation de la Gironde; puis Danton et son parti; ensuite Hébert, Chaumette et une partie de la faction de la commune; enfin, ses propres collègues du comité de salut public, quand ils se virent menacés par lui. Ce fut le 29 octobre 1792 que Louvet l'attaqua dans la convention; accablé sous la redoutable éloquence de son adversaire, Robespierre ne put obtenir la parole pour répondre; mais ayant demandé dans des termes offensans pour l'assemblée que sa justification fût imprimée, ainsi qu'il en avait été ordonné pour l'accusation, l'assemblée le rappela à l'ordre, et fixa le 5 novembre suivant pour l'entendre. Vaincu dans la convention, le même soir son triomphe fut complet aux jacobins, où il fut accueilli avec des transports de joie, et couvert d'applaudissemens. Le jugement de Louis XVI ayant été mis à l'ordre du jour, Robespierre demanda, le 4 décembre, que la convention décrétât en principe: « que nulle nation ne pouvait se donner un roi, et qu'il fallait juger sur-le-champ et sans désemparer, Louis XVI à mort, en vertu d'une insurrection. » Lors des appels nominaux, il s'éleva avec force contre la ratification du peuple, demandée par une partie de la convention; vota la mort; et fit, contre la proposition d'un sursis à l'exécution, un discours qui entraîna la majorité encore incertaine de l'assemblée. Deux sentimens paraissaient alors absorber toutes les pensées de Robespierre; la mort de Louis XVI et la haine de Roland. Il ramenait toutes les discussions sur ce double intérêt, et ne paraissait pas moins altéré du sang du ministre républicain que de celui du monarque. Ro-

bespierre fut l'un des instigateurs secrets les plus actifs de la conspiration qui devait éclater dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, et dont le but était d'égorger tous les membres influens du côté droit et de la députation de la Gironde. Le 26 du même mois il fut nommé membre du comité de défense générale, dont le nom fut, peu de temps après, changé en celui de comité de salut public. Le 10 avril, il demanda que la reine, le duc d'Orléans, Sillery, Valence, Vergniaud, Guadet, Gensonné et Brissot fussent envoyés devant le tribunal révolutionnaire. La réponse de Vergniaud fut foudroyante: l'éloquent député de la Gironde l'accabla de tout le poids de sa supériorité; l'accusa d'avoir voulu fuir à Marseille; de s'être caché dans une cave au 10 août; de s'être éloigné du comité de défense générale; d'avoir refusé de coopérer à l'adresse aux armées, etc. Enfin, les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, qui néanmoins furent l'ouvrage de la faction de Danton et surtout de celle de la commune bien plus que celui de Robespierre, le rendirent entièrement maître de la convention, et fondèrent cet empire tyrannique et sanguinaire qui ne finit qu'avec sa vie, mais dont le terme était alors marqué, soit qu'il triomphât de ses complices, soit, ainsi qu'il est arrivé, que ses complices triomphassent de lui. Souvent dénoncé par des citoyens des départemens, et quelquefois même par des sociétés populaires (le Finistère et la Somme), son crédit s'en affermit toujours. Après les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, il fit décréter que ces funestes journées avaient sauvé la république. Dès-lors, tout trembla devant la faction dont il était évidemment le chef aux jacobins, quoique l'influence suprême parût encore partagée entre lui et ses complices du comité, dont il cessa de faire partie à la fin de juin. Elu, pour la seconde fois, membre du même comité, le 27 juillet, c'est-à-dire, un mois seulement après qu'il en était sorti, sa supériorité sur ses collègues devint dès-lors incontestable, et Danton fut le seul rival qui lui resta dans l'assemblée. Après l'atroce rapport fait par Amar, dans la séance du 3 octobre, au nom du comité de sûreté générale, soixante-treize députés avaient été mis en état d'arrestation dans leurs domiciles, comme complices des quarante-six infortunés qu'un décret rendu le même jour avait envoyés au tribunal révolutionnaire (*voy.* AMAR); Robespierre demanda qu'ils fussent conduits dans les prisons, et néanmoins, il est à remarquer qu'en insistant avec une sorte de fureur pour que les quarante-six dont il redoutait le caractère et les talens supérieurs fussent à l'instant mis en accusation, Robespierre s'opposa constamment à la proposition, plusieurs fois renouvelée par le comité de sûreté générale, de traduire en jugement les soixante-treize, qui, par leurs généreuses protestations des 6 et 19 juin, n'avaient pas moins de titres à la proscription que leurs collègues. On a pensé avec raison que, présageant, dès-lors, qu'un jour viendrait où, forcé de replacer la république sur les seules bases qui pussent l'affermir, (la religion naturelle, l'humanité, la justice et le respect des lois), le suffrage et l'appui des hommes honorables dont il avait sacrifié les chefs à sa basse jalousie et à son ambitieuse politique, lui redeviendraient nécessaires pour se défendre de ceux que le crime lui donnait maintenant pour alliés, Robespierre avait voulu conserver des hommes dont la moralité reconnue pourrait un jour servir utilement ses projets. On verra plus tard à quel point cette idée était fondée, et de combien peu il s'en est fallu que cette prévoyance ne l'ait sauvé au 9 thermidor. On l'entendit successivement, à la même époque, dénoncer la plupart des généraux; consolider la tyrannie en appuyant le rapport du décret qui prescrivait aux comités révolutionnaires de donner connaissance des motifs d'arrestation; défendre, contre Chabot, ces mêmes Chaumette et Hébert, qu'il devait bientôt après faire monter tous ensemble sur l'échafaud; attaquer les prêtres qui avaient abjuré leur culte; proclamer l'existence de l'Être Suprême; donner communication des correspondances des émigrés, interceptées par Pichegru (*voy.* ce nom); déclarer que la calomnie seule pouvait accuser Danton de vouloir placer le fils de Louis XVI sur le trône: s'élever, aux jacobins, contre le manifeste du roi d'Angleterre et tous les rois; accuser à leur tribune Anacharsis Cloots d'être l'agent de l'étranger; demander, sans exception, dans la même séance, l'exclusion de tous les nobles, prêtres, banquiers et étrangers; et faire arrêter que tous seraient à

l'instant, rayés du tableau de la société (*voy.* Cloots). Revenant ensuite à la marche que nous avons développée plus haut, et dans laquelle il faisait consister sa plus grande force, il proclama dans la convention l'existence d'un système d'oppression, suivi avec persévérance contre les *patriotes*, et fit décréter que tous les individus, reconnus tels, qui avaient été incarcérés, seraient aussitôt mis en liberté. En frimaire an 2 (novembre 1793), il développa les principes du gouvernement révolutionnaire; et, tandis qu'il portait la terreur dans l'ame de toutes les classes de citoyens, en faisant décréter le prompt jugement de cette foule de détenus qui s'accroissait sans cesse et qu'il désignait sous le nom de conspirateurs, il faisait, dans le dessein de se populariser auprès de l'armée, décréter l'augmentation d'un tiers de récompense pour les défenseurs de la patrie. A cette époque douze commissions avaient remplacé les ministres, et administraient sous les ordres du comité de salut public. La multiplicité des dénonciations et des supplices jetait dans tous les esprits une défiance, une terreur, qui donnèrent bientôt à Paris et à toute la France l'air d'un désert. A peine osait-on se parler, et chaque homme croyait, dans l'homme qu'il rencontrait, voir un dénonciateur. Occupé dans les comités, Robespierre paraissait dès-lors moins souvent à la convention. Cependant, tous les hommes qui avaient paru ses amis; tous ceux qui avaient marché sur la même ligne, ou pour mieux dire, qui avaient préparé sa domination, commençaient à se fatiguer de leur obéissance. Le 19 pluviôse an 2 (7 février 1794), il défendit de nouveau, aux jacobins, les restes de ce parti, appelé le marais de la convention; dit: « que ces députés, autrefois égarés par des chefs perfides, prenaient part en ce moment aux décisions salutaires de l'assemblée; » et fit chasser des jacobins un nommé Brochet qui les avait attaqués. Peu de temps après, Robespierre demanda que les annoblis par possession de charges fussent exempts des mesures générales de police. Un jour, il emporta, contre l'avis de la montagne, un décret au succès duquel il avait intéressé cette portion inerte de la convention, appelée le *ventre* ou le *marais*. Fier de son triomphe, il laissa échapper une partie de son secret, en adressant aux montagnards ces mots remarquables: « je vous apprendrai que c'est avec la majorité qu'on fait des lois. » Ces faits divers qui produisaient des impressions diverses et profondes sur les esprits, selon la direction opposée qu'ils avaient prise, aliénèrent de Robespierre les chefs des factions; et c'est ainsi qu'à cette époque où il faisait cause commune avec le comité de salut public, quoique la majorité de ce comité n'attendît elle-même qu'un instant favorable pour secouer un joug déjà si pesant pour elle, on le vit successivement immoler les chefs de la première commune, qui contestaient l'autorité du comité de salut public, en même-temps qu'il frappait Danton et Camille-Desmoulins, en paraissant se borner à les abandonner à la vengeance de Billaud-Varennes, de St.-Just et de Barère, dont les ressentimens réclamaient depuis long-temps ces victimes (*voy.* Camille Desmoulins). Nous ne reviendrons point sur ces faits, qui se trouvent pleinement expliqués dans les notices sur Brissot, Guadet, Gensonné, Danton, Camille Desmoulins, Chaumette, Hébert, etc. Nous engageons seulement nos lecteurs à y étudier la marche et la profondeur de l'infernal système à l'aide duquel, Robespierre, sans talens extraordinaires, quoique fort au-dessus de la place médiocre qui lui a été assignée dans l'ordre politique; sans force militaire, mais plein d'un profond mépris pour les hommes et pour ses collègues en particulier; dépourvu de tous les prestiges qui résultent d'un grand nom, d'une grande fortune ou d'une grande réputation, mais soutenu par une volonté forte et invariable; un enthousiasme froid; l'absence totale de toutes les passions, hors celle du pouvoir: s'est élevé, au milieu de toutes les fureurs populaires, qu'il ne cessait de caresser dans la multitude en même-temps qu'il les bravait et les frappait dans ses chefs, au plus haut degré de tyrannie qui puisse résulter de la dictature suprême de l'opinion, c'est-à-dire, d'une puissance indéfinie dans son principe et dans sa volonté; sans règle et sans borne dans ses actes; et dont chaque instant peut agrandir le cercle, comme chaque instant peut amener sa chute. C'est par suite de ce système, que, parlant peu à la tribune de la convention et ne paraissant dans cette assemblée qu'à la fin des séances, il réservait pour la tribune des jacobins l'expression de son mé-

contentement ou de son approbation pour les actes du gouvernement; déroulait ses plans; intimait ses ordres; et ne souffrait aucune contradiction. Sa volonté était l'unique loi de cette société. Une accusation faite par lui à la tribune, conduisait presque toujours au tribunal révolutionnaire, mais avec certitude dans les prisons dont les portes une fois fermées ne se rouvraient plus. C'est de cette tribune qu'il avait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, imposé silence à deux jurés du tribunal revolutionnaire, dont l'un (Brochet), demandait la tête des soixante-treize députés prisonniers; et l'autre, (Saintex), réclamait contre l'exclusion de ce misérable, son collègue, que Robespierre venait de faire chasser de la société. Une chose fut remarquable à cette époque où commençait la période la plus sanglante de la terreur: ce fut de voir tout ce qu'il y avait d'hommes de bien et d'amis de la liberté dans la France consternée, avilie, accablée sous un joug horrible, bénir, un moment, le nom de Robespierre, concevoir à l'aspect de l'échafaud où les Hébert, les Chaumette et les Chabot portaient leurs têtes, un rayon d'espoir que le supplice de Danton, de Camille-Desmoulins et de Philippeaux, alors victimes de la sainte cause de l'humanité, fit bientôt disparaître. Ce fut le 28 floréal an 2 (7 mai 1794), que Robespierre fit annoncer par Barère le système d'idées religieuses qu'il avait adopté, système dont la seule manifestation au milieu d'une assemblée où tant de fois la désolante doctrine de l'athéisme avait été accueillie et proclamée, dut suffire pour démontrer à tout homme accoutumé à observer et à réfléchir, que Robespierre se croyait maintenant assez fort pour n'avoir plus rien à redouter des factions. Nommé une première fois président de la convention, le 12 août 1793, il le fut de nouveau le 16 prairial an 2 (4 juin 1794), pour servir de grand prêtre à la fête à l'Être Suprême, qu'il avait fondée, et dont la convention avait fixé la solennité pour Paris et pour toute la république, au 20 prairial (8 juin). Lorsqu'après la prétendue tentative d'assassinat faite contre lui, par la jeune Cécile Renault (*voy.* ce nom), Robespierre parut aux jacobins, on put juger, à la joie délirante, aux acclamations et aux cris de fureur qui s'élevèrent de toutes parts, combien la puissance du dictateur avait déjà jeté de profondes racines; mais jamais cette puissance, déjà si redoutable pour la république, ne s'était manifestée d'une manière plus menaçante pour la convention elle-même, que dans les séances des 21, 22 et 23 prairial an 2 (9, 10 et 11 juin 1794), dont nous allons rendre compte. Le 20 prairial venait de présenter Robespierre à la France beaucoup moins comme le président que comme le maître de la convention, en avant de laquelle il avait constamment marché à une distance de vingt pas au moins, tenant à la main des fleurs et des épis. Le peuple, pénétré à-la-fois de respect et de crainte, le proclamait en secret l'arbitre souverain des destinées de la république, en même-temps que toutes les sectes religieuses entrevoyaient en lui le restaurateur de leurs autels. Il n'est aucun doute que si, ce jour-là même, Robespierre se fût senti assez fort pour dissoudre la convention et briser les échafauds, une autocratie théocratique était fondée; mais lui seul, dans cette assemblée et parmi les autorités révolutionnaires formées par lui, songeait alors à réédifier; tout le reste n'était occupé qu'à régénérer la république, c'est-à-dire, à la couvrir de sang et de ruines; et comme il ne pouvait encore confier le soin d'établir son nouveau système qu'aux mains qu'il avait accoutumées à désorganiser et à détruire, il n'est pas difficile de juger du nombre et de la force des résistances qui durent s'élever contre lui, du moment où ses projets furent pénétrés. La montagne avait été désunie à l'époque du procès de Chabot, d'Hébert et de Chaumette; la mort de Danton l'avait divisée en fractions nouvelles; elle frémissait, mais elle obéissait. Lorsque Legendre avait voulu parler en faveur de Danton, déjà dans les fers, Robespierre lui avait dit: « achève, il est bon que nous connaissions tous les complices des traîtres et des conspirateurs que nous avons fait arrêter. » Le même jour, Robespierre et St.-Just avaient annoncé que la révolution allait prendre un autre aspect; « que nos amis, que nos ennemis apprennent, » s'étaient-ils écriés, « que la terreur et la vertu sont à l'ordre du jour. » Il n'y avait plus à hésiter; il fallait ou monter sur l'échafaud réservé par le comité à tous ses ennemis: ou se résoudre à servir sa tyrannie, jusqu'au moment

où, de ses propres divisions, renaîtrait la liberté publique; mais que de sang devait encore couler jusqu'à cette époque! L'étincelle d'espoir, un moment rallumée par l'imposant spectacle du 20 prairial, s'éteignit promptement, lorsqu'à la suite d'un discours où s'étaient fait entendre ces consolantes paroles : « que ce jour appartienne tout entier à la paix, au bonheur, « Robespierre ajouta : « Demain, en reprenant nos travaux, nous frapperons, avec une nouvelle ardeur, sur tous les ennemis de la patrie. » L'insolente hauteur de Robespierre, pendant toute cette journée, avait achevé de révéler ses desseins à ceux de ses collègues, qui, dans le comité, lui disputaient le pouvoir. La dernière phrase de son discours, qu'il crut devoir sans doute à la sécurité de la faction dont la confiance et la coopération lui était encore si nécessaires, ruina en un instant tous les projets de son ambition. En faisant rentrer la terreur dans l'ame de tous les Français, elle les unit tous d'intérêts et de haines avec ses ennemis. Deux jours après on eut l'explication des funestes paroles de Robespierre. Le comité de salut public, par l'organe de Couthon, présenta, le 21 prairial (9 juin 1794), une effroyable loi sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire. Cette loi de mort, dont Robespierre, Saint-Just, Couthon, Billaud et Collot-d'Herbois étaient les rédacteurs : que le comité avait adoptée à l'unanimité, et dont la seule existence eut dû servir, depuis, d'acte d'accusation à tous ses membres collectivement, et à chacun d'eux individuellement, devint, dans l'assemblée, le signal du plus terrible soulèvement. A peine Couthon eut-il cessé de parler, qu'un député (Ruamps) s'écria : « Si une telle loi passe, il ne reste plus aux députés qu'à se brûler la cervelle. » Lecointre de Versailles réclama l'ajournement, et fut appuyé par Tallien et Bourdon de l'Oise; à l'instant, Robespierre prit la parole pour s'opposer à l'ajournement demandé déclarant «que de l'adoption immédiate du projet dépendait le salut de la patrie, et qu'il s'étonnait d'une résistance aussi imprévue, la convention ayant décrété sans débats, depuis qu'elle avait cessé d'être asservie à l'empire des factions, toutes les mesures de salut public qui lui avaient été présentées par les comités. » Ces paroles de Robespierre firent disparaître toute hésitation; le décret fut adopté, et, faut-il le dire? il le fut à l'unanimité, moins les cinq à six membres qui avaient demandé ou appuyé l'ajournement. Ainsi finit la séance du 21 prairial, qui n'était en quelque sorte que le prélude de celle du lendemain. Le 22, l'orage dont l'explosion avait été subitement arrêtée, la veille, par le discours de Robespierre, éclata avec fureur. Diverses dispositions du décret, mais surtout celles qui éveillaient le plus les craintes personnelles, furent attaquées; et, pour la première fois, les chefs de la montagne, si long-temps prodigues de lois de proscription contre les meilleurs citoyens, firent entendre quelques accens de justice qui leur étaient arrachés par leurs propres dangers. On put juger par les considérations sur lesquelles les députés appuyaient maintenant l'ajournement de la loi, des motifs qui les forçaient à rompre le silence qu'ils avaient gardé jusque-là, au milieu des scènes sanglantes dont la république était déchirée. Bourdon de l'Oise demandait la suppression d'un des articles du projet de décret, qui paraissait livrer les députés au glaive commun levé sur tous les Français; Merlin de Douai, saisissant le point qui intéressait exclusivement l'assemblée, proposait un considérant dans lequel la convention se réservait, comme un droit inaliénable, de décréter ses membres d'accusation. Bourdon reprit alors la parole; mais à peine eut-il prononcé quelques mots, qu'il fut interrompu par Robespierre (*voy.* BOURDON FRANÇOIS-LOUIS), qui, avec un nouveau degré de fureur, accusa ensuite Tallien « d'être l'ennemi du comité, de la convention, de la république; d'avoir insulté les patriotes en les appelant espions des comités; de vouloir opérer un mouvement, en offrant incessamment aux députés l'image de l'échafaud; enfin, d'éprouver un effroi contre-révolutionnaire, qui décelait assez le trouble de sa conscience. » Tallien essaya de nier les propos qui lui étaient attribués par Robespierre; mais Billaud s'unit à ce dernier pour démentir Tallien. A l'aspect de cette sanglante alliance, toute opposition fut à l'instant comprimée. Chacun ne vit plus que le danger personnel dont il était menacé; et une terreur nouvelle s'empara de la convention tout entière. Le silence de la mort succéda à la plus violente discussion; toutes les réclama-

tions furent écartées, et le considérant proposé par Merlin, et adopté par la convention, fut révoqué comme injurieux au comité de salut public. Ce triomphe fut le dernier de Robespierre Billaud qui, bien que dès-lors rival et ennemi du dictateur, venait de lui prêter son appui, s'attacha, dès cet instant, à ruiner son influence dans le comité, aux séances duquel Robespierre cessa d'assister depuis le 24 prairial. Il se bornait alors à paraître quelques instans à la convention, mais sans cesser de diriger, comme chargé de la haute police de l'état, le mouvement du tribunal révolutionnaire et la marche des quarante-quatre mille autorités tyranniques qui couvraient le sol français. Dès-lors aussi, reconnaissant qu'il était impossible que l'action terrible imprimée à la machine politique se soutint encore longtemps sans en briser tous les ressorts, il combinait l'époque où, se délivrant en un jour, par l'échafaud, de tous ses ennemis dans la convention, et de ceux, cent fois plus redoutables qui siégeaient à ses côtés au comité de salut public, il pourrait arrêter le mouvement révolutionnaire; rendre la liberté aux détenus, et fonder sa nouvelle puissance. On a vu, article COUTHON, sur quelles bases il prétendait la constituer; mais l'exécution de ce plan exigeait de grands ménagemens, car toute rupture immédiate avec les agens actuels du gouvernement révolutionnaire, et peut-être même le seul soupçon de ses projets, eût dès-lors infailliblement perdu Robespierre. Néanmoins, quoique son intention fut de renverser les échafauds après son triomphe, rien ne lui importait plus que d'accélérer jusque-là l'action révolutionnaire qui devait écraser ses ennemis; aussi, pendant les quarante-cinq jours qui s'écoulèrent depuis l'instant où, afin de pouvoir se dire quand il en serait temps étranger aux proscriptions ordonnées pendant son absence, il avait cessé de siéger au comité de salut public, il n'en dirigeait pas moins, avec une exactitude minutieuse, toutes les opérations du tribunal révolutionnaire, qui lui étaient journellement soumises par Dumas, son président; Fouquier-Tinville, accusateur public; Coffinhal, vice-président; et Vilatte, juré. Les deux premiers recevaient les listes des mains du comité, et le lendemain il les apportaient à Robespierre, qui prenait habituellement pour ce travail le temps où il se faisait coiffer. C'était alors, qu'entouré de Renaudin; Nicolas; Leroi, dit *Dix août*; Chatelet et Vilatte, jurés du tribunal, il parcourait ces listes, marquant d'une croix rouge les noms qu'il dévouait à l'échafaud, et d'une croix noire ceux qu'on devait absoudre; la proportion de ceux-ci aux premiers, était ordinairement de un à vingt. Quelquefois des noms connus par les actes révolutionnaires les plus barbares, se trouvaient portés sur ces listes; l'entourage de Robespierre se récriait alors avec indignation sur l'erreur ou l'injustice qui avait fait inscrire de tels *patriotes* parmi ceux qu'on désignait alors sous le nom d'*ennemis du peuple*; mais qu'on juge de l'effroi dont ils étaient saisis eux-mêmes, lorsque le dictateur, d'un front imperturbable et comme étranger à tout ce qui se disait autour de lui, saisissait le fatal crayon rouge, et désignait à l'échafaud celui dont l'innocence et le patriotisme étaient hautement proclamés par ses confidens les plus intimes. C'est ainsi que, confondant toutes les idées, inspirant une terreur égale à ses ennemis et à ses amis, il accoutumait ces derniers à faire une abnégation absolue de leurs lumières, de leurs sentimens, de leurs affections les plus chères, et les préparait, par une transition lente, mais terrible et de tous les jours, aux changemens que méditait dès-lors sa politique, mais qu'une grande énergie de caractère, des talens militaires reconnus, l'habitude de la guerre, et un sang froid impassible dans le danger, eussent pu seuls consommer. Toutes ces qualités manquaient à Robespierre, et souvent on l'entendait répéter avec amertume, dans l'intimité de ses complices, et comme s'il reconnaissait que le talent de l'équitation fût, dans sa position, une condition essentielle de succès : « que ne sais-je monter à cheval! » Cependant, les haines s'accumulaient contre lui dans la convention; et tandis que ses collègues, dans le comité, non moins perfides que cruels et mettant habilement à profit son absence, répandaient dans l'assemblée qu'eux seuls la défendaient des fureurs de Robespierre, celui-ci, suivant toujours ses projets et plaçant toute sa confiance dans la faveur populaire, les jacobins et la commune de Paris qui lui étaient exclusivement dévoués, attendait, sur une défensive mena-

çante l'instant d'agir contre ses ennemis, et ne cessait de se proclamer, à la tribune des jacobins et à celle de la convention, le défenseur des *patriotes persécutés*. Ce cri, mis par lui à l'ordre du jour, était devenu pour son parti le signal d'une alarme universelle; il retentissait de toutes parts, et Robespierre était le centre auquel aboutissaient toutes les plaintes dont le comité de sûreté générale était l'objet. Le 4 thermidor, une députation de ce genre lui fut envoyée; elle était conduite par l'agent national du département de l'Aisne. La réponse que lui adressa Robespierre est trop remarquable, pour que nous la passions sous silence. Après avoir annoncé aux députés de l'Aisne, l'inutilité de ses efforts pour faire rendre justice aux patriotes persécutés, il les congédia en leur adressant ces paroles : «Dans la situation où elle est : gangrénée par la corruption et hors d'état de s'y soustraire, la convention ne peut plus sauver la république ; toutes deux périront; la proscription des patriotes est à l'ordre du jour. Pour moi, j'ai déjà mis un pied dans la tombe; dans peu de jours j'y mettrai l'autre. Le reste est entre les mains de la providence. » La crise qu'attendait Robespierre arriva inopinément, et sans qu'il eût encore rien préparé pour se la rendre favorable. Elle fut le résultat d'un incident sans importance réelle, mais qui, par sa nature, se rattachait aux divisions actuelles du comité de salut public, et de quelques membres de ce comité avec celui de sûreté générale. On a vu que, depuis quelques mois, Billaud-Varennes, alors étroitement uni avec Collot-d'Herbois, s'attachait à faire avorter, dans leur principe, les institutions religieuses de Robespierre ; ces deux hommes cherchèrent un point d'appui dans le comité de sûreté générale, chargé particulièrement de l'exécution subalterne des mesures révolutionnaires, et jetèrent les yeux sur Vadier, vieillard subtil, cruel, impitoyable, qui venait de faire arrêter une vieille femme, nommée Catherine Théot, laquelle se disait inspirée, racontait des révélations mystérieuses, et réunissait, dans son triste réduit, quelques prosélytes aussi faibles d'esprit et aussi peu dangereux qu'elle. Cette femme, dans ses ridicules inspirations, avait annoncé plusieurs fois l'élévation de Robespierre. Dénoncée au comité de sûreté générale, Vadier croyant avoir fait une importante capture, avait décerné un mandat d'arrêt contre elle et contre l'ex-chartreux dom Gerle, ancien membre de l'assemblée constituante, homme fort doux, mais dont il est vraisemblable que la raison s'était un peu altérée dans le passage de la solitude aux scènes tumultueuses de la révolution. A peu près certain, à la suite de quelques entretiens particuliers avec Vadier, que c'était Robespierre lui-même qui avait mis en jeu ces divers personnages, Billaud qui sentit en un instant quel immense avantage il pouvait tirer de cette circonstance contre le rival qu'il voulait perdre, flatta l'amour-propre de Vadier, et l'engagea à ne pas laisser échapper de ses mains les fils d'une intrigue dont la découverte lui était due, et honorait autant sa pénétration que son zèle pour la république. Dès-lors, Vadier se regarda comme personnellement intéressé dans cette affaire; ne cessa d'en occuper le comité de sûreté générale ; et fut chargé, en son nom, d'en faire le rapport à la convention. Dans ce rapport, chef d'œuvre de ridicule et d'atrocité, on avait cru devoir, afin de jeter quelque chose de mystique sur le principal personnage, changer le nom de *Théot* en celui de *Théos*, mot grec qui signifie *Dieu*. Vadier concluait au supplice de tous les malheureux qui figuraient dans cette extravagante affaire; Robespierre voulait les sauver. Ce fut là une des causes les plus actives et les plus prochaines de l'explosion du 9 thermidor. On a vu plus haut que Robespierre ne paraissait plus au comité de salut public; on a vu les causes politiques de cette absence; toutefois, Couthon et St.-Just lui rendaient journellement un compte fidèle de ce qui s'y passait; il régnait despotiquement aux jacobins; Payan, agent national, lui répondait de la commune; Henriot mettait à sa disposition toute la population armée qui formait la seule milice de Paris; il pouvait compter sur le dévouement fanatique d'un corps nombreux de jeunes gens, connus sous le nom d'élèves de Mars, et réunis à la plaine des Sablons; le tribunal révolutionnaire n'était composé que de ses créatures; tous les comités révolutionnaires étaient à lui. A travers quelques injures et quelques menaces, de nouvelles assurances de dévouement lui étaient adressées de toutes parts. L'excès de la

terreur produisait, en quelque sorte, les mêmes effets que celui de l'amour. S'il eût alors frappé, en silence, son succès était assuré; mais le barbare rhéteur ne put se refuser au plaisir de proclamer à la tribune de la convention les heureuses discordes du comité de salut public; et la seule place où il pouvait être vaincu, la seule où ses ennemis réunis et menaçans pouvaient le faire tomber sous leurs coups, fut celle qu'il choisit pour leur livrer bataille. Le 8 thermidor (26 juillet 1794), il monta à la tribune et lut un discours rempli de traits d'un talent et d'une profondeur d'observation remarquables et dans lequel il annonçait d'importantes révélations. On sut par lui que Billaud, Collot, Amar, Vadier, étaient ses ennemis. Il prenait pour arbitre de ses démêlés avec ses rivaux de tyrannie, cette assemblée qu'il asservissait depuis quinze mois, et dont il avait immolé les membres les plus illustres. Il rappelait au côté droit qu'il avait défendu les soixante-treize, dont la montagne avait résolu la mort; mais il annonçait, en même-temps, un tel système de proscriptions nouvelles, qu'il était bien peu de députés qui pusssent se croire assez ignorés ou assez méprisés du tyran, pour n'être pas dévoués à la mort. A peine Robespierre eut-il fini la lecture de ce discours, par lequel il avait cherché à frapper l'assemblée de la terreur dont il était saisi lui-même, que le débat s'ouvrit sur l'impression, faible honneur que la convention ne refusait jamais aux discours des membres de ses comités. Cette impression fut ordonnée; mais à l'instant même, cette partie de la montagne où se plaçaient les amis de Danton, unie à la faction qui soutenait Billaud, Collot et le comité de sûreté générale également menacés par Robespierre, réclama avec fureur contre le décret. Il fut accusé de tyrannie par Billaud, Cambon, Panis, Bentabolle, Charlier, Bréard, Thirion, Amar et Vadier; celui-ci surtout, dont l'amour-propre sanguinaire ne lui pardonnait pas le mépris qu'il avait fait de son rapport sur Catherine Théot, lui reprocha d'avoir voulu sauver des contre-révolutionnaires. Cependant les débris du côté droit, ces restes de la Gironde dont les plus illustres chefs avaient été immolés par Robespierre, mais qui se rappelaient qu'il avait soustrait à la mort soixante-treize de leurs collègues arrêtés, dont le comité de sûreté générale avait si souvent demandé les têtes, restaient encore immobiles et muets, lorsque Fréron fit entendre les premiers mots de liberté qui, depuis quinze mois, eussent retenti dans l'enceinte de la convention. Il demanda que l'assemblée retirât aux comités de salut public et de sûreté générale, le droit de faire arrêter ses membres. Billaud, qui voulait bien détruire le pouvoir de Robespierre, mais qui ne pouvait consentir à restreindre la tyrannie du comité, traita de *séditieuse* la proposition de Fréron. Il n'était plus temps, et Billaud et ses complices allaient être entraînés dans l'abyme qu'ils avaient creusé sous les pas de Robespierre. Les élémens d'une majorité, décidée par les restes du côté droit, se formèrent en un instant, et se réunirent aux amis de Danton et à ceux de Billaud-Varennes pour faire rapporter le décret qui ordonnait l'impression du discours de Robespierre. Les choses en restèrent là, parce que les comités n'étaient guères moins épouvantés, moins incertains que Robespierre sur l'issue d'un combat que celui-ci avait témérairement provoqué, sans vouloir le terminer en un jour, sans proposer aucune mesure, et donnant ainsi à ses ennemis, par un inexplicable esprit de vertige qui prouve à quel point cet homme réunissait peu les qualités nécessaires à un chef de parti, toute la nuit qui allait s'écouler pour concerter l'attaque qu'ils allaient lui livrer le lendemain dans la convention. Cette soirée du 8 au 9 thermidor, fut entièrement perdue par Robespierre. Au lieu d'agir, il alla aux jacobins. Là, au milieu des acclamations les plus vives, des transports de dévouement et presque d'adoration dont il était l'objet, il montra un front triste, un cœur glacé de crainte. Au lieu d'exciter ses complices à la vengeance, il éteignit leur audace, à force de leur présenter de noirs présages. « Je suis prêt, » s'écria-t-il, « à boire la coupe de Socrate. — Je la boirai avec toi, » s'écrie un député. Les voutes de la salle retentissent de ces paroles : « Nomme tes ennemis, Robespierre, nomme-les; ce sont ceux de la patrie; dès que nous les connaîtrons, ils auront cessé de vivre. » La nuit s'écoule en imprécations, en vains projets. Pas une mesure n'est arrêtée. Ces hommes exercés depuis long-temps aux conspirations;

si terribles contre des victimes désarmées, semblent avoir oublié qu'un moment perdu, quand on conspire, est presque toujours irréparable. Un mot, un ordre envoyés de la tribune des jacobins, pouvaient, en moins de deux heures, réunir la commune, le tribunal, les comités révolutionnaires; rassembler autour de la salle de la convention, déserte à cette heure, la force armée sous les ordres d'Henriot; en fermer l'accès; s'emparer du local occupé par les comités, dans le palais des Tuileries et à l'hôtel de Brionne; interdire toute communication d'un quartier de Paris à l'autre; arrêter dans leur domicile ceux des députés dont la mort était résolue; les livrer dans la nuit même au tribunal révolutionnaire, et proclamer, avec le jour, Robespierre dictateur. Pour que tout cela s'accomplît, il suffisait de le vouloir; c'était l'avis de St.-Just; mais Robespierre voulut encore différer de vingt-quatre heures. Pendant qu'on agitait ces questions chez Robespierre et au comité de correspondance des jacobins, pas un moyen de résistance n'était entre les mains de la convention; elle ne disposait d'aucune force physique ou morale; les ennemis de Robespierre n'avaient rien concerté; comme lui, ils attendaient la séance du lendemain pour terminer la discussion engagée la veille; mais ceux-ci n'avaient pas le choix du terrain; ce n'était que dans la convention qu'ils pouvaient renouveler le combat, et, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce fut Robespierre qui, entraîné par sa destinée, et plus accoutumé aux luttes de la parole qu'à celles du glaive, choisit précisément pour champ de bataille, la seule place où il pouvait être vaincu. La nuit perdue par Robespierre l'avait été aussi par les comités; mais les seuls hommes, en qui l'audace suppléait au nombre, les amis de Danton, surent l'employer. Unissant leurs haines et leurs souvenirs à ceux des restes du côté droit, ils appelaient ceux-ci à une vengeance commune contre Robespierre et les comités. Rencontraient-ils les membres des comités, ils dissimulaient profondément leur pensée, s'identifiaient d'intérêts et de craintes avec eux; s'offraient à eux comme auxiliaires; et leur montraient l'échafaud dressé pour eux le lendemain. Sous ces auspices, également sinistres pour tous, s'ouvrit la séance du 9 thermidor. Robespierre, frappé d'une terreur qu'il s'efforçait en vain de dissimuler, prit place sur le banc le plus bas de la salle, presqu'en face de la tribune, où St.-Just, arrivé depuis peu de jours de l'armée, monta au même instant; mais il fut violemment interrompu par Tallien, qui lui-même, attaqua Robespierre avec fureur, et fut secondé par Billaud-Varennes. Celui-ci s'appliqua à épouvanter l'assemblée sur ses dangers personnels, en lui annonçant l'arrivée prochaine d'Henriot, qui se disposait à venir frapper dans la convention tous ceux d'entre les députés que les jacobins avaient proscrits dans la nuit. Robespierre s'élança alors à la tribune; mais les cris « à bas le tyran, » et la sonnette que le président (Thuriot) agitait avec force, étouffaient sa voix toutes les fois qu'il voulait parler. Tallien s'étant écrié qu'il demandait la parole pour ramener la question à son véritable point, « je saurai bien l'y ramener, » répliqua Robespierre, d'un ton qui prouvait assez qu'il était encore loin de se croire vaincu. Cependant, la parole ayant été, malgré ses efforts, accordée à Tallien, celui-ci, après un discours rapide et menaçant, ayant tiré un poignard et juré d'immoler Robespierre, si la convention ne prononçait pas contre lui le décret d'accusation, demanda et fit décréter la permanence de la séance, et l'arrestation d'Henriot avec tout son état-major. Aussitôt un cri s'élève : « Occupons-nous de Robespierre. » Quelques députés voulaient qu'il fût entendu; le plus grand nombre s'y opposa. Robespierre poussait des cris de rage, et invoquait les tribunes; mais celles-ci, saisies d'effroi, restaient immobiles et silencieuses. Affaissé, anéanti, celui qui, la veille, faisait trembler la convention et la France, appelait maintenant la mort à grands cris. La tribune, gardée par les conjurés, était devenue inaccessible à ses efforts. Le bras étendu, il ne cessait d'interpeller et de menacer le président : « Pour la dernière fois, » lui dit-il, « me donneras-tu la parole, président d'assassins ? » En disant ces mots, sa langue s'embarrassa; sa bouche était blanche d'écume, et il retomba épuisé et presque sans connaissance sur son banc. En ce moment, Garnier de l'Aube, placé quelques banquettes au-dessus de lui, lui cria : « Malheureux ! c'est le sang de Danton qui t'étouffe. A ces mots, Robespierre reprit ses sens, et dit ; « Ah ! . . . . c'est donc Danton que vous

voulez venger? » Aussitôt, et comme saisi d'une nouvelle idée, il se lève, et s'avançant vers les bancs occupés par les restes du côté droit, échappés au massacre de la Gironde : « Hommes vertueux, » s'écrie-t-il, « c'est maintenant à vous que je m'adresse, et non à ces brigands, aux fureurs desquels j'ai arraché soixante-treize de vos collègues et vous-mêmes. Si vous m'abandonnez, si vous me laissez périr victime de mon humanité, vous-mêmes vous périrez bientôt victimes de votre ingratitude. » Le côté droit ne lui répond que par une immobilité profonde; néanmoins, un grand nombre de membres, touchés des souvenirs que rappelait Robespierre, se fussent peut-être prononcés en sa faveur, si une voix, qu'à son accent sombre et traînant on a cru reconnaître pour être celle de Durand-Maillane, ne fût sortie comme de dessous les bancs, et n'eût fait entendre ces foudroyantes paroles : « Scélérat, la vertu que tu invoques t'ordonne de monter sur l'échafaud. » A l'instant, et comme par un mouvement électrique, un cri unanime se fit entendre, et tout le côté droit se leva avec la montagne pour le décret d'accusation, qui venait d'être demandé par le député Louchet, et dans lequel furent compris, Robespierre le jeune, St.-Just, Couthon et Lebas (*voy.* ces noms). Ce fut alors que Robespierre, se tournant vers la montagne, s'écria : «Les brigands triomphent.» Arrêtés à l'instant, on les fit passer à la barre, et de là ils furent déposés pendant quelques heures au comité de sûreté générale, jusqu'à ce que ce comité eût donné l'ordre de les transférer au Luxembourg. Les jacobins, la commune, la force armée, tout était alors dans une affreuse agitation; et comme dans le tumulte et la précipitation inséparables d'un événement aussi imprévu et d'une aussi haute importance, les comités n'avaient pris que de faibles et d'insuffisantes mesures pour assurer la translation des prisonniers, il arriva qu'au moment où Robespierre et St.-Just allaient entrer dans les prisons du Luxembourg, une foule prodigieuse de peuple se rassemblait dans la rue de Tournon. Pendant les pourparlers qui s'étaient établis entre le concierge qui déclarait avoir l'ordre des jacobins et de la commune de Paris de ne pas recevoir les prisonniers; et les agens du comité de sûreté générale qui le sommaient de les écrouer, la foule augmentait; bientôt la garde est forcée par elle. Robespierre et St.-Just sont entraînés à la commune, qui les attend. Elle jure de les défendre; fait prêter le même serment au peuple qui les entoure, et se proclame en insurrection. Tous les comités révolutionnaires adhèrent successivement à ces mesures. On ne voit là que des hommes de révolution, d'action; de ces hommes du 31 mai, éprouvés dans les insurrections et dans les massacres. Fleuriot, Payan, Coffinhal, entourent Robespierre. Jusque-là tremblant, épouvanté, hors de lui-même, l'espoir du triomphe s'offre à lui pendant quelques instans, et ce triomphe était assuré, s'il se fût porté à l'instant même sur la convention; mais il se borna à annoncer que dans deux heures il allait marcher contre elle, et écrivit, conjointement avec St.-Just, le billet suivant à Couthon, qui ne se trouvait pas encore près de lui : « Couthon, tous les patriotes sont proscrits; le peuple entier est levé; ce serait le trahir que de ne pas te rendre à la maison commune où nous sommes.» Ce retard de deux heures acheva de perdre Robespierre, qui, pendant toute la nuit, et en cet instant même, était demeuré maître de Paris et de la convention. Lui et les siens discoururent quand il fallait agir; et cependant, les sections rassemblées attendaient, pour se prononcer, d'apprendre de quel côté viendrait la victoire. Pendant que Robespierre délibérait à la commune, la convention le mettait *hors la loi*, ainsi que les députés décrétés d'arrestation avec lui, et nommait Barras et onze commissaires pour diriger la force armée. Alors la partie des troupes qui s'était d'abord rangée près d'Henriot, l'abandonna, et à trois heures du matin, Robespierre et ses amis furent arrêtés sans résistance. A l'instant où il vit qu'on allait le saisir, il tenta de s'échapper, mais un gendarme lui tira un coup de pistolet qui lui fracassa la mâchoire inférieure. Conduit à la convention sur un brancard, l'ordre fut donné de le porter au comité de salut public. On l'y déposa dans une des salles qui précèdent celle où le comité s'assemblait, et on le plaça sur une table, où quelques-uns des mêmes hommes, qui, deux jours auparavant, étaient les complices ou les instrumens de ses crimes, vinrent l'insulter

lâchement. On avait appliqué un léger appareil à son horrible blessure, pour soutenir sa mâchoire brisée qui tombait sur sa poitrine. Il voulait essuyer le sang dont il avait la bouche remplie : on lui présenta un linge déjà ensanglanté ; et comme il le repoussait : « C'est du sang, lui dit-on, c'est ce que tu aimes ! » Il regarda avec l'expression du dédain et du mépris celui qui lui adressait cette apostrophe, et continua de s'essuyer avec l'apparence de la tranquillité. Transféré à la conciergerie pour y voir constater, par ses complices les juges du tribunal révolutionnaire, l'identité de sa personne, et être livré par eux à l'exécuteur des jugemens criminels, il y fut enfermé dans le même cachot qu'avaient successivement habité Bailly, Brissot, Hébert, Danton et Chaumette. Ayant fait signe à un guichetier de lui apporter une plume et de l'encre : « Qu'en veux-tu faire? lui répliqua ce misérable, est-ce pour écrire à ton être suprême? Dans le moment tu vas l'aller voir ! » Quand il sortit pour le supplice, le 10 thermidor an 2 (28 juillet 1794), à cinq heures du soir, les détenus se pressaient sur son passage pour jouir du spectacle de ses derniers momens. Il fut conduit sur une charette, placé entre Henriot et Couthon. Les boutiques, les fenêtres, les toits étaient couverts de spectateurs, et les cris d'une joie délirante l'accompagnèrent pendant toute la route. Sa tête était enveloppée d'un linge sanglant, qui soutenait sa mâchoire inférieure, de sorte qu'on ne voyait qu'à demi sa figure pâle et livide. Les cavaliers qui l'escortaient, le montraient aux spectateurs avec la pointe de leurs sabres. Monté le dernier sur l'échafaud, l'exécuteur, pour faciliter l'action de la hache, était obligé de lui ôter l'appareil mis sur sa blessure : il l'arracha avec tant de violence, que Robespierre jeta un cri horrible, et qu'au même instant, sa mâchoire inférieure se séparant de la supérieure, le sang jaillit, et sa tête offrit le spectacle le plus affreux. Il mourut âgé de trente-cinq ans. De tous les hommes que la révolution française a mis en scène, il en est sans doute un grand nombre qui furent plus barbares, plus inaccessibles à tout sentiment de pitié que Robespierre, mais nul, à raison de l'influence immédiate qu'il a eue ou qu'on lui a supposée sur la plupart des événemens révolutionnaires, depuis le 10 août 1792, n'a laissé un nom plus abhorré. Accablé, au moment de sa chute, de toutes les iniquités, de tous les forfaits de ceux-là même qui, constamment ses complices, le sacrifiaient maintenant à leur sûreté personnelle et à la soif du pouvoir dont ils étaient dévorés, sans doute Robespierre n'avait reculé devant aucun des crimes qu'il avait jugés nécessaires à l'établissement de sa tyrannie ; mais parmi ses crimes, un seul lui était-il plus particulièrement imputable qu'au comité de salut public tout entier? Fanatique ambitieux, il crut le sang utile à ses desseins, et il le fit couler à grands flots ; mais il serait absurde d'imaginer qu'il ait jamais pu inventer et diriger tous ces détails de férocité qui se rattachent aux noms exécrés des Lebon, des Carrier, de Billaud, des Collot, et de quelques autres proconsuls ou membres des comités, qui, moins vastes dans leur ambition, mais plus vils, furent, les uns aussi cruels, les autres plus barbares encore que lui. Ceux-ci ont ensuite rejeté sur Robespierre leurs propres crimes, et ont consenti à passer pour plus lâches qu'ils n'étaient, afin de paraître moins coupables ; mais si le tyran renversé ne put répondre à leurs accusations, les faits y répondent pour lui, et personne n'ignore ceux sur lesquels nous avons cru devoir insister dans cet article : c'est que, soit politique, soit remords, Robespierre, seul entre les membres des comités, qui fut revêtu d'une popularité qui donnait à sa volonté personnelle une influence contre laquelle venait se briser celle de ses collègues, sauva des fureurs du comité de sûreté générale les soixante-treize députés qui avaient protesté contre le 31 mai. On sait également que, retiré du comité de salut public depuis le 24 prairial, c'est depuis ce jour que la terreur fut portée à ses derniers excès, et que les exécutions du tribunal révolutionnaire furent plus multipliées. Sans doute, il approuvait les listes, mais il ne les faisait pas ; et seul, hors du comité, il est évident qu'il n'était pour rien dans la majorité délibérante qui préparait, ordonnait, et faisait journellement consommer, sous ses yeux, les assassinats judiciaires. Robespierre n'avait du reste aucun de ces avantages brillans qui semblent commander le succès. Quoiqu'il fût loin de manquer de talent (et quelques-uns de ses

derniers discours à la convention prouvent combien ce talent s'était formé depuis l'assemblée constituante), il était cependant dur, sec, sans imagination et sans courage. Son physique faible, sa figure sombre et livide, sa vue délicate, aidée par des besicles qu'il ne quittait jamais, sa voix presqu'éteinte, ne pouvaient pas non plus prévenir ou séduire la multitude, et quoiqu'il fût parvenu, par une grande habitude de la tribune, à parler avec facilité, il ne put jamais lutter avec les premiers orateurs de la convention. Toutefois, la nature sembla suppléer aux moyens qu'elle lui refusait, en lui accordant l'art de profiter à la fois et des talens des autres et des fautes qu'ils commettaient. Il était entouré sans cesse d'une bande de femmes que l'on appelait ses *jupons gras*, qui ne sortaient point de son antichambre, et à la tête desquelles était une demoiselle de Chalabre. Ceux des jurés du tribunal révolutionnaire que nous avons nommés dans cet article, lui servaient de gardes du-corps, et l'escortaient tous les soirs quand il se rendait aux jacobins ou rentrait chez lui. Fort, en matière pécuniaire, d'une intégrité qui lui avait fait donner par la multitude le nom d'*incorruptible*, il voyait, sans jalousie, s'ouvrir la voie des honneurs et surtout des richesses, devant ceux de ses rivaux dont il méditait la ruine. Une chose qui a été connue de peu de monde, et qui étaya puissamment son autorité, fut une espèce d'espionnage qu'il exerça sur tous les hommes marquans dans la révolution. Il commença, dès l'assemblée constituante, à tenir note de leurs démarches, de leurs opinions, de leurs inconséquences, de leurs faiblesses, enfin de toute leur conduite; et ce tableau lui servit dans la suite à effrayer ou à dominer les uns, et à perdre les autres. Dans l'énumération des crimes dont la mémoire de Robespierre fut chargée après sa mort, la vérité, la vraisemblance même n'ont été comptées pour rien. Tout a été accueilli sans examen. Les uns l'accusaient d'avoir employé divers moyens pour ralentir le courage des armées; les autres, de s'être livré aux excès de la débauche la plus crapuleuse : ceux-ci, de s'être approprié les dons patriotiques qui lui avaient été adresses pour en faire hommage à l'assemblée; ceux-là, d'avoir voulu suspendre les seances de la convention et concentrer l'autorité nationale dans le comité de salut public. Toutes ces accusations étaient calomnieuses ou insensées; on y voyait trop clairement l'intention de ses complices de détourner d'eux celles qu'ils voyaient prêtes à les atteindre! Comment, en effet, eût-il été au pouvoir d'un seul homme de décourager les armées? Comment croire que celui chez lequel on n'a trouvé, à sa mort, qu'un assignat de 500 francs, eût retenu la faible valeur de quelques dons patriotiques? Quel intérêt avait-il à concentrer l'autorité dans le comité de salut public, où étaient réunis ses ennemis les plus dangereux et les plus implacables? Enfin, pour comble d'absurdité, on prétendit qu'on avait découvert, le 9 thermidor, à la commune de Paris, un cachet aux armes des Bourbons, et que le projet de Robespierre était, en proclamant le jeune Louis XVII roi de France, de s'unir lui-même à la fille de Louis XVI en se déclarant régent! Tant d'extravagances, vraiment dignes de pitié, ont trouvé à cette époque un assez grand nombre d'esprits crédules, pour que nous ayons cru devoir y répondre dans cette notice, destinée à faciliter et à éclairer les recherches de l'histoire. Assez de crimes rendront à jamais exécrable le nom de Robespierre, sans qu'il soit nécessaire d'y joindre des récits fabuleux, qui, en dénaturant le caractère de ce tyran, présentent un tableau infidèle de l'époque où il a vécu, altèrent la vérité des faits, et entraineraient les historiens dans une foule d'erreurs qui ne peuvent être utilement combattues que par les contemporains de ces temps d'abominable mémoire, où toute la gloire du nom français semblait s'être réfugiée dans les armées. En dernier résultat, si l'on considère qu'en moins de deux années, (depuis le 10 août 1792 jusqu'au 27 juillet 1794 car il faut compter l'assemblee constituante pour peu de chose dans sa vie), Robespierre, après s'être emparé du pouvoir le plus formidable qui fût jamais, à une époque où toutes les passions étaient en effervescence; où tous les soupçons étaient éveillés et toutes les rivalités en action, n'avait plus qu'un pas à franchir (et le plus facile de tous pendant vingt-quatre heures), pour devenir le maître unique et absolu de la république, il est impossible de ne pas reconnaître, que, si le député de Paris ne fut jamais qu'un orateur médiocre, un publiciste sophistique,

et un chef de parti sans courage, ce n'était pas du moins un homme ordinaire.

ROBESPIERRE le jeune (AUGUSTIN-BON-JOSEPH), frère du précédent, qui l'appelait laconiquement *une bête*, avait été, ainsi que lui, élevé au collége de Louis-le Grand, au moyen d'une bourse que lui avait accordée l'abbaye de St.-Vast. Député du département de Paris à la convention nationale, il y suivit pas à pas les traces de son frère; vota comme lui la mort de Louis XVI, se montra un des plus ardens ennemis de la députation de la Gironde et de Roland, les dénonça plusieurs fois à la convention, et fit arreter, le 6 avril 1793, Laclos et Bonne-Carère. Envoyé successivement à l'armée que Carteaux commanda contre les Marseillais; puis à Nice et à Toulon, avec Fréron et Barras, il revint à Paris vers la fin de messidor. Il se brouilla d'abord avec son frère, au sujet de Lebon qu'il accusait de cruauté, puis se réconcilia avec lui Frappé par le décret de *mise hors la loi* prononcé contre son frère, il était avec lui à l'hôtel de ville à l'instant où la force armée pénétra jusqu'à eùx pour les arrêter, et s'élança par une fenêtre sur la place de Grève, dans l'espoir de se sauver ou de terminer lui-même ses jours; mais n'ayant fait que se casser une jambe, on le traîna le lendemain à l'échafaud avec ses complices. Il était âgé de trente ans.

ROCCA-ROMANA (Le duc DE), Napolitain. A l'approche des Français vers Naples, en 1797, il leva deux régimens de cavalerie à ses frais et les commanda en personne pour défendre son pays. Après la fuite de Ferdinand en Sicile, il s'attacha au parti des Français; fut nommé commandant en second de toutes les forces napolitaines; et se joignit au prince Moliterno pour introduire l'armée française dans Naples. Etranger pendant quelque temps aux affaires politiques, il reprit bientôt les armes, leva un nouveau corps de cavalerie, et tint la campagne pour le service de la république. Exilé à Rome, lors du retour de Ferdinand, il fut rappelé à Naples en juillet 1803, s'attacha ensuite au service des souverains de la dynastie impériale de France, qui vinrent régner à Naples; fit la guerre de Russie avec le roi Joachim, auquel il montra jusqu'au dernier instant une fidélité inviolable dans ses revers; et se fixa à Rome, lors du rétablissement des Bourbons de Naples. Il a résidé dans cette ville jusqu'au moment où il a été rappelé dans sa patrie, avec plusieurs de ses compatriotes exilés.

ROCHAMBEAU (JEAN-BAPTISTE-DONATIEN DE VIMEUR, comte DE), maréchal de France né le 1er juillet 1725, d'une famille distinguée, entra à seize ans comme cornette, dans le régiment de cavalerie de Saint-Simon, fit les campagnes de Bohême et de Bavière sous le maréchal de Broglie, et servit à l'attaque des lignes de Weissembourg et au siége de Fribourg. Il fut ensuite aide-de-camp du duc d'Orléans, grand-père du duc actuel, et du comte de Clermont. Il se trouva avec ce dernier aux siéges d'Anvers, de Namur et à la bataille de Raucoux. Devenu à vingt-deux ans, colonel du régiment de la Marche, il le commanda à la bataille de Laufeld, fit plusieurs charges à la tête de ce corps, et reçut deux blessures graves. En 1748, il investit Maestricht, par les ordres de M. de Lowendal. Elevé au rang de brigadier d'infanterie, il fit le siége de Mahon sous le maréchal de Richelieu; descendit dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise, et fut fait major-général de l'armée du Haut-Rhin en 1757. Il assista aux batailles de Crévelt, de Minden, de Corback et de Klostercamp, et donna partout des preuves de la plus grande valeur. A la bataille de Crévelt, sa brigade, avec deux autres, résista à toute l'armée du prince Ferdinand. Il força, à la fin de la campagne, le général Luckner à se retirer dans les gorges de Salmunster. Il combattait, en 1760, au passage de Lahn, et à Corbach, sous M. de Broglie. En août, il détruisit une division de 8000 hommes, commandés par le comte de Fersen, qui fut tué. A la bataille de Klostercamp, le prince héréditaire ayant attaqué pendant la nuit, Rochambeau, par une manœuvre habile, soutint le premier effort de l'ennemi, et décida le succès de cette journée. Il y fut blessé, et eut dans sa brigade 8000 hommes tués ou blessés. C'est dans cette circonstance que périt d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne. Nommé maréchal-de-camp, il continua de se distinguer dans les campagnes de 1760-61-62, et notamment à Cassel, dont il contribua à faire lever le siége, et à la bataille de Filinghamin, où il commandait l'aile droite. En 1780, il fut fait lieutenant-général,

et envoyé à la tête des troupes françaises en Amérique. C'est à son habileté et à ses savantes manœuvres que fut due la fameuse capitulation d'Yorck-Town, où l'armée anglaise mit bas les armes, et livra 22 drapeaux et 180 pièces de canon. Cette journée décida l'indépendance des Etats-Unis. De retour en France, il fut nommé chevalier des ordres du roi, et le congrès lui donna deux pièces de canon de l'armée de Cornwallis, où était gravée une inscription glorieuse. En 1789, il commanda en Alsace; y rétablit la tranquillité, et préserva les villes du pillage. En 1790, il fut appelé au commandement de l'armée du Nord, rétablit les fortifications de cette frontière, et forma trois camps retranchés à Dunkerque, à Maubeuge et à Sedan. Il fut alors élevé à la dignité de maréchal de France, ainsi que Luckner. Le 21 juin, au moment du départ de Louis XVI pour Varennes, il se présenta à la barre de l'assemblée, pour y prêter serment d'obéissance pleine et entière aux ordres du pouvoir constituant. Le même jour un décret l'appela au comité militaire, pour y délibérer sur les mesures à prendre dans les circonstances que pouvait amener l'évasion du roi. Le général Dumouriez étant parvenu au ministère, laissa Rochambeau à Lille, tandis qu'il faisait agir tous les généraux divisionnaires. Abreuvé de dégoûts, Rochambeau donna sa démission, en mai 1792, après la défaite de Quiévrain, où Biron s'était porté sans le prévenir, et sur les ordres directs du ministre. Les injustices dont il était victime ne changèrent rien à ses sentimens; et son dévouement à sa patrie, loin d'en recevoir aucune atteinte, n'en parut que plus inébranlable et plus désintéressé. Un décret du 7 mai 1792 consacra honorablement les témoignages d'estime qui lui avaient été donnés par l'armée. Il se retira alors dans sa terre natale, où il est mort il y a quelques années.

ROCHAMBEAU (Le comte DE), fils du précédent, servit en qualité de maréchal-de-camp, pendant la campagne de 1792, sous Biron. Il se conduisit avec valeur et intelligence à la retraite que l'armée française fut obligée de faire le 29 avril, après une attaque sur Mons. En 1793, il passa en Amérique, et défendit la Martinique contre les Anglais, dans le commencement de 1794. Après y avoir servi encore en 1795, il revint en France, et fut nommé, au commencement de 1796, gouverneur-général de Saint-Domingue. Il y arriva le 11 mai, ayant sous ses ordres le général Lavaux pour la partie du nord, Toussaint Louverture pour celle de l'ouest, et Rigaud pour celle du sud. Il était en outre accompagné des quatre commissaires Sonthonax, Leblanc, Giraud et Raimond; mais il n'avait que 400 hommes en état de porter les armes, composés de 250 canonniers et de 150 bas-officiers, destinés à former des régimens de noirs et de mulâtres. Il trouva le nord de l'île agité par des troubles violens. La belle ville du Cap ne renfermait plus que 200 blancs, revenus depuis l'incendie de 1793, et à-peu-près douze maisons réparées. Les forces anglaises, sur tous les points, s'élevaient à près de 20,000 hommes, y compris les gens de couleur. Rochambeau, presque sans moyens, se vit encore contrarié par ses généraux divisionnaires et par les commissaires civils, qui débutèrent par une proclamation non moins violente qu'impolitique, contre toutes les puissances maritimes, neutres et ennemies. Enfin, Sonthonax et ses collègues voyant qu'ils ne pouvaient lui faire partager leurs projets, finirent par le destituer, et le firent partir, comme prisonnier, pour l'Europe. Il arriva à Bordeaux dans le commencement de septembre 1796, et fut renfermé au château de Ham, en attendant les ordres du directoire, qui le fit mettre en liberté le 26 du même mois, et lui ordonna de se rendre aussitôt à Paris, où il se justifia. En 1802, Rochambeau fut encore employé dans l'expédition de Saint-Domingue, et contribua beaucoup aux succès du général Leclerc, notamment à la prise du Fort-Louis. Il entra ensuite dans la Ravine à couleuvre, où Toussaint Louverture avait rassemblé plus de 3000 hommes, avec lesquels il comptait se défendre; mais Rochambeau l'attaqua avec tant d'impétuosité, qu'il l'obligea de se retirer en désordre sur la petite rivière, laissant 800 des siens sur le champ de bataille. Rochambeau s'empara peu de temps après du Port-au-Prince, par une attaque non moins vigoureuse; puis du Fort-Dauphin. Dans l'attaque de ce dernier, il fit débarquer ses troupes avec tant de précaution, que les noirs, pris à l'improviste et poursuivis sur tous les points, abandonnèrent toute leur artillerie, tous les canons du

fort Saint-Joseph, et évacuèrent la ville sans avoir eu le temps de l'incendier. Après la mort du général Leclerc, Rochambeau fut chargé du commandement en chef de l'expédition. Enfin, n'ayant pu, avec une armée épuisée et non recrutée, reprendre la supériorité, il abandonna cette ile, en 1803, à l'armée de Dessalines. Pris dans la traversée par les Anglais, en février 1804, il devint l'objet de dénonciations graves, pour sa conduite à Saint-Domingue. On l'a accusé d'avoir renouvelé dans ce pays, contre les nègres, les barbaries dont Carrier, pendant sa mission à Nantes, avait épouvanté la France et l'Europe; cette accusation, appuyée par un trop grand nombre de preuves, avait décidé le gouvernement directorial à le faire mettre en jugement; mais les choses en restèrent là. En déguisant une partie des cruautés commises par ses ordres, le comte de Rochambeau s'est excusé sur la nécessité de celles qu'il n'a pu désavouer; mais l'opinion publique, malgré les explications personnelles qu'il a données, et les efforts de son vieux et respectable père, n'a jamais été ramenée sur son compte. De retour en France, en 1806, l'activité ne lui fut rendue qu'en 1812, époque à laquelle l'empereur Napoléon lui confia le commandement d'une division faisant partie du 5e corps, commandé par le général comte de Lauriston. Il se trouva à la bataille de Bautzen, y donna des preuves du plus brillant courage et des talens militaires les plus distingués, et, lors de la reprise des hostilités qui suivirent l'armistice de 1813, il continua à servir avec le même zèle et le même éclat. Il a été tué, le 18 octobre 1813, à la bataille de Leipzig.

ROCHEFOUCAULD D'ANVILLE (L.-A., duc DE LA) né le 11 juillet 1743, fut nommé membre de l'assemblée des notables en 1787, et ensuite élu député de la noblesse de Paris, aux états-généraux de 1789. Ami éclairé et courageux de la liberté, le duc de la Rochefoucauld soutenait l'éclat de son nom par sa philosophie, son désintéressement, et la franchise de ses opinions. Supérieur à tous les préjugés du rang dans lequel il était né, il aimait les sciences et les arts; les cultivait avec succès; et joignait à ces rares qualités une simplicité parfaite et une bienfaisance inépuisable. Il fut un des huit premiers membres de la noblesse qui se réunirent au tiers-état. L'un des premiers aussi, il éleva la question de la liberté des noirs. Après la célèbre séance du jeu de paume, il félicita Bailly sur sa glorieuse présidence. Le 30 octobre, il demanda que, pour faire face aux besoins de l'état, l'assemblée décrétât, sans désemparer, que les biens du clergé appartenaient à la nation. Il vota ensuite l'abolition des ordres religieux, et fit adopter et motiver l'ordre du jour sur la proposition de dom Gerle, tendante à déclarer nationale la religion catholique. Non moins ami de l'ordre que de la liberté, il fut d'avis, en septembre 1790, d'approuver les mesures prises par M. de Bouillé pour déployer la force militaire, contre la garnison insurgée de Nancy. Elu, après la session, membre du département de Paris, il montra, dans les circonstances les plus difficiles, un courage égal aux dangers, et, simple administrateur, il déjoua les desseins des factieux qui voulaient détruire la monarchie, avec la même énergie et la même persévérance qu'il avait combattu, dans l'assemblée constituante, la faction féodale qui avait prétendu rétablir le pouvoir arbitraire. Nommé président du département de Paris, il signa, en cette qualité, l'arrêté qui provoquait le *veto* royal contre le décret relatif aux prêtres insermentés, et celui qui suspendait de leurs fonctions Pétion et Manuel, pour avoir autorisé, ou au moins souffert, les attentats commis, le 20 juin, au château de Tuileries. Poursuivi, depuis cette époque, par les sections et les sociétés populaires de la capitale, et dans l'impossibilité d'arrêter le mouvement révolutionnaire qui entraînait tout, il se vit contraint, pour échapper aux poignards des factieux, de donner sa démission. Il voulut se rendre aux eaux de Forges; mais on assure que Santerre, qui en fut informé, expédia l'ordre de l'arrêter; et le plus respectable des hommes, celui qui avait tout sacrifié pour défendre les justes droits du peuple, fut horriblement massacré à Gisors, le 14 septembre 1792, entre les bras de sa femme et de sa mère, âgée de 93 ans. La mort du duc de la Rochefoucauld est un des plus funestes événemens de la révolution.

ROCHEFOUCAULD (FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC duc DE LA), pair de France, né le 11 janvier 1747, est fils du duc d'Estissac, et fut connu sous le nom de duc

de Liancourt, jusqu'à l'époque de la mort du duc de la Rochefoucauld d'Anville, son cousin germain (*voy.* l'art. précédent). A l'époque de la révolution, M. de Liancourt était grand-maître de la garde-robe du roi. En 1789, il fut député par la noblesse du bailliage de Clermont en Beauvoisis à l'assemblée des états-généraux, et s'y montra l'un des plus fermes défenseurs de la cause populaire. Son nom ne se trouve pas néanmoins sur la liste des nobles qui firent scission avec leur ordre, et qui se réunirent au tiers-état avant que le roi le leur eût ordonné. Ce fut lui qui, dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789, eut le courage d'éclairer Louis XVI sur la situation de la France; sur ses propres dangers et ceux de sa famille; et fut appuyé par *Monsieur*, aujourd'hui Louis XVIII, dans le conseil qu'il donna au roi de se rendre à Paris, seule démarche qui pouvait, en ce moment, calmer l'effervescence qui régnait dans la capitale, et prévenir de plus grands malheurs. Le duc de Liancourt proposa ensuite de frapper une médaille pour consacrer les souvenirs de la nuit du 4 août, où les ordres du clergé, de la noblesse avaient renoncé à leurs priviléges. Peu de temps après, pénétré des principes qui avaient déterminé cette démarche, il renvoya à Louis XVI l'ordre du St-Esprit, comme contraire à l'esprit des nouvelles institutions. Le 6 octobre 1789, le duc de Liancourt, inviolablement attaché à la personne de Louis XVI, et ne calculant aucun des dangers que pouvait entraîner pour lui cet acte du plus noble dévouement, accompagna la famille royale à Paris et la suivit à l'hôtel-de-ville, jusqu'au milieu des représentans de la commune. Le 16 janvier 1790, il défendit, de concert avec Malouet, le chef d'escadre Albert de Rioms contre lequel le peuple de Toulon s'était soulevé. Il soutint, le 28 juin, contre MM. de Noailles et de Lameth, que les militaires en activité de service ne devaient point faire partie des assemblées délibérantes. Nommé président du comité de mendicité, il fit, en 1790 et 1791, un grand nombre de rapports sur les hôpitaux, et les secours à accorder aux indigens. On cite avec raison ses travaux à cet égard comme d'excellens guides dans cette partie de l'administration, où il est si difficile de ne pas s'égarer. Le 21 mai 1791, il appuya les plaintes du vicomte de Noailles contre le ministre des affaires étrangères, Montmorin, qui n'avait pas prévenu l'assemblée de l'entrée des troupes autrichiennes à Porentruy. Lorsque Louis XVI quitta secrètement Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, le duc de Liancourt prit une couleur de royalisme beaucoup plus décidée. A la fin de la session, il proposa, en remplacement des anciennes académies, un institut à-peu-près tel qu'il a été établi en 1795. Après les événemens du Champ-de-Mars, il devint membre de la société constitutionnelle des Feuillans. A la suite des attentats du 20 juin 1792, la sûreté du roi se trouvant de plus en plus compromise, le duc de Liancourt proposa à ce prince de se retirer en Normandie avec sa famille, en lui indiquant pour premier asile le château de Gaillon qui appartenait à son oncle le cardinal de la Rochefoucauld: et pour retraite la ville de Rouen, où il commandait. Sa proposition n'ayant point été agréée, et la révolution du 10 août ayant renversé le trône, M. de Liancourt n'eut que le temps de s'enfuir et de s'embarquer au Havre, d'où il se rendit en Angleterre. Il passa ensuite en Amérique, où il résida jusqu'en 1799. Il s'y occupa à étudier les arts, l'agriculture, le commerce, et les institutions américaines, surtout celles qui ont rapport au bien-être de l'espèce humaine, dont il a toujours fait l'objet de ses méditations philosophiques. Il a composé sur cette matière plusieurs ouvrages dont les titres sont indiqués à la fin de cet article. De retour en France, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il trouva ses propriétés presqu'entièrement vendues; mais il lui restait des ressources non moins considérables dans celles de la duchesse, son épouse, qui avait simulé un divorce pour les conserver. Il vint habiter la partie de son château qui n'avait pas été détruite, et il y établit une filature et une fabrique de toiles de coton, qui acquit bientôt une grande importance. Il ne reçut jamais d'autres bienfaits des gouvernemens consulaire et impérial, que l'aigle de la légion d'honneur, se livrant uniquement aux soins de sa manufacture et de son commerce. Il occupait tous les pauvres du département de l'Oise dans sa manufacture où il employait aussi les enfans-trouvés, qu'il allait chercher dans les hôpitaux. C'est à

lui qu'on doit principalement le bienfait incalculable de l'introduction de la vaccine en France; c'est du château de Liancourt qu'elle s'est répandue dans toutes les parties du royaume. Il fut nommé pair de France le 4 juin 1814. Dans les cent jours de 1815, il protesta, en sa qualité de membre de l'assemblée électorale de l'Oise, contre les opérations de cette assemblée; mais, fidèle à ses principes, il accepta néanmoins les fonctions de membre de la chambre des représentans, qui lui furent déférées par le collége d'arrondissement de Clermont. Admis de nouveau à la chambre des pairs après le second retour du roi, le duc de la Rochefoucauld, étranger à tout esprit de réaction, s'est prononcé avec force contre les opérations de la majorité de la chambre des députés de 1815. En 1816, il s'est réuni à la majorité qui a voté pour les ministres. En décembre 1817, il combattit le dernier projet de loi sur les journaux. Partisan zélé de toutes les idées philantropiques, il est un des protecteurs de la méthode d'enseignement-mutuel, et il a annoncé à la société d'instruction élémentaire dont il fait partie, qu'il avait fondé à Liancourt une de ces écoles: « Les esprits-forts de la contrée, a-t-il dit à cette occasion, ont été vaincus, et les enfans eux-mêmes sont devenus les avocats de leur institution ». Nous ne connaissons pas, dans toute la carrière politique de M. de Liancourt, une seule circonstance que ce respectable ami de l'humanité puisse rappeler sans orgueil. Il a su constamment unir, dans sa pensée, les droits de la liberté à ceux du trône; aussi ne jouit-il d'aucune faveur auprès de la faction qui n'aspire qu'à exploiter la monarchie dans l'intérêt de sa cupidité, de son ambition et de ses haines. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt a publié: *Plan du travail du comité pour l'extinction de la mendicité, présenté à l'assemblée nationale en conformité de son décret du 21 janvier* 1790, in-4. — *Travail du comité de mendicité*, 1790, in-8. — *Des prisons de Philadelphie*, 1796, in-8. — *Voyages dans les états-unis d'Amérique, faits en* 1795-97, 1799, 8 vol. in-8. — *Etat des pauvres*, ou *Histoire des classes travaillantes de la société en Angleterre, depuis la conquête jusqu'à l'époque actuelle*, extrait de l'ouvrage publié en Angleterre par Morron Eden, 1800, in-8. — *Note sur l'impôt territorial de l'Angleterre*, 1801, in-8. — *Notes sur la législation anglaise des chemins*, 1801, in-8. — Il a coopéré au *Recueil de Mémoires sur les établissemens d'humanité*, traduit de l'anglais.

ROCHEFOUCAULD (Le vicomte Sosthènes), fils du duc de la Rochefoucauld Doudeauville, pair de France, est aide-de-camp de *Monsieur*, et commande la 5e légion de la garde nationale de Paris. Le besoin de faire parler de lui et des intrigues obscures, le mirent en quelque évidence au premier retour des Bourbons. Il les suivit à Gand, lorsque le retour de Bonaparte força cette famille de quitter une seconde fois la France et d'appeler l'étranger à son secours. Rentré à Paris à la suite du roi, le vicomte de la Rochefoucauld a été nommé par la faction antinationale, qui, dans le département de la Marne, comme ailleurs, s'était emparée des choix du peuple. Député à la chambre de 1815, il y a voté constamment avec cette majorité, vraiment terroriste, à qui le temps seul a manqué pour se montrer aussi barbare que ses devanciers de 1793. Il s'honora, néanmoins, en proposant, le 9 décembre, d'établir des cérémonies expiatoires en mémoire de la mort de Louis XVI, et l'assemblée répondit au vœu national en les ordonnant; mais elle le dépassa en décidant que les cérémonies seraient annuelles; car, dès ce moment, on remettait les partis en présence, en rallumant, avec des souvenirs mal éteints, toutes les craintes et tous les ressentimens. Le soir même du jour où M. de la Rochefoucauld avait prononcé le discours dont nous venons de parler, une scène assez ridicule eut lieu au pavillon de Marsan. Félicité par *Monsieur*, sur le rare talent qu'il avait développé le matin, et comparé par ce prince à l'illustre défenseur de la liberté de la Grèce, M. de la Rochefoucauld répondit « qu'il ne se flattait pas d'avoir autant de talent que Démosthènes, mais qu'il pouvait le disputer à cet orateur en dévouement à son souverain légitime.... » Cet anachronisme un peu fort, excita une gaîté universelle, et fut, pendant plusieurs jours, l'entretien des salons de Paris. Cette mésaventure n'a pas fait perdre courage au vicomte de la Rochefoucauld; car, dans un article signé de lui et inséré dans le *Journal des Débats*, du 19 novembre

1819, il a jugé à propos de rendre la France confidente de ses pensées politiques, dans un style qui ne le cède pas plus en clarté à celui de Bonald, qu'en métaphores à celui de Châteaubriand. Il est inutile d'ajouter que M. de la Rochefoucauld se montre en tout digne de l'école à laquelle il appartient; il suffit de le lire pour s'en convaincre. Si l'on sourit de la morgue prétentieuse d'un jeune pédant qui, sur la foi de ses maîtres, se croit sublime, parce qu'il est inintelligible, l'on s'indigne à l'aspect du mauvais citoyen dont l'ignorance présomptueuse, unie au fanatisme de la religion et de la politique, provoque le retour de ces oppositions antinationales qui, après avoir amené, en 1792, la chute du trône de Louis XVI, menacent, en 1820, celui de Louis XVIII.

ROCHE-JACQUELEIN (Henri comte de la), né au château de la Durbellière, le 30 août 1772, était issu d'une famille noble du Poitou. Il habitait, à l'époque de la révolution, la terre de Saint-Aubin de Beaubigné, près de Châtillon. Arrêté comme royaliste, après le 10 août 1792, il fut conduit dans les prisons de Bressuire, et délivré en 1793 par le garde-de-chasse Stofflet, que les paysans avaient mis à leur tête. Dès-lors, il se réunit aux Vendéens, qui commençaient à s'organiser; devint membre du conseil militaire; et fut ensuite l'un des commandans en second de l'armée du Haut-Anjou, sous Bonchamp. Jeune, impétueux, plein de courage, il déploya tout-à-coup des qualités militaires qui fixèrent les yeux sur lui, et lui valurent plus tard le commandement en chef. Il combattit successivement les républicains à Saumur, où il blessa le général en chef Menou d'un coup de pistolet, et à Châtillon, où il défit les généraux Westermann et Rossignol; chargea lui-même à la tête de sa cavalerie, fut blessé, et, renforcé d'un nouveau corps, se porta sur le second camp que les républicains avaient à Brissac, et l'enleva. En octobre, il marcha de nouveau au secours de Lescure; reprit Châtillon; et, vivement repoussé par Westermann, il rejoignit la grande armée sous les murs de Mortagne. Après la perte de la bataille de Cholet, il devint général en chef de l'armée royaliste; fit effectuer fort heureusement le passage de la Loire; s'empara de Condé, de Château-Gonthier, et ensuite de Laval, où il battit de nouveau les républicains; échoua successivement dans l'attaque de Granville et dans celle d'Angers; essuya peu de temps après un revers bien plus fatal encore à sa cause, dans la ville du Mans, et se vit obligé de se retirer en désordre, avec perte d'une quantité prodigieuse des siens, et d'une grande partie de ses bagages et de son artillerie. Après avoir effectué sa retraite avec les débris de l'armée, il se porta sur Ancenis, où il passa la Loire sur un radeau, au moment où Westermann, qui le poursuivait à outrance à la tête d'un corps de troupes infatigables, parut derrière les siens frappés d'épouvante. La Roche-Jacquelein se jeta en toute hâte dans le haut Poitou, rassembla une petite armée, livra quelque temps après, à Gesté, un des combats les plus opiniâtres qui aient ensanglanté le sol de la Vendée, et fut entièrement défait. Quatre jours après, il fut tué par un soldat républicain qu'il poursuivait dans les champs de Trémentine. Son nom, cher à ses soldats qui l'appelaient le héros de la Vendée, fut célébré dans leurs chants guerriers, et ceux qui lui ont survécu ne parlent encore de lui qu'avec une sorte d'enthousiasme. — Son frère (Louis), l'un des plus fermes soutiens du parti vendéen, a été tué dans les sables des Mattes, le 4 juin 1815. — Son second frère (Auguste) fit la campagne de Russie sous les ordres de Napoléon; fut conduit prisonnier à Saratow; rentra en France en 1814, et se rendit dans les départemens de l'ouest après le 20 mars 1815. Là, il s'efforça, mais vainement, de rallumer la guerre civile, et parvint seulement à engager quelques affaires particulières, dans l'une desquelles (le combat des Mattes) il fut blessé à côté de son frère Louis. M. Auguste de La Roche-Jacquelein a été nommé, le 9 septembre 1815, colonel du 1er régiment de la garde royale, en garnison à Versailles. En juillet 1818, il reçut brusquement l'ordre de se rendre, avec son corps, à Fontainebleau. On prétendit, à cette époque, qu'il n'avait pas été étranger à des projets formés par les chefs de l'émigration, et qui, dit-on, avaient pour but de forcer Louis XVIII à abdiquer la couronne en faveur de son frère. Des considérations de famille et de politique de la plus haute importance et dont il est facile de concevoir l'objet,





La Rochejaquelin.

décidèrent à étouffer, dans sa naissance, une affaire dont le scandale eût été d'autant plus grand, qu'il est probable que la justification des accusés eût entraîné l'accusation de leurs protecteurs; et que, forcé de chercher les coupables dans son palais, et peut-être sur les marches de son trône, le monarque français se serait vu dans la cruelle nécessité d'immoler ses affections à sa justice.

ROEDERER (Le comte Pierre-Louis), conseiller au parlement de Metz avant la révolution, professait depuis long-temps des principes amis de la liberté, lorsqu'en avril 1789, il fut député aux états-généraux, par le tiers-état de Metz. Il ne parut néanmoins dans cette assemblée, qu'après les événemens du 14 juillet. Il y fut précédé par une grande réputation de talent et la justifia, en discutant avec éloquence et dans l'esprit le plus philosophique, les questions neuves et importantes soumises pour la première fois aux délibérations des représentans du peuple français. Peut-être M. Rœderer dépassa-t-il quelques fois les justes bornes prescrites par une politique prudente et conservatrice; mais dans ces temps d'enthousiasme, où il arrivait souvent à la cour d'opposer une résistance déraisonnable et opiniâtre au vœu national, quel homme et quelle sagesse pouvaient demeurer exempts d'erreurs. Le 17 novembre 1789, le parlement de Metz ayant été dénoncé à cause de sa résistance aux opérations de l'assemblée, M. Rœderer fit la motion que six de ses membres fussent mandés à la barre pour y rendre compte de leur conduite. Il fit décréter bientôt après la même mesure contre la chambre des vacations du parlement de Rouen. Le 21 décembre, il parla en faveur des comédiens; s'éleva contre les préjugés dont on avait entouré leur profession, et réclama pour eux l'universalité des droits civils et politiques, qui ne devaient être suspendus, dans son système, que pour les personnes attachées au service personnel d'un individu. En janvier 1790, il demanda que les biens des ecclésiastiques absens fussent acquis au domaine public; provoqua en même-temps l'abolition de tous les ordres religieux, et s'opposa à ce que la religion catholique fût déclarée nationale. Le 21 janvier 1790, il fut nommé membre du comité des impositions, et en devint un des rapporteurs les plus habituels. Le 24 mars 1790, il fit décréter une nouvelle organisation de l'ordre judiciaire, et se prononça fortement en faveur de l'institution du jury, qu'il voulait faire admettre, même en matière civile. Ce fut surtout dans la manière dont il présenta les systêmes de finances qu'il fit adopter, et dans l'habileté avec laquelle il sut repousser les attaques que ces rapports essuyèrent, qu'on reconnut un véritable talent. Le 7 avril 1791, il proposa des peines sévères contre les députés qui solliciteraient des places du ministère. Le 19 du même mois, il expliqua et s'efforça de justifier la résistance opposée par le peuple au départ du roi pour St.-Cloud. En mai, il se prononça en faveur des nègres et des hommes de couleur, et demanda pour eux l'exercice des droits de cité. Lorsque Louis XVI fut ramené de Varennes, Rœderer fit décréter la destitution du marquis de Bouillé, qui avait favorisé l'évasion de ce prince. A l'époque où le travail de la constitution fut terminé et présenté à l'assemblée, M. Rœderer ne crut pas devoir se réunir à ceux de ses collègues qui jugeaient indispensable de fortifier l'autorité royale. Pendant toute la session, il avait défendu avec une énergique persévérance, cette liberté de la presse, conservatrice de toutes les autres libertés, et qu'à ce titre, les ministres de tous les temps et de tous les pays n'ont cessé de proscrire. Après la session de l'assemblée constituante, il resta à Paris, et fut élu procureur-syndic du département de la Seine, en remplacement de Pastoret, appelé au corps législatif. Lors du rassemblement de séditieux qui, sous le nom de pétitionnaires, s'introduisirent en armes dans le palais des Tuileries, le 20 juin 1792, M. Rœderer se présenta à l'assemblée législative: lui rendit compte du mouvement qui s'opérait: rappela la loi qui défendait aux pétitionnaires de se présenter au nombre de plus de vingt et avec des armes; et fit connaître, sans détour, et sans examiner jusqu'à quel point ce courage le compromettait lui-même, les projets que se proposaient les factieux. Le 10 août 1792, à sept heures du matin. Rœderer, accompagné du directoire du département, se rendit chez le roi, demanda à parler en particulier à ce prince et à la reine, et leur déclara que le danger était au-dessus de toute expression; que la partie de la

garde nationale sur laquelle on pouvait compter était peu nombreuse, et que toute la famille royale courait le risque d'être massacrée, avec ceux qui l'entouraient, si le roi ne prenait sur-le-champ le parti de se rendre à l'assemblée nationale. On sait que la reine s'opposa d'abord vivement à cette détermination; mais sur les nouvelles instances de Rœderer, elle se décida à partir. Les personnes attachées au château, ou qui s'y étaient rendues dans le dessein de défendre le roi, voulaient l'accompagner; mais le procureur-syndic leur représenta les dangers de cette résolution; néanmoins, un certain nombre d'entre elles s'obstinèrent à suivre ce prince, et furent, pour la plupart, victimes de leur dévoûment. La conduite de Rœderer dans cette circonstance, a été diversement jugée; les partis extrêmes l'ont également blâmé; les royalistes ne lui pardonnaient pas ce qu'ils appelaient un conseil perfide, tandis que les républicains ardens l'accusaient d'avoir donné l'ordre de repousser la force par la force, reproche dont les circonstances lui ont commandé depuis de se défendre, pour sauver sa vie, mais qui, certes, n'avait rien dont il eût à se justifier. Quoi qu'il en soit, nous qui ne cherchons pas des motifs criminels aux actions honorables, nous ne pouvons voir dans le conseil donné par Rœderer au roi et à la reine, que l'intention évidente de les soustraire à une mort certaine. Avec le caractère de Louis XVI, on ne pouvait espérer de le mettre à la tête des troupes; sa présence au château, pendant l'action qui allait s'engager, n'ajoutait donc aucune chance favorable à sa position; tandis que, sous la garde de l'assemblée, il était probable, ainsi que l'événement l'a prouvé, que la victoire de ses ennemis ne lui coûterait pas immédiatement la vie. Sans pénétrer dans les profondeurs de l'effrayant avenir qui se présentait alors, il est incontestable que le premier devoir du magistrat était de mettre en sûreté les jours du monarque; c'était à celui-ci à suivre ou à rejeter le conseil qui lui était donné. Un prince guerrier se fût abandonné sans doute aux inspirations de son courage; Louis XVI, cédant à la bonté de son ame et à la faiblesse de son organisation, se frésigna à sa destinée. A la suite de la révolution du 10 août, les scellés furent mis sur les papiers de Rœderer; il s'ennonça de plus en plus dans l'obscurité. Mandé quelques mois après au comité de salut public, il fut interrogé sur les événemens du 10 août; et ses ennemis lui prêtèrent alors une réponse que nous ne rapportons ici que pour en combattre l'authenticité: ils prétendirent que, pressé par Billaud-Varennes de s'expliquer sur le motif qui l'avait porté à conseiller au roi de se rendre dans l'assemblée, Rœderer, par une allusion atroce à une circonstance de la Passion, avait répondu: « De quoi vous plaignez-vous? *Ego sum qui tradidi illum.* » Échappé à ces dangers, Rœderer rentra dans sa retraite et ne reparut sur la scène politique qu'après le 9 thermidor. Il s'attacha alors à la rédaction du *Journal de Paris*, dont il était devenu un des propriétaires. Il écrivit, dans cette feuille, avec sa réserve accoutumée. Il dut à cette conduite prudente de n'être point poursuivi, après la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), et continua d'écrire, après cette époque, dans des principes toujours amis d'une sage liberté. Le 21 août 1795, il publia un article dans lequel il soutint qu'il devait y avoir une différence essentielle dans les mesures à prendre à l'égard des individus, émigrés avant ou après le 10 août. Les derniers ne devaient, selon lui, être considérés que comme des fugitifs qu'il fallait laisser rentrer en France, et dans la possession de leurs biens; mais, quant aux autres, il pensa qu'ils devaient être déclarés étrangers, et leurs biens dévolus à la nation, pour la dédommager des frais de la guerre qu'ils avaient provoquée. Cette opinion, dictée par un profond sentiment de justice, fut partagée par tous les hommes de bien qui savaient se défendre de tout esprit de faction; et peut-être n'est-il plus permis de douter aujourd'hui que tous les malheurs de la France n'aient eu pour cause l'erreur coupable et si long-temps prolongée, par suite de laquelle Bonaparte, premier consul et empereur, a rappelé sur le sol français cette foule de rebelles armés, qui, pendant vingt-trois ans (de 1792 à 1814), n'ont cessé d'exciter la coalition des rois contre leur patrie, et les y rappellent encore (1820), pour y rétablir par eux, leur sanglante domination. Rœderer a été, dans tous les temps, l'un des plus zélés défenseurs de la constitution de l'an 3, dont un petit nombre d'améliorations, telles qu'une présidence pour dix ans, au lieu d'un directoire exé-

cutif; un conseil des anciens à vie; le droit d'ajourner et de dissoudre les chambres accordé à la puissance exécutive, etc., eussent fait un des ouvrages les plus parfaits, et le meilleur mode de gouvernement qui fussent sortis de la main des hommes. Rœderer, fut, en brumaire an 8 (9 novembre 1799), l'un des instrumens les plus actifs de la révolution qui plaça le pouvoir dans les mains du général Bonaparte. Appelé au mois de décembre au sénat, lors de sa première formation, il refusa d'y entrer, et devint conseiller-d'état; il s'occupa dans ce poste, d'un grand nombre de projets de lois, qu'il présenta au corps législatif; et fut principalement chargé du travail relatif à l'établissement des préfectures. Il provoqua, en 1801, l'organisation des quatre nouveaux départemens de la rive gauche du Rhin. Le 26 novembre de la même année, il présenta le traité qui fit cesser la mésintelligence entre la France et les Etats-Unis, et à la conclusion duquel il avait pris une très-grande part. Il fut ensuite chargé de la direction de l'instruction publique, qu'il céda bientôt après à Fourcroy. Il présenta, le 15 mai 1802, au corps législatif, le projet d'établissement de la légion-d'honneur, dont il fut nommé commandant. En 1803, il entra au sénat, et fut un des membres de ce corps chargés de conférer avec les députés suisses réunis à Paris, sur les moyens de donner à leur pays une nouvelle constitution. Peu après, l'empereur lui conféra la sénatorerie de Caen, avec le titre de comte. En février 1806, il fut un des sénateurs chargés de complimenter le prince Joseph Bonaparte sur son avénement au trône de Naples; eut une grande part à l'organisation nouvelle des autorités de ce pays, et fut lui-même nommé ministre. Le 6 décembre 1807, il fut fait grand-officier de la légion-d'honneur; le 19 mai 1808, grand-dignitaire de l'ordre des Deux-Siciles; et en 1810, ministre-secrétaire-d'état du grand-duché de Berg. Le 26 décembre 1813, lors de l'invasion des alliés, le comte Rœderer fut envoyé en qualité de commissaire extraordinaire, à Strasbourg, pour y prendre les mesures de salut public que nécessiteraient les circonstances. Resté sans emploi après le rétablissement des Bourbons, il fut, le 2 juin 1815, nommé membre de la chambre impériale des pairs, et chargé d'une mission extraordinaire à Grenoble, où il organisa une fédération semblable à celle qui existait alors en Bretagne et en Bourgogne. Le 22 juin, il se prononça à la chambre des pairs en faveur de la proposition de reconnaître Napoléon II. Depuis le second retour des Bourbons, le comte Rœderer a disparu de la scène politique, et, par une odieuse usurpation d'un pouvoir jaloux d'étendre ses proscriptions sur les sciences et sur les arts comme sur les individus, il a cessé, au mois d'avril 1816, de faire partie de la seconde classe de l'institut, où il avait été admis en 1795 lors de la fondation de ce corps. Considéré comme écrivain, son style est nerveux et serré, et ses argumens enchaînés les uns aux autres avec beaucoup d'habileté, annoncent un homme capable de penser et de s'exprimer avec force. Privé, ainsi que le duc de Bassano (Maret), depuis la restauration des Bourbons, de sa part de propriété dans le journal de Paris, un arrêt de la cour royale la lui a rendue en 1818. Le comte Rœderer a publié: *Dialogue concernant le colportage des marchandises en général*, 1783, in-8. — *Discours qui a remporté le prix proposé par la société royale de Metz, sur cette question: La foire établie à Metz, au mois de mai de chaque année, est-elle avantageuse?* 1784. — *Eloge de Pilastre des Roziers*, 1787. — *En quoi consiste la prospérité d'un pays, et quelles sont, en général, les causes qui peuvent y contribuer le plus efficacement?* 1787, in-8. — *Observations sur les trois évêchés de Lorraine, relativement au reculement des barrières des traités*, 1787, in-8. — *Réflexions sur le rapport fait à l'assemblée provinciale de Metz, au sujet du reculement*, etc., 1788, in-8. — *De la députation aux états-généraux*, 1788, in-8. — Des rapports à l'assemblée constituante. — *Lettre à Garat, au sujet de l'article* Assemblée nationale, *inséré dans le Journal de Paris*, 1791. — *P. L. Rœderer à la société des amis de la constitution de Metz*, 1791, in-8. — *Système général des finances de France, adopté par l'assemblée nationale constituante, exposé, mis en ordre et discuté*, 1791, 3 vol. in-8. — *Du gouvernement*, 1795, in-8. — *Des fugitifs français et des émigrés*, 1795, in-8. — *Des institutions funéraires convenables à une république qui permet tous les cultes et n'en adopte aucun*, 1796,

in-8. — *Journal d'économie politique*, 1796 et années suiv., 5 vol. in 8. — *De l'usage à faire de l'autorité publique dans les circonstances présentes*, 1797, in-8. — *Lettre à Adrien Lezay, sur Chénier*, 1797, in-8. — *Des sociétés particulières, telles que clubs, réunions*, etc., 1799, in-8. — *De la philosophie moderne, et de la part qu'elle a eue à la révolution française*, ou *examen de la brochure publiée par Rivarol, sur la philosophie moderne*, 1799, in-8. — *Recueil des lois, réglemens, rapports, mémoires et tableaux concernant la division territoriale de la république*, 1800, in-8. — *Opuscules mêlés de littérature et de philosophie*, an 8 (1800), 2 vol. in-8, tirés à très-peu d'exemplaires, pour les amis de l'auteur. La plupart de ces morceaux avaient déjà paru dans le *Journal de Paris*. — *La première et la seconde année du consulat de Bonaparte* (Extrait du *Journal de Paris*), 1802, in-8.

ROELL (Le baron Guillaume-Frédéric), issu d'une famille noble d'Allemagne, dont une branche vint s'établir en Hollande entre 1670 et 1680, est né à Amsterdam, vers 1768. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Leyde, où il fut gradué en philosophie et en droit, il se fixa dans sa ville natale, et commença, en 1793, sa carrière administrative par les fonctions d'échevin. Au commencement de l'année suivante, il fut nommé conseiller-pensionnaire de cette ville, et il occupa cette place jusqu'au moment de la révolution de 1795, dont M. Roëll n'embrassa nullement les principes. Fidèle à la cause de la maison de Nassau, il resta toutefois tranquille spectateur de tout ce qui se passait dans le gouvernement de son pays, sans vouloir y prendre aucune part active, jusqu'à l'an 1802, époque à laquelle les membres de l'ancien gouvernement stathoudérien n'avaient plus de motifs de refuser de participer au nouveau gouvernement, la paix d'Amiens ayant ôté à la maison de Nassau tout espoir de reprendre dans la république des Provinces-Unies l'autorité qu'y avaient exercée ses ancêtres. M. Roëll fut alors nommé membre du conseil, député de la province de Hollande, et il remplit ensuite successivement les places de secrétaire-général des états-provinciaux de la Hollande (1804) et de membre du conseil de surintendance des digues. Le roi Louis ayant peu de jours après son avénement au trône, nommé M. Roëll ministre secrétaire-d'état, celui-ci accompagna le nouveau souverain dans le voyage qu'il fit en France l'an 1807. Ce prince avait pour M. Roëll une estime particulière; voulant supprimer la dignité de ministre secrétaire-d'état, il lui offrit successivement la place de vice-président du conseil-d'état, celle de ministre de la marine et des colonies; mais M. Roëll crut ne pas devoir les accepter, et préféra le poste de ministre des affaires étrangères, qui lui fut confié en 1808. C'est en cette qualité qu'il fit avec le roi Louis un second voyage en France, vers la fin de 1809. L'objet de ce voyage politique était de tâcher de terminer à l'amiable les différends qui s'étaient élevés entre le roi et son frère l'empereur Napoléon. M. Roëll conduisit dans le commencement les négociations entamées à cet effet avec le duc de Cadore, ministre des affaires étrangères de France, espérant pouvoir les amener à un arrangement convenable aux deux pays; mais lorsqu'il vit que cet espoir ne pouvait se réaliser, et que le vrai but de Napoléon ne tendait qu'à une réunion de la Hollande à la France, M. Roëll, en vrai patriote, s'expliqua avec la plus grande énergie contre ce projet, et voyant que les conditions dictées par l'empereur comme base de la négociation, étaient de nature à devoir, tôt ou tard, conduire à ce résultat, il ne voulut plus prendre aucune part aux conférences, pour ne pas concourir à des arrangemens qui lui paraissaient non-seulement inexécutables, mais encore contraires au bien-être et à l'honneur de son pays. Cette conduite franche et loyale lui valut, comme on le pense bien, la disgrace de Napoléon, peu accoutumé à rencontrer de l'opposition dans ses projets; mais il ne faut pas attribuer à cette disgrace le refroidissement que le roi Louis témoigna dans la suite à M. Roëll; ce prince avait trop de sens et d'équité pour éprouver le moindre ressentiment contre un ministre qu'il estimait, et qui avait plaidé avec énergie la cause de l'indépendance de son pays, et jamais il ne partagea le courroux despotique qu'une conduite, honorable dans tous les temps et chez toutes les nations, avait fait naître chez l'empereur. Il ne faut donc attribuer la conduite du roi dans cette circonstance qu'à un caractère peu accoutumé à lutter, et à des habitudes de défé-

rence qui ne lui permirent pas peut-être, malgré les sentimens de son cœur, de témoigner toute sa bienveillance à un ministre qui avait eu la hardiesse de s'opposer aux vues pernicieuses du plus absolu des monarques. Quoi qu'il en soit, M. Roëll qui crut s'apercevoir de ce refroidissement, demanda itérativement sa démission, mais en vain, et se rendit aux eaux pour rétablir sa santé. Cette dernière circonstance fut cause qu'il n'était pas présent à l'abdication du roi Louis. Le gouvernement provisoire ayant invité M. Roëll, comme étant le plus ancien des ministres, et conformément aux vœux du roi lui-même, de venir en prendre la présidence, il refusa de se rendre à cette invitation, convaincu que l'abdication du roi serait bientôt suivie de la réunion de la Hollande à l'empire français, et de tous les maux que cette mesure entraînerait après elle. Les événemens n'ont que trop justifié l'opinion de M. Roëll, qui vécut désormais en simple particulier, jusqu'au moment où sa patrie eut repris sa place parmi les nations indépendantes. M. Roëll fut alors, vers la fin de 1813, nommé par le prince souverain des Provinces-Unies, membre de la commission chargée de rédiger un projet de loi fondamentale. Après l'acceptation de ce projet par les notables réunis à Amsterdam au mois d'avril 1814, le prince l'appela au ministère de l'intérieur, et le confirma dans cette place, lors de la réunion de la Belgique et de la Hollande. Cette dernière nomination date du 16 septembre 1815. L'impartialité et l'intégrité qui distinguèrent son administration firent beaucoup regretter que la faiblesse de sa santé l'obligeât, au commencement de 1817, de demander sa démission. Le roi en la lui accordant, lui conserva le titre et le rang de ministre d'état ainsi que sa place au conseil des ministres; il le nomma en outre grand-croix, chancelier de l'ordre du lion-belgique et membre de la première chambre des états-généraux, dont il fut président pour la session de 1818-1819. M. Roëll est aussi membre de l'ordre de St.-André de Russie, de l'aigle noir de Prusse et de l'aigle d'or de Wurtemberg.

ROGER-DUCOS (Le comte), député du département des Landes à la convention nationale, était avocat avant la révolution. Dans le procès de Louis XVI, il vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Envoyé dans la Belgique, en 1793, comme commissaire de la convention, il s'attacha, à son retour, à la faction de la montagne, et se fit peu remarquer jusqu'à la fin de la session. Élu, par le corps électoral conventionnel, membre de conseil des anciens, il y vota contre l'admission de J.-J. Aymé, et défendit la loi du 3 brumaire qui excluait les parens d'émigrés des fonctions législatives. Le 18 fructidor, il remplaça Lafond-Ladebat dans le présidence du conseil dont il sortit peu de temps après. Réélu par l'assemblée électorale de Paris, séante à l'Oratoire, sa nomination fut annulée, et il se retira alors dans son département. Il y fut nommé juge-de-paix, et en exerçait encore les fonctions, lorsqu'à l'époque de la révolution du 30 prairial an 7 (18 juin 1799, qui retira le pouvoir à Merlin et à Reveillière-Lépeaux, il fut nommé membre du directoire exécutif. Il conserva ces fonctions jusqu'au 18 brumaire. Réuni, dans cette journée, à Sieyes et à Bonaparte, il fut proclamé l'un des trois consuls provisoires de la république. Le gouvernement consulaire ayant été définitivement organisé, Roger-Ducos fut nommé membre du sénat conservateur dont il devint le second président après Sieyes. En 1804, il fut déclaré titulaire de la sénatorerie d'Orléans. Le 1er avril 1814, il vota la déchéance de l'empereur et la création d'un gouvernement provisoire. Resté sans fonctions jusqu'au 20 mars 1815, il fut nommé pair de France le 2 juin de cette année, et enfin rendu à la vie privée, par le second retour des Bourbons. Contraint de quitter la France par la loi du 12 janvier 1816, il mourut près d'Ulm au mois de mars de la même année, en se précipitant hors de sa voiture au moment où elle versait. Quoique sous une apparence de bonhommie Roger-Ducos cachât de la finesse et de l'ambition, cet homme, dont l'élévation était l'ouvrage des circonstances, n'avait dans l'ame, le caractère et les talens, rien qui pût expliquer la haute fortune à laquelle il était parvenu.

ROGGE (Corneille), auteur hollandais, est né à Amsterdam en 1761. On a de lui plusieurs ouvrages qui ont eu du succès dans le temps de leur publication, et qu'on lit encore aujourd'hui. Il était ministre des Protestans-Remontrans ou

Arméniens à Leyde, et mourut dans cette ville le 27 août 1806. Son *Mémoire sur la véritable nature du christianisme, selon les décisions de Jésus et des Apôtres*, publiée à Rotterdam, en 1794, est le premier et un des meilleurs ouvrages de cet auteur. Son *Traité sur la suffisance ou l'insuffisance de la preuve intrinsèque de l'origine divine de la doctrine chrétienne* remporta, vers cette époque, le prix au concours ouvert par la société Teylerienne à Harlem. On lui doit encore quelques autres écrits théologiques de moindre importance, et un *Recueil de sermons* publié après sa mort par M. Westerbaan (en 1807) et précédé d'une notice sur sa vie et ses écrits par l'éditeur. Mais de tous les ouvrages de M. Rogge le plus connu et le plus estimé est son *Tableau de l'histoire de la dernière révolution dans les Provinces-Unies des Pays-Bas* (1795), publié en 1796, un vol. in-8. On peut regarder comme une suite à cet ouvrage l'*Histoire de la constitution du peuple batave*, publiée par cet auteur en 1799, un vol. in-8.

ROGNIAT (Le baron JOSEPH), lieutenant-général, inspecteur-général du génie, né en 1767, à Vienne en Dauphiné, était colonel en 1808, lorsqu'il fut envoyé en Espagne. Après la prise de Saragosse, le colonel Rogniat obtint dans les bulletins officiels les éloges les mieux mérités, et la relation de ce siége qu'il a publiée depuis, confirme l'opinion qu'une grande part du succès doit être attribuée aux efforts du génie. Nommé général de brigade, il dirigea ensuite le siége de Tortose, et poussa les ouvrages avec une telle rapidité que, dès le septième jour, les tranchées, le chemin couvert étaient terminés, et le mineur attaché à l'escarpe du corps de la place. Ce nouvel exploit lui mérita le grade de général de division. Il se distingua encore au siége de Valence, et décida la reddition des forts qui couvraient cette ville. A l'ouverture de la campagne de 1813, en Allemagne, le général Rogniat fut appelé pour diriger les fortifications de Dresde, et fit construire les ouvrages destinés à protéger la ville neuve. Il commandait à Metz le corps du génie, lorsque le trône impérial fut renversé; et s'empressa de faire parvenir au gouvernement provisoire son acte d'adhésion. Il fit, en 1814, partie du comité de la guerre et de la commission chargée de surveiller les places de guerre du royaume, et fut, peu de temps après, nommé premier inspecteur-général du génie. Ce n'est qu'avec un vif sentiment de regret que nous nous rappelons que le général Rogniat accepta, en 1816, la présidence du conseil de guerre qui condamna à mort le général Brayer, l'un des plus braves officiers de l'armée française, et qui n'échappa au supplice, alors réservé à quiconque avait soutenu la gloire du nom français, que pour traîner depuis en Europe et en Amérique une existence errante et proscrite. A une autre époque, le baron Rogniat a fait partie du conseil de guerre qui a jugé et acquitté le lieutenant-général Drouot. Le général Rogniat a publié quelques ouvrages qui n'annoncent pas seulement un excellent officier, mais encore un écrivain distingué. On a de lui : *Considérations sur l'art de la guerre*, 2ᵉ édition, 1817, in-8. — *Situation de la France en 1817*, in-8; ouvrage que l'auteur n'a pas mis en circulation. — *Relation des siéges de Saragosse et de Tortose par les Français dans la dernière guerre d'Espagne*, 1814, in-8.

ROHAN (LOUIS-RENÉ-ÉDOUARD cardinal DE), né le 27 septembre 1754, fut d'abord connu sous le nom de prince Louis, et devint successivement évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, et membre de l'académie française. Homme d'esprit, et sensible plus que personne aux jouissances de l'amour-propre, son goût pour les plaisirs ne lui fit négliger ni l'étude, ni l'ambition. Nommé ambassadeur à Vienne, il s'y distingua par ses manières aimables et sa magnificence, et fut chargé de demander à l'empereur la main de l'archiduchesse Marie-Antoinette, pour le Dauphin de France, depuis Louis XVI. Le prince Louis accompagna cette princesse en France, et obtint auprès d'elle un crédit qui, quelques années plus tard, devait être si funeste à l'un et à l'autre. Doué d'une belle figure et d'un esprit facile et crédule, la destinée du cardinal de Rohan fut d'être la dupe de tous les intrigans qui eurent accès auprès de lui; mais ce fut surtout dans la malheureuse affaire du collier, qui n'a jamais été bien éclaircie, qu'on put juger à quel point il était aisé de le tromper. Le 15 août 1785, jour de la fête de la reine, deux joailliers, (les sieurs Bohemer et Bossanges) furent introduits auprès de cette princesse, et

réclamèrent d'elle la somme de 1,600,000 livres, prix d'un collier de diamans acheté pour elle. La reine répondit « qu'elle n'avait point vu ce collier, ni songé à son acquisition. » Les joailliers déclarèrent « qu'ils l'avaient remis au cardinal, qui s'était dit chargé par elle de traiter avec eux. » La reine, indignée de l'abus que l'on avait fait de son nom, porta ses plaintes au roi, et demanda justice contre le cardinal. Louis XVI consulta le garde-des-sceaux et M. de Breteuil, qui furent d'avis que le cardinal devait être arrêté sur-le-champ; mais la reine obtint qu'il fût auparavant interrogé. Celui-ci étant arrivé, « avouez, lui dit la reine, si ce n'est pas la première fois que je vous parle depuis quatre ans. » Le cardinal en convint, et annonça qu'il avait été trompé par une intrigante appelée Lamotte. En sortant du cabinet du roi, il fut arrêté et conduit à la Bastille; et le monarque lui ayant fait dire de prononcer lui-même sur son sort, il demanda à être jugé par le parlement. La femme Lamotte avoua n'avoir jamais été présentée à la reine. Il fut prouvé que, depuis la remise du collier entre ses mains, elle était passée subitement de l'indigence à un luxe extrême; que son mari avait vendu à Londres des diamans pour des sommes considérables; enfin, qu'à son instigation, une fille d'intrigue nommée d'Oliva, avait joué le personnage de la reine, en paraissant, à minuit, dans le parc de Versailles, où elle avait fait appeler le cardinal. Le parlement déchargea celui-ci de toute accusation, mit hors de cour la d'Oliva; et condamna la femme Lamotte au fouet, à la marque et à une détention perpétuelle à la Salpetrière. Le même jugement condamna par contumace, le mari de cette femme, aux galères. Quoique le cardinal eût été acquitté, Louis XVI et la reine ne pouvaient plus voir de bon œil auprès d'eux celui qui avait compromis leurs noms dans une affaire à-la-fois ridicule et honteuse. Le cardinal fut privé de la dignité de grand-aumônier, exilé dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, et ensuite dans son évêché de Strasbourg. Son crime réel était d'avoir aspiré à supplanter, dans les fonctions de ministre de la maison du roi, le baron de Breteuil, qui, dès-lors, était devenu son ennemi déclaré; et d'avoir cherché, pour y parvenir, à s'assurer de l'appui de la reine, désir qui n'avait sans doute rien de coupable en lui-même, mais pour le succès duquel il employa des personnages et des moyens peu convenables. Nommé, en 1789, par le parti qui était en opposition avec la cour et qui voulait l'humilier par ce choix, député du clergé du bailliage de Haguenau et Wissenbourg aux états-généraux, le cardinal ne crut pas d'abord devoir accepter cette nomination; mais l'abbé Louis, que l'on avait élu à sa place, étant mort, sa nomination fut confirmée; l'assemblée nationale fit lever son exil, et il parut à la séance du 12 septembre. Il y présenta ses excuses sur le retard qu'il avait mis à s'y rendre, et félicita l'assemblée sur ses travaux. Après avoir assisté pendant quelque temps aux séances, et avoir même prêté le serment civique, il s'éloigna tout-à-coup de l'assemblée. Le 29 juillet 1790, on lui ordonna de reprendre ses fonctions sous quinze jours; mais à la fin d'août, il écrivit au président une lettre par laquelle il annonçait que, ne pouvant se soumettre à la constitution donnée au clergé et croyant de son devoir comme prince du St. Empire de défendre les prérogatives de cet ordre, il envoyait sa démission de député, et allait s'adresser, pour le second objet, à la chambre de Wetzlar. Cette déclaration fut bientôt suivie de dénonciations graves contre lui. On l'accusa d'exciter les habitans de l'Alsace à la rebellion contre les décrets, de favoriser les émigrés, de leur procurer des armes et des secours en tous genres, et enfin d'entretenir des correspondances avec le prince de Condé. Un décret d'accusation ayant été lancé contre lui, comme auteur des troubles survenus dans les départemens du Rhin, il se retira dans la partie de sa principauté située sur la rive droite de ce fleuve. C'est une circonstance honorable dans la vie du cardinal de Rohan, qu'ayant eu beaucoup à se plaindre, en 1785, de quelques personnages considérables de la cour de Louis XVI, il les accueillit avec empressement et les secourut dans leurs malheurs, lorsque les événemens politiques les ayant éloignés de leur patrie, plusieurs d'entr'eux vinrent chercher un asile dans sa principauté. Le cardinal de Rohan est mort à Ettenheim le 17 février 1803.

ROLAND-DE-LA-PLATIÈRE (JEAN-MARIE), l'un des hommes d'état les plus intègres et les plus stoïques des temps an-

ciens et modernes, naquit vers 1730, à Villefranche, près de Lyon, d'une famille distinguée dans la robe par son intégrité. Il était le dernier de cinq frères restés orphelins et sans fortune. Pour ne point prendre l'état ecclésiastique comme ses aînés, il abandonna la maison paternelle à l'âge de 19 ans. Seul, sans argent, sans protection, il traversa à pied une partie de la France, et arriva à Nantes dans l'intention de s'embarquer pour les Indes. Un armateur qui s'intéressait à sa santé et qui l'avait vu cracher le sang, le détourna de ce voyage. Roland vint alors à Rouen, où il avait quelques amis; entra dans l'administration des manufactures, s'y distingua par son amour pour l'étude, son goût pour les objets économiques et commerciaux, et obtint la place d'inspecteur-général à Amiens et ensuite à Lyon. Après avoir voyagé en Italie, en Suisse et en d'autres contrées, il en rapporta d'immenses richesses sur les arts, et en profita dans les ouvrages qu'il publia et qui le firent admettre dans un grand nombre de sociétés savantes. Au commencement de la révolution, dont il embrassa les principes avec un noble enthousiasme et dans le seul intérêt de la patrie, il fut appelé à la première formation de la commune dans le corps électoral, et chargé ensuite des intérêts de la ville, obérée par des dettes considérables. Elu par elle député extraordinaire auprès de l'assemblée constituante, Roland forma à Paris des liaisons avec plusieurs des membres de cette assemblée et quelques-unes des personnes qui s'adonnaient alors aux affaires publiques. Sa mission remplie, il était revenu dans ses foyers, lorsque sa place d'inspecteur-général ayant été supprimée, il revint à Paris avec sa femme (*voy.* l'article suivant) le 15 décembre 1791, et cultiva d'une manière plus intime la liaison qui s'était établie lors de son premier voyage, entre Brissot et lui. L'assemblée législative venait de succéder à l'assemblée constituante. Admis dans la société des amis de la constitution, séante dans l'ancien local des jacobins, Roland fut nommé membre de son comité de correspondance, et assistait régulièrement, dès-lors, à une réunion de députés, patriotes ardens, qui s'assemblaient souvent dans une maison de la place Vendôme. La députation de la Gironde, si célèbre par les grands talens de quelques-uns de ses membres, jouissait alors d'une grande popularité; Roland, lié d'opinions et de vues avec elle, fut porté, par elle, au ministère de l'intérieur, le 24 mars 1792, époque à laquelle les défiances du parti populaire contre la cour étant parvenues au plus haut point, celle-ci, vivement alarmée sur sa position, avait cru devoir appeler dans l'administration des hommes désignés par la confiance de ce parti. Doué d'une imagination ardente, et nourri des leçons et des exemples de l'antiquité, Roland porta dans le conseil d'un roi tous les principes, toutes les habitudes du républicain le plus austère, et l'on remarqua que le premier jour où il parut chez le roi, il s'y rendit en cheveux plats, avec un habit noir et des souliers sans boucles. Au milieu des dangers immenses dont cette cour imprévoyante et inhabile était menacée, le costume de Roland produisit une impression si extraordinaire sur les hommes frivoles qui la composaient, que l'un d'eux, considérant cet oubli de l'étiquette comme un scandale, s'approcha en fronçant le sourcil de Dumouriez qui était l'introducteur du nouveau ministre, et lui dit à l'oreille, en montrant l'objet de sa consternation: « Quoi, monsieur, point de boucles à ses souliers! » Dumouriez, spirituel et prompt à la repartie, prenant tout-à-coup le sérieux le plus comique, s'écria aussitôt: « Ah, monsieur! tout est perdu. » Le mot courut et fit beaucoup rire; mais ce ne fut pas pour long-temps. A peine entré dans le conseil, Roland jugea qu'il y avait deux hommes dans Louis XVI; l'un, voulant le bien et cherchant la vérité toutes les fois qu'il agissait d'après lui-même: l'autre, ramené sans cesse par d'anciens souvenirs, d'ineffaçables habitudes, et les funestes conseils d'un comité secret, vers les idées de droit divin, le regret de ses anciennes prérogatives, et une opposition constante et systématique à l'ordre constitutionnel établi. De cet état de choses, qui semble se reproduire exactement de nos jours en France (janvier 1820), devait nécessairement résulter un choc violent, dont l'effet inévitable était d'amener en peu de temps la ruine de la liberté ou celle du trône. Roland le sentit; il s'expliqua avec une âpreté toute républicaine sur le refus de sanction à ceux des décrets qu'il considérait comme plus indispensables à l'affermissement du nouvel

ordre de choses (*), et reçut sa démission le 12 juin, moins de trois mois après être entré au ministère. C'était des mains du ministre de la justice Duranthon, chez lequel s'étaient rendus Roland et Clavières, que ces deux ministres avaient reçu l'ordre du roi de cesser leurs fonctions. A peine rentré chez lui, Roland adressa à Louis XVI cette lettre fameuse, qui a été si diversement jugée, et qui, même en rendant justice aux motifs qui l'ont inspirée, à la force et à l'évidence de quelques faits, et au rare talent de sa rédaction, ne saurait être excusée dans le ministre d'un roi, quelque légitime que soit en effet l'objet de sa plainte. Ce qui prouve à quel point l'exaltation républicaine entraînait dès-lors les esprits, c'est que la démarche de Roland, qui eût été coupable en tout autre, et qui n'était en lui que le résultat nécessaire de ses principes, fut hautement louée par la députation de la Gironde, comme un monument de sagesse et de courage. Nous l'avons dit ailleurs, et notre devoir est de le répéter ici : ni le monarque, ni les représentans de la nation n'étaient sans reproche à cette déplorable époque. Des deux côtés la constitution était violée ; et les deux pouvoirs s'accusaient réciproquement de ces violations, dont tous deux en effet étaient également coupables. La retraite de Roland produisit dans l'assemblée une impression très-vive, qui n'était sincère que de la part de la députation de la Gironde et de ses amis, mais que secondèrent ceux-là même qui, dans le parti républicain, haïssaient sa personne et convoitaient sa place. On décréta qu'il emportait les regrets et l'estime de la nation. Dès cet instant, Roland se consacra plus que jamais à servir la cause républicaine; devint un des membres les plus travailleurs du comité de correspondance des jacobins; et fut un des principaux provocateurs de la journée du 20 juin, car on sait que celle du 10 août fut exclusivement l'ouvrage des cordeliers et de la faction qui, dans les jacobins, s'était déclarée contre la Gironde. Ce fut dans cette dernière journée et sous le canon qui renversait la monarchie, que Roland, nommé membre du pouvoir exécutif provisoire, fut rappelé au ministère de l'intérieur. Elu, en septembre, par le département de la Somme, député à la convention nationale, il parut préférer cette place au ministère; mais le vœu de l'assemblée l'engagea à rester à son poste. Depuis cet instant, et au péril de ses jours, sans cesse en danger, il se consacra tout entier, avec un admirable dévouement, à la défense des droits de la justice et de l'humanité. Menacé lui-même du poignard des assassins, il s'efforça, mais trop vainement, d'arrêter les massacres des premiers jours de septembre; il en dénonça, il en poursuivit les auteurs tout puissans; il réclama avec une infatigable énergie, la destitution de l'infâme commune qui les avait dirigés, et dont les membres s'étaient partagés les dépouilles des victimes. Entre sa propre ruine et la complicité qui lui fut souvent proposée, sa conscience n'hésita jamais un moment. Inébranlable dans son devoir, il semblait se complaire à en dépasser les bornes, et à multiplier, par son indomptable énergie, les dangers qui s'accumulaient autour de lui. Cependant, son crédit s'affaiblissait en proportion de la force que prenaient ses ennemis. Plus ceux-ci redoublaient d'audace, plus les députés faibles et ambitieux s'éloignaient de lui; bientôt il ne trouva plus de défenseurs que dans ces hommes illustres et courageux dont il allait tout à l'heure partager la proscription. Quoiqu'il n'aimât pas Louis XVI, il se prononça hautement contre sa mort, comme injuste et impolitique. Enfin, les dénonciations, les pamphlets, les accusations se multiplièrent contre lui à un tel point; il se trouva dans une telle impuissance d'opérer le moindre bien; le sacrifice même de ses jours était devenu d'une telle inutilité à la patrie, qu'il se résigna enfin à donner une démission que toutes les fureurs et les menaces de l'anarchie n'avaient pu lui arracher. Néanmoins, n'ayant pu obtenir d'apurer ses comptes, ni par conséquent de quitter Paris, dont ses ennemis, qui conspiraient déjà sa ruine ne voulaient pas le laisser sortir, Roland se vit enveloppé dans la proscription du 31 mai. Il réussit alors à s'échapper de la capitale et se retira à Rouen, chez des amis qui se dévouèrent pour le sauver; mais aussitôt qu'il eut appris le supplice de son héroïque épouse, il résolut de ne pas lui survivre. Son pre-

(*) L'un de ces décrets concernait les prêtres; l'autre était relatif au camp de 20,000 hommes proposé par Servan.

mier projet fut de se rendre à l'improviste dans la salle de la convention, de l'étonner assez pour la forcer à entendre les terribles vérités qu'il avait à lui révéler pour la dernière fois, et de demander ensuite à être conduit à l'échafaud; mais réfléchissant que cette mort juridique entraînerait la confiscation des biens qu'il pouvait laisser à sa fille, il préféra se donner lui-même la mort. Etant sorti de son asile le 16 novembre, à six heures du soir, il suivit la route de Paris jusqu'au Bourg-Baudouin, entra dans une avenue qui conduit à une maison appartenante à M. le Normand, s'assit contre un arbre, et se perça avec une canne à épée qu'il avait apportée avec lui. Il expira si paisiblement qu'il ne changea pas même d'attitude, et que le lendemain les passans crurent qu'il était endormi. On trouva sur lui un billet ainsi conçu : « Qui que tu sois qui me trouves gissant, respecte mes restes; ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa vie à être utile, et qui est mort comme il a vécu, vertueux et honnête. Puissent mes concitoyens prendre des sentimens plus doux et plus humains ! Le sang qui coule par torrens dans ma patrie, me dicte cet avis. Non la crainte, mais l'indignation m'a fait quitter ma retraite; au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma femme, je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur une terre souillée de crimes. » Ainsi finit cet homme de bien, à qui le triomphe de la liberté républicaine pouvait seul assurer une éternelle renommée. En horreur aux royalistes, il fut offert en victime à la royauté, par ceux-là même qui venaient de la détruire. Républicain austère lorsqu'il était entré dans le conseil de Louis XVI, la sincérité avec laquelle ce prince lui paraissait avoir embrassé les principes constitutionnels, l'avait réconcilié pendant quelques semaines avec la monarchie; mais la manière de voir de Roland ayant changé sur ce point, il était revenu à ses premières opinions. L'admission dans le conseil de trois hommes dont les idées républicaines étaient généralement connues, était un des plus grands sacrifices que Louis XVI eût jamais faits à la nécessité; aussitôt que cette nécessité avait paru moins pressante, et lorsque le plan des nouveaux ministres commença à effrayer la cour par ses développemens, elle s'empressa de le révoquer. Telle est toute l'histoire de ce ministère de trois mois. Autant Roland, par l'austérité naturelle de son caractère et de ses mœurs, la nature de ses travaux, et les idées qu'il s'était faites, était peu propre à toutes les intrigues d'une cour, autant cet homme, éminemment vertueux, eût été, dans de meilleurs temps, convenable au gouvernement d'une république. On n'a pu lui reprocher dans ses deux ministères, mais surtout dans le second, qu'un excès d'irritabilité qui tenait à une sensibilité profonde, et à la conviction intime qu'on ne pouvait pas vouloir à un plus haut degré que lui le bonheur de sa patrie. La monarchie laissera dans l'oubli le nom d'un homme, que, dans ses principes, elle doit justement considérer comme un factieux; mais les amis de la liberté de tous les pays, quelles que soient les nuances d'opinion qui les séparent, honoreront éternellement de leurs respects et de leurs larmes, la mémoire de l'homme de bien, qui, après avoir résisté vainement, pendant une administration de dix mois, à toutes les fureurs de la haine et de la tyrannie, ne fut proscrit par les assassins de sa patrie que pour s'être refusé, dans tous les temps, à devenir leur complice. Roland avait une profonde connaissance des langues savantes et de la plupart des langues modernes. On a de lui les ouvrages suivans : *Mémoire sur l'éducation des troupeaux et la culture des laines*, 1779 et 1783. — *L'Art de l'imprimeur d'étoffes en laine*, du fabricant de velours de coton, du tourbier, etc., etc., 1780 et 1783; ce grand travail fait partie du *Recueil des arts mécaniques*, publié par l'académie des sciences. — *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte*, 1782. Nouvelle édition en 1800. Elles sont adressées à celle qu'il épousa bientôt après, et sont remplies de vues utiles et de notices intéressantes sur les manufactures de divers pays, quoique trop mêlées de citations de poëtes italiens. — *Dictionnaire des manufactures et des arts qui en dépendent*, faisant partie de l'Encyclopédie méthodique. Il a publié, en outre, une foule de lettres, d'opuscules, de rapports et de comptes rendus lorsqu'il parvint à l'administration publique. Quoique madame Roland ne se soit peut-être pas toujours défendue avec assez de soin d'un léger mouvement d'amour-propre en laissant trop entendre, dans ses admi-

rables mémoires, qu'elle avait la plus grande part aux travaux littéraires et administratifs de son époux, à qui, d'ailleurs, elle se plaît, partout, à rendre l'hommage le plus noble et le mieux mérité, il nous paraît certain que Roland ne lui était inférieur sous aucun rapport, si ce n'est, tout au plus, sous celui de la facilité.

ROLAND (MARIE JEANNE-PHILIPON), femme du précédent, égala son époux en grandeur d'ame, en amour de la patrie, en force de caractère, en talens et en mépris de la mort. Aux grâces de son sexe, elle joignit les qualités d'un grand homme. Née à Paris, en 1754, d'un graveur distingué dans sa profession, mais dont la dissipation détruisit la fortune, elle fut élevée au sein des beaux-arts, entourée de livres, de tableaux, de musique; fit des progrès dans les sciences; devint excellente musicienne, et acquit un talent distingué en peinture. Dans sa plus tendre jeunesse, elle passait des journées entières dans les lectures les plus graves; à l'âge de 9 ans, elle voulut analyser Plutarque. Une imagination vive, un cœur ardent, donnèrent à son caractère et à ses idées une direction toute particulière, et la portèrent vers une espèce de philosophie qui devint comme un dédommagement des plaisirs et des jouissances que sa naissance et sa fortune lui refusaient. Placée dans un rang plus élevé, dans une carrière plus brillante, il est probable qu'elle se fût contentée d'être une femme aimable. Peu satisfaite de la sphère étroite que le sort lui avait assignée, elle trouva dans son ame et les brillantes facultés de son esprit, tout ce qu'il fallait pour s'élever au-dessus d'elle, du moment où le hasard de la naissance cessa d'être l'unique dispensateur des rangs de la société. En 1780, Roland, alors inspecteur des manufactures, enchanté de son esprit, lui adressa ses Lettres sur l'Italie, et lui offrit de s'attacher à son sort. Agée de 26 ans, la solidité naturelle de son esprit ne lui permit pas d'hésiter un instant entre la proposition de Roland et d'autres partis qui lui étaient offerts. Elle accepta sa main et suivit son mari à Amiens, où elle cultiva la botanique, et fit un herbier des plantes de la Picardie. En 1784, après un voyage en Angleterre, elle vint s'établir à Villefranche, où elle s'adonna à l'économie champêtre. En 1787, elle visita la Suisse. Ce voyage et celui d'Angleterre avaient fortifié ses premiers penchans; toutes ses idées s'étaient tournées, dès-lors, vers la politique. En appliquant la philosophie à cette étude, elle avait fini par se convaincre que le gouvernement républicain était le plus haut point auquel la perfection humaine pût atteindre. Par l'analyse des institutions de l'Angleterre et de la Suisse, et celle de l'esprit de ces deux états, elle se passionna de plus en plus pour les principes de liberté qui en faisaient la base, et continua de s'affermir par l'observation et l'étude, dans ces opinions qu'elle rapporta, peu de temps après, dans sa patrie. Roland ayant été nommé, par le corps municipal de Lyon, député près l'assemblée constituante, pour en obtenir un secours nécessaire au paiement des dettes de cette ville, madame Roland se fixa avec son mari dans la capitale. La session de l'assemblée législative venait de commencer. La maison de M[me] Roland devint le rendez-vous habituel des membres les plus distingués du parti en opposition avec la cour; mais elle se lia plus particulièrement avec Brissot, et la députation de la Gironde, à laquelle étaient déjà réunis de principes et d'affection des écrivains tels que Gorsas, Louvet, et quelques autres qui firent ensuite partie de la convention. M[me] Roland devint l'ame de leurs délibérations, et toutes leurs démarches, tous leurs discours dans l'assemblée législative, furent concertés d'avance dans les réunions qui avaient journellement lieu chez elle. Elle prit une part très-active aux travaux du premier ministère de Roland. Toujours en défiance contre la cour, elle ne partageait point la sécurité que conserva ce ministre, pendant trois semaines, sur la sincérité des dispositions constitutionnelles de Louis XVI. « Bon Dieu, » disait-elle à son mari, « chaque fois que je vous vois partir pour le conseil avec cette belle confiance, il me semble toujours que vous êtes prêt à faire quelque sottise. » Lorsque le 12 juin 1792, Roland reçut sa démission du ministère de l'intérieur, ce fut elle qui, dans un premier mouvement, le décida à écrire au roi la fameuse lettre dont nous avons parlé à l'article précédent, et qui la rédigea tout entière et presque d'un seul jet, sous ses yeux. Ce fut surtout pendant la seconde administration de Roland, que l'ame de son héroïque épouse prit un es-

sor jusques-là inconnu à ceux-là même qui, vivant depuis plus long-temps dans son intimité, appréciaient mieux les hautes qualités de son cœur et la supériorité de son esprit. Dans les rapports ordinaires de la société, c'était toujours la Française la plus spirituelle et la plus aimable; s'agissait-il de discuter, au milieu des poignards dirigés sans cesse contr'elle et son vertueux époux, les grandes questions d'intérêt public, c'était la grande ame de Cornélie ou celle de Charlotte Corday. Cependant les affaires prenaient tous les jours une direction plus effrayante. Malgré les énergiques attaques du côté droit de la convention, les assassins de septembre étaient impunis, protégés par la commune, et par cette épouvantable députation de Paris à laquelle la France doit presque tous les crimes qui ont souillé la révolution. Ils ne connaissaient plus de bornes à leur audace. Le 7 décembre, à propos d'une dénonciation faite par un nommé Achille Viard, et dans laquelle madame Roland se trouvait compromise, elle se présenta d'elle-même à la barre de la convention nationale pour y donner des éclaircissemens, et s'expliqua avec une telle aisance, une telle noblesse, un tel air de vérité, que ses ennemis les plus déclarés furent forcés au silence, et que les honneurs de la séance lui furent accordés; mais ce ne fut là qu'une trève de quelques instans. Les désorganisateurs de la république, honteux de cette défaite, redoublèrent d'audace. Aux forfaits de septembre, à la mort de l'infortuné Louis XVI, succédèrent les attentats des 31 mai et 2 juin. A cette époque, à jamais déplorable dans les fastes de la liberté, Roland, frappé d'un décret d'arrestation, était parvenu à s'y soustraire. Satisfaite d'avoir assuré les jours de son époux, madame Roland voulut conserver une victime aux tyrans, et se présenta pour la seconde fois à la barre; c'était se dévouer à une mort certaine. Elle ne put se faire entendre, et quoique la section de Beaurepaire, dans laquelle était son domicile, l'eût prise sous sa protection, elle n'en fut pas moins arrêtée chez elle quelques jours après, par les ordres du conseil-général de la commune révolutionnaire, et conduite à la prison de l'Abbaye. Elle y était depuis plusieurs jours, lorsque le 24 juin, un administrateur de police vint lui annoncer qu'elle était libre; mais ce n'était qu'une perfidie. Elle rentrait à peine dans son habitation, qu'elle fut arrêtée de nouveau et enfermée à St-Pélagie, malgré les instantes réclamations des commissaires de la section. Elle jugea, dès-lors, à quel sort elle était réservée, mais elle était encore soutenue par l'espoir de voir triompher la cause pour laquelle elle s'immolait. Cet espoir ne dura pas long-temps, et la ruine de ses amis vint porter à cette grande ame, qui semblait étrangère à ses propres infortunes, un coup plus terrible que tous ceux dont elle avait été frappée jusques-là. Néanmoins, son courage n'en fut pas long-temps abattu; ne pouvant plus compter sur la justice de ses contemporains, elle invoqua celle de la postérité, dans des *Mémoires*, dont la certitude de sa fin prochaine lui fit presser le travail, et où elle se peint tout entière. Appelée en témoignage dans le procès des vingt-un députés, la plupart ses amis, et qu'elle devait suivre de si près à l'échafaud, elle assista seulement à la lecture de l'acte d'accusation et ne fut point entendue dans les débats. Le tribunal redouta les derniers accens de cette voix, qui, sous le fer des bourreaux, s'apprêtait à rendre une éclatante justice aux accusés, et pouvait encore faire trembler les assassins. On pénétra son dessein; on redouta l'éclat d'une telle confrontation; on craignit d'avoir préparé un triomphe à ses amis et à elle-même; et après cinq jours de vaine attente, elle apprit, le 31 octobre 1793, lorsqu'on vint la chercher à Ste-Pélagie pour la conduire à la conciergerie, que ses malheureux amis avaient cessé d'exister depuis quelques heures. Jetée dans un cachot infect; couchée, sans draps, sur un lit qui lui fut prêté par la pitié d'un prisonnier, elle fut interrogée le lendemain, 1er novembre, par un juge nommé David, accompagné de l'accusateur public Fouquier Tinville, ou plutôt par celui-ci tout seul, car lui seul adressa les questions, avec une dureté, une impudence, un oubli de tous les égards dus au sexe et au malheur, qui, en excitant toute l'indignation de madame Roland, lui arrachèrent plusieurs fois des larmes. L'énergie de cette ame toute romaine, la force accablante de ses réponses, la supériorité qu'elle prit en quelques instans sur ce monstre, le firent entrer dans une violente colère, et dans sa fureur

il s'écria : « Avec une telle bavarde nous n'en finirons jamais; l'interrogatoire est clos. » Un front calme, un sourire de pitié furent toute la réponse de l'illustre victime; on lui enjoignit de choisir un défenseur; elle désigna Chauveau-Lagarde; puis, en se retirant, elle adressa, d'un air riant, ces paroles aux interrogateurs : « Je vous souhaite, pour le mal que vous me voulez, une paix égale à celle que je conserve, quel que soit le prix qui puisse y être attaché. » Elle avait formé depuis long-temps le projet de se donner la mort par le poison; mais il n'a jamais été possible d'en faire parvenir jusqu'à elle; la surveillance était trop active. Néanmoins elle ne voulait exécuter ce dessein que lorsqu'elle aurait reçu son arrêt de mort. Elle souriait à l'idée de braver ses bourreaux sur leur tribunal; d'expirer devant eux, en les dévouant à toutes les vengeances; et de leur échapper à l'instant où ils feraient les apprêts de son supplice. Remplie de ce grand projet, elle avait tressailli de joie en apprenant qu'elle serait entendue comme témoin dans le procès de Brissot, Gensonné, Vergniaud, Duperret, etc. C'eût été pour elle un jour de fête, que celui où elle eût pu avouer ses amis en face de la mort. H ureuse de les suivre quelques jours après à l'échafaud, elle l'eût été davantage de les y accompagner, et « cela n'eût pas été difficile, » dit-elle elle-même dans une lettre du 24 octobre, « avec de tels scélérats et mon mépris pour la mort. » Mise en jugement le 18 brumaire an 2 (8 novembre 1793), quelques brigands qui lui étaient entièrement inconnus, et qu'on avait bien instruits, furent entendus comme témoins, et se bornèrent à rappeler dans leurs dépositions quelques-unes de ces révoltantes calomnies, sans vraisemblance, et qui, par cela même, produisaient une plus forte impression sur cette multitude ignorante, stupide et sanguinaire, qui, le plus souvent, n'avait d'autre existence que le salaire qui lui était attribué pour assister le matin aux séances du tribunal révolutionnaire; l'après-midi aux exécutions; et le soir aux tribunes des jacobins. Dans le nombre des témoins parut un nommé Lecocq, homme estimable, plein de courage, attaché, depuis huit mois seulement, à Roland comme domestique, et qui rendit un éclatant témoignage aux vertus de son ancienne maîtresse. Sa déclaration excita la fureur de Fouquier et celle du tribunal; la parole lui fut précipitamment retirée; il fut entraîné sur-le-champ à la conciergerie; et peu de jours après l'échafaud fut le prix de son noble dévouement. Condamnée à mort sans avoir pu se faire entendre, les traits de madame Roland, loin d'éprouver quelqu'altération, semblèrent avoir pris une nouvelle sérénité à l'approche du moment qui allait lui offrir enfin un refuge assuré contre la tyrannie. Conduite au supplice quelques heures après sa condamnation, elle eut pour compagnon, pendant le trajet de la conciergerie à la place de la Révolution, le malheureux Lamarche, ancien directeur-général de la fabrication des assignats. Celui-ci était tremblant et abattu. « Eh quoi! » lui disait madame Roland, l'ironie à la bouche et le dédain sur les lèvres, « est-ce à moi de vous inspirer du courage? Oubliez-vous que vous êtes homme, et ne serait-ce pas plutôt à vous à m'en donner? Qu'est-ce donc que la mort, et qu'a-t-elle de si effrayant? Reprenez vos forces; ne réjouissez pas ceux qui vous observent par le spectacle de votre faiblesse. » Dans d'autres instans elle laissait échapper des plaisanteries, auxquelles Lamarche ne pouvait se défendre de répondre par un sourire. Arrivés au pied de l'échafaud, madame Roland dit à l'exécuteur : « Faites monter monsieur le premier; je me crois plus de force pour supporter ce spectacle; » et comme l'exécuteur paraissait hésiter, « je vous en conjure, lui dit-elle; vous ne refuserez pas d'accorder à une femme sa dernière priere. » Son désir fut rempli. Montée à son tour sur l'échafaud, elle jeta les yeux sur une statue colossale de la liberté, placée sur le piédestal de la statue renversée de Louis XV, et s'écria d'une voix forte, pendant qu'on la liait à la planche fatale : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom!.. » Elle était âgée de 39 ans. Elle avait annoncé, en mourant, que son mari ne lui survivrait pas, et qu'il terminerait ses jours en apprenant sa mort; On a vu qu'elle ne s'était pas trompée. Madame Roland, sans être belle, avait une figure douce et naïve; une taille élégante. De grands yeux noirs pleins d'expression et d'esprit, animaient une physionomie peu régulière. Sa voix était sonore et flexible; son entretien attachant, semé

d'anecdotes et de réflexions neuves qui séduisaient l'auditeur; le meilleur choix de termes en faisait le charme; aussi, un homme de lettres distingué, qui avait voyagé avec elle sans la connaître, disait à son sujet : « On n'a jamais entendu une femme parler aussi bien, ni même un homme. » L'agrément de son esprit, quoique prédominant, et la variété de ses connaissances, lui firent de nombreux admirateurs. Aucune femme n'a porté plus loin la pureté des mœurs et la réunion de toutes les vertus domestiques; mais elle sacrifia son bonheur pour accroître sa célébrité. Ses *Opuscules* traitent de la mélancolie, de l'ame, de la morale, de la vieillesse, de l'amitié, de l'amour, de la retraite, de Socrate. Ils sont réunis, ainsi que son *Voyage en Angleterre et en Suisse*, aux *Mémoires* qu'elle a écrits en prison sur sa vie privée, son arrestation et les deux ministères de son mari. Ces *Mémoires*, publiés par M. de Champagneux, en 1800, forment 3 vol. in-8. Le style de Mme Roland est quelquefois d'une rare énergie; souvent incorrect, mais toujours agréable et attachant. Il acquiert de la chaleur et presque toujours de l'enthousiasme, lorsqu'elle peint les passions ou les événemens dont elle fut témoin. Les portraits qu'elle trace des personnages qu'elle a le plus particulièrement connus, sont rapides et d'un coloris vif; souvent elle peint d'un trait. L'histoire ne trouvera pas de matériaux plus précieux sur cette époque de la révolution française.

ROMANA (Le marquis DE LA), général espagnol, naquit dans l'île de Mayorque, d'une famille ancienne et illustre. Son éducation fut très-soignée; il s'adonna particulièrement à l'étude des langues, et y réussit au point d'en posséder plusieurs. Il embrassa, dès sa jeunesse, la carrière des armes, et fit contre les Français la campagne de 1793, sous les ordres de son oncle, le célèbre général Ventura-Caro. Chargé de l'organisation d'un corps d'infanterie légère, il s'acquitta de cette mission avec succès, et défendit ensuite, d'une manière très-glorieuse, le poste de Biriaton. Il se signala également dans plusieurs autres affaires, à l'une desquelles il fut blessé. En 1795, il fit avec la même bravoure la guerre de Catalogne, où les Espagnols furent réduits à la défensive. Après la paix, il voyagea en France et dans d'autres parties de l'Europe. Lorsqu'en 1807, à la demande de Napoléon, le roi Charles IV fit partir 15,000 hommes de ses troupes pour aller joindre dans le nord l'armée française et seconder ses opérations, la Romana fut chargé du commandement de cette armée auxiliaire, dont quelques corps entrèrent en ligne dès leur arrivée, et dont la cavalerie surtout eut des engagemens très-brillans avec l'ennemi. Mais l'année suivante, lorsque les desseins de Napoléon sur la péninsule ne furent plus un mystère, et que par suite des événemens de Madrid (2 mai 1808), un soulèvement général eut éclaté dans ce pays, la Romana, qui se trouvait alors dans l'île de Fionie, forma le projet d'abandonner des drapeaux qu'il ne pouvait plus regarder comme alliés, mais comme ennemis, et d'aller avec les forces sous ses ordres se joindre aux défenseurs de l'indépendance nationale. Il trouva le moyen de se concerter secrètement avec les envoyés espagnols à Londres, par l'intermédiaire d'un capitaine de vaisseau nommé Don Raphaël Lobo, arrivé sur l'escadre anglaise de la Baltique, et il fut convenu que les troupes espagnoles s'embarqueraient à bord de cette escadre pour retourner dans leur patrie. Les mesures furent si bien prises, et le secret si fidèlement gardé, que trompant la vigilance du prince de Ponte-Corvo, commandant en chef des troupes françaises, la Romana réussit à faire embarquer la totalité de ses troupes, à l'exception de quelques centaines d'hommes qui, se trouvant en Zeeland et en Jutland, ne purent rejoindre le corps principal, position par suite de laquelle ils furent entourés et désarmés par les troupes danoises. Aussitôt après son débarquement en Espagne, la Romana joignit les insurgés, et se trouva à l'affaire d'Espinosa, où ceux-ci furent défaits, malgré les efforts des régimens revenus du Nord, dont la valeur et la discipline ne purent suppléer à l'inexpérience des nouvelles levées qui composaient la masse de l'armée patriotique. Vers la fin de l'année, la Romana parvint à rallier les corps dispersés dans le royaume de Léon, et dont la réunion prit le nom d'*armée de gauche*. Au commencement de 1809 il eut une affaire très-vive avec l'un des corps français qui suivaient la retraite de l'expédition anglaise (*voy.* MOORE). Dans cette action, il déploya beaucoup d'audace et de présence d'es-

prit ; ses anciens régimens, et en particulier ceux de Barcelone et d'Hibernia, disputèrent le terrain avec une extrême valeur, et perdirent beaucoup de monde. Après le rembarquement des Anglais, la Romana se replia, en côtoyant les bords du Minho, sur la province d'Orense, où il s'établit, et d'où il ne cessa, pendant long-temps, de harceler les vainqueurs par des attaques réitérées, qui entravaient leurs opérations, en même-temps qu'elles servaient à aguerrir ses recrues. Entre autres opérations, il s'empara de Villafranca, en fit la garnison prisonnière, et se jeta dans les Asturies, où il continua le même systême, jusqu'à ce que la province de Valence l'ayant nommé membre de la junte de Séville, il se rendit à sa destination, et contribua beaucoup, par ses lumières et son expérience, aux grandes mesures qui furent prises à cette époque. Toutefois, lorsque l'entrée de l'armée française dans l'Andalousie, en 1810, contraignit le gouvernement insurrectionnel à quitter la capitale de cette province, il alla prendre le commandement de l'armée qui occupait les bords de la Guadiana, soutint l'enthousiasme des habitans de l'Estramadure, et se rendit ensuite auprès du duc de Wellington, lorsque celui-ci se retira dans les fameuses lignes de Torres-Vedras. Pendant tout le temps qu'ils passèrent ensemble, le duc ne cessa de marquer une extrême déférence au général espagnol, et lui donna des preuves marquées d'estime et de confiance. La Romana défendit ensuite, conjointement avec le général anglais Hill, la rive gauche du Tage, et les manœuvres savantes du maréchal Masséna ne purent enlever cette position aux troupes combinées. La Romana survécut peu aux événemens de cette campagne, étant mort le 23 janvier 1811 à Cartaxo, en Portugal, des suites d'un anévrisme causé par les fatigues du cheval. Il emporta les regrets de ses compatriotes, de leurs alliés, et même de leurs ennemis, qui avaient su apprécier en lui le courage et les talens militaires joints à la loyauté.

ROMILLY (Sir Samuel), membre du parlement d'Angleterre, pour Westminster, né à Londres en 1758, était le fils d'un orfèvre de Genève établi à Londres, et descend d'une ancienne famille française réfugiée à Genève, par suite de l'édit de Nantes. Sir Samuel Romilly, après une excellente éducation, se fit recevoir avocat, et obtint bientôt des succès qui lui attirèrent une nombreuse clientelle. Le marquis de Lansdowne distingua le jeune légiste, et l'admit dans son intimité. Vivement épris de miss Wahler, il voulut, avant de songer à son bonheur personnel, assurer la fortune de ses parens, puis la sienne, et ce ne fut qu'après y être parvenu qu'il épousa sa maîtresse. Pour rétablir sa santé, affaiblie par ses travaux, M. Romilly se rendit sur le continent, séjourna quelque temps en France, au moment où les premiers symptômes révolutionnaires commençaient à paraître, et alla ensuite à Genève. Après y être resté plusieurs mois, il parcourut la Suisse, revint en Angleterre, reprit ses occupations au barreau, et se fit remarquer autant par ses talens que par un attachement inébranlable à la liberté constitutionnelle. En 1796, il acquit une grande célebrité, en défendant M. Gale Jones, accusé de sédition devant les assises du comté de Warwick, et qui depuis a souvent figuré parmi les orateurs les plus démocrates des assemblées populaires. Lorsque Fox et lord Grenville parvinrent au ministère en 1806, après la mort de Pitt, il fut nommé procureur-général et chevalier. Peu après, il fut élu député à la chambre des communes, par Queensborough. M. Romilly, dont l'activité était infatigable, suivit avec assiduité *Westminster-hall* et *Lincoln's-inn*, sans négliger ses devoirs de député. S'étant aperçu qu'un grand nombre de créanciers étaient, dans certains cas, repoussés de leurs justes demandes par l'intervention de la loi relative aux propriétés foncières, il obtint, le 25 mars 1807, la permission de présenter un bill pour assujétir les biens-fonds libres des personnes sujettes aux lois des banqueroutes, qui pourraient mourir endettées, au paiement de leurs dettes contractées pour de simples contrats. Il prononça à ce sujet un discours qui fit beaucoup de sensation ; mais le maître des rôles lui ayant vivement répliqué, le bill fut rejeté. Malgré cet échec, sir Samuel ayant amendé ce bill, le présenta de nouveau, et le fit adopter sous la forme d'un acte pour assurer le paiement des dettes de marchands. Lors de l'information contre lord Melville, il fut nommé un des commissaires de la chambre des communes, chargés de sui-

vre l'accusation devant la chambre haute; et pendant les quinze jours que dura le procès, il donna la plus sérieuse attention aux débats. Les pairs s'assemblèrent à Westminster-Hall, le 29 avril 1806, et M. Whitbread, dans une adresse qui dura trois heures, expliqua le corps du délit, qu'il réduisit à dix chefs; après cela, sir S. Romilly, dans un discours qui occupa l'attention de la chambre pendant toute une journée, détailla les délits imputés à lord Melville, prouva qu'il avait abusé de sa position pour employer à son profit les deniers de l'état, et conclut en disant qu'il le croyait coupable. Le noble lord fut cependant absous par la majorité des pairs. Dans une autre occasion, au sujet de l'abolition de la traite des esclaves, sir Samuel parla avec tant d'éloquence contre ce trafic, qu'il fut applaudi à trois diverses reprises, circonstance qui ne s'était encore présentée pour aucun autre orateur; mais que l'on a vue depuis se reproduire, particulièrement pour M. Wilberforce, à la fin du discours qu'il prononça sur le rejet de l'*income-tax*. A la mort de M. Fox, il perdit sa place de procureur-général, et entra dans le parti de l'opposition, qu'il n'a plus quitté; il défendit avec chaleur les actes du ministère dont il avait fait partie, et s'éleva surtout avec indignation contre la rentrée de lord Melville à la tête des affaires. En 1807, M. Romilly, qui avait long-temps médité sur la réforme des lois criminelles, fit paraître un travail à ce sujet, et proposa à la chambre, le 18 mai 1808, quelques changemens aux lois actuelles, qu'il disait écrites en lettres de sang, comme celles de Dracon, opinion qu'ont également exprimée d'autres jurisconsultes distingués. Quoique ces propositions ne fussent pas entièrement agréées, la chambre les prit en considération, et les renvoya à la prochaine session. Les vertus morales et civiques de sir Samuel, ainsi que ses grands talens, n'empêchèrent pas qu'à l'élection générale, il ne fût repoussé par la ville de Bristol; mais il obtint ensuite une place au parlement, où il représenta Arundel, dans le Sussex, qui se trouve sous l'influence de la maison de Bedford, qui le soutenait. Il fut toujours depuis un des chefs de l'opposition. A la réélection de 1818, un grand nombre d'électeurs de Westminster lui firent connaître le désir qu'ils avaient que la population si considérable de la Cité, fût représentée au parlement par un homme aussi distingué que lui par ses talens et par son intégrité. Ils le priaient en même-temps de leur permettre de placer son nom sur la liste des candidats, et de s'abstenir de toute visite, peine et dépense, dont ils se chargeaient. Cette circonstance prouva la haute estime qu'inspirait Romilly, et l'extrême importance que ses compatriotes attachaient à l'avoir pour mandataire. Malgré l'opposition du ministère, sir Samuel fut élu à une très-grande majorité. Il crut devoir remercier ses commettans dans un discours qu'il prononça devant le peuple de Westminster, et qui fut vivement applaudi. Après avoir fait sa profession de foi politique, l'orateur termina en ces termes : « C'est en s'efforçant d'obtenir l'abolition des places inutiles, de faire répartir plus également la représentation du peuple, et raccourcir la durée des parlemens; c'est en se montrant l'ami de la liberté religieuse comme de la liberté civile; enfin, c'est en cherchant à rendre à ce pays la place glorieuse qu'il occupait parmi les nations, lorsqu'il offrait un asile assuré à ceux qui fuyaient les pays étrangers pour échapper aux persécutions religieuses et politiques. Voilà les remercîmens que les électeurs de Westminster ont droit d'attendre. » Les dernières phrases de ce passage font allusion aux bannis français, repoussés par l'*alien-bill*, auxquels sir S. Romilly s'était montré extrêmement favorable dans la discussion qui avait eu lieu à ce sujet. Il ne montra pas moins d'énergie pour la cause de ses co-religionnaires, si cruellement persécutés dans le midi de la France, et pour lesquels il réclama la puissante intervention de l'Angleterre; demande qui fut rejetée avec autant de bonne foi que de logique par cette observation des ministres : « que la Grande-Bretagne ne devait pas intervenir dans les affaires d'un gouvernement étranger. » Le peu de succès qu'obtint sir Samuel dans cette circonstance comme dans plusieurs autres, ne l'empêcha pas de se montrer le constant défenseur des droits de la justice et de l'humanité. A la fin d'avril, il parla sur les troubles qui avaient éclaté dans les colonies anglaises, et demanda à ce sujet des explications aux ministres. Ce fut la dernière question d'un haut intérêt qu'il traita dans le parlement. La vie de ce ver-

tueux citoyen se termina d'une manière aussi remarquable que douloureuse : sa femme, qu'il adorait, ayant succombé vers la fin d'octobre 1818, à une maladie dont elle était atteinte depuis long-temps, le désespoir que lui causa cette perte le jeta dans un délire pendant lequel il se coupa la gorge d'un coup de rasoir, et expira sur-le-champ, le 12 novembre. Une particularité bien étrange, c'est que l'un de ses ayeux, Isaac Romilly, s'était donné la mort de la même manière et pour la même cause, le 18 décembre 1759, à l'âge de 49 ans. Tous les partis se réunirent pour rendre un juste hommage à la mémoire de celui que madame de Staël avait appelé avec vérité *la lumière et l'honneur de la jurisprudence anglaise.* M. Benjamin Constant prononça son oraison funèbre dans une réunion de protestans qui eut lieu à Paris quelque temps après. Sir Samuel Romilly a publié : *Observations sur les lois criminelles, en ce qui concerne les peines capitales*, in-8, 1810. — *Objections au projet de créer un vice-chancelier d'Angleterre* (anonyme), in-8, 1812. Cet écrit est inséré dans le *Pamphleteer.* — *Discours à la chambre des communes, sur l'article du traité de paix, relatif au commerce des esclaves*, in-8, 1814.

ROMME (Gilbert), député à la convention nationale, né à Riom, en 1750, était cultivateur à Gimeaux, lorsqu'après avoir professé, pendant quelque temps, les mathématiques et la physique, il fut élu, en 1791, député du département de Puy-de-Dôme, à l'assemblée législative. Quoique très-exalté dans ses opinions, il marqua peu dans cette assemblée; néanmoins, il y fit adopter un décret sur les artistes qui avaient exposé leurs ouvrages; fut envoyé en mission à Noyon, dans les premiers mois de 1792; demanda, à son retour, que le ministre de la guerre Narbonne rendît compte de sa conduite sur le fait d'un réglement de police, envoyé par lui aux troupes; dénonça le 20 mai de la même année, le mandat d'amener décerné par le juge-de-paix Larivière, contre Chabot, Merlin et Bazire (*voy.* ces noms), relativement à l'existence d'un comité autrichien; et fit rendre un décret sur la propriété des pièces de théâtre. Elu membre de la convention nationale, il s'y occupa essentiellement d'objets relatifs à l'instruction, et vota la mort du roi, sans appel et sans sursis. Chargé d'une mission à Caen, il s'y trouvait lors des troubles causés par les attentats commis sur la convention nationale, dans les journées anarchiques des 31 mai et 2 juin 1793; fut retenu comme otage des représentans arrêtés dans la dernière de ces journées, et remis en liberté après une captivité de 50 jours. Le 1er octobre 1793, il fit abolir le calendrien grégorien en France, et substituer une ère nouvelle, composée de 12 mois, divisés chacun en trois décades. Il fut élu président de la convention, le 1er frimaire an 2 (21 novembre 1793). Toujours placé vers le sommet de la montagne, Romme ne s'est cependant jamais fait remarquer par des discours sanguinaires, ou par une conduite cruelle pendant ses missions. Ce ne fut que plusieurs mois après la chute des décemvirs qu'il s'identifia en quelque sorte avec les tyrans, en se mettant à la tête des brigands, qui, l'ayant proclamé président dans la journée du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), avaient excité contre la convention l'insurrection dont le but était de rétablir la terreur. Décrété d'arrestation dans la séance de nuit qui suivit cette journée, et d'accusation le lendemain, Romme fut livré à une commission militaire, séante à l'ancien hôtel de la mairie de Paris, rue des Capucines, et condamné à mort, le 26 prairial an 3 (14 juin 1795), avec ses collègues Soubrany, Duquesnoy, Goujon, Duroi et Bourbotte (*voy.* ces noms). Ramené dans la chambre de dépôt, jusqu'au moment du supplice, il se frappa d'un couteau; tomba mort; et parvint ainsi à se soustraire à l'échafaud. On a vu, aux divers noms que nous venons de citer, les détails de cette horrible scène. Certes, si le crime dont ces hommes s'étaient rendus coupables était grand, il est impossible de l'avoir expié par une mort plus belle. On a cru long-temps que les amis de Romme l'avaient transporté dans une retraite sûre; qu'il avait été rendu à la vie par leurs soins, et qu'il était passé ensuite en Russie; mais s'il était vrai qu'on fût parvenu à lui rendre quelques restes d'existence, il est impossible qu'ils eussent duré long-temps sans qu'on en eût acquis la certitude en France. Romme avait des talens, une grande instruction, et travaillait beaucoup. Etranger à toute intrigue, nul n'apporta plus de bonne

foi à soutenir les déplorables systêmes qui lui coûtèrent la vie. On a de lui : *Mémoire*, où l'on propose une nouvelle méthode pour déterminer les longitudes en mer, 1771. — *Description de la Mâture des vaisseaux*, avec M. Perrain, 1778.— *Description de l'Art de la voilure*, 1782. — *L'Art de la Marine*, 1787. — *Recherches faites par ordre de S. M. B.*, en 1765 et 1771, pour rectifier les cartes et perfectionner la navigation du canal de Bahama, traduit de l'anglais de Guill.-Gl. de Brahm, 1787. — *Dictionnaire de la marine française*, 1792.

RONDEAU ou RONDO, chef d'insurgés americains, se trouvait comme simple officier à Montevideo, lorsqu'en 1807 les Anglais attaquèrent cette ville. Fait prisonnier par eux, il fut transporté en Angleterre, d'où il obtint la permission de passer en Espagne, ayant manifesté le désir de combattre pour la cause de la péninsule. Il y servit quelque temps avec assez de distinction; mais, lorsque le succès de la cause nationale commença à ne plus paraître douteux, il saisit la première occasion de repasser en Amérique, où il ne tarda pas à se joindre aux insurgés. Au commencement de 1811, il fut nommé, par la junte de Buenos-Ayres, au commandement de l'armée revenue du Paraguay, et qui devait seconder les opérations d'Artigas. Ces deux généraux obtinrent plusieurs avantages successifs, entr'autres à l'affaire de Las Piedras, (mai 1811), où ils firent prisonniers, par capitulation, un corps nombreux de royalistes avec l'officier supérieur qui les commandait. A la suite de cet avantage, ils firent le siége de Montevideo, qu'entravèrent essentiellement les dissensions qui, à cette époque, s'étaient élevées entre les républicains, et par suite desquelles ils essuyèrent quelques échecs de la part des Espagnols. Néanmoins, ils serrèrent de si près la ville, que le capitaine-général Elio qui y commandait, voyant l'impossibilité d'une plus longue résistance, sollicita vivement du gouvernement brasilien des secours qu'il finit par obtenir. Quatre mille hommes de troupes portugaises se mirent en marche, sous le commandement du général Souza; et les assiégeans, ne croyant pas pouvoir résister à ces forces combinées, acceptèrent les conditions de paix proposées par le gouverneur espagnol, et levèrent le siége au mois de novembre 1811. Néanmoins cet accord ne fut pas de longue durée, et, un peu plus d'une année après (décembre 1812), plusieurs divisions des troupes de Buenos-Ayres, commandées par Rondeau, s'avancèrent de nouveau vers Montevideo. Le chef royaliste Vigodet, qui leur livra bataille le 31 du même mois, fut repoussé avec une perte considérable; mais de nouveaux différends ayant éclaté, à cette époque, entre Artigas et don M. Sarratea, qui agissait avec un corps nombreux de l'armée républicaine, celui-ci quitta le commandement, dans lequel il fut remplacé par Rondeau. Les avantages remportés vers le même temps, quoique sur d'autres points, par les généraux indépendans San-Martin et Belgrano, facilitèrent les opérations de Rondeau, qui, de son côté, emporta plusieurs postes sur les royalistes; mais, ayant eu avec Artigas une vive dispute, à la suite de laquelle celui-ci retira ses troupes de l'armée de siége, il se vit seul chargé de la conduite de cette entreprise; et, peu après, San-Martin, dont la santé était affaiblie, ayant demandé et obtenu un congé, Rondeau se trouva chargé du commandement en chef. Celui-ci chargea le général Alvear de continuer le siége de Montevideo, qui se rendit bientôt après, et où les insurgés firent des prises immenses en hommes, artillerie, effets d'armement et d'équipement. Alvear, profitant de l'influence que lui donnait cet avantage signalé, se fit nommer général-en-chef de l'armée du Pérou, et se mit en marche avec de puissans renforts; mais Rondeau mit tout en usage pour empêcher qu'il n'en prît le commandement, et il y réussit. Ces circonstances causèrent une division entre les provinces, dont les unes se déclarèrent pour Rondeau, les autres pour Alvear. Il n'y eut toutefois point d'hostilités entre ces chefs, et il n'en résulta qu'une interruption de communications entre Buenos-Ayres et les cantons environnans. Mais bientôt de nouvelles agitations vinrent changer cet état de choses: Artigas ayant demandé que la place de Montevideo lui fût livrée, comme chef de la *Banda Oriental*, sur laquelle il prétendait avoir des droits, et cette demande ayant été rejetée, il commença de suite les hostilités contre le gouvernement de Buenos-Ayres. Les républicains ayant été défaits par l'un de ses lieutenans, évacuè-

rent cette place, dont Artigas prit sur-le-champ possession. Ces événemens causèrent à Buenos-Ayres un grand tumulte, à la suite duquel un nouveau mode de gouvernement fut établi, et Rondeau nommé gouverneur suprême, fonction dans laquelle il se fit néanmoins remplacer par le colonel Alvarès, sous le titre de son substitut, ne voulant pas quitter l'armée, où il sentait que, dans de pareilles circonstances, résidait la force réelle. Cependant une révolte populaire dépouilla bientôt Alvarès du pouvoir, et Rondeau eut à se féliciter du parti qu'il avait pris de ne retenir que l'autorité militaire. Il dirigea, avec son activité ordinaire, les opérations de l'armée du Pérou, et obtint, en septembre 1816, des avantages qui furent suivis de l'occupation de Potozi; mais, ayant voulu poursuivre ses succès, il fut repoussé, à Venta-Media, par les Espagnols, qui ensuite le battirent complètement à Cochabamba, le 29 novembre. Rondeau, dans ses rapports, attribua cette défaite à une terreur panique éprouvée par les patriotes, qui, au moment de l'attaque, avaient pris la fuite avec un désordre qu'il n'avait pu arrêter même en faisant mitrailler les fuyards. Les troupes royales ayant poursuivi les vaincus l'épée dans les reins, il lui fut impossible de les rallier. Une partie de son infanterie n'échappa qu'avec beaucoup de peine en se jetant dans les montagnes; et lui-même effectua sa retraite avec très-peu de monde sur Snipacha, où il rassembla les débris de son armée. 2000 hommes qu'il avait mandés comme renfort, et qui s'étaient mis aussitôt en marche pour venir le joindre, n'arrivèrent qu'après sa défaite et lui donnèrent du moins le moyen de la réparer. Rondeau se trouva bientôt à la tête de 6000 hommes, auxquels devaient se joindre 15,000 Indiens; mais ils manquaient, en général, d'armes et de discipline, tandis que l'armée ennemie, fort inférieure en nombre, ne se composait que de troupes réglées. Aussi les Espagnols ne tardèrent-ils pas à remporter de nouveaux succès, qui forcèrent les indépendans à redoubler d'énergie pour sauver le Bas-Pérou d'une entière invasion. Une contribution levée sur les habitans de Buenos-Ayres, et promptement acquittée, mit les insurgés à même de se procurer les armes et les munitions nécessaires. Une foule de combats partiels, que la nature des choses devait rendre avantageux aux indigènes, fit perdre aux Espagnols ce qu'ils avaient gagné dans les actions générales, et les triomphes du général San-Martin ont achevé de décider, sur ce point, la lutte en faveur de l'indépendance. On a reçu depuis cette époque peu de détails relativement aux opérations du corps d'armée dirigé par Rondeau; mais il parait que ce chef a conservé l'influence dont il jouissait, et qu'il a pris une part active aux événemens qui, dans ces derniers temps, ont préparé l'affranchissement de cette partie de l'Amérique.

RONSIN (Charles-Philippe), né à Soissons en 1751, avec des passions très-vives, était un poète dramatique obscur. Il fit représenter, en 1791 et 1792, quelques tragédies médiocres, ignorées depuis, et dont une seule (*la ligue des fanatiques et des tyrans*) obtint sur le théâtre, dit de Molière, un succès de circonstance. Pendant les deux premières années de la révolution, Ronsin, enthousiaste frénétique se borna à assister aux séances des jacobins, ensuite des cordeliers. En 1791, il se lia avec Danton, Marat et les autres chefs de ce parti. Après le 10 août 1792, il fut nommé commissaire-ordonnateur à l'armée des Pays-Bas; puis adjoint au ministre de la guerre; et enfin général de l'armée révolutionnaire. Il se rendit successivement à Meaux, où s'exécutèrent sous ses yeux, le 4 septembre, les massacres des prisons; et à Lyon d'où il écrivit, en frimaire an 2 (décembre 1793): « Qu'on allait employer des moyens prompts pour se débarrasser en masse des contre-révolutionnaires, et que le Rhône, teint de leur sang, irait annoncer aux fédéralistes du Midi leur destruction. » Tous les lieux où il se porta, devinrent successivement le théâtre de ses cruautés. Employé contre la Vendée, il y exerça la plus horrible tyrannie. Dépourvu de talens militaires, il fit la guerre en bourreau, et fut cause de plusieurs déroutes, notamment de celle de Coron, où il commandait l'avant-garde de Santerre. On prétend que Cromwel est le modèle qu'il s'était proposé. Tandis qu'il songeait aux moyens de satisfaire son ambition, en élevant la faction de la commune dont il était l'un des principaux chefs, au-dessus de la convention elle-même, le comité de salut public le fit arrêter, en décembre 1793, et enfermer au Luxembourg avec son ami

Vincent. Après 40 jours de détention, il fut relâché, et s'occupa aussitôt, de concert avec ses amis, à tirer une vengeance éclatante de ses persécuteurs; mais Robespierre et Danton veillaient à-la-fois, quoique dans des intérêts bien différens, sur les menées de la commune; et le 14 mars 1794, Ronsin fut arrêté de nouveau; traduit devant le tribunal révolutionnaire; et condamné à mort, le 4 germinal an 2 (24 mars), « comme conspirateur et comme ayant voulu donner un tyran à l'état. » Ce tyran était Pache, que les conspirateurs désignaient sous le nom de *grand juge*. Ronsin mourut avec autant de fermeté qu'il en avait montré pendant son procès.

ROQUELAURE (Jean-Armand de), archevêque de Malines, né à Roquelaure en 1721, fut destiné à l'état ecclésiastique, obtint l'évêché de Senlis en 1754; et devint ensuite premier aumônier de la reine. A l'époque des troubles de 1789, il parut peu en public; et dès que les lois nouvelles l'eurent forcé de quitter son évêché, il se retira dans un village voisin de Senlis. Joseph Lebon ayant saisi, en 1793, une correspondance qui compromettait ce prélat, le fit arrêter. Il échappa à la mort, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Il se retira alors à Crépy, et y resta jusqu'en 1802, qu'il fut appelé à l'archevêché de Malines, en vertu du concordat. Il reçut du pape Pie VII, en novembre, le *Pallium*, signe distinctif de la dignité archiépiscopale, et en fut décoré dans la cathédrale de Malines, par M. Fallot de Beaumont, évêque de Gand, délégué à cet effet. M. de Roquelaure a donné un grand exemple, et qui, certes, trouve peu d'imitateurs à l'époque où nous écrivons la notice de ce vénérable archevêque : on l'a vu suspendre de ses fonctions un prêtre de son diocèse, pour avoir exhorté un mourant à restituer des biens ecclésiastiques qu'il avait acquis. Un tel homme, s'il vivait encore, serait aujourd'hui (février 1820) en butte à tous les foudres du *Conservateur*, de la *Quotidienne*, du *Journal des Débats*, et surtout du *Drapeau blanc*, où M. de Boubers n'aurait pas de peine à lui prouver que, pour un ministre du dieu de paix et de vérité, il n'y a rien de commun entre la pensée secrète et le serment public; qu'on n'est bon chrétien que lorsqu'on est rebelle aux lois de l'état; et qu'il est absurde de mettre de la conscience dans la politique. Si M. de Roquelaure demandait dans quel pays de la terre on professe avec impunité cette morale également sacrilége et subversive des états, M. de Boubers répondrait que c'est en France, et s'offrirait pour exemple. (*voy.* les journaux français du 11 janvier 1820). M. de Roquelaure était le doyen de l'académie française.

ROSCOE (William), auteur anglais, né dans une des classes les plus inférieures de la société, reçut une éducation fort médiocre, et ne dut qu'à lui-même les progrès étonnans qu'il fit dans l'étude des classiques tant anciens que modernes. Quoique obligé de consacrer une grande partie de son temps aux détails arides de l'étude d'un procureur de Liverpool, dans laquelle il avait été placé dès sa jeunesse, il se livra à ses travaux littéraires avec tant d'ardeur, qu'à peine âgé de seize ans, il fit paraître un poëme descriptif intitulé : *Mount Pleasant*, qui ne prouve pas moins d'imagination que de goût. A l'expiration de son temps dans l'étude de M. Cyes, il devint associé de M. Aspinwal, procureur de la même ville, fort en crédit. Ce fut sur M. Roscoe que roula tout le soin des nombreuses affaires de cette étude ; il s'acquitta de son emploi à la satisfaction générale, et acquit une connaissance étendue des lois de son pays, quoiqu'il ne cessât de s'occuper en même-temps de littérature. Ce fut à cette époque qu'il se lia intimement avec les docteurs Enfield et Aikin, et qu'il fournit au premier, pour être insérée dans le *Spectateur*, une élégie sur la *Pitié*, et une Ode sur l'éducation. En 1773, il contribua à l'établissement de la Société *pour l'encouragement du dessin et de la peinture;* et lorsque la question de la traite des nègres fut agitée, il s'éleva avec force contre ce honteux trafic dans des poemes qui eurent beaucoup d'admirateurs. La révolution française trouva en lui un zélé partisan. Il publia, en faveur de sa cause, plusieurs chansons populaires, et d'autres morceaux de poésie, parmi lesquels on distingue un poëme fameux intitulé : *Les Collines couvertes de vignobles*. En 1797, M. Roscoe abandonna l'état de procureur et suivit le barreau comme avocat, après avoir été régulièrement admis par la société de *Gray's Inn*. Il devint ensuite banquier à Liverpool, et fut, pendant un

espace de temps fort court, l'un des représentans de cette ville au parlement. Il s'y montra zélé partisan de M. Fox, et vota toujours avec son parti, déployant toutefois rarement ses talens oratoires. M. Roscoe a publié, entr'autres ouvrages, dont plusieurs sont relatifs à des questions politiques : *Réfutation fondée sur l'Ecriture, du pamphlet publié par le révérend docteur Raimond Harris, pour prouver que la traite des nègres est une chose licite*, 1788, in-8. — *Les malheurs injustes de l'Afrique*, (*The wrongs of Africa*, poëme en 2 parties, 1788, in-8. — *Vie de Laurent de Médicis, surnommé le Magnifique*, 1795, 2 vol. in-4; 2e édition, 1796, in-8; traduit en français, par M. Thurot, Paris, 1798; 2e édition, 1800, 2 vol. in-8.—*La Nourrice*, poëme tiré de l'Italien, 1798, in-4; 8e édition, 1800, in-8. — *Vie et pontificat de Léon X*, 1805, 4 vol. in-4; traduit en français par M. Henry; 2e édition, 4 vol. in-8. Cet ouvrage a beaucoup ajouté à la réputation que s'était acquise M. Roscoe comme historien par la *Vie de Laurent de Médicis*. Les pensées en sont fortes, l'esprit philosophique, et le style d'une élégance remarquable. — *Observations sur les propositions faites d'une négociation entre la Grande-Bretagne et la France*, 1808; in-8. — *Considérations sur les causes de la présente guerre*, 1808, in-8. L'auteur s'y montre partisan de la paix. — *Observations sur l'adresse à Sa Majesté, proposée par le comte Grey*, 1810, in-8. — *Revue des discours du très-honorable G. Canning*, 1813, in-8. — *Lettre à Henri Brougham, sur la réforme de la représentation du peuple dans le parlement*, 1811, in-8.

ROSETTE, chef de partisans royalistes dans l'Amérique méridionale, et qui s'est rendu célèbre par ses cruautés, était né en Espagne. Ayant commis des délits qui attirèrent sur lui les poursuites de la justice, il passa dans le Nouveau-Monde, où il devint intendant d'une habitation. Lorsque la révolution éclata, le parti royaliste le chargea, ainsi que Boves et Puy, de soulever contre leurs maîtres les esclaves, dont le nombre montait à 60,000 dans le seul état de Venezuela. Il ne s'acquitta que trop bien de cette mission; après avoir reçu, du gouverneur de Guayana, des secours d'armes et de munitions, il se porta avec Boves dans la partie de l'est de la province de Caraccas, donnant partout où il passait la liberté aux noirs, qui venaient grossir sa troupe, et marquant son passage par la plus affreuse barbarie. Suivant les rapports du temps, dans une étendue de quatre cent milles, lui et son digne collègue n'épargnèrent pas un seul être humain, à l'exception de ceux que la terreur força de se ranger sous leurs sanglans drapeaux. Au commencement de 1814, Rosette prit possession d'Ocumare, lieu devenu célèbre depuis par la défaite de Bolivar, et qui n'est situé qu'à 10 lieues de Caraccas. Il ne tarda pas à y être joint par Puy et un autre chef royaliste nommé Yanès, qui venaient de s'emparer de Barinas. Peu après, il fut complètement battu par Rivas, sur les bords du Tuy. Néanmoins, il rallia les débris de sa troupe, et rejoignit Boves. Celui-ci ayant reçu des renforts, ils marchèrent de nouveau sur Caraccas, qui fut obligé de se rendre, et où, malgré la capitulation qui venait d'être signée, ils firent fusiller, outre les officiers républicains, quelques centaines d'habitans. Rosette ne survécut pas long-temps à cette atrocité; vers la fin de 1815, il fut tué d'un coup de feu dans une escarmouche.

ROSSIGNOL, l'un de ces féroces et méprisables automates qui servirent les fureurs et les haines des factions révolutionnaires, et déshonorèrent la noble cause de la liberté française, était garçon orfèvre, à Paris, à l'époque de la révolution. Entraîné, le 14 juillet 1789, avec la multitude, sous les tours de la Bastille, il entra avec elle dans cette forteresse, dont il fut ensuite proclamé l'un des vainqueurs. Sans talens, sans esprit, sans véritable courage, mais ne manquant pas d'une certaine audace, Rossignol devint, entre les mains des agitateurs, l'instrument nécessaire de toutes les insurrections. Pour prix de ces ignobles services, il fut élevé, en 1793, au grade de lieutenant-colonel de la 33e division de gendarmerie; puis employé contre les Vendéens sous les ordres du brave général Biron, qui le fit arrêter comme coupable de déprédations, de concussions et d'atrocités de tout genre, commises dans ce pays. Rendu à la liberté par la protection de ses dignes amis de Paris, les cordeliers, on lui confia presqu'aussitôt le commandement d'une division connue sous le nom d'*armée des côtes de la Rochelle*. Il rem-

porta d'abord quelques légers avantages sur les Vendéens; fut alternativement destitué, réintégré, privé de nouveau de son commandement; et se vengea toujours de ses défaites par des massacres qu'il qualifia du nom de victoires. C'est ainsi que, par une suite de fausses combinaisons, de barbaries, d'actes stupides et impolitiques, on réduisit au désespoir une population fanatique et séduite, tout-à-fait étrangère aux intérêts pour lesquels des chefs habiles et entreprenans lui avaient fait prendre les armes, et à laquelle on avait persuadé que les Bourbons seuls pouvaient la délivrer de ses bourreaux et lui rendre ses autels. Accusé par Phélippeaux des désastres éprouvés dans la Vendée par les armées républicaines; déclaré par Goupilleau de Fontenai incapable de servir la république, il ne manquait à l'opprobre de Rossignol que d'être loué par Carrier; et proposé comme modèle, par Collot-d'Herbois, à l'intrépide et malheureux Westermann. Décrété d'arrestation, dès le 15 thermidor (2 août 1794), ses complices réclamèrent vainement sa liberté; Bourdon de l'Oise se chargea de faire connaître ses crimes; et, le 24 nivôse an 3 (13 janvier 1795), un décret ordonna sa translation au château de Ham. Décrété d'accusation sur la demande de Boursault et de Défermont, pour les vols et les barbaries dont il s'était rendu coupable dans l'Ouest, le comité de sûreté générale fut chargé de rendre compte, sous 24 heures, du décret qui ordonnait sa mise en jugement. Néanmoins, ses complices parvinrent à le sauver en gagnant du temps. La journée du 13 vendémiaire arriva sur ces entrefaites; la convention ne vit plus de danger que de la part des royalistes qui venaient de s'armer contre elle. Rossignol, mis dès-lors provisoirement en liberté, prit les armes pour la défendre, et l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) vint rendre ensuite cette liberté définitive. Réduit à une nullité absolue, Rossignol reprit alors son rôle d'agent d'insurrection, et se jeta, en floréal an 4 (mai 1796), dans la conspiration de Drouet et de Babeuf. Arrêté, dans la nuit du 11 au 12 mai, dans le lieu où se rassemblaient les conjurés, il échappa encore à l'échafaud dans cette circonstance; reparut, au 18 fructidor an 5, parmi les défenseurs du directoire; et retomba dans l'oubli après cette journée. Porté sur les listes de proscription qui suivirent le 18 brumaire an 8, il échappa à une nouvelle arrestation; mais le premier consul Bonaparte l'ayant toujours regardé comme un des principaux instrumens de la faction anarchique, donna, après l'explosion de la machine infernale (3 nivôse an 9, 24 décembre 1800) qu'on attribuait alors aux jacobins, l'ordre positif au ministre de la police, de l'envelopper dans la mesure de déportation qui frappa, à cette époque, un assez grand nombre d'individus, reconnus, depuis, parfaitement étrangers au crime du 3 nivôse. Transporté dans une des îles de l'archipel indien, Rossignol y est mort en 1803.

ROSTOPCHIN (Le comte Fedor), lieutenant-général d'infanterie russe, descend d'une ancienne famille de Russie, qui n'avait cependant rempli avant lui aucun poste distingué. Son père vivait encore retiré dans ses terres, âgé de quatre-vingt-un ans, à l'époque de la guerre de 1812. Le comte Rostopchin se décida de bonne heure pour le parti des armes, et à l'âge de vingt-un ans il était lieutenant dans la garde impériale. Il quitta alors la Russie pour voyager, et résida quelque temps à Berlin, où il était encore en 1778. L'esprit et la vivacité du jeune Rostopchin plurent au comte Romanzow, frère du ministre des affaires étrangères, qui était alors ambassadeur à Berlin. Sous le règne de Paul Ier, son avancement fut aussi rapide que brillant. Il fut décoré du grand ordre de Russie et fait comte ainsi que son père. Mais bientôt après ils tombèrent l'un et l'autre, pour des raisons inconnues, dans une disgrace à laquelle, au surplus, on assure que le comte Panin ne fut pas étranger, et eurent ordre de se retirer sur leurs terres, où ils vécurent en simples cultivateurs. La mort de Paul termina leur retraite, et le comte Rostopchin rentra en faveur sous Alexandre. Il était chargé du gouvernement de Moscou, lorsque les Français parurent sous ses murs en 1812. Le 11 septembre, veille de l'arrivée de l'empereur Alexandre, il adressa à la garnison une proclamation conçue en termes bizarres, mais énergique, mais propre à enflammer l'enthousiasme patriotique et religieux des Moscovites. Le 12 il se rendit auprès du prince Kutusoff, général en chef de l'armée

russe, en annonçant, à peu près de la même manière, la nouvelle de son départ. Le 14 septembre à midi, suivant le 19ᵉ bulletin, les Français entrèrent à Moscou. Le même jour, suivant le 20ᵉ bulletin, les Russes mirent le feu à plusieurs édifices publics de cette grande ville. L'incendie, qui ne tarda pas à s'étendre de tous côtés, et à consumer presqu'entièrement cette immense capitale, en ravissant aux Français les ressources de tout genre qu'ils devaient y trouver pour leurs quartiers d'hiver, et en les forçant à une retraite précipitée, que les rigueurs de la saison devaient rendre si funeste, produisit les désastres de cette campagne, et prépara la chute de Napoléon. Celui-ci n'a jamais cessé d'imputer ces résultats, si terribles pour son armée, au gouverneur de Moscou, qu'il attaqua, dans ses rapports officiels, avec une extrême violence. S'il faut l'en croire, des forçats libérés, des bandits de toute espèce mirent le feu dans cinq cents endroits différents par ordre du gouverneur, qui en avait emmené toutes les pompes; et les incendiaires arrêtés ont déclaré qu'ils agisssaient par ordre de ce gouverneur. A Woronovo, dit le 23ᵉ bulletin, le comte Rostopchin mit le feu à sa maison de campagne et laissa l'écrit suivant attaché à un poteau : « J'ai embelli pendant huit ans cette maison de campagne, et j'y ai vécu heureux au sein de ma famille. Les habitans de cette terre, au nombre de 1720, la quittent à votre approche, et je mets le feu à ma maison afin qu'elle ne soit pas souillée par votre présence. Français, je vous ai abandonné mes deux maisons de Moscou avec des meubles valant un demi million de roubles; ici vous ne trouverez que des cendres. » Il tint parole, offrant sous un gouvernement absolu, l'exemple d'une résolution qu'on semblait ne devoir attendre que de l'exaltation républicaine, et dont la grandeur sauvage dut apprendre au conquérant ce qu'il avait à redouter. Au surplus, on ignore jusqu'à ce moment si la pensée de cet acte décisif (qui put paraître d'abord l'ouvrage de la fureur et du désespoir, mais qui, comme le prouva l'événement, était celui d'une politique aussi profonde que hardie) fut réellement due au comte Rostopchin, ou s'il ne fut que le fidèle exécuteur des ordres qu'il avait reçus. Ce qu'il y a de certain, c'est que Napoléon paraissait croire qu'il n'était rien d'impossible à la haine et à l'audace du gouverneur de Moscou, puisque dans ses bulletins il lui attribua le projet absurde d'avoir voulu faire un ballon, qu'il lancerait plein de matières incendiaires sur l'armée française. Le général Rostopchin conserva le gouvernement de Moscou jusqu'au mois de septembre 1814; à cette époque il donna sa démission et accompagna à Vienne l'empereur Alexandre. En 1817 il est venu à Paris, où il paraît avoir l'intention de fixer désormais son séjour; et l'on n'y a pas vu sans quelque étonnement, dans celui que l'on s'était efforcé de représenter comme un féroce Vandale, l'un des hommes les plus remarquables de l'époque actuelle par la finesse et l'originalité de son esprit. Les journaux ont cité de lui grand nombre de mots qui ont fait fortune, par la justesse piquante de la pensée et le bonheur de l'expression. On croit qu'il se propose de fixer son séjour dans cette capitale, où il a marié dernièrement sa fille au petit-fils du comte de Ségur. — Son fils, capitaine dans la garde impériale russe, fit les campagnes de 1813-14 et 1815, et fut nommé chevalier de St.-Léopold par l'empereur d'Autriche, en récompense de la bravoure qu'il y avait déployée.

ROTALDE (*voy.* SANTIAGO.)

ROUBAUD, député à la convention nationale, était médecin au commencement de la révolution, et fut nommé en 1790, administrateur du département du Var. Elu, en 1792, député de ce département à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et ce fut la seule fois qu'il parut à la tribune. Il ne passa pas aux conseils législatifs après la session, et retourna dans son département. La loi du 12 janvier 1816 l'a forcé de quitter la France, et il s'est retiré à Bruxelles, où il continue d'exercer son art. M. Roubaud a fait représenter en 1819, sur le théâtre de cette ville, une tragédie ayant pour titre *Prémislas*. Quoique cet ouvrage n'ait point eu de succès et n'en méritât point, on y a remarqué des intentions tragiques et quelques beaux vers.

ROUCHER (J.-A.), homme de lettres, né à Montpellier le 22 février 1745, annonça de bonne heure une vive passion pour la poésie, et quelques-unes des qualités qui assurent de grands succès

dans cette carrière, savoir beaucoup de verve, d'imagination et d'abondance, qui malheureusement ne furent pas dirigées par un goût sûr ni même par un jugement bien sain. Il se rendit à Paris, où il se fit connaître par quelques pièces fugitives, et ne tarda pas à attirer l'attention d'une manière beaucoup plus marquée par la publication de son poëme des *Mois*, auquel des lectures de salon donnèrent une vogue extraordinaire, qui, toutefois, ne se soutint pas à l'impression, lorsque l'examen réfléchi des littérateurs put succéder à l'enthousiasme des gens du monde. Dans cet ouvrage, Roucher s'exprimait fréquemment avec une philosophie très-hardie, et annonçait avec transport les changemens politiques que faisait pressentir dès cette époque (en 1780) la marche des esprits; aussi accompagna-t-il de tous ses vœux les premiers pas de la révolution, dont il devait être la victime, comme tant de citoyens généreux qui n'avaient vu dans ce grand événement que la destruction d'abus intolérables, et l'établissement d'un système plus favorable aux éternels intérêts de l'humanité. Durant le régime de la terreur, Roucher fut arrêté comme suspect, et incarcéré à St-Lazare. Pendant sa captivité il entretint une correspondance très-suivie avec sa fille, et leurs lettres furent imprimées quelque temps après sa mort, par les soins de M. Guillois son gendre. Ce recueil contient des détails intéressans sous plus d'un rapport. Roucher fut condamné à mort, le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) par le tribunal révolutionnaire de Paris, comme complice de la prétendue conspiration des prisons. Le jour où on lui signifia son jugement, il envoya son portrait à sa femme et à sa fille avec les quatre vers suivans :

Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage;
Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
On dressait l'échafaud, et je pensais à vous.

Roucher périt avec courage, après avoir vu immoler 37 victimes du nombre desquelles était le jeune André Chénier (*voy.* ce nom). Ces deux littérateurs, qui depuis si long-temps s'étaient perdus de vue, et qui ne se revoyaient qu'au pied de l'échafaud, récitèrent ces vers de la première scène d'*Andromaque*, dont l'expression offrait un contraste si frappant avec leur situation :

Oui, puisque je retrouve un ami si fidèle, etc.

Les principaux écrits de Roucher sont : *les Mois*, poëme en 12 chants, 1780. Cet ouvrage a été l'objet d'un long article dans le *Cours de littérature* de La-harpe, qui en a relevé les nombreux défauts avec son amertume et sa sagacité accoutumées, mais qui n'a pas été aussi juste à l'égard des beautés réelles par lesquelles ils sont en quelque sorte rachetés. Les autres productions de cet écrivain sont : *Traduction des Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, de l'anglais de Smith, 2e édition, 1793. — *Poésies fugitives*, etc. Roucher a aussi laissé manuscrits plusieurs chants d'un poëme, dont le sujet est Gustave-Wasa, arrachant la Suède à la tyrannie de Christiern. — ROUCHER (J.-F.), neveu du précédent, qui habitait Bruxelles en 1818, y a fait représenter une comédie intitulée le *Jeune satirique*, qui a eu assez de succès, et a publié un recueil de poésies légères.

ROUCHON (HENRI), député, en 1795, par le département de l'Ardèche au conseil des cinq-cents, s'y fit remarquer par de fréquentes attaques contre les institutions propres à affermir la république. Il s'éleva, le 20 octobre 1796, contre la loi du 3 brumaire, qui excluait du corps-législatif les parens d'émigrés. Le 18 floréal an 6 (7 mai 1798), il rendit hommage aux principes, en se prononçant avec force contre le projet directorial tendant à annuler une partie des choix du peuple, pour les élections de cette année, quoique ces choix fussent dans un sens opposé aux intérêts de son parti. Il osa même ajouter que l'acceptation de ce projet entraînerait la ruine de la constitution et l'asservissement des conseils. Si, ce dont nous ne doutons pas, Rouchon avait raison alors, comment se fait-il que ce député, qui siége aujourd'hui (1820) au côté droit de la chambre, montre dans toutes les discussions si peu de respect pour les choix des corps électoraux, et pour la loi des élections elle-même? Les intérêts sont changés sans doute, car les principes ne sauraient l'être. Ayant cessé de faire partie du con-

seil des cinq-cents, M. Rouchon n'a plus exercé de fonctions législatives jusqu'en 1816. Elu denouveau, à cette époque, membre de la chambre des députés, il a été nommé depuis, avocat-général à la cour royale de Lyon. La conduite actuelle de M. Rouchon jette un grand jour sur les desseins du parti qui a été vaincu au 18 fructidor an 5; elle prouve que la plupart des hommes qui, sous le voile d'une feinte modération, attaquaient alors le gouvernement directorial, songeaient beaucoup moins à améliorer la constitution de l'an 3 (1795) qu'à rétablir le trône des Bourbons; ce qui n'entrait certainement pas à cette époque dans les instructions qu'ils avaient reçues de leurs commettans.

ROUGET DE LILLE (Joseph), né à Lons-le-Saulnier, le 10 mai 1760, était officier d'artillerie et homme de lettres à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec un généreux enthousiasme. C'est à lui qu'on dut, en 1792, les paroles et la musique de ce chant de guerre célèbre, connu depuis sous le nom *d'Hymne des Marseillais*, et qui retentit dans toute l'Europe pendant la guerre que la république française soutint contr'elle pour l'établissement et le maintien de son indépendance. Ce qui prouve à quel point l'amour de la patrie et de la liberté était, à cette époque, une faible recommandation auprès des tyrans, c'est que Rouget de Lille, enfermé, par leurs ordres, dans les cachots de la terreur décemvirale, ne dut la liberté et la vie qu'à la journée du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Parti, en messidor an 3 (juin 1795), avec Tallien, que la convention venait de charger de s'opposer au débarquement des émigrés jetés par l'Angleterre sur les côtes de l'ouest, Rouget de Lille contribua à leur défaite à Quiberon, et ne se montra pas moins intrépide sur le champ de bataille où il avait reçu d'honorables blessures, qu'habile à exciter les républicains aux combats et à chanter leurs victoires. Il ne demanda rien sous le directoire; et fut dans une constante défaveur auprès de Bonaparte, premier consul ou empereur. On ne sait que trop qu'héritier de la révolution, ce prince eut toujours pour système de repousser de cette succession tous les services qui n'avaient pas été rendus à sa personne. Rouget de Lille a annoncé par une lettre insérée dans le journal français *le Constitutionnel*, en date du 29 septembre 1819, qu'il allait publier un écrit intitulé *Quiberon*, dans lequel il donnerait les détails les plus fidèles sur cette campagne si courte et si décisive. Le caractère de M. Rouget de Lille est un garant certain de l'exactitude de ses récits. On a de lui : *l'Hymne à l'Espérance*, 1796, in-8. — *Essai en vers et en prose*, 1796, in-8. — *Adelaïde et Monville, anecdote*, 1797, in-8, avec figures et musique. — *Chant des vengeances*, intermède, exécuté sur le Théâtre-des-Arts, le 19 floréal an 4. — *L'école des mères*, 1798 — *Chant de guerre*, imprimé chez Didot en 1800. — *La Matinée*, idylle, par M. R. D. L., 1818, in-8, avec musique.

ROUGIER-DE-LA-BERGERIE (Lebaron Jean-Baptiste), né en 1759 à Bonneuil, département de l'Indre, fut représentant de la commune de Paris, en 1789. Nommé en septembre 1791, député de l'Yonne à l'assemblée législative, il y vota toujours avec les amis de la liberté. Assez heureux pour avoir échappé à la tourmente révolutionnaire, il s'était constamment occupé d'économie rurale, pendant les mauvais jours de la France. Nommé, en 1800, préfet de l'Yonne, il en exerça les fonctions jusqu'en 1811, époque à laquelle l'empereur les lui retira, parce qu'il s'y occupait beaucoup plus, dit-on, de littérature que d'administration. Depuis lors il n'a plus rempli de fonctions publiques. M. Rougier-de-la-Bergerie est auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés sur l'agriculture.

ROUSSELIN DE SAINT-ALBIN (Omer-Charles-Alexandre), connu dans la révolution sous le nom d'Alexandre Rousselin, est né en 1775. Attaché comme chef de division au ministère de l'intérieur, sous Garat, il continua, après la démission de ce ministre, de remplir les mêmes fonctions avec Paré, qui fut destitué et arrêté lui-même à la mort de Danton, dont il avait été le maître clerc, et dont il était resté l'ami. Dénoncé comme Dantoniste par Robespierre, Rousselin fut arrêté le 6 prairial an 2 (25 mai 1794); enfermé à la conciergerie; traduit, le 2 thermidor suivant (20 juillet), au tribunal révolutionnaire, et, chose remarquable à cette époque de sang, acquitté, malgré toutes les considérations de l'affreuse

politique du moment, qui semblaient rendre sa mort inévitable. Arrêté de nouveau, le 4 thermidor, par Amar, la révolution du 9, qui rendit la liberté à la convention et à la France, le trouva dans les cachots de la conciergerie, dont le député Legendre le fit sortir. Appelé ensuite à diverses fonctions administratives, il publia, en 1797, la *Vie du général Hoche*. Nommé, en 1798, secrétaire-général de la guerre, sous le ministère de Bernadotte, il fut, en 1804, envoyé, malgré lui, en qualité de consul, en Egypte, où les Anglais ne lui permirent pas de se rendre. Revenu à Paris en 1806, Napoléon le fit arrêter comme ayant refusé d'obéir aux ordres qu'il avait reçus. Marié en secret à Mlle Clémentine de Montpesat, qu'un sentiment très-vif attachait à lui depuis long-temps, et qu'une mort prématurée a enlevée à sa nombreuse famille et aux arts qu'elle cultivait avec un succès brillant, Rousselin trouva un asile en Provence, auprès de la famille de sa femme. La restauration des Bourbons mit fin à son exil. Il était à Paris au 20 mars, et comme Bonaparte montrait alors un profond oubli du passé, Rousselin fut chargé par le ministre de l'intérieur, Carnot, d'une division dans ce département. On assure que M. Rousselin de St-Albin est un des fondateurs de l'établissement de l'enseignement mutuel, et nous l'en félicitons. Il continue à vivre à Paris sans emploi. Outre la vie de Hoche, il a donné des notices sur les généraux Chérin, Marbot, Bernadotte; et l'on assure qu'il s'occupe de quelques compositions historiques sur les époques les plus modernes de l'histoire de France.

ROUX-FAZILLAC (Pierre), était administrateur du département de la Dordogne, lorsqu'en septembre 1791, il fut nommé député à l'assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Devenu membre de la convention, il prit place à la montagne; vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; et poursuivit sans relâche, aux époques qui précédèrent les 31 mai, 1 et 2 juin, et après ces fatales journées, ceux de ses collègues qui furent proscrits par elles. Le 14 frimaire an 2 (4 décembre 1793), il écrivit, de Périgueux, où il était en mission, à la convention nationale, pour lui annoncer qu'il venait de livrer à la mort l'infortuné Yzarn-de-Valady, son collègue, mis hors la loi, comme fédéraliste. Après la session, il fut nommé administrateur de son département, mais le directoire le destitua à l'approche des élections de l'an 6 (1798). Il entra alors, comme chef de division, au ministère de l'intérieur; perdit cette place peu de temps après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et se retira à Périgueux. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, il a quitté la France et s'est fixé en Suisse. On a de lui: *Recherches historiques et critiques sur l'homme au masque de fer, d'où résultent des notions certaines sur ce prisonnier*, 1801, in-8. — *Histoire de la guerre d'Allemagne pendant les années 1756 et suivantes, entre le roi de Prusse et l'impératrice d'Allemagne et ses alliés*, traduite en partie de l'anglais de Liloyd.

ROUX (Louis), député de la Haute-Marne à la convention nationale, était connu dans cette assemblée sous le nom de Roux de la Haute-Marne. Il avait exercé autrefois les fonctions sacerdotales. Ami passionné de la liberté républicaine, il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis; fut chargé de plusieurs missions sous le régime décemviral; et ne se fit nulle part remarquer par des violences. Après le 9 thermidor an 2, il se déclara également l'ennemi de la terreur qui venait de finir et de la réaction qui commençait. Le 30 vendémiaire (2 octobre 1795), il fut nommé membre de la commission des cinq, créée pour présenter des mesures de salut public. Devenu membre du conseil des cinq-cents, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3 (1795), il y apporta ses principes républicains, et entra ensuite, en qualité de sous-chef aux archives du département de la police-générale. Contraint de sortir de France par la loi d'exil du 12 janvier 1816, il s'était retiré à Huy, royaume des Pays-Bas. Il est mort en cette ville, le 22 septembre 1817.

ROUX DE LABORIE (*voy*. Laborie.)

ROUYER (Jean-Paschal), député à la convention nationale, était maire de Béziers (Languedoc) lorsqu'il fut nommé, par le département de l'Hérault, membre de l'assemblée législative. Il s'y fit remarquer par de vives dénonciations contre tous les ministres, mais particulièrement contre MM. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, qu'il fit décréter d'accusation; de Lessart, mi-

e des affaires étrangères; de Nar-
ie, de la guerre; Duranthon, de la
ce, etc. A peine Rouyer eût-il été
membre de la convention, qu'il
massa un système beaucoup plus sa-
Il s'attacha au côté droit, et vota
tamment avec lui. Son opinion, dans
océs de Louis XVI, fut semblable à
de Mailhe. Energiquement opposé aux
tats des 31 mai, 1 et 2 juin, il fut
été d'arrestation dans cette dernière
iée, et d'accusation, le 3 octobre
int. Mis hors la loi, il envoya un mé-
e justificatif de sa conduite. Rappelé
le sein de l'assemblée, le 21 ventôse
(11 mars 1795), il fut, après la ses-
conventionnelle, nommé général de
ide et membre du conseil des cinq-
s, où il s'occupa principalement de
arine et des colonies. Resté sans
tions, sous les gouvernemens con-
re et impérial et au retour de Bo-
rte, en mars 1815, Rouyer n'en a ce-
lant pas moins reçu l'ordre de quit-
a France. Atteint depuis long-temps
e maladie incurable, il est mort à
elles, le 22 octobre 1819, peu de temps
s avoir reçu l'autorisation de rentrer
sa patrie. La droiture de ses inten-
et son obligeance lui ont assuré
place dans le souvenir et les re-
de ceux qui l'ont connu.

OVÈRE (JOSEPH-STANISLAS comte DE),
partenait point à l'illustre maison des
ère de St.-Marc, quoiqu'il en eût la
ention. Il se maria avec une demoi-
de Clarel, dont il fut bientôt veuf
s avoir dissipé sa fortune. Officier des
es du pape à Avignon, il suivit un
nt le parti royaliste. Lors des pre-
s troubles de la France, il parut
camp de Jalès; mais il l'abandonna
tôt, et se jeta avec une sorte de fré-
dans la faction avignonaise qui se
it coupable des plus horribles excès.
cé de fuir pendant quelque temps, il
rut avec plus d'audace, et fut porté,
ptembre 1791, à l'assemblée législa-
Pour obtenir les voix des élec-
il leur prouva qu'il était petit-fils
boucher, et fut en effet nommé
té par le département de Vau-
. Réélu à la convention nationale
le même département, l'homme
Glacière prit place à la montagne;
la mort de Louis XVI, sans appel et
sursis; fut nommé membre du comité de sûreté générale le jour même de la mort de ce prince; prit la part la plus active aux attentats des 31 mai, 1 et 2 juin; fut chargé de diverses missions à Sens, dans les Bouches-du-Rhône, à Lyon, dans le Gard; et fit maire de Nîmes un nommé Courbis, surnommé *le Marat du midi*, et le plus exécrable scélérat du pays. Adjoint à Barras, au 9 thermidor, dans le commandement de la force armée, Rovère changea tout-à-coup de système et de conduite, et se précipita dans les rangs des réacteurs royaux. Son parti attribua cette défection subite à un second mariage qu'il venait de contracter avec une dame veuve d'Agoult. Le 1er pluviôse an 3 (20 janvier 1795), il fut nommé président de la convention, et prononça, le lendemain, jour anniversaire de la mort de Louis XVI, un discours où l'on reconnaissait tout l'embarras d'un transfuge converti. Elu membre du comité de sûreté générale, le 15 prairial an 3 (3 juin 1795), il ne tarda pas à s'y montrer aussi violent dans les nouvelles opinions qu'il venait d'embrasser, qu'il l'avait été dans les premières; et tous les partis s'accordèrent à le couvrir de haine et de mépris. Vivement dénoncé par le franc et courageux Louvet, comme vendu à l'étranger, que celui-ci l'accusait de n'avoir cessé de servir sous tous les masques, Rovère sortit du comité de sûreté générale aussitôt après les événemens du 13 vendémiaire an 4; fut arrêté sur la demande de Louvet, comme complice de la rebellion sectionnaire, et remis en liberté par décret. Elu membre du conseil des anciens, il s'y voua entièrement à la faction clichienne, dans l'intérêt des Bourbons; entra, dans les jours qui précédèrent le 18 fructidor an 5, dans la commission conspiratrice dite des inspecteurs de la salle; fut compris, le 19 de ce mois, dans la liste de déportation, et embarqué à Rochefort, à bord de *la Vaillante*. Il est mort à Synamary le 11 septembre 1798.

ROY (ANTOINE), né le 5 mars 1764, à Savigny en Champagne, est avocat depuis 1785. Jouissant d'une immense fortune, qu'il doit à un grand nombre d'opérations sur des biens nationaux, alternativement acquis et vendus par lui, il fut constamment méprisé de Napoléon, auprès duquel ses richesses ne purent jamais obtenir grace, quel que fût son penchant à favoriser exclusivement quiconque était

possesseur d'un grand nom ou d'une grande fortune. Ce mépris contre M. Roy allait si loin, que ce prince s'opposa, avec une obstination que rien ne put surmonter, à ce que le duc de Massa, grand-juge ministre de la justice, mariât son fils avec une des filles de l'avocat financier. Repoussé pendant quinze ans par le chef de l'empire, il n'est pas difficile de concevoir que Roy se soit fait royaliste. Néanmoins, on n'entendit point parler de lui pendant la première restauration, et ce ne fut qu'au second retour de Louis XVIII, que commença sa fortune politique. Il fut nommé, le 26 juillet 1815, président du collége électoral de l'arrondissement de Sceaux, et, peu de jours après, membre de la chambre des députés, où il vota constamment avec les ministres. Les élections de 1817 le portèrent de nouveau à la chambre. Le 29 décembre 1818, Roy fut chargé du département des finances, mais cette nomination ne dura que 24 heures. Ministre *à la suite* depuis cette époque, une ordonnance royale l'a appelé de nouveau au ministère des finances le 19 novembre 1819, à l'instant où ceux de ses prédécesseurs qui jouissaient éminemment de l'estime et de la confiance publiques, ont été écartés des affaires. Au reste, pour juger M. Roy, et en attendant les résultats de son administration, nous nous bornerons à faire des vœux sincères pour que ce ministre conduise les finances de la France comme il a su conduire les siennes. L'une de ses filles a épousé l'estimable général de la Riboissière.

ROYER-COLLARD (PIERRE-PAUL), né dans les environs de Vitry-le-Français vers 1770, était, en 1789, avocat au parlement de Paris. Elu membre du premier conseil de la commune, dans la journée du 15 juillet 1789, il fit partie de ce conseil jusqu'en 1792, et en fut alors nommé secrétaire. Il exerça ces dernières fonctions jusqu'au 10 août 1792. Ami de la liberté monarchique, mais constamment opposé aux excès qui ont trop souvent déshonoré sa noble cause, M. Royer-Collard avait opiniâtrement résisté à toutes les propositions qui lui avaient été faites de se réunir à la société dite des cordeliers, où Danton avait voulu l'entraîner. Echappé par l'obscurité aux échafauds de 1793-94, Royer-Collard fut nommé, en floréal an 5 (mai 1797), député du département de la Marne au conseil des cinq-cents, où il prononça, le 14 juillet, une opinion pleine de philantropie, de force et de raison, en faveur du rappel des déportés; mais, dans la courte duré de ses fonctions, fermant les yeux sur les maux incalculables dans lesquels la contre-révolution entraînait la France; plein d'une confiance aveugle dans les sentimens personnels du prétendant; et ne doutant pas que ce prince ne ramenât avec lui la liberté constitutionnelle, il s'attacha à la faction de Clichy, et travailla sans relâche, avec elle, à la ruine des institutions républicaines et à celle du directoire. Cette conduite le rendit justement suspect aux amis de la liberté républicaine, et, lorsque les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797) eurent renversé les espérances des Bourbons et de leurs agens, l'élection de Royer-Collard fut annulée. Il n'avait siégé que trois mois au conseil. Sa conduite, lorsqu'il eût été rendu à la vie privée, eût justifié, si jamais un grand attentat pouvait l'être, les violences du 18 fructidor; elle prouva qu'une vaste conspiration était ourdie contre la république et contre le directoire, qui, devant être attaqué dans la nuit du 19 au 20 fructidor, n'avait pris, en effet, sur ses ennemis, qu'une avance de vingt-quatre heures. Royer-Collard devint, en 1799, et fut jusqu'en 1804, membre d'un comité royal secret, où s'ourdissaient tous les jours, d'après les instructions du prétendant, des trames nouvelles contre l'ordre établi en France. Ce comité, dans lequel il avait pour collègues MM. Becquey, Clermont-Gallerande et l'abbé de Montesquiou, avait ordre de semer des troubles, d'exciter des défiances, de diviser les esprits, d'avilir les autorités républicaines, en un mot, d'entraver, par tous les moyens, la marche du gouvernement, et de rendre la liberté républicaine effrayante et odieuse, en présentant comme une de ses conséquences immédiates et nécessaires, les excès insensés et sanguinaires de l'anarchie. Ce comité conspirateur ayant été dissous lorsque le prétendant fut contraint de se retirer en Angleterre, M. Royer-Collard vécut dans la retraite jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut nommé doyen de la faculté des lettres de Paris et professeur d'histoire et de philosophie à l'école normale; il s'acquitta

de ces fonctions avec une haute distinction. La coalition européenne ayant replacé les Bourbons sur le trône de France, Royer-Collard, connu dès long-temps de Louis XVIII, fut nommé directeur-général de l'imprimerie et de la librairie et conseiller-d'état. Au retour de Napoléon, en mars 1815, M. Royer-Collard cessa de remplir ces diverses fonctions; ne conserva que celle de professeur de la faculté des lettres, dont il était le doyen, et prêta en cette qualité le serment exigé de tous les membres de l'université. Après le second retour du roi, il fut rappelé au conseil-d'état, et nommé président de la commission royale d'instruction publique. Elu député du département de la Haute-Marne, il marqua l'un des premiers dans la sage minorité de la nouvelle chambre. Le 23 septembre, parlant sur le projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale, il démontra avec évidence tout ce que le projet présentait de vague et d'arbitraire, et proposa d'accorder aux préfets seuls le droit d'arrestation, en leur imposant le devoir d'en référer aux ministres dans les vingt-quatre heures. C'eût été obtenir beaucoup dans ces momens de délire, où toutes les haines, toutes les vengeances étaient à l'ordre du jour; aussi le côté droit, dont l'effrayante majorité dans la chambre de 1815-16 était en proportion de son imperceptible minorité dans l'état, fit rejeter cet amendement. Le 21 novembre, en comité secret, il s'éleva contre la proposition faite par Hyde de Neuville, de suspendre, pendant une année, l'inamovibilité des juges. Dans la discussion de la loi d'amnistie, le 4 janvier 1816, il vota contre tous les amendemens de la commission, qui proposait d'augmenter le nombre et de confisquer les biens des personnes exceptées de l'amnistie, et se montra, dans toutes ces discussions, vraiment dignes des jours affreux de 1793-94, le courageux défenseur des droits de la justice et de l'humanité. Le 14 février, il soutint qu'une loi d'élection n'était pas nécessaire, puisque la charte avait posé les bases d'un système électoral. Il combattit le renouvellement intégral, la permanence de la chambre pendant cinq ans, et l'augmentation du nombre des députés. D'accord avec M. Royer-Collard sur les dangers du renouvellement intégral et de la permanence de la chambre pendant cinq ans, mesures dont le moindre vice serait maintenant de renverser l'édifice constitutionnel dans celles de ses dispositions qui reconnaissent et consacrent les premiers droits du peuple, lequel, en les acceptant, a juré d'y être fidèle et de les défendre : nous différons d'opinion avec lui sur la question de l'augmentation de la chambre des députés; en effet, cette augmentation, qui a toujours paru convenable pour établir une juste proportion entre la population de la France et le nombre de ses représentans, est devenue tout-à-fait indispensable depuis l'ordonnance du 5 mars 1819, qui a considérablement augmenté le nombre des pairs. Lorsque l'ordonnance du 5 septembre 1816 vint rendre la paix à la France et l'arracher à quelques oppresseurs privilégiés qui, plus insolemment que jamais, redemandent aujourd'hui leur proie (décembre 1819), M. Royer-Collard fut nommé président du collége électoral de la Marne, et en ouvrit la session par un discours dans lequel il recommanda le choix de citoyens connus par leur modération. Elu député par ce collége, il fut nommé, le 11 novembre 1816, vice-président de la nouvelle chambre, dont l'ancienne majorité était devenue la minorité actuelle. M. Royer-Collard s'y montra fidèle aux principes qu'il avait constamment professés depuis le retour des Bourbons. Le 26 octobre, il se prononça avec force en faveur de la loi des élections, particulièrement conçue et défendue dans les discussions de 1816 et 1817, par les mêmes hommes d'état qui, en 1819 et 1820, en proposent et en poursuivent la destruction avec une sorte de fureur. Il combattit surtout la proposition d'établir deux degrés d'élection, que la faction des hommes de 1815 voulait introduire dans la loi, avec le but évident et avoué de placer l'influence exclusive dans les mains des prêtres, des anciens privilégiés et des seuls grands propriétaires. Le 22 janvier 1817, lors de l'élection des candidats à la présidence, en remplacement de M. Pasquier, nommé garde-des-sceaux, il fut élu cinquième candidat. Le 27, il se prononça en faveur du projet relatif à la suspension de la liberté des journaux. Impérieusement exigée par la nécessité en 1815 (*voy.* Caze), cette mesure n'avait pour but, en 1817, que d'affermir l'autorité despotique du ministère, et d'ensevelir

dans le silence les nombreuses erreurs de son administration; nous ne saurions donc justifier M. Royer-Collard d'avoir voté en sa faveur. A la même époque, il déclara que l'ordonnance du 5 septembre avait arraché la nation à la puissance et à la vengeance des partis. Avec un homme du caractère de M. Royer-Collard, cette garantie doit suffire pour démontrer qu'il ne saurait exister désormais de solidarité d'intérêts entre l'homme d'état qui s'est une fois exprimé ainsi, et une faction qu'il serait impossible d'apercevoir au milieu de la masse nationale, si le ministère français, par sa lâche condescendance et ses perpétuelles contradictions, ne semblait se charger de constater l'influence qu'elle exerce sur un gouvernement malveillant et débile, jusqu'au moment où elle sera elle-même le gouvernement. On date de l'ouverture de la session de 1817 l'existence, dans la chambre des députés, d'un quatrième parti auquel on a donné le nom de *doctrinaire*, et dans lequel on a rangé M. Royer-Collard. Ce parti, principalement composé d'hommes qui professèrent des principes libéraux dans les premières années de la révolution; qui se firent remarquer en 1791-92 par leur attachement à la constitution renversée au 10 août; et qui, depuis l'établissement de l'ordre constitutionnel de l'an 3, n'ont cessé, les uns comme agens déclarés ou secrets des Bourbons, les autres par des motifs d'inimitié personnelle contre le directoire, de conspirer, dans les diverses assemblées législatives, contre les institutions républicaines, comme membres de l'association de Clichy: ce parti, disons-nous, dont on a dit plaisamment qu'il pouvait tenir sur un canapé, s'est en quelque sorte érigé arbitre entre les amis de la liberté et les ultra-monarchiques; votant alternativement, mais presque toujours dans l'intérêt du ministère, avec les uns et les autres. Position bizarre et fausse qui tient aux antécédens de la plupart des membres de ce parti; car ceux-ci, s'efforçant d'introduire les principes de la liberté constitutionnelle dans le gouvernement des Bourbons émigrés (lequel, en dernier résultat, ne peut etre et ne sera jamais, un peu plutôt ou un peu plus tard, que celui de l'émigration elle même dont ils sont les chefs, et qui ne reconnait pour droit unique au trône que le droit divin, tel que l'entend cette faction, et rejette tout principe de souveraineté nationale), doivent se trouver perpétuellement froissés entre leur attachement à la cause de la liberté et les conséquences inévitables de leur dévouement à la branche régnante. Sans doute M. Royer-Collard et ses amis ont trop de pénétration, trop de justesse d'esprit, pour ne pas reconnaître cette funeste vérité: mais les engagemens sont pris, les premiers pas sont faits; une fausse pudeur, et peut-être même quelques craintes personnelles, ne leur permettront pas de rétrograder; ils s'enfonceront de plus en plus dans une fausse route; ils marcheront d'inconséquences en inconséquences, et la patrie sera sacrifiée. Les doctrinaires ont été souvent accusés de cupidité et d'ambition; nous ne prétendons juger ici que M. Royer-Collard; et la démission qu'il a donnée en 1819 de la place de chef de la commission de l'instruction publique, lorsqu'il a pensé que la conservation de cette place pouvait compromettre son indépendance, prouve assez que sa conscience est pour lui la première de toutes les considérations. C'est dans cette opinion que nous nous abstiendrons de caractériser l'acte de la commission d'instruction publique, relatif à l'affaire du professeur Bavoux. Depuis cette époque, M. Royer-Collard s'est constamment et hautement refusé à toutes les avances que lui a faites le ministère, pour le ramener à lui; et les amis de la liberté constitutionnelle ont droit de compter sur son éloquence et son courage pour défendre la charte et la loi des élections, contre les entreprises du ministère. Certes, nous sommes, autant que qui que ce soit, convaincus qu'il existe dans la charte et dans cette loi des imperfections graves, et qu'il importera un jour de faire disparaître; mais nous sommes loin de penser que l'instant d'opérer ces utiles changemens soit arrivé. L'opinion des Français, manifestée de toutes parts, ne laisse même aucun doute sur ce point: mais qu'est-ce que l'opinion des Français pour des ministres sans prévoyance, sans habileté, sans consistance personnelle? Audacieux et menaçans devant les représentans de la nation, ne les voit-on pas (décembre 1819), tremblans et soumis devant cette minorité turbulente et antinationale, qui n'aspire qu'à gouverner la France par l'influence et dans l'intérêt de l'étranger!

Il est vrai que c'est cette minorité qui maintenant nomme et destitue les ministres, et nous ne connaissons point de réplique à cet argument. Tout est changé de nouveau, en France, depuis l'instant ou cette notice a été livrée à l'impression; mais le ministère du duc de Richelieu ayant accepté le honteux héritage des lois d'exception, légué par le dernier président du ministère, l'œil de la nation est plus fixé que jamais sur les defenseurs de la liberté publique, dont la destruction *momentanée*, n'est plus douteuse. — ROYER-COLLARD (ANTOINE-ATHANASE), frère du précédent, professeur à l'école de médecine, et médecin très distingué, se fit connaître, en 1802, par un *Essai sur l'aménorrhée*, qui eut un grand succès. Le 5 mai 1807, le prince Napoléon, fils aîné du roi de Hollande, étant mort du *croup*, l'empereur nomma une commission pour décerner un prix de 12,000 francs à l'auteur du meilleur ouvrage sur cette cruelle maladie. M. Royer-Collard, désigné rapporteur de cette commission, fit sur ce concours, un rapport d'environ 300 pages, qui passe pour le plus beau titre de son auteur. Il fut nommé, le 21 octobre 1808, inspecteur général des études en l'université, pour la faculté de médecine, puis médecin en chef de Charenton, fonctions dans lesquelles il fut confirmé au premier et au second retour du roi.

ROZAS (CALVO DE), né dans l'Arragon, était commerçant à Madrid, lorsque les événemens du 2 mai 1808 soulevèrent contre l'armée française les habitans de cette capitale, et bientôt ceux de toute l'Espagne. Il se rendit alors dans sa province natale, et se trouva au premier siége de Sarragosse, où il se signala par son audace et son dévouement. On le vit, dans une sortie, charger les assaillans à la tête d'une troupe de volontaires qui, sans autres armes que de larges couteaux, s'élançaient au milieu du feu de mousqueterie le plus vif et le plus soutenu (*voy.* PALAFOX.) Calvo fut ensuite nommé intendant de l'armée d'Arragon; et lors de la formation du premier gouvernement central qu'ait eu l'Espagne insurgée, sous le nom de *Junte centrale*, il fut nommé membre de cette assemblée, qui rendit de grands services à la cause nationale. Il s'y fit remarquer par la libéralité de ses principes, provoqua la convocation des cortès, demanda que la liberté de la presse fût consacrée, et se conduisit, dans toutes les circonstances, en citoyen guidé par le patriotisme le plus éclairé. Une pareille marche, et les opinions qu'il n'avait cessé de manifester, ne pouvaient manquer de le rendre suspect après la restauration; quoique rigoureusement surveillé, il échappa aux premières poursuites dirigées contre les libéraux; mais prévenu d'avoir trempé dans une des nombreuses conspirations qu'a fait naître dans sa patrie le système adopté par le gouvernement, il fut arrêté et enfermé dans le château de Villa-Viciosa, près de Madrid, où il est encore détenu à l'époque où nous écrivons, et traité, à ce qu'on assure, avec beaucoup de rigueur.

RUAMPS (PIERRE-CHARLES), était cultivateur et administrateur du département de la Charente-Inférieure, lorsqu'en septembre 1791, il fut député par ce département à l'assemblée législative. Fougueux, enthousiaste, sans instruction, il ne s'y fit remarquer que par ses violences, et dénonça, dès-lors, Roland, comme n'ayant pas fait exécuter contre son collègue Lacoste, ministre de la marine, le décret d'accusation porté contre lui. Réélu à la convention, il y redoubla d'emportemens, et prit place à la crête de la montagne. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; fut nommé membre du comité de sûreté générale dans la séance du soir du 21 janvier 1793; et chargé, peu de temps après, de se rendre en Alsace en qualité de commissaire, pour y seconder les opérations des autres députés en mission. Rentré dans la convention, il y appuya une dénonciation de Marat contre Custines, et fut accusé lui-même d'avoir voulu livrer Landau. Lorsque les 21 et 22 prairial an 2 (9 et 10 juin 1794), le comité de salut public, par l'organe de Couthon (*voy.* COUTHON; BOURDON DE L'OISE; ROBESPIERRE; BILLAUD-VARENNES) proposa une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire, Ruamps donna le signal de l'opposition la plus énergique, et protesta « que si cette loi de sang était décrétée, il ne restait plus aux députés qu'à se brûler la cervelle. » Il faut tout dire cependant: la loi passa et Ruamps ne se cassa pas la tête. On serait fondé à croire qu'avec une si juste indignation contre les tyrans, Ruamps

prit une part active au 9 thermidor, où que, du moins, après cette célèbre époque, il se montra l'un de leurs accusateurs les plus énergiques; bien loin de là, il se constitua leur défenseur officieux, et ce fut dans une discussion relative à Billaud, à Collot et à Vadier, dont la république demandait le trop juste supplice en expiation de tant de crimes commis, de tant de sang versé par leurs ordres, qu'on entendit Ruamps s'écrier : « qu'il valait mieux être Charrette que député. » Compromis dans le mouvement anarchique du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), Ruamps fut décrété d'arrestation dans la séance du soir du 29 du même mois (18 avril) avec Cambon, Thuriot, Levasseur (de la Sarthe) Maribon-Montaut, Maignet et Moyse Bayle, sur un rapport de Rovère qui annonçait, au nom du comité de sûreté générale, qu'un grand mouvement devait avoir lieu dans Paris. Amnistié le 3 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Ruamps n'a plus reparu sur la scène politique. On le croit mort.

RUCHEL (Ernest-Fréderic-Guillaume-Philippe de) général prussien, né en 1754, à Zizenow, en Poméranie, fut élevé dans l'école des cadets à Berlin, où son application et son ardeur firent concevoir de grandes espérances. Au sortir de cet établissement, il entra dans le régiment de Stojentien, infanterie, où il continua de remplir ses devoirs de la manière la plus satisfaisante. Il fut envoyé alors, avec quelques officiers de l'inspection du général Saldern, à Magdebourg, pour y étudier les sciences militaires, sous la direction d'un officier du corps du génie. A son retour, il fut fait adjudant du régiment où il servait, et bientôt après, dans la guerre de Bavière, il fut attaché en la même qualité au général de Knobelsdorff. Ce fut avec ce grade qu'il assista aux affaires de Groumback et de Gabel, dont la dernière fut très-sérieuse : il y déploya une extrême bravoure et se fit remarquer par ses chefs. Après la paix de Zeschen, il s'occupa de l'instruction des jeunes officiers de son régiment. En 1781, Fréderic II le fit venir à Postdam, et à la suite d'un court entretien, ce monarque le nomma lieutenant de l'état-major. Ruchel jouissait déjà d'une réputation si avantageuse, qu'après la mort du grand Fréderic, son successeur le chargea de la réforme des écoles militaires, opération dont tous les résultats heureux doivent lui être attribués. En 1790, il fut envoyé en Silésie pour y mettre sur pied les régimens de cette province qui devaient se rassembler près de Neisse et de Glatz, dans la perspective d'une guerre qu'éloigna le congrès de Reichenbach. Ruchel n'en fut pas moins récompensé de ses services par l'augmentation de sa pension et le brevet d'adjudant-major. En 1792, il accompagna le roi à Anspach, puis à Mayence, où ce prince eut une entrevue avec l'empereur d'Allemagne. La guerre ayant éclaté peu après entre la France et la Prusse, Ruchel se trouva, à la suite du roi, au siége de Longwy; puis, ayant été chargé d'une mission militaire auprès du landgrave de Hesse-Cassel, il l'accompagna dans les combats que les troupes de ce prince livrèrent près de Clermont et de Verdun. Cependant, Custine menaçait, non seulement Coblentz, mais Ehrenbreistein; pour sauver ces deux places, il fallait un officier résolu; le choix de Fréderic-Guillaume II tomba sur le major Ruchel, qui, par des marches forcées, réussit dans son expédition : en même-temps que la position prise par les Hessois entre le Rhin et la Moselle, arrêta les opérations de Custine. Cette activité fut récompensée par un brevet de lieutenant-colonel, que le roi lui accorda, sans s'arrêter au principe de l'ancienneté de service, et le landgrave le décora de l'ordre militaire de Hesse. A quelque temps de là, Custine ayant pris Francfort, donnait des inquiétudes aux coalisés pour Hanau et Giessen; en conséquence il fut résolu de prendre des mesures vigoureuses pour repousser les Français derrière le Rhin. Les troupes de Darmstadt se réunirent donc à celles de Cassel pour arrêter l'ennemi, jusqu'à l'arrivée de l'aile gauche de l'armée prussienne, commandée par le lieutenant-général Kalkreuth. Bientôt cependant ce corps, stationné dans les montagnes de la Lahn, commença à manquer de vivres, et la crainte de voir s'accroître encore les inconvéniens de cette position, fit former aux généraux hessois la résolution hardie d'enlever Francfort par un assaut. L'entreprise réussit pleinement, et Ruchel, qui avait eu part au plan, et qui s'était distingué dans l'exécution, reçut de nouveaux témoignages de l'estime de ses chefs. Au commencement de 1795, il fut élevé au grade de

colonel. Chargé de quelques missions auprès de divers princes d'Allemagne, il se trouva ensuite aux combats de Weiler et d'Absheim, et contribua éminemment à la défaite d'un corps français qui manœuvrait vers le coude du Mein, pour détruire le train d'artillerie à Russelsheim. Nommé commandant de Gustavsbourg, il défendit vigoureusement cette place contre toutes les attaques des Français; et après la prise de Mayence, il devint général-major, et fut chargé du commandement d'une brigade. Au blocus de Landau, il commanda l'aile droite, et eut le régiment vacant par la mort du général de Wegner, tué à Lusheim. Après la levée du blocus, le corps de Ruchel forma l'arrière-garde de l'armée prussienne jusqu'à Franckenthal, et repoussa constamment les attaques des Français, qui tentaient d'inquiéter cette retraite. Le major-général Ruchel obtint en récompense de sa conduite dans cette circonstance, l'ordre de l'Aigle-Rouge, qui fut accompagné des témoignages les plus flatteurs de l'estime du souverain. L'affaire de Kreutznach, où son audace l'exposa à être fait prisonnier; celle de Kaiserslautern, où il chargea le centre de l'armée française; enfin celle de Martinshohe, où, à la tête de deux escadrons de dragons, il déploya toute sa bravoure personnelle, achevèrent de lui assurer la plus brillante réputation. Pendant l'hiver de 1795, il occupa les îles près de Mayence, et au printemps suivant, il se rendit en Westphalie avec l'armée prussienne. Après la paix de Bâle (5 avril 1795), le roi, croyant devoir de nouvelles récompenses à ses services, lui donna des domaines considérables dans la Prusse méridionale; mais Ruchel se décida à les aliéner. Il jouissait paisiblement de sa fortune et de la renommée qu'il avait acquise, lorsque les événemens politiques et militaires vinrent lui présenter l'occasion de rentrer activement dans une carrière qu'il aimait d'autant plus qu'il lui devait sa fortune. Après la bataille d'Ulm, en 1805, le cabinet prussien paraissait hésiter encore sur le parti qu'il convenait de prendre dans cette lutte opiniâtre : il fut tenu à cet effet, près de Postdam, une conférence que présida le duc de Brunswick, et à laquelle assistèrent, outre plusieurs officiers de l'état-major, Ruchel et Massenbach. Ce dernier, par des observations pleines de justesse et de sagacité sur la position respective des armées belligérantes, parvint à convaincre le duc que toute tentative faite en ce moment contre l'armée française serait au moins inutile : conviction qu'il ne parvint à opérer qu'au grand déplaisir de Ruchel, qui, désirant ardemment la guerre, ne parlait qu'avec le dédain le plus méprisant des Français ainsi que de leur chef, et qui prouva dans cette circonstance que ses notions stratégiques étaient loin d'égaler son intrépidité dans l'action. Lorsque la conclusion du traité de Vienne (*voy.* Haugwitz), lui eut fait perdre l'espérance de guerroyer, il manifesta par une démarche remarquable le mécontentement que lui causait cette attente trompée. Accompagné de ses adjudans, il se rendit au palais du roi, et s'étant présenté brusquement devant ce prince, il annonça « qu'il venait lui exprimer la douleur de ses compagnons d'armes au sujet de la campagne manquée. » Le monarque, vivement offensé, lui demanda depuis quand l'armée se mêlait de contrôler les décisions de son cabinet, et s'éloigna après lui avoir fait une sévère réprimande. Néanmoins, cette conduite inconvenante n'eut point d'autre suite pour Ruchel, qui vit enfin avec transport la guerre éclater l'année suivante. Chargé du commandement d'un corps destiné à seconder les opérations de celui du prince de Hohenlohe, il arriva sur le champ de bataille de Jéna quelques heures trop tard; et cette lenteur, rapprochée de son activité connue, le fit soupçonner de malveillance envers ce prince, sur les talens duquel on prétendit qu'il s'était expliqué d'une manière désavantageuse le jour même de l'action. Quoi qu'il en soit, il fut lui-même enveloppé dans le désastre de celui qu'il avait si mal soutenu; après avoir donné des preuves nouvelles, mais inutiles, de son audace, et sacrifié une grande partie de son corps, lui-même, atteint d'une balle, fut renversé de cheval et fait prisonnier par les Français, qui lui donnèrent les secours qu'exigeait son état. Remis en liberté, il se rendit à Kœnigsberg, où, chargé de l'organisation de nouveaux corps, il joignit à ce travail celui de la direction de l'opinion publique, en rédigeant lui-même les principaux articles de la gazette de Kœnigsberg, où il expliqua les événemens qui venaient de se passer, et l'état général des affaires politiques, de la manière

qui convenait à ses vues : articles qui, pour n'être pas remarquables par l'impartialité, comme on s'en doute bien, n'en étaient pas moins piquans. De vives représailles furent exercées contre lui dans le *Moniteur*, où il fut taxé d'ingratitude, d'arrogance, et d'un manque de générosité envers les prisonniers, particulièrement envers le général Victor, enlevé par des partisans. On ignore jusqu'à quel point cette dernière accusation était fondée : ce qui paraît certain, c'est que Napoléon conserva contre lui un vif ressentiment personnel, et que ce fut par l'influence de ce monarque, que Ruchel fut privé de ses divers emplois. Il obtint toutefois une pension considérable, avec laquelle il se retira dans sa terre de Haseley, en Poméranie, où il est resté depuis. Sa fortune se composait presqu'en entier des bienfaits de son souverain; car il avait toujours négligé les occasions de s'enrichir. A cet honorable désintéressement, il joignait de la franchise et de la bonté; il avait su gagner les cœurs de ceux qui l'approchaient, par ces qualités, auxquelles se joignait une libéralité constante, qu'il regardait comme une des vertus les plus faites pour accompagner la bravoure. Malheureusement, ces précieux avantages étaient altérés en lui par une hauteur et des préjugés qui tenaient sans doute à son caractère, mais plus encore à l'esprit de la caste dont il faisait partie. L'auteur de la *Galerie de caractères prussiens* en rapporte une preuve assez remarquable pour mériter d'être consignée dans cet article. Le colonel Massenbach ayant en sa présence, dans un entretien qui eut lieu quelque temps avant la campagne de 1806, rendu hommage au génie de Napoléon, Ruchel l'interrompit en lui disant : «Allez, allez, mon ami, vous n'y pensez pas; j'étais chevalier de l'Aigle-Rouge, lorsque Napoléon n'était encore que lieutenant d'artillerie. » Cette naïveté d'amour-propre, plus commune qu'on ne le croit, suffit pour expliquer l'opposition inflexible qu'ont jusqu'ici rencontrée les idées nouvelles de la part d'une caste, qui, dans toute l'Allemagne, et surtout peut-être en Prusse, ne cesse de placer les distinctions et les titres au-dessus des qualités personnelles, malgré ce qu'ont fait pour détruire cet antique préjugé les talens et le courage roturiers qui, en 1813-1815, ont si complètement réparé les fautes énormes commises en 1806 par l'ineptie présomptueuse des privilégiés.

RUELLE (Albert), député à la convention nationale, fut nommé juge au tribunal du district de Bourgueil en 1790; devint, en septembre 1791, député suppléant du département d'Indre-et-Loire à l'assemblée législative, où il ne prit point séance; et fut élu, en septembre 1792, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel, et en demandant que l'assemblée examinât si des raisons politiques et l'intérêt public n'exigeaient pas la commutation de cette peine, ou la suspension de l'exécution du décret de mort. Envoyé dans les départemens de l'ouest, après le 9 thermidor, pour les pacifier, Ruelle s'y conduisit avec une loyauté trop rare dans ces temps malheureux. Il fit, l'un des premiers, entendre les accens de l'humanité au milieu des fureurs de la guerre civile, et cette justice lui a été généralement rendue. Nommé, en 1800, sous-préfet à Chinon, il remplit les fonctions de cette place pendant plusieurs années. La loi du 12 janvier 1816, l'a contraint de quitter la France; mais nous n'en conclurons pas, comme les rédacteurs de la *Biographie Michaud*, qu'il ait, pour cela, rempli des fonctions, pendant les cent jours; nous savons trop bien que, sous les deux restaurations des Bourbons, tout a été arbitraire dans la dispensation des rigueurs comme dans celle des graces. Est-ce donc à nous d'apprendre à l'Europe que, tandis que les proscripteurs des républicains et les assassins de septembre, protégés par d'infâmes services (*voy.* Amar, Panis, etc.), jouissaient, dans Paris, d'une scandaleuse impunité, plusieurs de leurs anciens collègues, victimes de toutes les oppressions, et qui n'avaient à se reprocher qu'une erreur, fatale sans doute, mais qui était la seule dans une carrière politique longue et honorable, étaient frappés d'un anathème éternel.

RUFFO-SCILLA (Louis-Fabrice), né à Naples le 16 septembre 1744, entra dans l'église, fut élevé à Rome dans la maison d'un oncle cardinal, et dut à ses soins une éducation brillante. Créé, en 1791, cardinal-diacre du titre de Ste-Marie, il obtint ensuite la place de trésorier apostolique : mais bientôt sa conduite peu cléricale fit repentir Pie VI du choix qu'il

avait fait. Le jeune Ruffo était devenu amoureux de la marquise d'Avia, et ne gardait aucune mesure dans ses liaisons avec elle. Les fonds sacrés étaient dissipés pour satisfaire les fantaisies de cette dame. Le pape, après plusieurs avis et réprimandes, ne vit d'autre moyen pour faire cesser ses dépenses scandaleuses, que de lui ôter sa place en le nommant cardinal. Ruffo, mécontent du saint-père, se retira à Naples, puis demanda et obtint l'intendance de Caserte. La cour de Rome lui reprocha alors amèrement d'avilir l'église, et l'engagea, mais en vain, à revenir à Rome. Ruffo rejeta ses offres avec hauteur, fit sa cour à la reine, flatta ses sentimens, poursuivit et dénonça avec ardeur les ennemis de la monarchie, et obtint l'ordre de St-Janvier. Lorsque l'armée aux ordres de Mack eut été défaite et dispersée, et qu'une grande partie de l'état de Naples eut été envahie, en 1798, par les Français, le cardinal Ruffo suivit la cour en Sicile. Là, on reçut les nouvelles des heureux efforts du curé Rinaldi (*v.* ce nom au SUP.), pour conserver parmi les Calabrois un foyer d'insurrection en faveur de la royauté. Ce curé, qui avait conçu la première pensée d'une expédition insurrectionnelle contre les Français, pressait le roi de le seconder en lui envoyant des chefs et quelques moyens militaires. Ruffo qui, malgré son attachement à la cour, y jouissait de peu de crédit, saisit avidement cette occasion de se rendre important, et se dévoua, avec beaucoup de courage, à suivre, étendre et diriger un projet dont on a eu tort de lui attribuer la conception, mais dont l'exécution lui laissait encore un rôle aussi dangereux que brillant. Parti avec trois hommes, il descendit à Reggio, où ayant rassemblé une centaine d'aventuriers déterminés, il commença aussitôt ses opérations. Son premier soin fut d'excommunier les ennemis de sa cause ou ceux qui ne le seconderaient pas; puis ayant organisé des levées et des insurrections dans toute la Calabre, il parvint à rassembler, dans l'espace de quelques jours, une armée d'environ 25.000 hommes, que déjà les menées de divers royalistes avaient préparés à l'insurrection. Profitant avec habileté des dispositions de ces bandes féroces et indisciplinées, mais pleines d'audace et de dévouement, il fit une guerre si active aux républicains, tant qu'ils occupèrent les états napolitains, qu'il les empêcha de pénétrer dans cette province. Son exemple, le bruit des succès qu'il obtenait, et l'espoir d'être secouru par lui, ainsi que quelques débarquemens de troupes siciliennes, qui, quoique peu nombreuses, servirent à régulariser les opérations des masses insurgées, eurent encore pour effet d'encourager les mouvemens partiels qui inquiétèrent sans cesse les Français sur tous les points. Avant leur retraite même, il remporta sur eux plusieurs avantages, les chassa de différentes positions; et à cette dernière époque, il les poursuivit avec une telle activité, qu'il influa sensiblement sur la reprise de la ville et du royaume de Naples, et ensuite sur celle de Rome et d'une grande partie de l'état de l'église; mais le service le plus essentiel peut-être qu'il ait rendu à son souverain, est d'avoir créé à ce prince une armée, de l'avoir mis à même de ne pas entrer en fugitif dans ses états, d'y donner la loi au lieu de la recevoir, et de soumettre lui-même une multitude d'ennemis, animés par tout le fanatisme de la liberté, également guidés par les lumières et le patriotisme, et dont il aurait été aussi dangereux qu'humiliant de ne devoir la réduction qu'à des étrangers accoutumés à faire payer leurs services. Ces succès brillans furent, il est vrai, souillés par le meurtre et le pillage; encore suivant des rapports qui paraissent dignes de foi, ces coupables excès ne furent-ils commis que malgré les efforts de Ruffo, dont l'autorité fut souvent impuissante pour arrêter les fureurs des hordes sauvages qui composaient la plus grande partie de son armée. On a même prétendu qu'il n'avait été dépouillé du commandement des troupes qu'il avait dirigées avec tant d'audace et de succès, que parce qu'il s'était opposé à la violation des traités et des amnisties, et à cette multitude de supplices qui signalèrent les vengeances de la cour. L'empereur de Russie lui adressa, à-peu-près dans le même temps, une lettre très-flatteuse, en lui envoyant les ordres de Saint-André et de Saint-Alexandre Newski. Quelques puissances de l'Europe, dit-on, auraient désiré voir le cardinal Ruffo remplacer Pie VI; mais il était trop jeune pour oser y prétendre, et Pie VII l'employa de nouveau en 1800 près de la cour de Vienne. Nommé ensuite

ministre plénipotentiaire du roi de Naples à Rome, il revint dans cette capitale en mai 1802. Sa campagne de Calabre avait révélé en lui des talens militaires si remarquables, qu'à la fin de 1805, lors de l'arrivée des troupes russes et anglaises dans les états de Naples, il fut d'abord question de lui pour le commandement de l'armée napolitaine : mais il paraît qu'il le refusa. Il fut envoyé ensuite par sa cour auprès du pape, qui ne voulut le reconnaître que comme cardinal, partit de là pour se rendre en France avec une mission, et n'alla pas plus loin que Lyon, ayant eu ordre de l'empereur Napoléon d'aller attendre ses ordres à Genève; il passa à Berne, puis à Lausanne, et parcourut la Suisse pendant les premiers mois de 1806. On ne sait pas bien positivement quel fut le résultat de cette mission; mais Ruffo retourna à Rome, où il se livra à divers travaux dont nous parlerons plus loin, jusqu'à l'époque où les prétention contrariées de Napoléon amenèrent l'enlèvement du pape Pie VII. Après cet événement, l'empereur fit venir à Paris le cardinal Ruffo, qu'il nomma officier de la légion-d'honneur; mais ayant sans doute rencontré dans le caractère ferme et décidé de cet ecclésiastique guerrier quelque obstacle insurmontable, il l'éloigna bientôt de sa personne, et l'exila même à Bagneux près de Sceaux. Après la chute de ce monarque, il retourna à Rome avec le St-Père, et fait encore aujourd'hui partie du sacré collége. Ce cardinal, que ses penchans semblaient avoir destiné à vivre dans les siècles où l'on vit des évêques endosser la cuirasse, a écrit sur les manœuvres des troupes et les équipages de la cavalerie; mais par un contraste non moins singulier que tout le reste, il a composé des traités sur les fontaines, les canaux, et les mœurs des différentes espèces de pigeons. Il passe pour le plus savant économiste d'Italie, et c'est à lui qu'est due la loi par laquelle une prime est accordée à tout propriétaire qui plante un olivier. On lui reconnaît d'ailleurs de l'esprit, de l'instruction, et des connaissances très-variées. Du reste, il se montre assez indépendant dans ses opinions, et il paraît qu'il restera toute sa vie ce qu'il est, sans tenter d'exercer une influence plus active sur l'état ecclésiastique. Il a recouvré des terres dans le royaume de Naples, où il passe la plus grande partie de son temps à mettre en pratique ses connaissances en agriculture.

RUHL (Philippe), député à la convention nationale, était, en 1790, administrateur du département du Bas-Rhin, et fut en 1791, élu député à l'assemblée législative. Devenu, en septembre 1792, membre de la convention nationale, il y apporta les principes les plus exaltés. En mission à l'époque du procès de Louis XVI, il ne vota point dans cette affaire. Chargé ensuite de divers missions, il avait échappé à la réaction, lorsqu'ayant pris part à l'insurrection anarchique du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), il fut décrété d'arrestation le même jour, et se donna lui-même la mort le 29 du même mois.

RUHNKENIUS (David), professeur d'histoire et d'éloquence à l'université de Leyde, et un des plus grands philologues du dernier siècle, est né, en 1723, à Stolpe, en Poméranie, d'une famille très-honnête, son père étant bailli de la commune. Après avoir fait d'excellentes études à Kœnigsberg, où il se concilia l'amitié de son camarade de collége, le célèbre philosophe Kant, il retourna chez ses parens, à l'âge de 22 ans, pour aller continuer ses études à l'université de Wittenberg, où il resta deux ans, et publia, en 1743, une dissertation très-savante *De Galla Placidia Augusta*. Il partit ensuite pour Leyde, où il arriva en 1744, afin de se livrer à une étude plus profonde de la littérature grecque sous les auspices du professeur Tibère Hemsterhuis, qui était alors, sans contestation, un des plus grands hellénistes de l'Europe, et dont l'école a fait époque dans l'histoire de l'ancienne littérature classique. Ruhnkenius ne tarda pas à devenir l'ami de cet homme célèbre, dont il fréquenta les leçons pendant dix années consécutives, avec le succès le plus complet, comme on peut le voir par les ouvrages savans qu'il publia dans cette ville, savoir : *Epistola critica I, in Homeridarum hymnos et Hesiodum*, 1749, in-8. — *Epistola critica II, in Callimachum et Apollonium Rhodium*, 1752, in-8. — *Timæi Sophistæ lexicon vocum platonicarum*, publié par M. Ruhnkenius pour la première fois. La première édition de cet auteur grec est de 1754 : il en parut une seconde, considérablement augmentée en 1789, 1 vol. in-8. — *Thalelæi*, *Theodori*, *Stephani*,

Cyrilli commentarii in Tit. D. et Cod. de Postulando, sive de advocatis et procuratoribus, gr. et lat. cum annotationibus, inséré dans le *Thesaurus juris* de Meerman, tom. 3. L'université de Leyde tâcha, dès-lors, de s'attacher le jeune étranger qui venait de publier des ouvrages d'où rejaillissait le plus grand honneur, non-seulement sur l'auteur qui les avait composés, mais aussi sur les presses hollandaises, dont ils étaient sortis, et qui, d'ailleurs, avait manifesté l'intention de se fixer dans le pays où l'on savait si bien apprécier ses talens. Les curateurs de l'université y réussirent en le nommant d'abord, en 1757, sous le titre de *Lector*, professeur de langue grecque, et ensuite, en 1768, professeur ordinaire d'histoire et d'éloquence, place qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ce fut en vain qu'en 1785, l'académie de Gottingue fit des efforts pour s'attacher ce savant critique, qui, ayant choisi la Hollande pour sa patrie, ne put se résoudre à quitter ce pays où il a demeuré pendant plus d'un demi-siècle, et qui, pendant plus de quarante ans, fut un des plus beaux ornemens de l'université de Leyde, où il avait principalement acquis les connaissances qui lui ont mérité une réputation aussi durable que brillante, puisqu'elle est basée sur des écrits qui subsisteront aussi longtemps que la littérature grecque et latine sera en honneur parmi les nations civilisées de l'Europe. Indépendamment des ouvrages cités plus haut, on a encore de lui : *Oratio de Græcia artium ac doctrinarum inventrice*, 1757, in-4. — *Oratio de doctore umbratico*. 1763, in-4. — *P. Rutilius Lupus, de figuris sententiarum, etc.*, avec des notes, 1768, in-8. Cet ouvrage est précédé d'une excellente *Histoire critique des orateurs grecs*. — *Elogium Hemsterhusii*, 1768, in-8, ouvrage qui a eu plusieurs éditions, dont M. Wyttenbach, juge compétent en cette matière, fait le plus grand éloge (*), en disant : que les siècles modernes n'ont rien produit de plus parfait ni de plus achevé (*quo nihil in omni elegantis doctrinæ et eloquentiæ genere recentior ætas perfectius absolutiusque vidit*). — Des notes sur Callimaque, publiées par Ernesti, dans son édition de ce poète. — *Dissertatio de vitâ et scriptis Longini*, 1776 — *Vellejus Paterculus cum notis*, 1779, in-8. Le travail de Ruhnkenius sur cet historien latin est très-estimé. — *Homeri hymnus in Cererem*, avec des notes, 1780, deuxième édition, 1782. — *M. A. Mureti opera omnia ex MSC. aucta et emendata cum brevi annotatione*, 1789, 4 vol. in-8. On lui doit encore un excellent travail sur le Dictionnaire de Scheller, dans lequel il a fait de nombreuses corrections : cet ouvrage a paru, en 1799, latin et hollandais, formant un gros vol. in-4. Les opuscules de Ruhnkenius ont été recueillis et publiés, en 1807, sous le titre de *D. Ruhnkenii Opuscula oratoria, philologica, critica*, 1 vol. in-8. M. Wyttenbach a publié la vie de Ruhnkenius (*vita Ruhnkenii*), en 1799, in-8, et les manuscrits de ce savant professeur ont passé à la bibliothèque de Leyde. M. Saxe a donné une nomenclature exacte des ouvrages de Ruhnkenius, dans son *Onom. Lit.*, tom. 8, pag. 68 et suiv.

(*) *In vitâ Ruhnkenii*, pag. 141.

RULHIÈRES (Claude-Carloman), chevalier de St.-Louis, de l'académie française, accompagna en Russie le marquis de l'Hôpital, en qualité de secrétaire d'ambassade, et fut témoin de la révolution qui arracha le sceptre à Pierre III, et plaça Catherine II sur le trône. Il écrivit en peu de pages l'histoire de cette catastrophe, mais ces pages sont dignes de Salluste. On a prétendu que le portrait qu'il y trace de la Sémiramis du Nord, lui fut dicté par le ressentiment. Il n'est pas certain que la postérité confirme ce reproche. Il a aussi fait le tableau de la révolution de Pologne, et des causes du démembrement de cette république. Instruit par des correspondans sûrs, et ayant rassemblé d'excellens matériaux, il peignit cet événement de ses véritables couleurs. Il s'occupait à ramasser des documens sur l'histoire de la révolution de France, lorsque la mort l'enleva le 30 janvier 1791, époque à laquelle, au surplus, cette révolution était bien loin d'avoir parcouru toute sa période. La haute philosophie dont ses ouvrages font preuve, explique les dispositions favorables qu'il manifesta pour la révolution à son aurore, quoique la classe à laquelle il appartenait et ses intérêts personnels semblassent devoir le rattacher à l'aristocratie. Au surplus, il périt avant d'avoir pu être témoin des excès à jamais déplorables qui souillèrent ce mouvement si noble et si beau dans son principe. Ses

éclaircissemens historiques sur l'état des protestans en France, où il plaide leur cause avec chaleur, sont pleins de recherches savantes, et fournissent la preuve de la saine critique de l'auteur. Possesseur du manuscrit de l'abbé de Mably sur l'histoire de France, Rulhières l'a terminé, et la seconde partie est entièrement de lui. Cet ouvrage a paru en 1789. A sa supériorité comme prosateur, à ses connaissances historiques et politiques, Rulhières joignait le talent des vers. Son *Epître sur les Disputes* rappelle les beaux temps de la poésie française par l'harmonie du style et le fonds des idées; aussi, lorsqu'elle parut, Voltaire disait à ses amis: « Lisez cela, c'est du bon temps. » On connaît encore de lui un joli poème sur les *Jeux de Mains*, de petits contes, et des épigrammes que son caractère malin lui dicta trop souvent. Son ouvrage sur la Pologne fut déclaré digne du prix décennal accordé aux productions historiques; et c'est, sous tous les rapports, une des plus belles compositions dans ce genre qu'ait vu paraître le 18e siècle.

RUMFORT (Sir Benjamin-Thompson, comte de), né à Concord, petite ville d'Amérique, se trouva de bonne heure livré à lui-même, et dans un état de dénuement presqu'absolu, qui ne l'empêcha pas toutefois de profiter avec ardeur des leçons d'un ecclésiastique instruit auquel il était attaché. Sa situation changea par le mariage qu'il contracta, dès sa dix-neuvième année, avec une riche veuve, et qui le rendit l'un des personnages les plus considérables du canton. Devenu major dans la milice de son district, il se déclara pour la cause de la Grande-Bretagne dans la guerre de l'indépendance, se retira avec l'armée anglaise à Boston, et lorsqu'elle évacua cette ville, en mars 1776, fut chargé de porter cette nouvelle en Angleterre, où lord Georges Germaine l'attacha à ses bureaux. En 1780, il fut élevé au poste de sous-secrétaire-d'état, que la marche défectueuse suivie par le ministère le détermina bientôt à abandonner, et il reprit, en 1782, du service dans l'armée royale, où il fut nommé au commandement d'un escadron. Chargé de réorganiser la cavalerie britannique, il ne montra pas moins de talent dans cette importante opération, que de valeur dans les diverses affaires auxquelles il assista. Il était parvenu au grade de colonel, lorsque la paix fut conclue. Alors il forma le projet d'aller prendre du service en Bavière, ce qu'il effectua avec la permission de Georges III, qui, en récompense de ses éminens services, le créa chevalier, en lui conservant la demi-solde de son grade. Etabli à Munich en 1784, sir Benjamin Thompson gagna la confiance de l'électeur Charles-Theodore, auquel il ne tarda pas à rendre d'inappréciables services. Il opéra de salutaires réformes dans les divers départemens du gouvernement de ce prince; détruisit le fléau de la mendicité dans ses états; établit des manufactures pour faire travailler les pauvres; introduisit la culture des pommes de terre; fit exécuter des cheminées propres à accroître l'intensité de la chaleur et à diminuer la consommation du bois, et multiplia les établissemens des soupes économiques. Il fut décoré, par l'électeur, des différens ordres de l'état, puis promu au grade de lieutenant-général, et créé comte de Rumfort. A son retour en Angleterre, il y propagea ses établissemens d'utilité publique, et il n'y a pas une maison bourgeoise dans ce royaume qui ne soit mieux et plus économiquement chauffée, grâce à sa méthode. Le comte de Rumfort a publié le résultat de ses travaux et de ses recherches dans un ouvrage très-répandu, intitulé : *Essai et expériences politiques, économiques et philosophiques*. En 1798, il les fit présenter au directoire français. L'année suivante, la mort du prince son bienfaiteur le détermina à se fixer en France, où il continua de consacrer tous ses travaux à l'utilité publique. En juin 1802, il fut honorablement accueilli du premier consul, et nommé membre de l'institut. Il prit une part active à toutes les opérations de la classe dont il était membre, jusqu'à sa mort, arrivée à Auteuil, près Paris, le 22 août 1814. Rumfort offrait une rare réunion de connaissances, et peu d'hommes ont été aussi réellement utiles à l'humanité.

S.

SABATIER-DE-CABRE, conseiller clerc au parlement de Paris, se montra, dans les séances du parlement des 6 août, 19 novembre, 12 décembre 1787; 11, 29 avril et 5 mai 1788, l'un des plus énergiques opposans aux mesures absurdes et oppressives de la cour; mais la révolution du 14 juillet 1789, les événemens qui la suivirent, et surtout la suppression des parlemens modifièrent successivement ses opinions, et ne tardèrent pas à les changer tout-à-fait. Arrêté plusieurs fois sous les divers gouvernemens auxquels la France fut soumise jusqu'au rétablissement de celui des Bourbons, il abjura, d'une manière peu favorable à sa réputation, ce qu'il y avait de plus honorable dans les doctrines qu'il avait anciennement professées. Il est mort à Paris, dans les derniers jours de 1816.

SACK (Le baron ALBERT DE), chambellan du roi de Prusse, gouverneur du Bas-Rhin et du Moyen-Rhin, fut obligé, à cause de sa santé, de résider quelque temps à Madère, d'où il se rendit à Surinam. Il s'y occupa à faire des recherches sur l'histoire naturelle. A son retour, il mit en ordre les matériaux qu'il avait recueillis, et les publia sous la forme épistolaire. Après cette publication, il se rendit de nouveau dans les Indes occidentales et à Surinam. Il préparait en 1819 une nouvelle édition de son ouvrage, qui a pour titre : *Détails d'un voyage à Surinam*, 1810, in-4. A l'époque de l'invasion de Bonaparte, en mars 1815, le baron Sack adressa aux habitans du Bas-Rhin et du Moyen-Rhin, une proclamation très-énergique, datée du 24 mars, pour les exciter à prendre les armes et à seconder les efforts des puissances européennes contre leur ennemi commun. Il fut chargé, à la fin de 1815, en qualité de plénipotentiaire du roi de Prusse, de conclure un arrangement relatif à la fixation de la ligne frontière entre le royaume de Prusse et celui des Pays-Bas, telle qu'elle avait été déterminée par le traité de paix. Le baron Albert de Sack a donné dans son gouvernement une marque de la protection qu'il accorde aux arts, en invitant, en 1814, les amateurs à rassembler et sauver tous les objets d'art qui se trouvaient dispersés par suite de la guerre et du pillage des armées. Il s'est démis de son emploi en 1816, et a refusé la place de gouverneur ou grand-président de la Poméranie, pour vivre à Berlin dans le repos de la vie privée.

SACKEN (Le baron), lieutenant-général, est compté au nombre des meilleurs généraux de cavalerie que la Russie ait eus dans les dernieres guerres. Il avait servi avec distinction contre les Turcs et les Polonais, lorsqu'il fut appelé à combattre les Français en 1799. Il fit alors partie du corps d'armée qui essuya une défaite à Zurich, et il fut fait prisonnier et conduit à Nanci, où il resta jusqu'à la conclusion de la paix. Accueilli avec empressement par tout ce que cette ville offrait de plus distingué, il conçut dès-lors pour les Français une estime qui ne s'est jamais démentie. Il fit plus tard toutes les guerres que la Russie eut à soutenir contre la France. Dans la retraite de Moscou, en 1812, il avait sous ses ordres un corps d'armée avec lequel il fut chargé d'observer les Autrichiens en Pologne. Le 18 mars 1813, il mit le siége devant la forteresse de Czentuchow, située sur la Vistule, et il la força de capituler. Le 14 août, une partie de son corps concourut au gain de la bataille de Katzbach. Le 20, il fut attaqué et battu à Works sur les lignes de la Bober, par le maréchal Ney. Après la bataille de Bautzen, il se porta, à marches forcées, sur Elster, pour y passer l'Elbe avec les corps des généraux York et Langeron, et servit de réserve au premier, pendant qu'il attaquait les Français près de Wartenbourg. Il concourut encore aux opérations qui suivirent la bataille de Leipzig, passa le Rhin le 1er janvier 1814, avec un corps faisant partie de l'armée de Silesie, et se dirigea sur Pont-à-Mousson. Le 29 janvier, il prit une part très-active au combat de Brienne, attaqua, le 1er février, le village de Rothiere dont il s'empara, fut repoussé à Montmirail, et combattit encore à Craonne et à Laon les 7 et 9 mars suivant. Après la capitulation de Paris, le général Sacken en fut nommé gouverneur, le 1er

avril. Il paraît s'être acquis, pendant l'exercice de ses fonctions, l'estime des Parisiens par sa modération, et l'on reconnaît généralement qu'il s'efforça d'alléger, autant que le permettaient les circonstances, le fardeau qui pesait sur les habitans, en maintenant l'ordre, et faisant observer la discipline. En quittant Paris, au mois de juin, il emporta les témoignages de la satisfaction des autorités, qui consignèrent dans une délibération l'expression de leur reconnaissance, et lui envoyèrent une épée comme marque de la reconnaissance publique. Le roi lui écrivit dans le même sens, en lui envoyant son portrait sur une superbe boîte de diamans. Le général Sacken a été créé grand-croix du mérite militaire de France le 4 octobre 1815. Son souverain l'a nommé commandant en chef du premier corps d'armée, en remplacement du feld-maréchal Barclay-de-Tolly, mort en 1818; et peu après, il a été élevé à la dignité de membre du conseil-d'état.

SADES (Le marquis DE), d'une ancienne famille du comtat Venaissin, était, avant la révolution, colonel de cavalerie, et s'était déjà fait connaître par une conduite et des productions également infâmes et criminelles. Chassé par le corps d'officiers de son régiment, il vint à Paris et s'y livra à des orgies tellement horribles, qu'un ordre de la cour le fit enfermer à la Bastille, au commencement de février 1789. Transféré ensuite à Vincennes, il en sortit lors de la suppression des lettres de cachet, après y avoir composé un horrible roman, intitulé *Justine, ou les malheurs de la vertu*, lequel fut suivi, deux ans après, d'une composition mille fois plus épouvantable encore, sous le nom de *Juliette*, et qui était la suite de la première. Tout ce que l'imagination la plus délirante, la plus obscène et la plus sanguinaire peut rêver de plus monstrueux et de plus révoltant, semble avoir été réuni dans ces deux ouvrages, dont les principes sont en parfaite analogie avec les tableaux, et dont la seule conception doit être considérée comme un attentat contre l'ordre social. Le marquis de Sades a, tour-à-tour, avoué et désavoué, en 1799, ces exécrables productions, dont il n'était pas fâché, au fond, qu'on sût qu'il était l'auteur, et dont il avait eu précédemment l'inconcevable audace d'adresser un exemplaire, imprimé sur papier vélin, à chacun des membres du directoire exécutif. Arrêté de nouveau en 1804, il fut d'abord enfermé à la Force, puis transféré à Charenton, où il composait des comédies que les fous convalescens représentaient sur un théâtre construit dans la maison, d'après l'ingénieuse idée et par les soins de l'abbé de Coulmiers, directeur de l'établissement. De Sades avait obtenu ainsi une assez grande liberté, et recevait du monde; cependant, certaines visites inspiraient de la défiance, et bientôt après, la police de Paris acquit la certitude, par une visite ordonnée dans sa chambre à la suite de déclarations faites par quelques-unes des personnes qui avaient obtenu l'autorisation de venir le voir, que, joignant l'exemple au précepte, cet homme exécrable se livrait, au fond de sa prison, sur les malheureuses qui se sacrifiaient à lui, à prix d'or, aux monstrueuses et sanguinaires débauches qu'il avait décrites dans ses ouvrages. On trouva les instrumens de ses crimes dans les matelas et les paillasses de son lit, encore tachés de sang. L'ordre fut donné le même jour de le transférer à Bicêtre, où il est mort depuis quelques années. Il avait alors soixante-trois ans. Ses cheveux, du plus beau blanc, étaient parfaitement conservés; sa coëffure très-soignée. Sa taille était petite; sa figure, toujours colorée d'un rouge très-vif. L'affreux cynisme de ses écrits se retrouvait dans ses discours, et c'était du ton le plus calme et le plus convaincu, qu'il professait des maximes dont l'échafaud fut toujours la juste et inévitable conséquence.

SAINT-AUBIN, ancien professeur de droit public, commença à se faire connaître dans les débats politiques, peu de temps après l'établissement de la constitution de 1795. Ami de la liberté, plein d'esprit, de verve et d'originalité, il s'occupait particulièrement de discussions sur les finances, et il écrivait sur cette matière, dans les journaux, des articles où l'ironie et le persiflage, naturellement étrangers à d'aussi graves sujets, ne paraissaient cependant point déplacés. Appelé au tribunat, en mars 1801, sa franchise déplut, et il en sortit lors de la première élimination, en mars 1802. Lorsqu'il y combattit le projet de code civil, présenté peu de temps auparavant, il énonça des idées neuves et saillantes sur le caractère

des peuples. M. de Saint-Aubin fait aujourd'hui un cours public dont les finances sont le principal objet. On a de lui : *Théorie des lois pénales*, par J. Bentham, traduit de l'anglais (à la suite de l'édition du *Traité des délits et des peines*, traduit par Morellet; 1797, in-8.) — *Exposition des avantages qui résultent de la vente immédiate des biens nationaux de la Belgique, contre des inscriptions au grand-livre*, 1797, in-8. — *Observations sur le discours de Gilbert des Molières, concernant le rapport du ministre des finances, avec quelques observations générales sur les impôts, et particulièrement l'impôt sur le sel*, 1797, in-8. — *Sur la mobilisation des deux tiers de la dette publique, d'après le projet de la commission des finances qui propose de convertir le capital de ces deux tiers en bons au porteur admissibles uniquement en paiement des domaines nationaux*, 1797, in-8. — *Réflexions sur la résolution du 26 pluviôse concernant les parens d'émigrés*, 1799, in-8. — *Ne peut-on pas sauver la république en la faisant aimer? N'y a-t-il pas moyen d'emprunter* 100 *millions?* ou *Réflexions détachées des* 100 *millions*, 1799, in-12. — *Le change, le pair du change et les arbitrages expliqués*, 1811, in-8. — *Dialogue entre M. Geyser, inspecteur-général des ci-devant droits-réunis, et M. Wolf, employé à la division des tabacs*, 1814, in-8. — *L'industrie littéraire, et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière*, ou *Opinions sur les finances, la politique, la morale et la philosophie, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans*, tome 1er, première partie, finances, 1816, in-8; 1817, in-8. tom. 1er, 3e partie, 1817, in-8. — *Annales de la session de 1817 à 1818*, 3e et 4e livraisons du tome 1er (les autres livraisons sont de M. B. de Constant). — *Essai sur la contrainte par corps, à l'occasion du projet de loi soumis aux chambres*, 1818, in-4.

SAINT-AUBIN (Madame), actrice de la comédie italienne, depuis théâtre Feydeau, débuta, au mois de juin 1786, par les rôles de Marine, dans la *Colonie*, et de Denise, dans l'*Epreuve villageoise*. Une physionomie piquante, une excellente méthode de chant, un jeu plein de grâce et de finesse, telles étaient les qualités de cette charmante actrice, dont la retraite, qui eut lieu en 1812, a été suivie des plus vifs regrets. En 1816, quelques journaux ayant avancé que madame St-Aubin était sur le point de prendre la direction d'une nouvelle troupe d'opéra-comique, elle démentit ce bruit par une lettre insérée dans les journaux. — Mme Duret Saint-Aubin, sa fille, élève de Garat, est une des meilleures cantatrices de la capitale. Elle est, depuis plusieurs années, attachée au théâtre Feydeau.

SAINT-AULAIRE (Le comte Louis Beaupoil de), né en 1779, de l'ancienne famille à laquelle appartient l'aimable poète de ce nom, était un des chambellans de l'empereur Napoléon, et fut nommé, en 1812, préfet de la Meuse. Après le rétablissement des Bourbons, il passa, en octobre 1814, à la préfecture de la Haute Garonne, et se trouvait à Toulouse, en mars 1815, lors du retour de Napoléon. Resté sans fonctions jusqu'au retour de Louis XVIII, il fut élu à cette époque membre de la chambre des députés par le département de la Meuse. Il s'y montra toujours ami de la liberté constitutionnelle, et défendit avec courage la cause des infortunés protestans assassinés dans le Midi par l'ultra-royalisme. L'ordonnance du 5 septembre 1816, ayant dissous la chambre, le rendit à la vie privée. Nommé, en septembre 1818, président du collége électoral du Gard, il a été rappelé par ce département à la chambre des députés; mais on a vainement cherché en lui, depuis cette époque, l'ancien défenseur des libertés nationales. Il est vrai que, dans l'intervalle de ses deux députations, le comte de St.-Aulaire a marié sa fille, nièce, par sa mère, de la duchesse de Brunswick-Lunebourg-Bevern, au comte Decazes, alors ministre de la police, et depuis ministre de l'intérieur avec la présidence du conseil. Cette circonstance nous parait expliquer suffisamment pourquoi M. de St.-Aulaire a changé, dans l'assemblée, d'opinions, de place et de langage. Le beau-père d'un ministre resté libéral eût été un contresens politique, dont M. de St.-Aulaire n'a pas jugé à propos de donner l'exemple, fort extraordinaire sans doute, mais qui certainement ne serait pas devenu contagieux. Lorsque, dans la séance du lundi 14 février 1820, M. Clau-

sel de Coussergues, l'un des organes les plus furibonds de la faction antinationale, a dénoncé le comte Decazes comme complice de l'assassinat du duc de Berry, le comte de St.-Aulaire a gardé le silence; mais Clausel de Coussergues ayant, le lendemain, déposé sa proposition sur le bureau, et MM Cornet-d'Incourt, Benoit, Castel Bajac, Chabrillant, La Bourdonnaie, Marcellus, Maccarthy, et plusieurs autres chefs de cette faction, heureux de trouver dans un grand crime un prétexte pour satisfaire leurs vengeances et perdre leurs ennemis, ayant appuyé la proposition de leur frénétique collègue, M. de St.-Aulaire a pris la parole, non pour justifier son gendre d'un attentat atroce dont il est assez défendu par son caractère personnel, mais pour s'opposer à ce qu'une accusation aussi abominable qu'absurde fût consignée dans le procès-verbal de la chambre; il termina sa réponse par ces paroles adressées à M. Clausel de Coussergues: « Vous êtes un calomniateur. » Si le comte Decazes, qui, dès le lendemain, s'est empressé de mériter, de la part des sincères amis de la liberté constitutionnelle, des reproches auxquels il lui serabien autrement difficiled'échapperpar la proposition de détruire la loi des élections, la première et l'une des seules lois nationales rendues sous le règne de Louis XVIII; si disons-nous, ce ministre ferme long-temps encore les yeux à l'évidence, et s'il s'obstine à ne pas voir de quel côté sont ses implacables ennemis; nous lui annonçons, nous, étrangers à la France, mais qui ne pouvons voir sans douleur les maux incalculables dont elle est menacée, que les hommes dont il seconde, depuis plus d'un an, les projets coupables ou insensés ont résolu irrévocablement sa chute, avec toutes ses conséquences; et qu'ils lui réservent un sort commun avec les défenseurs des institutions nationales sacrifiées tous les jours par lui à la haine d'une faction qu'il ne peut désarmer que par son propre sacrifice, c'est-à-dire, en abandonnant le pouvoir aux mains de ses ennemis. En vain espère t il encore conserver ce pouvoir, en accablant de nouveau le peuple français de lois d'exceptions destructives de sa liberté; la faction qu'il caresse adoptera ses lois en proscrivant sa personne; et la nation tout entière, frappée dans ses plus chers intérêts, mais éclairée sur les secrètes pensées d'un ministère qui ne veut gouverner que par le despotisme, lui demandera avec terreur et indignation pourquoi elle est punie du crime d'un seul homme, et ce qu'a de commun la liberté de la presse avec un attentat conçu, arrêté et prêt, à tout instant, d'être exécuté, trois ans avant que cette liberté, quoiqu'expressément garantie par la charte, n'eût été accordée à la France. Nous terminions cet article, lorsque nous avons appris que le comte Decazes, créé duc, nommé ministre d'état et du conseil privé, et ambassadeur en Angleterre, par ordonnance du 20 février 1820, était remplacé dans la présidence du conseil par le duc de Richelieu; dans le ministère de l'intérieur par le comte Siméon, et à la police par M. Mounier, fils de l'ancien constituant. La fortune d'un seul a fait celle de plusieurs. Combien il est à regretter pour M. Decaze que, devant quitter le ministère, il n'en soit pas sorti avant d'avoir proposé le nouveau projet de loi sur les élections, et ceux relatifs à la suspension de la liberté individuelle et de la liberté de la presse! quelle gloire et quels regrets n'eût-il pas emportés avec lui! — Un jeune homme du nom de St-Aulaire, mais qui n'est pas de la même famille que le précédent, officier d'une rare intrépidité, d'un ardent patriotisme, et qui donnait, comme écrivain, les plus brillantes espérances, a été tué en duel, en 1818, par un sieur Harty de Pierrebourg, pour avoir, dans un écrit intitulé: *Oraison funèbre du duc de Feltre*, mis à nu l'odieuse conduite tenue par ce ministre à l'égard de l'armée française. Provoqué avec menaces, par le sieur Harty, St-Aulaire, relevant à peine d'une grave blessure au bras, reçue dans un précédent duel, et à qui son état de faiblesse rendait la défense presqu'impossible, eût été en droit, sans doute, d'ajourner, jusqu'à son entier rétablissement, la satisfaction que réclamait de lui son adversaire; c'était l'avis de son respectable père, autorité irrécusable en matière d'honneur; celui de tous ses amis, indignés du choix fait par le sieur Harty, pour cette explication, d'une époque où la santé de M. St-Aulaire mettait toutes les chances du combat du côté du provocateur; mais toutes les instances ont été inutiles, et le jour du combat a été fixé. Trahi, non par son courage, mais par ses forces, le jeune St-Aulaire, percé d'un coup d'épée, est tombé mort,

laissant de vifs regrets à son vieux père, dont il était adoré, et à ses braves et nombreux amis qui sont l'espoir de la patrie.

SAINT-CRICQ (Le baron DE), né à Lescar, département des Basses-Pyrénées, vers 1775, était, sous le gouvernement impérial, chef de division à l'administration des douanes. Nommé, le 24 août 1815, conseiller d'état en service ordinaire, il fut, en octobre suivant, nommé directeur-général des douanes. Le baron de Saint-Cricq se servit de toute son influence aux élections de Seine et Marne, en août 1815, pour faire élire le duc d'Otrante, alors ministre de la police de Louis XVIII, à la chambre des députés. Lorsque cette chambre eut été dissoute, il présida le collége électoral du même département, qui le nomma député à la nouvelle session. Le ministère et le fisc n'ont pas de plus intrépides champions que lui et M. de Barante; aussi les énormes émolumens de ces deux directeurs-généraux ont-ils été constamment respectés par tous les budjets.

SAINT-DIDIER (HIPPOLYTE DE), auditeur au conseil d'état sous le gouvernement impérial, fut attaché, en mars 1815, après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, au cabinet particulier de ce prince. Il a publié en août 1815, une brochure intitulée : *Nuits de l'abdication, où l'on trouve des anecdotes curieuses sur plusieurs personnages marquans de cette époque*, Paris, in-8. On y trouve des matériaux précieux pour l'histoire.

SAINTE-ALDEGONDE (Le comte CHARLES), d'une ancienne famille de Picardie, fut élevé au grade de lieutenant-général le 20 février 1815. Nommé dans la même année membre de la chambre des députés, par le département de l'Aisne, il vota toujours avec le côté droit de cette assemblée, mais en portant dans les discussions une modération trop souvent méconnue par son parti. Le comte de Ste.-Aldegonde a été pendant trois ans, le rapporteur inamovible de la commission des pétitions — Son neveu (le comte Camille de SAINTE-ALDEGONDE), officier très-distingué, était aide-de-camp du duc d'Elchingen, depuis prince de la Moskwa (Ney), et fut, au moment de la restauration, attaché avec le même titre à M. le duc d'Orléans, qu'il suivit en Angleterre après le 20 mars 1815. M. de Ste.-Aldegonde se fait surtout remarquer par une raison éclairée et un esprit de modération d'autant plus honorable, qu'il en donne seul l'exemple dans sa famille. Il a épousé, en 1817, la veuve du maréchal duc de Castiglione (Augereau).

SAINTE-MARIE (FRANÇOIS-ANNET DE MIOMANDRE DE), garde-du-corps du roi, compagnie de Luxembourg, mérite une place honorable dans l'histoire par le généreux dévouement qui le porta, ainsi que MM Durepaire et Varicourt, à sacrifier sa vie pour sauver celle de la reine. Voyant, le 6 octobre, à six heures moins un quart du matin, une multitude menaçante résolue de forcer la porte de l'appartement de cette princesse, il s'élança au secours de son camarade Durepaire, qui, en sentinelle à cette porte, venait d'être renversé de plusieurs coups de pique, et nageait dans son sang; prit sa place; barra avec son mousqueton la porte de la chambre à coucher, et entr'ouvrit un des battans, en s'écriant : *sauvez la reine !* A ces mots, ces forcenés se jetèrent sur lui et le terrassèrent. L'un d'eux, écartant la foule et mesurant froidement la distance, déchargea sur ce garde-du-corps un coup de crosse si violent, que le chien du fusil resta enfoncé dans sa tête. Il demeura sans connaissance. Les brigands le crurent mort et l'abandonnèrent après l'avoir volé. Il eut le bonheur d'échapper ainsi à ses assassins. Revenu de ses blessures, il fut présenté à Louis XVI, qui lui prodigua tous les témoignages de la plus vive reconnaissance, et le décora de la croix de St.-Louis qu'il portait lui-même. Sainte-Marie partagea alors une erreur trop commune, mais dont la responsabilité pèse surtout sur les insensés qui en donnèrent le premier exemple; il passa à l'étranger en 1791, prit les armes contre sa patrie; et fit la campagne de 1792 dans les gardes du roi. Après le licenciement de ce corps, il passa comme officier dans le régiment de Castres, à la solde de l'Angleterre et en garnison à Jersey, où il mourut en 1796, des suites de ses blessures, après avoir effacé, autant qu'il était en lui, par cette coupable erreur, la gloire que son beau dévouement avait attachée à son nom.

SAINTE-SUZANNE (le comte GILLES-JOSEPH-MARIE-BRUNETEAUDE), pair de France, né le 8 mars 1760, à Châlons-sur-Marne, entra fort jeune aux pages de

Madame, belle-sœur de Louis XVI. Il prit du service en 1784, comme sous-lieutenant au régiment d'Anjou infanterie, et il était capitaine de grenadiers du 36e de ligne aux premiers momens de la révolution. Il se distingua dans les guerres de cette époque. En 1796, il passa à l'armée de Rhin-et-Moselle, comme général de brigade Au passage du Rhin, il commanda une partie des troupes qui abordèrent dans les îles de ce fleuve sous le feu de l'ennemi. A l'attaque de Renchen, il enleva 600 chevaux, et fit 1200 prisonniers. Devenu général de division, il commanda aux affaires de Rastadt et d'Etlingen, où il repoussa, à la tête de la cavalerie, plusieurs charges dirigées par l'archiduc Charles. En 1798, il fut investi du commandement de la cinquième division, à Strasbourg. Chargé, en 1799, du commandement d'une division à l'armée du Rhin, il trompa, par une rapide contre-marche, la vigilance du général Kray, et occupa toutes les positions aux approches d'Ulm. Se voyant attaqué par des forces supérieures qui avaient réussi à le couper, le général Sainte-Suzanne rétablit le combat par une résistance vigoureuse, et força l'ennemi à la retraite. Peu après, il fut chargé par Moreau de couvrir sa gauche et d'assurer ses communications; il y réussit par des manœuvres habiles. A la paix, il revint en France, où il fut appelé au conseil-d'état, et peu après au sénat. Créé titulaire de la sénatorerie de Pau, le 26 mai 1806, il reçut, le 20 mars 1807, le commandement de la deuxième légion de réserve de l'intérieur. En 1809, il fut chargé d'inspecter la ligne de défense sur les côtes de Boulogne. Nommé, le 4 juin, pair de France, par Louis XVIII, Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, ne le confirma point dans ces fonctions, qui lui furent rendues par le roi, lors de son second rétablissement.

SAINT GEORGES (N., dit le chevalier DE), l'un des hommes les plus extraordinaires de son temps, par sa prodigieuse supériorité dans tous les exercices du corps, naquit à la Guadeloupe, en 1743, d'une mère, femme de couleur. Il était fils naturel de M. de Boulogne, fermier-général, qui lui fit donner une éducation très-soignée. Entré d'abord dans les mousquetaires, il fut ensuite attaché à la maison d'Orléans, et ses talens le rendirent particulièrement agréable au feu duc père du duc actuel. On raconte de son adress aux armes et au pistolet des faits à peine croyables; il lui arrivait souvent, dans ce dernier exercice, de jeter successivement, en l'air, deux écus de six livres, et de les frapper l'un après l'autre, avec deux pistolets différens, lorsqu'ils retombaient. Très-doux de caractère lorsqu'il n'etait point provoqué, il évitait les querelles, et commençait toujours par se faire connaître afin de ne pas les laisser s'engager. Il n'a jamais eu d'égal à l'escrime. Il aimait la musique avec passion, et passait pour un des premiers violons de son temps. Lorsque la révolution éclata, il embrassa sa cause avec transport, et cette identité d'opinions, l'attacha de plus en plus, au duc d'Orléans. En 1792, il leva un corps de chasseurs à cheval dont il fut colonel, et servit à l'armée du Nord, sous les ordres de Dumouriez. Lors de la défection forcée de ce général, St-George, pour se sauver lui-même, crut devoir le dénoncer; mais si cet acte de faiblesse sauva sa tête, il ne le préserva point de la prison; car, à peine arrivé à Paris, il y fut arrêté, puis mis en liberté, et arrêté de nouveau en novembre 1793. Le 9 thermidor lui rendit la liberte, mais l'epoque brillante de sa vie était alors passée. Obscur et ignoré, il est mort à Paris, en 1801, dans un état voisin de l'indigence.

SAINT-HURUGE (Le marquis DE), l'un des personnages qui ont le plus odieusement marqué dans la révolution française, naquit en Bourgogne d'une famille noble, et dissipa une partie de sa fortune peu de temps après être entré dans le monde. Il se déshonora, dès-lors, par une lâcheté tout-à-fait étrangère au caractère français, et qui, sans doute, eut été punie de mort, si un homme d'un état inférieur s'en fut rendu coupable; on l'accusait d'avoir assassiné son adversaire, en se battant en duel. Traduit, pour ce fait, devant le tribunal des maréchaux de France, il fut enfermé au château de Dijon. Sorti de prison, il épousa une fille publique qui, fatiguée des mauvais traitemens qu'elle en essuyait, obtint une lettre de cachet pour le faire enfermer à Vincennes, puis à Charenton. Relâché une seconde fois, il se réfugia en Angleterre en 1777, et s'y fit remarquer, dans les cafés, par sa haine contre le gouvernement français.

A la fin de 1789, il rentra en France et y rapporta ses ressentimens. Peu d'hommes étaient aussi propres à exciter les passions de la multitude. Il joignait à la force et à la tournure d'un porte-faix, un caractère tour-à-tour rampant et audacieux, bas et insolent selon les circonstances. Sa voix tonnante le fit bientôt distinguer dans les groupes, et il devint un des chefs d'émeutes du Palais-Royal. Le 30 août 1789, il excita un insurrection violente à propos du *veto*, et engagea le peuple à se porter à Versailles; mais la commune s'y opposa et le fit même arrêter. Relâché après quelques jours de détention, il recommença son rôle avec plus d'audace; se chargea de faire incendier les châteaux dans le Maconnais; et figura à Versailles, dans les événemens des 5 et 6 octobre 1789. Il continua, pendant les années suivantes, à diriger tous les mouvemens insurrectionnels, et particulièrement ceux du 18 avril 1791, lorsque le peuple de Paris s'opposa au départ du roi pour St-Cloud; et du 20 juin 1792, lorsque le château des Tuileries fut assiégé et envahi par les faubourgs St-Antoine et St-Marceau. Arrêté, en juillet, à Péronne, pour y avoir provoqué au meurtre et à l'incendie, il courait toutes les chances d'un procès criminel qui, probablement, eut mal tourné pour lui, lorsque la révolution du 10 août, vint fort à propos pour lui faire rendre la liberté. On a vu, depuis, ce misérable figurer avec les conspirateurs du 10 mars 1793, qui tentèrent, dans cette nuit funeste, l'assassinat des membres de la convention nationale les plus distingués par leurs vertus et leurs talens. Au 31 mai, il était dans les mêmes rangs, et les illustres victimes de cette époque comptèrent peu de persécuteurs plus acharnés. Il est mort en 1805, laissant pour héritière de ce qui lui restait de fortune une fille dont l'imagination et la conduite n'étaient guères moins déréglées que les siennes. Cette fille épousa, en 1806, l'un de ces adroits spadassins, véritables chevaliers d'industrie qui s'intitulent chevaliers du trône et de l'autel; mais celui-ci ne s'accommoda pas long-temps des déportemens de sa femme, et l'abandonna, après avoir mangé la faible dot qu'elle lui avait apportée en mariage.

SAINT-JUST (Antoine-Louis-Léon de), l'un des barbares triumvirs dont le 9 thermidor renversa le pouvoir, et celui en qui, malgré son extrême jeunesse la nature paraissait avoir réuni à un plus haut point, toutes les qualités nécessaires à l'exercice de la tyrannie, naquit à Blerancourt, près Noyon, département de l'Aisne, en 1768. De l'esprit; de l'audace; beaucoup d'instruction; une tête froide; une ame ardente; un caractère dur et inflexible; des habitudes âpres et farouches; le langage d'un ami passionné de la liberté républicaine, l'avaient fait remarquer depuis plusieurs années par ses concitoyens. Quoiqu'il ne fût âgé que de 21 ans, au moment où éclata la révolution, rien n'annonçait en lui la légéreté ou l'inexpérience, et dès-lors, il parut concentrer toute son existence dans les sociétés populaires. Il publia, en 1791, un ouvrage intitulé: *Esprit de la révolution et de la constitution de France*, et *le poëme d'Orgon*, imitation de la Pucelle. Il acquit bientôt une telle influence sur les esprits des ardens amis de la liberté, qu'il est probable qu'en septembre 1791, il eût été porté, par eux, à l'assemblée législative, si, aux termes de la constitution qui régissait alors la France, l'âge de 25 ans n'eut été impérieusement exigé pour siéger dans les assemblées nationales. Ce temps-là ne fut pas perdu pour l'ambition de St-Just; avide de jouer un grand rôle, il s'y prépara en augmentant sa popularité, en disposant les esprits en sa faveur, et en se ménageant les votes pour les plus prochaines élections. Tout ce qui se passait, à cette époque, dans l'assemblée législative et hors de son sein, portait les symptômes d'une révolution nouvelle. Il n'était pas difficile de prévoir que la forme du gouvernement de la France était prête à changer, et cet avenir remplissait l'ame de St-Just d'espoir et d'audace. La catastrophe prévue depuis l'ouverture de l'assemblée législative, devenue inévitable et imminente par l'insurrection du 20 juin 1792, et à laquelle, depuis cette époque, on s'attendait à tout instant, s'accomplit enfin dans la journée du 10 août de la même année. Le moment était arrivé où St-Just devait recueillir le fruit de ses travaux. En effet, les corps électoraux ayant été convoqués pour former une convention nationale, et les conditions d'éligibilité ayant cessé d'exister avec la constitution de 1791, il fut, en septembre 1792, et seulement âgé de 24

ans, élu député à la convention par le département de l'Aisne. Il ne s'y fit point remarquer jusqu'à l'époque du procès de Louis XVI; mais dès l'ouverture de la discussion (13 novembre), il prononça, contre ce prince, un discours où respirait toute la haine d'un ennemi, mais où l'on eût cherché vainement un seul mot qui caractérisât la froide impartialité du juge. Au reste, il s'occupa peu d'analyser les divers chefs d'accusation; il demanda que Louis fût jugé, non en citoyen, mais en ennemi; d'après le droit des gens, et non d'après la loi civile. Enfin, il prétendit que la tête de Louis devait tomber « par cela seul qu'il avait été roi. » Il s'éleva avec force contre l'appel au peuple; vota la mort, et s'opposa au sursis. En avril et mai 1793, il développa un plan de constitution démocratique. A la fin de ce dernier mois, il se montra l'un des ennemis les plus implacables de ce que la convention renfermait de plus pur et de plus illustre en talens, en courage et en vertus, mais la conviction n'entra pour rien dans ses haines. Déjà lié avec Robespierre, qui avait deviné combien l'ambition de ce jeune homme pouvait servir la sienne, il partageait ses ressentimens et sa basse jalousie, comme ses projets; aussi la veille même du jour où éclata la conspiration qui anéantit la représentation nationale, (30 mai 1793) St-Just fut adjoint au comité de salut public, en même-temps que Couthon (*voy.* ce nom), par l'influence, déjà toute puissante, de Robespierre. Le 10 juillet, il fut élu définitivement membre du comité de salut public renouvelé. Le 28 du même mois, il proposa, au nom de ce comité, de déclarer traîtres à la patrie ceux d'entre les proscrits qui s'étaient soustraits par la fuite au décret d'arrestation du 2 juin précédent, tels que Buzot, Gorsas, Barbaroux, Lanjuinais, etc., et demanda le décret d'accusation contre quelques autres, parmi lesquels il désignait Guadet, Gensonné, Vergniaud, Ducos, Fonfrede, etc. A la même époque, il fit décréter, toujours au nom du comité dont il était l'organe, que le gouvernement révolutionnaire serait mis maintenu jusqu'à la paix, et que les administrateurs et tous les fonctionnaires seraient sous la surveillance du comité de salut public. En octobre, il fit rendre un décret qui ordonna le séquestre des possessions des étrangers, dont les pays étaient alors en guerre avec la république, et l'arrestation de tous ceux qui se trouvaient en France. Envoyé ensuite en Alsace, après la prise des lignes de Weissenbourg par les Autrichiens, il y continua, de concert avec Lebas son collègue de mission, le système de proscription et les mesures de terreur, déjà commencé par ses prédécesseurs, mais auquel il imprima un nouveau caractère d'activité et de barbarie. Un monstre nommé Schneider, (*v.* ce nom), dont le comité de salut public lui-même fit justice quelques mois après, était alors accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Strasbourg. Un échafaud fut, par les ordres de St-Just, mis en permanence sur la place publique de cette ville; un autre parcourait les campagnes; les arrêtés les plus tyranniques étaient journellement proclamés; un, entr'autres, ordonnait un emprunt de 3 millions, et une réquisition des lits et des habillemens des riches, pour vêtir et coucher les soldats. En décembre 1793, St-Just envoya à Paris, pour être mis en arrestation et jugés par le tribunal révolutionnaire, comme coupables du prétendu crime de fédéralisme, accusation bannale avec laquelle on assassinait alors les plus vertueux républicains, les administrateurs du département de la Meurthe, qui avaient fait les plus grands sacrifices à la cause de la liberté. De retour dans la convention, St-Just y obtint une influence beaucoup plus marquée que celle dont il avait joui jusques-là. Sa liaison avec Robespierre devint plus étroite et il se rendit presqu'entièrement maître de l'esprit de cet homme à qui la confiance était, en quelque sorte, impossible. Lui et Couthon s'établirent dans sa confidence la plus intime; et ce triumvirat, dès-lors maître, par la haute police dont il disposait, du tribunal révolutionnaire et de toutes les autorités subalternes de ce genre, ne tarda pas à inspirer au reste du comité, une jalousie et des alarmes qu'il n'osa manifester de long-temps, mais qui prirent naissance à cette époque. Le 1er ventôse an 2 (19 février 1794), St-Just fut élu président de la convention. Le 7 du même mois (25 février), il fit, au nom du comité de salut public, un rapport sur les détentions arbitraires; sur les moyens d'en abréger le cours; et, dans un long parallèle entre l'état de la France sous Louis XVI et sous

le comité de salut public, l'absurde rhéteur, accoutumé à accumuler de sang-froid devant une assemblée glacée par la terreur et dont la majorité actuelle se composait cependant de ses complices, les sophismes et les mensonges les plus barbares et les plus insensés, osa soutenir « que, sous ce prince, les prisons et les échafauds *consommaient* la moitié plus de victimes que le régime révolutionnaire. » Cette délirante imposture, loin d'éprouver aucune contradiction, eut pour résultat de faire investir le comité de nouveaux pouvoirs pour prononcer sur la liberté des *patriotes;* faire arrêter les ennemis de la république pour être déportés à la paix, et séquestrer leurs biens. Le 10 germinal an 2 (30 mars), St-Just, animé d'une haine particulière contre Danton et surtout contre le malheureux Camille-Desmoulins, prononça, dans l'intérieur du comité de salut public auquel était réuni celui de sûreté générale, un violent discours contre ces députés, et demanda que leur arrestation fût immédiatement ordonnée; elle eut lieu effectivement dans la même nuit. Un ressentiment particulier excitait St-Just contre Camille, qui, dans son imprudente franchise, ne laissait échapper aucune occasion d'humilier l'amour-propre et de braver le pouvoir du féroce décemvir (*voy.* CAMILLE-DESMOULINS). Le 11 germinal (31 mars), St-Just, en conséquence de la décision prise la veille par les comités, présenta, en leur nom, contre Danton et ses collègues, un rapport, chef-d'œuvre de haine, de calomnie et d'absurdité, où l'invraisemblance et la plus profonde scélératesse apparaissent au même degré, et dans lequel on reconnaît, à toutes les lignes, l'homme qui, comptant plus sur la puissance que sur la persuasion, dicte ses volontés, sans s'embarrasser de choquer la vérité dans les inculpations dont il charge ses victimes. Ce discours, qui trace avec une cruauté réfléchie, est, en quelque sorte, le roman de la révolution, fut reçu avec les applaudissemens que la terreur, ou la plus honteuse bassesse ne manquaient jamais, dans ces temps de désolation, de prodiguer à la tyrannie toute-puissante. Les députés arrêtés ayant été traduits au tribunal révolutionnaire, et leur présence sur les bancs des accusés ayant causé une vive fermentation parmi le peuple, Fouquier-Tinville, d'accord avec Amar, Vouland et un autre membre du comité de sûreté générale qui assistaient à la séance, se rendirent, sur-le-champ, au comité de salut public. Là, il fut décidé que, par un faux exposé des faits, on arracherait à la convention un décret portant que tout prévenu qui insulterait à la justice nationale serait, sur-le-champ, mis hors des débats. St-Just fut chargé de cette commission, dont sa haine s'accommodait si bien. Il se rendit aussitôt à la convention; monta à la tribune; peignit, sous les couleurs les plus alarmantes, la prétendue révolte des députés; annonça qu'une conspiration tendante à les délivrer, était sur le point d'éclater dans la prison du Luxembourg; que la femme de Camille-Desmoulins la dirigeait du dehors, qu'enfin, pour se sauver elle-même, la convention n'avait pas un moment à perdre. Cette horrible machination eut tout le succès que le tyrans s'en étaient promis; le décret fut rendu conformément aux conclusions de St-Just; Vouland et Amar le portèrent eux-mêmes au tribunal; et dans la même journée, Danton, Camille-Desmoulins et leurs co-accusés furent envoyés à la mort. Le 26 germinal (15 avril), St-Just, dans un nouveau rapport, acheva de concentrer les moyens les plus despotiques de gouvernement dans le comité de salut public, en provoquant la loi dite *de grande police*. Après avoir violemment déclamé contre tout ce qu'il appelait les *ennemis* de la révolution, et l'on sait quelle étendue les barbares décemvirs donnaient à ce mot, St-Just fit décréter : la traduction, au tribunal révolutionnaire de Paris, des conspirateurs de tous les points de la république; l'établissement de commissions populaires pour examiner les causes des détentions; l'éloignement de Paris et des places fortes, des étrangers et des ex-nobles, et la déportation à la Guyane de ceux qui se plaindraient de la révolution ou vivraient en fainéans. Chargé, à la fin de floréal (mai 1794), d'une nouvelle mission à l'armée du Nord, il y développa les mêmes principes que dans sa mission précédente; et donna, au tribunal révolutionnaire établi à la suite de cette armée, le même caractère de férocité qu'à ceux de l'intérieur. On vit alors les mêmes hommes qui venaient de s'abandonner au pillage et à l'indiscipline les plus effrénés, dans la campagne d'hiver

du Palatinat, tout-à-coup punis de mort pour les fautes les plus légères. Un lieutenant-colonel d'artillerie fut conduit à l'échafaud par l'ordre seul de St-Just, parce que les travaux du siége de Charleroi n'allaient pas assez vite au gré de l'impétueux proconsul. Un officier autrichien voulant parlementer pour traiter de la reddition de cette place, lui ayant fait demander une demi-heure d'entretien : « Une demi-heure, répondit St-Just, est-ce que cet homme veut pacifier l'Europe ? » Il refusa les parlementaires que les généraux autrichiens demandaient à envoyer. Le trompette qui se présenta n'eut d'autre réponse que celle ci : « Allez dire à votre général que les républicains ne reçoivent et n'envoient que du plomb. » Ce fut lui qui adressa, à la convention, le rapport sur la victoire de Fleurus, dans laquelle il s'était personnellement distingué par son courage et son sang-froid au milieu des dangers. Rentré dans la convention, il y présenta en messidor (juin) un tableau assez curieux des sommes employées pour acheter l'alliance ou la neutralité de quelques états ; la cour de Constantinople seule avait coûté 70 millions en diamans ; il était arrivé depuis peu de jours de l'armée, lorsque les symptômes du 9 thermidor commencèrent à se manifester. Frappé de cette situation des esprits, toute nouvelle pour lui, St-Just dont le principe, en révolution, était de frapper fort et vite, conseilla à Robespierre de ne pas perdre un instant pour écraser ses ennemis, et plein d'une confiance que lui avait donnée l'habitude du commandement et des dangers, et le spectacle de la guerre, il lui proposa de diriger le mouvement ; Robespierre l'écouta avec attention, mais ne se rendit pas à ses avis. Non moins confiant dans les triomphes de la tribune que dans la multitude dont se composait la force armée de Paris, dont le chef (Henriot), lui était dévoué ; sûr de l'appui des jacobins, de celui de la commune et du concours du tribunal et de toutes les autorités révolutionnaires, il ne s'arrêtait qu'avec effroi à l'idée de faire dépendre sa destinée des chances des combats pour lesquels il reconnaissait toute son incapacité. On a vu ailleurs (article ROBESPIERRE) que ce calcul ne manquait pas de justesse ; mais, à tout événement et quelque parti qu'on embrassât, il fallait se hâter, et c'est à quoi Robespierre ne put se résoudre, dans l'opinion où il était, qu'ainsi que dans l'affaire de Danton, un rapport fait au nom du comité, qui n'oserait le démentir, livrerait ses ennemis à sa vengeance. St-Just dont l'intimité avec Robespierre était bien connue, et qu'on disait avoir été rappelé par lui de l'armée, pour l'accomplissement de leurs communs projets, était devenu, ainsi que Couthon, un objet de défiance pour le comité. On ne délibérait plus que hors de sa présence ; toute discussion cessait lorsqu'il entrait. Il pénétra clairement dès-lors les desseins de Collot, de Billaud, et des autres décemvirs, et renouvela vainement ses instances auprès de Robespierre ; tout cela fut l'affaire de peu de jours. Enfin Robespierre consentit à agir, mais seulement après avoir, une dernière fois, essayé son influence sur l'assemblée. En effet, le 8 thermidor (26 juillet 1794), il prit la parole ; mais il reconnut dans cette séance que le prestige de son pouvoir était dissipé. La révolution, déjà faite dans les esprits, lui annonça celle qui allait s'opérer dans sa fortune. En sortant de cette séance, dans laquelle Bourdon-de-l'Oise, Tallien et quelques autres membres avaient osé s'élever de nouveau contre lui, St-Just le conjura, avec de plus fortes instances, de ne pas perdre un seul instant et de s'assurer de ses ennemis durant la nuit même ; mais Robespierre voulut encore remettre à 24 heures l'exécution du plan que proposait St Just, et le chargea de préparer le lendemain l'esprit de la convention, par un discours qui n'aurait point été communiqué au comité de salut public. Dans la nuit précédente, à la suite d'une discussion orageuse, St-Just était sorti du comité, laissant pour adieux à ses collègues, ces menaçantes paroles : « Vous avez flétri mon cœur, je vais l'ouvrir à la convention. » Cette déclaration de guerre avait été entendue ; aussi, lorsque le lendemain, 9 thermidor, dès l'ouverture de la séance, St-Just se fut présenté à la tribune, et eut fait entendre ces paroles : « Je ne suis d'aucune faction, je les combattrai toutes, et dût cette tribune devenir pour moi la roche Tarpéienne, je ne dirai pas moins mon opinion, » un mouvement général se manifesta dans la convention, et Tallien interrompit l'orateur avec violence. Ne pouvant reprendre la parole, St-Just, pâle, mais portant sur sa

physionomie toutes les apparences de la tranquillité, ne descendit point de la tribune, et semblait attendre la fin de cet orage. Cependant les dangers dont il était menacé croissaient de moment en moment, et il était aisé d'apercevoir qu'il était enveloppé dans la proscription de Robespierre. Immobile et silencieux, il paraissait avoir oublié qu'il était un des principaux acteurs de cette terrible scène. Enfin le décret d'accusation fut demandé contre lui, et rendu à l'unanimité. Descendu à la barre, il fut conduit, bientôt après, avec Robespierre, à la prison du Luxembourg, et délivré de la même manière. Entraîné, avec lui, à l'hôtel-de-ville, il proposa de nouveau de marcher à l'instant sur la convention, et le triomphe était certain; mais dans l'affreux désordre qui régnait alors; et le chef de la force armée, étant dans un état d'ivresse qui ne lui permettait ni d'entendre, ni de penser, ni d'agir, un temps précieux fut perdu, pendant lequel les troupes de la convention, promptement organisées, arrivèrent à l'hôtel-de-ville. Mis hors la loi avec ses complices et arrêté avec eux, St-Just ne chercha point, à leur exemple, à attenter à ses jours, et fut conduit à la conciergerie. Traduit quelques heures après au tribunal révolutionnaire, pour y voir constater l'identité de sa personne, il fut envoyé à l'échafaud, le même soir, 10 thermidor (28 juillet 1794), avec Robespierre, Couthon, Henriot, etc. Il était alors âgé de 26 ans et 6 mois. Il marcha à la mort avec calme et sang-froid, sans que les vociférations des spectateurs pussent l'émouvoir un seul instant. Il promenait tranquillement ses regards sur la foule et paraissait entièrement insensible à son sort. Un des traits qui peint le mieux peut-être son caractère tranchant et destructeur, est un arrêté par lequel il ordonna de raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage. En 1801, il a paru un ouvrage posthume contenant ses travaux *sur les institutions* : et cet écrit incomplet, mais plein de recherches profondes, est propre à donner une idée de son génie et de son caractère. Il y avait dans la physionomie, la taille, les habitudes, et jusque dans la manière de se coëffer de St-Just, de singuliers rapports avec Napoléon. Les cheveux plats, poudrés et coupés en oreilles de chien, du général Bonaparte, commençant en 1795 son immense carrière; sa redingotte bleue; le ton de sa voix; ses formes tranchantes et décidées; sa manière de s'exprimer par apophtegmes; rappelaient à un point extraordinaire à quiconque les avait connus tous deux, le décemvir de 1793-94. Lorsqu'à la fin de 1795, un an seulement après la mort de St-Just et quand ses traits étaient présens à tous les souvenirs, on voyait le général Bonaparte paraître dans la convention avec le costume que nous venons de dépeindre, il était impossible de n'être pas frappé de cette ressemblance.

SAINT-LAMBERT (Charles-François de) membre de l'académie française et ensuite de l'institut national, né à Nancy en 1717, fut attaché jeune encore à la cour du roi de Pologne, Stanislas, et s'y lia de la plus étroite amitié avec Voltaire et madame du Châtelet. Il eut avec cette dernière des liaisons assez intimes pour exciter la jalousie de son rival; on dit même que les suites de cette intimité coûtèrent la vie à la marquise. Le même sentiment l'attacha plus tard à la comtesse d'Houdetot, qui lui resta constamment fidèle, et que l'éloquence passionnée de Rousseau, dont elle était adorée, comme on le voit dans ses *Confessions*, ne put qu'émouvoir sans la séduire. Doué d'un caractère noble et d'un esprit aussi juste qu'étendu, St-Lambert jouissait d'une considération méritée, que de grands succès littéraires ne tardèrent pas à changer en célébrité. Il publia successivement les *Fêtes de l'Amour*, comédie-ballet.—*Essai sur le luxe*, 1764.—Les *Quatre parties du jour*, poëme; et enfin le poëme des *Saisons*, qui a paru en 1769, et a le plus contribué à sa réputation. Par la profondeur de la pensée, la vérité des tableaux, l'élégance, la pompe et l'harmonie de la versification, cet ouvrage s'élève à une grande hauteur au-dessus de la foule des poëmes descriptifs modernes. Les *Jardins* de Delille parurent, à cette époque, le seul ouvrage de ce genre que l'on pût comparer aux *Saisons*, quoique par des qualités d'une nature différente. On a reproché au poëme de St-Lambert de la froideur, de la monotonie dans les épisodes, et un défaut d'ensemble; mais ces taches disparaissent au milieu d'une foule de beautés, qui font, du poëte français, le digne rival de Thompson, au-dessus duquel on assure même

qu'il était placé par Voltaire. St-Lambert a publié encore des contes en prose, intitulés : *Ziméo*, *l'Abénaki*, *Sara*; ils respirent une sensibilité profonde, guidée par la plus haute philosophie, et le premier contient la peinture aussi fidèle qu'animée des souffrances des nègres dans les colonies, et des terribles représailles auxquelles les porte parfois le désespoir.— *Fables orientales*, 1772; c'est un extrait de ce qui se trouve de plus agréable dans la bibliothèque d'Herbelot. — *Principes des mœurs chez toutes les nations*, ou *Catéchisme universel*.—Un grand nombre de pièces fugitives dans l'Almanach des Muses et dans les journaux ; la dernière, qui a pour titre : les *Consolations de la Vieillesse*, est encore pleine d'images gracieuses, et fait oublier le grand âge de l'auteur, qui est mort à Paris, le 11 février 1803, âgé de 85 ans, après avoir été rappelé dans le sein de la nouvelle académie française, où M. Suard a prononcé son éloge.

SAINT-MARSAN (Le marquis DE), né à Turin, d'une famille très-distinguée, fut d'abord attaché à la carrière diplomatique, et devint ensuite ministre de la guerre du roi de Sardaigne, qui l'employa, en 1796, 1797 et dans les commencemens de 1802, dans plusieurs négociations avec Bonaparte, successivement général et premier consul. Après la réunion du Piémont à la république (24 fructidor an 10; 11 septembre 1802), Bonaparte attacha M. de St-Marsan à la partie politique de son service, et le nomma conseiller d'état, puis ambassadeur à Berlin. Il était encore dans cette résidence en 1813, lors de la défection du corps prussien commandé par le général Yorck. M. de St.-Marsan instruisit l'empereur de cet événement, par une lettre datée du 1er janvier. Les progrès des armées alliées l'ayant obligé de quitter la Prusse, il revint à Paris, et fut nommé, à la fin de 1813, sénateur et membre de la commission des cinq. A la restauration, M. de St.-Marsan fut nommé par les alliés président du conseil de régence établi à Turin, en attendant le retour du roi de Sardaigne, dans ses états. Cette faveur des alliés, celle dont M. de St.-Marsan avait constamment joui auprès du roi de Prusse, ont fait penser à beaucoup de gens que ce ministre avait montré, pendant les circonstances difficiles de sa mission, beaucoup plus d'habileté que de franchise; et l'accueil qu'il a reçu depuis, de son ancien souverain, n'a pas peu contribué à fortifier cette opinion. En effet, à peine replacé sur le trône, Victor-Emmanuel l'a nommé ministre de la guerre, et envoyé au congrès de Vienne, pour réclamer les portions de la Savoie qui en avaient été distraites par le traité de Paris, du 30 mai 1814. Cette mission remplie, et le congrès de Vienne dissous, le marquis de St.-Marsan a été rappelé à Turin, où il a été chargé du porte-feuille du département des affaires étrangères, en remplacement du comte de Valaise, que son dévouement à la cause du roi avait porté à refuser autrefois toute espèce de fonctions sous le gouvernement impérial. M. de St.-Marsan est frère de la marquise Del Borgo, l'une des femmes les plus agréables et les plus spirituelles de la cour de Turin.

SAINT-MARTIN DE LAMOTTE (Le comte FÉLIX DE), né à Turin, d'une des premières familles du Piémont, et appelé par sa naissance aux emplois les plus élevés, fit paraître dès ses premières années un esprit très-philosophique. Il se fit recevoir docteur en droit et membre du collége de droit à l'université de Turin, où il devint membre de l'académie des sciences. Il s'y occupa beaucoup de littérature et de botanique, et fit insérer dans la *Bibliotheca oltramontana* (tom. XII, pag. 260), des *Observazioni botaniche*, où il relevait quelques inexactitudes de la topographie médicale de Chambéri. Le docteur Daquin, auteur de cet ouvrage, y répondit par une *Defense de la Topographie médicale*, et par une *Réponse à la lettre du comte Félix de St.-Martin*, Chambéri, 1788, in-8. Ami d'une liberté sage et constitutionelle, le comte de St.-Martin crut l'avoir trouvée dans le système français, dont, néanmoins, il ne se dissimulait pas les vices, et il prêta son appui à la révolution qui s'opéra dans son pays, en l'an 7 (1799). Il fut, à cette époque, nommé membre du gouvernement provisoire, et fit, en 1800 et 1801, partie du corps municipal de Turin. En fructidor an 10 (septembre 1802), le premier consul le nomma préfet du département de la Sésia, où sa personne et son administration ont laissé d'honorables souvenirs et de vifs regrets. Appelé peu de temps après au sénat, le comte de Saint-



Bernardin de St. Pierre.

t ses ca-
vice qu'il
t-il expri-
s, de ma-
é les avan-
ii offrir, il
-être aussi
a Pologne,
, contri-
vice russe.
ıx bureaux
noire sur
tur par-
mais il
l ne fut
éressant
ésolu de
t obtint
passage
l, alors
t fut, à
nsacrer
mbrassa
se ren-
Radzi-
qu'on
ninis-
xposa
rap-
que
pis-
ient
sau-
port
ser-
ıse-
our
nise
, en
olo-
ient
ner
de
ıne
s-
lis-
éts
s,
ti-
ıal
n-
va
ce
et

... lieutenance ... gnificences de la nature
... au génie. Il paraît qu'il eût à se louer dans les régions équatoriales, et lui inspira le tableau délicieux de *Paul et Vir-*



Bernardin de S.t Pierre

Martin, à qui son caractère naturellement doux et bienveillant ne permettait pas une opposition énergique, jugeait néanmoins les affaires avec une raison très-éclairée. Lorsque les événemens de la fin de mars 1814 eurent renversé le trône impérial, il vota l'établissement d'un gouvernement provisoire. N'ayant point été appelé à la chambre des pairs, en qualité d'étranger, il a continué quelque temps encore après la seconde restauration, d'habiter Paris avec sa famille, et a quitté la France pour se retirer avec elle en Piémont, en 1816. Il y est mort l'année suivante, emportant au tombeau la réputation d'un homme de bien, d'un administrateur habile et d'un savant très-distingué. La comtesse de St-Martin, sa veuve, également remarquable par toutes les grâces de son sexe, un esprit très-vif et un caractère très-prononcé, est nièce du général Frésia.

SAINT-PIERRE (Jacques-Bernardin-Henri de), écrivain célèbre, au nom duquel l'usage a prévalu d'attacher le second de ses prénoms, celui de Bernardin, naquit au Havre en 1737, d'une famille considérée. Il commença ses études à Rouen; mais un oncle, capitaine de navire marchand, l'entraîna dès l'âge de douze ans à la Martinique, d'où sa santé délicate le força bientôt de repasser en France. Il perfectionna si bien son éducation au collége de Caen, et montra de si heureuses dispositions, que les jésuites firent tous leurs efforts pour lui inspirer l'envie de s'attacher à eux; mais son père, qui avait d'autres vues sur lui, le détermina à entrer dans les ponts et chaussées, où il s'initia à la connaissance des sciences exactes. Une réforme ferma pour lui cette carrière à l'âge de vingt ans. Il entra alors au service en qualité d'ingénieur, fit une campagne sous M. de St-Germain, et se rendit à Malte, menacée par les Turcs. Des désagrémens nés des prétentions d'une certaine classe de militaires, le dégoûtèrent; il donna sa démission, et alla, à vingt-deux ans, offrir ses services au grand Frédéric. La rigueur de la discipline prussienne ne put convenir à l'ame indépendante du jeune Saint-Pierre; il crut que la Russie lui conviendrait davantage; il fut se présenter à Catherine II, qui l'accueillit avec bienveillance, lui donna une gratification et une lieutenance dans le génie. Il paraît qu'il eut à se louer de ses rapports avec ses chefs et ses camarades, ainsi que dans le service qu'il venait de quitter; du moins s'est-il exprimé à cet égard dans ses ouvrages, de manière à le faire présumer. Malgré les avantages que la fortune semblait lui offrir, il regretta bientôt sa patrie; peut-être aussi les plans de Catherine sur la Pologne, qu'il eut le mérite de pénétrer, contribuèrent-ils à le dégoûter du service russe. Il envoya sur ces entrefaites aux bureaux des affaires étrangères, un mémoire sur ces projets, et y annonçait le futur partage de la malheureuse Pologne; mais il dit dans ses *Etudes* que ce travail ne fut utile, ni à lui, ni au peuple intéressant auquel il prenait un vif intérêt. Résolu de quitter la Russie, il demanda et obtint avec peine sa démission, vit à son passage par la Pologne, M. de Breteuil, alors ministre de France à Varsovie, et fut, à ce qu'il paraît, engagé par lui à consacrer ses talens à la cause de ce pays. Il embrassa cette idée avec ardeur; mais en se rendant, en 1765, au camp du prince Radziwill, il fut fait prisonnier, et ce qu'on connaissait de ses rapports avec les ministres de France et d'Autriche, l'exposa au mécontentement des Russes. Il rapporte lui-même, dans l'ouvrage que nous venons de citer, qu'il résista le pistolet à la main aux hullans qui venaient l'arrêter, afin qu'on eût le temps de sauver les papiers, précieux sous le rapport politique, où il avait consigné ses observations. Toutefois il se retira heureusement de ce mauvais pas, et à son retour en France, il fut envoyé, par l'entremise de M. de Breteuil, à l'île de France, en qualité de capitaine-ingénieur de la colonie. D'autres désagrémens l'attendaient sous ce beau ciel, si capable d'enflammer son imagination. Il combattit l'opinion de ceux qui voulaient faire de cette île une station militaire et un point d'appui destiné à protéger le commerce et les établissemens de l'Inde: il heurta des intérêts privés. En s'indignant contre des abus, en plaignant le sort des esclaves, il multiplia le nombre de ses ennemis. Il fut mal récompensé de ses services; on ne l'indemnisa pas même des pertes qu'il éprouva en échouant sur l'île de Bourbon. Mais ce voyage lui donna occasion d'admirer et d'étudier les magnificences de la nature dans les régions équatoriales, et lui inspira le tableau délicieux de *Paul et Vir-*

ginie. La relation qu'il publia en 1773 de son voyage à l'île de France, fut son premier titre littéraire. Tout plein des idées souvent heureuses, quelquefois singulières et hasardées qu'il a développées dans ses *Etudes de la nature*, il prépara alors dans une modeste retraite, cet ouvrage de prédilection, et le mit au jour en 1784. Il raconte dans sa préface qu'il y éprouva des difficultés de toute espèce. Ses opinions antinewtoniennes, principalement sur les marées, excitèrent un grand scandale dans le monde savant. Bernardin de Saint-Pierre se plaignit souvent depuis des injustices et des mauvais procédés de ses ennemis. Au reste, ses *Etudes*, qui eurent cinq éditions, lui valurent du gouvernement une petite pension de 1000 francs, sur laquelle il donna 300 francs à sa sœur et 100 francs à une vieille domestique. Avec le reste, il continua de mener une vie laborieuse, modeste et retirée. Bientôt cependant, Louis XVI le nomma intendant du jardin des Plantes, en lui disant : « J'ai lu vos ouvrages ; ils sont d'un honnête homme, et je donne en vous un digne successeur à M. de Buffon. » Ce fut dans cet état que le trouva la révolution de 1789 : ses principes philantropiques lui firent partager d'abord les espérances que la nation avait conçues à l'époque des états-généraux ; on le nomma électeur dans le district de Paris, où il avait son domicile ; mais sa santé lui fit refuser cette fonction, et il se tint constamment éloigné de tout emploi public. Au reste, il publia ses opinions sous le titre de *Vœux d'un Solitaire*, et l'on peut y voir toute la pureté de ses intentions dans la manière dont il alliait l'amour de l'ordre et le respect des lois avec le désir de voir réformer de trop véritables abus. Il émit de nouveau ses idées sous le même titre, en 1791, à l'époque de la fuite du roi, et se montra partisan sage et éclairé de la monarchie, que son admiration pour les démocraties anciennes, sentiment qui respire dans la plupart de ses écrits, ne l'empêchait pas de regarder comme le seul régime convenable à la France. Sa santé, son caractère, diverses circonstances particulières, lui firent désirer aussi alors de s'attacher une compagne, et il épousa, à l'âge de 54 ans, Mlle Didot, qui, malgré sa jeunesse, le laissa bientôt veuf avec deux enfans en bas âge. Des désagrémens de diverse nature, qu'une extrême sensibilité rendait plus vifs, la perte de sa place et de ses pensions, l'affligèrent durant cette période de sa vie, et cette affliction s'accrut encore par les horreurs qui ne tardèrent pas à souiller la révolution, à laquelle il échappa cependant, par une exception aussi rare qu'heureuse à cette époque, où les talens et les vertus étaient également des titres de proscription. Lorsque des temps plus tranquilles succédèrent à cette sanglante période, Bernardin fut nommé professeur de morale à l'école normale, et lors de la formation de l'institut, il en devint l'un des membres les plus distingués. Sa situation le força de songer à un second mariage, et il épousa, à 64 ans, M[lle] de Pellepore. La fortune lui devint de plus en plus favorable ; il acquit, par la fin d'un procès, sa jolie campagne d'OEragni, près de Pontoise. Il reçut une pension de 2000 francs et la décoration de la légion-d'honneur. Joseph Bonaparte lui fit une autre pension de 6000 fr. sur sa cassette ; ses ouvrages lui valurent d'honorables produits. En 1800, il publia par souscription une magnifique édition de *Paul et Virginie*. Après quelques années de calme et d'une vieillesse heureuse et considérée, il s'est éteint dans sa maison d'OEragni, le 21 janvier 1814, à l'âge de 76 ans. Il est peu d'ouvrages qui aient moins besoin que ceux de cet écrivain, d'être appréciés sous le rapport littéraire. Si le système qu'il a établi dans ses *Etudes de la nature* (système d'ailleurs plein de vie et d'attraits, par la manière dont il anime toute la création, autant que par les ingénieuses hypothèses et les savantes observations sur lesquelles il est appuyé), n'a pas convaincu, au moins sous un point de vue général, les astronomes, les physiciens et les botanistes, on peut dire que cet ouvrage, considéré sous tous les rapports qui tiennent uniquement au goût et à l'imagination, fera toujours le désespoir des critiques comme celui des imitateurs. La morale la plus douce comme la plus pure, à la fois philosophique et religieuse, la piquante originalité des idées, la plus aimable bienveillance envers ses semblables, accompagnée d'une touchante mélancolie à l'aspect de leurs souffrances et de leurs erreurs ; enfin, un talent descriptif où se trouvent réunies au plus haut degré toutes les qualités du genre, sans aucun mélan-

ge de ses défauts, et où la fraîcheur enchanteresse des tableaux se joint à la naïveté, la grâce et l'énergie des récits : tels sont les élémens du style de Bernardin, et les dons précieux qui assurent à ses écrits, et particulièrement à son immortel épisode de *Paul et Virginie*, une existence aussi durable que celle de la langue française. On a joint depuis aux *Etudes* divers morceaux pleins d'intérêt, tels que l'*Arcadie*, fragment dont la pensée est grande et simple, et où l'on respire, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le parfum de l'antiquité; *la Chaumière indienne*, nouvelle pleine de grâce et de philosophie; *les Vœux d'un solitaire*; *le Café de Surate*, etc. M. Aimé Martin a publié en 1815 une fort belle édition des *Harmonies de la Nature*, composées dans la retraite, au fort de la révolution. On y retrouve, quoique d'une manière peut-être un peu affaiblie, les qualités qui rendent si attachante la lecture des *Études*. La morale douce et religieuse de cet auteur n'a pas préservé ses idées philosophiques des attaques des intolérans. On lui a fait un crime de sa philantropie, et il se montra très sensible à ces critiques. Attaqué d'affections nerveuses, son imagination augmenta souvent ses peines, lorsqu'elles n'étaient pas toutes de sa création. Ce fut un rapport de plus qu'il eut avec le malheureux Jean-Jacques, dont il fut l'ami, et dont il parle en divers endroits de ses ouvrages avec le plus tendre intérêt. Il a paru successivement diverses éditions des œuvres de Bernardin de Saint-Pierre; entre autres à Bruxelles, chez Wahlen, 1820, 8 vol. in-8, fig.

SAINT-PRIEST (Le comte FRANÇOIS-EMMANUEL-GUIGNARD DE), pair de France, est né le 22 mars 1735, d'une famille originaire d'Alsace. Nommé fort jeune, enseigne des gardes-du-corps, puis colonel dans l'armée, et bientôt après maréchal-de-camp, il changea ensuite de carrière, et fut nommé, en 1768, ambassadeur à Constantinople. Il passa plus tard, en la même qualité, auprès des états-généraux des Provinces-Unies. De retour en France, il fut nommé, après la révolution du 14 juillet 1789, ministre de la maison du roi, par l'influence du parti populaire. Dénoncé par Mirabeau, le 10 octobre 1789, comme ayant dit aux femmes de Versailles qui demandaient du pain : « Vous n'en manquiez pas quand vous n'aviez qu'un roi; allez-en demander à vos douze cents souverains, » M. de Saint-Priest écrivit à l'assemblée pour se disculper de ce propos. Accusé peu après d'avoir communiqué au président de l'assemblée nationale, des notes contre les chefs du parti populaire qui se réunissaient dans le jardin du palais royal, il devint odieux à ce parti, dont les journaux ne cessèrent plus de retentir de nouvelles dénonciations portées contre lui. Impliqué dans la conspiration de Bonne-Savardin, le comité des recherches proposa de le faire déclarer coupable du crime de lèse-nation. M. de Saint-Priest donna, en 1790, sa démission; quitta bientôt la France, et fut, en 1795, un des quatre ministres que le prétendant rassembla à Vérone. Il accompagna ce prince à Blankembourg et à Mittau; mais il ne le suivit pas en Angleterre. Retiré en Russie, où ses enfans prirent du service, il ne rentra en France qu'en 1814, et fut créé pair de France le 17 août 1815.

SAINT-PRIX, acteur retiré du Théâtre-Français, était sculpteur statuaire lorsqu'un penchant irrésistible l'entraîna vers un art auquel il n'avait point été d'abord destiné. Il débuta au Théâtre-Français quelque temps après la retraite de Lekain, et partagea avec Larive l'héritage de ce comédien célèbre. Il joua d'une manière distinguée les rôles d'Abner, de Coriolan, d'Achille, d'Hercule au mont OEta, de Caïn, etc.; un organe magnifique, une taille élevée et une figure imposante le rendaient plus propre à l'emploi des pères nobles et des rois : il le remplit seul pendant long-temps à la satisfaction du public. Mais, à tous les avantages qu'il devait à la nature, on regrettait qu'il ne joignît point un débit plus soutenu et plus de chaleur. Malgré l'absence de ces deux qualités, il parut avec succès dans les rôles de Philoctète, de Joad, de Burrhus, de Rutile, de Pharasmane, du vieil Horace, dans lequel il était véritablement romain, et surtout dans celui de Jacques Molay, des *Templiers*. Saint-Prix a quitté le théâtre en 1817. Il est professeur à l'école royale de déclamation.

SAINT-SIMON (Le comte HENRI DE), de la maison de ce nom, a fait les campagnes d'Amérique, et obtenu, par les services qu'il a rendus à la liberté dans le Nouveau-Monde, la décoration de l'ordre de Cincinnatus. Fait prisonnier en

1782, dans le combat naval où commandait le comte de Grasse, et qui fut si fatal à la marine française, M. de Saint-Simon resta quelque temps entre les mains des ennemis. Ruiné par la révolution, il n'en a pas moins embrassé et défendu avec courage et persévérance les principes d'une liberté sage, les seuls sur lesquels il soit possible d'établir les bases d'un ordre social solide et durable. Industrieux et n'attachant aucune importance à de gothiques et d'absurdes préjugés, il s'est efforcé de réparer par ses travaux les pertes de la fortune. En 1797, il établit des diligences sous le nom de l'*Eclair*. En dernier lieu, il s'est livré à des spéculations de librairie qui ont eu constamment un but honorable, et a publié par souscriptions, sous le titre de l'*Organisateur*, un ouvrage polémique toujours remarquable par une piquante originalité, et souvent par des traits d'un talent élevé. En janvier 1820, une querelle lui a été suscitée par le ministère public, pour avoir dit dans un de ses numéro : « qu'on trouverait facilement en France des hommes capables de remplir les fonctions de frère du roi; et qu'on rencontrerait beaucoup de Françaises qui seraient aussi bonnes princesses que madame la duchesse d'Angoulême. » Sans examiner jusqu'à quel point les Françaises seront flattées de la supposition, il nous paraît évident, d'abord, qu'il n'y a dans le passage que nous venons de rapporter, aucune injure; en second lieu, que si l'auteur est punissable pour un tel fait, le ministère public, qui, par son réquisitoire et les journaux, a donné à ce fait une publicité, qui seule pourrait constituer le délit, l'est bien autrement que M. de St-Simon. Condamné par un jugement de police correctionnelle, M. de St-Simon a annoncé, par une lettre en date du 4 février 1820, insérée dans la plupart des journaux de Paris, qu'il avait cru devoir se laisser condamner par défaut, pour se donner le temps de préparer sa justification, et qu'il comparaîtrait aux assises prochaines. On a de cet écrivain : *Lettres de Saint-Simon*, 1808, plusieurs livraisons in-4. — *Introduction aux travaux scientifiques du 19e siècle*, 1808, 2 vol. in-4. — (Avec A. Thierry). *De la réorganisation de la société européenne*, 1814, 2 éditions, in-8. — (Avec le même). *L'industrie*, ou *Discussions politiques, morales et philosophiques, dans l'intérêt de tous les hommes livrés à des travaux utiles et indépendans*, 1815, in-4. — *Le Défenseur des propriétaires des domaines nationaux*, 1815, in-8. (Il n'en a paru que le prospectus). — *Profession de foi des auteurs du Défenseur des propriétaires des domaines nationaux, au sujet de l'invasion du territoire français par N. Bonaparte*, 1815, in-8. — (Avec Thierry). *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de 1815*, 1815, in-8. — *L'Organisateur*, journal politique.

SAINT-VICTOR (JEAN-BAPTISTE DE), littérateur distingué, est né à Nantes, vers 1775. Il se montra toujours fort attaché aux principes de l'ancienne monarchie, et concourut pendant plusieurs années à la rédaction du *J. des Débats*, qui, à cette époque, il est vrai, n'avait pas et ne pouvait avoir l'audace désorganisatrice par laquelle cette feuille a depuis lors acquis une si déplorable célébrité. M. de Saint-Victor ne se borna pas à servir cette cause de sa plume; car ayant rempli une mission politique en Bretagne, vers la fin de 1803, il fut arrêté, conduit à Paris, et détenu jusqu'à la chute de Napoléon. On a de lui : *l'Espérance*, poëme, 1803, in-12, 4e édit. — *Le Voyage du poète*, 1806, in-12; 1807, 1817. — *Odes d'Anacréon*, traduites en vers, 1811, in-8.; 1813, in-12 très-belle édition. C'est la meilleure traduction de ces odes qui ait paru jusqu'à présent, et c'est en faire un grand éloge; car peu de poètes ont été plus souvent imités qu'Anacréon. — *Tableau historique et pittoresque de Paris, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours*, 1808-1811, 3 vol. in-4, fig. — *Ode sur la révolution française et sur la chute du tyran*, 1814, in-8, deux éditions. — *Ode sur la première et la seconde restauration*, 1815, in-8. — *Réponse à la signification de l'Evêque*, 1817, in-4. (mémoire pour un procès). On lui attribue, 1° deux opéras-comiques : *Uthal et Malvina*, et l'*Habit du chevalier de Grammont*. 2° *Des Révolutionnaires et du ministère actuel*, 1815, in-8. Cette brochure n'est qu'une violente diatribe dirigée contre le duc d'Otrante. Si l'on peut adresser à M. de Saint-Victor le reproche, trop fréquemment mérité aujourd'hui, d'une excessive exaltation politique, on ne peut lui refuser du talent comme écrivain, et surtout comme

versificateur. L'*Espérance* est une production remarquable par l'intérêt du sujet et par l'élégance soutenue du style. Le même éloge est applicable au *Voyage du poète*.

SAINT-VINCENT (Lord comte et vicomte JOHN-JERVIS DE), célèbre amiral, pair de la Grande-Bretagne, conseiller-privé, général des troupes de marine, grand-cordon de l'ordre du Bain, etc., est le second fils de sir Swinten Jervis, membre du conseil de l'amirauté. John Jervis, né vers 1734, entra dans la marine dès l'âge de dix ans, et fit ses premières armes sous lord Hawke. Après la paix de 1748, il vint en France pour s'y perfectionner dans l'étude de la langue française. En 1760, il fut fait capitaine de vaisseau, et servit quelque temps dans les Indes occidentales. Dans le mémorable combat qui eut lieu les 27 et 28 juillet 1778, entre les escadres de France et d'Angleterre, sir John Jervis commandait le *Foudroyant*, et il partagea les périls de cette journée; il rendit ensuite justice à l'amiral Keppel, lorsque celui-ci fut traduit devant un conseil de guerre, relativement à cette même affaire. En avril 1782, il s'empara du *Pégase*, qui escortait une flotte française, et cette action lui valut le collier de l'ordre du Bain. En 1787, il fut élevé au grade de contre-amiral. En 1790, il se rangea au parlement dans le parti de l'opposition; mais dès que la guerre eut éclaté, il reprit du service, et, le 16 mars 1794, il s'empara de la Martinique et des autres colonies françaises, dont la première fut défendue avec un courage remarquable. Sir John Jervis fut obligé de retourner en Angleterre pour rétablir sa santé; mais il se remit bientôt en mer, et remplaça l'amiral Popham dans le commandement de la flotte de la Méditerranée, composée de quinze vaisseaux de ligne et de quatre frégates; il croisa dans cette mer, s'occupa d'y faire respecter le pavillon anglais par les petites puissances d'Italie que les Français menaçaient, et remporta, le 14 février 1797, une victoire complète sur la flotte espagnole, qui avait mis à la mer sous les ordres de l'amiral don Juan de Cordova, et à laquelle il prit quatre vaisseaux de ligne. La ville de Londres vota alors des remerciemens à sir John Jervis, lui fit présent d'une épée de 200 guinées, et le roi lui accorda la dignité de baron et comte de la Grande-Bretagne, pour lui et pour ses descendans mâles, avec le titre de baron Jervis de Medford, lieu de sa naissance, et de comte lord Saint-Vincent, parce que le cap de ce nom avait été le théâtre de son triomphe. Il reçut aussi une médaille d'or et une pension annuelle de 3000 livres sterling. Lord Saint-Vincent bloqua ensuite le port de Cadix, et bombarda cette ville, dans l'espoir de détruire la flotte; mais ce bombardement n'ayant produit aucun effet, attendu l'énergique résistance de l'amiral Massaredo, il se contenta de continuer le blocus; et ce fut lui qui, en mai 1798, détacha Nelson avec une partie de ses forces, pour aller détruire à Aboukir la flotte qui avait conduit l'armée du général Bonaparte en Egypte. Il continua à commander, en 1799 et 1800, dans la Méditerranée ou dans l'Océan, des forces qu'il remit quelquefois par intervalle à d'autres amiraux, pour cause de santé. Lorsque l'insurrection éclata sur la flotte mouillée à la hauteur de Cadix, il parvint à la comprimer par sa fermeté. En un instant les chefs des séditieux furent saisis, jugés et exécutés. Le 17 février 1801, il fut nommé premier lord de l'amirauté. Au retour de Pitt au ministère, en 1805, lord St-Vincent se retira; mais il reprit du service en février 1806, et fut nommé commandant de la flotte du canal, en remplacement de lord Cornwallis. En juin 1805, les propriétaires du Hampshire lui avaient voté une adresse, pour sa gestion comme lord de l'amirauté. Malgré ce témoignage, il fut accusé, en mai 1806, de négligence et d'oubli dans l'exercice de ses fonctions de premier lord de l'amirauté; l'accusation fut rejetée, et il en sortit comblé de témoignages d'approbation. En 1807, il parla contre le bill d'abolition de la traite des nègres, et en vota le rejet; circonstance qui lui fut moins honorable que sa conduite militaire. En 1810, il prononça un discours à la chambre des pairs pour s'opposer à l'adresse d'usage au roi d'Angleterre, faisant allusion à l'expédition contre le Danemarck, qu'il qualifia d'acte coupable, blâma l'expédition de sir John Moore, et conclut en annonçant que l'Angleterre était dans une situation qui rendait la paix avec la France inévitable. Ce langage fit juger généralement qu'il s'était rangé du parti de l'opposition; néanmoins, sa con-

duite subséquente a paru prouver qu'il n'avait fait, dans ces diverses circonstances, qu'énoncer son opinion personnelle. En 1816, il fut atteint d'une maladie dont son âge avancé faisait redouter les suites, mais à laquelle il eut néanmoins le bonheur d'échapper, et ce vétéran de la marine anglaise jouit encore aujourd'hui de l'estime de ses compatriotes.

SALABERRY (CHARLES-MARIE D'YRUMBERY comte DE), l'un des provocateurs les plus frénétiques de la sanglante législation de 1815-16, dont le résultat était l'anéantissement de toutes les institutions nationales, et la conséquence, le retour au régime féodal, est né à Paris en 1766, d'un père président à la chambre des comptes, qui perdit la vie sur l'échafaud en 1794. Le comte de Salaberry sortit de France en 1790; alla voyager en Allemagne, en Turquie, et revint par l'Italie. Il se rendit plus tard à l'armée de Condé, et vint se réunir ensuite aux armées royalistes de l'ouest. Rentré dans ses foyers, lors de la pacification du 2 février 1800, il fut mis en surveillance dans un domaine qui lui appartient près de Blois, et y demeura pendant 14 ans, c'est-à-dire, jusqu'à la restauration des Bourbons, qui toutefois ne l'employèrent point à leur premier retour. Au mois de mars 1815, lors du débarquement de Bonaparte, il fut nommé colonel de la première légion des gardes nationales de l'arrondissement de Blois, et l'un des commandans des volontaires royaux du département de Loir-et-Cher. Elu député de ce département à la chambre ardente de 1815, il y justifia pleinement, par l'exaspération de sa haine, la violence de ses opinions et l'oubli de tous les sermens constitutionnels, la confiance de la faction qui l'y avait porté. Cette chambre ayant été dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, mais la faction antinationale ayant conservé toute sa puissance, Salaberry fut réélu en octobre de la même année, et ne s'écarta point de la marche qu'il avait suivie précédemment. On compte parmi les membres qui siégent au côté droit de la chambre des députés, quelques hommes dont l'esprit de parti n'a pas tellement perverti le cœur ou troublé le jugement, qu'ils ne se défendent, comme d'une lâche trahison, de toute participation, de toute complicité dans les vues de l'étranger sur la France; M. de Salaberry n'est point de ces hommes-là; de peur que la législation de la France ne soit trop française, il ne regarde comme appropriée à ses besoins, à ses habitudes, à son bonheur et à sa gloire, que celle qui lui est imposée par Vienne, Londres, et Berlin. Il s'indigne du mot de clémence; ne veut de la justice que ce qui sert ses fureurs et ses ressentimens; et n'est pas même d'accord avec les hommes qui gouvernent la France, sur le système qui, à l'abri de quelques bienfaits personnels, dont les princes sans génie et sans franchise se font presque toujours une arme contre la liberté publique, tend à détruire successivement toutes les institutions nationales, que la nécessité seule les a forcés de reconnaître, et que la faction dont M. de Salaberry est un des principaux chefs, n'appelle plus aujourd'hui que le résultat d'une *révolte de trente ans*, car c'est ainsi que ce parti désigne la révolution française. Au reste, on sait que les temporisations ne conviennent point à M. de Salaberry; il veut la contre-révolution de M. Corbières, mais il la veut prompte et sanglante. Il paraît qu'il est réservé à l'expérience seule de démontrer les conséquences de ces doctrines désastreuses que le gouvernement français semble avoir définitivement adoptées pour règle de conduite; doctrines qu'il n'ose néanmoins avouer hautement encore, mais que l'état de la France en mars 1820, ne permet pas de douter qu'on ne veuille établir graduellement. On a du comte de Salaberry : *Voyage à Constantinople par l'Allemagne, la Hongrie, les îles de l'Archipel*, sans nom d'auteur, chez Maradan, in-8, 1799. — *Mon voyage au Mont-d'Or*, in-8, 1802. — *Corisandre de Beauvilliers*, roman historique, 2 vol., 1806. — *Lord Wiseby ou le Célibataire*, 2 vol. in-12, 1808; enfin une *Histoire de l'empire ottoman*, 4 vol. in-8, 1812, ouvrage dans lequel l'auteur embrasse avec chaleur la défense du despotisme oriental, et s'efforce de démontrer que la législation du sabre et du cordon est évidemment la plus favorable au bonheur de l'humanité. Convaincu comme paraît l'être M. de Salaberry, de l'excellence de ce système, rien ne s'explique plus naturellement que le zèle avec lequel il a voté, en 1815, dans la chambre des députés, en faveur des cours prévôtales et de toutes les lois d'exception, qui se rapprochent assez en effet de la législation orientale; il faudrait seulement

s'indigner que l'auteur d'un tel ouvrage eût été placé au rang des représentans du peuple français, si des choix de ce genre n'étaient pas la conséquence inévitable de la faiblesse, de l'incohérence, de la mauvaise foi et des perpétuelles contradictions d'un gouvernement qui a détruit en septembre 1816 ce qu'il avait édifié en août 1815; et renversé en février 1820, pour le rétablir sur les bases tout-à-fait opposées, celui de ses travaux qu'il avait défendu avec le plus de persévérance en février 1817, et dont la seule menace d'une attaque en mars 1819, avait paru au ministère un coup mortel porté au crédit, à la confiance et au repos de la France!

SALADIN (Jean-Baptiste-Michel), était avocat à Amiens en 1789. Elu, l'année suivante, juge au tribunal de cette ville, il fut, en septembre 1791, député par le département de la Somme à l'assemblée législative, où il parut hésiter continuellement entre les partis opposés, et prononça différens discours qui se ressentaient de l'incertitude de ses principes politiques. Elu, en 1792, membre de la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis; vota long-temps avec la montagne; abandonna cette faction vers le milieu de 1793; et mérita, par son courage, pendant les funestes journées des 31 mai, 1er et 2 juin, et les protestations qu'il signa contre elles quatre jours après, l'honneur d'être proscrit, le 3 octobre suivant, avec les plus illustres membres de la convention. Arrêté à la suite du rapport fait par Amar, dans la séance de ce jour, Saladin fut enfermé pendant quinze mois, et rentra dans la convention le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), avec les 72 honorables compagnons de son infortune. Nommé alors membre de la commission des vingt-un, il présenta plusieurs rapports pour faire mettre en jugement Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Barère et Vadier. Membre du comité de législation, il y rendit de nombreux services aux émigrés; mais ces services passèrent toujours pour avoir été chèrement achetés. Quoi qu'il en soit, il paraît que les nouvelles liaisons que Saladin contracta l'avaient décidé à abandonner la cause républicaine, car, au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), il se montra tout-à-fait favorable à la rebellion sectionnaire. Entré ensuite au conseil des cinq-cents, il y suivit la même marche; s'unit étroitement aux clichiens, et fut dénoncé, en février 1797, par le chevalier Duverne de Presle, agent des Bourbons, associé aux projets de l'abbé Brottier et de Lavilheurnois, comme entretenant des intelligences secrètes avec un espion anglais nommé Hardenberg. Il fut compris, six mois après, sur les listes de déportation des 18 et 19 fructidor (4 et 5 septembre 1797); parvint à s'y soustraire; et fut rappelé, en 1799, par le gouvernement consulaire. Il exerça ensuite la profession d'homme de loi à Paris, où il est mort depuis plusieurs années dans un profond oubli, laissant la réputation d'un homme vénal et sans principes.

SALENGROS (A.-B.-F.), député à la convention nationale, était homme de loi à Maubeuge, à l'époque de la révolution; fut élu, en 1791, député du département du Nord à l'assemblée législative, et ensuite à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Devenu messager d'état après la session, il était hérault d'armes de Napoléon au moment de la restauration de 1814.

SALLES (Jean-Baptiste), était médecin à Vezélise, et fut élu député du tiers-état de Nanci aux états-généraux de 1789. Il embrassa la cause de la liberté avec chaleur et bonne foi, mais il ne fut que faiblement remarqué dans l'assemblée constituante, où ses opinions furent toujours très modérées. Convaincu que l'inviolabilité du monarque est de l'essence même du gouvernement monarchique, Salles, ennemi déclaré de l'oligarchie, s'écria dans la dicussion qui eut lieu à ce sujet : « On me poignarderait plutôt que de me faire consentir à ce que le gouvernement passât entre les mains de plusieurs. » Après la funeste journée du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), il fit un rapport très-etendu sur les événemens malheureux qui venaient de se passer: désigna les pétitionnaires comme des factieux; demanda qu'un tribunal investi d'une juridiction souveraine fût établi pour les juger; et approuva hautement la conduite qu'avaient tenue dans cette circonstance, la municipalité de Paris et le commandant-général de la garde nationale (la Fayette.) Il demanda ensuite que l'on fixât à vingt ans l'époque où une première convention

nationale serait convoquée. L'assemblée constituante ayant terminé sa session, Salles se retira dans ses foyers, d'où il adressa, en juillet 1792, à l'assemblée législative, un plan pour la formation de camps intermédiaires. Elu membre de la convention, par le département de la Meurthe, il apporta dans cette assemblée, le même amour de la liberté, le même esprit d'ordre, la même modération, et se prononça avec force contre Marat, lorsque Chabot dénonça l'existence d'un projet de dictature. La convention ayant décidé que Louis XVI serait jugé par elle, Salles vota la culpabilité de ce prince; demanda expressément que le peuple fût investi du droit de prononcer sur son sort; et vota le sursis à l'exécution du jugement. Il fut l'un des membres du côté droit qui appelèrent avec le plus de persévérance la vengeance nationale sur la tête des assassins de septembre 1792. Dans les premiers jours de mars 1793, il dénonça Marat comme provocateur du pillage qui avait eu lieu chez les épiciers de Paris quelques jours auparavant (28 février), et appuya sa dénonciation sur un article du journal de ce méprisable factieux. Lorsque la tyrannie décemvirale commençait à s'établir avant le 31 mai, Salles s'opposa, avec force, à ce que les pouvoirs du comité de salut public, centre de cette tyrannie, fussent continués. Il combattit comme anarchique, le système des municipalités; et réclama la division du territoire, en départemens et en cantons, avec une administration intermédiaire. Proscrit au 31 mai par les usurpateurs de la puissance nationale, Salles fut décrété d'arrestation le 2 juin. Certain du sort que lui réservaient les tyrans, il prit la fuite et se retira d'abord dans la Meurthe, d'où il se rendit ensuite à Evreux, où il trouva Guadet, Barbaroux, Louvet, etc. A cette nouvelle, qui fut suivie de dénonciations dans lesquelles il était accusé d'avoir pratiqué à Nancy des manœuvres contre la convention, Thuriot provoqua et obtint contre lui un décret d'accusation, comme ayant abandoné son poste. Ce décret fut bientôt suivi d'un arrêt de mort; car il fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi. Forcé de quitter la Normandie et la Bretagne, après la défaite de l'armée républicaine, à Vernon, Salles, Guadet et Barbaroux s'embarquèrent à Quimper, et arrivèrent à Bordeaux, où, après avoir erré long-temps de caverne en caverne, ils furent saisis le 1er messidor an 2 (19 juin 1794), chez le père de Guadet, et exécutés le lendemain. Salles était alors âgé de 34 ans. Il réunissait à un caractère ferme un esprit sage et éclairé; une bonne foi qui ne se démentit jamais, pendant le cours de sa carrière politique; et un amour de la patrie auquel il fut toujours prêt à sacrifier ses intérêts les plus chers. Il a emporté au tombeau l'estime et les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

SALICETTI (Christophe), né à Bastia, en 1757, d'une des premières familles de cette ville, fit ses études à l'université de Pise, devint avocat au conseil supérieur de Corse, et fut élu, en avril 1789, député du tiers-état aux états-généraux, où il embrassa et servit avec chaleur la cause populaire, sans toutefois se faire remarquer. Procureur-général-syndic de son département, après la session de l'assemblée constituante, il fut élu, en septembre 1792, membre de la convention nationale; il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et remplit plusieurs missions en Corse et dans le midi. Il se trouvait avec Barras, Fréron, Robespierre le jeune et Ricord au siége de Toulon. C'est là qu'il eut occasion de présenter à ses collègues son compatriote Napoléon Bonaparte, alors chef de bataillon d'artillerie, à peine âgé de vingt ans, et dont les conseils, les talens et l'intrépidité contribuèrent puissamment à la reddition de cette place importante. Rentré dans le sein de la convention, Salicetti y demeura dans la même obscurité. Impliqué dans le mouvement insurrectionnel du premier prairial an 3 (20 mai 1795), il fut décrété d'arrestation par la convention nationale, et se réfugia à Venise. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795, il revint en France. Nommé commissaire du directoire à l'armée d'Italie, le général en chef Bonaparte ne permit ni à lui ni à son collégue Garrau, d'y remplir cette mission, et les réduisit à une telle nullité, que Garrau dut retourner en France, et que Salicetti prit le parti de se charger de quelques négociations que voulut bien lui confier le général en chef, près divers états de l'Italie. Nommé en 1797 député au conseil des

cinq-cents, Salicetti parut s'y attacher aux intérêts du directoire, sans cesser, néanmoins, de faire partie des réunions secrètes des membres de l'opposition. Il avait même acquis une grande influence dans ce parti, lorsque la révolution du 18 brumaire vint renverser le gouvernement directorial. Il fut, non sans de justes motifs, soupçonné alors d'avoir donné des renseignemens et des avis utiles et officieux au général Bonaparte. Quoi qu'il en soit, et bien que les opinions qu'il avait émises jusque-là dans le conseil des cinq-cents, dussent le faire considérer comme un des opposans les plus actifs au grand changement qui venait de s'opérer, Salicetti ne fut point compris sur la liste des députés qui devaient être déportés; obtint peu de temps après une mission en Corse; fut chargé, en qualité de ministre extraordinaire, de présider à l'établissement d'une nouvelle constitution de la republique de Lucques; et fut envoyé ensuite auprès de celle de Gênes, avec le titre de ministre plénipotentiaire. De retour en France, il reçut l'ordre de repartir pour Gênes, secrètement chargé de négocier avec les magistrats influens de cette république, sa réunion à l'empire français. Cette réunion eut lieu bientôt après (19 juin 1805), sur la demande que le sénat lui-même en fit à l'empereur, qui était alors à Milan, où il venait d'être couronné roi d'Italie. La députation qui fut la lui présenter avait à sa tête le doge Durazzo, et était accompagnée de Salicetti. En 1806, Salicetti suivit le prince Joseph Bonaparte dans son expédition contre le royaume de Naples. Il y fut chargé, après la conquête, du ministère de la police générale. Il en remplit les fonctions avec un grand talent. D'abord, craint et haï des Napolitains, ensuite aimé et respecté d'eux; et, ce qui est digne de remarque, notamment de la noblesse, dont il n'avait cependant ménagé ni l'orgueil ni les intérêts; profondément observateur et rusé, Salicetti, véritable homme d'état, savait ployer son esprit et ses manières aux temps et aux circonstances. Le royaume de Naples, une fois soumis à son nouveau roi, le ministre de la police générale se relâcha beaucoup de sa première sévérité, et se rendit de plus en plus populaire. Il le devint même à tel point, que le roi Joseph en prit ombrage; mais les liens d'affection qui les avaient unis autrefois ne furent point oubliés par ce prince, qui, malgré son mécontentement, ne cessa jamais de le traiter avec une distinction et une bienveillance particulières. Il lui en donna un témoignage touchant, lorsqu'en 1807, une machine infernale fit sauter l'hôtel du ministre au moment où celui-ci rentrait du spectacle. Cette machine avait été envoyée de Palerme à l'île de Capri, alors occupée par les Anglais; débarquée à Chiaja pendant la nuit, et attachée au plafond du magasin d'un apothicaire qui était au rez-de-chaussée, sous la première antichambre de l'appartement de Salicetti; mais celui-ci avait eu le temps d'arriver à sa chambre à coucher avant l'explosion, et cette partie du bâtiment n'en fut pas atteinte. Au bruit de l'épouvantable détonation qui se fit entendre, Salicetti monta en toute hâte à l'appartement de la duchesse de Lavello, sa fille, déja couchée ainsi que son mari; mais l'appartement avait sauté, et Salicetti, qui avait été précipité sur les décombres, fut grièvement blessé. Ses gens accourus le relèvent; on cherche son gendre et sa fille. Le duc de Lavello ayant roulé tout endormi au milieu des décombres sans éprouver le moindre mal, fut trouvé à peine éveillé et saisi de frayeur. Salicetti et ses domestiques appellent la duchesse à plusieurs reprises; enfin, une voix souterraine se fait entendre; c'était la sienne. On enlève pièce à pièce les ruines sous lesquelles cette malheureuse femme était ensevelie. Après beaucoup de temps et de précautions, on la découvre. Deux poutres en tombant s'étaient croisées à deux ou trois pieds de sa tête, et l'avaient préservée de toute blessure mortelle; mais elle était couverte de graves contusions. Un mois après elle fut sur pied. Elle racontait que pendant tout le temps qu'elle était restée ensevelie, jusqu'à celui où elle entendit la voix de son père, elle avait cru avoir le cauchemar, et que tout ce qu'elle éprouvait était un rêve. Le domestique qui attendait Salicetti dans la première antichambre, fut la seule victime de ce crime. Joseph étant passé au trône des Espagnes, Salicetti resta à Naples, et reçut de ce prince une lettre datée de Bayonne, dans laquelle, après lui avoir témoigné ses regrets que sa politique et ses devoirs envers ses nouveaux sujets ne lui permissent pas de l'appeler auprès de lui, il l'exhortait à continuer ses

bons services auprès du nouveau roi. En effet, le roi Joachim le confirma dans son ministère, et sembla, du moins en apparence, lui accorder une grande confiance; mais on est fondé à croire que la grande influence et la popularité qu'avait acquises ce ministre sous le règne du roi Joseph, n'étaient rien moins qu'agréables à son successeur; aussi appela-t-il à la préfecture de police de Naples un sieur Maghella, Génois, alors administrateur des droits indirects à Turin, et membre du corps législatif. Celui-ci avait été chargé de la police à Gênes, lorsque Salicetti y négociait la réunion de ce pays à la France. Le roi Joachim avait sans doute des motifs de croire que Maghella était propre à faire sa contre-police. Le ministre et le préfet parurent d'abord marcher d'un commun accord; mais après quelque temps, Salicetti s'aperçut qu'il était desservi par Maghella auprès du roi, et qu'il indisposait ce prince contre lui. Vers cette époque, Salicetti fut appelé à Paris par l'empereur, et lorsqu'on s'attendait à ne plus le revoir à Naples, il y vint reprendre ses fonctions. La mésintelligence entre Salicetti et Maghella redoubla pendant un assez long séjour que le roi et la reine firent à Paris en 1809; mais il n'y avait pas encore eu d'éclat. Maghella ayant un jour invité Salicetti à dîner, celui-ci crut de sa politique d'accepter l'invitation. Il mourut trois jours après d'une horrible indigestion qu'il eut par suite de ce repas. On fit l'ouverture de son corps, et le procès-verbal des médecins et chirurgiens calma des soupçons odieux et sans doute mal fondés. Salicetti, après avoir été embaumé et exposé pendant plusieurs jours dans l'hôtel du ministère, sous un dais dressé dans une salle tendue en noir, fut enseveli à l'église St-Jacques dans le tombeau des princes de Torella, dont l'héritier, duc de Lavello, avait épousé la fille du ministre. Les obsèques furent très-pompeuses. Il faut dire aussi que l'immense population de Naples s'était portée en foule à cette cérémonie, et semblait, en suivant le convoi, pleurer la perte d'un puissant protecteur. Le roi Joachim et la reine, en apprenant sa mort, furent vivement affectés. Le roi fit placer son portrait dans la salle du conseil-d'état, donna l'ambassade de Russie à son gendre, et nomma sa fille dame d'atours de la reine. Ce prince avait fait don à Salicetti des biens d'une riche abbaye. Honorable et généreux par caractère, il donnait beaucoup à ceux qui avaient recours à sa bienfaisance; aussi, n'a-t-il laissé pour héritage à ses deux filles que les dons du roi. Le décret du roi Ferdinand IV, du 14 août 1815, les en a dépouillées, ainsi que tous ceux qui, pour des services rendus dans le royaume de Naples, sous les rois Joseph et Joachim, avaient reçu des récompenses en biens de l'état.

SALVANDI (DE), né à Auch, a été élevé au lycée Bonaparte, connu depuis sous le nom d'*Henri IV*. Il fut nommé garde d'honneur en 1813, et entra dans les chevau-légers de la maison du roi, après la restauration. Il a publié, pendant les cent jours de 1815 : *Obserservations sur le Champ-de-Mai.* — *Adresse à l'empereur sur les griefs et les vœux du peuple français.* — En 1817 sous le voile de l'anonyme : *La coalition et la France*, production pleine de chaleur et de patriotisme, dont toutes les idées ne sont pas également justes, mais dont les sentimens sont toujours nobles et français. L'état d'asservissement où était alors la France, ne permit pas à M. de Salvandi d'attacher son nom à cet ouvrage, qui, tout en paraissant prohibé par la police, circula néanmoins avec assez de liberté, fit beaucoup de sensation à l'étranger, et fut l'objet de plusieurs réclamations diplomatiques, qui, néanmoins, restèrent sans suite. Nommé maître des requêtes, M. Salvandi a conservé toute son indépendance, et s'est prononcé, avec force, en faveur du maintien intégral de la charte et de la loi des élections, dès l'époque où les ministres manifestèrent l'imprudente et coupable pensée d'attaquer l'une et l'autre. A beaucoup de force de caractère, à un esprit grave et observateur, M. Salvandi joint de la grâce, de l'amabilité et le piquant de l'à propos. Les journaux français ont raconté que, se trouvant pendant le carnaval de 1820 à un bal donné par M. Ternaux, membre de la chambre des députés, M. de Salvandi avait offert la main à Mme Princeteau, sœur de M. Decazes, ministre de l'intérieur, pour danser avec elle; et qu'ayant été refusé par cette dame, qui était parée d'un très-beau bouquet de violettes, il lui avait dit : « Ah, Madame, je le vois bien; je suis beaucoup moins heureux

que cette fleur ; je n'ai pas comme elle l'avantage d'être amnistié par son excellence. » Ce mot spirituel a fait fortune à Paris, et les rigueurs d'une jolie femme ont révélé à la France qu'il n'est pas permis en ce pays à un homme d'honneur de garder sa conscience en acceptant des fonctions du gouvernement. Il faut avouer que s'il y a de la franchise dans cette conduite du ministère, il y a au moins peu de politique dans l'aveu qu'on en fait, et que les employés du gouvernement ne seront pas tentés d'en remercier leurs patrons. Mme Princeteau n'aurait-elle pas trahi le secret du ministère ?

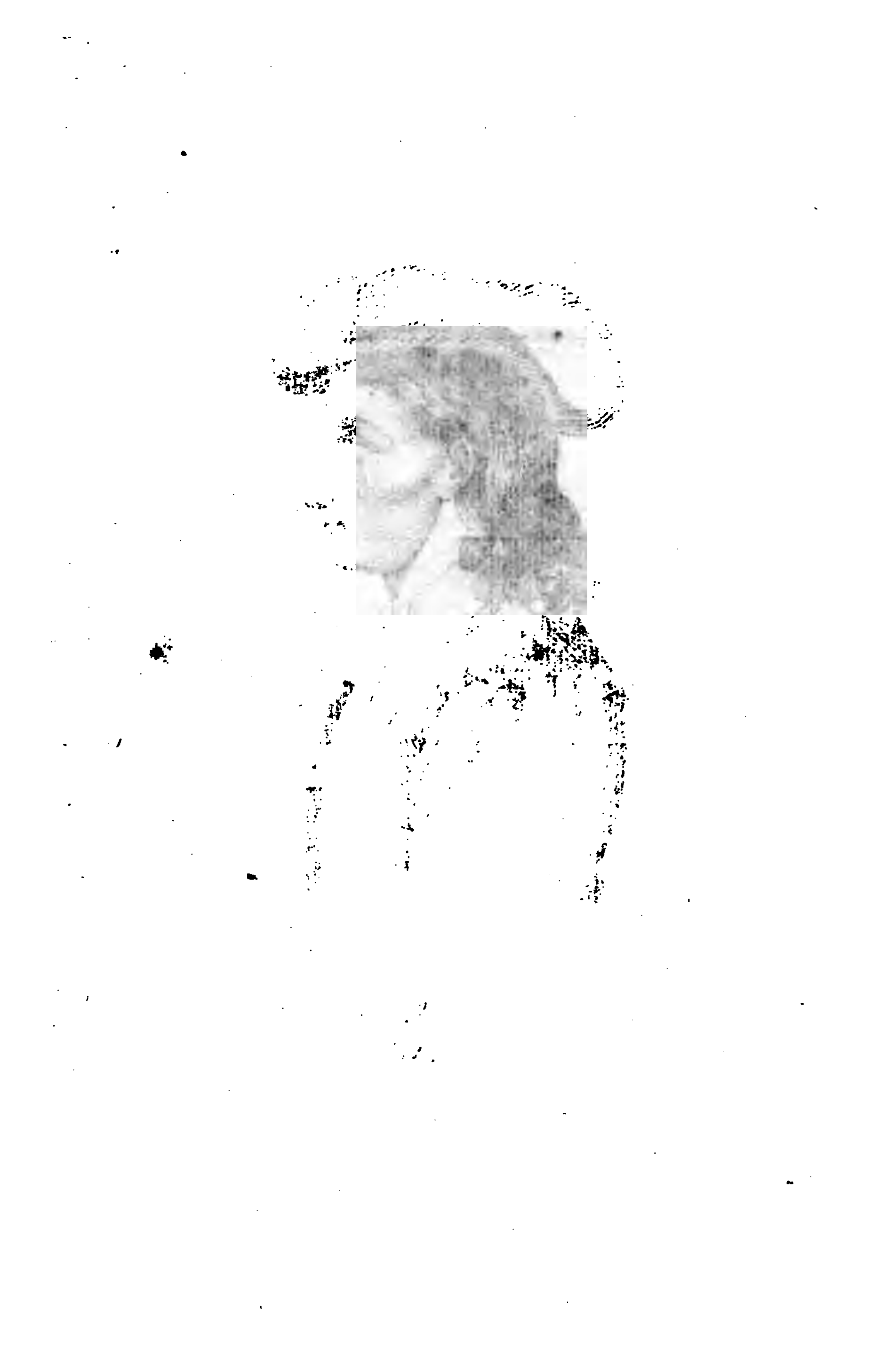
SAMANO (Don N), né en Espagne, était officier dans un bataillon dit *auxiliaire*, stationné à Santa-Fé de Bogota, lorsque la révolution éclata dans cette partie de l'Amérique méridionale. Chargé par Montès du commandement de l'armée royale, au commencement de 1813, il remporta d'abord d'importans succès sur les insurgés, et s'empara de la ville de Popayan, chef-lieu de l'opulente province de ce nom. Cet événement fit cesser toutes les divisions qui existaient parmi les indigènes, et le général Narino ayant réuni à ses troupes celles du congrès de la Nouvelle-Grenade, marcha contre les royalistes, qu'il défit auprès d'Alto del Palace. Samano se retira sur la ville de Tumbo, à sept lieues de Popayan, et renforcé d'une division de troupes fraîches, il livra un nouveau combat aux indépendans, qui, commandés par les généraux Narino, Cabal et Monsalve, triomphèrent de la résistance acharnée de leurs adversaires. Samano fut alors remplacé par le général Aymeric, dont les opérations furent plus heureuses. Néanmoins il paraît que le premier parvint à reconquérir totalement la confiance de son gouvernement, puisqu'en 1819 il exerçait les importantes fonctions de vice-roi de la Nouvelle-Grenade, lorsque la victoire signalée remportée à Bojaca par les troupes de l'indépendance sous les ordres de Bolivar, vint assurer la délivrance de cette province, reconquise par les Espagnols, à la suite du succès qu'ils avaient remporté en 1815. Samano se hâta de quitter la capitale, où les vainqueurs entrèrent peu de temps après, et alla joindre les débris de l'armée vaincue. Les nouvelles les plus récentes n'ont point fait connaître les opérations ultérieures qu'il se proposait.

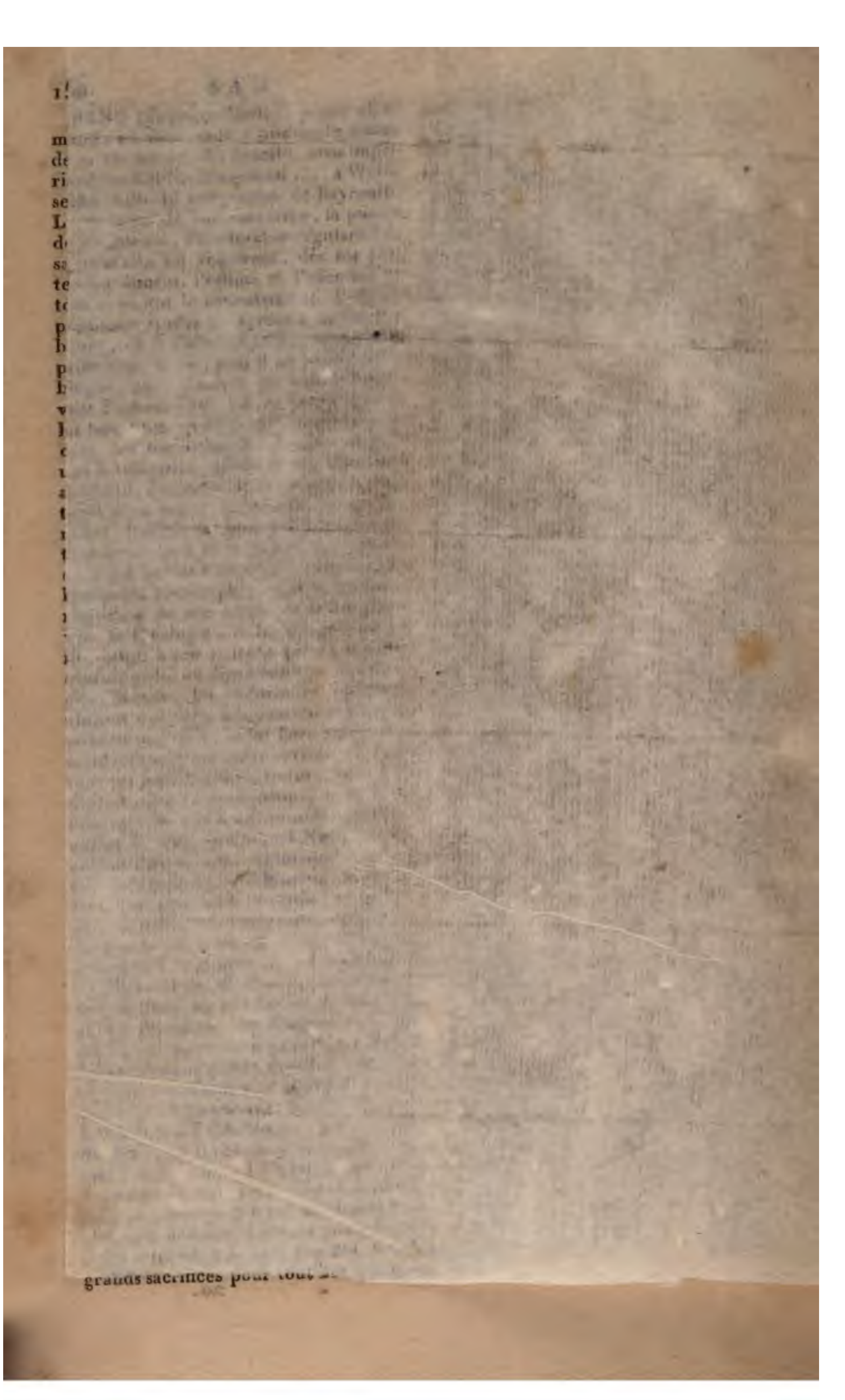
SAN-CARLOS (Don Joseph-Michel de Carvajal duc de), grand d'Espagne de première classe, conseiller-d'état, lieutenant-général, directeur de l'académie, etc., est de l'ancienne famille de Carvajal, issue des rois de Léon. Il naquit, en 1771, à Lima, fit ses études dans le principal collége de cette ville, vint en Espagne à l'âge de seize ans, et entra dans la carrière militaire comme colonel en second du régiment d'infanterie de Majorque. A l'âge de 17 ans, il se trouva au siége d'Oran, et fit les campagnes de Catalogne dans la guerre de 1793. Il s'embarqua volontairement sur l'expédition dirigée contre Toulon. Ayant commandé avec succès la droite de l'armée combinée, dans l'attaque du fort Pharon, il fut nommé colonel du régiment de Majorque, et obtint le brevet de brigadier à la fin de cette campagne. Le duc de San-Carlos se réunit ensuite avec son régiment à l'armée de Roussillon, où il continua de servir jusqu'à la mort de son oncle, le comte de La Union, général en chef de cette armée. Peu de temps après, le roi le nomma maréchal-de-camp et chambellan du prince des Asturies, aujourd'hui Ferdinand VII. Appelé à Madrid, par ce nouvel emploi, il fut nommé, en 1797, gouverneur du prince des Asturies et des infants. Il dirigea en cette qualité les leçons du chanoine Escoïquiz, qui était leur précepteur ; mais comme son système d'éducation ne s'accordait point avec les vues du favori Godoy, il fut privé de cet emploi, et nommé majordome de la reine en 1801, au moment où l'on s'occupait du mariage du prince avec une princesse des Deux-Siciles. En 1805, il fut investi de la charge de majordome du roi Charles IV, et, en 1807, peu de temps avant le fameux procès de l'Escurial, on l'éloigna de la cour, en le nommant vice-roi de Navarre. Trois mois après qu'il eut pris possession de sa vice-royauté, il reçut l'ordre de se constituer prisonnier dans la citadelle. Cette arrestation avait pour prétexte un bruit qui s'était répandu, qu'à l'époque où Charles IV était tombé malade à St-Ildefonse, le duc de San-Carlos avait conseillé au prince des Asturies, dans le cas où par la mort de son père il viendrait à régner, d'éloigner sa mère de toute influence dans les

affaires, de mettre en jugement le favori que tout le monde detestait, et de s'environner de ministres fidèles. Pendant le procès de l'Escurial, on lui fit subir divers interrogatoires, et il fut mis en liberté en même temps que le prince Ferdinand; mais on l'exila à soixante lieues de Madrid et vingt lieues des côtes, avec défense de fixer son domicile dans le royaume de Navarre, dont les habitans voyaient avec peine la persécution qu'on lui faisait souffrir. Il fixa sa résidence à Alfaro, lorsque les armées françaises entrèrent en Espagne, sous le prétexte d'aller en Portugal. Sur ces entrefaites, l'insurrection d'Aranjuez éclata, et le prince Ferdinand fut placé sur le trône par suite de l'abdication de son père. Il appela aussitôt auprès de lui le duc de San-Carlos, et le nomma de nouveau grand-maître de sa maison et membre de son conseil-privé. Le duc arriva à Madrid peu de jours avant son départ pour Baïonne, et il l'accompagna dans ce voyage. Il eut diverses conférences avec Napoléon, qui lui proposait pour son souverain la couronne d'Etrurie en échange de celle d'Espagne; dans toutes les occasions, il déclara avec fermeté que le roi ne pouvait rien décider dans des affaires aussi graves sans jouir de toute liberté, et sans le consentement des cortès. Les renonciations en faveur de Napoléon ayant eu lieu les 5 et 10 mai 1808, celui-ci fit faire au duc de San-Carlos des offres avantageuses, que celui-ci refusa, demandant seulement qu'il lui fût permis de suivre le prince. Il l'accompagna en effet, et resta avec lui à Valençay jusqu'à ce que, sous le prétexte de traiter des affaires relatives au roi et aux infants, il fut appelé avec Escoïquiz à Paris, par ordre de Napoléon. L'un et l'autre y résidèrent jusqu'au mois d'avril 1809, et profitèrent du temps de leur séjour dans cette ville pour conférer sur les affaires d'Espagne avec les agens diplomatiques d'Autriche, de Russie et de Prusse. Les soupçons que firent concevoir leurs entrevues, et les intrigues d'un grand écuyer de Ferdinand VII, qui les signala à la police de Napoléon, furent des motifs pour les séparer et les confiner, Escoïquiz à Bourges, et le duc de San-Carlos à Lons-le-Saulnier. Eloigné des affaires, ce dernier se livra à l'étude de la botanique, continua de cultiver les lettres, la politique, et principalement l'histoire; ses connaissances dans cette partie lui avaient déjà valu le titre de membre de l'académie. Enfin, lorsque, contraint à retirer de la péninsule les débris de ses armées, pour arrêter les succès croissans des alliés dans le Nord, Napoléon se fut décidé à rétablir le roi Ferdinand sur le trône, il fixa son attention sur le duc de San-Carlos comme sur la personne la plus propre par son caractère à concilier les opinions des divers partis. Il l'appela à Paris dans le mois de novembre 1813, et lui annonça sa résolution, qui lui fut aussi communiquée par le duc de Bassano, afin qu'il eût à se mettre sur-le-champ en route pour Valençay, où se trouvait déjà M. de Laforest (*voy.* ce nom), avec des pouvoirs pour négocier. Après de longues discussions, il signa, le 8 décembre, avec l'approbation et d'après l'ordre du roi, qui s'était déja exprimé dans le même sens avec le plénipotentiaire français, un traité dont la tendance générale était loin, quoi qu'en disent des biographes, de répondre à la dignité nationale, non plus qu'à la situation où les événemens militaires avaient respectivement placé les deux parties contractantes. Le duc partit aussitot pour Madrid, afin d'obtenir de la régence la ratification de ce traité. Il arriva dans cette capitale le 6 janvier 1814; mais il ne tarda pas à reconnaître que l'accord qui avait pu convenir à un prince trop disposé à faire bon marché de l'honneur castillan, pourvu qu'il obtînt sa liberté personnelle et la faculté de revenir dans sa capitale, ne pouvait recevoir la sanction des représentans d'un peuple fier et brave. On communiqua au duc de San-Carlos le décret des cortès, où il était ordonné de considérer comme traître quiconque aurait des relations de quelque espèce que ce fût avec Napoléon, et on n'y joignit aucune réponse, si ce n'est une lettre de complimens insignifians pour le roi, écrite par la régence. Convaincu de l'inutilité de toute démarche ultérieure, il résolut de retourner à Valençay. Obligé d'entreprendre une nouvelle négociation avec le gouvernement français, pour obtenir le retour en Espagne du roi et des infants, et l'évacution des places occupées par les armées françaises, quoique le traité n'eût point été ratifié par les cortès, il eut, en passant par la Catalogne, une conférence à ce sujet avec le maréchal Suchet, qui accéda à ses dé-

sirs. Arrivé à Valançay, il rendit compte du résultat de sa mission au roi, qui, impatient de n'avoir pas reçu de ses nouvelles, avait expédié le général don Joseph Palafox, avec de nouvelles instructions. Le duc de San-Carlos repartit de Valençay à la recherche de Napoléon, et après divers voyages dans toutes les directions, la rapidité des mouvemens auxquels l'obligeaient les opérations des armées alliées qui combattaient au sein de la France, ne lui permettant pas de l'atteindre, il se décida à rédiger un mémoire sur l'objet de sa négociation, et enfin il obtint, du duc de Bassano, une réponse conforme à ses désirs. Le jour où le duc de San-Carlos remit à son souverain et aux infants les passeports pour se rendre en Espagne, par le Roussillon, sous le nom de comte de Barcelone, il reçut de Ferdinand VII la décoration de la toison-d'or Après avoir surmonté de nouvelles difficultés qui s'élevèrent à Perpignan de la part du maréchal Suchet, lequel, d'après les dernières instructions qu'il avait reçues, s'opposait à la continuation du voyage, vers le milieu d'avril, San-Carlos arriva avec le roi à Valence, où s'était rendu le cardinal de Bourbon, président de la régence, qui, d'après le décret des cortès du 21 février, continuait à gouverner. Le 3 mai, le duc de San-Carlos fut nommé par S. M. premier ministre-secrétaire-d'état, et le lendemain le roi signa le fameux décret par lequel il reprit les rênes du gouvernement. Toutes les mesures furent concertées pour son exécution. On ne peut refuser au duc de San Carlos, d'autant plus qu'il paraît y tenir beaucoup (à en juger d'après l'article biographique dont nous avons déjà parlé, et qui n'a probablement pas été rédigé à son insu), le déplorable honneur d'avoir été l'auteur principal de cette révolution, qui, en détruisant les espérances les plus légitimes de la nation, par le renversement de l'autorité constitutionnelle dans les lumières et le dévouement avaient tant contribué au maintien de l'indépendance espagnole, a préparé le système par suite duquel ce pays se trouve, à l'époque où nous écrivons (mars 1820), menacé de la plus effrayante dissolution. Le duc continua d'exercer les fonctions de ministre-d'état, avec le regret de voir, dans différentes occasions et dans les objets importans, malgré ce qu'il appelait sans doute l'imminent service rendu à la cause royale, son suffrage repoussé : il expédiait en même-temps les affaires du ministère de la maison du roi, et celles du ministère de la guerre, que n'avait pas voulu accepter le général Freyre, jusqu'à ce qu'on le dispensât de cette dernière charge, qui fut confiée au général Eguia. Le roi de Prusse envoya alors au duc les grandes décorations de l'aigle-noir et de l'aigle-rouge, et le roi de Deux-Siciles celles de Saint-Ferdinand et de Saint-Janvier, avec une lettre flatteuse sur les négociations qui avaient contribué à le replacer sur le trône de Naples. Nous n'entrerons pas dans le détail des opérations administratives qui ont signalé le ministère du duc de San-Carlos; nous nous bornerons à reconnaître, avec l'impartialité dont nous nous sommes fait une loi, et que ne nous font point oublier des torts politiques, quelque graves qu'ils puissent être, que l'instruction publique a dû beaucoup à sa protection éclairée. Dans le mois de novembre 1814, voyant qu'il ne pouvait mettre à exécution le plan qu'il s'était proposé, et le nombre de ses ennemis augmentant, il demanda sa démission; le roi l'accepta, et nomma pour le remplacer don Pedro Cevallos. Le duc continua d'exercer le ministère de la maison du roi jusque vers le milieu d'octobre 1815, époque où ce monarque, en déclarant qu'il était satisfait de ses services et qu'il n'avait rien perdu dans son estime, lui ordonna de partir pour Truxillo en Estramadure, où le duc a une terre; mais le lendemain il fut nommé ambassadeur à Vienne, où il s'est occupé à examiner tous les établissemens utiles, et à soigner l'éducation de ses enfans. En 1817, il reçut ordre de se rendre en la même qualité à Londres, où il se trouve encore, vivant avec l'éclat qu'exige son rang, et que facilite son immense fortune. Les journaux ont surtout beaucoup parlé de la fête magnifique qu'il avait donnée en ...., à l'occasion du mariage de son souverain avec la jeune princesse de Saxe. Le duc de San-Carlos est un des diplomates de l'Europe les plus chargés de titres et de décorations; circonstances qui, aux yeux d'un ministre que l'ensemble de sa conduite doit faire croire plus courtisan que patriote, est sans doute une ample compensation du peu de bienveillance que lui portent la plupart de ses concitoyens.

SAND (Charles-Louis), jeune Allemand, au nom duquel une seule action de sa vie assure une funeste, mais impérissable célébrité, naquit en....., à Weinseidel dans le margraviat de Bayreuth. La douceur de son caractère, la pureté de ses mœurs, l'inaltérable régularité de sa conduite lui acquirent, dès ses plus tendres années. l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissaient. Il fit ses premières études au gymnase de Regensbourg, où il s'attacha principalement au professeur Klein; puis il se rendit à Tubingue, pour y suivre les leçons du savant Eschenmeyer. Là, se développèrent les heureuses qualités qu'il avait annoncées dès son enfance, et qui, unies à une intelligence rapide, à une constante assiduité, que relevaient encore ses avantages physiques et l'agrément de ses manières, inspirèrent pour lui à ses instituteurs ainsi qu'à ses compagnons, un attachement qui ne s'est jamais démenti. Ses habitudes contemplatives et la tendance religieuse de son caractère le dirigèrent vers la théologie, et les progrès qu'il y fit, joints à son ardente piété, faisaient espérer en lui un digne ministre de l'évangile, lorsque les événemens politiques vinrent donner à ses sentimens une impulsion nouvelle, et lui faire suivre momentanément une autre carrière. Comme tous ses jeunes compatriotes, Sand s'indignait, depuis long-temps, avec toute l'énergie de son ame sensible et fière, contre le joug sous lequel Napoléon accablait l'Allemagne : et lorsque les résultats de la campagne de Moscou, en ébranlant cette puissance colossale, eurent appelé les peuples de cette vaste contrée à la vengeance et à la liberté, Sand fut l'un des premiers à se ranger sous l'étendard de l'indépendance. Il fit, avec courage et dévouement, les campagnes de 1813-14, et lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, il reprit les armes jusqu'à la paix. Rentré dans sa patrie avec l'estime de ses compagnons d'armes, il continua le cours de ses paisibles travaux. Il suivit les cours de l'université d'Erlangen, puis de celle de Jéna, où il continua de se distinguer par l'application et l'intelligence qu'on avait déjà eu lieu de reconnaître en lui, mais plus encore par une sensibilité exaltée, qui décelait dès-lors aux observateurs attentifs une ame capable des plus grands sacrifices pour tout but qui lui en paraîtrait digne. Dans l'état où se trouvait l'Allemagne, il était naturel et nécessaire que cette surabondance de force se dirigeât vers les événemens politiques, devenus le premier et presque l'unique objet de toutes les pensées. Ce pays commençait à se trouver dans une situation pénible et violente; des promesses faites par le pouvoir à l'heure du danger, et sur la foi desquelles les populations entières s'étaient précipitées dans l'arène, étaient violées avec audace ou dérisoirement éludées; et chez une nation, justement renommée par d'antiques habitudes de franchise et de loyauté, ce mélange d'ingratitude et de duplicité ministérielle n'avait pu manquer d'exciter une profonde indignation. Ce sentiment n'existait nulle part avec autant de force que parmi les étudians des nombreuses universités germaniques, qui s'élançaient au-devant de la liberté avec toute l'ardeur de leur âge, soutenue et fortifiée de la glorieuse conviction d'avoir déjà bien mérité de cette patrie pour laquelle ils avaient combattu et vaincu. Avec un caractère tel que celui que nous venons de dépeindre, Sand devait, plus que tout autre, éprouver la puissance de cet enthousiasme; et bientôt les souffrances de sa patrie, les moyens de l'en affranchir devinrent l'objet habituel de ses méditations. La sombre mélancolie produite par cette disposition de son esprit fut, à ce qu'on assure, encore exaltée par des événemens funestes qui vinrent le froisser dans ses affections les plus chères. Dans l'été de 1817, son meilleur ami se noya en se baignant; et peu de temps après, une de ses proches parentes eut le même sort, le jour des noces du frère de Sand, pour la célébration desquelles il s'était rendu de Jéna à Weinseidel. Il est à croire que cette succession de malheurs ne contribua pas peu à détacher de cette terre une ame que sa pente naturelle et la nature de l'éducation qu'il avait reçue, entraînaient invinciblement vers des idées d'abnégation de soi-même et de dévouement absolu. Ce qui se passait dans son pays ne pouvait qu'accroître ce penchant : le despotisme et l'oligarchie commençaient à ne plus garder de mesure. A la place des institutions commandées par les lumières du siècle, sollicitées par les peuples de l'Allemagne, et méritées par leurs immenses sacrifices, il voyait établir en principe





grands sacrifices pour tout



Sand

le pouvoir absolu des monarques et le mépris de la classe plébéienne, de cette classe qui, seule, avait affranchi, sauvé la patrie, abandonnée ou vendue par une aristocratie si souple, si débile aux jours du danger, si orgueilleuse depuis le succès obtenu sans elle, mais à son profit. Les écrivains généreux qui osaient encore réclamer les droits et défendre les intérêts de la nation, étaient réduits au silence, frappés par des amendes et quelquefois par l'exil ou la prison : tandis que, pour comble d'injure, ils étaient insultés par les scribes du pouvoir. Ces vils mercenaires étaient, il faut le dire pour l'honneur de l'Allemagne, en nombre comparativement très-petit ; mais la protection ouverte dont ils jouissaient de la part de certains gouvernemens et l'impunité assurée à leurs calomnies, ne les en rendaient pas moins redoutables à la liberté. Au nombre de ces dangereux stipendiaires, se trouvait un homme (*voy.* KOTZEBUE) qui jouissait dans toute l'Allemagne d'une vaste réputation littéraire, d'autant plus brillante qu'elle reposait en grande partie sur les principes philosophiques développés dans ses ouvrages, où même l'on remarquait par fois une tendance marquée aux innovations politiques. Soit inconstance, soit plutôt calcul, cet homme avait totalement changé de système, et suivant l'usage des rénégats, il était devenu le plus ardent ennemi des principes qu'il avait abandonnés. Cette espèce d'apostasie avait irrité les Allemands, en raison de la faveur même dont cet écrivain avait joui jadis auprès d'eux ; et cette indignation s'accrut encore, lorsqu'on apprit sa conduite odieuse envers le conseiller aulique Luden, qui rédigeait à Jéna une feuille libérale, intitulée : *La Némésis*, que Kotzebue parvint à faire supprimer, et dont l'éditeur fut en proie aux plus cruelles persécutions. Mais ce qui acheva de soulever l'opinion contre Kotzebue, ce fut l'accusation qu'il lança contre l'esprit des universités d'Allemagne en général, à l'occasion du tumulte qui avait éclaté dans celle de Goettingue. Dans un article publié à ce sujet, il vantait hautement les mesures de rigueur prises par le gouvernement hanovrien contre les étudians impliqués dans cette affaire, et les citait comme un exemple à imiter pour la répression de ce qu'il appelait *effervescence et esprit d'insubordination*. En écrivant ces lignes fatales Kotzebue était loin de se douter qu'il traçait l'arrêt de sa mort. Le silence profond que l'on a cru devoir garder jusqu'ici sur le résultat des enquêtes relatives aux circonstances qui précédèrent le meurtre, ne permettent pas encore de juger de l'exactitude du fait rapporté à cette époque, que plusieurs étudians des universités d'Erlangen et de Jéna, après avoir, suivant des formes juridiques semblables à celles de l'ancien tribunal secret, condamné Kotzebue à mort, avaient tiré au sort pour savoir qui d'entr'eux serait l'exécuteur de cette sentence, et que le sort avait désigné Sand. Ce bruit ne s'étant point confirmé, paraît devoir être rangé jusqu'à nouvel ordre dans la classe des rumeurs tendantes à faire attribuer un acte isolé à des machinations étendues et profondes ; système que nous voyons se reproduire aujourd'hui en France avec le plus déplorable succès (*voy* LOUVEL au SUPPLÉMENT). Tout annonce, au contraire, que Sand n'avait point de complices, et qu'il avait, depuis long-temps peut-être, concentré dans son cœur le projet qu'il ne tarda pas à exécuter. Cette conjecture prend même tous les caractères de l'évidence, lorsqu'on examine attentivement les fragmens de sa correspondance, dont nous parlerons ci-après. Quoi qu'il en soit, tout prouve que Sand mit dans l'action terrible qu'il méditait une résolution aussi calme qu'inébranlable, et le plus tranquille fanatisme. Parti de Jéna, le 9 mars 1819, avec une somme d'argent peu considérable, et revêtu de l'ancien costume allemand, il s'arrêta, suivant les uns, à Francfort où il eut une conférence avec un de ses amis ; suivant d'autres, à Erlangen où il prit la poste. Il arriva à Manheim, le 23, vers les 10 heures du matin. On a prétendu qu'en descendant de voiture, il avait prononcé, assez haut pour être entendu, les mots suivans : *Vivat Teutonia !* A l'hôtel de la Vigne, où il descendit, il s'annonça sous le nom d'Heinrich, élève de l'université d'Erlangen. Aussitôt après son arrivée, il s'informa de la demeure de Kotzebue, chez lequel il se présenta deux fois dans la même matinée, sous prétexte d'avoir des lettres à lui remettre ; mais le conseiller étant dans l'habitude de consacrer cette partie du jour au travail, on pria le jeune étranger de revenir dans la

soirée. Celui-ci s'étant retiré à son auberge, y dîna tranquillement à table d'hôte; causa long-temps avec l'un des convives; et vers 5 heures, il se rendit chez sa victime. On l'introduisit dans un cabinet, et on alla avertir Kotzebue, qui parut un instant après. A peine était-il entré que Sand, s'avançant avec rapidité, lui enfonça un poignard dans la poitrine. Cette seule blessure était mortelle; mais, après une lutte de quelques instans, dans laquelle il réunit un reste de forces, le blessé tomba, entraînant, dans sa chute, son meurtrier, qui à peine relevé, lui porta trois autres coups, dont l'un traversa les poumons. Lorsque le bruit et les gémissemens eurent attiré les personnes de la maison et des dames étrangères qui s'y trouvaient en ce moment, on trouva Sand à genoux auprès de sa victime qu'il contemplait froidement, et paraissant indifférent à tout ce qui l'entourait. Tout-à-coup il se lève, descend l'escalier en criant d'une voix forte : «Le traître a succombé.» Au milieu des cris *à l'assassin*, il gagne la porte de la rue, qu'il trouve obstruée par la foule que le bruit avait attirée, se fraye un chemin avec violence, et s'écrie, en élevant d'une main son poignard, de l'autre un papier écrit : « C'est moi qui suis le meurtrier : — ainsi périssent tous les traîtres! » Ces paroles et le geste qui les accompagnait firent une telle impression sur la multitude, que personne n'essaya de le saisir ni de le désarmer. Ayant prononcé cette exclamation, il s'agenouilla d'un air calme et solennel, tourna ses regards vers la maison qu'il venait de quitter; puis joignant les mains, et levant les yeux au ciel : «Je te remercie, ô mon Dieu, ajouta-t-il, de m'avoir permis d'accomplir avec succès cette œuvre de justice! » A peine eut-il proféré ces mots, que, levant le poignard encore fumant du sang de sa victime, il se l'enfonça dans le sein en disant d'une voix forte : *Consummatum est :* puis retirant le fer, il l'y replongea fortement à plusieurs reprises, et tomba enfin sur la terre, où il resta sans connaissance. La consternation était tellement générale parmi les spectateurs, qu'il demeura dans cet état jusqu'à ce que les magistrats, informés de ce qui venait d'avoir lieu, eussent donné les ordres nécessaires pour le faire transporter dans un hôpital, où ses blessures furent soigneusement pansées Revenu à lui-même, son premier mouvement fut de détacher l'appareil qu'on venait de poser sur ses blessures; et ses gardiens ne purent l'en empêcher qu'en le privant momentanément de l'usage de ses mains. Après un mûr examen, les hommes de l'art déclarèrent que la guérison paraissait peu probable, en ajoutant toutefois qu'il pourrait survivre quelque temps encore à ses blessures; prédiction que l'événement a justifiée. Au bout de quelques jours, il parut avoir totalement renoncé au dessein de se donner la mort, et l'on remarqua qu'il endurait les souffrances les plus aiguës avec la patience et la résignation d'un martyr. Lorsqu'il fut en état de parler, il subit de nombreux interrogatoires, dont le résultat n'a point encore été officiellement publié, mais dont il perça quelques particularités, qui toutes concouraient à prouver que le meurtre de Kotzebue était l'accomplissement d'un projet dès long temps prémédité, et mûri dans la solitude. D'autres circonstances remarquables achevèrent de confirmer cette idée. Les autorités de Jéna ayant ordonné la visite de ses papiers, on y trouva une lettre commençant par ces mots : « Je cours au devant de ma destinée, — l'échafaud ! » Le papier trouvé sur lui portait en tête : *Coup mortel pour Auguste de Kotzebue ;* et plus bas : *La vertu est dans l'union et dans la liberté* Au milieu d'une foule de phrases incohérentes, cette espèce de manifeste contenait les passages suivans, qui suffisent pour faire connaître de quels sentimens cet enthousiaste était animé : « De nos jours, il faut se prononcer avec résolution pour la loi que Dieu a gravée en traits de flamme dans le cœur de ses créatures. Préparez-vous donc, choisissez entre la vie et la mort !....... Dans la grande nation allemande, beaucoup d'individus l'emportent sur moi : mais aucun ne hait davantage la lâcheté et la vénalité des sentimens du jour...... Il faut que je vous donne une preuve de ma sincérité, que je fasse connaître à mon pays l'horreur que cette dépravation m'inspire. Je ne vois rien de plus méritoire que de t'immoler, toi, archi-esclave, égide de ces temps de vénalité, ennemi de la vertu, traître à mon pays, toi, Auguste Kotzebue ! » Ce langage vague et exalté, rapproché de toutes les circonstances que nous avons rapportées plus haut, et d'un

grand nombre d'autres que les bornes de cet article nous empêchent de placer ici, entr'autres de la lettre touchante qu'il adressa à sa famille quelques jours avant d'accomplir son projet, ne permet pas de douter qu'en accomplissant un acte terrible, réprouvé sans doute par la morale naturelle en même-temps qu'il est atteint par les lois sociales, Sand n'ait obéi à l'irrésistible impulsion d'une ame où couvaient dès long-temps en silence les feux du fanatisme politique et religieux, et qu'en frappant l'homme qu'il regardait, par une erreur aussi incontestable que funeste, comme l'un des principaux auteurs des maux de sa patrie, il n'ait cru accomplir un sacrifice indispensable et solennel. C'est aux esprits sages, aux hommes éclairés et justes qui savent se défendre des préventions de l'esprit de parti; c'est à l'observateur, au philosophe, et même au physiologiste, à déterminer jusqu'à quel point l'empire de passions qui prennent leur source dans les plus nobles sentimens de l'ame, peut, sans diminuer l'horreur qui s'attache au crime, laisser son auteur entouré de quelqu'intérêt. Quoi qu'il en soit, l'action de Sand a été douloureusement déplorée par les véritables amis de la liberté, qui, en s'affligeant de voir la plus noble cause souillée par un assassinat, ont éprouvé l'amer chagrin de prévoir de combien de calomnies, de combien de persécutions ce fatal événement allait devenir le prétexte, et avec quelle ardeur le pouvoir s'en emparerait pour étouffer jusqu'aux germes de ces sentimens qui seuls rendent l'homme digne de ce nom : sentimens si légitimes dans leur nature; si modérés, au moins de nos jours, dans leur expression; et qui ne peuvent devenir redoutables que lorsque des mains, également cruelles et imprudentes, cherchent à les comprimer. Les mesures prises contre les défenseurs des principes libéraux en Allemagne, et particulièrement en Prusse, ont redoublé de violence : des écrivains aussi recommandables par leur talent que par leur caractère, des fonctionnaires entourés de la considération générale, surtout des professeurs estimés et chéris de leurs élèves, ont vu s'ouvrir pour eux les portes des prisons : et les dispositions adoptées par le congrès de Carlsbad ont terminé la pompe funèbre de la liberté allemande. Pendant que de pareils actes avaient lieu, celui qui en était la cause prétendue, soutenait, par sa calme énergie au milieu des douleurs et des interrogatoires, le caractère qu'il avait annoncé. Les magistrats chargés de le questionner, et auxquels il ne fit jamais difficulté de répondre, quoiqu'ils paraissent avoir abusé quelquefois de ce droit, ne purent parvenir à tirer de lui rien au-delà des aveux qu'il avait jugé devoir faire dès le premier moment, et le trouvèrent constamment inaccessible à la crainte comme à l'espérance. L'anecdote suivante, qui fut citée dans les journaux du temps, prouve en lui, à cet égard, une tranquillité portée jusqu'à l'insouciance. Un individu d'un certain rang, mais qui n'avait aucun caractère officiel pour interroger l'accusé, ayant pénétré jusqu'à lui malgré les ordres rigoureux donnés à ce sujet, après lui avoir adressé sur son action des reproches aussi amers qu'ils étaient déplacés en pareille circonstance, lui demanda d'un ton impérieux « si le crime qu'il avait commis n'était pas la suite d'un complot formé? » Là-dessus, Sand fit connaître par signes que son état ne lui permettait pas de parler, mais qu'il pouvait écrire. Quand on lui eut donné ce qui était nécessaire à cet effet, il traça péniblement quelques mots, dont l'interrogateur s'étant emparé avec impatience, lut avec autant de désappointement que d'irritation cette courte phrase : « Qu'on me soulève un peu la tête. » Le dépérissement toujours croissant de la santé de ce jeune homme extraordinaire a fait croire qu'il ne tarderait pas à succomber à la maladie de langueur dont il est atteint, et quelques journaux ont même annoncé récemment (mars 1820) la nouvelle de sa mort, qui toutefois n'a pas tardé à être démentie. Si, par un hasard que le cours ordinaire de la nature ne permet guères de supposer, il devait échapper aux blessures profondes qu'il s'est faites, on ne peut douter que cette circonstance ne plaçât l'autorité dans une situation assez embarrassante; car, si d'un côté les lois criminelles semblent ne pas permettre qu'un individu, convaincu de meurtre par son propre aveu, échappe à l'action des tribunaux, d'un autre côté l'on ne saurait se dissimuler que de graves considérations politiques doivent faire désirer aux dépositaires du pouvoir de ne pas accroître de tout l'intérêt qui s'attache généralement au sort d'un accusé,

celui qu'inspire déjà le jeune enthousiaste dont les qualités heureuses et le dévouement, si honorable dans son principe, quoique si funeste dans ses resultats, n'ont pu manquer de produire, dans la terre natale de l'enthousiasme (*), un effet aussi durable que profond.

SANDBERG (S. J.), député à la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas pour la province d'Over-Yssel, pendant les sessions de 1817-1819, s'est distingué dans cette assemblée, par plusieurs discours pleins de sens et de franchise, parmi lesquels on remarque particulièrement celui qu'il prononça dans la session de 1817-1818, pour s'opposer à un projet de loi, tendant à mettre des entraves à la liberté de la presse. M. Sandberg a été élevé au premier grade de noblesse, avec le titre de *Jonkleer*, mot hollandais qu'il serait difficile de rendre exactement en français, ou du moins sur lequel les grammairiens et amateurs de la science héraldique ne sont pas tout-à-fait d'accord. Dans la mémorable séance du 24 décembre 1819, où le budjet décennal a été rejeté, ce député a voté avec les membres qui se sont prononcés contre ce projet de loi. Son discours a été vivement applaudi par les partisans des opinions libérales; on y a distingué des sentimens dignes d'un homme de bien, ami de son roi et de sa patrie.

SANDIFORT (Edouard), professeur de médecine à l'université de Leyde, est né à Dordrecht, le 14 novembre 1742. Il reçut ses grades en médecine à l'université qu'on venait de nommer, le 19 décembre 1763, et fut nommé, en 1771, professeur extraordinaire d'anatomie et de chirurgie. A cette époque, il prononça un discours, qui n'a pas été publié, et qui a pour titre : *De optimo Anatomico.* Professeur ordinaire en 1772, il entra en fonctions par un discours intitulé : *De circumspecto cadaverum examine.* Il fut enfin, en 1778, nommé professeur de médecine; dès cette époque, il enseigna cette science avec le plus grand succès, et publia un bon nombre d'ouvrages très-recommandables, tant originaux que traduits de langues étrangères; on en trouve la nomenclature exacte dans les *Annales de l'académie de Leyde* de 1815. Nous nous bornerons à en citer ici les principaux. Voici leurs titres : *Bibliothèque de sciences physiques et médicales*, la Haye, 1765-1775, 11 vol., in-8. — *Thesaurus dissertationum programmatum, aliorumque opusculorum*, Leyde, 1768-1778, 3 vol. in-4, avec fig. — *Observationes Anatomico-pathologicæ*, 1778-1781, 4 vol. in-4, avec fig. — *Descriptio musculorum hominum*, 1781, in-4. — *Exercitationes academicæ*, 1783-1785, in-4. — *Descriptio ossium hominis*, 1785. — *Museum anatomicum academiæ Lugduno-Batavæ*, 1793, 2 vol. in-fol., avec fig. M. Sandifort était membre de plusieurs sociétés savantes tant nationales qu'étrangères. Il mourut à Leyde, le 22 février 1814. — Sandifort (Gérard), fils du précédent, succéda à son père dans la chaire de médecine à l'université de Leyde. Il entra en fonctions de professeur extraordinaire d'anatomie au mois de septembre 1801, par un discours *De accuratioris et subtilioris anatomes studio, medicis et chirurgis maxime commendando.*

SAN-MARTIN, l'un des généraux indépendans de l'Amérique méridionale, né au milieu des Andes, dans la juridiction de la Plata, fut envoyé fort jeune en Europe pour y faire son éducation, et passa cinq ans à l'école militaire de Madrid, où il se distingua principalement dans l'étude des mathématiques. Entré au service lors des premiers troubles de l'Espagne, en 1808, il devint successivement aide-de-camp du général Solano, gouverneur de Cadix, et des généraux Coupigny et la Romana, avec lesquels il fit, contre les Français, les premières campagnes de cette guerre, où il se distingua, particulièrement à la journée de Baylen. A la bataille d'Albufera, il se signala tellement, qu'il fut élevé au grade de colonel. Il continua de mériter, pendant le reste de cette guerre, l'estime des chefs et des soldats; mais lorsqu'en 1814, la restauration eut amené l'anéantissement des cortès, il quitta la péninsule, où il pouvait partager le sort de tant d'autres défenseurs de la patrie, et revint en Amérique, pour offrir à sa terre natale le secours de son bras contre une domination dont les excès dans la métropole annonçaient assez à quel sort les colonies devaient s'attendre, si elles n'arrachaient pas leur indépendance à une autorité tyrannique. Précédé par une ré-

(*) Expression de Mme de Staël en parlant de l'Allemagne.

putation brillante, San-Martin fut accueilli avec empressement par le gouvernement de Buenos-Ayres, qui lui confia le commandement d'un corps de troupes stationné sur les frontières du Chili, et qui fut renforcé par les soldats sortis de ce dernier royaume, sous les ordres de J. M. Carrera, lorsque les Espagnols l'eurent reconquis, à la fin de 1814. San-Martin, alors élevé au rang de brigadier des armées de l'indépendance, s'occupa avec une extrême activité, du soin d'exercer et discipliner ces troupes, qu'il augmenta par un nouveau recrutement, qui porta les forces sous ses ordres à 4000 hommes, bien armés et bien équipés. Alors, ayant réuni tout ce qui était nécessaire à son expédition, et comptant d'ailleurs sur les dispositions des habitans du Chili, il se mit en marche pour la délivrance de cette vaste contrée, vers le milieu de janvier 1817. Il avait divisé ses troupes en deux corps, dont l'un était sous les ordres de E. Soler, et l'autre sous ceux d'O'Higgins. Les montagnes et les forêts des Andes, qu'il lui fallait franchir, semblaient opposer au passage de son armée, et particulièrement de l'artillerie et de la cavalerie, des obstacles presqu'insurmontables. Il en triompha cependant, et après avoir emporté successivement les différens postes établis par l'ennemi au milieu des défilés, il parvint à occuper Aconcagua, Santa-Rosa et autres points de la haute route. Les royalistes prirent position sur les hauteurs de Chacabuco, qui dominent la place de Santa-Rosa, et à travers lesquelles passe la seule route que l'on puisse suivre pour aller à Santiago, capitale du Chili, située à treize lieues de là. Malgré les avantages de cette position, San-Martin ne crut pas devoir balancer à livrer combat, et le 12 février, à la pointe du jour, sans attendre l'arrivée de son artillerie, il les attaqua sur tous les points à la fois. La victoire fut complète; elle fut due à la valeur disciplinée de ses troupes, et à son intrépidité personnelle. Il déploya tant d'ardeur dans ce combat, qu'au moment où ses soldats criaient victoire, il tomba de cheval exténué de fatigue, et que pendant quelques instans ses compagnons d'armes le crurent mortellement blessé. Une partie de l'armée royale demeura sur la place, le reste se dispersa; et le président Marco, qui la commandait, fut pris en fuyant près de Valparayso. Le vainqueur s'avança sans résistance vers Santiago, où un congrès composé des principaux habitans le nomma directeur suprême du Chili, place qu'il refusa de remplir, et dans laquelle il fut remplacé par O'Higgins. On doit regretter que la gloire si éclatante que venait d'acquérir le général San-Martin ait été ternie par l'exécution illégale des deux Carrera, dont l'ambition et l'esprit remuant exigeaient sans doute la surveillance du nouveau gouvernement, mais dont la mort précipitée sembla satisfaire des ressentimens personnels plutôt que garantir la sûreté de l'état. Au surplus, l'odieux de cet acte parut être retombé plus particulièrement sur le directeur suprême. En septembre 1817, San-Martin réclama vivement par une proclamation contre le bruit que l'on avait répandu, qu'il faisait mettre à mort les partisans de la metropole pris les armes à la main. Au commencement de 1818, les royalistes, sous les ordre d'Osorio, marchèrent contre les indépendans, et remportèrent d'abord un avantage signalé; mais le talent et l'activité de San-Martin arrêtèrent promptement les progrès du vainqueur, et dans la sanglante journée de Maipo, où l'armée ennemie fut entièrement détruite, il acheva d'assurer l'indépendance du Chili. Ce nouveau triomphe a placé ce général au nombre des guerriers les plus distingués parmi les defenseurs de la liberté américaine. En 1819, il fut chargé, conjointement avec d'autres chefs indépendans, de l'attaque du Pérou; mais il paraît que la menace, aujourd'hui reconnue si vaine, de l'expédition de Cadix, ou les apprêts imposans faits par les Espagnols pour la défense de Lima, ont fait ajourner l'expédition de cette mesure. Quelques journaux ont annoncé que les officiers-généraux français Fressinet et Brayer, étant venus offrir leurs services à San-Martin, n'avaient pu obtenir de l'emploi dans son armée; il est apparent que ce mauvais accueil doit être attribué à l'influence des Anglais, jaloux d'éloigner tous les étrangers d'une contrée dont leur politique se réserve le monopole commercial. Suivant des nouvelles récentes, le général San-Martin venait d'être chargé de coopérer avec son collègue Belgrano, à l'anéantissement des bandes d'Artigas, dont les hostilités presque continuelles

inquiètent depuis long-temps Buenos-Ayres; et le résultat de cette attaque combinée paraissait d'autant moins douteux, qu'Artigas avait été depuis peu battu sur d'autres points par une divison portugaise.

SANTEN (Laurent van), poète latin et philologue distingué, est né, en 1746, à Amsterdam, où son père était négociant. Un penchant prononcé pour les langues et les belles-lettres s'étant manifesté de bonne heure dans le jeune van Santen, son père accéda, quoique non sans peine, au désir qu'il marquait de se vouer particulièrement à leur étude. Dans cette carrière, devenue par la suite si glorieuse pour lui, van Santen eut le bonheur d'avoir pour maître le célèbre professeur P. Burmannus secundus, bon poète latin et l'un des plus grands humanistes de son temps. Ce savant s'étant aperçu des heureuses dispositions que son élève avait pour la poésie, encouragea ses premiers essais, qui furent bientôt suivis par d'autres plus perfectionnés. Ces derniers ont été recueillis et publiés, avec ceux de trois autres disciples de Burman, en 1767, en un petit volume, dédié à leur maître. C'est un recueil de pièces de vers charmantes, qui a obtenu l'approbation générale des amateurs de la langue d'Horace et de Tibulle. Un début aussi heureux ne pouvait manquer d'augmenter chez l'auteur son amour pour la poésie; il continua donc à la cultiver avec le plus grand succès. En même-temps, il s'appliqua avec zèle à l'étude du droit, sans cependant négliger les muses latines et la littérature ancienne. En 1774, il publia, à Paris, les ouvrages poétiques de sa jeunesse (*Carmina juvenilia*), et en 1780, à Utrecht, un nouveau recueil de la même nature. En 1801, M. J. H. Hoeuft, lui-même excellent poète latin et ami de van Santen, a réuni dans un seul volume, in-8, publié à Leyde, toutes ses poésies, sous le titre de *Laurentii Santenii poemata*. Il a fait précéder ce recueil d'une notice très-bien écrite sur la vie et les ouvrages de l'auteur. Van Santen n'excellait pas seulement dans l'art de composer des vers latins; il était encore très-bon philologue, principalement pour la critique des anciens poètes grecs et latins, sur lesquels il a fait bon nombre de remarques très-judicieuses, dont quelques-unes ont été communiquées au public, et d'autres sont restées inédites. En 1780, il publia à Utrecht, une nouvelle édition de Properce, commencée par Burman, et enrichie d'un excellent commentaire de ce professeur. Dans cet ouvrage on a de M. van Santen des notes sur la dernière élégie du poète latin, une élégante préface et une élégie aux mânes de son maître. Il publia encore: *Homeri et Callimachi hymnus in Cererem, et alia carmina minora*, Leyde, 1784. — *Callimachi hymnus in Jovem*, 1786. — *In Apollinem*, 1787. — *Marii servii Honorati centimetrum, ex vetustissimis exemplaribus correctum*, Leyde, 1788. — *V. Catulli Elegia ad Manlium*, 1788. C'est un échantillon d'une édition complète que van Santen se proposait de donner de ce poète. On lui doit enfin un petit *Traité sur le mécanisme des vers*, en langue hollandaise. — Une édition des *Poésies latines de Jean Helvétius*, publiées en 1782. — Une *Collection de poésies latines modernes*, 8 parties, Leyde, 1783-1796. — Une édition des *Poésies latines de Joseph Farsetus*, Leyde, 1785. Parmi ses écrits posthumes se trouve un travail sur Terentianus Maurus, Callimaque, Catulle, Tibulle et Ovide. Il mourut à Leyde, le 10 avril 1798. Ses talens, ses mœurs et sa conduite politique l'avaient, après la révolution de 1795, élevé à la place très-honorable de curateur de l'université de Leyde. En cette qualité, il rendit des services essentiels. On lui doit, entre autres, la création de la chaire de littérature hollandaise et la nomination de son ami M. le professeur Siegenbeek à cette nouvelle branche de l'instruction publique.

SANTERRE, commandant de la garde nationale de Paris et un moment général des armées de la république, était brasseur dans le faubourg St-Antoine, et avait acquis, dès le commencement de la révolution, c'est-à-dire, à l'époque où éclatèrent les premiers troubles dont le pillage de la manufacture de Réveillon donna le signal, une grande influence sur cette partie de la population de la capitale. Il joua un rôle assez important à l'époque des événemens du 14 juillet 1789; fut remarqué à la tête des assaillans, lors de la prise de la Bastille; et devint commandant de bataillon dans la garde nationale parisienne. Il fut l'un des chefs du mouvement du 20 juin 1792, par lequel les députés de la Gironde espéraient

intimider la cour, mais à l'aide duquel la faction anarchique, déjà puissante, espérait immoler Louis XVI et toute sa famille. Le 27 juillet suivant, Santerre excita aux Champs-Elysées une querelle entre les Marseillais et des grenadiers du bataillon des Filles-Saint-Thomas, connus par leur dévouement à la monarchie constitutionnelle. Devenu commandant de la garde nationale après le 10 août 1792, il marchait, les 10 et 26 décembre de la même année, à la tête du cortége militaire qui conduisit Louis XVI, de la prison du Temple à la barre de la convention nationale. Le 21 janvier 1793, il commandait la force armée, mise sous les armes pour assister au supplice de l'infortuné monarque. On a dit que ce prince étant monté sur l'échafaud et ayant voulu parler au peuple, Santerre, pour étouffer sa voix, avait donné aux tambours l'ordre d'exécuter un roulement; ce fait atroce, dont Santerre était sans doute bien capable, n'a jamais été prouvé; des témoins oculaires nous ont même assuré, que c'était Berruyer, alors commandant à Paris, et mort depuis gouverneur des invalides sous le règne de Napoléon, qui s'en était rendu coupable. Employé, plus tard, dans les guerres de l'ouest, Santerre, étranger jusques-là au métier des armes, s'avisa de concevoir et de présenter à la convention un plan de campagne, qui fut approuvé par le comité de salut public, et dont l'exécution lui fut confiée. Il partit le 10 juin avec quatorze mille hommes; fut constamment battu; revint à Paris, où il devint, après la mort de Danton qui l'avait protégé autrefois, suspect au comité de salut public; et fut arrêté à la fin de germinal an 2 (avril 1794). Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Depuis il a vécu ignoré dans Paris où il était devenu propriétaire du vaste enclos du Temple. Il est mort il y a plusieurs années.

SANTIAGO (Don N. Rotalde) colonel espagnol, a récemment attiré l'attention publique (février 1820), par sa conduite lors des événemens qui ont eu lieu devant Cadix. Les troupes insurgées, sous le commandement du colonel Quiroga, s'étant présentées devant cette place, et le gouverneur Valdès ayant fait d'imposans préparatifs de défense, Santiago forma l'audacieux projet de les y introduire de vive force. A la tête d'un détachement de troupes de ligne qui secondait ses vues, et auquel s'étaient joints quelques habitans armés, il s'avança, aux cris de *vive la constitution*, *vivent les Cortès*, vers la porte de Terre, dans le dessein de s'en emparer; mais cette porte était protégée par un corps-de-garde considérable, dont le commandant, instruit par le tumulte de ce qui se passait, fit prendre sur-le-champ les armes à sa troupe. Il s'engagea aussitôt un combat très-vif, mais de courte durée, à la suite duquel les assaillans, succombant au nombre, furent dispersés, laissant quatorze des leurs sur le carreau. Le bruit se répandit alors que Santiago lui-même avait péri dans cette affaire; mais bientôt on apprit qu'étant parvenu à gagner une embarcation, il était arrivé au camp des insurgés, où il paraît se trouver encore à l'instant où nous écrivons cette notice (mars 1820).

SAPEY (Charles), né à Grenoble, le 13 mars 1763, fut long-temps membre du corps législatif, sous le gouvernement impérial, après la suppression du tribunat, dont il avait fait partie. Dans le silence universel que gardaient alors les députés de la nation, M. Sapey, quoique particulièrement lié avec *Madame*, mère de l'empereur, et Lucien Bonaparte, s'exprima toujours avec courage contre les usurpations de pouvoir et les actes contraires à la liberté, que le gouvernement ne cessait de multiplier alors à un point effrayant. Elu en avril 1815, par le département de l'Isère, membre de la chambre des représentans, il y a voté avec les amis de la liberté et de l'indépendance nationale. Appelé, lors des élections de 1819, à la chambre des députés par le même département, il ne cesse d'y défendre avec courage les droits de ses commettans, sans cesse attaqués par la faction sacrilége, ouvertement triomphante en France depuis l'assassinat du duc de Berry. La biographie de MM. Michaud a confondu M. Sapey avec son frère, successivement maire, commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de l'Isère, président du canton de l'Emps, et sous-préfet de la Tour-du-Pin, même département. Celui dont nous écrivons la notice ne put suivre à Paris, en avril 1815, le prince Lucien Bonaparte, qui venait de Rome, puis-

qu'il vivait, à cette époque, tantôt à Paris, tantôt dans une terre qu'il a acquise depuis plusieurs années dans les environs d'Orléans.

SAPINAUD DE LA VERIE, général vendéen, ancien officier au régiment de Foix, prit part, en mars 1793, à la première insurrection des départemens de l'Ouest, et fut d'abord chargé de la garde des prisonniers républicains à Mortagne. Il suivit ensuite l'armée royaliste, passa la Loire, et, à son retour en 1794, rassembla quelques paysans de son parti et joignit Charette, qui lui donna le commandement d'une division du centre. Il ne tarda pas à se séparer de ce général, contre lequel on l'avait indisposé, et s'attacha plus particulièrement à Stofflet; mais lorsqu'en 1795, il eut signé, de concert avec Charette, la capitulation à laquelle accédèrent les représentans du peuple, Stofflet, mécontent de lui, marcha sur Beaurepaire, où était son quartier-général, pour se saisir de sa personne. Sapinaud ne l'y attendit pas et se réfugia auprès de Charette, abandonnant ses bagages au pillage des soldats de Stofflet. Retiré au sein de sa famille, près de Mortagne, il ne figura point dans l'insurrection de 1799. Après le rétablissement des Bourbons, il vint à Paris, et fut nommé lieutenant-général. Les événemens de 1815 l'ayant reporté sur le théâtre où il avait combattu, il commanda le second corps de l'armée vendéenne, et agissant de concert avec MM. d'Autichamp et de Suzannet, il signa l'arrêté de Faheron, qui eut pour résultat de livrer le marquis de La Rochejaquelein à ses propres forces. Après la mort de celui-ci, M. de Sapinaud fut reconnu général en chef de l'armée vendéenne, et, conclut le 26 juin, à Chollet, avec le général Lamarque, le traité qui mit fin à ses fonctions et aux hostilités.

SARRAZIN (Jean), ex-maréchal-de-camp, est né au bourg de Saint-Silvestre, département de Lot-et-Garonne, le 15 août 1770, de parens cultivateurs. Il s'enrôla, le 27 septembre 1785, dans le régiment de colonel-général dragons, acheta son congé l'année suivante, et fut alors choisi pour gouverneur du comte de Verduzan, auprès duquel il resta pendant trois ans. En 1789, il devint professeur de mathématiques à l'école militaire de Sorèze, et fut nommé précepteur des fils du prince de Béthune. Il quitta cet emploi au bout de deux ans; partit pour l'armée du Nord comme volontaire; et fut appelé à Châlons pour l'instruction des aspirans à l'école d'artillerie. Il se trouvait dans cette ville lorsqu'après la prise de Verdun, les habitans formèrent un bataillon dont il fut nommé adjudant-major. Devenu, en novembre 1793, secrétaire du général Marceau, il mit au net les notes du général Kleber, sur le siége de Mayence et la guerre de la Vendée, et commença, sous la direction de ces deux généraux, son ouvrage intitulé : *Instructions pour les troupes en campagne*. Nommé, en fructidor an 2 (septembre 1794), adjoint de première classe au corps du génie, il servit quelque temps en cette qualité; fut nommé adjudant-général chef de bataillon au siége de Maestricht; fit la campagne de 1796, en Allemagne, en qualité de chef de l'état-major du général Bernadotte; et fut envoyé à l'armée d'Angleterre commandée par le général Desaix. Employé à l'expédition d'Irlande, il fut nommé général de brigade sous Humbert, à la prise de Killala; et général de division à l'affaire de Castlebar, où il enleva un drapeau à l'ennemi. Revenu en France, il fut envoyé à l'armée de Naples, et blessé à la bataille de la Trébia. Après la retraite de 1799, le gouvernement lui envoya des lettres de service pour l'armée de Suisse; mais, à son passage à Paris, le général Bernadotte, alors ministre de la guerre, lui confia le bureau du mouvement des troupes, et ensuite celui des nominations. Bonaparte était encore en Egypte. Instruit des projets que l'on méditait alors contre le directoire, Sarrasin prétend dans ses notes, en avoir averti Sieyes et Barras. En décembre 1799, il reçut le commandement de la division du général Ney, absent par congé, et servit à l'armée du Rhin, sous Moreau. Il passa, en avril 1800, à l'armée des côtes, commandée par Bernadotte qui lui confia le commandement de dix mille grenadiers réunis au camp d'Amiens. Il partit avec ces grenadiers pour l'armée d'Italie. Un rapport du duc de Feltre, fait le 4 juillet 1810, le présente comme auteur de dénonciations calomnieuses. Déjà méprisé à plus d'un titre, il fut réformé, et cette réforme dura 16 mois. Rétabli, à force d'intrigues, sur le tableau des généraux de brigade, il fut envoyé, deux mois après, à

St-Domingue; revint en France, sans avancement; et continua, auprès de l'empereur, dans un mémoire en date du 3 frimaire an 13 (14 décembre 1804), l'infâme métier de denonciateur de ses collègues. Napoléon qui ne laissait pas que d'aimer les hommes qui sacrifiait leur honneur à leur crédit, continua d'employer Sarrazin qui, malgré le cri de l'armée, fut maintenu à son poste. Il fit avec son corps d'armée, en Allemagne, les campagnes de 1805 et 1806. Au mois d'octobre de cette dernière année, il fut nommé commandant du département de l'Escaut, sous les ordre de Chambarlhac; passa, en juin 1807, à l'armée d'Anvers, commandée par Férino; et fut appelé, au mois d'août suivant, dans la 16e division. Envoyé, le 11 février 1809, au camp de Boulogne, il y resta 15 mois; déserta son poste, le 10 juin 1810, sur un bateau pêcheur; et passa en Angleterre, où il entretenait depuis long-temps des intelligences avec le ministère qui, néanmoins, le traita, lorsqu'il eut cessé d'en avoir besoin, avec tout le mépris qui accompagne partout les traîtres. Revenu en France, après la chute du trône impérial, Sarrazin, calomniateur de l'armée, déserteur à l'ennemi, et couvert de tous les genres d'ignominie, fut présenté à Louis XVIII, qui agréa un exemplaire de son *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal.* Il eut, en 1815, quelques démêlés avec le général Jomini. Traduit, en juillet 1819, comme coupable de bigamie, devant la cour d'assises de Paris, ce misérable, après avoir été convaincu d'avoir formé trois mariages, dont l'un à Londres avec une miss Hutchinson, et les deux autres en France, a été condamné, à la fin du même mois, à 10 ans de fers, à l'exposition et à la flétrissure. Rien ne peut être comparé à l'audace et à la perversité profondes avec lesquelles cet homme infâme a cherché à justifier, devant ses juges et le public, ses abominables principes en politique et en morale. A l'indignation du tribunal et à celle des spectateurs, on eut dit qu'il soutenait une discussion à laquelle il était personnellement étranger. Au prononcé du jugement, il s'est répandu en invectives. Ramené à la conciergerie, il a menacé, dans le cas où ce jugement ne serait pas cassé et où l'on voudrait le mettre à exécution, de faire des révélations, qui compromettraient l'honneur de la famille des Bourbons, et dont il résulterait, selon lui, que le duc de Berry, déjà marié en Angleterre et venant d'épouser une princesse napolitaine, était coupable du même crime, pour lequel, lui Sarrazin, venait d'être condamné. Il paraît que, dans l'intention d'éviter un grand scandale, on avait résolu de suspendre, par un sursis indéfini, l'exécution de Sarrazin, mais ce sursis, qui avait duré sept mois, a été levé le 17 février 1820, et le 21 du même mois, l'ex-général, en expiation du moindre de ses crimes, a été attaché au carcan et mis à la chaîne. Sarrazin a publié les ouvrages suivans, dont quelques-uns annoncent un homme qui n'est pas étranger à l'art d'écrire, et dont les observations ne manquent pas toujours de vérité, quoiqu'on y rencontre à toutes les pages des contradictions inexplicables; le langage de la passion, et tout le désordre d'une imagination déréglée : *Le onze frimaire*, ou *Discours analytique de la vie, des exploits mémorables et des droits de Napoléon Ier à la couronne impériale, prononcé le 11 frimaire, à Saint-Pol-de-Léon*, suivi d'un *précis historique du sacre et du couronnement de S. M. Napoléon Ier*, 1804, in-8. — *La Confession de Bonaparte à l'abbé Maury*, Londres, 1811, in-8. — *Le philosophe*, ou *Notes historiques et critiques*, 1811, 2 vol. in-8. — *Mémoire du gouvernement anglais*, 1811, in-8. — *Histoire de la guerre d'Espagne et de Portugal*, 1814, in-8. — *Défense des Bourbons de Naples contre les panégyristes de l'usurpateur Murat*, ou *Avis au congrès de Vienne*, 1815, in-8. — *Tableau de la Grande-Bretagne*, ou *Observations sur l'Angleterre vue à Londres et dans les provinces de M. le maréchal-de-camp Pillet*, 1816, in-8. — *Histoire de la guerre de Russie et d'Allemagne, depuis le passage du Niémen, juin 1812, jusqu'au passage du Rhin, novembre 1813.* Paris, 1815, in-8. — *Correspondance entre le général Jomini et le général Sarrazin sur la compagne de 1813*, 1815, in-8. — *Examen analytique et critique d'une Relation de la bataille de Waterloo, dédiée à sa grâce lord Wellington, par le lieutenant-général Scott*, 1815, in-8. — *Histoire de la guerre de la restauration*, 1816, in-8.

SAULNIER, député en mai 1815, par le département de la Meurthe, à la cham-

bre des représentans, et réélu en 1816, par le même département, à la chambre des députés, dont il fait encore partie, était, avant le 18 brumaire an 8, chef de bureau à l'administration départementale de la Meurthe. Nommé, après cette époque, préfet à Bar-sur-Ornain, il en exerça les fonctions jusqu'à l'époque de la réunion des deux ministères de la police et de la justice, et ne cessa d'y mériter la réputation d'un administrateur également habile, intègre et juste. M. Regnier, son compatriote, ayant été chargé, le 28 fructidor an 10 (15 septembre 1802), des portefeuilles de la justice et de la police, M. Saulnier fut nommé secrétaire-général de ce double ministère, et conserva cette place, lorsque le département de la police fut rétabli, et confié successivement aux duc d'Otrante et de Rovigo (Fouché et Savary). Il ne montra, dans ces fonctions délicates, ni moins de désintéressement, ni moins d'humanité que dans celles qu'il avait précédemment remplies. Arrêté avec le duc de Rovigo lorsque la conspiration de Mallet éclata le 23 octobre 1812, il recouvra sa liberté peu d'instans après. M. Saulnier perdit sa place quelques jours avant le 20 mars 1815, et ne la reprit qu'après le retour de Bonaparte; mais elle lui fut retirée de nouveau après le second retour du roi. Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, il fut appelé par le département de la Meurthe, à faire partie de la nouvelle chambre des députés. Il s'y fit remarquer constamment par les votes les plus honorables, et mérita d'être compté parmi les représentans les plus fidèles et les plus constitutionnels de la France. Il s'est montré, dans toutes les circonstances, l'interprête des vœux et des besoins de ses commettans, écrasés par les calamités de deux invasions successives, et par l'occupation des alliés. Les proscrits et les malheureux n'ont cessé de trouver en lui un digne et courageux organe de leurs réclamations et de leurs besoins. Le 24 janvier 1817, il s'éleva fortement contre le projet de loi destructif de la liberté individuelle. « Le roi, dit-il, en ouvrant cette session, a dit avec la plus vive expression de contentement : La tranquillité règne dans mon royaume; un témoignage aussi auguste suffit pour nous convaincre que la loi du 29 octobre ne doit être désormais ni réformée ni modifiée. » L'orateur combattit ensuite la comparaison, faite par le rapporteur, de la suspension de l'*habeas corpus* avec la loi dont il s'agissait, et il conclut pour la pleine et entière exécution de l'article 4 de la charte. Il lut une pétition du comte Regnault-de-St-Jean-d'Angely, qui se plaignait avec énergie des vexations que les puissances étrangères lui faisaient subir dans son exil. Les amis de la liberté constitutionnelle se félicitent de compter encore M. Saulnier parmi les députés de la nation. — Son fils, jeune homme recommandable par un sincère amour de la patrie, et les talens les plus distingués, fut nommé, en mars 1815, préfet du département de Tarn-et-Garonne. La restauration l'a laissé sans fonctions.

SAUMAREZ (Sir JAMES), amiral anglais, descend d'une famille française qu'on suppose s'être établie dans l'île de Guernesey, lors de l'invasion de Guillaume-le-Conquérant. Il naquit dans cette île, en 1757, d'un père qui exerçait avec succès la profession de médecin. J. Saumarez, neveu de deux fameux officiers de marine, suivit la même carrière. Dès l'âge de quatorze ans, il servait comme *mid-shipman*, et eut l'avantage de se trouver placé sous les ordres du capitaine Alms, marin distingué, et de croiser avec lui dans diverses mers pendant l'espace de trois ans. Au commencement de la guerre d'Amérique, il s'embarqua sur le *Bristol*, et accompagna sir Peter Parker dans l'Atlantique. Il se distingua à l'attaque de Sullivan en 1776, fut nommé lieutenant et pourvu du commandement du cutter le *Spitfire*; mais il n'en jouit pas longtemps, ayant reçu ordre de brûler ce vaisseau pour qu'il ne tombât pas au pouvoir de l'ennemi, et de retourner en Angleterre comme simple passager. Il resta sans emploi pendant quelque temps; mais la Hollande ayant pris part à la guerre commencée par l'Amérique, sir J. Saumarez accompagna, comme premier lieutenant, sir Hyde Parker sur la flotte qu'il commandait, et prit part à l'affaire qui eut lieu dans la mer du Nord auprès du Doggersbank, et qui fut l'une des plus acharnées dont l'histoire fasse mention. Sir Saumarez se conduisit si bien, qu'il fut chargé de remplacer dans le commandement du *Preston* le capitaine Green qui avait perdu un bras dans l'action. De retour en Angleterre, il fut nommé

capitaine en pied de la *Tisiphone*. Il reçut ordre de joindre l'amiral Hood, qui était à la tête de la flotte des Indes occidentales, et qui lui donna le commandement du *Russel* de 74 canons, et il se signala dans le combat qui eut lieu entre l'amiral Rodney et le comte de Grasse, le 12 avril 1782. A la paix, il se rendit à Guernesey, et y épousa une de ses compatriotes, dont il a eu plusieurs enfans; bientôt après, il obtint le commandement de l'*Embuscade* et ensuite du *Raisonnable*. En 1793, la guerre paraissant certaine avec la France, il reçut le commandement du *Croissant*, frégate de 36 canons, avec laquelle il croisa du côté de Cherbourg, et eut un engagement particulier avec la frégate française *La Réunion*. La bravoure et l'habileté qu'il montra dans cette action, lui valurent le titre de chevalier; la bourgeoisie de Londres lui fit en même-temps présent d'une belle pièce de vaisselle. En juin 1794, sir J. Saumarez, qui commandait une petite escadre, échappa par l'habileté de ses manœuvres à une escadre française de force supérieure, et se réfugia dans un des ports de Guernesey. Vers la fin de la même année, il accompagna le comte Howe, qui commandait la flotte du canal; et joignit avec un vaisseau de ligne, l'*Orion*, l'escadre de lord Bridport. Il fut ensuite placé sous les ordres de sir John Jervis, depuis lord St-Vincent, croisa avec lui dans la Méditerranée, et se trouva au blocus de Cadix, et à la bataille du cap St-Vincent, donnée en février 1797. Il obtint à cette occasion une médaille d'or. Sir J. Saumarez mérita aussi les plus grands éloges en contribuant à apaiser la révolte qui se manifesta sur la flotte anglaise. Employé dans la flotte de Nelson, il déploya le plus brillant courage à la bataille d'Aboukir, et après l'action, il fut chargé du commandement des prises faites sur les Français. Il alla ensuite devant Malte, qu'il somma de se rendre; mais malgré la nouvelle de la défaite qu'on venait d'éprouver, le général Vaubois, qui en était gouverneur, refusa d'écouter aucune proposition; Saumarez laissa quelques vaisseaux pour bloquer les ports, et se rendit à Gibraltar, puis à Lisbonne, et enfin en Angleterre, où il arriva vers la fin de 1798. Il fut parfaitement accueilli dans sa patrie, récompensé pour la seconde fois par une médaille et par la décoration de l'ordre du Bain, avec l'emploi lucratif de colonel des marins. Après quelques instans de repos, il rejoignit, en 1800, la flotte du canal sur un vaisseau de 80 canons, avec lequel il croisa dans les eaux de Brest. L'année suivante, il fut nommé contre-amiral et baronnet de la Grande-Bretagne, puis envoyé pour commander l'escadre stationnée auprès de Cadix. Deux actions successives qu'il soutint dans le mois de juillet, l'une avec le contre-amiral français Linois, l'autre, auprès d'Algésiras, contre la flotte combinée de France et d'Espagne, quoique toutes deux peu avantageuses par leurs résultats, lui valurent de nouvelles récompenses. La ville de Londres lui accorda le droit de cité et lui fit présent d'une superbe épée, tandis que les deux chambres du parlement lui votèrent des remercîmens. Dans le court intervalle de paix qui suivit cette action, Saumarez se rendit dans le sein de sa famille, avec une pension de 1200 livres sterling; mais, sur la crainte qu'eut le ministère anglais de voir Guernesey attaqué, il en fut nommé commandant. En avril 1809, nommé au commandement d'une flotte de 24 vaisseaux de ligne, il servit contre le Danemarck en faveur de la Suède, et croisa long-temps dans le golfe de Finlande pour en protéger le commerce. Il paraît qu'il avait formé le projet d'une attaque contre les ports de Cronstadt et de Revel; mais les dispositions prises dans ces deux ports furent telles que les Anglais ne purent effectuer l'attaque projetée. Sir James Saumarez occupe encore aujourd'hui un rang distingué parmi les officiers-généraux de la marine anglaise.

SAUSSURE (H.-B. DE), né à Genève, le 17 février 1740, se lia dès sa jeunesse avec les savans qui illustraient sa patrie, tels que Pictet, Jalabert, Bonnet et Haller; il prit auprès d'eux le goût du travail, et surtout une ardeur passionnée pour l'étude de la nature. Nommé professeur de philosophie à 21 ans, il remplit cette place avec distinction, pendant 25 ans, et ne la quitta que pour voyager. Il se rendit successivement à Paris et dans différentes parties de la France, dans la Belgique, la Hollande, l'Angleterre et l'Italie. Il s'arrêta en particulier dans l'île d'Elbe, à Naples et à Catane; la botanique fut le principal objet de ses recherches, et il y fit des découvertes importantes. Il a ap-

profondi avec le même succès différentes parties de la physique. On lui doit plusieurs instrumens très-ingénieux, entre autres, l'*électromètre*, destiné à déterminer la nature et la force du fluide électrique, même dans un temps serein; mais c'est principalement dans la géologie et la connaissance des montagnes qu'il se montra véritablement profond. En 1760, des Anglais avaient fait un voyage aux glaciers de Chamouni, que l'on avait toujours regardés comme inaccessibles; Saussure entreprit de les visiter; rien n'ébranla son courage, ni ne troubla ses tranquilles observations. Depuis cette époque, il prit la résolution de faire chaque année un voyage dans les Alpes, et il suivit leur chaîne jusqu'aux bords de la mer et dans toute leur direction. En 1779, il les avait traversées quatorze fois par huit endroits différens, et visité les mêmes points d'observations dans toutes les saisons. Il s'éleva le premier sur le mont Cramont, en 1774; et quelque temps après sur la cime la plus élevée du mont Rose, qui n'est inférieure que de 20 toises à celle du mont Blanc. Enfin, ce dernier, que Saussure avait toute sa vie désiré escalader, le vit sur sa crête au commencement d'août 1787; il resta trois heures et demie sur le plus haut sommet, et y trouva le baromètre à seize pouces et une ligne, ce qui donne au mont Blanc 2450 toises d'élévation; le thermomètre était à deux degrés au-dessous de zéro. Saussure y respira à peine; l'action seule de boucler son soulier fut pour lui un travail presqu'au-dessus de ses forces. Au mois de juillet 1788, Saussure parvint avec son fils aîné sur le col du Géant, élevé de 1763 toises au-dessus du niveau de la mer, et y campa 17 jours pour y faire des observations. Associé de l'académie des sciences de Paris et de plusieurs autres, il vit long-temps descendre chez lui tous les étrangers illustres qui venaient à Genève; et en 1778, l'empereur Joseph II lui fit l'accueil le plus flatteur. Saussure, fondateur de la société des arts dans sa patrie, contribua ainsi à y porter l'industrie à un très-haut point de prospérité. Membre du conseil des deux cents, il fut appelé ensuite à l'assemblée nationale de France, lorsque Genève fut réunie à la république. La révolution lui ôta la plus grande partie de sa fortune; et les catastrophes qui en furent la suite, lui causèrent un ébranlement moral auquel il succomba. Il est mort le 23 janvier 1799, laissant la réputation d'un savant distingué, d'un homme intègre et d'un bon citoyen.

SAUTEREAU DE BELLEVEAU (J.), député à la convention nationale, était, en 1790, procureur-syndic du département de la Nièvre, qui le nomma, en août 1791, député à l'assemblée législative, et l'année suivante à la convention, où il se fit peu remarquer, quoique doué de quelque talent. Il vota la mort de Louis XVI, contre l'appel au peuple, et ne se trouvait point à l'assemblée lors de la question du sursis. La loi du 12 janvier 1816 l'a contraint de quitter la France.

SAUVIAC (J.-A.), ancien général employé aux armées du Nord dans les premières campagnes de la révolution, sous les ordres de Pichegru et de Moreau, et qui a cessé de l'être depuis long-temps. Ce personnage, qui ne manque pas de quelques talens, mais dont les ridicules sont tels, que sa raison en paraît souvent aliénée, avait, sous le régime impérial, la manie de croire les princesses, sœurs de Napoléon, passionnées d'amour pour lui. Il ne parlait que des billets qu'il leur écrivait et des réponses qu'il en recevait. Il avait successivement demandé en mariage, la princesse Pauline, aujourd'hui princesse Borghèse; la reine Caroline sa sœur; et la reine Hortense, fille de l'impératrice Joséphine. Les tendresses, les jalousies et les fureurs de cet amant de 60 ans, amusèrent quelque temps la famille impériale, mais Napoléon finit par les prendre au sérieux; il défendit à Sauviac de paraître à sa cour, et lui retira son traitement. On a de lui: *Éloge du maréchal de Vauban*. — *Aperçu des deux dernières campagnes de l'armée du Nord, pour servir de réponse à une satire contre le général Pichegru*, 1796, in-8. — *Coup-d'œil militaire et politique sur le théâtre de la guerre en général, remis au gouvernement après les affaires de la Trébia*, 1800, in-8. Réduit à une extrême misère, Sauviac s'occupait, en 1817, d'expériences de physique, et se disposait, dans son grenier, à écrire sur cette science. Il vivait encore en 1818.

SAVARY (Louis-Jacques) (de l'Eure), était propriétaire à Evreux à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec tout le zèle, tout le désintéressement d'un homme de bien, animé du seul

amour de la patrie. Elu en 1791 député du département de l'Eure à la convention nationale, il y vota la détention de Louis XVI jusqu'à la paix, et l'acceptation de la constitution par le peuple; signa les protestations des 6 et 19 juin 1793, contre les attentats des 31 mai et 2 juin de la même année; fut décrété d'arrestation, puis d'accusation, puis enfin mis hors la loi. Rentré dans la convention le 21 ventôse an 3 (11 mars 1795), il donna sa démission le 4 novembre 1795, devint commissaire de l'administration de son département, fut réélu en 1799 au conseil des cinq-cents, et entra en décembre au corps législatif, où il continua à professer les honorables principes qui lui avaient mérité à la fois la haine des amis de la monarchie absolue et celle des proscripteurs anarchiques. Il développa, en 1800, à la tribune du conseil des cinq-cents, les défauts de la constitution républicaine de l'an 3. Resté membre de ce corps, après son premier renouvellement, en mars 1802, il fut élu candidat au sénat conservateur par le collége électoral de son département en 1804, et nommé presqu'en même-temps chancelier de la 14e cohorte de la légion-d'honneur, fonctions qu'il exerçait encore à la fin de 1815.

SAVARY (Anne-Jean-Marie-René,) duc de Rovigo, né à Sedan, le 26 avril 1774, est fils d'un chevalier de St-Louis, ancien major du château de cette ville. Destiné à la profession des armes, il l'embrassa de bonne heure, montra des talens et de la bravoure; devint successivement aide-de-camp des généraux Férino et Desaix; servit sous ce dernier, sur le Rhin; le suivit en Egypte, et revint avec lui en Italie. Il était à ses côtés à la bataille de Marengo, lorsque ce général reçut le coup mortel qui priva la France d'un de ses officiers les plus distingués. Le chef d'escadron Savary accourut aussitôt auprès du premier consul Bonaparte, pour lui annoncer cette funeste nouvelle, et celui-ci, qui l'avait déjà connu en Egypte, l'attacha au même instant à sa personne, en qualité d'aide-de-camp. En 1803, Savary accompagna le premier consul en Belgique, et, l'année suivante, après avoir été nommé général de brigade, il fut envoyé sur les côtes de l'Ouest pour y diriger les mesures prises par le gouvernement consulaire contre les émissaires des Bourbons et du ministère britannique, envoyés en France pour assassiner Bonaparte, et à la tête desquels étaient le général Pichegru et Georges Cadoudal. Promu, le premier février 1805, au grade de général de division, il reçut en même-temps le commandement des gendarmes d'élite de la garde impériale. Dès-lors il fut chargé, en cette qualité, d'entretenir dans Paris et dans toute la France, en opposition avec Fouché, ministre de la police générale de l'état, contre lequel Napoléon était dans une constante défiance alors même qu'il paraissait s'abandonner plus entièrement à lui, une police secrète, dont les opérations, immédiatement conçues et prescrites par l'empereur, n'avaient d'autre confident et d'autre exécuteur que le général Savary. Employé comme négociateur avant la bataille d'Austerlitz, il fut chargé par Napoléon de se rendre à l'armée austro-russe pour complimenter Alexandre; mais, en effet, pour s'assurer des forces de cette armée et de la disposition de ses corps, mission que le prince Dolgoroucki remplit le même jour, et sous le même prétexte, auprès de l'empereur Napoléon. L'armée austro-russe ayant été complètement défaite à Austerlitz, dans la mémorable journée du 2 décembre 1805, le général Savary fut chargé, le lendemain de cette bataille, de reconduire l'empereur d'Autriche dans son camp, et de savoir de l'empereur de Russie s'il accédait aux préliminaires qui venaient d'être signés. Sur la déclaration affirmative de ce souverain, le général Savary porta au maréchal Davoust l'ordre de cesser les hostilités. A l'ouverture de la campagne suivante, il alla diriger les opérations du siége de Hameln, et prit possession de cette place, qui capitula le 20 novembre. Le 25 février suivant, il fut élevé à la dignité de grand-aigle de la légion-d'honneur. Le 14 juin 1807, il rendit d'éminens services à la bataille de Friedland; chargea à la tête des fusiliers de la garde; prit une part active à l'éclatante victoire remportée sur les Russes par l'armée française; et reçut en récompense de sa belle conduite dans cette circonstance, le titre de duc de Rovigo. Le 22 avril 1809, il acquit de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, par l'inébranlable courage avec lequel il ne cessa de porter les ordres de l'empereur à travers les légions ennemies. Lorsque ce

prince eut formé le projet de porter atteinte à l'indépendance de la nation espagnole, et de placer sur sa tête la couronne de Charles IV, le duc de Rovigo fut l'un des principaux instrumens de cette grande injustice. Chargé de déterminer la famille royale à quitter Madrid pour se rendre à Vittoria, où son entrevue avec l'empereur devait d'abord avoir lieu, il s'acquitta de cette commission avec adresse et sang-froid, et ne montra pas moins d'intelligence que de courage, dans une position aussi difficile, pour faire réussir les criminels projets de l'empereur. Ce fut encore lui qui, peu d'heures après l'arrivée de Ferdinand, à Baïonne, alla lui annoncer que Napoléon ne pouvait le reconnaître pour roi. Après le départ du grand-duc de Berg (Murat), qui venait d'être élevé sur le trône de Naples, le duc de Rovigo prit le commandement des troupes françaises en Espagne; mais il ne dirigea aucune des grandes opérations militaires qui eurent lieu dans ce malheureux pays, et fut promptement rappelé en France, où l'empereur lui réservait dès-lors le portefeuille de la police générale, qu'il avait résolu de retirer au duc d'Otrante. Ce fut le 3 juin 1810, que le duc de Rovigo fut appelé à ces nouvelles fonctions, dont il faisait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, depuis long-temps l'apprentissage. S'il ne porta pas au même degré, dans ce nouveau poste, tous les avantages que des antécédens de tout genre, une tête plus fortement organisée et une longue expérience des hommes et des choses de la révolution, réunissaient dans son prédécesseur; s'il fut trop souvent chargé de l'exécution d'ordres violens ou injustes; s'il écouta plus souvent son dévouement aveugle aux volontés de l'homme qui avait pris sur lui, par sa gloire, sa puissance, et surtout par ses bienfaits, un ascendant auquel il était si difficile de résister; s'il porta le fanatisme de l'obéissance à un point que rien ne saurait excuser, il faut avouer, du moins, qu'il ne mérita jamais les horribles imputations par lesquelles l'esprit de parti s'est efforcé de le livrer à la haine publique, et qu'au milieu de cette foule d'actes illégaux et révoltans dont se compose l'administration de la police d'état, et dont plus qu'aucun autre, peut-être, le règne de Napoléon a donné le funeste et contagieux exemple, il serait impossible d'en citer un seul qui appartînt en propre à la volonté du duc de Rovigo. Triste et faible excuse, sans doute, mais que la justice ne nous permet pas d'omettre. Quoique la surveillance qu'il exerçait fut sévère et très-active, elle ne put néanmoins prévenir le danger extraordinaire et imminent auquel l'exposèrent, le 23 octobre 1812, lors de la conspiration de Mallet, la sottise et l'ignorance de ses subordonnés, et particulièrement celles du préfet de police Pasquier, le premier, le plus inepte et le plus présomptueux de ses agens, entre les mains duquel résidaient tous les moyens d'observation, d'information et d'exécution. L'imprévoyance et l'incapacité de cet homme furent ce jour-là sur le point de produire dans l'état une révolution dont les conséquences sont hors de tout calcul, parce que les conjurés, d'ailleurs hommes de résolution et de courage, mais dont les noms sans célébrité n'offrant aucune garantie, ne pouvaient, selon nous, que produire une convulsion passagère, mais non opérer d'une manière durable, dans le gouvernement, le grand changement qu'ils se proposaient. Arrêté dans son lit à sept heures du matin, par les généraux Lahorie et Guidal, détenus quelques heures auparavant dans les prisons et auxquels des ordres simulés venaient de rendre la liberté, le duc de Rovigo dut la vie au général Lahorie, son ancien camarade, et fut conduit à la Force, où avait déjà été amené le préfet de police Pasquier; mais sa détention ne dura que quelques heures. Cette étrange aventure prêta beaucoup à rire, mais elle n'altéra ni l'affection de l'empereur pour son ministre, ni sa confiance en lui; une lettre de ce prince exprima seulement son mécontentement; mais lorsque les faits furent bien éclaircis, ce mécontentement retomba tout entier sur le stupide préfet, que, par un aveuglement inexplicable, et cédant sans doute à sa destinée, l'imprudent Napoléon s'obstina à maintenir dans une place que tout Paris le proclamait incapable de remplir. Le duc de Rovigo fut du nombre des ministres qui, lors de la reddition de Paris, en 1814, accompagnèrent à Blois l'impératrice Marie-Louise. Il se rendit ensuite à Orléans, où il quitta cette princesse. Rentré dans la vie privée après la chute du trône impérial, il revint à Paris, et se retira dans

terre de Nainville, d'où il vint quelquefois à la cour des Bourbons, qui, néanmoins, ne l'employèrent point. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, il ne rappela point le duc de Rovigo au ministère de la police, pour lequel l'opinion publique désignait le duc d'Otrante; mais il lui rendit l'inspection générale de la gendarmerie, et le nomma, le 2 juin suivant, membre de la chambre des pairs. A la seconde abdication de Napoléon, le duc de Rovigo, cédant à un généreux sentiment de reconnaissance, voulut s'attacher à son infortune, et l'accompagna à Rochefort. Transporté avec lui à bord du vaisseau le *Bellérophon*, on refusa de le comprendre parmi les individus qui eurent la permission de suivre ce prince à Sainte-Hélène. Au mépris du droit des gens, et sans que rien pût légitimer une rigueur aussi odieuse, le duc de Rovigo fut conduit à Malte et enfermé avec le général Lallemant, le colonel Mercher et quelques autres compagnons d'infortune, dans le fort Lavalette; là, malgré les avis que lui donnaient les officiers anglais eux-mêmes, ignorant qu'il avait été porté sur la liste de proscription du 24 juillet 1815, et ne pouvant se persuader les excès de vengeance et de fureur par lesquels la faction de l'émigration signalait son second retour, il ne cessait de réclamer des juges. Ce fut dans les premiers mois de 1816 qu'il apprit le sort déplorable de l'infortuné prince de la Moskwa (Ney). Cette nouvelle apporta un grand changement dans ses résolutions. Décidé à demander des juges, il ne l'était pas à se livrer à des bourreaux. Ayant enfin réussi à s'échapper de Malte, dans la nuit du 7 au 8 avril 1816, il s'embarqua sur un navire qui faisait voile pour l'Archipel, et aborda à Smyrne le 18 du même mois. Il écrivit de nouvelles lettres pour solliciter son jugement; adressa l'une d'elles au duc de Feltre, alors ministre de la guerre, et reçut un an après, pour toute réponse, l'arrêt qui l'avait condamné à mort le 24 décembre 1816. Après une année de séjour à Smyrne, inquiété, poursuivi par les agens de la diplomatie française, qui lui suscitaient partout des ennemis, il chercha et trouva un asile dans celle de l'étranger; s'embarqua pour se rendre dans les états autrichiens sur un bâtiment de cette nation qui faisait voile pour Trieste, et aborda dans cette ville le 1er mai 1817. Il y demanda asile, et reçut pour résidence la ville de Gratz, en Styrie, où la protection de l'empereur d'Autriche mit fin aux persécutions dont il était l'objet depuis si longtemps. Après avoir écrit de nouveau à son ancien préfet de police, Pasquier, devenu garde-des-sceaux, sans en avoir obtenu de réponse, il reçut la plus précieuse de toutes les consolations; la duchesse sa femme, accompagnée de sa fille aînée, se rendit auprès de lui en août 1817. Après quelque temps d'une réunion aussi chère, toutes deux repartirent pour la France, chargées des nouvelles sollicitations du duc pour obtenir de purger sa contumace. Une personne éminente lui répondit « qu'il n'était pas temps de s'exposer au jugement de certains hommes; que *la rage y était encore*; qu'au reste, il devait y avoir une loi de rappel. » A la réception de ces lettres, le duc retourna à Smyrne en juin 1818, sous l'assurance que lui donna la légation autrichienne, au nom du gouvernement français, qu'il n'y serait plus inquiété. La prudence de sa conduite devait ajouter à sa sécurité, lorsque l'insolente agression d'un jeune officier de la marine française lui ayant donné lieu de craindre de nouvelles persécutions, il se détermina à s'embarquer sur un vaisseau anglais qui se rendait en Angleterre, où il arriva en juin 1819. Là, après de vives inquiétudes et les insinuations, plusieurs fois renouvelées et rejetées, de se rendre à Hambourg, le duc de Rovigo prit tout-à-coup la résolution de venir en France; sollicita de l'ambassade française des passe-ports qui lui furent refusés; partit de Londres sans eux; s'embarqua à Douvres le 4 décembre 1819; prit terre à Ostende; passa par Bruxelles, où il acheta une voiture, et vint descendre dans son hôtel, à Paris, le 17 décembre; de sorte que le gouvernement apprit à la fois et son départ de Londres et son arrivée dans la capitale. Des juges lui ayant été aussitôt accordés, un conseil de guerre présidé par le lieutenant-général comte Damas, qu'il faut bien se garder de confondre avec le *Damas* émigré, s'assembla le 27 décembre, et l'acquitta à l'unanimité, après trois quarts d'heure de délibération, sur les mêmes faits pour lesquels il avait été condamné à mort trois ans auparavant!.. En se félicitant d'un tel résultat, il est impossible de ne pas reporter ses regards sur le passé, et de ne pas son-

ger avec une douleur profonde, que si Ney, Labédoyère, Mouton-Duvernet, Chartran, les frères Faucher et tant d'autres, se fussent soustraits aux premiers effets des vengeances et des fureurs des hommes qui osent, aujourd'hui, se désigner impudemment comme les seuls monarchiques, la France n'aurait pas d'éternelles larmes à verser sur la cendre encore fumante de quelques-uns de ses plus intrépides défenseurs, coupables d'un instant d'égarement. Et puisque nous avons cité le nom d'un illustre maréchal, qu'il nous soit permis de rappeler les belles et touchantes paroles par lesquelles l'éloquent défenseur du duc de Rovigo (M. Dupin), qui avait été aussi celui du prince de la Moskwa, terminait, le 27 décembre 1819, un discours qui avait profondément ému tous les cœurs: «Quant à moi, messieurs, puisque la providence a permis que je défendisse le premier et le dernier des noms inscrits sur une liste fatale: puisse la voix unanime qui acquittera celui-ci, consoler les mânes de l'autre. Puissé-je voir aujourd'hui le terme de tant de funestes procès, et désormais n'avoir plus à prêter le secours de ma toge à ces braves qui, pendant si long-temps, prêtèrent à la patrie le secours héroïque de leur vaillante épée.» Le bruit s'est répandu il y a deux ans que le duc de Rovigo avait publié les mémoires qu'il avait composés pendant sa captivité à Malte; mais il a nié cette publication dans une lettre adressée à l'ambassadeur de France à Vienne. S'il est certain que les matériaux d'un tel ouvrage ne manquent ni au duc d'Otrante ni à lui, il ne l'est pas moins que des considérations personnelles et d'ordre public ne permettront de long-temps à l'un et à l'autre de ces ministres d'en faire usage.

SAVOIE-ROLLIN (Le baron Jacques-Fortunat), ancien avocat-général au parlement de Dauphiné, né à Grenoble vers 1765, n'a point été en évidence dans le cours des événemens politiques qui agitèrent la France pendant les dix premières années de la révolution. Nommé en décembre 1799 membre du tribunat, il appuya, en 1800, le projet de fermer la liste des émigrés. Il se prononça ensuite pour le nouveau mode d'élection accordé au peuple par le projet sur la formation des listes de notabilité. En mai 1802, il combattit l'institution de la légion-d'honneur, comme contraire à l'égalité et tendant à établir la hiérarchie politique que la révolution avait renversée, et que voulait recréer Napoléon, occupé dès-lors à ramener la France au pouvoir absolu. M. Savoie-Rollin, cédant à une conviction nouvelle, adopta bientôt d'autres idées, et vota dans le tribunat, séance du 12 floréal an 12 (2 mai 1804), pour que la puissance impériale héréditaire, fût dévolue à Napoléon Bonaparte et à sa famille. Savoie-Rollin fut nommé ensuite l'un des substituts du procureur-général impérial près la haute-cour; préfet de l'Eure en juillet 1805; et passa, le 21 mars 1806, à la préfecture de la Seine-Inférieure, en remplacement du conseiller-d'état Beugnot. En 1812, un receveur des octrois, le sieur Branzon, qui depuis a joué un rôle dans l'affaire du faux dauphin Mathurin Bruneau, ayant été condamné pour des soustractions importantes des fonds de sa caisse, M. Savoie-Rollin fut accusé de les avoir tolérées, et destitué par un décret impérial. Traduit devant la cour de Paris, les chambres assemblées l'acquittèrent honorablement, et l'empereur, cédant à sa propre conviction, et à l'opinion publique qui proclamait hautement la violence injuste qui avait frappé Savoie-Rollin et l'innocence de ce magistrat, lui rendit sa confiance et le nomma préfet des Deux-Néthes, place que celui-ci conserva jusqu'à l'invasion des alliés. Il n'occupa aucunes fonctions après la première restauration. Au mois d'avril 1815, il fut nommé par Bonaparte préfet du Rhône et ensuite de la Côte-d'Or; mais il refusa cette place. Après le second retour des Bourbons, il fut nommé président du collége électoral du département de l'Isère, et élu par lui membre de la fameuse chambre de 1815, dans laquelle il vota toujours avec la minorité constitutionnelle. L'ordonnance du 5 septembre 1816 ayant prononcé la dissolution de cette chambre factieuse, il fut réélu par le même département à la nouvelle assemblée, et y vota le plus souvent avec la majorité ministérielle, sans rien perdre toutefois de la noble indépendance de son caractère. On put en juger le 30 janvier 1817, lorsque le ministère proposa, sur la presse, un projet de loi qui devait donner naissance à d'interminables procédures. «Messieurs,» dit M. Savoie-Rollin, en terminant un dis-

cours dans lequel il s'était prononcé contre le projet de loi, « je finis par un vœu que je crois être celui de toute la France : liberté de la presse, répression de ses abus, jugement par jurés. » Un tel vœu place à jamais celui qui l'a formé parmi les plus honorables défenseurs des droits du peuple, de l'ordre et de la liberté. M. Savoie-Rollin a été réélu, en 1819, député de l'Isère à la chambre des députés, avec Mr Français de Nantes, Sapey et Grégoire. L'exclusion de ce dernier de la chambre des députés, quelles qu'aient été dans d'autres temps ses opinions politiques, est un de ces attentats qui ne sauraient être expliqués ni justifiés sous le régime d'une charte constitutionnelle dont une des principales dispositions (article 11), interdit formellement toute recherche des votes et des opinions émis dans le cours de la révolution. Fidèle aux principes qu'il a professés dans tous les temps, mais auxquels il a cru sans doute que certaines circonstances devaient apporter quelques modifications, M. Savoie-Rollin vote constamment avec les amis de la liberté constitutionnelle.

SAVORNIN (Marc-Antoine), député à la convention nationale par le département des Basses-Alpes, où il est né, vota, dans cette assemblée, la mort de Louis XVI, avec l'amendement de Mailhe, et se déclara contre l'appel et contre le sursis. Après la session, il passa au conseil des cinq-cents. La loi d'exil du 12 janvier 1816 l'a forcé de quitter la France.

SAXE (Christophe), savant antiquaire et philologue, est né en 1714 à Eppendorf, près de Chemnitz en Saxe. Il fit ses études à Leipzig, arriva en Hollande en 1746, fut nommé, en 1752, professeur extraordinaire d'antiquités et de belles-lettres à l'université d'Utrecht, et ensuite, en 1755, reçu parmi les professeurs ordinaires de cette université, où il enseigna l'histoire, les antiquités et l'éloquence avec un grand succès, jusqu'en 1806, époque de sa mort, arrivée le 3 mai, lorsqu'il avait atteint sa 92e année. Il a publié lui-même, dans le 8e volume de son *Onomasticon litterarium* (Nomenclature littéraire), p. 24, une notice sur sa vie et ses nombreux écrits, parmi lesquels on distingue l'ouvrage qu'on vient de nommer, ouvrage dont l'utilité et le mérite sont généralement reconnus, et auquel les journaux littéraires, tant étrangers que nationaux, ont dans le temps payé le tribut d'éloges auxquels il a plus d'un titre. Il nous paraît cependant que le savant professeur d'Utrecht n'a pas toujours rendu aux auteurs classiques de la France, tels que Voltaire, Racine, Rousseau, Diderot, d'Alembert, et autres, la justice qui leur était due; leurs articles ne sont pas traités avec l'exactitude et les développemens qu'il observe ordinairement à l'égard d'un grand nombre de littérateurs qui ont composé en latin, et dont le mérite est sans doute bien inférieur à celui de ces écrivains immortels. Le premier volume de ce livre parut à Utrecht en 1775, in-8, et le 8e, qui est le dernier, en 1803. Les autres ouvrages du professeur Saxe se rapportent pour la plupart aux antiquités tant nationales qu'étrangères; on en trouve l'énumération complète dans la *Nomenclature littéraire* sus-mentionnée. Son éloge de Duker (*Laudatio C. A. Dukeri*), se recommande par la plus pure latinité : c'est un mérite qui est commun aux autres écrits de cet auteur; mais on regrette de n'y point trouver les grâces du style et l'élégance qu'on admire dans les ouvrages de ses collègues les professeurs Ruhnkenius et Wyttenbach. (*voy.* ces noms).

SAY (Jean-Baptiste), né à Lyon en 1767, vint s'établir à Paris dans les premiers temps de la révolution, et s'y occupa de l'étude des lettres. Plus tard, il devint un des fondateurs de la *Décade philosophique*, feuille hebdomadaire connue par la douce philosophie et la libéralité de ses doctrines; mais à la rédaction de laquelle il renonça plus tard. Nommé en décembre 1799, membre du tribunat, il combattit, en 1800, la taxe pour l'entretien des routes. En janvier 1801, on le vit célébrer les triomphes de l'armée d'Orient et les avantages de l'expédition d'Egypte. Il fut nommé, en 1804, à la place de directeur des droits-réunis de l'Allier, mais il ne l'accepta pas, ne voulant rien recevoir de celui qu'il regardait comme l'oppresseur de son pays. M. Say, dont un des principaux ouvrages a été accueilli très-favorablement en Russie, a été nommé en 1817, membre de l'académie impériale de St-Pétersbourg, et chevalier de St-Wladimir. Il a publié : *Nouveau voyage en Suisse par Hélène-Marie Williams*, traduit de l'anglais, 1798, 2 vol. in-8; 1802, 2 vol. in-8. —

Olbie, ou *Essai sur les moyens de réformer les mœurs d'une nation*, 1800, in-8. — *Traité d'économie politique*, ou *Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*, 1803, 2 vol. in-8; 1814, 2 v. in-8; 3ᵉ édition, 1817; traduit en espagnol par M. Gutterez, en 1816. Cet ouvrage, ainsi que l'un des suivans (*Catéchisme d'économie politique*), a donné à M. Say, dans son pays comme à l'étranger, la réputation d'un des économistes les plus distingués de l'Europe. — *De l'Angleterre et des Anglais*, 1815, in-8, 2ᵉ et 3ᵉ édition, 1816, in-8. — *Catéchisme d'économie politique*, 1815, in-8. Cet ouvrage n'a pas été moins bien reçu en Angleterre qu'en France. — *Petit volume, contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, 1817, in-12; 2ᵉ édition, 1818. C'est une des productions les plus remarquables de l'auteur. On y trouve les principes les plus sages, joints à plusieurs pensées ingénieuses et rendues d'une manière piquante. — *De l'importance du port de la Villette*, 1818, in-8. — *Des canaux de navigation dans l'état actuel de la France*, 1818, in-8. — SAY (Louis), né à Lyon vers 1775, frère puîné du précédent, et d'Horace Say, tué au siége de St-Jean-d'Acre, a publié à Paris, en 1818 : *Principales causes de la richesse et de la misère des peuples*, in-8.

SCARPA (ANTOINE), célèbre médecin-chirurgien, naquit en Lombardie vers 1746. La réputation que lui avaient faite ses connaissances et ses opérations, était déjà répandue dans toute l'Italie, et même dans le reste de l'Europe, à l'époque de la révolution française. Avant que cette révolution eût pénétré dans sa patrie, il avait publié deux ouvrages du plus grand mérite, l'un sur l'ouïe et l'odorat; l'autre contenant une description de tous les nerfs du corps humain. Quand Bonaparte eut, en 1796, créé la république cisalpine, et que le directoire exécutif de ce nouvel état exigea un serment de tous les fonctionnaires publics, M. Scarpa, attaché aux institutions existantes, refusa de prêter ce serment. Sans égard pour son grand savoir, pour les éminens services qu'il avait rendus, et sans considérer l'utilité de ses leçons dans l'université de Pavie, dont il soutenait l'ancienne renommée, le directoire l'expulsa de sa chaire. M. Scarpa ne perdit rien pour cela de sa considération; l'estime et la confiance publiques lui procurèrent d'amples dédommagemens. Exerçant son art en simple particulier, et avec autant de charité envers les pauvres que de dignité envers les riches, il consacrait encore au travail du cabinet les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession. Il publia dans ce temps-là un excellent ouvrage sur les maladies des yeux, et de très-profondes et très-judicieuses observations sur l'anévrisme. Napoléon s'étant fait couronner à Milan, en 1805, visita une partie de son royaume et vint à Pavie, où il se fit présenter les professeurs de l'université; M. Scarpa, qui ne l'était plus depuis 1796, ne pouvait se trouver parmi eux. « Où est donc le docteur Scarpa? » s'écria le nouveau monarque. On lui répondit en balbutiant ce qu'il n'ignorait pas, c'est-à-dire, la cause de la destitution de ce professeur. « Eh! qu'importent le refus du serment et les opinions politiques? » répliqua-t-il noblement, « le docteur Scarpa honore l'université et mes états. » Scarpa fut en conséquence prié de rentrer dans l'université; son âge déjà avancé et ses travaux ne l'empêchèrent point d'être encore d'une extrême utilité aux jeunes élèves qui la fréquentaient. Ils le suivaient avec autant de vénération que d'exactitude quand il allait faire ses observations et ses démonstrations dans les hôpitaux de Pavie. Ami de la bonne littérature, il a montré par le style de ses ouvrages, que dans ce genre-là seul, il aurait pu obtenir de grands succès. La France ne connaît pas encore tous les ouvrages sortis de la plume du docteur Scarpa; mais ceux qu'elle admire et qu'elle consulte avec toute l'Europe, sont cités dans toutes les bibliographies, comme étant d'un grand prix. Ce sont : *Anatomicæ disquisitiones de auditu et olfactu*, in-fol. avec fig., Pavie, 1789, et Milan, 1793. — *Tabulæ nevrologicæ*, grand in-fol. Pavie, 1794. Cet ouvrage est fort estimé. — *Saggio di osservazioni e d'esperienze sulle principali malattie degli occhi*, in-4, Pavie, 1801; traduit en français par M. Léveillé, sous ce titre : *Mémoires de physiologie et de chirurgie-pratique*, Paris, 1804, in-8. — *Riflessioni ed osservazioni anatomico-chirurgiche sull'anevrisma*, Pavie, 1804, grand in-fol. avec fig.; trad.

en français par J. Delpech, et publié avec l'addition de deux *Mémoires*, in-8, avec atlas, Paris, 1813. — *Sull'ernie, memorie anatomico-chirurgiche*, Milan, 1809, in-fol. avec fig.; traduit en français par M. Cayol, sous le titre de *Traité pratique des hernies*, Paris, 1802, in-8 avec atlas in-fol. M. Scarpa est encore en ce moment professeur de clinique et d'opérations chirurgicales dans l'université de Pavie, membre de l'institut royal des sciences, belles-lettres et arts du royaume Lombardo-Vénitien, associé étranger à l'académie royale des sciences de l'institut, décoré de la croix de la légion-d'honneur et de l'ordre de la couronne-de-fer.

SCEPEAUX (Le vicomte MARIE-PAUL-ALEXANDRE-CÉSAR DE BOIS-GUIGNON DE), né le 19 septembre 1769, était officier de cavalerie avant la révolution. Dès que les premiers mouvemens insurrectionnels éclatèrent, en 1793, dans les départemens de l'ouest, il prit parti avec les royalistes, et servit dans la division de Bonchamp, son beau-frère, jusqu'à la mort de celui-ci. Le 13 juillet 1793, il combattit dans les environs de Vihiers, où les royalistes attaquèrent le général Labarolière, commandant pour les républicains les forces de Saumur et d'Angers. Un instant vainqueurs, les Vendéens furent obligés de se retirer sur Coron, après avoir enlevé trois pièces de huit à l'ennemi. A la fin du même mois, le vicomte de Scepeaux, à la tête d'une partie de la division de Bonchamp, s'approcha de Saumur; et, croyant profiter de l'inaction de l'ennemi, lui fit craindre une attaque sérieuse. Au mois de novembre 1793, il fut spécialement attaché à la division d'Anjou. Soldat et général, on le vit, à l'attaque du Mans par les républicains, le 12 décembre 1793, tirer lui-même sur la grande place du Mans, à défaut de canonniers, trente-cinq coups de canon; il fut blessé au pied au moment où il mettait encore le feu à une pièce. Ce dévouement protégea la retraite des débris de l'armée fuyant sur la route de Laval. Il trouva le moyen de repasser la Loire, et forma, sur la rive gauche, un nouveau parti dont il devint le chef. En 1794, il commandait dans l'Anjou et dans cette partie de la Bretagne qui est bornée au sud par la Loire. Au mois de juin 1795, il fut dépêché au comité de salut public par Stofflet et Charette. Ses instructions secrètes portaient de tenter d'enlever le fils de Louis XVI, renfermé au Temple; mais apprenant que les hostilités avaient recommencé, il quitta Paris pour retourner dans son arrondissement. Arrêté à son passage à Angers, il invoqua la foi des traités, et on lui rendit la liberté. Il courut à Poutron pour se mettre à la tête du camp, et vint ensuite au camp de Becon, où il fut attaqué le 9 juillet 1795, par le général Leblay, et fut obligé de battre en retraite jusqu'aux landes de Margneris. Là, ayant pris une position avantageuse au-dessus d'un chemin creux et à l'abri de haies impénétrables, il sut diriger un feu très-vif sur les républicains, et les fit rétrograder jusqu'à Angers; alors il ramena les chouans à Becon. Le 21 juillet 1795, à la tête de 2000 hommes, il attaqua la ville de Ségré et s'en empara. Au mois d'août 1795, il députa le chevalier de la Barolière vers le comte d'Artois, qui venait d'arriver à l'Ile-Dieu, et manifestait avec éclat l'intention de se mettre à la tête des troupes royalistes (*voy.* ARTOIS), pour assurer ce prince de son dévouement. Au mois de novembre 1794, Puisaye étant de retour en Bretagne, le vicomte Scepeaux lui envoya des députés. Il porta alors son quartier-général au château de Bourmont, près Condé; le comte de Châtillon était à cette époque lieutenant de son armée, qui occupait la rive droite de la Loire, depuis Nantes jusqu'à Blois. Nommé membre d'un conseil supérieur créé par les chouans du Maine en 1795, il écrivit au comte d'Artois au mois de novembre suivant, pour lui exposer les besoins de son armée. Ce prince le nomma lieutenant-général. Le 8 mars, à la tête d'un corps de chouans, il attaqua l'adjudant républicain Henri, et remporta sur lui un avantage décisif. Henri fut tué dans cette affaire, et un convoi important resta au pouvoir des royalistes. Scepeaux dépêcha de nouveau au comte d'Artois les chevaliers de Verdun et de Payen, pour l'informer du dénuement où se trouvait l'armée et presser les secours. Le retour du comte de Bourmont, qui débarqua en Bretagne avec le comte de Sérent, le 16 mars 1796, apporta à M. de Scepeaux des fonds pour son armée, la croix de St-Louis pour lui, et 15 autres pour les officiers de son armée. Au mois d'avril suivant, il éprouva deux échecs,

l'un à Auverney et l'autre à St-Slupice, où furent tués un grand nombre d'émigrés arrivés d'Angleterre et stipendiés par elle; indignes auxiliaires de ces braves et infortunés Vendéens qui ne cherchaient des défenseurs au trône que parmi les Français, et n'appelaient pas les haines et les jalousies de l'étranger au secours de leurs vengeances et des prétentions personnelles de leur orgueil. L'armée de Scepeaux était alors d'environ 15000 hommes, et plus de 30000 républicains l'entouraient. Las des secours accordés par le ministère britannique, du prix qu'il prétendait y attacher, de l'insuffisance même de ces secours, de la lenteur avec laquelle ils étaient expédiés; et les besoins devenant de plus en plus impérieux, Scepeaux, dont l'ame était restée toute française au milieu des malheurs attachés à la guerre civile, saisit une des premières occasions qui s'offrirent à lui, pour arrêter l'effusion du sang français; et entama, à la fin d'avril 1796, des négociations avec le général Hoche, après en avoir prévenu Puisaye, qui l'en blâma. Malgré les vaines promesses de ce dernier, la résistance devenant de plus en plus impossible, le vicomte de Scepeaux posa les armes, et fit une proclamation pour engager les habitans à se soumettre. « Tant que nous avons cru, dit-il, pouvoir rétablir le culte de nos pères et l'héritier de la monarchie, nous avons combattu à votre tête; mais tous nos efforts deviennent inutiles : forcés par d'impérieuses circonstances, et malgré le vœu de notre cœur, nous nous soumettons. Nous avons au moins cette consolation, que vos personnes et vos biens seront tous sous la sauve-garde des lois. » Nous ne pensons pas que dans aucun des partis qui divisent la France, il puisse se trouver un seul homme de bien qui n'approuve le langage de cette proclamation. Si les armées royalistes de l'ouest n'eussent eu que des chefs semblables à Bonchamp et à Scepeaux, que de larmes eussent été épargnées à la France; que d'espérances perdues pour l'étranger ! M. de Scepeaux ne prit aucune part à l'insurrection de 1799. Il ne discuta pas, sophiste politique, la théorie des sermens; homme d'honneur, il se borna à se montrer fidèle à ceux qu'il avait faits, et fut remplacé dans le commandement des troupes qui avaient été long-temps sous ses ordres, par ce lâche comte de Bourmont, traître à tous les partis, et dont la faveur sera, aux yeux de tout ce qu'il y a d'hommes de bien dans les partis les plus opposés, l'éternel opprobre de ses protecteurs. En 1800, les consuls rayèrent M. de Scepeaux de la liste des émigrés, et le rétablirent dans ses propriétés. Plus tard, et toujours Français, le vicomte de Scepeaux prit du service sous le gouvernement impérial, et il était inspecteur-général d'infanterie au moment du rétablissement des Bourbons, en 1814. Il fut nommé colonel de l'un des régimens des chasseurs royaux, et maréchal-de-camp le 11 janvier 1815. Il se trouvait à Nanci à l'époque du 20 mars 1815. Il donna sa démission et vécut dans la retraite jusqu'au retour du roi. Cette noble conduite achève de prouver combien M. de Scepeaux est digne des justes éloges que nous avons donnés à son caractère. Cet officier-général est resté sans avancement depuis 1815, et c'est en qualité de maréchal-de-camp qu'il a été porté, en 1818, dans le corps royal d'état-major de l'armée, dont il fait maintenant partie.

SCHAUENBOURG (Le baron DE), né en Alsace, d'une famille noble, se voua de bonne heure au parti des armes. Il était major du régiment de Nassau au service de France; embrassa en 1789 la cause populaire, devint général des troupes de la république; et fut employé à l'armée du Rhin-et-Moselle où les échecs qu'il éprouva causèrent sa destitution en 1793. Réintégré dans son grade, il aida le général Schérer à repousser un corps autrichien qui avait pénétré dans le fort de Kehl; dirigea, en 1798, les troupes employées contre la Suisse; et après avoir éprouvé d'abord des pertes considérables, marcha depuis de succès en succès. Attaqué par Briot pour sa conduite militaire, qui n'a pas été exempte de reproches dans ce pays, le général Schauenbourg vint à Paris en août 1799, pour se justifier auprès du directoire, après avoir remis le commandement de l'armée à Masséna. Plus tard, le gouvernement impérial l'a nommé inspecteur-général d'infanterie. M. de Schauembourg exerçait encore ces fonctions dans la 5ᵉ division militaire à l'époque de la restauration de 1814. Confirmé par le roi dans le même emploi, il fut créé grand-officier de la légion-d'honneur le 29 juillet 1814, et commandeur de l'ordre de St-Louis le 23 août suivant. Il a

été admis à la retraite depuis le second retour des Bourbons.

SCHEFFER (Charles-Antoine), né à Dordrecht, en Hollande, vers 1794, étudiait la peinture à Paris, sous M. Guérin, lorsqu'il fut traduit, en décembre 1817, devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenu d'être l'auteur d'un ouvrage intitulé : *De l'état de la liberté en France*, et dans lequel on remarquait à chaque page une indépendance de pensée qui ne pouvait manquer d'alarmer et d'irriter les partisans dévoués du pouvoir absolu. Un premier jugement du 2 janvier 1818 le condamna à trois mois de prison, 200 francs d'amende, un an de surveillance et 1000 francs de cautionnement, comme ayant cherché à attenter, par des calomnies, à l'autorité du roi. M. Scheffer appela de ce jugement, en déclarant qu'il défendrait ses droits comme Français, titre auquel il se croyait autorisé à prétendre, d'après la réunion qui avait eu lieu antérieurement, de la Hollande à l'Empire, quoique les événemens politiques et militaires eussent depuis séparé les deux pays; il se fondait de plus sur la demande qu'il avait faite de lettres de naturalisation, qui, à la vérité, ne lui avaient pas encore été accordées. La cause ayant été reprise au mois de février, devant la cour royale, M. Mérilhou, son avocat, obtint qu'il serait jugé comme Français; mais malgré cette faveur, l'arrêt de la cour, plus sévère encore, le condamna à une année d'emprisonnement, à 5000 francs d'amende, à trois ans d'interdiction des droits civils, à cinq ans de surveillance de la haute-police, et à 3000 francs de cautionnement; jugement dans lequel on reconnut l'influence de cette complaisance excessive pour le pouvoir, dont depuis quelques années les corps judiciaires n'ont, malgré d'honorables exceptions, que trop mérité le reproche. M. Scheffer partit aussitôt pour Bruxelles, où il reçut l'ordre de se rendre à Dordrecht. Le patriotisme et les talens qu'a déployés M. Scheffer en faveur de sa patrie adoptive, ne permettent pas de douter que la terre où il a reçu le jour ne trouve en lui, quand les circonstances l'exigeront, un citoyen dévoué à la défense des intérêts nationaux. Les principes qu'il avait manifestés ont été défendus par M. Esneaux, dans un ouvrage intitulé : *Réflexions sur le procès de M. Scheffer*, et qui a attiré sur son auteur des poursuites presqu'aussi sévères que sur le jeune étranger, dont un sentiment à la fois naturel et généreux, joint à la conformité d'opinions, l'avait engagé à entreprendre l'apologie.

SCHEIDIUS (Everard), savant humaniste et orientaliste, naquit en 1742 à Arnhem. Il fut d'abord professeur de langues orientales à Harderwyk et ensuite à Leyde, où il mourut le 27 avril 1794. On a de lui un grand nombre d'ouvrages savans, dont M. le professeur Saxe (*voy.* ce nom) a donné dans son *Onomasticon litterarium* la nomenclature, et dont nous nous contenterons de citer les suivans : *Scheidiasmata philologica ad linguæ hebreæ sacrique codicis vet. test. promovenda studia, in alma Gallorum academia nuper ventilata*, 1771, in-4. — *Observationes etymologicæ, quibus primævæ linguæ hebraicæ stirpes una cum præcipuis propaginibus suis strictim explicantur*, 1774, in-4. — *Al-Giaubari lexicon arabicum*. 1774, in-4. — *Selecta quædam ex sententiis proverbiisque arabicis*, 1779, in-4. — *Primæ lineæ institutionum ad fundamenta dialectus arabicæ*. 1779, in-4. — *Ebn.Doreidi Idillium arabicum*. 1786, in-4. — *Lexicon hebraicum et chaldaicum manuale in codicem sacrum veteris testamenti*. 1805, in-4. En 1803 il publia une nouvelle édition de la *Minerve de Sanctius*, avec d'excellentes notes de sa façon. On lui doit encore une édition des ouvrages du professeur J. D. A. Lennep sur l'étymologie et l'analogie de la langue grecque, 3 vol. in-8 avec ses observations.

SCHELTEMA (Jacques), auteur hollandais, est né le 14 mars 1767, à Franeker, où il fut, en 1786, gradué en droit. Il s'établit comme avocat dans sa ville natale ; mais les événemens de 1787 l'ayant obligé, comme appartenant au parti anti-stadhoudérien, de quitter sa patrie, il se retira à Steinfort, où se trouvaient alors plusieurs réfugiés hollandais, parmi lesquels on distinguait le professeur van der Marck, l'un des premiers jurisconsultes de la Hollande, dont la haute réputation engagea M. Scheltema à fréquenter encore ses leçons, malgré les degrés qu'il avait pris à Franeker. La carrière des emplois s'étant fermée pour lui, à cause de ses opinions politiques, il se livra, en 1789, au commerce et s'éta-

blit à Amsterdam, où il exerça cette profession jusqu'en 1795. C'est dans cet intervalle qu'il changea de religion, et que de protestant-réformé il devint protestant-remontrant. Nommé membre du comité qui remplaça le conseil d'état, en 1795, M. Scheltema était particulièrement chargé des finances de la république. En 1797, il fut élu député à la seconde convention nationale, et nommé, par celle-ci, membre de la commission des finances. Comme il appartenait au parti des modérés, il eut l'honneur d'être compris parmi ceux des généreux citoyens de ce corps constitué, auxquels, à l'époque du 22 janvier 1798, on donna la Maison au Bois pour prison d'état. Relâché au mois de juillet, par suite de la contre-révolution du 12 juin précédent, il obtint un emploi dans les finances, et quelque temps après celui de conseiller à la cour d'appel de Kampen. Après la révolution de 1801, M. Scheltema fut nommé membre au conseil de marine chargé du contentieux des affaires des douanes; ensuite, en 1805, conseiller des finances, et en 1806, commis-général des droits d'entrée et de sortie à Amsterdam. Après la réunion de la Hollande à l'empire français, M. Scheltema eut le désagrément de devoir quitter ces fonctions pour la place peu lucrative de juge-de-paix à Zaandam, et ce ne fut qu'après la révolution de novembre 1813, qu'il obtint l'emploi, plus convenable pour lui, de greffier du conseil de marine, emploi qu'il conserva jusqu'à la suppression de ce tribunal en 1819. On doit à M. Scheltema un grand nombre d'ouvrages, qui ont obtenu un accueil favorable dans le pays qui les a vus paraître. Voici les titres des principaux : *La Hollande politique, ou Biographie des hommes d'état les plus distingués de la Hollande*, Amsterdam, 1805 et 1806. En 1803, M. Scheltema avait publié la carte biographique de cet ouvrage. Il annonça l'intention de faire un pareil travail pour les auteurs et militaires célèbres de sa nation; mais jusqu'ici il n'en a rien paru. — *Discours sur les lettres de Hooft*, 1806. — *Mémoire sur la vie et les mérites d'Anne et de Marie Tesselschade Visscher*. 1807. — *Séjour de Pierre-le-Grand, empereur de Russie, en Hollande, en* 1697 *et* 1717, Amsterdam, 1814, 2 vol. in-8.; l'édition en fut épuisée en peu de jours. Après la publication de cet ouvrage, M. Scheltema trouva dans les archives de l'état des matériaux précieux pour une seconde édition; ils étaient de nature à le déterminer à refondre tout l'ouvrage et à le reproduire avec des augmentations considérables, sous le titre de *La Russie et les Pays-Bas considérés dans leurs rapports réciproques*, 4 vol. in-8, dont le dernier a été publié en 1819. — *Parallèle de la délivrance de la domination espagnole en* 1571, *et de celle des Français en* 1813, Amsterdam, 1813, in-8. — *La dernière campagne de Napoléon Bonaparte*, Amsterdam, 1816; ouvrage qui contient des détails très-exacts sur la bataille de Waterloo, principalement par rapport à la part glorieuse que les troupes belges eurent à cette mémorable journée, qui décida du sort de l'Europe. — *Mémoire sur l'esprit de la loi des douanes de* 1725, Amsterdam, 1816. — *Mélanges historiques et littéraires*, Amsterdam, 1817-1819, 3 parties. M. Scheltema s'est proposé de réunir dans cet ouvrage, indépendamment de quelques pièces nouvelles, ses divers opuscules répandus dans plusieurs journaux littéraires, ou publiés séparément. Au mois de septembre 1819, il a publié une *Lettre à MM. les rédacteurs de la Galerie historique des contemporains, sur la nécessité de rectifier et completter l'article concernant M. J. Koning*. Nous aurions désiré que M. Scheltema eût précisé davantage ce que M. Koning avait dit de nouveau relativement à l'invention de l'imprimerie à Harlem, en le distinguant de ce qui avait été écrit sur cette matière par MM. Meerman, van Oosten de Bruin, Seis, et autres partisans de Laurent Coster; et qu'il eût ensuite prouvé que ces nouveaux faits ou nouvelles observations avaient, en effet, répandu un grand jour sur l'origine de l'imprimerie en faveur de la Hollande. Mais c'est avec bien du regret que nous nous voyons obligés de dire que nous n'avons trouvé rien de tout cela dans la brochure dont il s'agit, laquelle n'est autre chose qu'une espèce d'analyse de l'ouvrage de M. Koning, telle, à-peu-près, que M. Scheltema en avait déjà publié une dans ses *Mélanges*. Nous devons encore faire observer que dans notre article Koning, nous ne nous sommes nullement prononcés contre l'opinion qui attribue l'invention de l'imprimerie à un citoyen de Harlem, question

que nous n'avons pas touchée et sur laquelle l'opinion publique est assez éclairée; nous nous sommes permis seulement de faire quelques observations sur le mémoire de M. Koning, principalement en ce qu'il nous a paru n'apprendre rien de bien remarquable *quant au fond de la question*. Nous ne pouvons entrer ici dans des développemens à cet égard; mais nous nous croyons toutefois très-fondés à soutenir, que celui qui, comme M. Koning dans son Mémoire, prétend attribuer l'*Horaire*, dont il est parlé dans notre article Koning, (production qui porte des marques irrécusables d'un art perfectionné et d'une date beaucoup plus récente que celle fixée pour l'invention de l'imprimerie, et sur laquelle d'ailleurs il n'y a, même en Hollande, qu'une seule opinion, contraire à celle de M. Koning) qu'un tel panégyriste, disons-nous, fait à tout prendre plus de tort que de bien à la cause de Harlem : parce qu'une bonne cause perd à être appuyée par de mauvais argumens. D'ailleurs, pour recourir à la lettre de M. Scheltema, le *Recensent*, ouvrage périodique hollandais, qui est très-estimé, et le *Mercure de France*, du mois de novembre 1819, en ont fait justice; mais le *Mercure*, avec un peu trop d'âpreté dans les formes. Quant au fond, nous persistons toujours à croire que par la publication du *Mémoire* de M. Koning, considéré en lui-même, et sans les supplémens, que nous n'avions pas lus lorsque nous nous occupions de son article, la cause de Harlem a plutôt perdu que gagné. Cette opinion est basée sur les raisons alléguées plus haut, et les ouvrages périodiques que nous venons de citer. Elle ne concerne que le Mémoire de M. Koning, puisqu'il n'a été question que de ce seul ouvrage dans son article; mais nous convenons qu'on aurait tort d'en déduire rien au préjudice de la ville de Harlem; une cause en fait de littérature n'est pas perdue pour avoir été mal soutenue. Celle de l'invention de l'imprimerie est, à notre avis, suffisamment instruite; il n'est pas besoin d'écritures, à moins qu'elles ne contiennent de nouveaux faits, il ne faut que des juges pour prononcer. M. Scheltema est décoré de l'ordre du lion-belgique; il est membre de l'institut des Pays-Bas, des sociétés littéraires de Pétersbourg, Moscou, Harlem, Leyde, etc.

SCHENK (Adrien-Corneille), poète hollandais, a enrichi la littérature de son pays d'une excellente traduction en vers des *Nuits d'Young*. Avant lui, M. J. Lublink le jeune (*voy*. ce nom) en avait donné une en prose, qui avait été très-bien accueillie, et qui méritait de l'être. M. Schenk, frappé des beautés nombreuses dont l'original est rempli, et croyant que pour les faire passer dans une autre langue, une traduction en prose était insuffisante, entreprit de les traduire en vers, tâche difficile, mais dans laquelle il a très-heureusement réussi. On peut dire de cette traduction qu'elle réunit les conditions exigées de quiconque prétend traduire un poète, c'est-à-dire, qu'elle rend les idées de l'original dans un style pur et élégant, avec une fidélité qui, sans s'attacher servilement aux mots, suit la marche du poëme original, et en fait connaître les beautés sans en retrancher des parties essentielles pour en substituer d'autres tout-à-fait nouvelles, sorties non de la plume du poète traduit, mais du cerveau du traducteur. M. Schenk a accompagné sa traduction de notes historiques et critiques. La première partie parut en 1806, et la dernière en 1819; celle-ci contient les chants 6, 7 et 8.

SCHÉRER (Barthélemi-Louis-Joseph), général des armées de la république française, né à Delle près de Porentruy, servit pendant onze ans dans les troupes autrichiennes, et passa ensuite dans le régiment d'artillerie de Strasbourg où il était capitaine au moment de la révolution. Après avoir embrassé la cause populaire, il s'y montra fidèle, et n'imita pas le funeste exemple donné par le plus grand nombre des officiers de l'armée, qui passaient alors à l'étranger, et devint rapidement général de brigade et de division. Il servit en cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, et commanda successivement les blocus de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, dont il se rendit maître. Nommé, peu de temps après, commandant en chef de l'armée des Alpes, il remporta, en 1795, quelques avantages sur les alliés, et passa de là à l'armée des Pyrénées-Occidentales, où il obtint également des succès, mais lorsque la paix fut faite en Espagne, il revint en Italie, et défit complètement l'armée Austro-Sarde, à Final et sur la rivière de Gênes. Il fut appelé, en 1797,

au ministère de la guerre, où il fut successivement accusé de royalisme par Hoche, et qualifié de complice de Pichegru par le général Dutertre; mais soutenu par Rewbell que la haine de leurs communs ennemis associait aux accusations multipliées de dilapidation auxquelles Schérer était en butte, comme ministre, il résista long-temps à toutes les attaques dirigées contre lui, et conserva le ministère jusqu'en 1799. Il alla commander alors en Italie, où ses défaites réitérées rappelèrent de nouveau sur lui l'attention publique, fut destitué du commandement, et n'échappa que par la fuite à un décret d'accusation que le soulèvement général de l'opinion publique contre lui, rendait inévitable. La révolution du 18 brumaire, en renversant le directoire et les conseils législatifs, put seule soustraire Schérer à la fureur et aux poursuites de ses ennemis, dont l'élévation de Bonaparte anéantit tout-à-coup le pouvoir et l'influence. Toutefois la vérité ne nous permet pas de taire que si le changement de gouvernement qui s'opéra à cette époque sauva Schérer des suites terribles auxquelles l'accusation, dirigée contre lui, pouvait donner lieu, il n'a pu le soustraire à l'unanimité de mépris qui s'est manifestée à son égard, et sous le poids de laquelle il paraît avoir été tellement accablé lui-même, qu'il n'a rien tenté pour s'en défendre. Retiré dans sa terre de Chauny, département de l'Aisne, Schérer, abruti depuis long-temps par des goûts crapuleux qui, dès les derniers temps de son ministère, le rendaient tout-à-fait incapable d'occupations graves et suivies, est mort en août 1804.

SCHIERVEL D'ALTENBROEK, membre de la seconde chambre des états-généraux des Pays-Bas pour la province de Liége, s'y fit connaître dès la première session par des sentimens patriotiques et un esprit éminemment libéral. Dans la séance du 27 décembre 1815, analysant le projet de loi qui avait pour objet de rendre commune à toutes les provinces méridionales du royaume l'institution destinée à prévenir ou arrêter les maladies des bêtes à cornes, il appuya ce projet; développa dans cette discussion des connaissances rurales très-étendues, et demanda que, conformément au vœu émis par la section centrale, il fût pris des mesures, 1° pour la création d'une ou de plusieurs écoles vétérinaires, 2° pour l'établissement de dépôts publics d'étalons choisis dans les meilleures races, et destinés à la génération chez les cultivateurs qui en réclameraient l'usage. Dans la séance du jour suivant, il fut nommé membre de la commission chargée de présenter un réglement pour la marche à suivre relativement aux pétitions présentées aux états-généraux. Le 6 février 1816, M. Pycke (*voy.* ce nom) ayant appelé l'attention de la chambre sur l'exercice du droit de pétition, et le président ayant proposé de fixer cette discussion au lendemain du jour où les délibérations sur le budjet, alors soumis à l'examen de la chambre, auraient été terminées, M. Schiervel fut le seul qui, avec M. Reyphins, demanda qu'on s'occupât de cet objet séance tenante; ce qu'ils ne purent obtenir. Trente-sept membres votèrent néanmoins pour la prompte mise en délibération; mais une majorité considérable fut d'avis de remettre l'affaire jusqu'au lendemain du jour où il aurait été pris une décision relativement au budjet. Dans la discussion qui s'éleva peu après sur la liberté de la presse, il s'opposa avec énergie aux restrictions que l'on voulait apporter à l'exercice de ce droit, si constamment, si activement menacé depuis quelques années par les ministres et les ministériels de tous les pays. Il défendit plus tard avec le même courage et la même inutilité le droit des gens méconnu dans la personne du réfugié Simon (*voy.* Dotrenge). Lors de la discussion sur le libre commerce des grains, il partagea l'opinion de ceux de ses collègues qui pensaient que l'élévation excessive du prix des denrées nécessitait une prohibition temporaire de leur sortie. En un mot, dans toutes les circonstances, ce député s'est montré le fidèle défenseur des principes constitutionnels, et des véritables intérêts de ses commettans, qui ont regretté que le sort l'ait fait tomber parmi les membres sortans de la seconde chambre des états-généraux. M. Schiervel d'Altenbroek est membre de l'ordre du lion-belgique.

SCHILL, major prussien, qui s'est rendu célèbre en arborant le premier l'étendard de l'indépendance nationale à une époque où son gouvernement ne savait que fléchir, était issu d'une famille noble, mais sans fortune. Aussitôt que son

éducation fut terminée, il entra au service, et après avoir passé par les grades subalternes, il obtint celui de major, dans lequel il se fit remarquer. En 1806, son régiment de hussards faisait partie de la garnison de Berlin, lorsque la guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'Autriche, il forma le dessein de profiter des circonstances pour travailler à l'affranchissement de sa patrie, accablée sous le joug le plus pesant. On n'a jamais su bien positivement si ce projet avait l'assentiment secret de la cour; il est probable qu'elle ne l'ignora pas entièrement; mais la faiblesse qu'elle manifesta long-temps encore après cette époque vis-à-vis du vainqueur, et le caractère entreprenant de Schill, portent à croire qu'il comptait beaucoup moins sur la coopération future du gouvernement, que sur l'enthousiasme national, qui toutefois ne devait se réveiller que plusieurs années plus tard. Quoi qu'il en soit, Schill qui connaissait les dispositions de l'armée, et qui était convaincu qu'elle n'attendait qu'un signal, ne balança pas à se déclarer. Dans les premiers jours de mai, il partit publiquement de Berlin à la tête d'environ 500 hommes de son régiment, auxquels se joignirent un assez grand nombre de chasseurs, et se dirigea d'abord sur Wittemberg en Saxe, puis à Dessau et Halle, où il rétablit les aigles prussiennes ainsi qu'à Halberstadt, et de là il marcha vers les bords de l'Elbe. Cette troupe, grossie dans sa marche par des déserteurs de divers corps, des garde-chasses et des contrebandiers, entra dans la Westphalie, occupa successivement différentes villes, entr'autres Stendal et Wolmirstadt, et s'empara des caisses publiques. Un corps de chasseurs westphaliens étant venu l'attaquer, fut enfoncé et dispersé, après avoir perdu plusieurs officiers. De là, il se porta sur Magdebourg, où on assure qu'il avait des intelligences. Pendant ce temps, le gouvernement prussien, affectant beaucoup d'indignation, le faisait poursuivre comme coupable de haute-trahison; son portrait, avidement recherché, était enlevé de chez tous les marchands d'estampes, et le général Lestocq (*voy.* ce nom), gouverneur de Berlin, était suspendu de ses fonctions, comme prévenu d'une grave négligence dans cette affaire. Cependant Schill continuait sa marche, et plusieurs militaires hessois étaient venus se joindre à lui; mais arrivé à Moder-Dodleben, il fut attaqué par le lieutenant-général Michaud, à la tête d'une division, et après un combat acharné, dans lequel cet intrépide partisan déploya autant de talent que de bravoure, il fut forcé de se replier sur le Meklembourg. Il occupa Wismar, emporta, le 24 mai, le défilé de Damgarten, malgré la vive résistance d'un détachement de 500 Meklembourgeois, qui, avantageusement postés, défendaient ce passage avec 6 pièces de canon, et pénétra en Poméranie. Arrivé à Warnemunde, il fit embarquer ce qui lui restait de troupes sur 26 grosses chaloupes, et deux jours après, il fit voile pour Rugen. Cependant il était vivement poursuivi par une brigade hollandaise, qui le lendemain entra dans Wismar. Schill débarqua près de Stralsund, marcha aussitôt sur cette place, qu'il occupa sans résistance, et travailla sur-le-champ à s'y fortifier. Les Hollandais continuèrent à le poursuivre, combinant leurs mouvemens avec ceux d'un corps de troupes danoises, qui avait reçu de son souverain l'ordre de concourir à étouffer cet incendie naissant: et le 31 à midi, commandés par le lieutenant-général Gratien, les premiers attaquèrent la place, dont les remparts étaient défendus par beaucoup de grosse artillerie, et dont les assiégés annonçaient l'intention de faire *une seconde Sarragosse.* Néanmoins l'attaque fut si vive et si bien concertée, que, malgré un feu terrible et qui fit éprouver une perte considérable aux assaillans, à deux heures, les grenadiers hollandais ayant enfoncé les portes à coups de hache, pénétrèrent dans la ville, où le combat recommença avec plus de fureur. Schill, avec les débris de sa troupe composés de chasseurs, hussards et hullans, soutenus d'un faible détachement d'infanterie, chargea plusieurs fois dans les rues avec toute la fureur du désespoir; mais l'arrivée du corps auxiliaire décida du sort de cette journée. Tous les insurgés périrent en combattant, à l'exception d'environ 500 qui furent faits prisonniers. Leur chef, en étant venu aux mains avec un hussard danois, fut renversé d'un coup de sabre, et suivant ce qu'on a rapporté, achevé à sa prière par un fantassin. Telle fut la fin de cet homme audacieux, dont l'exemple laissa au moins, parmi ses compatriotes, une impression profonde et le désir de l'imiter. Schill était membre de

l'ordre fameux du Tugendbund, et sa conduite prouva combien il était pénétré des principes de cette association, si utile depuis à l'indépendance germanique, et si cruellement proscrite aujourd'hui par ceux dont elle avait contribué à relever les trônes. Il parut à la foire de Leipzig, en 1809, un ouvrage intitulé *Schilliana*. On rapporte de ce chef de partisans l'anecdote suivante : Dans le cours de son excursion en Saxe, il avait enlevé quatre superbes chevaux destinés pour Napoléon, au nom duquel ils furent réclamés, moyennant 4000 ducats, par une lettre dont la suscription portait : *à Schill, chef de brigands*. Celui-ci y répondit dans une missive commençant par ces mots : *Monsieur mon frère*, et où, en refusant l'argent, il offrait l'échange de sa capture contre pareil nombre de chevaux, enlevés par Napoléon de dessus la porte de Brandebourg à Berlin.

SCHILLER (Jean-Frédéric-Christophe), naquit le 10 novembre 1759, à Marbach, petite ville du duché de Wurtemberg, sur le Necker. Son père, d'abord chirurgien, devint par la suite enseigne et capitaine dans un régiment de hussards bavarois, et obtint, en dernier lieu, la surintendance des jardins de la Solitude, château de plaisance appartenant au duc de Wurtemberg, à une lieue de Stuttgard. Le jeune Schiller manifesta de bonne heure une indifférence marquée pour tous les jeux et les amusemens de l'école, et passait ordinairement ses jours de congé dans des promenades solitaires, où il traduisait, avec un ami choisi, les *Fastes d'Ovide*, les *Odes d'Horace* et l'*Enéide de Virgile* : ce dernier poème surtout et la *Messiade* faisaient ses délices. Il se nourrissait aussi de la lecture de la *Bible*, dans l'énergique et mâle traduction de Luther, écrite en style oriental, et remplie d'images sublimes, qui lui inspira un goût prononcé pour le ministère du culte luthérien. Son cœur naturellement ardent, son imagination élevée jusqu'à l'enthousiasme lui persuadaient que la providence l'avait destiné pour enseigner à ses contemporains la morale de l'écriture; ce qui fit qu'il n'entra qu'avec une extrême répugnance dans une école militaire que venait d'établir le duc de Wurtemberg, pour y former trois cents élèves de dix à seize ans, pris dans les familles pauvres de ses états. Schiller, forcé ensuite de se décider pour la profession qu'il devait exercer dans le monde, comme unique soutien de son existence future, choisit d'abord la jurisprudence, à laquelle il renonça bientôt pour la chirurgie et la médecine, dont il fit un cours à Stuttgard; et comme le duc de Wurtemberg aimait beaucoup le père de Schiller, il crut ne pouvoir lui donner une plus grande marque de sa bienveillance, qu'en nommant son fils, à peine âgé de vingt ans, chirurgien de son régiment de grenadiers. Mais Schiller ayant eu, dans le cours de ses dernières études, l'occasion de lire les ouvrages de Lessing et de Shakespeare, et d'assister à la représentation de pièces jouées sur le théâtre de Stuttgard, se dégoûta de la chirurgie et de la médecine, à un tel point, que ni les remontrances de ses parens, ni les conseils de ses amis, ni même les ordres absolus de son souverain, ne purent le détourner de son goût dominant pour la poésie, l'histoire et la haute philosophie : c'est ainsi que Molière, dominé par sa passion pour les vers et pour le théâtre, triompha de l'opposition de sa famille, et devint l'un des premiers génies de son siècle. Schiller, aussi passionné que Molière pour le théâtre, essaya d'y paraître devant la cour de Stuttgard; mais soit qu'il fût dominé par cette excessive timidité qu'on voit souvent accompagner un talent supérieur, soit qu'en effet la nature lui eût refusé les qualités physiques sans lesquelles on ne peut espérer de brillans succès dans cette carrière, il s'acquitta de son rôle de manière à recevoir l'accueil le plus défavorable; résultat qui lui fut sans doute très-pénible alors, mais auquel l'Allemagne doit un de ses plus grands écrivains. Résolu dès ce moment d'abandonner à jamais une carrière toujours séduisante pour la jeunesse sans expérience, il voulut au moins travailler pour la scène, sur laquelle il renonçait à monter. A dix-huit ans, il composa sa première pièce, intitulée : *les Brigands*, qu'il fit imprimer et jouer sur le théâtre de Manheim, alors le meilleur et le plus célèbre de l'Allemagne. Il serait difficile de peindre quel fut l'effet de cette pièce, transportée depuis sur la scène française, sous le titre de *Robert chef de brigands*. On assure que les tableaux tracés dans ce drame, et surtout la caractère vigoureux du principal personnage, enflammèrent à tel point l'es-

prit naturellement exalté de la jeunesse allemande, que grand nombre d'étudians quittèrent les universités et les gymnases pour aller s'enfoncer dans les forêts, et y mener cette vie indépendante et sauvage que le pinceau de l'écrivain avait revêtue de si brillantes couleurs. Néanmoins, cette tragédie, loin de lui procurer la satisfaction qu'il en attendait, lui causa au contraire beaucoup de désagrémens. Un personnage considérable à la cour de Manheim, Grison de naissance, crut apercevoir dans cette pièce un passage d'autant plus offensant pour ses compatriotes, qu'ils y étaient représentés comme des voleurs de grands-chemins; il en porta des plaintes très-amères au duc de Wurtemberg, et Schiller, qui dans d'autres circonstances avait encouru la disgrace de son prince, en reçut alors l'ordre positif de ne plus écrire sur aucun sujet quelconque : il paraît même que le duc ne s'en tint point à cette simple injonction, et que le poète, par un de ces actes de despotisme si familiers à cette époque, fut pendant quelque temps privé de sa liberté. Cette sévérité lui parut d'autant plus extraordinaire, que jusque-là le duc s'était constamment montré son bienfaiteur; mais loin de le décourager, elle ne fit au contraire qu'accroître son énergie; et, résolu de recouvrer sa liberté, il profita, pour son évasion, de l'époque des fêtes données en 1782, à Stutgard, au grand-duc Paul de Russie. Il demeura ensuite caché près d'une année dans les environs de Bauerbach, chez une respectable veuve, dont les fils avaient été les camarades de collége, et termina, dans cette heureuse retraite, sa *Conjuration du comte de Fiesque*, qu'il avait ébauchée pendant sa captivité, ainsi que sa troisième pièce, *Amour et intrigue*. Il forma le plan de son *Don Carlos*, en 1783, époque à laquelle il se rendit à Manheim, et fut attaché au théâtre de cette ville en qualité d'homme de lettres. Jusqu'ici, Schiller, sans fortune, et pour ainsi dire sans patrie, puisqu'il n'osait rentrer dans la sienne, abandonné à son propre génie, connaissant peu les hommes et les choses, n'avait pu suivre que l'impulsion de sa brillante et féconde imagination; mais à Manheim, il se vit bientôt introduit dans l'intime société des personnes les plus recommandables et les plus distinguées par leur rang et par leur mérite, et fixa surtout l'attention de deux hommes célèbres, chacun dans une carrière et par une existence politique bien différente : l'un, le baron Dalberg, alors coadjuteur de l'électorat de Mayence, depuis grand-duc de Francfort, prince-primat et évêque de Constance; l'autre, le fameux Iffland, directeur du théâtre de Manheim : tous deux firent pour Schiller ce que Molière avait fait pour Racine, et peut-être sans eux l'Allemagne n'aurait point *Guillaume-Tell* et la *Guerre de Trente ans*. Ils se réunirent d'abord pour le soulager dans sa détresse, donner à son génie naissant une direction plus fixe et plus régulière, enfin élever et soutenir sa réputation littéraire. En effet, quoiqu'il n'eût encore publié que les trois pièces dont nous avons parlé, il devint, par leurs soins, à l'âge de vingt-quatre ans, l'un des écrivains dramatiques les plus estimés de sa patrie. Peu après, Schiller accompagna le baron de Dalberg à Mayence, où il s'arrêta quelque temps, et où il fut présenté au duc de Weymar, auquel il récita quelques scènes de son *Don Carlos*. Il se rendit immédiatement après en Saxe; habita successivement Dresde, Jéna et les environs de Leipzig; rédigea, pendant son séjour en Saxe, jusqu'en 1787, la feuille littéraire connue alors sous le nom de *Thalia Rhenana*, et y inséra, outre plusieurs réflexions philosophiques sur l'art théâtral, une foule de poésies légères, remplies de grâce et d'harmonie, parmi lesquelles on distingue la *Cloche* et le *Plongeur*, pièces qui jouissent dans toute l'Allemagne d'une célébrité méritée par une imagination rare, une sensibilité profonde et une admirable richesse de poésie. A la même époque, Schiller se livra avec ardeur à l'étude des sciences exactes, de l'histoire et de la philosophie; suivit alternativement les principes de Garve et de Kant, et adopta même pour un instant les erreurs de Spinosa. L'on a peine à concevoir, en lisant ses ouvrages et en considérant le peu de temps qu'il a vécu, comment son esprit a pu suffire à tant de productions ingénieuses, quoique toutes d'un genre très-différent. Il quitta Dresde en 1787, pour aller s'établir à Weymar, ville qui offrait alors, comme aujourd'hui, la réunion de tout ce que l'Allemagne avait de plus distingué en hommes de lettres et en savans dans tous les genres. Il y fit la con-

naissance de Wieland, de Herder et d'autres littérateurs renommés; devint conseiller privé du duc, et donna presque aussitôt son *Don Carlos*, qui fit la plus vive impression, et procura à son auteur un haut degré de gloire. Mais si Schiller eut de nombreux admirateurs, il eut aussi des critiques sévères, qu'il se crut obligé de combattre par une série de lettres justificatives insérées dans le *Mercure allemand*, auquel il coopéra pendant les années 1788 et 1789 : c'est aussi à cette époque qu'il publia son premier ouvrage historique : *la Révolution des Pays-Bas sous le règne de Philippe II*. En 1788, Schiller vit pour la première fois, Goethe, son rival de génie et de gloire, et cette entrevue eut, de part et d'autre, quelque chose de froid et de réservé; mais ils se lièrent bientôt de l'amitié la plus intime; et c'était par l'entremise et les sollicitations du dernier, que Schiller avait été nommé, en 1789, professeur de philosophie à Jéna. Bientôt parut sa *Guerre de Trente ans*, un des plus beaux monumens historiques qu'eût encore produit l'Allemagne, et qui fut suivi de plusieurs *Mémoires* sur différentes époques du moyen âge, tels que les troubles et les guerres civiles qui désolèrent la France pendant le règne de François Ier et de Henri II, et l'orageuse régence de Catherine de Médicis, etc. Tout semblait concourir alors au bonheur de Schiller; le duc de Weymar, le baron Dalberg, dont il n'avait cessé d'éprouver la bienveillance et l'amitié, avaient réuni leurs efforts pour lui procurer une existence honorable et digne de son génie; il venait même d'obtenir la main d'une jeune personne très-bien née, qu'il aimait passionnément depuis plusieurs années, lorsque les travaux excessifs auxquels il s'était livré, autant par goût que par nécessité, influèrent sur sa constitution physique, au point qu'il ne cessa de languir jusqu'à sa mort, arrivée à Weymar le 9 mai 1805. Sa tête était l'immense volume dans lequel son génie imprimait ses ouvrages avant que sa main les transcrivît sur le papier; et c'est de cette manière qu'on vit se succéder, comme par enchantement, une suite de tragédies admirables par la pureté du style, la fraîcheur du coloris et la force du langage. En 1792, *l'assemblée législative* de France lui avait, *par un décret solennel*, conféré le titre et les droits de citoyen français, et Schiller paya depuis un tribut de reconnaissance à sa patrie adoptive, en célébrant une des époques les plus étonnantes des annales de ce peuple, celle où *Jeanne-d'Arc* sauva son prince et sa patrie. Son dernier ouvrage fut la traduction littérale de la *Phèdre* de Racine, et il voulut, à l'exemple de son ami Goethe, qui a transporté sur la scène allemande le *Mahomet* et le *Tancrède* de Voltaire, consacrer le dernier produit de son génie à rendre hommage à la Melpomène française. Des écrivains français l'ont payé de retour, en faisant passer dans leur littérature quelques-uns de ses ouvrages dramatiques les plus distingués. M. Davrigny s'est aidé du génie de l'illustre étranger pour reproduire les traits de l'héroïne d'Orléans; *Marie Stuart* a été tout récemment (mars 1820), naturalisée sur la scène française par M. Lebrun, qui en suivant son modèle avec une exactitude presque scrupuleuse, en a seulement modifié quelques parties que le goût français aurait sans doute réprouvées; et avant eux, Chénier avait fait d'heureux emprunts à l'écrivain allemand, pour peindre le caractère sombre et la cruauté fanatique de Philippe II. Il est fâcheux d'être obligé de remarquer que l'illustre auteur de *Charles IX* et de *Fénélon* n'avait pas toujours été juste appréciateur du génie de Schiller, et que dans un de ses ouvrages (*Epître sur le goût dans les arts*), il eut le tort d'attaquer, avec autant d'injustice que d'amertume, ce même écrivain qu'il devait un jour imiter avec succès. Plus juste et mieux instruit, Schiller, si l'on en excepte le jugement qu'il a porté du théâtre français, jugement conforme à l'opinion de la plupart de ses compatriotes, est peut-être de tous les écrivains étrangers celui qui a le plus et le mieux parlé de la France et des Français, et toujours avec une candeur et une impartialité qui font honneur à son caractère.

SCHIMMELPENNINCK (Rutger-Jean), naquit le 31 octobre 1761 à Deventer, d'une famille ancienne de la province d'Overyssel. Ses parens, favorisés de la fortune, lui donnèrent une éducation soignée et le destinèrent au barreau. Il fit d'abord ses études d'humanités dans sa ville natale, et partit, en 1780, pour l'université de Leyde, où il s'appliqua principalement à la jurisprudence, sous

les célèbres professeurs Pestel et van der Keessel. La supériorité de ses talens et les progrès qu'il fit dans ses études, lui méritèrent l'estime et la bienveillance de ses maîtres, en même-temps que la douceur de ses mœurs et l'amabilité de son caractère lui concilièrent l'amitié et la confiance de ses camarades. Ceux-ci lui en donnèrent une marque bien frappante en le nommant, en 1784, leur chef, à l'occasion d'un tumulte qui avait éclaté dans la ville, et pour la répression duquel le corps des étudians avait pris les armes. Le jeune Schimmelpenninck se conduisit dans ces momens critiques avec une prudence et un courage, qui déterminèrent la régence de Leyde à lui offrir une médaille d'honneur comme récompense de sa belle conduite. Au mois de décembre de la même année, Schimmelpenninck prit ses degrés en droit, en soutenant publiquement, et avec le succès le plus complet, une dissertation sur la forme convenable d'un gouvernement démocratique (*De imperio populari caute temperato*). Cet essai, aussi sagement pensé que bien écrit, préluda d'une manière brillante à la haute réputation que M. Schimmelpenninck s'est dans la suite acquise au barreau et dans la politique; peu de temps après sa publication, il en parut une traduction hollandaise faite par M. l'avocat Swart, de Leyde, honneur qu'obtiennent très-rarement les productions académiques de cette espèce. Dans cette dissertation, le jeune Schimmelpenninck manifestait déjà sa profonde haine pour le despotisme, sous quelque forme qu'il puisse se présenter, et exprimait avec la plus énergique franchise son amour ou plutôt son enthousiasme pour une sage liberté, circonscrite par de bonnes lois. M. Schimmelpenninck choisit la ville d'Amsterdam pour le théâtre de ses travaux juridiques. Il y exerça la pratique du droit avec un succès prodigieux, de sorte qu'il n'y eut presque pas de cause célèbre au barreau de cette ville, dans laquelle il ne portât la parole comme avocat. Dans les troubles qui eurent lieu pendant les années 1785, 1786 et 1787, s'étant rangé du parti de ceux qui désiraient un changement dans la forme du gouvernement, il se prononça, sans détour, pour l'introduction d'un système représentatif, dans lequel les droits sacrés des citoyens étaient reconnus. Mais en même-temps, il s'opposa de tous ses moyens aux efforts turbulens des démagogues qui exagéraient les principes dont M. Schimmelpenninck s'était montré le défenseur. Les armes prussiennes ayant mis un terme, en 1787, aux troubles qui désolaient la république des Provinces-Unies, M. Schimmelpenninck resta tranquillement à Amsterdam, et s'y fit remarquer par le talent avec lequel il plaida un grand nombre de procès importans, parmi lesquels on distingue ceux qu'il soutint pour les citoyens dits *constitués* de cette ville, ainsi que pour les *régens* du parti anti-stadhoudérien, qui avaient fait partie du comité de défense de la république. La grande révolution de 1795 vint changer tout-à-fait la carrière de M. Schimmelpenninck. L'effervescence des esprits ne lui permit pas de refuser la place de président de la municipalité d'Amsterdam, à laquelle il venait d'être nommé. Quelque répugnance que lui inspirât sa nouvelle destination, il n'en développa pas moins, dans ce poste important, une activité, un courage et une fermeté de caractère qui firent changer en admiration l'estime dont il avait jusqu'ici joui auprès de ses concitoyens. Le discours qu'il prononça en entrant en fonctions, remarquable par la sagesse de ses vues autant que par l'énergie avec laquelle il énonça sa ferme résolution de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés, ainsi qu'au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, fit, dans ces momens d'exaltation, l'impression la plus salutaire, et rassura les gens de bien des deux partis. Ce discours et un arrêté de la municipalité d'Amsterdam, pris sur une proposition de son président au mois de février 1795, dans lequel M. Schimmelpenninck donna de nouveaux développemens aux principes qu'il croyait devoir servir de bases au nouvel ordre de choses qui venait de s'établir; ces deux actes mémorables ont peut-être le plus contribué à donner à la révolution de 1795 la direction modérée qu'on l'a vue prendre dans la suite; le sang batave ne fut point répandu dans des dissensions civiles; et, sous ce rapport, les services que M. Schimmelpenninck rendit alors à l'état, sont d'une importance qu'on ne saurait trop apprécier; aussi le célèbre Luzac, en insérant cet arrêté dans la *Gazette de Leyde*, n'a-t-il pas balancé à dire « que cette pièce irait à la postérité ».

Toujours sage et modéré, M. Schimmelpenninck apporta les mêmes sentimens dans la première convention nationale, à laquelle il fut député encore malgré lui, et où il brilla par son patriotisme éclairé, manifesté dans des discours pleins d'un sens droit et d'une éloquence entraînante, discours qui mériteraient, comme ceux de Mirabeau et autres orateurs distingués de la convention nationale de France, d'être recueillis pour l'instruction des hommes d'état, et pour la jouissance des amis des belles-lettres. Réélu pour la seconde convention nationale, M. Schimmelpenninck, convaincu de l'impossibilité d'y être utile à son pays, dans la disposition des esprits à cette époque, refusa de faire la déclaration exigée des membres pour pouvoir prendre séance, et par ce moyen il eut la faculté de se retirer. De retour à Amsterdam, il s'adonna de nouveau à la pratique, espérant qu'il n'en serait plus distrait; mais cet espoir fut déçu par le triomphe des modérés au 12 juin 1798. Il fallait alors à Paris un ambassadeur hollandais, professant les principes du parti triomphant, afin de faire connaître au directoire exécutif de la France la véritable situation des choses dans la république batave, et de lui prouver la nécessité absolue de la révolution qui venait de s'opérer. M. Schimmelpenninck, sollicité vivement de la part de ceux qui s'étaient chargés du gouvernement, d'accepter cette mission importante, ne balança plus, dès le moment qu'il crut effectivement pouvoir servir sa patrie, à rentrer dans la carrière politique, qui jusqu'alors n'avait eu aucun attrait pour lui, et à laquelle il préférait infiniment la tranquille et honorable profession d'avocat. Il eut la satisfaction de réussir complétement dans la mission qui lui avait été confiée. Mais cet heureux résultat eut pour lui des conséquences d'une nature fâcheuse, du moins d'après sa manière de voir et ses habitudes. Le gouvernement batave lui avait promis que, sa mission remplie, il pourrait retourner à Amsterdam pour y vivre à son gré, sans crainte d'être de nouveau appelé à un emploi politique. Au lieu de se tenir ponctuellement à cette promesse, la prudence et l'intelligence que l'ambassadeur Schimmelpenninck venait de déployer à Paris, avaient persuadé au directoire batave que les intérêts de l'état ne pouvaient être confiés à des mains plus habiles et plus sûres; en conséquence, il insista fortement pour que M. Schimmelpenninck continuât d'être l'interprète des sentimens de son gouvernement auprès du directoire français, et il le nomma son ambassadeur effectif à Paris. M. Schimmelpenninck, ayant également su mériter la confiance des personnes qui, à cette époque, étaient à la tête des affaires de France, remplit parfaitement l'attente de son gouvernement, et rendit des services essentiels à son pays, en faisant maintenir l'indépendance de la république batave, qui, malgré les énormes sacrifices faits pour assurer sa conservation, se trouva bientôt dans une situation assez alarmante. Bonaparte, ayant été nommé premier consul, l'ambassadeur Schimmelpenninck reçut de lui des marques réitérées de son estime et de sa considération, auxquels le caractère énergiquement républicain de l'envoyé batave ne lui permit de répondre que fort imparfaitement. Le nouveau gouvernement de la France, désirant que M. Schimmelpenninck assistât au congrès d'Amiens en qualité de ministre plénipotentiaire de la république batave, le gouvernement de son pays n'hésita pas à se rendre à des vœux d'ailleurs entièrement conformes aux siens propres. Ce fut à ce congrès que les talens et l'habileté de M. Schimmelpenninck brillèrent dans tout leur éclat. C'est à son intelligence et à son esprit conciliant, ainsi qu'à la confiance qu'il sut inspirer à-la-fois au marquis de Cornwallis, plénipotentiaire anglais, et au frère du premier consul, Joseph Bonaparte, plénipotentiaire français, qu'il faut attribuer le rétablissement des négociations, qui étaient sur le point d'être rompues, et qui eurent enfin pour résultat la conclusion d'une paix tant désirée. Non-seulement le gouvernement batave, mais aussi ceux de la France et de l'Angleterre donnèrent au plénipotentiaire hollandais qui avait exercé une influence si salutaire sur le congrès, les marques les plus flatteuses de leur reconnaissance. Parmi celles qu'il reçut du gouvernement batave, on peut compter l'acquiescement, à sa sollicitation, de l'échange de l'ambassade de Paris contre celle de Londres. On s'imagine aisément l'accueil flatteur que dut recevoir dans cette dernière capitale l'homme qui à juste titre pouvait être considéré comme ayant eu

la plus grande part à la pacification récente de l'Europe. Indépendamment des témoignages qu'il reçut de l'estime de lord Cornwallis, des ministres, et en général des personnes les plus distinguées de Londres, il s'y concilia aussi celle de l'ambassadeur français, le général Andréossy, qu'il avait déjà connu à Paris. M. Schimmelpenninck, jouissant à la fois de la confiance des ministres anglais et de celle de l'envoyé de France, ne tarda pas à s'apercevoir que les dispositions des deux gouvernemens ne permettaient pas d'espérer une longue durée de la paix. Sa rupture subite ne justifia que trop ses craintes. Les efforts faits par lui, à l'occasion de cette rupture, pour faire jouir la république batave de la neutralité tant désirée par elle, n'auraient pas été infructueux, si le premier consul ne s'y était constamment opposé. Le ministre des affaires étrangères, lord Hawkesbury, maintenant comte de Liverpool, avait déjà, dans une note officielle, déclaré, au nom de son gouvernement, que l'Angleterre consentait à laisser jouir la république batave de la neutralité la plus absolue, à condition que le premier consul s'y déterminât également. Le ministre anglais ajouta que dans ce cas il était disposé à rendre aux Hollandais les riches bâtimens capturés sur leur commerce, et qui se trouvaient dans les ports de l'Angleterre. L'opiniâtre refus du premier consul entraîna la république batave dans la nouvelle guerre qui fut si funeste à sa marine et à son commerce, et eut pour suite le rappel de M. Schimmelpenninck, qui partit de Londres avec le regret qu'inspire l'espoir trompé, d'autant plus que cet espoir avait pour base la perspective la plus solide de rendre des services réels à sa patrie. Ce malheur mit le comble au dégoût que M. Schimmelpenninck avait toujours manifesté pour la carrière politique, et avec la ferme résolution de n'y jamais rentrer, il partit pour ses terres en Overyssel, afin d'y partager son temps entre des travaux littéraires et les jouissances d'une vie tranquille passée au sein de sa famille. Mais à peine fut-il établi à la campagne, qu'une lettre du premier consul, datée de Bruxelles, vint encore déranger ses projets. Par cette lettre, Bonaparte l'engageait, dans les termes les plus pressans, à se rendre en cette ville, afin d'avoir avec lui un entretien sur des affaires du plus haut intérêt pour les deux gouvernemens. A cette invitation du premier consul se joignirent les instances du gouvernement batave auprès de M. Schimmelpenninck, pour le déterminer à obtempérer au désir du chef du gouvernement français. L'amour de la patrie triompha encore une fois de la répugnance qu'éprouvait M. Schimmelpenninck à s'engager de nouveau dans une carrière qu'il venait de quitter pour ne plus s'y montrer. Arrivé à Bruxelles, il y eut, avec le premier consul, plusieurs conférences, qui avaient principalement pour objet l'état politique de la république batave. M. Schimmelpenninck ne négligea rien pour disposer Bonaparte en faveur de son pays, et pour l'engager à le traiter avec générosité. Le premier consul donna les espérances les plus positives de sa bienveillance envers la république batave et de son estime personnelle pour celui qui dans ce moment lui parlait en son nom. Il témoigna en même-temps à la commission hollandaise, qui se trouvait alors à Bruxelles, le désir de voir dans la suite M. Schimmelpenninck résider à Paris comme ambassadeur de la république. Celui-ci, sollicité vivement par son gouvernement, se rendit enfin à ses vœux, et partit pour Paris vers la fin de 1803. Là, jouissant de l'estime du chef de l'état, il usa constamment de son influence pour être utile à son pays, et surtout pour lui assurer son indépendance, qui devenait de jour en jour plus précaire. Les véritables projets du premier consul à l'égard de la république batave ne tardèrent pas à devenir évidens aux yeux de l'ambassadeur. A plusieurs reprises et sous divers prétextes, Bonaparte lui manifesta son mécontentement de la marche suivie par le directoire batave, et lui dit enfin en termes exprès, que sa position, en rapport avec l'état politique de l'Europe, ne permettait plus que la constitution de la république de Hollande restât telle qu'elle était; il ajouta que le directoire exécutif devait nécessairement être remplacé par un gouvernement plus concentré entre les mains d'une seule personne. Toutes les représentations faites pour détourner Bonaparte de cette résolution furent vaines. Peu de temps après s'être fait proclamer empereur, il insista fortement pour que ce projet fût mis à exécution. S'étant rendu, vers l'au-

tomne de cette année, à Cologne, il invita l'ambassadeur batave à venir l'y joindre. C'est là que M. Schimmelpenninck apprit de lui son intention tout entière. Napoléon lui déclara qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre pour le gouvernement batave que de voir la république incorporée à l'empire français, ou de changer sa constitution, et de placer à la tête du gouvernement une seule personne. Il témoigna en même-temps à M. Schimmelpenninck son désir de voir tomber sur lui le choix du chef de l'etat. L'ambassadeur hollandais fit en vain des observations, la résolution de l'empereur était invariable; de sorte que M. Schimmelpenninck se vit obligé de faire part à son gouvernement des ouvertures qui lui avait été faites. Quelque fâcheuses qu'elles fussent, le gouvernement de la république batave ne balança pas un instant sur le parti à prendre dans ces circonstances. Il préféra à l'anéantissement de l'indépendance, au moins nominale, de la nation dont les intérêts lui étaient confiés, le changement de la constitution, d'autant plus que le chef futur du nouveau gouvernement était aimé de ses concitoyens, et donnait les garanties les plus sûres d'une administration sage et juste. Il chargea donc M. Schimmelpenninck lui-même de poursuivre les négociations, et de conférer avec Napoléon sur la nature et la forme du nouveau gouvernement. Ces négociations eurent lieu à Paris, et M. Schimmelpenninck offrit alors à Napoléon un projet de constitution pour la république batave, semblable, quant aux principales dispositions, à celui des etats-unis de l'Amérique. Napoléon se déclara avec véhémence contre les articles qui plaçaient le gouvernement entre les mains d'un président électif, tel qu'il existe en Amérique; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que M. Schimmelpenninck réussit enfin à faire consentir Napoléon à une constitution qui conservait au moins les formes républicaines, et qui établissait entre autres dispositions, que le chef du gouvernement prendrait le titre de *Grand-Pensionnaire*, et le corps législatif celui de *hauts et puissans Seigneurs*. Cette constitution, qui nommait en même-temps M. Schimmelpenninck grand-pensionnaire, ayant été proposée à la nation hollandaise, fut adoptée presqu'à l'unanimité de tous les votans. M. Schimmelpenninck fut installé dans ses fonctions au mois de mars 1805. En saisissant les rênes du nouveau gouvernement, il prononça un discours dans lequel il développa les principes d'après lesquels il se proposait de gouverner; principes qui furent applaudis de tous les partis encore existans dans la république. Pendant les quinze mois qu'il fut à la tête du gouvernement, il resta fidèle aux principes qu'il avait énoncés; il rétablit, par l'introduction d'un nouveau système général de finances (*voy.* GOGEL), le crédit public, et garantit l'etat d'une banqueroute, qu'on croyait presqu'inévitable. La confiance qu'inspirait M. Schimmelpenninck fut telle, que pendant tout le temps qu'il fut investi du pouvoir suprême, la tranquillité publique ne fut troublée sur aucun point de la république, et qu'aucune arrestation n'y eut lieu pour délit politique. Tel était l'état des choses en Hollande, lorsque Napoléon, enivré du succès de la guerre contre l'Autriche, qui venait d'être terminée, médita le grand projet de changer plusieurs dynasties de l'Europe, et de placer ses frères sur les trônes dont il dépouillait les anciens possesseurs. La république batave était destinée à subir un changement aussi imprévu qu'arbitraire; elle fut forcée d'accepter pour roi Louis Bonaparte; mais le grand-pensionnaire s'honora dans toutes les conférences et délibérations qui eurent lieu à cet égard, par son refus constant de concourir à une mesure qui avait pour objet l'anéantissement de la république, dont il avait juré de maintenir l'indépendance. Il refusa également d'accepter la place de président à vie de leurs hautes puissances, place qui lui avait été déférée par la nouvelle constitution, et il se rendit en ses terres en Overyssel, pour y vivre désormais en simple particulier. Pendant tout le temps du règne du roi Louis, M. Schimmelpenninck jouit des douceurs de la vie privée, auxquelles il attachait tant de prix, mais dont la continuation lui fut refusée du moment où la Hollande fut incorporée à l'empire français. Quelques mois après cet événement, M. Schimmelpenninck fut fort surpris de se voir nommé comte de l'empire et grand trésorier de l'ordre des trois toisons-d'or, nomination qui fut bientôt suivie de celle de membre du sénat conservateur. Jamais disgrace n'aurait pu être aussi douloureuse à M. Schimmelpeninck que cette marque

de considération de la part de Napoléon lui fut pénible. Cependant il ne crut pas pouvoir refuser les honneurs dont il venait d'être comblé par ce puissant monarque, qui souffrait difficilement un refus; d'autant plus qu'il avait un fils qui approchait de l'âge de la conscription. Au sénat, il se prononça souvent avec une franchise peu commune dans ce corps, et s'y concilia l'estime de ses collègues. Aussitôt que sa patrie eut recouvré son indépendance, et que la prise de Paris par les alliés lui permit de retourner dans son pays, M. Schimmelpenninck se retira dans ses terres, et fut, en 1815, nommé membre de la première chambre des états-généraux, place qu'il occupe encore en ce moment (février 1820). Grand-croix des ordres de l'union et de la réunion, lorsque ceux-ci existaient, M. Schimmelpenninck l'est actuellement de l'ordre du lion-belgique et grand cordon de la légion-d'honneur. Louis XVIII, en confirmant son grade dans cet ordre, lui a également accordé la confirmation de son titre de comte. Il existe de M. Schimmelpenninck un portrait très-ressemblant, exécuté par Hodges; il passe pour un chef-d'œuvre de gravure.

SCHINDERHANNES (Jean Buckler, dit), c'est-à-dire, l'Ecorcheur, à cause de la profession qu'il exerçait, né à Weyden, près Rastadt, en 1779, entra dans la société de quelques scélérats, qu'il surpassa bientôt par son adresse et son courage. Il choisit la rive gauche du Rhin, et principalement les montagnes du Hundsruck, pour théâtre de ses exploits, dévasta des communes entières, sut se soustraire pendant long-temps, avec une habileté peu commune, aux recherches de la justice, osa quelquefois résister aux forces envoyées contre lui, et fut enfin arrêté en 1803, avec 57 de ses complices. Mis en jugement, il montra une présence d'esprit et un sang-froid qui étonnèrent; il chercha, surtout, à sauver une femme qui avait été surprise avec lui, et assura l'avoir séduite sans qu'elle connût son infâme métier. Des témoins déposèrent qu'il était le moins féroce de sa troupe. On cita même de lui plusieurs traits de bienfaisance envers des malheureux. Il résulta de la procédure que les juifs, nombreux dans le canton où il exerçait ses rapines, avaient été de sa part l'objet d'une animosité particulière. Il fut condamné à mort par une commission formée à Mayence, et exécuté le 18 novembre 1803. Il mourut avec courage, à peine âgé de 24 ans. Les principales actions de ce héros du brigandage, ont été consignées dans un ouvrage intitulé : *Histoire de Schinderhannes et autres brigands*, 2 vol. 1810.

SCHLEGEL (Auguste-Guillaume), l'un des littérateurs les plus distingués de l'Allemagne, est né, le 8 septembre 1767, à Hanovre. Son père occupait la place de surintendant-général de la principauté de Lunebourg. Il fit de brillantes études à l'université de Gœttingue, où il sembla d'abord se vouer à la théologie, puis il devint membre du séminaire philologique sous le célèbre Heyne. Une dissertation latine sur la géographie d'Homère, le classa parmi les érudits de l'Allemagne. Ce fut lui qui rédigea la table du Virgile de Heyne. Sur sa réputation, le riche banquier Mulman, d'Amsterdam, le pressa de se charger de l'éducation de ses enfans. Revenu en Allemagne au bout de trois ans, M. Guillaume Schlegel fut choisi par Schiller pour son collaborateur. Il publia des fragmens de traduction du Dante, qui seraient encore remarqués, si l'auteur ne s'était surpassé lui-même dans sa traduction du théâtre de Shakespeare. Jamais copie ne ressembla mieux à l'original; et quelqu'étonnantes que soient la richesse et la souplesse de la langue allemande pour ce genre de travail, on ne peut nier que Schlegel n'ait fait un véritable tour de force. Il l'a renouvelé dans sa traduction du théâtre espagnol de Calderon, entreprise qui lui présentait de plus grandes difficultés. Après avoir professé pendant quelques années à Jéna, M. Schlegel se rendit à Berlin, où il fit à Kotzebue, qui rédigeait le journal le *Freimüthig*, une guerre de plume extrêmement vive. C'est dans cette capitale qu'il fit une connaissance dont l'éclat ajouta beaucoup à la célébrité qu'il s'était acquise. Mme de Staël goûta tellement ses principes philosophiques et littéraires, qu'elle l'emmena à Copet, en 1805. Il la suivit dans ses voyages en Italie, en Autriche, en France, en Suède, et la chanta dans une élégie intitulée : *Rome*. Ce fut après avoir suivi assidûment le Théâtre-Français, à Paris, qu'il conçut l'idée de composer son parallèle de la *Phèdre* d'Euripide et de celle de Racine. Malgré les connaissances pro-

fondes qu'il déploya dans cet écrit, il fut impossible de n'y pas reconnaître l'influence des préventions nationales, et d'un système littéraire qui ne peut être et ne sera jamais celui de la France, attendu l'espèce d'arbitraire auquel il livre les productions d'un art que les anciens (auxquels M. Schlegel paraît rendre hommage plus que ne le font en général les écrivains de l'école *romantique*) avaient cru devoir assigner des règles fixes et positives, loin de l'abandonner aux caprices de l'imagination. Il est juste toutefois de reconnaître que le critique allemand, en se permettant d'exercer sur Racine une censure que notre admiration religieuse pour ce grand homme doit nous faire envisager presque comme un sacrilége, n'a guère fait qu'étendre et commenter quelques-unes des observations de Voltaire. Ce fut à Vienne, en 1808, que M. Schlegel fit un cours public de littérature dramatique, qui, depuis, a été traduit en français. Les peuples modernes, et les Français moins que d'autres, n'adoptèrent pas tout ce qu'il dit de leur théâtre; mais tous convinrent que jamais l'art dramatique, tel que le conçurent les anciens et particulièrement les Grecs, n'avait été développé avec autant de clarté et de profondeur. M. Schlegel a même fait des découvertes relatives à la représentation des tragédies anciennes, et à la construction des théâtres : enfin, il a eu l'honneur de relever des erreurs de Voltaire et du savant Barthélemi lui-même. A la fin de 1810, il partagea volontairement l'exil de Mme de Staël, expulsée de France par Napoléon, et continua ses travaux littéraires ou prit part à ceux de cette femme célèbre, au château de Copet. Les grands événemens de 1812 l'arrachèrent au culte des muses, et il sembla se vouer exclusivement à la politique. Il publia divers écrits véhémens, tant en allemand qu'en français, pour faire voir à l'Europe que l'extravagante expédition de Moscou avait amené l'heure de sa délivrance. Il suivit à l'armée, en qualité de secrétaire, le prince de Suède, qu'il avait connu à Stockholm. Après la chute de Napoléon, il retourna chez Mme de Staël à Copet. Depuis cette époque, il a publié : Un *Précis historique et philosophique sur M. Necker.* — Une *Dissertation italienne sur les chevaux de Venise*, où il a déployé des connaissances qu'on aurait pu lui croire étrangères. — Une *Dissertation sur le groupe de Niobé*, insérée dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, janvier 1817. — Une *Notice historique* sur Jean de Fiesole, peintre florentin du 15e siècle, et une *Explication* du tableau de St-Dominique de ce peintre, exposé, en 1815, au Musée royal, traduite en français, 1817. — Enfin, Des *Observations sur la langue et la littérature provençales*, 1818, in-8. M. Schlegel a été appelé, au mois d'août 1818, par le roi de Prusse, à remplir la chaire de philosophie à l'université de Berlin. Cet article serait incomplet, si l'on n'y faisait connaître le jugement qu'a porté, sur M. Schlegel, un écrivain célèbre qui a eu d'intimes relations avec lui. Cet écrivain est Mme de Staël, et si l'on peut craindre que l'amitié n'ait dicté ses éloges, on doit aussi considérer que personne en France n'était plus qu'elle en état de bien apprécier le philologue allemand : « M. A. W. Schlegel, dit-elle (*De l'Allemagne*, tom. 2), possède en littérature des connaissances rares, même dans sa patrie; il excelle à comparer les diverses langues et les différentes poésies entr'elles... Dans son *Cours de littérature dramatique*, il a trouvé l'art de traiter les chefs-d'œuvre de la poésie, comme des merveilles de la nature, et de les peindre avec des couleurs vives qui ne nuisent point à la fidélité du dessin.... Il n'a point d'égal dans l'art d'inspirer de l'enthousiasme pour les grands génies qu'il admire.... On peut comparer sa manière de parler de la poésie à celle dont Winkelmann décrit les statues, et c'est ainsi seulement qu'il est honorable d'être un critique. Tous les hommes du métier suffisent pour enseigner les fautes qu'on doit éviter; mais, après le génie, ce qu'il y a de plus semblable à lui, c'est la puissance de le connaître et de l'admirer. »

SCHLEGEL (Frédéric de), frère du précédent, est né comme lui à Hanovre, en 1772. Envoyé, après ses premières études, à Leipzig, pour y apprendre le commerce, il manifesta bientôt un violent dégoût pour cet état, et se jeta dans la carrière littéraire. Il ne tarda pas à s'y distinguer par des morceaux d'une haute critique, insérés dans les journaux les plus répandus. Le premier ouvrage important qu'il publia fut celui qui est intitulé : *Les Grecs et les Romains*. Le célèbre Heyne en fit l'éloge le plus complet.

Frédéric Schlegel s'associa à son frère pour la rédaction de l'*Athenæum*. Son roman philosophique de *Lucinde* fit un bruit extraordinaire dans toute l'Allemagne. L'auteur habitait alors Berlin, qu'il quitta pour s'établir à Jéna, où il ouvrit des cours particuliers. Ses occupations ne l'empêchèrent point de se livrer à un penchant secret pour la poésie. Il publia, en 1801, son poëme d'*Hercule Musagète*, où il donna, à-la-fois, la mesure de son caractère et de ses facultés. Sa tragédie d'*Alarcos*, qu'il prétendait être à la manière d'Eschyle, fut classée par les admirateurs mêmes de son talent dans le genre romantique. Ce fut à-peu-près à cette époque (de 1802 à 1803), qu'il fit un voyage à Paris, où il ouvrit un cours de philosophie. Il était accompagné de sa femme, fille du célèbre Mendelsohn, laquelle, ainsi que lui, embrassa par la suite la foi catholique, dans la ville de Cologne. C'est pendant son séjour à Paris, qu'il s'efforça de bien mériter de la littérature française par des recherches sur les romans de chevalerie et les fabliaux du moyen âge. Il donna ses soins, à la même époque, à un ouvrage tout français : ce sont des *Notices et extraits relatifs à Jeanne d'Arc*. Ses *Essais sur la langue et la philosophie des Indiens*, fournirent une nouvelle preuve de l'étonnante variété de ses connaissances. Rentré en Allemagne, en 1808, il fut attaché au quartier-général de l'archiduc Charles, en qualité de secrétaire aulique, et l'empereur lui conféra la noblesse, avantage auquel il est permis de croire qu'un homme tel que M. Frédéric Schlegel n'attache pas un grand prix. L'issue de cette guerre le rendit à ses occupations littéraires. Il ouvrit à Vienne deux cours qui lui firent une haute réputation; l'un sur l'*Histoire moderne*, l'autre sur l'*Histoire littéraire de tous les peuples*. Ces deux cours ont été imprimés en 1812. Depuis cette époque, il publia le *Museum allemand*. M. Frédéric de Schlegel a été employé ensuite auprès de la diète germanique, à Francfort, avec le titre de conseiller de la légation autrichienne. Parmi ses nombreux ouvrages, il en est un qui porte un caractère tout particulier : c'est sa traduction de la *Corinne* de Mme de Staël, qui parut en allemand avant que l'original français n'eût vu le jour. Le grand éclat que jettent, depuis long-temps, les deux Schlegel, les a rendus chefs d'une secte littéraire que l'on appelle en Allemagne les *Schlégéliens*, et que l'on désigne plus communément en France par le nom des partisans du genre *romantique*. On ne saurait trop remarquer, au reste, que dans l'un et l'autre pays, le public peu instruit leur a prêté des opinions et même des hérésies littéraires dont ils n'ont jamais fait profession. Mme de Staël n'a pas rendu moins de justice au cadet de ces deux frères qu'à l'aîné, quoiqu'elle l'ait connu moins particulièrement : « Frédéric Schlegel, dit-elle (*De l'Allemagne*, tom. 2), est l'un des hommes illustres de son pays, dont l'esprit a le plus d'originalité; et loin de se fier à cette originalité qui lui promettait tant de succès, il a voulu l'appuyer sur des études immenses.... Veut-on savoir en quoi consiste cette partialité que l'on reproche aux deux Schlegel? Le voici : ils penchent visiblement pour le moyen âge, et pour les opinions de cette époque; la chevalerie sans tache, la foi sans bornes, la poésie sans réflexions, leur paraissent inséparables, et ils s'appliquent à tout ce qui pourrait diriger dans ce sens les esprits et les ames.» La manière dont Mme de Staël caractérise ici le talent et les opinions de ces deux frères, ainsi que l'estime et l'amitié dont paraît les avoir honorés cette femme extraordinaire, non moins admirable par son caractère que par son génie, sont pour Auguste et Frédéric Schlegel les plus honorables témoignages, et ne permettent pas de douter que dans la lutte qui se trouve aujourd'hui engagée entre le despotisme et la liberté, l'ignorance et les lumières, ils ne secondent de tous leurs vœux, et de l'ascendant de leur exemple, le triomphe des vrais principes.

SCHMALTZ, conseiller intime du roi de Prusse, publia, en 1815, un ouvrage intitulé : *La Ligue de la vertu et les sociétés secrètes*, dans lequel il attaqua avec chaleur les associations particulières, notamment celle du *Tugend-Bund*, comme méditant le projet d'une révolution démagogique. M. Schmaltz oublia sans doute alors les services éminens rendus par cette institution tant calomniée à la cause de la patrie et du trône, à une époque où ceux que l'on voit aujourd'hui les généreux défenseurs d'un pouvoir qui n'est plus en danger, se tenaient prudemment dans toute la nullité

du silence et de l'inaction. Au surplus, il ne parut pas l'avoir oublié seul, puisque le roi, à qui l'auteur fit hommage de son ouvrage, lui envoya la décoration du mérite civil, en lui témoignant qu'il lui savait gré de son zèle, et qu'il approuvait ses sentimens. La sanction royale donnée à l'écrit de M. Schmaltz ne le mit point à couvert du ressentiment de ceux qui s'y crurent attaqués. Trois officiers de la garde prussienne, membres du *Tugend-Bund*, lui proposèrent un duel chevaleresque, qu'il refusa. Le prince de Mecklenbourg-Strelitz, commandant-en-chef la garde royale, se mêla de la querelle, et punit sévèrement les trois provocateurs : résultat qui fut plus salutaire à la personne de M. le conseiller qu'à sa réputation. Les écrivains les plus distingués de l'Allemagne se mirent alors sur les rangs pour répondre aux imputations de M. Schmaltz, qui bientôt fut provoqué à un duel littéraire et académique, dans une brochure intitulée : *De l'enthousiasme des Prussiens en* 1813, par M. Fœrster, docteur en philosophie. Ce nouveau champion, dans la préface de son ouvrage, sommait M. Schmaltz de se présenter à un jour convenu dans le grand auditoire, et d'y soutenir les thèses contenues dans son écrit. Il ajoutait que si cette lutte académique avait lieu, il commencerait par invoquer le Dieu qui l'avait protégé dans les combats, et avait guéri ses blessures : car M. Fœrster, comme la presque totalité des instituteurs et des écrivains (si l'on en excepte ceux qui réservèrent alors leur courage pour la défense de l'arbitraire) avait porté les armes dans la guerre de l'indépendance germanique. «Toi, disait-il ensuite à M. Schmaltz, toi, mon adversaire, fais maintenant aussi ta prière à Dieu, si tu le peux, sinon invoque les faux dieux à qui tu as vendu ton ame.» Les journaux prirent une part active à cette guerre de plume, où toutefois le publiciste provoqué ne se montra pas beaucoup plus disposé à figurer que sur une autre espèce d'arène. M. Schmaltz réveilla l'attention publique, en 1816, par de nouvelles attaques contre les sociétés secrètes ; et on annonça même qu'il s'était attiré un procès criminel qui ferait beaucoup de bruit. Au surplus, il a prouvé qu'il savait imposer silence à ses adversaires par des moyens plus sûrs que l'intervention des tribunaux. M. Schmaltz est du nombre, si considérable de nos jours, de ces hommes précieux auxquels certains gouvernemens paraissent accorder exclusivement leur confiance, et sur lesquels le pouvoir doit en effet compter, aussi long-temps qu'il sera debout.

SCHNEIDER (EULOGE), d'abord l'un des plus exécrables instrumens, et ensuite l'une des victimes de la tyrannie décemvirale, naquit, en 1757, à Wipefeld en Alsace, où il était prêtre avant la révolution. Il devint, à cette époque, vicaire épiscopal de l'estimable Saurine, évêque constitutionnel de Strasbourg, puis commissaire civil près l'armée d'Alsace, et enfin accusateur public du tribunal du Bas-Rhin. Les massacres, les persécutions, les perfidies, les bassesses, les forfaits de tout genre dont les plus féroces agens de la terreur se sont rendus coupables à cette époque, à jamais horrible dans l'histoire de la révolution française, sont à peine comparables à ceux par lesquels l'abominable Schneider signala dans le Bas-Rhin, les funestes fonctions dont il était investi. Il parcourait sans cesse cette malheureuse contrée à la tête de l'armée révolutionnaire, et, suivi de l'instrument de mort, il envoyait au supplice sur la simple déposition de deux de ses agens, les citoyens pauvres ou riches, de tout âge, de tout sexe, de toute condition. On le vit un jour, entrant dans une commune, ordonner à la municipalité de lui livrer sur-le-champ cinq têtes à son choix ; mais le trait suivant, choisi entre mille, nous dispensera d'en citer d'autres : Arrivé dans le cours de ses tournées au village d'Epsig, il se présenta chez le nommé Kuhn, juge-de-paix du canton qu'il trouva à table. On l'invite à dîner; tous les convives s'empressent de lui céder la place d'honneur, et bientôt toute la maison est occupée à le servir. Il paraissait s'égayer au milieu des bouteilles et de la bonne chère, lorsque tout-à-coup adressant la parole au maître de la maison, il lui demanda s'il avait encore beaucoup de vin pareil. Kuhn lui répondit qu'il en avait encore quelques bouteilles à son service. « Eh bien, reprit le monstre, hâte-toi d'en faire servir encore une, car dans trois quarts d'heure tu n'en boiras plus. » En effet, il fit, à l'instant même, dresser dans la cour et sous les yeux de son hôte, l'échafaud dont il était partout accompagné ; et, sans autre apparence de jugement que

l'accusation d'avoir été autrefois receveur des biens du cardinal de Rohan, malgré les cris, les supplications, le désespoir de la femme, des enfans et des domestiques de cet infortuné, il ordonna aux gendarmes et aux bourreaux qui formaient son cortége ordinaire, de le saisir et de faire tomber sa tête, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Jaloux de ne pas se laisser surpasser en barbarie par l'épouvantable Carrier, Schneider faisait préparer à Strasbourg des noyades semblables à celles de Nantes, lorsqu'enfin les proconsuls eux-mêmes en firent justice. S'étant permis, au retour d'une de ses courses, d'entrer dans la ville avec une pompe insolente, dans un carrosse à six chevaux, précédé de coureurs et entouré de gardes le sabre nu, il offusqua par son orgueil les commissaires de la convention, Saint-Just et Lebas, qui le firent arrêter, puis exposer le lendemain 21 décembre 1793, pendant une grande partie de la journée, sur un échafaud. On le transféra ensuite à Paris, où le tribunal révolutionnaire le condamna à mort le 12 germinal an 2 (1er avril 1794), comme convaincu d'avoir, par des concussions et vexations immorales et cruelles, par l'abus le plus révoltant et le plus sanguinaire du nom et des pouvoirs d'une commission révolutionnaire, opprimé, volé, assassiné les citoyens; et ravi l'honneur, la fortune et la tranquillité à des familles paisibles. C'est un spectacle bien digne de toute l'attention de l'observateur accoutumé à descendre dans les profondeurs du cœur humain, que celui du crime aux prises avec lui-même. L'accusateur public Fouquier-Tinville, assassinant judiciairement l'accusateur public Schneider est, selon nous, l'une des plus terribles leçons que puissent offrir les révolutions!.... Cette réflexion n'a pas besoin de développemens.

SCHOENFELD (Le baron DE), officier-général prussien, jouissait déjà d'une certaine réputation, lorsque son esprit adroit et rusé, son activité reconnue, et ses connaissances militaires le firent désigner en 1789, pour accomplir les vues secrètes de la politique prussienne à l'égard de la maison d'Autriche, lorsque l'insurrection des provinces de la Belgique parut devoir être favorable à cette rivalité. Devenu lieutenant-général par l'ascendant du parti de van der Noot, il contrecarra continuellement les vues de van der Mersch, finit même par perdre et faire déposer ce général, aussi bon citoyen que brave militaire, et après avoir remporté quelques légers avantages à la tête des insurgés, il contribua à leur anéantissement, aussitôt (à ce que l'on croit) que ses instructions secrètes, modifiées par la nouvelle direction que la marche générale de la politique européenne avait donnée au système de sa cour, le lui ordonnèrent. Au commencement de 1792, il fut envoyé par son souverain à Coblentz, près des princes frères de Louis XVI, et commanda pendant cette campagne une division de l'armée prussienne. En 1793, il fut employé au siége de Mayence, et dirigea, le 8 mai et le 8 juillet, les deux attaques de Kostheim, où il montra beaucoup de bravoure et d'intelligence. A la première, il eut un cheval tué sous lui, et à la seconde, il s'empara de ce poste important. Le roi lui écrivit à la suite de cette affaire une lettre très-flatteuse, et lui accorda l'ordre de l'aigle noir. Le 14 septembre, il se signala de nouveau à la bataille de Pirmasens, où il contribua à assurer la victoire aux Prussiens par les manœuvres hardies qu'il fit exécuter à la cavalerie. Il fut blessé dans cette affaire, et le roi lui témoigna de nouveau sa satisfaction, en même-temps que sa douleur de le savoir blessé. En 1794, il fut employé contre les Polonais, et continua à montrer, quoique dans une cause injuste et odieuse, beaucoup de valeur et d'activité. Il fut d'abord détaché sur la rive gauche de la Vistule, pour couvrir de ce côté le siége de Varsovie; et le 27 août, il repoussa le palatin Madalinski, l'un des plus braves chefs de cette insurrection patriotique, qui voulait se jeter dans la province de Posen. Depuis cette époque, le baron de Schoenfeld cessa d'être employé, et quelque temps après il mourut des suites de ses blessures.

SCHOLTEN (CORNEILLE ANTOINE-FANNIUS), conseiller-d'état et président du conseil des domaines des Pays-Bas, issu d'une famille patricienne, est né, en 1768, à Amsterdam. Après avoir fait de bonnes études à l'université de Leyde et y avoir été gradué en droit, il s'établit comme avocat à la Haye et y pratiqua avec beaucoup de succès. Attaché au parti stadhoudérien, il continua son état sous le régime républicain après la révolution de 1795, et n'entra en fonctions publiques

que sous le gouvernement royal de Louis Napoléon, qui le nomma secrétaire-général du conseil des chasses. Rendu à la condition privée sous le régime français, il ne rentra sur la scène politique qu'au mois de novembre 1813; il fut alors un des partisans les plus zélés et les plus influens du nouvel ordre de choses. Nommé, par le gouvernement provisoire des courageux duumvirs van Hogendorp et van der Duyn, commissaire avec M. Kemper, pour organiser la révolution à Amsterdam, et déterminer la régence provisoire de cette ville à se prononcer ouvertement en faveur de l'indépendance nationale, M. Scholten y rendit de grands services à la cause de la liberté, services que le roi des Pays-Bas a su apprécier, et qui ont valu à leur auteur, outre les places désignées plus haut, sa nomination au grade de commandeur de l'ordre du lion-belgique, ainsi que son annoblissement.

SCHRANT (J.-M.), professeur de littérature hollandaise à l'université de Gand, est auteur de quelques ouvrages qui ne sont pas dépourvus de mérite, et qui font surtout honneur à ses sentimens de tolérance en matière de religion. Avant d'être professeur, il était curé catholique à Harencarspel, commune de la Nord-Hollande, où il était généralement aimé pour la douceur et la régularité de ses mœurs, autant qu'estimé pour la supériorité de ses talens. C'est à ces qualités recommandables que M. Schrant a dû, en 1816, sa nomination à la chaire de littérature hollandaise à l'université de Gand. Ce choix fut généralement applaudi. Voici la nomenclature de ses principaux écrits: *La vie de Jésus, dédiée à la jeunesse*, 1808.—*Leçons de santé pour la jeunesse*, 1816; dans les *Mémoires de la société d'utilité publique*. — Traduction hollandaise des *Dialogues sur l'éloquence par Fénélon*, avec des notes, Amsterdam, 1817. Dans ces notes M. Schrant a donné de bonnes traductions de plusieurs morceaux de Démosthène, Cicéron, Bossuet, etc. — Traduction hollandaise de la *Notice de M. le chanoine de Bast sur la découverte du tombeau du comte d'Egmont à Sottegem*, Gand, 1818.

SCHROEDER (Le baron DE), officier supérieur au service d'Autriche, fut employé, en 1789, contre les patriotes brabançons; et ayant, en novembre, attaqué avec imprudence le bourg de Turnhout, où se trouvait le général van der Mersch, qui avait fait, avec une profonde habileté, toutes les dispositions nécessaires pour l'attirer dans un piége, il y perdit beaucoup de monde, et en fut repoussé, après avoir été lui-même blessé au genou. Cette affaire fut infiniment avantageuse au parti patriotique, dont elle enflamma l'espoir, en même-temps qu'elle inspirait aux insurgés la plus grande confiance dans leur chef. Ce revers n'entraîna cependant point la disgrace du baron de Schrœder, qui servit ensuite contre les Français. Devenu, en février 1793, feld-maréchal-lieutenant, il remplaça, en mai de la même année, le général Beaulieu à Arlon, y fut attaqué, le 9, par un corps français très-supérieur en nombre, et ne se retira qu'après une vigoureuse défense; mais cette affaire, qui fit honneur au courage de ses troupes et au sien, n'en fit point à sa prévoyance; car depuis huit jours, il était averti de cette attaque, depuis 3 les avant-postes étaient aux mains, et il ne prit aucunes mesures pour sauver des magasins immenses qui se trouvaient à Arlon et qui tombèrent au pouvoir de l'ennemi. En 1794, il contribua sous Bender à la défense de Luxembourg; obtint plus tard le commandement de la forteresse de Cracovie, et fut mis à la pension en 1806, peu de temps avant sa mort.

SCHULTENS (HENRI-ALBERT), célèbre professeur de langues orientales, d'abord à l'athénée d'Amsterdam, ensuite à l'université de Leyde, est né, en 1748, à Herborn, ville de la principauté de Nassau. Il était fils de Jean-Jacques et petit-fils d'Albert Schultens, deux savans auxquels la littérature orientale a eu les plus grandes obligations. Il mourut à Leyde, le 12 août 1793, âgé d'environ 45 ans. On a de lui: *El Nawahig, Anthologia sententiarum arabicarum cum scholiis Zamachsjarii*, Leyde, 1772, in-4. — *Oratio de finibus linguarum orientalium proferendis*, Amsterdam, 1773, in 4. Il prononça ce discours en entrant en fonctions de son professorat à l'athénée d'Amsterdam. — *Specimen proverbiorum Meidani ex versione Pocockiana*, Londres, 1773, in-4. — *Oratio de studio Belgarum in litteris Arabicis excolendis*, Leyde, 1779. C'est par ce discours qu'il entra en fonctions comme professeur à l'université de Leyde.—*De ingenio Ara-*

bum, Leyde, 1788. Après sa mort, le professeur Munthinge a publié sa *Traduction hollandaise du livre de Job*, et le professeur Schroeder des *Fragmens des proverbes arabes de Meidanus, commentés par Schultens*. On trouve son portrait dans la *Continuation de l'histoire nationale de Wagenaar*, tom. 50, avec une notice sur sa vie. M. Kantelaar a publié son *Éloge* en 1794; et le successeur de Schultens dans la chaire des langues orientales, le savant professeur Scheidius, lui a également payé un juste tribut d'éloges dans son discours, intitulé : *Oratio de eo quod Schultensii post immortalia erga litteras orientales merita posteris agendum reliquerunt*, 1794.

SCHWARTZENBERG (Le prince Charles-Philippe), feld-maréchal autrichien, né le 15 avril 1771, entra de bonne-heure au service, parvint rapidement au grade de lieutenant-colonel, fut aide-de-camp du général Clerfayt, et se distingua sous ses ordres en plusieurs occasions, particulièrement le 1er mai 1792 à la bataille de Quiévrain. Pendant la campagne de 1793, il commanda une partie de l'avant-garde du prince de Cobourg; et se signala de nouveau, en juillet, vers Valenciennes; en octobre, à Oisy, à Estreux, près de Landrecies, et pénétra, avec des partis, vers Guise et jusqu'à St-Quentin. Le 29 mai 1794, il contribua à repousser les attaques faites sur le Cateau; et ayant déployé de nouveau, le 27 avril, la plus grande bravoure à l'affaire qui eut lieu entre Bouchain et Cambrai, il reçut l'ordre de Marie-Thérèse sur le champ de bataille. En juin 1793, le prince de Schwartzenberg, alors colonel et commandant le régiment des cuirassiers de Zeischwitz, fit partie du corps d'armée sous les ordres du général Wartensleben, dans le Bas-Rhin. Il fut nommé major-général après la bataille de Wurtzbourg, livrée le 3 septembre de la même année, et le 16, il se conduisit de la manière la plus brillante à l'attaque de Dietz. En septembre 1802, il refusa l'ambassade de Pétersbourg, fut employé de nouveau dans les armées autrichiennes, en qualité de lieutenant-feld-maréchal, lors de la reprise des hostilités avec la France, en 1805, et fut un des trois généraux nommés au mois de juillet de cette année, pour conférer avec le baron de Wintzingerode, aide-de-camp de l'empereur de Russie, sur le plan de campagne proposé par l'Autriche. Le prince de Schwartzenberg, chargé d'un commandement à l'aile droite de l'armée autrichienne devant Ulm, prit part à l'action du 11 octobre, contre l'armée d'observation française, sous les ordres du maréchal Ney, et se retira, après la perte de la bataille, par la route de Franconie, avec l'archiduc Ferdinand. Ce général a rempli, pendant plusieurs années, les fonctions d'ambassadeur auprès de Napoléon, et ce fut en cette qualité qu'il eut beaucoup de part au mariage de ce monarque avec l'archiduchesse Marie-Louise. En 1812, il prit le commandement du corps d'armée autrichien qui, conformément au traité conclu le 14 mars, fut mis à la disposition de Napoléon, pour seconder ses opérations contre la Russie. Cette armée, forte de 30,000 hommes, se trouvait en Gallicie au commencement des hostilités; elle passa le Bug à Droghitschin dans les premiers jours de juillet, poursuivit les Russes dans toutes leurs directions, et s'empara le 11 de Pinsk, position importante dans le duché de Varsovie. Au mois d'août, Napoléon confia au prince de Schwartzenberg le commandement de sa droite et celui du 7e corps, composé de troupes saxonnes, avec lequel il marcha contre le général Tormazow, l'attaqua le 12, et le contraignit à la retraite. Les bulletins français firent l'éloge des talens qu'il avait déployés en cette occasion. Il continua ses opérations pendant le mois de septembre, contre les généraux Tormazow et Tschitchakoff, qui s'avançaient par la Volhinie. Mais il fut battu à son tour par ces généraux, au mois d'octobre, et effectua sa retraite vers le duché de Varsovie. Les bulletins français annoncèrent au mois de novembre, qu'il avait remporté plusieurs avantages, les 16, 17 et 18, contre le général Sacken, envoyé par le général Tschitchakoff pour observer ses mouvemens; mais ces succès furent démentis par les bulletins russes, qui prétendirent au contraire que le général autrichien ayant essayé de s'approcher de la place de Slonim, en avait été repoussé deux fois avec perte. La conjecture la plus vraisemble, c'est que le prince de Schwartzenberg, considérant la tournure que prenaient les choses, connaissant les véritables dispositions de sa cour, et présumant avec raison qu'elle ne

tarderait pas à se déclarer en faveur des coalisés, ne crut pas devoir déployer contre un ennemi qui allait devenir un allié, tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Quoi qu'il en soit, le général Schwartzenberg, dont les troupes étaient alors concentrées dans le duché de Varsovie, s'y maintint pendant les derniers mois de cette année, et il occupait encore, au mois de février 1813, la position de Pultusk. Il quitta l'armée le 9 de ce mois, et se rendit à Vienne, où il reçut le commandement de l'armée qui se formait en Bohême; et quoique la rupture de l'Autriche avec la France ne parût point encore décidée, il quitta ses cantonnemens le 24 août, marcha sur Dresde, où se réunirent les armées russe et prussienne, sous les ordres des généraux Wittgenstein et Kleist, et concourut aux combats des 26 et 27 août, contre Napoléon en personne. Le 28, il fit, avec toute l'armée, un mouvement à droite, pour prendre position derrière les défilés qui séparent la Saxe de la Bohême, et pour y attendre les divisions des généraux Vandamme et Victor, qui avaient passé l'Elbe à Kœnigstein. Ce mouvement donna lieu à la bataille de Kulm. Le 15 octobre, le prince de Schwartzenberg annonça dans un ordre du jour, que le lendemain 16 il y aurait une action générale et décisive. Telle fut en effet la bataille de Leipzig, qui délivra l'Allemagne des armées françaises, et où le prince de Schwartzenberg, commandant en chef, développa des talens militaires fort au-dessus de ceux qu'il avait eu jusqu'alors l'occasion de manifester. Le 22 décembre, il entra en Suisse à la tête de la grande armée, et adressa au mois de janvier, au peuple français, en mettant le pied sur son territoire, une proclamation dans laquelle il annonçait qu'il ne venait point, comme ennemi de la France, ravager ses provinces, mais réduire celui qui la gouvernait à l'impossibilité de troubler plus longtemps le repos de l'Europe. Cette proclamation était conçue dans des termes pleins de force, de modération et de dignité; il est seulement à regretter que les événemens n'aient pas toujours répondu à ce noble langage. Le prince de Schwartzenberg commença ses opérations par envoyer des corps détachés sur Genève, Huningue et Béfort; et ayant dépassé toutes les places qui défendent la France de ce côté, il fit sa jonction avec le maréchal Blucher, et concourut au combat de Brienne, le 24 janvier. A cette occasion, l'empereur de Russie lui fit don d'une épée. Le 3 mars, il s'empara de Troyes, et se mit à la poursuite des Français sur la route de Nogent. Le 10, il publia, dans cette ville, en conséquence de l'instruction donnée par le général Alix, commandant la 18e division pour la levée en masse, un ordre du jour contenant des mesures d'une extrême sévérité à l'égard de tout individu non militaire qui porterait les armes contre les alliés. Le 30 mars, jour de l'attaque de Paris, le prince de Schwartzenberg publia encore, comme général en chef, une proclamation qui fit connaître une partie des intentions des alliés relativement à Napoléon, et qui fut suivie de l'occupation de cette capitale (*voy.* Marmont). Le 3 avril, lorsque le gouvernement provisoire était établi, et que le décret du sénat avait délié le peuple et l'armée du serment de fidélité envers Napoléon, le prince de Schwartzenberg fit passer au maréchal Marmont tous les papiers publics et documens nécessaires pour lui donner connaissance de ces événemens, et il l'engagea à abandonner les drapeaux de Napoléon. Il reçut, le 5 avril, de l'empereur Alexandre, le cordon et la plaque en diamans de l'ordre de St-André, et le 20 du même mois, l'empereur François lui écrivit une lettre qui l'autorisait à porter dans ses armes l'écusson d'Autriche, en joignant à cette faveur héraldique le don plus solide d'une seigneurie héréditaire en Hongrie. Le roi de France, voulant aussi témoigner au prince de Schwartzenberg son estime et sa reconnaissance, et consultant plus peut-être en ce moment ses sentimens que les convenances nationales, lui fit présent de quarante béliers et brebis-merinos, et lui envoya, ainsi qu'au prince de Metternich, une croix d'honneur d'or qu'ils ont seuls le droit de porter. La coalition ayant repris les armes en 1815, pour renverser de nouveau Bonaparte, le prince de Schwartzenberg fut nommé commandant en chef des armées alliées du Haut-Rhin. Il franchit ce fleuve le 22 juin, et s'avança avec les troupes russes par la Lorraine et l'Alsace, pour se réunir aux Anglais et aux Prussiens sous les murs de Paris. Il était précédé par l'armée bavaroise. Cette se-

conde campagne, moins glorieuse pour le prince de Schwartzenberg que la précédente, sous le rapport des opérations militaires, puisque la journée de Waterloo avait déjà à-peu-près décidé l'issue de cette grande querelle, ne le fut pas moins par les marques d'estime qu'il reçut des souverains. Le roi de France lui conféra l'ordre du St-Esprit, le roi de Saxe celui de la Couronne-de-Rue, le prince-régent d'Angleterre la grande décoration de l'ordre des Guelphes, et le roi des Deux-Siciles la grande décoration de l'ordre de St-Ferdinand. Le prince Charles de Schwartzenberg est président actuel du conseil aulique de guerre; il a épousé, le 28 janvier 1799, la veuve du prince d'Esterhazi, née comtesse de Hohenfeld.— Son frère aîné, le prince Joseph-Jean, conseiller intime et chambellan de l'empereur, né le 27 juin 1769, succéda à son père le 5 novembre 1789. Sa femme, fille du duc Louis Engelbert d'Aremberg, périt dans le mois de juillet 1810, à la fête donnée par le prince Charles de Schwartzenberg, à Paris, à l'occasion du mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Napoléon. Elle se rendit douloureusement célèbre par le dévoûment maternel qu'elle déploya dans cette circonstance, et dont elle fut la victime. Le prince Joseph fut nommé, le 23 septembre 1816, l'un des douze directeurs permanens de la banque nationale d'Autriche, ayant refusé, à cause de ses grandes occupations, la charge de gouverneur, qui lui avait été offerte. Il fut envoyé, au mois d'octobre suivant, à Munich, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour y faire, au nom de l'empereur, la demande de la main de la princesse Caroline-Auguste, deuxième fille du premier mariage de S. M. le roi de Bavière.

SCIARPA (J.), ancien garde au tribunal de Salerne, et l'un des chefs de l'insurrection calabroise, se prononça hautement en faveur de la cause du roi, lors de l'invasion des Français, en 1799, et réunit un grand nombre d'insurgens qu'il présenta au cardinal Ruffo. Il en fut bien accueilli, et obtint le commandement d'une division de son armée. Il s'empara du pont de Campistro et de Falerne, après avoir battu les républicains qui en défendaient l'approche, et remporta un avantage signalé sur le chevalier Scipani. Réuni ensuite au cardinal Ruffo, il s'empara de Castellamare, s'avança vers Naples, et contribua beaucoup à la reprise de cette capitale. Le roi l'en récompensa par le titre de marquis et le rang de colonel, avec quatre mille ducats de pension. Une nouvelle invasion des troupes françaises ne lui permit pas de jouir long-temps de ces avantages, et le força de se retirer en Sicile. Depuis cette époque, il n'a plus reparu sur la scène politique, où il avait déployé avec éclat les talens d'un chef de parti.

SCICH-ALI, kan de Derbent, né en 1671, et issu de la famille royale de Perse, régna avec gloire dans le Schirvan, et remporta plusieurs avantages sur les Russes, qui avaient envahi ses provinces jusqu'au commencement du dernier siècle. Il fut forcé de remettre les clefs de Derbent à Pierre-le-Grand. Sur la fin de sa vie, il eut encore la douleur de revoir ces redoutables ennemis dans ses états, et rendit sa capitale, le 19 mai 1796, au comte Valérien Subow, après 30 jours de siége. Il s'avança au-devant du vainqueur avec tous les officiers de sa cour, portant un sabre suspendu à son cou, pour annoncer qu'il reconnaissait la faute qu'il avait commise, en prenant les armes contre l'impératrice. Il obtint grâce de la vie pour tous les habitans et la sûreté de leurs propriétés. Ce prince, le plus puissant de tous ceux du Schirvan et du Daghestan, avait adhéré aux projets de révolte formés par un Aga Mehemet-Kan contre la Russie; avait fait tous ses efforts pour attirer dans son parti les chefs de ces contrées, et venait de rassembler plus de dix mille hommes dans sa capitale, lorsqu'elle tomba au pouvoir de l'ennemi. Il ne put survivre long-temps à ce nouveau malheur, et mourut l'année suivante, vivement regretté de ses sujets.

SCIPANI (L.), chevalier calabrois, s'étant fortement prononcé en faveur du gouvernement populaire de Naples, pendant la révolution de 1799, fut obligé de fuir la Calabre après l'invasion du cardinal Ruffo. Il se retira à Naples, et obtint le commandement d'une légion destinée à combattre les troupes royales. Envoyé contre Sciarpa, l'un des chefs des Calabrois, il fut battu et obligé de se retrancher sur une colline. Ayant reçu l'ordre de venir au secours de la capitale, atta-

quée par le cardinal Ruffo, il obéit; mais ayant pris un chemin qui l'obligeait de traverser Portici, occupé par un régiment de chasseurs royaux, il fut abandonné par une partie des siens, ce qui ne l'empêcha pas de se défendre avec le petit nombre de soldats qui lui restaient. Enfin, couvert de blessures, il fut livré à une commission militaire, qui le condamna à mort. Scipani fut l'une des premières et des plus regrettables victimes de cet amour de la liberté, qui fit, à cette époque, dans les rangs les plus élevés de la noblesse napolitaine, comme parmi le clergé de ce pays, tant de martyrs de l'enthousiasme et du dévouement.

SCOTT (WALTER), poëte et savant anglais, est le fils d'un avocat d'Edimbourg. Sa mère avait beaucoup de goût pour la poésie, comme on le voit par ses *Essais poétiques*, qui ont été imprimés après sa mort, en 1789. Walter Scott naquit à Edimbourg en 1771. Etant infirme et faible de constitution, il reçut sa première instruction dans la maison paternelle. Les gens chargés de son enfance, cherchant à l'amuser et à se désennuyer eux-mêmes, lui répétaient les légendes et les vieux contes écossais, dont il a fait un si heureux usage dans ses poëmes et ses romans nationaux. Il se fit peu remarquer à la grande école et à l'université de sa ville natale. Ayant achevé son droit, il fut reçu avocat à l'âge de 21 ans. A la fin de 1799, Walter Scott fut nommé sous-shériff du comté de Selkirk; et en 1806, il obtint la charge d'un des principaux secrétaires de la cour des sessions d'Ecosse: il occupe encore l'une et l'autre de ces places, qui lui rapportent mille livres sterl. par an, et lui laissent un loisir qu'il a voué à la littérature. Il débuta en 1799 dans la carrière des lettres, par la traduction de *Goetz de Berlinchengen*, drame de Gœthe, laquelle n'eut pas un grand succès. Comme écrivain original, il a obtenu une place remarquable parmi ses contemporains, en adaptant le style des anciennes ballades à des compositions d'un ordre supérieur. Ses principaux ouvrages sont: *Chants des Bardes écossais*, 3 vol. in-8, 1802; 5e édition en 1812. — *Sir Tristam*, roman en vers du 13e siècle, par Thomas d'Ercildowne, in-8, 1804; 2e édition, 1806. — *Le Chant du dernier menestrel*, in-4, 1805; in-8, 1808; 13e édition, in-8, 1812. — *Ballades et poésies lyriques*, in-8, 1806. — *Œuvres poétiques*, 5 vol. in-8, 1806. — *Marmion, conte de Flodden-Fielo*, in 4, 1808; et in-8, plusieurs éditions. — *La dame du Lac*, in-4, 1810, poëme dont le sujet a fourni la matière d'un roman français. Il a eu en Angleterre beaucoup d'imitateurs, qui, selon l'usage, ont plutôt reproduit ses défauts que ses beautés. On en trouve des fragmens étendus dans un des numéros de la *Bibliothèque de Genève* de 1818. — *La vision de don Roderick*, poëme in-8, 1811; la versification en est animée et brillante. — *Rokeby*, poëme in-4, 1813; 5e édition, in-8. — *Les antiquités de l'Angleterre et de l'Ecosse, avec des descriptions et des eclaircissemens*, in 8, 1804. — *La Bataille de Waterloo*, in-8, 1815. L'auteur, avant de composer cet ouvrage, se rendit à Waterloo pour y voir le champ de bataille. Il publia, à son retour, une relation de son voyage, intitulée: *Lettres de Paul à ses parens*, 1816, in-8. Cet ouvrage, qui contient des détails curieux sur la courte et sanglante campagne de 1815, renferme aussi beaucoup de faits erronés, ou peut-être sciemment dénaturés par le patriotisme de l'auteur, qui ne balance pas à concentrer sur ses seuls compatriotes toute la gloire du triomphe de Waterloo, en diminuant, d'une manière peu avantageuse à sa véracité comme à sa bonne foi, la part qu'y eurent leurs alliés. Le poëme de *la Bataille de Waterloo*, très-loué par les uns, a été regardé par les autres comme fort au-dessous du sujet. Mais ce qui a le plus contribué à assurer à Walter Scott la réputation dont il jouit actuellement dans toute l'Europe littéraire, et particulièrement en France, ce sont divers romans qui ont paru depuis quelques années sans nom d'auteur, mais qui lui sont généralement attribués, tels que *Waverley*, *Guy Mannering* ou l'*Astrologue*, *Rob-Roy*, l'*Antiquaire*, et plusieurs autres productions du même genre, dont une grande partie ont été publiées sous le titre de *Contes de mon Hôte, recueillis et mis au jour par Jedediah Cleisbotham, maître d'école et sacristain de la paroisse de Gandercleugh*. Parmi ces contes, on distingue *les Puritains d'Ecosse* et *la Prison d'Edimbourg*. Au tableau le plus animé des mœurs écossaises, telles qu'elles étaient à diverses époques, tableau dont la fidélité est recon-

nue par tous les habitans de ce pays, et à une entente admirable des couleurs locales, ces ouvrages joignent un haut degré d'intérêt, beaucoup d'imagination dans le choix des événemens, et un véritable talent dans l'art de tracer les caractères. L'action de presque tous ces romans se rattache à quelques-unes des époques les plus intéressantes de l'histoire d'Ecosse, sans toutefois que ces événemens mêmes constituent le sujet de l'ouvrage; et c'est ainsi que ces productions offrent les avantages du roman historique, sans en avoir les inconvéniens. On peut cependant reprocher à l'auteur le vice de la plupart de ses dénoûmens, qui sont brusques et quelquefois tronqués. Voici le jugement qu'un critique anglais a porté sur les qualités et les défauts caractéristiques de cet auteur. «Partout on reconnaît dans ses écrits la délicatesse des nuances, une grande facilité à saisir les traits particuliers de ses différens personnages, beaucoup d'habileté à présenter l'érudition antique sous des formes séduisantes, et un talent supérieur à retracer des scènes prises dans la nature, et à en mettre le tableau vivant sous les yeux de son lecteur. Les défauts de cet auteur, dus principalement à la facilité et à la hâte avec lesquelles il paraît écrire, se font remarquer dans certains passages, où la négligence de la diction, jointe à l'inconvenance ou l'impropriété de l'expression, dégénère souvent en diffusion et trivialité.» Ces romans sont tous traduits en français, et ils ont rapporté à l'auteur des sommes considérables. Walter Scott est boiteux, ainsi que lord Byron, qui partage avec lui la gloire d'occuper la première place sur le parnasse anglais, mais qui a traité fort sévèrement le poète écossais dans la satire intitulée *English Bards and Scotch Reviewers*. Les journaux de Londres ont annoncé il y a quelque temps une nouvelle composition de cet écrivain, sous le titre d'*Ivanhoe*, et dans laquelle il paraît s'être proposé de peindre les mœurs de sa patrie, telles qu'elles étaient du temps des croisades, sous Richard Cœur-de-Lion.

SÉBASTIANI (Le comte PORTA-HORACE), né en 1775 dans l'île de Corse, d'une famille noble et alliée à celle des Bonaparte, embrassa la profession des armes dans le cours de la révolution. Du zèle, de l'activité, de la valeur et des talens, réunis à un extérieur très-avantageux, le firent bientôt remarquer, et, en peu de temps, il devint colonel du 9e régiment de dragons. Le premier consul, si habile à juger les hommes quand la passion ne l'aveuglait point, ou que des préventions n'égaraient pas la justesse naturelle de son esprit, vit bientôt combien le colonel Sébastiani pourrait lui être utile, pour l'exécution d'une des parties du grand plan qu'il méditait, dès cette époque, contre l'Angleterre, et chargea cet officier, en 1802, deux mois après avoir conclu un traité de paix avec la Porte ottomane, d'une mission pour les côtes de Barbarie et le Levant, mission à laquelle le gouvernement britannique attacha une si haute importance du moment qu'il en eut entrevu l'objet, qu'elle fut, dès l'année suivante, un des principaux prétextes allégués pour justifier la rupture du traité d'Amiens qui, du reste, avait été résolue presqu'aussitôt que ce traité avait été conclu. Le colonel Sébastiani s'embarqua le 29 fructidor an 10 (14 septembre 1802, à Toulon, à bord de la frégate *la Cornélie*, et débarqua à Tripoli, le 8 vendémiaire an 11 (30 septembre). A peine arrivé dans cette ville, il termina, en qualité de médiateur, les différends qui s'étaient élevés entre la cour de Suède et la régence. Présenté au pacha, il le fit consentir à reconnaître la république italienne, dont le pavillon fut de suite arboré et salué. Le 16 octobre, il se rendit à Alexandrie; s'empressa de voir le général Stuart, commandant les forces anglaises de terre et de mer, et lui demanda, au nom de la France et en exécution du traité d'Amiens, d'évacuer Alexandrie; mais comme le cabinet britannique n'avait, dès-lors, aucune intention d'exécuter ce traité, il n'avait fait passer au général aucune instruction relative à cette évacuation, et celui-ci ne déféra point, par ce motif, à la juste demande de Sébastiani, qui quitta aussitôt Alexandrie pour se rendre au Caire. Là, il eut plusieurs conférences avec le pacha, et, conformément aux instructions du premier consul, lui offrit sa médiation pour opérer un rapprochement avec les beys; mais elle ne fut point acceptée, les ordres de la Porte étant de faire une guerre d'extermination. Après avoir visité les forts qui environnent la ville; assisté à un *Te Deum* chanté par les pères de la Propagande, en action de grâces des victoires que le premier con-

sul ne cessait de remporter sur les armées de la coalition; et recommandé au pacha les chrétiens et les Turcs qui, pendant le séjour de l'armée française en Egypte, avaient eu des relations avec elle, Sébastiani partit pour St-Jean-d'Acre, et, à son arrivée dans cette ville, il fit prévenir Djezzar-Pacha, qu'il était chargé par le premier consul de rétablir avec lui les relations de commerce sur le pied où elles étaient autrefois. Il trouva ce pacha animé des intentions les plus pacifiques; témoignant un grand enthousiasme pour le premier consul, et empressé à satisfaire à toutes les demandes qui lui seraient faites de sa part. Sébastiani profita de ces heureuses dispositions pour parler en faveur des chrétiens, des motualis, et surtout des couvens de Nazareth et de Jérusalem. Le 21 novembre, le colonel Sébastiani ayant rempli tous les objets de sa mission, quitta St-Jean-d'Acre pour retourner en France. Satisfait du succès de sa mission, le premier consul lui témoigna une grande bienveillance; mais comme il le réservait, dès-lors, à de nouveaux voyages et à des missions d'une plus haute importance à l'étranger, il ne le nomma à aucun emploi dans le gouvernement, et se borna, jusqu'à ce qu'il pût lui confier l'ambassade de Constantinople, à le charger, en octobre 1803, de la surveillance des côtes, depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'à Brest. En 1804, Sébastiani reçut une nouvelle mission diplomatique en Allemagne. Lorsque les hostilités recommencèrent, en septembre 1805, avec l'Autriche, il fut employé à le grande armée. Il contribua au succès du combat de Güntzbourg, qui eut lieu dans les premiers jours d'octobre; poursuivit ensuite l'ennemi avec sa brigade de dragons; fut bientôt après dirigé sur Vienne; et pénétra de là en Moravie, où il fit 2000 prisonniers russes à l'affaire du 19 novembre. Il se distingua aussi à la bataille d'Austerlitz, où il fut blessé, et fut nommé général de division le 1er décembre 1805. Cependant l'instant était venu où Napoléon, empereur, avait résolu de lutter avec plus de force que les circonstances ne lui avaient permis de le faire jusques-là, contre l'influence anglaise, toute puissante alors dans le Levant. Le choix qu'il avait fait depuis long-temps pour cette importante mission fut rendu public, et le 2 mai 1806, le général Sébastiani, qui venait d'épouser Mlle de Coigny, fut nommé ambassadeur près la Porte ottomane. Pendant deux ans qu'il remplit ces fonctions, il y montra beaucoup de fermeté, de zèle et de talent. Il avait établi à Constantinople une imprimerie turque et arabe, et ce moyen, dont il se servait avec beaucoup d'avantage, ne contribua pas peu à l'influence que les Français acquirent en ce pays. Un événement funeste vint troubler son bonheur; à l'instant où tout paraissait lui réussir, une mort prématurée lui enleva sa jeune et intéressante épouse. Cependant les Anglais ayant forcé le passage des Dardanelles et menacé Constantinople, il organisa instantanément, sur la demande expresse du grand seigneur, un plan de défense formidable; dressa lui-même les batteries; et se préparait à opposer la plus vigoureuse résistance, lorsque les secrètes menées du gouvernement britannique ayant réussi à faire soulever la plus grande partie de la basse et nombreuse population de cette ville, Sébastiani se vit contraint d'en partir avec toutes les personnes de sa suite. De retour en France et nommé grand-aigle de la légion-d'honneur, il rentra dans la carrière des armes, et reçut l'ordre de se rendre à l'armée d'Espagne. Chargé, en 1808, de suivre les siéges de Bilbao et de Santander, il justifia, par sa conduite, la réputation militaire qu'il s'était déjà acquise. Le 27 mars 1809, devant Ciudad-Real, il fit quatre mille prisonniers, et s'empara de dix-huit pièces de canon et de sept drapeaux. Le 28 juillet, il combattit à la célèbre bataille de Talaveyra, et le bulletin qui rendit compte de cette action, donna les plus grands éloges à sa bravoure et à la rapidité de ses mouvemens. Le 9 août suivant, il battit l'ennemi sous les murs de Tolède, et s'empara des hauteurs qui couronnent cette ville. Il obtint de nouveau succès à Almonacia et à Occana. Dans les premiers jours de 1810, il prit Grenade, où il fit rentrer au service de France un bataillon de mille hommes, presque tous Suisses, et qui avaient fait partie du corps d'armée du général Dupont. A quelques jours de là, il s'empara de Malaga et de la capitale du royaume de Murcie. Peu de temps après, il combattit et mit en pleine déroute une division anglaise qui voulait prendre les forts de Fuengirola. Rappelé en Allemagne, il fut, pendant la

campagne de Russie, chargé d'un commandement dans le corps d'armée sous les ordres du roi de Naples. Surpris à Drissa, par les Russes, le 15 juillet 1812, et repoussé à une lieue de la position qu'il occupait, il ne tarda pas à se relever, avec gloire, de cet échec, et fut l'un des généraux de l'armée française qui se firent remarquer avec plus d'éclat dans la terrible bataille de la Moskwa. Pendant la funeste retraite qui termina une campagne, jusques-là si glorieuse, le général Sébastiani perdit un parc de douze pièces de canon et presque tout son bagage. Placé, dans la campagne suivante, entre l'Elbe et le Weser, il repoussa un parti de cosaques qui l'avaient attaqué, et se porta sur Wittemberg après la prise de Dresde. Aux batailles de Bautzen, de Leipzig et de Hanau il continua de donner des preuves de la plus brillante valeur, et lutta, avec une énergie et une persévérance que rien ne put décourager, contre les obstacles sans nombre et presqu'invincibles qu'éprouva l'armée française dans cette guerre désastreuse, conçue par une ambition impolitique et insensée, mais dans laquelle l'intrépidité française ne perdit rien de son ancien lustre. Après le passage du Rhin, le général Sébastiani couvrit Cologne avec les débris de son corps de cavalerie, et s'opposa aux mouvemens des alliés dans ces provinces. Après l'invasion du territoire français, amenée par tous les genres de trahison, le comte Sébastiani se retira sur Châlons, et défendit cette ville. Le 13 mars 1814, Rheims lui dut sa délivrance. La coalition, maîtresse de Paris au 31 mars, ayant placé les Bourbons sur le trône de la France, Sébastiani ne fut appelé à aucun emploi. Bonaparte ayant repris les rênes de l'état, le nomma membre de la commission chargée de reviser les nominations faites depuis le 1[er] avril 1814, et le chargea, deux mois après, d'organiser les gardes nationales actives à Amiens. En même temps, le département de l'Aisne le nomma député à la chambre des représentans. Citoyen, avant d'être soldat, il regarda comme le premier de ses devoirs de répondre à la confiance dont ses concitoyens venaient de l'honorer; vint siéger parmi les représentans de la nation; et justifia, par l'énergie de sa conduite, le noble mandat dont il était chargé. Après la seconde abdication de Bonaparte, le général Sébastiani fut l'un des commissaires nommés pour aller traiter de la paix avec les puissances alliées; mais après cette démarche infructueuse, et sans attendre que l'émigration triomphante eût réuni son nom à ceux qui, dans les désastres de la patrie, n'avaient, pour la plupart, d'autres reproches à se faire que d'avoir considéré toute l'étendue de leurs devoirs sans mesurer celle des dangers, il quitta la France et passa en Angleterre. Rentré dans sa patrie, lorsqu'après l'ordonnance du 5 septembre 1816, un système de modération et de justice eut succédé aux sanglantes réactions de 1815, le comte Sébastiani s'est attaché à s'y faire oublier. Elu, en septembre 1819, député de la Corse à la chambre des députés, il y a pris place sur les bancs des amis de la liberté constitutionnelle. Monsieur Clausel de Coussergues, l'un des enfans perdus de la faction qui se dit monarchique parce qu'elle est anti-française, ayant, dans un discours, prononcé à la séance du 7 février 1820, tracé, d'une manière aussi ridicule que malveillante, un tableau des prétendus excès qui se commettaient en Corse, ajoutant, par une conclusion vraiment digne de l'exorde, « qu'il serait trop heureux pour la France d'être gouvernée par des moines : » le général Sébastiani, animé d'une généreuse indignation contre le calomniateur de ses compatriotes, a pris la parole, et dans un discours, également fort d'énergie et de preuves, il a démontré la fausseté des faits avancés par le sieur Clausel, sans dissimuler toutefois combien il approuvait peu lui-même, l'odieux système de lois d'exception introduit en Corse par l'empereur Napoléon, passé maître en fait de despotisme, et cité, par cette raison, avec complaisance, par Clausel de Coussergues et ses amis. Nous rappelons cette circonstance avec d'autant plus de plaisir qu'elle est plus honorable pour le comte Sébastiani, que ses ennemis s'efforçaient de faire considérer, depuis long-temps, comme une de ces machines militaires, malheureusement trop communes en Europe, qui ne connaissent, pour tout devoir et pour toute vertu, que l'obéissance passive aux caprices absolus d'un maître !...... Doctrines déplorables qui furent tout le secret du despotisme de Napoléon : dont il semble, dans sa vengeance, avoir légué le

fatal héritage aux rois qui le vainquirent; et qui, en divisant les hommes en oppresseurs qui se refusent à faire droit aux plus justes réclamations; et en opprimés à qui l'on apprend par l'abus qu'on fait contre eux de la force, que cette ressource est aussi la dernière qui leur reste, préparent et mûrissent ces révolutions, presque toujours également funestes dans leurs résultats aux imprudens hommes d'état qui les provoquent, et aux peuples qui les accomplissent. Dans l'une des discussions de mars 1820, sur l'odieuse loi qui anéantit en France la liberté individuelle et qui rétablit le régime des lettres de cachet, le général Sébastiani, rappelant la belle réponse que M. de Ferrol, au retour de son ambassade à Constantinople, sous Louis XIV, avait fait à ce prince qui témoignait qu'il aimerait à régner aussi despotiquement que le grand seigneur; déclara à la chambre que l'arbitraire lui paraissait un si detestable moyen de gouvernement, que dans moins de deux ans qu'il avait passés à Constantinople en qualité d'ambassadeur, il avait vu périr de mort violente, onze ministres et deux sultans. L'exemple était terrible et l'application directe; mais que peuvent les plus fortes leçons, et l'expérience elle-même sur des hommes passionnés, avilis ou stupides, et qui ne sait, qu'en exceptant les honorables amis de la liberté, dont les derniers appels nominaux élèvent le nombre à 115, cette division est exactement celle de la chambre des députés de la France.

SECONDS, député à la convention nationale, par le département de l'Aveyron, vota, dans cette assemblée, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et publia son vote sous le titre d'*Opinion politique*. Après la session conventionnelle, il fut employé comme commissaire du directoire, et rentra ensuite dans l'obscurité. On a de lui : *De l'art social et des vrais principes de la société politique*, 1792-93, quatre parties in-8. — *Le sensitisme*, ou *La pensée et la connaissance des choses remplacées dans le sens, traitées historiquement dans l'ordre de nos sensations, et réduites à l'histoire naturelle de l'homme sentant et du monde sensible*, 1815, in-8.

SEDAINE (M.-J.), l'un des 40 de l'académie française, né à Paris le 14 juin 1719, d'un architecte qui avait dissipé sa fortune, se vit obligé, dès l'âge de 13 ans, d'abandonner ses études pour suivre sa famille dans le Berry. La mort de son père le rendit libre; il revint dans la capitale, se fit tailleur de pierre pour faire subsister sa mère et ses deux frères, et montra dans cet état tant de zèle, de connaissances et d'application, qu'il devint maître maçon; se fit ensuite des amis puissans, et obtint, par eux, la place de secrétaire de l'académie d'architecture. Tranquille alors sur ses moyens d'existence, il songea à développer les talens qu'il avait reçus de la nature. *Le Diable à quatre; Blaise le Savetier; On ne s'avise jamais de tout; le Roi et le Fermier; Rose et Colas; le Déserteur; Félix ou l'Enfant trouvé; Richard Cœur-de-Lion*, etc., l'ont placé parmi les auteurs dramatiques les plus habiles dans l'art de charpenter une pièce. Il fut électeur en 1771, et mourut à Paris le 17 mai 1797. Sedaine connaissait parfaitement tout l'effet de l'illusion théatrale, et en a profité; son dialogue est facile et vrai, mais extrêmement incorrect; observateur plein de sagacité, souvent il prend la nature sur le fait, et son style, habituellement commun jusqu'à la trivialité, fourmille de mots heureux et touchans.

SÉGUIER (Le baron ANTOINE-JEAN-MATHIEU), né à Paris, le 21 septembre 1768, est fils de ce premier avocat-général du parlement de Paris, non moins connu par le dérangement de ses affaires et l'extrême déréglement de ses mœurs, que par l'hypocrite austérité et l'intolérance cruelle de ses trop fameux réquisitoires. Destiné à succéder à son père, dont la cour avait trois fois payé les dettes, M. Séguier venait de recevoir lui-même, avec l'office de substitut du procureur-général du parlement de Paris, une somme considérable en indemnité d'une place plus importante qu'il avait sollicitée et qui avait été accordée à un autre, lorsqu'un décret de l'assemblée constituante, du 6 septembre 1790, ayant supprimé les parlemens, MM. Séguier père et fils émigrèrent, et se rendirent à Tournay, où le premier mourut en janvier 1794, et d'où le second partit peu de temps après le 9 thermidor (27 juillet de la même année), pour rentrer en France. Il se retira à Montpellier, où sa mère avait formé un second mariage, et ne parut point sur la scène politique, où le nom de son

père eut été une assez mauvaise recommandation, pendant le reste de la session conventionnelle et la durée du gouvernement directorial. Lorsque Bonaparte se fut emparé du pouvoir, au 18 brumaire (9 novembre 1819), il chargea Cambacérès, qu'il s'était d'abord associé en qualité de second consul, de chercher dans les ruines de l'ancienne magistrature, quelques noms, propres à donner de l'éclat à celle qu'il allait établir. Cambacérès, allié des Séguier et qui n'était pas fâché de trouver cette occasion de constater sa parenté avec une famille qui avait donné un chancelier à la France, mit autant d'amour-propre que d'empressement à favoriser les pressantes sollicitations de celui qui fait l'objet de cette notice, et le proposa au premier consul pour remplir la place de commissaire du gouvernement près les tribunaux de Paris. La protection de Cambacérès ne ne se borna point à cette première faveur; il fit, en 1802, accorder à Séguier la présidence de la cour d'appel, devenue vacante par la nomination de Treilhard au conseil-d'état. Enfin, lorsqu'en 1810, l'ordre judiciaire fut soumis à une nouvelle organisation, ce fut encore à l'influence de Cambacérès, alors archichancelier de l'empire, que M. Séguier, dont l'empereur ne put jamais souffrir la personne, bien que la basse expression de son dévoûment lui convînt assez, dut son élévation à la présidence de la cour impériale de Paris, le titre de baron, et la décoration de commandant de la légion-d'honneur. Dès-lors, M. Séguier, à qui le droit de présider toutes les députations de la compagnie conférait celui de haranguer l'empereur dans les occasions importantes, et surtout au retour de ces campagnes homicides, qui, se succédant avec une rapidité dévorante, moissonnaient tous les ans, au nom de la gloire, mais dans l'intérêt de l'orgueil et de l'ambition d'un homme, l'élite de la population française, usa largement du privilége de sa position. Pendant treize ans, il ne cessa de prodiguer les adulations les plus viles, les éloges les plus outrés, les démonstrations du plus lâche dévoûment et de la plus servile obéissance, au prince auquel il était de son devoir, comme magistrat, de faire entendre des vérités sévères et utiles. Le temps des remontrances était passé avec les parlemens : celui de l'honneur, de la justice et du courage ne l'était point; mais Séguier ne parla jamais leur langage; les *Moniteurs* des treize dernières années en font foi. Dans l'impossibilité de rapporter ici cette longue suite de discours, éternels monumens de bassesse et d'abjection, dont on peut compter le nombre par celui des guerres et des voyages entrepris par Napoléon, et dont la conséquence nécessaire était d'affermir le despotisme dans ses résolutions, en consacrant, au nom de la France calomniée et indignée, mais que la crainte et la force rendaient silencieuse, toutes les violences sous lesquelles elle gémissait, nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs divers fragmens de ces harangues. Par un reste de pitié pour l'homme qui les prononça, ou plutôt par un sentiment de respect pour le corps de magistrature qu'il a l'honneur de présider, nous avions cru, en énonçant des faits, devoir épargner les citations; mais l'impudence avec laquelle Séguier a cru devoir profiter de l'attentat du 13 février 1820, pour demander l'anéantissement des institutions les plus chères à la France; la perfidie avec laquelle il a couvert son inepte ambition du masque du dévoûment; la hardiesse atroce des accusations dont il a osé frapper l'oreille du monarque, en appelant toutes les vengeances sur les amis de la liberté, ont imposé silence à toutes les considérations, et c'est dans sa dégoûtante nudité que nous allons présenter cet homme aux regards de nos lecteurs. Napoléon, après avoir vaincu à Austerlitz la coalition de la Russie et de l'Autriche, était de retour à Paris, le 27 janvier 1806; Séguier, dont l'enthousiasme ne connaissait plus de bornes, adressa à ce prince, le 29, au nom de la cour impériale, un discours dans lequel nous lisons ces mots : «Oui, puisse-t-il, *régissant bientôt l'Europe entière*, établir de nouveaux rapprochemens entre les peuples du continent! » (*Moniteur* du 29 janvier 1806, p. 119, 1ère colonne). Nous recommandons cette phrase à la méditation des nouveaux amis du révolutionnaire Séguier, ultra-royaliste de 1820; mais surtout à celle des cabinets européens, dupes ou feignant de l'être, de la modération et de la fidélité de quelques sycophantes politiques, habiles à flatter leurs erreurs et à caresser leurs chimères. Dix-huit mois plus tard (28 juillet 1807),

l'empereur était de retour à Paris, après la conclusion du traité de Tilsitt qui promettait à l'Europe de longues années de paix et de bonheur, et aussitôt Séguier accourn au pied du trône impérial, y fit entendre ces paroles, ridiculement mystiques, dont la dégoûtante bassesse rappellerait assez bien les apothéoses des empereurs de Rome, si, moins vils que le premier président de la cour impériale, les sénateurs de ce temps-là, qui eurent d'ailleurs tant de traits de ressemblance avec ceux de Napoléon, n'avaient pas attendu la mort de leurs tyrans pour les élever au rang des dieux. Ecoutons Séguier parlant de Napoléon à l'empereur lui-même : « Napoléon est au-delà de l'histoire humaine; il appartient aux temps héroïques; il est au-dessus de l'admiration; il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui. » (*Moniteur* du 29 juillet 1807, p. 816, 3e colonne). Personne n'a oublié de quelle réprobation universelle fut frappée, en 1808, cette fatale guerre d'Espagne, où le sang français fut répandu par torrens pour consacrer l'œuvre de la plus noire perfidie et de la plus criminelle usurpation. Napoléon arrivait à peine (23 janvier 1809), et déjà Séguier, à la tête de la cour impériale, et bravant insolemment l'opinion publique qui flétrissait d'un éternel opprobre une conquête dûe à la trahison, adressait le discours suivant à l'usurpateur des droits du peuple espagnol : « Sire, il ne vous a pas suffi d'élever un empire tel que n'en avait jamais vu l'Europe policée, vous voulez lui donner des bases qui le fassent subsister par son propre poids au milieu des vicissitudes humaines. Dans la vue généreuse du temps où votre main puissante ne soutiendra plus l'édifice qu'elle a porté si haut, vous en étendez sans repos les fondemens, vous *écartez les causes de dissolution*, vous placez des soutiens, vous liez toutes les parties pour former un ensemble indestructible. *La même prévoyance* qui vous a fait attacher l'Italie et l'Allemagne à la France, *a suscité la réunion des Espagnes* : la même force qui a tout soumis loin du Rhin et des Alpes, dompte tout au-delà des Pyrénées; et *la même magnanimité qui a conservé Berlin et Vienne, sauve et relève Madrid.* Vous nous avez accoutumés, sire, aux victoires, aux prises des villes et des royaumes. Quand vous partez, nous savons que vous reviendrez *avec de nouvelles couronnes* ; et elles sont si rapidement acquises, qu'à peine nous avons le temps de préparer nos félicitations. Si nos expressions doivent paraître disproportionnées *devant votre gloire immense*, nous pouvons du moins mettre aux pieds de V. M. *des sentimens purs, simples*, et que ne dédaignera pas un grand cœur : c'est notre respect pour *vos desseins profonds*, *notre admiration* pour vos succès innombrables ; ce sont *notre zèle et notre dévoûment à vous servir dans nos fonctions, nos vœux constans et unanimes pour la conservation de votre personne sacrée.* » (Moniteur du 26 janvier 1809, p. 100, 2e colonne.) Ainsi donc, l'usurpation du trône des Espagnes *écartait les causes de dissolution* de l'empire de Napoléon, *et le rendait indestructible !* Ainsi, Madrid devait son *salut et sa résurrection*, *à la même magnanimité qui avait conservé Berlin et Vienne !* Comment douter qu'à la lecture de cette obligeante phrase du discours de M. Séguier, les gazetiers officiels de Prusse et d'Autriche, honteux de la longue ingratitude de leurs souverains, à l'égard de Napoléon, ne s'empressent enfin de la réparer ! Nous ne porterons pas notre analyse plus loin; nous ne parlerons ni des *expressions disproportionnées* de M. Séguier, devant *la gloire immense* de Napoléon; ni des *sentimens purs et simples* du premier président de la cour impériale de Paris; ni de la douce conviction qu'il éprouve de ce que toutes les fois que Napoléon part, c'est pour revenir *avec de nouvelles couronnes*, aussi légitimement acquises, sans doute, aux yeux de Séguier, que celle d'Espagne ! Nous parlerons encore moins de son respect pour *les desseins profonds* du conquérant ; de l'*admiration* qu'il éprouve à l'aspect de *ses succès innombrables* ; mais nous ne saurions passer sous silence le *zèle et le dévoûment dans ses fonctions*, avec lesquels Séguier proteste qu'il est prêt à le servir, et *les vœux constans et unanimes* qu'il offre à l'empereur, au nom de la cour qu'il préside, pour *la conservation de sa personne sacrée*; il y a dans ces derniers mots quelque chose qui sent singulièrement la *légitimité*, et nous ne nous rappelons pas que le premier président de la cour impériale de Paris, devenue depuis

cour royale, ait jamais dit rien de plus fort à Louis XVIII. Poursuivons rapidement notre examen, sans nous arrêter, toutefois, aux époques intermédiaires qui ne présentent pas un aussi grand intérêt, et arrivons à l'époque du 26 décembre 1812. Napoléon venait d'abandonner, mourans de froid et de faim, dans les déserts de la Russie, les débris d'une armée de 600,000 hommes, naguères la plus formidable et la plus belle de la terre. Toutes les familles l'accusaient de leurs douleurs; Paris et la France étaient déjà instruits qu'il venait demander de nouveaux soldats, que son lâche sénat n'avait pas l'habitude de lui refuser; c'est en ce moment, où la terreur et le désespoir éclataient de toutes parts, que Séguier se présentant devant lui, ne trouve, au milieu de la consternation universelle, d'autres paroles à lui adresser que celles-ci: « Ah! sire, daignez croire à la vive expression des sentimens que nous portons au fond de nos cœurs. *L'autorité impériale n'aura jamais de plus ferme appui que les magistrats*; nous sommes prêts à tout sacrifier pour votre *personne sacrée; pour la perpétuité de votre dynastie*. Veuillez recevoir ce nouveau serment, nous y serons fidèles jusqu'à la mort.» (*Moniteur* du 28 décembre 1812, page 1437, 2e colonne). Ici, sans doute, une juste indignation s'emparera de nos lecteurs, comme elle s'empare de nous-mêmes. Eh quoi! c'est à l'aspect des cadavres de 500,000 Français, sacrifiés à l'orgueil et à l'imprévoyance de Napoléon, que l'un des chefs de la justice vient protester de son aveugle dévoûment au despote qui les immole! Jaloux de rivaliser d'infamie avec Cornet (*) et ses pareils, il est *prêt à tout sacrifier* pour la *personne sacrée* de Napoléon; *pour la perpétuité de sa dynastie; il y sera fidèle jusqu'à la mort*. Et quel moment, juste dieu! ce misérable choisissait-il pour se lier par de pareils sermens? Toutefois il faut qu'il se décide entre deux alternatives: s'il était sincère alors, il était le plus vil des hommes; s'il trahissait sa pensée, il en était le plus perfide. Quoi qu'il en soit, à deux années de là tout était encore changé aux yeux de Séguier; et le 5 mai 1814, on vit de nouveau cet homme, qui, par son ineptie, ses caprices, son insolence et ses ridicules, était devenu l'opprobre de la magistrature et le jouet du barreau, se présenter devant le roi Louis XVIII, avec son impudence accoutumée; et, comme si les archives de l'histoire n'étaient pas là pour le démentir et le confondre, faire entendre à ce prince les paroles suivantes: « Nous-mêmes, sire, prêts à être victimes d'une lutte sanglante aux barrières de la capitale (nous n'avons jamais ouï dire que le président Séguier, dont la *prudence* est bien connue, ait été, à aucune époque, exposé à des dangers qui ne menacent que les braves); devenus libres, tout-à-coup, devant les phalanges européennes (permis à M. Séguier de se contenter de cette liberté-là), forts de notre repentir, nous avons élevé nos bras vers des princes, instrumens généreux de la divinité, et nous avons demandé à grands cris notre antique souverain, etc. » (*Journal des débats* du 6 mai 1814). Il ne fallait rien moins, sans doute, que la liberté que l'invasion étrangère venait de rendre à M. Séguier, pour lui faire oublier tous les sermens que, dix-sept mois

(*) Ce Cornet, alors sénateur, est le même que le pair de ce nom, qui, dans la séance de la chambre des pairs, du 28 février 1820, s'est prononcé contre la liberté de la presse, défendue avec une si grande puissance de talent, de logique et de modération, par le noble duc de la Rochefoucauld-Liancourt. C'est aussi le même qui, dans la séance du 24 mars, a parlé en faveur de l'abominable loi qui anéantit la liberté individuelle. C'est encore le même, qui, espion des antichambres du premier consul, à l'époque où le despotisme de celui-ci se préparait à chasser du tribunat les plus énergiques défenseurs de la liberté publique, s'insinuait au milieu des tribuns pour pénétrer leurs plus secrètes pensées; en faisait l'objet de ses lâches délations; et désigna nominativement, lors de l'élimination du 16 ventôse an 10 (7 mars 1802), ceux des membres de ce corps que devait frapper la tyrannie naissante. On sait que, de l'aveu même de Napoléon, cette journée fut la dernière de la liberté. Que ce Cornet conserve donc la part d'infamie qui lui est acquise et dont il se montre si digne; peut-être même dans les circonstances où nous faisons cette déclaration (mars 1820), y trouverons-nous un titre à sa reconnaissance.

auparavant et à une époque beaucoup plus rapprochée encore, il avait prêtés à *la personne sacrée* de Napoléon et à l'*auguste enfant destiné à perpétuer sa dynastie*. Pendant toute la durée de la première restauration, Séguier a continué de présider la cour royale. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte eut repris les rênes de l'état, Séguier qui, dans les premiers jours de ce mois, avait d'abord montré quelque désir d'avoir du courage, céda tout-à-coup à la peur, sentiment auquel il a rarement résisté, et mit toutes ses espérances dans son parent le duc de Cambacérès, redevenu malgré lui prince archichancelier de l'empire. Nous croyons même être certains que Séguier se persuada qu'il pourrait être continué dans sa première présidence. L'archi-chancelier qui, avec plus d'esprit en avait jugé autrement, ne lui conseilla pas d'en faire la demande, et il suivit cet avis. Réintégré dans ses fonctions après le second retour du roi, le baron Séguier fut nommé pair de France le 17 août 1815. Il est peut-être superflu d'ajouter qu'avec un esprit aussi borné et aussi faux, poursuivi d'ailleurs par le souvenir de ses anciennes *faiblesses*, Séguier, comme tous les transfuges, ne pouvait embrasser d'autre parti que celui de la plus extrême exagération; c'est aussi ce qu'il n'a pas manqué de faire, et nous désirons pour lui que cette précaution soit plus utile à sa sûreté qu'elle ne l'a été à son honneur. Au reste, tout annonce que la résolution qu'il a prise à cet égard sera invariable, tant qu'une nouvelle peur, de nouveaux intérêts, ou quelques autres considérations de cette force ne le détermineront pas à en changer. Il vient même, à l'occasion de l'événement funeste dont il a été question au commencement de cet article, et qui semblait commander de tout autres sentimens, de prouver que la frénésie qui le travaille, loin d'offrir des indices d'amélioration, tourne à une démence furieuse et incurable. « Oui, sire, » disait-il au roi, le 16 février 1820, deux jours seulement après l'assassinat du duc de Berry : « il existe une conspiration permanente contre les Bourbons, et dans la consternation générale on a vu des joies féroces. Le sang si pur qui a déjà tant coulé, n'aurait-il qu'irrité la soif? Ah! sire, veillez sur vous, veillez sur tout ce qui vous entoure; nous vous en conjurons au nom de la société, désolée du présent, épouvantée de l'avenir . . . . . *Si V. M. pensait que les magistrats pussent la servir encore efficacement, rendez-leur des moyens dont l'utilité n'est point oubliée;* et quelque dure, quelque périlleuse que devînt leur condition, rien ne les rebutera, rien ne les arrêtera. » (*Quotidienne* du 18 février 1820). Après avoir fait, plus haut, quelques réflexions générales sur les premières lignes de ce discours, nous terminerons cet article en appelant l'attention de nos lecteurs sur ces paroles, vraiment remarquables par leur audace inconstitutionnelle : « *Si V. M. pensait*, etc. » Qu'entend par-là M. Séguier? Est-ce de la destruction du jury, de la renaissance de la Tournelle, du rétablissement de la question, de celui des anciens supplices qu'il prétend parler? Quels sont ces moyens dont l'*utilité n'est point oubliée?* Il y a donc, dans la proposition quelque chose de bien attentatoire aux droits, à la sûreté de la nation, à la charte jurée, puisqu'on n'ose l'avouer? mais s'il en est ainsi, comment le baron Séguier n'a-t-il pas senti que c'était manquer au respect dû au monarque, que de faire entendre devant lui des paroles qui, bien claires pour ceux qui connaissent les vœux secrets de la faction, peuvent dans tous les cas être réputées coupables, par cela seul qu'elles sont sorties d'une bouche accoutumée au parjure, et qui a pris soin de les envelopper de plus d'obscurité. Dans l'état actuel de l'opinion publique, c'est sans doute un des plus graves attentats contre la monarchie, que d'exposer le monarque au soupçon de paraître d'intelligence dans des projets contraires au maintien de l'ordre établi; mais cet attentat même n'entre-t-il pas dans les vues de la faction qui, pour établir son triomphe d'une manière incontestable, a besoin de compromettre le monarque avec la nation? Nous ne saurions en douter, si nous considérons, surtout, que Séguier et Bellart, organes impurs et cruels de la faction anti-française, chargés de procéder aux interrogatoires de l'assassin du duc de Berry, avaient manifesté l'opinion que le crime de cet homme se rattachait à une vaste conspiration, avant même qu'ils l'eussent entendu pour la première fois. En effet, on ne sait que trop maintenant que la mort funeste de ce prince est devenue, entre les mains des chefs de la fac-

tion, un moyen qu'ils se promettent bien d'exploiter au profit de leurs intérêts, de leur vengeances et de leurs systêmes; il ne faut donc pas s'étonner de les voir si bien servis dans ce plan par leurs complices. Qu'on s'en rapporte à ceux-ci du soin de faire parler Louvel; ils ont déjà donné la mesure de leur savoir-faire en ce genre. L'idée de présenter à l'Europe, comme des assassins, tous les amis de la liberté constitutionnelle, c'est à-dire, la nation française tout entière, moins eux, a dû paraître à la faction une bonne fortune tellement heureuse, qu'on peut être certain qu'elle n'y renoncera qu'à la dernière extrémité, et lorsque l'horreur, le mépris, et le dégoût des hommes de bien de toutes les opinions, en auront fait justice. Quant à Séguier, terminons en deux mots son portrait. Comblé des bienfaits des Bourbons, avant la révolution, Bonaparte, qu'il haïssait autant qu'il en était méprisé, n'eut pas d'adulateur plus effronté et plus servile; il n'eut pas eu, au besoin, de satellite plus dévoué. Les Bourbons paraissent, Séguier change en un moment d'idoles, de principes, de discours. De nouvelles convulsions politiques les proscrivent, il est déjà aux pieds de celui qu'il insultait lâchement la veille, après avoir bassement rampé à ses pieds pendant quatorze ans; mais il s'efforce vainement de le fléchir...Repoussé par le mépris de Napoléon, ce mépris devient la cause de sa seconde élévation. Voilà l'homme qui, dégradé depuis vingt ans par tous les genres de turpitudes, est maintenant à la tête de la première cour de justice de la France.

SÉGUR (Louis-Philippe, comte de), fils aîné du maréchal de ce nom, né à Paris le 10 décembre 1753, entra au service à l'âge de 16 ans, en qualité de sous-lieutenant dans Mestre-de-Camp, cavalerie, et fut nommé à 23, colonel en second du régiment d'Orléans-dragons, qu'il quitta pour commander celui de Soissonnais-infanterie, qui était en Amérique. Il fit, sous les ordre de M. de Rochambeau, les deux dernières campagnes de la guerre de l'indépendance. De retour en France, en 1783, il prit le commandement d'un régiment de dragons qui porta son nom. Peu de temps après, il fut envoyé en Russie comme ministre plénipotentiaire, et, par une conduite habile, il rapprocha les deux cabinets de Versailles et de Pétersbourg, entre lesquels régnait depuis trente ans beaucoup de froideur. En 1787, il conclut un traité de commerce avantageux pour la France, et empêcha le renouvellement de celui de l'Angleterre avec la Russie. Il accompagna Catherine II dans son célèbre voyage de Crimée. La guerre des Turcs et des Russes éclata. Le comte Ségur avait fait accepter la médiation de la France par l'impératrice. Il négociait un traité d'alliance avec cette première puissance, lorsque les événemens de la révolution le rappelèrent à Paris. Il fut nommé, en 1791, maréchal-de-camp. Le ministère des affaires étrangères lui fut offert ainsi que l'ambassade de Rome. Il refusa la première de ces deux fonctions, et au moment où il allait partir pour l'Italie, les différends élevés entre le saint-siége et la France, l'empêchèrent de s'y rendre. Envoyé par Louis XVI à Berlin, à la fin de 1791, pour retarder la guerre, il y réussit, malgré beaucoup d'obstacles. De retour en France, et prévoyant tous les malheurs dont la monarchie était menacée, il vivait dans la retraite lors de la révolution du 10 août 1792, et fut mis en arrestation dans cette fatale journée. Ami de cette liberté sage sans laquelle il n'y a ni prospérité pour les états, ni sûreté pour les trônes, ni bonheur pour les sujets, le comte de Ségur n'avait jamais embrassé les coupables et folles doctrines de l'émigration; il perdit néanmoins ce qu'il avait de fortune en France, et la révolution de St-Domingue lui enleva les biens qu'il possédait dans cette colonie. Réduit à subsister et à faire subsister son père et sa famille du produit de ses travaux littéraires, M. de Ségur se montra toujours supérieur à son infortune, et ne pouvant, pendant les années 1793 et 94, se livrer à des considérations politiques d'un ordre supérieur, dont la tyrannie punissait alors la seule pensée comme un crime, il composa plusieurs pièces de théâtre, dont le succès lui procura quelqu'aisance. En 1801, il fit imprimer son *Histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume II*, qui parut l'année suivante, sous le titre de *Tableau politique de l'Europe*, ouvrage important et qui place son auteur parmi les meilleurs historiens modernes. Il publia ensuite une nouvelle édition de la *Politique des Cabinets*, de Favier, avec

des notes. On a encore de lui un recueil de poésies, où l'on trouve de l'élégance et de la facilité, et une tragédie de *Coriolan*, que l'impératrice Catherine, à son retour de Crimée, fit représenter avec magnificence sur le théâtre de la cour. En 1801, M. de Ségur fut élu membre du corps-législatif, où il se prononça en faveur du consulat. En 1803, il fut appelé au conseil-d'état et nommé membre de l'institut. Sous le gouvernement impérial, il exerça la charge de grand-maître des cérémonies. En 1813, il fut nommé sénateur. Quoique le comte de Ségur fut bien loin d'approuver tous les systêmes conçus par l'ambition de Napoléon, il s'est constamment montré reconnaissant envers l'homme auquel il devait tout, et la constance de ce sentiment, toujours mal apprécié par les partis qui ne jugent qu'avec leurs passions et ne récompensent que les vertus qui leur sont utiles, assure au comte de Ségur l'estime et le respect de tous les hommes de bien. En janvier 1814, il fut nommé commissaire extraordinaire du gouvernement impérial dans la 18e division militaire, et s'y conduisit avec une modération qui lui concilia tous les suffrages. Comme ancien sénateur, il fut, après le retour des Bourbons, compris dans la liste des pairs. Lorsqu'en mars 1815, Napoléon reprit les rênes de l'état, le comte de Ségur fut rendu à ses fonctions de grand-maître des cérémonies, et nommé, le 2 juin, membre de la chambre impériale des pairs. Il est aujourd'hui sans fonctions politiques; toutefois l'ordonnance royale du 21 mars 1816, rendue à une époque où le génie, les arts et l'amour de la patrie étaient frappés d'une égale proscription par la faction qui asservissait le trône, a maintenu le comte de Ségur sur la liste de l'académie française, remplaçant la 2e classe de l'institut. Voici la liste de ses ouvrages : *Pensées politiques*, in-8. — *Théâtre de l'Hermitage*, 1798, 2 vol. in-8. — *Adèle*, ou *les Métamorphoses*, vaudeville, 1799, in-8. — *Histoire des principaux évènemens du règne de Frédéric-Guillaume II, et tableau politique de l'Europe depuis* 1786 *jusqu'en* 1796, sous le titre de *Tableau historique et politique de l'Europe*, 1801, 3 vol. in-8; 1803, 3 vol. in-8. — *Mémoire sur le pacte de famille* (dans la 2e édition *de la Politique de tous les cabinets de l'Europe*). — *Politique de tous les cabinets de l'Europe pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, 2e édit., 1801, 3 vol. in-8; 3e édition (*Voy. la Biographie universelle*, au mot FAVIER). — *Contes, fables, chansons et vers*, 1801, in-8; 1808, in-8. — *Histoire de l'Europe moderne*, 1816, in-8. — *Galerie morale et politique*, 1817; 2e édition, 1818, in-8. — *Abrégé de l'Histoire universelle, ancienne et moderne, à l'usage de la jeunesse*, ouvrage qui doit former 38 vol. in-18. Il en a paru deux livraisons formant 16 vol. et le complément de l'histoire ancienne. — *Abrégé de l'Histoire du Bas-Empire*, Paris, février 1820. On retrouve partout, dans cet ouvrage, la plume éloquente et philosophique qui traça avec tant de chaleur et de goût l'histoire de la Grèce, immortalisée par ses demi-dieux, et de Rome, illustrée par ses consuls. Partout, même vigueur de style, même rapidité de narration, même force de raisonnement. Les aperçus et les pensées sont dignes des historiens d'Alexandre et de Jugurtha, les portraits du pinceau de Salluste ou de St-Réal. L'auteur a su faire marcher de front, avec l'histoire de Bysance, celle de la décadence de Rome, passant du joug des empereurs sous celui des papes et des barbares; et celle des croisades, de la fondation de l'islamisme, et de l'établissement du système féodal qui, affaiblissant l'empire en le divisant, finit par faire triompher l'alcoran aux lieux mêmes où tant de sang avait été versé pour attaquer et défendre les pratiques superstitieuses et monacales de ces sectes nombreuses et diverses, qui, tour-à-tour, déchirèrent l'Orient et le couvrirent d'échafauds. Quel autre vestige reste aujourd'hui de tant de délire et de fureur que le souvenir des affreuses calamités auxquelles des dogmes inexplicables et de minutieuses futilités ont donné naissance, et que nos tartuffes modernes voudraient bien ressusciter !

SÉGUR (PAUL-PHILIPPE, comte DE), fils du précédent, né à Paris en 1780, entra au service en 1800, dans un corps de hussards volontaires successivement organisé à Paris, à Compiègne et à Dijon, et destiné à accompagner le premier consul dans la campagne d'Italie de cette époque. Devenu officier et aide-de-camp, il se distingua dans la campagne de Hohenlinden et des Grisons. On a de lui une relation imprimée de cette

dernière campagne. Après la paix de Lunéville, il fut chargé de plusieurs missions près des rois de Danemarck et d'Espagne; et en 1804, de l'inspection de tous les ouvrages militaires et des constructions maritimes des bords de la Manche. En 1805, il fut envoyé deux fois dans Ulm en parlementaire, et décida Mack à capituler. Il fit la guerre en Italie en 1806; s'y conduisit avec une brillante valeur; revint à l'armée d'Allemagne; se distingua à Jéna; fit la première campagne de Russie; fut blessé deux fois et fait prisonnier après une défense désespérée, à l'affaire de Nazielsk, où, à la tête de 90 dragons, il avait traversé une arrière-garde russe de 4000 hommes. Envoyé à Vologda, au-delà de Moscou, il obtint son échange à la paix de Tilsitt. En 1807, il commanda en Espagne, avec le grade de major, un régiment de hussards. En 1808, il reçut ordre d'attaquer avec 80 chevau-légers polonais, 1400 Espagnols et 15 pièces de canon, retranchés dans les rochers de Sommo-Sierra. La position fut emportée, et il fut de nouveau criblé de coups. Ce succès lui valut le grade de colonel, et l'honneur de porter au corps législatif les drapeaux conquis dans cette brillante affaire, qui est regardée comme l'une des attaques de cavalerie les plus audacieuses de toutes les guerres de la révolution. Nommé général de brigade en 1812, il a fait, en cette qualité, la seconde campagne de Russie. Après la bataille d'Hanau, dans laquelle son corps contribua à sauver l'armée, il fut chargé de la défense du Rhin, de Landau à Strasbourg. En 1814, il défila pendant cinq jours, avec 2000 chevaux, de l'une à l'autre de ces villes, devant 20,000 Russes ou Prussiens. Rentré en France, il se conduisit avec la même valeur dans les combats de Montmirail, de Château-Thierri et de Meaux. A l'affaire de Reims, même année, à la tête de cent gardes-d'honneur et de quelques hussards du 9ᵉ, il attaqua l'ennemi si à propos, qu'il lui détruisit 600 chevaux, lui prit 14 pièces de canon, et emporta le faubourg. Il fut blessé deux fois grièvement, ce qui ne l'empêcha pas d'aller avec un tel oubli de lui-même, rendre compte à Napoléon de l'état des affaires, que ce prince n'apprit ses blessures qu'en le voyant tomber sans connaissance. En 1815, il était chef d'état-major des corps royaux de cavalerie (vieille garde). Bonaparte, de retour, le laissa sans emploi; mais lorsque les dangers devinrent pressans et que l'ennemi s'approcha de la capitale, le général de Ségur fut chargé de la défense de la rive gauche de la Seine. Il a été porté, en juillet 1818, sur la liste des maréchaux-de-camp attachés à l'état-major général de l'armée.

SÉLIM III, sultan, né le 24 décembre 1761, et fils d'Abdul-Hamet, fut proclamé empereur le 7 avril 1789, époque où la Turquie avait une guerre dangereuse à soutenir contre les Russes et les Autrichiens. Sélim augmenta de cent cinquante mille hommes son état militaire, affaibli par les deux campagnes précédentes; mais il ne put résister aux efforts réunis de ses deux redoutables voisins; et les Turcs, malgré quelques succès qu'ils eurent d'abord, sous la conduite du visir Jussuf-Pacha, sur les Autrichiens, commandés par Joseph II en personne et par le maréchal Lascy, furent battus ensuite sur terre et sur mer par les généraux autrichiens Laudon et Cobourg, ainsi que par les généraux russes Repnin, Potemkin, Suwarow et Nassau. La prise de Belgrade et d'Orsowa par les Autrichiens, celle d'Ismaël par Suwarow, où quinze mille Turcs furent égorgés, celle d'Oczakow par Potemkin, où il en périt vingt-cinq mille; la destruction de la marine ottomane, et la mort tragique du plus ferme appui de l'empire du croissant, le vieux Hassan, capitan-pacha, à qui Sélim fit couper la tête pour s'être laissé battre par le prince de Nassau, furent les résultats de cette guerre, qui avait été suscitée par l'Angleterre et par la Prusse, et qui fut terminée sous la médiation de ces deux puissances, le 4 août 1791, par la paix de Jassy. Sélim, qui devait craindre d'être chassé d'Europe, ne se vit pourtant condamné qu'à la perte définitive d'Oczakow et du territoire situé entre le Bog et le Dniester, et fit en conséquence un traité avec le cabinet de St-Pétersbourg, dans lequel il accordait aux vaisseaux de guerre russes le libre passage par le détroit des Dardanelles, faveur dont jouissaient seulement les navires marchands de cette nation: ce traité a été renouvelé, en 1805, pour dix ans. Le directoire exécutif français, au moment de son installation, envoya à Constantinople, comme ambassadeur, le général Aubert-

Dubayet, qui y fut très-bien accueilli; et de son côté, Sélim III envoya à Paris, en la même qualité, Mehemet-Ali-Effendi, auquel on témoigna aussi un grand empressement. La meilleure intelligence parut régner entre les deux états jusqu'à l'invasion de l'Egypte par Napoléon en 1798; mais la Porte fit alors arrêter tous les agens français à Constantinople, et son ambassadeur à Paris fut disgracié pour n'avoir pas averti son souverain de cette expédition : il n'osa même retourner à Constantinople que lorsque le gouvernement consulaire eut amené un nouveau rapprochement. La conquête de l'Egypte par les Français força ensuite Sélim à faire cause commune avec les Anglais contre la France; mais cette guerre fut presque constamment malheureuse pour les Turcs, que Kléber défit complètement à la bataille d'Héliopolis. Cependant, secondés d'un corps de troupes anglaises, ils furent plus heureux dans la suite; la journée d'Alexandrie commença à rétablir leurs affaires, et le traité d'Amiens ayant enfin rendu rendu l'Egypte aux Turcs, Sélim y envoya un gouverneur; mais l'autorité de la Porte ne tarda pas à y être de nouveau méconnue, par la révolte des beys, suscitée par les Anglais. Sous le règne de Sélim la puissance ottomane fut considérablement affaiblie, et presque détruite en Asie par l'indépendance des pachas de Bassora, de Bagdad, d'Alep et de St-Jean-d'Acre, et surtout par l'insurrection formidable des Wechabites. Elle perdit aussi beaucoup de son influence en Europe par la révolte et l'indépendance de Passwan-Oglou; par celle de Czerny-Georges et des Serviens; par des insurrections multipliées sur les autres points de la Turquie européenne, et notamment de la Morée, fomentées par la Russie; et enfin par les envahissemens successifs de cette puissance en Géorgie, dans le Caucase, sur les bords du Phase et de la Mer-Noire. Cependant Sélim, toujours dominé par l'influence anglaise et autrichienne, ferma constamment les oreilles à toutes les invitations de Napoléon pour renouer les anciennes liaisons de la Porte avec la France, et l'infortuné maréchal Brune, qui fut envoyé auprès de lui, en 1803, comme ambassadeur, après avoir éprouvé quelques difficultés sur la reconnaissance de l'empereur des Français, et avoir fait d'inutiles remontrances sur le passage des troupes dans le détroit des Dardanelles, fut obligé de revenir en France, sans avoir pu dessiller les yeux du monarque ottoman. Néanmoins le traité de Presbourg, dont Napoléon s'empressa d'envoyer copie à Sélim III, apporta quelques changemens à sa politique envers la France, et déjà les relations étaient redevenues amicales, lorsqu'une insurrection, occasionnée par les innovations du grand-visir Mustapha-Bayractar, priva d'abord Sélim du trône, et ensuite de la vie, au mois d'août 1808. Il fut remplacé sur le trône par Mahmoud (*voy.* ce nom).

SÉMALLÉ (Le comte Jean-Rémi-Pierre de), né à Mamers, dans le Maine, en 1772, entra aux pages du roi en 1788 et émigra en 1790. N'ayant pas été inscrit sur la liste des émigrés, il put rentrer en France, où il devint l'un de ces obscurs et méprisables agens des Bourbons, à qui tous les moyens étaient bons pour diviser les citoyens, exciter la guerre civile, et amener la France, par le désordre, la terreur et l'anarchie, à la haine de toutes les institutions de la liberté et au rétablissement du pouvoir arbitraire dans la branche des Bourbons émigrés. Cet homme, lié aux plus viles intrigues de la restauration de 1814, a été formellement accusé par Maubreuil (*voy.* ce nom), de s'être approprié une partie des caisses contenant les diamans de la ci-devant reine de Westphalie, que, de concert avec Vitrolles, Vantaux, Geslin et d'autres royalistes de cette pureté, agissant tous d'après des ordres supérieurs (*voy.* l'*Extrait et l'Examen de l'Adresse au congrès et à toutes les puissances de l'Europe*, Dusseldorf, 1820), Maubreuil et ses gens avaient dévalisée. Cette accusation, restée sans réponse, et la faveur dont jouissait Semallé auprès des plus grands personnages de la cour de Louis XVIII, s'étant soutenue, les plus outrageantes conjectures se sont portées jusque sur les marches du trône. Lorsque les Bourbons se retirèrent en Belgique, en mars 1815, Semallé, qui les suivit, fut envoyé dans le mois de mai à Bruxelles, comme commissaire de Louis XVIII, pour seconder la police des Pays-Bas. S'il faut en croire les faits consignés par Maubreuil dans la scandaleuse adresse au congrès, publiée par lui en Angleterre en 1819, rien ne peut être comparé à l'atroce et perfide

conduite tenue en Belgique par Semallé, contre celui qui l'avait dénoncé comme son complice. Revenu à Paris avec les Bourbons, en juillet 1815, Semallé est resté sans fonctions depuis cette époque, et cette circonstance est loin de détruire les terribles accusations élevées contre lui par Maubreuil. Le comte de Semallé a publié en 1817 : *Réponse de M. le comte de Semallé aux inculpations de M. le marquis de Brosses, dans son adresse à la chambre des députés en faveur de M. de Maubreuil*, in-8.

SÉMÉLÉ (Le baron Jean-Baptiste-Pierre), né le 16 juin 1773, entra de bonne heure au service, et fit, avec distinction, les premières campagnes de la révolution. Il était, en 1804, colonel du 24ᵉ de ligne au camp de Boulogne. Dans les campagnes de 1806 et 1807, il se distingua en plusieurs occasions, notamment au combat de Golymin et à la bataille d'Eylau, où il combattit malgré de graves blessures. Envoyé en Espagne, en 1808, avec le grade de général de brigade, il se fit remarquer au combat de Cuença en janvier 1810. Le 31 juillet 1811, le baron Sémélé fut nommé général de division, et se trouva, en cette qualité, à la prise du camp de St-Roch. Le 5 novembre 1811, il repoussa Ballesteros qui l'avait attaqué, et le força à se replier sur Obrigue; mais il fit lui-même plusieurs pertes, et, dans la première surprise, ses bagages tombèrent au pouvoir de l'ennemi. En 1813, le général Sémélé, envoyé à l'armée d'Allemagne, y soutint sa réputation dans la grande armée. Le 1ᵉʳ juin 1814, le roi le nomma inspecteur-général d'infanterie dans la 19ᵉ division. Après le 20 mars 1815, l'empereur lui confia le gouvernement de Strasbourg. L'ordonnance du 22 juillet 1818, relative à l'organisation de l'état-major-général de l'armée, l'a placé sur la liste des lieutenans-généraux disponibles.

SEMONVILLE (Le marquis Charles-Louis Huguet de), grand-référendaire de la chambre des pairs, né en 1759, fut reçu, en 1777, conseiller à la chambre des enquêtes du parlement de Paris, et ne prit, jusqu'au commencement de l'année 1787, époque à laquelle fut réunie à Versailles, la première assemblée des notables, aucune part remarquable aux affaires publiques. Lorsque le parlement discuta l'importante question de la convocation des états-généraux, M. de Semonville prit la parole, et démontra la nécessité de cette grande mesure qui consacrait formellement le principe de la souveraineté nationale, c'est à dire, du droit inaliénable de la nation à s'imposer elle-même. Semonville tenait alors à honneur de partager les généreux principes de la jeune magistrature, et de cette partie de la noblesse, qui, arrivant d'Amérique où elle venait de combattre pour la cause de l'indépendance et de la liberté, avait rapporté en Europe l'enthousiasme sublime qui électrisait alors toutes les ames. C'était surtout dans les hôtels de la Fayette, de la Rochefoucauld et de Beauveau que se réunissaient alors les nobles amis de cette cause sacrée, qui, pour avoir été ensanglantée par quelques hommes fanatiques ou barbares, n'a perdu aucun de ses droits sur les cœurs vertueux. Semonville, quoique l'un des membres les plus assidus et les plus ardens de ces réunions, et qu'on le vit successivement, à la même époque, dans trois assemblées de la noblesse, à Châteauneuf, à Montfort-l'Amaury et à Paris, ne parut faire aucune démarche pour obtenir la députation pour lui-même et se borna à solliciter pour faire élire MM. de Castellane, Mathieu de Montmorency et de Luzignan. Nommé, cependant, député suppléant, il devait remplacer le comte de Beauharnais, mais il ne siégea pas dans l'assemblée. Après la dissolution du parlement, et durant la révolution éphémère de la Belgique, M. de Semonville, déjà connu par des opinions patriotiques très-prononcées, fut envoyé à Bruxelles par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, pour examiner la nature de ces mouvemens. Au retour de cette mission, colorée des apparences d'un voyage de plaisir, il fut nommé ministre plénipotentiaire du roi à Gênes, à la place du marquis de Monteil à qui l'on donna sa retraite, peut-être moins à cause de son âge qu'en sa qualité de neveu du cardinal de Bernis. M. de Semonville déploya beaucoup de faste dans cette légation, et parut vouloir montrer ainsi que la révolution qui venait de s'opérer en France en faveur de de la liberté, n'avait fait qu'ajouter à la force et à la splendeur de la nation. Sa mission s'étendait aussi à la cour de Turin; mais ce cabinet livré à l'influence des princes français, frères de Louis XVI,

qui, l'un et l'autre, avaient épousé des princesses de Sardaigne, refusa de le recevoir. L'opinion qu'avaient alors les princes, l'émigration, les cabinets étrangers sur la personne, les sentimens et la mission de M. de Semonville, est trop remarquable, si l'on considère surtout quelles sont aujourd'hui la situation, les opinions et la conduite de ce personnage, pour que nous n'invitions pas nos lecteurs à consulter un ouvrage qui, pour être souvent atroce ou absurde dans ses principes, n'en contient pas moins des pièces curieuses et authentiques; nous voulons parler des *Révolutions de Paris*, publiées par Prud'homme. Nous lisons, n° 173 de ce recueil, pag. 265, dans un rapport fait le lundi 22 octobre 1792, par Hérault-de-Séchelles, au nom des comités diplomatique et de sûreté générale, la phrase suivante, extraite d'une lettre sans signature, adressée à *Monsieur*, (Louis XVIII) et trouvée dans le portefeuille de ce prince, saisi à Verdun. « Nous avons appris que pour remplacer l'ambassadeur, résidant jusques-là près la Sublime Porte (Choiseul-Gouffier), il a été nommé le nommé Semonville. (Nous rapportons les expressions textuelles). Sans vouloir porter l'atteinte aux droits qu'ont les puissances de changer à leur gré leurs ambassadeurs, nous devons cependant vous dire qu'il y a des motifs de craindre que le susdit Semonville, ne tienne une conduite peu convenable, vû la tournure de caractère qu'il a développée d'une certaine manière. » Plus loin, pag. 266, le même ouvrage rend compte du contenu d'un paquet renfermant quatre mémoires, en date du 9 août 1792; redigés par les ministres de Vienne, de Prusse, de Naples et de Russie, accrédités près la Porte ottomane, et adressés également à *Monsieur* par le comte de Choiseul-Gouffier. Voici comment s'exprime l'internonce impérial, pag. 269 : « La faction sanguinaire des jacobins, voulant souffler partout l'esprit de discorde et d'anarchie dont elle est animée, vient d'expédier un de ses membres les plus dangereux, nommé Semonville; homme tellement noté par la perversité de ses principes, que plusieurs cours ont déjà décliné ou refusé de l'admettre en qualité de ministre et même sur leur territoire. Les projets exécrables de cet émissaire, connu de la cour impériale et royale, ne tendent à rien moins, etc.... L'internonce soussigné a été trop souvent à portée d'admirer dans les démarches de la Sublime Porte, sa haute sagesse et un juste sentiment de sa dignité, pour oser se permettre un seul instant le soupçon qu'elle puisse s'abaisser au point de recevoir, en caractère public, devant le trône où l'honneur siége avec la majesté, *le plus décrié des factieux*, chargé des propositions les plus insidieuses, etc., etc. » Ecoutons maintenant l'envoyé de Prusse, même page : « Le sieur de Semonville, nommé, il y a quelque temps, ministre de France à la cour de Turin, a été refusé parce qu'il avait été reconnu comme zélé jacobin dans sa conduite à Gênes, où il a soulevé le peuple contre le gouvernement.... M. de Semonville est d'une secte scélérate, composée de fanatiques effrénés, dominés par la rage démocratique, ennemis jurés et assassins avoués de tous les souverains.... Tel est M. de Semonville; et un tel ministre s'approchera jusqu'aux pieds du trône sacré de l'empereur des ottomans! Cette idée m'a saisi d'horreur...., etc. Constantinople, le 9 août 1792, *signé*, Knobelsdorff. » Extrait de la note du chargé d'affaires de Russie, pag. 270. « Le chargé d'affaires de Russie croit devoir représenter à la Sublime Porte, qu'il a reçu la nouvelle que M. de Semonville a été nommé ambassadeur à Constantinople par la soi-disant assemblée nationale de Paris; et qu'attendu qu'il est assuré que toutes les démarches de cet homme, dévoué à un système faux et dangereux, ne pourraient tendre qu'à détruire la bonne harmonie qui vient de se mettre heureusement entre les deux empires, il est évident que la présence de ce ministre ne pourra être agréable à S. M. I. de toutes les Russies. Constantinople, 9 août 1792, *signé*, Ch. Voston. » Extrait de la note du premier ministre de Naples, à l'envoyé de la même cour près la Porte, communiquée au ministère ottoman, même page. « La cour de France ayant destiné pour ambassadeur à la Porte un *certain* Semonville, j'estime qu'il n'est ni superflu ni indifférent de prévenir votre seigneurie très-illustre du caractère et des qualités de ce sujet, etc., » suit l'exposition de la conduite de Semonville à Gênes, à Venise, à Turin. Voici comment cette note est terminée : « La Porte ne doit pas être moins vigilante pour n'être

pas la victime des discours séditieux de Semonville et entraînée dans quelques faux pas. Naples, le 17 juillet 1792, *signé*, Jean Acton.» Nous ignorons si c'est en vertu de ces quatre certificats que M. de Semonville a sollicité et obtenu de Louis XVIII le titre de pair de France et la place de grand-référendaire; nous ne savons pas davantage si c'est à ce secours qu'il doit de s'être concilié à un degré aussi éminent la haute faveur que les ultra-monarchiques lui ont accordée; quoi qu'il en soit, en suivant le cours de la vie de cet homme public, nous trouverons sans doute quelques autres faits qui pourront nous aider à deviner l'énigme de son élévation actuelle. Sur le point de partir de Gênes pour se rendre à Constantinople, la frégate, destinée à le transporter, était dans le port lorsque la nouvelle du 10 août 1792 vint mettre obstacle à son départ. Ce ne fut qu'au mois d'octobre suivant que M. de Semonville, revêtu du titre d'ambassadeur, fut envoyé en Corse où il connut Bonaparte, alors simple capitaine d'artillerie. Rappelé sur le continent en mai 1793, il paraît naturel de conclure que Semonville adopta entièrement les principes d'un gouvernement qui n'accordait sa confiance qu'à ceux dont le dévouement lui était bien connu, puisque, malgré les dénonciations qui avaient été antérieurement portées contre lui, il reçut, du comité de salut public, l'ordre de se rendre enfin à Constantinople, où Descorches de Ste-Croix l'avait précédé en qualité d'envoyé. A cet ordre fut joint celui de maintenir la neutralité secrètement offerte par les cours de Toscane et de Naples, pour sauver les restes de la famille de Louis XVI. Semonville s'arrêta donc, sous différens prétextes, à Florence, où il devait se concerter avec le ministre Manfredini, véritable auteur de la négociation, pendant que M. Maret se rendrait auprès de la cour de Naples; mais, par un ordre du cabinet de Vienne, dont les ministres ont constamment violé le droit des gens pendant toute la durée de la révolution (*voy.* LA FAYETTE, BONNIER, JEAN-DE-BRY), les deux envoyés français furent enlevés à Novale, sur le territoire neutre des Grisons, le 25 juillet 1793, et jetés sur le lac de Côme, qui séparait les lignes des états autrichiens. L'examen de leurs papiers n'apporta aucune modification à la rigueur de leur captivité. La disgrace de Manfredini et la mort de Marie-Antoinette, suivirent de près cet événement. Détenu, au secret, à Mantoue, puis à Kufstein dans le Tyrol, pendant trente mois, l'ambassadeur Semonville fut échangé, le 19 décembre 1795, contre la fille de Louis XVI. Revenu en France, Semonville continua à se montrer, sous le gouvernement directorial, l'un des amis les plus déclarés de la liberté républicaine. Il fut un des fondateurs du cercle constitutionnel de l'hôtel de Salm, et parut constamment dans les rangs des républicains qui venaient d'opérer cette journée du 18 fructidor an 5, si funeste à la cause des Bourbons. Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle Semonville, dès lors associé à toutes les intrigues qui précédèrent et suivirent cette époque, avait pris une part très-active, le premier consul Bonaparte, sur la demande du secrétaire-d'état Maret, avec lequel Semonville avait conservé une liaison intime depuis leur captivité commune dans les prisons de l'Autriche, le nomma conseiller-d'état, et ensuite à l'ambassade de Hollande. Appelé au sénat en 1805, M. de Semonville fut, en 1809 et 1810, rapporteur des commissions chargées d'adhérer aux décrets de réunion de la Toscane et de la Hollande, et les discours qu'il prononça dans ces deux circonstances prouvent qu'il appartenait à cette honteuse école d'adulation et de bassesse dont les Fontanes, les Séguier et les Molé faisaient un cours habituel dans les salons et les antichambres des Tuileries. On ignore généralement, et c'est une circonstance qui ne sera probablement pas révélée aujourd'hui par M. de Semonville, que c'est à ce personnage qu'est due l'idée du mariage de Napoléon avec une princesse autrichienne. Après l'avoir conçue, il la communiqua au duc de Bassano (Maret), lequel s'empressa d'en faire part à l'empereur. Celui-ci, sans s'expliquer positivement, fit dire à M. de Semonville de suivre cette idée. Ainsi autorisé, Semonville, allant, un soir, rendre visite au prince de Schwartzemberg, dans sa loge, à l'opéra, lui parla vaguement de ce projet. Une communication de cette importance ne parut pas être à l'ambassadeur le seul effet du hasard; il jugea qu'elle venait de plus haut; l'accueillit avec empressement, et en écrivit à sa cour. Les réponses furent d'autant plus promptes et favorables que ce projet,

auquel le cabinet autrichien avait déjà pensé (*voy.* Napoléon), secondait merveilleusement les vues de sa politique. Semonville espérait que cette alliance élèverait très-haut sa fortune; il n'en fut rien. Napoléon qui ne vit jamais en lui qu'un homme d'intrigue, se borna à le nommer titulaire de la sénatorerie de Bourges, et l'Autriche lui conféra la croix de l'ordre de St-Léopold. Adroit à cacher son mécontentement, Semonville ne le laissa paraître que lorsque la tournure des événemens politiques lui annonça qu'il n'y avait plus rien à attendre du maître qu'il avait servi jusques là. Envoyé à la fin de décembre 1813, dans sa sénatorerie de Bourges, en qualité de commissaire extraordinaire de l'empereur, il entretenait, avec le prince de Bénévent (Talleyrand), une correspondance active et secrète qui l'instruisait, jour par jour, de toutes les intrigues politiques dont celui-ci était l'agent principal, et dont l'objet était de relever le trône des Bourbons. C'est ainsi que, chargé de la confiance de Napoléon, M. de Semonville, en expiation sans doute de ses vieilles et longues offenses envers la dynastie déchue, n'usa des pouvoirs que lui avaient accordés ce prince, que pour travailler plus sûrement à sa ruine. Le sénat ayant, dans sa séance du 3 avril, prononcé la déchéance de Napoléon, M. de Semonville, en y adhérant, fit reconnaître, le même jour, l'autorité du roi dans les cinq départemens composant la 21e division militaire. Rentré au sénat, plusieurs de ses collègues s'étonnaient de le voir arriver si tard, et seulement, s'il fallait en croire les apparences, pour recueillir le fruit de ce qui venait d'être fait: « Ne savez-vous pas » répondit Semonville « que ce ne sont pas ceux qui font la cuisine qui mangent le dîner. » Tout le caractère de l'homme se peint dans ce mot qui courut Paris, et n'était qu'une finesse nouvelle de Semonville pour faire prendre le change sur sa conduite et ses vrais sentimens. Il donna à la même époque, dans le sénat, une preuve d'énergie et de fermeté que notre impartialité nous permet d'autant moins de passer sous silence, qu'on en rencontre peu de pareilles dans la vie de cet homme d'état qui s'est toujours fait remarquer, beaucoup plus par la souplesse avec laquelle il a su, dans toutes les circonstances, flatter le pouvoir, quel qu'il fût, que défendre l'indépendance de sa patrie et les intérêts de la liberté. Un sénateur, à la demande de l'empereur Alexandre qui, ne se rappelant sans doute que les services rendus par le général Moreau, à la coalition, paraissait avoir oublié, un moment, les nobles principes consacrés par lui-même, ayant proposé de réhabiliter la mémoire de ce général, l'orateur, chargé de cette proposition, ouvrit la lettre de l'empereur à la tribune: « On ne lira point, moi vivant, s'écria M. de Semonville, la lettre d'un souverain étranger, sans l'ordre exprès du roi. Il n'a point encore touché le territoire français; il n'a reçu, ni nos sermens, ni nos hommages; et, quand les troupes, naguère ennemies, sont maîtresses de la capitale, vous allez commencer vos délibérations comme la Pologne a fini les siennes. C'est à l'histoire à juger le général Moreau. Sa vie fut celle d'un grand capitaine; sa mort eut lieu dans les rangs ennemis. Je demande l'ordre du jour, l'ordre du jour, sans autre discussion. » Nous l'avouons; après un si noble antécédent, une seule chose nous étonne, c'est de compter aujourd'hui M. de Semonville parmi ces vils et insolens auxiliaires de l'étranger, qui dictent, en son nom, des lois au peuple français; qui, toujours en son nom, osent prodiguer à leurs concitoyens les outrages et les menaces, si, refusant de renoncer à leur honneur, à leur gloire et à leurs droits, ils ne s'humilient pas aux pieds de quelques misérables rebelles, vaincus pendant vingt-cinq ans sur tous les champs de bataille; qui, enfin, et encore au nom de l'étranger, accablent du joug du plus humiliant arbitraire, la nation la plus généreuse, la plus confiante et la plus civilisée de l'Europe; anéantissent le titre fondamental de sa liberté; et font succéder à un état de choses légal, constitutionnel et paisible, toutes les violences du despotisme oriental et tous les bouleversemens qui en sont les inévitables conséquences. Créé pair, le 4 juin 1814, M. de Semonville s'éloigna de Paris, à l'époque du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe; et reprit son rang dans la chambre après le second retour des Bourbons, en juillet 1815. Il y a voté constamment jusqu'au 5 mars 1819, avec la majorité qui, d'accord avec celle de la chambre des députés de 1815-16, a couvert la France de lois d'exception, de cours prévôtales, de délateurs,

de prisons et de supplices. Il paraît que depuis quelques mois, Semonville présageant le triomphe assuré de cette faction aussi stupide qu'atroce, a formé avec elle une alliance plus indissoluble. Malgré le tableau, peu flatteur, que la vérité nous a forcés de tracer de cet homme d'état, il est une justice à lui rendre, c'est que, dans le cours d'une des plus longues carrières politiques de la révolution, nous n'avons jamais ouï dire qu'il ait abusé de son influence pour satisfaire quelques-unes de ces inimitiés personnelles dont les hommes publics sont si souvent l'objet et dont ils ont eux-mêmes tant de peine à se défendre!

SERGENT (Antoine-François), né à Chartres en 1751; était, avant la révolution, graveur en taille-douce à Paris, et jouissait, dans cet art, d'une réputation méritée. Il embrassa avec une sorte de fureur la cause de la révolution; fit paraître, en 1790, des gravures historiques des principaux événemens qui venaient de se passer; et fut nommé, dans la même année, président d'un des soixante districts de Paris (celui de St.-Jacques de l'Hôpital). Il renonça à ses paisibles travaux et se chargea, vers la même époque, de la défense de plusieurs soldats du régiment de Champagne, qui, entraînés par un zèle mal entendu pour la cause de la liberté, avaient été chassés de leurs corps comme coupables d'insubordination. Sergent obtint de l'assemblée constituante un ordre qui les réhabilita. Il a eu depuis à s'applaudir doublement de ce succès, car ces militaires, qui n'avaient en effet à se reprocher qu'un instant d'égarement, trop sévèrement puni, étant rentrés dans l'armée, six d'entre eux sont morts avec le titre d'officiers-généraux, et un autre qui existe encore, est parvenu au grade de maréchal de France. Toujours plus exalté dans ses opinions, Sergent acquit une extrême popularité par la sollicitude qu'il témoignait en faveur des ouvriers et des indigens. Forcés de révéler bientôt sur lui d'horribles vérités, il est juste de dire que c'est à lui qu'est due la belle institution des bureaux de bienfaisance. Le premier de ces établissemens fut formé, sur sa proposition, dans le district de St.-Jacques de l'Hôpital. Ami de Danton et logé comme lui dans la section du Théâtre-Français, l'une des plus renommées de Paris à toutes les époques (1792-93 et 1795), par son exaltation dans des principes différens, Sergent, déjà officier municipal et membre du comité de police, présidait cette section au 10 août 1792. Dans les premiers jours de septembre, il fut, avec Marat, Panis, Jourdheuil, Duplain et quelques autres, l'un des signataires de l'épouvantable circulaire par laquelle le comité de surveillance de la commune de Paris invitait les départemens à imiter l'exemple donné par les assassins de Paris, et à immoler leurs prisonniers. Il a nié depuis cette signature. A la suite de ces événemens d'horrible mémoire, plusieurs sections, entre autres celle des Halles, le poursuivirent formellement à cette occasion, et le 10 mai 1793, un arrêté du conseil-général de la commune le dénonça au jury d'accusation, avec ses collègues du comité, pour bris de scellés, vols et dilapidations. On l'accusait, entre autres faits, du vol d'une belle agathe qu'il portait habituellement au doigt, ce qui lui avait fait donner le nom d'*Agathe Sergent*. Cette dénonciation portée à la convention, dont Sergent était membre, il déclara que ces effets ayant été vendus dans sa mairie pour faire face aux dépenses municipales, il les avait achetés. Ces explications furent contredites; mais les crimes du 31 mai étant venus, peu de temps après, au secours des crimes de septembre, le triomphe des uns assura l'impunité des autres. Sergent vota dans le procès de Louis XVI, la mort de ce prince sans appel et sans sursis. Depuis cette époque, il s'est violemment prononcé contre l'honorable parti qui succomba au 31 mai, avec la liberté publique. Plus tard, il s'est déclaré le défenseur de l'infâme Pache, maire de Paris, et de ce stupide et atroce Rossignol, dont il osa vanter les talens et la probité. On lui doit néanmoins les mesures prises, en 1793, pour la conservation des statues du jardin des Tuileries; l'établissement du musée des antiques, et la loi rendue le 21 juillet 1793 sur les propriétés littéraires. On assure que quelques-unes des personnes proscrites à cette époque, ont été sauvées par lui; nous aimons à le croire quoique la conduite qu'il a tenue depuis pût permettre d'en douter. Après le 9 thermidor, les membres du comité décemviral trouvèrent en lui un défenseur. En 1795, Sergent a épousé une sœur du brave général Marceau. Poursuivi de nouveau lorsque

l'humanité et les lois eurent repris quelqu'empire, il fut décrété d'arrestation le 13 prairial an 3 (1er juin 1795), sur la proposition de Pérès (du Gers). Il se retira alors à Bâle, fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4, mais ne revint en France qu'en 1799. A cette époque il fut nommé administrateur des hôpitaux de l'armée, place qu'il perdit après le 18 brumaire. Compris, après l'explosion de la machine infernale (3 nivose an 9, 24 décembre 1800), sur la liste de déportation qui fut dressée alors, cette mesure resta sans exécution à son égard. Après de nouvelles traverses, il s'est retiré en Italie, et habite maintenant à Milan avec sa famille. Il y a repris avec succès l'exercice de son art, et quoique dans un âge avancé, il a publié récemment dans cette ville plusieurs cahiers d'un ouvrage qu'il avait commencé à Brescia, sous ce titre : *Costumi dei popoli antichi e moderni, in diverse figure incise et colorite*, etc. in-fol. Il avait fait paraître en 1802 le premier cahier des *Tableaux de l'univers et des connaissances humaines, représentées par des gravures en couleur*, avec une explication en cinq langues (latin, allemand, anglais, italien et français), in-8, oblong. L'ouvrage entier devait contenir 300 gravures ; mais il n'en a paru que ce *specimen*. On annonce que M. Sergent travaille en ce moment à donner une édition de la *Chronique* d'Eusèbe, d'après le manuscrit découvert par l'abbé Mai.

SERNA-SANT-ANDER (Charles-Antoine de la), né en 1752, à Colindre, en Biscaye, d'une très-bonne famille, fit ses humanités au collége des jésuites, à Villegarcia, dans la Vieille-Castille, où il prit l'habit de jésuite ; mais après quinze mois de noviciat, cet ordre ayant été supprimé, il se retira dans la maison paternelle. Il fit ensuite sa philosophie à l'université de Valladolid ; et à l'âge de vingt ans, il vint en Belgique pour habiter avec son oncle don Simon de Sant-Ande-y-Rada, secrétaire du roi d'Espagne, depuis long-temps établi à Bruxelles. Le jeune La Serna employa tout son loisir à la culture des lettres, et travailla pendant plus de trente ans à former une des plus belles collections de livres et de manuscrits qu'un particulier eût encore possédées dans ce pays. Devenu, à la mort de son oncle, héritier universel de ses biens, il voulut néanmoins les partager avec ses frères, et se vit forcé alors de vendre sa bibliothèque, dont un libraire de Paris lui offrit cent mille francs, mais qu'il préféra laisser pour vingt mille francs de moins à un particulier de Bruxelles, qui promettait de l'ouvrir au public, et de la laisser à la ville après sa mort. Malheureusement diverses circonstances n'ont pas permis l'accomplissement de cette promesse, et cette belle collection, fruit de tant de soins et de recherches n'a pas tardé à être morcelée. Nommé en 1795, conservateur de la bibliothèque de Bruxelles, Charles de La Serna n'épargna ni soin ni peine pour l'enrichir, et réunit aussi dans le même local un jardin botanique, un cabinet d'histoire naturelle et d'instrumens de physique, et même un musée de tableaux. Il était également très-versé dans la bibliographie et l'histoire littéraire ; et a publié quelques écrits sur ces deux sujets, parmi lesquels on cite une description bibliographique, par ordre alphabétique, des éditions les plus rares et les plus recherchées du 15e siècle, en trois volumes, dont le premier contient une histoire critique de l'imprimerie : cet ouvrage est classique et très-estimé. M. de La Serna était correspondant de l'institut lorsqu'il mourut à Bruxelles en 1813. A une érudition profonde, ce savant bibliographe unissait les qualités les plus précieuses du cœur, et particulièrement une franchise et une droiture qui lui avaient assuré l'estime générale, et l'avaient fait nommer, dans sa patrie adoptive, à diverses fonctions publiques, dont il s'acquitta en bon citoyen et en homme éclairé.

SERRE (Hercule de), ancien émigré, ayant servi à l'armée de Condé, rentra en France après le 18 brumaire, et s'attacha au barreau de Metz, où ses talens distingués l'avaient fait remarquer, lorsqu'en 1811, l'empereur Napoléon organisa l'ordre judiciaire dans les départemens conquis. M. de Serre, présenté par M. le duc de Massa, alors ministre de la justice, fut nommé premier président de la cour impériale du département de l'Ems-Supérieur (Hambourg), et montra dans ces fonctions toutes les qualités qui font les grands magistrats. Nommé, après l'évacuation des pays conquis, avocat-général près la cour impériale de Colmar, il obtint la première présidence de cette cour, lors du rétablissement des Bour-

bons, et remplit cette charge jusqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle il crut devoir émigrer de nouveau, à la suite de cette famille une seconde fois détrônée. Il reprit ses fonctions aussitôt après que le trône des Bourbons eut été relevé par la coalition victorieuse à Waterloo, et fut élu, en août suivant, par le département du Haut-Rhin, à la chambre des députés, où il siégea constamment sur les bancs de cette minorité ministérielle qu'on ne peut appeler modérée qu'en la comparant à la majorité furibonde de 1815-16, à qui l'influence de l'émigration armée, réunie à celle de l'étranger, vient de rendre, (mars et avril 1820), le droit d'asservir et de décimer la France. Le 6 janvier 1816, M. de Serre, pénétré des seules opinions qui pussent arracher sa patrie à des révolutions nouvelles, se prononça en faveur des principes constitutionnels, énoncés par le ministère, et vota en faveur de l'amnistie proposée par lui en conséquence de ces principes, avant qu'un esprit de vertige et de fureur eut porté la première atteinte à la charte, en changeant en mesures d'exil et de proscription, les dispositions salutaires et vraiment politiques de l'article 11 de cette charte, conçu en ce termes : « Toutes recherches des opinions et votes émis avant la restauration, sont interdites; le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens. » — « Je soumets, » dit alors M. de Serre, « ma propre sagesse à celle du monarque. » Plut à Dieu que, mieux instruit des vœux et de l'espoir de la France, le monarque lui-même n'eût pas soumis la sienne aux passions de quelques énergumènes, en horreur à leur pays qu'ils détestent, et dont le prétendu dévoûment au roi ne s'exhale qu'en cris de fureur et en appels à la guerre civile qui doit les anéantir. Dans la séance du 20, M. de Serre, qui avait déjà sondé toute la profondeur du précipice où les hommes, prétendus monarchiques, entraînaient la France, s'expliquait dans les termes suivans : « On se plaint que les ministres ne marchent pas; je m'étonne, moi, qu'ils puissent faire un seul pas. Tout se paralyse, chacun hésite, lorsque chaque pas peut amener une accusation. Le caractère national s'altère; la délation, horrible fléau, commence à infecter la France. Il est temps qu'un emploi cesse d'être un crime, et la confiance du roi un titre de suspicion. » Dans la séance du 22 avril, il se prononça fortement contre le rapport de M. de Kergorlay sur le clergé. Quelques passages de son discours ayant occasionné de vifs murmures dans le côté droit, il s'écria que la liberté des discussions était détruite. A cette franche et courageuse déclaration, toute la faction, c'est-à-dire, la majorité de l'assemblée, se souleva de fureur, et demanda que le véridique orateur fût rappelé à l'ordre. En octobre 1816, M. de Serre présida le collége électoral du département du Haut-Rhin, qui le réélut à la nouvelle chambre, où il fit partie de la majorité que l'ordonnance du 5 septembre venait d'assurer au ministère. Nommé président de la chambre, en remplacement de Pasquier, appelé au département de la justice, M. de Serre, encore ministre en mars 1820, mais que les principes qu'il a professés en mars 1819, rendent odieux à la faction qui gouverne aujourd'hui la France, parut s'attacher, dans ses nouvelles fonctions, à montrer une grande impartialité. Il descendit, plusieurs fois, du fauteuil à la tribune, pour y défendre les deux projets de loi sur les élections et sur la liberté individuelle. A l'ouverture de la session de 1817, il continua d'occuper le fauteuil, et développa, dans la séance du 15 novembre, une proposition tendante à suppléer au réglement de la chambre. Il soutint que le rappel à l'ordre, la censure et la mention au procès-verbal, ne constituaient pas des peines assez graves pour empêcher les membres de troubler l'ordre de la délibération, ou d'insulter leurs collègues. S'appuyant d'exemples pris en Angleterre et en France, il proposa l'emprisonnement contre les perturbateurs. Accueillie par de violens murmures, cette proposition fut écartée à une grande majorité. Depuis cette époque, M. de Serre a paru reconnaître, de plus en plus, les dangers dans lesquels la faction oligarchique entraînait la France; mais cette connaissance n'a jamais pu détruire en lui les fausses idées dont l'écartait sa raison, naturellement juste et droite, mais auxquelles le ramenaient sans cesse ses antécédens. Il n'a pas voulu voir, ou peut-être a-t-il craint de s'avouer à lui-même, que les crimes de la réaction royale étaient les conséquences nécessaires de l'influence de l'émigration armée; que cette influence est essentielle-

ment dans la nature des choses, puisque le sort des armes a placé le gouvernement de la France entre les mains des chefs de cette émigration, accoutumés, depuis trente ans, à se considérer comme solidaires d'intérêts avec elle; que le caractère personnel du roi était un obstacle trop faible, et, dans tous les cas, trop éventuel, pour offrir une digue suffisante aux prétentions, à tout instant renouvelées, des hommes qui l'entourent et qui jouissent de toute la confiance de sa famille; prétentions d'ailleurs très-fondées sous le gouvernement des Bourbons émigrés, et dont le rejet, par ce gouvernement, est un contre-sens politique, et une perpétuelle injustice qui doit finir, et qui, toutefois, ne peut finir sans compromettre tous les intérêts nationaux; qu'en un mot, une dynastie nouvelle qui ne se croirait liée à l'émigration, ni par la reconnaissance, ni par la solidarité des intérêts, eut été le seul moyen de concilier tous les partis de l'intérieur, et de leur offrir des garanties assurées de stabilité. C'est à l'erreur dans laquelle on a été sur ce point, depuis six ans, que tiennent les malheurs de la France et l'anxiété de l'Europe. Une fausse politique, agissant au nom d'une prétendue légitimité, théorie vaine, contre laquelle déposent l'expérience des siècles et toutes les pages de l'histoire, a cru voir que le rétablissement d'une famille sur un trône autrefois occupé par elle, consolidait l'existence de tous les autres : comme si les systêmes pouvaient résister à la force, et comme si la mort d'un seul des souverains qui forment le systême actuel de l'Europe, ne pouvait pas changer ce systême, surtout si la puissance de volonté et d'exécution se trouvaient réunies dans la tête de son successeur. Nier de telles vérités serait nier l'évidence, et l'évidence ne se prouve point. Nommé, le 29 décembre 1818, garde-des-sceaux et ministre de la justice, M. de Serre eut l'honneur d'appartenir à cette administration citoyenne dont la composition, à la suite des bruits les plus alarmans, fit naître les plus heureuses espérances, et dont la chute, au 20 novembre 1819 (chute dans laquelle M. de Serre a eu le malheur de ne pas être enveloppé), est devenue le signal de nouvelles alarmes publiques, et celui du triomphe des ennemis de la liberté et du trône constitutionnel. Après s'être expliqué, à la fin de février 1819, avec la généreuse indignation qui est dans son cœur, contre les forfaits des Servan, des Truphémi et des autres agens de la faction ultra-monarchique dans le midi, et avoir ainsi accumulé sur sa tête toute la haine de cette faction, M. de Serre proposa, le 23 mars suivant, trois projets de loi répressifs des abus de la presse, et, nous aimons à l'avouer, si ces projets ne remplissaient pas entièrement les espérances des amis de la liberté, ils étaient, du moins, ce qui avait été fait de mieux jusqu'alors. Dans une de ces discussions difficiles, où M. de Serre avait soutenu, avec raison, que toutes les majorités des premières assemblées nationales de la France avaient été pures, il avait été brusquement interrompu par M. de La Bourdonnaye, qui s'était écrié : « Quoi! même celle de la convention. » — « Oui, avait repris M. de Serre, même celle de la convention. » Ce mot qui était devenu le signal d'un grand tumulte de la part du côté droit, est encore aujourd'hui le premier chef d'accusation de la faction ultra-royaliste contre le garde-des-sceaux. Insensés qui, ne voulant jamais se reporter aux époques désastreuses de 1793, ignorent ou feignent d'ignorer que la majorité conventionnelle, bien persuadée que Louis XVI était coupable (et cette opinion que nous avons discutée ailleurs (*voy.* LOUIS XVI) ne constitue pas un crime), voulait cependant sauver les jours de ce malheureux prince, victime au même degré de la faiblesse de son caractère, des perfides conseils de ses alentours, et du fanatisme révolutionnaire. Qui ne sait que, dans les derniers instans de ce procès déplorable, l'anarchie avait résolu d'immoler à-la-fois Louis, sa famille, et le côté droit de la convention. Qui ne sait que, Louis mort, d'horribles projets d'assassinats furent sur le point d'être exécutés, dans la nuit du 9 au 10 mars 1793, contre les députés soupçonnés d'avoir voulu le soustraire au supplice! Qui ne sait qu'aux 31 mai et 2 juin, cette accusation fut renouvelée contre l'infortunée députation de la Gironde et ses amis; qu'elle leur a été imputée à crime, devant le tribunal révolutionnaire; et qu'elle est devenue le motif de la condamnation d'un grand nombre d'entr'eux! Et, cependant, de quels députés, si ce n'est de ceux qui ont péri sur l'échafaud, le 31 octobre 1793, se composaient, avant le 31 mai, les majorités conventionnelles,

si l'on excepte celle qui prononça la mort de Louis XVI : majorité factice, œuvre de ténèbres et de terreur, déterminée par cinq voix selon les uns, une seule voix selon les autres, et qui même, nous l'affirmons avec certitude, n'a rien changé au sort du malheureux Louis XVI, dont la mort, dès-lors résolue, entraînait, à cette époque, celle de toute sa famille. On a donc pu dire, et nous le répétons avec M. de Serre, que, jusqu'au 31 mai 1793, la majorité de la convention a été pure. Cet aveu est néanmoins devenu pour le garde-des-sceaux, un sujet de disgrace, de reproche et d'insulte, de la part de l'émigration. N'ayant trouvé, ni dans sa conscience, ni dans son courage, assez de force pour les mépriser, c'est sans doute pour expier un aveu que la vérité et la justice lui avaient arraché, qu'on a entendu M. de Serre, dans la séance du 17 mai 1819, au mépris des dispositions les plus solennelles et les plus expresses de la charte constitutionnelle, qui proclame et commande (article 11) l'oubli des votes, rappeler toutes les vengeances nationales sur une classe d'hommes à qui la charte reconnait et confirme les droits publics, communs à tous les Français, et faire entendre ce mot terrible (*) que le *Dante* place sur la porte des enfers, et qu'il n'appartient point à l'homme de prononcer. Resté membre du ministère lors de la révolution de cabinet du 20 novembre 1819, les papiers officiels ont annoncé que M. de Serres était tombé malade peu de jours après cette époque, à l'instant où il venait d'être chargé de présenter à la chambre des députés le nouveau projet de loi sur les élections qui doit remplacer la loi du 5 février 1817, qu'il avait si bien défendue lui-même en février et mars 1819, contre la faction dont M. Barthélemy était l'organe dans la chambre des pairs, et M. Lainé dans celle des députés. Il est probable que M. de Serre, qui a trop d'esprit pour ne pas sentir quel rôle odieux et ridicule on allait lui faire jouer aux yeux de la France et de l'Europe, n'a pas cru devoir cet excès de condescendance et le sacrifice de sa réputation aux volontés de Carlsbad, de Francfort et du pavillon de Marsan, et que la maladie de ce ministre, à laquelle les médecins n'ont trouvé d'autre remède que l'air du midi, n'est autre chose que l'effet d'un sentiment des convenances que n'a pas partagé son ancien collègue M. le duc Decazes, à qui cependant des mêmes motifs ne parlaient pas moins impérieusement qu'à M. de Serres. Quoi qu'il en soit, après beaucoup de pourparlers et d'incertitudes, ce ministre est parti de Paris le 20 janvier 1820, pour se rendre à Nice. La révolution ministérielle du 20 février 1820 lui a laissé le titre de garde-des-sceaux; mais il paraît hors de doute que ce n'est pas pour long-temps; car M. de Serre ne peut figurer avec honneur dans une administration qui déclare impudemment qu'elle ne veut gouverner que par l'arbitraire, et dont le but avoué est le renversement successif de toutes les libertés et de tous les droits du peuple français. En dernier résultat, quoique M. de Serres se soit laissé souvent entraîner à de graves erreurs politiques qui prennent leur source dans les premiers antécédens de sa vie, nous pensons, même en différant essentiellement d'opinions avec cet homme d'état sur un grand nombre de points importans, que l'énergie et la persévérance avec lesquelles il a souvent combattu à la tribune les funestes doctrines d'une faction aussi stupide et aussi servile qu'elle est sanguinaire et implacable, nous paraissent dignes de l'estime et de la reconnaissance des vrais amis du trône constitutionnel. Les journaux français annoncent le retour de M. de Serre pour la fin d'avril; on ajoute, mais nous nous refusons à le croire, que ce ministre est attendu pour anéantir la loi d'élections du 5 février 1817, que son éloquence, secondant avec énergie celle de M. Lainé, alors ministre de l'intérieur, contribua si puissamment à faire adopter à cette époque. M. de Serre ne consentira pas sans doute à flétrir une carrière politique, jusqu'ici honorable malgré quelques erreurs. S'il en était autrement (et il n'existera probablement plus de doute à cet égard lorsque cet article verra le jour), il faudrait marquer sa place parmi ces hommes d'état sans caractère et sans vertus, dont l'administration française donne depuis cinq ans le spectacle à l'Europe (*).

(*) *Jamais !*

(*) Nous n'exceptons de ce nombre que les trois ministres sacrifiés le 20 novembre 1819, à la double intrigue de l'étranger et du pavillon de Marsan (MM.

SERRET (De), membre de la deuxième chambre des états-généraux des Pays-Bas, s'est fait remarquer dans cette assemblée par son patriotisme et ses lumières. C'est particulièrement dans toutes les questions qui intéressaient la liberté des citoyens, qu'on l'a vu faire preuve d'un constant attachement aux principes constitutionnels. Il s'est également montré le défenseur des intérêts financiers de ses concitoyens, et l'opposition a toujours été chez lui ce qu'elle doit être pour mériter l'estime des gens de bien, c'est-à-dire, également décente et forte, dégagée de tout calcul personnel, et uniquement fondée sur la conscience de ses devoirs.

SERRURIER (Le comte), pair et maréchal de France, né à Laon, en décembre 1742, et l'un des généraux français qui ont acquis une gloire plus irréprochable dans les campagnes de la révolution, fut employé en Italie en 1795, sous les ordres de Bonaparte, et y servit avec une grande distinction. Le 17 messidor an 3 (5 juillet 1795), il s'empara, à la tête de l'aile droite de l'armée française, du col de Fermo, que la supériorité du nombre l'avait forcé d'abandonner quelques jours auparavant. Le 20 frimaire an 4 (11 décembre), il contribua beaucoup au succès de la bataille de Final. A l'ouverture de la campagne de 1796, il remporta divers avantages sur les Piémontais, vers Céva; et, les 1er et 3 floréal an 4 (20 et 22 avril 1796), il se signala également à Saint-Michel et au combat de Mondovi. Il montra ensuite beaucoup d'activité aux affaires de Mantoue, et le général en chef le chargea du blocus de cette place, dont il signa la capitulation le 14 pluviôse an 5 (2 février 1797). Il montra aussi beaucoup de bravoure et d'intelligence au passage du Tagliamento, et à l'affaire de Gradisca. Le général Bonaparte l'envoya présenter au directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi, et fit de lui un éloge particulier. L'adresse que sa division envoya ensuite contre le parti de Clichi, fut remarquée par l'énergie des sentimens patriotiques et républicains qu'elle renfermait. Le général en chef lui confia le commandement de Venise, et il s'y conduisit avec adresse et fermeté dans des circonstances difficiles. En septembre 1798, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie; il commandait à Lucques au commencement de 1799, et donna à cette petite république un plan de gouvernement provisoire. Il commanda ensuite une division de l'armée de Schérer, lors des défaites qu'elle essuya près de Vérone, et ayant été enveloppé auprès de Peschiéra, il ne s'en tira que par beaucoup de bravoure et d'habileté. Il fut moins heureux, le 28 avril 1799, à Verderio, où sa divison, isolée et ignorant la perte de la bataille de Cassano, gagnée la veille par les Austro-Russes, fut enveloppée par des forces supérieures, et forcée de mettre bas les armes. Le général Serrurier fut un moment prisonnier de guerre et reçut de Suwarow l'accueil le plus distingué. Rentré en France sur parole, il se trouvait à Paris lorsque le général Bonaparte revint de son expédition d'Égypte; Serrurier fut un des généraux qui se réunirent à lui, et le secondèrent efficacement lors de la révolution du 18 brumaire. Il entra alors au sénat-conservateur, dont il fut vice-président au commencement de 1802. Le 17 septembre 1803, il fut nommé préteur du sénat; puis gouverneur des invalides, le 25 avril 1804. Lorsque la magistrature consulaire eut fait place au trône impérial, le général Serrurier fut fait comte, maréchal d'empire, grand-aigle de la légion-d'honneur et grand-croix de la couronne-de-fer. Il conserva le gouvernement des invalides pendant toute la durée du gouvernement impérial, et commanda la garde nationale parisienne organisée en 1809. A l'époque où les Bourbons furent replacés sur le trône de France, le maréchal Serrurier fut créé pair. Quand la contre-révolution s'est crue assez forte, en 1816, pour commencer à exécuter ses plans et à remplacer les généraux de la liberté par les créatures de l'émigration, le respectable Serrurier (qui, du reste, fut toujours royaliste de sentiment, mais républicain par devoir) perdit le gouvernement des invalides, dans lequel il fut remplacé par le duc de Coigny. Le maréchal Serrurier est mort à Paris le 21 décembre 1819.

SERRUYS, membre de la deuxième chambre des états-généraux des Pays-Bas, ne tarda pas à faire preuve, dans cette assemblée, de connaissances fort étendues dans tout ce qui tient aux matières commerciales et d'économie poli-

---

Dessoles, Gouvion de St.-Cyr et Louis).

tique. Dans la séance du 8 novembre 1815, il combattit fortement le projet présenté par M. Byleveld, au nom de la section centrale, tendant à lever quelques doutes sur la nature et l'étendue de la juridiction attribuée aux états-députés des provinces septentrionales, et à la cour supérieure de justice, pour les affaires de finance et de marine, relativement aux impositions indirectes. Ce projet fut néanmoins adopté à une faible majorité. Dans la même séance, il s'exprima avec force au sujet d'un projet de loi tendant à valider des actes notariaux trouvés défectueux sous le rapport des formalités requises par les dispositions alors en vigueur. M. Serruys fit observer qu'une pareille décision sanctionnerait la plus dangereuse confusion de principes, en transmettant au pouvoir législatif les attributions du pouvoir judiciaire. Ces observations, appuyées par quelques-uns de ses collègues, ramenèrent l'assemblée à son sentiment, et le projet de loi fut rejeté à une majorité considérable. Le 16 janvier 1816, le même député attaqua un projet de loi relatif aux saisies-arrêts sur les traitemens, soldes et pensions, lequel fut également rejeté à une majorité très-forte. M. Serruys est du nombre des mandataires qui, dans la deuxième chambre, ont constamment défendu les intérêts de leurs commettans, particulièrement sous le rapport commercial, et s'est montré en général le fidèle défenseur des principes constitutionnels.

SERVAN (Joseph de), ministre de la guerre sous Louis XVI, puis général en chef des armées de la république, était officier du génie et frère du célèbre avocat-général du parlement de Grenoble. Il avait été sous-gouverneur des pages, et avait embrassé la cause de la révolution avec la chaleur, la droiture et l'austérité de son caractère. Après avoir passé du grade de colonel à celui de maréchal-de-camp, les députés de la Gironde qui, négociant alors avec la cour, cherchaient un militaire sans intrigue, mais fortement prononcé en faveur de la révolution, pour le porter au ministère de la guerre, en même temps que Roland qu'ils destinaient à l'intérieur et Clavières aux finances, jetèrent les yeux sur Servan, et le proposèrent au roi qui l'accepta le 9 mai 1792. Il conserva ce poste jusqu'au 12 juin 1792, époque à laquelle il fut remplacé par Dumouriez. Il reprit le portefeuille de la guerre après la révolution du 10 août 1792; le céda à Pache le 3 octobre suivant, et fut alors chargé du commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Devenu, par la persévérance de ses liaisons avec la députation de la Gironde et le côté droit de la convention, suspect à la faction dont l'influence était déjà puissante, il fut accusé par Robespierre, d'intelligences avec Dumouriez et Gensonné, se justifia de ces inculpations comme général et comme ministre, quitta le commandement avant le coup qui le menaçait; fut néanmoins arrêté chez lui, puis traduit devant une commission militaire à Lyon, et ensuite à l'Abbaye. Heureusement oublié jusqu'à la chute de la tyrannie décemvirale, il recouvra à-la-fois sa liberté, ses biens, son grade, et même ses appointemens. Nommé, en 1799, inspecteur-général des troupes stationnées dans le midi, le gouvernement consulaire l'appela à la présidence du comité des revues. Servan est mort à Paris, en mai 1808, laissant la réputation d'un homme de bien; d'un administrateur habile et irréprochable, et d'un général médiocre. Il portait l'austérité républicaine jusqu'à la rudesse, et lorsqu'il parlait de son ministère sous Louis XVI, il avait coutume de convenir « qu'il n'avait jamais rien trouvé en lui qui le rendît propre à être le ministre d'un roi. »

SERVANT, l'un des assassins ultra-monarchiques du midi, et le rival en férocité des Trestaillons, des Truphémy, et de tant d'autres moins atroces peut-être que les chefs qui leur mettaient le poignard aux mains, a été condamné à mort par la cour d'assises de Riom, à la fin de novembre 1819, comme convaincu d'avoir, dans la nuit du 16 au 17 octobre 1815, pénétré en armes, avec cinq autres individus, au nom du roi, dans la maison d'un sieur Lichaire, protestant, demeurant à Nîmes; de l'avoir forcé à le suivre, sous prétexte de le conduire en prison; et de l'avoir assassiné d'un coup de fusil à quelques pas de sa maison. L'avocat de Servant a défendu ce misérable, par le seul moyen dont il fût possible de faire usage: « Où étaient alors les autorités? » s'est-il écrié « que faisaient-elles? et si Servant est coupable, n'y a-t-il pas de plus grands coupables que lui? » Qui sait quels noms eût prononcé le défenseur, s'il

lui eût été permis de remonter jusqu'à ces grands coupables? mais là s'est arrêtée la justice humaine. L'appel en cassation interjeté par Servant, du jugement qui le condamnait à mort, ayant été rejeté par la cour suprême, cet assassin a été exécuté.

SERVIÈRES (de la Lozère), fut élu, en septembre 1792, député du département de la Lozère à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI avec les réserves de Mailhe. Il fit décréter qu'il y aurait un intervalle de trois mois entre les différentes missions extraordinaires confiées à un même représentant, et fit partie de la commission des 21, chargée de décider *s'il y avait lieu à examiner la conduite de Carrier*. Envoyé en 1795 dans le département du Var, il y prit différens arrêtés que l'assemblée cassa comme trop modérés, et ne passa point aux conseils après la session. Servières était un homme droit et bon; il manqua souvent de lumières; ses intentions furent toujours irréprochables.

SESMAISONS (Le comte HUMBERT DE), d'une famille originaire de Bretagne, n'avait fait parler de lui à aucune époque avant la restauration de 1814. Dès lors, on le compta parmi les courtisans les plus assidus de *Monsieur*, qui lui accorda une grande confiance. Il suivit les Bourbons à Gand, en mars 1815. Rentré en France, il fut élu, à la fin d'oût de la même année, membre de la chambre des députés, par la faction que ses violences ont fait connaître de toute l'Europe sous le nom d'*ultra-royaliste*. Il en partagea toutes les fureurs, et mérita de voir son nom associé à ceux des La Bourdonnaye, Salaberry, Clausel de Coussergues, Marcellus, Castel-Bajac, Béthizi et de tant d'autres défenseurs de l'arbitraire et de la féodalité. Lorsque l'ordonnance du 5 septembre 1816 eût fait entrevoir à la France la possibilité d'un plus heureux avenir, en rendant aux citoyens le libre choix de leurs députés, et en fermant les portes du sanctuaire des lois à cette faction présomptueuse et cruelle, Sesmaisons a dû renoncer à redevenir l'organe des vœux et des besoins des Français. En effet, il n'a point été réélu à la chambre de 1816. M. de Sesmaisons, qui se mêle d'écrire, est un de ces faiseurs de phrases dont la révolution a été si prodigue, et que l'émigration a enlevé à la tribune des sociétés populaires; lui et un certain marquis Coriolis d'Espinouse, autre écrivain de même force, confient habituellement leurs élucubrations au *Journal des Débats* et à la *Quotidienne*, qui les enterrent à côté de celles de MM. Sosthènes, la Rochefoucauld, de Bonald et des autres lumières de cette faction; et on sait que celle-ci, non contente de la gloire militaire qu'elle s'est acquise, comme on sait, pendant trente ans, sur tous les champs de bataille de l'Europe, prétend relever, par les palmes académiques, l'éclat de cette gloire, jusqu'ici un peu contestée, mais qui n'attendait que le secours de tels orateurs et de tels historiens, pour établir sa renommée sur les malheurs, l'opprobre et l'asservissement de la France. M. de Sesmaisons a publié: *Une Révolution doit avoir un terme*, 1816, in-8. — *Réflexions sur l'esprit du projet de loi des élections*, 1817, in-8. — *Réflexions sur le recrutement de l'armée*, 1818. La faveur de *Monsieur* s'est étendue sur toute cette famille. — Un autre SESMAISONS (le vicomte), lieutenant-général, est l'un des gentilshommes d'honneur de ce prince; et son fils (Donatien), colonel chef d'état-major de la 1ère division d'infanterie de la garde royale.

SEVEROLI (Le comte PHILIPPE), général italien, feld-maréchal au service d'Autriche, etc., né à Faenza en 1767, embrassa la carrière militaire au moment où l'on organisait les premières troupes cisalpines, et mérita depuis par son sang-froid et sa valeur indomptable d'être nommé successivement chef de bataillon le 27 pluviôse an 5, colonel le 28 nivôse an 6, général de brigade en l'an 8, et enfin général de division le 7 octobre 1807: il obtint aussi la décoration de commandeur de la couronne-de-fer et celle d'officier de la légion-d'honneur. Il se distingua dans les campagnes des années 5, 6 et 7, et dans celle de l'an 9; se conduisit glorieusement à la bataille de Novi et aux combats de Voltaggio, Rossiglione et Campo-Freddo; signala également sa valeur aux siéges de Serravalli, Sermione, Peschiera, et ne déploya pas moins de courage et d'habileté dans les campagnes de 1805, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13: ce fut surtout en Espagne qu'il acquit la plus brillante réputation, notamment aux siéges d'Hostalrich, de Valence et de Peniscola en Arragon. En 1814, il fit la

campagne d'Italie, et après avoir repoussé plusieurs fois, avec peu de troupes, des corps napolitains considérables, il fut encore blessé, à la bataille de Reggio, d'un coup de canon, à la suite duquel il subit l'amputation d'une jambe. Transporté à Piacenza, où il reçut la visite du roi Joachim, alors l'ennemi des Français, il lui fit cette réponse remarquable : « Sire, la perte de ma jambe m'afflige moins que l'idée qu'elle m'a été enlevée par un coup de canon napolitain. » Il habite Milan depuis 1815, et jouit de la pension de lieutenant-feld-maréchal au service d'Autriche. — Son parent, le cardinal Antoine-Gabriel Severoli, né aussi à Faenza, le 28 février 1757, ayant embrassé l'état ecclésiastique, fut décoré de la pourpre romaine en 1816, pour le récompenser de ses services en qualité de nonce apostolique auprès de la cour de Vienne, où il jouissait d'un crédit et d'une considération méritée, et où il a été chargé de plusieurs négociations importantes.

SEVESTRE (Achille), était avocat au parlement de Rennes, avant la révolution. Élu, en 1792, député du département d'Ile-et-Vilaine à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; remplit une mission près l'armée des côtes de Brest, et fut, après le 9 thermidor, l'un des membres de la convention qui se prononcèrent avec le plus d'énergie contre le retour de l'affreux système sous lequel la France avait gémi depuis le 31 mai 1793. Le 15 germinal an 3 (4 avril 1795), il fut élu membre du comité de sûreté générale, et ce fut lui qui, à la suite de l'insurrection du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), présenta l'acte d'accusation des députés prévenus de complicité dans cette journée, pendant laquelle le royalisme fut constamment l'auxiliaire de l'anarchie. N'ayant pas été réélu aux conseils organisés par la constitution de l'an 3, il fut choisi par celui des cinq-cents pour un de ses messagers d'état. Il occupait encore cette place, près le corps législatif, en 1814, et l'article 11 de la charte constitutionnelle lui en avait assuré la conservation; mais bientôt les dispositions de cette charte ayant été méconnues et violées, M. Sevestre fut contraint de donner sa démission. Cette première atteinte à la loi fondamentale de l'état fut suivie d'une atteinte nouvelle, après le second retour des Bourbons, et Sevestre fut frappé d'exil, par la loi dite d'amnistie du 12 janvier 1816, trop heureux d'avoir ainsi échappé aux fureurs de la réaction qui, commencée en juillet 1815 et suspendue le 5 septembre 1816, a repris depuis le 20 novembre 1819, un tel degré d'activité et d'aveuglement, qu'il est impossible (mars 1820) de calculer quel en sera le terme et le résultat. Retiré à Bruxelles, Sevestre y a formé un établissement d'éducation qui a obtenu un juste succès.

SHÉE (Le comte Henri), pair de France, né le 25 janvier 1739, entra d'abord dans la carrière des armes, et servit dans l'infanterie, puis dans la cavalerie, et enfin dans l'état-major de l'armée jusqu'en 1791, époque à laquelle ses infirmités le forcèrent à prendre sa retraite comme colonel. Nommé, en 1797, président d'une commission intermédiaire établie à Bonn par le général Hoche, pour l'administration de cette partie des pays réunis, il donna des preuves de talens, et fut envoyé, en novembre 1799, en qualité de commissaire dans les départemens de la rive gauche du Rhin, à la place de Lakanal. En 1801, il devint préfet du Bas-Rhin; il l'était encore les 17 et 18 mars 1804, et prit en cette qualité les mesures que lui prescrivait son dévoûment sans bornes aux volontés du premier consul, pour assurer l'exécution de ses ordres relativement à l'arrestation du duc d'Enghien. Les services qu'il rendit dans cette circonstance, ne contribuèrent pas moins que sa parenté avec le duc de Feltre (Clarke), alors ministre de la guerre, et jouissant d'une haute faveur auprès de l'empereur Napoléon, à le faire nommer sénateur le 7 février 1810, après avoir été conseiller-d'état pendant neuf ans. Le comte Shée fut, en ces deux qualités, l'un des plus souples courtisans de Napoléon, et des plus humbles adorateurs d'un pouvoir dont le duc de Feltre était l'agent le plus inexorable. A peine la chance eut elle tournée, que l'oncle et le neveu se jetèrent dans les plus violens excès de la réaction, et que tous deux, par le plus lâche dévoûment aux haines et aux vengeances de l'émigration, à laquelle le triomphe de l'étranger venait de livrer le gouvernement de la France, espérèrent faire oublier leur honteux asservissement au despotisme impérial. Tout deux y réussirent, et le 4

juin 1814, Shée fut nommé pair de France. Il a obscurément rempli ces fonctions, comme il remplissait naguères celles de sénateur, avec une entière abnégation de lui-même, et la plus servile complicité avec le parti le plus fort. Après avoir déshonoré sa vieillesse par des opinions, que sa conduite sous le gouvernement impérial lui permettait d'avouer moins qu'à personne, Shée, plus qu'octogénaire, est mort à Paris le 3 mars 1820.

SHERIDAN (Richard Brinsley-), né à Dublin, en octobre 1751, était fils de Thomas Sheridan, auteur de quelques ouvrages estimés, entre autres d'un bon dictionnaire anglais. Sa mère, auteur de plusieurs romans agréables, entreprit d'abord d'instruire elle-même ses deux fils, qu'elle plaça ensuite dans une école particulière : une chose fort bizarre, c'est qu'en les confiant aux soins du maître, elle l'exhorta à la patience, en lui disant qu'elle n'avait jamais rencontré deux idiots semblables. En 1762, le jeune Richard fut envoyé à l'école d'Harrow, et c'est alors qu'on commença à découvrir et qu'on vit se développer le germe des talens extraordinaires qui, depuis, le rendirent célèbre, et auxquels se joignait une extrême originalité de caractère. Jaloux de l'approbation des autres, quoique plus empressé de l'obtenir que soigneux de la conserver, indifférent sur ses intérêts, quelquefois studieux à l'excès, toujours spirituel, facétieux, mais d'une indolence extrême lorsqu'il n'était excité par aucune passion dominante; tels étaient les principaux traits qu'on distinguait alors en lui. En sortant du collége, Richard Sheridan, dont la famille était fort gênée, eut recours pour vivre à des travaux littéraires, et composa une foule de pièces fugitives : on prétend qu'il était néanmoins, malgré la pénurie qu'il éprouvait, d'une société charmante, qu'il dansait avec grâce, et montait à cheval comme le premier écuyer du royaume. Il fréquentait aussi beaucoup le théâtre, et y devint éperduement épris d'Elisa Linley, jeune chanteuse, aussi séduisante par sa beauté que par son talent : il se battit deux fois pour elle, et l'emmena ensuite en Europe, où il l'épousa. De retour à Londres, les deux époux se trouvèrent dans un véritable état de détresse; mais la fierté de Sheridan lui fit rejeter les offres brillantes qu'on fit à sa femme pour chanter en public : il avait d'ailleurs une horreur invincible pour la profession d'acteur. Cependant, comme il n'éprouvait pas la même répugnance à soumettre au public les productions de son esprit, ses amis l'engagèrent à cultiver la muse dramatique, et il commença par une comédie de caractère, intitulée : *les Rivaux*, qui obtint du succès à Covent-Garden. Cette première tentative l'encouragea, et fut suivie de *la Duègne*, opéra-comique qui acheva d'établir sa réputation : c'est à cette époque qu'il négocia avec Garrick pour lui acheter une partie de son action au théâtre de Drury-Lane, et qu'il parvint, en empruntant, à conclure ce marché et à remplir tous ses engagemens. Il fit encore représenter différentes pièces qui furent goûtées du public ; mais celle qui excita le plus de transport fut sans contredit *l'Ecole du scandale*, qui valut à son auteur le titre de *Congrève moderne*. Le sujet et les principaux détails de cette excellente comédie ont été transportés sur la scène française par M. Chéron, sous le titre du *Tartuffe de mœurs*. D'autres ouvrages dramatiques, parmi lesquels on remarque la tragédie de *Pizarro*, vinrent ajouter encore à sa renommée littéraire. Sheridan parcourut ainsi pendant plusieurs années une brillante carrière, où il aurait dû s'enrichir mille fois, sans sa malheureuse prodigalité; mais bientôt l'ambition vint à son tour exciter en lui de nouveaux désirs, et lui ouvrir une autre route de gloire : c'est effectivement alors que lord Townshend, son ami, l'ayant présenté à M. Fox, cette circonstance détermina sa destinée. Il se présenta en 1780 comme candidat au parlement pour le bourg de Stafford, et cette élection lui coûta, dit-on, 1000 livres, qu'il emprunta encore avec beaucoup de peine. Son début oratoire annonça qu'il s'était rangé sous la bannière de l'opposition. Les circonstances dans lesquelles il commença sa carrière politique étaient d'une haute importance : la terrible sédition de juin 1780 (*voy.* Gordon), venait d'exposer la capitale de la Grande-Bretagne à une destruction totale, à laquelle elle n'avait échappé que par le vigoureux et prompt développement de la force publique. Ce fut néanmoins contre les mesures prises par le gouvernement dans cette occasion, que Sheridan

se prononça dans trois motions qui avaient pour objet de présenter ces mesures comme illégales et arbitraires. Malgré le talent oratoire dont il donna dès-lors des preuves, il ne put amener l'assemblée à condamner des dispositions que semblait assez justifier le danger des conjonctures; et la seule de ses motions qu'il hasarda de soumettre à l'épreuve des votes, fut rejetée à une forte majorité. Toutefois, loin d'être découragé par ce revers, il devint dès ce moment l'un des affidés les plus assidus de la chapelle Saint-Etienne; se montra dans les assemblées publiques comme opposant à la guerre d'Amérique et au ministère de lord North; et se joignit à beaucoup d'hommes célèbres pour demander une réforme parlementaire. Devenu, en 1782, lors du changement d'administration, sous-secrétaire de son ami Fox, qui venait d'être chargé du département de l'extérieur: la nomination de lord Shelburne à la trésorerie, vint au bout de quelques mois le priver de son emploi jusqu'en 1783, qu'il fit partie de l'administration coalisée, dans laquelle il eut le poste important de secrétaire du trésor. Il n'avait pris jusqu'alors qu'une part assez secondaire dans les débats du parlement; mais le fameux bill des Indes, qui bouleversa le nouveau ministère, fournit à Sheridan l'occasion de se distinguer comme orateur. Il appuya avec beaucoup de force la proposition de Fox, qui échoua, malgré le talent de ces deux hommes d'état et de leurs associés politiques. En 1784, il attaqua Pitt avec la plus grande violence sur diverses mesures d'administration, et tourna contre M. Dundas les armes de son esprit satirique. Le 19 juillet de la même année, il déploya aussi un grand talent en combattant le projet du premier ministre sur les affaires de l'Inde; figura avec honneur, en 1785, dans toutes les discussions qui occupèrent le parlement, particulièrement dans l'affaire du bill des poudres, présenté par Pitt, ainsi qu'en soutenant la pétition des catholiques d'Irlande, et se prononça ensuite très-vivement (en 1787), contre M. Hastings. Dans un discours qui dura sept heures, il traça un tableau si éloquent et si énergique des crimes de cet ex-gouverneur-général, qu'il excita des transports d'admiration dans l'assemblée, et provoqua de bruyans applaudissemens: Pitt lui-même reconnut « que ce discours surpassait toute l'éloquence des temps anciens et modernes, et que c'était tout ce que l'art et le génie pouvaient produire de plus puissant pour émouvoir et traîner les esprits. » En 1787 et 1788, Sheridan prit une part active aux débats qui eurent lieu sur les affaires du prince de Galles, dont il défendit les intérêts, et s'engagea dans presque toutes les discussions relatives aux affaires de l'Inde: dès-lors sa réputation d'orateur et d'homme d'état fut presque sans rivale. Lorsqu'on agita, en 1789, la question de la régence, il combattit avec beaucoup de force et de talent en faveur du prince de Galles, et c'est peut-être la seule circonstance où il n'ait pas mérité l'approbation du parti populaire. Quand la révolution française eut éclaté, Sheridan réunit ses efforts à ceux de Fox pour payer un tribut d'éloge à ceux qui avaient amené ce grand événement; mais il détesta les crimes dont la France fut ensuite le théâtre, et ne dissimula point l'horreur qu'il en éprouvait. En février 1793, il s'opposa à l'*alien-bill*, que le ministère voulait mettre en vigueur, prétendant qu'il était nécessité par les circonstances. Le 4 mars suivant, il combattit également le bill contre les pratiques séditieuses. Le 18 avril, il demanda le rappel de lord Auckland, ambassadeur à la Haye, à cause du systême politique dans lequel il s'efforçait d'entraîner la cour près de laquelle il était envoyé. Les 3 et 6 mai, il parla en faveur de la réforme parlementaire. Pitt, dès l'instant où il eut pris les rênes du gouvernement, trouva dans Sheridan un antagoniste formidable; et les mesures les plus secondaires, comme les plus importantes du nouveau ministre, furent exposées aux traits ironiques de son esprit et à ses argumens presque irrésistibles. La gaîté de Sheridan, le charme de sa conversation l'avaient rendu depuis long-temps le favori de l'héritier du trône, qu'il possédait même quelquefois à sa table, et on ne doutait pas qu'à la première occasion il ne fût investi de quelque dignité considérable. En effet, lors des discussions sur la régence, le prince avait préparé la liste d'un nouveau cabinet, où Sheridan aurait occupé une place distinguée; mais le rétablissement soudain du roi et le triomphe de Pitt détruisirent ces projets. Néanmoins, à l'époque de la révolte de la flotte, Sheridan soutint le ministère avec autant

de vivacité qu'il l'avait attaqué, et quand son pays fut menacé d'une invasion, il reconnut publiquement la nécessité de seconder l'exécution des lois et les mesures du gouvernement, sans cesser de reprocher à Pitt d'être la cause de la guerre. Il présida, en 1793, la réunion des amis de la liberté de la presse, et s'opposa à toute les restrictions qu'on voulut y apporter. Sur ces entrefaites, Pitt s'étant demis de l'autorité, Fox, lord Grenville et leurs amis occupèrent les premières charges de l'état, et Sheridan fut nommé tout à la fois conseiller privé et trésorier de la marine, place dont les revenus sont évalués à 4000 livres st. par an. En 1794, il sembla redoubler d'ardeur contre le parti ministériel : les subsides, les moyens de défense des colonies, les jugemens rendus pour fait de sédition, les subsides volontaires, le traité conclu avec la Prusse, la suspension de la loi d'*habeas-corpus*, la guerre contre la France, la mauvaise foi des alliés du continent, l'armement des emigrés, servirent successivement de texte à ses accusations contre les ministres. En 1795, il parla avec une nouvelle force en faveur de la paix. Le 28 février 1797, il déclara hautement que Pitt avait perdu la tête, et accusa le gouvernement de marcher droit à la banqueroute. En 1799, il rejeta comme oppressive et impolitique l'union projetée de l'Irlande à l'Angleterre; s'éleva avec énergie contre le régime des prisons; réfuta l'opinion émise le 26 septembre, par M. Windham, sur le rétablissement de la monarchie en France, et les moyens à employer pour y parvenir. En 1807, il tenta vainement de se faire élire pour Westminster, et fut enfin nommé par les électeurs du bourg d'Ilchester, qu'il continua de représenter pendant deux sessions. Cependant, il ne se distinguait plus par la force de ses attaques et la promptitude de ses répliques; il paraissait même rarement à la chambre, et semblait en un mot avoir abandonné son parti : il n'était plus en effet que l'ombre de lui-même, et dès-lors il ne resta plus rien de cet orateur célèbre que sa réputation. Sa première femme étant morte en 1792, il épousa, quelques années après, miss Ogle, fille du doyen de Winchester, dont la dot lui servit à acheter un château dans le Surrey, où il résida pendant long-temps une partie de l'année; et le prince ajouta encore à son revenu, en lui donnant la charge lucrative de receveur-général du duché de Cornwall. Le théâtre de Drury-Lane ayant beaucoup souffert de la négligence de Sheridan et de son incapacité dans les petits détails des affaires, il fut obligé d'en abandonner l'administration, et même de défendre ses droits devant la cour de la chancellerie. Il montra encore un talent remarquable dans cette circonstance, et l'on eut beaucoup d'égard à ses réclamations; mais ses anciennes dettes et la dépense qu'il continuait de faire, eurent bientôt absorbé la somme considérable qui lui avait été accordée, car jamais homme n'eut moins de soin de ses affaires personnelles. Les infirmités qui résultent de l'intempérance vinrent enfin assaillir Sheridan au moment où sa ruine était consommée; et c'est dans cet état déplorable que les suppôts de la justice se présentèrent pour s'emparer du malade, auquel ils eussent fait rendre ses derniers soupirs en prison, si quelques amis ne s'y fussent opposés, et n'eussent, jusqu'à son dernier soupir, subvenu à ses besoins. Sheridan expira le 7 juillet 1816, dans les bras d'un fils et d'une épouse qui le chérissaient tendrement. Ainsi finit cet homme célèbre, auquel il ne manquait, pour être heureux, qu'une qualité bien indispensable, la prudence. Ses funérailles, quoique très-simples, offrirent quelque chose de noble et d'imposant : tous ses amis et beaucoup de grands personnages, entre autres le duc de Sussex, accompagnèrent son convoi jusqu'à Westminster. Les regrets de toute l'Angleterre honorèrent sa mémoire; et ceux même qui avaient le plus constamment combattu ses opinions politiques, rendirent un éclatant hommage aux talens extraordinaires qu'il avait déployés comme orateur et homme d'état. Peu d'hommes se sont élevés aussi haut que Sheridan sous le rapport de l'éloquence politique. L'auteur des *Portraits parlementaires* a cherché à le caractériser dans les phrases suivantes : « M. Sheridan semble s'attacher particulièrement à ridiculiser son adversaire par une suite de rapprochemens ingénieux et comiques. . . Souvent au commencement de son discours, il s'abandonne à une sorte d'indolence insouciante sous laquelle il paraît se plaire à dissimuler son énergie. Soudain une pensée, un mot, suffit pour mettre le feu

aux poudres : et l'orateur se dépouillant de son apparente nonchalance comme Ulysse de ses haillons de mendiant, s'avance dans toute la majesté du génie. S'il ne se soutient pas toujours à cette hauteur, jamais il ne tombe dans la nullité : s'il cesse d'être énergique, c'est pour devenir élégant : quand ce n'est plus l'ange des tempêtes, c'est le génie qui préside aux fleurs et aux moissons. »

SICARD (L'abbé Roche-Ambroise), digne successeur de l'illustre abbé de l'Épée, consacra comme lui sa vie tout entière au perfectionnement de l'une des inventions les plus utiles à l'humanité. Né à Fousseret, près de Toulouse, le 20 septembre 1742, il fit ses études avec beaucoup de succès dans cette dernière ville, et fut ensuite vicaire-général de Condom, chanoine de Bordeaux, et membre des académies et du musée de cette ville. Après y avoir formé un établissement pour l'instruction des sourds-muets, dans lequel il eut la satisfaction de voir le développement du plus intéressant de ses élèves (*voy.* Massieu), il se trouvait à Paris en 1789, à l'époque de la mort de l'abbé de l'Épée et il obtint sa place au concours qui fut ouvert en présence des commissaires de l'académie française choisis pour cet objet. Installé dans ses nouvelles fonctions en avril 1790, il se dévoua tout entier à ses élèves, et ne fut plus occupé que du soin d'améliorer le sort et de perfectionner l'intelligence de ces infortunés. Plus heureux que son prédécesseur, il voyait son établissement adopté et protégé par le gouvernement; mais quel que fut l'intérêt qu'il inspirât à tous les amis de l'humanité, rien ne put le garantir des fureurs d'un parti qui croyait ou feignait de croire que la liberté peut s'affermir par des crimes. Il fut enfermé dans la prison de l'Abbaye après la journée du 10 août 1792, et il allait y être égorgé par les assassins du 2 septembre, lorsqu'il fut reconnu et sauvé par le dévouement d'un horloger nommé Monnot. L'abbé Sicard reprit alors ses travaux philantropiques, et continua de s'y livrer avec le même zèle jusqu'à la révolution du 18 fructidor an 5 (1797), époque à laquelle il fut encore une fois proscrit et condamné à être déporté à la Guiane, comme rédacteur des *Annales catholiques*. De toutes les proscriptions de cette époque, aucune n'excita de plus vives réclamations; mais l'indignation publique ne put faire rayer l'abbé Sicard de la fatale liste; et obligé de se soustraire par la fuite à l'homicide déportation, il dut encore une fois abandonner ses élèves. Pendant plus de deux ans, son institut fut dirigé par d'autres mains, et ce n'est qu'après le 18 brumaire qu'il put en reprendre la direction. Depuis ce temps, il n'a cessé de faire des découvertes utiles à ses élèves, et il les a consignées dans plusieurs ouvrages utiles sur la grammaire générale et sur la théorie des signes. Développant et perfectionnant le système de son respectable prédécesseur, M. Sicard est parvenu à étendre aux choses métaphysiques le procédé qui avait réussi pour les choses matérielles, et il a ainsi singulièrement accéléré, dans ses élèves, le progrès des facultés intellectuelles. Il est impossible, à moins d'en avoir été témoin, de se figurer tout ce qu'a d'attendrissant et même de solennel le spectacle de ces travaux, où l'on voit, d'un côté, le génie, la patience et la bonté de l'instituteur, créer, pour ainsi dire, des facultés nouvelles dans des êtres sur lesquels la nature semble avoir épuisé ses rigueurs, et completter en quelque sorte leur existence, tandis que de l'autre, ceux-ci, par le développement rapide de leur intelligence, leur docile obéissance, et la vivacité de leur affection, semblent s'efforcer de payer des bienfaits dont ils reconnaissent évidemment tout le prix. Cette lutte de la puissance morale contre les imperfections physiques, ce triomphe remporté sur la nature, joints à cet échange continuel de sentimens tendres et bienveillàns, sont sans doute l'un des spectacles à-la-fois les plus curieux et les plus touchans qui puissent être offerts aux regards de l'observateur. L'institut des sourds-muets a eu pour témoins de ses opérations les personnages les plus illustres. Tous les étrangers, et surtout les monarques alliés, qui vinrent à Paris en 1814 et en 1815, s'empressèrent de le visiter, et tous rendirent hommage au zèle éclairé de l'illustre maître. La reine de Suède lui envoya, en 1815, l'ordre de Wasa, en le remerciant par une lettre très-flatteuse de ce qu'il voulait bien aider de ses lumières la nouvelle institution des sourds-muets de Stockholm. En 1817, il fit un voyage en Angleterre et reçut de la reine et des personnes les plus

distinguées l'accueil le plus honorable. Membre de la deuxième classe de l'institut depuis sa création en 1796, il a été conservé membre de l'académie française par l'ordonnance royale du 21 mars 1816. On a de lui, entre beaucoup d'autres ouvrages : *Mémoire sur l'art d'instruire les sourds-muets de naissance*, 1789, in-8. — *Catéchisme ou instruction chrétienne à l'usage des sourds-muets*, 1796, in-8, imprimé par les sourds-muets. — *Manuel de l'enfance, contenant des éléments de lecture et des dialogues instructifs et moraux*, 1796, in-12. — *Éléments de la grammaire générale appliquée à la langue française*, 1799, 2 vol. in-8.; 3e édition, 2 vol. in-8. M. Sicard s'y est montré l'un des plus profonds métaphysiciens de l'époque actuelle, espèce de connaissances dont d'ailleurs ses travaux habituels fournissent assez d'incontestables preuves. — *Annales catholiques*, 1797, in-8, ouvrage périodique, dont le titre a souvent varié, et auquel MM. Jauffret et Boulogne ont aussi eu beaucoup de part. M. Sicard a seul signé depuis le nº 21 jusqu'au tome III : il signait *Dracis* (anagramme de *Sicard*) les nos précédents. L'ouvrage, arrêté au 4e vol. en août 1797, n'a été repris qu'en 1800, sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*. — *De l'homme et de ses facultés physiques et intellectuelles, de ses devoirs et de ses espérances*, ouvrage traduit de l'anglais avec des notes explicatives, 1802, 2 vol. in-8. — *Théorie des signes*, 1808, 2 vol. in-8. On y a mis de nouveaux titres en 1814. — *Pasigraphie, ou premiers éléments de l'art d'écrire et d'imprimer en une langue, de manière à être entendu en toute autre langue sans traduction*, inventés par D. M. A. M. d'I..., et rédigés par l'inventeur lui-même et par R. A. Sicard ; Paris, vol. in-8. 1796. — Plusieurs morceaux de grammaire générale, etc. dans le recueil des *Séances des écoles normales*.

SIDDONS (Mistriss), la meilleure tragédienne qui ait paru sur les théâtres d'Angleterre, née vers 1749, est fille de M. Roger Kemble, directeur d'une troupe ambulante, et sœur des deux Kemble qui existent encore. Elle débuta comme cantatrice, et abandonna bientôt ce genre, pour s'adonner exclusivement à la tragédie. Elle conçut très-jeune encore, pour M. Siddons, une passion violente que ses parens n'approuvèrent pas. Alors elle quitta le théâtre, entra chez mistriss Greathead comme femme-de-chambre, et y resta environ un an. Elle épousa ensuite M. Siddons, et formée par ses soins, reparut dans la carrière dramatique avec tous les avantages que la nature lui avait prodigués. Engagée, avec son mari, dans la troupe de M. Younger, elle parut sur les théâtres de Liverpool, de Birmingham, etc. ; mais elle resta peu de temps avec ce directeur, la réputation qu'elle avait acquise l'ayant fait demander par les directeurs du théâtre de Drurylane, dont elle accepta les propositions. Elle y remplit avec un grand succès les rôles de Mlle Epicène, dans *la Femme silencieuse* ; et de la reine dans *Richard III*. Quelques désagrémens lui firent quitter la capitale. Elle se rendit à Bath, où elle fit de grands progrès, aidée des leçons de M. Pratt, alors libraire, auteur du poëme de *la Sympathie*. Ses talens lui acquirent la protection de la duchesse de Devonshire, qui lui procura un second engagement au théâtre de Drurylane, où elle reparut, le 10 octobre 1782, dans le rôle d'Isabelle, et étonna tous les spectateurs. Sa réputation s'étendit bientôt dans la capitale ; elle attira au spectacle une foule immense que depuis long-temps on était peu habitué à y voir, et le goût pour la tragédie, qui avait passé de mode, reprit faveur. Mistriss Siddons fut généreusement traitée par le directeur, qui augmenta son traitement et donna une représentation extraordinaire à son bénéfice ; il reçut aussi, à sa considération, miss Kemble, sa sœur, au nombre de ses actrices ; mais celle-ci ayant épousé M. Twiss, voyageur et littérateur distingué, ne resta pas long-temps au théâtre. Mistris Siddons parut à la représentation donnée à son bénéfice, dans le rôle de *Belvidera*. Elle fit une recette énorme, et justifia l'opinion qu'on avait conçue de ses talens. Elle se rendit ensuite à Dublin, et fut aussi parfaitement accueillie. Elle contracta, en 1798, avac les directeurs de Drurylane, un engagement tel qu'elle ne jouait que lorsque sa santé le lui permettait. Depuis quelques années, elle a renoncé tout-à-fait au théâtre. La perte qu'elle fit, en 1799, d'une fille belle et accomplie, n'a pas peu contribué à lui faire abandonner définitivement la profession dans laquelle elle s'est si fort dis-

tinguée. Elle passe plusieurs mois de l'été dans les châteaux des premiers seigneurs de l'Angleterre. Sa fortune, qui est considérable, est placée sur le théâtre de Drurylane. Mistriss Siddons a une taille majestueuse, un maintien noble et un magnifique organe. Jamais aucune actrice ne l'a surpassée dans l'art des inflexions. La mobilité de sa physionomie, l'expression de ses yeux, la grâce de ses mouvemens sont, suivant les Anglais, au-dessus de tout éloge, et la rendent peut-être, dans la tragédie, supérieure à Garrick. Mistriss Siddons réunit dans la vie privée les plus aimables qualités aux vertus d'épouse et de mère. Elle sculpte avec beaucoup de goût, et le buste de M. Adams, fait par elle, a enlevé tous les suffrage.

SIDMOUTH (Henri-Addington, vicomte), pair de la Grande-Bretagne, né à Reading, en 1755, est fils d'un médecin qui fit une fortune considérable, et qui, à l'étude de son art, joignait le goût de la politique. Lord Chatam avait en lui la plus grande confiance, et l'employa dans une négociation avec lord Bute. Henri Addington reçut une excellente éducation d'abord à Winchester, ensuite à Ealing sous l'évêque de Carlisle, et enfin à Oxford où il prit, en 1780, les degrés de maître-ès-arts. En quittant l'université, il se rendit avec son frère à Londres pour y étudier la jurisprudence, devint membre de la société de Lincoln's Inn, et contracta des liaisons intimes avec le célèbre Pitt. Ils débutèrent en même temps au barreau; et bientôt M. Addington fut nommé, par la protection de son ami, membre de la chambre des communes pour le bourg de Devizes, dont il avait été auparavant juge-assesseur. La carrière rapide que parcourut Pitt, l'appela bientôt lui-même à d'autres honneurs. Il fut créé, en 1789, orateur (Speaker) de la chambre des communes, et montra une grande impartialité : ce poste honorable lui fut continué à l'unanimité lors de la convocation d'un nouveau parlement. Toujours fidèle au parti de Pitt, il ne vota qu'une seule fois contre l'opinion de son ami; ce fut lorsque M. Wilberforce proposa, en 1792, l'abolition du commerce des nègres. Pitt, qui s'intéressa avec beaucoup de chaleur à la réussite de la motion, resta dans la minorité, et M. Addington se rangea du parti de ceux qui votèrent pour l'abolition graduelle : ce fut même lui qui obtint que l'époque en fût reculée jusqu'en 1800. Cette divergence momentanée n'altéra au reste ni leur intimité, ni la concordance habituelle de leur système politique; et sa promotion à la tête du ministère en février 1801, à la place de Pitt, lorsqu'il fut question de traiter de la paix avec la France, pourrait être au fond regardée comme une preuve de plus de leur bonne intelligence. Depuis les préliminaires du traité d'Amiens jusqu'à la rupture, le nouveau chancelier de l'échiquier se montra partisan de la paix; il combattit, avec modération à la vérité, les mesures violentes proposées par le parti de la guerre, désigné sous le nom de *Nouvelle Opposition*. Dès son entrée au ministère, M. Addington s'éleva contre l'entrée des ecclésiastiques à la chambre des communes; le bill qu'il proposa à ce sujet passa après quelques discussions; mais on reprocha au ministre de ne l'avoir proposé que pour exclure M. J. H. Tooke, qui professait des principes différents des siens. Le 9 mai 1800, M. Addington déclara que l'objet de la guerre n'était point, pour l'Angleterre, le rétablissement de la maison de Bourbon sur le trône de France : ce qui, suivant toute apparence, était vrai à cette époque. Le 8 juillet, il combattit la motion de M. Jones, tendante à demander compte des raisons qui avaient déterminé sir Sidney Smith à s'opposer à l'exécution du traité conclu pour l'évacuation de l'Egypte, entre le général Kléber et le grand-visir. C'est avec ces opinions qu'on voulait faire à M. Addington une réputation d'indépendance, que Shéridan compara plaisamment à la vertu d'une jolie femme, qui n'en fait étalage que pour avertir de l'attaquer. Ce fut le 5 février 1801 que Pitt quitta, pour la laisser à son ami, la dignité de chancelier de l'échiquier. Dans la discussion occasionnée par la motion de M. Grey, pour examiner l'état de la nation, M. Addington repoussa l'idée que ses collègues et lui dussent suivre les mêmes vues que les anciens ministres, parce qu'ils étaient liés avec eux; il assura que le ministère actuel ne se refuserait à aucune proposition de paix raisonnable. Quelque temps après, il communiqua à la chambre des communes des pièces relatives à l'état de l'Irlande et aux menées des mal-intentionnés du nord et du midi de l'Angleterre. Il demanda la promp

formation d'un comité, pour en faire l'examen. Inculpé, à cette occasion, par MM. Taylor et Curwen, il justifia sa conduite; puis, passant à l'objet de la discussion, il fit sentir la nécessité de suspendre de nouveau l'acte *d'habeas corpus*, et de renouveler le bill contre les séditions. Ce fut dès-lors que M. Addington commença à marcher d'un pas ferme dans la ligne ministérielle, et à travailler dans les intérêts du pouvoir absolu, en aidant ses collègues à ébranler par degrés l'édifice constitutionnel qui faisait, depuis si long-temps, la gloire et le bonheur de la Grande-Bretagne. C'est en effet à cette époque que l'on doit rapporter une tendance plus marquées vers les lois d'exception et vers une extension d'autorité fondée sur la grande excuse des circonstances; méthode qui s'est si considérablement améliorée depuis, par l'art que l'on a eu de faire naître ces circonstances mêmes; art devenu facile au milieu d'un peuple fatigué par la misère et l'oppression. Dans la discussion relative au bill d'abolition (*bill of indemnity*), que les membres de l'opposition regardaient, avec raison, comme un brevet d'impunité accordé aux ministres et aux agens de l'autorité, M. Addington soutint la nécessité de ce bill d'oubli en faveur des hommes publics qui auraient pu commettre quelques *erreurs* dans l'arrestation ou la détention de personnes suspectes, afin de donner aux exécuteurs des lois toute la confiance et la force dont ils ont besoin. Il n'est pas déplacé d'observer ici que c'est un calcul semblable qui a porté récemment (avril 1820) les ministres français et leurs fidèles partisans à repousser, avec un si noble courage, les amendemens proposés par quelques députés, incommodes défenseurs des libertés publiques, à la loi qui, sous prétexte d'en suspendre l'exercice, paraît destinée à les anéantir : amendemens dont les auteurs énonçaient l'intolérable prétention d'assujétir les dépositaires du pouvoir à quelque responsabilité envers ceux qu'ils auraient rendus victimes des abus de ce pouvoir illimité. Au mois de juillet 1801, en provoquant la discussion des résolutions relatives aux finances, M. Addington justifia l'emploi des sommes accordées jusqu'à ce jour, retraça la valeur du produit des manufactures, et les bénéfices considérables du commerce, et établit que, les ressources étant immenses, les secours devaient leur être proportionnés; conclusion ordinaire des discours d'un ministre des finances. Le 7 septembre 1802, il demanda encore des fonds, et proposa l'émission de 5 millions sterling de billets de l'échiquier. Il donna ensuite le tableau de la circulation de ces billets, depuis 1793. A la séance du 10 décembre suivant, il fit un long discours sur le budget, et présenta un état de dépenses dont il résultait que la dette de la Grande-Bretagne s'élevait à 600 millions. Il annonça un nouvel emprunt, parla des progrès de la navigation; et, après avoir fait sentir toute l'importance de l'état florissant où était le commerce britannique, il présenta une observation qui mérite d'être remarquée : « Qu'on ne suppose pas, dit-il, que ce que nous gagnons par le commerce soit perdu par les autres nations, ou que la prééminence que la Grande-Bretagne doit à la Providence et à la sagesse de ses conseils, ait détérioré la situation des autres; au contraire, non-seulement sa prospérité l'a rendue la protectrice du monde civilisé, mais encore, quelque paradoxal que cela puisse paraître, la grandeur même de cet empire a servi à accroître le commerce du reste du monde. » Cette loyale et consolante assertion ne peut être rappelée qu'avec beaucoup d'avantage à l'Europe et au monde entier, accoutumés à reconnaître et à sentir, dans une foule d'actes divers, la généreuse philantropie qui, surtout depuis quelques années, dirige les conseils du cabinet de St-James. Dans le court espèce de temps que dura la paix d'Amiens, M. Addington manifesta toujours des opinions pacifiques; et, défendant le traité qui paraissait son ouvrage, il fut en butte aux attaques du parti de la guerre, qui accusa sa faiblesse, et même son incapacité; mais au moment de la rupture, il provoqua lui-même les mesures hostiles, et se montra l'un des plus chauds partisans de la guerre. Ce changement, dont parut s'étonner à juste titre le gouvernement français, qui avait eu lieu de compter sur ses dispositions conciliantes, n'empêcha pas M. Windham et quelques autres membres de la nouvelle opposition de déclamer contre lui. M. Addington proposa, en 1803, à la chambre des communes de voter une somme considérable pour aider le prince de Galles à payer ses

dettes, ce qui fut accordé. Parmi les événemens qui eurent lieu sous le ministère de M. Addington, on doit citer encore l'insurrection de Dublin, qui se termina par le meurtre de Kilwarden, et les associations de volontaires pour repousser l'invasion dont l'Angleterre était menacée. Ce fut aussi pendant sa courte administration que les Anglais obtinrent de grands succès dans les deux Indes, qu'ils réduisirent les Marattes à la dernière extrémité, et que la France céda la Louisiane aux États-Unis. Le roi George III qui s'était un peu rétabli, étant retombé dans son état de démence en février 1804, un changement de ministère paraissait inévitable. Les ennemis de M. Addington s'efforcèrent de profiter de cette circonstance pour le renverser; mais la convalescence subite du monarque fit échouer ce plan. Néanmoins le chancelier ne tarda pas à reconnaître lui-même la difficulté de soutenir un fardeau que les circonstances rendaient si pesant; aussi Pitt, qui de son ami était devenu son antagoniste, reprit-il la direction des affaires. Au commencement de 1805, une réconciliation eut lieu entre Pitt et M. Addington; ce dernier fut élevé à la pairie avec le titre de vicomte Sidmouth, et fait lord président du conseil, en remplacement du duc de Portland qui résigna. Mais la réconciliation de M. Pitt et lord Sidmouth fut de peu de durée, puisque dans le mois de juillet de la même année, ce dernier abandonna sa place au ministère. Il y rentra, en 1806, à la mort de son ancien ami, et fit partie de la nouvelle administration comme lord du sceau privé. Lorsqu'il fut question au parlement des honneurs à rendre à Pitt, également auteur de l'élévation et des chutes successives de lord Sidmouth, celui-ci s'exprima avec beaucoup de mesure et d'impartialité sur le compte de ce ministre célèbre; et tout en déclarant qu'il était loin d'approuver son système politique, il vota pour qu'il fût enseveli aux frais de l'état, et pour qu'un monument lui fût érigé dans l'église de Westminster. Lord Sidmouth continua de faire partie de l'administration après la mort de Fox, en qualité de président du conseil, place qu'il cessa d'occuper en 1807, lors de la dissolution de ce ministère, arrivée par suite d'un bill proposé en faveur des catholiques. Il s'éleva, en 1808, contre le ministère qui s'était emparé des vaisseaux danois avant une déclaration de guerre, et par une singularité que l'histoire des partis n'offre guères qu'en Angleterre, on le vit, dans cette circonstance, s'unir aux plus constans amis de la liberté, en signant avec le duc de Norfolk, les lords Holland, Grey, Lauderdale, etc., une protestation contre la partie de l'adresse de la chambre haute relative à l'odieuse expédition de Copenhague. Il exprima en même-temps le désir de voir le gouvernement britannique entretenir des relations amicales avec celui des États-Unis. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il serait difficile de parler un langage plus équitable et plus noble à-la-fois que celui de lord Sidmouth dans cette circonstance; langage si différent de celui qu'on lui avait entendu tenir, et surtout de celui qu'il a tenu depuis. Dans la séance de la chambre des pairs du 18 février 1808, le noble pair se livrant à un mouvement plein d'éloquence et de dignité: « Hier, s'écria-t-il, jour de prières générales, vos seigneuries fléchirent le genou devant le Tout-Puissant, pour attirer sa bénédiction sur nos armes. Voulons-nous obtenir cette bénédiction, commençons par la mériter en nous montrant justes. » Il conclut par demander que la flotte danoise fût considérée comme un dépôt, et maintenue, jusqu'à sa restitution éventuelle, dans l'état où elle était lors de sa capture. Lord Sidmouth demeura assez long-temps sans emploi; mais après l'assassinat de M. Perceval, il fut nommé secrétaire-d'état pour le département de l'intérieur. Il serait trop long d'entrer dans le détail de toutes les opérations auxquelles il a depuis lors concouru en cette qualité; il suffira de dire qu'il s'est constamment montré l'un des principaux soutiens du système qui en restreignant chaque jour davantage les libertés publiques, a enfin placé la Grande-Bretagne dans une position dont s'épouvantent les vrais patriotes, et qui à l'époque où nous écrivons (avril 1820), fait éclater, sur divers points du royaume, les troubles les plus alarmans.

SIEGENBEEK (Mathieu), professeur de littérature hollandaise à l'université de Leyde, est né à Amsterdam, en 1773. Il y eut pour maître des langues latine et grecque le savant recteur R. van Ommeren (*voy.* ce nom), qui lui inspira

cet amour pour les belles-lettres et la poésie auquel M. Siegenbeek a dû dans la suite son honorable réputation. Il continua l'étude des langues anciennes à l'athénée de sa ville natale sous le célèbre professeur Wyttenbach, dont il fut un des meilleurs disciples ; et en même-temps il s'y appliqua à la théologie sous le professeur Hesseling ; ses parens l'ayant destiné à l'état ecclésiastique, M. Siegenbeek fut en effet nommé pasteur de l'église des protestans mennonites à Leyde, où il se concilia l'amitié de M. van Santen, qui ayant été élu curateur de l'université, peu de temps après la révolution de 1795, fit nommer son ami à la chaire d'éloquence hollandaise qui venait d'être créée. Le 23 septembre 1797, il entra en fonctions comme professeur extraordinaire par un discours écrit dans la langue nationale, *sur l'enseignement public de l'éloquence hollandaise*. En 1799, nommé professeur ordinaire de littérature hollandaise, il prononça, à cette occasion, un discours dans le même idiôme *sur Hoofi considéré comme poète et comme historien*. Depuis cette époque, M. Siegenbeek a toujours conservé cette place, et rendu des services essentiels à la littérature de son pays, soit en formant d'habiles élèves, ou en publiant des ouvrages recommandables, dont nous ferons suivre la nomenclature : *Deux Discours*, ce sont ceux que nous venons de citer, Leyde, 1800, in-8. — *Essais d'éloquence hollandaise*, 1799. — *Essais de poésies hollandaises du 17e siècle*, 1806. — *Traité sur l'euphonie de la langue hollandaise*, 1804. — *Traité d'orthographe hollandaise*, 1804, in-8. Dans ce traité M. Siegenbeek a établi un nouveau système d'orthographe, qui, après avoir été examiné et approuvé par des sociétés savantes, a été adopté par le gouvernement. C'est d'après ses savantes observations que cette partie de la langue hollandaise, qui n'était pas encore bien déterminée, a été régularisée, au point que maintenant cet idiôme s'écrit généralement d'une manière uniforme, et que le professeur Siegenbeek peut, à juste titre, être appelé un des principaux restaurateurs de la langue hollandaise. — *Discours de la paix d'Amiens*, en latin et en hollandais, 1802. — *Réponse à la lettre de M. Meerman*, 1807. — *Traduction des 22e et 24e livre de l'Iliade d'Homère*, (en vers) 1807. — *Relation du désastre de Leyde*, 1808. — *Traité de la richesse de la langue hollandaise*, couronné par la société batave de littérature et de poésie en 1810. — *Laudatio Jani Dousæ, cum subjunctis annotationibus*, 1812, in-8. Dans ce discours ainsi que dans d'autres, M. Siegenbeek a prouvé qu'il savait écrire en latin avec la même élégance et la même précision qu'on remarque généralement dans ses compositions hollandaises. M. Siegenbeek joint à tant de talens distingués celui d'un excellent orateur sacré, qualité dans laquelle peu de prédicateurs l'égalent dans un pays, où cependant l'éloquence de la chaire a fait de grands progrès, et est actuellement portée à un haut degré de perfection. M. Siegenbeek est membre de l'institut des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes de son pays.

SIEYES (Le comte Emmanuel-Joseph), né à Fréjus le 3 mai 1748, était en 1788 chanoine-chancelier de l'église de Chartres et vicaire-général du diocèse. Il fut nommé, en 1787, membre de l'assemblée provinciale d'Orléans, dont il présida la commission intermédiaire. A la même époque, le principal ministre, archevêque de Sens, invita tous les écrivains à donner leurs idées sur les états-généraux. Sieyes, entraîné depuis long-temps par ses goûts à l'étude des questions de droit public, répondit l'un des premiers à cet appel. Convaincu que les états de 1614 n'avaient produit aucun résultat satisfaisant, il chercha les moyens de donner un but plus utile à ceux qui étaient annoncés à la nation, et composa l'ouvrage intitulé : *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentans de la France pourront disposer en 1789*, auquel il joignit l'épigraphe suivante, qui suffit pour indiquer dans quel esprit cet ouvrage fut composé : « On peut, on doit même élever ses désirs à la hauteur de ses droits, mais il faut mesurer ses projets sur ses moyens. » Cet ouvrage, le premier de Sieyes, ne fut publié que trois mois après ceux dont nous allons parler. Les seconds notables ayant vivement attaqué les intérêts populaires, en défendant avec la même énergie leurs intérêts personnels, Sieyes publia son *Essai sur les privilèges*, et bientôt après la brochure intitulée : *Qu'est-ce que le tiers-état?* Les bailliages ayant été convoqués pour la nomination aux états-

généraux, et le duc d'Orléans ayant désiré envoyer un plan d'opération à ceux qui dépendaient de lui, au nombre de vingt-deux, quelques amis de ce prince vinrent trouver Sieyes, et l'engagèrent de s'occuper d'un travail à cet effet; mais ce travail se trouvant tout entier dans un *Projet de délibérations à prendre dans les assemblées de bailliage*, qu'il avait déjà composé pour l'universalité de la France, il se borna à le leur remettre en manuscrit. On le fit imprimer précédé des instructions particulières du duc d'Orléans, composées par Choderlos de Laclos, et tout-à-fait étrangères à Sieyes. Les électeurs du tiers-état de Paris ayant décidé, pendant le cours des nominations aux états-généraux, qu'il ne serait nommé par eux ni nobles ni prêtres, rapportèrent cet arrêté lorsqu'ils eurent fait dix-neuf choix sur vingt, et nommèrent Sieyes. La discussion sur la vérification des pouvoirs était déjà établie dans tous les bureaux de l'assemblée, lorsque les députés de Paris, dont l'élection avait été retardée par le ministère, prirent séance aux états-généraux. La distinction particulière dont Sieyes avait été l'objet, lui faisait un devoir de justifier d'une manière particulière la confiance de ses commettans. Il prit part à la grande question de la vérification des pouvoirs, et comme cette mesure ne produisit aucun résultat, il proposa de sommer les deux classes privilégiées de se réunir à la chambre du tiers, en leur déclarant, qu'en cas de refus, cette chambre était décidée à se constituer sans elles; cette menace n'ayant opéré aucun changement sur les résolutions des deux ordres, Sieyes proposa au tiers de se former en *Assemblée des représentans de la France*, déjà vérifiés. Le *Moniteur* n'existait pas encore, mais les discours que Sieyes fit à ce sujet, ont été recueillis depuis, dans une *Histoire de la révolution française*, par le vicomte de Toulongeon, membre de la minorité de la noblesse. Enfin, le 17 juin, Sieyes, qui jusque-là s'était cru obligé à des ménagemens de tout genre sur le titre à donner à la chambre du Tiers, s'expliqua ouvertement, et demanda que cette chambre fût définitivement constituée sous la seule dénomination qui lui convînt, celle d'*Assemblée nationale*. On peut affirmer que dès-lors, la révolution fut proclamée. C'est dans une des séances du même jour qu'il déclara : « que se reconnaissant peu d'aptitude à parler en public, il s'abstiendrait dorénavant de paraître à la tribune. » Cette déclaration répond aux reproches qui lui ont été adressés depuis, sur son silence. A cette même époque, il soutenait vivement dans les réunions qui se formaient entre les amis de la liberté, la nécessité de l'établissement des gardes nationales. Lorsque de premiers troubles s'élevèrent aux environs de Paris, les citoyens s'étaient ralliés pour opposer une juste défense, Sieyes vit dans ce mouvement généreux le premier élément de cette garde, qu'il avait considérée, de tout temps, comme indispensable à l'établissement du nouvel ordre de choses. Les détails de la séance royale du 23 juin 1789 sont connus; on n'a pas oublié le terrible mot de Mirabeau; celui de Sieyes n'a pas moins de célébrité : « Eh! Messieurs, ne sentez-vous pas que vous êtes aujourd'hui tout ce que vous étiez hier. » Le discours très-rapide où se trouve ce mot, et qui avait pour objet d'en prouver la vérité, a été recueilli dans une brochure de 24 pages, intitulée: *Lettre sur la séance royale du 23 juin 1789*. Nommé membre du comité de constitution, ce comité lui demanda, le 16 juillet, un projet de *Déclaration des droits*, qu'il lui présenta succinctement le 20 du même mois, en lui offrant en même-temps, sur le même objet, un travail raisonné auquel il attachait beaucoup plus d'importance, sous le titre de *Préliminaires de la constitution française, suivis d'une reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen*, imprimée le même jour chez Baudouin, par ordre du comité (1789). L'assemblée avait décrété, dans la fameuse nuit du 4 août, « que la dîme était rachetable; » deux jours après, sous prétexte de rédaction, on voulut la déclarer abolie; Sieyes monta alors à la tribune, et soutint « que le premier arrêté portant que la dîme était rachetable, devait être maintenu, et les fonds de ce droit être employés, soit à combler le déficit au profit du trésor, soit à divers services publics. » Cette opinion, prononcée à la tribune, est consignée à la suite de ses *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques*, en date du 10 août 1789, et portant pour épigraphe son exclamation connue : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes. » Rien sans doute

n'est plus loin de cette opinion que celle qui lui a été attribuée, contre toute évidence, d'après une erreur grave qui s'est glissée dans la table analytique du *Moniteur*, rédigée postérieurement, puisqu'il est notoire qu'à cette époque le *Moniteur* n'existait pas encore. Le 7 septembre, il prononça, sur le *veto royal*, une opinion imprimée, sous le titre de : *Dire de l'abbé Sieyes, sur la question du veto royal.* Cette opinion, dans laquelle le système représentatif était développé de manière à effrayer des esprits peu accoutumés encore à des discussions d'une si haute importance, et par conséquent prématurées, était surtout remarquable par la proposition de commencer la construction de l'édifice, par ses bases. Il proposa donc, en conséquence, l'établissement des grandes communes. Il est à la connaissance de tous ceux qui prirent, à cette époque, une part plus ou moins active aux affaires, que Sieyes fut le principal auteur des différens rapports du comité de constitution, et particulièrement de celui qui fut présenté par Thouret, dans la séance du 19 septembre 1789; rapport divisé en deux parties, dont l'une traite de *l'Établissement des assemblées administratives et des nouvelles municipalités ;* et l'autre de *l'Établissement des bases de la représentation proportionnelle.* Au surplus, le fond de ces rapports se trouvait déjà développé dans une brochure imprimée à Versailles, en juillet 1789, sous le titre de *Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris*, et dans la plupart de ses autres écrits. Le 2 octobre, après avoir fait arrêter par le comité, que la France serait divisée en départemens, il publia, sous le nom d'*Observations sur le rapport du comité de constitution, concernant la nouvelle organisation de la France*, des développemens et des détails sur la manière dont devait s'opérer cette division. Fatigué des résistances qui lui étaient sans cesse opposées, et surtout de voir ses idées confondues et amalgamées dans des systèmes absolument étrangers, et souvent même en opposition avec les siens, Sieyes se tint long-temps à l'écart, et cette conduite justifia assez l'opinion de ceux qui prétendaient qu'il avait pris de l'humeur de voir d'autres idées préférées aux siennes? C'est à cette époque, et en faisant allusion à ces circonstances, que Mirabeau et Clermont-Tonnerre (*voy.* ces noms) disaient que « le silence de Sieyes était une calamité publique. » Le 20 janvier 1790, Sieyes présenta à l'assemblée un *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression, et par la publication des écrits et des gravures*, etc. Ce projet de loi, la première et la plus libérale de toutes celles qui ont été faites depuis, sur la même matière, commence par cette phrase, qui en annonce l'esprit, et que nous ne croyons pas inutile de rapporter, dans les circonstances où se trouve l'Europe : « Le public s'exprime mal, lorsqu'il demande une loi pour accorder ou autoriser la liberté de la presse. Ce n'est pas en vertu d'une loi, que les citoyens pensent, parlent, écrivent, et publient leurs pensées; c'est en vertu de leurs droits naturels, droits que les hommes ont apporté dans l'association, et pour le maintient desquels ils ont établi la loi elle-même, et tous les moyens publics qui la servent. La loi n'est pas un maître qui accorderait gratuitement ses bienfaits; d'elle-même, la liberté embrasse tout ce qui n'est pas à autrui; la loi n'est là que pour l'empêcher de s'égarer; elle est seulement une institution protectrice, formée par cette même liberté, antérieure à tout, et pour laquelle tout existe dans l'ordre social. » Dès-lors, Sieyes, dont le système était déjà fort et riche de toutes les idées que trente ans d'expérience ont données depuis aux hommes d'état de la France, proposait l'application du jury aux délits de la presse. Bientôt après (mars 1790), il donna son *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France.* Il y proposa l'organisation d'un jury, également applicable à la procédure civile et à la procédure criminelle; ce projet fut lu à la tribune, par le marquis de Bonnay, à la demande de l'assemblée. A l'époque anniversaire de la constitution des états-généraux en Assemblée nationale (17 juin 1790), Sieyes fut proclamé président de l'assemblée. Lorsque les électeurs de Paris eurent à nommer l'évêque de cette capitale, leurs voix se réunissaient sur Sieyes; mais instruit de leur résolution, il s'empressa de leur écrire qu'il ne pouvait point accepter cette place. Elu, peu après, membre du directoire du département de Paris, il y fut spécialement chargé de l'organisation

de l'instruction publique. Les excès les plus graves se commettaient alors à la porte des églises ; celle des Théatins en fut surtout le théâtre ; le directoire du département ayant rendu, sur la proposition de Sieyes, un arrêté pour faire cesser ces désordres, il fut dénoncé à l'assemblée comme ayant dépassé ses pouvoirs. Sieyes, obligé de justifier et le directoire et lui-même, monta à la tribune le 21 juin 1791, et défendit avec énergie le principe de la liberté des cultes. Nommé membre du comité de révision, mais en opposition avec l'esprit qui dominait dans ce comité, il fut obligé de se retirer. L'assemblée constituante s'étant séparée, Sieyes alla habiter la campagne, et demeura, pendant toute la durée de l'assemblée législative, entièrement étranger aux affaires publiques. Une convention nationale ayant été convoquée, à la suite des événemens qui venaient de renverser le trône, Sieyes y fut appelé par les trois départemens de la Sarthe, de l'Orne et de la Gironde. Un grand nombre de députés furent chargés alors de missions dans les départemens ; Sieyes n'en accepta aucune. Appelé au comité de constitution, il ne tarda pas à reconnaître combien il devenait inutile de s'occuper d'un tel travail, au milieu de la frénésie qui commençait à s'emparer des esprits. Chargé, peu de temps après, par le comité de défense générale, dont il était membre, de présenter à l'assemblée une nouvelle organisation du ministère de la guerre, il s'occupa de ce travail, quel qu'étranger qu'il fût à ses études et à ses méditations ; mais ce projet, imprimé et développé par lui à la tribune, le 13 janvier 1793, ne fut suivi d'aucun résultat. Dans le procès de Louis XVI, après avoir inutilement soutenu que la convention ne devait pas cumuler les pouvoirs législatif et judiciaire, mais convaincu qu'il devait se soumettre à la décision de l'assemblée, il vota comme la majorité sur les quatre questions du procès. En avril et en mai de la même année, le comité d'instruction adopta son plan d'instruction publique ; mais, attendu que Sieyes n'appartenait pas à la montagne, il fut convenu que ce plan serait présenté par Lakanal. Déjà la discussion en était avancée, et l'assemblée accueillait le projet avec empressement, lorsque Robespierre, entrant dans la salle, s'écria : « Citoyens, on vous trompe ; cet ouvrage n'est point de celui qui vous le présente ; je me défie beaucoup de son véritable auteur. » Aussitôt le rapporteur descendit de la tribune, et, le soir même, le plan fut dénoncé avec fureur, par Hassenfratz, aux jacobins. Ce projet qu'il serait maintenant impossible de retrouver ailleurs, fut imprimé à cette époque dans la *Feuille villageoise*, journal fondé par Cérutti, et continué alors par Grouvelle et Ginguené. Après les attentats des 31 mai, 1er et 2 juin, Sieyes qui, ainsi qu'il l'a déclaré depuis, lors de la rentrée des proscrits dans la convention nationale (11 mars 1795), avait cessé de reconnaître dans une assemblée avilie et mutilée, le caractère de la représentation nationale, se retira de tous les comités, et cessa de prendre part aux discussions. Ceux qui ont vécu à cette époque de la révolution, savent que peu d'hommes ont été plus calomniés que Sieyes. Il s'était fait une loi de ne pas répondre, et ce silence même irrita ses ennemis à tel point, qu'ils adoptèrent contre lui une tactique particulière ; ce fut de composer et d'imprimer sous son nom, des discours, des pamphlets, et même des lettres souscrites de sa signature, dont les pensées, le ton et le style dénonçaient assez la fausseté. Alors, (vendémiaire an 3) parut la *Notice sur la vie de Sieyes*, écrite par lui-même en messidor an 2 (juin 1794). Ce fut, seulement, six mois après la chute de la tyrannie décemvirale, que Sieyes reprit de l'activité dans l'assemblée et dans les comités. La réaction qui se manifesta bientôt ne lui paraissant pas moins odieuse que ne l'avait été la terreur, il se renferma dans une sphère de travail tout-à-fait étrangère au mouvement intérieur. Il concourut aux traités diplomatiques qui furent faits avec la Prusse, avec l'Espagne, avec la Hollande etc. La *Biographie* des frères Michaud s'efforce d'insinuer qu'il prit part à l'affaire de Quiberon (thermidor 1795) ; cet événement lui est tout-à-fait étranger. Sa santé ne lui permettait pas d'assister aux séances du comité de salut public, qui se prolongeaient beaucoup trop avant dans la nuit, et il était reconnu qu'il s'occupait exclusivement de diplomatie. Le 12 germinal an 3 (1er avril 1795), une insurrection qui avait tous les caractères de l'anarchie, mais dont le véritable danger venait de plus haut, menaçait la convention nationale. D'épouvantables vociférations se faisaient

entendre au dehors et dans l'intérieur même de l'assemblée, lorsque Sieyes monta à la tribune; proposa et fit décréter une sorte de loi martiale avec indication d'une ville (Châlons-sur-Marne) où la convention devait se réunir, si l'on attentait à sa liberté. Dans la séance du 2 thermidor an 3 (20 juillet 1795) Sieyes, pressé par un grand nombre de ses collègues, prononça son opinion sur la constitution que l'on discutait en ce moment. Le 18 thermidor suivant (5 août 1795), il offrit de nouveaux développemens sur les attributions et l'organisation du *jury constitutionnaire*. Ces deux discours où tant d'idées neuves sont présentées sur des sujets qu'on croyait épuisés, méritent l'attention de tous ceux qui s'intéressent au progrès des doctrines constitutionnelles. A la première formation du directoire, Sieyes en fut nommé membre; il refusa. Quelques jours après, le directoire, considérant qu'il s'était principalement occupé dans les derniers temps, des relations extérieures, lui en offrit le ministère par l'organe de Réveillère-Lépaux; il s'excusa également de ne pouvoir l'accepter. Le 18 floréal an 5 (12 avril 1797), il fut assassiné chez lui par un nommé *Poule*, ex-moine augustin, de Draguignan, département du Var, et reçut, à bout portant, deux balles mâchées, dont l'une lui fracassa le poignet, et le traversa, et l'autre lui effleura la poitrine. L'assassin se mit ensuite à la fenêtre criant à la foule qui s'était rassemblée, « *qu'il avait commencé sur un des plus forts, et qu'il fallait suivre son exemple sur tous les autres* : » ce furent ses propres paroles. Mis entre les mains de la justice, le procès de cet homme fut si étrangement conduit, que lorsqu'enfin il fut mis en jugement, Sieyes, qui avait été appelé en témoignage, rentrant chez lui, dit plaisamment à son portier, en présence de nombreux spectateurs: « *Si Poule revient, vous lui direz que je n'y suis pas.* » La carrière législative de Sieyes allait finir, le directoire lui offrit la mission d'ambassadeur auprès du roi de Prusse; cette fois il accepta. Il a passé un an dans cette cour avec le titre de ministre plénipotentiaire et d'envoyé extraordinaire de la république française. Les nombreuses conjectures auxquelles on se livra, dans le temps, relativement à cette mission, ne sont fondées sur rien de positif, et nous ne sommes à cet égard pas plus instruits que le public. Le 27 floréal an 7 (16 mai 1799), il fut nommé membre du directoire exécutif en remplacement de Rewbell. Il quitta Berlin et arriva à Paris au milieu du désordre général, pour être témoin de l'expulsion illégale de trois directeurs. Nous croyons pouvoir assurer qu'un écrivain, d'ailleurs fort estimable (*) s'est complètement trompé en supposant que Sieyes avait pris quelque part à cet événement; il était lui-même menacé de la même violence par la faction anarchique qui demandait qu'on annulât son élection, parce que, disait-elle, une année d'intervalle ne s'était pas écoulée entre sa sortie du corps législatif et sa nomination au directoire. Sieyes ne caressa jamais ce parti, il l'attaqua au contraire avec énergie, et fit fermer, au milieu des dangers qui le menaçaient personnellement, la nouvelle société qui se réunissait à Saint Thomas d'Acquin. Les discours qu'il dut faire au Champ-de-Mars, en sa qualité de président du directoire, à l'occasion des anniversaires qu'on célébrait alors, furent extrêmement remarqués, sur-tout celui du 10 août, prononcé avec fermeté au milieu des balles, sifflant aux oreilles de tous ceux qui se trouvaient placés auprès du directoire. A l'époque du 18 brumaire, Sieyes convaincu que les effrayans progrès de l'anarchie qui dévorait alors toutes les parties du corps social, rendaient la contre-révolution inévitable et imminente, ne vit dans cette journée qu'un mesure impérieusement commandée par la nécessité. Il proposa à Bonaparte et aux membres les plus influens des deux conseils, un plan de constitution, qui fut accueilli par un assentiment unanime; mais huit jours ne s'étaient pas écoulés que Bonaparte le soumit à une nouvelle discussion, dans laquelle on le démolit pièce à pièce. A toutes les instances de Sieyes, qui ne cessait de réclamer un frein contre l'ambition et une garantie pour la liberté, on ne répondait que par cette phrase « *sans la dictature comment sauver la France.* » Malheureusement cette dictature n'est pas tombée dans les mains d'un Washington. A l'expiration du consulat provisoire, dont Sieyes avait fait partie, il se regarda comme enfin délivré de toute affaire publique;

(*) M. Bailleul, dans son examen de l'ouvrage de Mme de Stael sur la révolution française.

mais Bonaparte le voulut au sénat, qui le nomma son président. Bientôt, quittant cette place, il n'a plus porté la parole dans ce corps; il n'y votait point ou ne votait qu'avec la très-petite minorité restée ennemie du despotisme. Nous répéterons ici le mot très justement appliqué à cet homme célèbre, par Mme de Staël, qu'on ne saurait accuser de partialité en sa faveur: « *Sieyes n'a jamais servi aucune tyrannie.* » Dans les premiers jours d'avril 1814, on ne le vit à aucune des séances du sénat où l'on s'occupait à proclamer une nouvelle constitution et le rappel des Bourbons; cependant, pressé par ses collègues et par de nombreux émissaires des premières autorités, il finit par donner, dans un billet qu'il adressa au président du sénat, son adhésion aux actes de ce corps. On sait que dans le cours des événemens qui ont suivi, ces actes, tombés dans un profond mépris, ont été considérés comme non avenus et de fait se sont trouvés tels. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, comprit Sieyes parmi les membres de la chambre des pairs qu'il forma le 2 juin 1815; mais personne n'ignore qu'aucun rapprochement n'eut lieu entre eux; Sieyes se prononça même hautement contre les articles additionnels, et refusa de les signer. On fit, quelques jours après, l'observation qu'il ne s'était présenté ni au champ de mai, ni à l'ouverture du corps législatif. Dans les derniers mois de 1815, il a pris un passeport pour le royaume des Pays-Bas, où il s'est établi, et où il vit fort retiré, à l'âge de 72 ans. Ainsi termine sa vie, accablé de nombreuses et douloureuses infirmités, un homme en qui la postérité, confirmant l'opinion de ceux des contemporains dont l'esprit de parti n'égare pas le jugement, reconnaîtra sans doute la tête la plus éminemment organisatrice, produite par la révolution française. Voici la liste des écrits que le comte Sieyes a publiés avant et depuis la révolution: *Essai sur les priviléges*, 1788, in-8; 1789, in 8.—*Qu'est-ce que le tiers-état?* 1789, in-8.—*Vues sur les moyens d'exécution dont les représentans de la France pourront disposer*, 1789, in-8.—*Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, 1789, in-8.—*Quelques idées de constitution applicables à la ville de Paris, en juillet* 1789, in-8. — *Préliminaire de la constitution: reconnaissance et exposition raisonnée des droits de l'homme et du citoyen*, 1789, in-8. — *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques*, 1789, in-8.—*Observations sur le rapport du comité de constitution, concernant la nouvelle organisation de la France.* — *Dire de l'abbé Sieyes sur la question du* veto *royal*, 1789, in-8. — *Rapport du nouveau comité de constitution, fait à l'assemblée nationale sur l'établissement des bases de la représentation proportionnelle*, 1789, in-8. — *Projet de loi contre les délits qui peuvent se commettre par la voie de l'impression et par la publication des écrits et des gravures*, 1790, in-8. — *Projet d'un décret provisoire sur le clergé*, 1790, in-8. — *Aperçu d'une nouvelle organisation de la justice et de la police en France*, 1790. — *Rapport du comité de défense générale relatif au ministère de la guerre*, 1793, in-8. — *Opinion sur la constitution de* 1795, in-8. — *Opinion sur le jury constitutionnaire*, 1795, in-8. On lui attribue à lui-même la *Notice sur la vie de Sieyes, écrite à Paris en messidor*, 2e *année de l'ère républicaine*, 1795, in-8. Ch. Fr. Cramer avait entrepris de recueillir les écrits de Sieyes; il n'en a publié que le 1er volume, 1796, in-8. Il en avait déjà traduit plusieurs en allemand. il existe un volume intitulé: *Des opinions de Sieyes pendant la révolution.*

SILLERY (Charles-Alexis Brulart, marquis de), né à Paris, en 1736, était ancien colonel de dragons et maréchal-de-camp à l'époque de la révolution, et fut élu député de la noblesse de Reims aux états-généraux de 1789. Dès l'ouverture des séances, il se réunit aux communes avec la majorité de la noblesse, et servit constamment et avec zèle, les intérêts populaires. Lorsque la France n'était encore éclairée que par des théories, Sillery combattit le système des deux chambres comme tendant à établir l'aristocratie du sénat, et s'écria: « Si après cette révolution vous n'êtes pas le peuple le plus libre de l'univers, la postérité vous traitera de rebelles et de pusillanimes. » Ami de la liberté, mais ennemi de la licence avec laquelle la liberté ne peut exister, Sillery, rapporteur dans l'assemblée constituante, d'une commission qui avait été chargée d'informer sur les causes des troubles qui avaient éclaté à Nancy dans la funeste journée du 31 août

1790, proposa et fit décréter une amnistie, et des remercîments à la municipalité de Nancy. Lorsque l'assemblée, dans les dernières séances de la session, mit en discussion la question de savoir si les membres de la famille régnante seraient admis à l'exercice des droits politiques communs à tous les citoyens, Sillery se prononça pour l'affirmative, déclarant « qu'une décision contraire, qui fut pourtant adoptée par l'assemblée, dégraderait la famille royale et tendrait à ne faire de ses membres que des imbécilles et des tyrans. » Député du département de la Somme à la convention nationale, lors du procès de Louis XVI, son vote fut pour l'appel au peuple, la détention, et le sursis. En avril 1793, il provoqua le plus sévère examen de sa conduite, dans l'affaire de Dumouriez. Arrêté à la suite des attentats des 31 et 2 juin, il fut traduit au tribunal révolutionnaire par décret du 3 octobre 1793 et mis en jugement le 24 du même mois. Il se défendit avec autant de raison et d'évidence que de courage sur tous les chefs d'accusation élevés contre lui dont aucun ne pouvait motiver une accusation; mais sa mort était résolue. Traîné au supplice, avec les 21 députés condamnés avec lui, il monta sur l'échafaud, avec une grande fermeté; jeta les béquilles qui le soutenaient, salua le peuple, et présenta sa tête aux bourreaux. Il fut exécuté le premier, et mourut le 31 octobre 1793.

SILVEIRA, général portugais, s'est distingué dans la dernière guerre de la péninsule. En mars 1809, il contribua avec le corps espagnol de la Romana (*voy.* ce nom), à inquiéter les Français sous les ordres du maréchal Soult, et fit échouer quelques-unes de ses opérations. La séparation des Espagnols, qui eut lieu quelque temps après, laissant Silveira abandonné à ses propres forces, le contraignit à une retraite momentanée; mais il ne tarda pas à se reporter en avant, et remporta plusieurs avantages signalés sur l'ennemi. Au moyen d'une attaque rapide et bien dirigée, il enleva de vive force la place de Chaves, tua ou fit prisonnier tout ce qui s'y trouvait, et se jeta brusquement dans Amarante, où il repoussa plusieurs attaques successives tentées par des divisions françaises. Toutefois le maréchal Soult en personne ayant forcé le pont d'Amarante, Silveira se trouvait dans une position critique, lorsque l'armée anglaise, sous le commandement de sir Arthur Wellesley (*voy.* Wellington), ayant passé le Douro, surprit Soult, et le força à se retirer vers les frontières, où il fut poursuivi par le maréchal Béresford (*voy.* ce nom), et le général Silveira, qui inquiétèrent beaucoup sa retraite. Ce dernier lui fit surtout essuyer une perte considérable du côté de Tras-os-Montes. Après la bataille du 27 septembre 1810, où Masséna tenta vainement de forcer la position de Busaco, et l'occupation des fameuses lignes de Torres-Vedras, laquelle eut lieu dans les premiers jours du mois suivant, le général Silveira fit des dispositions pour le blocus d'Alméida, dont les Français s'étaient emparés deux mois auparavant. Vers la fin d'octobre, ce général repoussa avec perte l'avant-garde du lieutenant-général Gardanne, qui amenait des renforts au maréchal Masséna. Au commencement de 1810, il eut devant Lamego une affaire fort vive avec le général Claparede, qui le contraignit à la retraite. Après le combat d'Almaraz, où les Français furent battus par le général Hill, à la tête d'un corps anglo-portugais, Silveira entra sur le territoire espagnol, et marcha sur Toro et Zamora, où il fut reçu par les habitans avec le plus grand enthousiasme. Il prit part ensuite à une grande partie des actions qui eurent lieu sur les terres d'Espagne, puis sur celles de France, jusqu'à la bataille de Toulouse. Silveira, regardé comme l'un des chefs les plus distingués de l'armée portugaise, a obtenu le titre de comte d'Amarante, par suite de l'action d'éclat qui avait mis cette ville en son pouvoir.

SILVESTRE DE SACY (Le baron ANTOINE-ISAAC), de l'académie des inscriptions et belles-lettres, officier de la légion-d'honneur, et célèbre dans toute l'Europe savante par ses rares connaissances dans les langues orientales, est né le 21 septembre 1758, à Paris, où son père exerçait la fonction de notaire. Demeuré orphelin à l'âge de sept ans, il fit ses études dans la maison maternelle, et fut pourvu en 1781 d'une charge de conseiller en la cour des Monnaies. En 1785, il fut nommé associé *libre* de l'académie des inscriptions, et en 1792 associé ordinaire, en remplacement de l'abbé Auger, qui venait de mourir. En 1791, il avait

été nommé par le roi l'un des commissaires généraux des Monnaies, et il se démit de cette place au mois de juin 1792. De 1793 à 1796, il vécut retiré à la campagne. Lors de la création de l'école spéciale des langues, il fut chargé dans cet établissement de l'enseignement de l'arabe. C'est à la faveur de ces occupations non interrompues, qu'il échappa aux effets du régime de la terreur; car il fit paraître en 1793 ses mémoires sur divers monumens, bas-reliefs, inscriptions et médailles appartenant tous à une même époque de l'histoire des Perses, à la dynastie des Sassanides. Aucun de ces monuments n'avait été expliqué avant lui, et ces mémoires ont fait connaître quelques débris de la langue et de l'écriture des Perses, depuis la fin de l'empire des Parthes jusqu'à l'extinction de la monarchie persane, sous le califat d'Omar. N'ayant, jusqu'au gouvernement impérial, rempli aucunes fonctions publiques, M. Silvestre de Sacy fut nommé membre de l'institut, lors de la réorganisation de cette compagnie, et compris dans la classe d'histoire et de littérature ancienne. En 1808, le gouvernement établit au collége de France une chaire de persan, langue dont l'enseignement était précédemment joint à celui de la langue turque. M. de Sacy, qui était alors à Gênes, où il avait été envoyé à l'invitation de l'institut pour faire des recherches dans les archives, fut nommé à la chaire nouvellement créée. Il fut élu par le département de la Seine membre du corps législatif, en février 1808, et conserva ses fonctions jusqu'au second retour du roi. Il adhéra le 3 avril 1814 à la déchéance de Napoléon, et l'on remarqua qu'il prit dès-lors une part très-active aux discussions des différens projets de loi dont la chambre eut à s'occuper pendant cette session. Le 30 août, il se prononça en faveur du projet de loi sur le budjet, et en vota l'adoption. M. Silvestre de Sacy parut encore à la tribune pendant la discussion relative au projet de loi sur les douanes, et improuva avec force le système de prohibition. Il discuta ensuite les diverses dispositions du projet de loi, en démontra l'injustice et les inconvéniens, combattit aussi quelques articles du tarif, et vota sa modification dans plusieurs points. Il ne fut pas appelé à la nouvelle session organisée en 1815, après la seconde rentrée du roi. M. de Sacy avait reçu du gouvernement, en 1813, le titre de baron, et avait été nommé par le roi censeur-royal en 1814. Il devint, au mois de février 1815, recteur de l'université de Paris; et au mois d'août suivant, membre de la commission de l'instruction publique. Nommé membre de la légion-d'honneur dès l'origine, il reçut du roi en 1814 le grade d'officier. Il est membre ou associé de la société royale des sciences de Gottingue, de la société des antiquités de Londres, des académies royales de Copenhague, Berlin, Munich et Naples, de l'académie impériale des sciences de Pétersbourg, de la société asiatique de Calcutta, de l'université de Casan, et de quelques autres sociétés savantes, nationales et étrangères. Plusieurs de ses élèves remplissent aujourd'hui des chaires de littérature orientale en Allemagne et en Russie. C'est en grande partie à sa recommandation que le gouvernement royal a créé en 1814, au collége de France, la chaire de sanscrit et celle de chinois et de tartare mandchou. Si la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut, dans son rapport présenté à Napoléon en 1810, a dit avec raison que la France a fait pour la littérature arabe autant que tout le reste de l'Europe ensemble, on peut ajouter, avec non moins de raison, que M. Silvestre de Sacy a fait pour cette même littérature autant qu'aucun autre savant. Aussi les Allemands, qui cultivent avec tant d'ardeur cette branche de la philologie, n'hésitent pas à le proclamer *le premier orientaliste de l'Europe*. Il serait trop long d'entrer dans le détail des immenses travaux qui ont mérité à M. Silvestre de Sacy cette honorable dénomination; nous nous bornerons à citer quelques-unes de ses productions les plus remarquables, en ajoutant qu'il n'en est aucune qui ne répande plus ou moins de lumière sur l'étude des langues, de la littérature et de l'histoire des divers peuples de l'Orient. *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides, suivis d'une histoire de cette dynastie, trad. du persan de Mirkhoud*, 1793, in-4. avec 9 pl. et un supplément de 7 pages, imprimé en 1797, extrait du *Journal des savans* du 30 pluviôse an 5. Cet ouvrage, dont nous avons parlé plus haut, est celui qui a commencé la réputation de son auteur.

—*Principes de grammaire générale*, 1799, in-12; 1804, in-12; 3e édition, 1815, in-12. — *Lettre au C. Chaptal au sujet de l'inscription égyptienne du monument trouvé à Rosette*, 1802, in-8. de 47 pag. avec 2 planches. — *Chrestomathie arabe* 1806, 3 vol. in-8. — Traduction latine de l'*Histoire des Arabes avant Mahomet*, par Abou'l Feda, avec le texte arabe à la suite du *Specimen* de Pococke; Oxford, 1806, in-4. — *Relation de l'Égypte*, par Abdallataf, trad. et enrichie de notes, 1810, in-4. Cet ouvrage est un de plus importans parmi ceux qu'a publiés M. de Sacy. — *Grammaire arabe à l'usage de l'école spéciale des langues orientales vivantes*; Paris, Debure, 1810. 2 vol. in-8. avec 8 pl. Le tome premier comprend toute la théorie de la langue arabe, le deuxième en donne la syntaxe, distribuée suivant l'ordre de la grammaire générale, et ensuite d'après le système des grammairiens arabes. — *Calila et Dimna*, ou *Fables de Bidpaï en arabe; précédées d'un Mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient, et suivies de la Moallaka de Lebid en arabe et en français*, 1816, in-4. — *Mémoires d'histoire et de littérature orientale*, Paris, 1818, in-4. de 404 pag. avec 2 pl. C'est la réunion de cinq mémoires lus à l'académie, et imprimés dans les mémoires de l'institut, classe d'histoire et de litterature ancienne. Il faut joindre à cette nomenclature une foule de mémoires, de notes et d'observations qui concourent également à prouver la critique judicieuse et la profonde érudition de l'écrivain.

SIMÉON (Le comte JOSEPHE-JÉRÉMIE), né à Aix, en Provence, le 30 septembre 1759, et beau frère de l'ancien ministre des cultes, Portalis, était, en 1789, avocat au parlement de Provence. Il n'y développa jamais que des talens fort ordinaires; mais sa parenté avec un homme célèbre lui valut une assez nombreuse clientelle. Comme lui, il embrassa les principes de la révolution, mais comme lui aussi il sut se défendre de tous les excès qui flétrirent trop souvent cette noble cause. Cette conduite, très-honorable au fond, passa cependant, aux yeux de quelques personnes qui croyaient mieux connaître le caractère de M. Siméon, pour être plutôt l'effet d'un calcul prévoyant, que le résultat de ses principes et de ses véritables opinions. Quoi qu'il en soit, nommé, en 1790, procureur-général syndic du département des Bouches-du-Rhône, il fut, long-temps après le 31 mai 1793, proscrit, selon quelques versions, comme *fédéraliste*; et selon d'autres, comme ayant contribué à livrer le port de Toulon aux Anglais, ce qui serait un peu moins honorable. Il se retira alors à Gênes; ne rentra en France qu'après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794); et reprit l'exercice de sa profession, jusqu'à l'époque où la constitution républicaine de l'an 3 ayant succédé au régime conventionnel, il fut élu, en fructidor an 3 (fin de septembre 1795), député au conseil des cinq cents par le parti qui, dans les Bouches-du-Rhône, voulait, sous le voile de la modération et d'une juste horreur pour le terrorisme, parvenir en effet au renversement de toutes les institutions républicaines, par la proscription de tous les amis de la liberté. A peine ce conseil fut-il installé, que, le 18 brumaire (9 novembre 1795) Siméon prit la parole pour dénoncer Fréron, envoyé le mois précédent dans le midi, pour y arrêter le mouvement réactionnaire qui avait déjà fait couler tant de flots de sang dans ces malheureuses contrées. Nous avons fait remarquer ailleurs (*voy.* FRÉRON) combien il fallait se garder de confondre cette mission, qui fut toute de conciliation et de paix, avec celle que le même Fréron avait remplie, deux ans auparavant, dans le même département; mais cette différence ne frappa point Siméon, car il n'entrait pas dans les intérêts de son parti de la reconnaître. Il fut l'organe dont se servit la faction qui criait au terrorisme parce qu'il ne lui était plus permis d'assassiner, et ne s'écarta plus, pendant le reste de la session, de la ligne qu'il avait suivie en débutant dans la carrière législative (*). Le 2 pluviôse an 4 (22 janvier 1796), il fut dénoncé comme ayant émigré, après avoir concouru à livrer Toulon aux An-

---

(*) Cette dénonciation fut l'objet d'une récrimination, moitié ironique, moitié sérieuse, mais également forte de raison, de plaisanterie et de faits, de la part de Réal, alors rédacteur d'une feuille intitulée: *Journal des patriotes de 1789*; elle avait pour épigraphe ces mots extraits de l'écriture: *et erat Homo cui nomen erat Simeon....*

glais. Le 18 pluvióse (6 février 1797), il fut dénoncé de nouveau, comme complice de la conspiration royaliste dont l'abbé Brottier, la Villeheurnois et le chevalier Duverne de Presle étaient les chefs. Le 20 du même mois (8 février), il émit une opinion en faveur de la liberté de la presse, et présenta quelques mesures répressives de ses écarts. Le 26 ventôse (6 mars), il s'opposa à ce que les électeurs fussent tenus à prêter serment de haine à la royauté. Elu président du conseil des cinq-cents, le 1er fructidor an 5 (18 août 1797), il occupait encore le fauteuil lors des événemens du 18 du même mois, et se rendit ce jour-là même, avec quelques-uns de ses collègues, à l'heure de la séance, à la salle du conseil, déjà environnée de troupes. Contraint d'en sortir par la force militaire, il protesta contre ces violences, et le lendemain 19, il fut compris sur la liste de déportation. Nos lecteurs ont jugé dès long-temps cette journée du 18 fructidor, si nécessaire et si fatale, où la proscription qui eût dû n'atteindre que quelques conspirateurs, frappa des hommes chers à la patrie; et, confondant ensemble l'erreur, le crime et la vertu, devint le triomphe d'une faction et la ruine de la liberté. Nous trouvons la cause des événemens déplorables de cette époque, dans un vice essentiel de la constitution de l'an 3, dont les auteurs, uniquement effrayés de la crainte de mettre la liberté en péril en donnant à l'autorité exécutive le droit de dissoudre ou seulement de proroger les conseils, ne virent pas, qu'à défaut de moyens de préservation, constitutionnels et légaux, contre les usurpations réciproques, l'un ou l'autre pouvoir se trouverait forcé par certaines circonstances que le législateur est inexcusable de n'avoir pas prévues, de recourir, dans l'intéret de sa juste défense, à toutes les ressources de la force et de la violence. Siméon ayant réussi à se soustraire à la mesure qui venait de le frapper, se rendit à Oléron en janvier 1799, et fut rappelé, en décembre de la même année, par le gouvernement consulaire, qui le nomma substitut du procureur-général près le tribunal de cassation. Appelé au tribunat le 2 floréal an 8 (22 avril 1800), M. Siméon s'y montra l'un des plus dociles instrumens des volontés du premier consul. Il défendit, au nom de ce corps, dans les premiers jours de février 1801, le projet de loi tendant à établir en France des tribunaux spéciaux; et quiconque l'entendit alors, n'a pu être surpris de l'entendre, en mars 1820, soutenir, par des argumens tout-à-fait semblables, la nécessité d'anéantir la liberté individuelle, celle de la presse, et la loi nationale des élections, du 5 février 1817, et tout cela, au nom de prétendus dangers, épouvantail ordinaire avec lequel le despotisme espère tromper et intimider les citoyens, et même en voulant bien avouer combien les institutions extra-constitutionnelles et illégales sont odieuses et menaçantes. Que le succès couronne d'aussi méprisables charlataneries, c'est ce qu'ont également prouvé le gouvernement de Napoléon et celui de Louis XVIII; mais qu'un homme d'état éclairé, orné d'un grand nombre de qualités privées, qui a quelqu'expérience du passé et ne saurait manquer d'une certaine prévoyance de l'avenir, et qui, nous le savons, est digne à plus d'un titre de l'estime de ses concitoyens : qu'un tel homme consente à descendre assez bas pour se placer à côté de M. Pasquier, c'est ce qu'on a peine à s'expliquer, et même à concevoir. Lorsque le gouvernement présenta au corps-législatif le projet de code civil auquel M. Siméon avait concouru, celui-ci développa toutes les intentions de ce bel ouvrage, avec un talent très-supérieur à celui qu'il avait employé à défendre la loi d'exception des tribunaux spéciaux. Le 17 germinal an 10 (7 avril 1802), il fit le rapport sur le concordat qui fixait l'état et les formes du culte en France, et en vota l'adoption. Le 28 il défendit le nouveau plan d'instruction publique; et le 11 mai, il se prononça en faveur de l'institution du consulat à vie. Enfin arriva l'époque où le premier consul avait résolu de placer sur sa tête la couronne impériale, et nos lecteurs sont sans doute curieux d'apprendre comment s'exprimait, sur le compte des Bourbons, en 1804, et à une époque si décisive pour eux, le tribun de Bonaparte devenu ministre de Louis XVIII. « Messieurs, » dit, dans la séance du 10 floréaal an 12 (30 avril 1804), M. Siméon prenant le premier la parole, à l'instant où Curée venait de proposer de reconnaître le premier consul Empereur, et de placer l'hérédité dans sa famille : « la motion que vous venez d'entendre et que je seconde,

présente une opinion qui se formait depuis plus de deux ans, et que les événemens ont mûrie. Des communes, des conseils-généraux de département, plusieurs corps la manifestent; elle éclate de toutes parts: il est temps qu'elle soit accueillie et solennellement consacrée. » Voilà la souveraineté nationale assez authentiquement reconnue. « L'excès des abus croissant en foule autour d'un trône décrépit; un prince faible qui ne savait plus comment maintenir, mitiger ou défendre le pouvoir souverain qu'il voulait garder... » Voilà, selon M. Siméon, Louis XVI convaincu d'avoir voulu conserver un pouvoir auquel il avait renoncé par serment, en acceptant la constitution de 1791, qui plaçait la souveraineté dans la nation. « Quel empire s'éleva ou se rétablit jamais avec plus de force et de gloire? Terrassant ses ennemis, relevant ses alliés; n'ayant plus qu'un ennemi hors du continent pacifié; ennemi dont l'infame et odieuse politique est dévoilée; qui, réduit à consumer ses trésors dans une guerre défensive, à bloquer de ses orgueilleuses flottes les barques prêtes à porter dans son sein notre vengeance et notre fortune, ne sait plus nous attaquer que par des conspirations et des assassinats » (*) Nous doutons que M. Siméon, ministre de Louis XVIII, avouât aujourd'hui cette peinture de la nation et du gouvernement britannique; c'est cependant avec des écrits *pernicieux* de ce genre, qu'on enflammait tous les jours, dans ce temps là, l'enthousiasme, la haine, la vengeance, la fureur des Français. M. Siméon n'aurait-il pas à se reprocher d'en avoir été un peu le complice? « Quand nous décernerons à notre premier consul un nouveau titre; quand nous proclamerons Empereur le guerrier qui triompha comme Annibal et Charlemagne; qui couvrit l'Italie de ses trophées; qui marcha de victoire en victoire, et qui rassicit les anciennes limites de notre empire, qui osera nous disputer le droit de le revêtir de la majesté qui appartient à une grande nation? C'est moins d'une récompense dont il n'a pas besoin, que de notre propre dignité et de notre sûreté, que nous nous occuperons. C'est pour eux-mêmes que les peuples élèvent leurs magistrats suprêmes, qu'ils les munissent d'autorité, qu'ils les environnent de puissance et de splendeur. C'est pour n'être pas exposés, à chaque vacance, aux stagnations et aux bourasques d'un interregne, qu'ils placent dans une famille, l'honorable mais pesant fardeau du gouvernement. L'hérédité est bien plutôt une assurance de tranquillité pour ceux qui la donnent, qu'une prérogative pour ceux qui la reçoivent; cependant, elle a aussi trop d'importance pour n'être pas remise dans les mains les plus dignes et les plus éprouvées. » Nous doutons que jamais le dogme de la souveraineté du peuple ait été soutenu et démontré par des argumens plus puissans, des preuves plus incontestables, et que jamais rien de plus libéral soit sorti de la bouche d'hommes que Siméon, ministre de Louis XVIII, prétend, en mars 1820, condamner au silence, aux cachots, et à la perte de tous leurs droits politiques. Continuons cependant: « Opposerait-on la longue possession, mais si solennellement renversée de l'ancienne dynastie? Les principes et les faits répondent; *le peuple, propriétaire et dispensateur de la souveraineté* « (ici, il ne s'agit plus d'interprétations, les paroles sont précises et n'ont pas besoin de commentaire) » peut changer son gouvernement, et par conséquent, *destituer* dans cette grande occasion, ceux auxquels il l'avait confié; l'Europe l'a reconnu en reconnaissant notre indépendance, ses suites et notre nouveau gouvernement. La maison qui règne en Angleterre n'a pas eu d'autres droits pour exclure les Stuarts, que le principe que je rappelle ici. Les catastrophes qui frappent les rois sont communes à leurs familles, ainsi que l'étaient leur puissance et leur bonheur. L'incapacité qui abandonne leurs têtes à la foudre des révolutions, s'étend à leurs proches, et ne permet pas de leur rendre le timon échappé à des mains débiles. *Il a fallu qu'après les avoir repris, l'Angleterre chassât les enfans de Charles Ier. Le retour d'une dynastie détrônée, abattue par le malheur moins encore que par ses fautes, ne saurait convenir à une nation qui s'estime.* Il ne peut y avoir de transaction sur une querelle si violemment décidée. Si la révolution nous a fatigués, n'aurions-nous d'autres moyens, lorsqu'elle est arrivée à son terme, que de nous replacer sous un joug brisé depuis douze années! La révolution a été san-

(*) Georges Cadoudal.

glante; mais n'en sont-ils pas coupables ceux qui attisèrent parmi nous les horreurs de la démagogie et de l'anarchie, et qui, s'applaudissant à mesure qu'ils nous voyaient nous déchirer, espéraient nous ressaisir comme une proie affaiblie par ses propres morsures. » Ne croirait-on pas, à l'effrayante vérité de ce tableau, que Siméon a écouté aux portes à Coblentz, à Mittau, à Hartwell, au pavillon de Marsan ? « Ne sont-ils pas coupables ceux qui, portant de contrée en contrée leurs ressentimens, leur humiliation et leurs vengeances, excitaient cette coalition qui a coûté tant de pleurs et de sang à l'humanité ? *Ils vendaient aux puissances, dont ils s'étaient faits les cliens, une partie de cet héritage dans lequel ils les conjuraient de les rétablir ;* et maintenant (30 avril 1804), ne redoublent-ils pas d'efforts auprès de ce gouvernement, leur antique ennemi autant que le nôtre, et qui, trahissant leur cause tout en nous combattant, *ne les replacerait sur le trône, s'il en avait le pouvoir, que comme d'impuissans nababs de l'Inde, dont il aurait fait ses vassaux.* » Ainsi parlait, il y seize ans, le ministre actuel de Louis XVIII. Il est probable que lorsque le général Foy a cru devoir désavouer, dans la séance du 16 mars 1820, les expressions flétrissantes, mais trop vraies, qu'entraîné par un mouvement d'indignation et de franchise, il avait appliquées à l'émigration dans la séance du 13 du même mois, le discours de Siméon, que nous rapportons ici, ne lui était pas connu ; ce général, appuyé sur une telle autorité, n'aurait pas cru sans doute en avoir trop dit, et il n'eût pas pensé que ce qui était vrai en 1804, eut cessé de l'être en 1820. Ecoutons encore M. Siméon. « Parlerai-je des dernières trames de ces machinations, de ces essais répétés d'assassinat, (*) dont la malveillance la plus prononcée est forcée de rougir, mais qu'elle ne peut nier. » Siméon se trompe, la faction n'en rougissait pas ; elle s'en glorifiait ; mais en 1800 et 1804, il y allait de la tête à dissimuler sa joie. « Est-ce ainsi que l'on fait revivre des droits que tant d'événemens ont annulés ? Non, c'est ainsi qu'on en efface jusqu'aux dernières traces. » Ici nous retrouvons, à la fois, et l'opinion et le vœu de Siméon. Poursuivons. « Lorsque les institutions s'affaiblissent et que *la famille dégénérée ne peut plus soutenir le poids des affaires publiques, une autre famille s'élève.* C'est ainsi que l'empire français a vu les descendans de Merovée remplacés par ceux de Charlemagne, et ces derniers par ceux de Hugues-Capet. C'est ainsi que les mêmes causes et des événemens à peu près semblables, car rien n'est nouveau sous le soleil, nous amènent une quatrième dynastie. *La troisième n'avait pas eu d'autres titres ni de plus grands droits.* Quand les successeurs de Charlemagne perdirent la suprême puissance, Hugues-Capet tenait les deux clefs du royaume ; on lui déféra une couronne qu'il était seul en état de défendre ; nous sommes dans les mêmes circonstances. Qu'on ne se trompe pas en regardant comme une révolution ce qui n'est qu'une conséquence de la révolution. Nous la terminerons ; rien ne sera changé dans la nation. » Nous avouons avec plaisir que M. Siméon n'est pas plus malheureux dans ses exemples que dans ses assertions, et nous voilà plus convaincus que jamais, d'après son autorité qu'il fortifie de celle de Montesquieu, que la souveraineté réside essentiellement dans le peuple, lequel, dans son intérêt, peut sans doute en déléguer une partie, mais jamais l'aliéner tout entière ; et que la légitimité des familles régnantes, conçue dans le sens que lui donne la faction oligarchique, et lorsqu'elle ne trouve pas ses appuis dans le vœu des peuples, c'est-à-dire dans la sagesse qui fait aimer l'autorité, et la force qui résulte de l'obéissance, n'est qu'une prétention attentatoire aux droits et à la dignité des nations ; incapable de soutenir un seul instant l'examen d'une raison éclairée ; et dont toutes les pages de l'histoire, forte de l'expérience des temps anciens et modernes, démontrent l'absurdité. Nous aurions désiré pouvoir épargner au ministre de Louis XVIII, l'humiliation du rapprochement de ses anciennes opinions avec celles qu'il ose professer maintenant ; mais qu'il n'accuse que lui même ; la vie et les principes des hommes d'état appartiennent à l'histoire, qui s'empare d'eux, même de leur vivant. On peut pardonner et taire des erreurs sans importance ; mais qu'un ministre sans pudeur et sans mémoire appelle, avec éclat, la proscription sur les principes qu'il professait

(*) St-Réjan, Carbon, Georges Cadoudal.

naguères lui-même et qu'il a contribué à propager et à affermir, c'est un degré de perversité réservé à l'époque à laquelle nous vivons, et sur lequel la morale publique appelle toute l'inflexibilité de l'historien. Ruiné par plusieurs banqueroutes et surtout par les excessives dépenses d'une femme avec laquelle il avait formé une liaison intime, Siméon sollicitait un emploi qui pût le mettre à même de rétablir sa fortune; une occasion s'offrit à point. Il fut chargé, après la paix de Tilsitt, de l'organisation des autorités judiciaires dans le royaume de Westphalie, dont le prince Jérôme avait été fait roi. Nommé ensuite ministre de la justice de ce pays, il arrangea fort bien ses affaires, mais il se trouva placé dans une position qui devint tous les jours plus embarrassante, par le choix que fit de lui Napoléon pour surveiller la conduite de son frère, au milieu de la cour la plus dissolue de l'Europe. Rien n'était moins facile que de convenir à l'un sans déplaire à l'autre. Siméon parvint à tout concilier, et y réussit assez long-temps. Ministre par la volonté de l'empereur, il se montrait, autant que cela ne compromettait ni sa sûreté ni son crédit auprès de Napoléon, le complaisant de tous les caprices du jeune roi; mais sous ce rapport, il était surpassé de beaucoup par sa femme, qui entretenait chez elle, en qualité de première femme de chambre, une jeune et jolie danseuse, nommée Héberti, dont le roi Jérôme était passionnément amoureux, et qui avait succédé dans le poste de maîtresse à une autre petite fille appelée Henin, qui, après avoir suivi, en 1807, Jérôme en Westphalie, avait été enlevée par ordre de Napoléon, lequel, comme on sait, était grand ennemi du scandale...... chez les autres. Les opinions étaient partagées, à la cour de Cassel, sur le rôle que le ministre de la justice, Siméon, jouait dans toutes ces méprisables intrigues, auxquelles ses cheveux blancs semblaient devoir le rendre peu propre; les uns croyaient que, bien instruit de ce qui se passait (ce qui n'était pas difficile, car rien n'était mystérieux à la cour de Cassel) il fermait les yeux et affectait de ne rien voir; les autres, qu'il dirigeait lui-même la conduite de sa femme, très-obligeante personne en ce genre, et ouvertement connue pour être l'amie du prince. Soit que cette situation commençât à fatiguer Siméon, et qu'il ait sollicité d'en changer; soit que la cour de Cassel ait voulu se délivrer d'une surveillance qui, toute légère qu'elle était, paraissait importune par cela seul qu'elle était obligée, le ministre de la justice fut envoyé à Berlin, en qualité de ministre plénipotentiaire de Westphalie, et il eut ensuite le même titre auprès de la confédération du Rhin. En 1813, il demanda sa retraite, donnant son âge pour motif; mais en effet, parce qu'il avait éprouvé, de la part du gouvernement français, quelques dégoûts, suites de ses maladresses diplomatiques. Revenu en France assez mécontent, les événemens de la fin de mars 1814 le trouvèrent tout disposé à s'attacher au nouvel ordre de choses. Oubliant alors ses discours de 1804, il s'empressa de reconnaître, comme seul légitime, le gouvernement de la famille à laquelle il avait prodigué, dix ans auparavant, l'insulte et le mépris. Après s'être justifié comme tant d'autres (*voy.* FONTANES, MOLÉ, PASQUIER, etc.), par l'empire des circonstances, il demanda et obtint la préfecture du Nord, qu'il cessa d'administrer au retour de Bonaparte de l'île d'Elbe. Elu à cette époque, par le département des Bouches-du-Rhône, député à la chambre des représentans, il ne s'y fit point remarquer. Le trône des Bourbons ayant été relevé une seconde fois par l'étranger, le 8 juillet 1815, le baron Siméon, qui s'était adroitement ménagé des amis sous tous les gouvernemens, fut nommé, par le département du Var, membre de la chambre des députés. Le 24 août suivant, le roi l'appela au conseil d'état en service ordinaire, section de législation. Depuis lors, il a été délégué plusieurs fois pour soutenir dans les deux chambres les projets de loi présentés par le gouvernement. Au mois de décembre 1815, il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les cours prévôtales, et l'on voit par là que ceux qui, en mars 1820, ont accusé Siméon d'avoir changé de principes pendant les discussions de cette époque, à jamais honteuse pour le ministère français, sont tombés dans une grande erreur. A toutes les périodes de sa vie politique, Siméon a défendu le despotisme, et n'a défendu que lui. Que ce despotisme soit celui d'un empereur, d'un roi, ou d'une oligarchie, il ne lui importe guères, pourvu qu'il en soit l'ins-

trument et ne croie pas avoir à craindre d'en devenir la victime. Nous pensons même que les doctrines de l'arbitraire sont tellement dans la nature de cet homme, qu'on pourrait, en décembre 1815, comme en mars 1820, placer dans la bouche de Siméon, ministre de Louis XVIII, les opinions émises en février 1801 par Siméon, conseiller-d'état de Bonaparte, sans qu'il fût possible au jugement le plus exercé de reconnaître à laquelle de ces deux époques elles sont particulièrement applicables. En janvier 1816, il vota il est vrai, comme député, en faveur de la loi d'amnistie proposée par le gouvernement; mais le gouvernement lui-même, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (*voy*. Richelieu), ayant été généralement soupçonné alors d'avoir manqué de franchise, nous sommes loin de croire, surtout depuis que le comte Siméon, devenu ministre, a été en situation de se faire mieux connaître, que cet homme d'état, orateur du gouvernement à cette époque, ait droit à réclamer, de la part des amis de la liberté, plus d'estime, de confiance et d'égards que ses collègues. Après avoir, le 13 décembre 1817, soutenu la nécessité d'enchaîner la vérité par l'esclavage de la presse, une noble pensée du maréchal Gouvion-St-Cyr, alors ministre de la guerre, valut à Siméon, en février 1818, la bonne fortune, toute nouvelle pour lui, de défendre une loi vraiment nationale, celle du recrutement; toutefois il est vrai d'ajouter que ce fut en qualité de commissaire du gouvernement qu'il la défendit, ce qui ne prouverait rien en faveur de ses opinions personnelles, lors même qu'il ne serait pas bien démontré que la volonté du pouvoir quel qu'il soit, et quel que soit l'objet de cette volonté, est toujours la conscience de M. Siméon. Il a été nommé, le 24 janvier 1820, sous-secrétaire-d'état au département de la justice, pendant l'absence de M. de Serres, titulaire de ce département; et ministre de l'intérieur, en remplacement du duc de Cazes, le 20 février suivant. Chargé, dans les premiers jours de mars, de soutenir, dans la chambre des députés, de concert avec son collègue Pasquier, les deux lois d'exception qui, par la destruction de la liberté individuelle et de celle de la presse, livrent la France au plus révoltant arbitraire, anéantissent la charte dans ses dispositions les plus importantes, consacrent le parjure, et donnent aux peuples le funeste exemple du mépris des sermens préservateurs des trônes, Siméon, non moins perfide, mais plus doux, plus conciliant dans ses manières que son insolent collègue, a désormais attaché à son nom les sentimens réservés, dans tous les pays, aux hommes d'état qui trahissent leurs sermens, leur patrie et leur prince; renversent les lois qu'ils ont juré de défendre; élèvent l'arbitraire sur leurs débris, et sonnent ainsi le tocsin des révolutions qui doivent les dévorer eux-mêmes. La brièveté d'une notice biographique ne nous permet pas de rapporter ici les discours prononcés dans les discussions sur la liberté individuelle, commencées le 6 mars 1820, dans la chambre des députés de la France; d'ailleurs, en de telles matières, les extraits sont toujours infidèles. Nous croyons donc devoir renvoyer nos lecteurs aux journaux constitutionnels de Paris; c'est là qu'ils trouveront, à la fois, la preuve des attentats ministériels et l'exemple du plus sublime courage uni au plus beau talent, donné par les illustres défenseurs des institutions constitutionnelles; de ces institutions proclamées et solennellement jurées par le monarque français; jurées, violées et anéanties par ses ministres; et sans le maintien desquelles il est néanmoins vrai de dire que le trône et la liberté publique, manquant à la fois de base et d'appui, vont se trouver exposés à d'affreuses tempêtes, que les efforts de la sainte alliance (s'il était possible que ces efforts fussent dirigés contre les justes droits des peuples) ne feraient que rendre plus terribles et plus universelles. Au reste, il paraît que le comte Siméon n'a pas voulu que l'honneur de détruire la charte, et avec elle les libertés nationales qu'elle avait garanties, sortît de sa famille, car il a fait charger son parent Portalis, ignoble et stupide fils du célèbre avocat de ce nom (*voy*. Portalis), de soutenir, en qualité de commissaire du roi, dans la séance du 22 mars, devant les députés de la nation, dont la faible et lâche majorité se montre de plus en plus indigne de son noble mandat, le projet de loi tendant à détruire la liberté de la presse, et à rétablir la censure. Une loi manque encore à cette épouvantable législation, à l'instant où nous écrivons cette no-

tice (avril 1820), mais elle suivra immédiatement l'adoption de celles qui viennent d'être rendues contre la liberté individuelle et celle de la presse; c'est celle qui doit renverser le système électoral populaire, à l'aide duquel la France pouvait se promettre des députés amis de la charte et de la liberté. Au reste, la coalition a parlé, c'est aux Bourbons à obéir; c'est à eux à donner l'exemple de la soumission la plus servile, à l'instant même où plusieurs princes du corps germanique, unis d'intentions et d'intérêts avec leurs peuples, proclament leur noble indépendance; assurent par elle, la dignité, la gloire et la sécurité de leurs trônes; préviennent, par cette conduite, non moins politique et préservatrice que généreuse, franche et honorable, les révolutions dont l'Espagne est maintenant le théâtre, et que nous voudrions pouvoir considérer comme accomplies; et celles, plus terribles, sans doute, dont, grace à l'ignorance de quelques ministres, à la perversité de quelques autres, et à l'orgueil insensé de tous, l'Allemagne, la France et l'Italie sont incessamment menacées. Une ordonnance royale, en date du 21 mars 1820, en réponse aux instances constitutionnelles et multipliées des amis de la liberté, convoque enfin les colléges électoraux des quatre départemens de la Charente-inférieure, de l'Isère, de la Seine-Inférieure et de Vaucluse, dont les députations sont incomplètes, afin qu'ils aient à pourvoir à l'élection de nouveaux députés. Rien sans doute ne serait plus édifiant qu'un pareil soin, si l'époque du 24 avril, fixée pour la réunion de ces colléges, ne prouvait pas que ce n'est là qu'une insultante dérision : car il est bien évident, que, du 21 mars au 24 avril, tout l'horrible code de l'arbitraire imposé au peuple français, ainsi que la nouvelle loi d'élection, auront été adoptés par une majorité vendue au despotisme. Nous voudrions vainement pouvoir attribuer à d'autres qu'au comte Siméon, cette escobarderie ministérielle, dont sa qualité de ministre de l'intérieur lui laisse la principale responsabilité, quelque persuadés que nous soyons d'ailleurs qu'il n'est pas un de ses confrères qui ne soit bien digne de la partager avec lui. Ainsi se développe tous les jours, avec plus d'aveuglement et d'audace, le système de déception, de calomnie et d'outrages, à l'aide duquel un ministère, instrument de l'étranger et allié d'une poignée de factieux en horreur à la France et méprisés de l'Europe, entraine les Bourbons et la France dans le gouffre, rouvert par lui, des révolutions. Nous avons déjà remarqué, dans cet ouvrage, que la rapidité avec laquelle se succèdent les événemens, nous permet à peine d'en suivre la marche. Nous l'éprouvons encore une fois. Cet article était à l'impression, à l'instant où nous apprenons, par les journaux français, que le nouveau projet de loi d'élections présenté à la chambre des députés, par le dernier président du ministère, dans la séance du 15 février 1820, ayant été brusquement retiré par le ministère actuel, a été remplacé par un autre projet dont le comte Siméon a donné communication à la chambre, dans la séance du 17 avril, et qui a également pour but la destruction du système électoral, constitutionnel et populaire, établi par la loi du 5 février 1817. M. Siméon s'est écarté dans la discussion qui a eu lieu à ce sujet de sa circonspection habituelle; il a dédaigné de faire usage de cette modération hypocrite avec laquelle il promettait naguères une censure libérale dont on sait maintenant ce qu'il faut penser, et qui ne ressemble pas mal à celle qu'exerçaient il y a quelques mois encore, en Espagne, les tribunaux de l'inquisition. Il est vrai qu'on se demande aujourd'hui ce que sont devenus les ministres et les inquisiteurs de ce temps-là; mais le comte Siméon, tout occupé du soin d'égaler son collégue Pasquier, en haine de la liberté et en insolence à l'égard des représentans de la nation, ne daigne pas descendre à des considérations aussi vulgaires. Quoi qu'il en soit, rien n'est plus propre à inspirer le mépris, que ces éternelles fluctuations d'un gouvernement qui défait sans cesse son propre ouvrage pour le refaire toujours plus mal, si toutefois, il est possible de concevoir quelque chose de plus anti-national, de plus absurde, de plus inexécutable que le projet de loi d'élection, laissé pour adieux à la France par le précédent ministre de l'intérieur. Le projet actuel est plus simple sans doute, mais il n'est ni moins inconstitutionnel ni moins illibéral, et va, plus directement, par l'établissement des deux degrés d'elec- au but que se propose depuis long-temps le ministère, celui d'écarter des collége

la propriété moyenne, le commerce et l'industrie, c'est-à-dire toute la nation effective et agissante, pour substituer à une représentation véritablement nationale, quoiqu'imparfaite encore, l'aristocratie de la haute propriété, placée à côté de celle de la naissance et des rangs, représentée par la chambre des pairs, et unie d'intérêts avec elle. C'est bien vainement qu'avec de telles institutions on chercherait encore, en France, quelques traces du système représentatif qui, dans l'opinion de Rousseau, de Mme de Staël, et celle des publicistes les plus illustres, appuyés de l'exemple de l'Angleterre, ne saurait exister que par l'élection directe des représentans par le peuple. Au reste, à quoi bon se perdre en raisonnemens sur les affaires actuelles de la France? Les ministres de ce pays, en déclarant avec une impudence nouvelle jusqu'à eux, qu'ils veulent substituer l'arbitraire à la légalité, ne prennent-ils pas soin de justifier ce mot d'un grand homme d'état (Fox), appliqué par lui à la révolution qui replaça les Stuarts sur le trône d'Angleterre; de la vérité duquel l'Espagne offrait naguères un si terrible exemple, et dont l'aspect actuel de la France achève aujourd'hui la démonstration : «La plus funeste de toutes les révolutions, est une restauration.»

SIMON (Antoine), membre de la commune de Paris et geolier de la tour du Temple en 1793 et 94, était né à Troyes. Cordonnier à Paris, il s'y fit remarquer dans les rangs les plus bas, par la fureur et l'atrocité de ses principes révolutionnaires; fut nommé officier municipal à la fin de 1792; fit souvent en cette qualité le service de la tour, auprès de Louis XVI qu'il se plaisait à outrager; et fut après la mort de ce prince, placé auprès de son malheureux fils, dont il abrégea les jours par ses traitemens barbares et les liqueurs fortes qu'il lui faisait boire avec excès. Le 9 thermidor fut le terme des crimes de ce monstre; mis hors de la loi avec Robespierre et les membres de la commune de Paris, il fut exécuté le 10, à l'âge de cinquante-huit ans.

SIMON-DE-BRIEG (Henri), graveur à Paris, réclama, en 1810, auprès de la classe des beaux-arts de l'institut, un examen de ses ouvrages qu'il avait présentés au concours, mais qu'il croyait n'avoir point été examinés, parce que le rapport du jury n'en faisait point mention. La classe, sur sa demande, nomma une commission pour examiner de nouveau ces ouvrages; et, après cet examen, elle déclara qu'il n'y avait pas lieu à une mention honorable. Ce même graveur leva, en mars 1814, un corps franc avec lequel, étant sorti de Paris pour combattre les alliés, il se dirigea vers la Champagne. On ne connaît rien des opérations militaires de cette troupe, qui fut licenciée aussitôt après la chute de Napoléon; mais en mars 1815, après le retour de celui-ci, M. Simon organisa encore un corps de même genre, qui d'abord ne s'éloigna point des environs de Paris, et auxquels depuis, les journaux reprochèrent des excès très-graves; mais la partialité qui dictait manifestement la plupart de ces articles, ne permet pas d'accorder une entière confiance aux imputations dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, ce corps s'éloigna enfin des environs de la capitale. Après avoir assez long-temps séjourné dans le département de la Loire, il se dirigea vers les frontières, et il se trouvait dans le département du Haut-Rhin à la fin de la campagne. Aussitôt après la seconde chute de Bonaparte, cette troupe se dispersa de nouveau, et son chef se réfugia dans les Pays-Bas, et il vivait tranquille dans une habitation située sur les bords de l'Alzette, dans le grand-duché de Luxembourg, lorsqu'on apprit, avec autant d'étonnement que d'indignation, qu'au mépris du droit d'asyle et de la loi fondamentale du royaume, M. Simon avait été arrêté à la requête des autorités françaises, qui demandaient qu'il leur fût livré, pour être traduit devant la cour d'assises de Colmar, comme impliqué dans un complot, que l'on prétendait avoir été ourdi par les fédérés, pendant le blocus de Strasbourg, contre la fortune et la vie de plusieurs citoyens. Quel que pût être le fondement de cette accusation, l'opinion publique se prononça fortement contre une mesure qui fut jugée également odieuse et inconstitutionnelle, et lorsque des membres de la deuxième chambre des états-généraux, (*voy.* Dotrenge), appuyèrent avec force la réclamation de M. Simon contre l'acte arbitraire dont il était la victime, l'immense majorité des citoyens de la Hollande et de la Belgique secouda de tous

ses vœux le succès d'une cause qui se rattachait aux principes les plus sacrés de la justice et de l'humanité. Néanmoins, l'adresse proposée à ce sujet par M. Dotrenge, ne fut point accueillie par la majorité de la chambre; l'on apprit, peu de jours après, que la violation des lois de l'hospitalité avait été consommée par l'extradition du détenu. Toutefois, par une exception heureuse et fort rare à cette époque (1816), M. Simon ne fut point victime de l'implacable sévérité des tribunaux, circonstance qui épargna aux Belges la douleur de voir un infortuné traîné à la mort par une de leurs autorités judiciaires. On ignore ce qu'est devenu depuis cette époque M. Simon-de-Brieg. Ce graveur a publié: *Armorial général de l'empire*, 1813, tom. 1 et 2, in-fol.— Un autre SIMON, graveur hollandais, que les journaux confondirent avec le précédent lors de son arrestation, fut nommé, en 1816, par le roi des Pays-Bas, professeur de gravures sur pierres fines et médailles. — Un autre SIMON, également graveur, et que cette circonstance fit confondre par quelques journaux avec le premier, lors de l'arrestation de celui-ci, après avoir habité long-temps Paris, revint à la suite de la seconde restauration s'établir à Bruxelles, sa patrie, où il a été nommé graveur du roi. On lui doit plusieurs ouvrages distingués, et entre autres l'empreinte des nouvelles monnaies du royaume.

SIMON-LORRIÈRE (Le colonel), fut impliqué, à la fin de novembre 1819, par le ministère français, dans l'accusation portée par celui-ci, contre le respectable Gevaudan, vieillard de 71 ans, administrateur des messageries, également connu par la grande fortune dont il jouit et le noble usage qu'il en fait. Le colonel Simon et M. Gévaudan, traduits devant le tribunal de police correctionnelle, comme ayant réuni chez eux ce qu'il a plu au ministère français de désigner sous le nom d'*Association politique*, ou *Société des Amis de la liberté de la presse*, et qui n'était en effet qu'une réunion d'amis, alternativement reçus dans le domicile de chacun d'entr'eux, ont été appelés, le 26 octobre 1819, devant le juge d'instruction, et ont comparu devant le tribunal les 11 et 18 décembre, pour y répondre sur l'objet de la prévention. Quatre-vingt-trois témoins, dont quinze à la requête du procureur du roi et le reste à celle des prévenus, ayant été appelés, il est résulté de cette enquête que MM. Simon-Lorrière et Gévaudan sont d'excellens citoyens, amis de la liberté et recommandables à tous les titres; que, dans les réunions qui avaient lieu chez eux, on s'est fréquemment occupé des questions politiques, qui intéressent essentiellement la liberté et la sûreté des citoyens; qu'il serait assez difficile d'expliquer les motifs qui ont mérité à ces messieurs l'honneur particulier d'une poursuite, puisque la même société s'était souvent rassemblée chez MM. Manuel, de la Fayette, d'Argenson, de Broglie, et plusieurs autres des ses membres, sans que l'autorité ait jamais jugé à propos de s'en plaindre; qu'en un mot, la liberté de se réunir est formellement garantie par les articles 4 et 8 de la charte constitutionnelle. Malgré toute la force, toute l'évidence de ces considérations, le tribunal de police correctionnelle, probablement pour ne pas désobliger le ministère, à qui l'avocat du roi, Bourguignon, servait d'organe, a condamné, dans la séance du 18 décembre 1819, le colonel Simon et son honorable co-accusé M. Gévaudan, à une amende de 200 fr. que l'avocat du roi, par un reste de pudeur, a déclaré ne devoir être considérée que comme une contribution patriotique.

SIMONEAU (JACQUES-HENRI), maire d'Etampes, était un riche tanneur de cette ville au moment de la révolution. Nommé maire, il y fit exécuter les lois avec autant de justice que de courage, et acquit l'estime générale du pays. De grands troubles, causés par la rareté des subsistances, s'étant élevés, et le pillage les ayant suivis, Simoneau se rendit sur la place publique d'Etampes; s'opposa aux excès d'une multitude furieuse, qui voulait le forcer à diminuer le prix du pain, et fut massacré par elle le 3 mars 1792. Il mourut avec la plus grande fermeté, en disant à ses assassins: « Ma vie est à vous, vous pouvez me tuer; mais je ne manquerai pas à mon devoir: la loi me défend ce que vous exigez de moi. » L'assemblée législative lui fit ériger un monument sur la place du marché d'Etampes; et le 3 juin 1792, elle célébra, à Paris, pour honorer sa mémoire, une fête à laquelle prirent part tous les gens de bien, mais que l'anarchie, qui portait alors en triomphe les soldats

de Châteauvieux, vit en frémissant. Le nom du brave Simoneau sera révéré partout où le respect des lois sera la première condition de la liberté qui ne saurait exister sans elles.

SIMONS (Adam), né vers 1774, professeur de littérature hollandaise à l'université d'Utrecht, fut ministre de l'église des protestans réformés à Thamen aan den Uithoorn sur l'Amstel, et appelé à cette chaire au mois de décembre 1815. Il est auteur de quelques ouvrages de poésie qui ont été accueillis avec beaucoup d'intérêt par ses compatriotes, et qui le méritent tant par une versification facile et soignée que par la verve poétique et le bon goût qui caractérisent ces compositions, dont voici les titres : *Poésies d'A. Simons*, Amsterdam, 1805, in-8. — *La dignité de l'homme*, poëme didactique, Amsterdam, 1814, in-8. — *Alexandre, empereur de toutes les Russies*, en trois chants, la Haye, 1815, in-8. Les journaux littéraires du pays en ont parlé avec éloge.

SISMONDI (Jean-Charles-Léonard Simonde), né à Genève le 9 mai 1773, passa en Angleterre en 1792 avec toute sa famille, à l'époque de la subversion de l'ancien gouvernement genevois, dont son père était membre. Il en revint en juin 1794; mais six semaines après son retour, sa maison fut pillée; il y fut arrêté avec son père et deux autres magistrats; ces derniers furent fusillés. Le jeune Sismondi fut condamné avec son père à une amende des deux cinquièmes de leur fortune, qui les ruina. Ils n'échappèrent à une plus grande rigueur, que parce que le 9 thermidor avait déjà modéré la violence du tribunal révolutionnaire. Après avoir subi cette détention, M. Sismondi partit pour la Toscane en 1795 avec sa famille. C'est là qu'elle reprit le nom de Sismondi, qu'elle avait porté à Pise jusqu'en 1508, et qu'elle avait francisé en se faisant appeler Simond en Dauphiné, et Simonde à Genève. En Toscane, M. Sismondi fut atteint par la révolution qu'il fuyait. Après une insurrection de la province où il avait ses propriétés, il fut incarcéré par les Français comme aristocrate, puis par les insurgés comme Français. Sa patrie, en effet, était devenue française pendant qu'il vivait en Toscane. Il revint à Genève vers l'automne de 1800, et en février 1801, il publia le premier de ses ouvrages. Il n'a cessé, depuis cette époque, de se livrer à des travaux historiques et littéraires, dans lesquels il s'est montré penseur, écrivain, et publiciste. Il manifeste, dans la plupart de ses écrits, des principes franchement républicains; et l'on remarqua que jusqu'à la première abdication de Napoléon, il avait soigneusement évité de le nommer, ou que si, dans ses ouvrages, quelques allusions pouvaient se rapporter à ce souverain, elles étaient offensantes. On fut donc surpris, à juste titre, de voir M. Sismondi se rapprocher pendant les cent jours, de l'homme dont il avait paru constamment redouter et haïr le despotisme. Les amis de la liberté s'affligèrent surtout à la lecture d'un long article inséré dans le *Moniteur*, et qui contenait le panégyrique le plus animé de cet acte additionnel repoussé dès sa naissance par l'opinion publique, et qui fit évanouir les espérances que quelques hommes confians se plaisaient encore à faire reposer sur le changement qu'avaient pu opérer dans le caractère et le système de Bonaparte les sévères leçons de l'adversité. Toutefois les qualités personnelles de M. Sismondi, et surtout l'estime et l'amitié dont l'honora M.me de Staël, si digne appréciatrice des véritables sentimens libéraux, ne permettent d'attribuer la conduite de cet écrivain, dans les circonstances dont il s'agit, qu'à une erreur que doivent excuser les plus loyales intentions. Ce qui prouve, au surplus, qu'aucun motif d'intérêt personnel ne dirigea à cette époque la conduite de M. Sismondi, c'est qu'il refusa la décoration de la légion-d'honneur, et que, par une lettre adressée au duc de Bassano, et que Bonaparte fit déposer aux archives de cet ordre, il déclara qu'il n'accepterait aucune fonction ni récompense. Depuis la seconde restauration, il a repris ses occupations littéraires, et on croit qu'il travaille en ce moment à une histoire de France. Voici les titres de ses principaux ouvrages : *Tableau de l'agriculture toscane*, Genève, 1801, vol. in-8. fig. — *De la richesse commerciale*, ou *Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce*, Genève, 1803, 2 vol. in-8. — *Histoire des républiques italiennes du moyen âge*. 16 vol. in-8; les deux premiers à Zurich, 1807; les 3e et 4e à Zurich, 1808, les 5e à 8e, avec une seconde édition des quatre

tre premiers, à Paris, 1809; les 9e, 10 et 11e à Paris, 1815; les 12e et 16e, avec une nouvelle édition des huit premiers, à Paris, 1818. Cet ouvrage, ainsi que le précédent, jouit de la plus haute estime. —*Du papier-monnaie dans les Etats autrichiens, et des moyens de le supprimer*, Weimar, 1810.—*Li due sistemi d'economia politiqua; ossia esame de' principj di Adam Smith, parangonati con quegli del Dottore Quesnay*, Pisa, 1812 (dans les *Atti dell accademia italiana*).—*Considerations sur Genève dans ses rapports avec l'Angleterre et les Etats protestans, suivies d'un discours prononcé à Genève sur la philosophie de l'histoire*, Londres 1814.—*Examen de la constitution française*, Paris, 1815.—*Extrait des aventures et observations de Philippe Pananti, sur les côtes de Barbarie*, Genève, 1817 (dans *la Bibliothèque universelle*), dès le commencement de l'ouvrage.

SIX D'OTERLEEK (Corneille Charles), ministre des finances des Pays Bas, appartient à une famille patricienne d'Amsterdam, où il est né vers 1770. Après avoir fait d'excellentes études à l'athénée d'Amsterdam sous le célèbre professeur Cras, il y soutint sous ses auspices une dissertation très-bien écrite, qui a pour titre: *De Edicto nannetensi, protestantibus ab Henrico IV dato, à Ludovico XIV rursus erepto*, 1792, in-4. Il se rendit ensuite à l'université de Leyde, pour y être gradué en droit. M. Six commença sa carrière politique par la place de commissaire-général de la république des provinces-unies prés de l'armée hollandaise, dans la campagne de 1794 contre les Français. Dans ce poste, il eut pour collègue M. Repelaar van Driel (*voy.* ce nom), et il y déploya une grande activité. Le nouvel ordre de choses, établi par suite de l'invasion des armées françaises, en 1795, ne permettant pas à M. Six, qui était très-dévoué au parti stadhoudérien, d'accepter de l'emploi, il vécut en simple particulier, jusqu'à l'avénement de Louis Napoléon au trône de Hollande. Sous le règne de ce prince, M. Six fit partie du corps-législatif, et lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, il occupa le poste de secrétaire de la caisse centrale, à Amsterdam, et fut, en même temps, directeur du grand livre de la dette publique de Hollande. Après la révolution de novembre 1813, il succéda à M. Canneman dans le ministère des finances, place dans laquelle il s'est soutenu après la réunion de la Hollande et de la Belgique, et qu'il remplit encore avec honneur au moment où nous écrivons (1820).

SIX (Guillaume), frère du précédent, était secrétaire de la flotte hollandaise avant 1787. Attaché, comme son frère, au parti stadhoudérien, la révolution de cette année lui fit obtenir la place de secrétaire de la direction de la colonie hollandaise de Surinam. Ayant reçu sa démission en 1795, il prit le parti de s'associer à une grande maison de commerce à Amsterdam. Le grand-pensionnaire Schimmelpenninck l'appela au conseil-d'état, et le chargea, avec le vice-amiral Verhuell et autres membres du gouvernement, de traiter avec Napoléon sur le projet formé par ce prince de changer la constitution de la république batave, et de placer son frère Louis Bonaparte à la tête de cet état avec le titre de roi de Hollande. Ce prince étant monté au trône que son frère lui avait destiné, confirma M. Six dans son poste de conseiller d'état, et le nomma ensuite son ambassadeur à Pétersbourg. Sous le régime français, M. Six était intendant-général des domaines de la couronne en Hollande. Il n'eut pas la satisfaction de voir le rétablissement de la maison d'Orange, à laquelle il était tant dévoué, ayant trouvé la mort dans un des canaux d'Amsterdam, peu de temps avant cet événement. M. Guillaume Six était grand-croix de l'ordre de l'union et officier de la légion-d'honneur.

SMITH (Adam), célèbre économiste anglais, naquit le 5 juin 1723, à Kirkaldi en Écosse. Il fit ses premières études dans l'école de cette ville, où il se fit remarquer par son ardente application et par l'étendue de sa mémoire; passa de là à l'université de Glasgow, puis à Oxford, où il s'occupa principalement des mathématiques et de la physique, et où l'étude de la nature et surtout l'histoire de la société furent aussi les objets de ses méditations. Les auteurs grecs, latins, français, italiens, qui lui étaient devenus familiers, lui apprirent bientôt à connaître le caractère, les mœurs et le gouvernement de ces diverses nations; aussi les membres de l'université de Glasgow, qui avaient su apprécier sa vaste érudition et l'étendue de son jugement, le nommèrent-ils suc-

cessivement à la chaire de logique et à celle de philosophie morale. Placé alors dans le centre des travaux vers lesquels son penchant l'entraînait, son esprit se familiarisa avec les profondes et ingénieuses spéculations dont il a donné depuis les résultats dans les deux ouvrages que nous avons de lui. L'empressement à suivre ses leçons et la méthode d'instruction qu'il avait créée donnèrent une vogue extraordinaire à l'étude de la morale. Ses opinions jetaient effectivement dans les sociétés littéraires et politiques des semences de discussion dont cette science profitait; et ce fut dans ce moment d'effervescence métaphysique que Smith publia sa *Théorie des sentimens moraux*. Le grand succès qu'eut cet ouvrage, et la réputation qu'il fit à son auteur, décidèrent le lord Towsend à lui proposer d'accompagner le duc de Buckleugh dans ses voyages, ce qu'il accepta avec transport, dans l'espoir d'acquérir de nouvelles lumières et de connaître par lui-même ce qu'il n'avait aperçu que par les yeux des autres. En effet, son génie observateur s'enrichit alors du grand spectacle que le monde lui offrit, et il y puisa des notions nouvelles, qui furent autant d'acquisitions pour les gouvernemens et pour les peuples eux-mêmes. Après avoir parcouru les provinces méridionales de la France, les voyageurs vinrent à Paris, où, recommandé par Hume son ami, Smith jouit de tous les agrémens et de tous les avantages de sa réputation : Turgot, Necker, Quesnay, Helvétius, d'Alembert et Marmontel furent les hommes qu'il connut le plus; et ses liaisons avec les trois premiers contribuèrent essentiellement aux profondes connaissances qu'il développa depuis en économie politique. Il cultiva aussi son goût pour les beaux-arts, sous le rapport qu'ils ont avec les principes généraux de l'esprit humain, et surtout en raison de l'application qu'il en faisait à ses théories. De retour en Angleterre, Smith se réunit à sa famille, et passa dix ans dans une retraite qu'il consacra à des études analogues à ses goûts : c'est à cette éclipse littéraire que nous devons l'ouvrage qui a le plus contribué à lui assurer la réputation dont il jouit, et qui est connu sous le titre de : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livre véritablement classique dans la branche de connaissances à laquelle il appartient. Le duc de Buckleugh, qui était resté l'ami de Smith après avoir été son pupille, crut devoir reconnaître les sacrifices qu'il lui avait faits, en lui obtenant un poste considérable dans les douanes d'Écosse sa patrie. Mais si les devoirs de cet office nuisirent à ses occupations littéraires, l'augmentation de son revenu l'en dédommagea en quelque sorte, en lui donnant les moyens de satisfaire sa générosité naturelle. Livré pendant douze ans à l'exercice de cet emploi, il put à peine s'occuper des engagemens qu'il avait contractés avec le public, et ce ne fut qu'averti par les infirmités, qu'il réunit enfin les principaux matériaux des ouvrages qu'il avait annoncés dans sa *Théorie des sentimens moraux* et dans ses *Recherches sur la richesse des nations* : les additions à sa première production ne furent écrites et imprimées que pendant sa dernière maladie. Smith mourut au mois de juillet 1790, âgé de soixante-sept ans, et priva tout à-la-fois l'Angleterre et l'Europe d'un génie que les annales de l'humanité mettront sans doute un jour au rang de ses bienfaiteurs. L'autorité de son nom est fréquemment invoquée dans les discussions relatives à l'administration financière.

SMITH (Sir WILLIAM-SIDNEY), amiral anglais, né à Westminster en 1764, est fils d'un aide-de-camp de lord Sackville, et de Mary Wilkinson, héritière d'un des plus riches commerçans de la Grande-Bretagne. Après avoir commencé son éducation sous le docteur Morgan, il entra dans la marine dès l'âge de treize ans, et après avoir passé par tous les grades, fut nommé, en 1783, capitaine en second de la frégate *la Némésis*. La paix ayant été conclue, *la Némésis* fut désarmée, et Sidney Smith resta dans l'inactivité jusqu'en 1788. A cette époque, une rupture paraissant inévitable entre la Russie et la Suède, il passa au service de cette dernière puissance, et s'y conduisit avec beaucoup de distinction, surtout à la bataille navale qui se donna en juin 1791, et où les Suédois remportèrent une victoire complète, ce qui lui valut, de la part du roi Gustave, la grand'croix de l'ordre de l'Epée. Sir Sidney Smith se rendit ensuite à Constantinople, et il entra au service de Turquie; mais il y resta peu de temps, ayant été rappelé par une proclamation de son souverain. Pendant la première année, il fut

employé à convoyer des bâtimens marchands dans la Méditerranée; ensuite il vint joindre l'amiral Hood devant Toulon; et lorsque les Anglais furent forcés d'évacuer cette ville, ce fut sir Sidney qu'il chargea du funeste soin d'incendier les vaisseaux français qui se trouvaient dans le port, après avoir vainement tenté de détruire les magnifiques établissemens de la marine. Sidney Smith reçut à la suite de cet événement le commandement du *Diamant*, frégate de 38 canons, à laquelle se joignirent quelques galères armées. Ce fut avec ces forces que, pendant long-temps, il croisa sur les côtes de France, inquiétant continuellement le commerce. Il pénétra même plusieurs fois, pendant la nuit, dans les ports, à la faveur de divers déguisemens et de la langue française qu'il parle avec beaucoup de facilité, pour y incendier des bâtimens. Mais un succès plus glorieux et plus important fut celui qu'il obtint le 27 octobre 1794, par la prise de la frégate française *la Révolutionnaire* de 44 canons. Au commencement de 1795, ayant fait voile de Falmouth, avec une escadre composée de frégates, sous les ordres de sir John Warren, il fut détaché pour reconnaître le port de Brest, dans lequel il eut l'audace extraordinaire de pénétrer, et le bonheur plus extraordinaire encore d'en sortir sans être reconnu. Mais la fortune ne lui fut pas aussi favorable dans une autre circonstance : étant en station devant le Havre, le 19 avril 1796, il s'empara d'un corsaire français qu'un calme plat l'empêcha d'emmener sur-le-champ; un matelot de cette prise ayant secrètement coupé le cable du navire amariné, à bord duquel sir Sidney était monté, la marée montante l'entraina dans la Seine, où, attaqué le lendemain par des forces supérieures, il fut obligé de se rendre. Il fut d'abord conduit à Rouen, puis transféré à Paris, où il fut enfermé dans la prison de l'Abbaye, et ensuite au Temple, par ordre du directoire, comme auteur de l'incendie de Toulon. L'animosité dont il était l'objet de la part de cette autorité rendit inutiles les démarches du gouvernement anglais, qui envoya, en juillet, le capitaine français Bergeret, commandant de la Virginie, pour être échangé contre lui. Tous les moyens employés à cet égard furent infructueux. Les tentatives d'évasion qu'il fit à diverses reprises n'eurent pas plus de succès; toutefois ses amis ne se rebutèrent pas; et quelque temps après le 18 fructidor 1797, ceux-ci, parmi lesquels on doit distinguer l'ingénieur Philipeaux, qui, dans la suite, le seconda efficacement dans la défense de Saint-Jean-d'Acre, parvinrent à l'arracher du Temple, à la faveur d'un faux ordre du ministre de la guerre, et en se présentant revêtus de l'uniforme français, devant le concierge, comme chargés de transférer le détenu dans une autre prison. L'adresse, le sang-froid, et surtout l'étonnante assurance qu'ils mirent dans cette entreprise la firent réussir pleinement, et sir Sidney arriva sans obstacle en Angleterre, où il fut accueilli par le peuple avec un extrême enthousiasme. Peu après, il fut nommé au commandement du *Tigre*, de 80 canons, avec lequel il fit voile pour la Méditerranée, et fut chargé de la station de l'Archipel du Levant, poste que l'invasion de l'Égypte par l'armée républicaine rendait d'une haute importance. En octobre 1798, il fit voile de Portsmouth, commença par s'assurer des intentions favorables de l'empereur de Maroc envers la Grande-Bretagne, et rendit à sa patrie un service encore plus signalé en concluant, conjointement avec son frère, James Spencer Smith, qui était à cette époque ministre britannique près la Porte, un traité d'alliance défensive entre cette puissance et l'Angleterre, relativement aux affaires d'Égypte. Il se rendit ensuite devant Alexandrie, qu'il bombarda (février 1799), pour détourner le général Bonaparte de l'expédition qu'il projetait contre la Syrie; mais ce moyen n'ayant point réussi, l'amiral anglais fit lui-même voile pour cette contrée, dont le pacha n'avait point l'intention de défendre St-Jean-d'Acre, et voulait seulement assurer sa retraite en sauvant ses femmes et ses trésors. Mais la présence de l'escadre anglaise le disposa à la résistance et bientôt un succès éclatant acheva de ranimer son courage. Mouillé à Caïffa, Sidney Smith s'empara de la flotte qui venait apporter à l'armée française les munitions de guerre dont elle avait le plus pressant besoin, et parmi lesquelles se trouvait la grosse artillerie destinée à battre la place, mais qui servit à sa défense. Sir Sidney Smith la fit placer en batterie sur les remparts, et ayant fait débarquer une partie des troupes qui montaient son escadre, il renforça les Turcs dont les assauts répétés des Français avaient fort di-

minué le nombre. Après soixante-un jours de tranchée, marqués par des combats continuels et sanglans, dans lesquels l'amiral anglais déploya un rare talent et la plus froide intrépidité, Bonaparte fut obligé de lever le siége (21 mai), en laissant au pouvoir de l'ennemi son artillerie, ses bagages, etc., et après avoir perdu une grande partie de son armée. A la nouvelle d'un si grand avantage, le sultan envoya à Smith une aigrette et une fourrure de marte zibeline estimées 25,000 piastres. Ses services ne furent pas moins récompensés en Angleterre : le roi, dans le discours d'ouverture du parlement, rendit un éclatant hommage à son héroïsme, et exprima la reconnaissance de la nation pour une telle conduite ; le parlement lui vota unanimement des remercimens. En quittant St-Jean-d'Acre, Sidney Smith fit voile pour l'Égypte, et arriva dans la baie d'Aboukir au moment où la bataille de ce nom fut livrée, mais trop tard pour donner quelque secours à ses alliés. Il ne tarda pas néanmoins à leur rendre de nouveaux services, en parvenant par son activité, sa fermeté et son esprit conciliant, à contenir et à rapprocher les Turcs, toujours prêts à s'entr'égorger. Ce fut lui qui dirigea la plupart de leurs opérations contre l'Égypte, lesquelles, si elles n'eurent pas de résultats décisifs, contribuèrent à l'issue définitive de cette lutte, en fatiguant les républicains par des attaques réitérées. Néanmoins, il ne put empêcher la déroute de l'armée ottomane à Damiette, dans le mois d'octobre suivant. Cependant la coopération de l'Angleterre, devenue plus active, et les revers éprouvés en Europe par les armées françaises, ayant décidé Bonaparte à quitter l'Afrique, il fut remplacé dans le commandement par Kléber ; et ce général conclut avec Sidney Smith et la Porte la convention d'El Arisch, par laquelle il consentait à évacuer l'Egypte, sous la condition qu'il aurait la liberté de se retirer en France avec son armée (*voy.* KLÉBER); mais l'amiral Keith n'ayant pas approuvé cet arrangement, Kléber refusa les nouvelles conditions qu'il proposa, et les hostilités furent reprises. Après la défaite du grand-visir, Sidney-Smith recommença à traiter avec Kléber, puis, après la mort de ce général, avec son successeur Menou. Ses démarches furent sans résultat ; la guerre continua, et ne fut terminée que par la bataille d'Alexandrie, gagnée sur les Français par l'armée anglo-turque. Sidney-Smith revint alors en Angleterre, où il fut accueilli avec transport ; le peuple lui donna le surnom de *Dieu marin*. Il reçut le droit de cité de la ville de Londres, qui lui fit présent d'une superbe épée. A l'élection de 1802, il fut nommé membre de la chambre des communes pour Rochester. En novembre suivant, il prononça un discours sur l'état de la France, et déclara que le nouvel ordre de choses qui venait d'être établi, ne lui inspirait aucune confiance. Le 2 décembre suivant, il plaida la cause des matelots anglais, fit entrevoir la possibilité d'une nouvelle révolution en France, et de la reprise des hostilités. Il s'étendit ensuite sur les mesures de défense à prendre contre la possibilité d'un débarquement, qu'il dit pouvoir s'opérer avec la plus grande facilité des côtes de la Hollande, ajoutant que, d'après des observations qu'il avait faites, le Havre et les autres ports de France sur l'Océan n'étaient nullement propres à fournir les moyens d'une descente en Angleterre. En janvier 1803, le roi, en considération des services signalés qu'il avait rendus à l'état, lui donna de nouvelles armoiries, avec cette devise : *Cœur de lion*, et l'inscription sur la grand'croix de St-Georges, *Jérusalem*, 1799. En février, il reçut une nouvelle mission pour l'Egypte ; on crut alors généralement qu'il était chargé d'observer les démarches du colonel Sébastiani. Après la rupture de la paix d'Amiens, il obtint le commandement de l'*Antelope*, de 50 canons, et d'une escadre légère, puis le grade de colonel des marins. Il eut à cette époque quelques engagemens avec la flottille française qui avait quitté Flessingue pour se joindre à celle d'Ostende. Sir Sidney Smith fut élevé, le 9 novembre 1805, au grade de contre-amiral, et plaça son pavillon à bord du *Pompée*, de 80 canons, avec lequel il se rendit dans la Méditerranée, où lord Collingwood lui donna une petite escadre pour protéger la Sicile et troubler les Français dans la position du royaume de Naples, qu'ils venaient d'envahir. Il ravitailla Gaëte, s'empara de Caprée après un siége de quelques heures, insurgea les Calabrois, dont on lui a reproché d'avoir toléré les excès, et continua d'inquiéter les Français en interceptant tous les bâti-

mens. Ce fut Smith qui, en 1807, lorsque Napoléon eut déclaré que la maison de Bragance avait cessé de régner, transporta au Brésil le prince-régent de Portugal et sa famille. Depuis cette époque, il n'a pas été employé, et il a presque toujours résidé sur le continent. On attribue sa disgrace à des liaisons avec la princesse de Galles. Son nom a été cité plusieurs fois dans le procès de cette princesse. En septembre 1814, il fut chargé par plusieurs sociétés anglaises de se rendre au congrès de Vienne pour solliciter l'abolition de la traite des nègres, et provoquer une espèce de croisade contre les pirates d'Alger et de Tunis; mais il n'obtint aucun succès dans cette dernière partie de sa mission. Cependant, depuis ce temps, il n'a pas cessé de s'occuper de son plan favori; et il a formé à Paris, où il réside depuis quelques années, une association anti-pirate, dont il est président, et dont les membres portent le nom de chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique. En avril 1816, les journaux annoncèrent qu'Achmet-Aga, envoyé auprès de la régence d'Alger, d'après les suggestions de sir Sidney Smith, avait obtenu la délivrance de 153 Grecs et de 3 Autrichiens captifs. Depuis, on a rarement entendu parler de cette association, dont l'avidité, l'orgueil et la mauvaise-foi des Barbaresques permettent peu d'attendre des résultats satisfaisans; et l'on paraît généralement convaincu que des forces maritimes imposantes, employées avec la vigueur qui présida aux opérations de l'amiral Exmouth, produiraient un effet beaucoup plus sûr et plus durable : mais la mésintelligence et la jalousie qui divisent les puissances européennes, ne permettent guère d'espérer de leur part une résolution qui ne serait utile qu'aux intérêts généraux de l'humanité. Au reste, une pareille expédition, si jamais elle devait avoir lieu, ne pourrait être mieux confiée qu'à l'amiral Smith, que ses grands talens, son expérience consommée, et surtout sa rare présence d'esprit, rendent l'un des plus propres à la direction d'une semblable entreprise.

SMITH (mistriss CHARLOTTE), célèbre romancière anglaise, née à Londres, n'avait que seize ans lorsqu'elle épousa M. Smith, fils d'un docteur de la compagnie des Indes, et cette union fut pour miss Charlotte la source d'une foule d'infortunes, qui ont donné à ses écrits cette teinte de mélancolie à laquelle ils doivent l'un de leurs principaux charmes. Elle avait perdu plusieurs enfans, lorsque son mari ayant dérangé ses affaires, fut poursuivi par ses créanciers, arrêté à leur requête, puis obligé de se réfugier en France, où il résida quelque temps en Normandie avec sa femme. De retour en Angleterre, il y fut de nouveau mis en prison : mistriss Smith se renferma alors avec lui pendant sept mois, et vint ensuite à bout de lui rendre la liberté. Mais réduite bientôt après à l'indigence, elle fut contrainte d'écrire pour soutenir sa nombreuse famille, et des *Sonnets* sur les plaisirs de la campagne furent le premier ouvrage qui sortit de sa plume. Présentées d'abord à deux libraires qui les trouvèrent détestables, ces productions littéraires seraient sans doute restées dans l'oubli, si M. Hayley, écrivain célèbre, ne l'eût fortement engagée à les publier : elles eurent effectivement le plus grand succès, et valurent à leur auteur des sommes considérables, qui mirent un terme à sa fâcheuse position. Ce nouveau genre de poésie, qu'on anomma *Sonnet élégiaque*, lui donna beaucoup d'imitateurs, mais point d'égaux, surtout dans la grâce de l'expression et la délicatesse du sentiment. Mistriss Smith voulut ensuite s'essayer dans une autre carrière, et cette tentative ne fut pas moins heureuse. Elle publia successivement plusieurs romans, qui, s'ils n'offrent point au même degré que ceux de quelques-unes de ses émules, telles que Mme d'Arblay et les miss Bennett et Edgeworth, la profonde connaissance du monde et le tableau fidèle des mœurs et des ridicules, sont remarquables par un vif intérêt et la peinture aussi vraie qu'animée des peines de l'amour. Parmi les productions de mistriss Smith dans ce genre, nous citerons : *Le Proscrit*, où elle a retracé épisodiquement une grande partie des événemens de sa vie. — *Montalbert et Rosalie*. — *Emmelina* ou *l'Orpheline du château*. — *Desmond*; *Célestine*. — *Ethélinde*, ou *la Recluse du lac*. On trouve dans ces divers ouvrages une élégance et une simplicité de style remarquables, qui ne contribuent pas peu à placer l'auteur au rang des meilleurs romanciers de son siècle. On ne peut dissimuler néanmoins que quelques-uns de ses ouvrages se ressentent un peu trop de la rapidité avec laquelle ils ont été composés.

SOKOLNICKI (Michel), né dans la Grande-Pologne, se livra de bonne-heure à l'étude des sciences exactes, et fut reçu à l'école militaire de Varsovie en 1777. Chargé, avec Jasinski, de l'établissement de l'école du génie de Wilna en 1789, il en dirigea les travaux, et fut ensuite envoyé, par le gouvernement de Pologne, dans le nord de l'Allemagne, en qualité d'ingénieur-hydrographe. A son retour en 1792, il fut employé à l'armée de Lithuanie. Ce fut là que, chargé de jeter avec la plus grande célérité un pont sur le Niémen pour le passage de l'armée, et réunissant les fonctions d'ingénieur et de conducteur des travaux, il exécuta en cinq jours un pont de radeaux en forme d'arc flottant, sur lequel toute l'armée passa avec son artillerie, et qu'on put ensuite détruire en un instant en retirant l'unique bateau qui servait de clef à cette espèce de voûte. Il concourut bientôt à l'insurrection de 1794, dans la Grande-Pologne, où il forma un régiment de chasseurs, auquel Kosciusko joignit un régiment de ligne, dont il le fit également le chef. Se trouvant ainsi à la tête d'une légion de six mille hommes, Sokolnicki se distingua particulièrement dans la Prusse occidentale sous Dombrowski, dont il commandait l'avant-garde, et il fut promu au grade de général-major. Il partagea ensuite le sort de son cousin et ami Zakrewski, président du grand-conseil, qu'il suivit lors de son arrestation à St-Pétersbourg, où il fut détenu jusqu'à l'avénement de Paul Ier. De retour dans ses foyers, il se hâta d'accourir à l'appel de ses compagnons d'armes en Italie. S'étant d'abord rendu à Paris, il y proposa la formation sur le Rhin, d'un bureau de recrutement pour les légions polonaises; il eut ensuite, dans la nouvelle légion du Danube, le commandement de l'infanterie, avec laquelle il fit les campagnes de 1800 et de 1801 en Allemagne. Kniaziewicz le nomma son commandant en second; et lors de la réorganisation des corps polonais en Italie, il devint général de brigade. Au milieu d'un service actif, il composa plusieurs Mémoires relatifs aux sciences et aux arts utiles, qui furent très-bien accueillis. Après l'évacuation de la Gallicie par les Autrichiens, le général Sokolnicki fut nommé, en 1809, gouverneur de Cracovie. En 1811, il publia de nouveaux Mémoires relatifs à un instrument auquel il donna le nom de *géodésigraphe*. Employé dans la campagne de Russie en 1812, il excita les Polonais à seconder l'armée Français; et il adhéra, le 14 juillet, à la confédération de Wilna. Il était sous les murs de Paris en 1814, lorsque cette capitale fut assiégée par les alliés; et ce fut à lui que les élèves de l'école polytechnique durent leur salut, lorsqu'ils allaient être enlevés avec les retranchemens qu'ils défendirent si courageusement. Cette honorable circonstance de sa vie militaire donna lieu à une gravure lithographique fort répandue. Le général Sokolnicki quitta le service de France en 1814, et il escorta à Varsovie les dépouilles mortelles du prince Joseph Poniatowski, retrouvé dans l'Elster. Il mourut environ deux ans après (septembre 1816), des bessures qu'il reçut à Varsovie, ayant été renversé et foulé aux pieds sur la place de Saxe par le cheval d'un hullan. Il fut vivement regretté de ses anciens compagnons d'armes, et les Russes s'empressèrent de contribuer à l'éclat de sa pompe funèbre. Parmi ses ouvrages imprimés, nous indiquerons: *Lettre* (du 11 août 1811) *au sénateur Fossombroni*, sur la trombe hydraulique applicable au dessèchement des grands marais, in-4, fig. — *Notice historique sur un canal de dessèchement exécuté en Pologne en* 1780 (lue à la société d'encouragement en l'an 12, 1804, in-4.) Un anonyme a fait imprimer: *Journal historique des opérations militaires de la 7e division de cavalerie légère polonaise, faisant partie du 4e corps de la cavalerie de réserve, sous les ordres de M. le général Sokolnicki, depuis la reprise des hostilités au mois d'août 1813, jusqu'au passage du Rhin au mois de novembre de la même année, rédigé sur les minutes autographes par un témoin oculaire*, 1814, in-8.

SOLANO (Don Stanislas de), lieutenant-général espagnol, issu d'une famille distinguée, était encore très-jeune lorsqu'il prit le parti des armes, et qu'il se fit remarquer, en 1793 et 1794, par de brillans services à l'armée de Catalogne. Ayant obtenu, en 1796, du roi Charles IV et du directoire français, la permission de venir perfectionner son éducation militaire sous Moreau, il fit, quoique officier-général, la campagne du Rhin comme simple volontaire, et reçut, à la fin de no-

vembre, l'ordre d'aller rejoindre les forces espagnoles au camp de St-Roch, où il eut occasion de développer une partie des talens qu'il venait d'acquérir. Rentré dans sa patrie, il devint capitaine-général de l'Andalousie, où il reçut Moreau, lorsque celui-ci, par suite du jugement rendu contre lui, fut contraint de quitter la France. Dans cette occasion, Solano fit l'accueil le plus distingué à son ancien général. A l'époque des troubles de 1808, causés par l'invasion perfide de Napoléon, il fut soupçonné, non sans quelque fondement, par les habitans de Cadix, de favoriser les entreprises de l'usurpateur; (*) et ses anciennes relations avec les Français ne donnant que trop de vraisemblance à ce soupçon, il devint victime de la fureur du peuple, qui le massacra au mois d'août de la même année. Toutefois, en 1817, sa mémoire a été réhabilitée à la sollicitation de sa famille.

SOLER (E.), général indépendant de l'armée de Buenos-Ayres, s'est extrêmement distingué dans la brillante campagne du Chili, et particulièrement à l'affaire décisive de Chacabuco (12 février 1817), où il seconda efficacement les efforts du général en chef San-Martin (*voy.* ce nom). Soler a rendu depuis d'autres services signalés à la cause républicaine, et est aujourd'hui l'un des chefs les plus distingués du Chili.

SOLIGNAC (Le baron JEAN-BAPTISTE), né en 1770, avait déjà acquis une brillante réputation militaire dans les campagnes d'Italie, lorsqu'en 1808, il fut envoyé en Portugal avec le grade de général de division. Blessé grièvement à Vimeira, il obtint un congé pour se rétablir. En 1809, il reparut à l'armée, et poursuivit les Espagnols dans la Navarre. Il se distingua encore au siége d'Astorga. Tombé bientôt après, dans la disgrâce de l'empereur, il ne fut rappelé au service que lorsque l'invasion des alliés eut rendu nécessaire à la défense de la patrie le concours de tous ses enfans. Au commencement de 1814, il fut chargé du commandement de la place de Lille, et se maintint long-temps après la chute de Napoléon, contre les étrangers qui voulaient, à tout prix, occuper la place. Après le 20 mars 1815, il fut appelé, par ses concitoyens, à la chambre des représentans où il servit la cause nationale avec énergie. Lorsqu'à la suite de la bataille de Waterloo, Bonaparte, incertain dans ses résolutions, ne savait encore s'il devait abdiquer ou combattre, le général Solignac se rendit à l'Élysée, alors habité par ce prince, et lui parla avec une telle conviction et une telle force, pour le déterminer à l'abdication, que ce prince s'arrêta à cette idée et l'exécuta peu de temps après. La conduite de Solignac dans une circonstance aussi délicate, ayant été interprétée d'une manière défavorable, il en donna l'explication par la voie des journaux, avec une telle franchise, qu'il fut impossible de conserver aucun doute sur les nobles motifs qui l'avaient porté à cette démarche, faite toute entière, dans l'intérêt de la nation et de Napoléon lui-même. Dans la lettre qu'il publia à ce sujet, il déclara qu'il se rendait au-delà de la Loire pour contribuer à la soumission de l'armée au roi. Il a été récompensé de ce dévouement, sous le ministère du duc de Feltre, par la perte de son activité militaire. On doit au général Solignac l'heureuse et patriotique idée, manifestée par lui dans le journal *le Constitutionnel* du 8 février 1820, d'ouvrir une souscription destinée à former une collection de portraits lithographiés de ceux des membres des deux chambres et des écrivains français qui se sont dévoués à la défense des principes constitutionnels, et qui, par leur haine pour l'arbitraire et l'énergie avec laquelle ils l'ont combattu en mars 1820, ont acquis des droits éternels à la reconnaissance de leur patrie et de l'humanité. Un jour viendra sans doute, où ces témoignages des sentimens particuliers, changés en démonstrations publiques, leur seront offerts par la patrie elle-même.

SOLVYNS (F. BALTHASAR), né à Anvers en   marqua dès sa plus tendre jeunesse un penchant extrême pour les beaux-arts. A peine âgé de 11 ans, il obtint le prix de dessin à l'académie d'Anvers. Dès-lors son talent se développa rapidement, et des études suivies achevèrent de le porter à un haut degré de perfection. Il ne tarda pas à manier, avec une égale habileté, le crayon, le pinceau et le burin. Ses premiers essais furent presqu'exclusivement consacrés à re-

(*) Il n'est pas inutile d'observer que nous n'appliquons ce titre à Napoléon que relativement à sa conduite à l'égard de l'Espagne.

présenter des vues de mer; car dès cette époque il éprouvait pour la navigation, le penchant qu'il eut depuis occasion de satisfaire pleinement. Aussi a-t-il excellé depuis dans la branche de peinture dont il s'agit, comme l'attestent ses nombreuses marines. La réputation du jeune Solvyns s'étendant, il fut créé capitaine du port de Lillo, et bientôt après, Marie-Christine, alors gouvernante des Pays-Bas, voulant l'attacher à sa cour d'une manière aussi intime qu'honorable, lui conféra le titre de capitaine en son château de *Laeken*, où le jeune artiste put s'adonner sans réserve à ses inspirations. Lorsque les événemens politiques eurent contraint cette princesse à quitter la Belgique, Solvins la suivit en Allemagne, où il resta près d'elle jusqu'à sa mort. Alors, dégagé de tout lien, il put se livrer au penchant impérieux qui l'entraînait vers les excursions lointaines. Il accompagna l'amiral anglais sis Hume Popham dans un voyage de long cours. Il visita avec lui toutes les côtes de la Mer-Rouge, et en dressa des cartes justement estimées par leur exactitude. Mais bientôt il conçut un plus vaste projet, celui de visiter le peuple le plus ancien et le plus célèbre de l'Asie, et de le reproduire tout entier, pour ainsi dire, aux yeux des Européens. Arrivé dans cette contrée, il forma des relations avec les Brames, étudia la langue hindoue, observa les mœurs, les costumes, les cérémonies civiles et religieuses, et jusqu'aux usages les plus minutieux de la vie domestique; enfin il n'épargna ni travaux, ni dépenses, ni fatigues pour acquérir toutes les connaissances qu'il désirait mettre en œuvre. Enfin, après 15 année de séjour dans l'Inde, il revenait dans sa patrie avec une précieuse collection de dessins, lorsqu'une violente tempête qu'il essuya sur les côtes d'Espagne, faillit lui ravir en un instant le fruit de ses longs travaux. Il perdit tous ses effets, mais il eut le bonheur de sauver son portefeuille. De retour dans sa patrie, il s'empressa de revoir et de mettre en ordre ses riches matériaux. Il grava lui-même les dessins qu'il avait faits dans l'Inde, les accompagna d'un texte explicatif en français et en anglais (cette dernière partie de l'ouvrage fut rédigée par Mme Solvyns, anglaise de naissance, et fit précéder le tout d'observations d'un grand intérêt. Par des circonstances particulières, cet ouvrage fut publié à Paris: il contient 288 dessins coloriés, dont 36 sont d'une grandeur double; 300 exemplaires seulement furent imprimés sous ce titre: *Les Hindous*, ou *Description pittoresque des mœurs, costumes et cérémonies religieuses de ce peuple*, 4 vol. atl. folio, 1808-1812. C'est un des plus beaux monumens de la typographie moderne, et la collection la plus complète de tout ce qui concerne ces régions jusqu'alors imparfaitement connues. L'institut, auquel il fut dédié, en accepta l'hommage et adressa à l'auteur une lettre de félicitation, dans laquelle il loua surtout, dans cet ouvrage, comme un mérite particulier, un caractère de fidélité, pour ainsi dire locale, qui manque à presque tous les voyages pittoresques. Les Hindous ne tardèrent pas à figurer dans toutes les grandes bibliothèques de l'Europe; mais les faillites de plusieurs libraires étrangers, qui avaient souscrit pour cet ouvrage, faillites occasionnées en grande partie par les derniers bouleversemens politiques, ayant essentiellement nui à la fortune de M. Solvyns, auquel la publication de ce précieux recueil avait nécessité des avances considérables, il conçut le projet de mettre en loterie les exemplaires qui lui en restaient, projet qui fut réalisé au commencement de 1819, avec l'agrément du roi des Pays-Bas. Tout donne lieu d'attendre le résultat le plus satisfaisant de cette entreprise. M. Solvyns a été nommé, par ce souverain, capitaine du port d'Anvers. On a encore de lui: *Voyage pittoresque aux Indes et à la Chine*, avec des cartes et un texte explicatif, 1814, 2 vol. in-4. On assure que l'auteur se propose de mettre incessamment la dernière main à cet ouvrage.

SOMBREUIL (François-Joseph-Virot, marquis de), gouverneur des invalides, beaucoup moins connu par lui-même que par le sublime dévouement de sa fille, naquit à Jusishem, en Alsace, en 1727. Il était maréchal de camp et commandait à Lille lorsqu'il fut appelé au gouvernement de l'hôtel des Invalides. Opposé aux principes de la révolution qui éclata en juillet 1789, il ne laissait échapper aucune occasion de manifester ses opinions, et se rendit par là odieux aux vétérans qui habitaient l'hôtel, et au peuple. La fermeté de son caractère et ses cheveux

blancs, avaient, néanmoins, continué d'inspirer le respect, jusqu'au 10 août 1792. Arrêté à cette époque et enfermé à la prison de l'Abbaye, il eût été infailliblement massacré le 2 septembre, si sa fille, se jetant au milieu des assassins et serrant son père dans ses bras, le couvrant de son corps, et l'inondant de ses larmes, n'eût, en quelque sorte, rendu leur rage impuissante à force de dévouement et de courage. L'infortuné vieillard ne conserva pas long-temps cette vie qu'il devait à un prodige de l'amour filial; arrêté quelque mois après, par des monstres plus inhumains peut-être que ceux auxquels il venait d'échapper, il fut livré au tribunal révolutionnaire le 19 prairial an 2 (17 juin 1794), condamné à mort et exécuté le même jour. — Son fils aîné (Charles), jeune homme d'une haute espérance et d'une grande bravoure, mais livré à toutes les funestes illusions de l'émigration, servit en 1792 à l'armée prussienne; s'y distingua d'une manière brillante; fit ensuite la campagne de 1793, dans le régiment de Salm-hussards, avec l'armée de Condé, en Alsace; et passa en Hollande, dans l'hiver de 1794, à la tête d'un corps d'émigrés français, chargé de protéger la retraite des forces bataves. Envoyé en 1795 par le gouvernement anglais pour conduire un renfort aux troupes débarquées à Quiberon sous les ordres de M. d'Hervilly, il y aborda quarante-huit heures avant l'affaire, et ne fut instruit de l'attaque que par le canon ennemi qui tira sur lui. Il reçut alors l'ordre de se retirer en couvrant le rembarquement des autres troupes, ce qu'il fit d'abord avec beaucoup d'intelligence; mais le désordre s'était mis à tel point dans les rangs des émigrés, que dans la confusion générale, le rembarquement devint impossible; il fut fait prisonnier, et subit peu après le sort des rebelles contre lesquels la convention avait rendu un décret de mort. Charles de Sombreuil était digne d'une meilleure destinée, et sa fin douloureuse a laissé de vifs regrets à ceux qui ont pu, comme nous, apprécier les hautes qualités de son ame en déplorant les funestes erreurs de son esprit.

SONGIS (Nicolas-Marie comte de), né en Champagne en 1761, entra en 1780 comme lieutenant dans le corps de l'artillerie, et ne cessa de servir depuis cette époque jusqu'en 1809, dans les di[v] grades et dans le commandement en c[hef] de l'artillerie, que lui méritèrent ses [ta]lens et ses services. Il se distingua s[uc]cessivement en Italie, en Egypte, [en] Pologne, en Allemagne, et donna part[out] des preuves de la plus grande valeu[r et] du plus rare mérite. Doué d'une co[ns]titution robuste qui devait lui faire es[pé]rer une longue carrière, il portait n[éan]moins en lui le germe de la maladie [qui] l'a conduit au tombeau le 27 décem[bre] 1809. Après trente années passées d[ans] les écoles, dans les camps, dans les m[ar]ches ou sur les champs de bataille, i[l a] vu arriver la mort à laquelle il avai[t à] peine songé au milieu des combats, a[vec] la tranquillité d'un homme exempt de [re]proche. Sa mémoire sera long-te[mps] chère à ses camarades et au corps de l'[ar]tillerie, qui se rappellera sans cesse, a[vec] orgueil, qu'il fut un de ses meilleurs o[ffi]ciers et un de ses plus dignes chefs.

SONTHONAX (Louis-François), [né] à Oyonas, département de l'Ain, ét[ait] avocat à l'époque de la révolution, et [fut] successivement envoyé à Saint-Domi[n]gue par Louis XVI, la convention nat[io]nale et le directoire. Les décrets sur [la] liberté des nègres rencontrèrent bien[tôt] parmi les colons une vive opposition q[ue] Sonthonax, particulièrement lié av[ec] Brissot et attaché aux mêmes princip[es] politiques, s'efforça de vaincre par [la] force. Dans cette lutte violente des pa[r]tis, les noirs soulevés se livrèrent a[ux] massacres qui, depuis ce temps, n'ont c[es]sé de désoler cette malheureuse contré[e]. Bientôt Sonthonax et son collègue Po[l]verel furent accusés d'actes violens [et] cruels, mais il est important de con[si]dérer que les colons qui leur adressaie[nt] ce reproche, fondé en quelques point[s], voulaient eux-mêmes appeler les Anglai[s]. La révolte du Cap en amena l'incendi[e]. Décrété d'accusation le 16 juillet 179[3], Sonthonax, attaqué par Bréard, dénon[cé] par les colons, poursuivi par Danton q[ui] réclamait l'exécution du décret d'acc[u]sation rendu contre lui, arriva en Fra[n]ce, obtint sa liberté provisoire, et re[po]ussa, aux jacobins, les accusations do[nt] il avait été l'objet. Dénoncé de nouve[au] par les commissaires coloniaux Page, Bru[ley] et le Grand, il se présenta à la bar[re] après le 9 thermidor, demanda la su[s]pension de tout jugement sur les col[ons]

nies, jusqu'après le rapport qui devait être fait, et fut enfin déchargé, en l'an 4, de toute accusation, et mis en liberté définitive. Envoyé de nouveau, en 1796, dans les colonies par le directoire, sur la proposition du ministre de la marine Truguet, puis dénoncé bientôt après au corps législatif par Blad, Vaublanc, et Bourdon de l'Oise, à l'occasion de l'affaire de Hugues Montbrun, il fut défendu par Hardy qui rappela qu'il avait été l'ami des députés proscrits au 31 mai, et en opposition constante avec Robespierre. Elu au conseil des cinq-cents, par l'assemblée électorale de St-Domingue, il ne prit place dans cette assemblée qu'après le 18 fructidor (4 septembre 1797); fut accusé de nouveau pour sa mission; et justifié par Garan de Coulon, qui rejeta les désastres des colonies sur les événemens antérieurs à l'époque où il y avait été envoyé. Il parla quelquefois dans le conseil, mais surtout dans les questions relatives aux colonies, et cessa ses fonctions législatives le 1er prairial an 6 (20 mai 1798). Compris, après le 18 brumaire an 8 (9 nov. 1799), dans la liste de déportation qui suivit l'explosion de la machine infernale (3 nivôse an 8, 24 décembre 1800), il fut arrêté et conduit à la conciergerie où il ne resta que quelques jours. Il vécut ensuite dans l'obscurité, mais ayant hautement manifesté, en 1803, son improbation de la conduite tenue à St.-Domingue par M. de Rochambeau, et des barbaries exercées par ce général, il reçut du gouvernement l'ordre de quitter Paris et de se rendre à Fontainebleau. Après avoir vécu quelque temps en exil, dans cette ville, Southonax obtint la permission de retourner dans sa ville-natale, où il a vécu encore pendant dix ans. Il y est mort en juillet 1813. Sonthonax a eu sans doute des torts dans ses diverses missions aux colonies, mais ces torts ont été constamment ceux de l'inexpérience et d'un zèle quelquefois mal éclairé. Personne ne fut plus sincèrement attaché que lui à la cause de la liberté, et c'est surtout à la franchise et à la noble persévérance de ce sentiment qu'il faut attribuer les persécutions et les calomnies dont il a été si long-temps l'objet.

SORBIER (Le comte JEAN-BARTHOLOMÉ), officier d'artillerie d'une haute distinction, né le 17 novembre 1762, entra fort jeune au service, et ne dut son avancement qu'à ses talens et à ses services. Colonel d'artillerie en 1805, il commandait une des trois divisions de cette arme à la bataille d'Austerlitz, où l'artillerie eut tant de part à la victoire. Après cette campagne, il fut envoyé à l'armée de Dalmatie. En 1807, il porta au camp du grand visir, les conditions de l'armistice entre les Turcs et les Russes. Il fit la campagne d'Italie en 1809, comme général de brigade. Ses services, attestés par des blessures graves, et l'estime générale de l'armée, lui méritèrent peu de temps après le grade de général de division, auquel il fut élevé le 6 janvier 1810. En 1811, il reprit le commandement de l'artillerie de la garde. En 1812, il fit la campagne de Russie, et son nom honorablement cité aux batailles de Smolensk et de la Moskwa, acquit un nouvel éclat en 1813, aux batailles si fatales, de Wachau et de Leipzig. En 1814, le roi le décora du grand cordon de la légion-d'honneur, le fit commandeur de St-Louis, et inspecteur-général d'artillerie; mais de telles distinctions ne pouvaient rien changer à la profonde conviction qu'avait le comte Sorbier, que le gouvernement des Bourbons, ramenant à la suite de cette famille l'émigration, ses intérêts, ses vengeances et ses préjugés, était antipathique avec la nation française. Il professa hautement cette opinion à la chambre des représentans, où il avait été élu député en mai 1815, par le département de la Nièvre, et montra ainsi qu'il savait sacrifier tout espoir de richesses et de faveur à sa conscience et à son devoir. Ce courage ne lui a pas été pardonné. Assez forts, sans doute, du cortége des vétérans de l'émigration qu'ils ramenaient avec eux, les Bourbons n'ont pas cru devoir sacrifier leur ressentiment personnel à l'intérêt national, et l'un des meilleurs officiers de la France, a cessé de faire partie d'une armée, à la gloire de laquelle il a tant contribué.

SOTTEAU (AUGUSTIN), né vers l'an 1766, à Mons, entra fort jeune au monastère d'Oguies; il professe depuis plus de trente ans la rhétorique au collége de Namur. Ses poésies latines l'ont fait connaître avantageusement dans le monde littéraire, et ses sermons le mettent au premier rang des prédicateurs belges. Il vient de publier un *nouveau cours de rhétorique*, 2 vol. in-12, que l'on peut

placer au rang des meilleurs ouvrages dans ce genre. — M. Sotteau, doyen de Ste.-Gudule à Bruxelles, frère du précédent, est aussi un excellent prédicateur et l'un des plus savans théologiens de la Belgique.

SOUBRANY (Pierre Auguste de), né à Riom, en Auvergne, d'une famille noble, était, en 1789, capitaine au régiment de Royal-Dragon. Il embrassa avec enthousiasme la cause de la liberté, et fut élu premier maire de la ville de Riom. Député en 1792 par le département du Puy-de-Dôme à la convention nationale, il s'y prononça avec une extrême exaltation pour les principes républicains, et vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Envoyé, en 1793, en mission à l'armée de la Moselle, il s'y fit aimer des soldats, couchant avec eux sous la tente, et leur donnant constamment l'exemple de la bravoure et de la frugalité. Envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, il demanda un renfort de jacobins pour vivifier l'esprit public de ce pays et de l'armée, et annonça, peu après, la régénération de celle-ci. Aussi intrépide soldat qu'exalté républicain, il prit une part active aux affaires, du fort Saint-Elme, de Port-Vendre et de Collioure. Rentré dans la convention, il s'y fit peu remarquer jusqu'aux troubles du 1er prairial an 3 (20 mai 1795), mais un individu l'ayant désigné, dans cette affreuse journée, au nom du *peuple souverain*, pour général de l'armée de l'insurrection, Soubrany accepta cette périlleuse mission, en invitant ceux de ses collègues qui venaient d'être chargés par les rebelles de remplacer le comité de sûreté générale, à ne pas permettre que la journée du 1er prairial eût l'issue de celle du 12 germinal précédent (1er avril). On sait qu'une insurrection de même genre avait éclaté à cette époque, et avait été comprimée par l'énergie de la convention et le dévouement des citoyens de Paris. L'ordre ayant été rétabli dans la soirée du même jour dans Paris et dans la convention, Soubrany, dénoncé par Bourdon de l'Oise comme général des révoltés, l'ordre fut donné par le président de ne pas le laisser sortir de la salle, et sur la demande de Tallien, son arrestation fut ordonnée ; il fut immédiatement conduit au château du Taureau, département du Finistère, avec ses collègues Duroi, Romme, Duquesnoi, Goujon et Bourbotte. Décrété d'accusation quelques jours après, Soubrany fut ramené le 23 prairial (11 juin 1797), avec ses collègues co-accusés; mis en jugement devant une commission militaire spéciale, et condamné à mort le 26. Comme eux, il se frappa d'un stylet (*voy.* les noms ci-dessus); mais le coup mal porté ne lui ayant point ôté la vie, il fut conduit au supplice avec Duroy et Bourbotte. On ne peut imaginer un plus horrible spectacle; son corps déchiré laissait apercevoir ses entrailles sanglantes; au milieu des convulsions de la mort, il s'efforçait de montrer un air calme et serein; mais cet effort même avait épuisé ses forces, et il fallut le porter à l'échafaud. Exemple funeste des excès du fanatisme révolutionnaire, Soubrany, en mourant, a laissé de profonds regrets à ceux qui l'ont connu. C'était un intrépide et loyal militaire; un homme d'état incorruptible. Une tête ardente, de fausses idées, et une grande inexpérience de l'état de la république, inexpérience qu'il faut attribuer à ses longues et fréquentes absences de la convention, ont causé la ruine de cet ami sincère de la patrie et de la liberté. Deux ans après la mort de Soubrany, lorsque la faction anarchique se crut un moment puissante (an 8), elle demanda, par l'organe d'un nommé Marchand, l'un de ses membres les plus fougueux et le *Pasquier* de cette faction, que des victimes fussent immolées aux mânes de Soubrany. Les Pasquier, les Siméon demandent-ils autre chose en 1820? N'est-ce pas encore avec des prisons et des échafauds qu'ils proposent d'apaiser l'ombre du duc de Berry? Il est donc vrai que les factions n'ont qu'un langage.

SOUHAIT (Julien), député des Vosges à la convention nationale, où il vota, sans appel et sans sursis, la mort de Louis XVI. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il y parla assez fréquemment sur les finances et sur l'administration de la Belgique, et combattit l'établissement des impôts de barrières, du droit de passe et du sel. Il sortit du corps législatif en 1798, et devint un des receveurs des contributions directes du département du Nord. Il en exerçait encore les fonctions en 1816, lorsque la loi du 12 janvier de cette année l'a forcé de sortir de France. Il s'est retiré en Suisse.

SOUHAM (Le comte JOSEPH), né le 30 avril 1760 à Tulle, servit, comme cavalier, au régiment de Royal-cavalerie, depuis 1782 jusqu'en 1787. Une taille gigantesque (il a six pieds deux pouces), une force prodigieuse, une bravoure à toute épreuve, beaucoup d'esprit naturel, quoiqu'il fût dépourvu d'instruction, le portèrent rapidement aux premiers grades militaires. En l'an 2 (1794), il fut employé à l'armée de Pichegru, et y servit avec distinction. La victoire de Mont-Cassel, la prise de Courtray, les avantages obtenus à Moëcroen, à Hooglede, et à Pufflech, lui furent dus en grande partie. Le 18 brumaire an 3 (8 novembre 1794), Nimègue tomba en son pouvoir. Nommé en fructidor an 4 (7 septembre 1796), commandant en chef des départemens réunis, il passa ensuite à l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau. Compromis, en 1804, dans l'affaire de ce général, il fut enfermé au temple, où il passa plusieurs mois. Mis en liberté, il demeura sans emploi jusqu'en 1808. Envoyé à l'armée d'Espagne à cette époque, il obtint des succès dans cette déplorable guerre, et fut rappelé en Allemagne; il passa le Rhin en janvier de cette année, avec l'avant-garde du corps d'armée d'observation; se porta en avant, et combattit à Lutzen dans les premiers jours de 1813. Il fut alors nommé grand officier de la Légion-d'honneur. Après l'échec éprouvé sous les murs de Berlin par le 3ᵉ corps, le général Souham en prit le commandement, et fut blessé grièvement à la bataille de Leipzig. Joueur, et sans cesse aux expédiens, Souham cherchant toujours ses opinions dans sa bourse, s'attacha aux Bourbons, dès que les honneurs et surtout l'argent furent de leur côté. Nommé par eux, en 1814 commandant de la 20ᵐᵉ division (Périgueux), il ne fut point employé, au retour de Bonaparte; reprit son commandement au second retour des Bourbons; fut promu, en 1816 à une inspection générale dans l'infanterie; et le 12 août 1818, appelé au gouvernement de la 5ᵐᵉ division militaire (Strasbourg), qu'il conserve encore.

SOULT (JEAN DE DIEU), duc de Dalmatie, maréchal de France, naquit à St-Amand (département du Tarn), vers l'an 1770, s'engagea comme soldat à l'âge de seize ans, dans un régiment d'infanterie, et ne tarda pas à se faire remarquer par une conduite exemplaire. En 1790, il était sousofficier dans un bataillon de volontaires du Haut-Rhin, et s'y éleva successivement aux fonctions d'adjudant sous-officier et d'adjudant-major; il quitta la ligne pour entrer comme adjoint dans l'état-major, en qualité d'adjudant général, chef de brigade. Nommé chef d'état-major de la division du général Lefebvre (duc de Dantzig), il fit en cette qualité les campagnes de 1794 et 1795 (an 2 et 3 de la république), à l'armée de la Moselle. Il passait alors pour un ardent républicain, mais ne se mêlait cependant point des événemens de l'intérieur, sur lesquels il ne se prononça à aucune époque qu'avec beaucoup de discrétion. Promu en 1796 (an 4), au grade de général de brigade, il fit plusieurs actions d'éclat qui lui avaient déjà acquis une réputation militaire distinguée, quand il passa à l'armée d'Italie. Il y commanda d'abord dans Turin, fit ensuite la campagne de l'an 6 contre les armées austro-russes, et se trouva sous les ordres de Masséna dans Gênes, étroitement assiégée. De cette époque datait l'amitié que porta toujours, au maréchal Soult, le vainqueur de Rivoli : cette amitié contribua plus tard à mettre le maréchal sous les yeux de l'empereur, qui l'apprécia dès qu'il eut causé quelques instans avec lui. Ayant été atteint d'une balle à la jambe gauche dans une sortie, il fut fait prisonnier après s'être vaillamment défendu, ayant à ses côtés le lieutenant Hulot, son aide-de-camp, excellent officier, à qui ses services ont valu depuis le grade de maréchal-de-camp. L'ennemi auquel le nom de Soult était déjà connu par de belles actions, traita son prisonnier avec la plus grande distinction. Après son échange, ayant fait partie d'une promotion considérable de généraux de division, il fut envoyé dans le royaume de Naples, et commandait à Tarente un corps d'observation, lorsque Bonaparte fut appelé au consulat. Se proposant déjà de former une cour digne de la puissance vers laquelle tendaient tous ses vœux, celui-ci voulait donner à sa garde quatre colonels-généraux choisis parmi les officiers auxquels il accordait le plus de confiance. Déjà Bessières, Mortier et Davoust lui étaient entièrement dévoués; il en cherchait un quatrième. Ayant consulté Masséna, celui-ci l'engagea à prendre Soult, en ajoutant: «Je vous le

donne pour un homme de tête et de cœur, au-dessus des forces duquel je ne connais rien. » Sur ce témoignage Soult fut appelé de Tarente, présenté au consul, et nommé sur-le-champ colonel-général des grenadiers. En cette qualité, il accompagna Bonaparte dans la campagne de Marengo; bientôt il ne le quitta plus, et dès cette époque commença la vive jalousie que lui a toujours portée depuis le prince de Neufchâtel et de Wagram (Berthier). Les Anglais ayant, sans déclaration de guerre, provoqué la rupture du traité d'Amiens, le premier consul fit établir trois grands camps sur les côtes septentrionales de la France. Celui de droite à Ostende et Dunkerque sous les ordres du général Davoust; celui de gauche à Etaple et Vimereux sous les ordres du général Ney; enfin celui du centre et le plus nombreux à Boulogne, commandé par le général Soult, qui établit dans son camp, la discipline la plus sévère, et traita les soldats qui lui étaient confiés comme on traitait ceux des légions romaines; il ne leur donnait aucun relâche. Les exercices militaires, des essais d'embarquement, des promenades sur mer jusques sous les canons ennemis auxquels il les voulait habituer, et les travaux d'un port à creuser se succédaient sans cesse; et lorsque le premier consul, ayant vu lui-même de si rudes épreuves, manifesta au général la crainte de voir épuiser les soldats, Soult lui répondit: « Je veux que tout ce qui n'est pas propre aux fatigues que je supporte moi-même, reste ici; ce que je conserverai sera à toute épreuve, et propre à la conquête du monde. » De telles paroles durent plaire à celui qui rêvait dès-lors une si grande entreprise. Soult fut promu, le 29 floréal an 12 (19 mai 1804), à la dignité de maréchal-d'empire avec 17 autres généraux qui, la plupart, avaient commandé en chef les armées de la république. Cependant, la descente en Angleterre, préparée avec tant d'ardeur, n'eut point lieu, et l'aigle prit son le vol vers l'Allemagne. Le maréchal Soult, à la tête de son corps d'armée abandonna les côtes de l'Océan pour passer le Rhin à Spire (le 6 octobre 1806). Il pénétra dans la Souabe, passant le Danube à Donawerth, entra dans Augsbourg, et traversant avec le reste de l'armée victorieuse à Ulm, l'électorat de Bavière, il contribua au succès du combat d'Insterdorff, en tournant la droite de l'ennemi. Il commandait le centre de l'armée à Austerlitz. La veille de cette mémorable journée fut signalée par une illumination spontanée que firent les soldats sur toute la ligne française, tandis que l'empereur donnait ses dernières instructions aux maréchaux. « Pour vous, maréchal, » dit-il à Soult, « je n'ai rien à vous ordonner, si ce n'est de faire comme vous faites toujours. » Le maréchal eut une grande part au succès de la bataille, en faisant casser à coups de canons la glace d'un lac, dont il devina la position, d'après l'inspection des cartes, sous l'épaisseur de la neige qui égalisait le terrain, et sur lequel était placé un corps d'élite russe, dont l'anéantissement ouvrit dans la ligne vaincue, un passage aux troupes victorieuses. L'année suivante, le maréchal se fit remarquer à la bataille d'Iéna par la vigueur de son mouvement sur le centre de l'armée ennemie. Pendant la terrible bataille d'Eylau (le 10 février 1807), il contenait le général Bennigsen. Après la paix de Tilsitt, son corps d'armée fut cantonné dans les environs d'Elbing, s'y remit de ses fatigues, et ne tarda point à redevenir le plus fort et le plus beau de l'armée française. Pendant le temps que le maréchal réorganisait ses troupes, il était chargé par l'empereur de déterminer les frontières respectives du Grand-Duché de Varsovie et du royaume de Prusse, aux dépens duquel ce nouvel état venait d'être formé. Il s'acquitta de cette nouvelle mission avec une modération dont on assure que le roi, si maltraité dans la campagne précédente, n'eut qu'à se louer. La paix paraissait stable en Europe, lorsque l'empereur commença par une perfidie contre les Espagnols une guerre qu'une perfidie plus ancienne avait rendue légitime contre leur gouvernement (*voy.* Godoy et Talleyrand). Le maréchal sollicita comme une faveur d'être employé dans cette déplorable guerre. Il venait d'être créé duc de Dalmatie. Son arrivée dans la péninsule fut signalée par la victoire de Burgos, qui ouvrit à l'empereur la route de Madrid. Tandis que celui-ci marchait sur cette capitale par Sommo-Sierra, Soult fut dirigé sur St.-Ander, marchant à la conquête de la Mon-

lana et des Asturies, il culbuta, non loin de Reynosa, l'armée espagnole de l'Estramadure qui s'opposait à ses premiers pas. Pendant ces opérations excentriques, l'armée anglaise prenait l'offensive sous les ordres du général Moore, l'un de ses plus grands hommes de guerre, et dont la réputation n'était pas usurpée. Cette armée partait de Salamanque, en se dirigeant sur la grande route de France, afin de séparer le duc de Dalmatie de Napoléon, et enfermer celui-ci, affaibli par son succès de Sommo-Sierra, et sans communications avec la France dans le centre des Castilles. La nouvelle de cette marche hardie arriva au général Mathieu Dumas demeuré dans Burgos; celui-ci en donna aussitôt avis à l'empereur, et prit sur lui d'engager le maréchal à renoncer à la marche qui lui était prescrite, pour se porter au-devant d'un ennemi redoutable, et l'arrêter. Soult qui n'était pas encore trop enfoncé vers les côtes du Golfe de Biscaye, marcha aussitôt contre Moore qui, surpris de cette rencontre, fut obligé de suspendre son mouvement. Pendant ce temps, l'empereur accourait par Guadamarra, Arevallo et Medina de Rioseco, en arrière et sur le flanc droit des Anglais, qui n'eurent que le temps de retourner en arrière et de prendre la route de Galice. L'empereur les poursuivit en personne jusqu'à Astorga, d'où il partit dans les premiers jours de janvier 1809. En quittant cette ville, il chargea le duc de Dalmatie de serrer les Anglais avec encore plus d'ardeur, et d'entrer en Portugal avec son corps d'armée, après avoir vaincu Moore, ou contraint ce général à se rembarquer. Le duc d'Elchingen (Ney) devait soutenir Soult et le remplacer dans la Galice, quand sa marche sur le Portugal commencerait. L'empereur, jusqu'alors habitué à voir tout soumis à ses calculs, regardait l'invasion du Portugal comme si facile, qu'il avait fixé, comme dans une marche par étapes, le jour de l'arrivée de son lieutenant dans Lisbonne. On assure que dans le dernier entretien que Napoléon eut avec lui, après lui avoir donné ses instructions écrites ou verbales, il ajouta : « Maréchal, faites tout ce qui dépendra de vous pour soumettre et pacifier ce pays; s'il était nécessaire, avec le peu de troupes que je puis vous laisser, d'établir une nouvelle dynastie sur le trône occupé per la maison de Bragance, j'y verrais la vôtre avec plaisir. » Le duc de Dalmatie se mit aussitôt sur les traces des Anglais, qui se retiraient précipitamment, par la seule route propre à l'artillerie, dans l'une des parties les plus montagneuses de l'Espagne. Le désordre se mit bientôt dans l'armée, bien moins en retraite qu'en fuite; depuis Villa-Franca, les Français ne marchèrent bientôt plus que sur les cadavres des Anglais et de leurs chevaux morts de fatigue ou de privations, aux milieu des neiges d'un hiver rigoureux. Moore prit enfin position en avant de Lugo; mais le jour où le duc de Dalmatie, ayant manœuvré pour déborder sa gauche, allait l'attaquer, le général anglais partit, après avoir fait tuer près de quatre cents chevaux de sa cavalerie, trop faibles pour le suivre, et fut prendre une nouvelle position, en avant de la Corogne, au pont del Burgo, où le couvrait une petite rivière fort encaissée, et où la route coupée en montant offrait un défilé facile à défendre. Moore fut bientôt attaqué dans son formidable escarpement; sa résistance fut vigoureuse; l'affaire fut sanglante; mais un coup de canon ayant tué le général anglais, le champ de bataille demeura enfin au duc de Dalmatie. Les Anglais, en se retirant, firent sauter un immense magasin à poudre, dont l'explosion fit trembler toute la contrée. Dès ce moment, l'embarquement des Anglais se fit dans un désordre épouvantable. Ils tuèrent tous leurs chevaux, et la rade, qu'agitait une violente tempête, fut obstruée par les cadavres des malheureux qui se noyèrent en courant à leurs vaisseaux. Le duc de Dalmatie entra dans la Corogne, ne s'y arrêta que le peu d'instans nécessaires pour en recevoir la soumission, et courut au Férol, dont il s'empara sans combattre ainsi que des magnifiques arsenaux de marine dont le port tire sa célébrité; de cette ville il prévint le duc d'Elchingen (Ney), qu'il partait pour le Portugal, et l'invita à venir relever les postes. Quatre jours après il était à St.-Jacques de Compostelles, marchant par la route de Tuy, lorsqu'il apprit que le général la Romana, revenu du Nord, soulevait les vallées dont Ribadavia est le lieu principal; il marcha aussitôt sur ce point, dissipa tous les rassemblemens, et se détermina alors à prendre la route par Chaves. Il mar-

cha de succès en succès jusqu'à Oporto; il trouva cette ville en armes, couverte par une soixantaine de batteries que défendaient la population entière du pays, et quelques bataillons anglais. Avec les vingt-cinq ou trente mille hommes dont il était suivi, il n'hésita point à braver tant d'obstacles; ayant percé la ligne de défense sur un point, et prenant ainsi toutes les autres à revers, le reste de l'action ne fut plus qu'un massacre; les Portugais fuyant devant le vainqueur et se précipitant par des rues étroites vers le pont du Duero, qu'avaient coupé les Anglais, lesquels, fuyant les premiers, se jettèrent en foule dans le fleuve, et dans un nombre tellement considérable, que le général Franceschi, à la tête de sa cavalerie, put traverser ce fleuve sur une jetée de cadavres. Par suite de ce désastre, la ville demeura abandonnée à d'horribles excès, auxquels la populace prit la plus grande part. Le duc de Dalmatie parvint bientôt à rétablir l'ordre. Un mois après l'occupation d'Oporto, on n'y voyait aucune trace de ce qui s'était passé, et la plus grande confiance régnait entre les citoyens et le général de l'armée française. Cependant celui-ci se trouvait affaibli par sa victoire; il connaissait les préparatifs des Anglais, et sentant l'impossibilité d'opérer avec succès sur la gauche du Duero, avant d'avoir réparé ses pertes, il songea d'abord à tirer parti des bonnes dispositions que lui montraient les habitans des provinces de Tras-los-Montes et d'Entre Duero-e-Mino, espérant les attacher au sort de ses troupes en les compromettant. C'est dans ce but qu'il convoqua une réunion des principaux membres du clergé, de la noblesse et des bourgeois, assemblée dans laquelle se délibéra cette célèbre adresse à l'empereur qui portait en substance: « que la maison de Bragance fût déclarée déchue du trône, incapable de gouverner comme vendue à l'Angleterre, et remplacée par la personne que l'empereur daignerait désigner. » Sur ces entrefaites, et comme on organisait une sorte de gouvernement provisoire, l'ennemi commençait un grand mouvement contre le maréchal. L'impéritie d'un général de division, qui devait observer le Duero, et qui laissa passer ce fleuve sous ses yeux, faillit aperdre l'armée française et son chef, qui se trouvaient ainsi tournés et surpris dans Oporto même. Une résolution énergique prise en peu d'instans, exécutée avec autant de sang-froid que de vigueur, sauva tout ce qu'il était important de sauver, l'honneur et l'armée. Détruisant son artillerie et les bagages auxquels il donna lui-même l'exemple de mettre le feu, en brûlant les siens, et abandonnant les caisses du payeur à qui voulut y puiser, il se dirigea sur la Galice par des routes presqu'impraticables, et franchissant souvent, sans suivre aucune route tracée, des précipices à travers lesquels l'ennemi n'osa le poursuivre. Cette retraite hardie fut couronnée d'un plein succès, et l'arrivée de l'armée de Portugal, épuisée de fatigue, dans les environs de Lugo, eut ce grand résultat, que la ville de Galice, assiégée par vingt mille Espagnols, et qui ne pouvait plus tenir, fut aussitôt débloquée. Si elle fût tombée au pouvoir des assiégeans, il est probable que le duc d'Elchingen (Ney), qui s'était séparé de celles de ses troupes qui occupaient l'ouest de la Galice, pour s'enfoncer dans les Asturies, eût eu beaucoup de peine à rallier son corps dont Lugo était le centre des communications. C'est alors que les ennemis du duc de Dalmatie crurent avoir trouvé l'occasion de le perdre, en l'accusant d'avoir voulu se faire nommer roi de Portugal, sous le nom de Nicolas, qui ne fut jamais le sien. L'arrestation du général Ricard (aujourd'hui pair de France), chef d'état-major du maréchal, du colonel Donadieu (le même qui commandait en 1816 à Grenoble), et de quelques autres officiers de l'armée, donna lieu au bruit que le duc était disgracié. Celui-ci évacuant paisiblement la Galice et faisant prévenir le roi Joseph de la marche des Anglais, par l'Estramadure, se rendait à Salamanque pour se mettre à portée d'agir contre eux. Des courriers arrivés de France ne tardèrent pas à détruire les préventions défavorables qui planaient sur le maréchal; et deux maréchaux (dont l'un est encore vivant), qui passaient pour n'avoir pas été étrangers aux menées par lesquelles on avait cru perdre le duc de Dalmatie, furent mis sous ses ordres. Le premier acte de son autorité sur les troupes du duc d'Elchingen (Ney), fut l'ordre de leur faire évacuer la Galice, et de se rapprocher de lui dans la province de Salamanque. Cet ordre trou-

va le maréchal Ney en route, évacuant la Galice sans l'avoir attendu. En vain le roi Joseph était-il prévenu des mouvemens de lord Wellington, dont la marche sur le Tage fut le premier pas vers cette célébrité, établie par des fautes que l'aveugle fortune s'est plue à couronner. Le roi Joseph, par l'inconcevable aveuglement des personnes qui l'entouraient, n'ayant point donné aux rapports du duc de Dalmatie l'importance qu'ils méritaient, demeurait dans Madrid au sein d'une sécurité profonde. Cependant, les Anglais couverts par l'Alberche, leur droite au Tage, et leur gauche appuyée aux montagnes, étaient en bataille en avant de Talaveyra de la Reyna, à deux ou trois journées de la capitale. Joseph n'eut que le temps de courir à leur rencontre, et prit position dans la plaine, l'Alberche étant entre lui et lord Wellington. Ici commença cette bataille sanglante dont le général anglais et les généraux du roi Joseph se sont chacun de leur côté attribué les lauriers. L'armée française attaqua vigoureusement l'ennemi, enleva à diverses reprises plusieurs de ses positions, et redoubla les attaques pendant deux jours. Une foule de fautes pendant lesquelles la valeur s'usait en détail, furent faites dans ces combats successifs, mais l'ennemi n'en profitant point, voyait arriver une troisième aurore sans s'ébranler, et débouchait en masses par la grande route; toutefois le duc de Dalmatie ayant concentré les corps des ducs d'Elchingen et de Trévise (Ney et Mortier) avec le sien, accourait, de son propre mouvement et à marches forcées, par le col de Bagnos, Placencia et Navalmaral, sur les derrières de lord Wellington; il n'en était même plus qu'à peu de distance, lorsque Wellington apprenant ce hardi mouvement, se hâta d'abandonner le champ de bataille, sacrifiant une partie de son matériel, et laissant Talaveyra encombrée de ses blessés. Il passa aussitôt le Tage, à la faveur de la nuit, et reprit en hâte la route du Portugal par Truxillo. Le roi Joseph qui, d'après le bruit qu'il avait entendu pendant la nuit dans le camp ennemi, s'attendait à une attaque sérieuse, fut fort étonné au point du jour, de ne plus trouver d'armée devant lui, et apprit dans la soirée, par des coureurs du duc de Trévise qui obtenait un avantage au pont de l'Arsobyspo, à qui il devait son salut. Ce service, fruit d'une des plus belles conceptions militaires, fut apprécié à Paris, et valut au duc de Dalmatie le poste de major-général de l'armée d'Espagne, jusqu'alors occupé par le maréchal Jourdan. Cependant, les affaires du roi Joseph paraissaient désespérées; toute l'armée espagnole, concentrée dans la Manche, s'avançait à grands pas vers Madrid. Le nouveau major-général détermina le monarque, auquel on conseillait une évacuation, de marcher à la rencontre de l'ennemi. « Il sera toujours temps d'évacuer, lui dit-il, si nous sommes vaincus, et si au contraire votre majesté remporte une victoire, elle nous ouvrira la riche Andalousie. » La victoire d'Ocagna fut le résultat de cette grande détermination; elle eut cela de remarquable, que le roi, suivi de son état-major, quitta Madrid, attaqua l'ennemi à deux lieues d'Aranjuez, le battit complétement, et rentra dans sa capitale après avoir fait vingt-huit mille prisonniers de la matinée du 18 septembre 1809, à la soirée du 21. La *biographie* des frères Michaud a prétendu que M. Bory de St.-Vincent, attaché à cette époque au duc de Dalmatie, se donna, dès-lors, pour l'un des conseils du maréchal; rien n'est plus absurde qu'une telle allégation. Le colonel Bory de St.-Vincent n'eut jamais une prétention aussi ridicule, et on sait que le duc de Dalmatie n'avait ni le besoin, ni l'habitude de demander des conseils aux officiers qui l'entouraient. La brillante victoire d'Ocagna ouvrit aux armées françaises la route de l'Andalousie, où bientôt le major-général conduisit le roi Joseph. Les passages de la Sierra-Morena, fortifiés par les Espagnols, furent aussitôt forcés qu'attaqués; et la conquête de Séville devint le fruit de la rapidité des marches ordonnées par le maréchal. Dès lors Cadix, devenu depuis le boulevard des braves Espagnols, fût inévitablement tombé au pouvoir du vainqueur, si tous les chefs de son armée eussent été doués d'autant d'activité qu'il en déploya lui-même. Avec soixante-dix mille hommes environ, le duc de Dalmatie forma le siége de cette glorieuse cité, et occupa une surface à-peu-près égale à celle qu'occupaient autrefois, sur la carte de France, les provinces de Guienne, de Gascogne et de Languedoc. Il trouva bientôt

les moyens de détacher de son armée d'occupation un corps de vingt-cinq mille hommes, dont les forces du duc de Trévise faisaient la principale partie, pour opérer dans l'Estramadure méridionale, et sur le Guadiana, un grand mouvement qui devait favoriser l'invasion du Portugal, entreprise par le prince d'Esling (Masséna), sur le centre de ce royaume; tandis que ce général voyant consumer ses troupes devant les lignes de Torres-Védras, où était retranché Wellington, Soult attaquait, dans les premiers jours de 1811, Olivencia, place forte à neuf bastions, qui capitula avec une garnison de six mille hommes, après une semaine de tranchée ouverte. Huit jours étaient à peine écoulés, que le siége de Badajoz, place beaucoup plus forte qu'Olivencia, était déjà entrepris et poussé avec vigueur. Badajoz était armé de deux cent cinquante pièces de fort calibre au moins; sa garnison était de plus de huit mille hommes; ses approvisionnemens immenses; son commandant, le général Menacho, un guerrier intrépide et actif. La tranchée fut ouverte à deux cents toises des ouvrages avancés de Pardaleras sous les ordres du maréchal Mortier, du général de génie Lory, et du général d'artillerie Bourgeat, commandant le génie et l'artillerie. Le maréchal Soult visitait chaque jour les travaux, où demeuraient sans cesse ses aides-de-camp, et les officiers de son état-major. La faiblesse du corps assaillant n'avait pas permis d'investir la place; la rive gauche du Guadiana, sur laquelle se poursuivaient les opérations, était seule le théâtre de l'attaque et de la défense; et le siége était vers le milieu de sa durée, lorsqu'on vit paraître, sur les hauteurs opposées du fleuve, venant du Portugal par Elvas, un corps espagnol, fort de vingt milles braves, qui venait de perdre son illustre chef, le général la Romana. Cette apparition faillit à décourager les troupes assiégeantes; le duc de Dalmatie seul n'en parut point déconcerté. Il conçut sur-le-champ le projet de dissiper le secours dont on exagérait la force. Le capitaine Royou, avec ses pontonniers et ses ouvriers de marine, reçut l'ordre de réunir, malgré des crues d'eau qui semblaient repousser tout espoir de succès, les matériaux nécessaires pour construire des ponts ou des bacs; cette opération fut exécutée avec la plus heureuse promptitude; la division Gérard, forte de six mille hommes au plus, et l'une des brigades de cavalerie du général Latour-Maubourg (aujourd'hui ministre de la guerre), avec une seule compagnie d'artillerie légère, traversèrent le Guadiana dans une nuit du mois de février; à la pointe du jour, cette poignée de braves, passant la Guebora, et gravissant les hauteurs par la ferme et la chapelle de Santa-Engracia, attaqua l'armée espagnole, formée en carré dans une position où elle pouvait se croire inexpugnable. Les deux maréchaux, leurs officiers, les généraux Girard et Latour-Maubourg, confondus dans la mêlée et donnant tous ensemble l'exemple de la valeur, une demi-heure suffit pour déterminer une victoire dans laquelle les Français, n'ayant guère perdu que six cents hommes tués ou blessés, en mirent deux mille hors de combat, et ramenèrent six mille prisonniers. L'aide-de-camp Petiet, emporté par sa valeur, ainsi que le prince Prosper d'Aremberg, y coururent glorieusement risque de la vie en sabrant l'ennemi. Ainsi se trouva balayé le seul côté par lequel Badajoz pouvait espérer du secours. Cette victoire signalée appelée bataille de *la Guebora*, accéléra la reddition de la place, et le général Menacho ayant été tué d'un coup de canon, en venant visiter l'effet de la batterie de brèche que les assiégés avaient ouverte, Badajoz capitula au commencement de mars 1811. A peine le duc de Dalmatie eût-il pris possession d'une conquête qu'il devait à sa courageuse obstination, qu'il fut instruit du léger revers que venait d'éprouver le duc de Bellune à la Barossa; il lui fallut voler au secours de ce maréchal, laissant le duc de Trévise chargé d'occuper l'Estramadure, et le général Philippon dans Badajoz. D'un autre côté, un corps espagnol menaçait Grenade par les frontières de Murcie; le duc de Dalmatie se porta sur tous les points attaqués, calma toutes les alarmes, et venait jouir de ses triomphes dans Séville, lorsqu'il apprit qu'une puissante armée anglaise venait assiéger, sous les ordres du général Béresford, la clef de l'Estramadure. Réunir encore vingt-cinq mille hommes et voler au secours du général Philippon fut l'affaire de peu de jours. En partant d'une cité où l'armée française comptait des amis,

Soult harangua ses troupes sans leur dissimuler les dangers de leur position, et c'est au nom de ces dangers qu'il réclamait des efforts au-dessus de tous ceux qu'elles avaient faits jusqu'alors. Marchant en toute hâte par Monastério, Los-Santos et Santa-Marta, l'armée française arriva en huit jours sur les bords de la petite rivière d'Albuhera, et prit position dans les bois d'Yeuses dont elle baigne la lisière. Les Anglais, apprenant ce mouvement, avaient laissé dans leurs travaux le nombre d'hommes strictement nécessaire pour empêcher les assiégés de détruire ceux ci; ils étaient venus placer leurs forces mobilisées à cheval sur la grande route, leur gauche à l'Albuhera, leur centre dans le village de ce nom, et leur droite sur le chemin qui de l'Albuhera, conduit à Olivencia par Valverde. Olivencia n'avait point été attaqué, et le commandant français s'y maintenait. Les forces de lord Beresford étaient entièrement dissimulées derrière les plis du terrain. Le duc de Dalmatie parut croire que la levée du siége de Badajoz était opérée, et jugeant lord Béresford en pleine retraite sur le Portugal, par la route de Jerumena, ne lui supposant d'ailleurs qu'environ trente mille hommes, il résolut de profiter de cette marche pour l'attaquer, mais ce jugement était hasardé; Béresford avec ses Portugais et les Espagnols n'avait guère moins de quarante-cinq mille hommes disposés en bataille sur deux lignes avec une réserve. Les troupes françaises, n'ayant eu ni le temps de se rafraîchir ni celui de reprendre haleine, après des marches et des bivouacs pénibles, attaquèrent sur-le-champ. La division Goudinot, appuyée d'un peu de cavalerie légère se porta sur le village afin d'y attirer l'attention de l'ennemi; la cavalerie du général Latour-Maubourg fit un grand circuit pour déborder sa gauche, tandis que le général Girard (tué à Waterloo), avec l'infanterie, marchant en colonne serrée sur le centre, et soutenu d'une réserve de grenadiers réunis, rompit le feu de la manière la plus brillante. Le succès fut d'abord complet; le général Latour-Maubourg, avec ses lanciers polonais, tomba si à propos sur la droite des Anglais, que deux de leurs régimens furent à l'instant culbutés ayant éprouvé une grande perte d'hommes. L'aide-de-camp Tholosé, non loin du maréchal, prit un drapeau en cette occasion. Girard fut bientôt maître de la position, et la victoire était décidée lorsque, par la plus déplorable fatalité, presque tous les chefs de l'armée assaillante tombèrent en moins de dix minutes sous le plomb ennemi. Le général Verley et quatre colonels furent tués; les généraux Gazan, Brayer, Maransin; tous les colonels et les aides-de-camp du maréchal furent en même-temps blessés d'une manière plus ou moins grave. L'effet d'un tel malheur ralentit d'abord l'élan des troupes françaises qui, s'apercevant bientôt qu'elles avaient perdu leurs principaux commandants, demeuraient comme immobiles sur le champ de bataille, à quelques pas des Anglais, étonnés d'un choc si rude. On vit ici un exemple mémorable de présence d'esprit militaire. Le duc de Dalmatie, au milieu de ses troupes, jugeant par lui-même de l'impossibilité de les porter désormais en avant, ne voulut pas néanmoins qu'elles reculassent; il lui importait de payer d'audace. L'armée française avait perdu au moins cinq mille hommes, tant tués que blessés en moins d'une heure, et les alliés en ont avoué depuis huit mille, ce qui en suppose plus de douze. Chacun demeura dans sa position, séparé par la petite rivière d'Albuhera, et les Français surent conserver une attitude tellement fière, que pour venir désaltérer leurs chevaux dans ce torrent, les cavaliers anglais étaient en quelque sorte obligés d'en demander la permission à ceux du général Latour-Maubourg. L'on demeura trois jours dans la même attitude; le duc de Dalmatie, sentant alors que le maréchal Béresford, se ravisant par une telle inaction, pourrait bien enfin l'attaquer à son tour, quitta son bivouac pendant la troisième nuit, après avoir évacué ses blessés sur Séville; il se retira sur Lierena par Corte de Peleas, chargeant le général Maubourg de faire l'arrière-garde. Le chef d'escadron Bourbon-Busset (aujourd'hui lieutenant-général), fut fait prisonnier dans cette retraite, ayant chargé avec trop d'ardeur les premières troupes ennemies qui s'ébranlaient pour suivre et observer la marche de l'armée. Le but du duc de Dalmatie était atteint; il avait voulu donner au duc de Raguse (Marmont), le temps de venir au secours de Badajoz, dont le siége demeura interrompu pendant près de vingt jours, à cause de la né-

cessité où se trouva le général anglais d'observer et de combattre l'armée française. Le duc de Raguse étant en effet arrivé, le boulevard de l'Estramadure fut sauvé. Après avoir fait leur entrée dans cette ville, chacun des maréchaux se retira dans les provinces soumises à son commandement. Les affaires d'Espagne étaient alors, pour le roi Joseph, dans l'état le plus prospère, et le duc de Dalmatie fut reçu dans Séville avec un véritable enthousiasme, car la lutte paraissait terminée ; mais bientôt on apprit la perte de Ciudad-Rodrigo, et peu après celle de la bataille des Arapiles, ainsi que la marche des Anglais sur Madrid, marche qui força le roi d'abandonner sa capitale. Les Anglais venaient d'ailleurs de renouveler une puissante tentative sur Badajoz, qui, n'ayant pu être secouru au milieu de tant d'embarras, était enfin tombé en leur pouvoir. Le maréchal reçut alors des ordres réitérés pour évacuer l'Andalousie; mais il ne pouvait se résoudre à quitter un si beau pays où se plaisaient ses troupes, et dans le moment où il pouvait espérer d'y jouir du repos. Il s'y décida cependant, et craignant, d'après les renseignemens alarmans venus de la cour, que lord Wellington n'interceptât la route de Madrid par Despegnarrepos, il opéra son évacuation vers le royaume de Valence, par Guadix, Baetza, Huescar et les déserts de la partie septentrionale du royaume de Murcie. Pendant près de trois ans que le duc de Dalmatie occupa le midi de l'Espagne, il administra ce pays sans que les opérations militaires, auxquelles il fut obligé, l'aient pu distraire un instant des détails les plus minutieux. Son système de prise de possession, fut le même que celui des Arabes qui, au temps de la conquête, avaient couvert l'Espagne d'un réseau de petites places à l'abri des coups de main, ce qui rendait disponibles et agissantes au besoin les troupes qui, n'étant point nécessaires à la défense de ces places, pouvaient être dirigées sur tous les points. C'est ainsi qu'il put trois fois se porter en Estramadure, et deux fois sur les confins de Murcie. Pendant ce temps, le corps entier du duc de Bellune pressait le siége de Cadix, pour lequel furent fondus des mortiers à la Villautrai. Ces terribles instrumens de mort lançaient, à près de trois mille toises, des bombes qui dépassaient souvent la ville assiégée. L'armée française n'était entrée en Andalousie qu'avec de l'artillerie légère, et deux millions de francs, au plus, dans ses caisses; elle ne reçut pas du dehors six pièces de siége et plus d'un million de piastres; cependant, durant trente mois, elle fut payée à jour, nourrie et habillée; plus de trois cents pièces de canon, mortiers et obusiers furent coulés dans la magnifique fonderie de Séville. Le maréchal faisait fabriquer jusqu'à sa poudre. Tant de dépenses obligèrent à lever de grandes contributions, dont une moitié se payait rigoureusement en argent, et l'autre en denrées. La manière dont ces contributions furent perçues, et les exactions que se permirent quelques agens produisirent les plus tristes effets dans l'opinion publique, et les ennemis du maréchal ne manquèrent pas d'en tirer des argumens contre la gloire de ce que l'on pourrait appeler, avec quelque raison, son règne de trente-six mois. Quoi qu'il en soit, après une retraite pendant laquelle on ne l'avait point inquiété, le duc de Dalmatie rejoignit le roi d'Espagne sur les confins de Valence, à Fuente de la Higuéra, où le duc d'Albuféra (Suchet), étant venu se concerter avec lui, il fut décidé qu'il se maintiendrait sur les rives de la Méditerranée, soumises par lui, et sur le développement desquelles aucune force anglaise imposante, n'interrompait les communications avec la France. Le roi, accompagné du duc de Dalmatie, et dont les forces réunies s'élevaient à plus de soixante mille hommes, prit la route de Madrid par Almansa, St.-Clemente d'Ocagna, dans le dessein d'attaquer les Anglais en quelque position qu'on les trouvât. Pendant cette marche, Chuichilla, petit fort espagnol, tomba au pouvoir du général français Darricaud. Les premiers postes ennemis furent rencontrés au grand pont du Rio-Jara, non loin d'Aranjuès, et forcés, après une vive fusillade. Dès-lors les Anglais battirent en retraite avec une précipitation incroyable ; ils évacuèrent Madrid, où le roi ni aucune personne marquante de l'armée ne voulurent entrer, malgré les soumissions que vinrent faire les habitans au village de Lég..nès, distant d'une lieue de cette capitale. Après cinq jours de marche, on trouva enfin une assez forte arrière-garde de cavalerie

en bataille, sous le village de Labajos (grande route de Madrid à Bayonne par Valladolid); mais celle-ci n'attendit pas le combat, et se retira par des chemins de traverse sur Alba de Tormes. C'est en ce lieu que l'armée française fut obligée, pour la première fois, de suspendre sa marche, après avoir parcouru plus de 150 lieues de chemin en vingt jours environ. La Tormes, rivière sur laquelle Alba est située, est partout guéable, mais présentait cependant un obstacle important, par la conformation de ses rives. Lord Wellington, croyant y voir se briser une seconde fois les efforts de l'assaillant, s'en était couvert, et ses troupes, concentrées et égales en nombre à celles qui l'avaient poursuivi, se trouvaient à-peu-prés sur ce même terrain où le duc de Raguse avait été vaincu quelques mois auparavant; mais le vainqueur des Arapiles n'avait plus à faire au même homme. Pendant trois jours, on fit des démonstrations comme pour passer la Tormes de vive force, tandis qu'on faisait reconnaître le pays; mais par une marche de nuit, les troupes françaises ayant gagné à trois lieues au-dessus d'Alba, le gué de Gali-Sancho, à l'aide d'une marche rapide, elles se trouvèrent en bataille sur la droite anglaise, à la fin du jour, et aux pieds des Arapiles même. La nuit empêcha le résultat que devait avoir cette importante manœuvre. On échangea seulement quelques coups de canon sur le soir; et Wellington ne perdit pas un moment, pendant l'obscurité, pour se retirer de la position dangereuse où il se trouvait. Posté sur la grande route de Ciudad-Rodrigo, il n'hésita point à la prendre, pour se retirer en toute hâte. Cependant l'armée française ne pouvait agir qu'à travers les bois, les champs et des landes, et dans l'espoir de couper l'ennemi dans sa marche, elle se jeta, par sa gauche, à travers le pays. Une pluie par torrens ayant commencé à tomber pendant ces manœuvres, rendit bientôt le terrain impraticable; les hommes, les chevaux s'y enfonçaient; il n'était plus possible d'en arracher l'artillerie; le mouvement de l'assaillant ainsi ralenti, les Anglais purent trouver une retraite dans Ciudad-Rodrigo, abandonnant plusieurs canons et grand nombre de traîneurs. On ne put entamer leur arrière-garde qu'à Samugnos, où lord Paget, chef de l'état-major général anglais, fut fait prisonnier par un chasseur de l'escorte du duc de Dalmatie dans le groupe même que formait l'état-major de celui-ci. Ainsi finit la campagne qui cependant consolida la grande réputation qu'on prétendait faire dès-lors au vainqueur de Waterloo. Nos lecteurs nous pardonneront sans doute l'attention que nous avons cru devoir donner aux détails militaires qui précèdent, et à ceux qui vont suivre, en faveur de leur extrême exactitude. Nous croyons pouvoir attester que, nulle part, l'histoire n'aura trouvé de matériaux plus fidèles. Après cette campagne d'hiver, qui correspond à la célèbre campagne de Russie, Joseph retourna directement à Madrid, et le duc de Dalmatie, avec l'armée qu'il avait conduite du fond de l'Andalousie aux frontières septentrionales de Portugal se rendit, par Avila et ses montagnes, dans la ville de Tolède, aux environs de laquelle furent cantonnées les troupes; ainsi Madrid se trouvait couvert du côté du sud et de l'Estramadure. La moitié de la péninsule seulement restait au pouvoir du roi Joseph. En mars 1813, le duc de Dalmatie reçut la permission de rentrer en France pour y passer trois mois; il emmena avec lui environ quatre mille hommes d'élite pris dans tous les corps de l'armée d'Espagne, et destinés à remplacer une partie de cette vieille garde ensevelie dans les glaces de la Russie, pendant la retraite de Moscou. Il ne jouit point à Paris du repos qu'il espérait y trouver. A peine y fut-il arrivé, que l'empereur, partant pour l'Allemagne, lui donna l'ordre de l'y suivre; il n'avait point de commandement particulier, et le bruit se répandit que l'emploi de major-général lui était dès-lors destiné. Ce bruit s'accrédita même à tel point, que le prince de Neufchâtel (Berthier), en conçut la plus vive inquiétude, et ne négligea aucune occasion d'éloigner le seul rival qu'il eût à craindre. Le duc d'Istrie (Bessières), ayant été tué à Lutzen (2 mai 1813), le duc de Dalmatie le remplaça dans le commandement en chef et l'organisation de la garde impériale, et ce corps éprouva bientôt l'effet de son activité. La veille de la bataille de Bautzen, le duc de Dalmatie fut investi du commandement du centre. « C'est par le centre que vous contribuâtes à la victoire d'Austerlitz, » lui dit Napoléon, « rendez ici le

mêmes services. » Le corps du général Bertrand, une division italienne et une brigade croate composaient les forces avec lesquelles le duc de Dalmatie combattit dans cette occasion. Le duc de Frioul (Duroc), ayant été tué deux jours après à Macersdorf, le duc de Dalmatie fut encore chargé de remplir ses fonctions de grand maréchal. On remarqua une chose bizarre à ce sujet, c'est que le premier coup de canon de la campagne, ayant tué le duc d'Istrie, et le dernier le duc de Frioul, le duc de Dalmatie semblait n'avoir été rappelé d'Espagne que pour cumuler leurs fonctions. De retour à Dresde, après l'armistice conclu à Neumark, sur les frontières de Silésie, le duc de Dalmatie travailla tous les jours avec l'empereur, qui lui donna des preuves de la plus extrême confiance. L'on reçut alors la nouvelle de la funeste bataille de Vittoria. L'empereur sachant Bayonne ouverte et désarmée, et la population du midi fatiguée du régime impérial; instruit qu'il ne restait pas dix hommes par régiment dans l'armée de Joseph, après une inexplicable dispersion, crut voir, dès cet instant Wellington à Toulouse et à Bordeaux. Dans sa profonde surprise il fit appeler le duc de Dalmatie : « Partez sur-le-champ, maréchal, » lui dit-il, « ne vous arrêtez à Paris que que pour vous entendre avec le ministre de la guerre; volez au devant des Anglais; tâchez de les arrêter où vous les rencontrerez. » Le duc de Dalmatie prouva, par la diligence qu'il fit, que s'il eût été à la place du vainqueur de Vittoria, on ne l'eût pas vu se borner, après un succès inespéré, à faire quelques lieues en avant pour s'arrêter sur les bords du ruisseau de Bidassoa. Parti de Dresde à l'instant même où il en reçut l'ordre, Soult était huit jours après à St.-Jean-de-Luz. Il trouva l'ennemi timidement cantonné sur les terres d'Espagne, lui laissant le temps de se fortifier, d'armer Bayonne, et de réunir ses troupes dispersées. Les soldats, en apprenant l'arrivée d'un chef, dans les talens duquel on avait la plus haute confiance, rejoignirent les aigles de toutes parts, et vers le quinzième jour, le duc de Dalmatie était en état de prendre l'offensive; il tenta de rentrer en Espagne par Roncevaux, et, s'il était possible, d'enlever Pampelune. Si ce hardi projet eût réussi, Wellington se trouvait à son tour tourné et surpris sur le terrain même de son dernier triomphe; mais la marche retardée d'une division, fit avorter le plan le mieux conçu. De retour à son quartier-général de St.-Jean-de-Luz, le maréchal réorganisa ses troupes, et dans les derniers jours d'août, il tenta de nouveau de rentrer en Espagne, en attaquant l'ennemi de l'autre côté de la Bidassoa, dans la forte position de St.-Martial. Un combat terrible, livré en cette occasion, n'eut aucun résultat satisfaisant, et ce fut la dernière fois que l'armée française se battit sur la terre étrangère. Néanmoins, le peu de succès des opérations offensives du maréchal, ne put déterminer le duc de Wellington à faire le moindre effort pour profiter de ses pertes; trois mois entiers s'écoulèrent sans qu'il tentât le passage de la Bidassoa; laissant ainsi à son rival, qui sut en profiter, le temps de se retrancher, en fortifiant Bayonne de manière à pouvoir disputer le terrain pied à pied avec une poignée de soldats. Enfin l'armée anglaise s'ébranla; elle dut batailler deux jours pour faire les deux lieues qui séparent l'île des Faisans de Siboure, et quatre, pour conquérir les quatre lieues entre St.-Jean-de-Luz et Bayonne. Le duc de Wellington avait cent vingt mille hommes sous ses ordres; il n'en restait pas soixante mille effectifs, au duc de Dalmatie. Celui-ci, manœuvrant sur l'Adour, fit de Bayonne le pivot de ses opérations, et, pendant quatre jours de suite faisant, tantôt sur la rive gauche, tantôt sur la rive droite de ce fleuve des mouvemens aussi hardis que rapides, il fit éprouver aux Anglais des pertes énormes; mais il ne put continuer d'agir dans le système qu'il s'était proposé, l'empereur lui ayant retiré presque toute sa cavalerie, et successivement deux belles divisions d'infanterie. Affaibli par ces emprunts de troupes, le duc de Dalmatie se vit réduit à se retirer devant un ennemi dont les forces s'acroissaient sans cesse. Il s'affaiblit encore davantage en laissant la division du général Abbé dans Bayonne, avant de se retirer sur Peyrehorade. Il ne renonçait cependant point à livrer des batailles, et par un grand mouvement sur Hasparent et la Bastide de Clarence, ayant débordé la gauche anglaise, il lui livra un combat dont le résultat fut celui de tous

ceux qu'il livra par la suite, c'est-à-dire que, réduit à des forces très-inférieures, après des succès plus ou moins prononcés, il lui fallut toujours céder le champ de bataille, et se retirer devant le poids des forces imposantes qui s'accumulaient sans cesse devant lui. St.-Palais et Sauveterre furent successivement témoins de nouveaux chocs, que suivirent la bataille d'Ortès, où trente mille Français eussent certainement triomphé des quatre-vingt mille soldats de lord Wellington, dans une position parfaitement choisie, si la faute qui donna lieu à une enquête et que fit un officier chargé d'observer les passages du Gave, n'eût forcé le maréchal à se retirer vers la fin d'une journée sanglante, sur St.-Sever par Sault-de-Navailles. Trois jours après, une bataille nouvelle fut livrée dans Aire. Après cet effort on paraissait penser généralement que le duc de Dalmatie allait se retirer sur la Garonne, mais il trompa tous les calculs en se portant précipitamment à Tarbes, d'où, se jetant sur sa droite, il prenait comme à revers les Anglais par Lembège, Conchez et Garlin. Tout ce terrain fut disputé; enfin le nombre l'emportant nécessairement, le maréchal rentra dans Tarbes, où se donna le lendemain le septième combat depuis le départ de Bayonne. Après l'affaire de Tarbes, l'armée française, prenant la route de Tournai, Lanemesan et St.-Gaudens, se concentra dans Toulouse. Lord Wellington, selon toutes les apparences, devant prévoir le dessein du maréchal, et demeuré maître de la route directe par Auch, eût dû prévenir son rival; dans cette appréhension celui-ci voyageait à marches forcées, toujours prêt à passer la Garonne et à se joindre au maréchal duc d'Albuféra (Suchet), dans le cas où le général anglais l'eût devancé dans l'occupation de Toulouse. Mais il paraissait dans le plan de lord Wellington de pas tirer le moindre parti des circonstances. En effet, bien qu'instruit de ce qui se passait à la même époque, dans le nord de la France, il laissa le temps au maréchal, non-seulement de se jeter dans Toulouse, mais d'en fortifier le faubourg situé sur la gauche du fleuve, ainsi que les hauteurs qui diminuent la ville de l'autre côté du canal. On a répandu le bruit que dans cette position, le duc de Dalmatie, en sa qualité de lieutenant de l'empire, envoya au duc d'Albuféra l'ordre d'évacuer la Catalogne et de le venir joindre avec son armée. Il est certain qu'avec leurs forces réunies, les deux maréchaux eussent probablement anéanti Wellington, déjà effrayé de s'être si fort avancé dans un pays où l'opinion qui lui avait d'abord souri, commençait à se prononcer contre une occupation étrangère; les Basques et les habitans des Pyrénées occidentales, ne criaient point comme certains Bordelais *vivent les Anglais*. On disait encore que le duc d'Albuféra ne voulut point dans cette occasion reconnaître les ordres d'un autre maréchal, et qu'ayant refusé de secourir le duc de Dalmatie, celui-ci demeura, avec vingt-deux ou vingt trois mille combattans, en face de quatre-vingt mille. Il paraît certain en effet que le duc de Dalmatie engagea le duc d'Albuféra à concentrer ses troupes, ainsi qu'à quitter l'Espagne, à se rapprocher de lui, à se tenir prêt à manœuvrer à sa portée; mais il est absolument faux qu'il l'ait appelé à prendre part à la bataille qui se livra quelques jours plus tard, et par conséquent, que le conquérant du royaume de Valence, déjà couvert de tant de lauriers, ait refusé cette occasion d'acquérir une nouvelle gloire. Quoiqu'il en soit, le 10 avril 1814, le duc de Dalmatie fut attaqué par les Anglais dans ses belles positions. Depuis dix jours les alliés étaient entrés dans Paris; l'empereur avait abdiqué à Fontainebleau; le gouvernement des Bourbons était reconnu. Il est au moins fort extraordinaire que le général en chef de l'armée anglaise, toujours bien informé jusqu'alors, ignorât ces grands événemens; peut-être serait-il raisonnable de supposer que dans la presque certitude d'un dernier succès que semblait lui promettre des forces plus que quadruples, il essaya sans trop exposer son armée ni lui-même, d'anéantir les restes d'une armée dont il savait le chef suprême en route pour l'île d'Elbe. On a imprimé et soutenu que le duc de Dalmatie devait être instruit des événemens de Paris, et, dans ce cas, qu'il ne devait pas livrer bataille; la vérité est qu'il a reçu la bataille et ne l'a point livrée. Quoi qu'il en soit, le résultat de l'attaque du 10 fut un dernier triomphe pour l'armée française; les Anglais y perdirent près de dix mille hommes; sans la faute

d'un général de division qui l'expia, en se faisant bravement tuer à la tête des troupes qu'il avait mal engagées, Wellington était probablement obligé de repasser promptement la Garonne, n'ayant peut-être d'autre ressource, pour regagner l'Espagne, que d'imiter cet amiral anglais qui, se voyant battu dans l'Inde, par le bailli de Suffren, lui envoya, par un parlementaire, l'avis que la paix était signée en Europe. Demeuré jusqu'au soir dans ses positions, on a dit que le duc de Dalmatie songea un instant à une attaque pour le lendemain, et même à faire de Toulouse une nouvelle Sarragosse, mais que, touché par la vue de cette grande cité, qu'une défense désespérée eût réduite aux plus horribles malheurs, il renonça à ce projet, et ordonna, dans la nuit, l'évacuation des lieux où la victoire venait de lui accorder ses dernières faveurs. Ayant opéré sa retraite sur Castelnaudary, il apprit dans cette ville le rétablissement de la maison de Bourbon. Peu de jours après, le duc d'Angoulême qui, comme on sait, servait en qualité de volontaire dans l'armée anglaise, vint recevoir la soumission et passer en revue une armée à laquelle on retira bientôt son général. De retour à Paris, le duc de Dalmatie fut d'abord sans emploi, mais nommé gouverneur de la 13ᵉ division militaire, il fit un voyage en Bretagne où le duc d'Angoulême venait de le précéder et d'ordonner l'érection du monument de Quiberon dont on a, par erreur, attribué l'idée au maréchal. Celui-ci ne s'en étant point défendu comme il eût pu le faire, beaucoup de complimens lui en furent adressés et lui en sont faits tous les jours encore qu'ils ne lui soient point dus. C'est au retour d'un voyage qui fixa sur lui les yeux de la cour, que le duc de Dalmatie fut appelé à réparer les fautes du ministre dont, comme général, il avait déjà réparé les fautes en Andalousie. Le portefeuille de la guerre, confié au duc de Dalmatie, le plaça dans la plus fausse de toutes les positions; obligé d'introduire dans l'armée française des officiers qui l'avaient combattue ou qui n'avaient jamais fait la guerre; conservant cependant, autant qu'il le pouvait, dans leurs emplois ses vieux camarades, il ne contenta personne et blessa toutes les prétentions. On lui doit néanmoins cette justice, que sa prodigieuse activité mit bientôt à jour tout le travail arriéré, et qu'il servit de la meilleure foi la cause des Bourbons auxquels il avait cru devoir se rallier. Il donna même les seuls conseils raisonnables et qu'on eût dû suivre, pour isoler Bonaparte après le débarquement de Canne; et l'arrivée de ce prince dans Paris, ne fut vraiment assurée qu'au moment où le duc de Dalmatie remit le portefeuille de la guerre au duc de Feltre. S'étant retiré au 20 mars dans sa terre de l'Etang, près de St.-Cloud, il y demeura jusqu'à l'instant où, rentré aux Tuileries, Bonaparte l'envoya chercher; il se dévoua de nouveau au service de ce prince, après une entrevue qu'il n'avait pas sollicitée. Nommé pair, il parut à la séance des deux chambres, où fut prêté individuellement le serment de fidélité au chef de la quatrième dynastie. Il accompagna celui-ci peu après en qualité de major-général et remplissait cette haute fonction à Waterloo. Après les désastres de cette journée, il revint à Paris avec une précipitation qu'on a blamée. Ceux qui connaissent les grandes ressources du maréchal dans les circonstances les plus désespérées, ne lui pardonnaient pas de n'avoir pas essayé, au moins, de rallier les débris de l'armée à quelque distance de Paris. S'il eût employé dans cette circonstance les talens et la ténacité qu'il avait montrés dans le midi contre le même Wellington, tout annonce qu'il eût retardé l'instant marqué pour l'humiliation de la France. Quoi qu'il en soit, cette sorte de défection fut mal récompensée; le duc de Dalmatie fut inscrit le premier sur l'ordonnance de proscription du 24 juillet 1815, et confirmée par la loi dite *d'amnistie* du 12 janvier 1816. Le maréchal apprit qu'il était banni, chez M. Brun-de-Villeret, son ancien aide-de-camp. M. Brun, à-la-fois militaire distingué et dont un patriotisme éclairé a marqué la place parmi les plus dignes représentans de la nation, avait eu le bonheur de sauver la vie à son ancien général, lorsqu'à l'instant de son arrivée dans le département du Tarn, quelques brigands lui préparaient le sort de l'infortuné maréchal Brune. Il publia à cette époque un mémoire justificatif où ses amis virent avec peine qu'il eût outrepassé cette limite de dignite dans laquelle doit se renfermer l'innocent qu'on opprime; qu'était-il besoin d'y appeler injurieusement *cet homme*, celui que huit jours au-

paravant on appelait respectueusement *mon maître?* Le duc de Dalmatie, ayant obtenu des quatre grandes puissances alliées, la faveur de résider à Dusseldorf, où sa femme possède quelques biens, il n'a point été question de l'envoyer à Prague, à Koenigsberg, ou en Crimée. Rentré en France, lorsque la révocation de la tyrannique ordonnance qui l'exilait est devenue une mesure générale, il a reçu du roi, le 9 janvier 1820, le bâton de maréchal, et peu de jours après, son traitement lui a été rendu ainsi que tout ce qui pouvait lui être dû, pour ce qui s'était accumulé de sa solde pendant une absence de cinq ans et demi. Cet acte de justice a d'abord paru une faveur spéciale parce que le même ministre qui fait rembourser au maréchal ce qui lui est légitimement acquis, refuse à ses compagnons d'infortune une chose qu'il ne peut être dans l'intention du prince qu'on leur conteste. Le duc de Dalmatie a cru devoir démentir dans les journaux que ce fut à titre de grace qu'il avait reçu le courant et l'arriéré. Peut-être tous les proscrits eussent-ils bien agi en n'acceptant rien, même de ce qui leur appartenait, qu'autant que justice entière eût été rendue en totalité à des Français qui avaient supporté les mêmes infortunes. Il est une solidarité de malheurs à laquelle on ne manque point, même légèrement, sans que la malignité publique ne suppose de plus sérieuses infidélités. Quoi qu'il en soit, depuis que les comptes du duc de Dalmatie ont été réglés, on prétend qu'il a été appelé au pavillon de Marsan par M. le comte d'Artois, qui désirait conférer avec lui. Si l'on s'en rapporte à des bruits qui paraissent fondés, l'entrevue se serait d'abord passée en complimens: «Monsieur le duc», a dit ensuite ce prince, «nous sommes aujourd'hui obligés de convenir qu'en 1815 nous avons été malheureusement trompés sur votre compte; nous vous croyions notre ennemi; nous sommes partis pour Gand dans cette conviction; nous en sommes revenus avec la même opinion; nous avons eu depuis des preuves sensibles du contraire, et comme il est de notre devoir de vous en faire l'aveu, il est du vôtre de ne plus vous souvenir de ce que ces erreurs vous ont coûté.—Monseigneur, je n'eus jamais d'autre règle que mon devoir, *fais ce que dois, advienne que pourra* est mon adage favori. — Vous serez des nôtres, M. le maréchal. Vous nous soutiendrez; vous nous défendrez; vous nous aiderez à confondre nos ennemis, si jamais notre dynastie était de nouveau menacée. —Monseigneur, le roi peut compter sur ma fidélité; mais puisque V. A. daigne me parler avec bonté, elle m'autorise à lui parler avec franchise. Il n'y a point de bon Français qui ne soit disposé à soutenir le gouvernement dans la ligne que la constitution lui trace; mais il n'y en a point non plus de véritablement attaché à son pays, qui croie que le gouvernement puisse se soutenir hors de cette ligne. La masse est trop inquiète pour que son attachement à la dynastie n'en soit pas ébranlée. On semble avoir voulu lasser le peuple du gouvernement représentatif, en lui montrant des députés toujours prêts à sanctionner ce que le pouvoir leur propose. Cet état d'avilissement dans lequel on a plongé la représentation nationale, loin de tourner au profit de l'autorité royale, n'a servi qu'à les ébranler l'une et l'autre; on a réussi à rendre tout incertain, tout problématique; on a sapé la société dans toutes ses bases, on l'a attaqué dans tous ses intérêts; on semble avoir abandonné à la force la solution du problême, et par une tendance inévitable, par l'état de l'opinion, par la direction naturelle des esprits, la force sera toujours du côté du peuple.—Mais vous voyez que nous pouvons au moins compter sur nos soldats.— Non, monseigneur, une fois peut-être par égarement; mais ils se souviendraient bientot qu'ils sortent tous du sein de la nation; et ils ne déchireraient pas leur mère.—Mais du moins l'Europe ne resterait pas tranquille spectatrice de cette lutte; et ceux qui ont rétabli le principe de la *légitimité* en France n'auraient pas besoin que nous nous exposassions au reproche de les avoir appelés, pour...— Ne vous faites pas illusion, monseigneur. Je dois aux malheurs qui m'ont forcé de visiter l'étranger, l'avantage de connaître, mieux qu'on ne la juge aux Tuileries, la position de l'Europe. Il me paraît fort douteux que les puissances étrangères voulussent tenter les hasards d'une troisième invasion; il me paraît d'ailleurs fort douteux qu'ils trouvassent dans leurs sujets des dispositions pour les seconder; il me paraît encore douteux que, quand ils en formeraient la tentative, appelés et appuyés par les factieux de l'intérieur, ils réussissent à

mettre le pied sur le sol français qui, aux premières menaces, serait hérissé de défenseurs. Mais quand, dans l'espoir d'emporter de nouveaux milliards, ou de démembrer notre territoire, ils réuniraient assez de forces pour réaliser en partie cette périlleuse entreprise; croyez-moi, monseigneur, ce ne serait point pour votre cause qu'ils marcheraient; ce ne serait point pour soutenir votre trône qu'ils prendraient les armes. Alors, croyez qu'une subversion générale suivrait bientôt leur triomphe momentané, jusqu'à ce que la France impérissable, renaissant de ses ruines, pût confier à d'autres mains ses destinées. — M. le maréchal, il y a peut-être du vrai dans ce que vous dites; mais le gant est jeté; arrivera ce qui pourra; reculer maintenant nous est impossible. » Voilà, non pas textuellement sans doute, mais au moins en substance la conversation que l'on suppose avoir eu lieu entre le comte d'Artois et le duc de Dalmatie; on voit qu'il y est entré dans des détails très-étendus sur la situation de la France, et qu'il a peint l'état actuel des choses dans les termes les plus vrais et en même temps les plus propres à convaincre ce prince. Le duc de Dalmatie est un homme robuste et infatigable de corps et d'esprit, d'un jugement droit, d'une force d'ame inflexible, d'une justice reconnue; mais des formes dures et quelquefois même repoussantes, ternissent ces précieux avantages. Habitué de bonne heure à l'obéissance passive, on prétend qu'il conçoit difficilement qu'on puisse conduire une nation autrement qu'un régiment, une division ou un grand corps d'armée; mais la conversation que nous venons de rapporter, semble détruire une pareille assertion, qui n'est peut-être qu'un effet de l'envie qu'inspire son mérite. On l'a accusé de concussions et d'avarice, peut-être parce qu'autour de lui il a trop souffert des concussionnaires, grande leçon pour les hommes puissans qui négligent les personnes les plus utiles à leur réputation, mais qui ne prennent pas la peine de s'accommoder à tous leurs caprices, pour rapprocher d'eux les subalternes ambitieux qui, profitant de leurs erreurs, ne les excusent jamais. Néanmoins, si le duc de Dalmatie ne fut pas plus que l'infortuné maréchal Ney ce qu'il pouvait et devait être dans la chambre des pairs des cent jours, il n'est pas moins certain qu'il est véritablement Français et Français avant tout; mais les vertus privées et civiques, les talens militaires et toute la valeur d'un guerrier, peuvent ne point comporter le courage politique. Le duc de Dalmatie a devant lui une assez longue carrière, pour qu'il puisse faire connaître que l'exil a développé en lui cette qualité, la plus rare de toutes, chez les hommes que le hasard ou leur mérite ont mis en évidence.

SOUQUES (*François-Joseph*), était, en 1793, l'un des plus honorables amis de ce parti, également célèbre par ses talens, ses vertus et son courage, qui ne cessa qu'en montant sur l'échafaud de défendre la cause de l'humanité, de la liberté et de la justice. Ami intrépide et dévoué du malheureux Brissot, M. Souques accompagna dans la suite, après les proscriptions des 31 mai et 2 juin 1793, cet homme si bon, si simple, qui joignait aux plus douces vertus sociales, et aux talens les plus distingués (*voy.* Brissot), le désintéressement le plus rare et le plus ardent amour de la patrie. Ramené à Paris avec lui, Souques fut jeté dans les prisons, et n'échappa que par une sorte de miracle, au supplice que subirent presque tous ses nobles amis. Rendu à la liberté, après le 9 thermidor, il resta sans emploi pendant le reste de la session conventionnelle et sous le gouvernement directorial, et fut nommé sous-préfet d'Orléans par le gouvernement impérial. Élu deux fois membre du corps-législatif par le département du Loiret, il faisait, en 1814, partie de cette assemblée, à laquelle la restauration des Bourbons rendit la parole. Souques y défendit avec courage les intérêts nationaux que l'émigration et ses complices de l'intérieur s'essayaient déjà à attaquer. Dans la séance du 9 août de la même année, il prononça un discours plein d'énergie en faveur de la liberté de la presse, qui succomba néanmoins, sous les misérables arguties et la fausse logique de l'abbé de Montesquiou. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte eut repris les rênes de l'état, Souques fut appelé à la chambre des représentans, par le même département du Loiret qui l'avait précédemment élu au corps-législatif, et se montra fidèle aux principes qui avaient déjà honoré sa carrière politique. Il a cessé, depuis, de faire partie de la chambre lors du second retour des Bourbons, et s'en-

cupe, avec succès, depuis cette époque, de la littérature dramatique. Il a donné en 1816, au théâtre de l'Odéon, sous le nom de St.-George, une comédie en cinq actes, intitulée *Le Chevalier de Canolle*, ou *Un épisode de la Fronde;* le succès de cette pièce, où l'on trouve une peinture du caractère des principaux personnages du siècle de Louis XIII, et des mœurs de cette époque, a été prodigieux et mérité. Une autre comédie du même auteur, sous le nom d'*Orgueil et Vanité*, a été représenté en 1819, au Théâtre-Français. Sans avoir obtenu un succès égal au premier, l'auteur n'a démenti, dans cet ouvrage, aucune des espérances qu'il avait données.

SOUSA-BOTELHO (Dom Joseph-Marie baron de), ancien ambassadeur de Portugal à la cour de Berlin, était à Paris, avec le même titre, en mars 1804. Il adressa à cette époque, au ministre des relations extérieures de France, une lettre de félicitation sur la découverte de la correspondance du ministre anglais près la cour de Munich, M. Dracke, en priant le ministre français de croire à la profonde douleur que lui faisait éprouver cette profanation du caractère sacré d'ambassadeur. Ce fut vers le même temps que M. de Sousa épousa Mme de Flahaut. Il a donné une nouvelle et magnifique édition de la *Lusiade*, avec une *Vie* du Camoëns et un *Jugement* sur ce poëme, Paris, Didot, 1817, in-fol., avec fig., gravées d'après les dessins de Gérard. — Sousa (La baronne de), née Filleul, femme du précédent, avait épousé, en premières noces, le comte de Flahaut, qui mourut dans les premières années de la révolution. Cette dame a publié, sous son premier nom, des romans fort estimés pour les grâces du style et la peinture des sentimens. Les ouvrages de Mme de Sousa sont : *Emilie et Alphonse*, ou le *Danger de se fier à ses premières impressions*, 1799, 3 vol. in-12; 1805, 3 vol. in-12. — *Adèle de Sénange*, 1798, vol. in-12; 1805, in-12. Cet ouvrage a joui de la plus grande vogue, et le temps n'a fait que confirmer le jugement qu'on en avait d'abord porté. La délicatesse et la sensibilité y révèlent une femme, en même-temps que l'élégante pureté de la diction, semble faire reconnaître un écrivain consommé. — *Charles et Marie*, 1802, 2 vol in-12. — *Eugène de Rothelin*, 1808, 2 vol. in-12. — *Eugénie et Mathilde*, ou *Mémoires de la famille du comte de Revel*, 1811, 3 vol. in-12.

SOUTHEY (Robert), poète anglais, né à Bristol le 12 août 1774, et fils d'un marchand de toiles, entra en 1787 à l'école de Westminster, et y fut censuré en 1790, comme complice de la rebellion contre le docteur Vincent son maître. Il se rendit en 1792, au collége de Baliol à Oxford, dans le dessein de se faire ecclésiastique; mais bientôt entraîné par l'enthousiasme politique qui fermentait alors dans toutes les têtes, il forma la résolution d'aller, avec ses amis Lovell et Coleridgê, s'établir sur les bords du Susquehannah, dans l'Amérique septentrionale, pour y fonder une république, projet qui échoua faute de moyens pécuniaires. En 1695, Southey accompagna en Portugal le docteur Hill son oncle, chapelain de la factorerie anglaise de Lisbonne, d'où il revint ensuite en Angleterre, et fut nommé, en 1801, secrétaire d'Isaac Corry, chancelier de l'échiquier d'Irlande. Lorsque ce dernier eut quitté son emploi, Southey abandonna aussi l'Irlande et se retira en Angleterre, dans une chaumière près de Keswick, afin de se livrer exclusivement à son goût pour la poésie. Il avait déjà publié, en 1796, un poëme épique intitulé : *Jeanne d'Arc*, composition peu régulière, mais que la richesse et la variété des descriptions, l'énergie et la noblesse des sentimens, joints à un intérêt vif et soutenu, firent néanmoins lire avec plaisir. Les succès littéraires de Southey ne firent que s'accroître, par la publication d'un grand nombre d'ouvrages dans différens genres, et parmi lesquels nous citerons : *Poëmes*, 1797, in-8.; 4e édition en 1809. — *Lettres écrites pendant une courte résidence en Espagne et en Portugal*, 1797, in-8.; elles sont entremêlées de traductions en vers de poëtes espagnols et portugais. La manière de l'écrivain est fort agréable. — L'*Anthologie annuelle*, ou *Collection de poésies diverses*, dont il fut l'éditeur et le principal auteur, in-8., de 1799 à 1800. — *Amadis des Gaules*, traduit de l'espagnol, 4 vol., 1803, in-12. — *Œuvres de Chaterton*, 3 vol., 1803, in-8. — *Thalaba le déserteur*, roman en vers, 2 vol., 1803, in-8.; 2e édition en 1809. — *Madoc*,

poëme in-4., 1805; 2e édition en 1809. —*Morceaux choisis des anciens poètes anglais, avec des notices préliminaires*, 3 vol., 1807, in-8. —*Palmerin d'Angleterre*, traduit du portugais, 4 vol., 1807, in-8. — *Lettres écrites d'Angleterre*, 3 vol., 1807, in-12, publiées sous le nom supposé de don Manuel Velasquez Espriella.—*Les restes d'Henri Kirke White avec sa vie*, 2 vol. in-8., 1807. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions.—*La chronologie du Cid Rodrigo Diaz de Bivar*, traduit de l'espagnol, in-4., 1808.—*Histoire du Brésil*, tom. Ier in-4., 1810. Des journaux ont fait un grand éloge de cet ouvrage.—*La malédiction de Kehama*, poëme, in-4., 1811; 3e édition, 2 vol. in-12, 1813. — *Vie de Nelson*, 2 vol., 1813, petit in-8. —*Roderick, le dernier des Goths*, poëme, 1814, in-4., 2e édition, 2 vol., 1815, in-12. Cette production est remarquable par la verve et l'élévation du style.—*L'Angleterre et les Anglais*, ou *Petit portrait d'une grande famille*, 3 vol., 1817, in-8. Ce dernier ouvrage rempli d'anecdotes a été traduit en français; l'auteur y traite si mal ses compatriotes, qu'on crut d'abord devoir attribuer cet ouvrage à un étranger. — *Wat-Tyler* (*), poëme, 1817. Cet ouvrage, composé depuis 20 ans, n'avait pas vu le jour; son auteur le destinait à rester toujours en portefeuille. Ce fut un mauvais tour que jouèrent à M. Southey ses ennemis, qui, parvenus à s'en procurer une copie, choisirent, pour publier un ouvrage où sont développés les principes de démagogie les plus outrés, l'instant où il écrivait avec véhémence en faveur de la cause ministérielle dans le *Quarterly Review*. On a cité, dans une séance du parlement, en mars 1817, un passage de ce poëme, très-remarquable par l'exaltation républicaine qui l'a dicté. Depuis 1813, M. Southey a été nommé *poëte lauréat*, titre qui, étant discrédité depuis long-temps, a fourni matière aux railleries de ses adversaires.

SPAEN LA LECQ (Guillaume-Anne baron de), issu d'une des plus anciennes familles nobles de la Gueldre, est né le 26 janvier 1750. Sa naissance ne mit aucun obstacle au zèle avec lequel il s'appliqua aux sciences et belles-lettres, pendant les études qu'il fit à l'université d'Utrecht, où il prit ses degrés. Il fut, en 1769, bourguemaître de la ville d'Elburg, occupa ensuite différens postes honorifiques, fut député aux états-généraux pendant les années de 1774-1792, et siégea depuis dans le collége de l'amirauté à Amsterdam jusqu'en 1795, époque à laquelle il se retira des affaires publiques, à cause de son attachement à la maison d'Orange. Il s'établit alors à Belleville, maison de campagne qu'il possédait aux environs de Clèves. Devenu, sous Louis Napoléon, grand-héraut d'armes du royaume, il perdit cette place par suite de la réunion de la Hollande à l'empire français. Après la révolution de novembre 1813, le baron de Spaen fut d'abord nommé membre des notables, et ensuite président de la haute cour de noblesse, membre de l'ordre équestre de la province de Gueldre, et enfin, en 1815, membre de la première chambre des états-généraux. Il fut décoré des ordres de l'union, de la réunion (1812) et du lion-belgique (1815). Il est mort au mois d'avril 1817. M. de Spaen était très-versé dans l'histoire ancienne et les généalogies de son pays, et on lui doit sur ces matières des ouvrages qui ont été fort bien accueillis des amateurs de ce genre de connaissances; les journaux littéraires hollandais en ont parlé avec éloge, ainsi que M. le professeur Te Water, dans la notice qu'il a publiée sur cet auteur, insérée dans les actes de la société de littérature hollandaise, à Leyde, de 1817. On a de lui: *Introduction critique à l'histoire de la Gueldre*, Utrecht, 1801-1805, 4 vol. in-8. — *Essais historiques et antiquaires*, 1805. — *Histoire des seigneurs d'Amstel, d'Ysselstein et de Myndcn*, 1807. — *De l'origine de la famille de Brederode*, publié dans un recueil de M. van Wyn, ayant pour titre: *Vie domestique*, tom. 2, 1re partie. — *Histoire de la province de Gueldre*, ouvrage non achevé, dont le premier volume a paru en 1814. M. le baron de Spaen était membre de la société de littérature hollandaise, à Leyde, de celle de Harlem, ainsi que de l'académie royale de Bruxelles.

SPALLANZANI (Lazare), célèbre physicien italien, né en 1729 à Scandiano, près de Reggio, étudia à Bologne sous le

(*) Wat-Tyler était le chef d'une révolte qui éclata en Angleterre sous Richard II, en 1381.

célèbre Laura Bassi, et se retira ensuite dans la solitude pour y méditer sur ses lectures. Il débuta dans le monde littéraire par un opuscule ayant pour but de rectifier les erreurs qui avaient échappé à Salvini dans sa traduction d'Homère, et adressa à ce sujet, au comte d'Algarotti, des observations pleines de justesse et de mérite. Nommé professeur à Pavie, Spallanzani abandonna alors la littérature pour l'étude de la physique, et découvrit divers phénomènes qui attirèrent à ses leçons un nombre considérable de disciples et d'admirateurs; il fit une étude particulière de la physique animale, et ses remarques sur cette science furent aussi neuves qu'intéressantes. Ses travaux microscopiques, ceux sur la circulation du sang, la digestion, la génération, la respiration lui ont acquis des droits immortels à la reconnaissance des physiologistes. Après avoir parcouru la Suisse en 1779, Spallanzani partit, en 1785, pour Constantinople, avec le chevalier de Zulian son ami, et visita successivement les îles de Corfou et de Cythère, dont il décrivit ensuite la géologie, les volcans éteints, les coquillages, et une montagne immense presqu'entièrement formée d'ossemens pétrifiés. Il explora également les ruines de Troie, et ensuite plusieurs contrées d'Allemagne, puis il se rendit à Vienne, où il fut accueilli honorablement par Joseph II, et revint de-là à Pavie. Il y rentra au bruit des acclamations d'une foule d'élèves qui étaient allés à sa rencontre, et qui le conduisirent en triomphe dans sa demeure. En 1788 il fit un voyage à Naples, dans les diverses provinces des Deux-Siciles, et dans plusieurs parties des Apennins, et rédigea ensuite les observations recueillies dans ce voyage, de manière à en faire l'un de ses principaux titres à la gloire. Tourmenté depuis long-temps d'une ischurie vésicale, il fut frappé de diverses attaques d'apoplexie, et succomba enfin le 12 février 1799. Rien ne pouvait arrêter le zèle de Spallanzani pour les progrès de la science, et une grande partie de ses précieuses découvertes sont dues aux expériences douloureuses et quelquefois hasardeuses qu'il fit sur lui-même. On doit à ce célèbre physicien de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Lettres sur l'origine des fontaines.—Expériences sur les reproductions.—Expériences microscopiques.—Mémoires sur les moisissures;* l'auteur y prouve, d'après diverses expériences, que ce sont des plantes, opinion déjà reçue, mais qu'il a rendue incontestable. — *Voyage dans les Deux-Siciles, et dans plusieurs parties de l'Apennin*, 1792. Ce savant ouvrage a été traduit en français par MM., Sénebier, de Genève, et Toscan, naturaliste à Paris. La digestion et son méchanisme devinrent aussi les objets de plusieurs écrits de Spallanzani; mais celui qui a le plus contribué à lui assurer sa vaste reputation, est son *Mémoire sur la circulation du sang*, ouvrage important auquel l'auteur employa plusieurs années de sa vie, et dont le fameux Haller fut tellement frappé, qu'il voua à Spallanzani la plus grande estime, et lui dédia le quatrième volume de son ouvrage sur le même sujet. Les travaux de Spallanzani sur la génération sont aussi très importans : il parvint à féconder les animaux par des moyens artificiels.

SPANDAW (HAZO-ALBERT), poète hollandais, qui tient un des premiers rangs parmi les écrivains de sa nation, est né le 23 octobre 1777, à Vries, village de la province de Drenthe, où son père était pasteur de l'église des protestans réformés. Il étudia la jurisprudance à l'université de Groningue sous les professeurs Van der Marck, Schroeder, Cannegieter, et y reçut ses grades en droit en 1799. S'étant établi comme avocat en cette ville, il y fut honoré de plusieurs missions relatives aux arts et sciences, et lors de l'organisation de l'ordre judiciaire en 1803, il fut nommé secrétaire de la juridiction des deux Oldampten, place importante et lucrative. Cette nomination l'obligea de quitter Groningue, et de s'établir à Zuidbroek, village agréable situé à quatre lieues de cette ville. L'ordre judiciaire ayant subi un grand changement sous le régime français, M. Spandaw se vit privé de cette place, et nommé juge d'instruction de l'arrondissement où il demeurait. Mais cette place, quelqu'honorable qu'elle fût, ne lui assurant pas des revenus suffisans pour l'entretien de sa nombreuse famille (il avait alors neuf enfans), il reprit son ancienne profession d'avocat, et malgré la répugnance qu'elle lui avait d'abord inspirée, il s'y appliqua avec zèle, et vit ses ef-

forts couronnés du succès le plus complet. Ce fut vainement que, dans la suite, on lui offrit des emplois; il les refusa constamment, et préféra l'indépendance de son état aux chances incertaines qu'offre l'exercice des fonctions publiques. Il demeura fidèle au système qu'il avait adopté à cet égard, au point de persister même à ne pas vouloir remplir la chaire de littérature hollandaise à l'académie de Groningue lors de la nouvelle organisation de l'instruction publique en 1814, place d'ailleurs si analogue à son étude favorite, celle de la poésie hollandaise. C'est à cette étude qu'il doit la réputation honorable qu'il s'est acquise, à si juste titre, sur le parnasse hollandais. Dès sa jeunesse, il marqua un goût décidé pour la poésie; ses premiers essais furent insérés dans le *Recueil des poésies de divers auteurs*, que publia à Amsterdam le libraire Uilembroek, lui-même homme de lettres et bon poète; dans les *Vaderlandsche lettropeninguen*, et dans d'autres écrits periodiques. M. Spandaw y publia aussi quelques morceaux en prose, parmi lesquels on distingue son *Mémoire sur la peine de mort prononcée contre le vol avec effraction*. Il publia ensuite deux drames, intitulés, le 1er: *Amitié et amour*, 1800; le 2e, *Rencontre et pardon*, 1801.—*Poésies et discours*, Amsterdam, 1803, 1 vol. in-8. —*Les Femmes*, *poëme en quatre chants*, parut d'abord en 1807, et l'auteur vient d'en donner une seconde édition (1819), dans laquelle il a en grande partie refondu et corrigé ce bel ouvrage, qui ne le cède sous aucun rapport à celui de Legouvé, et le surpasse quelquefois par le vigoureux coloris de certains tableaux tracés de main de maître, tels que le portrait de l'homme et de la femme dans le premier chant; l'amour conjugal et le bonheur de la mère de famille dans le dernier chant.—*Poésies*, 1809; il en a été publié une 2e édition, corrigée, Groningue, 1815, 1 vol. in-8.—*Délivrance des Pays-Bas*, 1813. — *Les Pays-Bas sauvés* (Nederlandsche behoud), ode, 1815.—*Hommage rendu à S. A. R. Anna Paulowna à son entrée dans les Pays-Bas*, 1816.—*Poésies nationales* (Nederlandsche poésies en liederen) 1817. On pourrait citer de M. Spandaw plusieurs petits chefs-d'œuvre dans le genre érotique; nous nous bornerons à recommander aux amateurs de la poésie hollandaise *la Fête de l'amour*, pièce de vers tout-à-fait dans le genre des anciens, et que Catulle même n'aurait pas désavouée; *le Langage des yeux; la Rose effeuillée, chant de mai*, etc., pièces charmantes, qu'on relit toujours avec un nouveau plaisir, et qui prouvent à-la-fois l'heureux talent du poète et l'aptitude de la langue hollandaise au genre érotique. On peut donner les mêmes éloges aux poésies nationales de M. Spandaw; l'amour de la patrie et de la liberté y est peint sous les couleurs les plus vives et les plus animées. Son *Ode à Bilderdyk* est digne d'Horace. M. Spandaw est correspondant de la seconde classe de l'institut royal des Pays-Bas, et membre effectif de la société royale des beaux-arts, à Gand.

SPECKBACHER, chef d'insurgés tyroliens en 1809, seconda efficacement les opérations de Hofer (*voy.* ce nom), et fut même regardé comme lui étant supérieur par l'intelligence et l'activité. Doué d'un caractère ferme et d'une rare présence d'esprit, il eut beaucoup de part aux succès remportés par les Tyroliens au commencement de la campagne, et ne s'honora pas moins par sa justice et sa modération, qualités si rares dans une guerre de cette nature, que par sa bravoure dans l'action. Après la défaite des insurgés il disparut, et ne rentra dans sa patrie qu'après l'expulsion des Français en 1813. Il est mort à Hall, en Tyrol, dans les premiers mois de 1820.

SPENCER (Georges-John, vicomte Althorp de), pair d'Angleterre, ministre-d'état, né le 1er septembre 1758, est descendant de ce fameux Hugh Spencer, qui succéda à Gaveston, favori d'Édouard II. Il fit ses études à l'université de Cambridge, et visita ensuite les principales cours de l'Europe. A son retour en Angleterre, il fut élu membre de la chambre des communes, et n'entra dans celle des pairs qu'après la paix d'Amérique, et lorsque la mort de son père l'eut mis en possession de ses titres et de ses biens. Descendu d'une famille whig et élevé dans les principes de ses ancêtres, lord Spencer se rangea naturellement dans le parti de l'opposition; mais la révolution de France ayant causé un schisme parmi les whigs, il passa sous la bannière

de Pitt, et devint même président de l'amirauté : ce fut sous son administration qu'eurent lieu en grande partie les triomphes les plus éclatans de la marine anglaise, pendant la guerre de la révolution, savoir : la défaite d'une escadre espagnole par l'amiral Saint-Vincent, la capture d'une partie de la flotte hollandaise du Texel, après un combat opiniâtre et sanglant, par le vicomte Duncan, et enfin la victoire d'Aboukir, remportée par Nelson sur les Français. Ce fut dans ses bureaux que se poignarda le capitaine de marine Eaton, officier distingué, qui se plaignait d'être victime d'une intrigue odieuse, et qui expira en demandant justice au chef de l'amirauté contre ceux qu'il nommait des traîtres. Cette étrange affaire fut étouffée, quoique Eaton eût, à ce qu'on assure, désigné deux personnes. En 1802, époque où William Pitt quitta le ministère, lord Spencer donna sa démission, et se prononça l'année suivante contre la paix conclue avec la France. Il fut nommé ministre de l'intérieur, puis grand-maître des postes et inspecteur-général des bois et forêts; mais il n'en revint pas moins depuis sur les bancs de l'opposition, où il siége encore aujourd'hui. Lord Spencer consacre ses loisirs à la culture des lettres, et a fait un recueil des variantes qui se trouvent dans les meilleures éditions des classiques grecs, latins et italiens. Il est possesseur de deux belles bibliothèques, ouvertes aux savans, et remarquables surtout par le prix et la rareté des ouvrages qu'elles contiennent. On les estime 25,000 liv. st. (plus de 500 mille fr.). Le catalogue de cette précieuse collection, en 3 vol. in-8., est lui-même un curieux morceau de bibliographie. Lord Spencer a donné jusqu'à 52,000 francs pour un exemplaire de la première édition du Dante, imprimé en 1472. Il est encore en ce moment conseiller privé, l'un des gardiens du musée britannique, gouverneur des archives, et enfin membre de la société royale de Londres. — JOHN-CHARLES SPENCER, vicomte Althorp, fils aîné du précédent, membre du parlement pour le comté de Northampton, siége aussi dans les rangs de l'opposition.

SPINELLI (Le chevalier DE), Napolitain, issu d'une famille distinguée, fut destiné dès sa jeunesse à l'ordre de Malte, où il fit profession, et obtint ensuite la croix et les revenus de commandeur dans le royaume de Naples. Il était mécontent de la cour, à cause de la puissance du premier ministre Acton, lorsqu'éclata la révolution de 1799, occasionnée par les victoires des Français sur Mack et leur entrée dans le royaume de Naples. Il en embrassa la cause avec transport, et fut choisi pour commander un petit corps d'armée destiné à agir contre Sciarpa, l'un des chefs calabrois aux ordres du cardinal Ruffo. Le chevalier Spinelli marcha bientôt vers le pont de Campistrino, qu'il défendit long-temps avec courage; mais à la fin, accablé par le nombre et peu secondé par les siens, il périt dans la mêlée, et échappa ainsi à l'échafaud, où montèrent bientôt après la plupart de ses amis, et des grands du royaume.

SPONTINI (GASPARD), compositeur italien, est né à Miolati près d'Iesi, petite ville de l'état romain, le 14 novembre 1778. Après avoir étudié les premiers principes de la musique sous le célèbre père Martini à Bologne, et sous le maître Borroni à Rome, il entra à l'âge de treize ans dans le conservatoire della Pietà à Naples, où, au bout d'un an, il fut nommé maître. A peine avait-il atteint l'âge de 17 ans, qu'il composa un opéra bouffon intitulé : *Spuntigli delle Donne*, dont le succès fut si grand, que tous les directeurs des théâtres de l'Italie s'empressèrent de lui demander des opéras. Il donna, avec un grand succès, divers ouvrages à Rome, Venise, Naples et Palerme. A Naples il s'acquit l'estime de Cimarosa, dont il devint le disciple, et avec lequel il passa cinq années jusqu'à son départ pour Palerme. De retour à Naples, Spontini fut encore très-applaudi dans les deux opéras : *la Finta filosofa* et *la Fuga in maschera*. Puis il se rendit de nouveau à Palerme, où il était appelé par le directeur du théâtre royal de Ste-Cécile. Le roi et la reine se trouvant alors dans cette capitale, il y composa un opéra séria et deux opéras bouffons qui furent très-bien accueillis. Toutefois le climat ne convenant pas au tempérament du jeune compositeur, il retourna alors à Rome, et obtint de nouveaux succès dans cette capitale ainsi qu'à Venise. Spontini conçut bientôt le projet

de venir à Paris, et se fit d'abord connaître par sa *Finta filosofa*, qui eut trente représentations consécutives. Il donna ensuite, à l'Opéra-Comique, la *Petite maison*, que le poëme fit tomber, puis *Milton*, qui eut beaucoup de succès, et résolut dès-lors de ne plus écrire que pour le grand opéra : c'est-là effectivement qu'il établit d'une manière durable ses titres à la gloire dans *la Vestale* et dans *Fernand-Cortez*. La première de ces productions obtint un double triomphe, et comme tragédie lyrique et comme composition musicale, au concours des prix décennaux ; et il est très-peu d'ouvrages de ce genre qui soient en possession de produire sur la scène des impressions égales à celles qui naissent de ce chef-d'œuvre musical. Nommé, en 1809, directeur du théâtre italien à Paris, il déploya toutes les ressources de son esprit pour répondre dignement à la confiance du gouvernement, et jamais l'opéra-buffa n'offrit un réunion plus complète de grands talens. Lorsque cet établissement eut passé entre les mains de Mme Catalani, dont l'administration ne fut pas heureuse, les talens de cette cantatrice n'empêchèrent pas les amateurs de regretter en lui un directeur aussi intelligent que zélé. Cet artiste a été naturalisé français, et a obtenu une pension de 2000 fr. avec une gratification de 6000. M. Spontini, pensionnaire et compositeur ordinaire du roi, membre de plusieurs académies, décoré de la croix de la légion-d'honneur et de celle de Hesse-Darmstadt, composa encore, en 1817, une *Bacchanale*, pour le premier acte des *Danaïdes*, dont la dédicace au roi de Prusse lui valut le titre de son maître de chapelle honoraire et une bague en diamans. Les journaux ont annoncé récemment que Spontini allait diriger l'opéra de Berlin, avec un traitement considérable.

STAEL-HOLSTEIN (ANNE-LOUISE-GERMAINE NECKER, baronne DE), l'une des femmes les plus illustres dont s'honore la France, et celle qui réunit à un plus haut point l'élévation de l'ame et la bonté du cœur, à tous les dons du génie et aux grâces de l'esprit le plus solide et le plus brillant, naquit le 22 avril 1766, de Jacques Necker et de Suzanne Curchodi de Nasse. Mlle Necker montra, dès son enfance, des dispositions très-extraordinaires; les signes précoces de son génie faisaient l'admiration des amis de sa mère : la correspondance du temps en fait foi. La tendresse passionnée que se portaient mutuellement le père et la fille, se manifesta de bonne heure dans toute sa vivacité, et il arrivait souvent que, fatigué du cercle un peu compassé qui se réunissait chez sa femme, M. Necker venait se délasser avec l'esprit vif et *inattendu* de sa fille. On a prétendu que cette préférence de M. Necker avait été la cause d'une certaine froideur qui a été remarquée de bonne heure entre Mlle Necker et sa mère; il serait plus vrai de dire que Mme Necker ne pouvant pas modeler le caractère et le génie de sa fille comme elle l'eût désiré, s'en éloigna par degrés. Mme Necker n'était pas disposée à l'indulgence, même pour les étourderies de l'enfance; sa passion et ses goûts s'étaient toujours trouvés d'accord avec son devoir; elle avait eu tous les genres de mérites sans qu'ils lui eussent coûté aucun sacrifice. Il est probable qu'elle eût été aussi irréprochable dans une situation moins heureuse; mais alors elle eût compris qu'il existait des devoirs difficiles, et c'était là ce qu'il lui était impossible de concevoir et ce qui la rendait si sévère pour les moindres fautes. Cette sévérité de Mme Necker tourna toute la tendresse de Mlle Necker vers son père. Pendant son premier ministère, M. Necker, malgré ses nombreux travaux, aimait à causer souvent avec sa fille; dès qu'elle put penser, elle s'occupa de politique; tout ce qui pouvait intéresser un père adoré, était devenu l'objet de ses méditations habituelles. A l'âge de 15 ans, elle pouvait déjà s'entretenir avec lui sur les diverses chances qui le portaient au ministère ou l'en éloignaient. Néanmoins, l'intérêt si vif qu'elle mettait à la discussion des affaires, et qui prenait sa source dans l'amour filial, ne nuisait point aux développemens de ce talent prodigieux qui devait un jour faire la gloire de sa famille et de sa patrie, et qui, déjà, se manifestait par un goût passionné pour la littérature. Les spectacles, les chefs-d'œuvre des poètes étaient ses plaisirs les plus vifs; elle composait des pièces de théâtre. Le succès d'une de ces pièces enfantines est raconté dans la correspondance de Grimm. Riche, spirituelle, fille d'un homme que la voix publique appelait au pouvoir, Mlle Necker était

de venir à Paris, et se fit d'abord connaî- naires; les signes précoces de son génie



Me. De Staël

demandée en mariage de tous côtés; mais Mme Necker ne voulait à aucun prix la marier à un catholique. On prétend que M. Pitt voulut l'épouser, et qu'elle refusa ce mariage parce qu'il l'aurait obligée à quitter la France. Cet amour pour la France, qui, avec sa tendresse pour son père et son dévoûment à la noble cause de la liberté, fut l'un des sentimens qui dominèrent sa vie, la décida dans le choix qu'elle fit de M. de Staël. La reine Marie-Antoinette s'intéressait beaucoup à M. de Staël, qui était sans fortune; elle voulait lui faire faire un brillant mariage; et ce fut elle qui obtint de Gustave III la promesse de lui conserver l'ambassade de France, s'il épousait Mlle Necker. M de Staël promit de ne jamais emmener Mlle Necker hors de France, et cette union, tout-à-fait de convenance, se conclut dans l'année 1786. Mme de Staël, à l'âge de 20 ans, entra dans le grand monde; elle y était attendue avec une vive curiosité, mais cette curiosité était mêlée de malveillance. On inventait, pour les lui attribuer, mille propos bizarres. C'est une des consolations et des vengeances de la médiocrité, de prêter des travers aux personnes supérieures; ce qui l'irrite le plus en celles-ci, c'est de les trouver à la fois si simples et si loin d'elle. Dès le premier jour de la présentation de Mme de Staël à la cour, l'attention moqueuse du cercle de la reine se dirigea sur elle. Elle parla avec beaucoup d'esprit, quoiqu'on l'eût prévenue que ce n'était pas le moyen de réussir. La garniture de sa robe se détacha; on le remarqua; elle se troubla; enfin les larmes lui vinrent aux yeux. Son esprit, sa toilette, son trouble, tout était devenu un sujet de moquerie, et cette journée fut, d'après elle-même, l'une des plus pénibles de sa vie. Elle passa une première année dans le monde, flottant entre de grands succès et de petits revers, et vivement attaquée par tous ces courtisans dont l'esprit ne puisait qu'à la source de la médisance. Il était facile de la prendre en défaut, dans un monde où les convenances étaient d'autant plus strictes, que les mœurs y étaient plus relâchées. On l'accusa de s'occuper vivement de tous les sentimens exaltés; on trouvait également mauvais qu'elle parlât d'amour ou de vertu, car pour être à la mode, il fallait réunir la sécheresse du cœur à l'immoralité des principes. Toutefois, la méchanceté frivole fut vaincue dans cette lutte, et Mme de Staël, à force de naturel, d'esprit, de grâce et de bonté, réussit à plaire aux chefs même de cette mode dédaigneuse, êtres factices, bien peu dignes de tous les soins qu'une telle femme s'était donnés pour les désarmer. Dès son entrée dans le monde, elle se lia avec une femme dont la pureté et la douceur contrastaient avec toute cette ancienne société corrompue, c'était la duchesse de Pienne, morte fort jeune, et que Mme de Staël regretta amèrement. La réputation de Mme de Staël s'éleva tout-à-coup bien haut, par la publication des *Lettres sur Rousseau*. Cet ouvrage n'avait pas été destiné à l'impression, mais il eut un tel succès dans des lectures particulières, que la publication en fut pour ainsi dire forcée. Il produisit la sensation la plus vive, et peut-être dut-il à l'étonnement qu'il causa, un succès plus marquant que plusieurs autres ouvrages du même auteur. Cependant, les affaires politiques vinrent bientôt se mêler aux querelles et aux succès des sallons. Avec une ame aussi haute, aussi indépendante, aussi fière, une philosophie si vraie, et une si noble franchise de caractère, il était impossible que Mme de Staël ne prît pas une part très-vive à tous les intérêts nouveaux, et qu'elle ne se lançât pas dans une carrière qui offrait à la fois tant de dangers et tant de gloire. Ce fut elle, qui, en août 1788, vint annoncer à son père sa nomination au ministère, honneur qu'elle désirait bien plus ardemment que lui. Jamais existence ne fut plus heureuse que la sienne pendant la première année de ce second ministère de M. Necker. Tous les cœurs s'ouvraient alors à l'espérance; tout était pur dans la cause qu'elle défendait avec tant de sentiment et d'éloquence. Le jour le plus brillant se levait pour elle comme pour la France; aucun malheur ne semblait à redouter, ni pour l'une ni pour l'autre. L'évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Talleyrand, lui reprochait en riant d'interrompre une discussion sur le doublement du tiers, pour danser une contredanse. Ce mélange de plaisirs et de discussions graves, si naturel à 22 ans, était la parfaite image de la société française à cette époque; mais bientôt la situation devint plus sérieuse. On connaît les événemens qui déterminèrent, le 11 juillet 1789, le renvoi de M. Necker, et la

terrible explosion qui le suivit. Il venait de quitter la France et de se rendre à Bâle, accompagné de sa fille, lorsqu'un ordre du roi le rappela. Mme de Staël, que cette nouvelle mettait au comble du bonheur, insista vivement auprès de son père pour qu'il revînt aussitôt. Elle a raconté sa joie à son retour, joie la plus vive qu'elle ait éprouvée dans toute sa vie. L'éclat de sa gloire personnelle, les hommages de l'Europe entière, n'ont pu lui retracer un seul instant, depuis, le bonheur que le retour de son père lui avait fait ressentir alors. Mais combien il fut court, ce bonheur ! Pendant tout le temps que dura le second ministère de M. Necker, Mme de Staël soutint la modération de son père de toute l'ardeur de son talent et de sa jeunesse. Elle réunissait chez elle les députés des communes et de la minorité de la noblesse. Ses efforts pour les ramener aux avis conciliateurs de son père ayant été vains, elle se brouilla avec ceux d'entre eux qu'elle regardait comme un obstacle au rapprochement qu'elle désirait ; mais elle n'en resta pas moins en butte aux attaques violentes et à la haine implacable de l'aristocratie. En 1790, quand M. Necker, accablé d'injustices et de dégoûts, quitta la France pour ne plus la revoir, Mme de Staël venait d'accoucher d'un fils. Oubliant le soin de sa propre santé, elle se mit en route, au bout de quelques jours, pour suivre son père dans sa retraite de Coppet. Revenue à Paris dans ces temps de délire et de malheur pendant lesquels la voix de la raison ne pouvait plus se faire entendre, elle ne s'occupa plus qu'à soustraire des victimes à la fureur populaire. Plusieurs proscrits furent cachés dans son hôtel, et sauvés par son courage et sa présence d'esprit. Les détails qu'elle donne, dans ses *Considérations sur la révolution française*, sur les dangers personnels auxquels elle échappa le 2 septembre 1792, sont du plus touchant intérêt. Elle parvint à se faire écouter d'une populace effrénée, et dut la vie au malheureux Manuel, alors procureur de la commune, et mort depuis sur l'échafaud. Retirée en Suisse, Mme de Staël réussit, à l'aide de son mari, à faire sortir de France plusieurs émigrés auxquels elle donna un asyle qui n'était pas sans danger pour elle-même. La communauté des dangers éteignait alors les souvenirs des premières querelles politiques; mais, à la honte de l'humanité, on a vu le retour d'un nouvel ordre de choses les ranimer tout-à-coup, à tel point, que toute reconnaissance en a été étouffée dans certaines ames, et que l'ingratitude a été érigée en vertu et même en devoir. Inquiète sur le sort de ceux d'entre ses amis qui étaient passés en Angleterre, Mme de Staël osa, en 1793, traverser de nouveau la France, à l'instant où Louis XVI montait à l'échafaud. Elle arriva en Angleterre avec la nouvelle de la mort du roi. Son séjour n'y fut que de très-courte durée, et pendant ce voyage elle n'acquit aucune connaissance du pays. En août de la même année, elle fit imprimer un morceau plein d'éloquence et de sensibilité pour la défense de la malheureuse reine de France, auprès de laquelle on sait assez cependant qu'elle n'avait jamais joui d'aucune faveur. M. Necker ayant perdu sa femme en 1794, Mme de Staël devint alors son unique consolation ; l'inépuisable tendresse de cette fille chérie lui tint lieu de tout, et quoique la perte qu'il avait faite fût pour lui une douleur éternelle, jamais père ne fut entouré de plus de bonheur que M. Necker dans les dernières années de sa vie. Quand le sceptre sanglant de la terreur fut brisé, Mme de Staël, qui avait tant souffert des maux de la France, recommença à espérer; elle écrivit et adressa à M. Pitt des *Réflexions sur la paix*. Ces réflexions furent citées dans le parlement par M. Fox, qui n'en connaissait pas l'auteur. Elle publia peu après une nouvelle brochure *Sur la paix intérieure*, et la dédia aux Français. Il n'est pas douteux que Mme de Staël ne crût alors à la possibilité d'une république en France ; son imagination poétique, son ame haute et indépendante avaient saisi avec ardeur tout ce que cette espérance avait de noble et de grand. Il est à remarquer, dans la vie de cette femme illustre, que, malgré la vivacité de ses opinions, elle s'est constamment ralliée à tous les gouvernemens qui présentaient une chance de liberté. Trop de malheurs individuels sont attachés aux bouleversemens politiques, pour qu'elle en ait jamais désiré aucun, si ce n'est cependant à l'horrible époque de la tyrannie décemvirale, où tout changement était un bienfait; et sous le gouvernement de Napoléon, où elle vit tout espoir de liberté perdu pour la nation française. Ce-

pendant, la république, telle qu'elle avait été sous la convention, telle qu'elle fut depuis sous le directoire, ressemblait si peu à celle dont Mme de Staël s'était formé l'idée, et elle manifestait ses opinions avec tant de franchise à cet égard, qu'elle ne tarda pas à inspirer des soupçons au gouvernement. Ces soupçons s'accrurent, lorsqu'il apprit les services qu'elle avait rendus à ceux-là même d'entre les proscrits dont elle avait le moins partagé les principes et approuvé la conduite à toutes les époques. Dénoncée par le député Legendre, elle avait été exilée en 1795, vers la fin de la session conventionnelle, et cet exil fut maintenu par le directoire. C'est en Suisse, où elle s'était retirée, qu'elle publia son livre *De l'influence des passions*, ouvrage d'un grand talent, mais écrit dans des temps cruels, et qui décèle une ame profondément souffrante. C'est le seul des ouvrages de Mme de Staël dont la lecture fasse éprouver un sentiment douloureux. Il y règne une sorte de résignation sombre, plus effrayante que le désespoir même. Cependant, quelques mois après, le directoire s'étant adouci, Mme de Staël obtint la permission de revenir à Paris. A cette époque, M. de Talleyrand, alors son ami intime, revint en France, après un séjour de deux ans aux Etats-Unis. Son esprit était connu; son caractère ne l'était pas encore. L'entrée dans le ministère d'un homme, dont l'existence, sous la monarchie, offrait une garantie à l'ancienne noblesse et à la grande propriété, et que sa conduite, dans l'assemblée constituante, rendait cher aux amis de la liberté, avait paru être à Mme de Staël un moyen de concilier les partis, de neutraliser les haines, et de faire cesser les persécutions. Par l'entremise de quelques amis, elle avait eu, aux approches du 18 fructidor, assez de crédit sur Barras, pour faire nommer M. de Talleyrand ministre des affaires étrangères. (*) Elle unit, quelque temps après, sa voix éloquente et généreuse à celles qui sollicitaient depuis long-temps, auprès du directoire, la fin de la captivité du général la Fayette, et à ce titre, Mme de Staël, déjà si chère aux amis de la liberté, acquit de nouveaux droits à leur affection et à leur reconnaissance. A l'approche des événemens des 18 et 19 fructidor an 6 (4 et 5 septembre 1797), Mme de Staël se trouva placée dans une des positions les plus difficiles et les plus pénibles de sa vie. Douée d'un esprit trop pénétrant pour ne pas voir qu'une faction, dans laquelle elle comptait beaucoup d'amis, marchait à la ruine de la liberté, elle eût voulu concilier le maintien des institutions de la république, quelqu'imparfaites qu'elles parussent à ses yeux, avec le respect de la représentation nationale, sans lequel il n'est plus de liberté ni de dignité pour une nation, et avec la sûreté de ses amis. Dans l'impossibilité d'obtenir ce résultat tout entier, elle fit céder ses affections à une nécessité cruelle; mais elle consacra en même-temps ses soins les plus actifs, les plus dévoués, les plus industrieux, à sauver les victimes de ces journées, dont le but était aussi utile à la liberté que les conséquences lui ont été funestes, et qui, ainsi que nous avons eu occasion de le démontrer plusieurs fois dans cet ouvrage, étaient devenues tellement pressantes et indispensables, que le directoire ne prévint ses ennemis que de 24 heures dans leur exécution, puisque lui-même devait être attaqué dans la nuit du 19 au 20, s'il n'eût devancé ce projet dans celle du 18 au 19. Au reste, Mme de Staël fut et devait être parfaitement étrangère à un mouvement qui froissait toutes ses affections, et dont elle n'a cessé de gémir. Ses plaintes, ses généreux regrets, bientôt considérés par l'esprit de faction comme une sorte de protestation contre la révolution qui venait de s'opérer, ne tardèrent pas à irriter les plus exagérés d'entre ceux qui venaient de triompher; ils ne lui pardonnèrent pas plus l'intérêt qu'elle portait aux proscrits, que l'aristocratie ne pardonne encore à sa mémoire, son attachement aux principes, et une nouvelle persécution commença pour elle. Toutefois celle-ci ne fut pas de longue durée, et, dès la fin de 1797, Mme de Staël était de retour à Paris. Ce fut en décembre de la même année qu'elle vit, pour la première fois, Bonaparte, alors en disgrace auprès du directoire, et déjà occupé de son expédi-

(*) On peut consulter, sur les détails relatifs à cette nomination, un ouvrage imprimé à Paris en 1815, chez Masson et Bossange, sous le titre de *Souvenirs de ma vie*, depuis 1774 jusqu'en 1814, par M. de J....., seconde partie, page 228 et suivantes.

tion d'Egypte. L'aspect de ce général, dont la gloire lui avait inspiré un si vif enthousiasme pendant les campagnes d'Italie, lui causait maintenant, d'après elle-même, un sentiment de crainte très-prononcé. Le tableau qu'elle trace, dans ses *Considérations sur la révolution française*, de sa première entrevue avec cet homme extraordinaire, annonce une admirable pénétration. Elle continua de le voir ainsi pendant l'intervalle de son retour d'Italie et de son départ pour l'Egypte; mais rien ne put triompher de l'invincible éloignement qu'elle éprouvait pour lui. En 1798, Mme de Staël obtint la radiation de son père de la liste des émigrés, mais M. Necker, malgré sa tendresse pour sa fille, ne put se résoudre à rentrer dans Paris. Il n'était plus à l'âge où les espérances effacent les souvenirs; et les malheurs de la révolution avaient trop fortement frappé son ame pour qu'il ne fût pas douloureusement affecté du contraste des hommes et des choses élevés par elle, avec ce qu'il avait connu dans d'autres temps. Mme de Stael revenait d'un nouveau voyage en Suisse, le jour même du 18 brumaire (9 novembre 1799). Dans l'impossibilité d'entrer dans le détail de toutes les impressions qui agitèrent cette ame si éminemment noble et généreuse, à l'instant où la France, affranchie des fers de l'anarchie, tombait dans ceux du despotisme, nous ne pouvons nous dispenser de renvoyer encore nos lecteurs au chap. 2 de la 4e partie de ses *Considérations*. Il y a une telle franchise dans le caractère de cette femme illustre, que c'est surtout en la jugeant d'après elle-même qu'on est sûr de la mieux connaître. Elle avait trop bien deviné le caractère du triomphateur, pour partager l'ivresse presque générale qu'inspirait le triomphe. Il fallait un double courage pour résister à Bonaparte, à l'instant où la force et l'opinion conspiraient en sa faveur, et où tous les partis se ralliaient autour de lui. Néanmoins, Mme de Staël ne se laissa arrêter par aucune considération personnelle, et tandis qu'elle était instruite de tous côtés que le premier consul, attentif à sa conduite, n'ignorait aucune de ses paroles, elle ne cessait d'exciter son ami Benjamin de Constant, alors membre du tribunat, à prononcer ces discours, si remarquables par un beau talent, un grand courage, une haine profonde pour le despotisme, et un tel dévouement à la patrie, que la conduite de cet homme d'état, à cette époque, ne saurait être ni plus dignement ni plus justement comparée qu'à celle qui a illustré sa carrière politique dans la chambre des députés de la France, pendant la session mémorable de 1819 à 1820. Dans le même temps se rompirent les liaisons qui avaient existé jusques-là entre Mme de Staël et M. de Talleyrand. Il cessa de la voir, et elle a toujours pensé, depuis, qu'il avait excité la haine de l'empereur contre elle. Nous sommes fondés à croire qu'elle a fait allusion à cette conduite dans son dernier ouvrage, par cette simple phrase: « M. de Talleyrand se flattait-il alors (en 1814) que pour tant de complaisance, il échapperait à l'implacable ressentiment de l'esprit de parti? Avait-il eu, pendant sa vie, assez de fidélité en fait de reconnaissance, pour imaginer qu'on n'en manquerait jamais envers lui. » (*Considérations sur la révolution française*, tom. 3.) En 1800 parut l'ouvrage sur la *Littérature*, dont le succès fut plus complet chez les nations étrangères qu'en France, où depuis longtemps les intérêts politiques absorbaient tous les autres. A la même époque circulaient dans Paris plusieurs mots qu'on n'attribuait pas sans raison à Mme de Stael; on assurait qu'elle désignait le premier consul sous le nom de « Robespierre à cheval. » On racontait qu'en parlant de lui, elle avait dit avec l'originalité qui lui était propre, « que par son avénement au pouvoir, la révolution s'était faite homme. » Tous ces traits piquans avaient été fidèlement rapportés à Bonaparte. Cependant, ce ne fut jamais pour tel mot ou telle conversation qu'il poursuivit Mme de Staël; il la poursuivit parce qu'elle était en quelque sorte le représentant de toutes les idées nobles, élevées, indépendantes, qu'il avait besoin d'étouffer. Un instinct habile l'avait prévenu de bonne heure que c'était aussi là une puissance, et l'une des plus redoutables pour ses projets; aussi, l'antipathie réciproque qui a toujours existé entre eux, commença-t-elle presqu'au même instant où ils se connurent. Fatiguée de cette lutte continuelle avec un pouvoir à la fois si puissant et encore si populaire, Mme de Staël revenait, en 1802, en Suisse, chercher un asile auprès de son père, contre les orages de cette époque; M. de Staël, qui

l'accompagnait dans ce voyage, mourut en route, à la suite d'une longue maladie, causée par des chagrins, résultant en grande partie de la perte de ses emplois, de sa fortune, et de la position dans laquelle l'avait placé, auprès de sa cour, le constant attachement qu'il avait porté à la France. Nous avons entendu juger quelquefois Mme de Staël avec une rigueur extrême, et que nous croyons fort injuste, relativement à la conduite qu'elle avait tenue à l'égard de son mari, dans les dernières années de la vie de celui-ci. Il ne nous paraît pas inutile de dire un mot sur ce point. Un désordre affreux régnait dans les affaires de M. de Staël; son épouse, pour conserver sa propre fortune à ses enfans, avait reconnu l'indispensable nécessité de séparer ses biens de ceux de son mari; mais on vient de voir que toutes les difficultés d'intérêt, auxquelles on sait assez que Mme de Staël n'attachait de prix qu'en vue de ses enfans, avaient été aplanies, et que la plus parfaite intelligence était rétablie entre eux, à l'époque de la mort de M. de Staël. Mme de Staël resta près d'une année auprès de son père. Elle y composa le roman de *Delphine* et le publia en 1803. Cet ouvrage, où respire l'ame entière de Mme de Staël, dans tout l'enthousiasme des premières années de sa vie, et où il est impossible de ne pas reconnaître le dessein de se peindre elle-même, est, ainsi que l'a dit l'ingénieux auteur de la *Notice sur madame de Staël*, la réalité de cette femme extraordinaire, dans sa jeunesse, comme *Corinne* en est l'idéal. Incapable de dissimuler sa pensée, ou de la régler sur certaines considérations, elle avait offensé les passions politiques par l'énergie déchirante de ses tableaux; l'esprit de parti ne le lui pardonna point; et le premier consul, qui crut y apercevoir des intentions dirigées contre lui-même, en exprima un vif ressentiment. Il avait conservé un souvenir irrité du dernier ouvrage de M. Necker, publié l'année précédente, sous le titre de *Dernières vues de politique et de finances*; et désormais, l'ardeur généreuse de la fille et l'ame élevée du père, lui paraissaient également dangereuses pour son autorité; car tous les sentimens nobles et indépendans étaient contraires à ses projets d'envahissement du pouvoir, sous quelques formes, passionnées ou réfléchies, qu'ils se manifestassent. Mme de Staël reçut donc, à la fin de 1803, un nouvel ordre d'exil. Ce fut un coup terrible pour elle. Elle partit pour l'Allemagne, la mort dans le cœur. Si quelque chose avait pu remplacer la patrie, c'eût été sans doute le tribut d'admiration et de respect qu'elle reçut en Allemagne, de tous les hommes distingués; mais, comme si cette noble vie devait être sans cesse traversée de douleurs, ce fut aussi en Allemagne qu'elle fut frappée du coup le plus cruel: elle apprit à Berlin la mort de son père. Cette douleur, la plus grande qu'elle pût éprouver sur la terre, entra dans son ame pour n'en plus sortir. On a vu des hommes s'enfermer dans des cloîtres ou dans des retraites profondes, pour nourrir des regrets éternels; mais il est peut-être sans exemple qu'une douleur se soit conservée dans sa vivacité première, jusqu'au dernier jour d'une vie, bien agitée sans doute, mais entourée de toutes les illusions de la gloire, et souvent de celles du bonheur. Le souvenir de son père l'a suivie partout. Elle a vécu, elle a agi, elle a écrit pour sa mémoire; et aucun intérêt de ce monde ne l'a détournée un instant de cette première et grande pensée. De retour à Coppet, elle se sentit entraînée à exprimer ce qu'elle éprouvait; elle écrivit un morceau sur la vie privée de son père. Ce morceau est déchirant comme le cri de la douleur même. Ce n'est plus du talent, ce n'est plus de l'éloquence, c'est la nature désolée, et telle qu'on ne la trouvera jamais dans aucun livre; mais le public, accoutumé à ce qu'on arrange tous les sentimens pour lui plaire, fut trop étonné d'une vérité si intime pour pouvoir l'admirer, et cet écrit, expression d'une douleur profonde, intarissable, et dont le touchant intérêt ne pouvait être bien senti que par une ame semblable à celle qui l'avait composé, eut peu de succès dans un monde plus exclusivement livré que jamais, à cette époque, à toutes les spéculations de l'ambition et de la fortune. Après l'avoir publié, Mme de Staël partit pour l'Italie. On lui a souvent entendu dire que ce n'était qu'en Italie qu'elle avait reçu une impression vive de la nature. A la suite d'un grand malheur, l'ame est peut-être dans la disposition la plus favorable pour jouir de la contemplation de ce spectacle sublime, car c'est le seul sentiment qui embellisse cette

vie, en attirant toujours vers un autre avenir. Le mélange d'une douleur profonde et d'une jouissance toute nouvelle lui inspirèrent *Corinne*, où la vie est dépeinte à la fois comme si belle et si douloureuse. M. Schlegel, qui s'était attaché à l'éducation de ses enfans, l'accompagna dans ce voyage. Elle passa ensuite plusieurs années à lutter contre son exil, essayant de s'approcher de Paris et de revoir ses amis, mais toujours repoussée par l'active surveillance des agens du gouvernement impérial. Son amour pour la France était tel, qu'elle préférait le séjour de ses plus petites villes, à celui des premieres capitales de l'Europe, où l'attendaient les plus brillans hommages. Quelques lignes d'éloge lui auraient rendu sa patrie, ses amis, et une partie de sa fortune; mais les plus vives instances de l'amitié ne purent jamais les arracher à sa conscience. Pendant douze années, elle a épuisé ses forces et sa santé, dans cette lutte; mais son ame n'a jamais cédé un seul instant et sur un seul point. Enfin, quand son ouvrage sur l'Allemagne fut saisi, en 1810, par la police française, le séjour de la France lui fut tout-à-fait interdit. Tout ce que la tyrannie put inventer de plus cruel fut exercé contre elle; on exila les amis qui venaient la voir; on la sépara de l'homme éclairé qui instruisait ses enfans; on la menaça de l'enfermer pour toujours, si elle essayait de s'échapper. Enfin, en la reléguant à Coppet, on lui interdit de sortir de son château. Ce fut à cette époque, qu'un jeune homme, qu'elle n'eût probablement pas remarqué dans toute autre situation, lui donna les preuves du dévouement le plus touchant. Officier français, et blessé d'une manière cruelle, il fut pénétré de reconnaissance par l'intérêt que lui témoigna Mme de Staël, et exprima hautement son enthousiasme pour elle. Touchée de son sentiment, Mme de Staël découvrit dans M. Rocca un esprit original, et surtout une ame énergique qui l'encourageait à sortir de la situation funeste où elle se trouvait alors. Ce fut dans ces circonstances qu'elle se décida à l'épouser. Un fils naquit de cette union; mais des motifs de plusieurs genres empêchèrent que ce mariage ne fut déclaré avant l'époque de la mort de Mme de Staël. Elle résolut, dans les premiers jours du printemps de 1812, c'est-à-dire, au moment où la fuite était encore possible, de se retirer en Autriche; mais la persécution l'y atteignit bientôt. Fatiguée d'une oppression aussi longue, aussi rigoureuse, et dont elle n'apercevait pas le terme dans un pays où l'influence de Napoléon était toute puissante, ce ne fut qu'en Russie qu'elle trouva un repos que l'arrivée des armées françaises devait bientôt troubler. Là, elle fut accueillie avec l'empressement le plus vif, par tout ce qui soutenait la cause de l'indépendance européenne; mais tout en désirant ardemment le renversement du despotisme impérial, il lui était cependant impossible de partager les sentimens et les vues de ceux qui comprenaient la France dans leur haine. Sa destinée était de souffrir également des victoires et des défaites des Français. Elle vit deux fois l'empereur Alexandre; ne passa que quinze jours à St-Petersbourg; et se hâta de se rendre en Suède, où elle trouva l'hospitalité la plus généreuse et la plus distinguée, près du prince royal, dont la situation vis-à-vis de la France était semblable à la sienne, et qui partageait ses peines et ses vœux. Elle mit son fils cadet au service de Suède; mais cet infortuné jeune homme, victime du point d'honneur, périt au commencement d'une carrière que son zèle et son courage promettaient de rendre brillante. Après un séjour de quelques mois en Suède, elle s'embarqua pour l'Angleterre: toutes les opinions, tous les partis y manifestèrent pour elle un extrême enthousiasme, et ce sentiment ne fit qu'augmenter pendant l'année qu'elle y passa. Elle se trouvait encore à Londres lors de la prise de Paris. Depuis la délivrance de l'Allemagne, les succès des alliés l'alarmaient sur le sort de la France. Au milieu d'individus, nés Français, qui ne songeaient qu'au plaisir de voir tomber leur ennemi, et de tant d'autres, qui n'aspiraient qu'à satisfaire leurs vengeances et à rétablir sur la France leur honteuse domination, seule, elle faisait entendre une voix patriotique, et déplorait hautement les malheurs de son pays. La restauration, commencée sous de si tristes auspices, lui inspira d'abord de vives craintes; mais quand le gouvernement constitutionnel parut luire pour la France, elle se rattacha à cet espoir qui, toutefois, fut bien souvent déçu pendant les dix mois qui s'écoulèrent jusqu'au 20 mars 1815. Cette époque, si

funeste à la France par ses résultats, avait été une vive douleur pour Mme de Staël. Malgré l'assurance qui lui était donnée des nouvelles dispositions de Bonaparte à son égard, elle quitta Paris avant l'entrée de ce prince dans cette ville, car elle redoutait encore plus sa faveur que sa persécution. Presqu'aussitôt après son retour, Bonaparte chargea le prince Joseph, son frère, d'engager Mme de Staël à revenir, et lui fit dire « qu'il était instruit qu'elle s'était montrée généreuse envers lui dans son malheur. » Il est vrai qu'elle l'avait souvent défendu contre quelques-uns de ses courtisans et de ses anciens ministres, qui ne s'étaient pas montrés moins empressés à l'insulter depuis sa chute, qu'il ne l'avaient été à ramper à ses pieds lorsqu'il était tout puissant. Mme de Staël se refusa à toutes les instances faites auprès d'elle, pour la déterminer à rentrer en France; cependant, elle s'intéressait trop à l'indépendance de son pays, pour ne pas désirer ardemment le succès des armes françaises. Lorsque Waterloo eut, une seconde fois, livré la France à l'étranger, elle ne put se résoudre à revenir dans une patrie dont l'asservissement et l'humiliation étaient hautement célébrés comme un triomphe, par la faction impie à laquelle le peuple français doit aujourd'hui (mai 1820) la destruction de ses droits et de ses libertés. Vers cette époque, elle reçut de l'ancien président des Etats-Unis, Jefferson, une lettre dans laquelle cet illustre ami de la liberté, en réponse à la communication que lui avait faite Mme de Staël, de ses projets, lui adressait des vœux pour la France et pour elle. Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de la leur faire connaître, telle qu'elle a été publiée dans les journaux du temps. « Nous prions Dieu de tout notre cœur pour la France. Nous lui demandons de vous accorder de la patience dans vos malheurs, et une heureuse délivrance de toutes vos afflictions. La résolution de ne pas retourner dans votre patrie, tant qu'elle sera soumise à une force étrangère, est digne de vous. Le patriotisme le plus ardent ne nous oblige point à être témoins des maux auxquels nous ne pouvons apporter remède ni soulagement; et d'ailleurs, pour ce but même, votre plume est plus efficace, quoique de loin, que votre personne. Une nation telle que la nation française, ne peut pas rester long-temps dans un état d'oppression et d'humiliation. C'est un des décrets du ciel qui ne seront pas effacés. Notre plus grande crainte, c'est qu'elle ne prolonge ses souffrances par des efforts prématurés pour s'en délivrer, et nos vœux sont qu'elle conserve de la patience, jusqu'au moment où des dissentions entre ses ennemis lui permettront de choisir des amis. C'est en général un vœu coupable que de souhaiter la guerre et le trouble entre les nations; mais le souhait devient pieux lorsque c'est le seul moyen de confondre les combinaisons criminelles. » Mme de Staël passa en Italie, pour y rétablir la santé de M. Rocca, tout le temps pendant lequel elle avait résolu de se soustraire au spectacle des calamités qui pesaient sur son pays. Elle se dévouait uniquement à soigner son malheureux époux, et sans doute sa tendresse active et clairvoyante a prolongé sa vie; mais l'inquiétude et la fatigue ne tardèrent pas à altérer sa propre santé. Ramenée en France par des affaires de famille, elle revint à Paris après l'ordonnance du 5 septembre, avec sa fille mariée à M. le duc de Broglie. On commençait alors à revenir à la raison; à écouter ses conseils; et l'esprit de Mme de Staël, si étendu, si juste, si fort de sa propre sagesse, aurait eu sans doute, l'influence la plus heureuse sur les destinées de sa patrie; mais sa santé, qui dépérissait tous les jours, ne laissa bientôt plus d'espérance, et elle a succombé le 14 juillet 1817, à la maladie dont la fatale issue était depuis long-temps à craindre, à l'instant où, par ses *Considérations sur la révolution française*, son talent venait de s'élever au point le plus haut où puisse atteindre la génie, éclairé par les leçons d'une terrible expérience et soutenu par un grand caractère. L'image de cette femme illustre restera dans la postérité telle qu'elle était dans ses derniers jours, quand le temps lui avait tout donné, sans lui avoir rien ôté; quand, plus que jamais animée d'une flamme céleste, mais atteinte déjà par le mal cruel qui a terminé sa vie, elle défendait, d'une voix affaiblie mais qui portait la consolation dans tous les cœurs, la cause de la liberté, de la justice et de la tolérance religieuse. Avec des opinions vives et ardentes, Mme de Staël fut toujours assez heureuse pour rester elle-

même au milieu des exagérations des partis. On ne l'a jamais entendue excuser une injustice; mais c'est surtout à la fin de sa vie qu'elle était arrivée à cette hauteur, où se rencontre le point juste de toutes les opinions. Elle avait su concilier les sentimens qui paraissent contradictoires à la plupart des hommes, parce que leur vue, trop courte, ne leur permet pas d'apercevoir les liens qui les unissent. En l'écoutant, on apprenait que la modération a aussi sa source dans l'enthousiasme et dans l'énergie, et elle prouvait la vérité de cette maxime de Montaigne, que, «soit comme caractère, soit comme esprit, la force est dans *le temps d'arrêt.* » Il y a quelques mois encore, qu'il était permis d'espérer que les derniers avis de cette ame, toute de feu pour la patrie, seraient écoutés d'un gouvernement qui semblait tendre à l'affermissement de la liberté constitutionnelle; mais cette illusion s'est promptement évanouie. Une influence fatale, cette influence étrangère dont l'intervention dans les affaires de la France inspirait à Mme de Staël autant d'indignation que de mépris, préside seule, maintenant, de concert avec la faction féodale qui s'est unie à elle dans l'intérieur, aux destinées de ce malheureux pays, asservi, dégradé, et livré par ses propres ministres, et une majorité factieuse, corrompue ou ignorante, à la plus honteuse de toutes les servitudes. Ah! loin de plaindre Mme de Staël, félicitons-la plutôt de n'avoir pas assez vécu pour être témoin d'un tel opprobre! Il eût répandu trop d'amertume sur ses derniers jours. Quels sentimens eut éprouvé, à un tel spectacle, celle qui, toujours heureuse du bonheur de la France, se montrait fière de sa gloire à l'époque même où cette gloire rendait ses chaines plus pesantes, et ne lui permettait d'espérer aucun terme à son exil..... Nous ne pouvons nous résoudre à terminer cet article sans emprunter à l'intéressant auteur de la *Notice sur madame de Staël* (Mme Necker de Saussure), quelques anecdotes relatives à la femme admirable qui fait l'objet de nos regrets; elles feront connaître de plus en plus l'élévation de son ame, l'excellence, la justesse et la grace de son esprit, et la bonté de son cœur. A peine âgée de onze ans, déjà l'étude lui plaisait beaucoup; elle attachait un grand prix à la connaissance des langues, et aimait avec passion les représentations dramatiques. Son habitude, à un âge si tendre, était d'écrire en revenant du spectacle, le sujet des pièces qu'elle venait de voir, ses observations sur ce qui l'avait frappée davantage, et d'entretenir une correspondance journalière avec ses jeunes amies. Elle s'intéressait beaucoup aux graves conversations du salon de sa mère; se mêlait à la discussion des grands intérêts politiques qui faisaient le sujet des entretiens de cette époque; et passait à des questions littéraires, que la force de ses études, son goût pour l'instruction, et le sentiment naissant de sa supériorité lui rendaient d'autant plus agréables, que son jeune amour-propre jouissait déjà vivement de l'admiration que causaient ses réponses Les émotions fortes étaient seules de son goût, et une personne qui la connaissait bien, disait d'elle « que ce qui l'amusait était ce qui la faisait pleurer. » Aussi assurait-elle que « l'enlèvement de *Clarisse* avait été un événement de sa jeunesse. » On a vu plus haut que sa tendresse pour son père ressemblait à un culte; elle se plut, dans tous les temps, à rapporter presqu'exclusivement à lui tout ce qu'elle valait, et à confesser que c'était par une aimable et fine raillerie qu'il l'avait corrigée de quelques-uns de ces petits défauts de l'extrême jeunesse, qui, se développant un peu plus tard, deviennent des ridicules dans un monde qui s'en montre si prodigue alors même qu'il est plus sévère à les punir. « Je dois, » disait-elle, « à l'incroyable pénétration de mon père, la franchise de mon caractère et le naturel de mon esprit. Il démasquait toutes les affectations, et j'ai pris, auprès de lui, l'habitude de croire que l'on voyait clair dans mon ame. » L'auteur d'un livre intitulé: l'*Anti-romantique*, en attaquant personnellement Mme de Staël, avait dit deux mots contre M. Necker.: « Cet auteur se moque de moi, » dit-elle; « mais c'est de bon goût; il a la vraie gaîté française; c'est dommage qu'il ait mis deux mots contre mon père, car, sans cela, je l'aurais prié, à Paris, de venir souvent dîner chez moi. » Ce même sentiment de tendresse filiale lui faisait dire: « Quand je n'aurais pas l'espérance d'une vie à venir, je rendrais encore grace à Dieu d'avoir vécu pour connaître et aimer mon père. » Personne n'aimait la vérité avec plus de

passion que Mme de Staël; aux observations qui lui étaient adressées par ses amis sur les dangers de publier tel ou tel écrit, elle avait coutume de répondre : « c'est la vérité, je la pense et je la dirai. » Elle écrivait un jour à sa fille, au sujet d'une discussion : « j'ai le tort de soutenir trop vivement le vrai; mais c'est toujours le vrai qui s'empare de moi. » Elle obéissait tellement, en tout, à une conviction sincère, qu'en parlant de ses projets littéraires, ses expressions habituelles étaient : « je montrerai, je prouverai, je ferai comprendre. » Et non : « je composerai un morceau sur tel sujet. » Elle exprimait de la manière suivante ses sentimens pour ses amis : « Il y a quatre-vingt-dix degrés invariables dans mes affections; il n'y en a que dix de mobiles. » Elle était persuadée qu'une connaissance approfondie du caractère d'une personne, déjà jugée au premier coup d'œil, ramenait presque toujours à l'opinion qu'on s'était d'abord formé d'elle : « Un jour ou dix ans, » disait-elle, « voilà ce qu'il faut pour connaître les hommes; les intermédiaires sont trompeurs. » Inaccessible à la haine, elle était presqu'insensible aux offenses des indifférens, et ne donnait à leur ingratitude aucune prise sur son bonheur : « Comment se fâcher, » disait-elle, « contre d'autres que ceux qu'on aime. » Elle était tellement persuadée que l'amour dans le mariage est le plus haut degré de bonheur auquel puisse atteindre l'humanité, qu'elle disait avec une apparente originalité, mais en effet avec un sens profond : « Je forcerai ma fille a faire un mariage d'inclination. » Dans la conversation, il lui fallait plus que de l'esprit; elle disait d'un homme qui parlait sans intérêt : « Comment veut-on que je l'écoute, quand il ne se fait pas l'honneur de s'écouter lui-même. » Une autre fois, au sujet de la conversation d'un homme égoiste et chicaneur, elle s'exprimait ainsi : « Il ne parle que de lui, mais cela ne m'ennuie pas, parce qu'au moins, je suis sûre qu'il s'intéresse à ce qu'il dit. » Le point de conciliation entre l'imagination et le bon sens, était toujours cherché et souvent trouvé par elle : « La folie peut être poétique, » disait-elle un jour, « mais la déraison ne l'est pas. » L'affectation et l'exagération lui étaient insupportables; elle définissait de la manière suivante ces deux défauts, qui l'ennuyaient et l'impatientaient au même point : « Il n'y a jamais de tête à tête avec les gens affectés; le personnage adopté arrive en tiers, et c'est celui là qui répond quand on s'adresse à l'autre. — Les gens affectés sont les seuls avec lesquels il n'y ait rien à apprendre — Quand on met cent au lieu de dix, il n'y a pas plus d'imagination pour cela. » L'affectation de ses imitateurs a constamment guéri Mme de Staël de tout ridicule : « Je marche avec des sabots sur la terre, » disait-elle à l'ingénieux auteur auquel nous empruntons la plupart des traits que nous rapportons ici, « quand on veut me forcer à vivre dans les nuages. » Elle remarquait avec une extrême justesse, que les grandes démonstrations sont presque toujours des preuves bien suspectes de sensibilité. « Tous les sentimens naturels ont leur pudeur, » disait-elle. Cette femme si supérieure, et qui avait une si juste conscience de ce qu'elle valait, ne pouvait souffrir dans les autres, comme elle en fut toujours exempte elle-même, ce dédain superbe qu'elle regardait comme la preuve toujours certaine d'une infériorité cachée: « Je ne dédaignerais pas, » disait-elle, « l'opinion du dernier de mes domestiques, si la moindre de mes impressions, à moi, tendait à justifier la sienne. » Rien n'est plus original que la manière dont elle exprimait l'idée, que l'effet universel produit par le talent sur les esprits paraissait prouver une grande analogie entre eux, et un fond de richesses commun à tous, auprès duquel les différences individuelles sont peu de chose : « Quand les gens sont bêtes, il y a toujours de leur faute; et si j'avais de la puissance, j'obligerais tout le monde à avoir de l'esprit. » La moquerie était chez elle un signe d'amitié, et celui auquel elle disait : « Pour vous, vous n'avez pas de ridicule, » était presque certain de ne lui inspirer qu'un faible intérêt. C'est à Mme de Staël qu'appartient ce mot si spirituel, si vrai, et dont la société offre la perpétuelle application : « Les sottises des gens d'esprit sont les revenans-bons des gens médiocres. » Elle aimait la France et surtout Paris, avec tant de passion, que, pour toute réponse à ceux qui s'efforçaient de lui faire admirer les belles rives du lac Léman, elle s'écriait : « Ah! montrez-moi la rue du Bac ! » (où était l'hôtel de l'ambassade de Suède). « Je voudrais

vivre à Paris avec cent louis et logée à un quatrième étage, » disait-elle une autre fois. On peut juger par les deux traits suivans, de ce qu'était en elle le sentiment de l'amour de la patrie; le premier est la réponse faite par elle à un émigré, auquel elle prenait un vif intérêt, dont les principes n'étaient pas d'accord avec les siens, et qui, en partant pour aller se battre à la frontière, lui disait : « Vous voulez donc ma perte ou mon déshonneur?—Non, » reprit avec vivacité Mme de Staël, « je veux votre défaite et votre gloire; je veux, à la mort près, que vous soyez, ainsi qu'Hector, le héros d'une armée vaincue. » Ces mots renferment, selon nous, tout ce qu'il y a de plus élevé, de plus généreux et de plus attendrissant dans le cœur humain. Voici le second trait : Etant en Angleterre, en 1814, quelques-uns de ces hommes sans patrie, à qui le fond de l'ame de Mme de Staël était bien mal connu, croyaient devoir la féliciter de la prise de Paris, qui mettait un terme à son exil : « De quoi me faites-vous votre compliment, je vous prie? de ce que je suis au désespoir! » Si l'on veut bien se placer dans la situation où était alors cette femme admirable, on trouvera sans doute qu'il n'y a rien de comparable au sentiment sublime qui a dicté une telle réponse; surtout si l'on se rappelle que toutes les blessures de son ame étaient alors ouvertes, et qu'à un an de là (mars 1815), elle répondait à une femme, attachée aux intérêts de Napoléon, et qui lui exprimait combien ce prince était reconnaissant de la généreuse conduite qu'elle avait tenue à son égard, pendant ses malheurs : « J'espère qu'il saura aussi combien je le déteste. » Sans approuver la violence de cette sortie, on ne saurait contester qu'elle ne soit en parfaite concordance avec toutes les opinions précédemment énoncées par Mme de Staël. Lorsqu'à la même époque, Bonaparte insistant auprès d'elle pour l'engager à revenir à Paris, lui faisait dire qu'on avait besoin de ses idées pour l'établissement du nouveau systême constitutionnel, elle répondit en refusant : « Il s'est bien passé de constitution et de moi pendant douze ans; et à présent même il ne nous aime guères plus l'une que l'autre. » Mme de Staël était hors de France quand elle s'exprimait ainsi; mais quand elle eût été auprès de Bonaparte, elle n'eût pas mieux lu dans son ame. Son besoin de la vérité la ramenait toujours à la justice, même envers ses plus implacables ennemis, et dans ce cas, une sottise ou une lâcheté, fût-elle dite ou faite dans l'intention de flatter ses ressentimens, lui causait une indignation égale; ainsi, un homme connu sous plus d'un régime lui ayant dit, après la bataille de Waterloo, que Bonaparte n'avait ni talent ni courage : « C'est aussi par trop rabaisser la nation française et l'Europe, » interrompit vivement Mme de Staël, « que de prétendre qu'elles aient obéi pendant quinze ans à une bête et à un poltron. » En parlant des victimes successives des diverses tyrannies qui ont pesé sur la France, son mot ordinaire était : « Ma maison est l'hôpital des partis vaincus. » L'explication de toute sa conduite dans le cours des troubles civils de la France, est dans ces belles paroles, aussi vraies que hardies. Elle ne dissimulait pas plus les fautes de l'ordre de choses auquel elle s'était ralliée, que sa haine pour la tyrannie à laquelle il avait succédé : « Si l'on avait enrôlé, » disait-elle pendant les cent jours, « toutes les phrases déclamatoires qui se sont prononcées cet hiver contre la révolution, on aurait eu bien des soldats le 20 mars. » Et cependant, M. Corbières n'avait point dit encore qu'il ne craignait pas *la Contre-révolution;* M. Benoit et le côté droit tout entier n'avaient pas proclamé la *Contre-révolution* faite par la charte; un ministre aussi imprudent qu'audacieux, n'avait pas annoncé à la nation que le *gouvernement* allait se montrer *partial* contre elle, en faveur d'une faction qui serait à peine aperçue dans l'état, si le gouvernement (mai 1820) ne la soutenait de sa complicité avec elle; la liberté individuelle n'avait pas été anéantie; on espérait la liberté de la presse, consacrée par la charte, et qui, bien qu'elle n'existât pas encore, était solennellement promise; on attendait la loi nationale d'élections, qui a été donnée à la France le 5 février 1817, et qu'on s'apprête à détruire en mai 1820. Aux regrets exprimés par Mme de Staël sur la marche du gouvernement français, pendant dix mois de 1814 : à l'horreur que lui ont inspirée les crimes de la réaction de 1815-16: qu'on juge de l'indignation dont elle eût été saisie, à l'aspect de l'horrible et dé-

gradante tyrannie sous laquelle la France est écrasée en 1820!... Quel héroïque et sublime caractère que celui de la femme illustre, qui, en 1816, dans le salon même du premier gentilhomme de la chambre, répondait à M. Canning, proclamant insolemment la France tributaire de l'Angleterre et vaincue par elle : « Oui, parce que vous aviez avec vous l'Europe et les Cosaques ; mais accordez-nous le tête-à-tête, et nous verrons. » C'est à ce même M. Canning, membre de l'administration britannique et l'un des principaux destructeurs de la liberté de son pays, qu'elle disait encore : « On trompe le peuple anglais ; il ne sait pas qu'on l'emploie à priver les autres peuples de la liberté qu'il possède ; à protéger l'intolérance envers ses frères en religion ; s'il le savait, il renierait ceux qui abusent de son nom. » Décidée, en 1817, à quitter la France, où le spectacle de l'occupation étrangère déchirait son ame, « Il faut bien du bonheur dans ses affections privées, » écrivait-elle à son gendre le duc de Broglie, « pour supporter la situation de la France vis-à-vis des étrangers. » Presqu'uniquement livrée à cette pensée, si douloureuse pour une ame aussi fière, elle répétait souvent, à la même époque : « Il faut que la France fasse le mort pendant tout le temps qu'elle sera occupée par les étrangers ; l'indépendance d'abord ; on songera ensuite à la liberté. » Elle portait sur l'un des membres les plus marquans du côté droit de la chambre des députés (M. de Bonald), partisan outré, mais heureusement inintelligible, de toutes les doctrines ultramontaines, arbitraires et féodales, un jugement qui sera confirmé par tous les esprits droits : « C'est, » dit-elle, « le philosophe de l'anti-philosophie ; mais cela ne peut pas mener loin. » En 1816, elle disait du ministère : « Je ne l'aime pas, mais je le préfère ; c'est une barrière de coton contre les anciens abus ; mais enfin, c'est une barrière. » Un mot charmant lui échappa à propos des nombreux annoblissemens (*) qui avaient eu lieu sous les deux restaurations : « Il faudrait, une fois pour toutes, créer la France *Marquise.* » Quoique Mme de Staël ne fit aucun cas des calembourgs si bien nommés *l'esprit des sots*, on en cite d'elle un seul, qui, par son à-propos philosophique, sort tout à fait de ce misérable genre. Elle discutait sur la traite des nègres avec une femme de la cour qui, ainsi qu'on le croit bien, justifiait l'esclavage et toutes ses horreurs. Irritée de la chaleur avec laquelle Mme de Staël défendait les droits de l'humanité : « Eh quoi ! madame, » lui dit-elle, « vous vous intéressez donc beaucoup au comte de Limonade et au marquis de Marmelade ? — Pourquoi pas autant qu'au duc de Bouillon, » répliqua sur-le-champ Mme de Staël. Elle avait si peu l'habitude de relire ses propres ouvrages, qu'il lui arrivait souvent de les oublier, et que lorsqu'on lui en citait quelques phrases dont elle était satisfaite, elle répondait gaiement : « Eh mais, vraiment, est-ce moi qui ai écrit cela ? J'en suis charmée ; c'est dit à merveille. » Lorsqu'on lui donna la nouvelle que son ouvrage sur l'Allemagne avait été saisi, en 1813, et que le ministre de la police avait ordonné qu'il fût mis au pilon pour en faire du carton, « je voudrais bien, au moins, » répondit-elle en riant, « qu'il m'envoyât ces cartons pour mes bonnets. » Tant de bonne foi, de simplicité, de bonté, accompagnaient son amour-propre, que loin d'en regarder l'expression comme un ridicule, ceux-là même devant lesquels elle disait ces phrases peu reçues : « Avec tout l'esprit que j'ai ; avec mon talent, ma réputation, » trouvaient cela tout naturel et avaient cessé de s'en étonner. Vers la fin de sa vie, pendant ses longues insomnies, la prière était devenue la plus douce, la plus précieuse de ses consolations : « Pauvre nature humaine, » s'écriait-elle souvent alors, « hélas ! qu'est-ce que de

(*) On sait que plusieurs de ces annoblissemens ont eu lieu en faveur de ceux qui conçurent l'effroyable machine infernale du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), dont l'explosion a coûté la vie à plus de deux cents citoyens de Paris. Georges Cadoudal, principal auteur de cet exécrable projet, ayant payé ce forfait de sa tête, toute sa famille a reçu des lettres d'annoblissement lors du premier retour des Bourbons. C'est par les récompenses accordées à l'assassinat qu'on est sûr de perpétuer la race des Cadoudal et des Louvel. Il est affreux, mais il est vrai de dire que les Bourbons ont recueilli en 1820, ce qu'ils avaient semé en 1814. (*voy.* LOUVEL au SUPPLÉMENT).

nous? Ah la vie!... la vie!... » Tolérante par sentiment et par raison, son indignation contre les persécuteurs était l'effet de sa piété même. Arrivée aux dernières frontières de la vie, elle éprouvait sans doute des regrets en regardant tout ce qu'elle laissait derrière elle; mais sa pensée se portant avec espérance vers l'immortalité, lui découvrait son père: « Mon père m'attend sur l'autre bord, » disait-elle alors, et ses douleurs semblaient diminuer. Plusieurs fois, en état de santé, on l'avait entendue s'entretenir de ce que seraient ses derniers momens; cette pensée lui revenait souvent, pendant les longues douleurs de sa maladie; et lors même qu'elle paraissait plus tranquille, il était aisé de s'apercevoir qu'elle était livrée à une grande préoccupation. La suprême pensée de Dieu ne s'éloignait plus d'elle. Un jour, en sortant d'un état de rêverie, elle dit: « Je crois savoir ce que c'est que le passage de la vie à la mort; et je suis sûre que la bonté de Dieu nous l'adoucit; nos idées se troublent, et la souffrance n'est pas très-vive. » La confiance de Mme de Staël n'a pas été trompée; après une maladie, d'abord très-douloureuse, mais qui avait progressivement affaissé tous ses organes, la paix la plus profonde a présidé à ses derniers instans. Voici les titres des ouvrages laissés par Mme de Staël: *Lettres sur les écrits et le caractère de J. J. Rousseau*, 1788. — *Sophie ou les sentimens secrets*, pièce en 3 actes et en vers, composée en 1786; 1790. — *Jeanne Gray*, tragédie en 5 actes et en vers, composée en 1787; 1790. — *Réflexions sur le procès de la reine*, août 1793. — *Réflexions sur la paix, adressées à M. Pitt et aux Français*, 1794. — *Réflexions sur la paix intérieure*, 1795. — *Recueil de morceaux detachés*, 1795. — *Essai sur les fictions, suivi de trois nouvelles*, 1795. — *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*, 1796. — *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, 2 vol. 1800. — *Delphine*, 3 vol., 1803. — *Du caractère de M. Necker et de sa vie privée*, 1804. — *Corinne ou l'Italie*, 2 vol., 1807. — *Réflexions sur le suicide, dédiées au prince royal de Suède* (Charles XIV), 1812. — *De l'Allemagne*, 3 vol., 1813. — *Considérations sur les principaux événemens de la révolution française*, 3 vol. (ouvrage posthume), 1818. Nous ne prononcerons pas ici sur le mérite de ces divers ouvrages; ils ont été appréciés dans la notice sur Mme de Staël, par Mme Necker de Saussure, (*) avec une raison, un talent, et une finesse de goût que n'altère en aucun point la tendre affection qui unissait l'auteur à son illustre parente. L'opinion de Mme de Saussure sur Mme de Staël et ses ouvrages, unanimement confirmée par les contemporains, n'a pas à craindre d'être démentie par la postérité, parce que, dans les jugemens que porte cette dame, ses sentimens personnels n'occupent jamais que la seconde place, pour laisser la première à la vérité. Nous renvoyons encore une fois à cette notice, ceux de nos lecteurs qui voudront acquérir des renseignemens plus étendus sur une femme qui fut l'honneur de son sexe, de son pays et de son siècle; ce n'est qu'après l'avoir lue attentivement, qu'on peut espérer de bien connaître Mme de Staël. Nous l'avouons cependant, ce n'est pas sans regret que nous sommes obligés par la nature de notre travail, à renoncer à un examen dans lequel nous trouverions une source d'intéressants souvenirs, d'émotions nobles et touchantes. C'est pour nous, sans doute, un grand sacrifice personnel; mais nous offrons à nos lecteurs un moyen de ne pas le partager. Les *œuvres complètes de Madame de Staël* viennent d'être recueillies en 16 volumes in-18, fig. Bruxelles, Auguste Wahlen et Compe.

STANHOPE (Charles, comte de), vicomte de Mahon, baron d'Elvaston, né en août 1753, fut élevé à Genève, où sa famille résida pendant 10 ans, et s'y livra à l'étude des sciences physiques et aux exercices du corps, dans lesquels il devint très-adroit. Ce fut à la mort de son frère aîné qu'il prit le nom de vicomte de Mahon. A l'âge de 18 ans, il concourut pour un prix offert par la société des sciences de Stockholm, à l'auteur du meilleur traité sur le pendule, et remporta la palme. Quatre ans après, il fit paraître à Genève une dissertation sur les moyens de prévenir et de découvrir la falsification des pièces d'or, et se livra, avec un grand succès, à d'autres travaux mathématiques

(*) Paris, 1820; et Bruxelles, chez Aug. Wahlen et compe.

et mécaniques. De retour en Angleterre, il se signala, en 1780, parmi ceux qui voulaient opérer une réforme dans le parlement, et fut président du comité de la province de Kent, chargé, de concert avec ceux des autres provinces, de presser l'exécution de cette réforme. Nommé représentant du bourg de Wycombe à la chambre des communes, il se rangea du parti de l'opposition, qui faisait alors les plus grands efforts pour mettre fin à la guerre d'Amérique, et poursuivit, encore, avec W. Pitt, le projet d'une réforme parlementaire. A la mort de son père, en 1786, il entra dans la chambre des pairs avec le titre de lord Stanhope, et combattit, dans un écrit qu'il publia, le plan de ce même Pitt pour la réduction de la dette nationale. Dans la discussion sur l'affaire de la régence, élevée à l'occasion de la maladie du roi, lord Stanhope, malgré le système politique qu'il suivait généralement, appuya le parti ministériel, qui voulait confier au parlement le choix du régent, et soutint que, dans le cas où le trône se trouvait vacant, et l'exercice de l'autorité royale suspendu, les deux chambres avaient le droit de pourvoir au gouvernement de l'état. Il conclut, en établissant ce principe, « que le peuple est la source d'où dérive toute autorité légitime. » L'année suivante, il s'exprima avec force sur la question de la tolérance religieuse, et présenta un bill qui tendait à établir la liberté de conscience, mais que les évêques firent rejeter. Partisan de la révolution française et de la réforme parlementaire, il ne laissa échapper aucune occasion de défendre les principes de l'une et de presser l'exécution de l'autre, et fut long-temps président de la société de Londres, connue sous le nom de *comité de révolution*, qui la sollicitait. Ce fut lui qui, en 1789, transmit à l'assemblée constituante les vœux de cette société en faveur de la liberté de la France, et qui reçut du président les témoignages de reconnaissance de l'assemblée. Il défendit, quelque temps après, les principes et la conduite de ce comité contre une attaque violente de Burke (*voy.* ce nom.) Il vit aussi beaucoup le duc d'Orléans à Londres, pendant le séjour de ce prince dans cette ville. En 1790, il célébra l'anniversaire de la révolution française; envoya à l'assemblée constituante une nouvelle adresse à ce sujet, et attaqua, à la chambre des pairs, un écrit de Calonne contre les nouvelles lois que se donnait la France. En 1792, il publia une lettre à Condorcet contre la traite des noirs; la même année, il appuya le fameux bill sur les libelles, présenté par Fox, et publia, à ce sujet, un écrit très-fort de raisonnement, sous le titre de *Défense des droits du jury*. En 1793, il protesta au parlement contre la guerre faite à la France; en 1794, il accusa les ministres de s'être servis du prétexte de la révolution de France pour déclarer la guerre à ce pays, pour couvrir l'Angleterre de soldats, sans la sanction du parlement, pour suspendre la loi de l'*habeas corpus*, sans qu'on eût à craindre ni révolution, ni invasion. Il les accusa encore de supposer des pratiques séditieuses, pour avoir le prétexte d'enchaîner la liberté de la presse, de multiplier les incarcérations secrètes, d'asservir, par là, la Grande-Bretagne, et d'empêcher la réforme parlementaire, sollicitée depuis 20 ans par tous les bons esprits, à la tête desquels étaient lord Chatam et Pitt son fils, avant que celui-ci entrât au ministère. Il proposa une adresse au roi, tendante à le supplier de reconnaître la république française, et d'assurer ainsi une paix durable entre les deux nations. Cette motion ayant été rejetée à l'unanimité, lord Stanhope fut désigné depuis sous le nom de *minorité d'un seul*. Dans cette circonstance, il s'attacha à repousser le reproche d'athéïsme, qu'adressaient à la France quelques-uns des déclamateurs du parti opposé, en ajoutant « qu'il n'y avait d'athée dans ce pays que les aristocrates. » Le 15 mai, Joyce, son secrétaire privé et gouverneur de son fils, fut arrêté chez lui, comme accusé de pratiques séditieuses et de trahison contre l'état. A la fin de l'année, lord Stanhope reprocha aux ministres de fomenter les troubles et les révoltes en France contre la république, et présenta cette conduite comme contraire aux principes reçus parmi les nations civilisées. Il remplit avec une scrupuleuse exactitude les devoirs de juge dans le célèbre procès d'Hastings (*voy.* ce nom); mais lors de la suspension des lois protectrices de la liberté individuelle, regardant les cours de justice comme ayant perdu de leur dignité, il refusa d'y siéger davantage. En 1795, il se retira également de la chambre des

pairs, après le rejet d'une motion tendante à faire déclarer que l'Angleterre ne devait pas intervenir dans les affaires de France. A cette occasion, il publia une protestation très-vigoureuse, où il rendit compte des motifs qui avaient jusqu'alors dirigé sa conduite politique. Il ne reparut dans cette chambre qu'en février 1800; il prouva dès-lors qu'il n'avait point changé de principes, en faisant le tableau le plus animé de l'état de détresse auquel la prolongation de la guerre réduisait la Grande-Bretagne, et termina, suivant son usage, en proposant « que S. M. fût suppliée d'entamer des négociations avec la république française pour la prompte conclusion de la paix; » motion qui eut le sort de toutes celles qu'il avait déjà faites dans ce sens. En 1806, il parla avec beaucoup de véhémence et de talent en faveur de l'abolition de la traite des noirs, cause qu'il avait déjà défendue plusieurs fois en véritable ami de la liberté. Le 13 août 1807, il développa tous les dangers résultans pour le commerce de l'Angleterre de la guerre que le cabinet de Londres se proposait de faire aux Etats-Unis d'Amérique, et demanda qu'il fût déclaré qu'il y avait égalité réciproque entre les états en paix avec la Grande-Bretagne et cette puissance elle-même. Cependant, le 2 juillet 1811, il excita une grande surprise dans la chambre en parlant pour le bill relatif aux billets en circulation, et fut alors défendu par le ministère et attaqué par l'opposition. Il n'en vota pas moins l'année suivante contre les mesures arbitraires contenues dans le projet de loi sur la tranquillité publique intérieure; attaqua, en 1813, les membres de l'amirauté pour leur conduite dans la guerre contre les Américains; parla le 8 juin 1814 en faveur des catholiques d'Irlande, et combattit peu après les dispositions du bill sur les assemblées séditieuses. Le 7 mai 1816, il demanda la remise à 6 mois de la deuxième lecture du bill sur les poids et mesures, dans lequel il releva des erreurs graves, surtout dans ce qui concernait les vibrations du pendule, et déploya, dans cet examen, les connaissances approfondies qu'il possédait sur la matière en discussion; sa motion, appuyée par le marquis de Lansdowne, fut adoptée. Stanhope, dont les enfans ne partageaient point les principes politiques, et s'étaient attachés d'ailleurs à Pitt, leur oncle, de préférence à leur père, se trouvait presque seul au monde lorsqu'il mourut d'une hydropisie de poitrine le 1 décembre 1816, dans la soixante-quatrième année de son âge. Le dernier acte public de sa vie fut une demande ayant pour objet de simplifier les statuts et de réduire les lois volumineuses de l'Angleterre en un code simple et distinct, qui fût à la portée de tous les citoyens. Ce philosophe estimable ne possédait aucun des dons extérieurs qui secondent si bien l'éloquence; mais ses discours étaient en général si pleins d'esprit et d'originalité qu'on ne se lassait pas de l'entendre: ses remarques frappaient toujours juste, et ses saillies ont souvent décontenancé les plus graves magistrats. Lord Stanhope s'est fait aussi un nom dans les sciences physiques et mécaniques. On lui doit deux machines arithmétiques extrêmement ingénieuses, qu'il inventa en 1786. Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, il a publié des Mémoires insérés dans les transactions philosophiques, des Principes d'électricité, et un traité sur la musique. Il est en outre auteur de la presse perfectionnée qui porte son nom. Plusieurs de ses théories ont été adoptées par les physiciens anglais. En 1777, il trouva le moyen de préserver les édifices de l'action du feu, en les couvrant de plaques de fer; l'expérience qu'il fit en grand dans son château de Chevening, en présence de deux mille personnes, réussit très-bien. Il a découvert une nouvelle manière de brûler la chaux, qui produit un ciment beaucoup plus dur que le mortier ordinaire; et un nouveau moyen de former le toit des maisons avec un mélange de goudron, de craie et de sable. Lord Stanhope était membre de la société philosophique de Philadelphie, et de plusieurs autres réunions savantes.

STANHOPE (Philippe-Henri, comte de) fils du précédent, et d'une fille du fameux comte de Chatam, commença à se faire connaître en intentant, avec le secours de son oncle Pitt, chez lequel il s'était retiré après avoir quitté la maison paternelle, un procès d'intérêt à son père, dont d'ailleurs il ne partageait nullement les opinions politiques. En 1817, il lui succéda dans ses biens et dignités. La célébrité de lord Henri Stanhope s'est accrue par le discours qu'il prononça lors

de l'ouverture du parlement le 25 janvier 1818, dans lequel, après avoir établi « que le roi de France ne possédait pas l'affection de ses sujets, qui le considéraient comme un souverain que les armées alliées leur avaient imposé pour abattre leur orgueil, pour leur infliger une sorte de châtiment de leurs crimes, et donner une garantie au reste de l'Europe; » il ajouta que sans l'amour de ses sujets, un roi ne peut long-temps rester paisible sur son trône; (assertion que nous sommes loin de contester) puis il conclut que le devoir imposé aux puissances alliées étant d'empêcher que de nouvelles révolutions en France ne vinssent encore troubler la tranquillité de l'Europe, il fallait, en conséquence, démembrer ce royaume, et en faire trois parties, suivant la division tracée dans les commentaires de Jules-César; ou bien que les troupes étrangères devaient continuer de l'occuper, *quelque précis et impératifs que fussent les termes des traités*. Le noble lord termina ce discours, si recommandable par les sentimens de justice et de loyauté qui s'y manifestent à chaque ligne, en vomissant, contre les 29 millions d'habitans qui couvrent le sol de la France, un torrent d'invectives telles que quelques personnes les attribuèrent à un accès de démence, et qu'elles révoltèrent tout ce que la chambre comptait d'hommes sages et observateurs des convenances, sans en excepter les plus fermes partisans du ministère. Le comte de Liverpool, premier lord de la trésorerie, que l'on ne saurait soupçonner d'être trop favorable aux intérêts de la France, crut devoir combattre la partie du discours de l'orateur qui avait pour objet de recommander l'odieuse violation des engagemens les plus sacrés, et soutint que l'honneur et la politique prescrivaient également d'y rester fidèle; mais il se montra moins sévère à l'égard du luxe d'épithètes dont lord Stanhope avait embelli sa diatribe, qu'il plut à lord Liverpool d'appeler *le très-habile discours de son noble ami*. « Placé, dit-il, dans une situation particulière, lord Stanhope a cru devoir exprimer ses sentimens, et je ne puis qu'en approuver les motifs. » Plusieurs écrivains français, entre autres MM. Fiévée, Dupin et Jubé, crurent devoir réfuter ce discours. La réfutation de M. Fiévée, dans le onzième numéro de sa Correspondance, lui attira un procès au tribunal de police correctionnelle de Paris, où il fut condamné à trois mois de prison. Lord Stanhope, au surplus, paraît s'en tenir à cet essai oratoire, et en effet, dans ce genre, il seroit difficile d'aller plus loin.

STANHOPE (Lady Esther) que l'on peut ranger au nombre des plus célèbres voyageurs de l'époque actuelle, nièce de William Pitt, ne lui était pas moins attachée par les rapports moraux, que par les liens du sang. Ce grand ministre, mourant sans fortune, n'avait laissé à sa nièce, pauvre comme lui, qu'un morceau de papier contenant quelques lignes par lesquelles il la recommandait à la générosité du peuple anglais. Ce dernier vœu ne fut pas trompé : Esther Stanhope, ainsi que ses sœurs, obtint une pension considérable. Après avoir passé quelque temps dans les parties septentrionales du pays de Galles pour y rétablir sa santé, elle forma le projet de faire un voyage au Levant, accompagnée d'un médecin qui possédait toute sa confiance, et de quelques domestiques. Elle se rendit d'abord à Malte, puis à Constantinople, où elle habita pendant assez long-temps une maison de campagne située sur les côtes du Bosphore. Bientôt elle conçut et exécuta l'idée de faire un pélérinage à la Palestine; mais un naufrage que fit à la hauteur de l'île de Rhodes le bâtiment qui la portait, la jeta sur un rocher stérile, où elle faillit mourir de faim; heureusement elle fut recueillie par un vaisseau anglais, qui la transporta en Syrie. De là, elle continua ses excursions, accompagnée du jeune Bruce, depuis célèbre par sa générosité envers M. Lavalette, (*voy.* Bruce.) Elle erra pendant plusieurs années, tantôt au milieu des ruines de Palmyre et d'Hiéropolis, (aujourd'hui Tadmor et Balbek) tantôt dans les vallées du Liban. Ce fut alors que, s'accoutumant par degrés aux privations inséparables d'un pareil genre de vie, et ne vivant, pendant des mois entiers, que de riz et d'eau, elle dut aux habitudes de cette frugalité orientale, le changement avantageux qui s'opéra dans sa santé, auparavant très-délicate, mais devenue si robuste depuis cette époque, qu'elle finit par pouvoir tager tous les exercices des naturels. s'acquit à tel point par-là, ainsi que son éducation et ses lumières, la considération de ces peuplades, qu'au commencement de 1816 elle se trouvait à la

tête de trois tribus d'Arabes Bédouins, qui la regardaient et la traitaient comme un être d'un ordre supérieur. Vers cette époque, elle fit venir d'Angleterre des enfans qu'elle affectionnait, et à cette occasion, elle écrivait « qu'elle ne quitterait jamais la terre du soleil pour aller respirer l'air humide de la Grande-Bretagne. » Tout annonce, en effet, que cette femme singulière finira ses jours dans le climat qu'elle habite; et il est probable que si elle faisait parvenir en Europe une relation de ses voyages, on y trouverait sur ces contrées des détails de la nature la plus intéressante, et inconnus jusqu'à ce jour.

STANISLAS-AUGUSTE (PONIATOWSKI), dernier roi de Pologne, triste et mémorable circonstance à laquelle il doit plus de célébrité qu'à ses qualités personnelles et son existence politique, naquit le 17 janvier 1732, à Wolczin en Lithuanie, du fameux comte Stanislas, Castellan de Cracovie, qui, après avoir passé au service de Charles XII, était ensuite rentré en grace auprès d'Auguste, roi de Pologne. Stanislas-Auguste, issu par son père des comtes de Guastalla, et par sa mère, la princesse Constance Czartorinska, des Jagellons, grands-ducs de Lithuanie, ne pouvait espérer que très-peu de fortune, se trouvant le septième de onze enfans. Mais sa belle figure, les agrémens de son esprit, et tous les moyens de plaire que lui avait prodigués la nature, et que l'éducation avait perfectionnés, ayant fait présumer à son père et à ses oncles tout le parti qu'on en pouvait tirer, ils se déterminèrent à le faire voyager. Il parcourut l'Allemagne, et vint en France, où l'amitié de l'ambassadeur de Suède lui procura des relations agréables. Les dettes qu'il contracta à Paris le firent mettre en prison; mais il en fut délivré par la générosité de madame Geoffrin, dont il demeura toujours l'ami. Il se rendit ensuite en Angleterre, où il se lia avec le chevalier Hanbury, qui depuis fut nommé par la cour de Londres à l'ambassade de Pétersbourg, et qu'il retrouva en Russie, où bientôt il fut envoyé lui-même par la famille des Czartorinski, qui voulait placer le prince de ce nom sur le trône de Pologne. Chargé de solliciter en faveur de cette illustre maison, à laquelle il était allié par sa mère, comme nous l'avons dit plus haut, il vit l'impératrice, à laquelle, dès les premières entrevues, il plut excessivement. Il ne tarda pas à s'en apercevoir, et fonda sur cette bienveillance marquée des espérances qui devaient bientôt se réaliser. Dès-lors il agit pour lui-même, et cette souveraine, enivrée de l'idée de placer une couronne sur la tête de son amant, ayant usé pour lui de sa toute-puissante influence, l'élection de Poniatowski fut faite dans la plaine de Wola, près Varsovie, le 7 septembre 1764. Couronné le 25 novembre suivant sous le nom de Stanislas-Auguste, il se conduisit aussitôt avec beaucoup de modération et de prudence; il accueillit même ceux qui lui avaient été opposés; mais des troubles religieux ne tardèrent pas à s'élever. Les protestans, connus sous le nom de *dissidens*, exclus des diètes et du droit de suffrage par les catholiques, réclamèrent l'exécution du traité de 1660, par lequel plusieurs puissances avaient assuré leurs priviléges, et ils implorèrent le secours de la Russie. La diète de 1766 s'assembla; les ministres russes, anglais et prussiens, qui peut-être entrevoyaient dès-lors dans ces événemens le germe d'agitations politiques dont leurs cours respectives pourraient tirer parti, lui présentèrent, en faveur des protestans, des mémoires qui excitèrent de violens murmures. Soit prudence, soit équité naturelle et penchant pour la tolérance, le roi parut les favoriser; aussitôt les évêques catholiques lui reprochèrent de soutenir les ennemis de l'état; mais pendant ces déplorables débats, l'étranger marchait à son but, et bientôt les armées russes, en paraissant aux portes de Varsovie, firent ouvrir les yeux à la diète sur le danger imminent de voir partager la Pologne. Alors, obéissant aux inspirations ou d'un faux zèle religieux, ou d'un patriotisme noble sans doute, mais imprudent et peu éclairé dans le choix de ses moyens, les catholiques se réunirent en corps d'armée, sous le nom de confédérés, ayant pour étendard la vierge et l'enfant Jésus, et portant, comme les anciens croisés, des croix brodées sur leurs habits. L'un des principaux d'entre eux, nommé Pulawski, résolut d'enlever le roi, et confia son projet à trois autres chefs, qui lui promirent avec serment de lui livrer Stanislas, ou de le tuer s'ils ne pouvaient l'amener vivant. Ces trois chefs, à la tête de 40 dra-

gons déguisés en paysans, entrèrent dans Varsovie le 3 novembre 1771, par diverses portes, se réunirent dans la rue des Capucins, et attaquèrent, à 10 heures du soir, la voiture du roi, faiblement accompagnée. Un heyduque, qui voulut faire résistance, fut grièvement blessé; le reste de sa suite disparut; lui-même était descendu, dans le dessein de s'échapper à la faveur de la nuit, lorsque les assassins le saisirent; l'un d'eux déchargea son pistolet si près de lui, que Stanislas sentit la chaleur de la flamme; un autre lui asséna sur la tête un coup de sabre. Les conjurés le prirent ensuite au collet, et étant montés à cheval, ils le conduisirent hors des portes, traversant, au grand galop, les rues de la capitale. La nuit était extrêmement sombre; les conjurés perdirent leur chemin; leurs chevaux étaient accablés de lassitude; ils obligèrent le monarque à descendre et à les suivre à pied, avec un seul soulier, l'autre s'étant perdu dans le trajet; continuèrent ainsi leur route à travers les terres, sans savoir où ils étaient; et demandant souvent à leur chef s'il n'était pas temps de mettre le roi à mort. Au point du jour, s'apercevant qu'ils n'étaient pas éloignés de Varsovie, ils s'enfuirent précipitamment, et Stanislas resta seul avec Kosiuski, qui était à pied comme lui, et qui lui dit: « Vous êtes pourtant mon roi. — Oui, lui répondit Stanislas, et votre bon roi, qui ne vous ai jamais fait de mal. » Il lui adressa alors des plaintes très-vives sur l'atrocité de son action. Kosiuski, ayant paru touché, dit au monarque: « Si, consentant à vous sauver, je vous conduis à Varsovie, quelle en sera la suite? — Rien de fâcheux pour vous, lui répondit le roi, je vous en donne ma parole. » Alors Kosiuski tomba à ses pieds, en l'assurant qu'il se fiait entièrement à sa générosité. Le roi, parvenu au petit moulin de Mariemont, écrivit au gouverneur de la capitale, et ses gardes accoururent aussitôt pour le conduire à son palais. Deux chefs des conjurés furent arrêtés et condamnés à mort; Kosiuski obtint sa grace, et se retira en Italie, où il jouit pendant sa vie d'une pension annuelle que lui fit le roi. Louvet, dans son roman de *Faublas*, a retracé, d'une manière très-animée, cette scène intéressante, avec quelques légers changemens, dont le principal consiste à avoir substitué à Kosiuski le comte de Lovinski, comme auteur de la délivrance de Stanislas. Le mauvais succès de cette tentative ne découragea point les confédérés; ils ne songèrent qu'à repousser les attaques de l'étranger, et les principaux palatins firent des levées dont se grossit le corps insurrectionnel, qui s'avança à la rencontre des Russes. Plusieurs combats eurent lieu; mais malgré la valeur et le dévouement des confédérés, la cause de la justice et de la liberté succomba. La confédération fut dissoute; Pulawski, l'un de ses chefs les plus actifs et les plus intrépides, alla défendre en Amérique l'indépendance qu'il n'avait pu assurer à sa patrie, et l'étranger vainqueur dicta des lois auxquelles la nation ne se soumit qu'en frémissant, mais qui furent acceptées sans résistance par un prince trop prompt à oublier ce qu'il devait au peuple qui l'avait élu, et à la dignité de sa couronne. Il est en effet permis de croire que si, même à cette époque, Stanislas abjurant les détours et les subterfuges, ressources ordinaires de la faiblesse, mais qui, presque toujours, finissent par la perdre, eût appelé tous les Polonais à la défense du sol et de l'honneur national, ce peuple qui, plus tard, déploya tant d'énergie, eût opposé à ses oppresseurs la barrière toujours redoutable d'une insurrection nationale: mais abandonnés par celui que ses devoirs et son rang appelaient à les protéger; prenant peut-être moins d'intérêt à une cause qui, chez une population composée de serfs et de maîtres, n'était pas, aux yeux de tous, la cause de la nation, ils cédèrent sans résistance à une force qu'ils jugeaient irrésistible. Rien ne s'opposait d'ailleurs à la spoliation que méditait le cabinet de St.-Pétersbourg. Les puissances étrangères furent ou témoins ou complices de cette grande iniquité politique; les Russes achetèrent l'inaction de la Prusse et de l'Autriche, en les appelant au partage des dépouilles, sans que les cours de Londres et de Paris, par un excès inconcevable d'apathie ou d'aveuglement, s'efforçassent de prévenir ou de réprimer ce brigandage, dont l'exemple devait être suivi plus tard avec non moins de scandale. Après avoir vu et signé le premier partage de sa patrie, et avoir, par cette débilité coupable et funeste, perdu la confiance de la nation, Stanislas se rendit à Kanief, en 1787, à la rencontre de Catherine II, qui

allait visiter la Crimée. L'entrevue fut courte et sèche; on reçut froidement l'amant oublié; on traita avec hauteur un roi dont on méprisait la faiblesse; et Stanislas, n'ayant obtenu que des promesses vagues de protection et l'ordre du départ de quelques régimens russes qui tyrannisaient son pays, courut au-devant de l'empereur Joseph II, pour lui exposer les craintes qu'il avait d'un nouveau partage. Ce prince le rassura par une promesse solennelle, qui fut bientôt après violée par un de ses successeurs. En effet, en 1791, s'opéra un nouveau mouvement, plus grand, plus national que le premier, et qui, sans l'égoïsme de quelques chefs, et surtout sans l'ambition étrangère, promettait à la Pologne un bonheur durable. Asservis par la force, les Polonais n'avaient pas cessé de désirer la liberté; l'indépendance conquise par le courage patient des Américains, les efforts de la France pour s'assurer un régime conforme aux droits et à la dignité de l'homme, offraient à ce peuple généreux d'illustres modèles et de grandes leçons : le roi et la nation s'entendirent; et cette fois franchement citoyen, Stanislas coopéra de tout son pouvoir à l'établissement de la constitution qui fut proclamée dans Varsovie. Jamais révolution ne s'accomplit sous des auspices plus heureux; ce grand changement qui détruisait de vieux abus et froissait des intérêts aussi puissans que nombreux, ne coûta pas une goutte de sang. «C'est moi qui ai le plus souffert de cette révolution», disait le roi en sortant de l'église métropolitaine où il venait d'assister au *Te Deum;* « dans la foule j'ai perdu mon chapeau ».] Mais ce grand événement ne pouvait être vu avec indifférence par d'ambitieux voisins, qui, outre les craintes qu'ils avaient lieu d'en concevoir pour la conservation de leurs illégitimes conquêtes, pouvaient redouter pour leurs propres états la contagion de la liberté. Des forces russes occupèrent les principales villes de la Pologne; toutefois l'ardeur qui enflammait la nation ne pouvait être long-temps comprimée; et l'émeute de Varsovie en 1794, où deux régimens polonais joints au peuple de cette capitale détruisirent ou firent prisonniers tout ce qui s'y trouvait de Russes, fut un signal d'indépendance pour le reste des citoyens; car une population long-temps esclave commençait enfin à mériter ce nom, et y acquit de nouveaux titres par l'ardeur avec laquelle elle se précipita sous les drapeaux de sa patrie. Des chefs illustres par leur naissance ainsi que par leurs qualités personnelles, et au premier rang desquels brillait le brave et vertueux Kosciuzsko (*voy.* ce nom), guidèrent aux combats ces masses inexpérimentées, mais électrisées par le feu du patriotisme, et dont quelques corps de l'ancienne armée polonaise, également dévoués à cette noble cause, devaient soutenir et régulariser l'action. Cette armée nationale commença ses opérations sous les plus heureux auspices. Plusieurs détachemens russes furent détruits ou dispersés; des corps d'armée furent même contraints à la retraite. Les serfs émancipés par la constitution se montrèrent dignes, par leur valeur, de la liberté qu'ils venaient d'acquérir, et dans une foule d'actions on vit ces braves villageois se précipiter, armés de fourches et de bâtons, sur l'artillerie ennemie. Tant de patriotisme et de dévouement allarmèrent les puissances co-partageantes. Le roi de Prusse mit sur-tout une extrême activité à diriger contre les insurgés un corps de troupes considérable, qui, après avoir rencontré de grands obstacles dans la valeur des divisions polonaises qui lui furent opposées, remporta enfin des avantages assez marqués pour opérer une diversion puissante à la faveur de laquelle les Russes, revenus de leur première surprise, purent reprendre l'offensive. Animés du plus ardent enthousiasme, mais pour la plupart sans discipline et mal armés, les insurgés ne purent résister long-temps à une aussi formidable réunion de forces. Après divers combats, dans lesquels les talens et la valeur de Kosciuzsko et de ses compagnons d'armes balancèrent quelque temps l'inégalité des forces, les patriotes furent enfoncés sur plusieurs points, et leurs débris forcés de s'enfermer dans Varsovie, où le terrible Suworow (*voy.* ce nom) vint bientôt les assiéger. Malgré la valeur déterminée de ces généreux citoyens, plusieurs positions furent successivement emportées dans des actions qui coûtèrent aux Russes beaucoup de sang; enfin la prise du faubourg de Prague, où les assaillans firent un horrible carnage de la valeureuse jeunesse réunie sur ce point, décida la prise de la ville et le triomphe de la tyrannie étrangère. Cette catastrophe entraîna le dé-

membrement total de la Pologne, qui dès-lors cessa d'exister comme nation. Au mois de novembre 1795, le prince de Repnin, général russe, remit à Stanislas une lettre de Catherine, portant : «Que l'effet des arrangemens pris par elle devenait la cessation de l'autorité royale en Pologne ; qu'ainsi on lui donnait à juger s'il n'était pas convenable qu'il abdiquât.» Cédant alors au vœu de l'impératrice qui n'était autre chose qu'un ordre positif, il signa l'acte de renonciation à un trône que lui avait donné un caprice amoureux, et que lui ravissait une insatiable ambition; il y était monté sans titre, il en descendit sans gloire. Relégué à Grodno, il chercha à y oublier sa grandeur disparue dans l'indolence d'une vie obscure, et y reçut une modique pension des trois cours co-partageantes. Paul Ier ayant succédé à sa mère, le fit assister à son couronnement à Moscow, lui donna pour logement le palais de marbre à Pétersbourg, et lui fit ériger un monument après sa mort. Peu de princes ont été plus que Stanislas les jouets de la fortune, et il n'en est aucun, peut-être, qui ait été plus complètement funeste au peuple qu'il gouvernait. Né avec des qualités heureuses, telles que l'affabilité, la grace de l'esprit et des manières, une brillante valeur personnelle, il manqua des vertus les plus nécessaires à un monarque, l'énergie et la persévérance. Voulant le bien, comme le veulent presque toujours les rois, il reculait devant tous les obstacles. Il est aussi probable (toutefois les difficultés de sa position peuvent excuser ce tort) qu'il fit une grande faute, en cherchant son point d'appui dans une noblesse altière et souvent factieuse, au lieu de le prendre dans la nation, qui lui aurait dû une nouvelle existence. Mais ce que la postérité lui pardonnera le moins, ce sera de s'être abaissé jusqu'à recevoir des bienfaits de la main qui venait de le détrôner, et d'avoir pu avilir à ce point dans sa personne, et l'homme devant une amante volage, et le roi devant une usurpatrice. Auteur à-la-fois et victime des grands malheurs qui accablèrent sa patrie, et l'ont réduite à une situation dont le temps seul pourra la tirer, Stanislas fut une nouvelle et déplorable preuve de cette vérité, que sur le trône, la faiblesse et l'indécision sont les pires de tous les vices.

STASSART (Goswin-Joseph-Augustin baron de), né à Malines le 2 septembre 1780, reçut sa première éducation chez son ayeul, Jacques-Joseph baron de Stassart, conseiller-d'état et président du conseil de Namur, mort en 1801 avec la réputation d'un des plus savans magistrats qu'ait produits la Belgique. Après avoir fait d'excellentes études au collége de Namur, il débuta dans la carrière des lettres en 1800, par un recueil d'idylles en prose qui, réimprimé sous le titre de *Bagatelles sentimentales*, en 1802, valut à son auteur les éloges du sévère Aristarque des *débats* (9 mai 1804, 28 mai 1806), et du savant bibliographe M. Barbier (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2e partie page 519); mais le succès de ces jolis opuscules, que P. Chaussard s'empressa de reproduire dans sa *Bibliothèque pastorale*, et M. Noel dans l'*Almanach des prosateurs*, ne détourna point M. de Stassart d'occupations plus solides. Il vint à Paris au mois de mai 1802, pour y suivre les cours de l'université de jurisprudence : les premiers prix d'éloquence, de législation criminelle et de plaidoirie furent les fruits de ses travaux assidus, et le gouvernement impérial résolut de se l'attacher, en le nommant (5 août 1804) auditeur au conseil-d'état. En décembre 1805, il fut chargé de l'intendance du Tyrol, et, par la sagesse de ses mesures, il y prévint une insurrection qui était sur le point d'éclater précisément à l'époque où le prince Eugène, vice-roi d'Italie, devait traverser cette province en se rendant à Munich pour son mariage avec la princesse Auguste de Bavière. En 1806, M. de Stassart visita les départemens de la rive gauche du Rhin pour y prendre connaissance des différentes branches de l'administration, et, dans ses rapports adressés au ministre de l'intérieur, il proposa divers projets d'utilité publique qu'il eut la satisfaction de voir adopter. Une mission relative au cadastre lui mérita bientôt après les encouragemens les plus flatteurs de la part du ministre des finances (Gaudin). Intendant d'Elbing en 1807, il rendit d'importans services à l'armée française, et captiva l'estime des habitans, qui lui témoignèrent les regrets les plus vifs, lorsqu'il partit pour Kœnigsberg au mois de juillet. C'est dans cette dernière ville qu'il eut occasion de donner des preuves éclatantes de sa délicatesse

et de son désintéressement : il avait obtenu que la contribution de huit millions en argent à laquelle on avait assujéti Kœnigsberg, serait supportée par toute la province. Les députés vinrent l'en remercier, et voulurent lui faire accepter dix mille ducats en témoignage de reconnaissance, mais il les arrêta par ces mémorables paroles consignées dans les journaux allemands : « Voudriez-vous donc, Messieurs, me faire rougir d'un acte de justice ? » Après le traité de Tilsit, il fut envoyé dans les principales villes du duché de Varsovie, pour y recueillir les réclamations des Polonais à la charge de la Prusse, et pour présider à l'échange des archives entre les deux gouvernemens. Au mois d'octobre 1807, les Français ayant repris, malgré la paix, les rênes de l'administration dans les provinces prussiennes, M. de Stassart devint intendant de la Prusse-Occidentale à Marienwerder, puis (au mois de mai 1808), intendant de la Moyenne-Marche à Berlin où, par des dispositions non moins prudentes qu'énergiques, il mit fin aux rassemblemens tumultueux qu'une disette fictive occasionnait chez les boulangers. De retour en France en 1809, M. de Stassart alla remplir les fonctions de sous-préfet à Orange, d'où il passa, le 12 janvier 1810, à la préfecture de Vaucluse dont son arrondissement dépendait. Il a laissé sur les bords du Rhône de nombreux et honorables souvenirs administratifs : un monument élevé par ses soins et à ses frais à la mémoire du vertueux évêque d'Orange (du Tillet) ; un prix fondé pour l'éloge de Pétrarque à l'athénée de Vaucluse ; la bibliothèque publique d'Orange, dont il a formé le noyau par le don de trois mille volumes ; le cours qui conduit aux eaux minérales de Vacqueyras ; enfin la jolie promenade autour de l'arc de triomphe, à laquelle, suivant un auteur du pays, M. de Gasparin (*Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, vol. in-12, Orange, 1816), l'acclamation publique a donné le nom de ce digne administrateur. M. de Stassart aurait cru ne remplir qu'imparfaitement ses devoirs, s'il ne s'était pas dévoué sans cesse au bien-être de ses administrés. « Nous l'avons vu, dit un jeune littérateur provençal (M. Victor Augier, dans une note à la suite d'un de ses poëmes), nous l'avons vu, pendant une nuit orageuse, au moment où la Durance portait le ravage autour d'Avignon en mai 1810, se transporter avec les ingénieurs des ponts et chaussées à travers les eaux, pour surveiller les digues en danger de se rompre, et distribuer des secours aux malheureux. » M. de Stassart s'est montré l'un des plus ardens propagateurs de la vaccine, et une médaille d'or lui fut décernée en 1811 par le comité central de Paris. « Préfet du dépt. des Bouches de la-Meuse, en 1811, il donna, dit M. de Beaunoir (*voy. les Etrangers vengés*, Paris, 1814, brochure in-8.), des soins particuliers aux arts et aux écoles, comme le prouvent les discours qu'il a prononcés à des séances classiques et le programme de l'exposition des tableaux à la Haye. » Mais dans ce nouveau poste, il eut sans cesse à lutter contre l'opinion publique qui repoussait le gouvernement français. Diverses émeutes auxquelles l'inscription maritime et les levées de conscrits donnèrent lieu, le mirent à même de montrer un sang-froid et une intrépidité qui imposèrent au peuple et contribuèrent souvent à rétablir l'ordre sans effusion de sang. C'est dans un de ces mouvemens insurrectionnels, à la Haye, en 1812, qu'il eut la générosité de s'opposer à l'arrestation d'un marin qui avait voulu lui porter un coup de couteau. Dans une autre circonstance, après l'émeute d'Oud-Beyerland (28 février 1813), un malheureux jeune homme, qui avait pris une part très-active au désordre, vint se jeter à ses pieds, et M. de Stassart, afin de le soustraire aux poursuites de la haute police, l'admit dans sa garde départementale, et refusa de le livrer ensuite, malgré les ordres les plus positifs du duc de Rovigo. L'auteur de l'*Elogium Joannis Meermanni*, ouvrage d'ailleurs recommandable, se rend l'écho de quelques hommes de parti lorsqu'il lui reproche trop de sévérité, de la dureté même dans l'exécution des mesures relatives au départ des gardes d'honneur. Nous ne croyons pas cette inculpation fondée, et personne, à la Haye, n'ignore que la première pensée de M. de Stassart fut d'engager les chefs de famille à choisir dans les cinq catégories que désignait le sénatus-consulte, 92 volontaires, contingent exigé du département des Bouches-de-la-Meuse. Ces vues de conciliation ne plaisaient cependant point à ceux qui son

geaient dès-lors à l'indépendance de la Hollande; aussi firent-ils manquer le projet, comme ils en conviennent aujourd'hui (*voy.* l'article Kemper), et M. de Stassart fut contraint de mettre en arrestation et d'envoyer, accompagnés de gendarmes, mais dans de bonnes voitures, quatorze jeunes gens qui ne s'étaient pas trouvés au départ. Du reste, il prit un soin extrême, dans ses rapports aux ministres, de ne point compromettre les parens. (*) Il donna d'ailleurs des témoignages non équivoques d'intérêt aux gardes d'honneur par des recommandations pressantes à leurs chefs, par l'accueil qu'il leur procura dans sa famille et dans ses propriétés près de Namur, puis à Bourges en février 1814. C'est vers la même époque qu'il parvint à retirer des cachots de la police à Paris MM. T....... et V. B........, arrêtés sur le point de passer à l'ennemi. Nous n'ajouterons qu'un mot à cette digression, c'est que les gardes d'honneur, considérés à certains égards comme des otages, semblaient destinés à faire un service facile auprès du trône de l'impératrice régente, et qu'on devait supposer à Napoléon l'idée politique de les réunir dans la capitale de l'empire pour les familiariser insensiblement avec les institutions de leur nouvelle patrie. En nous étendant sur ce chapitre, nous avons moins écouté la voix de l'amitié que le devoir d'historien impartial, et nous avons attaché d'autant plus de prix à l'examen du reproche dont il s'agit, que c'est, pour ainsi dire, le seul qu'on fasse à M. de Stassart; car, même parmi les hommes le moins étrangers à l'exagération de parti, il n'est personne qui lui refuse le mérite d'administrateur actif, éclairé, juste, et d'une probité scrupuleuse. On ne peut disconvenir que, sans la modération de ses rapports, après la révolte des principales villes des Bouches-de-la-Meuse et d'un grand nombre de communes du Zuyderzée, au mois d'avril 1813, la Hollande n'eût été traitée comme Hambourg, et que si, dans les villes de la Haye et de Rotterdam, la révolution des 17 et 18 novembre 1813, ne fut accompagnée d'aucun désordre, c'est à sa conduite prudente et mesurée qu'il faut l'attribuer en grande partie; on se rappelle encore que, pour les levées de conscrits, il était parvenu, malgré toutes les intrigues, à prévenir les réformes injustes et de faveur. Aussi son département est-il peut-être le seul où les fils uniques de veuves, les aînés d'orphelins pauvres et les frères de militaires en activité de service, placés à la fin du dépôt, n'aient jamais été rappelés; on se souvient que, pour éviter des frais aux conscrits, il s'est toujours rendu dans les arrondissemens avec le conseil, tandis que la plupart des préfets les faisaient venir au chef-lieu; dans le cas où l'exemption n'était pas accordée par la loi, mais où l'humanité plaidait la cause du conscrit, il a souvent contribué, de ses propres deniers, à faciliter les substitutions de numéro, substitutions licites aux termes des réglemens, pourvu qu'elles se fissent de gré-à-gré. On rend aujourd'hui justice à la mesure qu'il prit dans l'intérêt des classes pauvres, en désignant pour la marine les remplaçans de préférence aux conscrits qui marchaient eux-mêmes, et laissant à ceux-ci le choix de l'arme. On ne peut révoquer en doute ni sa constante sollicitude pour procurer des secours à la classe indigente, ni ses fréquentes sollicitations pour conserver l'école des pupilles royaux, pour faire céder à la ville de la Haye la promenade du Bois et le jardin de la cour, pour obtenir des tableaux en échange des gravures et des livres enlevés de la bibliothèque, etc. Les négocians attesteront que leurs demandes de licences étaient toujours expédiées dans les vingt-quatre heures, et que les licences leur étaient ensuite remises sans le moindre retard; et ils ajouteront que jamais M. de Stassart n'a refusé son crédit pour faire diminuer le plus possible les entraves du commerce, au risque de déplaire au gouvernement, comme ses registres de correspondance en font foi. Il a servi son souverain avec zèle, mais il lui a tenu constamment, ainsi qu'à ses ministres, le langage de la vérité. M. de Stassart, en nous communiquant ses papiers, nous a fourni les preuves de tout ce que nous venons de dire. Forcé d'abandonner la Haye le 17, et Rotterdam le 18 novembre 1813, à peine M. de Stassart était-

(*) M. de Stassart poussa même la bienveillance jusqu'à solliciter des places d'auditeur pour MM. de Byland-Marienwerder, de Hogendorp, Van der Heim et Van der Goes.

il à Gorcum, qu'il crut voir les affaires à la veille de changer entièrement de face. Trois mille gardes nationaux arrivèrent dans cette ville, 20,000 étaient annoncés, et le maréchal duc de Tarente paraissait se rapprocher de la Hollande; d'une autre part, une députation des notables d'Amsterdam était venue faire des soumissions au général Molitor à Utrecht. Dans cet état de choses, M. de Stassart, qui prévoyait pour son département les funestes conséquences d'une conquête militaire, ne put rien imaginer de mieux que de négocier avec les villes de Rotterdam et de la Haye. Les réponses qu'il reçut (et que nous avons eues sous les yeux), annonçaient un résultat favorable, lorsque les mouvemens progressifs de l'ennemi, la défection des Suisses, la défaite du duc de Tarente et le retard dans l'envoi des secours détruisirent tout espoir, et M. de Stassart, conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, quitta Gorcum, le 3 décembre, pour se rendre à Paris. Ceux qui connaissent les obligations imposées aux membres de la légion-d'honneur, par leur serment, ne s'étonneront point que M. de Stassart, le 29 mars 1814, à l'approche des troupes alliées, ait cru devoir offrir ses services militaires au roi Joseph, en qualité d'aide-de-camp. Bien que ce prince, qui les avait acceptés, fût parti le lendemain, M. de Stassart ne se regarda point comme dispensé de visiter les batteries et d'y conduire des artilleurs volontaires qu'il avait trouvés dans le faubourg St.-Antoine. Dégagé de ses sermens par la chute de l'empire français et par l'abdication de l'empereur, il se fit présenter à l'empereur d'Autriche dont il était né le sujet, et ce monarque daigna lui conférer sa clef de chambellan. Cette faveur, ainsi que la grande croix de St.-Stanislas de Pologne, la croix du mérite civil de Bavière, le titre et la décoration de membre héréditaire de l'ordre équestre du Tyrol, un acte d'affiliation à la bourgeoisie d'Elbing, et une bague en brillans ornée du chiffre du roi de Prusse sont, pour M. de Stassart, des témoignages précieux de sa noble conduite dans les pays conquis; le roi de France y ajouta l'étoile en or d'officier de la légion-d'honneur, car il n'était encore que simple chevalier, quoiqu'il eût obtenu ce titre dès le 11 juillet 1807 à Kœnigsberg. M. de Stassart, par ses anciens services, et par les relations de famille que lui procurait son mariage avec Mlle de Peysac, arrière-petite-nièce du dernier maréchal duc de Biron, pouvait s'attendre à conserver en France l'existence la plus honorable; mais n'écoutant que la voix de la patrie, encouragé d'ailleurs par l'accueil bienveillant que lui fit le prince d'Orange (aujourd'hui le roi des Pays-Bas), il revint sans hésitation à Bruxelles. Ce retour qui plut à la très-grande majorité des Belges, ne convenait pas trop cependant à certains personnages qui s'étaient mis au timon des affaires, et qui voulaient à toute force ressusciter dans leur pays les institutions gothiques. Aussi ne se refusa-t-on point les petites manœuvres de l'intrigue pour éloigner un homme dont on craignait les principes et la modération, et M. de Stassart, qui voyait pour lors ses services négligés, se rendit à Vienne pendant le fameux congrès des souverains. Le sort définitif de la Belgique fut fixé dans le courant de février 1815, et M. de Stassart était en route pour retourner dans ses foyers, lorsqu'il apprit les prodigieux événemens du mois de mars; se flattant de l'espoir d'être utile tout à-la-fois à la France et à l'Autriche, il se dirigea sur Paris, et le 17 avril, il en repartit avec les dépêches de Napoléon pour l'empereur d'Autriche et des pleins-pouvoirs pour négocier le maintien du traité de Paris. N'ayant pu franchir les barrières qu'opposait à son passage la police de Lintz, il prit le parti de se retirer et d'expédier, de la petite ville de Weltz, une estaffette à Vienne. Après avoir fait quelque séjour à Munich, il revint à Paris, et fit proposer à Napoléon, dans la nuit du 13 au 14 mai, d'abdiquer en faveur de son fils, l'assurant que l'Autriche y donnerait les mains (*voy.* NAPOLÉON.) Nommé trois jours après maître des requêtes, il ne siégea point au conseil-d'état, et, chargé de remplir les fonctions de commissaire-général pour l'organisation de la Belgique dont on croyait la conquête certaine, il n'hésita point à refuser cette mission comme contraire à ses devoirs envers sa patrie. M. de Stassart fait aujourd'hui partie du corps équestre et des états de Namur. Satisfait d'un modique patrimoine ébréché par toutes les révolutions, il vit en philosophe, occupé de

son jardin et de la culture des lettres. Membre d'un grand nombre d'académies et de sociétés savantes, il est auteur de plusieurs ouvrages que nous allons indiquer : *Bagatelles littéraires* 1re éd. Bruxelles, 1800, 2me éd. sous le titre de *Bagatelles sentimentales*, Bruxelles, 1802, vol. in-18 ; elles ont été traduites en italien par L. F. Bianchi, auteur d'une tragédie *d'Ogier le Danois*.—*Géographie élémentaire*, 2 vol. in-8, sans nom d'auteur. Paris, Bernard, 1803, et 2e édition, 1805. Il serait à désirer que l'auteur fît réimprimer cet ouvrage avec les changemens qu'exigent les derniers événemens politiques. Les journaux en ont rendu, dans le temps, un compte avantageux ; ils ont surtout loué la partie historique.—*Dieu est l'amour le plus pur*, traduction de morceaux choisis d'Eckartshausen, souvent réimprimée et dont il existe de nombreuses contrefaçons. — *Regulus aux Romains*, discours qui a remporté le prix d'éloquence à l'université de Paris, en 1803, brochure in-8. —*Description des communes de l'arrondissement d'Orange ; l'éloge de l'abbé de Grandpré*, et diverses notes statistiques (dans l'almanach de l'arrondissement d'Orange, vol. in-12, 1810.)—*Discours de réception à l'athénée de Vaucluse*, le 16 juin 1810, et autres discours en grand nombre.—*Analyse de l'histoire belgique de M. Dewez*, vol. in-8, Avignon, 1810. On n'en a tiré que vingt exemplaires. —*Pensées de Circé, chienne célèbre*, 1re édition, Paris, Didot, 1814, vol. in-18, 2me édition, Bruxelles, Stapleaux, 1814, 3me édition augmentée, Bruxelles, 1815. Ce recueil de pensées philosophiques, d'une tournure originale et piquante, a été traduit en allemand ; *l'unterhaltung blatt*, journal d'Augsbourg, en a donné plusieurs extraits en 1816.—*Promenade à Tervueren*, brochure in-4., Bruxelles 1816.—*Discours sur l'étude de l'histoire des provinces belgiques*, brochure in-8., Bruxelles, 1817. — *Fables*, 1re édition, Paris, Fain, 1818, vol. in-12, 2me édition, Bruxelles, in-18, Wahlen, 1818. 3me édition, Paris, in-12, Firmin-Didot, 1819. « Heureux le fabuliste qui possède le secret de se faire lire, a dit en rendant compte de ce recueil un de nos meilleurs critiques (*voy. l'Indépendant* du 24 mai 1819) ; ce secret consiste dans une espèce de charme communicatif qui se conçoit mieux qu'il ne se définit. Il faut, pour obtenir ce résultat, beaucoup de bonhommie, un certain laisser aller, et surtout un air de conviction et de bonne foi qui manque presque toujours à nos fabulistes modernes, et qui rapproche souvent M. de Stassart de l'inimitable Fablier. Ses apologues se font lire avec intérêt, parce que l'auteur sait attacher à ses récits. Il entraîne ses lecteurs, et les associe, pour ainsi dire, à ses fictions. Nous avons peu de recueils aussi variés ; les vices de l'espèce humaine, les travers de la société, les ridicules du jour, les bévues des gouvernants, fournissent tour-à-tour les tableaux dont se compose cette galerie philosophique. Les affabulations sont, pour la plupart, d'une justesse remarquable et d'une tournure très-piquante. » La *Bibliothèque historique*, les *Lettres normandes*, les *Lettres champenoises*, la *Revue*, la *Minerve*, le *Vrai Libéral*, le *Moniteur*, le *Courier des Spectacles*, la *Gazette de France etc.*, en ont parlé d'une manière non moins flatteuse. — *Epitres, chansons, épigrammes*, etc., dans divers recueils, particulièrement dans l'*Almanach poétique de Bruxelles*. M. de Stassart a fourni divers articles littéraires au *Mémorial européen* (1803-1805), et au *Surveillant* (janvier, février et mars 1816), et plusieurs morceaux de législation aux *Annales de l'université de jurisprudence*. Il a coopéré à la *Statistique de la France*, publiée en 1803, à la *Biographie moderne*, qui parut en 1806, 4 vol. in-8., et il a composé, pour la *Biographie universelle* des frères Michaud, plusieurs notices intésessantes, entre autres celles de *Bender*, *Châteaufort*, *Cobenzl*, *Feller*, *Ferraris*, *Gages*, *Koerner*, *Lascy*, *Laudon*, etc. Enfin la *Galerie historique des Contemporains* lui est redevable de quelques articles et de quelques renseignemens utiles. M. de Stassart a suivi les hommes et les choses de son temps avec un soin infini. Il a conservé, sur tout ce qu'il a vu, des notes précieuses, et nous l'engageons beaucoup à les réunir, en forme de mémoires, pour les donner au public.

STEIN (Le baron DE), ex-ministre d'état prussien, est né à Nassau, en octobre 1757, d'une des plus anciennes familles de la noblesse immédiate. Il reçut une éducation dirigée en grande partie

vers des objets d'administration publique. Après avoir suivi la carrière du droit à Gottingue, à Wetzlar, à Ratisbonne et à Vienne auprès du conseil aulique, il entra au service de la Prusse en 1779, fut fait chambellan et conseiller. En 1784, lors de la formation du *fursten-bund* (*ligue des princes*) il fut employé dans le corps diplomatique. Il était devenu président de la chambre des domaines à Munster, lorsqu'il fut, après la mort du comte de Struensée, en novembre 1804, nommé ministre des finances de Prusse auprès du directoire-général, et chargé des affaires d'accise, de douane, de commerce et de fabrique. Il abolit presque aussitôt les douanes intermédiaires qui entravaient le commerce, et fit preuve de vastes connaissances administratives, ainsi que d'une activité peu commune. L'auteur de la *Galerie de caractères prussiens*, si sévère en général à l'égard des grands fonctionnaires de cet état, reconnaît dans ce ministre des qualités éminentes, et ne lui reproche d'autre faute que de ne s'être point opposé à l'introduction d'un papier monnaie, mesure que cet écrivain regarde comme excessivement pernicieuse. Doué d'un caractère énergique et d'un esprit prévoyant, M. de Stein se montra opposé à l'influence de Napoléon dans les affaires d'Allemagne : il fut même désigné plusieurs fois dans les journaux officiels français comme le provocateur des hostilités du cabinet de Berlin en 1806. Après l'invasion de la Prusse, il quitta le ministère, où il rentra 2 ans après ; mais continuant d'être l'objet des soupçons les plus violens du cabinet des Tuileries, il demanda sa démission, qu'il obtint en novembre 1808. Il se retira dans les états héréditaires de l'empereur d'Autriche, où il continua de s'occuper des moyens d'affranchir l'Allemagne de la tyrannie étrangère. On lui attribua généralement une grande part à la formation de la ligue si connue sous le nom de *tugen-bund*, association sublime qui devait un jour, après avoir assuré la délivrance de l'Allemagne, devenir l'objet des méprisables calomnies de ce parti oligarchique, si habile dans l'art de faire tourner à son profit les triomphes auxquels il n'a point participé. Le caractère de M. de Stein et ses intentions bien prononcées lui méritèrent, de la part de Napoléon, l'honneur d'une haine particulière ; et lorsque le major Schill (*voy.* ce nom) donna aux Prussiens un exemple qui ne devait être suivi que trois ans plus tard, les journaux, en annonçant l'arrestation des dames de Stein et de Waldick, chanoinesses du chapitre de Wallenstein, ajoutèrent « que la première, sœur du fameux ministre prussien du même nom, était en liaison intime avec le colonel Dornberg, chef de la révolte qui venait d'éclater en Westphalie ». En conséquence, tous les préfets de Varsovie reçurent l'ordre de séquestrer les biens de M. de Stein, et même, si l'occasion s'en présentait, de se saisir de sa personne. En avril 1809, les journaux annoncèrent que cet ex-ministre était à Prague, où il travaillait à des mémoires de sa vie, que ces journaux qualifièrent d'avance de libelles. M. de Stein ne reparut sur la scène politique qu'en 1812. Il concourut alors efficacement aux efforts des alliés, et fut nommé, en 1813, administrateur de tous les pays allemands occupés par les troupes de la coalition, pour veiller à ce que les ressources de ces pays fussent employées au but général. En 1814, il assista au congrès de Vienne ; fut chargé ensuite du plan de l'organisation future de l'Allemagne, et publia à cette occasion un ouvrage intitulé : *Administration centrale des alliés sous la direction du baron de Stein*. Mais il parut avoir perdu tout-à-coup l'influence dont il jouissait, et ne fit pas même partie du comité préparatoire appelé à délibérer sur ces grands intérêts. Les journaux bavarois ne tardèrent pas à donner l'explication de l'espèce de disgrâce dans laquelle était tombé M. de Stein, en le désignant ouvertement comme auteur ou provocateur de tous les pamphlets répandus dans le nord de l'Allemagne contre le gouvernement bavarois et spécialement contre M. de Montgelas (*voy.* ce nom) : ils prétendent aussi que ce diplomate voulait anéantir les états de la confédération du Rhin, et remettre tous les princes d'Allemagne, sans exception, sous la tutelle de l'Autriche et de la Prusse. Quoi qu'il en soit de ces diverses assertions, il n'en est pas moins vrai que ce ministre, après avoir été décoré de l'ordre de l'aigle-noir de Prusse le 18 janvier 1816, s'éloigna immédiatement des affaires publiques, et qu'il a vécu depuis lors retiré dans ses terres, où il a fait bâtir un temple en commémoration de la

délivrance de l'Allemagne. Il parut cependant, en novembre 1818, au congrès d'Aix-la-Chapelle, où sa présence donna lieu à diverses conjectures, mais sans produire aucun résultat apparent, et le baron de Stein ne tarda pas à retourner dans sa retraite, où il a vécu depuis dans une inaction politique, que font déplorer à beaucoup de personnes les grands talens dont il a donné la preuve, et les principes libéraux qu'on se plaît à lui supposer.

STIRUM (Léopold comte de Limburg), lieutenant-général au service des Pays-Bas, naquit, en 1758, à Hogeveen, village de la province de Drenthe. Il passa ses premières années dans l'état militaire, entra, en 1768, comme cadet au régiment des Gardes-Orange, fut promu au grade d'enseigne dans le même régiment en 1772; passa, en 1774, au régiment d'Orange-Nassau, avec le grade de lieutenant, et y reçut, trois ans plus tard, celui de capitaine. Il quitta la carrière des armes en 1782, pour occuper la place de conseiller et intendant des domaines épiscopaux à Bois-le-Duc. Privé de cet emploi par suite de la révolution de 1795, il vécut, dès cette époque, comme simple particulier dans la province du Brabant septentrional. Etant à la Haye, au mois de novembre 1813, au moment où s'y manifestèrent les premiers symptômes de la révolution, il offrit ses services à M. le comte de Hogendorp, qu'il connaissait, et qui était à la tête des braves qui désiroient le renversement de la domination française. Ses offres étant acceptées, il fut investi du commandement de la Haye, et rendit des services importans à la cause de l'indépendance nationale. Le prince d'Orange, pour récompenser son patriotisme, le nomma, au mois d'août 1814, lieutenant-général, et lui donna, en 1815, la grand-croix de l'ordre militaire de Guillaume. M. le comte de Stirum est actuellement commandant du premier grand commandement militaire (Amsterdam).

STOFFLET (Nicolas), l'un des plus renommés d'entre les généraux en chef des armées royalistes de l'Ouest, naquit en 1752, à Lunéville. Une tête ardente, de l'audace, aucune instruction, et le besoin d'une vie active lui firent entrevoir beaucoup de charmes dans la vie militaire. Il s'engagea, et fut soldat pendant seize ans. Las du service, la même inconstance qui l'y avait fait entrer, le décida à en sortir. Il fut admis comme domestique, puis comme garde-chasse, chez le comte de Maulévrier qui possédait, dans le Bas-Anjou, une terre où Stofflet vint remplir ce dernier emploi. Toujours tourmenté par un besoin d'action et de changement, il profita des premiers troubles suscités dans l'Ouest par la fausse politique de l'assemblée constituante, de l'assemblée législative et de la convention, à l'égard des prêtres, et dès le mois de mars 1793, d'accord avec Cathelineau, sorti comme lui des rangs les plus bas de la société, Stofflet leva l'étendard de l'insurrection; appela les paysans aux armes; réunit d'abord autour de lui une soixantaine de forgerons; et secondé par Cathelineau, attaqua la ville de Chollet le 15 mars 1793, et s'en empara; marcha le lendemain sur Vihiers; s'en empara de même; se porta ensuite sur Bressuire, et y mit en liberté MM. de Lescure, Desessarts, Marigny, qu'on a vus plus tard devenir successivement chefs de l'insurrection. Stofflet se lia surtout particulièrement avec d'Elbée, le suivit partout, et obtint la réputation d'un partisan audacieux, intrépide et dévoué, mais jamais celle d'un chef habile. Après le passage de la Loire il devint major-général; repassa ce fleuve avec Laroche-Jaquelin; et après la mort de ce chef il commanda le Haut-Poitou et l'Anjou. Fanatique et cruel, Stofflet ne connaissait d'autres vertus dans un chef que d'exterminer ses ennemis; toute transaction lui paraissait faiblesse; toute concession lâcheté. Il se refusa donc obstinément, à la fin de 1794, à toute accession aux traités de pacification que venaient de signer Charette et Sapinaud : mais bientôt, voyant toutes les forces ennemies se réunir pour l'accabler; reconnaissant que ses efforts seraient inutiles pour continuer seul la guerre; les prétextes même venant à lui manquer, par l'abandon du système de destruction suivi jusque-là par le comité de salut public; battu sur tous les points; ne commandant plus qu'à des hommes arrachés par la contrainte à leurs foyers, et réduit quelquefois à combattre d'anciens compagnons d'armes passés dans les rangs des républicains, Stofflet conclut, à Saint-Florent, le 2 mai 1795, une espèce de paix, ou plutôt d'armistice, qui fut l'époque de la décadence marquée de son parti. La nécessité seule

l'avait réduit à souscrire à une pacification qu'au fond du cœur il n'avait jamais consentie, et contre laquelle il ne cessait secrètement de protester; aussi continua-t-il à maintenir ses intelligences avec son parti, et à le tenir, en quelque sorte, dans un tel état d'insurrection permanente, que, lorsqu'en décembre suivant, il voulut rompre l'armistice, un mot lui suffit pour remettre sur pied ses paysans. Il lui fut néanmoins impossible de rassembler au-delà de trois ou quatre cents hommes, avec lesquels il errait dans les bois, poursuivi par des forces considérables. Cette petite troupe ayant été bientôt entièrement dispersée, Stofflet forcé, par le triste état de ses affaires, à se ménager un accomodement, avait eu, le 24 fevrier 1796, une entrevue avec le général républicain Caffin. On l'avait à-peu-près rassuré sur son propre sort, mais il n'avait pu rien obtenir encore pour son commissaire-général Bernier, curé de Saint-Lô, à la capture duquel le général Hoche attachait une grande importance, lorsque le hasard le plus fatal fit tomber Stofflet lui-même entre les mains de ses ennemis. Un officier républicain nommé Ménage, qui commandait à Chemillé, ayant été informé que Bernier devait, cette nuit même, conférer avec plusieurs officiers vendéens, au château de Foucheran, près la Poitevinière, fit partir aussitôt deux cents hommes d'infanterie et vingt-cinq cavaliers pour l'y surprendre et s'emparer de lui. Cette troupe fouilla le château, mais sans succès, et l'on apprit, par le paysan pris pour guide, que Bernier venait de se retirer dans une métairie qu'il indiqua. On y court; un chef de bataillon demande à s'introduire, et répond aux questions qui lui sont adressées de l'intérieur « qu'il est royaliste et se nomme *Forestier*, chef vendéen. » Au même instant, un aide-de-camp, qui s'était emparé d'un autre issue s'annonce sous le nom de *Scheton*, autre chef vendéen. A ces deux noms connus les portes s'ouvrent, mais quel est l'étonnement des républicains, lorsqu'au lieu du curé de Saint-Lô qu'ils cherchaient, ils trouvent Stofflet, dont ils ne s'étaient pas crus si près, et avec lui, deux de ses aides-de-camp. Sommé de se rendre, Stofflet résiste et veut mourir les armes à la main, mais ses efforts sont inutiles; le nombre l'emporte sur le courage : on le terrasse, on le désarme, on le lie avec ses deux aides-de-camp, de Varaines et Charles Lichtenheim, jeune officier allemand, fait prisonnier aux frontières, et qui, ayant trouvé moyen de passer à l'armée royaliste, s'était attaché à la fortune de Stofflet. Conduit immédiatement à Angers avec cet aide-de-camp, Stofflet fut traduit avec lui devant un conseil de guerre, et dans la même journée, 5 ventôse an 4 (24 fevrier 1796) le même jugement les condamna tous deux à mort. Arrivés au lieu du supplice, ils se bandèrent mutuellement les yeux, s'embrassèrent, et reçurent ensemble le coup fatal. On doit cette justice à Stofflet, que, bien que dépourvu des qualités et des lumières nécessaires à un général, son coup-d'œil était sûr, toutes les fois qu'il s'agissait d'un coup de main; qu'il sut, plus qu'aucun autre officier vendéen, maintenir la discipline et empêcher le pillage; et que, malgré cette sévérité, il avait réussi à se créer un pouvoir sans bornes sur les paysans qui, lors même qu'ils sacrifiaient tout à la cause des prêtres et de la noblesse, qui leur était, de tout point, étrangère, éprouvaient une secrète satisfaction à se voir commander par un de leurs égaux.

STORM DE GRAVE (Adrien-Guillaume), né le 13 octobre 1763, à Harlem, commença sa carrière militaire par la place de cadet dans le régiment d'Orange, dont son père était lieutenant-colonel. Enseigne en 1780, et lieutenant en 1790, il obtint, dans le courant de cette année, le grade de capitaine au régiment de Brakel, et fit, en cette qualité, les campagnes de Flandre contre les Français. Il fut chargé, au mois de septembre 1794, de la capitulation du fort de Crevecœur près Bois-le-Duc; il continua de servir sa patrie après la révolution de 1795, fit la campagne d'Allemagne en 1796, et se distingua, en 1799, en Nord-Hollande contre l'armée anglo-russe. Il y fut blessé, le 19 septembre, à l'affaire de St-Maarten, ce qui ne l'empêcha pas de donner, dix jours après, de nouvelles preuves de son courage. Chargé par le général Brune de reprendre la position d'Oudkarspel, il s'en acquitta avec beaucoup d'honneur, et reçut de la part du général en chef les marques les plus flatteuses de sa satisfaction. Il fut blessé pour la seconde fois dans la même campagne, à l'affaire de Castricum, le 6 octobre. En

1800, il assista au siége de Wurtzbourg. Major depuis 1799, il fut, en 1805, nommé lieutenant-colonel, et c'est en cette qualité qu'il fit les campagnes d'Autriche et de Prusse dans les années 1806, 1807 et 1808. A peine de retour dans sa patrie, il reçut l'ordre de partir pour l'Espagne; et aussitôt après son arrivée dans ce pays, il fut chargé, par le général Chassé, du commandement de l'avant-garde de l'aile gauche. Ses talens militaires lui firent bientôt obtenir le grade de colonel. Il les déploya de la manière la plus honorable à l'affaire de Messa d'Ibor et à la bataille de Talavera. Mais c'est surtout la brillante défense du cloître de Merida qui le combla de gloire. Livré à lui-même, il s'y défendit avec 300 hommes de différentes nations et n'ayant que six pièces de canon, contre un corps de 5000 insurgés qui l'assiégèrent pendant 31 jours. Maréchal-de-camp en 1810, il commanda une brigade dans la campagne de Zélande. Après la réunion de la Hollande à l'empire français, il fut continué dans son grade, obtint le commandement du département du Rhône et celui de la Loire; partit, en 1812, pour l'armée de Portugal, fut présent aux différentes affaires qui y eurent lieu, fut blessé, et retourna en France, où l'empereur lui confia, au commencement de 1814, le commandement du département du Cantal. Il demanda et obtint sa démission du service de France, après les événemens qui amenèrent la chute de Napoléon, et ne tarda pas à entrer, en conservant son grade, dans l'armée de sa patrie, qui venait de recouvrer son indépendance. Le chef du nouveau gouvernement des Pays-Bas appréciant le mérite de cet officier-général, le chargea, au mois de janvier 1815, du commandement du 3e arrondissement militaire, et le promut, en 1816, au grade de lieutenant-général. Deux mois après cette nomination, il mourut, le 23 janvier 1817, à l'âge de 53 ans. Ce brave officier était décoré des ordres de la réunion et de la légion-d'honneur.

STORY (S.), contre-amiral hollandais, commandait dans le Texel en janvier 1795; lorsque les républicains pénétrèrent en Hollande, il arbora le pavillon tricolore, s'empara de tous les vaisseaux anglais qui mouillaient dans le Zuyderzée, et arma les prisonniers français qu'il trouva à leurs bords. Il n'était alors que capitaine de vaisseau; et pour récompenser son dévouement, la nouvelle république batave l'éleva au grade de contre-amiral. En 1795, il commanda, sous l'amiral de Winter, la flotte hollandaise qui fut défaite le 11 octobre par les Anglais, et il en ramena les débris dans le Texel. On prétendit que, dans cette affaire, il ne seconda pas, comme il l'aurait dû, la bravoure du général en chef, qui y fut fait prisonnier. Mais le jugement militaire qui s'ensuivit lui rendit complètement justice. En 1799, il commandait en chef la flotte du Texel, qui, lors de la descente des Anglais, se rendit tout entière à l'ennemi. Détenu comme prisonnier de guerre en Angleterre, il fut néanmoins accusé lui-même de trahison, et jugé par un conseil de guerre, qui le condamna à être décapité. Il se retira dans le pays de Juliers, où les Hollandais le réclamèrent vainement.

STOURDZA (De), né en Grèce, et attaché au cabinet de St.-Pétersbourg, s'est acquis une célébrité fâcheuse par un écrit sur l'état actuel de l'Allemagne, dans lequel, non content de calomnier les principes auxquels cette contrée a dû son indépendance et l'expulsion des étrangers, il a insulté les écrivains amis de la liberté, et désigné les plus dévoués d'entr'eux aux vexations de l'arbitraire. Cette injure a été vivement ressentie par la jeunesse allemande, et en particulier par les élèves des universités, dont il présentait l'esprit sous les couleurs les plus noires, les dépeignant comme des foyers de sédition, qui appelaient toute la surveillance des gouvernemens. Trois de ces étudians ayant manifesté l'intention de forcer l'écrivain à une rétractation authentique, et lui ayant à cet effet adressé un cartel, l'autorité locale s'assura de leurs personnes, et exigea d'eux un écrit contenant l'engagement de renoncer à ce projet, et de s'abstenir de toutes voies de fait contre M. de Stourdza; ordre auquel ils déférèrent, mais dans des termes non moins offensans que le défi même. Les journaux ont annoncé récemment l'arrestation d'un gentilhomme hanovrien, qui avait également annoncé des intentions alarmantes pour la sécurité de M. de Stourdza, que l'on prétend de plus être tombé dans la disgrace de l'empereur de Russie, dont il avait compromis le nom et dénaturé les intentions.

STRALEN (Henri van), membre de la première chambre des états-généraux des Pays-Bas, est né à Hoorn, ville de la Nord-Hollande, au mois d'octobre 1751. Quoiqu'il ne fût pas destiné pour la carrière des emplois administratifs, il ne tarda pas à en obtenir, et il en remplit dans la suite de très-importans. A l'âge de 22 ans (1773), il fut nommé membre du tribunal, et, quelque temps après, de la régence de la ville d'Enckhuisen. Son zèle et ses talens le firent nommer, en 1781, fiscal de la marine et commissaire de l'amirauté de la Nord-Hollande. Dans ces fonctions, il rendit des services essentiels à sa patrie, travaillant d'accord avec les amiraux Reynst, Zoutman et van Kinsbergen. En 1786, il fit partie d'une commission nommée par les états-généraux des provinces-unies pour rétablir l'ordre dans les affaires concernant l'amirauté de la Frise. Le rapport fait par cette commission, et à la rédaction duquel M. van Stralen eut une grande part, passe pour une pièce très-importante dans cette matière. La ville d'Enckhuisen, l'une du petit nombre de celles qui, lors des troubles de la république en 1786 et 1787, restèrent attachées au parti du Stadhouder, choisit, en 1787, M. van Stralen pour son député aux états de la province de Hollande. Après le rétablissement de l'ancien ordre de choses, qui eut lieu la même année, M. van Stralen obtint la place de secrétaire du conseil des députés (*gecommiteerde raden*) pour la partie septentrionale de la Hollande; et il fit, en même temps, partie de plusieurs commissions chargées des affaires pour la défense de l'état, l'administration des digues, la compagnie des Indes, les finances de la province de Hollande, etc. La révolution de 1795 le priva de sa place et de toutes ses commissions. Il vécut désormais en simple particulier. En 1799, il se trouvait au Helder, lors du débarquement de l'armée anglo-russes. La conduite qu'il y avait tenue fut vivement désapprouvée par le gouvernement de cette époque, et fit l'objet d'une enquête. Lorsqu'après la retraite des troupes étrangères, M. van Stralen fut retourné chez lui, à Hoorn, le tribunal de cette ville, après avoir mûrement examiné les charges portées contre lui, le renvoya absous, sans même le condamner aux frais de la procédure. Le procureur-général de la cour d'appel, van Maanen, peu satisfait du jugement favorable prononcé par le tribunal de Hoorn, demanda la communication des pièces du procès, et après les avoir examinées, il porta la cause devant cette cour, qui ne jugea pas à propos d'y donner suite. Un ordre de choses plus modéré ayant été établi, en 1802, après la paix d'Amiens, M. van Stralen, comme plusieurs autres anciens régens orangistes, ne crut pas plus long-temps devoir se soustraire à l'administration des affaires publiques, d'autant plus qu'il y fut même spécialement engagé par une lettre autographe du prince stadhouder Guillaume V; il accepta donc la place qu'on lui avait offerte de membre des états-députés de la province de Hollande, et il s'y occupa principalement des finances et des affaires du *Waterstaat* (administration des ponts et chaussées). Membre du conseil pour les affaires des Indes orientales en 1804, M. van Stralen fut, en 1805, sous le gouvernement de M. Schimmelpenninck, nommé, par ce chef de l'état qui sut apprécier ses talens en administration, ministre de l'intérieur, du waterstaat et du culte. M. van Stralen se distingua particulièrement, en 1806, par son opposition patriotique dans le conseil général des grands fonctionnaires publics, convoqués par M. Schimmelpenninck, pour délibérer sur la proposition faite de la part de Napoléon de changer la forme du gouvernement et de demander pour roi de Hollande son frère Louis Napoléon. Cette opposition républicaine et courageuse lui concilia l'estime de tous les amis de la liberté et de l'indépendance nationale. Il n'en fut cependant pas moins, quelque temps après, nommé, par le nouveau roi, membre du corps-législatif, et la répugnance qu'il avait manifestée pour la monarchie, n'alla pas au point de refuser cette place. Cependant M. van Stralen se borna à celle-ci, et fit difficulté d'en accepter d'autres que le roi Louis lui offrait, ce qui n'empêcha cependant pas qu'il ne fût décoré de l'ordre de l'union, et consulté dans les affaires majeures de finances. Après la réunion de la Hollande à l'empire français, M. van Stralen, pouvant aller siéger au corps-législatif à Paris, préféra vivre en simple particulier dans sa patrie, et accepter une pension de 6000 francs, que Napoléon lui accorda sur la simple remise de son état

de service, qui datait depuis environ 40 ans. Au mois de novembre 1813, M. van Stralen se montra un des partisans les plus zélés du nouvel ordre de choses, et fut nommé, par le gouvernement provisoire, à la place de commissaire-général pour les affaires de l'intérieur. Il en remplit les fonctions avec beaucoup de zèle jusqu'au mois de mai 1814, époque à laquelle il obtint, à cause de la faiblesse de sa santé, sa démission honorable, et fut remplacé par M. Roëll. Il continua néanmoins de jouir de toute la bienveillance de son souverain qui le nomma, d'abord, membre du corps-législatif, ensuite commandeur de l'ordre du lion-belgique, et membre de la première chambre des états-généraux, où l'on assure que M. van Stralen s'est montré l'antagoniste du système actuel des impositions indirectes, et s'est toujours prononcé pour un système de finances plus régulier et plus économique. — Son fils, M. Jean-Mossel van STRALEN, est conseiller de la cour d'appel à la Haye.

STRAETEN (VAN) (*voy.* VANDERSTRAETEN).

STREEK BRINKMAN (Madame VAN), née à Amsterdam, en 1778, a publié un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, originaux et traduits, dont plusieurs ont reçu un accueil flatteur chez ses compatriotes. On distingue surtout sa traduction en vers de l'*Énéide* de Virgile, publiée à Amsterdam. Quoique cette version ne soit pas absolument parfaite, elle ne manque cependant pas d'un véritable mérite, et elle peut être considérée comme la meilleure qu'on ait de ce poète en langue hollandaise. Parmi ses autres ouvrages nous citerons sa traduction de l'*Homme des champs* de Delille, en vers hollandais, 1802-1803, in-8. Cette version, à laquelle on préfère celle que donna M. Bilderdyk, le prince des poètes hollandais, a le mérite de la fidélité et d'une versification facile. — Traduction des opéras de *Camille* ou *le souterrain* et de *Raoul barbe bleue*, reçus au théâtre national d'Amsterdam. — Traduction des *Ruines*, de Volney. — *Adelson et Louise*, roman d'invention. — *Julius et Amélie*, ou *les dangers d'un cœur trop sensible*, roman original, etc. Madame van Streek demeure actuellement à la Haye, où elle jouit d'une pension du gouvernement, qu'elle a obtenue à cause de ses talens littéraires.

STRICK VAN LINSCHOTEN (P.-H.-A.-T.), poète et auteur hollandais, issu d'une famille noble de la province d'Utrecht, était membre de la première convention nationale batave en 1796, puis fut envoyé de la part de la république à Stuttgard, et demeurait en dernier lieu en Allemagne comme simple particulier. On a de lui : *Traduction métrique de dix Odes d'Horace*, Amsterdam, 1808; un vol. in-8. — *Poésies*, Amsterdam, 1808, 1 vol. in-8. — Recueil de vers, intitulé : *Winterrecepten*. On le tient pour l'auteur des *Lettres confidentielles sur le royaume des Pays-Bas* (*Vertraute briefe*), écrites en allemand, et publiées en Allemagne, en 1818, sans indication de lieu, ni d'auteur, ni d'éditeur, 3 vol. in-8; ouvrage très-hardi. Indépendamment d'une foule d'erreurs, mêlées cependant avec des observations justes et des faits exacts, dignes d'être recueillis pour servir de matériaux à l'histoire de notre temps, il contient sur plusieurs hommes marquans des provinces septentrionales des Pays-Bas (l'ancienne Hollande), des jugemens souvent inexacts et odieux, dont quelques-uns ont été relevés dans les notices insérées dans cette *Galerie des contemporains* (*voy.* KEMPER, VAN MAANEN). M. Strick van Linschoten est mort à Bologne dans l'été de 1819.

STRONGOLI (Le prince DE), Napolitain, issu d'une des plus illustres familles de ce royaume, se prononça de bonne heure, comme le firent dans ce pays grand nombre de nobles et d'ecclésiastiques, pour les principes proclamés par la révolution française; montra une prédilection marquée pour les auteurs célèbres et les philosophes de cette nation; et fut enfin obligé de quitter sa patrie à cause de ses opinions politiques. Il se rendit alors (juin 1797), dans les états de la république cisalpine, où il s'engagea comme simple soldat dans la légion lombarde, et revint en 1799 dans le royaume de Naples, lorsque les Français y entrèrent en vainqueurs après la déroute de Mack (*voy.* ce nom) et la fuite du roi et de toute la cour en Sicile. Le prince de Strongoli prit une part très-active aux mesures qui pouvaient assurer l'indépendance et la liberté napolitaine, sans pourtant vouloir accepter, par un désintéressement peu commun, aucun emploi dans le nouvel ordre des choses. Après la prise de Naples par

le cardinal Ruffo, ce prince devint une des victimes du ressentiment d'une faction implacable. Traduit devant une commission militaire, il fut condamné à être pendu comme traître, et exécuté avec beaucoup d'autres de ses compagnons d'infortune.

STUART (Le comte sir JOHN), lieutenant-général anglais, est né en 1760, d'une famille originaire d'Écosse. Son père le conduisit de bonne heure en Amérique, où il exerçait l'emploi de surintendant des affaires des Indes occidentales, et l'envoya ensuite à Westminster pour y faire son éducation. A la mort de son père, en 1782, le jeune Stuart suivit la carrière des armes. Nommé officier dans les gardes, il vint rejoindre assez tôt son régiment pour se trouver à la bataille de Guilford. Employé dans les Indes occidentales, en 1795, comme brigadier-général, il contribua successivement à la prise de la Martinique, de la Guadeloupe et de Sainte-Lucie; reçut en 1800 le commandement du régiment de Minorque; et fut immédiatement envoyé en Egypte, où il débarqua dans le mois de février 1801, à la tête de trois régimens faisant partie de l'armée du général Abercrombie. Il combattit les Français, alors sous les ordres du général Menou, auprès du canal d'Alexandrie, et se trouva le 21 mars à la bataille d'Aboukir. Sa brigade fut citée dans un ordre du jour, comme l'un des corps qui s'étaient le plus distingués dans cette affaire décisive. Le général Stuart assista aussi à la prise du Caire et d'Alexandrie, et fut chargé, par le commandant en chef, de témoigner au capitan-pacha le mécontentement qu'il éprouvait du meurtre des beys d'Égypte. Devenu, le 29 avril 1802, major-général, il obtint également à cette époque l'ordre du croissant, qui lui fut envoyé par le sultan Sélim. Après la rupture de la paix d'Amiens, sir John fut envoyé en Sicile, d'où il débarqua sur le continent de l'Italie en septembre 1806. Après différentes marches militaires, il combattit le général Régnier dans les plaines de Maida, et le défit complètement. Il revint ensuite en Sicile, où des remercîmens lui furent votés à l'unanimité par le parlement. Il fut aussi décoré de l'ordre du bain, et reçut peu après le commandement du soixante-deuxième régiment, avec le titre de lieutenant-gouverneur de Grenade et de comte de Maida. Les talens du général Stuart, sa froide bravoure, et son activité, qui le font regarder comme l'un des chefs les plus distingués de l'armée britannique, s'unissent en lui à un caractère noble et généreux.

STUART (Le cardinal. *Voy.* YORCK.)

STUART (MARTIN), pasteur de l'église des protestans réformés à Amsterdam, est l'un des auteurs modernes hollandais dont les ouvrages ont été accueillis avec le plus d'intérêt par ses compatriotes. Il commença à se faire remarquer dans la littérature hollandaise par la publication de son *Histoire romaine*, ouvrage volumineux puisé dans des sources authentiques, recommandable par l'exactitude des faits qu'il raconte, par des portraits de grands hommes qu'il y a tracés avec une justesse remarquable, et souvent avec verve et élégance; par un style quelquefois noble; mais pas toujours exempt d'enflure. Le premier volume de cet ouvrage parut à Utrecht, 1793, il a été continué à Amsterdam, in-8. M. le professeur van Hamelsveld en a publié, en 1803, un très-bon abrégé, en 4 vol. in-8. M. Stuart publia, en ...., des *Tableaux de la révolution française*. Une bonne traduction du *Voyage du jeune Anacharsis*, par Barthélemy, Amsterdam, 1794-1801, 10 vol. in-8. — *L'homme comme il existe sur la terre*, Amsterdam, 1802, ouvrage magnifique, plein de superbes figures, dessinées par Jacques Kuyper, et gravés par Portman. La texte hollandais de M. Stuart qui les accompagne a souvent de l'élégance et du nerf, mais on regrette de le trouver quelquefois dur et maniéré. — *Explication de la doctrine de Gall sur les protubérances du cerveau*. — *Sermon sur l'épître de St-Jacques*. — *Sermon prononcé à l'occasion de la fête séculaire de la réformation*, Amsterdam, 1817, in-8. — *Annales des Pays-Bas, depuis la restauration de* 1813. M. Stuart est membre de l'institut et historiographe du royaume des Pays-Bas.

STYL (SIMON), un des auteurs hollandais qui ont le mieux écrit en prose, et qui fut, en même temps, bon poète, est né, le 25 février 1731, à Harlingen, où son père était manufacturier. Il s'appliqua d'abord à la littérature ancienne, à l'académie de Franeker, sous les célèbres professeurs Valckenaer et Schrader, et y fit des progrès rapides; mais destiné

à être médecin, il partit pour Leyde, afin d'y suivre les cours de médecine et des sciences qui s'y rapportent, des professeurs Albinus, Gaubius et Allemand. Retourné à Franeker, il y fut, en 1754, gradué en médecine, après avoir soutenu une dissertation très-bien écrite *de motibus musculorum*. Il s'établit alors dans sa ville natale, et y exerça la médecine long temps avec succès. En 1795, nommé membre des états-provinciaux de la Frise, il fut ensuite député aux états-généraux, et élu, en 1796, membre de la première convention nationale. Il fit alors partie du comité chargé de rédiger le projet d'une nouvelle constitution. M. Styl eut l'honneur d'être nommé rapporteur de cette commission pour présenter son travail à l'assemblée. Il prononça, à cette occasion, un discours aussi sage qu'éloquent. Au mois de septembre 1797, il retourna au sein de sa famille et de ses amis, cultiva les belles-lettres et la poésie, et mourut, dans sa ville natale, le 24 mai 1804, à l'âge de 73 ans, sans avoir jamais été marié, ni membre d'aucune communauté chrétienne, quoiqu'il fût, d'ailleurs, vraiment homme de bien, et chéri de tous les honnêtes gens qui le connaissaient. On a de lui une comédie, intitulée : *l'Amant d'après l'art* (*De vryer naar de kunst*), il publia cette pièce en 1753, étant encore étudiant à l'université de Leyde; — *Crispin philosophe*, comédie qui parut l'année suivante, et qui a été représentée plusieurs fois, avec succès, au théâtre national d'Amsterdam; — *Les Mitylenois*, tragédie, dont on a parlé avec éloge, 1768; — Plusieurs pièces de vers détachées, parmi lesquelles on distingue celle qui a pour titre : *l'Amour de la patrie*, et qui est jointe à l'ouvrage qui a fait obtenir à M. Styl une des places les plus distinguées parmi les prosateurs hollandais, savoir : son *Mémoire sur l'origine et l'état florissant des Pays-Bas-Unis*, chef-d'œuvre de style, et rempli d'observations aussi justes que profondes, publié pour la première fois en 1774, à la suite de la traduction de l'ouvrage de Turpin, intitulé : *Histoire du gouvernement des anciennes républiques*, et ensuite séparément, en 1778, un vol. in-8. — *La vie de Punt*, célèbre acteur tragique hollandais, insérée dans le 9e volume des *Vies des hommes et femmes célèbres de la Hollande*. La plus grande partie de cette excellente notice a été composée par M. Styl, qui fut lui-même très-bon acteur, et qui joua les premiers rôles dans la tragédie et la comédie au théâtre d'amateurs établi, en 1762, à Harlingue, principalement par ses soins. Parmi les ouvrages que M. Styl a laissés et qui n'ont pas été communiqués au public, il se trouve des pièces de théâtre et des fragmens d'un poeme épique, auquel ce poëte travailla pendant plusieurs années, et qui avait pour objet l'empereur Charles V. M. Scheltema a donné une bonne notice sur cet auteur, insérée dans le premier volume de ses *Mélanges* et dans le *Courier des arts et belles-lettres* du 7 septembre 1804.

SUARD, né à Besançon, était fils du bedeau de la cathédrale de cette ville. Après avoir fait ses études, il suivit la carrière du droit; il eut une querelle avec quelques officiers de la garnison, se battit avec l'un d'eux et le tua. Il fut obligé de quitter sa patrie. M. d'Agay, alors avocat-général au parlement, protégea sa fuite : cette affaire s'apaisa, et M. Suard put rentrer en France. Il se livra à la littérature et vint à Paris, où il se lia avec les gens de lettres, travailla à l'encyclopédie; son caractère liant, l'aménité de ses manières, et les agrémens de son esprit lui concilièrent l'affection de tous ceux qui le connurent, et lui méritèrent les éloges que Marmontel lui a donnés dans ses *mémoires*. Il fut nommé censeur royal, membre de l'académie française et ensuite de l'institut. Après avoir embrassé d'abord le parti de la révolution, il l'abandonna ensuite, vu l'horreur que lui causèrent ses excès, et fut proscrit au 18 fructidor (5 septembre 1797), comme rédacteur des *Nouvelles politiques*. Il se réfugia alors en Angleterre, et fut rappelé en France après le 18 brumaire, par le gouvernement consulaire; en 1804, il fut nommé membre de la légion-d'honneur. Élu secrétaire de l'institut, il donna dans ce poste de nouvelles preuves de la pureté de son goût, et de l'étendue de ses connaissances littéraires; mais il ne se montra pas assez étranger à l'esprit de coterie, maladie si commune dans les réunions scientifiques et littéraires; et la partialité qu'il manifesta dans diverses circonstances, pour de jeunes écrivains qu'il affectionnait particulièrement, lui attira de vifs reproches de la part de leurs concurrens moins favori-

sés. Son rapport sur les ouvrages qui avaient concouru pour les prix décennaux, lui valut des critiques assez piquantes. Il était parvenu à un âge fort avancé, et pouvait être regardé comme un des doyens de la littérature française, lorsqu'il mourut en 1817. Suard avait beaucoup de littérature, mais peu d'imagination; aussi est-ce comme traducteur qu'il est surtout connu. On a de lui plusieurs traductions de l'anglais très-estimées, et entr'autres, *Voyage autour du monde*, fait en 1764 et 1765; *Histoire de Charles V*, de Robertson; les *Trois voyages autour du Monde* par Byron, Carteret, Wallis et Cook; *la Vie de David Hume*, écrite par lui-même; *Histoire de l'Amérique*, de Robertson. Il a aussi donné une édition des Maximes de Larochefoucauld, et des caractères de Labruyère, qu'il a enrichie de notices estimées; publié des variétés littéraires avec l'abbé Arnaud, et enfin, en 1804, des Mélanges littéraires en 5 vol. dont la lecture est aussi attachante qu'instructive. La manière dont il a traduit les 2 ouvrages de Robertson lui fait beaucoup d'honneur; son style est pur, élégant, et lucide. Il fut longtemps l'un des rédacteurs et propriétaires du *Publiciste*, où il inséra d'excellens articles. Il fut momentanément dépouillé de cette propriété sous le règne de Napoléon, pour avoir laissé échapper, en rendant compte d'un roman nouveau, une phrase qui contenait la censure fort modérée de la conduite des Français en Suisse; et le censeur qui avait laissé passer cette phrase, perdit sa place. Malgré son urbanité académique, Suard montrait en certaines circonstances une sorte de roideur, que ses amis appelaient du caractère, et à laquelle des esprits moins disposés à la bienveillance donnaient le nom d'entêtement. Il a aussi travaillé au *Mercure*, puis à la *Gazette littéraire* et au *Journal étranger*.

SUBLETE (Don Carlos), né à Caraccas vers 1790, prit une part active à la révolution qui s'opéra dans l'état de Vénézuéla, et entra dans l'armée indépendante, où son courage et ses talents le firent parvenir au grade de colonel. Ce fut en cette qualité qu'il se distingua au siége de Carthagène, où chargé de la défense du fort de la Popa, il repoussa successivement trois attaques furieuses faites par un corps de 800 hommes d'élite de l'armée royale, qui furent forcés à la retraite avec une perte considérable. Plusieurs des officiers qui marchaient à la tête des assaillans périrent dans cette affaire, où le commandant en chef courut lui-même de grands dangers. La conduite postérieure de don Carlos Sublete n'ayant fait qu'accroître la confiance qu'il inspirait, il fut attaché à l'état-major de Bolivar, dont il devint par la suite le premier aide-de-camp. Ses connaissances et son activité l'ont rendu très-utile à l'armée républicaine, et son nom a figuré de la manière la plus avantageuse dans grand nombre de rapports militaires.

SUBOW (*voy.* Zoubow).

SUCHET (Louis-Gabriel), duc d'Albufera, pair et maréchal de France, né à Lyon, le 2 mars 1772, embrassa la carrière militaire à l'époque où la révolution venait d'ouvrir de nouvelles routes à la bravoure et au génie, et où la France appelait tous ses enfans à la défense de son indépendance et de sa liberté. Plein d'ardeur, de zèle et d'émulation, le jeune Suchet conquit rapidement en 1792, les grades de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine. Nommé chef du 4e bataillon de l'Ardèche, il commandait ce corps au siége de Toulon en 1793, lorsqu'il fit prisonnier le général en chef anglais O'Hara. Passé à l'armée d'Italie, il assista, en 1794, aux combats de Vado, de St.-Jacques, et à tous ceux qui furent livrés par la division Labarpe; en 1795, à la bataille de Loano, où, à la tête de son bataillon, il enleva trois drapeaux aux Autrichiens. Commandant en 1796, un bataillon du 18e régiment, dans la division Masséna, il prit une part glorieuse aux combats de Dégo, Lodi, Borghetto, Rivoli, Castiglione, Peschiera, Trente, Bassano, Arcole et Céréa, où il fut dangereusement blessé. A peine rétabli, il fit la belle campagne qui décida le traité de Campo-Formio. A cette époque, le général Masséna le fit partir du champ de bataille de Tarvis, pour porter au général en chef les drapeaux conquis dans cette journée. Blessé de nouveau à Neumarckt en Styrie, et en octobre 1797, il fut nommé chef de brigade sur le champ de bataille. En 1798, son régiment passa en Suisse, sous le général Brune. La conduite du colonel Suchet lui valut de nouveau l'honneur de porter à Paris 23 drapeaux pris à l'ennemi. Nommé général de brigade à cette époque, il fut envoyé, peu

de temps après, en qualité de chef d'état-major, sous le général Joubert, dont il était l'ami. Le Piémont donnant alors des inquiétudes pour la retraite de l'armée, et Joubert ayant reçu ordre d'occuper ce pays à la fin de 1798, Suchet prépara cette expédition, et par ses soins, elle fut terminée sans combats. Occupé à réorganiser l'armée, il se trouva en opposition avec le commissaire du directoire, chargé de faire passer en France les fonds levés en Italie, et cette lutte fit rendre, contre lui, par un gouvernement à-la-fois soupçonneux, tyrannique et faible, un décret inique, par lequel il était menacé d'être porté sur la liste des émigrés, s'il ne rentrait pas en France sous trois jours. Il fallut obéir; mais Joubert, mécontent du rappel injuste de son ami, dont il avait dicté ou approuvé toutes les dispositions, quitta brusquement le commandement, et retourna au sein de sa famille. Dès son arrivée à Paris, le général Suchet se justifia pleinement et fut, presqu'aussitôt, envoyé à l'armée du Danube, (avril 1799). Détaché dans les Grisons et séparé de l'armée pendant six jours, il défendit les positions de Davos, Bergen et Spulgen; trompa l'ennemi qui l'entourait, et rejoignit l'armée par les sources du Rhin sur le Saint-Gothard, sans être entamé; mais il fut blessé. Le général Masséna le choisit pour son chef d'état-major-général, à la suite de cette honorable expédition. Après la campagne désastreuse de Schérer, Joubert ayant repris le commandement de l'armée d'Italie, fit nommer, en 1799, général de division et son chef d'état-major, Suchet, qui quitta alors l'armée du Danube. Après la bataille de Novi (6 août), où la France perdit Joubert, Suchet continua ses fonctions sous Moreau et Championnet. Bonaparte s'étant emparé du gouvernement, au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), chargea Masséna du commandement de l'armée d'Italie et lui donna Suchet pour lieutenant. A la tête d'un faible corps de 5,000 hommes, à peine vêtus, sans magasins et sans ressources pour lutter contre 60,000 hommes commandés par le général Mélas, Suchet prit une part brillante aux résultats de la campagne de la rivière de Gênes et du Var, non moins mémorable par les talents et la prodigieuse activité qu'il y déploya, que par l'inébranlable courage de ses troupes au milieu des plus grands dangers et des privations les plus absolues. Séparé de la droite de l'armée par la prise de Saint-Jacques, il lutta, pendant 38 jours, avec succès, et défendit pied à pied la rivière de Gênes. Les forces de l'ennemi l'ayant obligé à se retirer derrière le Var, il s'y retrancha et conserva une tête de pont. Les efforts de Mélas, renouvelés pendant 16 jours, et soutenus par une escadre anglaise, échouèrent contre ses dispositions et la valeur de ses troupes. Par cette défense, il sauva d'une invasion le midi de la France, et prépara les succès de l'armée de réserve, qui se portait à Marengo. Dès ce moment le général Suchet prit l'offensive. Il avait mis à profit la découverte du télégraphe, employé pour la première fois à la guerre. Deux sections, laissées par lui aux forts de Villefranche et de Montalban, au milieu des Autrichiens, le prévinrent de leur marche rétrograde. Suchet précipita la sienne par la crête des montagnes, coupa la retraite aux Autrichiens qui avoient suivi les bords de la mer, et leur enleva 15,000 prisonniers. Après une immortelle résistance qui, seule, aurait suffi pour placer le héros de Rivoli et d'Essling au rang des plus grands capitaines, Masséna renfermé dans Gênes, venait de capituler; Suchet qui l'ignorait et conservait l'espoir de dégager cette ville, traversa en peu de jours la rivière de Gênes; rejoignit, en avant de Savone, la droite de l'armée, sortie de cette place par une honorable convention; et se porta rapidement vers les plaines d'Alexandrie. Sa présence à Acqui contribua à la victoire de Marengo (25 prairial an 8; 14 juin 1800), suivant le rapport de Mélas, qui fut obligé de lui opposer un fort détachement. En vertu de la convention conclue après cette bataille, il fut chargé de réoccuper Gênes et son territoire; le prince de Hohenzollern lui remit cette ville; il maintint partout une discipline sévère et s'acquit l'estime et la confiance de tous les habitans de cette malheureuse république. La campagne s'étant rouverte en 1801, après six mois d'armistice, le général Suchet commanda le centre de l'armée, composé de 3 divisions, fortes de 18,000 hommes. Au passage du Mincio, il secourut et dégagea le général Dupont, et fit avec lui 4,000 prisonniers sur le général Bellegarde à Pozzolo. Après la paix

de Lunéville, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie. En 1802 et 1803, il inspecta un grand nombre de régimens dans le midi et l'ouest. En 1804, il alla commander une division au camp de Boulogne; il y fut particulièrement chargé de faire creuser le port de Vimereux; et fut nommé peu après, gouverneur du palais de Laeken, près Bruxelles. A l'ouverture de la campagne d'Allemagne de 1805, sa division devint la première du 5e corps de la grande armée, commandé par le maréchal Lannes. Elle se distingua à Ulm et à Hollabrunn. A Austerlitz, elle enfonça la droite de l'armée russe, et la sépara du centre. On admira sa marche en échelons par régiment, comme à l'exercice, sous le feu de 50 pièces de canon. Après cette bataille, le général Suchet fut décoré du grand aigle de la légion-d'honneur. Dans la campagne de Prusse de 1806, sa division remporta le premier avantage à Saalfeld. Elle commença l'attaque à Iéna, et contribua au succès de la bataille par l'habileté de ses manœuvres et par des prodiges de valeur. Elle se signala de nouveau en Pologne, où elle résista seule à l'armée russe, au combat de Pultusk. « J'ai combattu contre une armée entière, écrivit le général Benningsen. » Cette division battit encore les Russes à Ostrolenska. Après la paix de Tilsitt (1807), le général Suchet prit des cantonnements dans la Silésie, et commanda le 5e corps, qui fut envoyé en Espagne l'année suivante. En décembre 1808, la division Suchet couvrit le siége de Saragosse sur la droite de l'Èbre, où elle obtint des succès. Nommé, en avril 1809, général en chef du 3e corps (armée d'Aragon), et gouverneur de cette province, le départ du 5e corps, la guerre de l'Autriche, et le délabrement d'une armée très-faible, rendirent sa position fort critique. Le jour de son arrivée au commandement, le général espagnol Blacke se présenta avec 25,000 hommes devant Saragosse. Les troupes abattues demandaient la retraite; Suchet leur communiqua son énergie; les conduisit à l'ennemi, le battit à Maria, le 14 juin 1809; lui prit 30 pièces de canon et 4,000 hommes, et compléta sa défaite le 18, à Belchite. Ces succès renversèrent les projets des Espagnols, qui voulaient se porter sur les Pyrénées. Son administration juste et modérée, son impartiale équité envers les habitans auxquels il conserva leurs emplois; sa protection particulière pour le clergé; sa sévérité sur la discipline, lui attachèrent les Aragonais, et lui créèrent des ressources. Au milieu de la disette générale son armée devint florissante; et après une marche sur Valence, en janvier 1810, elle commença ses mémorables campagnes. Lerida, écueil de grands capitaines, tomba la première en son pouvoir le 13 mai, après une victoire complète remportée sur le général O'Donnell, à Margalef, le 13 avril, sous les murs de la place. Mequinenza fut forcée de capituler le 8 juin. Tortose ouvrit ses portes le 12 janvier 1811, après treize jours de tranchée ouverte. Le fort San-Felipe, au col de Balaguer, fut pris d'assaut le 9. Tarragone *la Forte* succomba le 28 juin, après cinquante-six jours de siége, ou plutôt d'une continuelle et terrible bataille, en présence et sous le feu de l'escadre anglaise, de ses troupes de débarquement et de l'armée espagnole de Catalogne; le bâton de maréchal d'empire fut le prix de cette campagne, admirable sous les rapports militaires; plus admirable encore, en ce que les droits de l'humanité furent respectés, autant qu'il fut possible, par les soins du général, au milieu des horreurs d'une guerre furieuse. En septembre 1811, le maréchal ouvrit la campagne de Valence. Les forts de l'antique Sagonte, qui couvrent cette capitale, relevés à grands frais par les Espagnols, l'arrêtèrent. Oropesa fut assiégé et pris le 25 août. La garnison de Sagonte avait repoussé deux assauts; elle continuait d'être battue en brèche: Blacke sortit de Valence avec 30,000 hommes pour la secourir, et fut défait totalement à la vue même de Sagonte, qui capitula, et donna son nom à cette mémorable bataille, où le maréchal fut blessé à l'épaule. Le 26 décembre, ayant reçu le corps de réserve de la Navarre, et, sans attendre les divisions de Portugal, il passa le Guadalaviar, investit Valence, pressa le siége et le bombardement, et força Blacke à capituler le 9 janvier 1812. Le 10, les Espagnols, au nombre de 17,500 hommes d'infanterie et de 1800 de cavalerie, se rendirent, et Valence fut occupée: avant un mois, la place de Peniscola et le fort de Denia tombèrent en son pouvoir, et complétèrent

la conquête du royaume de Valence. Dans ses rapports le maréchal cite avec éloge la bravoure, les talens et la bonne conduite des généraux Valée, Rognat, Haxo, Reille, Harispe, Habert, Musnier, Sévéroli, Palombini et Saint Cyr-Nugués. Heureuse par les soins du vainqueur, comme l'était l'Aragon, cette contrée imita sa soumission, et le maréchal fut récompensé de sa brillante campagne et de sa noble conduite par le titre de duc d'Albufera, et par la mise en possession de ce riche domaine, qui touche Valence, et sur lequel il avait combattu. Après divers engagemens victorieux contre le général Joseph O'Donnell et l'armée espagnole, et, après avoir reçu à Valence les armées du centre et du midi, qui s'y rallièrent pour marcher contre l'armée anglaise, le maréchal fit, en juin 1813, lever le siége de Tarragone vivement pressé par le général Murray, qui lui laissa toute son artillerie. La retraite de l'armée française au-delà des Pyrénées après la bataille de Vittoria, l'obligea d'évacuer Valence le 5 juillet, dix-huit mois après la reddition de cette ville. Il laissa des garnisons à Denia, Sagonte, Peniscola, Tortose, Lerida et Mequinenza, approvisionnées pour plus d'un an. En septembre, il battit lord Bentinck au col d'Ordal; et fut alors nommé colonel-général de la garde impériale en remplacement du duc d'Istrie (Bessières), qui venait de trouver une mort glorieuse dans les champs de Lutzen. Le duc d'Albufera occupa, pendant six mois, la Catalogne. 20,000 hommes lui ayant été demandés pour la France en janvier 1814, il se rapprocha alors des Pyrénées, et y reçut Ferdinand VII, qu'il fut chargé de conduire à l'armée espagnole; présent longtemps funeste, qui n'a pas été, pendant six années, moins fatal à l'Espagne, que la coupable guerre que l'ambition de Napoléon lui avait suscitée; mais qui, ainsi que cette guerre, est devenu la source d'événemens tels, qu'en brisant les chaînes du noble peuple espagnol, ils lui ont rendu les titres de son ancienne gloire, et l'offrent aujourd'hui en exemple au monde. Malgré la faiblesse de son armée, réduite à 9000 hommes, le duc d'Albufera persista à rester en Espagne pour assurer la rentrée de 18,000 hommes de garnison, et surtout pour empêcher l'ennemi d'envahir la frontière. Instruit officiellement, le 18, de l'abdication de l'empereur Napoléon, et croyant voir le vœu de la nation dans les décrets du sénat, il fit reconnaître Louis XVIII par l'armée, dont le gouvernement royal lui conserva le commandement. De retour à Paris, il fut nommé pair de France, gouverneur de la 10e division, commandeur de St.-Louis, et, en décembre suivant gouverneur de la 5e division, à Strasbourg. Tant que les Bourbons demeurèrent sur le territoire français, le duc d'Albufera resta fidèle au serment qu'il leur avait prêté, et maintint les troupes dans leur obéissance. Resté sans ordres ni instructions du gouvernement royal, et, jugeant par les premiers actes du congrès de Vienne que l'étranger se disposait à envahir la France, le maréchal ne connut plus d'autre intérêt que celui de la patrie, et se rendit à Paris, le 30 mars 1815, dix jours après l'arrivée de Napoléon, pour y recevoir de nouveaux ordres. Il reçut, le 5 avril, celui de se rendre à Lyon, pour y rassembler une armée, et fut nommé, le 2 juin suivant membre de la chambre impériale des pairs. Un nombre immense de soldats volontaires ou déserteurs de l'armée royale, pendant l'année qui venait de s'écouler, était accouru de toutes parts, sous ses drapeaux, mais les arsenaux étaient vuides et il n'avait pas été possible d'armer plus de dix mille hommes. C'est avec d'aussi faibles moyens que le duc d'Albufera, qui avait inspiré une entière confiance aux braves Lyonnais, se porta vers les Alpes, battit les Piémontais le 15 juin, et quelques jours après, les Autrichiens, à Conflans. L'arrivée de la grande armée autrichienne à Genève, l'obligea de quitter la Savoie et de se replier sur Lyon. Instruit, le 11 juillet, que la victoire des alliés à Waterloo, venait de replacer le sceptre dans la main des Bourbons, le duc d'Albufera, pour éviter une guerre civile dont le succès même eut, en ce moment, coûté si cher à la France, conclut, avec les Autrichiens, une capitulation honorable, qui, en sauvant sa ville natale, conserva à la France pour 10 millions de matériel d'artillerie. Le même jour 11 juillet, il envoya trois généraux pour annoncer au roi qu'il était reconnu par l'armée, dont le commandement lui fut continué. Exclu de la chambre des pairs, par l'ordonnance du 24 juillet 1815, époque à laquelle la réaction royale com-

mençait à exercer ses fureurs, et où les défenseurs de l'indépendance nationale, étaient poursuivis et livrés au supplice comme criminels d'état, le duc d'Albufera a été rappelé dans cette chambre, par une ordonnance du 5 mars 1819. On a souvent parlé de lui pour le département de la guerre, et les rares talens qu'il a développés, comme administrateur, à la tête d'une des armées d'Espagne, permettent de croire que personne ne conviendrait mieux que lui à ces fonctions; mais il a épousé une nièce du prince Joseph Bonaparte : mais il a défendu la France contre l'étranger, et c'est surtout ce dernier *crime* que ne lui pardonnera jamais la faction qui gouverne aujourd'hui la France sous le nom de Louis XVIII (mai 1820), jusqu'au moment où elle pourra la gouverner sous son propre nom.

SUFFOLCK (Le comte DE), pair d'Angleterre, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de la Grande-Bretagne, se rangea, en entrant dans la chambre haute, du parti de l'opposition; défendit vivement, en 1798, Arthur O'Connor, et contribua particulièrement à le faire acquitter par le jury. Il s'éleva aussi, en 1799, contre la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et accusa les ministres de vouloir détruire la charte britannique. En 1801, il attribua l'excessive cherté des denrées à la guerre, aux désordres qu'elle occasionnait, et sur-tout à l'énorme multitude des billets de banque; censura la conduite des ministres, auxquels il imputa tous les malheurs de la Grande-Bretagne; s'éleva peu après contre l'énormité des papiers de banque mis en circulation, et proposa des mesures propres à en détruire les funestes effets. Il se plaignit une autre fois de ce que les membres du comité nommé pour l'examen des bills portant suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et le renouvellement de la loi sur les séditions, avaient tous été choisis dans le parti ministériel; parla contre la violation du traité d'El-Arish et l'insuffisance des efforts proposés en faveur du Portugal, qu'il qualifia de dernier et fidèle allié de l'Angleterre; et combattit l'union de l'Irlande, assurant que le mal était devenu si grand dans ce pays, que si on ne se hâtait de prendre une mesure législative, il aurait les suites les plus fâcheuses. Il vota également contre le bill d'oubli (*bill of indemnity*) proposé en faveur des hommes publics qui avaient arrêté ou fait détenir, depuis 1795, des personnes réputées suspectes; cita des actes de despotisme exercés par les anciens ministres; et soutint que la mesure proposée était subversive de tous les principes, anéantissait la constitution et les libertés du peuple anglais, et n'était propre qu'à lui donner de nouveaux tyrans. On le vit aussi, dans les années 1802 et suivantes, professer encore les mêmes principes politiques; solliciter, en 1806, l'abolition du commerce des esclaves, dont il démontra l'injustice et l'immoralité; demander, en 1807, qu'il fût fait une enquête sur l'état du pays, et s'opposer, en 1810, à ce qu'on adressât des remercîmens parlementaires au duc de Wellington à l'occasion de la bataille de Talavera, prétendant ne pouvoir y souscrire comme militaire. Le comte de Suffolck, après avoir honoré sa carrière par des vertus publiques et privées, s'est retiré des affaires, et a cessé de paraître sur la scène politique, où il avait constamment défendu la cause des libertés nationales.

SULEAU, avocat au parlement de Paris, né en Picardie, fut élevé au collége de Louis-le-Grand avec Robespierre et Camille-Desmoulins, pour lesquels il conserva toujours de l'amitié, quelle que fût la différence de leurs opinions. Il embrassa la cause royale avec un véritable fanatisme, et la servit avec plus de passion que de discernement. Ses voyages à Coblentz, son arrestation le 21 juillet 1791, et la violence de ses écrits l'avaient déjà fait signaler comme l'un des instrumens les plus actifs de la cour, lorsqu'il fut rencontré le 10 août 1792, entre 5 et 6 heures du matin, sur la place Vendôme, à la tête d'une fausse patrouille de la garde nationale. Reconnus aussitôt par une multitude furieuse, Suleau et cinq de ses camarades furent entraînés dans la cour du couvent des feuillans; et leurs têtes coupées, mises au bout des piques, furent promenées dans les Tuileries, que Louis XVI et sa famille venaient de traverser quelques instans auparavant pour se rendre à l'assemblée nationale. La mort de Suleau précéda d'une heure le renversement de la monarchie, dont son zèle inconsidéré avait si souvent compromis le salut. Suleau avait épousé une de-

moiselle Hall, fille du célèbre peintre de ce nom, et mariée en secondes noces à ce marquis de Lagrange, qui n'est connu que par le bras qui lui manque, et qu'on a vu, pendant la révolution, se traîner à la suite de tous les hommes puissans qui ont voulu de lui, et qu'il a successivement trahis et insultés après leur chute, quels que fussent les liens de reconnaissance et d'affection qui dussent l'attacher à eux, (*voy.* LAGRANGE, marquis DE). — Mme Suleau, héritière du talent de son père, était, il y a vingt ans, une des plus jolies femmes de Paris.

SULEYMAN-ALI-PACHA, gouverneur de Belgrade, fut cause d'un soulèvement parmi les Serviens en 1805, par la rigueur avec laquelle il opérait la rentrée des arrérages du tribut dû à la Porte par ce peuple depuis 1804. Ceux-ci ayant envoyé des députés à Constantinople pour se plaindre des excès du gouverneur, un kiaja-pacha fut chargé d'intimer à Suleyman-Ali d'évacuer la place, et sur son refus, il réunit des troupes pour l'y contraindre. Le rebelle, pressé d'un côté par les Turcs, de l'autre par les Serviens, résista quelque temps; mais succombant à cette double attaque, il fut pris dans le courant de novembre 1805, et décapité près de Négotin. Sa mort rendit le calme à la Servie, et les insurgés, au nombre de 12000, rentrèrent paisiblement dans leurs foyers. — Un autre SULEYMAN, ayant remporté des avantages distingués sur les Wéchabites, fut confirmé, à la fin de 1808, dans le pachalik de Bagdad.

SULEYMAN-EL-HALEBY, né à Alep en 1776, et fils d'un marchand aisé, montra de bonne heure un penchant extrême au fanatisme; fit deux fois le pélérinage de la Mecque et de Médine, et avoua pour toute ambition le désir de devenir lecteur d'une mosquée. Irrité au dernier point par les conquêtes des Français en Égypte, et animé surtout contre leur chef par les exhortations des prêtres turcs, qui regardaient l'époque de sa mort comme celle de leur délivrance, Suleyman se détermina aisément à assassiner le général Kléber, qui venait de triompher des Musulmans à Héliopolis, et de réprimer une violente insurrection au Caire. Il se rendit d'abord à Jérusalem chez Ahmed-Aga, dont il implora la protection pour soustraire son père aux concussions qu'on lui faisait éprouver; et, après en avoir obtenu ce qu'il désirait, il lui fit part du dessein où il était de venger son culte outragé par des mécréans. Le pacha qui entrevit le parti qu'on pouvait tirer de ce jeune séide, encouragea ses dispositions, et lui procura les moyens de continuer son voyage. Suleyman arrivé au Caire, se logea dans la grande mosquée, où, comme le prouva depuis la procédure, il eut des communications avec divers scheiks, et attendit pendant trente-un jours l'instant favorable pour frapper sa victime. S'étant enfin caché le 15 prairial an 8 (3 juin 1800) dans le jardin du général, pour le guetter au passage, il s'élança vers lui dès qu'il le vit paraître, et avec la rapidité de l'éclair, le frappa de quatre coups de poignard. C'est en vain que l'architecte Protain, qui se trouvait près de lui, voulut arrêter le bras du meurtrier, il en reçut lui-même six blessures, et fut également renversé. Suleyman arrêté à l'instant, fut traduit devant une commission militaire, qui après l'avoir confronté avec les scheiks dont nous avons parlé plus haut, qu'il chargea avec la même indifférence qu'il mettait dans ses propres aveux, rendit une sentence que le génie africain, plus que celui de l'Europe, semblait avoir dictée. Le meurtrier fut condamné à expirer sur le pal, après que sa main droite aurait été consumée par les flammes. Il conserva, au milieu de ce long et cruel supplice, la froide fermeté qu'il avait marquée dans l'accomplissement de l'assassinat, ainsi que pendant le cours du procès, et n'expira que lorsqu'un de ses gardes, touché de pitié, lui eut donné à boire. Les scheiks, regardés comme ses complices, furent décapités. Le squelette de Suleyman fut apporté en France lors de l'évacuation de l'Égypte, et déposé au cabinet d'anatomie comparée du jardin des plantes. On y reconnaît l'effet du pal, et l'impression du feu sur les os de la main.

SUVÉE (*voy.* LE SUPPLÉMENT).

SUWAROW, ou plutôt SUWOROW-RIMNISKI (ALEXANDRE), feld-maréchal russe, et l'un des plus célèbres capitaines du siècle dernier, naquit en 1730, d'une famille ancienne. Son père, ancien général, devenu sénateur, le destina à la magistrature: mais le jeune Suworow, ne respirant que pour les armes, entra au service en 1742, et s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de colonel qu'il obtint en 1762, après s'être distingué dans la

guerre de sept ans contre les Prussiens. Il ne combattit pas avec moins de courage les confédérés de Pologne pendant les campagnes de 1769 à 1772, qui amenèrent le premier démembrement de cet état. Catherine II lui accorda alors le grade de général-major et l'ordre d'Alexandre Newski. En 1773, il se distingua contre Pugatschew, qui, à la tête d'un corps nombreux de rebelles, portait le trouble et la dévastation dans plusieurs provinces de l'empire. En 1774, il se rendit à l'armée que l'habile Romanzow commandait contre les Turcs, et y fit des prodiges de valeur. Bientôt il passa le Danube, à la tête d'un corps d'armée, malgré les efforts des Ottomans, et vint camper sous les murs de Silistrie. Ayant ensuite opéré sa jonction avec Kamenskoï, ces deux généraux battirent le reys-effendi qui avait 40,000 hommes, et lui enlevèrent toute son artillerie. Ces services valurent à Suworow l'ordre de St-Georges de la deuxième classe, et le brevet de lieutenant-général. En 1783, il soumit les Tartares du Kuban et du Budziack, et leur fit prêter serment de fidélité à l'impératrice, qui lui envoya alors son portrait, la grand'-croix de Wolodimir, et le brevet de général en chef. En 1787, il défendit avec succès Kinburn contre la flotte ottomane. Le pacha d'Oczakoff avait débarqué 6000 hommes pour surprendre cette place; Suworow les laissa descendre sur le rivage, et n'envoya contre eux que quelques tirailleurs qui feignirent d'être épouvantés et de se retirer en désordre. Les Turcs, entraînés par leur présomption fougueuse, s'avancèrent, furent enveloppés, et aucun n'échappa au fer des Russes. Suworow, blessé au bras, reçut de Catherine un panache de diamans, et l'ordre de St-André. En 1788, il fit attaquer les Turcs par la flotte russe aux ordres de Paul Jones et du prince de Nassau-Siégen, qui les défirent deux fois. Ayant pris alors le commandement de l'aile gauche de l'armée du prince Potemkin, sous les murs d'Oczakoff, il fut blessé au cou dans une sortie, et transporté à Kinburn, où il fut blessé de nouveau par l'explosion d'un magasin à poudre, ce qui l'empêcha de servir pendant le reste de la campagne. Employé, en 1789, à la tête d'un corps détaché de l'armée de Potemkin, il agit conjointement avec le général autrichien prince de Saxe-Cobourg, et gagna avec lui, le 22 juillet, la bataille de Forhani; mais, le 22 septembre, le commandant en chef de l'armée autrichienne s'étant laissé cerner par celle du grand-visir, forte de 100,000 hommes, Suworow, qui n'en avait que 10,000, tomba à l'improviste sur les Turcs. « Amis, criait-il aux soldats pendant l'action, ne regardez pas les yeux de l'ennemi, regardez sa poitrine, c'est là qu'il faut frapper. » Ce langage et son exemple animèrent les troupes à tel point, que son inconcevable audace fut couronnée du plus brillant succès. Les Musulmans furent enfoncés, et mis dans une déroute complète. Cette victoire, remportée près de la rivière de Rimniski, valut à Suworow le surnom de *Rimniski* et le titre de comte de l'empire romain. Bientôt de nouveaux triomphes vinrent accroître encore sa renommée. La ville d'Ismaïlow résistait depuis sept mois, et le général Gudowitsch avait été forcé d'en lever le siége; mais en novembre, Potemkin, accoutumé à ne pas connaître de difficultés, ordonna à Suworow de la prendre à quelque prix que ce fût. Celui-ci marcha avec la plus grande célérité, malgré la rigueur de la saison; le troisième jour de son arrivée, il assembla ses soldats et leur dit : « Point de quartier, les provisions sont chères. » L'assaut se donne; les Russes, repoussés dans deux attaques, reviennent une troisième fois à la charge, emportent les ouvrages extérieurs, se précipitent dans la ville, pénètrent dans les maisons, dans les mosquées, dans les jardins, et passent tout au fil de l'épée; 20,000 Turcs périrent dans cette journée, qui fit donner au général russe le surnom de *boucher*, qu'il mérita sans doute, s'il est vrai qu'on le vit constamment animer ses soldats au carnage, en leur criant : *koli* (tue). En 1792, il fut chargé d'agir en Pologne. Profitant des avantages obtenus par le général Fersen, qui venait de battre et de faire prisonnier le brave et malheureux Kosciuzsko, il attaqua et détruisit avec sa célérité et sa fougue ordinaires tous les corps ennemis qui tenaient encore la campagne, marcha sur Varsovie, et emporta le faubourg de Prague après un assaut meurtrier (*voy.* Stanislas-Auguste), où lui et ses troupes signalèrent encore leur féroce intrépidité. Les Polonais y perdirent 9 mille hommes, et cette victoire, qui entraîna la reddition

de Varsovie et la soumission de la Pologne, décida du sort de cet état. Suworow reçut en récompense le titre de feld-maréchal. « Vous savez, lui écrivit l'impératrice, que je n'avance personne avant son tour; je suis incapable de faire tort à un plus ancien; mais c'est vous qui venez de vous faire feld-maréchal par la conquête de la Pologne. » Paul Ier ayant succédé à sa mère, fit, dans le système militaire, des changemens qui déplurent à Suworow. Ce vieux guerrier fut surtout choqué des altérations faites à l'ancien uniforme, et de l'importance minutieuse que l'empereur mettait à de semblables détails. Il ne put même s'en taire, et exprima son opinion à ce sujet avec l'originalité qui lui était propre, dans des espèces de dictons rimés dont voici le sens: « La poudre à canon n'est pas de la poudre à poudrer, et les queues ne sont pas des bayonnettes. » Ces propos, répétés à l'empereur, irritèrent ce prince, peu accoutumé à tolérer la moindre opposition, et entraînèrent la disgrace du général. Il la soutint avec un mélange de courage et d'originalité qui formait son caractère. Cependant ce monarque ne tarda pas à lui rendre justice, et lui confia la conduite des troupes qu'il fit marcher en 1799, en Italie, contre les Français. Suworow prit, le 18 avril, le commandement de l'armée combinée austro-russe, et débuta par un ordre du jour, où il recommandait de préférence à ses soldats, l'usage de l'arme blanche; se hâta de profiter des avantages remportés sur Schérer par les généraux Kray et Mélas, poussa le général Moreau qui, plus habile que son prédécesseur, lui défendit le terrein pied à pied, quoique avec des forces inférieures; battit les Français au passage de l'Adda, le 27 avril; défit un de leurs corps le 16 mai à Marengo, et les chassa successivement d'Alexandrie et de Turin. On lui reproche d'avoir commis une faute grave en se portant trop en avant sans avoir opposé des forces suffisantes à l'armée que Macdonald ramenait de Naples. Il la répara, du moins en partie, par la célérité avec laquelle il marcha contre ce général, dès qu'il apprit qu'il s'avançait sur ses derrières; et après avoir culbuté les corps qui s'opposaient à son passage, il le repoussa avec perte dans les deux terribles journées des 18 et 19 juin, sur la Trébia, et fut délivré de la crainte de se voir tourné; mais il ne put lui couper la retraite sur la France. L'habileté de Moreau et la constance des Français rendirent ensuite ses progrès nuls, et la rivière de Gênes devint comme insurmontable pour lui. Cependant Joubert, ayant voulu, en septembre, s'avancer sur Novi, y fut défait après une bataille longue et sanglante où il perdit la vie. La mésintelligence régnait alors entre les cours de Pétersbourg et de Vienne; et Suworow reçut ordre de se séparer des Autrichiens, et de se porter en Suisse avec le peu de troupes qui lui restaient, pour prendre le commandement de celles qui venaient d'y arriver, sous les ordres de M. de Korsakow. Il dirigea sa marche par la Suisse italienne, et se vit bientôt enveloppé par les Français, qui venaient de mettre dans la plus entière déroute, à Zurich, l'armée qu'il allait joindre. Masséna se croyait sûr de l'accabler: mais il franchit tous les obstacles, par l'énergie avec laquelle il savait ranimer le courage de ses soldats, abattus par les difficultés et les fatigues sans cesse renaissantes de cette guerre. Un jour, se trouvant arrêté dans sa marche par des hauteurs escarpées que défendait un corps considérable d'infanterie française, et auxquelles on ne pouvait arriver que par un défilé qui paraissait impraticable, les troupes de l'avant-garde, rebutées par tant d'obstacles, refusèrent d'aller plus loin; alors il ordonna froidement de creuser une fosse, s'y étendit devant elles, et leur dit: « Puisque vous refusez de me suivre, je ne suis plus votre général; je reste ici, ce lieu sera mon tombeau. Soldats! couvrez de terre le corps de celui qui vous guida tant de fois à la victoire. » Électrisés par ces paroles, les soldats jurèrent aussitôt de ne jamais l'abandonner, demandèrent à marcher, et forcèrent le passage. Il poursuivit sa route, culbuta les corps qui purent parvenir jusqu'à lui dans les montagnes, et arriva en Allemagne avec les débris de son armée. Cette marche fut le dernier exploit de ce général, les troupes russes ayant été rappelées par leur souverain. En janvier 1800, il était à Prague, où il eut plusieurs conférences avec le général autrichien de Bellegarde et l'ambassadeur anglais, Spencer Smith; il maria son fils à la princesse de Courlande, et continua sa route pour Pétersbourg avec son armée, d'après les ordres précis de Paul Ier. A son arrivée, il es-

suya une espèce de disgrace de la part de ce prince, et mourut le 18 mai, dans sa terre de Polendorff, en Esthonie, à l'âge de 71 ans. L'empereur Alexandre lui a fait élever une statue, à laquelle, lors de son inauguration, les anciens compagnons d'armes de Suworow ont rendu les honneurs militaires qu'il eût reçus lui-même; et le prince Constantin prononça son éloge. Né avec beaucoup d'esprit et de vivacité, ce général possédait un assez grand fonds d'instruction, et parlait facilement plusieurs langues. L'originalité qu'on lui a reprochée dans sa mise, dans sa manière de vivre, dans son langage, tenait sans doute un peu à son caractère; mais doué de beaucoup de tact et de finesse, il sut s'en faire un moyen de succès. Catherine aimait tout ce qui était extraordinaire: il eut donc soin de lui annoncer ses victoires avec un laconisme qui charmait cette princesse. Dans ses premières guerres, après avoir pris la ville de Toutoukai, en Bulgarie, il instruisit sa souveraine, par un billet qui ne contenait que deux vers russes dont voici le sens:

Gloire à Dieu! gloire à vous aussi!
La ville est prise, et m'y voici.

Il lui rendit également compte de la prise d'Ismaïlow, par ces seuls mots: « Madame, l'orgueilleuse Ismaïl est à vos pieds. » Il se plaisait à mettre ses ordres en vers, et à écrire souvent ainsi ses rapports à l'impératrice. Connaissant tout l'empire qu'avait la superstition sur un peuple neuf, il s'en servit avec habileté pour exalter ses soldats; la veille d'une bataille, il faisait mettre à l'ordre que tous ceux qui seraient tués en combattant iraient en paradis. Il ne donna jamais l'ordre de combattre sans faire le signe de la croix, et baiser une petite image de la Vierge ou de St-Nicolas qu'il portait toujours sur lui. Il obligeait tous les officiers de réciter, le soir, après la retraite, une prière devant le soldat. Les officiers supérieurs devinrent ses ennemis secrets, parce qu'il proscrivait le luxe de ses camps, et qu'il était minutieux dans le service; mais les soldats l'adoraient, car il affectait parmi eux autant de simplicité que de rudesse dans ses mœurs. On le voyait souvent changer de chemise au milieu du camp, et ne se couvrir, pour tout vêtement, que d'une peau de mouton: mais par suite de sa bizarrerie, lorsqu'il quittait sa peau de mouton pour revêtir l'uniforme de maréchal, il avait soin de se surcharger aussitôt de toutes ses croix, de toutes ses plaques, de tous ses ordres, de tous ses portraits, afin de marquer encore par un autre extrême. Il se refusa à tous les travaux diplomatiques et politiques, disant: « une plume sied mal dans la main d'un soldat. » Il possédait au suprême degré, l'audace, l'activité et l'art d'enflammer les troupes et de les attacher à sa destinée; son coup-d'œil était aussi prompt que sûr; mais on lui a reproché des combinaisons peu profondes, des manœuvres plus rapides que sages, et surtout l'inhumanité avec laquelle il usa souvent de la victoire. Uniquement occupé du soin de faire de ses soldats d'excellens instrumens de carnage, il n'y réussit que trop bien, et avec d'autant plus de facilité que l'obéissance passive à laquelle sont accoutumés les peuples du nord, s'augmentait encore, dans son armée, de toute la rigueur d'une discipline dont il donnait le premier exemple. Ce fut par de pareils moyens que les troupes russes devinrent sous ses ordres plus formidables que jamais. Constamment attaché à tout ce qui pouvait accroître en elle l'idée de leur supériorité, il avait défendu de leur enseigner la partie des manœuvres qui est relative aux retraites, disant qu'elles n'en auraient jamais besoin: ce qui fut vrai pendant long-temps. On cite, comme un exemple de la férocité guerrière dont il voulait faire un principe dans son armée, l'exercice qu'il y avait introduit, suivant l'un de ses biographes, en 1793. Lorsque l'officier instructeur prononçait ces mots: *marche aux Turcs*, le soldat devait présenter la bayonnette en avant; s'il disait *marche aux Prussiens*, le mouvement se répétait deux fois de suite avec plus de violence; enfin, s'il substituait au nom de ces deux nations celui des Français, pour lesquels, à cette époque, Suworow manifestait la haine la plus vive, le soldat croisait trois fois la bayonnette, et à la dernière l'enfonçait dans la terre et l'y retournait avec force. Sans doute, on ne doit pas s'étonner que sous un pareil instituteur, les Russes, d'ailleurs forcés de combattre pendant long-temps, sur les rives du Tanaïs et du Borysthène, des ennemis moins civilisés encore qu'eux-mêmes, eussent acquis ce caractère qui amena les boucheries d'Oczakow, d'Ismaïlow et de Varsovie. Contraint d'opérer, dans les dernières années de sa vie,

avec les généraux allemands, Suworow éprouva toujours pour eux une sorte de malveillance, et se plut, dans quelques occasions, à choquer, par sa simplicité brutale, leurs habitudes formalistes. Ce même caractère lui créa beaucoup d'ennemis à la cour, pour laquelle il n'était pas fait; mais ses éminens services et l'amour du soldat le protégèrent presque constamment contre les intrigues de la noblesse. L'histoire de ses nombreuses et étonnantes campagnes, tant dans le nord que contre les Turcs et les Français, a été publiée en Allemagne et ensuite en France. — Son fils, auquel, comme nous l'avons dit ci-dessus, il avait procuré la plus brillante alliance, était major-général d'infanterie, lorsqu'en 1811, se rendant de Bucharest à Jassy, il se noya malheureusement dans la rivière de Rimniski, c'est-à-dire dans le lieu même où son père avait remporté la victoire à laquelle il devait le surnom de *Rimniski*.

SWEERTS DE LANDAS (Le baron JACQUES-THIERRI), lieutenant-général au service des Pays-Bas, est né, en 1759, à Gorcum; il entra au service de son pays, en 1775, en qualité d'enseigne, dans le régiment wallon du général Smissaert, et passa, au mois d'août de cette année, au régiment hollandais des gardes-à-pied, avec le rang de lieutenant. Lieutenant effectif en 1778, ensuite capitaine en 1781, il eut le grade de colonel d'infanterie en 1792, et c'est en cette qualité qu'il fit, sous les ordres du prince héréditaire d'Orange, actuellement roi des Pays-Bas, la campagne de Flandre contre la France, en 1793. Il fut présent aux affaires de Lincelles et Werwick, et se distingua au blocus de Maubeuge et au siége de Landrecies. Grand partisan de la cause de la maison d'Orange, il demanda et obtint sa démission, après la révolution de 1795, et ne rentra au service qu'au mois de juin 1813, époque à laquelle l'empereur Napoléon le nomma colonel commandant du régiment du Texel, place qu'il perdit le 7 octobre suivant, à cause de ses opinions politiques. Le gouvernement provisoire de novembre 1815, ayant créé deux corps d'armée pour soutenir par les armes la cause de l'indépendance nationale, confia le commandement d'un de ces corps à M. Sweerts de Landas, avec le grade de général. Tandis que M. de Jonghe, à la tête d'un autre petit corps d'armée, devait observer les mouvemens du général Molitor à Ut. echt, le général Sweerts de Landas avait ordre de veiller sur ce que les Français, renfermés dans Gorcum, pouvaient entreprendre de ce côté. Etant parti pour Rotterdam avec son petit corps d'armée qui ne s'élevait pas au-delà de 600 hommes, il y commanda les forces de terre et de mer, lorsque l'amiral Kikkert ne s'était pas encore déclaré pour la cause de l'affranchissement. Par l'attaque qu'il fit sur Hellevoetsluys, il accéléra la reddition de cette place et de son port de mer. Le zèle et l'activité que déploya ce brave militaire dans ces momens critiques méritent les plus grands éloges; ils contribuèrent efficacement à consolider l'œuvre de la révolution. Aussi ses services furent-ils reconnus par le prince souverain des Provinces-Unies, qui, placé à la tête du gouvernement, le confirma dans son grade de général-major, le nomma, au mois de janvier 1814, commandant du deuxième arrondissement militaire, au mois de juin même année, lieutenant-général et commandant du deuxième commandement général, et enfin gouverneur de la résidence de la Haye. M. Sweerts de Landas est commandeur de l'ordre militaire de Guillaume. Il est mort à la Haye, le 10 mars 1820.

SWINBURNE, voyageur anglais, né d'une famille catholique, fit ses études à Bordeaux, puis à Paris, et les termina à l'académie royale de Turin. C'est vraisemblablement à cette circonstance que l'on doit attribuer l'absence de préjugés nationaux que l'on remarque en général dans ses ouvrages. Son éducation terminée, il céda au penchant qui l'entraînait vers les voyages, et parcourut les contrées méridionales de l'Europe. Il publia la relation de ses voyages en Espagne et dans les deux Siciles; ce dernier ouvrage est très-estimé : l'auteur y a fait preuve d'esprit, de goût et d'imagination; mais le style en est parfois un peu trop fleuri. Swinburne est mort il y a quelques années.

SWINDEN (JEAN-HENRI van), fils de Philippe van Swinden, avocat à la cour de justice dans les provinces de Hollande et de Zélande, naquit à la Haye le 8 juin 1746. Dès sa première jeunesse, il montra un goût décidé pour les sciences mathématiques et philosophiques. Il fit ses études à l'université de Leyde, et il y

fut créé maître des arts et docteur en philosophie, le 12 juin 1766, après avoir soutenu publiquement sa dissertation inaugurale sur l'attraction. En décembre 1766, il fut nommé professeur en philosophie, logique et métaphysique à l'académie de Franeker en Frise : il prit possession de cette chaire, le 18 mars 1767, en prononçant un discours : *de causis errorum in rebus philosophicis*. Le 12 juin 1779, il prononça, en quittant le rectorat de l'académie, un discours *de Philosophia Newtoniana*. Après avoir été pendant dix-neuf ans professeur à l'académie de Franeker, il fut, en 1788, nommé professeur de philosophie physique, mathématique et astronomie, à *l'athénée illustre* d'Amsterdam ; il entra en fonctions le 25 avril de cette année, en prononçant un discours de *Hypothesibus physices quomodo sunt e menti Newtoni intelligendæ*. En 1770, M. van Swinden remporta le prix du concours ouvert par l'académie royale des sciences à Paris, sur les aiguilles aimantées et leurs variations. Son mémoire, d'un travail extrêmement étendu, est rempli d'un grand nombre d'observations aussi curieuses que profondes. En 1780, M. van Swinden obtint un autre prix qui lui fut décerné par l'académie de Munich, sur la question de savoir ; *Quelle est l'analogie entre le magnétisme et l'électricité*. Ce mémoire est imprimé séparément en 2 vol. in-8. Lorsqu'en 1798, l'institut national des arts et sciences résolut de convoquer à Paris une assemblée de savans étrangers à l'effet d'examiner et de discuter les opérations faites pour la détermination de la base du nouveau systéme des poids et mesures, M. van Swinden fut nommé avec M. Ænex, de la part de la république batave, pour assister à cette assemblée de savans européens. C'est une particularité digne d'être remarquée pour l'honneur de l'homme qui fait l'objet de cette notice, ainsi que pour celle du pays auquel il appartient, que l'institut de France nomma M. van Swinden pour faire son rapport à la classe des sciences mathématiques et physiques, et ensuite à toutes les classes réunies. Le savant professeur remplit cette tâche d'une manière brillante. Ces deux rapports ont été publiés depuis et insérés dans les mémoires de l'institut, le premier sous le titre de : *Rapport fait à l'institut national des sciences et arts, le 29 prairial an 7, au nom de la classe des sciences mathématiques et physiques, sur la mesure du méridien de France, et les résultats qui en ont été déduits pour déterminer les bases du nouveau systéme métrique*, et le second sous le titre suivant : *Précis des opérations qui ont servi à déterminer les bases du nouveau systéme métrique, lu à la séance publique de l'institut etc., le 1er messidor an 7*. Ces rapports composés en langue française et d'autres ouvrages publiés par M. van Swinden dans la même langue, prouvent que ce savant s'exprime dans cet idiôme avec beaucoup de pureté, de correction, et même d'élégance. Après l'adoption du nouveau systême métrique, M. van Swinden s'est mis en devoir de faire connaître à ses compatriotes la perfection de ce systême, par un ouvrage sur cette matière, qu'il a publié en 1802, sous le titre de *Verhandeling over volmaakte maten en gewigten* (Traité des poids et mesures parfaites), 2 vol. in-8. Cet excellent traité, où l'auteur examine à fond les propriétés qui constituent la perfection des poids et mesures, est considéré comme un ouvrage classique en son genre. On a encore de M. Swinden : *Cogitationes de variis philosophiæ capitibus*, in-4, 1767, 8 parties. — *Tentamen theoriæ mutandæ phænomenis magnetici*, Leyde, 1772, in-4. — *Observations sur le froid rigoureux de janvier* 1776, in-8. — *Dissertation sur le thermomètre*, 1777, in-8. — *Bescryving van het hemelgestel door E. Eysenga te Franeker vervaardigd* (Description d'un planétaire construit par E. Eysenga à Franeker, 1780, in-8. — *Observations météréologiques pour l'année* 1779-80, in-8. — *Recueil de différens mémoires sur l'électricité et le magnétisme*, 1784, 3 vol. in-8. — *Oratio de hypothysibus physicis*, 1785, in-4. — *Description d'une nouvelle pompe pneumatique*, in-8. — *Positiones physicæ*, 1786, 2 vol. in-8. Cet ouvrage n'a pas été continué par l'auteur ; il existe du premier volume une traduction hollandaise. — *Theoremata geometrices*, 1786, 1 vol. in-8. — *Almanack ten diensten der zeelieden met de verklaring* (Almanach à l'usage de marins avec l'explication), 1787, 1 vol in-8. — *Verhandeling over het bepalen der lengte op zee*, (Traité sur la détermination de la longitude sur la mer, 1787, in-8). Cet ou-

vrage, de même que le précédent, a été écrit avec la coopération du célèbre géomètre Nieuwland (*voy.* ce nom). Ce dernier traité a eu successivement en 1789, 1796, 1802 et 1809, des éditions nouvelles considérablement augmentées, et il n'y a pas long-temps que l'auteur en a publié une sixième. — *Grondbeginselen der meetkunst* (Elémens de géométrie), 1796, in-8; en 1816 il en a paru une nouvelle édition, revue et augmentée en plusieurs endroits. — *Verhandeling over de octanten en sectanten*, (Traité des octans et sextans, 1791, in-8. — *Lessen voor het planuarium tellurium, en lunarium van Van Laen*, 1802, in-8. Indépendamment des ouvrages précédens, M. van Swinden a encore publié, depuis 1810, plusieurs tables de comparaisons entre les nouveaux poids et mesures et ceux usités en Hollande; il a aussi écrit plusieurs mémoires sur différens objets importans, de physique et mathématiques, qui ont été consignés dans les Mémoires de plusieurs académies et de l'institut des Pays-Bas; il serait difficile d'en rendre un compte détaillé. M. van Swinden a formé pendant la longue carrière de 53 années de son professorat, divers élèves qui ont fait honneur aux sciences, parmi lesquels il suffira de citer le célèbre Pierre Nieuwland, professeur à Leyde, enlevé aux sciences dans la fleur de son âge. En 1817, le roi des Pays-Bas a nommé M. van Swinden, conseiller-d'état en service extraordinaire; en cette qualité il est fréquemment consulté par le gouvernement et chargé de l'éclairer sur des objets de sciences et autres d'une importance majeure. M. van Swinden est membre de diverses sociétés savantes, savoir: de l'institut royale des Pays-Bas, des académies royales des sciences de Bruxelles, Turin, Naples et de plusieurs autres; il est correspondant de l'académie royale, puis de l'institut royal de France, etc. Jusqu'ici nous n'avons considéré M. van Swinden que comme savant; il a joué cependant, sous la république batave, après la révolution de 1798, un rôle remarquable dans la politique; il fut alors membre du directoire exécutif, et s'y distingua par le patriotisme le plus pur, et son amour pour une sage liberté. Mais quelque honorable que fût sa conduite dans cette partie, on considérera toujours cet estimable citoyen plus comme savant que comme homme d'état, et c'est pour ce motif, que nous croyons pouvoir nous dispenser d'entrer sous ce rapport dans de plus grands développemens. Ce digne savant qui a maintenant atteint sa 73e année, n'a encore rien perdu de sa vivacité d'esprit ni de l'amabilité de son caractère; ses vertus sociales le font chérir de toutes les personnes qui peuvent s'honorer de le connaître particulièrement.

SWINDEREN (Théodore van), professeur de philosophie et d'histoire naturelle à l'académie de Groningue, naquit en cette ville, le 14 septembre 1784, d'une famille ancienne de la province de ce nom. Il s'y appliqua simultanément aux études de la philosophie, de l'histoire naturelle et de la jurisprudence, et fit de rapides progrès dans toutes ces sciences. Il en donna des preuves très-honorables en publiant et soutenant publiquement, en 1805, deux savantes dissertations, la première, intitulée: *Dissertatio juris Groningani de famulis domesticis;* l'autre ayant pour titre: *Dissertatio chimico-physica de atmosphæra, ejusque in colores actione.* Cette dernière production lui valut le titre de maître-ès-arts et docteur en philosophie, et fut en grande partie traduite en allemand et publiée en 1810. En 1806, M. van Swinderen fut gradué en droit, après avoir soutenu publiquement sa dissertation très-bien écrite *de Legibus*. L'année suivante, il publia un discours *de Platone, optimo in legibus condendis Principis magistro.* Cet écrit ajouta à sa réputation, en ce qu'il le fit connaître comme étant très-versé dans la littérature ancienne. Depuis cette époque, M. Swinderen n'a cessé de s'appliquer aux sciences diverses que nous venons de nommer; il a consigné les fruits de ses veilles dans plusieurs ouvrages périodiques du pays; ils sont en grand nombre, et lui ont mérité l'honneur d'être nommé membre des sociétés savantes d'Utrecht, Harlem, Jéna et Rotterdam, ainsi que correspondant de l'institut de Hollande. En 1808, il fit avec plusieurs de ses compagnons d'études, parmi lesquels se trouvent M. le professeur Lulofs (*voy.* ce nom), un voyage en Allemagne. Ces savans voyageurs en publièrent, l'année suivante, un bonne relation, qui fut très-favorablement accueillie, et réimprimée en 1810. Le roi de Hollande le nomma, en 1809,

inspecteur des écoles primaires, emploi que M. van Swinderen desservit avec beaucoup de zèle, et dans lequel il rendit des services essentiels. Il n'est pas étonnant que le grand maître de l'université impériale Fontanes, meilleur juge en littérature qu'en politique, l'ait fait nommer, lors de la nouvelle organisation des académies hollandaises en 1810, inspecteur de celle de Groningue, place qu'il remplit jusqu'à ce qu'elle fut supprimée, après la restauration de l'indépendance nationale. En 1814, M. van Swinderen fut nommé professeur de philosophie naturelle à l'académie susmentionnée; il entra en fonctions le 25 janvier de l'année suivante par un discours solennel : *de hodierna philosophiæ naturalis amplitudine*. On a encore de lui : une traduction hollandaise d'un ouvrage allemand de Politz intitulé : *des rapports qui existent entre la philosophie et l'histoire de l'homme*, 1808. — *Sur les lois pénales de la patrie, à l'usage des écoles*, 1810. — *Instructions sur la culture de la betterave*, 1811. — *Description succincte des institutions d'enseignement en France*, 1811; seconde édition, 1812. — *Sur les services rendus à l'état par les princes de la maison de Nassau*, 1814; il en parut une seconde édition dans le courant de la même année. M. van Swinderen est encore auteur de l'*Almanach de l'academie de Groningue*, qu'il commença à publier en 1812 et qu'il a toujours continué. Parmi plusieurs élèves distingués que M van Swinderen a formés, nous ne pouvons nous dispenser de citer M. Henri Kuhl de Hanau, qui voyage actuellement aux frais du gouvernement dans les colonies hollandaises, afin d'y faire des découvertes dans l'histoire naturelle; on en attend d'heureux résultats. L'académie de Groningue doit encore aux soins de ce professeur un cabinet d'histoire naturelle, qui y fut établi, en 1816, sous sa direction.

T

TABARIÉ (Le vicomte), né à Montpellier, entra de bonne heure dans la carrière de l'administration, où il apporta des talens, des vues droites, un grand esprit d'ordre et une parfaite intégrité. Nommé sous-inspecteur aux revues, et chef de la 2e division au ministère de la guerre, dès les premières années du gouvernement impérial, il fut fait secrétaire-général de l'administration de la guerre, le 4 septembre 1813. A la restauration, M. Tabarié fut employé en qualité de chef de la 4e division. Après le 20 mars, ses opinions personnelles et sur-tout la liaison intime qu'il avait formée avec le duc de Feltre, alors ministre de la guerre, le déterminèrent à se rendre à Gand. Au retour des Bourbons, il fut nommé intendant de la maison du roi, membre de la chambre des députés par le département de la Seine, puis secrétaire-général du ministère de la guerre, le 2 octobre 1815, époque funeste à laquelle le duc de Feltre venait, pour le malheur de l'armée française, de ressaisir le portefeuille de la guerre. Le 8 mai 1816, Tabarié fut nommé conseiller-d'état; et le lendemain, secrétaire-d'état au département de la guerre. Il a été, pendant le cours de la session de 1816 à 1817, délégué plusieurs fois par le roi, en qualité de commissaire, pour soutenir, à la chambre des députés, les divers projets de loi presentés par le gouvernement, et n'a cessé de justifier, dans ces travaux, l'estime des hommes de bien de tous les partis. Nous regrettons vivement que M. Tabarié se soit cru quelquefois dans la nécessité de prendre la défense de quelques-unes des opérations du duc de Feltre. Les déprédations d'un ministre qui prodiguait les fonds affectés au service de l'armée et au bien-être des soldats de la patrie, à récompenser la trahison; à solder l'espionnage de l'émigration; et à pensionner tous les genres d'ennemis de la France, n'auraient pas dû trouver d'excuse auprès d'un administrateur qui, constamment étranger à ces déprédations, devait, quelles que fussent d'ailleurs ses opinions politiques, faire céder toutes les considérations de l'amitié à celles du devoir. Quand, après l'ordonnance du 5 septembre 1816, et lorsque l'humanité, la justice et l'honneur commencèrent à reprendre leurs droits auprès du gouvernement, le décimateur de l'armée française perdit le portefeuille de la guerre, Tabarié fut remplacé dans

inspecteur des écoles prim·ires, emploi *écoles*, 1810. — *Instructions sur la cu*

ses fonctions de sous-secrétaire-d'état au même département. Le 2 octobre suivant, il fut nommé conseiller-d'état en service ordinaire, comité du contentieux. Il a été mis, depuis, en service extraordinaire.

TAILLEFER (GEORGE), était médecin à Domme et administrateur du district de Sarlat, lorsqu'il fut en 1791, élu député à l'assemblée législative, où il se fit remarquer par une extrême exaltation. Réélu à la convention, il y apporta les mêmes principes, vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis, et dénonça Marat, comme auteur d'un projet de dictature. On put juger alors qu'il apportait beaucoup de bonne foi dans ses opinions, et la conduite qu'il tint dans d'autres circonstances, vient à l'appui de cette idée. Après avoir demandé, comme mesure de salut public, que les biens des émigrés fussent partagés entre les défenseurs de la patrie; après s'être élevé avec force contre le pillage; Taillefer, que cette conduite venait de placer parmi les républicains amis de l'ordre et des lois, cessa d'être compté dans leurs rangs aux approches des fatales journées des 31 mai, 1er et 2 juin. A cette époque, à jamais déplorable pour la liberté française, il se montra l'un des plus ardens provocateurs de la proscription qui anéantit la représentation nationale. Envoyé, en août suivant, dans les départemens de la Lozère, du Tarn et de l'Ardèche, pour organiser la levée en masse, il dissipa des rassemblemens qui s'y étaient formés, et envoya devant les tribunaux le général Laferrière, qui paraissait les favoriser. Dénoncé à son tour à la convention et aux jacobins, par Montaut, il se plaignit, le 4 ventôse an 2 22 février 1794, de ce que des hommes à nouveaux bonnets rouges faisaient arrêter dans les départemens les plus chauds patriotes. Après le 9 thermidor, il prit la défense des anciens comités de gouvernement; se prononça pour l'abolition de la peine de mort, comme incompatible avec la liberté; et vota le maintien de ce canevas politique, connu sous le nom de *constitution de* 1793. Menacé d'arrestation après le 2 germinal (1er avril 1795), Taillefer ne parut plus à la tribune, et resta sans emploi public. Envoyé comme électeur au champ de mai de 1815, la loi du 12 janvier 1816 l'a forcé de quitter la France.

TALLEYRAND-PERIGORD (ALEXANDRE-ANGELIQUE cardinal DE), grand aumônier de France et archevêque de Paris, est né en cette ville, en 1736. Il était, avant la révolution, archevêque de Rheims et abbé de St-Quentin, en l'Ile. Nommé membre de la première assemblée des notables (1787), il fut, en 1789, député du clergé du bailliage de Rheims, aux états-généraux, où il se montra l'ennemi de toutes les idées d'une réformation sage, noblement défendues, alors, par son neveu, l'évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Talleyrand. Emigré en 1792, le cardinal de Périgord passa d'abord en Allemagne, puis en Angleterre, et fut partout un des conseils les plus intimes des Bourbons. Pendant l'émigration, et depuis leur retour, cette confiance dans le cardinal de Périgord n'a point été altérée. C'est à elle que la France doit les *Jésuites*, les *Missionnaires*, et qu'elle devra bientôt tous les fléaux qui résultent de l'intolérance. Les préjugés de l'orgueil, les fanatismes religieux et politique, et trente années de rebellion ont, auprès du roi, dans le cardinal de Périgord, un représentant de tous les intérêts contre lesquels l'opinion de la France est soulevée. Depuis que la grande aumônerie est entre les mains de ce vieillard haineux, cette administration, qui devrait être toute spirituelle, est devenue un véritable ministère temporel, et ce ne sera pas celui qui aura causé le moins de maux à la France.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (CHARLES-MAURICE prince DE), neveu du précédent, est né à Paris en 1754. Les grâces de sa figure et celles de son esprit, lui assurèrent, à son entrée dans le monde, tous les genres de succès dont l'amour propre est le plus flatté à vingt ans. Destiné, par des considérations de famille, à embrasser l'état ecclésiastique, il entra fort jeune au séminaire de St.-Sulpice, où son nom lui forma bientôt une nombreuse clientelle, parmi les jeunes gens qui suivaient la même carrière. Doué d'un goût exquis et d'un tact sûr, il fit un choix entre ceux qui lui paraissaient mériter plus d'intérêt; et lorsque, plus tard, et parvenu aux grades supérieurs de son ordre, il trouva des occasions de leur être utile, il les saisit toujours avec empressement. Après avoir reçu les ordres fort jeune, il fut nommé agent-général du clergé en 1780, âgé seulement de 26

ans; et promu à trente-quatre à l'évêché d'Autun. S'il ne fut pas le meilleur des évêques, M. de Talleyrand en fut certainement le plus spirituel et le plus aimable. Dès-lors les hommes citaient ses bons mots, et les femmes trouvaient charmans ses billets du matin. Brillant des avantages dont nous venons de parler, M. de Talleyrand trouva dans les salons et surtout dans les boudoirs de Versailles et de Paris, d'amples dédommagemens à l'austère gravité de sa profession. Trop éclairé, trop philosophe pour ne pas s'élever au-dessus des préjugés dont sa naissance et son état semblaient devoir le rendre esclave, M. de Talleyrand avait manifesté, dès sa jeunesse, une goût très-décidé pour l'indépendance. Ce fut dans ces dispositions que le trouvèrent les premières divisions qui s'établirent en 1786, 87 et 88, entre la cour et les parlemens. Élu, en avril 1789, député du clergé de son diocèse aux états-généraux, Talleyrand y embrassa la cause nationale, qu'il n'a cessé de défendre pendant tout le cours de la session de l'assemblée constituante, avec un talent, une persévérance et un courage, qui ont placé son nom parmi ceux des premiers fondateurs de la liberté française. Le 19 juin 1789, il vota en faveur de la réunion du clergé aux communes qui venaient de se constituer en Assemblée Nationale. Le 7 juillet, il proposa de déclarer nuls les mandats impératifs; de n'admettre aucune protestation à ce sujet; et d'imposer aux bailliages l'obligation de se soumettre aux décrets. Le 8, il fut nommé membre du comité de constitution. Dans la nuit du 4 au 5 août, il provoqua, avec force, la suppression des dîmes du clergé, et demanda qu'il fût déclaré qu'elle avait été votée à l'unanimité. L'assemblée ayant dissous son premier comité de constitution, M. de Talleyrand fut élu membre du second comité de ce nom, et présenta, peu de jours après, un rapport et un projet de décret sur l'application des biens du clergé au soulagement du trésor public. Cependant, tandis que la noble conduite de M. de Talleyrand lui conciliait de plus en plus l'opinion nationale, les chanoines de la ville d'Autun crurent devoir réclamer auprès de l'assemblée, contre les principes de leur évêque. Vers la fin de 1789, Talleyrand fut chargé d'un grand nombre de rapports sur les finances. Le 16 février 1790, il fut porté au fauteuil de la présidence. Dans les premiers jours de juin, il proposa deux projets de décrets : l'un, pour établir l'uniformité des poids et mesures; l'autre, relatif à la manière dont serait célébrée la fédération du 14 juillet. Le 17 juin, il fut vivement applaudi par le peuple à l'occasion d'une réunion où l'on célébrait l'anniversaire de l'époque où les communes s'étaient constituées en assemblée nationale. Pendant la cérémonie religieuse de la fédération de 1790, il officia pontificalement sur l'autel de la patrie. Il continua dans le cours de cette année de s'occuper de matières financières. Il prêta, l'un des premiers, le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, et se hâta, par une adresse du 29 décembre 1790, d'en instruire les ecclésiastiques de son diocèse, en les invitant à l'imiter. Assisté des évêques de Lydda et de Babylone, l'évêque d'Autun sacra les premiers évêques constitutionnels; et cette démarche ayant été formellement improuvée par le pape Pie VI, M. de Talleyrand fut frappé d'un décret d'excommunication. Vers cette époque il donna sa démission de l'évêché d'Autun. Élu, en mars 1791, membre du directoire du département de Paris, il n'accorda rien à l'exagération des partis, et se prononça avec courage pour le maintien de la parfaite liberté des cultes. Mirabeau mourant l'ayant institué, de concert avec le comte de la Marck, son exécuteur testamentaire, Talleyrand vint lire à l'assemblée nationale l'opinion du grand homme que la France venait de perdre, sur le droit de tester. Il discuta ensuite, avec son talent accoutumé, les projets relatifs à l'éducation publique et à la création d'un institut national; et fit adopter diverses dispositions pour l'encouragement des arts. La session de l'assemblée constituante terminée, Talleyrand ne s'occupa plus, dans le directoire du département de Paris, qu'à défendre, contre les attaques qui lui étaient déjà portées de toutes parts, la loi fondamentale qui venait d'être jurée par la nation et le monarque. Chargé par Louis XVI, dans les premiers mois de 1792, d'une mission diplomatique en Angleterre, M. de Talleyrand fut accueilli par le ministère britannique avec une bienveillance réservée. Il s'y concerta avec M. de Chauvelin (*),

(*) Le même que celui qui défend au-

alors ambassadeur de France, près le cabinet de St.-James; négocia concurremment avec ce ministre; eut plusieurs conférences avec M. Pitt; et se vit, en peu de temps, en butte à toutes les intrigues de la faction émigrée, qui le dénonça au gouvernement et au public, comme un agent secret des jacobins. Ces bruits s'accréditèrent surtout, lorsqu'après les événemens du 10 août 1792, on le vit continué, par le conseil exécutif provisoire, dans la mission qu'il avait reçue du roi. On prétendit alors que cette seconde mission lui avait été accordée sur la demande d'un des membres les plus marquans de ce conseil (Danton) pour le soustraire aux dangers presqu'inévitables qui le menaçaient. En effet, il n'est que trop probable que s'il fût rentré en France à cette époque, il n'eût pas évité le sort des Bailly, des Chapelier, des Thouret, des Barnave, et de tant d'autres fondateurs de la liberté, moissonnés par la faulx de la terreur. Impliqué, le 5 décembre 1792, comme complice de la cour, dans un rapport fait au nom de la commission des douze par le député Rulh, et le surlendemain, dans les déclarations d'un nommé Achille Viard, dont le député Chabot venait de faire décréter l'arrestation par la convention nationale, Talleyrand fut décrété d'accusation. Il écrivit pour se justifier, mais sa lettre n'obtint aucun résultat. Après un assez long séjour en Angleterre, il reçut en 1794 l'ordre d'en sortir en 24 heures, et s'embarqua pour l'Amérique. Au commencement de l'an 3 (1795), il sollicita vivement auprès du gouvernement français l'autorisation de rentrer dans sa patrie. Tous ceux de ses amis qui jouissaient alors de quelqu'influence, et parmi eux aucun ne montra plus de chaleur, d'activité et de dévouement que Mme de Staël, s'unirent pour faire prononcer son rappel. Enfin, sur le rapport de Chénier, qui opposa avec adresse à toutes les préventions que les républicains élevaient en foule contre Talleyrand, les talens et les nombreux services rendus à la liberté, par cet homme d'état, et les services, plus importans encore qu'il pourrait lui rendre un jour, la convention rapporta, le 18 fructidor an 3 (4 septembre 1795), le décret d'accusation dont elle l'avait frappé l'année précédente. A peine eût-il reçu cette nouvelle aux États-Unis, qu'il s'embarqua pour se rendre à Hambourg, où il fit un séjour de quelques mois, et connut Mme Grant, qu'il a épousée depuis. De retour en France, Talleyrand s'y lia avec quelques-uns des principaux chefs du parti républicain, mais quelque prévenant qu'il se montrât envers ce parti, il lui fut toujours impossible de surmonter les défiances dont il est probable que son nom, plus que tout autre motif, l'avait rendu l'objet, à une époque où il n'était encore connu de la multitude, que par son esprit, ses services et son exil. Lorsque, par le résultat des choix faits par les assemblées électorales dans les années 1795, 96 et 97, il fut bien évident que le gouvernement républicain était menacé d'une dissolution violente et prochaine, Talleyrand s'unit plus fortement que jamais à ceux qui voulaient conserver ce gouvernement, et fut, en messidor an 5 (juin 1797), l'un des fondateurs du *Cercle constitutionnel*, qui s'établit rue de Lille, à Paris. Il y lut un mémoire sur l'importance dont il serait pour la république française de fonder des colonies sur les rives de l'Afrique, maintenant occupées par les puissances barbaresques. Ce projet qu'on sait avoir été celui que le duc de Choiseul avait constamment voulu réaliser pendant son brillant ministère, fut développé par M. de Talleyrand, avec un rare talent et le patriotisme le plus éclairé, et fixa sur lui, d'une manière plus particulière, l'attention du gouvernement directorial et celle des amis de la liberté. Il publia vers la même époque un *Mémoire sur les relations commerciales des états-unis d'Amérique*, et justifia de plus en plus, par une marche franche et libérale, la confiance que les esprits les plus ombrageux commençaient à placer en lui; néanmoins, cette confiance n'était pas encore tellement établie, que la nomination de M. de Talleyrand au département des relations extérieures (27 messidor an 5; 15 juillet 1797), nomination presqu'entièrement due au zèle et aux démarches de Mme de Staël, ne causât un étonnement universel. Les circonstances qui accompagnèrent ce choix sont telle-

---

jourd'hui avec tant de talent, de courage, et si peu de succès, dans la chambre des députés de la France, toutes les libertés nationales attaquées par un ministère parjure, et lâchement sacrifiées par des députés plus criminels que lui.

ans ; et promu à trente-quatre à l'évêché d'Autun. S'il ne fut pas le meilleur des évêques, M. de Talleyrand en fut certainement le plus spirituel et le plus aimable. Dès-lors les hommes citaient ses bons mots, et les femmes trouvaient charmans ses billets du matin. Brillant des avantages dont nous venons de parler, M. de Talleyrand trouva dans les salons et surtout dans les boudoirs de Versailles et de Paris, d'amples dédommagemens à l'austère gravité de sa profession. Trop éclairé, trop philosophe pour ne pas s'élever au-dessus des préjugés dont sa naissance et son état semblaient devoir le rendre esclave, M. de Talleyrand avait manifesté, dès sa jeunesse, une goût très-décidé pour l'indépendance. Ce fut dans ces dispositions que le trouvèrent les premières divisions qui s'établirent en 1786, 87 et 88, entre la cour et les parlemens. Élu, en avril 1789, député du clergé de son diocèse aux états-généraux, Talleyrand y embrassa la cause nationale, qu'il n'a cessé de défendre pendant tout le cours de la session de l'assemblée constituante, avec un talent, une persévérance et un courage, qui ont placé son nom parmi ceux des premiers fondateurs de la liberté française. Le 19 juin 1789, il vota en faveur de la réunion du clergé aux communes qui venaient de se constituer en Assemblée Nationale. Le 7 juillet, il proposa de déclarer nuls les mandats impératifs ; de n'admettre aucune protestation à ce sujet ; et d'imposer aux bailliages l'obligation de se soumettre aux décrets. Le 8, il fut nommé membre du comité de constitution. Dans la nuit du 4 au 5 août, il provoqua, avec force, la suppression des dîmes du clergé, et demanda qu'il fût déclaré qu'elle avait été votée à l'unanimité. L'assemblée ayant dissous son premier comité de constitution, M. de Talleyrand fut élu membre du second comité de ce nom, et présenta, peu de jours après, un rapport et un projet de décret sur l'application des biens du clergé au soulagement du trésor public. Cependant, tandis que la noble conduite de M. de Talleyrand lui conciliait de plus en plus l'opinion nationale, les chanoines de la ville d'Autun crurent devoir réclamer auprès de l'assemblée, contre les principes de leur évêque. Vers la fin de 1789, Talleyrand fut chargé d'un grand nombre de rapports sur les finances. Le 16 février 1790, il fut porté au fauteuil de la présidence. Dans les premiers jours de juin, il proposa deux projets de décrets : l'un, pour établir l'uniformité des poids et mesures ; l'autre, relatif à la manière dont serait célébrée la fédération du 14 juillet. Le 17 juin, il fut vivement applaudi par le peuple à l'occasion d'une réunion où l'on célébrait l'anniversaire de l'époque où les communes s'étaient constituées en assemblée nationale. Pendant la cérémonie religieuse de la fédération de 1790, il officia pontificalement sur l'autel de la patrie. Il continua dans le cours de cette année de s'occuper de matières financières. Il prêta, l'un des premiers, le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, et se hâta, par une adresse du 29 décembre 1790, d'en instruire les ecclésiastiques de son diocèse, en les invitant à l'imiter. Assisté des évêques de Lydda et de Babylone, l'évêque d'Autun sacra les premiers évêques constitutionnels ; et cette démarche ayant été formellement improuvée par le pape Pie VI, M. de Talleyrand fut frappé d'un décret d'excommunication. Vers cette époque il donna sa démission de l'évêché d'Autun. Élu, en mars 1791, membre du directoire du département de Paris, il n'accorda rien à l'exagération des partis, et se prononça avec courage pour le maintien de la parfaite liberté des cultes. Mirabeau mourant l'ayant institué, de concert avec le comte de la Marck, son exécuteur testamentaire, Talleyrand vint lire à l'assemblée nationale l'opinion du grand homme que la France venait de perdre, sur le droit de tester. Il discuta ensuite, avec son talent accoutumé, les projets relatifs à l'éducation publique et à la création d'un institut national ; et fit adopter diverses dispositions pour l'encouragement des arts. La session de l'assemblée constituante terminée, Talleyrand ne s'occupa plus, dans le directoire du département de Paris, qu'à défendre, contre les attaques qui lui étaient déjà portées de toutes parts, la loi fondamentale qui venait d'être jurée par la nation et le monarque. Chargé par Louis XVI, dans les premiers mois de 1792, d'une mission diplomatique en Angleterre, M. de Talleyrand fut accueilli par le ministère britannique avec une bienveillance réservée. Il s'y concerta avec M. de Chauvelin (*),

(*) Le même que celui qui défend au-

alors ambassadeur de France, près le cabinet de St.-James; négocia concurremment avec ce ministre; eut plusieurs conférences avec M. Pitt; et se vit, en peu de temps, en butte à toutes les intrigues de la faction émigrée, qui le dénonça au gouvernement et au public, comme un agent secret des jacobins. Ces bruits s'accréditèrent surtout, lorsqu'après les événemens du 10 août 1792, on le vit continué, par le conseil exécutif provisoire, dans la mission qu'il avait reçue du roi. On prétendit alors que cette seconde mission lui avait été accordée sur la demande d'un des membres les plus marquans de ce conseil (Danton) pour le soustraire aux dangers presqu'inévitables qui le menaçaient. En effet, il n'est que trop probable que s'il fût rentré en France à cette époque, il n'eût pas évité le sort des Bailly, des Chapelier, des Thouret, des Barnave, et de tant d'autres fondateurs de la liberté, moissonnés par la faulx de la terreur. Impliqué, le 5 décembre 1792, comme complice de la cour, dans un rapport fait au nom de la commission des douze par le député Rulh, et le surlendemain, dans les déclarations d'un nommé Achille Viard, dont le député Chabot venait de faire décréter l'arrestation par la convention nationale, Talleyrand fut décrété d'accusation. Il écrivit pour se justifier, mais sa lettre n'obtint aucun résultat. Après un assez long séjour en Angleterre, il reçut en 1794 l'ordre d'en sortir en 24 heures, et s'embarqua pour l'Amérique. Au commencement de l'an 3 (1795), il sollicita vivement auprès du gouvernement français l'autorisation de rentrer dans sa patrie. Tous ceux de ses amis qui jouissaient alors de quelqu'influence, et parmi eux aucun ne montra plus de chaleur, d'activité et de dévouement que Mme de Staël, s'unirent pour faire prononcer son rappel. Enfin, sur le rapport de Chénier, qui opposa avec adresse à toutes les préventions que les républicains élevaient en foule contre Talleyrand, les talens et les nombreux services rendus à la liberté, par cet homme d'état, et les services, plus importans encore qu'il pourrait lui rendre un jour, la convention rapporta, le 18 fructidor an 3 (4 septembre 1795), le décret d'accusation dont elle l'avait frappé l'année précédente. A peine eût-il reçu cette nouvelle aux États-Unis, qu'il s'embarqua pour se rendre à Hambourg, où il fit un séjour de quelques mois, et connut Mme Grant, qu'il a épousée depuis. De retour en France, Talleyrand s'y lia avec quelques-uns des principaux chefs du parti républicain, mais quelque prévenant qu'il se montrât envers ce parti, il lui fut toujours impossible de surmonter les défiances dont il est probable que son nom, plus que tout autre motif, l'avait rendu l'objet, à une époque où il n'était encore connu de la multitude, que par son esprit, ses services et son exil. Lorsque, par le résultat des choix faits par les assemblées électorales dans les années 1795, 96 et 97, il fut bien évident que le gouvernement républicain était menacé d'une dissolution violente et prochaine, Talleyrand s'unit plus fortement que jamais à ceux qui voulaient conserver ce gouvernement, et fut, en messidor an 5 (juin 1797), l'un des fondateurs du *Cercle constitutionnel*, qui s'établit rue de Lille, à Paris. Il y lut un mémoire sur l'importance dont il serait pour la république française de fonder des colonies sur les rives de l'Afrique, maintenant occupées par les puissances barbaresques. Ce projet qu'on sait avoir été celui que le duc de Choiseul avait constamment voulu réaliser pendant son brillant ministère, fut développé par M. de Talleyrand, avec un rare talent et le patriotisme le plus éclairé, et fixa sur lui, d'une manière plus particulière, l'attention du gouvernement directorial et celle des amis de la liberté. Il publia vers la même époque un *Mémoire sur les relations commerciales des états-unis d'Amérique*, et justifia de plus en plus, par une marche franche et libérale, la confiance que les esprits les plus ombrageux commençaient à placer en lui; néanmoins, cette confiance n'était pas encore tellement établie, que la nomination de M. de Talleyrand au département des relations extérieures (27 messidor an 5; 15 juillet 1797), nomination presqu'entièrement due au zèle et aux démarches de Mme de Staël, ne causât un étonnement universel. Les circonstances qui accompagnèrent ce choix sont telle-

---

jourd'hui avec tant de talent, de courage, et si peu de succès, dans la chambre des députés de la France, toutes les libertés nationales attaquées par un ministère parjure, et lâchement sacrifiées par des députés plus criminels que lui.

ment curieuses et bizarres, mais ces détails sont à tel point hors des proportions de cet ouvrage, que nous croyons devoir renvoyer nos lecteurs, ainsi que nous l'avons déjà fait (*voy.* STAEL), à un ouvrage imprimé à Paris en 1815, chez Masson et Bossange, sous le titre de *Souvenirs de ma vie depuis* 1774 *jusqu'en* 1814 par M. de J******. Quoi qu'en aient pu dire de prétendus amis, qui se sont en cela montrés plus qu'indiscrets, nous ne chercherons pas d'autre preuve des vrais sentimens de M. de Talleyrand, à l'époque où il entra au ministère, c'est-à-dire deux mois avant les journées des 18 et 19 fructidor an 4 (4 et 5 septembre 1797), que dans la conduite qu'il avait tenue depuis son retour en France, et celle qu'il tint après avoir reçu le portefeuille; or, dans ces deux périodes, tout annonce qu'il servait la république avec bonne foi (*), car nous ne saurions imaginer qu'on puisse alléguer comme preuves, contre lui, les libelles dégoûtans et absurdes dont quelques héritiers du régime de 1793-94, couvrirent les murs de Paris en messidor an 7 (juin et juillet 1799), époque à laquelle le directoire venait d'éprouver une révolution semblable à celle qui, deux ans auparavant, avait frappé le corps législatif. Les réponses de Talleyrand à ces méprisables accusations furent mesurées et péremptoires; mais si elles prouvèrent la mauvaise foi de ses ennemis, elles ne les désarmèrent pas; les méfiances, les plaintes, les dénonciations contre lui se multiplièrent, et sa vie même fut menacée. Forcé de céder a l'orage, il donna sa démission le 1er thermidor (19 juillet 1799), après avoir publié le 25 du mois précédent (13 juillet), une brochure ayant pour titre : *Éclaircissemens donnés par le citoyen Talleyrand, à ses concitoyens.* Nous examinerons plus tard si M. de Talleyrand s'est montré, dans la suite, fidèle aux principes qu'il avouait dans cet écrit; bornons-nous maintenant à le laisser parler, et laissons à nos lecteur le soin d'apprécier si, en se justifiant de tout point sur le passé, M. de Talleyrand pouvait porter contre lui-même un jugement plus rigoureux sur l'avenir. Guidés, ainsi que nous, par le seul intérêt de la vérité, nos lecteurs reconnaîtront, à l'impartialité avec laquelle nous rapporterons, en les expliquant, les divers changemens qui se sont opérés en M. de Talleyrand dans une carrière politique de plus de trente années, que les différences d'opinions qui existent aujourd'hui entre cet homme d'état célèbre et nous, n'influent en aucune manière sur notre jugement. Citons maintenant quelques-uns des passages des *éclaircissemens;* nous y lisons (*page* 3) : « Il doit sans doute être encourageant pour moi de pouvoir rappeler, en commençant cette étrange justification, avec quel empressement, avec quelle joie j'allai me ranger, en 1789, parmi les premiers et les plus sincères amis de la liberté. Ce souvenir me remplit d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder comme sacrifice ce que je fis alors pour son triomphe. Mais que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité, à de si justes titres, les plus implacables haines de la part du ci-devant clergé et de la ci-devant noblesse, j'attire sur moi ces mêmes haines.....» (*pages* 4, 5, 6, 7, et 8) : «Que disent-ils donc ces hommes non Français, ou ceux d'entre les Français dont ils ont su tromper la bonne foi? Que j'ai été de l'assemblée constituante? Ah! je savais bien qu'au fond de leur ame ils ne pardonneraient jamais à ceux dont les noms brillent parmi les fondateurs de la liberté. Je savais bien que les hommes qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple français en 1789; que ceux qu'on voyait alors s'associer honteusement aux froides railleries par lesquelles on insultait à ce sublime enthousiasme de la nation; que ceux enfin qu'on n'a vu se montrer dans la révolution qu'aux époques où ils ont espéré que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du moins à la rendre odieuse, s'indignaient en secret contre l'assemblée qui, la première, proclama la déclaration des *Droits de l'homme;* qu'ils accordaient surtout bien plus de faveur au côté anti-révolutionnaire de cette assemblée, qu'à celui qui fut le berceau de la révolution..... Ils disent que je ne suis qu'un constitutionnel de 1791, et ils prétendent que je n'offre point de garantie contre le renversement de la république; étrange allégation!

(*) On peut consulter à cet égard ses lettres à lord Malmesbury qui négociait alors à Lille, au nom de l'Angleterre.

Quand même on se refuserait à voir que les hommes poursuivis avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires quelconques, sont indubitablement ceux qui ont travaillé les premiers à une constitution en France, puisque c'était là le premier pas, et un pas immense vers la république : quand on ne voudrait pas réfléchir que la plupart de ceux qui m'adressent cette bizarre injure n'auraient eux-mêmes à se reprocher, dans le cas d'une contre-révolution, que quelques propos qui leur seraient si bien pardonnés : quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son serment à la république, et qui l'a repété dans les circonstances les plus solennelles et les plus décisives, n'a aucune grâce à espérer d'un gouvernement français qui ne serait pas républicain : il sera incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les yeux à toute lumière, que dans l'effervescence où s'agitent les esprits, trois seules suppositions sont possibles : *Ou bien la république s'affermira au milieu de tant de chocs ; ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous ; ou la royauté reviendra nous asservir, mais avec un surcroît de rage et de tyrannie.* Toute autre supposition est pour moi une chimère ; et sans doute *j'ai donné assez de garanties contre ces deux derniers régimes.* On sait assez le sort que l'un et l'autre me réservent, et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. *Il est donc démontré, mille fois démontré, que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de la république......* » — (*Pages* 8 et 9) : « On ne saurait trop le répéter : oui, les garanties véritables, les garanties les plus certaines qu'on puisse offrir à la république, sont incontestablement dans un amour bien prononcé pour la liberté, qu'un Français quelconque, depuis 1792, ne peut, sans délire, chercher hors de la république ; dans la manifestation ouverte de ce sentiment, dès l'origine de la révolution ; dans les haines qu'on a méritées constamment de la part des plus irréconciliables ennemis de la France ; dans la réunion de tous les genres d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un régime sous lequel on a exercé de hautes fonctions, et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore davantage pendant une absence de trois ans ; dans la conviction profonde que la république qui nous a coûté si cher ne pourrait périr qu'au milieu des flots de sang ; que celui qui aurait osé concourir à cet horrible événement en serait probablement la première victime, et *que son nom, comme celui de tout traître, arriverait à la postérité chargé du poids de l'exécration générale ;* dans tous les sentimens humains qui font envisager avec horreur un bouleversement universel où s'engloutiraient le bonheur, la fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de parens, de tant d'amis ; enfin *dans cet honneur national qui doit être la vie d'un Français, et qui soulève l'ame à l'idée seule que des Autrichiens et que des Russes, après avoir ravagé notre pays, viendraient insolemment nous dicter des lois.....* » — (*Page* 13). « L'auteur d'un pamphlet a osé dire à cette occasion, que dans le cours de ce qu'il appelle mon émigration, je quittai l'Angleterre pour aller en Amérique, où je portai, dit-il, la cocarde blanche. — Je quittai l'Angleterre, non : mais le gouvernement anglais me donna l'ordre d'en sortir dans vingt-quatre heures, et en cela sa haine me distingua bien honorablement. — J'allai en Amérique, cela est vrai ; car je ne pouvais être en sûreté que sur une terre libre : mais il est aussi faux qu'il est absurde de dire que j'y ai porté la cocarde blanche ; une idée aussi ridicule n'aurait pu même entrer dans mon esprit. On répète la même absurdité pour le temps où je me trouvai à Hambourg, en revenant en France. J'en appelle, sur une allégation aussi mensongère, au témoignage du citoyen Reinhard, alors envoyé de la république à Hambourg, et à celui du citoyen Lagau, notre consul dans cette résidence ; qu'ils disent si, constamment, je n'ai pas été paré comme eux des couleurs nationales. De tels reproches, au reste, quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber le poids sur ma tête. Je me hâte de le dire : *si un seul était fondé, je serais indubitablement le fonctionnaire le plus criminel* de la république. » On a vu, plus haut, que cet écrit, malgré la force et l'évidence des raisons et des faits, n'avait été d'aucun secours à Talleyrand contre la faction désorganisatrice qui le poursuivait, puisque ce fut six jours après l'a-

voir publié qu'il se vit contraint à donner sa démission; mais sa retraite même, assez tardive puisqu'elle n'eut lieu qu'un mois après la révolution directoriale du 30 prairial (18 juin 1799), n'imposa point silence à ses ennemis, et une feuille de ce temps là (*) particulièrement connue par ses principes anarchiques et l'oubli le plus absolu de toutes les convenances, ne cessa de le dévouer à la haine et au mépris de ses concitoyens. Dans l'intervalle de quatre mois, qui s'écoula entre sa sortie du ministère et le retour de Bonaparte, d'Egypte, M. de Talleyrand mit tous ses soins à ne point faire parler de lui; mais il ne put y parvenir. Ses ennemis s'irritèrent des derniers témoignages de satisfaction que lui avait donné le directoire, en acceptant sa démission; Charles Lacroix qui ne lui pardonnait pas de l'avoir remplacé au ministère, fit imprimer des observations au sujet des explications qu'il avait données sur l'expédition d'Egypte; un nommé Mouquet le dénonça comme contre-révolutionnaire, à la tribune des jacobins; le député Briot retraça sa conduite en Angleterre et la compara à celle de l'archevêque de Rheims, son oncle; Quatremère Disjonval, publia un écrit contre lui; Garrau déclara que sa nomination au département de Paris, dont il était alors question, serait le signal d'une réaction nouvelle; enfin, Lucien Bonaparte se plaignit, à cette occasion, que « le nom de Talleyrand, attaché à toutes les conspirations, se retrouvait partout. » De là la haine qui s'établit entre ces deux personnages; haine que rien n'a pu affaiblir depuis, lors même que tous deux servirent les mêmes intérêts, et qui n'avait été un moment suspendue, que lorsque, quelques jours avant la révolution directoriale du 30 prairial an 7 (19 juin 1799), Lucien Bonaparte s'étant séparé des ardens républicains du conseil des 500, pour se réunir à ceux de ses collègues qui voulaient opérer un coup d'état, se rendit auprès de Sieyes, élu depuis un mois membre du directoire, pour l'engager à témoigner le désir de se faire adjoindre, pour collègues, Talleyrand et Cambacérès, au lieu de Gohier et Moulins que portaient les républicains. Du moment où l'on apprit à Paris le débarquement de Bonaparte sur les côtes de la Provence, Talleyrand qui, après les révolutions successives de fructidor an 5 et de prairial an 8, voyait toutes les autorités constitutionnelles frappées d'avilissement et d'impuissance, à l'instant, où, menacée à l'extérieur de l'invasion étrangère, et, dans l'intérieur de la guerre civile, la république, avait, plus que jamais, besoin d'un gouvernement fort et respecté, se hâta d'embrasser l'idée d'un changement dans la forme du gouvernement, et devint un des principaux coopérateurs de la révolution qui éclata les 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799) et plaça le pouvoir dans les mains du général Bonaparte. Rappelé, dès le premier frimaire suivant (22 novembre 1799), par les consuls provisoires, au département des relations extérieures, Talleyrand confirmé, le 4 nivôse (25 décembre), dans ses fonctions, par le premier consul, s'unit étroitement à son système, et prit, depuis, la part la plus active à toutes les opérations de son gouvernement. Il dirigea en nivôse et pluviôse an 9 (janvier et février 1801), les opérations diplomatiques du congrès de Lunéville, qui amenèrent la paix entre la France et l'Autriche. Vers la même époque, l'infidélité d'un des secrétaires de M. de Talleyrand, pensa devenir funeste à ce ministre. Le premier consul avait conclu un traité secret avec Paul Ier; il était du plus haut intérêt pour la France, que ce traité demeurât ignoré, surtout du cabinet britannique; la fureur du premier consul fut extrême, contre le ministre des relations extérieures, lorsque le ministre de la police, Fouché, ayant reçu de ses agens à Londres, la copie littérale de ce traité, vint la mettre sous ses yeux. Le premier mouvement de Bonaparte, avait été d'ordonner l'arrestation de Talleyrand; mais s'étant borné ensuite à le mander pour s'expliquer, on finit par avoir la preuve que, par le plus criminel abus de confiance, l'empreinte des clefs du bureau où étaient renfermés les papiers les plus secrets du ministre, avait été prise; le traité enlevé, et vendu ensuite, dit-on, pour trente mille francs au cabinet de Londres. En ventôse et germinal an 10 (mars 1802) M. de Talleyrand prit la part la plus active au traité d'Amiens, qui rétablit la paix entre la France et la Grande-Bretagne. A la suite du concordat, conclu avec la cour de Rome dans l'intervalle

(*) *Le Journal des hommes libres.*

de ces deux traités; 26 messidor an 9 (15 juillet 1801), un bref du pape, rendit M. de Talleyrand à la vie séculière. A peine ce bref, demandé pour lui par le premier consul, lui eut-il été remis, que le premier acte que fit M. de Talleyrand de sa liberté, fut d'épouser Mme Grant. Il était naturel de penser que ce mariage fait, Mme de Talleyrand jouirait des prérogatives attachées au nouvel état qu'elle devait en partie à l'intérêt qu'elle avait réussi à inspirer à Mme Bonaparte, et surtout au désir, fortement exprimé, du premier consul, qui témoignait vouloir imprimer un grand caractère de moralité à son gouvernement. Il serait difficile d'expliquer, par quel caprice celui-ci s'y refusa. Le ministre se borna d'abord à quelques plaintes; mais voyant que le premier consul persistait dans son refus, il se décida à offrir sa démission, qui ne fut point acceptée, et Mme de Talleyrand reçut la permission de paraître à la cour. Cependant l'influence de Talleyrand auprès du premier consul, journellement accrue depuis le traité d'Amiens, était devenue si puissante, qu'elle décida la disgrace du ministre de la police Fouché, auquel il attribuait la scène violente qui avait eu lieu dix-huit mois auparavant entre le premier consul et lui, relativement au traité secret, conclu avec Paul Ier. Nommé grand chambellan de l'empire à l'époque où la nation déféra à Bonaparte le titre impérial, Talleyrand qui, à la fin de mars 1806, avait ouvert avec Fox des négociations pour la paix, fut élevé le 5 juin de la même année, à la dignité de prince souverain de Bénévent, en conservant, néanmoins, le portefeuille des relations extérieures. Son crédit se soutint quelque temps encore, mais s'affaiblit ensuite progressivement, jusqu'à ce qu'enfin, le prince de Bénévent fut remplacé, le 9 août 1807, par M. de Champagny, et promu, en même temps à la dignité de vice-grand électeur, qui lui ouvrit l'entrée de tous les conseils. Lorsqu'un an plus tard, l'empereur à qui la perfidie du gouvernement espagnol, (1) avait bien donné, sans doute, le droit de déclarer à ce gouvernement une guerre loyale, mais non pas celui de s'emparer du trône par une ruse infâme, eut résolu d'asservir l'Espagne à sa domination, il passa pour constant à Paris que le prince de Bénévent, appelé dans le conseil privé à donner son opinion sur cette importante affaire, avait manifesté une forte opposition aux projets de Napoléon, qui, peu accoutumé à de telles contradictions, surtout au moment où l'Europe tout entière fléchissait sous son sceptre, en avait conçu une colère extrême, et qui devint implacable après les premiers revers dans la péninsule, et lorsqu'il apprit que le prince de Bénévent faisait répandre et déclarait hautement lui-même qu'il avait improuvé cette guerre, et surtout les moyens violens et perfides par lesquels elle avait été provoquée. Cependant, à la même époque, circulaient des bruits absolument contraires; et soit que l'empereur voulût se venger de Talleyrand; soit que certains ministres fussent jaloux de la faveur que lui avait conciliée, dans le public, sa disgrace à la cour pour une cause aussi juste et aussi honorable, on entendait dans les mêmes salons s'élever, à côté des éloges de M. de Talleyrand, des contradictions animées, dont le but était de prouver que loin d'avoir dissuadé l'empereur de chasser les Bourbons du trône des Espagnes, cet homme d'état avait constamment été l'un des plus ardens promoteurs de cette mesure, non moins coupable aux yeux de la morale que mal-adroite à ceux de la politique. De cette époque, commença entre l'empereur et le prince de Bénévent, une sorte de guerre sourde dont les salons étaient le théâtre, dont la raillerie, l'épigramme et les bons mots étaient l'artillerie, et dans laquelle le vainqueur de l'Europe était presque toujours battu, ce qui ne tarda pas à lui déplaire. Aux railleries et aux bons mots, il répondit par

(1) Personne n'a oublié ni la fameuse proclamation de ce gouvernement qui, à l'instant où l'armée française marchait contre la Prusse, avait appelé toute l'Espagne aux armes contre Napoléon; ni la conduite du prince de la Paix, qui, après le traité de Tilsitt, c'est-à-dire lorsque l'empereur eut vaincu la coalition européenne, joignant la plus insigne lâcheté à la perfidie la plus inattendue, n'eut pas honte d'attester que la proclamation et les armemens de l'Espagne n'avaient été dirigés que contre l'empereur de Maroc.

des menaces, et saisit toutes les occasions d'humilier le ministre disgracié. Ces occasions étaient fréquentes dans une cour toute despotique. Instruit que le prince de Bénévent continuait de parler de la guerre d'Espagne avec une liberté désapprobatrice, l'empereur médita une vengeance toute nouvelle; ce fut de donner pour prison aux princes espagnols le château de celui qui regardait leur captivité comme une grande faute politique, et de l'en rendre lui-même le concierge. De part et d'autre l'irritation s'accrut par de tels procédés; mais les forces n'étaient pas égales, et tandis que l'empereur multipliait autour du prince de Bénévent les disgraces et les dégoûts, celui-ci, que la crainte accoutumait de jour en jour à plus de circonspection, ne paraissait plus à la cour que lorsque les hautes fonctions dont il était revêtu, y rendaient sa présence indispensable, et renfermait soigneusement au fond de lui-même, les sentimens amers et haineux dont son ame était exaspérée. Une circonstance leur donna une force nouvelle, à l'époque du mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le prince de Bénévent, informé que la volonté de l'empereur était que Mme de Bénévent ne fût point admise à la cour de la nouvelle impératrice, se vit dans la nécessité de la faire partir pour les eaux, et parut seul aux cérémonies et aux fêtes du mariage. Ce fut pour la cour et pour Paris un événement qui rendit la position du prince de Bénévent de plus en plus difficile. Au reste, ce n'était pas à faire éprouver des dégoûts de ce genre à l'un des plus célèbres personnages de sa cour que se bornait alors le ressentiment de Napoléon; l'hôtel, les amis, les gens du prince de Bénévent étaient livrés à un perpétuel espionnage, et, vers les derniers temps, on s'attendait, d'un instant à l'autre, à apprendre qu'il avait été arrêté. Ce fut surtout à l'instant où, en 1812, Napoléon alla rejoindre son armée en Pologne, que ces bruits menaçans prirent une nouvelle consistance. Que, dès lors, le prince de Bénévent se soit occupé du choix des moyens d'assurer son salut et sa vengeance, c'est ce qui ne saurait étonner aucun de ceux qui connaissent le cœur humain; nous conviendrons même que, dans ces circonstances, l'intérêt de l'état sous plus d'un rapport, différait peu de celui du vice-grand-électeur; mais que, pour assurer ce salut et cette vengeance, le prince de Bénévent, oubliant à-la-fois et les sermens prêtés par lui-même 15 ans auparavant, et l'anathème dont il s'était frappé d'avance s'il y était jamais parjure (*voy. les Éclaircissemens*), ait cru devoir sacrifier la France à son ressentiment, même le plus légitime, voilà ce dont aucun ami de la liberté n'entreprendra jamais de l'absoudre. Dès lors, sans doute, il eût été permis à d'honorables citoyens et à de bons esprits, de placer une juste confiance dans les intentions, l'expérience, les lumières personnelles et le discernement du prétendant (Louis XVIII), isolé du funeste cortége de l'émigration armée; mais dans l'impossibilité d'opérer cette séparation, n'était-ce pas une trahison envers la patrie, (et de toutes les trahisons la plus funeste peut-être, puisqu'elle n'a d'autre remède que la guerre civile) que de faire une misérable intrigue du plus grand événement de la révolution, ou plutôt d'anéantir en un moment le glorieux résultat de vingt-cinq ans d'une gloire militaire sans exemple, alors même que sous l'empire le principe avait cessé d'en être aussi pur: et de tant de généreux travaux entrepris pour fonder et affermir la liberté; travaux auxquels le prince de Bénévent lui-même doit un des plus nobles titres de sa réputation. Ainsi donc, rappeler au trône une famille armée depuis vingt-cinq ans contre des droits conquis, reconnus et consacrés, c'était, comme Français, conspirer à-la-fois contre ses devoirs, ses intérêts et sa gloire; c'était se séparer à jamais d'un peuple qu'il est plus aisé d'opprimer que d'avilir, et aux yeux duquel l'indépendance et la liberté sont les premiers des biens; c'était enfin se montrer parjure à soi-même, et braver cette opinion nationale, si rigoureuse, mais si juste appréciatrice chez les Français, de tout ce qui appartient à l'honneur, et qui ne consentira jamais à être gouvernée par quiconque aura perdu son estime. Nommé par Napoléon membre du conseil de régence, le prince de Bénévent fut porté, le 1er avril 1814, au gouvernement provisoire, qui le choisit pour son président. Dès lors, il s'engagea de plus en plus dans la fausse voie où il était entré. Libre de faire entendre la vérité à des souverains qu'on obsédait d'intrigues, et dont le plus puissant, celui dont les nobles

sentimens étaient plus hautement manifestés en faveur de l'indépendance française, habitait son hôtel, le prince de Bénévent, au lieu de les éclairer sur le véritable état de l'opinion nationale, aima mieux s'unir au concert de mensonges et d'impostures dont ils étaient entourés, et leur présenter, comme le vœu de la France, celui de quelques méprisables coteries, dont la plupart, naguères aux genoux de Napoléon, n'avaient cessé d'encenser cette idole que lorsqu'elle avait été abandonnée par la fortune. Ce moment pouvait être celui d'affranchir à-la-fois la France et du despotisme militaire, et du joug que l'émigration, ramenant avec elle les ténèbres, les préjugés honteux, la vengeance et l'ignominie, s'apprêtait à lui imposer. M. de Talleyrand ne voulut pas d'une aussi belle gloire; séduit par les fallacieuses promesses de l'émigration qui plaçait alors en lui toutes ses espérances, il crut que la reconnaissance de cette faction lui abandonnerait le soin de régler tous les mouvemens du gouvernement qu'il rétablissait; mais dès quelle eût obtenu de lui ce qu'elle en attendait, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était donné des maîtres, dans ceux qui la veille étaient à ses pieds. Le mal était fait néanmoins, il était irrémédiable. On assure que le prince de Bénévent, dont on n'employait les services qu'avec une extrême défiance, reconnut, dans ses premières conférences avec le roi, que les bases les plus importantes du nouvel ordre de choses avaient été discutées et arrêtées sans lui. Il fallait choisir cependant entre la disgrace et le pouvoir; et s'il y avait plus de gloire à embrasser la première de ces alternatives, il y avait plus de sûreté pour lui dans la seconde. Le prince de Bénévent n'hésita point, et après avoir exercé en quelque sorte l'*intérim* de la royauté jusqu'à l'arrivée du comte d'Artois, il fut nommé, le 12 mai 1814, ministre des affaires étrangères, et pair de France le 4 juin suivant, sous le nom de prince de Talleyrand. Envoyé au congrès de Vienne, à la fin de 1814, en qualité de plénipotentiaire français, il était dans cette résidence lorsque Bonaparte, ramené en France par les fautes du dernier règne, reprit les rênes de l'état, et fut l'un des ministres qui provoquèrent avec le plus d'ardeur les déclarations du congrès des 13 et 25 mars 1815, contre Napoléon. Il vint ensuite rejoindre Louis XVIII, à Gand; rentra à Paris avec ce prince; et reprit, le 8 juillet, la direction des affaires étrangères, avec le titre de président du ministère. Lorsqu'il fallut négocier le traité qui devait consommer l'humiliation de la France (fin de septembre 1815), le prince de Talleyrand refusa d'en signer les honteuses dispositions, et donna sa démission, après trois mois de ministère. Cette circonstance lui fit honneur, et n'est pas la seule, car on trouve dans un ouvrage sur les cent jours, publié en 1817, par un des amis les plus éprouvés de la liberté (M. Hobhouse, aujourd'hui membre du parlement britannique), des détails précieux relatifs à la manière dont fut arrachée l'ordonnance du 24 juillet 1815; détails qui constatent quels furent les véritables auteurs de cette odieuse proscription, sur les listes de laquelle les factions réunies de l'émigration et de l'étranger avaient fait, à notre connaissance personnelle, comprendre plus de 2000 individus. Nous avons fait connaître ailleurs (*voy.* FOUCHÉ) qu'après d'incroyables efforts, ces listes furent enfin réduites à 38 noms; mais ce qui est généralement ignoré de quiconque n'a pas vécu au centre des intrigues de cette époque, c'est que le prince de Talleyrand était alors en une telle horreur à la faction dont on assure aujourd'hui qu'il est un des chefs, que le marquis de V......... V........., membre de ce gouvernement *occulte* dont la divulgation cause aujourd'hui tant de rumeur, et qui, dans les premiers mois de la seconde restauration des Bourbons, avait fixé son siége à Toulouse, d'où il traversait toutes les opérations du ministère Talleyrand, écrivait à Paris, et disait à qui voulait l'entendre, en parlant du président de ce ministère: «Tant que cet homme, accoutumé à toutes les perfidies, n'aura pas porté sa tête sur l'échafaud, il n'y aura ni repos ni sûreté pour les Bourbons; c'est par ce grand exemple qu'il faut commencer.» Quelle que fut la haine secrète que la faction qui venait de ressaisir le pouvoir portât au prince de Talleyrand, les meilleurs esprits étaient alors peu disposés à lui rendre justice, puisqu'enfin il était impossible de ne pas voir en lui l'une des premières causes des malheurs de la France, lors même qu'il semblait reculer maintenant devant quelques-unes des conséquences du funeste système qu'il avait

embrassé. Nommé grand-chambellan à la même époque, le prince de Talleyrand parut être tombé dans une entière disgrace, et tous les bruits que son élévation et son crédit avaient long-temps comprimés, éclatèrent de nouveau avec plus de violence. On rappela ses correspondances lors de l'arrestation du duc d'Enghien; à des faits vrais on mêla des contes absurdes. On prétendit que, chargé par le duc d'Enghien d'une lettre pour Napoléon, lettre dont l'effet eût été de sauver ce prince, M. de Talleyrand n'avait pas cru devoir la remettre, « parce qu'en conservant les jours du duc d'Enghien, elle flétrissait sa mémoire. » On ajoutait que cette explication, qu'on assurait avoir été donnée par M. de Talleyrand lui-même, avait rendu plus implacables contre lui le vieux prince de Condé et le duc de Bourbon qui avaient déclaré « qu'ils s'absenteraient de la cour, et ne rempliraient point les fonctions qui les y attachaient, tant que le prince de Talleyrand y exercerait les siennes. » Ces bruits devinrent des démonstrations pour la multitude, lorsque, le 16 mars 1818, jour où le duc de Bourbon revint à Paris, on vit le prince de Talleyrand partir pour Valençay, où il fit un séjour de près de six mois. De retour à Paris, en novembre de la même année, il parut ne prendre aucune part aux affaires, et, pendant quelques mois, ses discours, ceux des personnes qui formaient son entourage le plus ordinaire; la manière dont celui des ministres qui exerçait alors la plus grande influence s'expliquait sur son compte; tout annonçait une disgrace complète, et l'ancienne cour de M. de Talleyrand, autrefois si nombreuse, ne se réduisait plus qu'à un certain nombre d'habitués qui, pleins d'une confiance qui a été rarement trompée, dans l'extrême habileté de leur patron, et accoutumés par l'expérience à ne regarder ses disgraces que comme passagères, ne cessèrent de lui montrer une assiduité qui pourrait passer pour de la fidélité, si ce nom pouvait convenir à de prévoyans esclaves de la fortune. Ces alternatives se sont succédé jusqu'à ce jour (mai 1820); de sorte qu'à chacun des changemens de ministère qui se sont opérés depuis le 29 décembre 1818, on ne manquait pas de désigner, tantôt M. de Talleyrand, tantôt M. de Richelieu, pour la présidence du conseil. Dans l'opinion de la France, destinée à subir sous les Bourbons le joug humiliant et capricieux de l'étranger, le premier de ces hommes d'état passe pour être le représentant de l'influence anglaise; le second, de l'influence russe. On assure aujourd'hui que depuis quelques mois, le prince de Talleyrand s'est entièrement dévoué à la faction de l'émigration, qu'il a si vivement combattue pendant tant d'années; mais rien ne nous paraîtra plus invraisemblable, tant que les hommes de ce parti n'auront pas réussi à démontrer, à d'autres qu'à eux-mêmes, qu'ils sont *les plus forts*, *les plus habiles*, *les plus nombreux*, et surtout que toutes les chances de succès sont de leur côté; or, il suffit de jeter les yeux sur la France pour savoir à quoi s'en tenir sur ce point; d'ailleurs, quelle que soit la profonde indifférence de M. de Talleyrand pour tel ou tel système politique, il a vu de trop près les affaires des gouvernemens; il a assisté trop long-temps au spectacle de la révolution; il a trop bien jugé les choses et les hommes, pour ignorer qu'on ne peut arriver à aucun résultat solide, avec une minorité factieuse, ingrate, ignorante, sans mesure dans ses prétentions, et tellement faible en nombre, que, sans l'appui des chefs qu'elle se donne, et que la France compte avec effroi sur les marches du trône, son existence serait à peine aperçue dans l'état. En dernière analyse, l'opinion la plus généralement faite sur le prince de Talleyrand, et celle que nous partageons nous-mêmes, est celle-ci : ami de la liberté, lorsque la liberté n'était qu'une théorie en France, il mérita une place honorable parmi ses fondateurs; dans son exil il resta fidèle à cette noble cause; rentré dans sa patrie, il la servit franchement comme citoyen et comme ministre. Nous ne serons pas plus sévères envers lui qu'envers tant d'autres instrumens de l'usurpation militaire des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), préparée dans d'autres vues, par d'autres moyens, et pour d'autres hommes, par les amis de la liberté, et qui renversa toutes leurs espérances à l'instant même qui semblait devoir en assurer le triomphe. En déplorant comme eux les funestes conséquences de ce grand attentat national, nous reconnaissons, avec bonne foi, que la liberté était perdue; que la république, déjà envahie par l'anarchie,

était au moment de l'être par l'étranger; qu'un coup d'état seul pouvait sauver la France; et qu'on n'est pas criminel pour avoir coopéré à ce crime politique. Ministre de Napoléon, l'Europe a reproché plus d'une fois à M. de Talleyrand d'avoir trop bien servi les projets ambitieux du monarque français. Enfin, lorsque pressé par des dangers personnels, et unissant son ressentiment au ressentiment de l'Europe, le prince de Talleyrand, par un exposé infidèle de l'état et des vœux de la nation, a livré son pays à toutes les conséquences, à tous les fléaux d'une *restauration*, il a appelé sur sa tête la plus terrible de toutes les responsabilités. Un seul événement eût pu l'absoudre; un seul, par un éclatant témoignage, eût pu obtenir grace pour tant de promesses trahies, tant de sermens parjurés! c'était le salut et le bonheur de la France; mais ce témoignage, c'est à l'aspect de la France deshéritée, sous les Bourbons, de son indépendance, de ses titres au respect de l'Europe, de ses droits, de sa liberté et de son honneur, que l'univers et la postérité décideront jusqu'à quel point il appartient au prince de Talleyrand de l'invoquer! A l'esprit le plus brillant et le plus varié, au goût le plus exercé et le plus délicat, aux manières les plus séduisantes, M. de Talleyrand joint une grande insouciance de caractère. Incapable de solidité dans ses amitiés, qu'il a plutôt négligées que trahies, nous croyons, malgré l'exemple qui en a été apporté en preuve (*), devoir le défendre contre le reproche d'une noire ingratitude, qui nous paraît tout-à-fait étrangère à son caractère. Paresseux par tempérament et par goût, M. de Talleyrand a peu écrit; mais personne, plus que lui, ne possède l'art de choisir, d'arranger, de distribuer ses matériaux; de diriger, de juger, de réformer le travail de ceux qu'il charge de les mettre en œuvre; et l'illusion a été si complète sous ce rapport, qu'on a toujours cru reconnaître sa manière dans la plupart des écrits qui, depuis 30 ans, ont paru sous son nom. On cite de lui un grand nombre de mots spirituels et piquans, qui, s'ils ne lui appartiennent pas tous, prouvent du moins que ses succès, en ce genre, sont si bien établis, que, pour assurer la célébrité des leurs, des hommes d'esprit, moins connus, ont pris le parti de les mettre sous la protection de son nom. De ce nombre toutefois ne sont pas les deux que nous allons rapporter, et dont l'authenticité est reconnue; l'un se rapporte à l'époque de sa faveur, et l'autre à celle de sa disgrace. — « M. de Talleyrand » lui demandait un jour l'empereur « on dit que vous êtes fort riche? — Oui, sire. — Mais... extrêmement riche? — Oui, sire. — Comment donc avez-vous fait? vous étiez loin de l'être à votre retour d'Amérique? — Il est vrai, sire; mais j'ai acheté, le 17 brumaire, tous les fonds publics que j'ai trouvés sur la place, et je les ai revendus le 20. » (On sait que c'est dans les journées des 18 et 19 de ce mois, que s'est opérée la révolution qui mit le pouvoir dans les mains de Bonaparte.) La flatterie n'a jamais rien dit de plus spirituel et de plus fin. Voici le second mot: les princes espagnols étaient prisonniers à Valençay; un rapport de police, fort scandaleux, relatif à quelqu'aventure de galanterie qui venait de se passer dans cette résidence, avait été envoyé à l'empereur à l'instant où le prince de Bénévent entra chez lui. — « Tenez » lui dit Napoléon avec un sourire ironique et insultant, en lui remettant le rapport « voilà ce qu'on m'adresse; lisez. » Les traits du prince de Bénévent n'exprimèrent pas la moindr

(*) Cet exemple est celui de Mme de Staël. Nous devons cet hommage à la vérité que, continuellement sollicité par cette femme célèbre, de placer dans le ministère des relations extérieures, que venait, en 1797, de lui confier le directoire, un grand nombre de personnes auxquelles elle s'intéressait avec cette chaleur brûlante qui lui était ordinaire toutes les fois qu'il s'agissait de rendre service, M. de Talleyrand, exposé aux soupçons des républicains, attentivement surveillé par un directoire ombrageux, fréquemment attaqué par Rewbell sur le choix des personnes admises à son intimité, fut souvent dans la nécessité de résister aux desirs et aux instances de Mme de Staël. De là suivit, entre ces deux personnes, un refroidissement, produit d'abord par un excès d'exigence, d'une part; d'indifférence et de personnalité, de l'autre; et qui, sous le règne impérial, se changea, par l'effet de diverses circonstances, en une inimitié ouverte et irréconciliable.

émotion pendant cette lecture; puis rendant le papier à l'empereur. « Eh bien » lui dit ce prince; « avez-vous lu? — Oui, sire » reprit M. de Talleyrand avec dignité, « mais je n'ai vu là dedans rien qui intéressât la gloire de V. M. ou la mienne. » Il y a, dans cette réponse à une offense grossière et indirecte, que sa nature et le rang de celui qui s'en rendait coupable ne permettaient pas de repousser autrement, un sentiment exquis des convenances. Blasé sur toutes les jouissances de la vie, il ne reste plus à M. de Talleyrand qu'un seul besoin réel, celui d'être constamment amusé et distrait, car s'il faut en croire une opinion universellement établie, il est permis de douter que rien puisse l'intéresser encore. Ainsi donc, s'il est vrai que, non content des trois épreuves qu'il en a faites, cet homme d'état, accoutumé depuis long-temps au mouvement et au jeu des affaires politiques, recherche aujourd'hui pour la quatrième fois, les fonctions ministérielles, auxquelles sont attachés maintenant si peu d'honneur, d'espérances et de stabilité, il est probable qu'il ne les recherche que comme une retraite contre l'ennui, dernière et incurable maladie de tous les hommes puissans qui ont cessé de l'être!

TALLIEN (Jean-Lambert) né à Paris, a été élevé par les soins du marquis de Bercy, à la maison duquel son père était attaché. Ses études finies, il entra chez un procureur, et sortit bientôt après pour se faire employer dans des bureaux de commerce et de finance. La révolution, qui éclata vers cette époque, lui ouvrit une nouvelle carrière. Après avoir été, pendant quelque temps, prote à l'imprimerie du *Moniteur*, il prit une part beaucoup plus active aux affaires politiques, et composa, sous le titre d'*Ami des citoyens*, des placards remplis de violence contre la cour, et de principes républicains. Ces écrits, en opposition avec *le Chant du coq*, rédigé par Dandré et Regnault de St-Jean-d'Angely, furent affichés deux fois par semaine, sur les murs de Paris, et contribuèrent puissamment à exalter les esprits. La société des *amis de la constitution* (les jacobins), faisait les frais de cette affiche, qui continua sous l'assemblée législative. Assidu aux séances de cette société, Tallien y prit souvent la parole, et acquit ainsi une grande influence sur la multitude. Il fit imprimer, en 1791, un discours fort remarquable, *sur les causes qui ont produit la révolution*. Le 8 juillet 1792, il parut à l'assemblée, à la tête d'une députation de la section de la Place Royale, pour dénoncer le département, qui venait de suspendre Pétion et Manuel de leurs fonctions, à la suite des événemens du 20 juin, et demanda la réintégration de ces deux magistrats. Nommé, dans la nuit du 9 au 10 août, secrétaire-greffier de la commune, qui, en s'installant elle-même venait de proclamer l'insurrection, il réclama, le 13 du même mois, contre le décret rendu la veille, lequel, sur la courageuse dénonciation faite par Girey-Dupré (*voy.* ce nom) contre les violences auxquelles se portait la commune du 10, avait ordonné la formation d'un nouveau conseil-général. Dans la nuit horrible du 2 au 3 septembre, et pendant que les prisons étaient le théâtre des plus affreux malheurs, Tallien se présenta à la barre de l'assemblée législative, accompagné d'un officier municipal nommé Truchon, et fit un rapport sur ces épouvantables événemens, affirmant : « que la commune avait tout fait pour arrêter la fureur du peuple, mais que ses efforts avaient été vains. » S'il eût été possible de croire un seul moment à ces prétendus efforts, cette erreur n'eût pas été de longue durée, par le soin que prenait le greffier de la commune, d'expliquer de quelle manière s'exécutaient les forfaits que, dans leur délire sanguinaire, les complices de ces horreurs désignaient sous le nom de *juste vengeance du peuple*. Quoi qu'il en soit de la conduite de Tallien, dans ces journées à jamais exécrables, il est certain que plusieurs personnes, dévouées à une mort certaine, lui durent alors la vie; ce fut lui qui, dans la journée du 2 septembre, chargé par la commune d'accompagner Mme de Staël hors des barrières de Paris, se rendit chez elle pour exécuter cette commission, et trouva dans son salon plusieurs individus dont le nom seul prononcé eût été leur arrêt de mort. Le secret fut demandé à Tallien par Mme de Staël; il le promit, et garda sa promesse. Nommé, dans le même mois, député à la convention nationale par le département de Seine-et-Oise, il s'éleva, dès la première séance, contre la proposition faite par Manuel d'environner le président de la convention d'une grande pom-

re, et de le loger dans le palais des Tuileries. « Ce n'est point dans des palais, dit Tallien, c'est au cinquième étage que doivent habiter les représentans du peuple. » Cette première extravagance révolutionnaire, fut accueillie par de vifs applaudissemens; la sage proposition de Manuel fut rejetée; et les vrais amis de la liberté jugèrent, dès ce moment, quel esprit et quelle influence allaient présider aux délibérations de la convention. Dans les séances des 12, 13 et 15 décembre, il pressa le jugement de Louis XVI; s'opposa à ce qu'on lui accordât des conseils; et ne voulut pas même qu'il lui fût permis de communiquer avec sa famille. Il vota pour la mort, sans appel et sans sursis. Élu membre du comité de sûreté générale, le jour même de la mort de Louis XVI, Tallien fut envoyé par la convention à Forges-les-Eaux, pour y constater l'identité de Pâris, qui, après avoir assassiné Michel Lepelletier, venait de se donner la mort dans cette ville; il rendit compte de cette mission et des circonstances qui avaient accompagné le suicide, et revint aussitôt à Paris. Chargé d'une nouvelle mission dans les départemens de l'Ouest, il écrivit, de Tours, que les progrès des rebelles de la Vendée devenaient effrayans. Tallien fut l'un des membres de la montagne qui se prononcèrent avec le plus de force contre les sages républicains qui voulaient fonder la liberté sur l'ordre et les lois; et les funestes journées des 31 mai et 2 juin, n'eurent pas de plus ardent provocateur. Quelques uns d'entre les proscrits ayant réussi à se soustraire au décret d'arrestation prononcé contre eux, il proposa de les mettre hors la loi. En août de la même année, il dénonça un prétendu complot tendant, disait-il, à sauver le général Custines. L'infâme Rossignol (*voy.* ce nom), trouva en lui un zélé défenseur, et il ne rougit pas de soutenir que les commissaires de la convention n'avaient pas eu le droit de suspendre cet homme gorgé de sang et de rapines. Envoyé à Bordeaux, il s'y montra, d'abord, l'exécuteur cruel des lois révolutionnaires, et les infortunés républicains, connus sous le nom de *fédéralistes*, n'eurent pas de plus implacable ennemi. Girey-Dupré précédemment dénoncé par lui le 30 août 1792, et le député Biroteau, proscrit au 2 juin, furent arrêtés à Bordeaux par ses ordres. Le premier, conduit à Paris, y fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire; le second, mis hors la loi, fut mis à mort sur-le-champ. C'est à cette funèbre époque, qu'une femme, aussi bienfaisante qu'elle était belle (*voy.* CARAMAN), suspendit quelques instans, dans Bordeaux, le cours des fureurs révolutionnaires, par l'empire qu'elle prit sur le cœur de Tallien. L'activité des échafauds se ralentit, et l'espoir (car dans ces temps abominables il n'était pas encore possible de parler de justice), rentra dans tous les cœurs. Le comité de salut public, instruit que Bordeaux respirait un moment, se hâta de rappeler Tallien, et d'envoyer à sa place un séide de Robespierre, jeune fanatique de dix-huit ans (*voy.* JULLIEN M. A.), dont la barbarie eût bientôt replongé Bordeaux dans le sang et dans le deuil. De retour à Paris, Tallien, convaincu du crime, alors irrémissible, de s'être montré humain, y devint l'objet des soupçons et de la perpétuelle surveillance des comités de salut public et de sûreté générale, toujours unis pour proscrire. Ami de Danton, il attaqua Hébert et ses complices; dénonça la conspiration de la commune; accusa cette faction d'avoir jeté dans les fers les meilleurs citoyens; et appuya, aux jacobins, la proposition faite par Robespierre de suspendre toute correspondance avec les cordeliers, jusqu'à leur régénération. Poursuivi par la haine de Robespierre, Tallien chercha un abri contre elle dans l'exaltation de ses propres discours; il parla sans cesse avec violence, aux jacobins, contre les ex-nobles, les aristocrates, les modérés, les feuillans; il demanda l'arrestation des suspects, l'établissement des commissions populaires, la punition des ennemis de la république et la distribution de leurs biens aux patriotes; et, chose étrange si l'on ne savait pas quels étaient les projets avenir du triumvirat qui se composait de Robespierre, Couthon et St-Just (*voy.* COUTHON), il fut combattu par Robespierre dans la plupart de ces propositions. Nommé président de la convention le 1er germinal an 2 (19 mai 1794), les décemvirs et leurs complices semblaient avoir paré leur victime pour l'immoler, et dès-lors, il avait été décidé que Tallien suivrait Danton au supplice; mais le moment ne parut pas encore venu, et il survécut à la

ruine de ses amis, judiciairement assassinés le 16 germinal (5 avril), le lendemain même du jour où il descendait du fauteuil de la présidence. Accusé par Robespierre, dans la séance du 23 prairial (11 juin 1794), d'avoir voulu exciter un mouvement à la sortie de la séance précédente, où une nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire avait été décrétée, et d'avoir insulté des patriotes, en les désignant sous le nom d'espions des comités, Tallien voulut prendre la parole pour s'expliquer, mais il fut interrompu avec une telle fureur et de telles menaces par Robespierre et par Billaud-Varennes, que ses amis ne doutaient pas qu'il ne fût arrêté à l'issue même de la séance, et que lui-même s'attendait à tout instant, depuis cette terrible scène, à être envoyé à l'échafaud. Nous ne croyons pas devoir retracer ici de nouveaux les détails de cette affreuse séance; ils sont consignés dans les articles Billaud-Varennes, Bourdon de l'Oise, Couthon et Robespierre, où nos lecteurs le retrouveront. Aussitôt après cet éclat, Tallien fut rayé du tableau de la société des jacobins. Les dangers qui s'accumulaient à tout instant sur sa tête ne lui permirent pas de réfléchir long-temps aux moyens qui lui restaient pour s'en affranchir, et les divisions qui éclataient à la même époque, entre les deux comités, et dans le comité de salut public lui-même, vinrent lui prêter un secours qu'il eût cherché vainement sans elles; car, si la funeste union des tyrans eût duré un mois encore, rien ne pouvait sauver de l'échafaud Tallien et les autres amis de Danton. Une occasion s'offrit; elle était décisive et fut saisie avec empressement. A la suite d'accusations et de menaces réciproques entre les membres du comité de salut public, on fut instruit que, dans la nuit du 7 au 8 thermidor, les sourdes haines qui divisaient ce comité avaient éclaté, et que St-Just en était sorti, annonçant, avec une imprudence qu'on n'eût pas dû attendre d'un homme de ce caractère «que son cœur allait s'ouvrir à la convention.» C'était en trop dire à des complices, devenus ennemis; aussi, dès le même instant, quelques-uns de ceux qu'on a appelés depuis *Thermidoriens*, ayant été informés par Billaud, Collot, et les autres membres du comité, en opposition avec Robespierre, Couthon et St-Just, des projets et des menaces de celui-ci, n'hésitèrent plus à sacrifier les haines personnelles qu'ils portaient au reste des décemvirs, et s'unirent à eux pour devancer les projets du triumvirat et prévenir son attaque. En effet, St-Just (*voy.* ce nom), étant monté à la tribune, au commencement de la séance du 9 thermidor, Tallien l'interrompit brusquement aux premières paroles qu'il prononça, et s'écria, avec l'accent de la fureur : « Je demande que le voile soit entièrement déchiré; écouterons-nous plus long-temps les hypocrites protestations de ces hommes qui, prêts à nous égorger, travaillent à nous désunir? Il est arrivé le moment de notre union, de notre force, de notre liberté. » — Puis, adressant la parole à Robespierre : « Tyran, prétendras-tu nous cacher les attentats que tu médites contre la représentation nationale? Hier, n'ai-je pas vu moi-même tous les apprêts de tes proscriptions? J'étais aux jacobins; je t'écoutais quand tu nous désignais tous au fer de tes assassins. Ils ont promis de servir ta fureur; ils la servent. Dans ce moment, l'infâme Henriot les rassemble; ils marchent, nous les préviendrons. Toutes les horreurs de cette nuit criminelle sont connues du comité de salut public; il va les raconter; nous allons punir tous tes crimes. Tes yeux ne peuvent plus rencontrer dans cette enceinte un homme qui ne soit ton ennemi, que tu n'aies forcé de l'être. La patrie, le genre humain, s'élèvent contre toi; nous remplirons leur vengeance. » — « Oui, oui, répond l'assemblée par une acclamation soudaine et unanime, à bas le tyran, à bas le tyran. » Aussitôt Billaud-Varennes interpellé par Tallien, dont quelques jours auparavant il avait proscrit la tête, prend la parole pour dérouler le tableau des crimes de Robespierre. A peine a-t-il cessé de parler, qu'entraîné par le même sentiment, Tallien reprend avec force : « Tout annonce que la convention va, d'un sentiment unanime, prononcer sa délivrance; mais si elle trahissait mon attente et celle de tous les Français, le tyran ne jouirait pas de son triomphe. Je me suis armé d'un poignard pour percer le sein du nouveau Cromwell, si la convention n'a pas le courage de le décréter à l'instant d'accusation. » A l'instant il fait briller ce poignard, et toute l'assemblée se lève

avec transport pour témoigner son assentiment. Tallien fit ensuite décréter, au milieu des plus vives acclamations : « la permanence des séances, jusqu'à ce que le glaive de la loi eût assuré le succès de la révolution qui venait de s'opérer. » Cependant la séance se prolonge pendant la journée du 9 thermidor, toute la nuit et le lendemain 10 (20 juillet), jusqu'à 4 heures. Suspendue jusqu'à sept, elle est reprise alors, et Tallien, précédé de vifs applaudissemens, vient annoncer à la convention, que la tête des conspirateurs vient de tomber sur l'échafaud, et l'inviter à se livrer à la joie et au repos. Ainsi s'accomplit cette grande journée du 9 thermidor, à laquelle la France à dû la conservation d'un si grand nombre d'excellens citoyens, et tant de familles celle de ce qu'elles avaient de plus cher. Journée immortelle, dont les bienfaits furent trop tôt oubliés, et dans laquelle l'esprit de faction, toujours si prompt à s'affranchir de la reconnaissance, ne voulut voir que le résultat de quelques intérêts personnels. Sans doute, ils existaient ces intérêts; c'était l'amour, la patrie, la haine des tyrans, la conservation de soi-même; nous n'en connaissons pas de plus honorables et de plus naturels; ils furent, à toutes les époques, le mobile des plus nobles, des plus grandes actions; et, loin de partager l'opinion de ceux qui s'efforcent, par de telles considérations, de méconnaître l'importance du service que rendit alors Tallien à la France, nous pensons, nous qui fumes les témoins de ses dangers et de son courage, et qui devons personnellement la vie à ces grands événemens, que les causes qui firent agir Tallien, étrangères à toute vue d'ambition, ajoutent un nouveau prix à son dévouement. Trois jours après la mort de Robespierre (13 thermidor), Tallien fut élu membre du comité de salut public (*). Il épousa à la même époque Mme de Fontenay qui lui devait la vie, et, pendant quelques mois, il fut environné d'une influence qu'il n'avait pas recherchée, mais qui était le résultat nécessaire de l'important service qu'il venait de rendre à la république, et de la reconnaissance universelle qui s'attachait à son nom. Membre du gouvernement, la conduite de Tallien justifia toutes les espérances que le 9 thermidor avait données de lui, et il se prononça avec la même force contre les successeurs de l'affreux système qui venait d'être renversé, et le royalisme qui espérait en recueillir l'héritage. Poursuivi par ceux dont il avait été long-temps le complice, Tallien fut sur le point d'être leur victime, et dans la nuit du 24 au 25 fructidor (9-10 septembre 1794), un coup de pistolet fut tiré sur lui, presqu'à bout portant, au moment où il rentrait dans sa maison, rue de la Perle. La blessure, quoique grave, était cependant sans danger. Ce crime fut généralement attribué à quelque furieux dont le fanatisme de la liberté avait armé le bras. Constant dans sa marche, on le vit, pendant tout le reste de la session conventionnelle, suivre les principes du 9 thermidor, et combattre tous les partis ennemis de la république. Le 15 germinal an 3, il fut réélu membre du comité de salut public. Lors des insurrections de germinal et de prairial (12 avril et 20 mai 1795), où l'on vit les agens du royalisme se mêler aux instrumens de l'anarchie, Tallien continua à développer un grand courage. Quoiqu'il n'ignorât pas que sa tête fût mise à prix, on le vit, au milieu de tous les rassemblemens, braver les poignards qui venaient d'assassiner le malheureux Féraud, dont la consonnance de nom avec celui de Fréron, avait causé la mort. Le 4 prairial (23 mai), il annonça que les troupes et les citoyens marchaient sur les faubourgs, et informa la conven-

(*) Le comité de salut public devait être, par son organisation, formé de 12 membres; mais trois d'entre eux, ayant péri de mort violente, il fut ainsi réduit à neuf, et ceux-ci, qui se connaissaient bien, ne proposèrent jamais à la convention de le compléter, dans la crainte d'entrer en partage de la tyrannie avec quelque collègue dont l'humanité et les principes auraient pu entraver leur barbares opérations, ou seulement les importuner de ses plaintes. Le 9 thermidor, le comité était composé de Robespierre, Couthon, St-Just, Billaud, Collot, Barrère, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or et Robert-Lindet. Le 13, Tallien, Bréard, Eschasseriaux, Laloi, Thuriot et Treilhard en furent nommés membres, pour remplacer ceux qui venaient de périr sur l'échafaud, et compléter le nombre de 12, prescrit par l'organisation.

tion que le scélérat qui avait promené la tête de Féraud au bout d'une pique, venait d'être arrêté. Quelques jours après, il fit décréter le rappel de tous les députés en mission. Envoyé lui-même en messidor suivant, même année (juillet), à l'armée des côtes de Bretagne, sur lesquelles l'Angleterre venait d'opérer un débarquement d'émigrés, Tallien y montra de la bravoure et du sang-froid, et partagea, avec le général Hoche, la gloire de cette journée qui détruisit les dernières ressources de l'émigration armée. Une commission de cinq membres, chargée de proposer des mesures de salut public, ayant été nommée dans le sein de la convention, après la révolte sectionnaire du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), Tallien en fut élu membre, et proposa en son nom l'adoption de la loi, dite du 3 brumaire, qui excluait jusqu'à la paix, des fonctions publiques, les parens d'émigrés et les signataires des protestations contre le gouvernement républicain. Attaqué avec plus de violence que de raison par Thibaudeau, Tallien repoussa, avec une grande force de vérité, des accusations vagues dont le motif n'a jamais été bien connu, qui furent généralement considérées alors comme le résultat d'une ambition jalouse et trompée, et qui, plus tard, ont été entièrement oubliées, et par celui qui en avait été l'objet, et par celui qui les avait imprudemment élevées. Ce qu'il y a d'assez remarquable dans ce démêlé, c'est qu'à l'instant où Thibaudeau accusait Tallien de vouloir rétablir la terreur, parce qu'il dénonçait les manœuvres du royalisme, l'un des agens du prétendant (Lemaitre) désignait Tallien, dans sa correspondance, comme l'un des hommes sur lesquels ce prince pouvait compter. Devenu, lors de l'organisation constitutionnelle de l'an 3, membre de conseil des cinq-cents, il y parla, dans les premières séances de ce conseil, pour faire maintenir le décret d'arrestation porté contre quelques députés convaincus d'intelligence avec les agens royalistes. Il ne servit pas avec moins de chaleur et de fidélité, dans le cours de cette session, les principes qu'il avait embrassés depuis le 9 thermidor, qu'il ne l'avait fait dans la convention. Les 16 ventôse, 21 et 25 germinal, 20 et 21 prairial an 4 (6 mars, 10 et 14 avril, 8 et 9 juin 1796), il parut à la tribune pour défendre la liberté indéfinie de la presse; provoquer des mesures de rigueur contre les parens d'émigrés; dénoncer les royalistes et les agens de l'Angleterre. Lors de la découverte de la conspiration de la Villeheurnois, le nom de Tallien s'étant trouvé cité avec éloge dans les papiers de cet agent royaliste, il se vit, une seconde fois, dans la nécessité de justifier sa sonduite, et de se défendre de nouveau contre les soupçons de royalisme que la correspondance de Lemaitre avaient élevé contre lui, à un an de distance. Nous sommes fondés à croire que ces correspondances qui, aux yeux de quelques-uns, parurent être l'effet d'une grande légèreté et d'une crédulite imprudente, étaient bien véritablement le résultat d'une profonde combinaison de perfidie qui tendait à rendre suspects au gouvernement les hommes qui lui étaient le plus dévoués, et dont l'existence était le plus étroitement unie à la sienne. Le 21 messidor an 5, (9 juillet), Tallien sortit de la salle dans un mouvement d'indignation, produit par la déclaration d'urgence qui venait d'être prise en faveur des fugitifs de Toulon, et déclara qu'on ne pouvait plus délibérer. Quoiqu'on ne puisse contester qu'à cette époque tous les genres de crimes et de trahisons contre la France, trouvaient un point d'appui dans quelques indignes représentans, il est vrai de dire qu'une foule d'excellens citoyens, proscrits à la suite des crimes du 2 juin 1793, étaient alors compris sur les listes d'émigrés, et qu'il était bien temps qu'une mesure de rigoureuse justice vînt à leur secours, en les séparant enfin des traîtres qui, après avoir livré Toulon à la flotte de l'Angleterre, avaient fui sur les vaisseaux de cette puissance; et n'ont cessé depuis lors de conspirer contre leur patrie. D'anciens souvenirs qui se rattachaient aux dissentions conventionnelles, ne permirent pas assez à Tallien d'établir cette différence, et certes, nous ne prétendons pas le justifier d'un tort aussi grave! mais combien cette erreur, toute déplorable qu'elle était, a entraîné des conséquences moins fatales à l'honneur et à la sûreté de la France, que le honteux et coupable systême adopté par les Bourbons depuis le rétablissement de leur trône; systême dont ils ont déjà commencé à recueillir les fruits amers, et que nous voyons, à la honte de la morale éternelle, récompenser comme des vertus et

des services, tous les crimes commis contre les gouvernemens qui, pendant 22 ans (du 10 août 1792 au 31 mars 1814), ont dirigé les affaires de la France !... Le 5 thermidor (23 juillet) il s'éleva avec force contre la majorité qui, sous prétexte de réprimer les excès commis par les sociétés populaires, dans les premières années de la révolution, voulait anéantir le droit imprescriptible de tous les citoyens à se réunir, pour délibérer sur leurs intérêts. Le 12 (30 juillet) il soutint, avec une nouvelle énergie, la déclaration de Bailleul à ses commettans, dirigée contre la majorité du conseil des cinq-cents. Attaqué vivement par Dumolard, à la fin de la même séance, il prononça un long discours, pour se justifier des imputations élevées contre lui; exposa sa conduite politique; cita les individus qu'il avait sauvés; désavoua ses erreurs révolutionnaires avec une franchise et une bonne foi qui auraient dû désarmer ses ennemis; et termina ce discours qui fit une impression profonde sur le conseil, par invoquer l'indulgence pour l'inexpérience de ses premières années. Enfin, lorsque les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 eurent rendu à son parti l'influence qu'il avait entièrement perdue par les dernières élections, Tallien n'usa de la victoire qu'avec modération; défendit plusieurs de ses collègues accusés, et fit rayer de la liste de déportation le nom du député Decrécy. Il marqua, par un nouvel acte de justice, l'époque à laquelle il allait cesser ses fonctions législatives, en appuyant vivement une proposition faite en faveur des individus compris dans la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797). Sorti du conseil des cinq-cents le 1er prairial an 6 (20 mai 1798); en haine à tous les partis extrêmes; malheureux dans son intérieur, Tallien se décida à partir pour l'Égypte, avec l'expédition commandée par le général Bonaparte. Il y fut nommé administrateur du droit d'enregistrement et des domaines nationaux, membre de l'institut, et travailla au Caire à un journal intitulé : *la Décade égyptienne*. Cependant des nuages s'élevèrent bientôt entre le général en chef et lui; et après le départ de Bonaparte pour la France et l'assassinat de Kleber, la mésintelligence devint si forte entre Tallien et le général Menou qui avait pris le commandement de l'armée, que ce général le fit partir pour la France, ayant eu soin de l'y faire devancer par une dénonciation dont l'effet devait être de le faire arrêter en mettant le pied sur le territoire français. Heureusement pour Tallien, il fut enlevé dans son passage, par un vaisseau anglais, et conduit à Londres où l'opposition le consola de sa captivité par le plus brillant accueil. On le conduisit à une séance du parlement, qui le reçut avec intérêt et distinction. Tout le temps de son séjour à Londres fut une succession non interrompue de fêtes, parmi lesquelles on distingua surtout celle qui lui fut donnée par le club des wighs. La duchesse de Devonshire, si célèbre par sa beauté, son immense fortune, et son attachement à la cause de la liberté, envoya à Tallien son portrait entouré de diamans. Il garda le portrait, renvoya les diamans, et ajouta par cette noble conduite à la bonne opinion qu'on avait déjà conçue de lui. Sa captivité en Angleterre avait été un bonheur pour lui, car il n'est pas douteux, qu'irrité comme l'était le premier consul, par les rapports haineux du général Menou, il n'eût été arrêté en débarquant en France et livré sur-le-champ à une commission militaire. Pendant son absence, les passions s'étaient calmées, mais la malveillance du gouvernement était restée la même. On sait quelles étaient la force et la durée de ce sentiment dans le premier consul. Rentré en France, Tallien y resta long-temps sans emploi, heureux de n'être pas l'objet d'une poursuite criminelle. Quelques mois s'étaient écoulés ainsi, lorsque, sur les instances des ministres des relations extérieures et de la police (Talleyrand et Fouché), il fut nommé commissaire des relations commerciales à Alicante, avec un traitement de dix mille francs; il reçut en même-temps l'autorisation de résider à Paris, et continua à toucher la moitié du traitement de sa place. La calomnie ne l'a point épargné; on a attribué l'espèce de retour de bienveillance ou plutôt la fin de la longue persécution qu'il avait éprouvée, à des services secrets rendus au gouvernement. Si, ce qui n'a jamais été prouvé et ce dont nous aimons à douter, ces services ont existé en effet, il est constant que personne n'a jamais eu à s'en plaindre. Les mêmes bruits ont repris plus de consistance, et la malignité des interprétations s'est accrue, lorsqu'au retour des Bour-

bons, on a vu Tallien excepté des mesures inconstitutionnelles et rigoureuses qui ont banni les votans. Mais cette fois, le gouvernement s'est honoré lui-même par le soin qu'il a pris de faire connaître que c'était au nom de la France, reconnoissante du salut d'un si grand nombre de ses enfans, qu'il accordait une faveur spéciale au libérateur du 9 thermidor; faible faveur, néanmoins, et qui, sans assurer à Tallien les moyens d'exister honorablement dans sa patrie, donne lieu à la continuation des soupçons injurieux élevés depuis long-temps contre lui.

TALMA (François-Joseph), l'un des plus grands acteurs tragiques dont s'honore la scène française, est né à Paris, le 15 janvier 1766. Son père, dentiste célèbre, ayant été se fixer à Londres, l'avait laissé en France, dans une pension, pour y commencer une éducation élémentaire. Il n'avait encore que dix ans lorsque l'invincible penchant qui l'entraînait au théâtre se manifesta de la façon la plus originale; le préfet du collége où il étudiait, avait composé une tragédie, intitulée *Tamerlan*, dans laquelle le jeune Talma avait à rendre compte de la mort du héros de la pièce; il s'identifia tellement avec le personnage qu'il était chargé de représenter, qu'arrivé au passage le plus touchant de son récit, il fut suffoqué par ses sanglots et ne put continuer. On le porta hors de la scène; on s'efforça de lui démontrer que tout ce qui venait de se passer n'était qu'une illusion; tout fut inutile; il était inconsolable, et le temps seul put apaiser cette douleur. Lorsque ses premières études furent terminées, son père vint le chercher et l'emmena à Londres pour y achever son éducation. Quelques jeunes Français l'ayant invité à se réunir a eux pour jouer de petites comédies françaises, la nouveauté de ce spectacle leur attira un concours nombreux de spectateurs distingués, entr'autres le prince de Galles aujourd'hui roi d'Angleterre. Dès-lors Talma, quoique fort jeune, se faisait tellement remarquer par la piquante originalité de son jeu, que des personnages considérables, parmi lesquels on comptait lord Harcourt, insistèrent vivement auprès de son père, afin de déterminer celui-ci à destiner son fils à la scène anglaise. Cette proposition paraissait d'autant plus convenable, qu'ayant passé une partie de sa jeunesse en Angleterre, Talma parlait l'idiôme anglais avec une extrême correction et avec le plus pur accent national. Cependant des intérêts de famille et des circonstances particulières l'ayant ramené à Paris, il y fit connaissance avec quelques personnes qui l'excitèrent à tirer parti de ses dispositions. Il suivit pendant quelque temps les classes de l'école royale de déclamation, sous la direction de Molé et de Dugazon, et ne tarda point a obtenir un ordre de début. Il parut, pour la premiere fois, sur le théâtre français, le 27 novembre 1787, dans le rôle de *Seïde*. Encouragé par les justes et nombreux applaudissemens qui avaient accueilli ses débuts, Talma, devenu plus confiant en lui-même, par ses premiers succès, résolut de les rendre durables par de nouvelles études, et de se donner, en quelque sorte, une seconde éducation. Il rechercha avec empressement et cultiva avec fruit la société des gens de lettres, des peintres, des sculpteurs et les connaissances qu'il y puisa le mirent à même de se créer une méthode toute nouvelle. Enfin, malgré les préventions d'un public, à qui toutes les innovations déplaisent, qui est esclave de ses habitudes, et que la supériorité de son talent n'avait point subjugué encore, Talma réussit, au milieu de tous les genres d'obstacles qui lui étaient opposés, à opérer dans le costume, la révolution qu'avaient essayée vainement Lekain, M[lle] Clairon et M[me] Saint-Huberti. Le premier, il fit voir une véritable toge romaine, dans la tragédie de *Brutus*. Cette apparition excita, comme on devait s'y attendre, une surprise générale parmi des spectateurs accoutumés aux manteaux de satin, aux culottes jarretées, aux talons rouges, et aux tresses flottantes des héros de la fable et même de l'histoire. Après les premières représentations de la tragédie de *Charles IX*, dans laquelle Talma était chargé du rôle de *Charles*, une députation d'évêques s'étant rendue chez le roi pour demander que, d'après le mouvement extraordinaire qu'avait produit cet ouvrage parmi le peuple, la représentation en fut défendue, Louis XVI avait eu la faiblesse d'accéder à cette réclamation; mais Mirabeau qui ne partageait pas l'indulgente sollicitude de ces évêques en faveur des bourreaux de la Saint-Barthélemy, dit à Talma: « Je ferai deman-





[illegible] passé une partie de sa jeunesse en Angle- [illegible]



Talma.

der la pièce par mes Provençaux (*) et nous verrons. » En effet, les Provençaux auxquels se réunit le public de Paris, indignés des obstacles apportés par les évêques à ce que la tragédie de *Charles IX* fût représentée, réclamèrent avec une extrême chaleur pour que les représentations de cette pièce fussent continuées. Un acteur étant venu annoncer qu'elles ne pouvaient l'être, faute d'acteurs, Talma qui était en scène en ce moment, prit la parole et dit, « qu'un seul rôle manquait, (celui de *Catherine de Médicis*) et qu'il ne doutait pas que Mme Vestris, quoique très-indisposée, ne fît tous ses efforts pour satisfaire au désir du public. » Toutefois, cette circonstance avait mis le trouble et la division dans la comédie, qui, ainsi que l'assemblée et la nation elle-même, était partagée en factions. En peu de temps, les querelles prirent un caractère beaucoup plus sérieux; il n'y eut plus moyen de s'entendre; les comédiens français publièrent un mémoire contre Talma; celui-ci se défendit dans une réponse imprimée. Bientôt les dissidens, à la tête desquels il était avec Monvel, Dugazon, Mme Vestris et quelques autres, fondèrent, sur le théâtre construit rue de Richelieu sur l'emplacement de l'ancienne salle des Variétés, une seconde scène française, qui, par la supériorité de talens et la réputation de la colonie émigrée, prit bientôt le premier rang, et força plus tard, celle-ci, à se réunir à elle. A cette époque, existait entre Talma et Mirabeau une liaison intime, dont une circonstance particulière avait encore resserré le lien; le grand orateur que l'opinion de l'Europe avait proclamé plus d'une fois le *Démosthènes* du sénat français, était logé rue de la chaussée d'Antin, dans une maison appartenante au *Roscius* moderne. Cette maison subsiste encore; c'est là que mourut Mirabeau, le 2 avril 1791. Talma composa et fit placer sur la porte de la maison, le distique suivant, surmonté des deux figures de la nature et de la liberté:

« L'ame de Mirabeau s'exhala dans ces lieux;
Hommes libres, pleurez; tyrans, baissez les yeux »

(*) On sait que Mirabeau était député de Provence. Un grand nombre de Provençaux étaient alors à Paris.

Toutefois, deux ans s'étaient écoulés, et déjà le délire révolutionnaire avait proscrit la mémoire et renversé les autels de l'un des plus illustres fondateurs de la liberté française; l'inscription disparut, mais les deux figures sont demeurées. L'admirateur et l'ami de Mirabeau pouvait-il ne pas admirer et chérir ceux, qui, avec plus de vertus, se montraient les plus dignes héritiers de l'éloquence de ce grand homme! Vergniaud, Guadet, ces députés célèbres de la Gironde, dont la brillante et redoutable éloquence avait jeté tant d'éclat sous l'assemblée législative, bien que cet éclat n'y eût pas toujours été exempt de quelque reproche, étaient devenus, dans la convention, de grands hommes d'état qui sacrifiaient tous les jours à la patrie, leur popularité, leur repos et leur bonheur, et qui, dès-lors, se préparaient à lui sacrifier leur vie. Déjà si grands par leurs talens, la sublimité de leur dévouement les avait placés hors de tout parallèle avec tout ce qui les avait précédés. Aux noms illustres que nous venons de citer, il faut joindre ceux de Condorcet, de Gensonné, de Clavière. Talma s'honora de leur amitié, alors que cette amitié était déjà un titre à la défaveur populaire, et lorsqu'il était facile d'apercevoir que, de cette défaveur à la proscription la pente serait bientôt rapide. On n'a pas oublié de quelles violentes dénonciations Talma fut l'objet à la tribune des jacobins et de la part des feuilles dévouées à la faction de la montagne, pour la fête qu'il donna, vers la fin d'octobre 1792, au général Dumouriez partant pour la conquête de la Belgique. On sait comment cette fête, à laquelle assistaient les députés de la Gironde, fut troublée par la présence et les menaces de Marat, se présentant inopinément à la tête d'une députation des jacobins qui venait demander compte à Dumouriez victorieux de ce qu'un assez grand nombre d'émigrés étant tombés entre ses mains, il avait épargné leur vie, au mépris du décret qui ordonnait qu'ils fussent immédiatement mis à mort. Dès-lors Talma eut tout à craindre des ressentimens et de la vengeance de cette faction. Dénoncé, un an après, devant le tribunal révolutionnaire, pendant l'instruction de l'horrible procédure dirigée contre les 21 députés mis en accusation le 3 octobre 1793, il fut présenté comme leur *complice*,

pour avoir fait de sa maison le lieu de réunion des *conspirateurs*, et n'échappa que par une sorte de prodige à l'échafaud, surlequel ces généreusesvictimes de la sainte cause de l'humanité, de l'ordre et de la liberté, portèrent leurs têtes le 31 du même mois. Lorsque Larive eut renoncé au théâtre, Talma, qui jusqu'à cette époque avait joué les rôles tragiques et comiques, abandonna entièrement le brodequin, et se trouva, sans partage, en possession du premier emploi tragique. C'est surtout, de ce moment, que date la brillante renommée qu'il s'y est acquise. Un amour passionné pour son art; des études et des observations, tous les jours plus réfléchies; un sentiment exquis de toutes les convenances, élevèrent en peu de temps son talent à une telle hauteur, que, dans l'état où était la scène tragique, que Monvel se disposait à quitter, il en soutint seul l'honneur, au milieu de ceux qui avaient eu long-temps la prétention d'être ses rivaux, mais à qui la juste rigueur du public avait assigné leur véritable place. Alors s'élevait cet homme extraordinaire, dont la prodigieuse gloire militaire, la merveilleuse élévation, l'ambition sans mesure, d'immenses triomphes et d'éclatans revers, suivis d'une chute épouvantable, doivent agrandir un jour le domaine de la tragédie, et dont le règne a exercé une si puissante influence sur les arts. Il avait vu Talma avant son départ pour l'Egypte, et l'avait traité dès-lors, avec beaucoup de distinction. A son retour, il suivit ses représentations avec une plus grande assiduité; l'appela chez lui; eut avec lui de fréquens entretiens; lui exprima la vive admiration qu'il avait conçue pour son talent, et ne tarda pas à l'admettre dans son intimité. Bientôt s'établit entre ces deux hommes, destinés par la nature à représenter sur des théâtres dont la plus grande différence, aux yeux du philosophe, est dans leurs dimensions, une sympathie dont le résultat fut, jusqu'aux derniers instants du règne de Napoléon, une sorte de réaction continuelle du personnage idéal sur le personnage réel, et du personnage réel sur le personnage idéal. Ainsi, quoiqu'il ne soit point exact de dire que Napoléon ait pris des leçons de Talma, il est certain que, par l'habitude de voir et d'entendre ce grand acteur, il avait adopté plusieurs de ses manières, de ses gestes, de ses attitudes, et même des inflexions de sa voix, ainsi qu'il est souvent arrivé à Talma d'étudier profondément Napoléon, et d'appliquer le résultat de ses observations à ceux de ses rôles qui étaient en analogie avec son modèle, et dans lesquels il avoue que la pensée de Napoléon lui est toujours présente. Atteint, en 1804, d'une effrayante maladie de nerfs, Talma, né avec une imagination mélancolique et un genre nerveux irritable au plus haut point, paraissait ne pouvoir résister à la violence du mal, lorsqu'une crise inespérée vint rétablir sa santé. Les effets de cette maladie, dont les médecins habiles qui le soignaient (MM. Corvisart et Alibert) observaient la nature et les progrès comme une sorte de phénomène, étaient tellement extraordinaires que lorsqu'il était en scène, les émotions qui s'emparaient de lui devenaient si violentes, que pour ne pas être entraîné par elles, il avait besoin de rappeler à soi sa raison; de s'examiner lui-même; et de se convaincre qu'il n'y avait rien de réel dans tout ce qui se passait autour de lui. A l'époque où le premier consul fut proclamé empereur, Talma avait cru devoir mettre, de lui-même, un terme à l'ancienne familiarité qui avait régné jusques-là entr'eux, et cesser de paraître au palais; mais Napoléon ne tarda point à s'apercevoir de son absence, et lui fit dire, par un chambellan, qu'il aurait désormais, tous les jours, ses entrées au palais à l'heure du déjeuner. C'était pendant ce repas, et à sa suite, que s'établissaient entr'eux ces conversations qui duraient quelquefois des heures entières, et auxquelles Napoléon paraissait attacher le plus vif intérêt. L'une d'elles eut lieu à Saint-Cloud, le matin même du jour où toutes les autorités vinrent complimenter le premier consul, sur son élévation à l'empire. Il parlait alors, depuis une heure, avec Talma, sur l'art de la tragédie; à tout instant on venait lui annoncer l'arrivée de nouvelles députations, et comme Talma, craignant d'être importun, témoignait le désir de se retirer, « non, non, disait Napoléon, restez; » puis s'adressant au chambellan de service, « c'est bien; qu'elles attendent dans la salle du trône; —continuons; » et il poursuivait la conversation, comme s'il se fût agi pour lui du moindre des intérêts. Ce jour-là même

Bonaparte discutait, avec la supériorité ordinaire de son jugement, le jeu de Talma, dans le rôle de *Néron*, (de *Britannicus*) et n'en paraissait pas entièrement satisfait; «je voudrais, disait-il, reconnaître davantage dans votre jeu, le combat d'une mauvaise nature, avec une bonne éducation; je désirerais aussi que vous fissiez moins de gestes; ces natures-là ne se répandent pas au dehors; elles sont plus concentrées. D'ailleurs je ne puis trop louer les formes simples et naturelles auxquelles vous avez ramené la tragédie; en effet, lorsque les personnes constituées en dignité, soit qu'elles doivent leur élévation à la naissance ou aux talens, sont agitées par les passions ou livrées à des pensées graves, elles parlent sans doute de plus haut, mais leur langage ne doit être ni moins vrai, ni moins naturel; » au même instant, et toujours préoccupé de l'idée qui, dans les moindres actes, dominait toute sa vie, il s'interrompait lui-même pour dire: «Par exemple, en ce moment, nous parlons comme on parle dans la conversation; eh bien! nous faisons de l'histoire. » Toutes les remarques de Napoléon, sur le rôle de *Néron* et sur le jeu de Talma dans ce rôle, quoique décélant une pensée et des aperçus aussi ingénieux que profonds, ne nous paraissent pas, néanmoins, également justes; quand Néron, qui n'était pas moins impétueux que cruel, se livre à sa fureur, il est évident que son caractère, et par conséquent le jeu de l'acteur, ne doit pas être concentré. L'ame de ce monstre naissant, passant violemment d'un état à un autre, doit offrir le spectacle des résolutions et des sentimens les plus opposés, parce que le propre des passions est de se contredire. Au reste, c'est ce qu'a parfaitement senti Talma, qui, par son admirable jeu dans ce rôle, auquel, depuis vingt ans, il donne tous les jours des perfectionnemens nouveaux, et dont, même entre ses mains; on ne le croyait plus susceptible, justifie entièrement notre remarque. Tacite et Racine n'ont rien imaginé de plus profond et de plus tragique; et, dans la manière unique dont il a constamment conçu et exprimé les intentions de l'historien et du poëte, le grand acteur marche toujours leur égal. Un événement politique d'une haute importance, a dû sa naissance à l'une des conversations dont nous parlons ici; c'est la mesure qui a rendu aux Juifs un état civil en France. La tragédie d'*Esther* avait été représentée à la cour, dans les premiers jours de juillet 1806, et le lendemain, Talma s'était rendu, comme de coutume, au déjeuner de l'empereur, auquel assistait M. de Champagny, alors ministre de l'intérieur. La conversation s'établit sur la représentation de la veille: « C'était un pauvre roi que cet Assuérus, » dit Napoléon à Talma; et se tournant presqu'au même instant vers le ministre de l'intérieur, « qu'est-ce que c'est que ces Juifs? quelle est leur existence? faites-moi un rapport sur eux. » Le rapport fut fait, et ce fut quinze jours environ, après cette conversation, que fut convoquée, le 26 juillet 1806, la première assemblée des notables d'entre les Juifs, dont le but était de fixer le sort de cette nation, et de lui donner en France une existence légale. Ce fut à la suite d'une représentation de *la Mort de Pompée*, où Talma jouait le rôle de *César*, que Napoléon lui adressa, sur la manière dont il entendait ce rôle, des réflexions critiques d'une justesse admirable, et dont un acteur aussi profondément versé que Talma dans la connaissance de son art, ne pouvait manquer de tirer un grand parti. « En débitant, » disait Napoléon, « cette longue tirade contre les rois, dans laquelle se trouve ce vers:

« Pour moi qui tiens le trône égal à l'infamie: »

César ne pense pas un mot de ce qu'il dit; il ne parle ainsi, que parce qu'il a derrière lui ses Romains, auxquels il est de son intérêt de persuader qu'il a le trône en horreur; mais il est loin d'être convaincu que ce trône, qui est déjà l'objet de tous ses vœux, soit une chose méprisable. Il importe de ne pas le faire parler en homme convaincu; et c'est ce qui doit être soigneusement indiqué par l'acteur. » Ces aperçus, aussi neufs que profonds, furent parfaitement saisis par Talma qui en fit une étude particulière, et, à la première représentation du même ouvrage, qui eut lieu à Fontainebleau, il entra avec une si étonnante vérité dans les intentions de Napoléon, que ce prince, jaloux de tous les genres de supériorité et de triomphe, et dont il est d'ailleurs vraisemblable que l'amour-propre était flatté d'avoir fourni des inspirations à Talma, manifesta son enthousias-



… jeunesse en Angle-



Talma.

imposante nation, tient, plus essentiellement qu'on ne pense, à tous les intérêts de sa liberté : si Talma, payant à la nature le tribut dont elle n'a exempté ni le génie ni les talens, allait prendre sa dernière place entre Garrick et Lekain, quels seraient ceux d'entre les pairs du parti oligarchique français qui tiendraient à honneur de porter les coins du drap funéraire qui couvrirait son cercueil?

TALOT (Michel-Louis), député à la convention nationale, né à Cholet le 23 août 1755, était, avant la révolution, agréé au tribunal de commerce d'Angers. Il fut nommé, en 1790, l'un des commandans de bataillon et chef d'artillerie dans la garde nationale de cette ville; puis membre du conseil-général du département de Maine-et-Loire, et juge de paix de première instance. Il servit dans l'armée républicaine qui fut opposée à celle des Vendéens. Élu, en 1792, député suppléant à la convention nationale, il n'entra dans cette assemblée qu'après le procès de Louis XVI. Il y siégea à la montagne; ne fut chargé d'aucune mission sous le régime décemviral; et se montra, à toutes les époques de sa carrière politique, républicain sincère, ardent, quelquefois passionné, mais toujours humain et intègre. Il fut, à la suite des journées des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), nommé membre de la commission provisoire des inspecteurs de la salle. Le 28 prairial an 7 (16 juin 1799), il défendit la liberté de la presse attaquée par Lecointre-Puyraveau; le 30, il provoqua l'expulsion du directoire, de Treilhard, Reveillère-Lépeaux et Merlin. Il protesta, à la séance extraordinaire du 19 brumaire an 8, à Saint-Cloud, contre la nomination du général Bonaparte au commandement des troupes qui entouraient le corps-législatif, et exhorta vainement ses collègues à retourner à Paris, revêtus de leurs costumes, et à décréter que les troupes rassemblées autour d'eux faisaient partie de leur garde. Peu de temps après, il fut renfermé à la conciergerie, d'où le général Bernadotte le fit sortir. Lors de l'explosion du 3 nivôse, il fut inscrit sur la liste des déportés, et échappa aux arrestations. Ayant été découvert quelques mois après, il fut enfermé à l'île de Rhé, et obtint, après 14 mois de détention, la permission de rester en surveillance dans son pays. Il y vécut, très retiré, du traitement de réforme attribué à son grade d'adjudant-commandant. Rappelé au service, en 1809, il fit partie de l'armée destinée à repousser les Anglais qui s'étaient emparés de l'île de Walcheren, et servit, en qualité de chef d'état-major de la division qui occupait l'île de Cadsand. Ayant été réformé lors de la réunion de cette armée à celle d'Anvers, il rentra de nouveau dans ses foyers, où il vit maintenant au milieu de sa famille. M. Talot est, sans aucun doute, l'un des hommes qui, après avoir embrassé la cause de la révolution avec le plus d'enthousiasme et de bonne foi, l'ont défendue avec une plus inébranlable persévérance et un plus noble désintéressement.

TARAYRE (Le baron), lieutenant-général des armées françaises, commandait en 1805 le 27ᵉ régiment de dragons, dans la campagne d'Autriche, si glorieusement terminée pour la France, par la victoire d'Austerlitz. Il y déploya une valeur brillante, qui fut récompensée par l'aigle de commandant de la légion d'honneur. Le colonel Tarayre passa en 1806 au service du roi de Hollande Louis Napoléon, et devint colonel-général de la garde de ce prince. Lorsqu'en juillet et août 1809, les Anglais s'emparèrent des îles de la Zélande, il fut chargé d'un commandement dans l'armée hollandaise destinée à les combattre, et se fit remarquer dans toutes les circonstances, par un courage et des talens militaires également distingués. Rentré au service de France, à l'époque de la réunion de la Hollande à l'empire français, (9 juillet 1810), le colonel Tarayre fut nommé général de brigade le 23 janvier 1811. Employé en 1813, à l'organisation des gardes nationales qui durent remplacer les braves, restés sur les champs de bataille ou prisonniers en Russie, le général Tarayre fut promu au grade de général de division. On le comptait encore, à la fin de 1816, parmi les officiers-généraux de l'armée française. L'ordonnance du 22 juillet 1818, l'a classé parmi les lieutenans-généraux en non activité. La représentation nationale s'est enrichie des pertes de l'armée, et M. le lieutenant-général Tarayre a été élu, en septembre 1819, par le département de la Charente-Inférieure, membre de la chambre des députés, où sa nomination a été annulée dans la séance du 4 décembre suivant, à raison d'un simple défaut de

forme, et quoiqu'il fut constaté, par tous les procès-verbaux de l'élection, que le général avait réuni la très-grande majorité des votes du collége électoral. Ainsi éloigné, pour quelques mois, du poste auquel l'avait appelé la juste confiance de ses concitoyens, le baron Tarayre ne s'en est pas moins occupé des plus chers intérêts de sa patrie, et il a prouvé qu'il savait la servir autrement que par son épée, en publiant en mars 1819, une brochure intitulée : *De la force des gouvernemens ou du rapport qu'elle doit avoir avec leur nature et leur constitution*. M. Tarayre se montre dans cet ouvrage, aussi bon citoyen, publiciste aussi éclairé, qu'on le savait déjà habile et brave militaire. Il y développe surtout des idées nouvelles et remarquables, relativement à la loi des élections du 5 février 1817, qu'il considère, comme la base de la force nationale. Réélu à la fin d'avril 1820, au premier tour de scrutin, membre de la chambre des députés, le général Tarayre, a prêté, dans la séance du 8 mai, le serment d'usage, et dès le même instant il s'est fait inscrire pour parler contre la nouvelle loi d'élections, destructive de celle du 5 février 1817. Le général Tarayre apporte parmi les députés du peuple, des principes et un courage chers à tous les amis de la liberté, mais qui, dans l'état actuel de la représentation nationale française, promettent plus de gloire à celui qui les professe, que d'utilité à la patrie. Au reste, c'est pour le général Tarayre un honneur dont il doit être fier, et dont nous aimons à le féliciter, que celui d'attacher son nom, ne fut-ce que pendant un mois, aux noms révérés de ces nobles défenseurs du peuple qui siègent au côté gauche de la chambre, et qui dans l'admirable lutte qu'ils soutiennent depuis si long-temps, avec tant d'énergie, de persévérance et de supériorité, contre une faction qui se compose de tout ce que les préjugés, la haine, la corruption et l'ignorance ont de plus odieux et de plus abject, se sont acquis des titres éternels à l'admiration et à la reconnaissance de la France et de l'Europe.

TARGET (Guy-Jean-Baptiste), né à Paris, le 17 décembre 1733, et l'un des orateurs les plus distingués du siècle dernier, était, avant la révolution, avocat au parlement de Paris, et conseiller au conseil souverain de Bouillon. Les écrits qu'il publia en 1787 et 88, en faveur de la double représentation du tiers-état, engagèrent cet ordre à le nommer secrétaire des électeurs de Paris, puis député de la prévôté de Paris aux états-généraux. Il y obtint d'abord quelqu'influence; mais il ne tarda pas à prouver qu'il existe une grande différence entre l'avocat qui plaide au barreau et l'orateur qui parle à la tribune des législateurs. Nommé membre du comité de constitution, il y devint l'objet des continuels sarcasmes de l'aristocratie, qui semblait uniquement occupée du soin de le rendre ridicule, par des plaisanteries et des caricatures qui, pour n'être pas toujours de bon goût, n'en causèrent pas moins à Target les plus vifs chagrins. Au reste, personne ne se prononça avec plus de courage et de persévérance que lui, en faveur de toutes les idées constitutionnelles. Dans le courant de l'année 1789, il demanda que le *veto* à accorder au roi fut seulement suspensif; vota la permanence et l'unité du corps-législatif; fit établir que la contribution pour l'éligibilité aux assemblées communales, serait de dix journées de travail; fit ordonner la suppression provisoire des vœux monarchiques; appuya celle des parlemens et des autres cours; s'opposa à l'établissement d'une loi restrictive de la liberté de la presse, et fit décréter que, dans les cérémonies publiques, les autorités civiles auraient le pas sur les autorités militaires. Elu président le 16 janvier 1790, il continua, pendant cette année, à prendre part à la discussion de toutes les questions de quelqu'importance qui s'élevèrent dans l'assemblée constituante, et fit régler, en juin, le cérémonial de la confédération générale, fixée au 14 juillet. Depuis cette époque, il ne parut plus à la tribune, si ce n'est à la fin de septembre 1791, pour donner lecture du procès-verbal qui terminait la session. Il parut, le 8 septembre 1792, à la barre de l'assemblée législative, au nom de la section du Mail, pour demander que les places fussent conservées à ceux qui partiraient pour les armées. Désigné par Louis XVI, comme l'un de ses conseils, lorsque ce prince fut mis en jugement, Target ne crut pas devoir accepter ce périlleux honneur, et cet acte de faiblesse, ou plutôt de lâcheté, fut flétri de l'improbation universelle de tous les gens de bien. La frayeur à laquelle il avait cédé dans cette circonstance, s'em-

para tellement de lui, à mesure que la terreur établissait son empire, qu'il ne rougit pas d'accepter, à la fin de 1793, les fonctions de secrétaire du comité révolutionnaire de sa section. C'est ainsi qu'ayant réussi à survivre aux orages politiques, il entra, en 1800, au tribunal de cassation, dont il fut une des principales lumières. Il est mort à Molières, canton de Limours, près Versailles, le 7 septembre 1806. Target ne parlait pas avec une grande facilité, mais son style, nourri de pensées sages et de raisonnemens solides, était fort supérieur à celui de son rival Gerbier, qui l'emportait de beaucoup sur lui, comme orateur. Plus heureux que son illustre devancier Cochin, Target était membre de l'académie française.

TARTE (Jean-Henri-Joseph), né vers 1766, à Namur, où son père était membre du conseil supérieur de la province, fit avec distinction ses études au collége de sa ville natale, ensuite à l'université de Louvain, et se fit recevoir avocat au grand-conseil de Malines, en 1789. Ses premiers pas dans la carrière du barreau furent marqués par des succès qui présagèrent dès-lors en lui l'habile jurisconsulte et l'écrivain éloquent. Après la réunion de la Belgique à la France, en 1798, les vœux de ses concitoyens l'appelèrent au conseil des cinq-cents, où personne ne se montra plus que lui l'ennemi de toute espèce d'exagération; mais sa noble hardiesse effaroucha le gouvernement qui s'acheminait déjà vers le trône impérial, et, en 1803, ayant voté contre le consulat à vie, il cessa de faire partie du corps-législatif. M. Tarte se fixa pour lors à Bruxelles, et sut, par ses talens, ses lumières et sa délicatesse, honorer l'utile profession d'avocat. Le *Journal de jurisprudence*, qu'il rédigea pendant plusieurs années, ses mémoires imprimés et ses articles de droit public et d'économie politique, répandus dans les feuilles périodiques, n'annoncent pas moins le philosophe homme de bien que le littérateur distingué. En 1820, M. Tarte, ayant été du nombre des sept avocats signataires du *Mémoire à consulter*, rédigé en faveur de M. Vanderstraeten (*voy.* ce nom), a subi, comme eux, l'honorable punition de cette liberté courageuse. Suspendu de ses fonctions, il a été en outre, pendant quelque temps, privé de sa liberté; toutefois les tribunaux ayant décidé qu'il n'y avait pas matière à accusation, il a été rendu à sa famille et à ses amis, mais non à l'exercice de ses travaux, étant demeuré jusqu'à l'instant où nous écrivons (mai 1820), sous le poids de la suspension dont nous venons de parler.

TAUENZIEN-WITTENBERG (Le comte de), lieutenant-général prussien, issu d'une famille distinguée qui le destina à suivre l'état militaire, se signala de bonne heure dans cette carrière, où il parvint aux grades supérieurs; fut employé sans interruption dans les différentes guerres de son pays contre la France, et donna, en plusieurs occasions, des preuves d'un talent remarquable. A l'ouverture de la campagne de 1806, il fut attaqué à Ploff par un corps de 16,000 Français, faisant partie des divisions Soult et Davoust, et se replia sur Schleitz et Neustadt: ce mouvement donna lieu à quelques escarmouches, qui furent suivies, peu de jours après, de la bataille d'Iéna, où le général Tauenzien se signala de nouveau et fut blessé. Soupçonné de n'avoir pas été étranger à l'insurrection armée de Schill (*voy.* ce nom), de laquelle, en effet, il est probable du moins qu'il n'ignorait pas le projet, il fut suspendu de ses fonctions de commandant militaire de la marche de Brandebourg, par ordre du gouvernement prussien, qui crut devoir à la France cette satisfaction apparente, et traduit, conjointement avec le général Lestocq (*voy.* ce nom), devant une commission qui les déclara, l'un et l'autre, exempts de tout reproche. Par suite de cette décision, le général Tauenzien fut réintégré dans son emploi. Dans la campagne de 1813, il commanda le quatrième corps d'armée prussien, qui, à la reprise des hostilités, formait, avec le troisième corps, sous les ordres du comte de Bulow, la gauche de l'armée combinée. Après avoir été attaqué le 23 août à Gross-Beeren par le général Bertrand, qu'il repoussa, il fut débusqué le 5 septembre du poste de Leyda, à la suite d'une résistance opiniâtre. Il donna de nouvelles preuves de talent et de sang-froid, le lendemain, jour de l'affaire de Dennewitz, et soutint, pendant toute la journée, des attaques vives et réitérées. Le 17 du même mois, il s'empara de la position de Muhlberg, à la suite d'un engagement meurtrier; mais il

perdit, le 12 octobre, la bataille de Dessau contre le maréchal Ney, qui pénétra dans la ville. Devenu peu après maître de celle de Torgau, rendue par capitulation, le général Tauenzien se porta sur Wittenberg, dont il s'empara le 12 janvier, et se dirigea immédiatement sur Magdebourg, où il conclut, à la fin d'avril, une suspension d'armes avec le général Lemarrois, qui en était gouverneur : l'occupation de ces trois places valut au comte Tauenzien la grand'-croix de fer, ordre qui fut institué par le roi de Prusse avant la campagne de 1813. L'invasion de Napoléon au 20 mars 1815, ayant de nouveau réuni l'Europe sous les armes, le général Tauenzien fut chargé du commandement du sixième corps d'armée prussien, à la tête duquel il pénétra en France dans le mois d'août. Il alla ensuite prendre des cantonnemens dans la Bretagne, où il adressa plusieurs proclamations aux habitans, et obtint, en 1816, de S. M. l'empereur d'Autriche, la croix de commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, et la grand'-croix du mérite militaire.

TENGNAGELL (Zenon-Guillaume-Anne-Louis, baron de), colonel au service du roi des Pays-Bas, né en 1783, à Breda, a dû son rapide avancement dans la carrière militaire à des talens distingués et à sa bravoure. Dans l'espace de moins de cinq ans, dès l'époque de son entrée au service, il fut promu au grade d'officier supérieur. Après avoir fait la guerre d'Espagne, il rejoignit la grande armée française en Allemagne, en 1813, et commanda, dans la bataille de Lutzen, Bautzen et Wurchen, le 9e régiment des tirailleurs de la garde impériale. Ce régiment, composé d'orphelins, tirés des hospices, et connu sous le nom de *Pupilles de la garde*, se distingua, sous la conduite de ce chef, par une rare valeur. Dans cette campagne, le colonel Tengnagell obtint pour prix de son intrépidité, la décoration d'officier de la légion-d'honneur, et fut nommé adjudant-commandant chef d'état-major d'une division de la garde. En cette qualité, il fit partie, en 1814, du corps du général Maison, et y trouva l'occasion de déployer ses talens et son courage, dans les nombreux combats qui eurent lieu aux environs d'Anvers ; dans un de ces combats il fut blessé. S'étant ensuite jeté dans cette place, il y resta renfermé jusqu'au 27 mars 1814. L'interruption des communications, et la rapidité avec laquelle les événemens se succédèrent, ont empêché ce brave militaire d'obtenir le grade de général de brigade, pour lequel il venait d'être proposé par son chef. Retenu loin de sa patrie, par des motifs indépendans de sa volonté, il n'y rentra qu'en 1815. Admis dans son grade de colonel, il fut, lors de l'organisation du ministère de la guerre en 1819, nommé chef de la division du personnel de l'armée, place qu'il occupe encore dans ce moment.

TÉRAN (Manuel), chef d'indépendans mexicains, a rendu de grands services à la liberté dans cette partie du Nouveau-Monde. Après la mort de Morelos (*voy.* ce nom), il se mit sur les rangs pour le remplacer ; mais n'ayant pu y parvenir, il profita des dissensions qui s'étaient élevées entre les membres du gouvernement républicain, pour dissoudre le congrès en décembre 1815. Il fut alors chargé de l'autorité suprême, conjointement avec deux autres Mexicains distingués. Ayant pris ensuite le commandement de l'armée, il essuya, de la part des Espagnols, plusieurs défaites successives, qui néanmoins ne l'empêchèrent jamais de tenir la campagne. Les rapports du vice-roi Callejas reconnaissent des talens marqués dans Manuel Téran. Il avait formé, sous Morelos, un corps de 1600 hommes, bien armés, à la tête desquels il remporta plusieurs avantages.

TERNAUX, l'un des manufacturiers les plus industrieux et les plus riches de la France, est aussi l'un de ses meilleurs citoyens. Depuis un grand nombre d'années, tous les soins de ce négociant tendent à ouvrir à sa patrie de nouvelles voies de prospérité. Les fabriques de M. Ternaux avaient, dans les derniers temps, déjà porté à un degré de supériorité, vraiment extraordinaire, les tissus des schalls à l'imitation des cachemires, lorsqu'il a conçu la patriotique idée de nationaliser en France la race des chèvres du Thibet, dont le poil est employé dans l'Inde à filer ces tissus. Un agent intelligent, envoyé à grands frais dans le Thibet, par M. Ternaux, en a ramené un troupeau qui paraît s'acclimater parfaitement dans le midi de la France, et offre au commerce de ce pays une branche nouvelle et féconde d'industrie. Ami de la liberté, dès la première année de la révolution, Ternaux en évita tous les excès. Il ne rechercha et

n'obtint aucune [illegible] sous le régime im-
périal [illegible], en 1814, à la rentrée des
Bourbons; [illegible] en 1815 [illegible] MM. [illegible] et Benjamin de
Constant ayant été, en 1819, [illegible] comme candidat à la députation, le
ministère de cette époque, qui [illegible] M. [illegible] [illegible] Benjamin de
Constant [illegible] à la chambre, [illegible] de la liberté [illegible]

[illegible]

moment où ils sont enfin parvenus à s'en rendre les maîtres. Comme j'ai sans doute mal compris V. M. lorsque j'ai cru entendre qu'elle me disait que ses ministres n'avaient et n'exécutaient d'autres volontés que les siennes, je ne répondrai rien à cette assertion, qui, dans un système représentatif, ne pourrait être considérée que comme un paradoxe ridicule et insensé, si d'aveugles et d'imprudens conseillers du trône ne s'efforçaient, depuis long-temps, d'accréditer ces fausses doctrines. Ainsi donc, le monarque serait sans inviolabilité; les ministres sans responsabilité; les sujets sans garantie. Il n'y aurait plus qu'un grand-seigneur et des visirs! A la vérité, en admettant le principe, il serait impossible d'en repousser les conséquences; et ces conséquences, un prince tel que V. M. ne peut les ignorer, car elles sont tracées, en traits de sang, sur toutes les pages de l'histoire. Voilà, sire, la réponse, qu'en qualité de représentant de la nation, et de sujet fidèle, j'ai cru devoir aux communications de V. M. » Il est vraisemblable que M. Ternaux n'a pas tenu ce langage à Louis XVIII; mais nous craignons d'autant moins d'affirmer que nous avons exprimé le sentiment et la pensée de cet excellent citoyen, qu'il vient, par le discours énergique qu'il a prononcé à la séance du 19 mai 1820, dans la chambre des députés, sur le honteux projet de loi d'élection, présenté par le ministère, de justifier, nous dirions presque de dépasser, en vertu, en courage et en talens, les espérances, d'ailleurs si bien fondées, que ses commettans et tous les amis de la liberté constitutionnelle, avaient placées, dès long-temps, dans la loyauté de son patriotisme et sa fidélité à remplir ses sermens. C'est du haut de la tribune nationale, qu'un des plus dignes représentans de la France a voulu que sa réponse fût entendue, et du monarque trompé, et de la France tout entière, si attentive à des débats de l'issue desquels va dépendre sa destinée.

TESTE (Le comte François), lieutenant-général des armées françaises, né le 19 novembre 1775, entra au service à l'âge de 17 ans, comme chef d'un bataillon de volontaires; fit la campagne des Pyrénées-Orientales, en 1792 et 1793; quitta le service à cette époque; y rentra, en 1798, comme chef de bataillon dans la 87e demi-brigade; se distingua au combat de Vignolo; et était aide-de-camp du général Chabran, lors du passage des Alpes, en 1800. Il concourut à faire capituler le fort de Bar, et fut promu, à cette époque, au grade de colonel du 5e d'infanterie, dont il garda le commandement jusqu'au commencement de la campagne de 1804, pendant laquelle son intrépidité au passage de l'Adige, lors de l'attaque meurtrière des redoutes de Caldiero, le fit proclamer général de brigade sur le champ de bataille. Promu le 14 février 1813, au grade de général de division, il fit, en cette qualité, la campagne d'Allemagne de cette année et se distingua à la bataille de Dresde. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte eut ressaisi le sceptre échappé des mains des Bourbons, le général Teste fut chargé du commandement du 6e corps de l'armée du nord, et se fit remarquer à Waterloo par une éclatante, mais trop inutile valeur. L'ordonnance du 22 juillet 1818, rendue sur la proposition du digne maréchal Gouvion de Saint-Cyr, a compris le comte Teste parmi les lieutenans-généraux disponibles.

TESTE (Jean-Baptiste), frère du précédent, élève de l'académie de législation, embrassa la profession d'avocat, et l'exerçait, avec un succès brillant, lorsqu'en mars 1815, Bonaparte le nomma commissaire-général de police, à Lyon. Teste a rempli dans ce poste, avec autant de talent que de zèle, toutes les obligations que lui imposaient ses sermens. Nommé en avril suivant, par le département du Gard, membre de la chambre des représentans, il ne vint point y siéger. La coalition ayant replacé les Bourbons sur le trône, et quelques journaux, chargés de désigner à la proscription ses victimes, ayant, le 3 septembre 1815, indiqué Teste et le général Gilly, comme les auteurs du rassemblement séditieux du bas Languedoc, Teste leur adressa la lettre suivante : « En rendant compte d'un soulèvement dans les Cévennes, vous ajoutez que cette rebellion a été organisée par le général Gilly et par moi. Permettez-moi de vous représenter, qu'avant de rendre publiques des accusations aussi graves, et de compromettre l'honneur et même la vie des citoyens, il faut être mieux assuré que vous ne l'êtes de la fidélité de vos correspondans. Je suis venu directement de Lyon, où j'habitais depuis 3 mois, à Paris, où je suis arrivé le 2 août; je n'ai

conservé, avec le midi de la France, aucune relation ; et c'est sans doute parce qu'à Nîmes on ignore où je suis, qu'on a cru pouvoir me placer à la tête d'un rassemblement dans le Languedoc. » Forcé néanmoins, de quitter la France, M. Teste s'est refugié dans les Pays-Bas ; il a longtemps habité Bruxelles, et s'est ensuite fixé à Liége, où il a continué à exercer, avec beaucoup de talent et de succès, la profession d'avocat. Rentré en France, son nom a été honorablement cité dans plusieurs circonstances, parmi ceux des amis de toutes les libertés nationales ; et, à l'instant même où s'imprime cette notice, nous apprenons par les journaux français, que dans le procès scandaleux suscité par un ministère qui ne rougit de rien, contre les généreux auteurs de la souscription nationale en faveur des victimes de l'arbitraire, M. Teste est chargé de la défense de l'éditeur du journal intitulé, *la Renommée*. Quoique la justice et la raison soient maintenant sans accès auprès de ce ministère, sous le nom duquel gouverne la faction ennemie de la France et de la liberté, il est permis, peut-être, de conserver encore quelque espoir dans l'impartialité du jury, si toutefois les membres de ce jury, que le ministère choisit au gré de ses passions, n'ont pas abjuré toute pudeur et tout respect pour l'opinion publique. Quoi qu'il en soit, s'il est des circonstances où la défaite, avec ses nobles périls, soit encore plus glorieuse que la victoire, c'est sans doute dans une lutte où l'arbitraire, réuni à la force, foule insolemment aux pieds tous les droits de la raison, de la justice et de l'humanité.

TEULIÉ ou TEUILLÉ (N.), né à Milan en 1764, exerça d'abord la profession d'avocat, et prit le parti des armes en 1796, à la suite de l'invasion des Français en Italie. Devenu successivement chef de bataillon le 5 vendémiaire an 5, adjudant-général dans la même année, général de brigade en 1798, et enfin général de division en 1805, il se signala dans la campagne de l'an 5, et se trouva aux combats du pont de Semo, à la prise de la Montagnola, aux affaires de Santa-Eufemia, Calcinato, Pont-Saint-Marc, Salo, Vérone et au passage de l'Adige. Lors de la campagne de l'an 6, il se distingua dans les expéditions de la Romagne, de Littisana et la prise de San-Léo. En l'an 7, il eut un cheval tué sous lui au combat de Legnazo, et contribua ensuite au gain de la bataille de Vérone : il fit avec une gloire égale les campagnes de l'an 8 et de l'an 9. Nommé ministre de la guerre du royaume d'Italie en 1802, il fit promptement ressentir aux troupes les bons effets de son administration, et rentra peu après dans l'armée, avec laquelle il fit les campagnes de 1804 et 1805 sur les côtes de l'Océan. Employé en Allemagne en 1807, il se distingua de nouveau, principalement au siége de Colberg, où il devait trouver la mort. Frappé d'un boulet à l'instant même où, monté sur le parapet d'une redoute, il animait ses soldats, il expira, emportant les regrets de toute l'armée et l'admiration des ennemis eux-mêmes.

THABAUD BOIS-LA-REINE (GUILLAUME), baron de Surins, né le 27 novembre 1755, était prévôt de la connétablie à Châteauroux, avant la révolution, et fut successivement administrateur du district de cette ville ; membre du directoire du département de l'Indre ; et enfin député, en septembre 1792, à la convention, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il fut, en mai 1795, membre de la commission chargée d'examiner la conduite de Joseph Lebon, et ensuite commissaire près le camp de Paris. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit en mai 1797, et fut nommé l'un des administrateurs de la loterie nationale. Réélu au conseil des anciens, en 1798, il rentra après le 18 brumaire, à l'administration de la loterie, dont il fit partie jusqu'en 1814. Il y fut nommé de nouveau par Bonaparte, le 25 mars 1815, et siégea à la chambre des représentans, comme député du département de l'Indre. Forcé de quitter la France, par la loi du 12 janvier 1816, le baron Thabaud s'était retiré à Bruxelles; une ordonnance royale a autorisé son retour en France, en 1819.

THÉROIGNE-DE-MÉRICOURT, courtisanne célèbre, née dans le Luxembourg, joua un rôle pendant les premières années de la révolution française. Liée avec divers chefs du parti populaire, elle les servit utilement dans la plupart des émeutes ; et contribua, dit-on, le 5 octobre 1789, à Versailles, à corrompre le régiment de Flandre, en conduisant dans les rangs, d'autres filles, dont elle avait la direction, et distribuant de l'argent

aux soldats. Veitard, prêtre de Clermont, déposa l'avoir vue, le 5 au matin, vêtue d'une redingotte rouge, s'acquitter de cette commission, en puisant dans une corbeille des paquets préparés d'avance. Douée d'un physique avantageux, et d'une sorte d'éloquence naturelle, possédant surtout une grande facilité à reproduire les lieux communs patriotiques, qui à cette époque entraient pour beaucoup dans l'art oratoire, elle pérorait en toute circonstance avec un enthousiasme qui manquait rarement son effet. En 1790, on l'envoya dans le pays de Liége, avec des agens secrets pour y soulever le peuple, mais les Autrichiens l'arrêtèrent en janvier 1791, et elle fut conduite à Vienne, accompagnée de deux officiers. On l'enferma d'abord dans une forteresse; et, sur le rapport des commisssaires chargés de l'interroger, l'empereur Léopold désira la voir, l'entretint quelque temps, et la fit remettre en liberté dans le courant de novembre, avec défense de reparaître sur le territoire autrichien. Dès le mois de janvier 1792, elle revint à Paris, et se montra de nouveau sur la scène de la révolution. On la remarqua, le 26 et le 27, dans les tribunes, et sur la terrasse des Tuileries, où elle harangua les groupes nombreux qui s'y réunissaient, pour les ramener aux principes de la constitution; mais les jacobins d'alors, qui crurent pouvoir s'en servir, l'endoctrinèrent à leur tour, et lui firent oublier bien vite les maximes constitutionnelles qu'elle avait reçues de ses premiers instituteurs. Dès-lors, on la vit paraître, la pique à la main, à la tête d'une armée de femmes et haranguer souvent dans les clubs. Elle se signala surtout le 10 août 1792; ce fut elle qui fit massacrer ce jour-là, dans la cour des feuillans, Suleau, et cinq autres personnes qui comme lui avaient fait partie d'une fausse patrouille (*voy.* Suleau). Voici comment Prudhomme s'exprime à ce sujet: « La trop fameuse Théroigne, en habit d'amazone, des pistolets à la ceinture, un sabre nu à la main, était venue réclamer ces six victimes, au nom du peuple, pour être immolées. » Si l'on en croit certains bruits qui se répandirent alors, elle vengea dans cette circonstance une injure personnelle, en portant le premier coup au journaliste, qui avait souvent dirigé contr'elle les plus amères railleries. Les journaux attachés à la monarchie lui ont donné une célébrité peu flatteuse par les nombreuses plaisanteries dont ils l'ont rendue l'objet. Par un jeu de mots assez gai, ils la représentèrent comme aspirant à la main de M. Populus (c'était réellement le nom d'un député), puis ils célébrèrent cette union, qui n'a jamais existé. Quelque temps après, sa raison parut s'altérer, et elle ne tarda pas à en perdre entièrement l'usage; mais il est absurde de dire que la chute de Robespierre, avec lequel elle n'avait eu de relations d'aucune espèce, ait, comme on l'a prétendu, mis le comble à cet état d'aliénation, puisqu'elle fut détenue, pendant la terreur même, dans une maison de folles au faubourg St.-Marceau. L'on trouva dans les papiers de St.-Just, une lettre d'elle, sous la date du 26 juillet 1794, dans laquelle on voit l'incohérence d'une tête égarée. Plus tard, elle fut transférée à la Salpétrière, où jusqu'à sa mort, arrivée en 1817, elle présenta l'affligeant spectacle d'une morne démence, que troublaient par intervalles de violens accès de fureur. On la voyait, couverte d'une simple chemise de toile grossière (car elle refusait tout autre vêtement), traverser les cours pendant les froids les plus rigoureux, dont elle paraissait ne pas s'apercevoir. Elle repoussait également tous les vases dans lesquels on lui présentait ses alimens: elle les dévorait à la manière des animaux, sur le pavé où on les lui jetait, et s'abreuvait dans le ruisseau qui traversait la cour. Dans cet état de misère et d'abrutissement, elle avait conservé des restes de beauté; ses pieds et ses mains étaient surtout d'une perfection remarquable.

THIBAUDEAU (Le comte Antoine-Claire), était avocat à Poitiers, avant la révolution, et fut nommé en 1790, procureur syndic du département de la Vienne. Elu, en septembre 1792, député de ce département à la convention nationale, il ne se fit point remarquer dans cette assemblée, jusqu'au procès du roi, dans lequel il vota la mort, sans appel et sans sursis. Le 7 mai 1793, il demanda qu'une commission militaire fût attachée à l'armée de l'intérieur. Peu de jours après, il eut une mission pour les départemens de la Vienne, Mayenne et Loire, Indre et Loire, et les Deux Sèvres. On ne l'a point accusé des violences dont se rendirent coupables plusieurs de ses collègues, char-

gés de missions dans ce malheureux pays. Il réclama ensuite en faveur de son frère, dénoncé, et de son père incarcéré, déclarant que lui seul, parmi les administrateurs de la Vienne, s'était opposé au fédéralisme. Après la chute de Robespierre, il devint un des chefs du parti conventionnel, également declaré contre les montagnards et les royalistes, et combattit ces deux factions, avec autant de courage que d'éloquence. Le 21 vendémiaire an 3 (13 octobre 1794), il demanda et obtint que Thomas Payne serait compris dans le décret qui rappelait dans le sein de la convention, les 72 députés proscrits à la suite du 31 mai 1793 mis en arrestation le 3 octobre suivant sur le rapport d'Amar. Le 27 pluviôse (15 janvier 1795), il provoqua la révision des lois révolutionnaires, comme moyen de ramener la paix; mais ce fut avec étonnement et douleur, lorsqu'il s'agit en ventôse suivant (mars) de décréter d'accusation les anciens bourreaux de la république, Collot, Billaud, Vadier, etc., qu'on entendit Thibaudeau, auquel on avait déjà droit de reprocher de n'avoir pris aucune part aux glorieux événemens de thermidor qui avaient renversé la tyrannie décemvirale, s'ériger en défenseur de cette tyrannie; faire l'éloge de l'horrible gouvernement du comité de salut public; et ajouter « que le pouvoir n'aurait pas échappé de ses mains, s'il n'eût pas eu droit de vie et de mort sur les membres de la convention »; aveu déplorable qui jetait un jour humiliant et funeste sur quelques-unes des causes auxquelles la république devait son affranchissement. Elu président de la convention, le 16 ventôse an 3 (6 mars 1795), il continua à prendre la parole dans l'assemblée, sur un grand nombre d'objets d'administration, et présenta des rapports sur la marine, sur l'éducation publique, et pour la suppression du *maximum* et celle des commissions exécutives. Thibaudeau montra le plus grand courage, au 12 germinal (1er avril 1795; il repoussa avec fermeté les pétitionnaires des sections; s'éleva contre la constitution de 1793 et les principes désorganisateurs qu'elle renfermait; déclara qu'il ne la regardait pas comme démocratique; attaqua avec vigueur, les débris encore si puissans de l'ancienne montagne; la désigna à la France comme une minorité conspiratrice; fit rapporter le décret qui ordonnait la publication de la liste des personnes arrêtées; et fut nommé, le 14 germinal, membre du comité de sûreté générale, et l'un des sept membres chargés de présenter les lois organiques de la constitution. Peu de jours après, il réclama la restitution des biens confisqués aux parens des condamnés, et proposa de supprimer le comité de sûreté générale, et de confier le gouvernement à un comité de salut public de 24 membres. Dans la journée du 1er prairial (20 mai 1795), il fit charger le commandant de la force armée de repousser les révoltés, en se concertant avec les comités; provoqua le décret d'accusation contre ceux de ses collègues, accusés d'être les auteurs de ces désordres; voulut que l'on se bornât à la déportation, à l'égard de Collot, Billaud et Barère; et se réunit à son collègue Lesage (d'Eure et Loire), pour demander qu'on ne fit juger par la commission militaire que les délits de cette nature, et que Romme, Duquesnoi, Bourbotte et leurs coaccusés, fussent traduits devant le tribunal criminel de la Seine. A l'approche du 12 vendémiaire (5 octobre 1795), il s'éleva avec force, contre les sections rebelles de Paris; blâma leurs pétitions audacieuses et insultantes; annonça qu'il était prêt à combattre l'anarchie royale, dont le drapeau se déployait de toutes parts; déclara qu'il eût désiré que le président de la convention se fût borné à répondre aux insolentes menaces de quelques députations : « Nous respecterons le vœu du peuple et nous vous y ferons obéir; » et accusa les chefs de la révolte de vouloir décimer la convention et rétablir la monarchie sur les ruines de la république. A la suite de ces déplorables journées, il fit décréter en principe qu'une cérémonie funèbre serait annuellement célébrée en mémoire des 21 députés, assassinés sur l'échafaud le 31 octobre 1793, et de tous les amis de la liberté, judiciairement égorgés pour la même cause. Elu membre du comité de salut public, le 15 vendémiaire (7 octobre), il s'éleva contre Tallien et Fréron, qu'il accusa de complots subversifs de la constitution, et qui ne l'étaient, en effet, que de vouloir anéantir les restes de l'influence funeste qui venait de produire l'explosion du 13 vendémiaire, laquelle allait donner pour représentans à la république, des hommes, dont la plupart étaient connus par une haine plus invé-

térée et plus profonde contre la liberté. On entendit Thibaudeau, dans les dernières séances de la session conventionnelle, proposer de passer à l'ordre du jour sur la proposition d'ériger un monument en l'honneur de toutes les victimes du régime décemviral, et motiver cette opposition sur ce que les victimes de cette sanglante époque, n'avaient pas un droit égal à la reconnaissance nationale. Devenu membre du conseil des cinq-cents, lors de la mise en activité de la constitution directoriale, dite de l'an 3, Thibaudeau y suivit le même système, et y porta toute la haine qu'il avait vouée au parti thermidorien. Cette haine l'égara souvent, car, pour la satisfaire, il dut se liguer avec les éternels ennemis de la république contre ses amis naturels et nécessaires. De là son opposition à la création d'un ministère de la police générale, comme inutile et dangereux; sa persévérance à combattre les applications de la loi du 3 brumaire qui excluait un grand nombre de députés comme parens d'émigrés; et ses efforts en faveur de l'admission de Job Aymé. Il fut élu président, le 2 ventôse an 4 (21 février 1796). Dans la séance du 21 prairial (9 juin), il apostropha Tallien signalant une nouvelle réaction; l'accusa d'être le chef de la faction qui avait fait les journées du 2 septembre 1792 et 31 mai 1793; et annonça qu'il préférait la guerre civile au retour des échafauds. Il proposa d'annuler les élections de Marseille, comme faites par la force; fit une sortie violente le 30 vendémiaire an 5 (21 octobre 1796), contre la loi du 3 brumaire, dont il sollicita le rapport; et montra, le 25 ventôse suivant (15 mars 1797), une forte opposition à ce qu'on obligeât les électeurs à prêter serment de haine à la royauté; serment qui, quoi qu'en pût dire Thibaudeau, était juste, politique, nécessaire, et ne pouvait être combattu que par l'esprit de faction. Au reste, la grande majorité de l'assemblée accueillit cette opinion de Thibaudeau par de violens murmures, et il eut beaucoup de peine à poursuivre son discours. Peu de jours après, il dénonça un placard, sous couleur royaliste, intitulé : *Thibaudeau à ses commettans*; affirma qu'il n'en était pas l'auteur; et déclara de nouveau qu'il combattrait toutes les factions. A cette même époque, le tiers de l'an 5 (1797) étant entré aux conseils, et la faction royaliste, sous le nom de parti *clichien*, y ayant acquis la majorité, Thibaudeau, toujours livré à ses anciennes haines ou cédant à de nouvelles craintes, s'attacha tout-à-fait à cette faction. Dès lors il se constitua en état d'hostilité ouverte contre le directoire, paraissant conserver néanmoins quelques dehors d'impartialité dans certaines discussions où il n'eût pu, sans se mettre trop en contradiction avec les principes qu'il avait si long-temps professés, se réunir sur tous les points à ses nouveaux collègues. Ainsi, après avoir provoqué la destitution des commissaires de la trésorerie et la mise en jugement du ministre des finances, relativement aux opérations de la compagnie Dijon, favorisée par eux, il défendit, le 4 thermidor an 5, (22 juillet 1797), la liberté des sociétés populaires, attaquées par les clichiens; cependant bientôt après, il se rapprocha de ceux-ci; entra dans tous leurs projets; adopta leurs plans; provoqua l'organisation de la garde nationale, comme seul moyen de résister aux *triumvirs directoriaux*; sollicita des mesures de sûreté publique; fut nommé, le 2 fructidor an 5 (19 août), membre de la commission des inspecteurs; et fit un rapport sur la marche des troupes. Porté sur la liste des proscrits du 18 fructidor, il trouva des défenseurs assez puissans pour en être effacé, et il ne sortit du corps législatif qu'en mai 1798. Après le 18 brumaire, il fut nommé conseiller-d'état. Chargé en cette dernière qualité, de défendre, le 20 mars 1801, devant le corps législatif, le projet de loi sur la procédure criminelle, il le fut encore quelque temps après, de présenter à ce corps le tableau des opérations du gouvernement jusqu'en 1802. Après quelques années d'exercice au conseil d'état, Thibaudeau fut nommé préfet de la Gironde, et obtint en 1808 le titre de comte de l'empire. La restauration de 1814, le priva de ses fonctions; mais aussitôt après le retour de Bonaparte, en 1815, il reprit son rang de conseiller-d'état, et fut nommé commissaire extraordinaire dans le département de la Côte-d'Or, où il adressa aux habitans, dans les premiers jours d'avril, une proclamation très-énergique, pour les exciter à marcher à la défense de Lyon, que menaçait le duc d'Angoulême. Cette proclamation n'était pas nécessaire, car les populations, tout entières, se précipitaient d'elles-mêmes

pour combattre ces princes imprudens, qui, entraînés, depuis une année, par les mêmes conseils qui ont repris sur eux, en 1820, l'ascendant funeste qui les perdit alors, alarmaient toutes les classes de citoyens sur leur sûreté personnelle, la conservation de leurs propriétés, et le maintien de tous les droits que leur avait acquis la révolution : droits qui, suspendus pendant dix ans par le despotisme impérial, leur en étaient devenus plus chers, et leur avaient été rendus un moment en 1814, par les événemens qui avaient fait descendre Napoléon du trône. De retour à Paris, lorsque le midi de la France eut été pacifié, le comte Thibaudeau fut nommé, le 2 juin, membre de la chambre des pairs. Soit que la manière de juger les événemens eût changé avec eux, ou soit qu'il eût enfin compris ce qu'il avait à attendre de la faction ingrate qu'il avait si complaisamment servie pendant les sessions législatives de 1795, 96 et 97, il développa, dans la courte session de la chambre des pairs, le caractère le plus courageux et le plus honorable, et s'y prononça avec force, contre le rétablissement sur le trône, d'une famille dont la faiblesse, les fausses idées, et l'asservissement à des alentours, non moins ignorans que perfides, avaient causé deux fois les malheurs de la France, et lui présageaient, dès-lors, le funeste avenir qui se réalise aujourd'hui (mai 1820). Voici en quels termes s'exprimait le comte Thibaudeau, dans la séance du 29 juin 1815, et lorsque les alliés étaient déjà sous les murs de Paris; si la politique crut ne devoir, alors, remplir aucun des engagemens solennels pris par elle, on confessera du moins qu'il eût été impossible à la bonne foi, de rien répondre aux argumens de l'orateur français; tous les documens diplomatiques existent; toutes les déclarations, toutes les promesses, tous les actes des souverains alliés sont là; ils sont soumis au jugement irrécusable de l'histoire et de la postérité, qui prononceront, en dernier ressort, entre les opprimés et les oppresseurs. « Pourquoi, s'écria Thibaudeau », pourquoi les puissances alliées sont-elles réunies contre la France? pourquoi cette coalition attaque-t-elle aujourd'hui la capitale? pour un homme. Eh bien! cet homme s'est sacrifié : si la coalition est désintéressée, que veut-on maintenant? On veut nous imposer un gouvernement réprouvé, je ne dis pas par nos intérêts, mais par le vœu national. Par qui sommes-nous envoyés? Par une constitution qui a dit qu'elle rejetait les Bourbons. Si ce sont les Bourbons qu'on veut nous imposer, je déclare que jamais je ne consentirai à les reconnaître. Je le dis à la face de l'ennemi qui assiége la capitale, je le dirais à la face des Bourbons eux-mêmes. » On sait, qu'à défaut de raisons, la coalition répondit à ce discours par ses baïonnettes. Quatre jours après (2 juillet), le comte Thibaudeau fit, aux pairs, le rapport de la proclamation que la chambre des représentans avait rédigée pour le peuple français. Cette pièce, justement considérée par tout Français ami de l'indépendance et de l'honneur de sa patrie, comme un monument de fidélité, de grandeur, de courage, dans lequel les éternels droits des peuples et ceux de la nation française en particulier, sont à jamais consacrés, et qui suffirait seule pour immortaliser l'assemblée qui l'a conçue, éprouva, dans la chambre des pairs, une assez vive opposition, de la part de ces hommes chancelans et timides, pour qui l'honneur national n'est pas le premier des biens, et dont la conscience est soumise à tous les genres de considérations. Elle passa, néanmoins, et ce noble testament politique n'est peut-être pas perdu pour toujours. Compris dans l'ordonnance de proscription du 26 juillet 1815, le comte Thibaudeau a quitté la France avec son fils, et tous deux, après avoir long-temps parcouru la Suisse et l'Allemagne et avoir subi plusieurs arrestations, ont obtenu du gouvernement autrichien, la permission de fixer leur séjour à Prague, où ils paraissent livrés à des entreprises commerciales. Le comte Thibaudeau a publié les ouvrages suivans : *Histoire du terrorisme dans le département de la Vienne*, 1795. — *Recueil des actes héroïques et civiques des républicains français*, et un grand nombre de *Discours et de rapports aux différentes assemblées législatives*, qui ont été imprimés dans le *Moniteur*.

THIELMANN (Le baron J.-A. Frédéric de), né en Saxe, où il reçut une éducation toute militaire, entra de bonne heure au service, et se distingua bientôt par son courage ainsi que par son intelligence, dans la guerre où la Saxe se trouva entraînée par ses deux alliances successives, d'abord avec la Prusse, puis avec

la France, et parvint, de grade en grade, jusqu'à celui de lieutenant-général. Au commencement de 1810, il était commandant de Dresde; et lorsqu'il rejoignit l'armée française, à laquelle un corps saxon s'était joint pour l'expédition de Russie, il fut cité avec éloge dans les bulletins impériaux, pour l'audace et l'habileté de ses opérations. Lors de la désastreuse retraite de Moscou, il reçut de son souverain le commandement de la place de Torgau, qu'il fut obligé de remettre, en février 1813, soit au général Reynier, soit au commandant qu'il désignerait. Mais persuadé qu'il était de l'intérêt de sa patrie que cette place fût conservée au roi son maître sans influence étrangère, le général Thielmann prit sur lui d'en éloigner les troupes françaises, et de n'accorder le passage à aucun corps: il refusa même d'obéir aux ordres du maréchal Davoust et du vice-roi d'Italie. Cette conduite reçut néanmoins l'approbation du roi de Saxe, et c'est par là que se terminèrent les relations de Torgau avec les troupes françaises, qui quittèrent peu après les bords de l'Elbe. Il s'établit alors des rapports entre les Saxons et l'armée russe et prussienne qui venait d'arriver; mais le général Thielmann, quoique prévoyant alors que la Saxe ne tarderait pas à suivre le mouvement général de l'Allemagne, en se détachant de la cause de Napoléon, crut pourtant devoir rejeter toutes les propositions des puissances alliées, tant qu'elles n'avaient pas l'assentiment de son souverain. Il ne tarda pas en effet à apprendre officiellement qu'une convention avait été conclue entre l'Autriche et la Saxe, et il lui fut ordonné de se conformer à cette alliance. Enfin le roi, par une nouvelle dépêche, en date du 5 mai, lui recommanda de ne point ouvrir Torgau aux troupes françaises, dans le cas où les événemens de la guerre les rameneraient sur l'Elbe. Le général Thielmann s'occupait déjà des moyens nécessaires pour assurer l'exécution de cet ordre qui, d'ailleurs, s'accordait entièrement avec ses opinions et ses sentimens personnels, lorsqu'un membre de la commission immédiate vint, au nom de Napoléon, requérir la remise de Torgau aux troupes françaises; et qu'arriva l'ordre du roi de les recevoir dans la place, et de réunir les troupes saxonnes au septième corps d'armée, commandé par le général Reynier. Cet ordre ne laissa plus au général Thielmann aucun prétexte de refus, d'autant plus que dès ce moment la garnison, travaillée par des émissaires envoyés de Dresde, commença à ne plus reconnaître les ordres de son chef, qui crut n'avoir alors d'autre parti à prendre que de rappeler ses services au roi et de passer à l'ennemi. Il fut accueilli avec bienveillance par l'empereur de Russie, et combattit dès cet instant pour la coalition. Le 18 septembre il attaqua Mersebourg, qui se rendit par capitulation, après une vive résistance; enleva le lendemain deux cents chariots chargés d'effets pour la cavalerie; concourut le 29 au succès du combat d'Altenbourg, où l'hetman Platow commandait les Russes; fut chargé, dans les premiers jours d'octobre, de concert avec le prince Maurice de Lichtenstein, d'arrêter la marche du général Augereau sur Leipzig; attaqua, le 10, la cavalerie française près de Naubourg, et donna, dans cette occasion, de nouvelles preuves de talent et de courage. Entré dans les Pays-Bas à la tête d'un corps prussien, il continua de se signaler par sa bravoure et son activité dans la poursuite de l'ennemi. En 1815, il fut chargé de commander le troisième corps d'armée prussienne, à la tête duquel il soutint le combat de Wavre contre le maréchal Grouchy, et prit ses cantonnemens dans le département de Maine-et-Loire, après la capitulation de Paris. De retour en Prusse, il a constamment paru y jouir de la confiance du roi. On reconnaît généralement à cet officier de grands talens et une brillante intrépidité, qui le rend surtout redoutable comme partisan; mais on lui reproche des habitudes de despotisme militaire, qui deviennent, tous les jours, plus étrangères aux idées du siècle, et qui, en 1818, lui ont attiré un procès de la part d'un ecclésiastique, lequel se plaignait que cet officier eût fait troubler le service divin.

THIENNES-DE-LOMBIZE (Le comte DE), né dans le Hainaut brabançon, d'une famille distinguée, était député de cette province aux états, lorsqu'il se montra partisan de la révolution qui éclata en Belgique dans l'année 1789. Il y joua néanmoins un rôle secondaire; devint ensuite membre du conseil-général du département de Jemmapes, sous le gouvernement impérial français; et se mit en avant

avec beaucoup de vivacité, après l'arrivée des alliés dans son pays en 1813 et 1814, pour obtenir de l'emploi dans le nouvel ordre de choses. Nommé d'abord ministre de la justice par le gouvernement provisoire, il fut aussi chargé, par le roi des Pays Bas, du portefeuille de la police générale avec le rang de ministre d'état, et en cette qualité, il déploya une extrême rigueur contre les réfugiés français, particulièrement contre ceux que concernait la trop fameuse ordonnance du 24 juillet, et qui étaient alors, de la part du comité européen, l'objet d'une persécution aussi cruelle qu'inutile. Il présida depuis la première chambre des états-généraux; fut décoré de la grande croix de l'ordre du lion belgique, et quitta le ministère en 1818, lorsque de sages réflexions eurent amené la suppression de cette haute police, institution pernicieuse presque partout, et plus inutile que partout ailleurs dans la Belgique, surtout dans les circonstances où le gouvernement se trouvait alors placé.

THIESSÉ, était, à l'époque de la révolution, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Rouen. Il embrassa, avec courage, bonne foi, et désintéressement, la cause de la liberté; fut nommé en 1791, accusateur public près le tribunal criminel de la Seine-Inférieure; et remplit ces fonctions, pendant plusieurs années, avec autant de talent que d'intégrité. Il cessa de les exercer sous la terreur; dans les temps qui la suivirent; et pendant presque toute la durée du gouvernement directorial. Élu, en mars 1798, membre du conseil des cinq-cents, par le département de la Seine-Inférieure, M. Thiessé s'y montra constamment ami de l'ordre et de la liberté. Devenu membre du tribunat, il y suivit la même conduite, et mérita, par l'indépendance et la fermeté de ses opinions, l'honneur d'être compris, le 16 ventôse an 10 (7 mars 1802), dans l'élimination du cinquième des membres du tribunat, qui devait être opérée par le sort, mais qui le fut, en effet, par le gouvernement. Depuis cette honorable disgrâce, M. Thiessé a vécu dans la retraite où l'ont accompagné les vœux et les regrets des amis de la liberté, chéri de sa famille, et partageant son temps entre le séjour de Rouen, et celui de Forges-les-Eaux, où il est propriétaire d'une jolie maison de campagne.

THIESSÉ (Léon), fils du précédent; jeune homme rempli de talent et de courage, et qui, depuis le rétablissement des Bourbons sur le trône de France, a pris une place honorable parmi les généreux défenseurs de la cause nationale, attaquée de toutes parts par la faction qui, après avoir associé pendant trente ans ses intérêts à ceux des Bourbons, les sacrifie aujourd'hui à la soif du pouvoir et de la vengeance dont elle est dévorée, et creuse sous leurs pieds un abîme où, tôt ou tard, elle s'engloutira avec eux. Déjà victime de son intrépide persévérance à défendre les doctrines nationales, rien n'a pu ébranler le courage de M. Léon Thiessé. Si la patrie lui a justement assigné une place parmi ceux de ses enfans dont les services lui sont le plus utiles, la littérature le compte au rang des écrivains dont elle s'honore. On a de lui: *les Catacombes de Paris*, poëme en un chant, 1815. — *Zuleika et Sélim ou la Vierge d'Abydos*, poëme traduit de l'anglais, de lord Byron, et suivi de notes; augmenté du *Fare thee Well*, et autres morceaux du même auteur, avec figures, 1816. M. Léon Thiessé est le principal rédacteur des *Lettres normandes*. et collaborateur du *Manuel des braves*, dont il a paru 4 vol. in-12.

THISTLEWOOD (Arthur), fils d'un fermier estimé, établi à Tupholme, village situé à quelques milles de Lincoln, en Angleterre, était destiné par son père à la profession de régisseur; mais le penchant qu'il manifesta, dès sa jeunesse, pour une vie oisive et dissipée, s'opposa à l'accomplissement de ce projet. Lorsqu'à l'occasion des dernières guerres soutenues par la Grande-Bretagne, il fut levé des milices supplémentaires, Thistlewood obtint, par le crédit de sa famille, une commission de lieutenant dans le troisième régiment de la milice du Lincolnshire. Ce poste honorable, joint à ses avantages extérieurs, l'ayant fait admettre dans une société relevée, il attira l'attention de mistriss Vorsley, dame d'une bonne famille, qui lui apporta un capital d'environ 10,000 liv. st. (250,000 fr.) Durant la vie de sa femme, il vécut très-honorablement à Beantry, dans le Yorkshire; mais l'ayant perdue au bout de 18 mois, il retourna à Lincoln, où bientôt il changea de conduite; et ayant perdu des sommes considérables dans des paris

aux courses du Lincolnshire, il fut obligé de quitter son domicile et de se retirer à Londres. Il habita long-temps cette capitale, dont il s'absenta néanmoins à diverses reprises pour des voyages en France et en Amérique, qui ne parurent pas avoir eu pour résultat d'augmenter sa fortune; mais il retrouva quelqu'aisance par un second mariage. Néanmoins, il paraît que les incidens qui avaient eu lieu dans les dernières années, l'avaient rendu étranger aux habitudes paisibles d'une vie régulière, et qu'il était devenu joueur de profession : c'est du moins ce qu'ont assuré quelques journaux. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il forma des liaisons intimes avec des individus qui manifestaient l'esprit le plus hostile contre le gouvernement, et lors des troubles de Spa-Fields, il fut arrêté comme ayant été dans cette circonstance l'un des principaux complices de Watson (*voy*. ce nom.) Détenu pendant quelque temps, et enfin relâché parce qu'il ne se trouvait point de preuves suffisantes à sa charge, il se plaignit avec beaucoup d'amertume des mauvais traitemens dont il prétendait avoir été l'objet pendant la durée de sa détention, et les attribuant à lord Sidmouth, il en demanda satisfaction à ce ministre, dans un cartel par lequel il lui laissait le choix du lieu et des armes. Ce défi, qui, comme on le pense bien, ne fut point accepté, donna lieu à de nouvelles poursuites contre son auteur, qui ne les arrêta qu'en s'engageant à ne point attenter à la sûreté de lord Sidmouth (*to keep peace*.) Il demeura, depuis ce temps, dans une inaction apparente, qui, toutefois, ne détourna point de lui, suivant ce qu'on a lieu de présumer, la vigilance du ministère, lequel, ayant acquis la certitude qu'il ne cessait d'avoir des conférences mystérieuses avec d'autres individus suspects, surveillait exactement toutes ses démarches. Le 22 février 1820, les agens de la police, informés qu'une réunion de conspirateurs devait avoir lieu le lendemain, dans une espèce de masure de la rue dite *Cato-Street*, s'y portèrent vers neuf heures du soir, soutenus d'un détachement des gardes à pied; et s'étant assurés de la personne d'un des conjurés, placé en vedette au bas de l'escalier, ils parvinrent dans la pièce où se trouvaient rassemblés les autres, qui, avertis par le bruit, s'étaient hâtés de se mettre en défense. Il s'engagea sur-le-champ un combat court, mais animé. Thistlewood, armé d'un long sabre, s'élança sur un constable qui voulait le saisir, et qu'il frappa d'un coup mortel. Néanmoins, voyant l'inutilité d'une lutte plus prolongée, il s'évada par une fenêtre de derrière avec quelques-uns de ses compagnons. Les recherches de la police furent si actives, que le lendemain même, il fut arrêté à dix heures du matin dans une petite maison où il s'était réfugié. Les officiers de justice l'ayant trouvé au lit, s'emparèrent de lui sans qu'il opposât la moindre résistance. Conduit à la Tour avec ceux de ses complices dont on avait pu se saisir, il y fut sévèrement gardé pendant que le gouvernement faisait instruire la procédure. Il résulta des enquêtes faites à ce sujet, que le projet des conspirateurs avait été de se présenter chez lord Harrowby, où tous les ministres du cabinet devaient se trouver réunis à dîner, et de les assassiner, après avoir eu la précaution de jeter dans divers endroits de l'hôtel des grenades chargées, afin que la confusion causée par l'explosion de ces projectiles empêchât les domestiques de secourir leurs maîtres. On ajouta qu'ils devaient ensuite se répandre dans les rues, appeler le peuple à la révolte, et organiser un gouvernement provisoire. Ces diverses accusations ne trouvèrent pas une entière croyance chez beaucoup de personnes, qui, en comparant le petit nombre des conjurés, leur peu d'importance personnelle (la plupart d'entre eux appartenaient à la classe ouvrière), et l'indigence de leurs ressources, avec l'immensité du plan qu'on leur attribuait, crurent ne voir dans cette affaire qu'un de ces odieux mystères, une de ces conspirations supposées dont des exemples malheureusement trop fréquens de nos jours, font naître assez naturellement le soupçon. Toutefois, la résistance opposée par les prévenus aux agens de l'autorité légale, et l'effusion de sang qui en avait été la suite, constituaient des délits positifs qui suffisaient pour les exposer à la vindicte des lois; et ce fait constaté, ils furent extraits de la prison de Newgate, où ils avaient été transférés depuis quelques jours, et traduits en jugement. La procédure ne fut pas de longue durée; le 28 avril Thistlewood, Ings, Davisdon, Tidd et Brunt furent condamnés à mort, comme coupables de

meurtre et de haute-trahison. Six de leurs complices furent, par le même arrêt, condamnés à une déportation perpétuelle. L'exécution des premiers eut lieu le 1er mai; ils moururent avec fermeté, en présence d'un peuple immense, qui sembla prendre un vif intérêt à leur sort, et qui manifesta surtout une horreur profonde, lorsqu'aux termes de l'arrêt, leurs têtes furent séparées de leurs corps déjà privés de vie, pour être exposées aux regards de la multitude. Depuis, cet intérêt s'est étendu plus loin, par suite de circonstances récentes qui ne permettent pas de douter qu'un nommé Edward n'ait joué auprès de ces malheureux l'exécrable rôle d'agent provocateur (*voy.* Wood.)

THOURET (Jacques-Guillaume), né en 1746, à Pont-l'Evêque, en Normandie, était fils d'un notaire estimé de cette ville. Il fit de très-bonnes études à l'université de Caën, et fut reçu, à l'âge de 19 ans, avocat au parlement de Rouen, où les premières causes qu'il défendit fixèrent sur lui l'attention générale. Il accrut ainsi, d'année en année, la réputation qu'il s'était acquise par une prodigieuse aptitude au travail, un esprit droit et éclairé, une discussion facile, et une éloquence persuasive. Ces brillantes qualités de l'esprit étaient relevées en lui par les qualités solides de l'ame. La conviction de la justice d'une cause était presque toujours l'unique motif qui le portait à se charger de la défendre. Son désintéressement était extrême, et peu de ses confrères ont mieux connu, mieux pratiqué que lui les maximes sévères qui font de la profession du barreau la plus noble des professions. Nommé, en 1787, procureur-syndic du tiers-état à l'assemblée provinciale, le compte qu'il rendit de ses opérations causa une satisfaction tellement générale, qu'en avril 1789, le choix unanime des habitans de Rouen l'appela aux états-généraux, comme premier député de leur ville. Dès les premières séances de cette assemblée, il présenta des observations conciliatrices pour la réunion des ordres. Le 31 octobre 1789, il proposa de mettre les biens du clergé à la disposition de la nation. Elu président le 12 novembre, les murmures d'improbation qui s'élevèrent plusieurs fois dans le cours des discussions, et qu'il ne put réprimer, le décidèrent à donner sa démission. Nommé membre du comité de constitution, il devint l'un des rapporteurs les plus habituels de ce comité. A la même époque, il insista sur la nécessité d'une nouvelle division de la France, et s'exprima avec force sur le danger politique de la conservation des parlemens, et leur incohérence avec un système constitutionnel. Réélu président une seconde fois, l'assemblée lui vota des remercîmens lorsqu'il quitta le fauteuil; démarche inusitée, mais par laquelle elle jugea convenable de le dédommager des désagrémens qu'il avait éprouvés dans sa première présidence. Le 1er décembre, il fit lecture de soixante articles sur l'organisation municipale. Dans les premiers mois de 1790, il présenta un premier rapport sur l'ordre judiciaire; provoqua la suppression à perpétuité des ordres religieux; prétendit qu'on ne pouvait, en matière civile, que préparer l'établissement des jurys; et combattit le système de Sieyes, relatif à leur formation. Le 10 mai de la même année, il fut porté, pour la troisième fois, au fauteuil de la présidence, et pendant le reste de cette année, il s'occupa presqu'uniquement de tout ce qui intéressait l'organisation de l'ordre judiciaire; il s'éleva surtout contre l'admission de la preuve écrite dans l'institution du jury, lorsque cette importante question fut mise en délibération dans la séance du 5 janvier 1791. Le 21 mars de cette année, il fit, sur la régence, un rapport dont les conclusions furent adoptées, et dans lequel ce droit était assuré au plus proche parent du roi, à l'exclusion des femmes. La discussion ayant été reprise en mai et juin 1791, sur un projet relatif à la résidence de la dynastie régnante et à l'abdication du roi dans le cas où il viendrait à sortir du royaume, projet qui avait été présenté le 25 février précédent, Thouret justifia avec force ces dispositions; accusa les opposans de méditer le renversement de la constitution; et proposa, dans la dernière supposition admise par le projet, de convoquer une *Convention nationale*. L'extrême justesse d'esprit de Thouret ne lui permit pas de se faire illusion sur les inconvéniens qui résulteraient d'une mesure législative qui déclarerait non éligibles à la prochaine assemblée, les membres de l'assemblée constituante; il sentit d'ailleurs qu'il n'appartenait pas aux représentans de la nation de restreindre son choix dans l'élection de ses députés et de ses magistrats; il

combattit ce système avec autant de talent que d'énergie, mais il s'éleva, peu après, contre la division du corps-législatif en deux sections égales, et nous avouons ne pas reconnaître, dans la manière et les argumens par lesquels Thouret défendit cette opinion, la justesse ordinaire de son jugement, et cette sorte de prescience qui, avec l'événement en lui-même, lui en faisait toujours considérer les conséquences et les résultats. On retrouva toute la force de sa raison, lorsque, dans la séance du 9 juin 1791, il fit décréter que tous brefs, rescrits, et bulles, provenant de la cour de Rome, ne pourraient être publiés qu'après avoir été approuvés par le corps-législatif et sanctionnés par le roi. Le 23 du même mois, il proposa de déclarer traîtres à la patrie ceux qui avaient protégé le départ de Louis XVI et de sa famille; fit donner, le 28, une garde particulière, prise dans la garde nationale, à ce prince et à la reine; décréter qu'il serait nommé un gouverneur au dauphin; et que Louis et Marie-Antoinette seraient entendus sur les circonstances relatives à leur départ. Le 5 août, époque où commença la révision de l'acte constitutionnel, Thouret donna lecture de cet acte à l'assemblée, et développa le plan et les considérations qui avaient servi de règle générale dans ce travail. Les jours suivans, il lut les articles qui établissaient l'égalité des droits et supprimaient la noblesse; s'opposa, mais vainement, à ce que les représentans ne pussent être choisis que parmi les éligibles de chaque département; et voulut faire rejeter le décret qui excluait du ministère, les députés, durant quatre années après l'expiration de leurs fonctions, exposant, au nom du comité de révision, que ces dispositions entraveraient la marche du pouvoir exécutif. Le 22 août, il fit décréter les articles qui garantissaient et affermissaient la liberté individuelle des citoyens contre les entreprises de l'autorité; le 23, il discuta avec sa sagacité ordinaire les mesures les plus propres au maintien de la liberté de la presse, en réprimant les calomnies dirigées contre les personnes et les intentions. Le 1er septembre, il fit adopter la rédaction définitive de l'acte constitutionnel; y fit ajouter, le lendemain, l'établissement des fêtes nationales, pour perpétuer le souvenir des grandes époques de la révolution française, et arrêter qu'il y aurait un code civil, commun à tous les départemens. Le 4 septembre, il rendit compte à l'assemblée de l'accueil fait par le roi à la députation qui, la veille, lui avait apporté l'acte constitutionnel. Elu président, pour la quatrième fois, le 12 septembre 1791, il répondit, en cette qualité au discours prononcé par le roi, en acceptant la constitution; et, dans ces diverses circonstances, sans s'éloigner du respect dû à la majesté du monarque constitutionnel, il n'oublia jamais lui-même quelle grandeur et quelle dignité étaient attachées au caractère de président des représentans d'un grand peuple. Nommé, après la session de l'assemblée constituante, président du tribunal de cassation, il vint, en 1792 et 1793, rendre compte à l'assemblée législative, puis à la convention, des travaux de ce tribunal. Quelque sincère que fût le dévouement de Thouret à la cause nationale, il ne tarda pas à devenir suspect aux hommes qui ne voyaient le patriotisme que dans le déchaînement de toutes les fureurs, et la liberté que dans le mépris des lois. Dénoncé comme membre du comité de révision de la fin de juillet 1791, cette qualité fut le prétexte dont se servirent, pour le faire arrêter, ceux qui avaient résolu sa perte. Enfermé dans la prison du Luxembourg, une accusation nouvelle vint servir leur haine. L'exécrable comité de salut public de 93-94, venait d'inventer les conspirations de prisons, et de livrer à ses délateurs les victimes qu'elles renfermaient. Un de ces scélérats, nommé Laflotte, ancien chargé d'affaires de France, en Toscane, alors prisonnier au Luxembourg avec Thouret, le dénonça, en ventôse an 2 (mars 1794), comme complice et agent d'une prétendue conspiration, dont le but était de délivrer Danton, Camille-Desmoulins et leurs coaccusés: conspiration dont l'intéressante et courageuse femme de ce dernier était, suivant Laflotte, le principal auteur. Sur la délation de ce misérable, qui lui avait été dictée par les agens des décemvirs, mais n'était appuyée d'aucune preuve, environ cinquante individus, sans autre rapport que la haine que se portaient quelques-uns d'entre eux, furent envoyés à l'échafaud. Porté sur ces listes de mort, Thouret fut condamné et mis à mort le 3 floréal an 2 (22 avril 1794), avec l'illustre et infortuné Malesherbes, Chapelier et d'Espremenil. Pendant

sa longue détention, Thouret, exclusivement livré à la pensée de sa patrie et de son fils, a composé, pour celui-ci, un ouvrage ayant pour titre : *Abrégé des révolutions de l'ancien gouvernement français*. C'est un chef-d'œuvre d'érudition et de recherches profondes, de force et de simplicité de style. On trouve dans cet ouvrage une clarté, un ordre, une méthode, mais surtout un amour du pays qui mériteraient les plus justes éloges, si la situation de l'auteur, déjà sur les marches de l'échafaud lorsqu'il l'écrivit, n'inspirait pas la plus douloureuse admiration. A cet ouvrage succédèrent les *Tableaux synoptiques de l'histoire*, également composés par Thouret, pour l'éducation de son fils, et continués par ce dernier depuis 1793 jusqu'à nos jours. Ce grand ouvrage qui renferme l'histoire ancienne et moderne, présente le synchronisme de tous les événemens, par leur division en autant de colonnes qu'il y a de peuples; et l'on y trouve, avec une notice sur les écrivains et les savans de tous les pays et de tous les siècles, ce qui manque à tous les ouvrages de ce genre : l'histoire des Indiens, des Perses et des Chinois, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à l'époque actuelle. Ce n'est qu'après avoir lu attentivement ces ouvrages, et comparé avec eux la conduite politique de Thouret, dans l'assemblée constituante, qu'on peut porter un jugement équitable sur cet homme célèbre, dont le caractère et les vrais sentimens ont été également méconnus et dénaturés par les partis. En effet, tandis que l'aristocratie le présentait en 1791, comme un factieux qui, dans la dernière séance de l'assemblée constituante, avait osé s'asseoir sur un fauteuil exactement semblable à celui de Louis XVI et placé sur la même ligne, les écrivains populaires parlaient de lui en 1793 comme d'un courtisan servile qui avait avili, devant un roi, le grand caractère de président des représentans de la nation. Nous croyons avoir démontré, dans le seul intérêt de la vérité et de la justice, que l'une et l'autre de ces imputations est également calomnieuse. C'était pour nous un devoir. La plus noble partie de la tâche que nous nous sommes imposée, est de rendre à quelques caractères, mal jugés, la juste renommée qui leur appartient : et nul n'y a des droits plus incontestables que Thouret. En horreur à l'aristocratie, il fut victime de la jalouse haine que Robespierre avait vouée aux membres les plus illustres de l'assemblée constituante. Ce sont là deux titres qui recommandent puissamment Thouret à l'estime et aux regrets de ceux qui furent ses contemporains, et de la postérité.

THUGUT (Le baron DE), célèbre ministre d'état autrichien, naquit à Vienne, en 1735, d'une famille très-obscure. Il fut admis, dans sa jeunesse, au collége des langues orientales, où il se distingua tellement par ses talens et son application, que Marie-Thérèse, visitant un jour l'établissement, changea son nom de *Thanigut*, qui signifie vaurien dans le patois autrichien, en celui de *Thugut* (fais bien), et le recommanda d'une manière particulière aux directeurs du collége. Thugut, après avoir préalablement occupé des emplois subalternes, devint d'abord internonce impérial à Constantinople, d'où il passa comme ministre à Varsovie, et fut ensuite nommé, en novembre 1789, commissaire en Valachie. Appelé, en 1793, aux fonctions de directeur-général des affaires étrangères, puis de chancelier de cour et d'état, il obtint, l'année suivante, le titre de ministre effectif des affaires étrangères, et fut enfin nommé, en 1796, premier ministre d'état. Travailleur infatigable, investi de toute la confiance de son souverain, vivant très-retiré et presque étranger aux autres hommes, le baron de Thugut exerça, pendant la guerre de la révolution française, la plus grande influence sur la conduite politique de la cour de Vienne. Ce fut principalement à lui qu'on attribua la persévérance hostile que manifesta cette cour à l'égard du gouvernement français, qui ne cessa, de son côté, de marquer un vif ressentiment contre ce ministre. Après la paix de Lunéville, il se retira à Presbourg en Hongrie, et charma ses loisirs par l'étude de la littérature orientale, entretenant pour cet objet une correspondance active avec M. Muller, bibliothécaire de la cour de Vienne, qu'il allait visiter de temps en temps. Vers la fin de 1803, M. Thugut se maria avec la fille d'un seigneur belge, et parut reprendre quelque crédit en 1806, époque où il se rendit à Vienne : il fut même alors question de sa rentrée au ministère. Ce bruit parut alarmer et irriter Napoléon, qui haïssait personnellement le baron de Thu-

gut; et les journaux français, dans lesquels il l'avait plus d'une fois attaqué avec une extrême amertume, en annonçant, sous la rubrique de Vienne, en juin 1808, que cet ex-ministre se proposait de passer l'été dans la capitale, ajoutèrent, « que la solitude où on laissait ce vieil organisateur de la guerre et des coalitions, prouvait combien le gouvernement autrichien était attaché au système de la paix, dont il commençait à retirer tant d'avantages. » La cour de Vienne ne crut pas, en effet, devoir offenser un voisin puissant et justement soupçonneux, en rappelant au timon des affaires celui qui s'en était déclaré le constant ennemi. On se borna à confier momentanément au baron la direction d'une branche du département des affaires étrangères, qu'il administra avec sa supériorité accoutumée jusqu'à la fin de 1808, où il retourna à Presbourg, avec le seul rang de conseiller-d'état et la grande croix de l'ordre de St-Étienne. Il y vécut quelques années dans une solitude conforme à ses goûts; revint ensuite dans la capitale de l'Autriche, et y mourut le 28 mai 1818, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge, laissant une fortune considérable, dont il institua l'empereur légataire universel.

THUMBERG (Charles-Pierre), botaniste suédois, né dans la Scanie, marqua de bonne heure un vif penchant pour l'étude de l'histoire naturelle, fut l'un des élèves les plus distingués du grand Linnée, et passa, dans l'année 1770, en France, où il perfectionna ses études. Son ami, M. Burmann, professeur de botanique à Amsterdam, engagea ensuite plusieurs magistrats hollandais à l'envoyer à leurs frais au Japon, pays dont la plupart des productions étaient encore inconnues, et dont la température approche de celle de la Hollande. Thumberg, arrivé au Cap de Bonne-Espérance, y resta trois ans pour apprendre parfaitement la langue hollandaise, et il en partit, en 1775, pour le lieu de sa destination. Les Japonais, comme on sait, n'ouvrent aux Européens qu'un petit port dans l'île de Bézima, près de la ville de Nangazaki, et nul d'entre eux n'en peut sortir sans une permission expresse, et sans être accompagné d'une foule de gardes. Le botaniste suédois, qui ne perdait pas de vue l'objet de son voyage, employa tous ses efforts pour gagner la confiance des interprètes japonais, auxquels il fit des présens, et qu'il traita dans leurs maladies; et on lui permit enfin de faire quelques excursions dans les montagnes du voisinage. Thumberg recueillit en effet dans ses courses un grand nombre de plantes rares, mais ce ne fut qu'à grands frais, car il était obligé non seulement de nourrir ses guides, mais encore les interprètes et environ trente personnes par jour. Il quitta le Japon dans l'automne de 1776, pour se rendre à Ceylan, où il herborisa encore avec fruit; à son retour en Europe, il succéda à Linnée fils dans la place de professeur de botanique à l'université d'Upsal, que le père de celui-ci avait occupée avec tant de gloire. Thumberg mourut lui-même en 1798, après avoir légué à l'université dont il était membre, son riche cabinet d'histoire naturelle. Les mémoires de l'académie d'Upsal en renferment plusieurs de très-curieux de ce célèbre botaniste; mais il est principalement connu par la relation de ses voyages, et surtout par la *Flora japonica*, dans laquelle il a décrit plus de trois cents espèces de plantes nouvelles. Sa relation contient des détails curieux, et porte un grand caractère de veracité.

THURIOT DE LAROSIÈRE (Jacques-Alexis), exerçait à Paris la profession d'avocat, à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec beaucoup de chaleur. Il fut membre de cette première assemblée électorale, l'élite des citoyens de Paris, et qui se fit remarquer par des intentions toujours pures mais constamment calomniées par les écrivains vendus au despotisme; un zèle ardent pour la liberté, qui ne se démentit jamais; et une constante sollicitude pour le maintien de l'ordre public. Le 14 juillet, au moment où le peuple en armes sommait le gouverneur de la Bastille (de Launay) d'ouvrir les portes de cette forteresse, Thuriot fut envoyé vers lui pour l'engager à retirer les canons braqués sur les tours et qui menaçaient Paris; mais n'en ayant pu obtenir de réponse satisfaisante, il annonça ses refus, et l'attaque commença. Lors de la formation des premières autorités, il fut élu juge au tribunal du district de Sézanne, département de la Marne; et, en septembre 1791, ce département le nomma son député à l'assemblée législative, où il prit place parmi les adversaires de la cour et du mi-

nistère. Dans les derniers mois de 1791, il demanda qu'aucun ministre ne pût quitter Paris, sans avoir rendu ses comptes; s'opposa à ce que les adresses des sociétés populaires fussent prohibées; et déclara le ministre de l'intérieur, Cahier de Gerville, coupable, pour avoir suspendu la loi qui supprimait les tribunaux de commerce. Une médaille ayant été frappée en mémoire du 14 janvier 1792, jour où l'assemblée avait prêté serment de fidélité à la constitution et fait une adresse au peuple à ce sujet, Thuriot s'opposa à ce que l'hommage de cette médaille fût accueilli par l'assemblée. Le 8 février, il se prononça avec force contre les émigrés, et demanda que leurs biens fussent mis sous le séquestre, ce qui fut décrété le lendemain. Quelques jours après il s'éleva contre le ministre de la guerre, Narbonne, pour avoir envoyé à l'armée, de sa propre autorité, un réglement militaire; et le déclara digne de mort, pour ce seul fait. Vers la même époque, il menaça d'une insurrection de la part du peuple de Paris, si on ne lui augmentait les secours pécuniaires. Après avoir déclaré, au sujet des troubles qui s'étaient élevés dans les départemens de Seine-et-Oise et de l'Eure, que la *trahison* était générale, on ne fut pas peu étonné de le voir s'élever contre une députation qui attribuait *à la trahison* les derniers echecs éprouvés par l'armée française. Il paraît néanmoins, que c'était là, de la part de M. Thuriot, le résultat d'un système tendant à établir son impartialité. C'est aussi, sans doute, par suite de ce même système que, tandis qu'il votait l'ajournement de la fête, vraiment nationale, proposée en faveur de l'infortuné Simoneau, maire d'Étampes, assassiné le 3 mars 1792, dans l'exercice de ses fonctions, victime de son courage a faire exécuter la loi, Thuriot s'opposait à la suppression du traitement d'un million, accordé aux frères de Louis XVI, alors en état de rebellion et d'hostilité ouvertes contre leur patrie. Le 25 mai, il se déclara vivement contre les prêtres insermentés, et demanda qu'ils pussent être déportés sur la dénonciation de vingt citoyens. Le 2 juillet, il prononça un long discours tendant à obtenir le licenciement de l'état-major de la garde parisienne, ou plutôt la désorganisation de cette garde, et à faire déclarer la patrie en danger. Le 26, il fit décréter la permanence des sections, et envoyer son collègue Tarbé à l'Abbaye, pour avoir, disait Thuriot, manqué de respect à l'assemblée. Dans la journée du 10 août, il fut, à la tribune, l'organe de la municipalité usurpatrice; provoqua un décret d'accusation contre d'Abancourt, ministre de la guerre; fit décréter des visites domiciliaires, sur la demande de Danton; et la réelection des juges-de-paix de Paris. Le 11, il vota contre la formation d'un nouveau directoire du département de Paris, et fit décréter que les statues des rois seraient brisées. Le 5, 14 et le 17 on rapporta, sur sa proposition, la loi qui ordonnait la formation d'une cour martiale, qui avait été établie sur la demande de la commune de Paris, et l'on y substitua le tribunal extraordinaire. Le 29, il fit attribuer à ce tribunal le droit de juger sans appel les prévenus de contre-révolution. Le 18 août, il fit décréter qu'un tableau des crimes de la Fayette serait présenté à l'assemblée. Le 20, il fit accorder des secours provisoires aux veuves et enfans des individus tués dans la journée du 10. Le 22, il fit passer à l'ordre du jour sur la proposition de retenir comme otages les femmes des émigrés. Le 24, il s'opposa à ce que les illustres étrangers, auxquels Guadet venait de faire accorder, par l'assemblée législative, le titre de citoyens français (*), fussent éligibles à la convention nationale. Dans la matinée du dimanche 2 septembre 1792, une députation de la commune étant venue annoncer à l'assemblée que le peuple se portait aux prisons pour immoler les prisonniers, elle nomma Thuriot l'un de ses commissaires pour arrêter la fureur des assassins; mais lui et ses collègues furent bientôt de retour, déclarant qu'ils n'avaient obtenu aucun succès!... Enfin, lorsque le 4 septembre, un serment de haine aux rois et à la royauté fut proposé à l'assemblée législative, Thuriot s'opposa à ce que l'on anticipât sur les décisions de la convention qui allait se réunir. Élu, par le département de la Marne, membre de cette assemblée, Thuriot fut envoyé à Orléans, en qualité de commissaire. Le 30 septem-

(*) On ne retrouvera pas ici leurs noms sans intérêt, c'étaient Thomas Payne, Effingham, Washington, Wilberforce, Hamilton, Richard Childebert, Malaconski, Pillatoski, Poniatowski, Makintosch.

bre, il fut dénoncé par l'ex-ministre Narbonne, comme ayant reçu de lui des sommes considérables, mais cette dénonciation n'étant appuyée d'aucun fait, la convention passa à l'ordre du jour. Le 12 décembre, il demanda que Louis fût jugé sous trois jours. Dans la même séance, il fut nommé l'un des commissaires chargés de donner connaissance au roi du décret qui lui accordait un conseil, et fit autoriser M. de Malesherbes à communiquer librement avec lui. Le 20 du même mois, il attaqua vivement Brissot, Louvet et Vergniaud, comme complices de Louis XVI et du général la Fayette, et les dénonça de nouveau quelques jours après, ainsi que Guadet et Gensonné, au sujet de la correspondance qui avait existé, quelques mois auparavant, entre eux et le roi, par l'entremise du peintre Boze, afin de ramener ce prince à la franche adoption d'une marche constitutionnelle, qui seule eût pu sauver son trône et sa vie. Lors des appels nominaux sur le jugement (séances des 15, 16 et 17 janvier 1793), Thuriot vota contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Le lundi 21 janvier, il informa l'assemblée que Michel Lepelletier avait été tué la veille, au Palais-Royal, et fit décréter une récompense pour celui qui arrêterait son assassin. Dans la même matinée, lorsqu'on annonça que Louis XVI venait d'être exécuté, Pétion ayant pris la parole et voulu parler de rapprochement des partis et d'union dans l'assemblée, Thuriot, préludant aux fureurs qui, quelques mois plus tard proscrivirent, et conduisirent à l'échafaud, les plus courageux, les plus irréprochables amis de la liberté, Thuriot l'accusa, avec la plus insigne mauvaise foi, d'avoir, comme maire, laissé commettre les assassinats du 2 septembre; comme si, à cette épouvantable époque, Pétion eût conservé encore quelque pouvoir; ou plutôt, comme si la proscription la plus cruelle n'eût pas été, dès-lors, dirigée contre ses amis et contre lui-même. Lors de la formation du tribunal extraordinaire (9 et 10 mars 1793), Thuriot demanda que les jurés de ce tribunal votassent à haute voix. Le 5 avril, il affirma que la trahison de Dumouriez remontait à l'époque de l'entrée des Prussiens en Champagne; fit déclarer ce général traître à la patrie, et mettre sa tête à prix. A la même époque, il appuya fortement l'établissement d'un comité de salut public, qui fut créé le 7 avril. Peu de députés, même parmi ceux qui étaient plus connus que Thuriot par les excès du fanatisme révolutionnaire le plus barbare, prirent une part plus active et plus fatale que lui à toutes les intrigues, à tous les mouvemens qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent les affreuses journées des 31 mai et 2 juin 1793. Nous n'en dirons pas davantage; il est proscrit, et ce titre suffit à nos yeux pour que nous nous fassions un devoir de ne pas rappeler des souvenirs déplorables, qui, sans doute, ont laissé d'éternels regrets dans son ame. Lorsque l'opprobre de la convention et l'asservissement de la république furent consommés par la destruction des seuls hommes qui sussent faire honorer la liberté en ne la séparant point du respect des lois, Thuriot reçut, de la montagne, le prix de ses funestes services; le 27 juin, il fut nommé président, et le 10 juillet, il devint membre du comité de salut public renouvelé. Investi du pouvoir, il ne l'exerça que dans l'intérêt de la tyrannie, et ne parut presque plus à la tribune que pour y proposer des actes de rigueur contre ceux de ses malheureux collègues échappés aux proscriptions du 2 juin, ou contre les administrateurs qui s'étaient élevés contre les attentats commis par la commune de Paris sur la convention. Au milieu de tant de violences et de délire, quelques éclairs de raison et de justice semblaient cependant s'ouvrir quelquefois un passage; on l'avait entendu manifester des craintes sur les dangers que présentait l'envahissement du système municipal dans les grandes communes; attaquer les principes anarchiques d'un prêtre infâme, nommé Jacques Roux (*voy.* Louis XVI); et combattre l'effet rétroactif d'un décret qui traduisait au tribunal révolutionnaire les propagateurs de fausses nouvelles. De vives altercations s'étant élevées, en août 1793, entre lui et Robespierre, ces divisions éclatèrent avec tant de violence dans les premiers jours de septembre, que, dénoncé vivement aux jacobins, le 4 de ce mois, par les créatures de Robespierre, il crut, soit prudence, soit nécessité, devoir donner, le 20 septembre, sa démission du comité de salut public; mais les dénonciations n'en devinrent que plus violen-

tes. Cette démission même donna lieu à des dénonciations nouvelles; on alla jusqu'à lui faire un crime de ses opinions à la convention, et de son absence de la société. Il parvint cependant à faire agréer sa justification, qu'il fonda, comme on le pense bien, sur la longue suite d'actes injustes et cruels dont il avait été, depuis quelques mois, le provocateur ou le complice. Il rétablit ainsi, en partie, sa popularité; mais ce n'était pas assez, il fallait imposer silence à une faction audacieuse, alors en guerre ouverte avec le comité de salut public, et qui avait pour elle de nombreuses chances de succès; cette faction était celle d'Hébert et de la commune. Thuriot crut y réussir, en empruntant son langage et en proposant à la convention de se rendre en masse au temple de la Raison. Toutefois, cette dernière concession à la peur lui réussit mal. Hébert ne l'en poursuivit pas moins, et obtint son expulsion de la société des jacobins, où il est à remarquer que, (malgré la mort de ce misérable qui fut, peu après, envoyé au supplice pour un crime qui n'a jamais été prouvé), Thuriot, toujours en butte à la haine de Robespierre, n'a pu rentrer qu'après le 9 thermidor. Quelques opinions de Thuriot, qui avaient paru trop modérées à la commune, étaient le motif de toute cette haine. Thuriot crut la calmer par une concession nouvelle et barbare; pour rentrer en grace avec les jacobins, où dominait alors la faction de la commune, il fit décréter que, sous huitaine, un rapport serait fait sur les 73 députés détenus; on sait que les conclusions de ce rapport, devaient être de les envoyer au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire, à l'échafaud. Cette justice doit être rendue à Thuriot, qu'au milieu des crimes de cette époque, il a fait entendre, dans la séance du 25 brumaire an 2 (15 novembre 1793), un vœu formé depuis long-temps par la philosophie, et obtenu la réhabilitation des infortunés Labarre et d'Etalonde, sacrifiés, dans le 18ᵉ siècle, aux fureurs du fanatisme. Un autre bienfait le recommande à la reconnaissance des habitans du département de la Loire; c'est à lui que ce département dut le rappel de l'atroce proconsul Javoques, le *Carrier* de ces contrées. Quoique d'après le caractère connu de Thuriot, et surtout d'après la conduite qu'il a tenue depuis cette époque, il soit assez difficile d'attribuer à d'autres causes qu'à ses craintes personnelles et à sa profonde haine contre Robespierre, le courage qu'il a montré au 9 thermidor, il serait injuste de ne pas lui accorder la part de gloire qu'il s'est acquise pendant cette grande journée, dont les résultats, sous quelque point de vue qu'on les considère, devaient renverser la tyrannie, soit dans les personnes de Robespierre, Couthon, St-Just et leur complices, soit dans celles de Collot, Billaud et leur faction. Il présidait la convention dans cette journée mémorable, et aussitôt que Robespierre voulut élever la voix, il agita continuellement la sonnette, en criant de toutes ses forces : *Tu n'as pas la parole, tu n'as pas la parole.* On ne saurait imaginer combien le bruit de cette sonnette et l'apostrophe sans cesse répétée *Tu n'as pas la parole*, produisirent d'effet. C'est dans ces terribles momens que Robespierre lui adressa ces paroles : « Me donneras-tu la parole, président des brigands » (*voy.* ROBESPIERRE). La séance du 9, s'étant prolongée toute la nuit; ayant été suspendue le 10, à six heures du matin, et reprise à neuf, Thuriot fit comprendre Coffinhal, Boulanger et Lavalette, au nombre des rebelles mis hors la loi. Rentré dans la société des jacobins, il la présida le 26 thermidor (13 août 1794). Par une contradiction qui, du reste, s'explique facilement par tous les antécédens de Thuriot, après avoir frappé son ennemi personnel, dans le chef de la tyrannie, il en défendit les complices qu'il ne redoutait pas, et fit, le 13 fructidor suivant (30 août), rejeter comme calomnieuse la première dénonciation de Lecointre de Versailles, contre les anciens comités de gouvernement. A la fin de la même année, il parla contre les mesures sévères, et se plaignit de la ruine du commerce et de la morale, ainsi que de la faiblesse que l'on mettait à poursuivre les restes du parti de Robespierre. En février 1795, Legendre le signala, à la tribune de l'assemblée, comme le chef des terroristes; il s'en défendit vivement : mais s'étant montré, le 12 germinal (1ᵉʳ avril 1795), un des principaux moteurs de l'insurrection anarchique que les factions combinées du terrorisme et du royalisme avaient suscitée contre la convention, il fut décrété d'accusation, le 2 prairial, comme ayant eu part au mouvement qui

avait pour but de délivrer et faire absoudre les membres arrêtés dans la première de ces journées. S'étant soustrait, par la fuite, à l'exécution de ces deux décrets, il fut compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), et employé ensuite par le directoire, en qualité de commissaire civil près le tribunal de Reims. Depuis le 18 brumaire, il fut nommé membre de la commission des émigrés, et juge au tribunal criminel du département de la Seine; il en exerçait encore les fonctions en 1804. Chargé d'interroger Moreau, Pichegru et George, il fut le rapporteur de tout ce procès. En février 1805, il fut nommé substitut du procureur-général impérial près la cour de cassation, et membre de la légion-d'honneur. Remplacé au premier retour des Bourbons, il reprit ses fonctions, pendant les cent jours de 1815; et fut, après le second retour de cette famille, contraint de quitter la France, par la loi du 12 janvier 1816. Il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, et a fixé sa résidence à Liége, où il exerce, avec distinction, la profession d'avocat.

TIERNEY (Georges), membre de la chambre des communes d'Angleterre, et l'un des chefs les plus distingués de l'opposition, fut destiné au barreau dès son enfance, et ce fut d'abord vers ce but que se dirigèrent ses études; mais son goût pour la politique et les spéculations financières lui fit bientôt suivre une carrière différente. Ses premiers efforts pour obtenir une place au parlement ne furent pas heureux; en vain il se présenta successivement pour avoir les suffrages de Colchester et de Southwark, ses concurrens l'emportèrent sur lui. Cependant ce dernier bourg ayant eu à nommer un député en 1786, M. Tierney fit de nouvelles démarches, et comme il avait donné, dans cet intervalle, l'opinion la plus favorable de son attachement à la cause populaire, un grand nombre d'électeurs ne voulurent point permettre qu'il fît aucune dépense, et ses partisans réunirent, pour le faire triompher, une somme considérable par des souscriptions. La majorité des suffrages s'étant néanmoins portée sur M. Thélusson, son compétiteur attaqua cette élection, comme ayant été opérée par des moyens illicites; et elle fut annulée par un acte du parlement. Toutefois M. Thélusson fut encore élu; mais une nouvelle dénonciation, dirigée contre la vénalité qui avait présidé à cette seconde opération, eut le même succès que la première fois, et le parlement déclara enfin M. Tierney député légal du bourg de Southwark à la chambre des communes. Parvenu au terme de ses vœux, le nouvel élu se rangea aussitôt du côté de l'opposition, et prononça des discours sur tous les sujets importans qui furent soumis aux débats de la chambre. En 179?, il demanda avec beaucoup de véhémence une réforme parlementaire, et s'éleva contre la corruption qui régnait dans les élections. Au printemps de l'année suivante, lorsque la banque suspendit les paiemens en argent, et que Pitt proposa de l'autoriser à émettre des billets de 20 schellings, M. Tierney seconda Fox dans l'opposition qu'il mit à cette mesure, et demanda que la banque fît connaître sa situation. Il s'éleva, dans la même session, contre les dispositions proposées pour réprimer la sédition qui avait éclaté parmi les marins. A la rentrée du parlement, il s'efforça de faire déclarer que M. Dundas ne pouvait assister aux débats comme député, puisqu'il occupait la place de troisième secrétaire-d'état, abolie par le bill de Burke. Il continua de suivre pendant assez long-temps ce système politique, dont il fut même à-peu-près l'unique défenseur, les principaux membres de l'opposition ayant cessé d'assister aux séances, parce qu'ils regardaient comme injuste la guerre que la Grande-Bretagne soutenait contre la France. On le vit cependant, en 1798, soutenir le bill proposé par M. Dundas, pour mettre le gouvernement en état de pourvoir à la sûreté du royaume. Quelque temps après, il s'opposa vivement au bill proposé pour empêcher l'impression et la publication des journaux par des personnes inconnues. Lors des débats du bill qui avait pour objet de suspendre les prérogatives des gens de mer (25 mai 1798), Pitt ayant déclaré «qu'il considérait l'opposition de M. Tierney comme provenant du désir d'entraver le service public,» celui-ci demanda qu'il fût rappelé à l'ordre; mais le ministre, loin d'adoucir par des explications, suivant l'usage parlementaire, la sévérité de ses expressions, déclara qu'il croyait devoir, en son ame et conscience, ne pas y changer une syllabe. Cette con-

testation se termina par un duel, dans lequel aucun des deux champions ne fut blessé. En 1799, M. Tierney combattit l'envoi de troupes en Irlande pour en réduire les habitans; s'opposa de toutes ses forces à l'union parlementaire de ce pays, comme devant amener la ruine de la liberté anglaise; prononça, le 26 septembre, un discours sur l'inconstitutionnalité de l'emploi de la milice dans l'armée active, et vota contre le bill proposé à ce sujet. En 1800, il attaqua les ministres au sujet de l'expédition de Hollande, demandant la formation d'une commission pour examiner les causes qui avaient fait échouer cette entreprise; imputa au gouvernement la volonté de ne faire la guerre que pour le rétablissement de la maison de Bourbon, projet qu'il qualifia d'inutile et de dangereux; réclama fortement l'ouverture de négociations pacifiques, et fit sentir la necessité de limiter la durée de l'*income-tax*. Le 9 juillet, il vota contre la proposition d'accorder de nouveaux subsides pour la continuation de la guerre, et proposa d'ordonner qu'aucune somme ne pût être envoyée à l'empereur d'Allemagne après qu'il aurait signé un traité séparé avec la république française. En novembre, il provoqua la formation d'un comité pour examiner la situation de l'Angleterre; s'attacha à détruire le tableau des avantages que le parti opposé présentait comme résultant de la guerre, et fit des observations dans le même sens sur l'expédition d'Egypte, et contre la rupture du traité d'El-Arish. Le 11 décembre, il s'éleva contre les abus nés de la suspension de l'*habeas corpus*, contre les mesures arbitraires multipliées sous prétexte de poursuivre le jacobinisme, et parla, le 18, pour empêcher la prolongation du bill contre les séditions. En mars 1801, il annonça qu'il demanderait l'accusation du duc d'Yorck pour sa conduite militaire; accusa, peu après, les ministres d'extorquer la prolongation de la suspension de l'*habeas corpus*; fit de nouveau la motion qu'on produisît à la chambre la lettre écrite par le duc d'Yorck à M. Dundas, secrétaire de la guerre, relativement à l'expédition de Hollande, rejeta sur ce ministre les revers de l'armée anglaise; et demanda qu'un message fût fait au roi pour obtenir copie de cette pièce. On le vit encore, à quelque temps de là, combattre le bill d'oubli (*bill of indemnity*), proposé en faveur des fonctionnaires publics qui, depuis 1793, avaient fait arrêter ou détenir des personnes réputées suspectes, et s'étonner que le comité secret se permît de recommander une pareille mesure, puisque ses membres devaient seuls en profiter. Un changement ayant eu lieu vers cette époque dans le ministère, et M. Addington (*voy.* lord SIDMOUTH) ayant été nommé chancelier de l'échiquier, M. Tierney, qui était lié avec lui, fut appelé à l'emploi lucratif de trésorier de la marine, et obtint, en même temps, une place dans le conseil et une pension pour sa femme. Ce changement dans sa position parut avoir une influence marquée sur ses principes politiques: il se rapprocha, quoiqu'avec mesure, de l'administration, prononça même, au commencement de 1802, l'éloge de M. Addington, dont il vanta les principes économiques et les vertus politiques, et profita de cette circonstance pour attaquer de nouveau l'administration de M. Pitt. A-peu-près dans le même temps, il devint lieutenant-colonel commandant des volontaires de Somerset-House, et eut le même rang dans un régiment de milice, levé dans le bourg de Southwark; mais il résigna le premier de ces deux offices, à la suite d'une discussion qui s'éleva entre lui et les volontaires. A l'époque où Pitt rentra à la chancellerie (1805), M. Tierney se rapprocha du parti de l'opposition, et fut nommé secrétaire en chef du gouvernement d'Irlande lors du renouvellement du ministère en janvier 1806 La mort de M. Fox ne tarda pas à dissoudre encore l'administration, et M. Tierney, qui avait eu l'adresse de se ménager des amis parmi les successeurs du grand homme que l'Angleterre venait de perdre, trouva le moyen de soustraire ses intérêts personnels aux conséquences de cet événement. Pendant la courte administration de lord Grenville, il fut placé à la tête du corps de contrôle pour les affaires de l'Inde: mais il ne tarda pas à perdre cet emploi par un nouveau changement opéré dans le cabinet. Sur ces entrefaites, les variations de sa conduite politique lui firent perdre le suffrage des electeurs de Southwark, qui, ne voyant plus en lui qu'un candidat ministériel, lui préférèrent son concurrent. Il fut élu néanmoins dans un autre bourg à la nomination du gouvernement; parla,

en 1807, contre la traite des noirs; et se prononça de nouveau dans le sens de l'opposition quelque temps après. Le 1er février 1808, il combattit, conjointement avec MM. Brand et Whitbread, la motion de lord Castlereagh, tendante à ce que la chambre votât des remercîmens aux forces employées à l'attaque de Copenhague. Cette motion fut toutefois adoptée à une majorité de cent voix contre dix-neuf. Il blâma, en 1809, le plan et la conduite des ministres relativement à l'expédition anglaise en Espagne; s'éleva l'année suivante, contre celle de Walcheren, pour l'examen de laquelle il sollicita la formation d'un comité d'enquête; parla, le 19 juillet 1811, avec beaucoup d'éloquence contre le bill Stanhope sur les billets de caisse, et s'étonna de voir son ami Sheridan voter avec les ministres dans une occasion aussi importante pour les intérêts de la nation. Le 15 mai 1813, il déplora la publicité qui avait été donnée à l'affaire de la princesse de Galles, mais il ne s'en rangea pas moins du côté du ministère attaqué à cette occasion par M. Whitbread, et demanda seulement que les éditeurs du *Morning-Herald* et du *Morning-Post* fussent mandés à la barre. Cependant, le 24 juin 1814, il montra de l'indignation contre lord Castlereagh, qui accusait l'opposition de n'avoir tant crié relativement à la princesse de Galles que pour lui faire obtenir plus d'argent, et dit alors « qu'on avait profité de la maladie du roi pour dégrader la princesse et lui faire subir des affronts humilians, dont le parlement seul pouvait demander justice. » Le 5 novembre, il attaqua de nouveau la conduite des ministres, concernant la guerre d'Amérique; et s'attacha ensuite à démontrer le ridicule des plans de finances de M. Vansittart, chancelier de l'échiquier. Lors des débats de 1815, occasionnés par la rentrée en France de Napoléon, il ne s'exprima qu'avec beaucoup de réserve et de circonspection, et resta ainsi maître de se prononcer d'après les événemens. Dans la séance du 13 février 1816, lord Grenville ayant annoncé à la chambre des pairs qu'il se proposait de faire le lendemain une motion tendante à ce qu'une adresse fût présentée au prince-régent pour le supplier de faire déposer sur le bureau l'état des forces que le gouvernement se proposait de garder sur pied pendant l'année 1816, M. Tierney parla sur le même sujet dans la chambre des communes, déclarant qu'il n'appréhendait pas, quant à présent, de voir les soldats anglais se tourner contre leurs concitoyens; mais qu'il craignait le pouvoir d'un monarque soutenu par 150,000 hommes, et qu'il ne pouvait s'empêcher de concevoir de vives alarmes pour la constitution et la liberté de la Grande-Bretagne. Le 26 du même mois, il déclara contre l'opinion de M. Cartwright, qu'il regardait comme indispensable la lecture totale des nombreuses pétitions tendantes à réclamer contre l'*income-tax*, ajoutant : « que c'était bien le moins qu'on pût faire, que de prêter l'oreille aux prières du peuple; qu'au surplus, si ces messieurs ne voulaient pas seulement écouter ce qu'on leur lisait, ils en étaient bien les maîtres. » Le 8 mars suivant, il demanda s'il était vrai que les appointemens du gouverneur de Ste-Hélène dussent être portés de 4000 liv. st. à 12,000; à quoi lord Castlereagh répondit négativement. Le 20 du même mois, dans la discussion élevée sur les traitemens des employés de la douane et de l'amirauté, il s'éleva fortement contre la proposition d'augmenter le salaire de MM. Croker et Barrow, dont le premier était secrétaire principal de l'amirauté, et employa contre celui-ci la plus piquante ironie. Il ne ménagea pas davantage lord Castlereagh, dont il compara le discours apologétique aux mémoires des détenus d'Old-Bailey. Le 3 avril, il proposa de supprimer la place de troisième secrétaire-d'état, comme devenue inutile par suite de la paix. Le surlendemain, il s'éleva contre la conduite d'un garde à cheval, qui s'était permis des voies de fait envers deux membres de la chambre, et blâma l'emploi de la force militaire dans les cérémonies publiques où l'intervention des constables pouvait suffire au maintien de l'ordre. Dans les séances des 6 et 7 mai, il attaqua l'énormité de la liste civile; abus dont la plupart des états européens présentent aujourd'hui l'existence, et l'un des plus funestes à la liberté, par la manière dont il facilite l'emploi des moyens de corruption. M. Tierney fut atteint, dans le mois de juillet suivant, d'une maladie qui devint si grave, que l'on désespéra de sa vie; néanmoins il parvint à se rétablir, et reparut au parlement, où, le 6 mai 1817, à la suite d'un discours dans lequel il s'é-

tait livré à sa gaîté railleuse contre les ministres, il renouvela, sous une autre forme, la motion qu'il avait faite dans la session précédente, au sujet de la création d'un département des colonies. En mars 1818, il prononça, au sujet du bill d'amnistie demandé par les ministres, un discours plein d'amertume et de reproches dont il était difficile de contester la justesse, même en condamnant la violence de l'expression. Ce discours, qui produisit une vive sensation dans la chambre, donna lieu à une réplique de lord Castlereagh. Depuis cette époque, M. Tierney n'a pas pris la parole aussi fréquemment que par le passé; mais dans toutes les occasions où il a cru devoir la prendre, il s'en est servi avec la même supériorité, particulièrement dans ce qui concerne les finances publiques, ainsi que les affaires et les ressources de l'Inde, matière dont il a fait une étude spéciale. Aussi, depuis la mort de Ponsomby est-il regardé comme le chef de l'opposition. Doué de grands talens et sur-tout d'une rare sagacité, M. Tierney paraît cependant jouir de peu d'estime parmi ses compatriotes, sentiment qui doit être attribué à la versatilité de sa conduite et à l'indécision de son caractère public. Cette opinion a été exprimée avec une sévérité remarquable par l'auteur des *Portraits parlementaires*. Après avoir tracé le contraste frappant de l'époque où les électeurs du parti populaire, dans l'excès de leur enthousiasme pour M. Tierney, faisaient baptiser leurs enfans sous les prénoms de cet orateur chéri, de celle où les mêmes électeurs, pour signaler tout l'excès de leur mépris contre celui qu'ils ne regardaient plus que comme un apostat politique, donnaient à leurs chiens ce nom qu'ils avaient tant honoré; après avoir demandé, comment il se peut qu'un homme, doué d'un jugement si exquis, n'ait pas reconnu *que la meilleure politique est d'être conséquent*, l'écrivain, qui croit néanmoins devoir déclarer que l'opinion publique s'est trompée sur le compte de ce représentant, en attribuant à des calculs intéressés ce qui n'est que l'effet d'une grande mobilité de caractère, ajoute ce qui suit : « On ne saurait trop regretter que le talent le plus étendu comme le plus flexible, la plus rare finesse de tact, la vue la plus perçante dans tout ce qui tient aux intérêts commerciaux et financiers, la logique la plus puissante, à cause de son admirable clarté, l'habileté la plus meurtrière dans l'emploi du sarcasme, enfin le sang-froid et la présence d'esprit la plus remarquable; qu'en un mot, tant de qualités précieuses soient entièrement perdues pour l'homme distingué dont il s'agit, ainsi que pour ses compatriotes, par l'effet de la défiance publique. » Quoi qu'il en soit, M. Tierney continue de jouir, dans la chambre des communes, sinon de l'estime que le caractère peut seul obtenir, du moins de la considération accordée au talent; et la rare supériorité avec laquelle il manie l'arme du ridicule ne cesse de le rendre pour ses antagonistes politiques, quelque cause qu'il défende, un adversaire très-redoutable. Il a publié : *Lettre au très-honorable Henri Dundas, sur la situation de la compagnie des Indes-Orientales*, in-8, 1791. Cette critique, qui parut sous le voile de l'anonyme, fut réfutée par M. Georges Anderson. Alors M. Tierney publia, sous son nom, une autre *Lettre à M. Dundas, sur l'état des affaires de la compagnie des Indes, de M. Anderson*, in-8, 1791.—*Deux lettres sur la pétition de Colchester*, in-4, 1791.—*Situation réelle de la compagnie des Indes-Orientales, eu égard à ses droits et à ses priviléges*, in-8, 1797.

TILLY (Le comte), lieutenant-général, issu d'une famille noble, quoique n'appartenant pas à celle des Tilly-Blaru, et des autres Tilly, émigrés, entra fort jeune au service, et fut nommé colonel de dragons au moment de la révolution. Resté fidèle à sa patrie, au milieu du coupable vertige de l'émigration, il fut nommé en 1792, aide-de-camp du général Dumouriez, qui lui confia, dans le mois de mars 1793, le commandement de Gertruydenberg, où il avait réuni tous ses moyens pour pénétrer en Hollande. Obligé de partir après la levée du siége de Maestricht, ce général fit donner au colonel Tilly sa parole d'honneur que, dans aucun cas, il ne rendrait la place que sur son ordre positif. Après la perte de la bataille de Nerwinde et la capitulation d'Anvers et de Breda, Tilly ayant reçu du comte de Wartensleben, chef d'état-major du prince Fréderic d'Orange, une sommation de se rendre, avec menace d'être, *du premier jusqu'au dernier, passés au fil de l'épée, sans miséricorde quelconque*, se borna à dire au parlemen-

taire : « M. le comte de Wartensleben s'est trompé d'adresse. » Sommé une seconde fois, il consentit cependant à capituler, s'il en recevait l'ordre du général en chef Dumouriez. On lui fit observer que ce général n'était plus au service de France : « Je l'ignore, répondit-il ; mais sans son ordre très-positif, je ne capitulerai pas. » Le 1er avril 1793, un parlementaire lui ayant apporté l'ordre qu'il exigeait, signé par le général Dumouriez, il ne demanda plus d'autres conditions que d'épargner à la garnison l'affront de défiler devant des troupes étrangères. Le général Tilly passa ensuite à l'armée des côtes de Cherbourg, dont il prit le commandement le 12 novembre 1793. En décembre, même année, il obtint des avantages importans sur les vendéens, lors de l'affaire du Mans ; et donna ensuite sa démission comme noble. Il obtint l'autorisation de rester à Paris, et fut réemployé presqu'aussitôt à l'armée de Sambre-et-Meuse. Il commandait la réserve de cette armée, lorsqu'elle passa le Rhin en 1795, sous les ordres de Jourdan, et il se couvrit de gloire à l'affaire du 20 vendémiaire, à Hoecht, près la Nidda, où il soutint, pendant toute la journée, les efforts de l'ennemi, qu'il arrêta dans son projet de passer cette rivière. En nivôse an 4 (janvier 1796), il fut chargé du commandement des neuf départemens réunis, où sa probité et son désintéressement lui méritèrent l'estime générale. En août, même année, il fut nommé chef d'état-major de l'armée du Nord ; passa en 1798 avec la même qualité à celle de Sambre-et-Meuse, et fut nommé inspecteur général des troupes françaises stationnées en Hollande. En 1799, il devint commandant des 24e et 25e divisions ; et l'année suivante, il passa à l'armée de l'Ouest, comme lieutenant-général, et commanda en chef, *par interim*, pendant 16 mois. A la formation du camp de Boulogne, en 1804, il prit le commandement de la cavalerie, et passa de là au premier corps d'armée. Il servit avec la plus grande distinction dans les campagnes d'Allemagne, de Prusse, de Pologne, et telle fut partout la conduite désintéressée de ce général, qu'elle lui mérita les éloges et les marques d'estime les plus honorables. En 1808, il fut employé en Espagne, et après la prise de Madrid, il fut nommé gouverneur de la province de Ségovie, où il a laissé, de son désintéressement, de sa justice, et de son humanité, des souvenirs qui ne sont point effacés de la mémoire et du cœur des habitans de ce pays. En 1811, il passa à l'armée du Midi, en Andalousie, où il eut le commandement de la cavalerie, à la tête de laquelle il fit plusieurs campagnes. A la bataille d'Occana, il se fit remarquer par une intrépidité rare ; montra une habileté consommée dans l'art de faire manœuvrer la cavalerie, et fit un nombre considérable de prisonniers sur les Anglais. Rentré en France, en août 1813, il fut nommé inspecteur-général de cavalerie. Le 8 avril 1814, il adhéra, avec toute la France, à la déchéance de l'empereur, et obtint du roi, dans le mois de juin, le titre de grand-officier de la légion-d'honneur. Dans le mois de mai 1815, il fut nommé président du collége électoral du Calvados. Admis, en cette qualité, à l'audience de Bonaparte, le général Tilly, pénétré des seuls principes que puisse avouer tout homme de sens et d'honneur, et tout guerrier français, lui tint le discours suivant : « Sire, l'Europe nous désigne un roi, et un million deux cent mille hommes s'arment, dit-on, en sa faveur. La France a trois fois choisi son héros, pour son consul ou pour son empereur, et deux millions de citoyens marcheront pour le soutenir. Guillaume au milieu de nos ancêtres, aurait pu dire qu'il ne devait la couronne d'Angleterre qu'à ses fidèles Normands ; mais nos aïeux, accoutumés à choisir leurs chefs, auraient abjuré des rois qui osent dire « *qu'après Dieu ils tiennent leur couronne d'un prince anglais* » Notre empereur reconnaîtra en nous la race de ces braves Normands, et la nation française serait plutôt effacée de la terre que d'être arrachée à son indépendance, à la liberté, et à la fidélité qu'elle a jurée à votre majesté. » Il paraît que l'austère franchise de ce discours, qui exprime en plusieurs points l'intime pensée de la France, a vivement irrité les Bourbons ; mais est-ce donc au général Tilly qu'ils doivent s'en prendre, s'il est dans leur destinée de trouver une injure, partout où l'honneur national proclame une grande vérité. Celles que le comte de Tilly eut le courage de faire entendre en mai 1815, n'ont pas été oubliées deux mois après ; et du moment ou le duc de Feltre (Clarcke) a repris le porte-feuille de la guerre, ce

brave officier-général a été rayé du tableau d'activité. Nous ignorons si c'est pour ménager au comte de Tilly, un retour à la faveur de Louis XVIII, que la *Biographie* des frères Michaud n'a pas cru devoir rapporter le discours prononcé par lui, devant Bonaparte, en qualité de président du collége électoral du Calvados; mais ce que nous savons, c'est que, pour un homme d'honneur, ami de la liberté, il est un plus grand bien que la faveur royale; c'est l'estime publique. Comme c'est le seul dont nous fassions cas, c'est aussi le seul que nous avons prétendu conserver au général dont nous écrivons la notice.

TINDAL (Ralph-Dundas, baron de), lieutenant-général au service des Pays-Bas, né en 1773, à Deventer, entra au service en qualité de cadet dans le régiment de Stuart, de la brigade écossaise au service des Provinces-Unies. Les événemens politiques l'éloignèrent, en 1787, du service, où il rentra, en 1794, comme volontaire. Parvenu au grade de capitaine, il fit la campagne de Nord-Hollande contre les Anglais, en 1799; il y fut blessé différentes fois, et notamment à la bataille de Bergen, le 19 septembre. Il devint ensuite capitaine dans la garde du grand-pensionnaire Schimmelpenninck, puis il fit partie de la garde du roi Louis-Napoléon, lequel le nomma major, et peu de temps après, colonel du superbe régiment de grenadiers de sa garde. Lors de la réunion de la Hollande à la France, ce régiment ayant été incorporé en masse dans la garde impériale, le colonel Tindal en conserva le commandement, et fut promu, en 1812, au grade de général de brigade. Après la campagne désastreuse de cette année, il fut nommé adjudant-général de la garde dans l'armée des chasseurs à pied. En cette qualité il commanda une brigade de la garde, jusqu'au 26 août 1813, veille de la bataille de Dresde, où il fut blessé grièvement, en débouchant des portes de cette ville à la tête de sa brigade. En récompense de ses services, l'empereur lui conféra le grade de général de division, en ordonnant qu'il continuerait à être considéré comme faisant partie de la garde. Dans le cours de cette campagne, il fut nommé baron de l'empire, et décoré de la croix de la légion-d'honneur. Le général Tindal, par suite de ses blessures, se retira à Versailles. Les événemens du mois d'avril 1814 le ramenèrent dans sa patrie. Précédé d'une brillante réputation militaire, il ne tarda pas à être confirmé dans le grade de lieutenant-général; fut nommé inspecteur-général de l'infanterie, et sur la fin de 1814, chargé du portefeuille de la guerre en Belgique. C'est dans ce poste qu'il rendit des services essentiels à sa patrie, tant par son activité personnelle, que par celle dont il savait donner l'impulsion. La prompte organisation de l'armée batavo-belge couronna ses efforts, et lui fit beaucoup d'honneur. En 1815, le commandement en chef de l'armée de réserve lui fut confié. L'administration de la guerre en Belgique ayant été réunie au département de la guerre, le général Tindal quitta ses fonctions administratives, et fut nommé premier inspecteur-général de l'infanterie. Ce dernier poste ayant été également supprimé par suite d'une mesure générale, le commandement de la 6e division territoriale (Namur) lui échut en partage. Le général Tindal obtint, en 1815, de Louis XVIII, la croix du mérite militaire. Le roi des Pays-Bas l'a nommé commandant de l'ordre militaire de Guillaume, et l'a autorisé à porter le titre de baron.

TIPPOO-SAEB, roi de Mysore dans l'Indostan, fils du célèbre Hyder-Aly, naquit en 1749. Son père, né loin du trône, s'était élevé successivement, par son audace et son génie, jusqu'au rang de nabab de Séra, lorsque l'usurpation en 1767, du trône de Mysore, dont il plongea l'héritier légitime dans une étroite captivité, le mit en possession du pouvoir suprême, dernier terme de son ambition. Mais il ne lui était pas réservé de jouir tranquillement de cette entreprise : à peine son front était-il couvert de ce diadème usurpé, qu'il apprit qu'une ligue redoutable se formait contre lui, et que les Anglais, joints à une nombreuse armée de Mahrattes, et à deux des plus puissans princes de ces contrées, se disposaient à l'attaquer. Il fit sur-le-champ des préparatifs de défense, marcha contre ses ennemis, et obtint sur les Anglais des avantages signalés : mais complètement défait par les Mahrattes et leurs alliés, il se vit contraint à acheter la paix. Ce fut dans cette guerre que Tippoo fit ses premières armes. Il faillit périr à la bataille de Chercolée, et n'échappa à la poursuite des

vainqueurs qu'en échangeant les marques de sa dignité contre les haillons d'un fakir (religieux d'un ordre mendiant). Ce fut ainsi qu'il arriva dans la capitale de son père, qui déjà déplorait sa perte. Après une lutte presque continuelle contre ses puissans voisins, il mourut en décembre 1782, laissant à son fils, alors âgé de 33 ans, un état de près de 87,630 milles anglais, un trésor contenant 3,000,000 sterl. outre une quantité de bijoux et autres objets précieux, évalués à des sommes immenses. Des rapports que l'on a lieu de croire exacts, portent les revenus publics, à cette époque, à 16 millions livres sterl.; l'armée était de 90,000 hommes. Telles étaient les ressources qu'Hyder-Aly avait transmises à son successeur, mais sans espérer que ces vastes moyens de succès prospérassent entre ses mains : car malgré la vivacité de son affection pour son fils, on lui entendit souvent répéter, « que ce prince perdrait l'empire établi par lui-même. » Cette prédiction devait s'accomplir. Tippoo, héritier du caractère inquiet de son père, mais non de ses talens, plutôt guerrier que capitaine, et mauvais administrateur, parut un instant augmenter encore l'éclat de cette nouvelle puissance, dont il porta les forces militaires à plus de 200 mille hommes; mais dédaignant de se faire aimer de ses peuples, payant mal ses troupes, prodigue en fantaisies et en objets de faste, avide d'argent, sans connaître les moyens d'assurer ses revenus par une bonne administration, il diminua ses trésors et ses ressources, dans le temps même de ses succès, et si on en doit croire ses vainqueurs, ses revenus étaient déjà réduits au quart dans les dernières années de son règne. Inquiet et jaloux du voisinage des Anglais, il s'allia avec la France, durant la guerre de la révolution américaine, et lui rendit de grands services dans toutes les campagnes de l'Inde. Doué d'une extrême activité et d'une valeur indomptable, il ne se laissa jamais abattre par ses défaites; souvent même il sut les réparer. Tournant toutes ses pensées vers la guerre, il ne s'occupait que d'exercer ses troupes : il donnait surtout le plus grand soin au perfectionnement de son artillerie, et il se vantait d'avoir surpassé à cet égard « ses maîtres les Nazaréens (les chrétiens) qui, semblables aux Salamandres, passaient leur vie dans le feu. » Il dut en effet à cette arme une grande partie de ses avantages, et en particulier la reprise du fort de Mangalore, triomphe qu'il souilla par sa perfidie et sa cruauté envers ses prisonniers, dont les uns périrent par le fer ou par le poison, les autres languirent long-temps dans d'affreux cachots. Il se rendit plus odieux encore par sa barbarie envers les habitans de Coorg, qu'il fit traquer comme des bêtes fauves dans les forêts où ils s'étaient réfugiés après l'incendie de leurs bourgades, et qui furent traînés en esclavage à Séringapatam. Cette conduite lui aliéna les cœurs de ses voisins, et les porta pour la plupart à se ranger du côté de la puissance qui leur offrait contre de pareils malheurs une protection sans doute très-intéressée, mais préférable, même dans l'accroissement qui devait en être l'inévitable suite, aux caprices et aux violences d'un despotisme sauvage. Ce sentiment, devenu général, ne contribua pas peu à la défaite de Tippoo, déjà vaincu dans plusieurs combats par les Anglais et leurs alliés, contre lesquels la France, dans l'affaiblissement de sa puissance navale, ne pouvait lui fournir que de faibles secours. Toutefois cette puissance le fit comprendre dans la paix qui se signa en Europe : mais il recommença ensuite la guerre; et la révolution l'ayant privé de secours efficaces de la part des Français, il se vit contraint de se soutenir avec ses seules forces contre la compagnie anglaise des Indes et ses alliés. Il le fit long-temps, sinon avec succès, du moins avec gloire. La campagne de 1790 fut surtout très-meurtrière, et il perdit beaucoup de canons à la bataille des lignes de Travanore, qui eut lieu le 9 juin. Sur plusieurs de ces pièces, se trouvait l'inscription fastueuse : *Tippoo, guerrier-prophète*. La perte qu'il fit à cette affaire de son turban, de ses bijoux et de son palanquin, l'affligea si vivement, qu'il resta pendant huit jours renfermé dans sa tente, sans vouloir parler à personne. Le 21 mars 1791, il vit prendre sous ses yeux la ville de Bengalore, sans pouvoir la secourir; son favori, qui était dans la place, fut fait prisonnier, et son vieux général Killodar, qui y commandait, fut tué sur la brèche. Tippoo offrit alors de traiter de la paix; mais on rejeta sa proposition, parce qu'il refusait de négocier en même temps avec les Indiens alliés des Anglais. Il sembla dès-lors pré-

voir l'invasion totale de ses états, par l'ordre qu'il donna de détruire les inscriptions et peintures injurieuses pour les Anglais, que présentaient plusieurs rues de Séringapatam. On a prétendu qu'à cette époque, il avait fait périr secrètement, par la main d'esclaves Abyssins qui lui étaient dévoués, plusieurs jeunes prisonniers dont il avait fait des danseurs et des chanteurs, et qu'il sacrifia à la crainte d'être convaincu, par l'existence de ces enfans, d'avoir violé l'article du traité qui exigeait la reddition mutuelle de tous les prisonniers. Après s'être emparé, en avril, du fort de Chillabaram, il fit de nouvelles démarches pour entrer en négociation; mais la crainte que son caractère actif et remuant inspirait à la compagnie des Indes, ou plutôt l'espoir que cette compagnie commençait à concevoir de parvenir à le détrôner, les rendit encore infructueuses. Lord Cornwallis le défit complètement, le 7 février 1792, fut sur le point de le faire prisonnier, et lui enleva presque toutes les places qui lui restaient. Enfin, tremblant pour sa capitale, il demanda la paix au vainqueur, qui la lui accorda, aux conditions les plus dures. Outre une partie de ses états, il livra aux Anglais une somme de trois millions de livres sterling, et leur remit deux de ses fils comme garans du traité. Ces victoires et cette paix devinrent les principales sources de la prospérité de la compagnie britannique. Tippoo avait fait demander à Louis XVI, en 1791, un secours de 6 mille hommes de troupes; offrait de payer tous les frais de l'expédition, et se flattait, avec ce renfort, de détruire tous les établissemens anglais dans l'Inde. Cette négociation fut conduite avec beaucoup de secret, d'abord, avec M. de Fresne commandant à Pondichéry, qui envoya en France M. Léger, administrateur civil dans l'Inde, homme instruit dans les langues orientales, et auquel Tippoo avait dicté lui-même toutes les dépêches relatives à sa mission. Le projet fut proposé au roi en décembre 1791, par M. Bertrand de Molleville, alors ministre de la marine; mais ce prince le rejeta par scrupule de conscience, et comme ressemblant trop à la guerre d'Amérique, « affaire dans laquelle, dit-il, on avait abusé de sa jeunesse, et dont il recueillait maintenant les fruits amers. » Une autre ambassade à Constantinople, dont l'objet paraissait être de réclamer des secours auprès du chef de l'Islamisme, n'eut pas plus de succès; de la suite nombreuse des envoyés, près de 600 individus périrent de la peste; les fatigues et les privations qu'entraîna ce long voyage coûtèrent la vie à plusieurs autres: et seulement 68 de ceux qui la composaient revinrent dans leur patrie. Le sultan fit aussi auprès du gouvernement de l'île de France, des démarches qui n'eurent d'autre résultat que l'arrivée d'une centaine d'individus de cette colonie, dont toutes les opérations se bornèrent à former un club dans Séringapatam, à y planter un autre arbre de liberté, et à offrir aux Indiens étonnés, le spectacle neuf et bizarre de quelques aventuriers européens fraternisant avec le *citoyen Tippoo*. Cependant, les intrigues de ce prince, qui ne pouvait se voir sans humeur dépouillé par des marchands, et qui espéra plusieurs fois être secouru par ses anciens alliés; quelques efforts faits par le directoire qui, en 1797, envoya des officiers à Séringapatam; l'ambition des Anglais, qui ne demandaient qu'un prétexte pour achever de détruire l'ennemi qu'ils avaient affaibli, et qui craignirent, ou eurent l'air de craindre un moment que Bonaparte, maître de l'Egypte, ne pénétrât dans l'Inde, rallumèrent bientôt une guerre qui finit, en 1796, par la conquête entière du royaume de Mysore et par la mort de Tippoo-Saëb, qui mourut comme doit mourir tout roi détrôné, les armes à la main sur les remparts de sa capitale, âgé de 47 ans. Les vainqueurs trouvèrent son cadavre à demi caché sous un monceau de morts, et percé de plusieurs coups de baïonnette. On trouve dans l'*Histoire de Mysore*, par Michaud un portrait de Tippoo-Saëb, dont voici les traits principaux: sa taille était de 5 pieds 8 pouces; il avait le col gros et court, les épaules carrées et de l'embonpoint. Ses membres étaient petits, particulièrement ses pieds et ses mains. Il portait de grands yeux et des sourcils arqués; il avait le nez aquilin et le teint brun. Tippoo-Saëb, dans les premières années de sa jeunesse, était généralement estimé à la cour; Hyder-Aly ouvrait déjà son cœur paternel à l'idée du règne heureux de son fils; mais quand il fut sur le trône, il ne tarda pas à tromper ces brillantes espérances; à mesure qu'il rencontra des obsta-

cles dans sa nouvelle carrière, son caractère devint plus irascible; et ne trouvant point dans son génie des ressources pour vaincre les difficultés, il eut trop souvent recours aux moyens de la tyrannie. Son orgueil ne fut qu'une vanité puérile, et son ambition fut toujours portée jusqu'au délire. Il n'était pas cependant dépourvu d'une sorte de noblesse dans ses sentimens; il était du petit nombre des hommes qui ne transigent point avec les revers, et qui dans l'adversité ne descendent pas plus bas que leur fortune. Il disait souvent dans son conseil, « que le sentiment de l'honneur devait être le sentiment prédominant dans l'ame d'un prince; et que lorsqu'il avait éprouvé des revers par la supériorité de ses ennemis, il ne devait jamais se reposer qu'après en avoir tiré une vengeance éclatante. *Pour conserver*, ajoutait-il, *le souvenir de mes infortunes, j'ai cessé de chercher le sommeil sur un lit de coton; je ne dormirai sur le duvet, que lorsque je serai victorieux.* » Il fut toujours inflexible dans sa haine; heureux s'il se fût montré aussi constant dans le choix de ses moyens et dans son attachement à des ministres fidèles. Le colonel Wilks, dans son *Essai historique sur l'Inde-Méridionale*, a donné aussi sur ce prince quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. « L'organe de Tippoo, » dit cet écrivain, « était rauque et déplaisant: il parlait très-haut, s'exprimait avec une extrême facilité sur toutes sortes de sujets, mais d'une manière superficielle. Plein d'arrogance et de présomption, il ne reconnaissait dans aucun mortel des facultés égales aux siennes. Jamais, cependant, homme n'eut moins de pénétration; jamais prince ne fut plus mal servi. Très-actif et très-laborieux, il faisait cependant peu d'ouvrage, par suite d'une habitude minutieuse ou d'une affectation d'exactitude qui le portait à vouloir écrire lui-même toutes ses dépêches. Il n'hérita de son père que la valeur et la férocité: mais il n'eut ni sa fermeté, ni son génie, ni ses vues politiques. Hyder-Aly était le même dans les succès et dans les revers: enivré par la fortune, Tippoo se laissait abattre par l'adversité. L'ambition du père était froide et réfléchie: celle du fils était subordonnée à l'empire de passions impétueuses et de fougueux caprices, qui à chaque instant le détournaient du but auquel il voulait tendre. Le premier fut tolérant par politique, l'autre persécuteur par fanatisme. Enfin, l'un améliora beaucoup sans presque jamais innover: l'autre innova toute sa vie, et n'améliora rien. Il créa une flotte qui n'exista jamais, et lui donna pour amiraux des hommes qui n'avaient jamais vu la mer. Il feignit de vouloir encourager le trafic, rédigea un code de commerce, et se déclara le premier négociant de ses états. Enfin, il ne sut jamais oublier qu'il était Mahométan, et ce fut un des principaux motifs qui le portèrent à opprimer avec tant de persévérance les Hindous, qui eussent été les plus fermes appuis de son trône, s'il avait su gagner leur affection. » Toutefois ce prince aimait les arts, et avait recueilli une bibliothèque précieuse, renfermant 1° plusieurs ouvrages en langue sanskrite, dont l'ancienneté remonte au dixième siècle; 2° des traductions du Koran, dans toutes les langues de l'orient; 3° une histoire manuscrite des victoires des Tartares Mogols, lors de l'invasion de l'Inde par Tamerlan en 1397; 4° des mémoires historiques sur l'Indostan, à l'époque où le sultan Babel fonda la domination mogole, en 1525. Les Anglais, en s'emparant de cette bibliothèque, l'ont confiée aux soins de l'académie de Calcutta. La fin tragique de Tippoo-Saeb et la destruction de son empire ont fourni à M. de Jouy, (*voy.* ce nom) le sujet d'une tragédie où l'auteur a habilement entouré son héros d'un intérêt, que la vérité historique accorde à ses malheurs plus qu'à son caractère, mais qu'inspirera toujours sur la scène, un monarque injustement dépouillé par des conquérans usurpateurs.

TIRABOSCHI (Jérôme), célèbre littérateur italien, naquit à Bergame le 16 décembre 1731. Il fut destiné dès sa plus tendre jeunesse à l'état ecclésiastique; fit en conséquence des études tout à la fois théologiques et littéraires, et entra en 1746 dans l'ordre des jésuites il professa ensuite avec distinction la rhétorique à Milan. Le duc de Modène ayant nommé en 1770 Tiraboschi son bibliothécaire, il se montra digne de cette place par son goût éclairé et par l'étendue de son érudition; la ville de Modène inscrivit bientôt après son nom dans le catalogue de ses citoyens nobles, et lui donna des preuves d'estime qui ne cessèrent qu'à sa mort, arrivée au mois de juin 1794, dans la soixante-troisième année de son âge.

Parmi les principaux écrits de ce laborieux auteur, on cite des *Mémoires sur l'ancien ordre des Humiliés ;* la *Bibliothèque des écrivains de Modène;* et enfin sa célèbre *Histoire de la Littérature italienne*, depuis le siècle d'Auguste, ouvrage qui a placé cet écrivain au rang des critiques les plus distingués, et qui a été très-utile à Ginguené (*voy.* ce nom) pour la composition de l'ouvrage qu'il a publié sur le même sujet. Tiraboschi comme la plupart de ses compatriotes, n'a pas été exempt d'exagération, dans les éloges qu'il a donnés aux auteurs italiens ; mais son érudition profonde, sa critique saine, et la justesse de ses jugemens ne font pas moins de ce bel ouvrage un modèle d'histoire littéraire.

TISSOT (Pierre-François), professeur de poésie au collége royal de France, est né à Versailles, vers 1770. Résident à Paris à l'époque de la révolution, il embrassa, avec ardeur, la cause de la liberté. Ami et parent de l'infortuné Goujon dont le fanatisme républicain causa tous les malheurs, et qui, par son caractère personnel et la bonne foi avec laquelle il défendit une cause coupable, était si digne d'une autre destinée, Tissot s'attacha, en 1799, à réhabiliter la mémoire des chefs de l'insurrection des premières journées de prairial an 3 (20, 21 et 22 mai 1795). Sans partager, à cet égard, toutes les opinions de M. Tissot, nous ne pouvons que rendre hommage au sentiment qui lui a dicté ce travail; et d'ailleurs, à la suite de ces époques de désordres et de malheurs, où toutes les idées étaient intervertics par l'esprit de parti, quel homme, ami de la vérité, serait assez téméraire pour aller chercher le crime dans le sanctuaire des consciences ! un seul des hommes qui périrent, par suite de ces déplorables journées, et dont, à nos yeux la mort fut un crime, par cela seul qu'elle fut illégale (*), avait signalé son nom par des barbaries, c'était Duquesnoi ; tous les autres, et particulièrement Goujon, étaient recommandables par des vertus privées. Tissot a défendu leur mémoire en homme qui partageait leurs principes et leurs opinions ; et ce qui était coupable alors, n'est pas même un tort aujourd'hui, où une proscription égale pèse indistinctement sur tout ce qui aima et servit la liberté. M. Tissot fut nommé chef de division au ministère de la police, peu de temps avant les journées des 18 et 19 fructidor an 5 (1797); il cessa de remplir ces fonctions quelques mois après, lorsqu'il fut élu député au conseil des cinq-cents par la fraction des électeurs de Paris, séante à l'Oratoire, dont le directoire exécutif, par un révoltant abus d'autorité, fit annuler les choix comme anarchiques. Il fut rappelé à la police en 1799, après la révolution directoriale des derniers jours de prairial. Cette place lui fut définitivement retirée par le gouvernement consulaire, lorsque les événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799), eurent fait passer le pouvoir dans les mains de Bonaparte ; et, depuis cette époque, il parut entièrement livré à la littérature, qu'il cultivait avec autant de talent que de succès, remplissant en même temps une place à l'administration des droits réunis, et l'emploi de censeur de la *Gazette de France*. Resté, depuis le rétablissement des Bourbons, sans autres fonctions que celles de professeur de poésie latine au collége de France, M. Tissot a succédé dans cette chaire à l'illustre Delille, et jamais ses leçons n'ont paru indignes de ce grand maître. Celles qu'il a données à l'athénée, en 1817, n'ont pas obtenu un succès moins brillant. Nous rendons avec plaisir, à M. Tissot, cette justice, si honorable mais si rare à l'époque où nous vivons, que sa nouvelle position et l'espérance des faveurs du gouvernement qui venait d'être rétabli, n'ont rien changé à ses doctrines et à ses opinions. Les journaux de la faction anti-nationale le lui ont durement reproché, mais l'estime des gens de bien, l'a constamment vengé de leurs insultes. En 1814, M. Tissot prononça, sur la tombe de Delille, un éloge touchant de ce poète. On lui a attribué, en juin 1815, une brochure contenant quelques portraits, dont les originaux n'étaient plus en France, mais dont l'étonnante ressemblance a frappé tous les lecteurs. Il suffit d'étudier l'histoire de ce pays, depuis le 8 juillet de la même année, pour justifier pleinement M. Tissot du reproche que nous lui avons entendu adresser, d'avoir trop rembruni ses pinceaux ; il est même probable que s'il avait à peindre aujourd'hui la

(*) Ils furent jugés par une commission militaire. (*voy.* Bourbotte, Duquesnoi, Durot, Goujon, Romme et Soubrani).

plupart des hommes, qu'il n'avait fait qu'entrevoir et qu'esquisser alors, ce ne serait pas sur sa palette qu'il irait chercher ses couleurs : les égoûts de Paris lui fourniraient toutes celles dont il aurait besoin. M. Tissot est un des propriétaires et des principaux rédacteurs du journal *le Constitutionnel.* Il a signé, dans *la Minerve*, ouvrage sémi-périodique, remarquable par d'excellentes doctrines politiques et une supériorité de talent et de discussion qu'on chercherait vainement ailleurs, des articles pleins de force, de raison et de patriotisme, auxquels les écrivains de l'arbitraire et de la féodalité n'ont jamais su répondre, que par des lieux communs et des injures. On a de M. Tissot : *Souvenirs de la journée du 1er prairial an 3, contenant deux écrits de Goujon, son hymne en musique, sa défense et celle de ses collègues Romme, Bouchotte et Soubrany*, in-12, 1799.— *Eglogues de Virgile, traduites en vers français, accompagnées de la traduction en vers de plusieurs morceaux de Théocrite, Moschus et Bion, et de l'épisode de Nisus et Euryale*, in-8, 1800; troisième édition, 1812.—*Les trois conjurés irlandais* ou *l'ombre d'Emmet*, in-8, 1804. — *Les Baisers et élégies de Jean Second, avec le texte latin*, in-12, 1806. — *Les adieux de Vienne à l'impératrice Marie-Louise.* (Dans le recueil intitulé : *l'Hymen et sa naissance.*) — *Cantate en l'honneur de S. M. le roi de Rome*, in-8, 1811.

TODI (Maria-Francesca), célèbre cantatrice portugaise, née vers 1748, fut élève de David Perez. Elle se rendit en 1772 en Angleterre, où elle s'engagea d'abord dans l'opéra buffa. Mais sentant bientôt que le genre de sa voix et de son chant était beaucoup plus propre à l'opéra seria, elle chanta alors le contre-alto. En quittant Londres, Mme Todi vint à Paris, et parut au concert spirituel, où elle fit une sensation prodigieuse et obtint un succès qui, après différens voyages, n'a fait que se confirmer. L'art du chant, à cette époque, faisait de grands progrès en France; on y avait bien entendu des virtuoses célèbres, mais aucun n'avait encore réuni au même point que Mme Todi les qualités analogues au goût naissant de la nation : c'est par l'expression surtout qu'elle sut plaire, d'autant plus que sa voix, son ame, sa figure ne laissaient alors rien à désirer. On lui donna bientôt pour rivale Mme Mara, dont la voix brillante, légère et d'une facilité étonnante, était bien digne de lui disputer le sceptre du chant; aussi les *dilettanti* du temps se partagèrent-ils entre ces deux cantatrices. On rapporte qu'un des successeurs du fameux marquis de Bièvre, interrogé sur celle de ces deux rivales à laquelle il accordait la préférence, répondit : *Ah! c'est bientôt dit* (c'est bien Todi.) Toutefois, la scène étant alors trop petite pour deux talens de premier ordre, Mme Todi partit en 1783 pour l'Allemagne, et s'engagea aussitôt au théâtre de Berlin, où elle ne resta qu'un an. Elle alla ensuite à St.-Petersbourg, fut nommée cantatrice de la cour, et reçut de Catherine II un collier de diamans au sortir d'une représentation d'*Armida* de Sarti. En 1787, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II, l'appela une seconde fois au théâtre de Berlin, en lui assurant un traitement de six mille écus (24,000 fr.), et elle quitta encore la Prusse au mois de mars 1789 pour retourner de nouveau à Paris. Les troubles qui éclatèrent alors en France l'ayant néanmoins empêchée de s'y rendre, elle chanta à Mayence, puis à Hanovre, et se fixa ensuite en Italie, où elle eut des succès étonnans pendant un grand nombre d'années. Mme Todi avait la voix large, et fort étendue dans les sons graves, quoique plus faible dans les sons aigus. Lorsqu'elle chantait avec plus d'expression, un certain voile rendait encore sa voix plus touchante, et les airs de tendresse étaient réellement pour elle des occasions de triomphe. Cependant, quoique les morceaux de bravoure ne fussent pas ceux où elle brillait le plus, elle avait tant de talent qu'elle savait vaincre toutes les difficultés, et se tirait des passages les plus difficiles avec infiniment d'habileté.

TOLLENS (H.), un des poètes les plus distingués de la Hollande, naquit, vers 1778, à Rotterdam, où il est négociant. Il reçut une éducation conforme à l'état auquel ses parens le destinaient; apprit les langues modernes les plus usitées en Europe, et montra de très-bonne heure un grand penchant pour la poésie. En 1802, il en donna un essai, sous le titre de *Romances et Idylles.* Si cet essai, en prose et en vers, laisse encore quelque chose à désirer, on ne peut nier qu'on

n'y aperçoive au moins d'excellentes dispositions. M. Tollens, encouragé comme il le méritait, continua de suivre la carrière poétique, et remporta, en 1806, le prix proposé par la société pour la langue et la poésie nationale à Amsterdam; le sujet était *la Mort d'Egmond et de Horne;* le poëme de Tollens est digne des héros dont il chante le malheureux sort en vers aussi mélodieux, qu'énergiques. En 1808, ce poëte commença à recueillir ses vers, et en publia le premier volume in 8. On y trouve une pièce de vers à *une fille séduite:* c'est un petit chef-d'œuvre de poésie gracieuse, genre dans lequel M. Tollens excelle principalement. Il en parut ensuite encore deux volumes. Ces poésies furent très-favorablement accueillies, de sorte qu'en 1817, l'auteur en publia une troisième édition, avantage dont aucun poëte moderne parmi ses compatriotes ne peut se glorifier. Outre cette précieuse collection, on a encore de lui : *Poésies érotiques*, Amsterdam, 1809, 1 vol. in-8. — *Épithalame sur le mariage du prince d'Orange avec Anna-Paulowna princesse de Russie*, la Haye, 1816, 1 vol. in-8. avec fig. — *Sur la naissance du jeune prince*, 1817, in-8. — *Ode sur l'avénement de Guilaume I au trône des Pays-Bas*, 1815, in-8. — *Chant de guerre*, 1815. — *Cris aux armes*, 1815. — *Romances, Ballades et Légendes*, Rotterdam, 1818, 1 vol. in-8. Ce sont principalement des traductions du français, de l'allemand, et de l'anglais. La versification en est bonne, et digne de l'auteur de *la Mort d'Egmond et de Horne.* Dans ses poésies érotiques, M. Tollens a de la naïveté et de la grâce. Ses compositions lyriques se distinguent par du nerf et une imagination brillante. La correction et l'harmonie sont communes à toutes ses productions. Ces éminentes qualités feront en tout temps rechercher les vers de cet excellent poëte, qui tient, sans contredit, un des premiers rangs sur le Parnasse hollandais. Il est membre de l'institut des Pays-Bas et chevalier de l'ordre du lion-belgique.

TOLLERON (EDME-HENRI-CHARLES), ciseleur à Paris, naquit en 1786, à Autrein, département de la Nièvre, de pauvres ouvriers. Il servit d'abord comme soldat, fit quelques campagnes, et reprit son état de ciseleur à Paris, à la paix générale. Il y vivait du produit de son travail, lorsque Pleignier (*voy.* ce nom), l'engagea, au mois de juillet 1810, dans d'absurdes projets, sortis de l'infernal cerveau de certains agens de police, industrieux à établir leur crédit sur leurs chefs, par des machinations de ce genre. On le chargea de graver une planche pour tirer les cartes qui devaient servir de signes de ralliement aux prétendus conjurés. Plein de dévouement et de zèle; exalté jusqu'au fanatisme par les idées de la liberté républicaine; ne reconnaissant que des usurpateurs dans une famille que les ennemis de la France venaient de replacer sur un trône deux fois renversé; voyant répandre, de toutes parts, par les sicaires de l'émigration transformés en juges, le sang des plus généreux défenseurs de la liberté, Tolleron, réuni à Pleignier et à Carbonneau, embrassa, sans examen comme sans défiance, toutes les idées qui lui furent présentées par les agens de la police. Lorsque ceux-ci eurent obtenu contre lui et ses amis, toutes les preuves qui devaient les convaincre juridiquement, on fit grand bruit de la prétendue conspiration, et Tolleron fut arrêté le 5 mai 1816. Conduit à la préfecture de police, puis à la Force, il montra, dans ses divers interrogatoires, une fermeté d'ame inébranlable; un calme et une résolution que rien ne purent troubler; un courage héroïque pour repousser l'accusation qui menaçait la tête de ses amis, alors même qu'il en était accablé lui-même. En un mot, cet infortuné, né dans la plus humble fortune, développa, dans tout le cours de cette affaire, une énergie et une grandeur de caractère, dont l'histoire des temps anciens et modernes n'offre qu'un petit nombre d'exemples, et qu'on retrouve, en 1820, dans le meurtrier du duc de Berry (*voy.* LOUVEL, au SUPPLÉMENT). Mis en jugement le 27 juin 1816, devant la cour d'assises de Paris, avec plusieurs individus réputés ses complices, Tolleron montra, pendant tout le cours du procès, une franchise militaire et une bonne foi qui intéressèrent vivement les spectateurs. Il avoua la part qu'il avait dans l'entreprise; expliqua les motifs qui l'y avaient porté, et dit que le timbre qu'il avait gravé, portant les mots *union*, *honneur*, *patrie*, formaient une devise chère à tous les Français. « J'ai trente ans, ajouta-t-il ensuite, j'ai été élevé dans des principes contraires à ceux qu'il est aujourd'hui de

mon devoir de respecter et de chérir; il n'est donc pas étonnant que j'aie erré dans une circonstance semblable. » Le 6 juillet, il porta lui-même la parole pour sa défense, quoique son avocat l'eût déjà fait; et après divers mouvemens oratoires, du plus grand effet, sortis du fond même de son sujet, et vraiment admirables dans un homme qui n'avait d'autre éducation que celle qu'il s'était donnée lui-même, il dit aux jurés : « Vous avez pu voir, messieurs, que je n'ai jamais cherché à déguiser la vérité sur tout ce qui me regarde dans cette affaire. J'ai cru que je me ferais un mérite aux yeux de mes juges en parlant avec la plus grande franchise. Si je me suis trompé, elle a servi à me perdre; mais tel est mon caractère, que je préfère être puni ayant dit la vérité, que d'avoir sauvé ma vie par le mensonge. On me reprochera sans doute d'avoir usé de réserve sur ce qui concernait mes coaccusés. Quoi! moi, j'aurais livré aux tribunaux un ami, un père de famille, Carbonneau enfin! Ah! le législateur qui a infligé des peines si terribles pour la non révélation, connaissait bien l'ame des vrais Français; il savait quel mépris nous attachons au nom de délateur. Pour moi, la nature qui m'a doué d'un courage à toute épreuve, m'a donné aussi une ame sensible et généreuse; je saurai supporter mon sort, quelque rigoureux qu'il soit : je n'aurais jamais pu survivre au premier regard du mépris. » Il fut condamné à mort le même jour, et dit d'un air calme et ferme après la lecture de la déclaration du jury : « Je prie la cour de considérer qu'il me semble que j'ai droit au bénéfice de l'article 108 du code pénal. » Il se pourvut en cassation et eut aussi recours à la clémence du roi; mais ce fut sans succès, car les hommes de 1815, dirigeaient alors les conseils du monarque. Tolleron fut exécuté le 28 juillet à huit heures et demie du soir, en chemise et la tête enveloppée d'un voile noir. Il eut le poing coupé comme parricide, avant de recevoir le coup mortel. Il marcha au supplice avec une inébranlable sérénité, et paraissait uniquement occupé du sort de ses malheureux compagnons d'infortune. Cette exécution barbare jeta la consternation dans Paris.

TOLLIUS (Herman), professeur de littérature grecque et italienne à l'université de Leyde, naquit à Breda, le 28 février 1742. Ayant perdu de bonne heure son père qui était avocat et greffier des domaines féodaux en cette ville, sa mère s'établit à Leyde, où le jeune Tollius s'appliqua principalement aux belles-lettres, sous les célèbres professeurs Hemsterhuis et Ruhnkenius. Il y obtint, en 1763, le grade de docteur en droit; mais préférant toujours les occupations littéraires à celles du barreau, il n'eut pas de peine à se résoudre d'accepter, en 1766, la chaire de professeur d'histoire, d'éloquence et de langue grecque à l'académie de Harderwyk. Il entra en fonctions en prononçant un discours, dont le titre est : *Oratio quâ demonstratur etiamnum superesse in græcis literis ex quo graviores disciplinæ decus et præsidium capere possint.* Profondément affligé de la mort d'une épouse chérie, il obtint des curateurs de l'académie la permission de faire un voyage à l'étranger. Il partit, en 1777, pour Paris, afin d'y rechercher des consolations et des distractions; il trouva les unes et les autres dans le commerce littéraire des savans et dans le libre accès qu'on a dans cette capitale aux nombreuses et importantes bibliothèques qu'elle possède. Il s'y lia surtout avec le célèbre helléniste Dansse de Villoison, éditeur d'*Apollonii lexicon Homericum*, ouvrage sur lequel M. Tollius avait lui-même déjà travaillé depuis quelque temps, et qu'il a publié ensuite à Leyde en 1788, avec ses observations, en en retranchant tout ce qui lui paraissait superflu. Il dédia cet ouvrage à ses deux disciples les princes d'Orange. C'est à Paris que le professeur Tollius reçut la nouvelle agréable de sa nomination à la chaire d'histoire et de la langue grecque à l'assemblée d'Amsterdam, en remplacement du professeur Burman second, qui, à cause de son grand âge, ne pouvait plus long-temps remplir les fonctions de cette place. A cette occasion M. Tollius prononça, le 2 mars 1778, un discours d'entrée : *De Gerardo Joanne Vossio Grammatico perfecto.* Il s'y maria dans la même année pour la seconde fois. Il y donna, dans la langue du pays, un cours d'histoire nationale, qui obtint une grande vogue. En 1785, M. Tollius eut l'honneur d'être nommé instituteur précepteur des trois enfans du prince stadhouder héréditaire des provinces-unies des Pays-Bas, Guillaume V, et partit, vers la fin de l'année, afin d'aller rem-

plir les devoirs de cette place aussi honorable qu'importante. Il fut remplacé dans sa chaire par le professeur Wyttenbach (*voy.* ce nom). En 1788, il accompagna son élève, le prince aîné, actuellement roi des Pays-Bas, dans un voyage en Allemagne, entrepris dans le dessein de faire acquérir au jeune prince une plus grande connaissance des hommes et des mœurs des pays étrangers, ainsi que de la situation des possessions de la maison de Nassau dans cette partie de l'Europe. Après ce voyage, M. Tollius fut nommé conseiller et maître des comptes des domaines. En 1790, il suivit le prince aîné son élève à l'université de Leyde, où celui-ci fréquenta, sous la direction de son précepteur, les leçons des professeurs de cette académie. Nommé, en 1794, commissaire civil près l'armée anglaise, il ne remplit que peu de temps les pénibles fonctions de cet emploi, peu analogue aux travaux paisibles et littéraires dont M. Tollius s'était occupé jusqu'ici. La révolution de 1795 l'en priva, et lui fit, en même-temps, quitter sa patrie pour aller s'établir d'abord à Osnabruch, et ensuite à Brunswick, où il jouit des faveurs de cette cour, liée à celle du stadhouder, prince dont il voulut, en fidèle serviteur, partager le malheureux sort, et auquel il continua de rendre des services dans les différentes missions dont il fut après chargé pour Hambourg, Londres, Berlin, Hanovre et Rastadt. Il se trouva dans la dernière ville en novembre 1797, à l'époque du congrès. Le prince Guillaume d'Orange ayant, par l'intermédiaire de son précepteur, acheté les terres du prince Jablonowsky, en Pologne, M. Tollius partit, en 1800, avec sa famille, pour s'occuper de l'administration de ces nouvelles possessions, dont il venait d'être chargé. Il y resta jusqu'en 1809, époque à laquelle Louis, roi de Hollande, le rappela dans sa patrie, et lui confia la chaire de statistique et de droit public à l'université de Leyde. Il entra en fonctions en prononçant, le 10 juin 1809, un discours *De fine statistices quæ vocatur hodierna.* Cette place fut expressément créée pour M. Tollius; il l'échangea contre la chaire de littérature grecque et latine. Son ancien élève, le roi Guillaume I, l'y confirma; le choisit pour assister à l'assemblée des notables, convoquée à Amsterdam le 28 mars 1814, afin d'y voter la loi fondamentale, et le nomma, en 1815, chevalier de l'ordre du lion-belgique. M. Tollius est membre de la société de littérature hollandaise. On a encore de lui, en langue hollandaise, des *Documens politiques sur les affaires de la république des Provinces-Unies*; cet ouvrage est dédié à madame la princesse douairière d'Orange.

TOLSTOI (Le comte OSTERMANN), général russe, né d'une famille ancienne, fit ses premières armes dans les guerres de Turquie et de Pologne, où il se distingua par sa bravoure et ses talens militaires; et devint, au mois de septembre 1805, commandant d'un corps d'armée destiné à agir en faveur de l'Autriche contre la France. Il pénétra peu après dans l'électorat d'Hanovre, et cerna la forteresse de Hameln, où commandait le général Barbou. Après la bataille d'Austerlitz, M. de Tolstoi évacua l'électorat, et obtint à la fin de cette campagne le gouvernement de St.-Pétersbourg : ses services l'avaient déjà fait nommer chevalier de plusieurs ordres. Au commencement de la campagne de 1812, il commanda un corps russe en remplacement du comte Schuwaloff; annonça le 1 juillet qu'il avait battu les Français à Ostrowno, et les avait poursuivis à 4 werstes en avant de sa position. Ceux-ci néanmoins dans leurs bulletins s'attribuèrent également la victoire, et la prouvèrent en continuant leur mouvement en avant. Dans la campagne suivante, le général Tolstoi rencontra à Pirna une colonne française contre laquelle il engagea un combat opiniâtre, où il perdit le bras gauche, mais à la suite duquel les Français furent forcés à un mouvement rétrograde. Par suite de cette affaire, la Bohême se trouva en sûreté contre leur attaque. Le 17 octobre 1813, il fut défait complètement à Plauen, par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, qui lui prit trois mille hommes et vingt pièces de canon. Il opéra ensuite sa jonction sur l'Elbe avec le comte de Klenau, et les résultats définitifs de leurs opérations combinées furent la capitulation de Dresde et de Sonnenstein. Les services de M. de Tolstoi pendant cette campagne et la suivante furent récompensés par plusieurs grâces de son souverain, qui lui accorda aussi, à titre de prêt, pour rétablir ses affaires, une somme de cinq cent mille roubles, remboursable en dix ans. Le gouverne-

ment de Bohême fit don à ce général, en commémoration du combat de Pirna, d'une coupe de grand prix, sur laquelle il fit graver les noms des officiers qui avaient péri dans cette affaire, et dont il fit ensuite hommage à la chapelle du régiment de Préobraschenski. L'empereur Alexandre, en approuvant cette destination, lui écrivit la lettre la plus flatteuse. M. de Tolstoi, nommé ambassadeur de Russie à Paris en 1814, fut presque aussitôt remplacé par M. Pozzo-di-Borgo, et mourut à Dresde vers la fin de décembre 1816. Il était aussi grand-maréchal de la cour et chevalier de différens ordres russes et étrangers.

TOPINO-LEBRUN (Jean-Baptiste) peintre et juré au tribunal révolutionnaire de Paris, naquit à Marseille. Il se destina de bonne heure à la peinture; fit des progrès rapides dans cet art, et devint élève de David. Passionné, comme la plupart des artistes, pour les nobles idées d'indépendance et de liberté, Topino-Lebrun était d'ailleurs bon, serviable, ami fidèle. Nommé, en juillet 1793, juré au tribunal révolutionnaire, l'exaltation de ses idées l'entraîna à voter un grand nombre de jugemens iniques. Ami particulier d'Antonelle qui, d'abord, lié avec les députés de la Gironde, devint ensuite leur bourreau, Topino ne vit que par ses yeux, dans ce fatal procès; et, républicain lui-même, il dévoua au supplice les fondateurs de la république. D'un crime à un crime plus grand, la pente est irrésistible; après avoir envoyé à l'échafaud les plus purs amis de la liberté, il ne manquait à Topino-Lebrun que d'y envoyer ses propres amis. Il siégeait parmi les jurés chargés de prononcer sur le sort de Danton et de Camille-Desmoulins; il résista d'abord aux ordres des décemvirs; mais bientôt, égaré par de faux raisonnemens, épouvanté par les menaces, il donna un vote assassin qu'un éternel remords a suivi. Cependant, après l'avoir avili, les décemvirs ne crurent plus pouvoir compter sur ses services, et l'écartèrent du tribunal de sang où un instant d'hésitation dans le crime l'avait en effet rendu indigne de siéger. Lorsque ce tribunal fut renouvelé, après le 9 thermidor, Topino-Lebrun y reprit, pendant quelques mois, le poste de juré, et le quitta de nouveau, lorsque la justice eut repris son cours ordinaire. Il suivit alors Bassal, qui se rendait en Suisse chargé d'une mission du directoire français, et tout en s'y occupant de son art, un goût très-vif le reporta vers les intrigues politiques. Il rentra en France en 1797, reprit la palette et le pinceau et produisit le tableau de la mort de *Caïus Gracchus*, dont le gouvernement fit présent à la ville de Marseille. Cet ouvrage, qui annonçait pour le genre de l'histoire un talent auquel rendirent justice tous les connaisseurs, ne put déterminer Topino-Lebrun à abandonner la politique. L'usurpation militaire des 18 et 19 brumaire (9 et 10 novembre 1799), exalta au plus haut degré ses idées républicaines, et sa haine contre le premier consul Bonaparte ne connut plus de bornes. Lié depuis plusieurs années avec Ceracchi, il épousa la haine que ce stoïque romain, digne des beaux temps de la république, avait vouée à l'oppresseur de sa patrie, et embrassa avec d'autant plus d'ardeur, les projets qu'il avait formés pour l'affranchir, que la même mort affranchissait aussi la France. Bientôt, impliqué dans la conspiration dont Demerville (*voy.* ce nom), avait laissé entrevoir le projet à Barère, et que celui-ci avait révélée au général Lannes, Topino-Lebrun fut arrêté, mis en jugement, condamné à mort le 19 nivôse an 9 (9 janvier 1801), et exécuté le 10 pluviôse suivant (30 janvier). Il porta au supplice le sang-froid et le courage qui ne l'avaient pas abandonné un seul moment pendant le cours des débats.

TORENO (Le comte de), né le 26 novembre 1786, à Oviédo, dans la principauté des Asturies, d'une des familles les plus illustres de cette province, reçut son éducation dans la Castille, et particulièrement à Madrid; il fit surtout une étude approfondie des sciences naturelles, ainsi que des langues savantes, et de la plupart des langues modernes; de sorte que dans un âge encore tendre, il était déjà très-versé dans la connaissance de la littérature indigène, et de celles de l'Italie, de la France et de l'Angleterre. Il se trouvait à Madrid lors des événemens du 2 mai 1808, et se dévouant tout entier aux intérêts nationaux, il partit sur-le-champ pour son pays natal, où il arriva au moment où un mouvement général contre les auteurs de cette boucherie éclatait sur tous les points de l'Espagne. Alors, malgré sa jeunesse, la confiance

qu'il inspirait le fit charger de la mission très-délicate de se rendre en Angleterre pour y négocier une alliance entre cette nation et la sienne. Il s'en acquitta à la satisfaction de ses commettans, qui depuis le chargèrent d'autres négociations non moins importantes. En 1810, ayant été député à Cadix par le royaume de Léon, il se joignit aux commissaires de plusieurs autres provinces pour réclamer avec une extrême énergie, la convocation des cortès, afin que ceux-ci établissent une régence; ce qui eut en effet lieu le lendemain du jour où la proposition avait été faite. Le comte de Toreno fut élu, à l'unanimité, député pour la province des Asturies. Il n'avait pas atteint l'âge de 25 ans, exigé par la loi pour remplir cette fonction; mais les cortès, en considération de ses services, l'autorisèrent à siéger parmi eux. Défenseur constant et désintéressé des principes libéraux, il attaqua les droits féodaux, dont le maintien eût cependant été favorable à ses intérêts personnels, parla en faveur de la liberté de la presse, et se prononça surtout avec la plus grande force contre l'inquisition. Il contribua efficacement aux dispositions qui furent prises pour régulariser les finances, et rétablir le crédit public : il eut aussi beaucoup de part à l'abolition des ordres religieux. Une semblable marche politique ne pouvait manquer de le signaler à la persécution qui suivit le retour de Ferdinand VII. Il fut contraint de quitter ses terres, où il s'était retiré, et de se réfugier en Angleterre, d'où il passa en France. En mai 1816, il fut arrêté à Paris, probablement à cause de son alliance avec le brave général Porlier (*voy.* ce nom) qui avait épousé sa sœur; mais il ne tarda pas à être mis en liberté, et les journaux annoncèrent que son arrestation avait été l'effet d'une méprise. Il habita cette capitale jusqu'à l'époque où le dévouement intrépide d'un petit nombre de guerriers donna enfin à l'Espagne un signal auquel elle répondit tout entière (janvier, février et mars 1820). Rappelé dans sa patrie, le comte de Toreno a été nommé ambassadeur à Berlin; mais il a refusé cette honorable mission, en alléguant que ses propriétés, qui avaient souffert de son long séjour chez l'étranger, exigeaient sa présence. On assure toutefois que sa démission a été refusée par le roi, qui s'est borné à lui accorder un congé : et l'on espère que sa patrie ne sera pas privée des services que lui promettent son patriotisme et ses lumières.

TORO (Le marquis DEL), né à Caraccas vers 1769, d'une famille riche et distinguée parmi les conquérans espagnols, était colonel, chevalier de l'ordre de Charles III, et recteur de la municipalité de Caraccas, lorsque la révolution éclata. Il se montra parmi les premiers habitans de cette ville qui tentèrent d'y établir un gouvernement indépendant des cortès et de Joseph Bonaparte tout à la fois, et fut arrêté en 1808 comme signataire d'une pétition ayant pour but d'établir dans la province de Vénézuéla une junte à l'instar de celle d'Espagne. Relâché quelques jours après, il demeura dans l'inaction jusqu'au moment où la municipalité de Caraccas, réunie aux députés nommés par le peuple, ayant pris les rênes du gouvernement (19 avril 1810), sous le nom de junte suprême, en reconnaissant toutefois la souveraineté de Ferdinand VII, eut donné le signal de la révolution, auquel répondirent les autres provinces de l'état de Vénézuéla. Les agens de la métropole ayant pris des mesures de rigueur pour le rétablissement d'une domination absolue sur ce pays, le marquis del Toro fut employé comme commandant d'un corps de troupes envoyé par la junte suprême de Caraccas au secours des départemens de Mérida et de Truxillo, menacés par le gouverneur royal de Maracaybo. Il négocia d'abord inutilement avec celui-ci pour l'amener à son parti; et voyant que ses tentatives étaient inutiles, il prit le parti de marcher contre le département de Coro, et entra sur son territoire au mois de novembre 1810. Tout céda d'abord à l'effort de ses armes, et il s'empara même des faubourgs de la capitale malgré la résistance qu'il éprouva; mais ayant négligé d'échelonner ses troupes pour assurer ses communications, ainsi qu'il devait le faire dans un pays sauvage et sablonneux, il se trouva dans l'impossibilité de recevoir les renforts et les approvisionnemens qui lui étaient nécessaires; il se vit également privé du secours des forces navales qui devaient coopérer à son entreprise, le mauvais temps ayant empêché les bâtimens de guerre partis à cet effet de Puerto-Cabello, d'exécuter l'attaque projetée contre la Vela de Coro.

Le marquis fut donc obligé de battre en retraite avec une extrême difficulté, et manqua ainsi le but de son expédition. L'année suivante, au mois d'avril, del Toro fut également chargé de réduire la ville de Valencia, qui venait de se séparer de la république de Vénézuéla, par le moyen des Espagnols qu'elle renfermait dans son sein; mais après avoir forcé avec beaucoup de perte un passage qui y conduisait, il fut rappelé par son gouvernement, qui commençait à douter de son habileté militaire, et qui lui donna pour successeur le fameux Miranda (*voy.* ce nom). Depuis lors, le marquis del Toro fut obligé d'émigrer à la Trinité pour éviter de tomber entre les mains des Espagnols, et y vit encore aujourd'hui des secours de sa famille, ses biens ayant été confisqués par ordre du roi. On se plaît à croire que les événemens qui ont rendu la liberté à l'Espagne européenne auront une heureuse influence sur les affaires du nouveau monde, et qu'une paix également nécessaire aux deux partis fera cesser les vengeances réciproques dont cette sanglante lutte a si fréquemment offert l'affligeant spectacle.—DON FERDINAND DEL TORO, frère du précédent, né à Caraccas en 1779, passa fort jeune en Espagne, où il servit dans l'armée de terre jusqu'en 1811, époque à laquelle il revint à Caraccas avec le grade de colonel, l'emploi de sous-inspecteur général, et la décoration de l'ordre de Charles III. Lors du soulèvement contre la métropole, il se déclara en faveur de la liberté, et combattit avec beaucoup de courage sous les ordres du général Miranda. Il se distingua aussi d'une manière particulière à la prise de Valencia; mais au moment où il attaquait audacieusement une batterie royaliste, il eut les deux jambes emportées par un boulet de canon. Hors d'état dès-lors de servir sa patrie, il prit le parti de se retirer avec son frère dans l'île de la Trinité, où il occupe ses loisirs à l'étude de son art : il est généralement regardé comme un très-bon militaire.

TOULONGEON (FRANÇOIS EMMANUEL, vicomte DE), né en 1750, à Champlitte, d'une des familles les plus distinguées de la Franche-Comté, se montra l'ami des principes philosophiques, à une époque où rien n'annonçait encore que ces principes dussent s'acclimater en France, et dans un état qui semblait en exclure la profession. Colonel de chasseurs, avant la révolution, il fut élu en 1789, député de la noblesse du bailliage d'Aval aux états-généraux; et fut un des premiers membres de son ordre qui tinrent à honneur de s'attacher à la cause nationale, en se réunissant à la chambre du tiers-état, dans laquelle résidaient alors tous les intérêts français; il excusa, néanmoins, les protestations des membres du clergé et de la noblesse qui se croyaient liés par leurs sermens. En septembre 1789, il proposa d'offrir tout à la fois à la sanction du roi, la déclaration des droits, les articles constitutionnels, et le décret qui lui accordait des subsides comme un moyen propre à l'obtenir. Le 26 janvier 1790, il rédigea le décret portant qu'aucun membre de l'assemblée, même en donnant sa démission, ne pourrait accepter d'emploi de la cour. Le 12 avril suivant il invoqua l'ordre du jour sur la proposition tendante à déclarer la religion catholique dominante. En janvier 1791, il réclama contre l'inscription de son nom sur la liste des membres du club monarchique; et combattit la rééligibilité des députés actuels aux législatures suivantes. En juin suivant, il demanda que le droit de faire grâce fût conservé au roi. Le 24 du même mois, il réclama pour ce prince, ramené de Varennes après sa fuite, le respect et les égards dus à son caractère. C'est par erreur que plusieurs *Biographies* et la table du *Moniteur* prétendent, qu'après les événemens du 10 août 1792, le vicomte de Toulongeon était passé au service d'Autriche; qu'il avait été décrété d'accusation en octobre, sur un rapport de Rewbell, pour sa correspondance avec Louis XVI et ses frères; qu'il avait quitté le service d'Autriche en 1793; et qu'il était rentré en France en 1797. Tous ces faits manquent d'exactitude, dans leur application au vicomte de Toulongeon, qui n'eut jamais de correspondance avec les émigrés et n'a point quitté la France; mais ils sont vrais quant au marquis de Toulongeon, son frère, député de la noblesse du bailliage d'Amont aux états-généraux; nous avons pensé qu'il était convenable de faire cesser cette confusion. En 1791, le vicomte de Toulongeon, publia sous le titre *De l'esprit public* une feuille conforme aux principes qu'il avait toujours professés. Elu, dans la même année, membre de l'institut national, il fut nommé en 1802, par le département

n'avait pas laissé des souvenirs assez chers, assez glorieux à la France, pour qu'elle payât son rétablissement du sang de ses citoyens. En avril 1820, le capitaine Travot, fils du général, jeune officier plein de talens et de valeur, et mis en retraite au commencement de sa carrière, était à Paris pour y solliciter la liberté de son brave et malheureux père; un ordre de M. de Latour-Maubourg, dont toute la conduite ministérielle déshonore, depuis sept mois, un nom jusques là révéré, a fait arrêter ce respectable jeune homme, déjà privé par lui de son état, et lui a enjoint de sortir de Paris dans 24 heures. De telles violences pouvaient s'expliquer dans le duc de Feltre qui dut toute son existence militaire aux bassesses qui lui valurent la faveur de Bonaparte, mais M. de Latour-Maubourg...! Que d'honorables souvenirs il a dû effacer de sa mémoire pour se rabaisser à ce point!

TREILHARD (Le comte Jean Baptiste), né à Brives, en Bas-Limousin, le 2 janvier 1742, était fils d'un avocat de cette ville. Destiné, comme son père, à suivre la profession du barreau, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et avait déjà acquis de la célébrité, lorsqu'il fut élu, en 1789, député du tiers-état de cette ville aux états-généraux. Sans être un des orateurs les plus distingués de l'assemblée constituante, il y obtint cependant une assez grande influence. Dans les premiers jours de juin 1789, il présenta des observations conciliatrices sur la réunion des trois ordres; le 2 septembre suivant, il vota pour une seule chambre et la nécessité de n'accorder au roi qu'un veto suspensif. Il déploya dans cette occasion une logique si serrée, qu'elle attira sur ses talens l'attention des amis de la liberté, et qu'on négocia sur-le-champ sa réunion au parti populaire dont il s'était tenu écarté jusque là. Devenu membre et rapporteur habituel du comité ecclésiastique, il présenta et fit adopter tous le décrets relatifs au clergé et à sa nouvelle constitution; fit supprimer les ordres religieux, mettre leurs biens à la disposition de la nation, et présenta une suite de questions à résoudre sur leur destruction. Après la session, il présida le tribunal criminel du département de Paris, et fut élu, en 1792, député de Seine-et-Oise à la convention nationale. Il y proposa, dans le cours des débats relatifs au jugement de Louis XVI, d'accorder un ou plusieurs conseils à ce prince, ce qui fut décrété dans la séance du 10 décembre 1792. Il fut élu président le 27 du même mois. Dans les premiers jours de janvier 1793, il s'éleva, avec force, contre l'influence que les sections de Paris voulaient s'arroger dans le procès du roi; combattit l'appel au peuple, vota la mort; et leva la séance du vendredi 18 au samedi 19 janvier, malgré l'opposition d'une grande partie de l'assemblée, après avoir prononcé l'ajournement au milieu de la discussion sur le sursis. On a justement reproché à Treilhard de s'être écarté, envers Louis, dans la séance du 26, des égards dus au malheur. Sans prétendre excuser ce qui ne nous paraît pas susceptible de l'être, nous devons dire que Treilhard portait partout ce ton sec, dur et tranchant qui rendait toute discussion avec lui, désagréable et difficile, mais d'après lequel il y aurait peut-être trop de sévérité à juger les sentimens de son cœur. Élu le 7 avril 1793, membre du comité de salut public que la convention venait d'instituer dans son sein, Treilhard fut envoyé, peu après, en mission dans le département de la Gironde, où il fut arrêté un moment, à l'instant où l'on apprit les attentats commis à Paris les 31 mai et 2 juin, contre la représentation nationale. Il quitta Bordeaux pour se rendre à Périgueux (Dordogne), et fut bientôt rappelé comme trop modéré. Revenu à Paris, Treilhard ne jouit d'aucune faveur auprès des décemvirs, et demeura parfaitement étranger à tous les actes de cette sanglante époque; mais, dès le 13 thermidor (31 juillet), trois jours seulement après la mort de Robespierre, il fut porté au comité de salut public, où il parut avoir remplacé Barrère, dans l'emploi de rapporteur. Sorti de ce comité le 15 brumaire an 3 (5 novembre 1794), il y fut rappelé quelques mois après; présenta ses vues sur la nouvelle organisation du tribunal révolutionnaire; et proposa la ratification du traité de paix conclu à Bâle avec la Prusse, le 16 germinal an 3 (5 avril 1795). Il fit adopter le 12 messidor (30 juin 1795) par la convention, l'échange, proposé par le comité de salut public, des représentans et des ministres français, avec la fille de Louis XVI. Le 1er nivôse (22 décembre 1795), le conseil des cinq-cents le nomma son président; en cette qualité, il prononça, le 1er pluviôse sui-

vant (21 janvier), anniversaire de la mort de Louis XVI, un discours qu'il termina par le serment de haine à la royauté. Il proposa, quelque temps après, des mesures pénales contre les juges qui s'étaient refusés à le prononcer. Le 5 vendémiaire an 5 (26 septembre), il fit un excellent discours sur la *question intentionnelle*, en matière de jugement par jurés. Le 29 du même mois (20 octobre) il vota avec force, pour le maintien de la loi du 3 brumaire qui excluait les parens d'émigrés des fonctions législatives, judiciaires et administratives, et en demanda l'exécution littérale. Il sortit de ce conseil où il jouissait de beaucoup d'influence, le 20 mai 1797; fut chargé de se rendre à Lille pour y suivre les conférences de paix entamées avec l'Angleterre; passa de là au congrès de Rastadt; et cessa de remplir ces fonctions, le 26 floréal an 6 (15 mai 1798), époque à laquelle il fut appelé à siéger dans le directoire, en remplacement de François de Neufchâteau. Le 28 prairial an 6 (16 juin 1799), des intrigues politiques qui amenèrent deux jours après une véritable révolution, opérée par les conseils contre le directoire, et qui peut être considérée comme la contre-partie du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), forcèrent Treilhard de donner sa démission, deux jours avant celle qui fut arrachée à Revellière-Lépeaux et à Merlin. Presqu'immédiatement après l'établissement du gouvernement consulaire, Treilhard fut nommé, d'abord vice-président, puis président du tribunal d'appel de la cour de Paris. Appelé au conseil-d'état, en septembre 1802, il s'y rendit nécessaire par de grands et d'utiles travaux, et fut chargé de la rédaction de la plupart des lois relatives à l'ordre judiciaire et à l'ordre administratif. Elevé, le 30 mars 1809, à la dignité de ministre d'état, il ne jouit pas long-temps des honneurs attachés à ce titre, auquel ses talens et ses services lui donnaient d'incontestables droits, et mourut le 1er décembre 1810.

TREILHARD (Le comte ANNE-FRANÇOIS-CHARLES,) lieutenant-général, fils du précédent, naquit le 9 février 1764, et entra de bonne heure dans la carrière militaire, où il s'est constamment distingué par ses talens et sa valeur. Général de brigade avant le 18 brumaire, il fit, en cette qualité, les campagnes de 1805 et 1806, et fut promu au grade de général de division, le 30 décembre de cette année, à la suite du combat de Pultusk, où il se distingua et fut blessé. Il servit avec une égale distinction, en 1807 et 1809 en Pologne et en Autriche; passa ensuite en Espagne; prit part, le 16 janvier 1812, au combat d'Almagro; et fut souvent aux prises avec l'ennemi, depuis cette époque jusqu'à l'évacuation de la péninsule. Au commencement de 1814, il reçut ordre de ramener sa division en France, et il arriva à Nangis le 17 février, au moment où une action s'engageait: il contribua beaucoup avec ses dragons au succès de cette journée. Resté sans activité pendant le règne viager de 1814 à 1815, le comte Treilhard fut rappelé au service de la patrie, en avril 1815; et ne quitta le poste de commandant de Belle-Isle, en mer, auquel les circonstances d'alors pouvaient attacher de l'importance si les événemens de Waterloo n'eussent décidé du sort de la guerre, qu'après le second rétablissement des Bourbons. Ce brave officier-général, mis à la demi-solde depuis le licenciement de l'armée de la Loire, partage aujourd'hui (mai 1820), l'honorable inactivité dont sont payés, par un ministre qui eut long-temps l'honneur de les partager, les glorieux services rendus, pendant vingt-cinq ans, à la France.

TRENCK (FRÉDÉRIC, baron DE), que le nombre et la singularité de ses malheurs ont rendu célèbre, naquit le 16 février 1726 à Kœnigsberg, capitale de la Prusse orientale. Il se fit d'abord remarquer au collége par son audace, en proposant le duel à deux de ses camarades, qu'il prétendait l'avoir insulté, et blessa ses deux adversaires. Accueilli à l'âge de seize ans par le grand Frédéric, qui l'admit au nombre de ses gardes en qualité de cadet, une belle figure, un caractère décidé et beaucoup d'adresse lui valurent, outre un rapide avancement, toutes les distinctions réservées aux courtisans en faveur: en effet le roi se l'attacha comme aide-de-camp, et lui fit goûter les plaisirs de la cour. Berlin était alors dans sa plus grande splendeur; Voltaire, Maupertuis, ainsi que plusieurs autres écrivains distingués, embellissaient cette capitale; tous furent les amis du jeune Trenck, et sa réputation, fondée sur les graces naturelles de son esprit autant que sur ses talens militaires présumés, ou plutôt sur la faveur dont il jouissait, lui

attira tous les regards. La guerre s'étant bientôt déclarée entre l'Autriche et la Prusse, le jeune Trenck se signala réellement par des traits de bravoure peu communs, et fut décoré de l'ordre du Mérite. Il paraissait destiné à la fortune la plus brillante, lorsque tout-à-coup, il tomba du faîte de la prospérité dans un abîme d'infortunes. Une intrigue amoureuse avec une femme du plus haut rang attira sur lui la colère du souverain. Des circonstances, du plus grand poids donnent lieu de croire qu'il avait porté l'audace de ses entreprises jusqu'à la sœur de son maître, et que la princesse Amélie avait payé de retour son ardente passion. Le roi, profondément irrité, mais ne pouvant, sans un éclat qu'il importait surtout d'éviter, l'accuser hautement d'un semblable crime, le fit arrêter comme prévenu d'une correspondance criminelle avec son cousin François, baron de Trenck, chef des Pandoures dans l'armée autrichienne. Plusieurs lettres interceptées, ou peut-être même supposées pour le perdre, convainquirent en effet le jeune Trenck d'entretenir des intelligences avec l'armée ennemie; il fut conduit à la citadelle de Glatz. Son caractère bouillant ne lui permit pas de supporter avec résignation une détention rigoureuse et qu'il ne regardait pas comme méritée; et il forma, au bout de cinq mois de captivité, le projet de s'évader. Le complot fut découvert, et une seconde tentative ne réussit pas mieux que la première. Dès-lors il fut réputé coupable; tout espoir de grace ou de justice lui fut interdit; et c'est en cet état de choses qu'un de ses amis parvint néanmoins, en exposant sa vie, à lui faciliter le moyen de sortir de sa prison. Il se retira à Vienne, où plusieurs grands qui s'intéressaient à son sort, lui firent obtenir de l'impératrice-reine une compagnie de cavalerie dans le régiment de Cardone, cuirassiers. Il fit aussi, avant de rejoindre son corps, un voyage de trois mois en Russie, qui sans doute n'était pas sans motifs puissans; et voulant, à son retour, terminer, dit-on, avec ses frères et sœurs, le partage de la succession de leur mère, morte à Dantzig, il s'y rendit imprudemment, sans prévoir que son nom n'était pas oublié en Prusse, et que déjà les ordres étaient donnés de l'arrêter au premier moment favorable. Un de ses ennemis avait écrit de Vienne au roi de Prusse qu'il eût à se garder du baron de Trenck, parce qu'il ne faisait le voyage de Dantzig qu'avec le projet téméraire de le surprendre au moment où ce prince partirait pour le camp qu'il assemblait en Prusse, et d'attenter à sa vie. Après avoir passé quatre jours avec ses frères et sœurs, Trenck fut prévenu qu'on devait l'arrêter dans la journée, et paya alors son passage sur un vaisseau suédois pour se rendre en Russie. Mais il fut saisi au moment où il croyait être sauvé, puis conduit dans la prison de Dantzig, d'où trente hussards le conduisirent jusqu'à Berlin. Là on l'enferma dans une voiture, et sur-le-champ il fut transféré, par Spandaw, dans un cachot à Magdebourg, où on le chargea de chaînes. Les mémoires qu'il a publiés sur sa captivité contiennent le détail aussi curieux que touchant des prodiges d'industrie, de patience et d'activité par lesquels il sut tour-à-tour occuper ses pénibles loisirs, et multiplier des tentatives d'évasion que les circonstances les plus malheureuses firent constamment échouer. Malgré les vives sollicitations de Marie-Thérèse pour lui faire obtenir sa liberté, il resta détenu pendant plusieurs années, et le roi disait à ceux qui lui en parlaient: « Trenck est un homme dangereux: tant que je vivrai il ne verra pas le jour. » Cependant le 24 décembre 1774, jour de la naissance de ce prince, les personnes d'un haut rang qui s'intéressaient au prisonnier, profitèrent des dispositions favorables où l'avait mis cette circonstance, et Fréderic ordonna que le baron fût mis sur-le-champ en liberté, avec ordre de ne point paraître à la cour, ni à Berlin. L'intérêt qu'il avait pu inspirer, dans le temps, à l'Autriche ayant cessé avec les événemens, il ne put rien en obtenir à son retour, pas même la restitution de ses biens, dont l'avaient indignement dépouillé les curateurs qui lui avaient été nommés pendant sa longue détention. Il épousa néanmoins une jeune personne d'une famille noble, mais sans fortune, et s'efforça de suppléer par son active industrie aux ressources qui lui manquaient. Il commença un commerce de vins, qui n'eut point de succès, fit d'autres entreprises également malheureuses, et vivait à Aix-la-Chapelle dans un état voisin de la gêne, lorsque la révolution française vint

fournir à son caractère aventureux de nouveaux moyens de paraître sur la scène du monde. Arrivé en 1790 à Paris, où il se montra comme une victime du despotisme royal, il fut accueilli avec un empressement bien naturel, et se lia avec Mazers de Latude (*voy.* ce nom) victime comme lui du pouvoir arbitraire. A l'époque où le territoire français fut envahi par l'armée prussienne, Trenck offrit de se mettre à la tête d'un régiment de cavalerie, composé des Prussiens qui pouvaient se trouver en France et mécontens de leur gouvernement; mais cette proposition le fit bientôt soupçonner d'être espion de la Prusse, malgré les sujets trop réels de plainte qu'il avait contre elle, et il ne tarda pas à être arrêté et conduit dans les prisons, d'où il ne sortit que pour paraître devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort comme conspirateur. Avant d'aller au supplice, il écrivit à sa femme la lettre la plus touchante, et mourut avec le courage qui avait signalé sa vie, laissant l'étrange et déplorable exemple d'une existence, tourmentée par le despotisme monarchique, et violemment terminée par une autre espèce de tyrannie, plus odieuse sans doute, puisqu'elle osait usurper le nom de la liberté.

TRÈSTAILLOUS, ou TROIS-TRANCHANS, en patois languedocien, sobriquet atroce que s'est donné l'un des principaux assassins du midi, devenu fameux à force de crimes, particulièrement commis dans la ville de Nîmes, dans les journées du 18 et 19 août 1815, par la faction ultra-royaliste, qui voulait ainsi se rendre maîtresse des élections par la terreur. M. de Serre, garde-des-sceaux, qui ne voit partout, en 1820, que des *conspirations libérales*, s'exprimait de la manière suivante, sur ce scélérat, dans le comité secret de la chambre des députés, du 23 mars 1819 : « Parlerai-je, messieurs, d'un homme dont j'ai horreur de prononcer le nom? Trèstaillous, prévenu de crimes affreux, devient l'objet des poursuites du ministère public. L'autorité judiciaire ne veut pas qu'il soit jugé dans la ville même, théâtre de ses crimes, tant la consternation des citoyens, tant la terreur qu'inspire encore le prévenu, font craindre pour la liberté des délibérations de la justice; il est envoyé aux assises de Riom; le croiriez-vous, messieurs? on ne peut trouver un seul témoin qui dépose des crimes de Trèstaillous (commis en plein jour, à la face d'une ville entière), et il s'en présente cent pour attester son innocence!.. » Impuni pendant cinq années, ce scélérat menace aujourd'hui les victimes qu'il n'a pu immoler alors. D'après les nouvelles du midi de la France, Trèstaillous qui, à l'instant où nous écrivons (juin 1820), se montre partout avec audace, et dont la seule présence glace d'effroi des populations entières, épouvantées de son existence, est maintenant dans les rangs de ceux, que la *Quotidienne*, le *Journal des débats*, le *Drapeau blanc*, et le ministère français de 1820, dont M. de Serre fait partie, appellent *les fidèles appuis du trône et de l'autel!* Quelle que soit notre opinion sur le gouvernement des Bourbons, plus jaloux de leur honneur que leurs écrivains et leurs ministres, nous ne croirons jamais qu'ils reconnaissent des assassins pour leurs défenseurs. A quel point de malheur et de dégradation faudrait-il donc que la France fût tombée, pour que les princes qui la gouvernent osassent avouer de pareils auxiliaires!

TRINQUELAGUE (CHARLES-FRANÇOIS), né à Uzès, le 29 décembre 1747, se fit recevoir avocat au parlement de Toulouse, et exerça cette profession à Nîmes jusqu'en 1781, époque à laquelle il succéda à son père, dans la place d'avocat syndic d'Uzès. Appelé à la seconde assemblée des notables, sa souple complaisance à servir les vues ministérielles lui valut des lettres de noblesse pour son père, ce qui fait de bon compte, deux degrés de noblesse pour M. Trinquelague. Nommé maire d'Uzès, lors de la révolution, il fut ensuite président du district. Obligé de se cacher pendant la terreur, il reprit ensuite l'exercice de sa profession d'avocat. Lorsque *l'illégitime* gouvernement impérial fut établi, Trinquelague se montra l'un des plus empressés à solliciter ses faveurs; devint premier avocat-général à la cour impériale de Nîmes; et fut porté, en 1812, parmi les candidats au corps-législatif, où il ne fut pas appelé, ce qui lui donna beaucoup d'humeur contre le gouvernement. On n'entendit point parler de lui pendant la première restauration, mais il est juste de dire qu'il avait été l'un des premiers à abandonner la cause trahie par la fortune, pour se rattacher à celle dont les ennemis de la France

avaient secondé les efforts. Elu, en août 1815, membre de la chambre des députés, par le département du Gard, le *noble* Trinquelague prit place parmi les plus implacables ennemis de la liberté; et se distingua, même entre ceux-ci, par la constante violence de ses opinions, et sa chaleur à défendre et à justifier les assassins du midi, dont la voix publique l'accusait d'être le complice. En février 1816, époque à laquelle la faction ultra-royaliste était au plus haut point de sa toute puissance et dictait des lois au gouvernement, Trinquelague fut nommé procureur général près la cour royale de Pau; puis sous-secrétaire-d'état au département de la justice. Lorsque l'ordonnance du 5 septembre 1816 eut dissous une chambre factieuse et conspiratrice, Trinquelague fut réélu à la chambre nouvelle, par le département du Gard, où l'esprit qui avait dicté l'ordonnance n'avait point pénétré. Il y vota avec la même faction; se prononça avec la même persévérance contre toutes les lois, amies et protectrices de la liberté; et obtint, en décembre de la même année, du monarque qui venait de dissoudre la chambre des députés parce que sa majorité se composait d'hommes qui professaient les principes et les opinions de Trinquelague, de nouvelles lettres de noblesse, en remplacement de celles qui lui avaient été accordées en 1789, et qui n'avaient pu être enregistrées à cause de la suppression des parlemens. Ce sera donc une grande question à éclaircir pour l'histoire, et dont nous laissons la solution à nos neveux, de savoir si la postérité de Trinquelague devra compter vingt-sept ans de noblesse de plus ou de moins. Lorsque le ministère commença à compter l'opinion publique pour quelque chose dans ses choix (janvier 1817), il retira à M. Trinquelague la place de sous-secrétaire-d'état à la justice, dans l'exercice de laquelle il avait suspendu le cours des lois destinées à punir les assassins, qu'il avait constamment défendus dans la chambre des députés; mais par une de ces misérables concessions dont le gouvernement des Bourbons s'est toujours montré prodigue, toutes les fois qu'il s'est agi de frapper la faction anti-nationale, Trinquelague a été appelé en même temps au conseil-d'état, en service ordinaire; et, le 19 avril 1818, une ordonnance l'a nommé conseiller à la cour de cassation, en le faisant passer en service extraordinaire. Le ministère français paraissant décidé, en mai 1820, à reprendre autant que les circonstances et l'indignation nationale le lui permettront, le système de 1815, il est probable que la carrière du *noble* Trinquelague ne s'arrêtera pas aux honneurs obscurs de la cour de cassation, où règne d'ailleurs un esprit de justice et de sagesse qui s'accorde mal avec le sien.

TRIP (Albert-Dominique), lieutenant-général au service des Pays-Bas, naquit à Groningue en 1776. Il entra au service, comme cadet, en 1791, et fut nommé enseigne l'année suivante. En cette qualité, il se trouva au siége de Landrecies, et assista à la bataille qui fut livrée à cette époque aux environs de Waterloo. Lors de la réorganisation de l'armée hollandaise en 1795, il fut nommé lieutenant en premier. Embarqué l'année suivante au Texel, et eut part aux combats qui se livrèrent en 1799, en Nord-Hollande, lors de la descente des Anglais et des Russes sur les côtes de cette province. M. Trip resta dans les grades inférieurs jusqu'en 1806, époque à laquelle le roi de Hollande, l'ayant d'abord admis comme capitaine dans sa garde, le nomma ensuite chef d'escadron aux grenadiers à cheval. En 1808, il obtint le grade de colonel, avec le commandement du deuxième régiment de cuirassiers, et fut nommé écuyer du roi. Le colonel Trip se trouva avec son régiment à la prise de Stralsund, en 1808, et contribua à la défaite de Schill. Sa conduite dans cette affaire lui valut, de la part du roi de Danemarck, la croix de l'ordre de Danebrog. Ayant été décoré de l'ordre de l'union, lors de son institution, il en fut nommé commandeur en 1810. En sa qualité d'écuyer, le colonel Trip accompagna le roi Louis à Paris lors du dernier voyage qu'y fit ce prince, peu de temps avant son abdication au trône de Hollande. Ce pays ayant été réuni à la France, le colonel Trip suivit le sort de ses frères d'armes, et passa dans les rangs de l'armée française. Il conserva son régiment, qui devint le 14ᵉ de cuirassiers. Dans la campagne de Russie, il fut blessé au passage de la Bérésina, lors de la retraite de l'armée française. Chevalier de la légion-d'honneur en 1811, il fut promu au grade d'officier en 1813, après la bataille de

Dresde, où il déploya beaucoup de bravoure. Sa patrie ayant recouvré son indépendance en 1813, le colonel Trip s'empressa d'offrir ses services au prince souverain, qui rendant justice à ses talens militaires, le nomma son aide-de-camp. Les événemens de 1815 ayant amené une grande promotion dans l'armée des Pays-Bas, M. Trip fut nommé général-major, et se distingua en cette qualité à la bataille de Waterloo, à la tête d'un corps de cavalerie. En 1816, il se vit élevé au grade de lieutenant-général, et fut chargé d'une mission extraordinaire pour St.-Pétersbourg, afin d'annoncer à l'empereur Alexandre la naissance du premier fils de l'héritier de la couronne des Pays-Bas. Cette mission honorable lui valut la grande croix de l'ordre de Ste.-Anne. Peu après son retour, le commandement en chef de la cavalerie lui fut confié, et en 1820, il obtint celui de la 1re division territoriale, dont le quartier-général est établi à Utrecht. Le général Trip est commandeur de l'ordre militaire de Guillaume.

TRONCHET (François-Denis), né à Paris en 1726, avait été destiné au barreau, dès sa jeunesse, et reçu avocat au parlement de Paris, où il jouissait, depuis long temps, de l'estime universelle que lui avaient conciliée ses rares connaissances, sa parfaite intégrité, et la réunion de toutes les qualités sociales. Les états-généraux ayant été convoqués, l'opinion publique appela Tronchet, en mars 1789, à représenter et à défendre dans cette assemblée les intérêts du tiers-état de la généralité de Paris. Il se fit peu remarquer à la tribune et ne rechercha point l'influence; mais toutes ses opinions avaient un caractère de mesure et de raison qui leur donnait un grand poids. L'assemblée ayant arrêté, dans la séance du 6 juillet 1789, qu'un comité de constitution serait formé dans son sein, Tronchet en fut nommé membre. Le 12 octobre, à la suite et à l'occasion des funestes événemens des 5 et 6 de ce mois, il annonça « que les districts de Paris n'avaient ni désiré ni demandé la translation de l'assemblé nationale et du roi dans cette ville, et que, consultés sur cet objet, ils n'avaient point délibéré. » En novembre, il proposa d'autoriser provisoirement les villes à nommer, elles-mêmes, leurs municipalités. Le 28 avril 1790, il parla contre l'établissement du jury et pour la permanence des juges; et fit décréter que ceux de première instance seraient sédentaires. Le 24 mai, lors de l'organisation du tribunal de cassasion, il proposa de donner à ce tribunal, le titre de *cour suprême*, et de le composer de deux chambres permanentes. En janvier 1791, il réclama contre l'insertion de son nom sur la liste des membres du club monarchique, fondé par M. de Clermont-Tonnerre. Elu président, le 30 mars 1791, il annonça le 2 avril, à l'assemblée, la mort de Mirabeau. Louis XVI et sa famille ayant été ramenés le 25 juin, à Paris, qu'ils avaient quitté secrètement dans la nuit du 20 au 21, Tronchet fut désigné le même jour par l'assemblée, comme l'un des trois commissaires chargés de recevoir les déclarations du roi et de la reine sur leur départ. Le 27, il communiqua leurs déclarations à l'assemblée. Le 28, il s'opposa à ce qu'un député pût être choisi pour gouverneur de l'héritier du trône. Lors de la révision de l'acte constitutionnel (août 1791), il proposa de reconnaître le droit imprescriptible du peuple à la révision de sa constitution, mais en lui déclarant, au nom de l'assemblée, que son intérêt l'invitait à suspendre ce droit pendant 30 ans; quelques jours après, néanmoins, il provoqua lui-même la suppression de cet article. La session de l'assemblée constituante terminée, Tronchet se renferma dans son cabinet, et s'occupa de son ancienne profession sans prendre aucune part aux affaires publiques. C'est là que, sur le refus de Target, les souvenirs de Louis XVI, prisonnier, vinrent le chercher pour lui confier l'honorable mission de le défendre; il l'accepta, sans se dissimuler les dangers dont elle était accompagnée. Dans cet acte solennel, le courage de Tronchet fut simple, sans ostentation, digne du sentiment qui l'avait dicté. Plus confiant néanmoins dans son zèle que dans ses forces, il demanda l'adjonction de Desèze. Le 26 décembre 1792, réuni à ses collègues Malesherbes et Desèze, il accompagna Louis à la barre de l'assemblée; et, dans la séance du 17 janvier 1793, où la peine de mort fut prononcée, il prit la parole, et présenta des observations sur la rigueur des formes du jugement qui venait d'être rendu. Nous ne répéterons point ici celles que nous avons consignées ailleurs sur ce procès, où tous les genres de passions, la haine, la vengeance, l'enthousiasme, se réunirent pour

dicter un jugement par lequel tous les droits, toutes les garanties assurés par la constitution à Louis, considéré comme roi, étaient hautement violés : et par lequel aussi, en ne le considérant que comme simple particulier, on le plaçait encore hors de la protection des dispositions du code pénal commun à tous les Français. Contradictions barbares, inexplicables, qui sans doute feraient frémir aujourd'hui la plupart de ceux qui ne les aperçurent pas alors, et dont il ne faut chercher la cause que dans l'esprit de délire, d'exaltation, de défiance et d'effroi qui présidait à tous les actes de ces désastreuses époques, et qui, bientôt après, entraîna la convention à porter sur elle-même des mains parricides. Nous aimons à le croire : ces observations profondement gravées dans le cœur de quiconque place la justice avant toutes les considérations politiques, ne trouveraient plus maintenant un seul contradicteur parmi les amis éclairés de la liberté. Malgré les recherches dont Tronchet fut quelque temps l'objet sous le règne de la terreur, il ne paraît pas cependant que les décemvirs aient jugé à propos de répandre son sang, car son asile était connu de quelques-uns d'entre eux. Nommé, en septembre 1795, par le département de Seine-et-Oise, député au conseil des anciens, il en fut élu président le 2 frimaire an 4 (23 novembre 1795), et se montra constamment fidèle, dans les nombreuses discussions auxquelles il prit part, aux principes de modération et de liberté qu'il avait professés dans tout le cours de sa carrière politique. Une commission ayant été chargée, sous le gouvernement consulaire, de préparer un travail sur le code civil, elle demanda et fut autorisée à s'adjoindre Tronchet, qui entra, vers la même époque, dans le tribunal de cassation, où ses profondes connaissances furent si souvent utiles, et dont il devint une des principales lumières. Appelé en 1801, tout à-la fois par le premier consul, le corps-législatif et le tribunat, au sénat conservateur, Tronchet, déjà âgé de 75 ans, éprouva une vive émotion en apprenant l'honorable unanimité de vœux et de volontés qui l'avait appelé à faire partie du premier corps de l'état. Pourvu, en nivôse an 11 (janvier 1803), de la sénatorerie d'Amiens, il termina, le 10 mars 1806, une carrière qu'il avait pendant 80 ans, rendue illustre par de grands talens, la réunion de toutes les vertus sociales, et le plus noble dévouement au malheur.

TRONCHON (Nicolas), riche cultivateur, et propriétaire à Lafosse-Martin, près de Senlis, est, depuis trente ans, attaché avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie, aux principes de la révolution de 1789, réclamés et soutenus par le vœu unanime de la France. Elu, dès 1790, membre du conseil-général du département de l'Oise, il fut, à la même époque, nommé administrateur de ce département, et appelé, en septembre suivant, par ses concitoyens, à l'assemblée législative, où il défendit, avec chaleur, les intérêts constitutionels, qu'il ne séparait point de ceux de la liberté. Le 23 juillet 1792, il s'éleva contre Manuel dont il blâma la conduite dans la journée du 20 juin; demanda que Rœderer, procureur-syndic du département de Paris, fut mandé à la barre pour donner des éclaircissemens sur les motifs qui avaient décidé la suspension du maire et du procureur de la commune (Pétion et Manuel); et s'opposa à ce que la suspension de ce dernier fut levée. Le 10 août, lorsque la famille royale était encore à la barre, pressée par la multitude qui la poursuivait, M. Tronchon reçut le prince royal dans ses bras, et l'introduisit dans l'intérieur de la salle. Après cette catastrophe, son courage ne l'abandonna point; il s'opposa jusqu'au dernier instant de son existence politique aux ravages, toujours croissans de l'anarchie; rentra ensuite dans ses foyers; et ne parvint qu'avec peine à se soustraire aux fureurs de 1793-94. Depuis cette époque jusqu'en 1815, Tronchon, étranger aux partis comme aux intrigues politiques, s'occupa uniquement d'agriculture, et éleva de nombreux troupeaux de mérinos. Elu, après le retour de Bonaparte, membre de la chambre des représentans, par le département de l'Oise où il a passé sa vie et dont il est si bien connu, il fut, après la seconde restauration, appelé de nouveau, par ses concitoyens, à l'honneur de les représenter, dans la chambre des députés; mais les opinions s'étant partagées entre lui et l'un des plus fougueux adversaires de la cause nationale (le comte de Kergorlay), et les partisans de ce dernier ayant abandonné l'assemblée électorale à l'instant de se voir vaincus, cette assemblée, n'étant plus en nombre suffisant pour

procéder à de nouveaux choix, se sépara lorsqu'il y avait encore deux députés à élire. En 1817, l'immense majorité des électeurs se réunit pour porter M. Tronchon à la chambre, et cette fois aucun concurrent ne divisa les voix. Représentant de la nation, il s'est montré aussi ardent constitutionnel qu'aux époques les plus périlleuses de la monarchie, et vote constamment avec les amis de la liberté. Toutefois, la courageuse conduite de Tronchon, en août 1792; l'inébranlable persévérance avec laquelle il n'a cessé de défendre les principes amis de l'ordre et de la monarchie, et les dangers auxquels sa fidélité a ses principes l'a exposé pendant la tourmente révolutionnaire, n'exempte pas cet homme de bien des odieuses imputations d'un ministère dont la calomnie est l'arme familière, et qui s'efforce de flétrir tous ceux qu'il ne peut corrompre; c'est assez dire que M. Tronchon est proscrit par lui comme *libéral*.

TRONÇON-DU-COUDRAY (GUILLAUME-ALEXANDRE), né à Reims en 1753, était avocat au parlement de Paris, avant la révolution. Il plaida avec distinction, en 1789, dans une cause célèbre, instruite au parlement de Rouen, et commença ainsi sa réputation. Nommé d'office, le 12 octobre 1793 pour défendre, conjointement avec Chauveau-Lagarde, l'infortunée Marie-Antoinette, traduite en jugement devant le tribunal révolutionnaire, Tronçon fut arrêté, après la mort de cette princesse, sous prétexte d'avoir été instruit par elle de faits importans au salut de la république; et remis, peu de temps après, en liberté, par un décret de la convention nationale, à la suite d'un interrogatoire qui démontra la fausseté des imputations élevées contre lui. En frimaire an 3 (fin de novembre 1794), il fut chargé de la défense de quelques uns des anciens membres du barbare comité révolutionnaire de Nantes. Député, en l'an 4 (20 mai 1796), par le département de Seine-et-Oise, au conseil des anciens, il y acquit beaucoup d'influence; s'attacha au parti, connu dès lors sous le nom de *Clichien;* et se prononça souvent avec force, mais cependant sans sortir des bornes apparentes de la modération, contre les opérations du gouvernement. Chargé du fameux rapport relatif à la marche des troupes appelées vers Paris par le directoire, aux approches du 18 fructidor (rapport qui fut loin de répondre à l'effet que son parti en attendait), cette circonstance détermina les mesures de rigueur qui furent prises contre lui après cette journée, et l'inscription de son nom sur les listes de déportation. Embarqué à Rochefort pour être conduit à la Guyane française, Tronçon, déjà malade, ne put résister long-temps à ses chagrins et à l'insalubrité du climat; il mourut à Cayenne le 22 juin 1798, à peine âgé de quarante-cinq ans. C'était un honnête homme et un bon citoyen, digne d'une meilleure destinée.

TROUVÉ (Le baron CLAUDE-JOSEPH), né le 24 septembre 1768, à Chalonnes, dans l'Anjou, fit de bonnes études au collége d'Harcourt. Attaché, en 1791, au *Moniteur*, dont il devint rédacteur en chef après le 9 thermidor, Trouvé fit représenter en 1795, au théâtre Feydeau, une tragédie de *Pausanias*, qui n'était que le drame du 9 thermidor, et qui dut presque tout son succès à cette circonstance et à quelques vers heureux, où il peignait avec assez d'énergie les horribles scènes de la terreur. Nommé, lors de l'établissement de la constitution républicaine de l'an 3 (6 brumaire an 4; 28 octobre 1795), secrétaire-général du directoire exécutif, par la protection de Reveillère-Lépeaux, l'un de ses membres, Trouvé donna sa démission au bout de quelques jours, pour reprendre la rédaction du *Moniteur*. La république n'avait pas alors de partisan et de défenseur plus dévoué que lui; articles politiques, littéraires, vers de toute espèce, tout ce qui portait la signature de Trouvé, était brûlant de républicanisme. La table alphabétique du *Moniteur* est, à cet égard, un témoin difficile à récuser, et qui dispensera de longues recherches ceux de nos lecteurs qui voudront acquérir une preuve de plus de la mobilité de principes et d'opinions du républicain-ultra-royaliste dont nous publions la notice. Reveillère-Lépeaux, dont l'intérêt pour Trouvé était toujours le même, se chargea de son établissement; lui fit épouser, en 1796, la fille de M. André Thouin, administrateur du jardin des plantes; et le fit nommer, par le directoire, secrétaire de légation à la cour de Naples, près de laquelle il fut accrédité, six mois après, en qualité de chargé des affaires de France. Ce fut pendant cette mission

qu'il composa une *Ode*, qui ne manquait pas de quelqu'énergie, contre ceux qu'il appelait alors les *conspirateurs du* 18 *fructidor*. La bienveillance de Reveillère-Lépeaux ne se borna pas à ces premières faveurs, et quoique Trouvé n'eut encore qu'une bien faible expérience des affaires, il fut chargé, en mars 1798, d'une mission difficile, et pour l'accomplissement de laquelle il eût fallu une autre réputation, d'autres talens et surtout un autre caractère. Il avait pour instructions de donner à ce nouvel état une constitution, calquée sur celles de France et de la nouvelle république romaine, et de nommer un directoire et des conseils législatifs, dont les membres, qui lui étaient désignés de Paris, n'eussent pas réuni les vœux et les suffrages de leurs concitoyens, quand bien même les moyens violens employés pour les porter au pouvoir, n'eussent pas indigné un peuple généreux qui commençait à sentir le prix de son indépendance, et voulait jouir du droit le plus cher aux hommes libres, celui d'être gouverné par des magistrats de leur propre choix. A la suite de l'irritation violente causée par les bruits répandus dechangemens prochains dans l'organisation du gouvernement de la république cisalpine, des placards et des libelles furent répandus contre Trouvé, et il fut dénoncé, par le général Lahoz, comme réunissant chez lui un comité de scélérats et de novateurs, qui conspiraient contre la constitution de la république. Les changemens, si longtemps prévus et redoutés, s'étant réalisés, et Trouvé ayant fait connaître son nouveau plan de constitution et envoyé la liste des législateurs choisis par lui, l'indignation ne connut plus de bornes; son caractère et son autorité furent méconnus; et le directoire français se vit dans la nécessité de sacrifier son agent au cri universel qui s'éleva contre lui. Rappelé de Milan en vendémiaire an 7 (octobre 1798), il fut remplacé par Fouché, qui arriva dans cette ville le 22 du même mois (13 octobre). Avant de partir pour la France, Trouvé exprima à une députation des deux conseils établis par lui, ses vœux pour la prospérité du peuple cisalpin. Il ne fit qu'un très-court séjour à Paris, et fut presqu'aussitôt nommé ministre plénipotentiaire près de la cour de Wurtemberg, où le ministre anglais Paget l'accusa d'être venu dans l'intention de révolutionner les états du duc, et d'où la guerre l'obligea de se retirer, en février 1799. Sommé, à cette époque, de quitter sur-le-champ l'Allemagne, Trouvé revint en France, où, à la suite de la révolution du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), qui avait expulsé ses protecteurs du directoire, il devint l'objet des plus violentes dénonciations de la part de Bertrand du Calvados et de celle de Briot, qui fit rendre, par le conseil, une résolution tendante à envoyer un message au directoire, pour connaître le résultat des poursuites qu'il avait dû diriger contre l'ex-ambassadeur. Le directoire ayant répondu qu'il avait chargé le ministre des relations extérieures de faire un rapport sur cet objet, l'affaire en était à ce point, lorsque les événemens du 18 brumaire vinrent délivrer Trouvé des dangers de sa situation. Il chanta Bonaparte comme il avait chanté la convention et le directoire; et comme son ancien protecteur Revellière était alors sans crédit, il s'en créa de nouveaux, et parvint, lors de l'établissement du gouvernement consulaire (4 nivose an 8; 26 décembre 1799), à se faire nommer membre du tribunat qui fut installé le 1er janvier 1800. Il siégea dans cette assemblée, jusqu'au mois de juin 1803, époque où le premier consul le nomma préfet du département de l'Aude, qu'il administra jusqu'à l'époque où les Bourbons furent rétablis sur le trône de France. A la première nouvelle qu'eut Trouvé des événemens de Paris, l'historiographe de la convention, l'ambassadeur du directoire, le tribun du consulat, et le préfet de l'empire, n'eut rien de plus pressé que d'offrir ses services à celui, qu'à la fin de l'an 3, il désignait sous le nom de *prétendu Louis XVIII*. Il manœuvra même avec tant d'adresse, dans les mois de mai et d'octobre 1814, qu'il parvint à inspirer à *Monsieur* et au duc d'Angoulême, qui passaient alors à Carcassonne et à Montpellier, et que la nécessité rendait peu difficiles dans le choix de leurs nouveaux amis, une confiance entière dans son dévouement. Il était à Paris, par congé, quand le *Moniteur* du 7 mars annonça le débarquement de Bonaparte. Un moment incertain sur le parti qu'il avait à prendre, Trouvé calcula toutes les chances, et partit le même jour pour sa préfecture. Rappelé à Paris, au com-

mencement d'avril, il y jouit d'une profonde tranquillité pendant les cent jours; se fit présenter au roi, à St-Denis, le 8 juillet suivant, jour où ce prince rentrait à Paris; et fut rétabli dans ses fonctions de préfet de l'Aude. Trouvé pensa, comme tous les transfuges, que ce ne serait qu'à force d'exaltation et d'excès, qu'il pourrait faire oublier son zèle à servir tous les gouvernemens qui avaient précédé le rétablissement des Bourbons; aussi son *royalisme* ne connut-il ni bornes, ni mesures; il parut avoir entièrement renoncé à toutes les idées sages et raisonnables qui tempèrent le pouvoir en le fortifiant, et embrassa, avec une sorte de démence, ces extravagantes doctrines d'une faction qui, protestant sans relâche contre les progrès de la raison humaine, pense pouvoir ramener la France et l'Europe aux ténèbres du douzième siècle, et ne voit pas, que quatre cents ans après la découverte de l'imprimerie, qui, en disséminant la raison et les lumières dans toutes les conditions de l'état social, a donné à chacune le sentiment de ses droits et de sa force, il est impossible de gouverner long-temps les hommes d'après les mêmes principes et par les mêmes moyens qu'avant cette époque. Trouvé se ressentit l'un des premiers de la salutaire influence de l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui venait de dissoudre une chambre factieuse, et lui-même fut destitué le 26 du même mois. Sans fonctions, depuis cette époque, on a appris, sans étonnement, en 1819, qu'il s'était fait sacristain du vicomte de Châteaubriand, et qu'il était chargé de la rédaction du *Conservateur*, dans lequel il nous serait difficile de voir une continuation du *Moniteur* de 1794, 95 et 96. Nous voudrions, pour l'honneur de M. Trouvé, n'être pas obligés de le compter parmi ces hommes qui, tels que certains ministres de Louis XVIII qu'on a vus, depuis trente ans, s'attacher à tous les gouvernemens qui ont voulu d'eux, et par choix au plus oppressif de tous, avouent aujourd'hui, dans l'excès de leur humilité, « qu'ils se sont constamment trompés, et qu'il n'y a de bon, de légitime et de durable, que le gouvernement qu'ils servent maintenant. » Puisse ce gouvernement ne pas tromper leurs espérances, et les forcer ainsi, en reconnaissant une fois encore leur erreur, à porter à celui qui prendrait sa place, les vœux, l'encens et les services que ces homme d'état, dont l'ineptie et la bassesse étonnent l'Europe, tiennent toujours en réserve pour le plus fort. Outre les innombrables articles de journal dont M. Trouvé a rempli les éternelles colonnes du *Moniteur*, on a de ce fécond écrivain : *Ode à l'égalité*, 1792. —*Hymne sur la prise de Toulon*, 1793. —*La mort à tout esclave anglais*; chant de guerre dont il fit hommage à la convention, avec cette épigraphe : *Delenda est Carthago*, an 2 (1794).—*Hymne à l'Être suprême* (pour la fête de Robespierre), an 2 (1794).—*Ode sur la conquête de la Hollande*, an 3 (1795)—*Pausanias*, tragédie; an 3, (1795). Plusieurs articles, qui ne manquent ni de verve ni de raison sur la déclaration du *prétendu Louis XVIII*, an 3 (1795).—*Ode sur le 18 brumaire*, an 5 (1795).—*Essais historiques sur les états de l'ancienne province de Languedoc, et sur le département de l'Aude*, 1818. Si, par un oubli très involontaire, nous avions omis quelqu'un des titres de M. Trouvé à la gratitude et à la confiance d'un parti, qui ne doit pas être moins étonné que M. Trouvé lui-même de le compter parmi ses auxiliaires, on sait que cette *Galerie* est ouverte à toutes les justes réclamations.

TRUPHÉMI, boucher, à Nîmes, a été traduit, avec Servant, (*voyez* ce nom), en novembre 1819, après quatre ans d'impunité, devant la cour d'assises de Riom (département du Puy-de-Dôme), pour avoir massacré, le 1er avril 1815, un officier en retraite, nommé Bourillon, professant la religion réformée. Les circonstances de cet assassinat, pour lequel les bourreaux privilégiés de la faction ultra-royaliste avaient dédaigné de s'envelopper des ombres de la nuit, présentent des détails non moins horribles que ceux qui résultent de la procédure de Servant. Le malheureux Bourillon, arraché des bras de sa femme, traîné sur l'esplanade de Nîmes, immolé, au milieu du jour, à la vue des citoyens épouvantés, a été présenté par l'instruction et les débats de la procédure, comme un brave soldat et un excellent citoyen. Entraîné par ses assassins, qui, par une atroce dérision, le pressaient de crier *vive l'empereur*, Bourillon, frappé de plusieurs coups, tomba mort aux pieds de Truphémi. Ce monstre, conservant au milieu de cette scène d'horreur, un sang-froid plus effroyable peut-

être que le crime même, contemplait avec délices les dernières convulsions de la mort, lorsque, s'apercevant que le chapeau de sa victime était meilleur que le sien, il s'en empara comme d'un trophée de sa victoire; en fit l'échange avec le sien; et le plaça sur sa tête aux joyeuses acclamations de ses féroces complices. L'avocat de Truphémi, nommé d'office pour le défendre, n'avait rien à dire pour contester ou atténuer le crime et ses circonstances; une ville tout entière en avait été témoin; mais, de même que l'avocat de Servant, il a demandé aux jurés « si, lorsque les provocateurs étaient impunis, les agens devaient être frappés; et s'ils écraseraient le *ver de terre* tandis que les *serpens* continuaient à lever une tête menaçante. » Condamné à mort par la déclaration unanime du jury, Truphémi s'est pourvu en cassation. Un vice de formes, (car nous n'accuserons pas la cour suprême de France, d'avoir cédé à des considérations de parti,) a fait annuler la procédure, et renvoyer le coupable devant la cour d'assises de Valence (Drôme). Là, plus heureux que son complice Servant convaincu d'un crime semblable et condamné au même supplice, Truphémi n'a été condamné qu'à la peine des travaux forcés, à perpétuité. Son audace, ou plutôt sa confiance dans ses protecteurs ne l'a point abandonné; il s'est pourvu en cassation contre ce second arrêt; mais son pourvoi ayant été rejeté, le jugement a été mis à exécution; et le 27 avril 1820, cet assassin a été exposé et flétri. Oserons-nous ajouter, pour peindre dans toute son horreur le féroce délire où peut entraîner le fanatisme religieux, que lorsque ce monstre avait été arrêté, les dévotes de Nîmes, croyant voir en lui un martyr de la foi catholique, avaient fait une quête en sa faveur, et l'avaient recommandé aux prières de l'église !...

TRUGUET (Le comte LAURENT-JEAN-FRANÇOIS), pair et vice-amiral de France, est fils d'un capitaine de port, de Toulon. Il fut d'abord garde-marine, devint lieutenant de vaisseau, en 1779; puis major en 1786. Il fit, avant la révolution, les campagnes de l'Inde, sous les ordres de M. de Suffren. En 1789, il commanda le bâtiment qui porta M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et fut chargé par cet ambassadeur de renouveler le traité avec les beys d'Egypte. Nommé, en 1792, contre-amiral et commandant en chef de l'escadre de Toulon, il sortit de ce port avec l'ordre de protéger l'expédition du général Anselme sur Nice. Le 20 septembre, il mit à la voile; en octobre, il se présenta devant Oneille, et y envoya des officiers parlementaires qui furent massacrés par les paysans. Le contre-amiral Truguet demanda alors, mais inutilement, qu'on lui livrât les auteurs de cet attentat, menaçant, en cas de refus, de dévaster la campagne. Ce fut par suite de cet événement que la ville d'Oneille fut saccagée peu de temps après. En décembre, il commanda une division de la flotte que l'amiral Latouche-Tréville conduisit devant Naples. Au commencement de 1793, il mit en mer avec une escadre de vingt-six bâtimens; s'empara de l'île de Saint-Pierre, bombarda Cagliari, et y tenta une descente; mais il fut repoussé, perdit deux bâtimens par la tempête, et le reste de sa flotte fut très-maltraité. Nommé le 14 brumaire an 4 (5 novembre 1795), époque de l'établissement de la constitution républicaine de l'an 3, ministre de la marine, il mérita les éloges des amis de la république, par la sagesse de son administration et l'activité qu'il imprima à toutes les parties du service dont il était chargé. Violemment accusé par Vaublanc, dans la séance du conseil des cinq-cents du 10 prairial an 5 (29 mai), relativement au message du directoire sur les colons réfugiés aux Etats-Unis qui refusaient de rentrer dans leur patrie, il le fut de nouveau, peu de jours après, par le même député, d'avoir trompé le conseil sur la situation de St-Domingue. De nouvelles dénonciations ayant été successivement portées contre lui, par Gilbert des Molières et Boissy d'Anglas, le directoire exécutif, pour mettre fin à ces tracasseries qui avaient pour but visible de désorganiser le gouvernement directorial par les mêmes moyens dont on s'était servi, six ans auparavant, pour désorganiser celui de Louis XVI, retira le ministère de la marine à Truguet, le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797), et le nomma ambassadeur de la république à Madrid, où il reçut l'accueil le plus flatteur de Charles IV et de la reine. Plein d'esprit, de grâces et d'amabilité, Truguet forma des liaisons de galanterie par lesquelles il obtint bientôt la plus grande influence dans le cabinet espagnol, et qui le rendirent tellement re-

doutable aux ministres, par l'ascendant qu'elles lui acquirent sur l'esprit de la reine, qu'ils travaillèrent à son rappel, et l'obtinrent. Justement irrité de la lâche condescendance d'un gouvernement qui le sacrifiait, à l'instant où il en était le mieux servi, Truguet répondit avec humeur au directoire; différa d'obéir; et par une nouvelle et révoltante injustice de ce gouvernement, devenu aussi faible qu'il était tyrannique, il fut porté sur la liste des émigrés. On prétend qu'il n'avait pas moins encouru le mécontentement des directeurs, en leur écrivant que le secret de leur projet d'expédition d'Angleterre était éventé; que les Anglais savaient bien que l'Egypte en était le véritable but; et qu'ils la feraient infailliblement échouer. Après la révolution du 30 prairial (19 juin 1799), il fut rayé de la liste des émigrés, reparut dans la capitale, et entra, après le 18 brumaire, au conseil d'état, section de la marine. En septembre 1803, il fut appelé au commandement de l'escadre de Brest, et resta dans ce port jusqu'en 1804. On a attribué, avec raison, la disgrace dans laquelle il était tombé depuis cette époque, à l'opposition qu'il manifesta ouvertement lorsqu'il fut question d'élever Bonaparte à l'empire. Resté longtemps sans titre et sans activité, le vice-amiral Truguet fut nommé en 1811, par le zèle et les soins du duc d'Otrante (Fouché) avec lequel il avait conservé une liaison intime, préfet maritime en Hollande, et grand-officier de la légion-d'honneur. Après la restauration de 1814, le vice-amiral Truguet fut nommé, le 29 mai, membre de la commission chargée de l'examen des réclamations faites, par des officiers, contre des actes ou décisions de l'ancien gouvernement, et le 2 septembre, grand-cordon de la légion d'honneur. Le 24 du même mois le roi lui conféra le titre de comte. Il fut chargé, après les cent jours, de l'administration du troisième arrondissement maritime à Brest, et nommé commandeur de Saint-Louis, le 5 mai 1816. Une ordonnance royale du 22 août 1817, la maintenu sur le tableau des officiers généraux de la marine, en activité. Une ordonnance nouvelle l'a créé le 21 octobre 1818, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis; enfin le 5 mars 1819, il a été appelé à la chambre des pairs, où nous ne craignons pas d'affirmer qu'il votera toujours avec les amis de la liberté constitutionnelle. M. le comte Truguet a publié un *Traité de la manœuvre-pratique*, imprimé en 1787, à l'imprimerie établie par M. de Choiseul-Gouffier, au palais de l'ambassade française à Constantinople, in-12.

TRULLARD (Narcisse), ingénieur, fut député du département de la Côte-d'Or à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. En 1793, il fut envoyé à l'armée du Nord avec Berlier, pour la remonte de la cavalerie; se trouva à la levée du siége de Dunkerque; et fit hommage à la convention d'un boulet qui lui avait passé par-dessus la tête. Il n'entra point dans les conseils après la session, et le directoire l'employa en qualité de son commissaire.

TUROT (Joseph), secrétaire-général du ministère de la police en l'an 7 (1799), remplissait ces fonctions à l'époque des 18 et 19 brumaire an 8 (9 et 10 novembre 1799). Il prit un part active à la révolution qui s'opéra à cette époque, et continua à travailler à la *Gazette de France*, dont il était propriétaire, et vendit ensuite ce journal à M. Bellemare, depuis commissaire général de police à Anvers. Après avoir perdu sa place, M. Turot entra dans une entreprise de fournitures pour l'armée d'Allemagne; fut impliqué dans des accusations relatives à cette entreprise; et traduit en 1806, devant un conseil de guerre, par ordre de l'empereur. Revenu à Paris, il y resta sans emploi pendant plusieurs années, sans pouvoir réussir à surmonter les préventions et l'éloignement que l'empereur avait conçus contre lui. Tout fut oublié, néanmoins, au retour de l'île d'Elbe, et, sur la présentation du duc d'Otrante, Bonaparte nomma Turot commissaire général de police dans les départemens du Nord. Il a conservé, depuis la restauration, le titre de *conseiller de police*; si quelqu'influence est attachée à cette qualité, M. Turot, homme d'esprit, devrait bien en faire usage pour empêcher ceux qu'il *conseille* de faire tant de sottises. Il a publié: *De l'opposition et de la liberté de la presse*, 1799, in-8, et beaucoup d'autres brochures anonymes. On connaît de lui une jolie épigramme (*voy.* Rapinat).

TURREAU DE GRABOUVILLE, député à la convention nationale, était avocat à l'époque de la révolution, et fut nommé,

en 1790, administrateur du département de l'Yonne, qui l'élut, en septembre 1792, député suppléant à l'assemblée, législative, où il ne prit point séance, et en 1792, député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Dès les premières seances de cette assemblée il prit place à la montagne; s'y fit remarquer par la violence de ses opinions; et fut un des plus ardens provocateurs des attentats des 31 mai et 2 juin 1793. Il acquit, dans ses sanglantes missions à l'armée del'Ouest, une célébrité bien plus funeste encore, et s'y montra l'un des plus furieux partisans du système de dévastation de ce malheureux pays, dont il fit, selon les propres expressions de sa correspondance *une grande illumination*. Il eut, néanmoins, le courage de se plaindre à la convention et au comité de salut public, de la destitution des généraux Canclaux et Aubert du Bayet, également connus par leurs talens, leur patriotisme, et leur désir de ménager le sang français, dans les deux partis. Maintenu dans sa mission, il se montra de plus en plus barbare, dans l'exécution des instructions du comité de salut public. Accusé d'avoir fait massacrer des patriotes à Noirmoutiers. Carrier, son collègue et son complice, prit sa défense. De retour dans la convention aussitôt après le 9 thermidor, cet homme cruel osa se prononcer contre le terrorisme dont il avait été l'un des plus redoutables agens, et fit décréter dès le 14 de ce mois, l'arrestation de Fouquier-Tinville, et sa traduction au tribunal révolutionnaire. Quelques mois après, oubliant le sang que lui-même avait fait couler, il ne craignit pas d'élever la voix contre Joseph Lebon, aussi barbare et plus fanatique que lui, et de dire à ce monstre, qui, dans la séance du 27 messidor an 3 (15 juillet 1795) où fut rendu contre lui le décret d'accusation, cherchait sa justification dans le tableau des crimes de quelques-uns de ses collègues : « Scélérat, peins-toi toi-même. » Nommé commissaire près l'armée d'Italie, il écrivit à la convention pour se disculper d'avoir été, en Bretagne, le complice des cruautés du général Turreau, son parent. Ce devait être assez pour Turreau, d'avoir soustrait sa tête à l'échafaud sur lequel ses complices avaient laissé la leur; il n'eût pas dû prétendre à reconquérir l'estime que sa conduite avait pour jamais aliénée de lui; aussi tous ses efforts furent-ils inutiles; sa justification ne convainquit personne. N'ayant pu, après la session, se faire réélire au conseil des cinq-cents, ni par la convention, ni par les départemens, il fut nommé par le directoire, son commissaire, à l'effet de faire rejoindre les conscrits et réquisitionnaires du département de la Seine. Il mourut quelque temps après, dans l'obscurité.

TURREAU-DE-LINIÈRES (Le baron), lieutenant-général des armées françaises, était capitaine d'infanterie à l'époque de la révolution. Loin d'imiter le funeste exemple que lui donnaient ses compagnons d'armes, en portant leur épée chez l'étranger, il s'attacha franchement à la cause de la liberté, et obtint un avancement rapide, à une époque où l'émigration dégarnissait tous les jours les rangs de l'armée. Employé en 1792, sous Beurnonville, à l'armée de la Moselle, il passa en 1793, en qualité d'adjudant-général chef de brigade, à celle de la Vendée. Devenu bientôt général de brigade, puis général de division, il partit pour prendre le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, d'où il fut rappelé pour commander en chef dans l'Ouest. Il exécuta, dans ce malheureux pays, toutes les mesures atroces, prescrites par le comité de salut public; annonça la mort de Laroche-Jacquelein; la destruction de 6000 rebelles; l'arrestation et le supplice de la Cathelinière. Dénoncé, aussitôt après le 9 thermidor, par Merlin de Thionville, pour ses cruautés dant l'Ouest, Billaud-Varennes déclara que le comité de salut public avait ordonné sa suspension. Alquier ayant produit contre lui, le 7 vendémiaire an 6 (28 septembre 1794), un ordre de massacres expédié au général Moulins, le décret d'arrestation demandé à la presqu'unanimité, fut à l'instant rendu. Il publia alors une justification de sa conduite, qu'il appuyait sur les ordres du gouvernement. D'abord traduit devant le directeur du jury de Tours, Merlin de Thionville demanda qu'il fut jugé par un conseil de guerre; le directoire ayant pris un arrêté conforme à cette proposition, Turreau fut mis en jugement et acquitté, après une fort longue détention. Après le supplice de Babœuf, (5 prairial an 5; 25 mai 1797), il adopta un des enfans de ce condamné. En 1800, le premier consul le

remit en activité, et lui confia le commandement d'une division de l'armée de réserve. Il commanda ensuite dans le Valais, et fut chargé d'y maintenir la tranquillité. Nommé, en 1804, ministre plénipotentiaire près les États-Unis d'Amérique, et grand officier de la légion-d'honneur, il resta en Amérique jusqu'en 1810; revint alors en France, et fut employé en Allemagne. Il commandait encore à Marienberg, dans le grand-duché de Wurtzbourg, à l'époque de la restauration, et réunit, le 2 mai 1814, les officiers-généraux bavarois pour célébrer la paix et le rappel de Louis XVIII. Il a publié, sous le gouvernement des cent jours, une nouvelle édition de ses *Mémoires historiques sur la guerre de la Vendée*. Dans les derniers jours de juin 1815, la commission de gouvernement l'a chargé de la défense de la rive gauche de la Seine, et nommé, le 2 juillet, commissaire de l'armée française pour l'exécution de la convention, qui fut conclue le 3 juillet, et que les alliés et les Bourbons ont violée immédiatement dans la plus importante de ses dispositions, la sûreté des personnes. Le général Turreau, devenu, depuis cette époque, entièrement étranger aux affaires, s'est retiré dans une terre qu'il possède à Conches (département de l'Eure).

TYDEMAN (Meinard), professeur à l'université de Leyde, est né le 20 mars 1741, à Zwol. Son père, lieutenant-colonel d'infanterie, aimait les lettres, et en inspira le goût à son fils, lequel, après avoir fait de bonnes études à l'athénée de Deventer et à l'académie d'Utrecht, fut en cette ville gradué en droit, en 1762, en soutenant une dissertation *de L. Ulpii Marceli Icti vitâ et scriptis*. Cette dissertation obtint l'honneur d'être insérée au *Thesaurus novus dissertationum in academicis belgicis habitarum*, de Oelrichs. M. Tydeman ne s'appliqua à la pratique de la jurisprudence que très-peu de temps, ayant été nommé en 1763, recteur des écoles latines à Leeuwarden, où il publia un discours, par lequel il entra en fonctions, intitulé: *Oratio de copulanda literarum et morum elegantia*. Il y resta jusqu'en 1765, époque à laquelle il fut appelé à la chaire d'histoire, d'éloquence et de langue grecque à l'académie de Harderwyk. Son discours d'entrée en fonctions est intitulé: *Oratio de necessario historiarum, eloquentiæ et linguæ græcæ in Belgicâ studio, ad egregium ejus civem formandum*. Il est digne de remarque que le traitement du professeur Tydeman ne montait alors qu'à 750 florins, somme qui suffirait maintenant à peine à un précepteur d'une école latine. Professeur de jurisprudence naturelle en 1766, à l'académie d'Utrecht, il entra en fonctions par un discours *De finibus jurisprudentiæ naturalis regendis*. Il s'y occupa à corriger les traductions hollandaises des *Voyages de Shaw*; des *Élémens de jurisprudence naturelle de Pestel*; des *Voyages de Bjornsthal*; et à composer une préface pour la traduction hollandaise des *Voyages de Chandler*; et des mélanges pour les *Vaderlandsche letter-oeffeningen*, écrit périodique destiné aux belles-lettres. Il y publia encore *Syntagma dissertationum ad philosophiam moralem pertinentium*; une nouvelle édition de Grotius *De jure belli ac pacis*, édition très-estimée, et un manuel de jurisprudence (*Enchiridium studiosi jurisprudentiæ*). Les dissentions civiles de 1786 et 1787 rendirent le séjour de la ville d'Utrecht, où était le foyer des patriotes, très-difficile à M. Tydeman, qui était grand partisan de la cause du stathouder, et le déterminèrent à accepter la chaire de jurisprudence à Harderwyk; le professeur J. Valckenaer (*voy.* ce nom) lui succéda à Utrecht. Après la révolution de 1787, qui rétablit l'autorité du stathouder, le professeur Tydeman retourna à Utrecht, où il resta jusqu'en 1790, époque à laquelle il fut nommé greffier des états de la province d'Over-Yssel, place dont il donna sa démission au mois de janvier 1795, après la révolution opérée en faveur du parti anti-stathouderien. Il s'établit alors à Campen, et y donna des leçons particulières sur l'histoire et la jurisprudence, jusqu'en 1801; il fut alors appelé à Leyde, et chargé de la rédaction du catalogue de la bibliothèque de l'université. En 1814, le prince souverain des Pays-Bas le nomma professeur sans désignation de faculté, et, dans l'année suivante, professeur *emeritus*. M. Tydeman est membre de l'institut des Pays-Bas, de l'académie de Bruxelles et de plusieurs autres sociétés savantes. C'est un homme d'une grande érudition, et qui, indépendamment des ouvrages qu'on vient de citer de lui, est encore auteur d'une foule d'opuscules et d'an-

nales très savantes et judicieuses, insérées dans les *Annales des sciences* de Meerman et dans d'autres écrits périodiques de la Hollande.

TYDEMAN (Henri-Guillaume), fils du précédent, professeur de jurisprudence à l'université de Leyde, naquit à Utrecht le 25 août 1778. Il fit ses études de droit à Leyde, et y fut gradué en 1799, en soutenant une dissertation *De rebus judicatis non rescindendis*. Nommé, en 1802, professeur dans la même faculté à l'athénée de Deventer, il entra en fonctions le 3 juin de la même année, et prononça à cette époque un discours intitulé : *Oratio de eo quod nimium est in studio juris romani*. L'année suivante il fut appelé à la chaire du droit civil moderne à l'académie de Franeker, et en prit possession le 13 juin par un discours *De jure romano justiniano per benignam Dei providentiam ad salutem generis humani opportune instaurato*. Il publia ensuite, en 1807, une traduction de l'ouvrage allemand du professeur von Schlozer, intitulé : *Théorie de la statistique*; en 1808, une autre traduction, également de l'allemand, d'un *Traité sur les frais de procédures, par Weber et Martin*; en 1811, *Mélanges de jurisprudence*

M. Tydeman est encore auteur d'un *Mémoire sur Apollonius de Thiane*, dans lequel il a eu pour collaborateur M. le professeur de théologie Lootze. Ce mémoire a été couronné par la société des sciences de la Zélande. La même société lui a accordé un prix pour son *Mémoire sur les dissensions civiles entre les partis dits Hoekschen et Kabelajauwschen*. M. Tydeman publie avec M. le professeur van Kampen un ouvrage, destiné à recueillir les petits écrits qui sortent de temps en temps des plumes des savans de son pays, et qui méritent d'être conservés; cet ouvrage a pour titre : *Mnémosyne*. Dans ce recueil on trouve, entre beaucoup d'autres bonnes pièces, une dissertation du professeur Tydeman lui-même, sur l'invention de l'imprimerie. L'auteur est partisan de l'opinion de ceux de ses compatriotes qui attribuent cette invention à Laurent Koster de Harlem (*voy* Koning et Scheltema). M. Tydeman a encore publié, avec M. Meyer (*voy*. ce nom), des *Lettres sur la législation actuelle*; ouvrage qui a été très-bien accueilli du public. M. Tydeman joint à une grande érudition un zèle ardent pour tout ce qui tient aux sciences et aux belles-lettres.

U

UILKENS (Jacques-Albert), professeur d'économie rurale à l'université de Groningue, naquit le 1er mai 1772, à Wierum, village à une lieue de cette ville, d'honnêtes cultivateurs Il eut le malheur de perdre son père, lorsqu'il n'avait que cinq ans. Sa mère s'établit alors à Groningue, et y mourut après un séjour de six ans. Les tuteurs du jeune Uilkens remarquant en lui d'excellentes dispositions, le destinèrent à l'état ecclésiastique. En 1789, il étudia à Groningue les sciences exactes en même temps que la théologie. Il fut reçu docteur ès arts libéraux et en philosophie, en 1795, en soutenant publiquement une dissertation *de atmosphæra ejusque quam exserit in vegetatibus, actione*. La même année il obtint le grade de candidat en théologie; fut nommé, en 1796, prédicateur à Lellens, et en 1798, à Eenrum, village de la province de Groningue. Pendant le temps qu'il y demeura il publia plusieurs excellens ouvrages sur l'histoire naturelle et la physique. En 1815, le roi des Pays Bas, le nomma professeur d'économie rurale à l'université de Groningue. Voici la liste de ses principaux ouvrages. *Manuel de sciences naturelles, à l'usage des écoles* (*natuur kundig school boek*), 1798. Cet écrit obtint le prix au concours ouvert par la société d'utilité publique.—*Esquisse de la connaissance de la nature*, 1799.—*Discours sur les perfections du créateur*, 1801–18, 4 vol.; ouvrage écrit avec élégance, et rempli d'excellentes observations.—*Descriptions des productions les plus remarquables de la nature, avec indication de leur utilité, principalement pour l'homme*; 1805; mémoire couronné par la société savante qu'on vient de citer.—*Histoire naturelle à l'usage des enfans*, 1807.—*Des préjugés sur l'orage*, 1808. Ces deux ouvrages

ont été publiés avec approbation de la même société. — *Manuel technologique*, 1809-1813, 2 vol.; le troisième est attendu avec impatience. L'utilité de ce livre a été généralement reconnu. — *Technologie, à l'usage des élèves*, 1800. — *Abrégé du catéchisme de la nature*, par Martinet (*voy.* ce nom), 1812. — *Sur le magnétisme animal*, 1814. — *De l'utilité des insectes*, mémoire couronné par la société d'utilité publique, 1815. — *De l'influence de l'économie rurale sur le maintien et le bonheur de la société*, discours qu'il prononça, lorsqu'il entra en fonctions du professorat, dont il fut honoré en 1815. M. Uilkens est membre des sociétés savantes de Harlem, de Zélande et de l'institut. On estime en lui non-seulement sa vaste érudition, un tact sûr, un esprit pénétrant, mais une modestie et une simplicité de mœurs, qui rehaussent l'éclat de ses talens.

URRUTIA (Don N.), né en Biscaye, embrassa de bonne heure l'état militaire, s'éleva, par ses services, au rang d'officier-général, et fut enfin nommé capitaine-général de Navarre. Lors de la guerre avec la France en 1793, ayant été appelé au commandement de l'armée cantonnée dans son gouvernement, il dirigea, pendant cette année et la suivante, les opérations militaires avec une alternative de bons et de mauvais succès. Désigné en 1800 pour commander, sous les ordres du prince de la Paix, l'armée qui devait marcher contre le Portugal, il refusa hautement cette mission, qu'il qualifia de honteuse. Le favori tout-puissant ne laissa pas ce refus impuni, et Urrutia fut exilé en Biscaye, sa province natale, où le chagrin et le ressentiment lui causèrent une maladie à laquelle il succomba quelques mois après.

UXBRIDGE (Henri-William Paget, marquis d'Anglesey), pair d'Angleterre, est né le 17 mai 1768. Au commencement de la guerre de la révolution française (1793), il leva à ses frais un régiment d'infanterie, et obtint le rang de lieutenant-colonel. Quelque temps après il s'embarqua pour Guernesey avec son régiment, et, en 1794, rejoignit le duc d'Yorck en Flandre. A la retraite, il commandait la brigade de lord Cathcart. Il passa ensuite en Hollande avec le 7e régiment de dragons dont il venait d'être fait colonel, et se distingua par sa bravoure et son habileté dans la campagne de Hollande, si désastreuse pour les Anglais, dont il fut chargé de protéger la retraite avec sa cavalerie. A son retour, lord Paget s'occupa spécialement de la discipline de son régiment, dont il parvint à faire un des meilleurs corps de l'armée anglaise. Ayant été promu au grade de major-général, il accompagna, avec deux brigades de cavalerie, la division de sir David Baird, envoyée en Espagne pour agir de concert avec sir John Moore. Il débarqua à la Corogne en novembre 1808, et effectua sa jonction avec sir John Moore, quelques jours après, ayant éprouvé de grandes fatigues. Il se distingua dans les combats qui précédèrent l'affaire de la Corogne, et le rembarquement des Anglais (*voy.* Moore). Il paraît que, jusqu'au printemps de 1815, lord Paget ne fut pas employé activement. A cette époque, il reçut le commandement des troupes assemblées à Londres pour apaiser les tumultes excités par le bill sur les grains (*corn-bill*). Dans cette circonstance difficile, il montra tant de prévoyance et de sagesse, qu'il parvint à conserver la tranquillité publique sans avoir besoin de faire emploi des troupes qu'il avait à sa disposition. Mais ce fut à la bataille de Waterloo que le comte d'Uxbridge acquit sa plus grande réputation. Il avait le commandement de la cavalerie anglaise, hanovrienne, et de celle des Pays-Bas, ainsi que de l'artillerie à cheval. Après avoir puissamment contribué à la victoire, il fut, presqu'à la fin de l'action, atteint d'un boulet qui lui emporta la jambe. Le duc de Wellington étant venu le voir quelques heures après, et lui ayant demandé comment il se portait, il répondit : « Fort bien, à une jambe près ». En récompense de ses longs services, et surtout de ceux qu'il avait rendus dans cette circonstance, le prince-régent le créa, le 23 juin 1815, marquis d'Anglesey. Il était déjà grand-cordon de l'ordre du Bain, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse d'Autriche, et de St-Georges de Russie. Les deux chambres du parlement lui adressèrent des remercîmens publics. Ce général, à ce qu'on assure, est très-aimé des soldats, qui lui ont donné de fréquens témoignages de leur estime et de leur attachement. Le marquis d'Anglesey, alors lord Paget, eut, il y a quelques années un procès scandaleux avec un illustre

lord, dont il était accusé d'avoir séduit la femme. Le divorce fut prononcé, et lord Paget fut condamné à 20,000 livres sterling d'amende.

V

VADIER, conseiller au présidial de Pamiers, (province de Foix), avant la révolution, fut élu en avril 1789, par le tiers-états de cette sénechaussée, député aux états-généraux. Après deux ans de silence dans l'assemblée constituante, ce fut le 14 juillet 1791, après la fuite et le retour de Louis XVI, qu'il prit la parole pour la première fois dans cette assemblée, pour s'élever contre l'inviolabilité du roi; provoquer sa déchéance; et demander son renvoi, par-devant la haute cour nationale. Toutefois, dès le 16 du même mois, il protesta, que, quelle que fût son opinion sur la question de l'inviolabilité, il avait le système républicain en horreur, et jura d'exposer sa vie pour défendre les décrets. Le 23 août de la même année, il s'éleva contre le mode proposé pour former la garde constitutionnelle du roi, et demanda que tous les départemens fussent admis à l'honneur de garder le premier fonctionnaire public. On n'entendit point parler de lui, depuis la fin de la session de l'assemblée constituante, jusqu'en septembre 1792, époque à laquelle il fut élu député du département de l'Arriège, (province de Foix), à la convention nationale, où il prit place à la montagne. Il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; fut un des principaux instigateurs secrets des attentats des 31 mai et 2 juin, et ne prit part, toutefois, qu'à un très-petit nombre de discussions, jusqu'au moment où il fut nommé membre du comité de sûreté générale, (14 septembre 1793) dont il n'est sorti qu'après le renversement de la tyrannie, et qui préludait dès-lors aux crimes qui ont rendu à jamais exécrable cette époque de la révolution française. Vadier fut, dans ce comité, l'un des plus impitoyables persécuteurs des infortunés républicains, voués pendant un an au fer des bourreaux. Le 2 pluviôse an 2 (21 janvier 1794) il fut élu président de la convention, et promit le même jour, aux jacobins, que la massue révolutionnaire écraserait tous les tyrans. Tantôt ami et complice, tantôt ennemi et dénonciateur de la faction de la commune de Paris, il fit mettre en liberté, le 14 pluviôse an 2 (2 février 1794), Mazuël commandant de la cavalerie de l'armée révolutionnaire, qu'il contribua, moins de deux mois après, 4 germinal (24 mars), à faire monter sur l'échafaud. Le 25 ventôse (15 mars) à la suite du rapport d'Amar, contre Chabot, Bazire, Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse) et Fabre-d'Eglantine, il attesta la falsification du décret, relatif à la compagnie des Indes, dont ce dernier était accusé, et s'opposa à ce qu'il fût entendu à la barre, pour donner des explications. Vers la même époque, il monta à la tribune pour justifier le comité de sûreté générale, auquel on reprochait l'arrestation du beau-père de Camille-Desmoulins, destiné à voir, peu de jours après, périr du même supplice, et sa fille si belle et si courageuse, et son gendre, victime du plus généreux dévouement. Au milieu de tant de barbaries, un trait de justice et d'humanité, le seul que nous ayons découvert dans la carrière politique de Vadier, a droit à notre justice; mais par une fatalité attachée à ces temps désastreux, cet acte, unique dans les archives de ce comité de sang, fut révoqué presqu'aussitôt qu'accordé : l'infortuné Chaudot, premier clerc du notaire Brichard, venait d'être condamné à mort, par le tribunal révolutionnaire, pour avoir légalisé par sa signature, le contrat d'un emprunt fait par le prince de Galles, contrat auquel il était d'ailleurs parfaitement étranger; Vadier fit prononcer, à l'exécution de cet odieux jugement, un sursis, que le comité de législation, plus cruel cette fois que celui de sûreté générale, fit lever trois jours après. Vadier, qui, après avoir eu, en sa qualité de membre du gouvernement, tant de part à la mort de 21 de ses collègues, judiciairement assassinés le 31 octobre précédent par le tribunal revolutionnaire, (*) ve-

(*) A la suite de l'acte d'accusation présenté le 3 du même mois, par Amar, au nom du comité de sûreté générale.



nait, dans la nuit du 10 au 11 germinal (30 et 21 mars), de signer l'ordre d'arrêter Danton, Camille-Desmoulins, Phelippeaux, et plusieurs autres députés, montra, de nouveau, pendant le cours du procès qui fut instruit contre eux, les 13, 14 et 15 germinal. (2, 3 et 4 avril 1794) à quel degré de férocité et de bassesse peut entraîner le fanatisme politique. C'est entre lui, Voulland, Amar, St.-Just et Fouquier Tinville que furent d'abord concertés les détails importans qui, bientôt consentis par tous les membres des deux comités réunis, furent donnés par lui à la convention, sur la prétendue rebellion des accusés devant le tribunal. Il attesta qu'au même instant, Dillon et Simon détenus dans la prison du Luxembourg, conspiraient en faveur de Danton, et s'étonna que ces deux hommes respirassent encore. C'est par cette conception horrible, bien digne des monstres qui l'inventèrent, que commença le système des conspirations de prisons. Tels étaient les moyens exécrables, par lesquels on voulait faire cesser à l'instant les débats judiciaires qui tournaient à la honte des accusateurs, et obtenir, comme on l'obtint en effet, de cette assemblée, asservie et frappée de terreur, un décret qui mît les accusés hors des débats, c'est-à-dire, qui les envoyât au supplice sans délibération. Le plus affreux succès couronna cette horrible intrigue, et le 16 germinal (5 avril) Danton et ses amis furent mis à mort. Le 19 floréal (8 mai), Vadier fut élu président des jacobins. En floréal, et au commencement de prairial an 2 (avril et mai 1794), il adressa plusieurs lettres très-pressantes à Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal révolutionnaire, pour lui recommander une *fournée* d'habitans de Pamiers, dont il pressait le jugement, et parmi lesquels il signalait la famille Darmaing, comme ne devant pas échapper au supplice (*voy*. DARMAING). En effet, tous ces infortunés, mis en jugement, furent condamnés à mort le 23 prairial suivant (11 juin). Le 27 prairial (15 juin 1794) il demanda, à la suite d'un rapport sur l'ex-chartreux Dom-Gerle, constituant, Catherine Théot se disant, selon Vadier, la mère de dieu, une dame de Chastenois, une veuve Godefroy, et un M. de Quesvremont, que ces individus fussent traduits au tribunal révolutionnaire. Nous avons fait déjà connaître (*voy*. ROBESPIERRE), comment cette circonstance, en irritant Robespierre contre Vadier, avait humilié l'amour-propre de celui-ci, et l'avait rejeté du côté des ennemis du dictateur, dont il avait été si long-temps le complice. Certain que sa perte était résolue par Robespierre, Vadier se réunit aux thermidoriens qu'il détestait, et à ses collègues de tyrannie du comité de salut public, qui ne prétendaient renverser Robespierre que pour recueillir son héritage. En effet, dans la journée du 9 thermidor, il s'éleva fortement contre lui. Mais, loin de l'accuser d'avoir fait couler le sang et dévasté sa patrie, Vadier, ainsi que ses collègues, ne lui reprocha que d'avoir tourné en ridicule les travaux du comité de sûreté générale et d'avoir présenté comme une chose absurde, sans importance, et indigne d'occuper la convention, le rapport sur la conspiration de Catherine Théot. Il accusa ensuite Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et l'un des plus intimes confidens de Robespierre, non pas d'avoir fait verser des flots de sang français; mais, « d'avoir voulu faire passer le *vertueux* Collot pour un conspirateur. » La haine acharnée avec laquelle Vadier poursuivit Robespierre ne put faire oublier la part qu'il avait prise à ses crimes, et dès le 11 fructidor suivant (28 août), il fut vivement dénoncé par Lecointre (de Versailles), comme un des chefs de la faction, dont le 9 thermidor n'avait fait qu'une justice imparfaite. Il renouvela, à la tribune, le ridicule spectacle que Marat y avait donné deux ans auparavant, et sortit de sa poche un pistolet, avec lequel il menaça de se tuer, si la convention ne proclamait pas son innocence et ne rendait pas justice à ses *soixante ans de vertus*. Les complices de Vadier, encore si nombreux et si puissans dans l'assemblée, obtinrent un dernier triomphe sur les hommes de bien, et firent, dans la séance du 13 fructidor (30 août), rejeter comme calomnieuse une dénonciation que la moitié de la France en deuil, et la conscience de l'assemblée appuyaient de leur témoignage. Enfin, dénoncé de toutes parts à la convention, cette assemblée se décida le 5 frimaire an 3 (25 novembre 1794), à charger le comité de sûreté générale de faire un rapport sur lui et sur ses collègues du comité de salut public, Billaud, Collot et Barrère. Le 12 ventose

suivant (2 mars), à la suite du rapport fait par ce comité, Vadier et ses complices furent décrétés d'accusation et admis à se défendre devant l'assemblée. La discussion, commencée le 5 germinal (25 mars) et continuée tous les jours, fut interrompue, le 12 (1er avril) par une insurrection menaçante, suscitée, en partie, pour le sauver avec ses co accusés. Cependant, Vadier avait réussi, à la faveur du mouvement populaire, à se soustraire à la surveillance; et tandis que ses compagnons, condamnés à la déportation dans cette journée, étaient conduits à Rochefort pour y attendre des ordres ultérieurs sur l'exécution du décret, il resta caché dans Paris. Compromis, en floréal an 4 (mai 1796), dans la conspiration anarchique de Babœuf, il fut arrêté, traduit à la haute cour nationale de Vendôme, et acquitté le 7 prairial an 5 (mai 1797). Néanmoins il se trouvait toujours sous les liens d'un décret; mais le gouvernement consulaire qui le mit en surveillance en décembre 1799, le réintégra ensuite dans ses droits de citoyen. Depuis cette époque, Vadier, que son département ne reverrait qu'avec horreur, a continué d'habiter Paris. La loi du 12 janvier 1816, l'a forcé de quitter la France. Il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

VALADY (GODEFROI-ISARN, marquis DE), était officier aux gardes françaises et voyagea beaucoup avant la révolution. De retour en France à l'époque où elle éclata, il en embrassa la cause avec exaltation, et contribua beaucoup à donner au régiment des gardes, l'impulsion patriotique qui décida les événemens du 14 juillet 1789. Doué d'une imagination très-vive, la plupart de ses démarches politiques parurent dictées par un enthousiasme irréfléchi et momentané. Plein de patriotisme, d'honneur et de bonne foi, il n'examina point, en entrant dans la convention nationale où il fut appelé par le département de l'Aveyron, de quel côté étaient la faveur populaire ou les dangers; il suivit le vœu de sa conscience; professa hautement les principes du côté droit, et vota constamment avec lui. Le 16 janvier 1793, jour du jugement de Louis XVI, il prouva avec évidence que, d'après la constitution, on ne pouvait le condamner qu'à la déchéance; et finit par demander qu'il fût, ainsi que sa famille, transféré à Saumur, pour y être détenu jusqu'à la reconnaissance de la république; que madame Elisabeth dotée par l'état, eût la permission de suivre son frère ou de sortir de France; enfin, que les membres de la maison de Bourbon qui avaient accepté des emplois sous le régime républicain, fussent à l'instant bannis de la république. Dénoncé par Jean-Bon-St.-André pour avoir fait afficher dans son département, un placard qui appelait l'indulgence nationale sur Louis XVI, cette accusation n'eut point de suite; mais s'étant prononcé avec plus de force que jamais, contre la montagne, depuis la mort de Louis XVI jusqu'au 31 mai, il fut, à cette époque inscrit sur les tables de proscription de la commune et des jacobins, et son expulsion de la convention fut demandée par les sections de Paris. Ayant réussi à se soustraire, par la fuite, à la fureur des factieux, il vint cher cher un asile à Périgueux; fut déclaré traître à la patrie, et mis hors la loi le 28 juillet 1793. Il ne put échapper longtemps aux recherches de la tyrannie; arrêté à Périgueux, le 13 frimaire an 2 (3 décembre 1793), et l'identité de sa personne ayant été reconnue par le tribunal criminel de la Dordogne, il fut conduit au supplice le lendemain 14, par ordre de Roux-Fazillac son collègue, qui transmit le même jour cette nouvelle à la convention.

VALAZÉ (CHARLES-ELÉONORE-DUFRICHE), propriétaire cultivateur, né à Alençon, le 23 janvier 1751, suivit d'abord la carrière militaire, et ensuite le barreau. Doué d'une ame forte et républicaine, il embrassa la cause de la liberté avec transport, et la défendit avec sagesse. Elu en 1789 maire d'Essay, petite ville voisine d'Alençon, il s'appliqua à faire exécuter les décrets de l'assemblée nationale, en éclairant les paysans des paroisses voisines sur les droits et les devoirs que leur imposait la grande révolution qui venait de s'opérer. Cette sorte d'apostolat honorable et volontaire, inspira pour lui une confiance et une affection universelles, et le désigna, après le 10 août 1792, aux choix des électeurs du département de l'Orne, qui le députèrent à la convention nationale. Il y porta toute l'inflexibilité, toute la roideur d'un caractère qui n'avait jamais su composer avec ses devoirs; prit sa place au côté droit de la convention; y forma une liaison étroite avec les dé-

putés de la Gironde, et particulièrement avec Vergniaud; et prit, par son énergie, un tel ascendant dans ce parti, que Marat, dans ses feuilles de boue et de sang, ne le désignait que sous le nom de *chef des hommes d'état*. Dès les premières séances de la convention, Valazé s'était prononcé avec énergie contre la commune usurpatrice du 10 août, et avait proposé de procéder à l'inventaire et à l'examen des papiers de son comité de surveillance, dont étaient émanés les ordres des massacres de septembre, et qui se refusait à rendre des comptes. Le 7 novembre 1792, il fit, au nom du comité de législation, un rapport sur les trahisons et les crimes imputés à Louis XVI; sur les pièces relatives à cette affaire, trouvées dans le portefeuille de M. de Septeuil, ancien valet de chambre de ce prince; et sur la manière dont la convention procéderait à la mise en jugement. Le 10 décembre, Valazé, fut chargé, en qualité de rapporteur de la commission, de donner connaissance à Louis XVI, présent à la barre de l'assemblée, des pièces à sa charge. Placé à la gauche de la barre il remettait par-dessus son épaule à ce prince, auquel il tournait le dos, les papiers qui devaient lui être communiqués, et les reprenait de la même manière et sans se détourner. On ne vit dans cette affectation de dédain, qu'un outrage de plus à une grande infortune, et cette conduite fut universellement désapprouvée de tous les hommes sans passions. Revenant à son honorable caractère, Valazé s'éleva avec force, le 19 décembre 1792, contre un arrêté de la commune, qui ordonnait que les conseils de Louis seraient fouillés. Dans les premiers jours de janvier 1793, il demanda un décret d'accusation contre Pache, ministre de la guerre, qu'il accusa, avec tant de raison, d'être l'ame et le chef de toutes les conspirations dirigées, à cette époque, contre les vrais républicains. Deux jours après, il dénonça Marat, dont il était personnellement haï, comme ayant signé une adresse des jacobins contre une partie de la convention. Compris dans la liste des 22 députés proscrits, que les sections de Paris, ou plutôt, quelques audacieux intrigans qui parlaient en leur nom, osérent, dans la séance du 15 avril 1793, demander à la convention nationale d'expulser de son sein, Valazé n'en déploya que plus d'énergie à combattre les factieux. Il fut, peu de jours après, dénoncé par Marat, comme complice du prétendu complot, formé, selon ce misérable, pour transférer la convention à portée des départemens où commençait à se manisfester l'insurrection vendéenne. Il s'expliqua sur ce fait, de manière à ne laisser que la honte à ses accusateurs; mais les conspirateurs n'en poursuivirent pas moins leurs horribles projets. Pendant le temps qui s'écoula, depuis cette époque jusqu'aux attentats du 31 mai, on vit souvent Valazé, le pistolet ou l'épée à la main, défier les factieux de la montagne, et les appeler à des combats singuliers qu'ils n'acceptèrent jamais. Dénoncé de nouveau, et toujours par Marat, comme l'un des auteurs des assassinats, dirigés dans la nuit du 9 au 10 mars, contre Valazé lui-même et contre ses amis, l'absurde et dérisoire atrocité de ce reproche n'empêcha pas qu'il ne fût reproduit vingt fois encore, jusqu'au 31 mai. Ce jour-là même, à huit heures du matin, et après la nuit la plus orageuse, Valazé, sous le poignard des assassins, demanda à la tribune de la convention que celui qui avait fait tirer le canon d'alarme quelques heures auparavant, fût amené à la barre; qu'Henriot fût décrété d'arrestation; et protesta contre toute délibération, dans l'état de désordre et d'asservissement où se trouvait l'assemblée. Le 2 juin, Marat demanda son arrestation, qui fut décrétée au milieu de la terreur universelle. Comme le bruit courut, dans le courant du même mois, qu'une amnistie devait être proposée en faveur des députés détenus, Valazé déclara, qu'il la repoussait comme un outrage. Décrété d'accusation, sur le rapport d'Amar (*voy.* ce nom), dans la séance du 3 octobre 1793, et traduit au tribunal révolutionnaire, il apporta devant ses assassins, la même intrépidité, le même stoïcisme, le même sentiment de ses devoirs, le même mépris de la mort, qui avaient honoré toute sa carrière politique. Accusé d'avoir reçu chez lui, ses honorables et infortunés collègues, maintenant ses co-accusés, il déclara, que ces généreuses réunions, où la question du prétendu *fédéralisme* n'avait jamais été débattue, se composaient de Buzot, Salles, Guadet, Bergoëng, Barbaroux, Gensonné, Chambon, Lidon, Duprat, Lacase, Lehardi, Brissot, Duperret et plusieurs

autres. Condamné à mort, dans la nuit du 30 au 31 octobre, Valazé se plongea un stylet dans le cœur à l'instant où le président Hermann venait de prononcer le jugement. A ces mots « je me meurs ! » qu'il fit entendre en expirant, un affreux tumulte éclata dans la salle et parmi les accusés qui, tous ensemble, s'écrièrent d'une voix ferme « vive la république. » Sur le réquisitoire de Fouquier-Tinville, le tribunal ordonna que le cadavre de Valazé serait transporté au lieu du supplice, sur une charette qui suivrait celles qui devaient y conduire ses malheureux amis. Le 11 vendémiaire an 4 (3 octobre 1795), un décret fonda une fête annuelle en mémoire des amis de la liberté, immolés par la tyrannie décemvirale, et une pension fut accordée à la veuve et aux enfans de Valazé. On lui doit plusieurs ouvrages : *Lois pénales*, 1784 ; ce recueil fut loué lorsqu'il parut.—*Le Rêve*, conte philosophique, inséré dans un volume de la bibliothèque des romans de 1783. *Défense des accusés au 31 mai.*—Valazé composa cet écrit dans sa prison où il le cacha ; son collègue Pénières le trouva ensuite, et le fit publier en 1795 ; c'est une pièce intéressante pour les faits, la force du raisonnement et la chaleur du style. Il a aussi laissé en manuscrit, un *Plan d'administration des maisons de correction* ; une suite aux *Lois pénales* ; un *Mémoire sur la cause de l'élévation des vapeurs dans l'atmosphère ;* une *Explication des tuyaux capillaires*, et le *Moyen de suppléer aux religions.*

VALCKENAER (JEAN), fils du célèbre helléniste Gaspard-Louis Valckenaer, fut d'abord professeur de jurisprudence à l'académie de Franeker (Frise), et se fit remarquer dans les troubles de 1786 et 1787. Ayant embrassé avec chaleur le parti des patriotes contre la maison d'Orange, ses opinions politiques et sa réputation d'excellent jurisconsulte l'avaient fait appeler, en 1787, à la chaire du droit vacante à Utrecht, par la retraite du professeur Tydeman, zélé partisan de la cause du stathouder. La révolution qui, au mois de septembre de la même année, rétablit l'autorité du prince d'Orange, obligea M. le professeur Valckenaer de quitter son pays, avec un grand nombre de compatriotes qui s'étaient montrés les plus chauds antagonistes de l'autorité stathoudérienne. Il se réfugia en France, et fut l'un des députés qui remirent, le 6 février 1793, une pétition à la convention nationale de France, pour solliciter l'appui des armés françaises en faveur du parti des patriotes hollandais, qui désiraient de rentrer dans leur pays, et de ressaisir l'autorité. Ce désir ne fut accompli qu'en 1795. M. Valckenaer devint alors un des membres marquans du parti anti-stathouderien. Il publia à cette époque une feuille périodique, intitulé : *l'Avocat de la liberté batave*, feuille très-bien écrite, et tendant à diriger l'esprit public dans le sens de l'ordre de choses qui venait de s'établir. Nommé professeur de droit public et privé en remplacement de M. Pestel, il entra en fonctions le 10 octobre 1795, par un discours *de officio civis batavi in republica servata.* Quatre jours après (le 14 octobre), il fut nommé fiscal dans la cause de M. Van der Spiegel, prisonnier d'état. (*voy.* ce nom). Après avoir examiné les papiers du pensionnaire, le fiscal Valckenaer fit, le 5 janvier 1796, son rapport sur les charges élevées contre cet homme d'état. Dans son avis, remarquable sous plusieurs rapports, et dont M. Rogge a donné une analyse dans son *Histoire de la révolution de* 1795, p. 431 et suiv. M. Valckenaer déclara n'avoir rien trouvé dont on pût déduire que le pensionnaire se serait enrichi aux dépens du trésor, ou aurait transgressé *la lettre* de ses *instructions ;* mais qu'en tous ses actes et toutes ses opérations il s'était constamment conduit d'après les ordres de ses supérieurs. Par ces motifs il était d'avis que cette affaire n'était pas encore en état d'être portée devant les tribunaux, mais qu'en attendant des renseignemens ultérieurs, M. Van der Spiegel, pourrait continuer d'être détenu administrativement. Lancé dans la carrière politique, M. Valckenaer ne put remplir les devoirs de sa chaire de professeur avec le zèle et l'assiduité qu'il eût désiré y mettre. Vers le commencement de l'année 1796, il fut appelé à l'ambassade d'Espagne ; il conserva cependant sa place au sénat académique. Il retourna dans sa patrie en 1799, mais il en repartit encore peu de temps après, comme envoyé extraordinaire pour la même destination, et resta en Espagne jusqu'en 1801. De retour dans son pays, il y vécut d'abord en simple particulier, et fut ensuite chargé d'une mission pour Berlin, afin d'y stipuler avec le gouverne-

ment prussien des arrangemens relatifs au remboursement de l'emprunt fait en Hollande, en faveur de l'Autriche, et hypothéqué sur la Silésie, pays cédé ensuite a la Prusse. Quoique cette négociation n'eût pas le succès qu'on était fondé à attendre de son habileté, il n'en conserva pas moins la réputation de négociateur fin et instruit, réputation dont il jouit à la fois en France, en Espagne, en Prusse, et dans les Pays-Bas. Lorsqu'au mois de juin 1810, le roi de Hollande eut épuisé tous les moyens d'éviter l'envahissement du royaume par les armées de son frère, l'empereur des Français, il envoya à Paris M. Valckenaer; mais Napoléon resta inflexible, et la Hollande fut incorporée à l'empire français. Le négociateur hollandais étant retourné dans sa patrie, y vécut en simple particulier, demeurant tantôt à Amsterdam, tantôt à la campagne, et employant ses loisirs à l'étude des belles-lettres et à des travaux dont on prétend qu'il s'est successivement vu chargé par les gouvernemens de son pays, qui tous ont cru devoir utiliser ses rares talens. Indépendamment des ouvrages cités, on a encore de M. Valckenaer deux dissertations, intitulées, l'une : *de Peculio quasi castrensi veteribus jurisconsultis incognito, ejusque vera origine*, Leyde 1780; l'autre : *de duplici legum quarumdam in pandectis interpretatione*, Leyde 1781.—*Avis juridique dans la cause du Stathouder Guillaume V*, redigé concurremment avec M. le professeur Bavius Voorda, et publié en 1796. Il est chevalier l'ordre de l'aigle rouge de Prusse, et membre de l'institut des Pays-Bas.

VALDÈS (Don CAYETANO), d'une famille distingués des Asturies, s'attacha, très-jeune encore, au service de mer, et ne tarda pas à s'y faire remarquer par son étonnante aptitude. Il accompagna, dans un voyage autour du monde, le marquis de Mala-Espina, qui le chargea de reconnaître et de décrire le détroit de Fuca sur la côte de Nootka. Embarqué avec son ami Galaneo à bord des goelettes *la Subtile* et *la Mexicaine*, il visita en effet toute cette côte, et l'examina avec le plus grand soin. Ces deux officiers ont publié depuis une relation très-curieuse de ce voyage. Valdès fut présent à toutes les batailles navales où figura depuis lors la marine espagnole, se signala constamment par la supériorité de ses talens comme par son éclatante bravoure, et reçut de graves et nombreuses blessures. Au combat de St.-Vincent, livré à l'escadre espagnole par celle des Anglais sous les ordres de l'amiral Jervis, Valdès commandait un vaisseau de ligne. Lorsque l'escadre espagnole vint joindre à Brest celle de France, Napoléon, alors premier consul, décerna un sabre d'honneur à cet officier, comme à l'un des marins les plus distingués de l'Espagne. A la sanglante journée de Trafalgar, Valdès commandait *le Neptune*, sous les ordres de l'amiral français Dumanoir : voyant cet officier opérer une retraite précipitée, qu'il jugea peu honorable, Valdès rallia un vaisseau espagnol, auquel se joignirent un ou deux navires français, se jeta au plus fort de la mêlée, sauva deux bâtimens qui étaient sur le point d'être pris par l'ennemi, et tomba, couvert de blessures, sur l'entrepont de son vaisseau, qui, après la lutte la plus acharnée, entra dans le port de Cadix avec les navires qui l'avaient si bien secondé, et ceux qui lui devaient leur délivrance. Au commencement de 1808, son gouvernement lui confia le commandement de l'escadre qui devait faire voile de Carthagène pour Toulon; mais les événemens qui eurent lieu à cette époque dans la péninsule empêchèrent l'exécution de cet ordre. Valdès sentit que s'il s'y conformait, cette escadre était perdue pour l'Espagne, et substituant à l'obéissance trop souvent mécanique d'un militaire le patriotisme réfléchi d'un citoyen, il manœuvra tellement au sortir de la rade de Carthagène, qu'au lieu de cingler vers Toulon, il se dirigea sur l'île de Minorque. Le grand-duc de Berg, qui commandait alors les forces françaises à Madrid, et dirigeait provisoirement les affaires de la péninsule, irrité de la courageuse désobéissance de Valdès, lui ôta le commandement et le rappela. Valdès, en débarquant, trouva l'insurrection générale, et sans balancer, il se joignit au mouvement national. Il entra dans l'armée de terre, où bientôt il eut occasion de déployer autant de courage et de talent qu'il l'avait fait dans sa carrière navale. Il se trouva au premier siège de Sarragosse, et lorsque les Français eurent été contraint de le lever, et qu'une armée espagnole se porta sur l'Èbre, Valdès se rendit dans les Asturies, où il prit le commandement d'une division des troupes

insurgées qui défendaient cette province. Il assista à l'affaire d'Espinosa, où il fut grièvement blessé d'un coup de feu dans la poitrine, dont il fut long-temps à se rétablir. La junte centrale l'appela à Cadix pour lui confier l'escadre légère qui se trouvait dans ce port, emploi auquel on joignit peu après le commandement de la place, poste de la plus haute importance dans les conjonctures où se trouvait alors l'Espagne. Le zèle, la vigilance et l'activité qu'il mit à s'acquitter de ses nouvelles fonctions, lui assurèrent la reconnaissance de ses concitoyens, ainsi que l'estime des étrangers et des ennemis eux-mêmes. Il se montra très-attaché aux principes libéraux, et en qualité de président de *l'Ajuntamiento* de Cadix, il fit une adresse de remercîment aux cortès pour la constitution qu'ils avaient donnée à l'Espagne: et lorsque cette assemblée eut décrété l'abolition de l'inquisition, il prononça un discours plein de sagesse et d'énergie pour rendre grâces aux législateurs de cette disposition salutaire. Lors de la restauration, les plus grands services politiques et militaires ne purent effacer aux yeux du parti qui venait de s'emparer du pouvoir les torts d'une semblable conduite, et Valdès, alors lieutenant-général, fut livré l'un des premiers aux persécutions odieuses qui signalèrent cette époque. Il ne se trouva cependant point de juges assez intrépides pour condamner ce soldat citoyen: son inflexible fermeté imposa aux magistrats devant lesquels il se vit forcé de comparaître, et ce n'est qu'en vertu d'un ordre royal qu'il fut conduit au château d'Alicante, où il porta sans se démentir un seul instant les honorables fers qu'a brisés enfin l'heureuse révolution commencée le 1er janvier 1820 dans l'île de Léon, et accomplie le 7 mars au sein de la capitale. On espère que le gouvernement actuel ne le laissera pas dans l'inaction, et qu'un guerrier dont le noble caractère rappelle les plus beaux temps de l'héroïsme espagnol, pourra encore, dans la force de l'âge et la maturité du talent (Don Cayetano Valdès a environ 50 ans), servir avec autant d'utilité pour elle, que de gloire pour lui, une patrie à laquelle il a consacré toute son existence.

VALDÈS (Rodriguez), commandait la place de Cadix, lors qu'éclata dans l'armée expéditionnaire de l'île de Léon l'insurrection à laquelle l'Espagne doit une nouvelle existence. Il prit avec une extrême activité les mesures tant extérieures qu'intérieures qu'il jugea nécessaires pour mettre Cadix à l'abri des tentatives de l'armée constitutionnelle. Les dispositions qu'il fit au-dedans de la ville eurent pour effet, par leur excessive rigueur, et les démonstrations imposantes dont il les appuya, de comprimer l'effervescence d'une population disposée à seconder de tout son pouvoir les entreprises de ceux qu'elle invoquait comme des libérateurs. Un seul mouvement eut lieu (*voyez* Santiago); mais il fut arrêté dès sa naissance, et le gouverneur par le déploiement d'un talent et d'une énergie qu'on doit regretter d'avoir vu employer dans une circonstance où ces qualités ne pouvaient que prolonger l'asservissement de ses concitoyens, parvint à préserver de toute invasion la place qui lui était confiée. Lorsque toutefois des explosions successives sur tous les points de l'Espagne ne permirent plus de se tromper sur le vœu national, Valdès parut céder aux désirs impatiens des habitans de Cadix, en permettant de proclamer dans l'enceinte de cette ville la constitution des Cortès: il invita même le général Quiroga (*voyez* ce nom au SUPPLÉMENT), à assister à cette cérémonie: mais le 10 mars à onze heures du matin, lorsque le peuple rassemblé sur la place publique se livrait à l'allégresse, on vit paraître tout-à-coup le bataillon des guides du gouverneur, et un autre corps dit de *Lealtad* (de la loyauté) dont les élémens, à ce qu'on prétend, avaient été fournis par les bagnes et les prisons, et qui, par des décharges multipliées, portèrent la terreur et la mort au milieu de cette foule désarmée. Cette boucherie dura jusqu'à trois heures, avec des circonstances révoltantes. Cependant, peu de jours après, le roi ayant accepté la constitution, ordonna que des poursuites rigoureuses fussent dirigées contre les auteurs de cet horrible massacre: le général Odonnojhu, s'étant rendu à Cadix par son ordre, s'empara de l'autorité: les deux corps qui s'étaient souillés du meurtre de leurs concitoyens, furent conduits hors de la ville, puis désarmés, et les auteurs présumés de ce grand crime, parmi lesquels figure Valdès, ont été conduits dans les prisons de la forteresse, où ils attendent leur jugement, à l'instant où nous écrivons (juin 1820).

VALENCE (Cyrus-Marie-Alexandre de Timbrune-Thimbrone, comte de), pair de France et lieutenant-général des armées françaises. est né à Agen, le 20 août 1757. Il entra au service, dans l'artillerie, en 1774; passa en 1778, capitaine au régiment de royal-cavalerie; devint aide-de-camp du maréchal De Vaux, et fut nommé en 1784, colonel en second du régiment de Bretagne. Il obtint ensuite la charge de premier écuyer du duc d'Orléans, et le grade de colonel du régiment de Chartres dragons. Nommé, en 1789, député suppléant aux états-généraux, il n'y prit pas séance; mais il servit avec chaleur la cause de la liberté, par ses opinions et ses discours, jusqu'au moment où il put verser son sang pour sa défense. La guerre qui éclata entre la France et l'Autriche, en avril 1792, hâta ce moment; employé, en mai de la même année, en qualité de maréchal de-camp dans l'armée de Luckner, il s'empara de Courtrai, et servit ensuite sous Dumouriez. Promu au grade de lieutenant-général le 20 août 1792, il commanda les grenadiers et les carabiniers à l'affaire de Valmy, en Champagne, et détermina par sa contenance courageuse, le duc de Brunswick qui avait tourné l'armée française, à cesser son attaque. En septembre, il remplaça Dillon à l'armée des Ardennes; suivit les Prussiens dans leur retraite; signa la capitulation qui les forçait à rendre Longwy et à évacuer la France; et, après la bataille de Jemmapes, s'empara successivement de Charleroi, de Namur et du château de cette ville. Dumouriez lui ayant laissé, au commencement de 1793, le commandement de l'armée opposée au prince de Cobourg, ses avant-postes, disséminés sur la Roër, sous les ordres de Dampierre, (*voyez* ce nom), furent battus le 2 mars à Aldenhoven, puis à Aix-la-Chapelle. Le siége de Maestricht, qui avait été commencé sous la direction de Miranda, fut abandonné à la hâte, et Liége évacué; ce ne fut que dans les plaines de Tirlemont que l'armée française, dont Dumouriez était revenu prendre le commandement, put se rallier et livrer plusieurs combats aux Autrichiens, notamment le 18 du même mois, à Nerwinde, où le général Valence fut blessé de plusieurs coups de sabre, en chargeant, à la tête de la cavalerie, avec l'intrépidité dont il avait déjà donné tant de preuves, depuis le commencement de la campagne. Après la défection de Dumouriez, Valence fut contraint de s'éloigner de sa patrie, sur la nouvelle d'un mandat d'arrêt lancé contre lui; et, à la nouvelle de son départ, la faction sanguinaire qui disposait déjà du pouvoir et avait hautement demandé sa tête, le mit hors la loi, sans qu'il fût permis à ses amis, sur le point d'être proscrits eux-mêmes, de rien tenter pour sa défense. Il se retira dans le Holstein, où il demeura caché jusqu'à la révolution du 18 brumaire; alors il rentra en France, et fut rayé de la liste des émigrés. En 1801, il devint président du canton de Versy, département de la Marne; fut élu candidat au sénat conservateur en 1803, par le collége électoral de ce département, qu'il présida ensuite; puis appelé au sénat, le 1er février 1805. Le 20 mars 1807, il reçut le commandement de la cinquième division de réserve, dans l'intérieur, et passa en Espagne en 1808. En 1812, il commandait une division de cavalerie, sous les ordres du roi Joachim de Naples. Le 23 juillet, il donna de nouvelles preuves de valeur au combat de Mohilow. Envoyé, au mois de décembre 1813, en qualité de commissaire extraordinaire dans la sixième division militaire (Besançon), pour y prendre des mesures de salut public, il pourvut à la défense de cette ville; se mit ensuite à la tête d'une colonne de gardes nationales et de troupes régulières; et se porta, au mois de janvier, sur Gray, où il tint l'ennemi en échec pendant sept jours. De retour de sa mission, il fut nommé pair de France le 4 juin. Français avant tout, le général Valence ne vit jamais la patrie dans quelques hommes; et lorsque la famille émigrée, rétablie sur le trône par la force étrangère, le 31 mars 1814, eut été contrainte d'en descendre une seconde fois par la volonté nationale, le 20 mars 1815, il accepta la dignité de pair qui lui fut offerte par le nouveau gouvernement. Désigné à la fin de juin, par la commission du gouvernement, pour aller proposer un armistice au général Blucher, il fut, de nouveau, envoyé en la même qualité auprès du duc de Wellington, avec le comte Boissy-d'Anglas. L'ordonnance royale du 24 juillet 1815 fit connaître que M. de Valence avait cessé de faire partie de la chambre des pairs. Une nouvelle ordonnance du 4 septembre suivant, le mit à la

retraite. Celui qui avait si bien servi la liberté, méritait l'honneur d'être proscrit par les ennemis de cette noble cause; il le fut, en effet, tant que dura le règne de l'émigration (de la fin de juillet 1815, au 5 septembre 1816); mais la déplorable influence de ce système ayant survécu long temps encore à la chute de ceux qui l'avaient organisé, ce n'est que le 21 novembre 1819, que le comte de Valence a été rappelé à la chambre des pairs. Fidèle aux principes pour lesquels il a si souvent exposé sa vie sur les champs de bataille, M. de Valence les a défendus avec énergie, dans la chambre des pairs, lorsqu'un ministère oppresseur et parjure, est venu, en hommage aux mânes du duc de Berry, commander aux chambres, les 15, 16, 17 février et jours suivans, le sacrifice de toutes les libertés nationales, depuis longtemps résolu par ce ministère. La liberté individuelle et la liberté de la presse ont trouvé dans le comte de Valence, un défenseur courageux. Ne pouvant obtenir que les lois proposées fussent rejetées avec l'indignation qui leur était due, il a essayé, du moins, d'adoucir quelques unes de leurs dispositions les plus révoltantes, et fait respecter les propriétés des journaux existans, dont le ministère demandait la destruction. Voué désormais à la carrière politique, moins brillante, mais non moins utile que celle des armes, sans doute le comte de Valence ne montrera pas moins de persévérance et d'énergie à concourir de tous ses moyens au rétablissement des justes droits, dont à force d'impostures, de calomnies et de corruption, de vils ministres sont parvenus à dépouiller le peuple français, qu'il ne mit, il y a vingt-sept ans, de zèle et de valeur à les conquérir. Ce général a publié en 1796, un ouvrage ayant pour titre : *Essai sur les finances de la république française, et sur les moyens d'anéantir les assignats*, 1 vol. in-8°; on y trouve des aperçus financiers tout-à-fait neufs, et des idées très-heureuses.

VALHUBERT (ROGER), né à Avranches en 1764, se destina de bonne heure au métier des armes. Il se présenta pour l'examen requis dans l'artillerie; mais un édit du roi qui excluait les roturiers, l'empêcha d'être admis. Humilié et découragé par cet insultant refus, il était sur le point de s'expatrier, lorsqu'un engagement lui ayant été offert dans le régiment de Soubise-Rohan, son ancien penchant prévalut sur ses justes dégoûts, et il accepta. Rentré chez lui à l'époque de la révolution, il fut nommé chef du premier bataillon de la Manche. Après s'être distingué dans différentes occasions, et notamment à Marengo et à Pélimberg, il reçut, le 30 décembre 1802, une arme d'honneur et la lettre suivante, écrite de la main du premier consul. « Je vous envoie un brevet d'honneur; je n'oublierai jamais les services que la bonne et brave 28e a rendus à la patrie; je me souviendrai, dans toutes les circonstances, de votre conduite à Marengo; blessé, vous voulûtes vaincre ou mourir sous mes yeux. » Élevé, en 1804, au grade de général de brigade, il fut employé à la grande armée lors de la reprise des hostilités avec l'Autriche, et fut tué, le 2 décembre 1805, à la bataille d'Austerlitz. Ses dernières paroles furent encore des vœux pour la gloire de sa patrie et la personne de l'empereur. Un monument lui fut élevé sur ce mémorable champ de bataille, et son nom a été donné à une place de Paris. Mais une bonne fortune, sur laquelle le brave Valhubert était sans doute loin de compter, c'est la statue qu'une ordonnance royale, du mois de mai 1820, va lui faire élever. L'un des braves d'Austerlitz eût-il pu s'attendre, sous le gouvernement de l'émigration rebelle, à un autre sort que celui des Ney, des Chartran, des Mouton-Duvernet et de tant d'autres généraux, plus coupables en effet d'avoir combattu pour la patrie aux yeux de ceux que les préjugés et la haine armaient contre elle et qui furent tant de fois vaincus, que du moment d'égarement qui servit de prétexte à leur condamnation. Ami de la liberté et de l'honneur national, le sort de Valhubert eût infailliblement été le leur. Le mépris, la disgrace, l'échafaud sont réservés à ceux qui survivent; on élève des statues à ceux qui ne sont plus !

VANDAMME (DOMINIQUE-JOSEPH), comte D'UNEBOURG, lieutenant général, né à Cassel le 5 novembre 1771, entra au service dès le commencement de la révolution, et dut, à une valeur indomptable, l'avancement rapide qu'il obtint, et qui n'excita point de réclamations dans l'armée, parce que la faveur n'y fut jamais pour rien. D'abord commandant d'une troupe légère qui reçut le nom de chas-

seurs du Mont-Cassel, il se trouvait, en 1793, à l'armée du Nord, en qualité de général de brigade. Il s'empara de Furnes au mois d'octobre; bloqua Nieuport; se vit ensuite obligé d'abandonner cette place à l'approche des alliés; et perdit, dans la retraite, une partie de son artillerie. En 1794, il obtint différens succès, particulièrement le 29 avril, jour où il s'empara de Menin, conjointement avec Moreau; le 6 novembre, où il emporta le fort de Schenck; et trois jours après à Budwick, dont il se rendit maître. Sa division passa ensuite à l'aile gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse, et y fit, sous Jourdan, la campagne de 1795. En 1796, il fut employé à l'armée du Rhin, et se distingua aux affaires des 14 et 15 juillet, vers Alpersbach; le 24 août, au passage du Lech; et plus tard, à l'attaque des hauteurs de Friedberg. A l'ouverture de la campagne de 1797, il commandait l'avant-garde, avec laquelle il soutint les attaques de l'ennemi pendant que l'armée effectuait le passage du Rhin. Les combats de Hanau et de Diersheim, en furent la suite : le général Vandamme, en combattant avec son intrépidité ordinaire, y eut un cheval tué sous lui. Nommé général de division, le 5 février 1799, il reçut, en cette qualité, le commandement de l'aile gauche de l'armée du Danube, passa ensuite en Hollande, sous les ordres de Brune; et contribua puissamment aux heureux résultats de cette campagne. Ses fatigues et ses blessures lui ayant rendu le repos nécessaire, il se retira à Cassel; et revint, au mois d'avril 1800, prendre le commandementd'une division à l'armée du Rhin. Il se fit remarquer au passage du fleuve, entre Stein et Schafhouse, puis à l'attaque du Hohen-Twiel, qui était défendu par 80 pièces de canon, et qui se rendit le 30 avril; enfin aux combats d'Engen et de Mœrskirsch, les 2 et 4 mai suivans. Il fit la campagne de 1801 à l'armée de Grisons, et reçut, du premier consul, au mois de septembre 1803, une paire de pistolets de la manufacture de Versailles. Appelé au commandement de la 6e division, il fut nommé, l'année suivante, grand officier de la légion-d'honneur; passa à la grande armée lors de la reprise des hostilités, en septembre 1805; et commanda la 2e division du corps d'armée du maréchal Soult. Le 4 octobre, il s'empara du pont de Donawerth, se porta le 6 sur Augsbourg, y pénétra le 9, concourut aux combats livrés dans le courant de ce mois; fit ensuite près de 3000 prisonniers dans la haute Souabe; et fut nommé grand aigle de la légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz. Il fit la campagne de 1806, et signa, au mois de janvier 1807, la capitulation de Breslau. Pendant la campagne de 1809, contre l'Autriche, il commanda les Wurtembergeois, et se distingua en plusieurs rencontres, notamment le 17 mai, au combat d'Urfor, en avant de la tête du pont de Lintz, où il mit en déroute trois colonnes autrichiennes. Le 1er janvier 1811, il fut nommé président du collége électoral d'Hazebrouck. Quelques démêlés avec le roi de Westphalie (Jérôme Bonaparte), l'empêchèrent, en 1812, de faire partie de l'expédition contre la Russie; il fut disgracié et reçut ordre de se rendre à Cassel; cependant il fut chargé, vers la fin de 1813, du commandement d'un corps de troupes qui se réunissait dans la 32e division. Le 5 avril, il reçut à Brême les divisions Saint-Cyr et Durutte, et se préparait à marcher contre les Russes, lorsque l'armistice vint suspendre les hostilités. Le 25 août, il s'empara de Pirna et d'Hohendorf; le 24 il attaqua et défit le duc de Wittenberg, et lui fit 2000 prisonniers; le 29, il passa la gorge de la grande chaîne des montagnes de Bohême, et marcha sur Kulm, où il trouva dix mille Russes, commandés par le général Ostermann. Il fut obligé de rétrograder, après avoir soutenu un combat opiniâtre et dans lequel il avait développé la plus étonnante valeur; mais, au lieu de reprendre position sur les hauteurs, il resta à Kulm, et cette faute lui devint fatale. Attaqué de nouveau le 30 au matin, par l'ennemi, secondé des gardes russes, il fit d'abord une bonne contenance; mais à deux heures, le général Kleist, ayant débouché par les montagnes, tomba sur ses derrières, et, dans un instant, Vandamme se vit attaqué sur tous les points. Cerné de toutes parts, ses ordres mal conçus ou mal exécutés, il perdit toute son artillerie, 6000 soldats, et fut lui-même fait prisonnier. Conduit sous une escorte russe à Lahn, il y arriva pendant l'agonie du général Moreau, et essuya les insultes de la multitude qui, loin de les prodiguer à la valeur malheureuse, eût dû les réserver au héros

coupable, qui expiait en ce moment, l'erreur funeste qui venait de flétrir la plus glorieuse vie. Contre tous les droits de la guerre, le grand duc Constantin fit ôter au général Vandamme son épée, que l'empereur Alexandre s'empressa de lui faire rendre. Il fut transféré à Moscou, et de là à Wiatka, au nord de Kasan, à vingt lieues de la Sibérie. Rappelé en France, par la funeste paix de 1814, il y arriva le 1er septembre. Il trouva les Bourbons armés contre lui des ressentimens les plus implacables; et reçut, le 10 octobre, du duc de Feltre, qui venait de succéder au maréchal St-Cyr, dans le ministère de la guerre, l'ordre de quitter Paris en vingt-quatre heures. On attribua cette rigueur au souvenir de la conduite que le général Vandamme a tenue à l'égard des émigrés, au commencement de la guerre; conduite qu'assurément nous ne tenterons pas de justifier, parce que l'arbitraire et la cruauté ne sauraient jamais l'être, mais qui, après tout, pourrait être considérée comme représailles des violences et des barbaries exercées dans plus d'une circonstance, à la même époque, par des émigrés, sur des soldats ou officiers français tombés entre leurs mains. A l'époque du 20 mars, 1815, on assure que Vandamme, oubliant ses offenses, eut la faiblesse d'offrir ses services à Louis XVIII, et que ces services ne furent pas acceptés. Quoi qu'il en soit, revenu à Paris, après le retour de Bonaparte, ce prince nomma le général Vandamme pair de France, et lui confia le commandement de la seconde division de l'armée. Il fut ensuite chargé du 3e corps, sous le général Grouchy, et obtint dans le mois de juin, un succès d'une haute importance à l'attaque de Wavres, après la bataille de Fleurus. Ses troupes étaient à la poursuite de l'ennemi, lorsqu'il apprit l'issue de la bataille de Waterloo. Il pouvait être écrasé par des forces supérieures; mais il opéra sa retraite en si bon ordre, et parvint à ramener son corps d'armée presqu'intact, avec un matériel d'artillerie si considérable, qu'on eût pu croire, à l'aspect de ces troupes triomphantes, que la victoire n'était pas encore assurée aux ennemis de la France. On sait que l'armée française s'élevait encore alors à quatre-vingt mille combattans. Le 3 juillet, la chambre des représentans retentit d'applaudissemens à la lecture d'une lettre par laquelle le général Vandamme annonçait que les commissaires envoyés par elle auprès de son armée, avaient été témoins de l'enthousiasme et de l'ardeur de ses troupes. « Je suis fier, disait-il, d'être venu au secours de la capitale avec une pareille armée. Ses courageuses dispositions ne peuvent manquer de nous faire obtenir des conditions plus avantageuses, si nous sommes obligés de traiter avec nos ennemis. » Vandamme occupait alors Mont-Rouge, Meudon, Vanvres et Issy, et ce fut dans cette occasion que plusieurs généraux ayant conçu des défiances sur le prince d'Eckmulh (Davoust), qu'on soupçonnait déjà de négocier, de concert avec la commission du gouvernement, la capitulation qui fut signée à St-Cloud le 3 juillet suivant et dont les conditions ont été si indignement violées par quelques-uns des vainqueurs, vinrent lui offrir le commandement de l'armée, qu'il refusa. La convention militaire avec les alliés, ayant définitivement terminé les hostilités, le général Vandamme se retira derrière la Loire avec l'armée. Compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, il remit le commandement des 3e et 4e corps, et s'était retiré dans une maison de campagne près de Limoges, département de la Haute-Vienne; mais le préfet de ce département lui prescrivit d'en sortir dans 24 heures. Il prit la route d'Orléans, et là il reçut l'ordre d'aller s'établir à Vierzon, département du Cher. Pendant que les actes de l'autorité le forçaient à cette vie errante, des bruits mensongers, répandus à dessein sur son compte, et recueillis par des journaux qui font métier de la diffamation, le représentaient, tantôt comme un chef de parti levant des contributions à main armée, dans les environs de Brioude; tantôt comme un fugitif qui venait d'être arrêté. L'ordonnance du 17 janvier 1816, l'ayant obligé de sortir du royaume, il se réfugia d'abord à Gand; mais n'ayant pu obtenir la permission d'y résider, il s'embarqua pour les Etats-Unis, où il a fait un séjour d'environ deux années. Revenu en France en 1819, avant la publication de l'ordonnance qui prononce le rappel des bannis, il y a été arrêté quelques instans, et a reçu un passeport pour en sortir. Depuis cette époque, le lieutenant-général Vandamme paraît avoir fixé sa résidence dans une terre qu'il possède aux environs de Gand.

VANDERSTRAETEN (Ferdinand), né à Gand le 9 février 1771, d'une famille de négocians, suivit la même carrière, et fit, dans sa jeunesse, plusieurs voyages en Angleterre, dont il étudia avec soin la constitution, les mœurs, l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. De retour dans sa patrie, il continua de s'occuper de ces importantes matières, et se livra surtout à l'examen des procédés de l'agriculture flamande. D'autres voyages en Hollande, en Allemagne et en France, achevèrent de développer ses idées à cet égard. Il en exposa quelques-unes dans un mémoire qu'il présenta, en juin 1817, au roi des Pays-Bas, sur la nécessité d'apporter quelques restrictions au commerce des grains; et six semaines après, il en adressa un second, relatif à l'importance des manufactures. Ces deux mémoires contenaient le germe d'un ouvrage beaucoup plus étendu qu'il publia au commencement de novembre sous le titre de : *De l'état actuel du royaume des Pays-Bas en* 1819, volume in-8. Quelques passages de cet écrit, où la conduite du ministère était sévèrement examinée, donnèrent lieu à des poursuites judiciaires, et à la saisie de l'ouvrage, laquelle fut bientôt suivie de l'incarcération de l'auteur, qui subit huit longs interrogatoires. Des avocats de Bruxelles, dont il réclama le secours, crurent remplir leurs devoirs les plus sacrés en rédigeant, pour la défense de M. Vanderstraeten, une consultation que celui-ci crut, de son côté, pouvoir livrer à l'impression; ce qui donna lieu à l'arrestation de ces défenseurs eux-mêmes, au nombre de sept, puis par suite à leur suspension (*voy.* Tarte). Le 28 janvier, M. Vanderstraeten fut déclaré prévenu d'avoir tenté d'alarmer et de troubler les citoyens, au moyen d'un écrit imprimé et distribué, tendant à susciter la défiance et la désunion parmi les habitans du royaume, et en conséquence il fut renvoyé pardevant la chambre de mise en accusation, qui le décréta de prise de corps. Le 28 du mois suivant, cette chambre le renvoya devant la cour d'assises du Brabant méridional. Le 10 mars, le juge d'instruction ayant décerné contre le prévenu un nouveau mandat de dépôt, il fut transféré dans une autre prison (celle des Carmes), où il subit encore six interrogatoires. Cette enquête fut accompagnée d'une circonstance remarquable; le fils de l'accusé, jeune homme mineur, qui avait satisfait aux premières interpellations du juge d'instruction, jusqu'à l'époque de la consultation dont il a été parlé plus haut, et dont son père était déclaré complice, ayant refusé depuis lors (11 mars) de répondre aux questions qui lui étaient adressées par ce magistrat, il fut lancé contre lui, trois jours après, un mandat d'amener, et sur son refus constant, il fut également conduit à la prison des Carmes. Le motif de ce refus, dont il demanda l'insertion au procès-verbal, et qui fut rendu public par la voie des journaux, était fondé « sur ce que les lois de la nature, plus puissantes que les lois humaines, lui défendaient de déposer dans une affaire où son père se trouvait impliqué. » Néanmoins ce jeune homme fut élargi le 3 avril, sur la déclaration de la chambre, qu'il n'y avait pas lieu à accusation. Le 10 du même mois, M. Vanderstraeten comparut devant la cour d'assises; et après quatre jours de débats, le tribunal le condamna à une amende de 3000 florins des Pays Bas et aux frais du procès, comme coupable d'avoir tenté de susciter la défiance et la désunion parmi les habitans du royaume. M. Vanderstraeten fut reconduit dans son domicile aux applaudissemens de nombreux spectateurs. L'opinion publique s'est manifestée d'une manière encore plus marquée, par l'ouverture d'une souscription destinée à subvenir au paiement de l'amende prononcée par le jugement, et qui à l'instant où nous écrivons (juin 1820), vient d'être entièrement remplie.

VANSITTART (Nicolas), chancelier de l'échiquier d'Angleterre, membre du conseil privé et de la chambre des communes, commença son éducation à Westminster, et la termina à Oxford, en 1791. Ayant déployé de grands talens comme financier, et possédant une fortune considérable avec la réputation de la plus sévère intégrité, il fut nommé secrétaire de la trésorerie, le 3 février 1816, lors de la formation du ministère qui succéda à W. Pitt; puis il fut appelé aux importantes fonctions de chancelier de l'échiquier, à la mort de M. Percival. Il fit, le 31 mars 1813, un long rapport à la chambre des communes, sur l'état des finances, et trouva de nombreux sujets de félicitation, en le comparant à celui où il se trouvait avant la prorogation du dernier parlement, et

depuis cette époque, jusqu'à celle des derniers événemens militaires. Son plan général d'amélioration excita surtout l'attention de la chambre, relativement au fonds d'amortissement et à la facilité qu'il présente, de diminuer la dette publique. Le 15 mars 1815, M. Vansittart proposa d'acheter de la compagnie de la mer du Sud, son privilége exclusif de commerce avec l'Amérique méridionale; et à cette occasion, M. Whitbread et M. Bennet tracèrent un tableau effrayant de la guerre qui désolait les colonies espagnoles, et demandèrent au gouvernement s'il ne prenait pas des mesures pour concilier les deux partis, et pour assurer la liberté des 18 millions d'Espagnols qui habitent les deux Amériques. M. Vansittart répondit que l'Angleterre avait fait offrir sa médiation; mais que, malgré tous les avantages que le commerce libre avec l'Amérique espagnole pouvait procurer à la Grande-Bretagne, il ne convenait pas de rien faire qui pût être considéré comme un manque de foi envers le roi d'Espagne. L'année suivante, ses efforts pour la prolongation de l'*income-tax* échouèrent totalement, quoiqu'il fût secondé activement par ses collègues. Dans la séance du 18 mars, une majorité considérable se déclara contre cet impôt, et quelques jours après, le ministère fut sévèrement attaqué dans le *Star*, comme ayant soutenu avec tant d'obstination une mesure qui, suivant le journaliste, menaçait plus réellement la sûreté de l'empire que ne pouvaient le faire tous les autres périls réunis, et l'exposait, tôt ou tard, aux horreurs d'une guerre civile. M. Vansittart, qui fait partie de la société biblique, prononça, dans l'assemblée qui eut lieu en mai 1816, un discours dans lequel il cita, avec beaucoup d'éloges, le traité religieux conclu entre les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse. Dédaignant les prestiges de l'élocution, cet orateur ne parle qu'en chiffres. C'est en vain qu'on lance contre lui toutes les foudres de l'éloquence; il déroule un immense cahier de calculs, et conserve derrière ce bouclier tout le flegme du sang batave dont il est issu. Il a souvent été attaqué avec beaucoup d'amertume, tant dans les chambres que dans les papiers publics, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit personnellement fort estimé. Sa réputation d'intégrité et ses manières d'une simplicité patriarchale, ajoutent beaucoup à son crédit politique. Il a publié: *Réflexions sur la nécessité et l'avantage d'une paix immédiate*, in-8, 1788. — *Lettre à M. Pitt, sur la conduite des directeurs de la banque, avec des observations sur le pamphlet de Morgan relatif à la dette publique*, in-8, 1795. — *Recherches sur l'état des finances de la Grande-Bretagne*, in-8, 1796. — *Substance de deux discours sur le rapport du comité des monnaies*, in-8, 1811. — *Trois lettres sur la société anglaise et étrangère de la bible*, in-8; 1812, insérées dans le *Pampleteer*, n° 1. — *Discours à la chambre des communes*, 20 février 1815, *sur le comité des voies et moyens*. — *Budjet de* 1815. Ces deux dernières brochures ont été insérées dans le *Pampleteer*, avec des observations.

VAUBAN (Le comte ANTOINE DE), ancien aide-de-camp du comte d'Artois, suivit ce prince dans la campagne de 1792; et ne tarda pas à se dégoûter d'une cour, où la confiance et les faveurs étaient le prix de l'intrigue; où l'on comptait pour rien les services; et où l'honneur et la franchise, lorsqu'ils osaient s'y montrer, étaient constamment payés par la disgrâce. Il partit pour la Russie, avec le projet d'y prendre du service. L'impératrice Catherine II, juste appréciatrice des talens et du courage, l'accueillit bien et lui conféra le grade de colonel. Lorsque le comte d'Artois, venu à Pétersbourg pour intéresser cette princesse à la cause des Bourbons, eut obtenu d'elle les secours qu'il en attendait, il ramena avec lui le comte de Vauban, que l'impératrice avait chargé de suivre ce prince dans les départemens de l'Ouest où l'appelait à grands cris l'armée royaliste; et de lui rendre compte de l'emploi de ses bienfaits, lui promettant à son retour, le grade de général-major. Il paraît que, dès les premiers instans, M. de Vauban ne s'était promis aucun succès d'une expédition annoncée avec tant d'éclat, et qu'il jugea, à l'air dont le comte d'Artois recevait l'épée que lui offrait Catherine, que cette épée ne sortirait jamais de son fourreau. Quoi qu'il en soit, parti de St. Pétersbourg, en 1794, il se rendit à Londres où il se fit présenter au comte de Puisaye, qui l'admit au nombre des officiers destinés à faire partie de l'expédition qui mit à la voile le 27 juin 1795, pour Quiberon. Dès que le débarquement fut opéré, on

chargea le comte de Vauban de diriger l'armée, composée de paysans bretons nommés *Chouans*. Il entra d'abord dans la petite ville d'Auray, et fut ensuite obligé de se replier dans la presqu'île. Le 16 juillet, il commanda 1500 royalistes qui furent chargés de faire une diversion à Carnac; mais s'étant embarqué trop tard, sa diversion fut infructueuse. Le 20 juillet, jour de la prise de Quiberon par les républicains, M. de Vauban, au milieu du désastre, parvint à gagner la petite île d'Houat, sur un canot. Il y resta jusqu'à l'arrivée du comte d'Artois à l'Ile-Dieu, et fut témoin des lâches intrigues à la suite desquelles l'armée royale de l'ouest et ses chefs, furent sacrifiés. Chargé par ce prince de porter ses dépêches au conseil général de l'armée royale de Bretagne, M. de Vauban y parvint, mais non sans danger, et le conseil le nomma maréchal-général-des-logis. Voyant que les affaires de son parti étaient perdues, il retourna à Londres; reprit ensuite la route de Pétersbourg, et arriva dans cette capitale au mois d'octobre 1796; mais n'ayant pu s'y faire employer, il revint en France. Peu de temps après le 18 brumaire, il fut arrêté et emprisonné au Temple. C'est là qu'il a composé ses *Mémoires historiques pour servir à l'histoire de la guerre de la Vendée*, ouvrage d'une haute importance pour quiconque voudra connaître la vérité sur cette guerre funeste, et dans lequel le comte de Vauban porte, sans ménagement, une triste lumière dans les replis les plus cachés du cœur humain, pour y découvrir ces honteuses faiblesses (*voy.* ARTOIS ET CHARRETTE), que les imposteurs, les sots et les esclaves adorent dans les grands, mais pour lesquelles l'histoire et la postérité se montreront inflexibles. Remis en liberté peu de temps après, le comte de Vauban vécut tranquille et retiré à Paris, où il publia les mémoires dont nous venons de parler qui eurent un succès prodigieux. Il est inutile de dire que lorsque les Bourbons reparurent en France, ce qui restait des deux nombreuses éditions de cet ouvrage fut recherché par la police avec un soin scrupuleux, et retiré de la circulation. Ils furent néanmoins réimprimés pendant les cent jours de 1815; et nous ne doutons pas qu'il ne s'en trouve encore un grand nombre dans les bibliothèques et au fond des magasins; mais la législation sur la presse, ou plutôt l'entière destruction de cette liberté, a rendu les libraires français tellement circonspects, qu'il est maintenant fort difficile de se procurer cet ouvrage, sans lequel, toutefois, il est impossible de se faire une juste idée de l'époque qu'il retrace, et d'un parti qui dispose exclusivement aujourd'hui (1820), en sa faveur et contre ses ennemis, de toutes les plumes vénales auxquelles est réservé le monopole du mensonge, de la calomnie et de la corruption.

VAUBLANC-VIENNOT (Le comte VINCENT-MARIE DE), né en 1756, entra au service en sortant de l'école militaire, et fut nommé en 1791, député du département de Seine-et-Marne à l'assemblée législative, où il siégea avec le parti constitutionnel, quoiqu'il soit permis de douter, comme on pourra s'en convaincre par ses premières propositions dans l'assemblée, que ce fut à ce parti qu'il avait d'abord résolu de s'attacher. Dès les premières séances, il provoqua le plus scrupuleux examen des comptes des ministres, et déclara qu'il fallait les juger avec sévérité, mais avec calme. Le 17 octobre 1791, il proposa de faire une proclamation pour requérir *Monsieur* (Louis XVIII), de rentrer dans le royaume, dans le délai de deux mois, sous peine d'être déchu de son droit à la régence. Le lendemain 28, un décret, conforme aux conclusions de Vaublanc, fut rendu par l'assemblée. Dans les premiers jours de novembre, il s'éleva avec indignation contre les princes français, qui « nourris chèrement par la nation, tramaient sa ruine, et entraînaient dans leurs complots une foule d'individus, cent fois moins coupables qu'eux. » Il termina cette véhémente apostrophe, par la demande d'une loi, exclusivement dirigée contre les frères de Louis XVI. Élu président, le 14 novembre 1791, il proposa peu de jours après, un message au roi, pour le prier de requérir formellement la cessation des enrôlemens qui se faisaient contre la France, sur le territoire des princes de l'empire. Chargé, comme président, de porter à la sanction de Louis XVI le décret rendu le 8 novembre, sur sa proposition, contre les princes, et qui avait été étendu à tous les émigrés, Vaublanc le fut, de nouveau, le 1er décembre, de porter la parole au roi sur les nouvelles dispositions prises par l'assemblée, relativement aux réqui-

sitions à faire aux princes de l'empire. Le même jour il rendit compte du résultat de la députation, et du discours qu'il avait adressé au roi. Depuis lors, il se rapprocha sensiblement de la cour; et vers l'époque qui précéda le 10 août, il parut tellement être devenu l'homme du ministère, qu'on pouvait quelquefois être tenté de croire que la liste civile n'était pas étrangère à l'excès de son zèle constitutionnel. Cette preuve néanmoins n'a jamais été acquise, et il est possible que Vaublanc n'ait jamais cru à la mauvaise foi de la cour, quoique cette mauvaise foi, notoirement reconnue depuis par un de ses collègues (*), ne fut guères moins palpable à tous les yeux que les projets du parti républicain. Quoi qu'il en soit, Vaublanc développa dans les derniers mois de l'assemblée législative, et notamment dans les séances des 27 juillet et 8 août 1792, en défendant le général la Fayette, qu'il accuse sans doute aujourd'hui, un courage digne d'éloges contre les factieux qui voulaient renverser le trône. Il soutint ce trône, mais il le soutint dans la fausse voie qu'il avait embrassée, et dont s'efforçait de le détourner le parti de la Gironde qui sans doute, ne voulait pas plus que Vaublanc le renversement des institutions constitutionnelles, mais que la postérité n'absoudra pas du reproche d'avoir combattu la cour, avec des armes semblables à celles que la cour elle-même employait à détruire l'édifice constitutionnel. Après le 10 août, il ne reparut plus à l'assemblée, et l'on juge bien qu'avec l'esprit qui régnait alors il ne fut point élu à la convention. Après avoir échappé aux proscriptions de la terreur, Vaublanc reparut sur la scène politique aux approches de la rebellion sectionnaire du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795). Il présida alors la section Poissonnière, et le 25 vendémiaire (17 octobre), il fut condamné à mort par contumace, comme ayant fait partie des comités directeurs de l'insurrection. Il se cacha quelque temps; ne fut l'objet d'aucune recherche de la part du gouvernement conventionnel qui ne voulait pas marquer sa fin par des actes de rigueur; et fut nommé, deux jours avant sa condamnation, député de Seine-et-Marne au conseil des cinq-cents. Le 9 pluviôse an 4, (29 janvier 1796), il demanda son admission, d'après les garanties constitutionnelles, et déclarant qu'il n'était compris dans aucune des exceptions portées dans la loi du 3 brumaire; mais toutes ses réclamations furent inutiles, et le conseil passa à l'ordre du jour. Sept mois après (1er fructidor, 18 août), il présenta une nouvelle demande au conseil pour être jugé dans les formes constitutionnelles, et d'après le rapport d'une commission nommée à cet effet, une résolution des cinq-cents, approuvée par les anciens, le 15 fructidor, annula le jugement rendu contre lui, par la commission militaire. Le 16 fructidor il prit place dans le conseil, et prêta le serment de *haine à la royauté*. N'ayant put obtenir aucun crédit sous le directoire, il s'en déclara l'ennemi; et ce ne fut pas sans quelqu'étonnement que, dans la séance du 23 thermidor an 5 (10 août 1797), on entendit cet homme, qui depuis a outré toutes les doctrines de l'unité monarchique, s'élever de toutes ses forces, contre ceux qui cherchaient à restreindre l'autorité des conseils pour augmenter celle du directoire exécutif. Nommé membre de la commission des inspecteurs, peu de jours avant les événemens des 18 et 19 fructidor, an 5 (4 et 5 septembre 1797), Vaublanc fut compris dans les listes de déportation de cette époque. Parvenu à se soustraire à l'arrestation, il passa en Suisse, de là en Italie, et fut rappelé après le 18 brumaire. En décembre 1800, le sénat conservateur le proclama membre du corps-législatif. Nommé candidat au sénat par le collége électoral de Seine-et-Marne, l'empereur l'appela, le 1er février 1805, à la préfecture de la Moselle; le créa comte quelques années après; et le décora de l'aigle de commandant de la légion d'honneur. Il conserva, sous la première restauration des Bourbons, la place qu'il tenait de l'empereur, et ne la quitta, après le retour de ce prince, qu'au moment où il fut instruit, par le lieutenant-général Durutte qui commandait la troisième division, que l'ordre de l'arrêter venait de lui être adressé. Vaublanc, qui avait un cheval sellé tout prêt, partit sur-le-champ, sans prévenir sa famille. Le lendemain il était à Luxembourg, où les Autrichiens le reçurent comme un de leurs

(*) M. Ramond, aujourd'hui conseiller-d'état, a fait cette déclaration formelle devant des témoins dignes de foi et que nous pouvons nommer.

amis. De là, il se rendit à Gand, auprès de Louis XVIII. Rentré à la suite de ce prince, il fut nommé conseiller-d'état, préfet des Bouches-du-Rhône, et appelé, à la fin de septembre 1815, au département de l'intérieur. Dans la courte durée de son administration, M. de Vaublanc, devenu ministre du prince contre lequel il avait le 27 octobre 1791, provoqué les mesures les plus rigoureuses, et à qui, quelques jours plus tard, il avait imputé tous les malheurs de la France et ceux de l'émigration elle-même, a paru avoir oublié des antécédens aussi remarquables, et s'est efforcé de racheter, par l'exagération de ses opinions royalistes, ses anciennes offenses envers les Bourbons. Cette conduite, également réprouvée par l'honneur et par la politique elle-même, n'a pas répondu à ses espérances; le portefeuille lui a été retiré le 7 mai 1816; et il a été nommé, le même jour, ministre d'état et membre du conseil privé. Le comte de Vaublanc n'a donné dans son ministère qu'une très-faible idée de ses talens administratifs; quant à son caractère, le tableau que nous venons de tracer de sa conduite politique nous dispense de le juger. M. de Vaublanc a publié: *Considérations critiques sur la nouvelle ère, sous la forme d'un discours supposé à la tribune du conseil des cinq-cents, suivi de l'extrait d'un Mémoire à l'astronome Delambre, sur les moyens de trouver les années sextiles du nouveau calendrier*; 1801, in-8°. — *Rivalité de la France et de l'Angleterre, depuis la conquête de Guillaume*, en 1066, *jusqu'à la rupture du traité d'Amiens par l'Angleterre*; 1803, in-8°.

VEDEL (Le comte DOMINIQUE-HONORÉ-MARIE-ANTOINE DE), né à Monaco, le 2 juillet 1771, entra au service le 6 mars 1784. Jeune encore à l'époque de la révolution, il se distingua dans les premières campagnes, obtint le grade de colonel, combattit à la tête du 17ᵉ régiment d'infanterie légère à Austerlitz, et fut général de brigade à la suite de cette journée. Employé en 1806 contre les Prussiens et les Russes, il se fit remarquer au combat de Pultusk, le 26 décembre; à la bataille d'Eylau, le 9 février 1807; et à celle de Friedland, le 14 juin suivant. Promu, le 3 novembre de la même année au grade de général de division, le comte Vedel fut envoyé en 1808 en Espagne, où il fit partie du corps du général Dupont, et capitula comme lui à Baylen. Après avoir partagé quelque temps la disgrace des généraux Marescot et Dupont, Vedel fut remis en activité, en 1813, et appelé au commandement d'une division active, à l'armée d'Italie. Nommé en 1814, commandant en second de la 14ᵉ division militaire à Cherbourg, le général Vedel, toujours fidèle à la France, accepta, après le retour de Bonaparte, le commandement de la 14ᵉ division militaire à Caën. En juin suivant, il se porta sur Bayeux, pour attaquer le duc d'Aumont que l'Angleterre venait de jeter sur les côtes, et qui s'était retiré sur Livry. Le général Vedel marchait sur ce partisan, lorsqu'ayant appris les événemens de Paris, et se voyant cerné de toutes parts, il congédia ses troupes et se retira. Le comte Vedel, universellement estimé de l'armée, et l'un des meilleurs officiers-généraux, a été mis à demi-solde, à l'époque du licenciement.

VENEGAS (Don J.), né à Bujalance, dans le royaume de Cordoue, se livra d'abord avec beaucoup d'ardeur à l'étude des lettres, pour laquelle il a toujours conservé un penchant marqué: mais ayant ensuite embrassé l'état militaire, il servit avec distinction contre la France en 1793. Au commencement de l'insurrection générale de 1808, il était colonel de milice. Il participa en cette qualité à la journée de Baylen, où le général Dupont fut fait prisonnier avec son corps d'armée. Venegas commandait une division de l'armée d'Andalousie, lorsqu'après la perte de la bataille de Tudela Castanos se vit contraint de se replier sur la Nouvelle-Castille. Venegas, qui commandait l'arrière-garde, couvrit la retraite par l'habileté de ses manœuvres. En 1809, il fut défait à Veles, n'ayant pas été secouru à temps par le duc de l'Infantado qui commandait en chef. Au mois d'août de la même année, Venegas, alors à la tête de l'armée de la Manche, fut attaqué à Almonacid, par l'armée française, très-supérieure en nombre. Ce général qui, suivant les bulletins français, croyait encore l'armée de Cuesta en ligne (*voy.* CUESTA au SUPPLÉMENT), résista aux attaques des ennemis, malgré cette fatale méprise, avec autant de vigueur que le permit l'inégalité des forces, et d'après les mêmes rapports, n'abandonna le champ de bataille

bu'après une action longue et sanglante. Il opéra sa retraite avec beaucoup d'ordre. En 1810, il fut nommé gouverneur de Cadix, à l'instant où commençait le siége de cette place. Les journaux français annoncèrent à cette époque, qu'il s'était opposé à ce que les Anglais y introduisissent 4000 hommes, ainsi qu'ils en avaient manifesté l'intention. Nommé, quelque temps après, vice-roi du Mexique, il fit son entrée solennelle à Mexico, le 16 septembre 1810, et mit le comble au mécontentement des habitans en apportant des récompenses et des honneurs aux chefs et aux partisans de la faction européenne, dont les cortès avaient eu le tort de trop encourager les altières prétentions, et qui avaient déposé Iturrigaray, prédécesseur de Venegas, uniquement parce qu'il avait paru favoriser le projet d'établir une junte après l'envahissement de l'Espagne. Il se hâta de faire marcher des troupes lorsqu'il apprit les progrès d'Hidalgo, généralissime des indépendans, qui se dirigeait sur Queretaro, poste militaire très-important, que le vice-roi parvint à sauver en y introduisant des troupes espagnoles. Après avoir pris toutes les dispositions militaires que les circonstances permettaient pour défendre la capitale, il voulut ajouter à ses moyens ceux de la persuasion, et dans une proclamation fort adroite, il essaya de rétablir la tranquillité dans le Mexique, en faisant observer que les Américains étaient maintenant sur le même pied que les Espagnols, depuis le décret du 15 octobre 1809, et en promettant que les cortès prendraient très-incessamment en considération les réformes nécessaires pour assurer la prospérité de l'Amérique espagnole. Don J. Venegas forma ensuite des corps de *guérillas* et une milice mêlée de naturels et d'Espagnols; mais cette troupe indisciplinée ayant bientôt fait plus de mal aux royalistes qu'aux indépendans eux-mêmes, occasionna des plaintes nombreuses qui forcèrent le vice-roi à la licencier. Cependant Hidalgo, poursuivant ses succès, marchait à grands pas sur la capitale, et Venegas craignant l'insuffisance de ses moyens militaires, résolut d'employer la religion à sa défense : il obtint à cet effet de l'archevêque de Mexico et de l'inquisition une sentence d'excommunication contre Hidalgo et ses partisans, et même contre toutes ses troupes. Quoique cette démarche parût faire peu d'impression sur ces dernières, elles n'osèrent néanmoins, par un motif qu'on ignore, tenter l'assaut de la capitale : on a présumé que ce fut à cause de la nouvelle reçue par Hidalgo, que le général Callejas (*voyez* ce nom), et le comte de la Cadena marchaient au secours de Mexico. Quoi qu'il en soit, le vice-roi poursuivit bientôt à son tour ceux qui l'avaient inquiété jusque dans son palais. Après la mort d'Hidalgo et le triomphe des armes espagnoles, le vice-roi refusa de nouveau toute espèce d'accommodement avec les insurgés, et ne répondit à leurs propositions qu'en leur offrant l'amnistie, s'ils voulaient mettre bas les armes. Mais ils avaient si peu de confiance dans les promesses de tous les agens de la métropole, que, quoiqu'il eût fait sanctionner par l'autorité religieuse sa proclamation d'indulgence, personne ne voulut s'y confier. Sur ces entrefaites on lui dénonça un complot qui se tramait à Mexico contre son autorité, et il fit aussitôt arrêter plusieurs habitans de marque, qu'il fit mettre en jugement, et dont six furent condamnés à mort et exécutés au mois d'août 1811. Venegas, ayant été remplacé peu après dans sa vice-royauté par le général Callejas, disparut dès-lors de ce théâtre de carnage, et revint à Madrid avec le titre de marquis de la Réunion et de la Nouvelle-Espagne, qui lui fut conféré par le roi Ferdinand, lequel l'appela aussi, à la fin de 1818, aux importantes fonctions de capitaine-général de la Galice en remplacement du baron de Saint-Marc. Le général Venegas est d'ailleurs un officier plein de talens, et qui mérite sous plusieurs rapports les faveurs dont le monarque l'a honoré. Son caractère est ferme et décidé; le général Sébastiani lui ayant proposé en 1810, de passer au service de Napoléon, il rejeta cette proposition par une offre qui fit alors beaucoup de bruit.

VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), l'un des plus grands, et peut-être le plus grand orateur qui ait illustré la tribune française, naquit à Limoges, en 1758, d'un avocat estimé de cette ville. Il se destina à la même carrière; vint se fixer à Bordeaux, où il l'exerça avec une haute distinction; embrassa avec ardeur, en 1789, les généreux principes de la liberté; et fut nommé, en 1790, membre de l'administration départementale de la Giron-

de, où il acquit, par son patriotisme, ses talens, et les qualités sociales les plus aimables, de nouveaux droits à la considération et à la confiance publiques. Élu, en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, il y arriva avec des intentions constitutionnelles, qui, toutefois, étaient empreintes d'un esprit d'exagération qui n'était pas de nature à conserver long-temps la bonne intelligence si nécessaire entre les premières autorités. On sait que, depuis la fuite de Louis XVI (20 juin 1791), l'opinion nationale, jusques-là si favorable à ce prince, lui était devenue tout-à-fait contraire, et qu'il était désormais impossible de rétablir, dans les esprits, la confiance que cet événement en avait bannie. Vergniaud était un des hommes en qui ce souvenir était plus ineffaçable, et malgré lui-même, tout y ramenait sa pensée. Il ne faut pas s'étonner, qu'avec des préventions de ce genre, il ait apporté contre la cour, une malveillance naturelle qui éclata dès les premières séances de l'assemblée législative, et qui commença entre elle et le roi, cette lutte hostile et funeste qui a tout perdu, et dans laquelle les torts furent presque toujours réciproques. Le 3 octobre 1791, il appuya, sur de spécieux motifs, la proposition faite par Couthon, de bannir du cérémonial envers le roi, les titres de *Sire* et de *Majesté*; proposition à-la-fois inconstitutionnelle et inconvenante, et qui, décrétée le 3, fut rapportée le 6. Le 25 du même mois, il discuta avec un grand talent la question de savoir si la nation avait le droit de frapper l'émigration par des lois prohibitives; rappela la trahison des frères de Louis XVI, qui en avait donné le signal, et demanda qu'un délai fût fixé, passé lequel les émigrés, non rentrés, seraient punis par la perte de leurs places, traitemens et pensions. Ce discours, qui frappa l'assemblée, valut, quelques jours après, à l'éloquent orateur, les honneurs de la présidence, auxquels il fut élevé le 30 octobre. Le roi ayant refusé de sanctionner le décret rendu le 8 novembre par l'assemblée, contre les princes français et les émigrés, et Duport-Dutertre, ministre de la justice, étant venu donner communication du *Veto* royal, dont il entreprit d'expliquer les raisons, Vergniaud, qui présidait, interrompit le ministre, lui imposa silence, et lui déclara d'un ton sévère, « que la constitution accordait bien au roi le droit de refuser la sanction, mais non celui de développer les motifs de son refus. » Le 27 décembre, il proposa un projet d'adresse au peuple, pour accompagner l'envoi aux départemens, du discours prononcé par le roi, dans la séance du 14 décembre, au sujet des réquisitions à faire aux princes allemands, pour faire cesser les enrôlemens des émigrés contre la France. Toujours plus défiant contre les intentions de la cour, il s'opposa, le 11 janvier 1792, à l'impression d'un discours du ministre de la guerre, Narbonne, qui, à son retour des frontières, exprimait le désir de conserver la plus grande intelligence avec l'assemblée. Portant néanmoins au milieu de ses soupçons et de ses craintes, un juste sentiment de respect pour le secret des correspondances, on l'entendit, à la même époque, s'opposer vivement à tout usage qu'on voudrait faire d'une lettre présentée au corps-législatif et décachetée par un mouvement et dans une intention patriotique. Le 1er février, il vota pour le décret d'accusation contre Bertrand-de-Molleville, ministre de la marine. Le 10 mars, à la suite d'un discours véhément, dans lequel il comparait les dispositions des Français à celles des Athéniens au temps de Philippe, et après avoir employé, à l'égard de ses concitoyens, tous les reproches que Démosthènes adressait à l'indolence de ses compatriotes dégénérés, Vergniaud, en qui l'on croyait voir revivre, en effet, l'orateur grec, vota un second décret d'accusation contre de Lessart, ministre des affaires étrangères, autrefois ministre de l'intérieur, qu'il accusa de tous les crimes commis à Avignon. Bientôt, plus terrible encore dans ses imprécations et dans ses menaces, il fit entendre ces mots qui, en présageant une révolution nouvelle et plus terrible, répandirent une terreur universelle et subite dans l'assemblée, et que nous ne pouvons nous refuser à transcrire ici, comme un des plus précieux monumens de l'éloquence de tribune. « De cette tribune où je vous parle, on aperçoit le palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi que la constitution nous a donné; forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner, et préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où

l'on combine les moyens de nous replonger dans l'esclavage, après nous avoir fait passer par toutes les horreurs de l'anarchie, et par toutes les fureurs de la guerre civile. Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence, et confondre enfin tous les conspirateurs. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties, dans des temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi; qu'elles y pénètrent tous les cœurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi; qu'ils sachent que la loi y atteindra, sans distinction, tous les coupables, et qu'il n'y sera pas une *seule* tête convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive! » Le 20 avril, lorsque le roi eut proposé de déclarer la guerre au roi de Bohême et de Hongrie, Vergniaud prononça un discours énergique pour que cette déclaration eût lieu au même instant. Le 17 mars, il invoqua l'amnistie pour les crimes commis à Avignon; et quoique nous soyons loin de partager l'opinion qu'il énonça dans cette circonstance, il est impossible de ne pas rendre justice aux motifs politiques qui la lui dictèrent. Le 23 avril, il attaqua vivement la conduite contre-révolutionnaire des prêtres, et fit charger le comité des douze de développer les principes de la déportation. Dans les séances des 13, 19 et 20 mai, il s'éleva avec force contre le juge de paix Larivière, qui, sur la demande des ex-ministres Montmorin et Bertrand, accusés par Carra d'avoir fait partie du comité autrichien, avait lancé un mandat d'arrêt contre ce journaliste et contre les députés Merlin, Chabot et Bazire qui lui avaient fourni les renseignemens dont il avait fait usage. Le 20 mai, il discuta le droit de l'assemblée à prononcer le licenciement de la garde constitutionnelle du roi; se décida pour l'affirmative; et vota, le 30, pour ce licenciement et le décret d'accusation contre le duc de Brissac qui la commandait Le 14 juin, il fit décréter que les ministres destitués (Roland, Servan et Clavière), emportaient les regrets de la nation. Vergniaud ne fut point étranger aux événemens du 20 juin 1792, par lesquels il est vraisemblable que lui et son parti voulaient effrayer le roi pour le jeter dans leurs bras; rappeler au ministère, Roland, Servan et Clavière, qui en avaient été écartés le 13 du même mois; et organiser ainsi un ministère constitutionnel dont ils n'auraient rien à redouter, et qui mettrait les affaires entre leurs mains. Une faction, dès-lors puissante et dont le triomphe a coûté, depuis, si cher à la France, avait placé d'autres espérances dans l'insurrection; le roi, la reine et leur famille devaient être immolés, et si ce forfait ne fut pas exécuté, c'est seulement au peu d'accord qui régnait entre quelques chefs populaires, qu'il faut l'attribuer. Instruit de ces projets sinistres, Vergniaud, après avoir demandé que les pétitionnaires des faubourgs St-Antoine et St-Marceau fussent introduits sur-le-champ dans l'assemblée, se hâta de provoquer l'envoi au château de soixante commissaires de l'assemblée, pour veiller sur les jours de Louis XVI, qu'il ne cessait néanmoins d'accuser d'être d'intelligence avec les émigrés et les étrangers, mais dont la mort lui paraissait devoir amener, en ce moment, le triomphe de l'anarchie bien plus que celui de la liberté. Nommé lui-même membre de cette députation, il employa tous ses efforts à calmer l'effervescence populaire, et à faire échouer les desseins dont nous venons de parler. Le 28 juin, il prit la parole contre le général la Fayette, qui venait de se présenter à la barre de l'assemblée pour y reconnaître sa lettre du 16 juin, contre les entreprises de l'anarchie, et témoigner son indignation personnelle et celle de l'armée qu'il commandait, contre les violences du 20 juin. Le 10 juillet, sur la démission combinée de tous les ministres, il proposa de déclarer au roi que le salut de la patrie exigeait le prompt renouvellement du ministère. Le 13 juillet, il fit annuler, comme inconstitutionnelle, une adresse de la section Mauconseil, qui déclarait ne plus reconnaître Louis XVI pour roi des Français bien que cette question de la déchéance eût été jetée en avant par le parti de la Gironde lui-même, dont Vergniaud avait été l'organe dans un discours admirable, chef-d'œuvre d'éloquence tribunitienne, qui avait produit une sensation profonde dans l'assemblée, à la cour et dans Paris, et dont nous allons donner un extrait dans l'impossibilité de le mettre tout entier sous les yeux de nos lecteurs. A l'intérêt de circonstances, déjà éloignées de nous, mais présentes à

tous les souvenirs, cette citation joint l'intérêt, bien autrement puissant sur les contemporains, d'allusions continuelles à l'état actuel de la France et de son gouvernement. « Je vous demande maintenant, s'écriait Vergniaud dans la séance du 15 juillet, » ce qu'il faut entendre par un acte formel d'opposition. La raison dit que c'est l'acte d'une résistance proportionnée, autant qu'il est possible, au danger, et fait dans un temps utile, pour pouvoir l'éviter. Par exemple, si dans la guerre actuelle, cent mille Autrichiens dirigeaient leur marche vers la Flandre, où cent mille Prussiens vers l'Alsace, et que le roi, qui est le chef suprême de la force publique, n'opposât à chacune de ces redoutables armées, qu'un détachement de dix ou vingt mille hommes, pourrait-on dire qu'il a employé les moyens de résistance convenables; qu'il a rempli le vœu de la constitution; et fait l'acte formel qu'elle exige de lui? Si le roi, chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'état, de notifier au corps-législatif les hostilités imminentes, instruit des mouvemens de l'armée prussienne, et n'en donnant aucune connaissance à l'assemblé nationale; instruit, ou du moins pouvant présumer que cette armée nous attaquera dans un mois, disposait avec lenteur les préparatifs de répulsion; si l'on avait une juste inquiétude sur les progrès que les ennemis pourraient faire dans l'intérieur de l'état, et qu'un camp de réserve fût absolument nécessaire pour prévenir ou arrêter ces progrès; s'il existait un décret qui rendit infaillible et prompte la formation de ce camp; si le roi rejetait ce décret et lui substituait un plan dont le succès fût incertain, et qu'il demandât, pour son exécution, un temps si considérable, que les ennemis eussent celui de la rendre impossible; si le corps-législatif rendait des décrets de sûreté générale, et que l'urgence ne permît aucun délai pour leur exécution: que cependant la sanction fût refusée ou différée pendant deux mois; si le roi laissait le commandement d'une armée à un général intrigant, devenu suspect à la nation par les fautes les plus graves, les attentats les plus caractérisés à la constitution; si un autre général, nourri loin de la corruption des cours et familier avec la victoire, demandait, pour la gloire de nos armes, un renfort qu'il serait facile de lui accorder; si par un refus, le roi lui disait clairement: « Je te défends de vaincre. » Si, mettant à profit cette funeste temporisation, tant d'incohérence dans notre marche politique, ou plutôt une si constante persévérance dans la perfidie, la ligue des tyrans portait des atteintes mortelles à la liberté, pourrait-on dire que le roi a fait la résistance constitutionnelle; qu'il a rempli, pour la défense de l'état, le vœu de la constitution; qu'il a fait l'acte formel qu'elle lui prescrit? S'il était possible que, dans les calamités d'une guerre funeste, dans un bouleversement contre-révolutionnaire, le roi des Français ne leur parlât de son amour pour la constitution, qu'avec une ironie insultante et dérisoire, ne seraient-ils pas en droit de lui dire? O roi! qui sans doute avez cru, avec le tyran Lysandre, que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des sermens ainsi qu'on amuse les enfans avec des hochets; qui n'avez feint d'aimer les lois, que pour parvenir à la puissance qui vous servirait à les braver; la constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône où vous aviez besoin de rester, pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance; pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations; nous donner le change sur la cause de nos malheurs, par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes? Etait-ce nous défendre, que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite? Etait-ce nous défendre, que d'écarter les projets tendans à fortifier l'intérieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance, pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans? Etait-ce nous défendre, que de choisir des généraux qui attaquaient eux-mêmes la constitution, ou d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Etait ce-nous défendre, que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La constitution vous laissait-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile, et tant de grandes prérogatives, pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire. Non,

non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible; vous n'avez pas rempli le vœu de la constitution : elle peut être renversée; mais vous ne recueillerez point le fruit de votre parjure! Vous ne vous êtes point opposé, par un acte formel, aux victoires qui se remportaient en votre nom, sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes. Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. » Malgré ce ton menaçant, dont le double but était d'effrayer le roi sur sa position, et d'écarter les soupçons d'intelligence avec la cour, que Robespierre et sa faction ne cessaient de répandre contre les chefs du côté droit, Vergniaud avait adressé à Louis XVI, à la fin de juillet, par l'entremise du peintre Bose qui faisait alors le portrait de ce prince, des conseils importans sur les dangers de la monarchie et sur ses propres dangers. Plein de l'idée qu'on pouvait espérer encore de ramener le roi à une marche franche de constitutionnelle, alors même que, par de continuelles offenses et des provocations journalières, on paraissait s'attacher à rendre tout rapprochement impossible, il voulait éviter les effroyables malheurs dont la France était menacée; aussi, dans la séance du 4 août, où il avait tonné contre les factieux de la section Mauconseil, invita-t-il l'assemblée à ne rien précipiter dans la question de la déchéance du roi. Le 10 août, à cinq heures du matin, le président (Merlet), ne se trouvant point à son poste, Vergniaud, comme ex-président, prit le fauteuil; et lorsque, deux heures après, Louis XVI, assiégé dans son palais, fut venu, avec sa famille, chercher un asile au milieu des représentans de la nation, il répondit au peu de mots que prononça ce prince d'un ton ému (*voy.* Louis xvi), les paroles suivantes qui, quinze mois après, sont devenues un des chefs de l'accusation qui l'a conduit à l'échafaud : « Sire, l'assemblée nationale connaît tous ses devoirs; elle regarde comme un des plus chers, le maintien de toutes les autorités; elle demeurera ferme à son poste; nous saurons tous y mourir. » Sa contenance fut admirable pendant le combat, engagé au dehors par l'insurrection contre le château, et dont, pendant une demi-heure, l'issue fut au moins douteuse. Les dangers étaient passés, et la victoire était restée aux factieux, lorsque Vergniaud céda le fauteuil au président, et se rendit à la commission extraordinaire, au nom de laquelle il se présenta deux heures après à la tribune, pour y faire décréter la convocation d'une convention nationale, la suspension du pouvoir exécutif, et la translation de Louis XVI et de la famille royale, au palais du Luxembourg. Cependant, la faction à laquelle le 10 août venait de livrer le pouvoir, ne dissimulait plus ses desseins sanguinaires. Irritée contre le parti de la Gironde qui, depuis long-temps, s'opposait à ses violences, et dont elle n'avait pas moins en vue la ruine que celle de la cour elle-même, elle parla hautement de proscriptions. Alors commença pour Vergniaud, ses collègues de députation (hors deux), et ses amis, le rôle héroïque et sublime qui devait avoir pour terme l'échafaud, et pour prix, l'éternelle reconnaissance de leurs contemporains et l'admiration de la postérité. Dès ce moment, tomba le bandeau dont le fanatisme politique avait long-temps couvert leurs yeux; ils immolèrent à la patrie et à l'humanité leurs affections les plus chères, leur repos, leur propre existence, et sûrs d'être vaincus dans une lutte aussi inégale (*voy.* Guadet), ils résolurent de ne cesser de combattre qu'en cessant de vivre. Vergniaud donna le premier ce noble et généreux exemple. Le 23 août, il s'opposa à la déportation générale des prêtres, et demanda que l'on ne confondît point ceux qui se montraient paisibles, avec les perturbateurs. Le 26, au milieu de l'effervescence qui régnait de toutes parts, il combattit comme immorale et inconstitutionnelle, la proposition faite par Jean-Debry, d'organiser un corps de douze cents tyrannicides. Le 30 du même mois, il fit révoquer, comme attentatoire à la liberté de la presse, le mandat d'amener, lancé par la commune du 10 août, contre le jeune et intrépide Girey-Dupré, collaborateur de Brissot dans la rédaction du *Patriote français*. Le 4 septembre, tout plein de l'horreur que lui inspiraient les forfaits horribles dont les prisons de Paris étaient alors le théâtre, il fit charger le conseil exécutif d'envoyer des commissaires au devant des prisonniers d'Orléans, pour les soustraire

au sort qui leur était réservé ; mais ce fut en vain ; les infortunés furent assassinés en arrivant à Versailles (*voy.* Abancourt). Enfin, parvenu au terme de la session législative, il fit décréter, le 17 septembre, que les membres de cette coupable commune de Paris, gorgée de sang et de rapines, et sur laquelle il allait bientôt appeler, dans la convention, la plus terrible responsabilité « répondaient sur leur tête de la sûreté des prisonniers. » Réélu, par le département de la Gironde, membre de la convention nationale, qui se réunit à Paris le 21 septembre 1792, l'énergie, les efforts et le talent de Vergniaud, semblèrent grandir devant l'imminence des dangers ; et dès le 25 du même mois, il dénonça Marat et la commune de Paris, comme instigateur et complices des massacres qui venaient d'ensanglanter la capitale et appelant les poignards sur la convention nationale elle-même. Les mois d'octobre, novembre et décembre, se passèrent en luttes du même genre où, chaque jour, Vergniaud développait une nouvelle énergie de courage, de plus grands talens, et une indignation plus menaçante contre la commune de Paris et la faction qui la secondait dans la convention. Le 31 décembre, il prononça un discours sur la nécessité de renvoyer au peuple le jugement de Louis XVI ; cette opinion qui renversait tous les projets de ceux qui voulaient commencer l'empire de la terreur, dans la convention, par la mort de ce prince, fit jeter les hauts cris à la montagne ; Vergniaud, avec sa supériorité ordinaire, s'éleva contre la tyrannie d'une minorité séditieuse ; demanda que Bentabolle, l'un des enfans perdus de ce parti, fût envoyé à l'abbaye ; parvint à faire décréter, malgré l'opposition la plus opiniâtre, que tous les décrets relatifs à la police intérieure de l'assemblée seraient envoyés aux départemens; et démontra qu'il existait dès-lors, un complot pour assassiner un grand nombre de ses amis et lui-même. Attaqué le 4 janvier, comme ayant signé, en juillet 1792, un mémoire au roi, dans le dessein de ramener ce prince aux principes constitutionnels dont la fidèle observation pouvait seule lui conserver le trône et la vie, il en provoqua la lecture, et répondit avec tout l'avantage d'une conscience sans reproche, aux interpellations que lui adressa Thuriot. Porté à la présidence le 10 janvier, il occupait le fauteuil le jour où fut prononcé le jugement de Louis XVI, dont il crut devoir à sa conscience de prononcer la mort, après avoir inutilement insisté en faveur de l'appel au peuple, dans un discours où, épargnant à Louis les reproches et les outrages que ne cessaient de lui prodiguer ceux qui s'intitulaient ses juges, il annonçait les événemens qui suivraient sa mort, comme si le livre des destins eût été ouvert devant ses yeux. Jamais il ne s'était montré plus éloquent et plus courageux ; mais combien il aurait été plus grand si, ayant fait le sacrifice de sa vie, et sans excuser les torts et les faiblesses de Louis, il eût osé juger dès-lors ce malheureux prince comme l'histoire le jugera. On ne saurait s'expliquer quels motifs portèrent Vergniaud à voter contre le sursis ; mais il est probable que, jugeant dès-lors que le sort de Louis était irrévocable, un moment de faiblesse s'empara de son ame, et qu'il fit à la montagne cette concession funeste qu'il regarda avec raison, comme n'aggravant en aucune manière la situation du condamné, mais qui a imprimé une tache à sa noble mémoire. Nous avons consigné ailleurs ce qui, dans le temps, n'a été ignoré de personne, c'est que la mort de Louis était tellement résolue, que, dans le cas où il eût échappé à un jugement légal, une insurrection pour l'assassiner au Temple, avec toute sa famille, était déjà organisée. Au reste, ces scènes cruelles avaient laissé une si profonde impression de douleur dans l'ame de Vergniaud, qu'en cessant de présider la convention, après les séances des 16 et 17 janvier, une fièvre ardente s'empara de lui, et l'on eut à craindre, pendant quelques jours, qu'il ne fût atteint d'une grave maladie. Au milieu des dangers qui le menacèrent plus particulièrement dans les premiers jours de mars, époque où sa tête était nominativement proscrite, Vergniaud s'éleva avec le plus beau courage dans la séance du 10 de ce mois, contre l'institution d'un tribunal extraordinaire, dont la montagne voulait d'abord ne faire qu'une commission, et dans lequel, à force d'instances, de persévérance, d'efforts, de talent et de courage, il parvint à faire introduire le jury, dont la tyrannie toujours si habile à dénaturer les plus nobles institutions, allait bientôt faire contre lui-

même un si terrible usage. Dénoncé par Robespierre, qui éleva contre lui dix-huit chefs d'accusation, tous de la plus révoltante absurdité, Vergniaud parvint, après d'incroyables résistances, à s'emparer de la tribune ; et foudroya, par un discours improvisé, prononcé sous les poignards des assassins qui l'insultaient et le menaçaient du haut des tribunes, et dans lequel il s'éleva au dessus de lui-même, la diatribe étudiée et sophistique de son perfide adversaire. C'est dans ce mémorable discours qu'on entendit cette phrase prophétique devenue à jamais célèbre, et dont il devait bientôt démontrer l'affreuse vérité : « La révolution ressemble à Saturne ; elle dévore ses enfans. » Le 18 mars, il fit déclarer calomnieuse l'accusation présentée, le 10 du même mois, par la section Poissonnière, contre lui, Guadet et Gensonné, au moment où tous trois venaient à peine d'échapper au fer des assassins. Dès-lors, dans l'impossibilité de résister plus long-temps aux forces toujours croissantes de l'anarchie, Vergniaud ne songea plus qu'à finir avec honneur la courte carrière politique qu'il venait de parcourir avec tant de gloire. Cependant, le 26 mars, il fut encore nommé membre du comité de défense générale, institué le même jour; mais le peu d'influence dont il jouissait encore, dans une assemblée déjà subjuguée par la terreur, ne survécut que de peu de jours à cette nomination, et il ne fut point appelé au comité de salut public, créé le 7 avril suivant, et dont furent également écartés tous ses amis. Au milieu des tempêtes qui s'élevèrent dans la convention, en avril, à la nouvelle de la défection de Dumouriez, Vergniaud s'écria : « Si, à force d'outrages, de violences et de persécutions, on parvenait un jour à contraindre une partie de mes collègues et moi-même, à nous retirer du poste où la confiance du peuple nous a appelés, je le déclare, au nom de mes commettans, le département de la Gironde n'aurait plus rien de commun avec une ville qui aurait violé la représentation nationale. » Un fait donnera la juste mesure de sa résignation, dans les derniers jours de mai 1793 ; les mesures les plus violentes étaient alors proposées, dans la convention, contre lui et ses amis ; il semblait ne plus s'occuper d'un mal qu'il jugeait sans remède ; un soir, au moment où d'horribles vociférations, qui demandaient sa tête, se faisaient entendre à la barre de l'assemblée, il entre au théâtre de la République ; un de ses amis, effrayé de le voir se montrer ainsi, lorsqu'il le croyait déjà loin des proscripteurs, s'écrie avec étonnement : « Eh quoi, c'est vous, Vergniaud ; que venez-vous faire ici ? ignorez-vous ce qui se passe dans la convention ? peut être en ce moment êtes-vous décrété d'accusation. — Je le sais, répondit Vergniaud, avec le plus grand sang-froid « mais que puis-je à tout cela ? J'ai bravé tous les dangers, et ma douleur est de les avoir bravés inutilement. J'ai fait à mon pays le sacrifice de mes jours ; c'est le dernier que je puisse lui faire ; je désire seulement qu'il lui soit utile ; mais je ne l'espère pas. J'ai rempli tous mes devoirs, c'est à Paris à faire le sien. » En effet, la veille de cette conversation, Vergniaud, en déclarant que l'impunité des crimes du 10 mars avait enhardi de nouveaux conspirateurs, avait proposé à la convention un appel aux citoyens de Paris, pour la défense de la représentation nationale. Deux jours après (27 mai), on entrevit les premiers symptômes de la criminelle insurrection à laquelle la faction royaliste et celle de l'étranger prirent une part si active, et si peu connue, même à l'époque où cet ouvrage voit le jour, mais dont les importantes preuves ne seront pas perdues pour l'histoire. Il fut aisé de voir, dans cette journée, que, malgré le calme stoïque de ses traits, Vergniaud désespérait de son salut, et ne conservait d'autre courage que celui de la résignation. Néanmoins, il continua à prendre part aux discussions, et sur la demande faite par la section de la cité, de traduire les membres de la commission des douze au tribunal révolutionnaire, Vergniaud vota l'ajournement de toute discussion, jusqu'à ce que la section eût été entendue. Le 31 mai, au milieu des cris de fureur et de proscription qui retentissaient dans l'assemblée, il invita ses collègues « à jurer de mourir tous à leur poste. » Certes, quoi qu'en ait dit Mme Roland, dans ses mémoires, d'ailleurs si fidèles, ce n'est là ni de l'insouciance ni de la faiblesse ; et toute la conduite de Vergniaud, dans les jours de danger, ne présente ni ce dédain des hommes, ni cette absence d'ardeur de l'ame, que lui reproche cette femme illustre. Le même jour, Vergniaud

demanda l'évacuation des tribunes, dont les rugissemens bravaient et insultaient l'assemblée ; fit décréter que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie, dans ce jour de crise, en maintenant l'ordre public au milieu de l'horrible tempête suscitée par l'anarchie ; et ordonner l'envoi aux départemens d'une adresse où l'on provoquait l'accusation de 22 députés, et la création d'une armée révolutionnaire. En même temps, il protesta contre toute délibération, dans le trouble où était l'assemblée ; se mit sous la protection des bons citoyens, et sortit avec eux de la salle. Le 1er juin, il combattit, de toutes les forces qui lui restaient encore après les affreuses scènes de la veille, un projet de proclamation, présenté par Barère, au nom du comité de salut public, et dans laquelle les événemens de cette journée étaient dénaturés avec une odieuse perfidie. Enfin, décrété d'arrestation dans la journée du 2 juin, il n'opposa aucune résistance à ce dernier acte de la plus inconcevable audace et de la violation des droits les plus sacrés. Rentré chez lui, et mis sous la surveillance d'un gendarme, il écrivit « qu'il s'était soumis au décret rendu contre lui, mais qu'il ne donnerait pas sa démission. » Le 6, il écrivit de nouveau pour réclamer un prompt rapport du comité de salut public, et demander que ses dénonciateurs portassent leur tête sur l'échafaud, s'ils ne produisaient pas les pièces qu'ils avaient annoncées contre lui. Cent fois, depuis l'instant de son arrestation jusqu'à celui où il fut constitué prisonnier à la conciergerie, Vergniaud avait eu les moyens de fuir; mais, rempli d'une inexplicable confiance dans la justice de sa cause, alors même qu'il se voyait poursuivi par des ennemis pour qui rien n'était sacré, jamais il ne voulut en faire usage. Décrété d'accusation le 3 octobre 1793, sur le rapport d'Amar, il fut traduit, le 27 du même mois, au tribunal révolutionnaire, où sa défense fut simple comme la vérité ; pas un fait ne fut apporté en preuve contre lui par les témoins, qui, tous, s'étaient depuis long-temps déclarés ses ennemis. Il répondit avec quelques développemens à une seule déclaration ; celle de l'infâme Hébert, substitut du procureur de la commune, qui l'avait accusé vaguement d'avoir formé dans l'assemblée législative une faction oppressive de la liberté. Voici un extrait de cette réponse, que nous regrettons vivement de ne pouvoir rapporter tout entière, mais qui produisit un effet si prodigieux sur l'auditoire (et l'on sait ce qu'était l'auditoire du tribunal révolutionnaire), que si la multitude, après l'avoir entendue, eût été appelée à prononcer un jugement sur lui, elle l'eût unanimement acquitté. « Le premier fait « dit Vergniaud » que m'impute le témoin, est d'avoir formé, dans l'assemblée législative, une faction pour opprimer la liberté. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, que de faire prêter un serment à la garde constitutionnelle du roi, et de la faire casser ensuite comme contre-révolutionnaire ? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberte, que dedévoiler les perfidies du ministère et particulièrement celles de Delessart ? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberte, lorsque le roi se servait des tribunaux pour faire punir les patriotes, que de dénoncer le premier ces juges prévaricateurs ? Je l'ai fait. Était ce former une faction oppressive de la liberté, que de venir, au premier coup de tocsin, dans la nuit du neuf au dix août, présider l'assemble législative. Je l'ai fait. Était ce former une faction oppressive de la liberté, que d'attaquer la Fayette ? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, que d'attaquer Narbonne, comme j'avais fait de la Fayette ? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, que de m'élever contre les pétitionnaires désignés sous le nom des huit et des vingt mille, et de m'opposer à ce qu'on leur accordât les honneurs de la séance ? Je l'ai fait, etc. » Certes, on n'attend pas de nous, sans doute, que nous justifiions quelques-unes des opinions de l'illustre accusé ; quels regrets n'éprouverait-il pas aujourdhui lui-même, si la France était encore assez heureuse pour le compter parmi ses enfans, en se rappelant combien il fut autrefois injuste envers le grand citoyen dont la patrie française s'honore aujourd'hui; mais en laissant de côté ce qui appartient à des circonstances déplorables, qui pourrait ne pas admirer ce mouvement sublime, qu'on peut appeler l'éloquence de l'échafaud, et ne pas ressentir la même émotion qui, après 27 ans, déchire encore l'ame de celui qui écrit cette no-

tice. Il fut présent à l'horrible séance où ils furent condamnés; il entendit les accens de leur voix qui allait s'éteindre; il habita leurs cachots; assista à leurs derniers momens; et le douloureux souvenir de Vergniaud est surtout présent à sa mémoire! Condamnés à mort dans la nuit du 7 au 10 brumaire an 2 (du 30 au 31 octobre 1793), les 21 députés n'éprouvèrent qu'un moment d'indignation, ce fut celui où ils s'entendirent déclarer convaincus du crime de conspiration contre la république. On sait quelle fut la mort de l'un d'entre eux (*voy.* VALAZÉ); Vergniaud pouvait, comme lui, disposer de sa vie. Depuis trois mois, il portait constamment un poison subtil, dont il s'était muni pour échapper aux fureurs populaires; mais, après sa condamnation et celle de ses amis, il résolut de leur être fidèle jusqu'à l'échafaud, renonça à faire usage de la ressource qu'il s'était préparée, et dit à ses compagnons de supplice et de gloire, que « puisqu'il n'avait point assez de poison pour le partager avec eux, il ne voulait pas les abandonner. » Il parla long-temps ensuite sur les révolutions et sur les gouvernemens, avec un sang-froid admirable et du ton d'une conversation paisible. Il porta le même calme jusqu'au pied de l'échafaud, où il monta le 31 octobre 1793. Les discours de Vergniaud, ordinairement travaillés avec soin et prononcés avec une séduisante flexibilité d'organe et une grande énergie, produisirent toujours beaucoup d'effet. Son éloquence, plus en images qu'en raisonnemens: toujours moins dirigée à convaincre qu'à émouvoir, était surtout plus remarquable dans les grandes circonstances et lorsqu'il s'agissait de parler aux passions. S'il avait eu les formes oratoires de Mirabeau et l'imperturbabilité de l'abbé Maury, ces deux grands orateurs ne tiendraient, après lui, que le second rang. Il improvisait peut-être avec moins de force, d'abondance et de facilité que Guadet, mais il lui était très-supérieur dans toutes les autres parties de l'art oratoire. Il possédait éminemment le talent de concilier, et tant que la violence des partis, en présence dans la convention nationale, rendit la conciliation possible, c'etait toujours à Vergniaud que son parti confiait le soin de négocier; et l'on peut dire qu'il n'avait pas dans l'assemblée un seul ennemi personne. Il faisait agréablement les vers, et l'on trouve dans un *Mercure* de septembre 1782, une jolie *Épître* de lui, adressée aux astronomes. L'empereur Napoléon avait fait élever à ce grand orateur une statue, dans le péristyle de l'escalier du sénat, à côté de celles de quelques autres illustres citoyens; elle en a été retirée depuis la restauration.

VERHUELL (CHARLES-HENRI), pair de France, naquit à Doesburg (Gueldre) vers 1770. Il embrassa de bonne heure la profession des armes, entra comme cadet dans la marine de son pays, et était avancé au grade de lieutenant, lorsque la révolution de 1795, dont il n'embrassa point les principes, lui fit quitter le service. Il resta sans emploi jusqu'en 1804. L'empereur Napoléon ayant à cette époque demandé un ancien officier de la marine au gouvernement de la Hollande, pour commander la flotille hollandaise, à Boulogne, et le frère de Verhuell, ancien capitaine de haut-bord et fort estimé (*voy.* KINSBERGEN), choisi en premier lieu, ayant refusé, et indiqué son frère cadet, qui fait l'objet de cette notice, celui-ci accepta et fut envoyé en France, de sorte qu'il devint, comme le remarque Louis Bonaparte(*) en un jour, de lieutenant, vice-amiral. Il commanda la flotille qui se rendit à Boulogne avec autant de courage et d'habileté, que de bonheur. Inquiété dans le passage par les vaisseaux et les frégates anglaises, il soutint un combat honorable, non loin du cap Guinez. Vice-amiral sous le gouvernement du grand-pensionnaire Schimmelpenninck, il fut, vers le printems de 1806, nommé, par ce chef de l'état, membre de la députation hollandaise, qui, après quatre mois de négociations, finit par demander Louis Bonaparte, frère de l'empereur Napoléon, pour roi de Hollande, sans cependant y être autorisée par le grand-pensionnaire, qui s'était constamment opposé à cette mesure destructive de la république. Ce fut l'amiral Verhuell qui prononça le 5 juin 1806, dans une audience solennelle, devant l'empereur, le discours, par lequel il fit cette demande, au nom des représentans de la nation batave, sans doute

(*) Tom. 1., p. 138 des *Documens et réflexions historiques, sur la Hollande*, 3 vol. in-8, portrait. Bruxelles, Auguste Wahlen et Comp^{e}.

bien éloignée de vouloir transformer la république en royaume, et changer un chef respectable, né dans son sein, pour un prince étranger. Ministre de la marine, sous le nouveau roi, il le servit d'abord avec zèle, fut créé par lui maréchal du royaume, et comte de Sevenaar; mais sa fidélité devint suspecte au roi, vers la fin de son règne. Le maréchal Verhuell, alors ambassadeur de Hollande à la cour de France, fut en quelque sorte soupçonné d'être plus dévoué aux intérêts de l'empereur qu'à ceux de son maître le roi Louis. Celui-ci lui rendit cependant la justice de dire que la politique de ce temps était de nature à déconcerter les meilleurs esprits (ce sont les propres paroles du roi : *Documens historiques*, tom. III, p. 207.) Il crut encore que l'amiral Verhuell,était, sans peut-être s'en douter, l'instrument et l'agent du duc de Cadore, au lieu d'être l'ambassadeur de Hollande. Sous la domination française, l'amiral Verhuell passa dans son grade au service de France et fut investi du commandement du Helder, qu'il défendit en 1813 et 1814 avec persévérance contre ses compatriotes, les Hollandais, qui, après avoir secoué le joug français, au mois de novembre, en firent le siége sous les ordres du général de Jonge. L'amiral Verhuell ne rendit la place qu'après l'entrée des alliés à Paris, et l'abdication de Napoléon. Croyant n'avoir rien à espérer du nouveau souverain de son pays, à cause de l'obstination qu'il avait mise à défendre ce poste important, il se retira en France, fut nommé l'un des inspecteurs de la marine, et enfin, pair de ce royaume. M. Verhuell était grand-croix de l'ordre de l'union et est actuellement grand-croix de la légion-d'honneur.

VERNIER (Le comte Théodore), était avocat à Lons-le-Saulnier, lorsqu'en avril 1789, il fut élu député du tiers-état du bailliage d'Aval, en Franche-Comté, aux états-généraux, où il s'occupa presqu'exclusivement de la partie financière, sur laquelle il publia, en 1791, un ouvrage intitulé : *Elémens de finances*. Il fut élu président de l'assemblée constituante, le 27 août 1791. Député à la conventon nationale, par le département du Jura, en septembre 1792, il y vota la détention de Louis XVI, comme législateur, refusant de se considérer comme juge. Il s'occupa de nouveau de finances pendant cette session; fut un des soixante-treize députés, mis en arrestation après les événemens du 31 mai 1793; et rappelés dans le sein de l'assemblée après le 9 thermidor. Président de la convention, au 1er prairial an 3 (20 mai 1795), il montra dans ces graves circonstances, un courage et une fermeté, qu'on n'eût pas dû attendre d'un vieillard (il était alors plus que sexagénaire). Membre du conseil des anciens sous le directoire, il fut créé sénateur lors de l'organisation du gouvernement consulaire, et nommé pair, par le roi, le 4 juin 1814. Bonaparte ne lui ayant point conservé cette dignité lors de son retour, il reprit son rang dans la chambre royale, après le second retour des Bourbons. Il est mort en 1818. On lui doit comme littérateur un ouvrage pour faciliter la lecture des *Essais de Montaigne*, et un *Abrégé analytique de Sénèque*.

VERNINAC de St-Maur, né à Cahors, 1762, vint à Paris de bonne heure, et s'y fit connaître par de jolis vers, insérés dans les journaux et dans l'*Almanach des muses*. Ami de la liberté, il en embrassa la cause avec zèle, en 1789; fut envoyé par le roi, le 1er juin 1791, en qualité de commissaire médiateur avec Lescène Desmaisons et l'abbé Mulot, pour apaiser les troubles du comtat Vénaissin, et ne parut pas avoir développé, dans cette mission, une assez grande force de caractère pour arrêter le cours des assassinats; les suites de cette faiblesse furent les massacres de la Glacière, prélude affreux de ceux dont, un an après, Paris devait être le théâtre, dans les premiers jours de septembre 1792. Nommé ministre de France en Suède, en avril 1792, il arriva à Stockholm, le 16 mai, deux jours après les funérailles de Gustave III. Verninac n'y fut pas bien accueilli, et n'y fit pas une longue résidence. Chargé, en février 1795, de se rendre à Constantinople avec le titre d'envoyé extraordinaire, il fit son entrée dans cette ville, le 26 avril. A sa première audience, il fut précédé d'une musique militaire, et escorté d'un détachement de troupes françaises, la baïonnette au bout du fusil, jusques dans la seconde cour du sérail, où elles présentèrent les armes au grand-visir et aux autres membres du divan : ce qui ne s'était encore jamais vu. Au reste, cette ambassade donna lieu à plus d'une innovation;

M de Verninac est le premier étranger qui ait fait imprimer et distribuer une gazette dans sa langue, à Constantinople. Le grand-visir lui donna le titre de *citoyen;* et comme ce mot ne pouvait pas être traduit en turc, on fut obligé de le prononcer en français. Verninac notifia à la Porte le traité de paix avec la Prusse; fit reconnaître la république française, et détermina l'envoi d'un ambassadeur permanent à Paris, dans la personne de Seid-Aly-Effendi; mais il ne put réussir à faire entrer le grand-seigneur dans une alliance, avec la France. Malgré ses conférences avec les ministres de Suède et de Prusse, il fut traversé par tous les autres ambassadeurs, surtout par ceux de Russie et d'Angleterre. Il sollicita son rappel, fut remplacé par Aubert du Bayet, et quitta Constantinople, dans les premiers jours de novembre 1796. Arrêté à Naples et gardé à vue pendant quelques mois, il n'arriva en France, qu'en mai 1797; et le 9 juin suivant, il fut présenté au directoire, par Charles Lacroix, ministre des relations extérieures, dont il épousa peu après la fille, l'une des plus belles personnes de Paris. Il offrit au directoire un étendart ottoman et un diplôme de Sélim III. Nommé préfet du département du Rhône, en 1800, il reçut, en 1801, la mission de se rendre dans le Valais, qui se constitua bientôt en république, sous la protection de la France. En reconnaissance du zèle avec lequel il avait servi les intérêts de ce petit état, Verninac reçut en 1805, de la diète valaisanne, pour lui et sa famille, les droits et titres de citoyen du Valais. Depuis ce moment il n'a rempli aucunes fonctions publiques; mais il a été, en septembre 1816, élu candidat de son arrondissement à la chambre des députés, d'où il a été écarté par l'esprit qui régnait alors dans les collèges électoraux. On a de lui: *Oraison funèbre de Louis-Philippe, duc d'Orléans*, 1786.—Un *Recueil de poésies.—Recherches sur les cours et les procédures criminelles d'Angleterre, extraites des commentaires de Blackstone sur les lois anglaises*, 1790, in-8. —*Description physique et politique du département du Rhône*, 1802, in-8.

VICTOR-EMMANUEL V, roi de Sardaigne, fils cadet de Victor-Amédée III, est né le 24 juillet 1759. Il porta d'abord le titre de duc d'Aoste, qu'il garda jusqu'à son avénement au trône. Dès sa plus tendre jeunesse, il manifesta un goût très-vif pour l'état militaire. Ce fut constamment lui qui commanda les camps d'exercice que le roi faisait former de temps en temps, surtout à la fin de son règne: et il fit preuve, dans ces occasions, de connaissances assez étendues. Le 21 avril 1789, il épousa la princesse Thérèse, fille de l'archiduc d'Autriche Ferdinand. Lorsque la révolution française vint à éclater, le duc d'Aoste se prononça fortement contr'elle: et dès que la Sardaigne fut rentrée dans la coalition, et que la guerre eut été déclarée, en 1792, il prit le commandement d'un corps de troupes, avec lequel il dirigea en personne l'attaque du village de Gillette, dans le comté de Nice. Il passa ensuite le col de Vial, côtoya les limites orientales de la Provence, enleva les postes de Delterre et de Boyon, et se présenta même jusqu'aux embouchures du Var. Peu après, il battit encore les Français à Gandola, coupa l'aile droite de leur armée, et était sur le point de reprendre Nice, lorsque le comte de St.-André, qui devait s'emparer du poste d'Utelle, en fut repoussé, ce qui mit le duc d'Aoste dans la nécessité d'opérer sa retraite et de regagner les gorges. Les journaux français, du temps, attaquèrent ce prince avec beaucoup de violence, en lui reprochant d'avoir embrasé de toutes les fureurs du fanatisme, la population piémontaise des campagnes. A l'époque des négociations entamées, en 1796, avec Bonaparte, ce prince, entraîné par son système politique autant que par ses penchans militaires, opina fortement dans le conseil pour la continuation des hostilités: et n'ayant pas été écouté, il se retira dans l'Italie méridionale. Le roi son frère, Charles-Emmanuel, ayant abdiqué le 4 juin 1802, le duc d'Aoste lui succéda dans ses états, réduits alors à la seule île de Sardaigne, où il resta jusqu'à ce que les événemens qui signalèrent le commencement de l'année 1814, eussent détaché le Piémont de l'empire Français, en le replaçant sous l'ancienne dynastie même avec une augmentation de territoire, puisque l'état de Gênes y fut annexé, arrangement politique qui fut peu agréable à la plupart des habitans de ce dernier pays. Le roi fit son entrée à Turin le 20 mai de la même année; et bientôt l'on reconnut, dans presque tous les actes de

son administration, la ferme volonté d'anéantir les lois, les institutions, et, s'il était possible, jusqu'aux moindres traces de la domination précédente, qui toutefois, en plusieurs points, n'avait pas été inutile à la prospérité du Piémont. Si l'on en croit les rapports contenus dans quelques journaux, il semblerait aussi que le fanatisme a repris beaucoup d'empire dans ce pays, où plusieurs individus ont été exposés à des persécutions religieuses, qui ne semblent pas appartenir à ce siècle. On peut citer en preuve de cet esprit les deux faits suivans : un édit du 1er mars 1816 a ordonné aux Juifs établis dans ce royaume, de vendre dans le délai de 5 années tous les biens immeubles qu'ils avaient acquis sous le gouvernement précédent ; leur permettant toutefois de continuer à faire le commerce, de se livrer à la culture des arts et des sciences dans le quartier qui leur était assigné, et les dispensant, en outre, de porter les marques distinctives auxquelles jusqu'alors ils avaient été assujettis. Voici le second fait, que la raison et l'humanité semblent rendre également invraisemblable : des journaux ont rapporté qu'un malheureux, convaincu d'avoir volé les ornemens d'une madone, avait été, il y a quelques mois, brûlé vif à Chambéry.

VICTOR (Perrin), duc de Bellune, pair et maréchal de France, né à la Marche, en Lorraine, en 1766, entra au service dans l'artillerie, en 1781, et parvint successivement jusqu'au grade de maréchal-de-camp, auquel il fut promu en 1793, au siége de Toulon, pour avoir dirigé l'attaque de la redoute l'Aiguillette, dont la prise amena l'évacuation de cette place. Il y fut blessé de deux coups de feu. Passé, après la guérison de ses blessures, à l'armée des Pyrénées orientales, il se trouva au siége de Saint-Elme et de Roses, et aux batailles qui eurent lieu jusqu'à l'époque du traité de Bâle. Il se distingua aux affaires de Loano, de Cosaria et de Dego ; en 1797, à celles de la Favorite et de Saint-George, où il fit mettre bas les armes à 8000 hommes de la division autrichienne de Provera. Promu au grade de général de division, il battit les ennemis sur le Serio, surprit la place d'Ancône, et fit prisonniers 5000 hommes qui en formaient la garnison. Ce succès détermina le traité de Tolentino, avec le pape. Après celui de Campo-Formio, le général Victor fut appelé au commandement du département de la Vendée. En 1799, il retourna en Italie, et sa division rendit de grands services aux batailles de Sainte-Lucie, de Villa-Franca, d'Alexandrie, de la Trebia et de Novi. Un an après, il commandait l'avant-garde à la bataille de Marengo, et il soutint tous les efforts de l'armée autrichienne, pendant 8 heures, sans perdre de terrain, jusqu'à l'arrivée de l'armée. Il reçut le sabre d'honneur pour cette conduite glorieuse. Passé immédiatement après, au commandement de l'armée Gallo-Batave, il ne la quitta qu'après le traité d'Amiens, pour se rendre en Danemarck, en qualité d'ambassadeur de France. Il resta à ce poste jusqu'au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Présent à la bataille de Iéna, il y fut blessé; il contribua ensuite au gain de la bataille de Pultusk, et à divers succès obtenus sur les armées russes et prussiennes, pendant la campagne de 1806. Commandant le premier corps de la grande armée, en 1807, à la bataille de Friedland, il contribua au succès de cette journée, et fut élevé sur le champ de bataille, à la dignité de maréchal d'empire. Nommé gouverneur de la Prusse, après le traité de Tilsit, il s'y concilia l'estime des habitans, pendant 15 mois qu'il resta parmi eux. Appelé en 1808 au commandement d'un corps d'armée, en Espagne, il fut vainqueur aux batailles de Spinosa, de Sommo-Sierra et de Madrid. En 1809, il gagna la bataille d'Uclès et fit 15,000 prisonniers de l'armée commandée par le duc de l'Infantado. Il gagna la bataille de Medelin, où il détruisit l'armée commandée par Cuesta. A la bataille de Talavera, son corps fit des prodiges de valeur; mais il ne fut pas soutenu. La marche savante et hardie qu'il fit à travers la Sierra-Morena, obligea les Espagnols à abandonner le passage fortifié de Pena-Perros, ce qui mit toute l'Andalousie au pouvoir des Français. Chargé d'investir Cadix, il fit élever des fortifications qui rendaient sa position inexpugnable. Les Anglais et les Espagnols voulant l'obliger à se retirer, réunirent 24,000 hommes à Tarifa, pour l'attaquer en arrière, ce qui donna lieu à la bataille de Barossa, près Chiclana, par suite de laquelle les troupes combinées furent obligées de rentrer à Cadix. Il quitta le blocus de cette place en 1812, pour faire la campagne de Russie, à la

tête du 9e corps. Le duc de Bellune se couvrit de gloire au combat de la Bérésina. En 1813, il commandait le 2e corps qui, à la bataille de Dresde, enleva les positions de la gauche des alliés, et fixa la victoire en faisant prisonniers 15,000 Autrichiens. Il battit encore les ennemis à Wachau, et soutint sa gloire sur le champ de Leipzig, et sur celui de Hanau. Arrivé sur le Rhin, il fut envoyé à Strasbourg, pour mettre en état de défense les places de l'Alsace. Après s'être acquitté de cette mission, il défendit les Vosges pied à pied; mais obligé enfin de céder à des forces supérieures, il se reploya sur la Meuse, qu'il défendit encore quelques jours, et ensuite sur Saint-Dizier, d'où il chassa les Russes, le 27 janvier 1814. Quelques jours après, il emporta le village de Brienne, gardé par 15,000 Russes et Prussiens. Le 9 février, il se porta vers la Seine, pour seconder les opérations de l'empereur Napoléon sur Champ-Aubert et la Ferté, et il défendit les ponts de Nogent, jusqu'au 16. Il combattit à Nangis et à Villeneuve, le 17. Accusé par l'empereur, de ne s'être pas rendu à Montereau aussi promptement qu'il lui avait été prescrit, il paraît que c'est à ce reproche dont l'amour-propre du duc de Bellune fut profondément blessé, qu'il faut attribuer l'empressement avec lequel le maréchal passa ensuite dans le camp des Bourbons. Il dissimula néanmoins quelque temps encore son ressentiment, se battit valeureusement à Craonne, le 7 mars suivant, et fut blessé à cette affaire. Après le rétablissement des Bourbons il obtint le gouvernement de la 2e division militaire à Mézières; et lorsqu'en mars 1816, Bonaparte revint de l'île d'Elbe, le duc de Bellune fit tous ses efforts pour empêcher la défection des troupes; n'ayant pu y parvenir, il quitta Châlons, au moment où il allait y être arrêté. Moins délicat sur l'honneur et sur ses devoirs que tant d'autres généraux, dont on ne peut cependant contester l'attachement pour les Bourbons, mais qui ne crurent pas devoir ternir la gloire de 25 années de fidélité envers leur patrie, par une émigration tardive, le duc de Bellune se déshonora en franchissant les frontières de la France, et en se plaçant dans les rangs de ses ennemis. Rentré, à la suite de l'étranger et des Bourbons, en juillet 1815, il fut, quelque temps après son retour, nommé président du collége électoral de Loir-et-Cher, pair de France, major général de la garde royale, et président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers pendant les cent jours. Malgré quelques succès brillants, principalement attribués à la valeur de cette armée française qui sembla, pendant vingt ans, avoir fait un pacte avec la victoire, le duc de Bellune est celui des maréchaux de France, dont les talens militaires sont le plus universellement contestés.

VILLARET-JOYEUSE (Le comte Louis-Thomas), vice-amiral, naquit à Auch, en 1746, d'une ancienne famille de Gascogne, et fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais son caractère ne se plia pas aux vues de sa famille. Il entra dans les gendarmes de la maison du roi. Une affaire d'honneur, dans laquelle il tua son adversaire, le força bientôt de quitter son corps et de prendre le parti de la marine. Il se rendit à l'île de France dont M. de Ternay, son parent, était gouverneur, et se fit bientôt tellement remarquer dans une carrière encore nouvelle pour lui, qu'il obtint un commandement et fut chargé de missions très importantes près d'Hyder-Ali et de divers autres chefs des Indiens. Il s'en acquitta avec un très-grand succès et y déploya tant de talens, que le bailli de Suffren lui confia divers commandemens. Au retour d'une longue croisière qui ne permettait pas à la frégate qu'il montait de reprendre la mer, on lui confia le soin de prévenir M. de Peinier, qui avait été envoyé avec une division pour nettoyer la rade de Madras, que l'escadre anglaise, beaucoup plus forte que lui, avait paru sous Ceylan. Le brave Suffren en lui donnant cette commission, avec le commandement de la corvette *la Nayade* de dix-huit canons, lui dit: « Je vous ai choisi parce que j'ai besoin d'un homme de tête; faites tout ce que vous pourrez pour remplir votre mission; je vous donne carte blanche. Vous serez chassé en allant ou en revenant: sans doute vous serez pris; mais vous vous battrez bien: c'est ce que je veux. » Villaret-Joyeuse, assez heureux pour prévenir M. de Peinier, fut effectivement chassé en revenant, par *le Sceptre*, vaisseau de guerre de soixante-quatre canons, et dit à son équipage qui n'était que de cent-vingt hommes: « Ce n'est qu'un bâtiment armé par la compagnie des Indes (il savait le contraire): des braves comme vous

se laisseront-ils prendre par un marchand? Non sans doute. » Aussitôt tout se dispose pour le combat ; bientôt il est engagé ; il dura près de huit heures ; malgré l'énorme disproportion des forces, Villaret ne se rendit qu'avec huit pieds d'eau dans la cale et coulant bas. Le capitaine du vaisseau refusa une épée défendue si vaillamment, et l'amiral anglais devant lequel il parut à Madras, voulant témoigner son admiration pour son extrême bravoure, ne le reçut pas comme son prisonnier. Cette affaire compléta la réputation de Villaret-Joyeuse, que l'on regarda dès-lors comme un des meilleurs officiers de la marine royale. Le bailli de Suffren demanda pour lui la croix de Saint-Louis; le grade de lieutenant de vaisseau, et lui donna le commandement de la frégate *le Conventri*, avec laquelle il termina la campagne. Il ne revint en France qu'en janvier 1785. Au départ de M. de Suffren qui eut lieu à la fin de 1783, Villaret reçut l'ordre d'aller à Batavia pour traiter avec la compagnie hollandaise d'intérêts importans. A son arrivée dans le pays, il salua la ville selon l'usage; mais comme les Hollandais mirent de la lenteur à lui rendre le salut, Villaret s'embossa pendant la nuit, et fit signifier qui si le lendemain on ne lui rendait pas coup pour coup, il foudroierait la place. La menace fit son effet : le lendemain aux premiers rayons du soleil ils rendirent le salut, et Villaret négocia avec tant de dignité et de fermeté, qu'il obtint du gouvernement tout ce qu'il demanda. En 1791, il commandait à Lorient la frégate *la Prudente*, avec laquelle il gagna Saint-Domingue où il se trouvait lors des premiers troubles de cette colonie : il ne rentra en France qu'après le changement de pavillon. Sa réputation le porta bientôt à la tête des armées navales de l'Océan, quoique ses principes, plutôt contraires que favorables à la révolution fussent bien connus; et il montra tant de courage et de talens dans un poste si difficile, qu'il le conserva plusieurs années. On sait combien la journée du 13 prairial an 2, aurait été brillante pour la marine, sans la faute de quelques capitaines inexpérimentés qui laissèrent couper la ligne. Jean-Bon-Saint-André avait coutume de dire de lui : « Je sais que Villaret est un aristocrate; mais c'est un brave qui servira bien. » L'amiral s'opposa aussi tant qu'il put à la sortie d'hiver qui eut lieu en l'an 3; mais il ne fut pas écouté, et le mauvais temps fit périr beaucoup de vaisseaux et une très-grande quantité de marins. En l'an 4, il déploya le plus grand courage dans un combat qui eut lieu sous l'île de Groix, contre des forces plus que doubles de celles qu'il commandait : son vaisseau fut même entouré par l'ennemi, et il fut sur le point d'être pris. Il se prononça également en l'an 5, contre la grande expédition d'Irlande, annonça les malheurs qui en seraient la suite, et donna alors sa démission, que le directoire accepta. En 1797, il fut nommé député du Morbihan, au conseil des cinq-cents, où il embrassa le parti clichien. Condamné à la déportation le 18 fructidor, il échappa aux poursuites dirigées contre lui, et se rendit en 1799, à l'île d'Oléron, d'où il fut rappelé peu de temps après, par le gouvernement consulaire. Chargé en 1801 du commandement de la flotte expéditionnaire contre Saint.Domingue, il réunit sous ses ordres toutes les forces navales de France, d'Espagne et de Hollande. En 1802, il fut nommé capitaine-général des îles de la Martinique et de Sainte Lucie. Il y fut attaqué par les Anglais en 1809, et rendit la Martinique, après avoir éprouvé, dans le fort Bourbon, le bombardement le plus terrible. Sa bravoure ne l'empêcha pourtant pas d'être blâmé dans un rapport fait par un conseil d'enquête; mais il ne put être jugé malgré ses demandes réitérées, et Napoléon lui fit écrire en 1811, par le ministre de la marine, qu'après avoir examiné lui-même sa conduite il le nommait au gouvernement général de Venise et au commandement de la quatrième division militaire. Il y est mort en 1812.

VILLÈLE (JOSEPH DE), né en 1773, entra fort jeune dans la marine militaire, fit une campagne à Saint-Domingue, dont il revint en 1791; et partit à cette époque, pour l'Inde, où M. de Saint-Félix, l'un de ses parens, venait d'être nommé commandant d'une station. Devenu vice-amiral, celui-ci, ennemi déclaré des institutions nouvelles, se vit obligé, vers la fin de 1793, de chercher un refuge à l'île de Bourbon, et trouva, malgré la peine de mort prononcée contre quiconque le recevrait, un généreux asile chez un habitant du pays. M. de Villèle qui ne s'était point séparé de lui, fut arrêté; et peu après, le général Saint-Félix se con-

situa lui-même prisonnier. Villèle, mis en jugement, fut acquitté, et continua sa résidence dans l'île de Bourbon, où il devint, quelques années après, membre de l'assemblée coloniale. Revenu en France, en 1807, il se fixa à Toulouse. Nommé maire de cette ville en 1815, il fut élu membre de la chambre des députés, réunie le 1er octobre de la même année, et y servit exclusivement les intérêts de la faction qui a causé tant de maux et laissé tant de douloureux souvenirs à la France; il serait injuste, toutefois, de ne pas reconnaître que tous les discours de ce député, alors même qu'il défendait une aussi déplorable cause, ont été empreints d'un esprit de mesure, d'un sentiment des convenances, qu'on est loin de remarquer dans ceux de ses collègues qui votaient avec lui. Revenu à Toulouse, après la dissolution de la chambre, prononcée par l'ordonnance du 5 septembre 1816, Villèle y fut reçu avec enthousiasme par les représentans du privilége, desquels il tenait sa mission, et que le gouvernement restauré avait érigés en colléges électoraux sur toute la surface de la France, indignée mais asservie. Réélu par la même faction, Villèle fit partie de la minorité ultra-monarchique, en opposition constante avec la majorité ministérielle. Après avoir voté, pendant la session de 1817, contre les deux seules lois nationales (*) qui soient échappées à un ministère, étonné de son ouvrage, et qui depuis, en a manifesté son repentir en détruisant l'une de ces lois, et en permettant que la faction à laquelle il s'est allié annonçât hautement la nécessité de renverser l'autre : M. de Villèle fut invité à donner sa démission de la place de maire de Toulouse. Pendant les sessions de 1818 et 19, il s'est constamment montré le même dans ses discours et dans sa conduite; et lorsque, dans les discussions orageuses de 1820, son parti, triomphant insolemment de toutes les libertés nationales, usait sans pudeur de sa victoire, et semblait avoir renoncé, envers ses adversaires, à tous les égards qui se doivent entre eux d'honnêtes gens, délibérant sur de grands intérêts, on a remarqué l'honorable impartialité, avec laquelle les 7, 8, 9, et 10 juin, M. de Villèle, dans une vice-présidence de peu de jours pendant les discussions du nouveau projet de loi sur les élections, a dirigé les débats de la chambre des députés. Nous avons déjà eu occasion (*voy.* GOUVION-ST-CYR) de rendre hommage au caractère personnel de M. de Villèle, et nous serons fidèles au même principe d'impartialité, dans la suite que nous comptons donner, de deux en deux ans, à cet ouvrage, en recueillant avec soin tout ce qui pourra éclairer notre propre jugement et celui de nos lecteurs. Jusqu'à ce jour, nous ne pensons pas que ce soit à nous que le parti dont nous combattons les doctrines politiques, puisse imputer la rareté de nos éloges. C'est parce que nous aimons avec passion la liberté et la justice, que nous ne cesserons jamais de combattre le monopole, que les individus ou les factions prétendraient s'arroger de ces deux inaliénables propriétés de l'homme, sans lesquels il n'existe plus de civilisation, ni même d'état social.

(*) Les lois des élections du 5 février 1817; et celle du recrutement.

VILLENEUVE, contre-amiral français, servit constamment pendant la guerre de la révolution, se distingua notamment à la bataille d'Aboukir, où il réussit à sauver sa division, et à rentrer avec 3 vaisseaux, à Malte. En 1802, il commandait en chef les forces stationnées aux îles du Vent; fut élevé au grade de vice-amiral, en juin 1804; et nommé au commandement de l'escadre de Toulon, au mois de septembre suivant. Il fit ensuite sa jonction avec celle de Cadix; se rendit aux îles du Vent; revint en Europe; et ayant rencontré la flotte anglaise, commandée par l'amiral Calder, il lui livra combat, perdit deux vaisseaux espagnols, conserva l'avantage du vent, et entra au Ferrol. En octobre 1805, se trouvant encore à la tête des forces navales de la France et de l'Espagne, réunies à Cadix, il osa livrer aux Anglais, près du cap Trafalgar, un combat qui lui devint funeste; les trois quarts des vaisseaux de son escadre furent détruits ou emmenés, et lui-même fut fait prisonnier sur le *Bucentaure*, vaisseau amiral de 80 canons, qui échoua sur les porques, et dont une partie de l'équipage parvint à se sauver. Conduit en Angleterre, l'amiral Villeneuve y obtint la permission de choisir son domicile à 30 milles de Londres. Renvoyé en France, Villeneuve avait fixé sa résidence à Rennes; maltraité par le ministre de la marine, et croyant son hon-

neur perdu, l'infortuné contre-amiral s'est donné la mort le 23 avril 1806.

VILLENEUVE (Le marquis PONS LOUIS-FRANÇOIS DE), né à Saint-Pons, en 1774, fut nommé, en 1804, par le gouvernement impérial, membre du conseil général de la Haute-Garonne, et en 1813, maire de sa commune. Lorsque l'armée française, épuisée par ses propres victoires et accablée par le nombre, rentrait en France sous les ordres du duc de Dalmatie, Villeneuve à la suite d'une publication officielle, « pour que tous les moyens de subsistance fussent refusés aux soldats » paya de sa destitution, un crime qu'il eût dû payer de sa tête. Dès-lors, engagé par une premiere trahison, il devint l'agent du duc de Wellington; fut envoyé par lui à Toulouse; convoqua, par ses ordres, le conseil général du département; se rendit ensuite à Bordeaux; et fut rappelé à Toulouse par le comte Jules de Polignac commissaire du roi, qui le nomma à la préfecture provisoire du département de Tarn-et-Garonne, dans laquelle le roi ne le maintint pas à son retour. Nommé, en septembre suivant, préfet des Hautes-Pyrénées, il se rendit à Bordeaux, dans les premiers jours de mars 1815, près du duc d'Angoulême, et il s'y trouvait, ainsi que six autres préfets, lorsqu'on apprit le débarquement de Bonaparte. Il revint sur-le-champ, établit à Tarbes une Commission de salut public, et se retira peu après sur la frontière de son département pour se ménager les moyens d'introduire l'ennemi en France, si la guerre civile s'engageait, ou de passer en Espagne, si son parti succombait. Il n'eut le temps de mettre à exécution ni l'ûn ni l'autre de ces projets; il fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 avril, fut conduit à Tarbes, d'où, sur sa demande, M. de Pontécoulant, commissaire impérial, le fit amener à Toulouse. Instruit, dans cette ville, que l'ordre était donné de le transférer à Paris, il parvint à se soustraire à la surveillance de ses gardiens; passa en Espagne; alla rejoindre le duc d'Angoulême à Puycerda (Catalogne); rentra en France avec ce prince, en juillet; et fut nommé par lui administrateur général des 26 départemens du midi, qui s'étendaient de Chambéry à Bordeaux. C'est là qu'il organisa les premiers élémens de ce gouvernement *occulte*, si long-temps en opposition avec celui du roi, et dont la pétition courageuse de M. Madier de Monjau, et les débats de la chambre des députés, en avril, mai et juin 1820, viennent enfin de révéler la secrète et puissante influence à la France et à l'Europe. De ce poste, comme d'un fort inexpugnable, Villeneuve, soutenu par un pouvoir invisible devant lequel recula constamment celui du roi, suspendait, contrariait ou annulait tous les actes du ministère royal, étonné de tant d'audace, mais impuissant contre elle. Ce ministère essaya néanmoins une dernière tentative; ce fut de faire mander Villeneuve, à Paris, pour y rendre compte de sa conduite à l'instant même où le collége électoral du département de l'Hérault allait s'ouvrir sous sa présidence. Arrivé dans cette ville avec les recommandations de ses protecteurs, Villeneuve traita de puissance à puissance avec le ministère, lequel ne l'ayant appelé à Paris que parce qu'il contrariait toutes ses opérations dans le midi, commençait à reconnaître qu'il avait commis une faute; que Villeneuve était beaucoup plus dangereux pour lui à Paris qu'à Toulouse; et qu'il y allait de son existence à l'y renvoyer. Il mit tout en œuvre pour y réussir, mais il était trop tard; toutes ses forces échouèrent contre le crédit d'un obscur administrateur; et le ministère, victime d'une sécurité et d'une imprévoyance sans excuse, dut abandonner les rênes de l'état. On eût pu croire que ce triomphe était un grand événement dans la vie de M. de Villeneuve, et qu'il allait au moins succéder à ceux, dont la disgrace était, en partie, son ouvrage; il n'en fut rien; on se borna à lui donner de stériles assurances de satisfaction, et après l'avoir fait attendre une année entière, on le nomma, vers la fin de janvier 1816, préfet du département du Cher. Révoqué, un mois après l'ordonnance du 5 septembre, époque à laquelle on sait que le gouvernement semblait vouloir se réconcilier avec l'opinion publique, le marquis de Villeneuve a été appelé en 1819, à la préfecture des Pyrénées-Orientales, lorsque les doctrines de 1815, ont recommencé à reprendre faveur auprès de lui. Qu'on juge de ce que doit être aujourd'hui son crédit! M. de Villeneuve est l'un des hommes qui, dans tous les temps, ont le plus hautement manifesté leur opinion sur l'impossibilité de gouverner constitutionnellement la France. Il a publié en

novembre 1818, une brochure ayant pour titre : *Observations sur les dernières élections et sur la situation présente du ministère.*

VINCENT (François-Nicolas), né en 1767, et l'un des plus violens factieux de la révolution, était fils du concierge d'une des prisons de Paris, et clerc d'un avocat, au moment où elle éclata. Né avec un caractère violent, pourvu d'une demi-instruction qui exalta son imagination sans la régler, et égaré par les orateurs anciens qu'il lut souvent, sans les comprendre, il embrassa la révolution avec une sorte de délire, et commença à y figurer en 1792. Nommé, en octobre, chef des bureaux de la guerre, par le ministre Pache, il en fut renvoyé, en février 1793, par Beurnonville; mais Bouchotte, qui succéda à ce général, confia aussitôt à Vincent le poste important de secrétaire général de la guerre; et dès-lors il devint un des chefs marquans des cordeliers, où il proposa, un jour « d'exterminer un tiers de la nation française, pour assurer la prospérité des deux autres tiers. » Il distribua des places, se forma une cour, fit nommer son ami Ronsin général de l'armée révolutionnaire, et l'envoya contre les Vendéens, signaler son ineptie et sa cruauté. Accusé de dilapidations, et dénoncé par Philippeaux, comme l'un des auteurs des déroutes de l'armée républicaine de la Vendée, il fut décrété d'arrestation le 27 frimaire an 2 (17 décembre 1793), et relâché le 14 pluviôse suivant (2 février 1794), par l'ascendant des cordeliers, et surtout de Danton qui le défendit chaudement. Cependant, il se formait dans le sein des cordeliers même, une seconde faction, celle de la commune ou des Hébertistes, qui, fière de l'influence qu'elle avait acquise depuis la mort des députés de la Gironde, qu'elle avait tant contribué à envoyer à l'échafaud, ne mettait plus de bornes à son ambition, et prétendait rivaliser hautement de pouvoir avec le comité de salut public. En haine à-la-fois à Danton, à ses propres amis dont elle s'était séparée, et au comité de salut public, cette faction infâme, réduite à quelques hommes et dépourvue d'appuis, succomba enfin, et Vincent succomba avec elle. Arrêté avec ses complices, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné à mort, le 4 germinal an 2 (24 mars 1794).

VITROLLES (Eugène-François-Auguste d'Arnaud, baron de), né au château de Vitrolles, dans la Haute-Provence, au mois d'août 1774, d'une famille parlementaire, émigra fort jeune, et rentra en France après les événemens du 18 brumaire, an 8 (9 novembre 1799). Actif, ambitieux, délaissé par le gouvernement impérial auprès duquel il ne fit pour parvenir que d'inutiles efforts, il chercha, dans les désordres qui suivent toujours les grandes révolutions, à se rattacher aux intrigues politiques de ce temps-là; et lorsque les désastres de la fin de 1812, et l'issue de la bataille de Leipzig, eurent mis toutes les chances favorables de la guerre du côté des ennemis de la France, il servit la cause des Bourbons qui s'avançaient, lentement et avec précaution, à la suite des arrière-gardes anglaise, russe, prussienne et autrichienne. La coalition ne voulait plus de Napoléon ni de sa famille, néanmoins, elle négociait encore avec lui. Vitrolles, en intrigant rusé, et prévoyant bien que les plus hautes considérations politiques s'opposant à ce qu'il y eût jamais d'accord entre les puissances sur le choix du souverain à imposer à la France, il serait à la convenance de toutes de prendre les Bourbons qui semblaient se trouver là tout à point pour servir les desseins que certains cabinets avaient sur ce pays, résolut de s'emparer habilement de cette circonstance, et, sans mission, sans titre justificatif d'aucune espèce, et paraissant uniquement guidé par son zèle, il se rendit, à la fin de février 1814, à Châtillon-sur-Seine, où était alors réuni le congrès qui semblait prendre une direction pacifique et assez favorable aux intérêts de la France. Là, à force d'intrigues, de rapports mensongers, d'insinuations perfides, de documens donnés pour faciliter l'invasion, il parvint tellement à faire croire à sa bonne foi et au besoin qu'on avait de lui, qu'il devint en peu de temps l'un des intermédiaires les plus actifs entre les alliés et les Bourbons. Chargé de faire connaître au comte d'Artois, alors à Nanci, le résultat des opérations du congrès, qui venait de rompre les négociations, il avait reçu, de ce prince, les pouvoirs les plus étendus pour continuer de servir ses intérêts auprès des ennemis de la France, et se rendait à leur quartier-général, lorsqu'il fut arrêté par les troupes françaises,

au moment où l'empereur Napoléon se portait sur St.-Dizier. Conduit, pendant plusieurs jours, au milieu des prisonniers que l'armée ramenait à Paris, et sous un déguisement étranger qui, seul, eût suffi pour le faire pendre comme espion, il eut le bonheur d'échapper, et rentra à Paris quelque temps après les alliés. Nommé par *Monsieur*, secrétaire-d'état provisoire, il conserva ce poste jusqu'au mois de mars 1815. Envoyé dans le midi par les Bourbons, pour y développer les germes de la guerre civile, à l'instant où ceux-ci se retiraient dans le royaume des Pays-Bas, il se rendit à Toulouse, où, de concert avec le marquis de Villeneuve (*voy.* ce nom), il établit le centre de ce gouvernement, par lequel on espérait exciter et diriger l'insurrection du Midi. Ce plan qui n'était pas mal combiné ne fut néanmoins couronné d'aucun succès; on ne put organiser que quelques mouvemens partiels; et l'immense majorité des villes et des campagnes, se réunit avec enthousiasme, non pas à la personne de Bonaparte, dont le gouvernement tyrannique était devenu si justement odieux depuis plusieurs années, mais à l'espoir d'un nouvel ordre de choses qui garantît l'honneur national et tous les intérêts acquis par vingt-six ans de malheurs et de gloire. Arrêté à Toulouse le 14 avril 1815, il est assez probable que si Bonaparte en eût voulu à sa vie, il l'eût livré à un conseil de guerre comme agent des ennemis de la France et instigateur de la guerre civile; assurément les pièces de conviction ne manquaient pas, les cartons de la police en étaient pleins. Mis en liberté, par ordre du duc d'Otrante (Fouché), le jour même de l'abdication de Bonaparte, Vitrolles reprit, au retour des Bourbons, son rang de ministre d'état, et de secrétaire des conseils du roi. Elu, en septembre 1815, membre de la chambre des députés, par le département des Basses-Alpes, il y siégea avec la majorité, sans paraître néanmoins approuver toutes ses violences, et publia à la même époque une brochure intitulée : *Du ministère dans un gouvernement représentatif*, dans laquelle on trouve une théorie assez lumineuse de ce gouvernement; quelques idées justes, et plus de modération qu'on ne serait en droit d'en attendre d'un homme accoutumé à régler sa conduite sur ses intérêts. La place de secrétaire des conseils cessa de donner entrée au conseil des ministres à la fin de 1815, et elle fut supprimée au mois d'août 1817. Une ordonnance du 24 juillet 1818, a rayé Vitrolles du nombre des ministres d'état. Quoique cette ordonnance n'énonçât aucun motif, on sut fort bien alors que des intrigues secrètes, qui se rattachaient à l'existence de ce gouvernement *occulte* qui a commencé avec la première restauration, avaient donné lieu à cette rigueur. Malgré les fréquentes révolutions ministérielles qui se sont opérées depuis cette époque, et même depuis celle du 20 février 1820, qui a totalement changé le système du cabinet des Tuileries, le nom du baron de Vitrolles (qui tient ce titre du gouvernement impérial), n'a point été rétabli sur la liste du conseil-d'état.

VOIDEL (Charles), député aux états-généraux, était avocat à Morhanges à l'époque de la révolution. Elu en 1789 député du tiers-état du bailliage de Sarguemines, aux états-généraux, il fut nommé membre, et bientôt choisi pour rapporteur habituel de ce fameux comité des recherches, qui est devenu le type de tous les comités de sûreté générale, de surveillance, de salut public, et révolutionnaires qui se sont succédé pendant le cours des six premières années de la révolution. On ne peut se dissimuler qu'alors les dangers de la France étaient grands, et qu'une surveillance active était indispensable; celle de Voidel ne se ralentit pas un moment. La nature semblait l'avoir créé pour présider un comité des recherches, tant il avait cet instinct de police, qui s'est si merveilleusement perfectionné de nos jours dans toute l'Europe. Après la session de l'assemblée constituante, Voidel est tombé dans une profonde obcurité. Il est mort il y a quelques années, totalement oublié.

VOLLENHOVEN (Corneille), référendaire attaché au ministère de l'intérieur des Pays-Bas, est né à Amsterdam en 1778. Après avoir fait d'excellentes études sous le professeur Cras, il soutint publiquement, le 26 juin 1797, sous les auspices de ce digne maître, une dissertation très-bien écrite : *De vi et natura pactionis quæ dicitur capitulatio*. Il se rendit ensuite à Leyde pour y continuer ses études, et après y avoir suivi pendant deux ans les cours de droit du professeur van der Keessel, il y fut gradué, soute-

nant à cette occasion, encore publiquement, une dissertation : *De juribus atque officiis gentium in bello mediarum circa navigationem et mercaturam ex jure gentium universali, et Belgarum ex jure pactitio.* S'étant ensuite établi comme avocat dans sa ville natale, il fut, lors de l'organisation du pouvoir judiciaire en 1810, désigné comme procureur-impérial près du tribunal de première instance à Amsterdam. Mais l'empereur Napoléon désirant que ces places fussent occupés par des Brabançons ou des Flamands, M. Vollenhoven, comme tant d'autres Hollandais, fut appelé, en 1811, aux fonctions de juge d'instruction, qu'il n'accepta pas, et fut nommé, peu de temps après, avocat au conseil-d'état. De retour dans sa patrie, après les événemens de 1814, M. Vollenhoven obtint la place honorable qu'il occupe en ce moment. Il est auteur de quelques ouvrages qui ont reçu un accueil flatteur de ses compatriotes. Il a traduit de l'italien en hollandais le *Traité sur les avaries de Baldasseroni;* et du français, le *Plan d'éducation des enfans pauvres, d'après les méthodes de Bell et Lancaster, par Alexandre de La Borde*, 1816. Il a encore publié, en 1815, un *Mémoire sur la maison des enfans trouvés à Amsterdam, et des considérations sur l'état des pauvres.* Il est encore collaborateur du *Magasin des pauvres dans le royaume des Pays-Bas;* ouvrage utile, dont la première partie a paru en 1817, et qui se continue.

VOLNEY (Le comte CONSTANTIN-FRANÇOIS-CHASSEBŒUF DE), né à Craon, en Bretagne, en 1755, annonça de bonne heure, par son caractère sérieux et rêveur et une curiosité ardente et inquiète, l'attrait invincible qui devait, un jour, le porter à entreprendre de longs et pénibles voyages. Dès qu'il put faire quelque argent de son modeste patrimoine, il entreprit, en 1783, de parcourir l'Egypte, et d'étudier à fond la partie la moins connue de la Syrie. Pour y parvenir, il demeura près d'une année, caché dans un couvent de maronites, au centre des montagnes du Liban, et y acquit, de la langue arabe, une connaissance qu'il était difficile alors de se procurer en Europe. Son voyage dura de 1783 à 1785. De retour en France, il s'y lia particulièrement avec Mme Helvétius, et vit, dans cette maison, ce qui survivait encore de ces philosophes du 18me siècle, qui ont donné un si puissant essor à la raison humaine. Une amitié plus étroite s'établit surtout entre lui et le savant Cabanis, alors jeune comme lui. Celui-ci le conduisait souvent à Passy, chez l'illustre et sage Francklin, et là, les deux disciples recueillaient le sujet de graves méditations, dans les entretiens de l'un des fondateurs de la liberté américaine. Cependant le grand et inévitable mouvement de 1789, approchait; la France envoyait, de toutes parts, au centre de ce grand développement de la civilisation, tout ce qu'elle avait d'hommes recommandables par les talens et le patriotisme; Volney fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée d'Anjou aux états-généraux; il y développa le patriotisme le plus courageux et le plus éclairé; consacra, dans ses discours, le dogme impérissable de la souveraineté du peuple; et sut toujours se maintenir à une égale distance, et de cette froide indifférence qui ne saurait se concilier avec l'amour de la patrie, et des excès qui ont trop souvent déshonoré la cause de la liberté. En septembre 1791, il fit hommage à l'assemblée d'un ouvrage qu'il venait de publier sous ce titre : *Les ruines ou Méditations sur les révolutions des empires.* Lorsqu'on fut instruit à Paris, que l'impératrice Catherine II avait accédé à la coalition contre la France, Volney écrivit le 4 décembre 1791, une lettre à Grimm, chargé à Paris des affaires de l'impératrice de Russie, en lui renvoyant une médaille d'or que cette princesse lui avait fait remettre en témoignage de sa satisfaction de l'envoi d'un exemplaire de son *Voyage;* on y lisait cette phrase; « elle m'accorda cette médaille comme un gage de son estime, c'est pour conserver cette estime que je la lui renvoie. » Après avoir subi une persécution cruelle sous la terreur, et avoir été enfermé pendant dix mois, il fut nommé, en novembre 1794, professeur d'histoire aux écoles normales, et conçut ce cours sur un plan vraiment neuf et philosophique. En l'an 3 (1795), il passa aux États-Unis, pour observer cette contrée dont l'avenir renferme tant de puissance et de prospérité, et pour y voir Washington dont la réputation imposante remplissait déjà l'univers et faisait la gloire de sa patrie. Le fondateur de la liberté du nouveau monde lui fit l'accueil le plus distingué, et Volney était décidé à se fixer en



Amérique, lorsque la crainte d'une rupture entre les deux états, le décida à repasser en France, au printemps de 1798. Lors de la révolution du 18 brumaire, Bonaparte qui avoit connu Volney, en Corse, dans un voyage que celui-ci y avait fait avec M. Pozzo di Borgo, et qui, dès-lors, l'avait beaucoup questionné sur l'Egypte et la Syrie, le nomma sénateur, et l'avait même désigné pour occuper le second consulat; ce qui est certain, c'est que le premier consul lui offrit le portefeuille de l'intérieur, mais une dissidence d'opinion, assez prononcée l'empêcha d'accepter. Il a raconté quelquefois qu'il avait refusé d'aller gouverner le royaume de Naples. Dans le sénat, il fut du petit nombre de ceux qui opposèrent au despotisme, une courageuse mais trop impuissante résistance. Nommé, après la restauration des Bourbons, membre de la chambre des pairs, il y a constament voté avec la minorité libérale. Après une maladie de 8 à 10 jours, il est mort à Paris, le 24 avril 1820. On a de lui: — *Voyage en Syrie et en Egypte*, fait en 1783; Paris, 1787, 2 vol. in-8, 4me édition, 1807. — *Considérations sur la guerre actuelle des Turcs*, 1788, in-8. — *Les Ruines ou Méditations sur les révolutions des Empires*, 1791, in-8. 8me édition augmentée de l'ouvrage suivant, 1820, in-18, Bruxelles, Auguste Wahlen et Comp. *La Loi naturelle ou Catéchisme du citoyen français*, 1793, in-16. — *Simplifications des langues orientales, ou Méthode nouvelle et facile d'apprendre les langues arabe, persane et turque, avec des caractères européens*, 1795, in-8. — *Leçons d'histoire prononcées à l'école normale*, 1799, in-8; 1810, in-8. — *Tableau du climat et du sol des Etats-Unis d'Amérique*, 1803, 2 vol. in-8 et in-4, fig., terminé par un vocabulaire de la langue Miamis. — *Rapport fait à l'académie celtique sur l'ouvrage russe de M. le professeur Pallas Vocabulaires comparés des langues de toute la terre*, 1805, in-4, et dans les *Mémoires de l'Académie celtique*. Cah. I et III, et dans le *Moniteur* des 1 et 2 brumaire an 14. — *Supplément à l'Hérodote de Larcher, ou Chronologie d'Hérodote conforme à son texte*, Paris, 1808, 2 vol. in-8. — *Question de statistique à l'usage des voyageurs*; 1813, in-8. — *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne*, 1814-1815, 3 vol. in-8. M. de Volney était membre de la société asiatique de Calcutta.

VONCK, (*voyez* le SUPPLÉMENT).

VOULLAND (HENRI), né à Uzès (Languedoc) en 1750, exerçait la profession d'avocat à Nîmes, avant la révolution. C'était un homme d'une imagination fort exaltée et d'un caractère très-violent. Il s'était jeté d'abord dans une dévotion excessive parce qu'on lui avait refusé d'abord la femme qu'il a épousée depuis. Il passa plusieurs années chez les Oratoriens de Lyon, où il afficha la rigidité du jansénisme; se livra ensuite à l'étude du droit, et revint plus tard se faire recevoir avocat dans son pays. La révolution de 1789 n'eut pas de partisan plus ardent que lui. Député par le tiers-état de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, aux états-généraux, il ne prit aucune part aux grandes discussions de cette époque, mais il se fit remarquer par l'activité la plus inquisitoriale dans le fameux comité des recherches, dont il avait été nommé membre. Appelé au tribunal de cassation, en mars 1791, il occupa cette place pendant toute la durée de l'assemblée législative; et fut élu, en septembre 1792, député à la convention nationale par le département du Gard. Là commença véritablement sa carrière révolutionnaire. Après avoir gardé le silence pendant les quatre premiers mois de la session, il vota, en janvier 1793, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; entra le 14 septembre au comité de sûreté générale; prit, depuis lors, la part la plus active à ses odieuses opérations; et devint l'un de ses rapporteurs ordinaires. En correspondance avec quelques-uns des assassins révolutionnaires du midi, il recevait d'eux des listes destinées à compléter l'organisation du tribunal révolutionnaire de Paris, divisé en quatre divisions permanentes. Le 17 octobre 1793, il annonça l'arrestation et fit ordonner la mise en liberté des défenseurs de la reine. Il s'opposa à ce qu'Osselin, son collègue, dénoncé pour avoir rendu des services à des émigrés, fût entendu à la barre, avant d'être décrété d'accusation. Elu président de la convention, le 16 frimaire an 2 (6 décembre 1798), il annonça à l'assemblée que le comité de sûreté générale avait découvert le diamant connu sous le nom de *Régent*. Il fit traduire à Paris, et mettre à mort comme *fédéraliste*, l'estimable Durand, maire de Montpellier; fit décréter

des fonds pour le paiement de la police des *suspects;* fit réintégrer dans ses fonctions de maire, un exécrable assassin de Nîmes, nommé Courbis, qui se désignait lui-même sous le nom de *Marat du Midi*, et à qui cet affreux surnom était demeuré. De concert avec Amar et Vadier, il fut l'un des premiers inventeurs des *conspirations de prisons*, dont on sait que le premier but fut d'immoler, après la mort de Danton, tous ceux qui, déjà détenus dans les bastilles de la tyrannie, étaient soupçonnés de liaisons avec ce député. Élu président des jacobins, en floréal an 2 (1794), il y annonça qu'une femme venait de signer de son sang, sur une lettre adressée au comité de sûreté générale, les mots *vive le roi*, afin de suivre son amant à l'échafaud. Uni d'intérêts avec Billaud, Collot, Vadier, Amar, et les autres proscripteurs des deux comités, Voulland se déclara contre Robespierre, au 9 thermidor, et fit nommer Barras, chef de la force armée de Paris, dans cette journée. Dénoncé par Lecointre de Versailles, il serait difficile d'expliquer pourquoi la convention ne crut pas devoir donner suite à la partie de la dénonciation qui le concernait; mais il cessa, le même jour, (14 thermidor) de faire partie du comité de sûreté générale. Dénoncé par la commune d'Uzès, son arrestation fut demandée et obtenue par son collègue Gouly, le 9 prairial an 3, à la suite des événemens des premiers jours de ce mois. Compris dans l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1775), mais réduit à une extrême misère, le libraire Maret, fanatique royaliste qui croyait devoir la vie à Voulland, le reçut chez lui et le nourrit pendant deux ans. Voulland vécut cinq ans encore (jusqu'en 1802) des faibles secours que lui faisait passer sa famille. Il ne manquait à la bizarre destinée de ce féroce proscripteur que de mourir dévot; et c'est ce qui lui est arrivé.

VRIES (Jérôme de), littérateur hollandais, homme d'une grande érudition, est né vers 1776, à Amsterdam, où il est employé à la secrétairerie de la ville. Les ouvrages qui lui ont mérité une réputation honorable et une place à l'institut des Pays-Bas, ont pour titre : *La vie d'Anaxagoras*, 1806. — *Éloge de Jérémie de Decker*, 1807. — *Histoire de la poésie hollandaise*, 1808, 2 vol. Cet ouvrage classique a été couronné par la société de littérature et de poésie nationale, et le public a confirmé ce jugement. M. de Vries est un des membres les plus actifs de la commission de la deuxième classe de l'institut, qui s'occupe en ce moment de deux ouvrages numismatiques, très-intéressans pour l'histoire des Pays-Bas; le premier doit former un supplément aux ouvrages de Van Loon et de Van Mieris, et contenir les médailles que ces auteurs ont omis d'insérer dans leurs recueils; l'autre est destiné à représenter les médailles frappées après la publication de l'ouvrage de Van Loon (1723).

W

WALPOLE (Horace), comte d'Orford, né à Londres, était le troisième fils du célèbre Robert Walpole, celui des ministres anglais qui a le plus contribué à introduire la vénalité dans le sein du parlement. Le jeune Horace reçut une éducation très-soignée, dirigée particulièrement vers la littérature, pour laquelle il avait un penchant marqué, et fut nommé en 1738, inspecteur des importations et exportations, place qu'il quitta ensuite pour celle d'huissier de l'Échiquier. L'année suivante il voyagea avec le poète Gray; mais ils se quittèrent en Italie, où une contestation vint rompre la bonne intelligence qui existait entr'eux; et Walpole de retour en Angleterre, fut élu en 1741, membre du parlement, où il prononça l'année suivante un discours pour la défense de son père. Ce fut la seule fois qu'il se fit entendre dans cette assemblée. Il cessa entièrement ses fonctions législatives en 1761, et se retira alors du parlement pour se consacrer entièrement à des travaux littéraires, dans sa terre de Strawberry-Hill. Il possédait une presse, d'où sont sorties plusieurs jolies éditions d'ouvrages de sa composition, et de quelques auteurs qu'il affectionnait. Il devint, en 1791, comte d'Orford, par la mort de son neveu, décédé sans enfans mâles. Quoique sa carrière politique fût entièrement terminée depuis 1761, il continua de prendre intérêt aux affaires publiques; il avait adop-

té un système opposé aux opinions démocratiques, ce qu'il manifesta surtout lors de la révolution française. Conservant toujours le goût des lettres, il occupa ses loisirs de la composition d'ouvrages dont quelques-uns jouissent d'une réputation étendue; en voici les principaux : *Catalogue d'auteurs célèbres.* — *Doutes historiques concernant Richard III, roi d'Angleterre*, et sur les crimes qui lui sont imputés. — *Anecdotes relatives à la peinture.* — *Le château d'Otrante*, roman dans le genre sombre et mystérieux que mistriss Radcliffe (*voy.* ce nom), a depuis mis à la mode. — *Essai sur le jardinage moderne.* — *La Mère mystérieuse*, tragédie. — Et enfin des *Opuscules poétiques*. Il faut joindre à cette énumération sa correspondance avec la célèbre Mme Dudeffant, qui n'ayant jamais rien aimé dans sa vie, s'avisa d'éprouver pour lui un sentiment passionné. Horace Walpole mourut en 1797. Tous ses ouvrages ont été réunis dans une magnifique édition, en 3 vol. in-4.

WASHINGTON, (*voyez* le SUPPLÉMENT).

WEILAND (PIERRE), pasteur de l'église des protestans remonstrans à Rotterdam, a rendu son nom recommandable par la grande part qu'il a eu à la restauration de la langue hollandaise, en 1804 et 1805. Avant cette époque, M. Weiland publia un *Dictionnaire de la langue hollandaise*, dont le premier volume parut à Amsterdam, en 1790, et le dernier en 1811. Le grand mérite de cet ouvrage, qui manquait absolument à la littérature hollandaise, fit jeter les yeux sur lui, lorsqu'en 1804, le gouvernement voulut, concurremment avec des savans et les sociétés savantes du pays, établir des règles fixes pour l'orthographe et la grammaire de la langue nationale. Tandis que M. Siegenbeek fut chargé du travail concernant l'orthographe, on confia à M Weiland la rédaction d'une grammaire. Il s'acquitta si bien de cette besogne, que sa grammaire obtint l'approbation des savans chargés de son examen, ainsi que du gouvernement, qui, par son décret du 30 août 1805, en ordonna la publication et statua que les principes de la langue hollandaise, contenus dans cet ouvrage, seraient adoptés et suivis dans toutes les pièces sortant des bureaux du gouvernement, dans tous les livres d'enseignement, etc. La *grammaire hollandaise* de M. Weiland, imprimée en 1805, en vertu de cette résolution, obtint aussi généralement l'approbation des personnes instruites, et est actuellement suivie par tous ceux qui s'attachent à écrire avec correction. M. Weiland en donna, peu de jours après, un abrégé, et M. Van Lennep (*voy.* ce nom), l'a ensuite, en 1816, adapté a l'usage des colléges et des institutions des provinces méridionales du royaume. Il en a paru, en 1818, une seconde édition à Bruxelles, un vol. in-12. M. Weiland travaille, dans ce moment, à un *Dictionnaire des synonimes*, ouvrage qui manque à la littérature hollandaise.

WELLESLEY (RICHARD COLLEY, marquis DE), pair d'Angleterre, fils aîné de lord G. Colley, comte de Mornington, descendant d'une famille Irlandaise, qui fait remonter son origine à Ferdinand roi de Castille, naquit le 21 juin 1760. Envoyé à l'âge de 14 ans au célèbre collège d'Éton, il y fit des progrès rapides, et se forma à la discussion parlementaire, dans un simulacre de chambre de commerce, établi par les écoliers. Il termina ses études à Oxford, succéda, le 22 mai 1784, aux dignités et à la fortune de son père, et fut bientôt après nommé membre du conseil privé d'Irlande, puis membre du parlement par Windsor. Pendant qu'il siégeait comme représentant de cette ville, il gagna les bonnes graces du roi, qui l'admit dans la société privée de la famille royale. Lord Wellesley déploya dans la chambre des pairs d'Irlande une grande habileté comme orateur, et se fit surtout remarquer par son attachement au ministère de Pitt et par de violentes sorties contre la révolution de France. Devenu successivement lord de la trésorerie, commissaire pour les affaires de l'Inde, et enfin gouverneur-général des possessions anglaises dans ce beau pays, il crut devoir, peu après son arrivée au Bengale, fermer aux Français, par une escadre, le détroit de Bab-el-Mandeb, dans la crainte qu'ils ne formassent de l'Egypte, où ils étaient alors, des liaisons avec Tippoo-Saëb (*voy.* ce nom). Lord Wellesley envoya ensuite le général Harris attaquer Séringapatam, qui fut emporté d'assaut, le 7 mars 1799, après un siége long et pénible. La prise de cette capitale et la mort du sultan, ayant mis tout le Maïssour au pouvoir des

Anglais, excitèrent un grand enthousiasme en Angleterre, et lord Wellesley, créé marquis d'Irlande, reçut les remercimens des deux chambres, et obtint du roi l'autorisation d'ajouter à ses armes celles qui ornaient l'étendard du monarque vaincu. La guerre s'étant déclarée de nouveau entre les Mahrattes et les Anglais, le marquis de Wellesley leva cinquante-cinq mille hommes, et après avoir conquis en trois mois tous les pays situés entre le Djomna et le Gange, il força Scindiah et le rajah de Berar à faire la paix. Dans cette intervalle, lord Wellesley avait aussi trouvé moyen de détacher, en 1801, un corps d'armée pour aider à la conquête de l'Egypte. Enfin, après cette heureuse et brillante administration, il demanda son rappel, et fut remplacé en 1807, par lord Cornwallis, qui mourut trois mois après son arrivée. Il résulte néanmoins d'un rapport du comité de la chambre des communes, imprimé en 1811, que lord Wellesley a accru la dette de douze millions sterling, dont cinq millions ont servi à soutenir différentes guerres qu'il a terminées avec succès. Il a fondé aussi un collége à Calcutta, et formé dans cette ville, pour l'agriculture et l'histoire naturelle, des établissemens utiles qui n'ont malheureusement pas été soutenus par ses successeurs. Lord Wellesley fut pourtant attaqué à plusieurs reprises dans la chambre des communes, pour la hauteur de sa conduite, son faste oriental, son despotisme et ses dilapidations; mais un vote unanime approuva sans réserve sa conduite dans l'Inde et imposa silence à ses accusateurs. En 1807, le marquis de Wellesley refusa le ministère des affaires étrangères que le roi lui fit proposer, et accepta, en 1809, l'ambassade d'Espagne, qu'il remplit avec beaucoup d'habileté et dans des circonstances très-difficiles. A la fin de la même année, la mort du duc de Portland ayant amené la dissolution du ministère, dont il était le chef, lord Wellesley fut rappelé à la tête des affaires étrangères, à la place de M. Canning, et ses efforts eurent constamment pour but de faire prospérer la cause espagnole, qu'il sentait être intimement liée aux intérêts de l'Angleterre. Lorsqu'en 1810 lord Liverpool proposa de voter des remercimens à lord Wellington et à son armée pour la victoire de Talaveyra, le marquis de Wellesley parla des exploits de son frère avec beaucoup de réserve, et de ceux de l'armée avec admiration. Dans la séance du 8 juin 1810, il défendit ses collègues contre les reproches de lord Landsdowne, qui en lui rendant personnellement la justice la plus entière, accusait les ministres de n'avoir eu ni ensemble d'efforts, ni unité de système dans la conduite de la guerre de la péninsule. Le marquis de Wellesley termina par un appel à la nation anglaise, « à laquelle, dit-il, l'honneur et la politique faisaient également un devoir de continuer à seconder les Espagnols, aussi long-temps qu'on verrait briller parmi eux la moindre étincelle du feu patriotique dont ils étaient embrasés. » En janvier 1812, il résigna ses fonctions dans le ministère, par suite de quelques différends avec ses collègues, au sujet de la même guerre, qu'il ne trouvait pas soutenue par d'assez grands moyens, et fut inutilement chargé, par le prince régent, après l'assassinat de M. Perceval (*voyez* ce nom au SUPPLÉMENT), de concilier les deux partis qui divisaient le gouvernement. Le 21 avril, il parla en faveur des catholiques d'Irlande, pour lesquels il sollicitait des concessions politiques, prétendant que les temps étaient arrivés où l'on ne pouvait les leur refuser sans injustice et sans danger; et revint encore sur cette question, le 1er juillet, par un discours très-éloquent. Le lord chancelier proposa la question préalable, qui ne fut adoptée qu'à la majorité d'une voix. Le 31 novembre, le marquis de Wellesley prit aussi occasion d'un discours du prince régent pour passer en revue les opérations de la dernière campagne d'Espagne, et pour prouver que le système du ministère « avait été timide sans prudence et sordide sans économie. » En mars 1816, il blâma encore les ministres sur les forces trop nombreuses qu'ils entretenaient dans l'Inde et en Irlande; et revint encore sur la guerre de la péninsule, dans laquelle il prétendit avoir toujours soutenu, contre lord Liverpool et ses collègues, la nécessité d'alimenter la guerre de la péninsule, et avoir tracé les plans qu'ils avaient depuis si heureusement réalisés. Cette assertion l'exposa aux mordantes railleries du journal ministériel *le Courier*, qui présenta lord Wellesley comme cherchant à s'attribuer exclusivement la gloire de ces brillans succès. Le 22 avril suivant, le marquis de Wellesley parla en-

core en faveur d'un systême d'économie applicable à toutes les branches d'administration, et particulièrement à l'établissement militaire. Les 26 et 28 février 1817, tout en admettant l'existence d'un parti de mécontens dans la Grande-Bretagne, ce qu'il dit être d'ailleurs commun à tous les pays, il observa que cependant, pour promulguer une loi de circonstantances, il fallait démontrer bien clairement l'insuffisance de la législation ordinaire. Ensuite il protesta avec énergie contre la suppression de l'*habeas corpus*. Lord Wellesley, est encore aujourd'hui à la tête d'une fraction de l'opposition; il est profond dans ses vues, libéral dans ses principes; et ses ennemis même sont loin de lui contester l'habileté et les talens administratifs. Il a épousé, en 1794, une Française nommée Rolland, qui est morte en 1816, sans lui laisser d'enfans. Les écrits suivans ont paru sous son nom. *Notes relatives à la paix conclue entre le gouvernement britannique et les chefs Mahrattes*, in-4. 1804. Cet ouvrage, imprimé à Calcutta, au nombre de 50 exemplaires, pour être distribués aux directeurs de la compagnie des Indes et au ministère, est un *Récit des opérations de la guerdes Mahrattes*, dans lequel il a introduit une esquisse de l'histoire de l'Inde, remarquable par l'étendue des recherches et la nouveauté des aperçus.—*Lettre au gouverneur du Fort Saint-George, relative à la nouvelle forme de gouvernement qui y a été établie*; in-8, 1812.—*Lettre aux directeurs de la compagnie des Indes-Orientales, sur le commerce de l'Inde*, in-8, 1812.

WELLESLEY-POLE (WILLIAMS), frère du précédent, membre du parlement pour Queen's County en Irlande, gouverneur de ce comté, et ministre du département de la monnaie, né le 20 mai 1763, prit le surnom de *Pole*, de sir William *Pole*, son cousin, qui, en 1778, lui laissa toute sa fortune; et devint ensuite chancelier d'Irlande. Il adressa, en 1811, aux principaux magistrats, une circulaire par laquelle il requérait l'emprisonnement de toutes personnes qui se trouveraient comprises dans la formation des assemblées que les catholiques voulaient établir à Dublin, pour la conduite de leurs affaires. La mesure prise par ce fonctionnaire excita en Angleterre autant de surprise que d'alarmes: le comte de Moira demanda même aux ministres si M. Pole avait agi en vertu de leurs instructions, et sur la réponse négative du comte de Liverpool, des copies de la circulaire de M. Wellesley-Pole et de celle du secrétaire du comité catholique furent mises sur le bureau. Sir William, étant revenu d'Irlande à cette occasion, reprit sa place à la chambre des communes, où il eut à s'expliquer sur sa conduite; et répondit, le 3 mars, à une motion de M. Ponsomby, que le lord-lieutenant et le procureur-général avaient eu connaissance de sa lettre avant son émission. En novembre 1814, M. Wellesley-Pole dit qu'il adoptait les principes de M. Withbread à l'égard des Espagnols arrêtés à Gibraltar puis livrés à leur gouvernement; et ajouta que son frère, l'ambassadeur à Madrid, avait employé toutes les remontrances pour engager le gouvernement espagnol à abandonner son systême, qu'aucun des Wellesley n'était capable d'approuver. Il est encore aujourd'hui membre de la chambre des communes d'Angleterre et ministre d'état. M. Wellesley-Pole est habituellement le défenseur des mesures ministérielles. On lui reproche une susceptibilité très-irritable, qui va souvent jusqu'à l'aigreur; et ses débats avec sir J. Newport qui a rempli les mêmes fonctions que lui en Irlande, et est doué de la même acrimonie, ont souvent amusé la chambre.

WELLESLEY (Sir HENRI), frère des précédens, conseiller privé et grand'croix de l'ordre du Bain, est né le 20 juin 1773. Il accompagna lord Malmesbury à Lille en 1797; et se rendit ensuite dans l'Inde comme secrétaire du marquis de Wellesley son frère. Nommé en 1801 lieutenant-gouverneur d'Aoude, il revint en Angleterre en 1805, époque où il fut appelé au poste de lord de la trésorerie. Ayant été peu après chargé des fonctions de secrétaire du trésor, il résigna bientôt cet emploi, et fut alors envoyé comme ambassadeur en Espagne: on attribua au refus qu'il fit de fournir au gouvernement espagnol un subside considérable, le décret rendu en octobre 1814, par le roi d'Espagne, contre l'introduction des cotons anglais. Quoi qu'il en soit, dans le courant du même mois Ferdinand VII accorda à sir Henri Wellesley toutes les prérogatives d'un ambassadeur de famille, honneurs qu'il accepta comme adressés au roi et à la nation britannique; mais il refusa

une marque de faveur personnelle qui lui fut offerte. Il sollicita et obtint presque aussitôt la permission de quitter le poste qu'il occupait à Madrid, à cause des mesures qui venaient d'avoir lieu récemment en Espagne, et dont il assura avoir cherché vainement à prévenir l'exécution, et revint en Angleterre en 1815. Il retourna néanmoins quelque temps après à son poste, qu'il a occupé depuis; malgré l'assertion qui précède, l'opinion des Espagnols est généralement peu favorable à ce ministre, qu'ils regardent comme n'ayant pas usé de son influence dans un sens avantageux aux intérêts politiques de ce pays.

WELLINGTON (ARTHUR WELLESLEY, duc DE), prince de Waterloo, frère des précédens, naquit à Dungan-Castle, séjour de ses ancêtres, le 1er mai 1769, (année de la naissance de Napoléon). Il fut élevé au collége d'Eton, et envoyé ensuite en France à l'école militaire d'Angers. Il entra de fort bonne heure au service, fut nommé enseigne au 73e régiment d'infanterie, le 9 mars 1787, puis lieutenant au 76e, le 23 décembre suivant, et obtint enfin une commission d'officier dans le 41e régiment. Après plusieurs promotions et changemens de corps (*exchanges*), son frère, le marquis de Wellesley, lui acheta en 1793 la lieutenance-colonelle du 33e régiment. L'année suivante, il accompagna lord Moira à Ostende, et commanda une brigade dans la retraite de Hollande, circonstance où il commença à se faire remarquer par son intelligence et son sang-froid. En 1795, il s'était embarqué pour les Indes occidentales; mais la flotte sur laquelle il se trouvait fut, à plusieurs reprises, rejetée dans le port par les tempêtes, et avant qu'elle eût pu gagner le large, la destination de son régiment avait changé, et lui-même avait reçu l'ordre d'aller faire des recrues en Irlande. C'est ainsi qu'il évita le sort auquel une grande partie de ses compagnons étaient réservés. Le marquis de Wellesley ayant été nommé, en 1797, gouverneur-général de l'Inde, le colonel Arthur l'y accompagna, combattit à la bataille de Mallavelli, dans laquelle Tippoo-Saëb fut vaincu, et contribua à la prise de Seringapatam, à la tête des forces auxiliaires fournies par le Nizam. Après cette conquête, il fut nommé un des commissaires pour fixer la répartition des territoires conquis, et chargé particulièrement de l'éloignement de la famille de Tippoo. Il exerçait encore, en 1800, les fonctions de gouverneur de Seringapatam, que son frère lui avait fait confier, lorsque Hondiah Wangh, l'un de ces aventuriers indiens qui ont tant de fois renversé ou fondé des empires dans l'orient, fit une incursion sur les terres de la compagnie, à la tête de cinq mille hommes de cavalerie. Le colonel Wellesley reçut ordre de l'attaquer avec quatre régimens d'infanterie: par un mouvement rapide, il arrêta la marche de ce partisan, et après un sanglant combat, il dispersa toute sa troupe et le tua lui même. Le succès de cette opération le fit nommer major-général. Le marquis de Wellesley méditait à cette époque deux expéditions, dirigées l'une contre Batavia, et l'autre contre les îles de France et de Bourbon. Sir Arthur devait servir dans la première, sous les ordres du général Baird; mais une contestation qui s'éleva entre le gouverneur-général et l'un des amiraux britanniques fit abandonner ce plan, et Baird fut envoyé en Égypte, où le colonel Wellesley l'aurait accompagné, si son frère, voyant les troubles de l'Inde sur le point de se rallumer, ne l'eût rappelé à Seringapatam. En effet, la guerre éclata presqu'aussitôt. D'un côté était le peishwa, l'un des plus puissans princes de ces contrées, mais qui alors était presqu'entièrement livré à l'influence de Scindiah, conquérant d'une partie du Mogol: de l'autre s'avançait Jeswunt-Rao-Holkar, prince ambitieux et intrépide, qui cherchait à s'assurer un accroissement de territoire, et que d'heureux succès commençaient à rendre redoutable. Une lutte sanglante allait s'engager, lorsque le peishwa, voulant se soustraire à la dépendance de son allié, fit faire au gouvernement britannique des propositions d'alliance, sans prévoir qu'il se forgeait une chaîne plus difficile à rompre que la première. Les Anglais s'empressèrent d'accéder à sa demande, et dès que le traité fut conclu, ils firent avec activité les dispositions nécessaires pour le remettre en possession de sa capitale. Le major-général Wellesley reçut le commandement de 12000 hommes qui devaient se porter à son secours, et parmi lesquels se trouvaient 2500 cavaliers mysoréens, qui peu de temps auparavant, sous les ordres de Tippoo-Saëb, avaient figuré parmi les plus cruels ennemis de la puis-

sance anglaise. Il s'avança sur le territoire des Mahrattes. Dans une saison peu favorable et pendant une marche longue et pénible, il avait pris de telles mesures pour assurer les mouvemens et la subsistance de ses troupes, qu'il n'éprouva ni pertes ni privations. A Akloos, il effectua sa jonction avec un secours fourni par le Nizam, et se hâta d'arriver à Poonah, qu'Amart-Raoh devait livrer aux flammes, à l'approche des troupes britanniques, et qu'il eut à peine le temps de sauver. Le général Wellesley eut alors à combattre les forces confédérées de Scindiah et du rajah de Berar, qui venaient de se réconcilier entre eux et avec Holkar. Sans attendre le colonel Stevenson, qui arrivait à la tête d'un renfort considérable, il crut devoir porter un coup décisif à des ennemis dont la supériorité numérique lui paraissait moins redoutable que le système dilatoire qu'ils avaient adopté, système toujours si funeste dans les Indes et l'Amérique aux troupes régulières d'Europe. Il déploya dans cette circonstance autant d'audace et d'activité, qu'on l'a vu depuis, dans des circonstances et des lieux bien différens, montrer de circonspection. A la suite de marches longues et fatigantes, il parvint à joindre les forces réunies des ennemis, et les attaqua auprès du village d'Assye, qui a donné son nom à la bataille. Après des succès divers, une charge générale de la cavalerie anglaise et alliée enleva l'artillerie des Indiens, qui, servie avec justesse et promptitude par des officiers français, avait fait beaucoup de ravage dans les rangs britanniques. Déjà les vainqueurs, dans leur poursuite rapide, avaient dépassé cette artillerie, et l'action paraissait décidée, lorsque une partie des Mahrattes, qui par une ruse de guerre commune chez ces peuples, s'étaient laissé tomber comme morts sur le champ de bataille, se relevant soudain, commencèrent un feu terrible sur les derrières de l'armée victorieuse. Les fuyards, voyant l'effet de cette nouvelle attaque, se rallièrent : le combat recommença avec plus de fureur. Une foule d'anglais, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers, jonchaient déjà la terre, lorsque le général Wellesley, à la tête d'un régiment d'infanterie européenne et de la cavalerie indienne, exécuta contre cette formidable artillerie deux charges, dans la première desquelles il eut un cheval tué sous lui, mais dont la seconde le rendit maître du terrein si vivement contesté, ayant ainsi livré deux batailles en un jour. La déroute des Mahrattes fut telle qu'ils laissèrent en son pouvoir, drapeaux, canons, munitions, etc. Des propositions de paix furent alors faites au nom de Scindiah ; mais comme le général Wellesley pensa que les Mahrattes ne cherchaient qu'à gagner du temps, il se mit à leur poursuite, détruisit la cavalerie de ce chef redoutable, défit l'infanterie de Berar dans les plaines d'Argomme, et s'empara de la forteresse de Gawilphar, ce qui amena la soumission des deux chefs aux conditions que le vainqueur voulut leur imposer ; et ces conditions furent rigoureuses. Un monument, en mémoire de la bataille d'Assye, fut élevé à Calcutta ; les habitans de cette ville offrirent au général victorieux une épée de la valeur de mille livres sterling, et les officiers lui présentèrent un vase d'or. Le parlement d'Angleterre lui vota des remercîmens, et le roi le nomma chevalier de l'ordre du Bain. Sir Arthur revint en Angleterre en 1805. Peu après son arrivée, il eut le commandement d'une brigade dans l'armée du général Cathcart, destinée à agir sur le continent, mais qui fut bientôt obligée de se rembarquer par suite de la victoire des Français à Austerlitz. A la mort du marquis de Cornwallis, sir Arthur lui succéda comme colonel du 78ᵉ régiment, dont il avait été treize ans lieutenant-colonel. En 1806, Newport, dans l'île de Wight, le nomma son député à la chambre des communes ; et dans la même année, il épousa miss Packenham, sœur du comte de Longford. En 1807, il fut nommé premier secrétaire de l'Irlande sous le duc de Richmond : il quitta ce poste, dans la même année, pour commander la réserve dans l'armée envoyée en Danemarck, sous le général Cathcart. C'est à son habileté que fut dû le succès de l'affaire de Kinge, à la suite de laquelle fut conclue la capitulation de Copenhague, dont sir Arthur fut chargé de la part des Anglais. Ainsi fut consommée cette grande iniquité politique, pour laquelle les deux chambres du parlement votèrent des remercîmens unanimes à l'armée ; et l'orateur de la chambre des communes les adressa personnellement au général Wellesley, lorsqu'il y reprit sa place à son retour. En 1808, il reçut l'ordre de faire voile pour la Co-

rogne, où il devait communiquer avec la junte de Galice, et agir suivant les circonstances. Il effectua son débarquement à l'embouchure du Mondego ; et après s'être réuni au général Spencer, qui lui amenait 5000 hommes de renfort, il se mit en marche sur Lisbonne. Le 18 août, un combat sanglant s'engagea auprès de Rolissa, entre une partie de l'armée anglaise et l'avant-garde de l'armée de Junot, commandée par le général Delaborde : la position, vigoureusement disputée, resta au pouvoir des troupes britanniques. Ce combat est remarquable comme la première action de la longue lutte qui commença pour sir Arthur. Le 21 août fut marqué par la bataille de Vimieira. Les Français prirent l'offensive, mais elle ne fut pas heureuse. Sir Arthur, qui avait dirigé les opérations avec autant d'habileté que d'énergie, pressa le lieutenant-général Burrard, qui commandait en chef, de profiter de cet avantage, et de poursuivre chaudement l'ennemi, mais celui-ci ne crut pas pouvoir suivre ce conseil sans compromettre sa responsabilité, et sir Arthur remit le commandement à sir Hew Dalrymple, qui négocia avec Junot la convention de Cintra, dont la principale condition fut que les Français évacueraient le Portugal, et repasseraient en France avec armes et bagages. Sir Arthur retourna en Angleterre, et y fut retenu plusieurs mois pendant le procès que le général Dalrymple eut à soutenir au sujet de cette convention, dont les termes avaient causé en Angleterre une indignation universelle. Il en repartit au commencement de 1809, et revint débarquer le 22 avril, à Lisbonne, avec de nouvelles troupes et le titre de commandant en chef. Il marcha à grandes journées vers le Douro, surprit le maréchal Soult, le 11 mai, à Oporto, et le força d'abandonner le Portugal. Le maréchal effectua sa retraite par Montalegre et Braga, non sans une perte considérable en hommes, outre la totalité de ses bagages et de son artillerie. Un des historiens de cette campagne (l'ex-maréchal-de-camp Sarrazin) reproche à sir Arthur Wellesley de n'avoir pas su tirer un plus grand parti de ses avantages, et prétend qu'avec un général plus actif et plus entreprenant, l'Espagne aurait vu se renouveller la scène de Baylen. Quoi qu'il en soit, sir Arthur revint sur ses pas, entra en Espagne, opéra, sur les bords de l'Alverche, sa jonction avec Cuesta (*voy.* ce nom au SUPPLÉMENT), et le 26 juillet, arriva auprès de Talavera de la Reyna, où il soutint pendant deux jours, sans être débusqué, les efforts de toute l'armée ennemie. La retraite des Français fut célébrée en Angleterre comme la victoire la plus décisive ; l'enthousiasme fut à son comble, et malgré les discours de l'opposition, les deux chambres votèrent des remercimens à sir Arthur, et une annuité de deux mille livres sterling. Le roi l'éleva à la pairie, avec le titre de lord vicomte Wellington de Talavera, et la junte lui offrit le rang et les appointemens de capitaine-général de l'armée espagnole, qu'il refusa, n'acceptant qu'un présent de quelques chevaux, qui lui fut fait au nom de Ferdinand VII. Les fautes graves commises par les insurgés, dont sir Arthur se plaint dans sa correspondance, les événemens de la guerre d'Allemagne, et surtout la marche rapide des ducs de Dalmatie et d'Elchingen (Soult et Ney), de Salamanque dans l'Estramadure, le forcèrent de traverser le Tage sur le pont de l'Arzobispo, qui était sa seule retraite, ainsi qu'il l'avoue lui-même dans une de ses dépêches, et de rentrer ainsi en Portugal, où il prit une forte position pour défendre le passage d'Almaraz et la partie inférieure du Tage. On a encore reproché au général anglais trop d'hésitation dans cette circonstance ; reproche que ses panégyristes repoussent en alléguant la privation presque absolue des moyens de transport, circonstance qui, suivant eux, le mettait dans l'impossibilité de se porter en avant. Il passa les premiers mois de 1810 à préparer la défense du Portugal, où Masséna entra en avril. Celui-ci commença ses opérations par les siéges de Ciudad-Rodrigo et d'Alméida, s'empara, le 16 juillet, de la première de ces places, après une vigoureuse résistance, sans que lord Wellington, qui occupait une forte position sur le Coa, fît aucun effort pour faire lever, ou du moins pour retarder ce siége. Ce dernier occupait encore le poste formidable de Busaco, pour observer l'armée française, lorsque Masséna se décida à l'attaquer, et fut vivement repoussé, après un combat où il périt beaucoup d'hommes, et où plusieurs officiers-généraux furent tués ou blessés ; mais ayant reçu quelques avis des habitans du pays, il se retira de Coïm-

bre, fit tourner la position des Anglais, qui gagnèrent à la hâte les lignes que le prévoyant Wellington avait fait construire à Torrès-Védras, pour protéger Lisbonne, et qui s'étendaient de la mer au Tage, au point où ce fleuve, large d'environ douze milles, les défendait aussi bien que la mer même. Ces lignes, au nombre de trois, formaient une enceinte qui paraissait impénétrable, et que garnissaient 380 bouches à feu. Elles avaient été établies avec tant de secret, que Masséna n'en avait aucune connaissance; il resta immobile à leur aspect. Ce général passa près de six mois devant ces lignes, attendant des renforts et des provisions. Enfin, frustré dans l'espoir de recevoir ces secours indispensables, qui ne pouvaient arriver jusqu'à lui qu'à travers un pays soulevé; voyant la détresse de l'armée parvenue à un degré effrayant, et les dangers de sa position s'accroître de jour en jour, ce général résolut de rentrer en Espagne, et il fit très-habilement cette retraite, au rapport même des officiers anglais. La création des lignes de Torrès-Vedras, et la retraite de Masséna, valurent à lord Wellington des remercîmens du parlement, et lui firent donner le titre de marquis de Torrès-Vedras. Alméida ayant été bloquée par les Anglais, par suite de la position que Masséna avait fait prendre à ses troupes, celui-ci marcha pour la réapprovisionner. Le 3 mai 1811, il passa l'Agueda, présenta la bataille à l'ennemi, et dans la nuit du 4 au 5, par une belle manœuvre, tourna la droite de lord Wellington, qu'il attaqua le 5, près de Fuentes de Onoro. Les premiers corps anglais furent culbutés par la cavalerie française; mais les manœuvres de Wellington et la fermeté de son infanterie la forcèrent à s'arrêter après d'inutiles efforts faits pour enfoncer le centre de l'ennemi; l'armée française resta toutefois maîtresse d'une partie du champ de bataille. Il est sûr que, dans cette occasion, lord Wellington, acculé à la Coa, ayant Alméida à dos, avait compromis son armée, pour continuer le blocus de cette forteresse dont la garnison lui échappa 2 jours après, en traversant toute son armée, et en faisant sauter les ouvrages de la place. Les 6 et 9 juin, il fit donner deux assauts à Badajoz, mais il fut repoussé avec beaucoup de perte. En septembre de la même année, il passa le Tage pour s'opposer au ravitaillement de Ciudad-Rodrigo, et fut suivi par le maréchal Marmont, successeur de Masséna, qui avait opéré sa jonction avec Dorsenne, général en chef d'une autre armée française. Ayant pris ses cantonnemens d'hiver, Wellington prépara en secret l'attaque de Ciudad-Rodrigo, qu'il emporta après onze jours de tranchée, le 12 février 1812. Ce fut à cette occasion que la régence le créa grand d'Espagne de première classe, duc de Ciudad-Rodrigo, et que le prince régent le nomma comte (d'Angleterre), et lui fit accorder par la chambre une nouvelle pension de deux mille livres sterling. Lord Wellington entreprit ensuite pour la 2ᵉ fois le siége de Badajoz, qu'il emporta d'assaut, non sans une perte considérable. Maître alors de ses derrières et de ses flancs, il repassa le Tage, et entra en Castille avec une grande supériorité de moyens. La Tormès n'étant pas une ligne militaire, Salamanque fut évacuée par l'armée de Portugal, qui crut même devoir mettre le Douro entre elle et les Anglais. Sur ces entrefaites, le maréchal Marmont, rejoint par la division du général Bonnet, crut le moment favorable pour manœuvrer. Ses mouvemens attirèrent les Anglais vers le Toro; il passa le Douro à l'aide d'une contre-marche, près de Tordesillas, et commença une suite de manœuvres bien exécutées. Lord Wellington ne l'attaqua point, quoiqu'il eût à craindre la réunion des armées du nord et de Portugal; mais le maréchal Marmont n'attendit point les renforts des armées du centre et du nord, et il passa sur la gauche de la Tormès. Wellington prit une position près des Arrapiles; tourna ensuite le flanc gauche de l'armée française, qui manœuvrait pour envelopper son aile droite, et attaquant cette armée du côté où elle se trouvait affaiblie, la renversa tout entière, et remporta la victoire de Salamanque. La nuit mit fin au combat, et le lendemain, 23 juillet, le général anglais suivit les Français jusqu'à Valladolid; puis, cessant de les poursuivre, repassa le Douro, et marcha sur la capitale, où environ 2000 Français furent pris dans le Retiro, et où il fit une entrée triomphante, au milieu des plus vives acclamations. De nouveaux remercîmens du parlement lui furent décernés; le titre de marquis lui fut conféré, et la chambre des communes vota cent mille livres sterling pour lui former un

établissement. Cependant quelques militaires l'ont blâmé de n'avoir pas, dans cette occasion, mis le comble à ses succès en poursuivant les Français; d'autres ont dit qu'en marchant sur Madrid, il avait donné au parti du roi Ferdinand une grande supériorité morale. Quoi qu'il en soit, Soult, qui avait levé le siége de Cadix, et abandonné l'Andalousie, se préparait à marcher contre lord Wellington, tandis que l'armée de Marmont, commandée alors par le général Souham, s'avançait sur Burgos. Vainement lord Wellington, qui voulait s'opposer à cette dernière armée, et s'emparer de Burgos avant la réunion des forces françaises, essaya-t-il d'attaquer le vieux château de cette ville; il était défendu par le général Dubreton, qui le força d'en lever le siége, et de commencer sa retraite Lord Wellington a été accusé d'imprudence dans cette occasion, pour n'avoir pas attendu que l'arrivée de l'artillerie de siége le mît à même d'attaquer régulièrement cette place, et d'avoir voulu l'enlever de vive force, n'opposant ainsi aux murailles et au canon des assiégés, suivant l'expression d'un de ses biographes, que du sang et des baïonnettes. Poursuivi par l'armée de Portugal et quelques troupes de l'armée du Nord, il fut atteint, au-delà de la Tormès, par les armées de l'Andalousie et du centre, dont il avait mal calculé la marche, de sorte qu'il se trouvait entre Salamanque et Ciudad-Rodrigo, débordé par sa droite de 3 à 4 lieues. Deux de ses divisions étaient séparées du reste de son armée par le torrent de San-Mugnos; ses bagages et son artillerie embarrassaient sa marche, et le temps le plus affreux ajoutait à ce que sa position avait de critique. L'armée anglaise, après les pertes qu'elle avait faites devant Burgos, ne s'élevait pas à plus de 50,000 hommes, dont environ un cinquième de cavalerie, tandis que la réunion des corps du maréchal Soult et du lieutenant-général Clausel portait leurs forces à près de 90,000; mais l'armée française étant restée immobile pendant quarante heures, Wellington eut le temps d'opérer sa retraite sans aucune perte, en bon ordre et même à petites journées et les récompenses lui furent de nouveau prodiguées. Les restrictions de la régence ayant expiré, le premier usage que le prince régent fit de son nouveau pouvoir, fut de le créer marquis du royaume uni; et le parlement, d'une voix unanime, lui vota encore une gratification de cent mille livres sterling. En Portugal, il avait déjà été fait comte de Vimieira et marquis de Torrès-Vedras, lorsque le prince-régent du Brésil le créa duc de Vittoria. Pour achever la délivrance de la péninsule, lord Wellington vint à Cadix, en janvier 1813, communiquer en personne avec la régence de cette ville; et les armées espagnoles mises enfin sur un meilleur pied, furent placées sous son commandement immédiat, ce qui porta la totalité de ses forces à 80,000 hommes. L'armée française occupait alors une position retranchée derrière le Douro, dont elle défendait le passage. Wellington simula une attaque de front avec deux divisions, tandis que le gros de son armée passa le fleuve à plusieurs lieues au dessous, et tourna ainsi la position des Français, qui se replièrent sur Burgos, et de là sur Vittoria; le corps principal, sous les ordres de Jourdan, prit position dans le bassin de Vittoria, sans être en état d'attendre l'ennemi, et le maréchal s'affaiblit encore en envoyant la division Maucune escorter un convoi. Le résultat de tant de fausses mesures fut la perte, d'abord du poste important d'Arlanzon, enlevé par la division du général Morillo (*voy.* ce nom), puis de la bataille de Vittoria, donnée le 24 mai 1813, dans laquelle le général anglais chassa les Français de toutes leurs positions, leur prit 150 pièces de canon, 415 chariots de munitions et de bagages, le trésor du roi Joseph, et un nombre de prisonniers qui fut moins considérable qu'on ne l'a rapporté, attendu la lassitude des vainqueurs. La caisse de l'armée, tombée au pouvoir de la cavalerie légère anglaise et portugaise, fut abandonnée aux soldats, comme récompense de la valeur qu'ils venaient de déployer. Lord Wellington fut récompensé par le grade élevé, et rarement accordé en Angleterre, de feld-maréchal, et il reçut une lettre de la propre main du prince régent, écrite dans les termes les plus affectueux; le parlement lui vota encore des remercîmens, et les cortès d'Espagne rendirent un décret pour lui conférer la terre de Sotto di Roma. Dès le mois de juin 1813, il avait fait commencer les siéges de Pampelune et de Saint-Sébastien: le maréchal Soult, qui prit à Baïonne le commandement de l'armée française, s'avança au secours de ces deux pla-

ces, et fut repoussé dans toutes ses attaques. Dès-lors on s'attendait à voir le général anglais franchir sans délai la faible barrière que forme la Bidassoa ; mais ce ne fut que le 7 octobre qu'il effectua le passage de ce fleuve sans éprouver une grande résistance ; le mont de la Rhune, situé à une lieue au-delà de la rivière, fut enlevé après un combat de peu de durée, ainsi que les positions de la Nive et de la Nivelle, qui coûtèrent plus de sang. Wellington s'approcha de l'Adour et de Baionne, au mois de décembre, et Soult, étant sorti de ses retranchemens pour l'attaquer, fut repoussé sur tous les points. Les deux armées restèrent ensuite près de deux mois à s'observer, retenues par la rigueur de la saison, et par le mauvais état des routes. Lord Wellington ne voulant point attaquer de front les retranchemens de Baionne, les deborda sur sa droite, força ainsi son adversaire à les abandonner, et le 27 février 1814, se trouva en présence de l'armée française, qui venait de prendre position près d'Orthès. Cette armée était diminuée par des pertes continuelles, par le départ des troupes qu'on en tirait sans cesse pour les envoyer dans le nord de la France, et par la désertion des conscrits. N'éprouvant d'ailleurs que des malheurs, elle était aussi découragée qu'affaiblie, tandis que l'ennemi se renforçait et s'électrisait par une position chaque jour plus favorable. Elle fit cependant une belle résistance, mais ne put tenir la route de Bordeaux, où Wellington envoya un fort détachement sous les ordres du général Dalhousie, qui y entra le 12 mars (*voy*. Angoulême duc d'). Wellington, encore vainqueur à Aire, quelques jours après, et enhardi par tant d'avantages, poursuivit le maréchal Soult, qui s'était retiré sous les murs de Toulouse, où il se fortifiait pour défendre le passage de la Garonne. Le 10 avril, après une bataille long-temps disputée, et dans laquelle l'armée française éprouva des pertes considérables, elle entra dans cette ville, que les Français venaient d'évacuer. Le lendemain, les événemens qui amenèrent le retour des Bourbons étant connus des deux armées, une suspension d'armes fut proclamée, et bientôt suivie d'une convention qui mit fin à cette longue et sanglante lutte. Le 3 mai, lord Wellington reçut la denière récompense qu'il fût au pouvoir de son souverain de lui accorder : il fut créé marquis de Douro et duc de Wellington ; et le 12 du même mois, la chambre des communes, en conséquence d'un message du prince régent, vota en sa faveur une somme de 400 mille livres sterling, qui devait être employée en achat de terres. Le 23 juin, il se rendit à Londres, après une absence de cinq ans, et reçut, pour la douzième fois, des remercimens unanimes des deux chambres. Une députation des communes s'étant rendue à sa résidence d'Hamilton-Place, avec l'adresse de cette assemblée, il exprima le désir de remercier la chambre en personne, et fut en conséquence introduit le 1er juillet. Tous les représentans de la nation anglaise le reçurent debout, et avec des applaudissemens inouis. Après avoir entendu ses remercimens, M. Abbot, orateur de la chambre, lui répondit au nom de cette assemblée. Le 5 juillet, le prince régent le nomma ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de la cour de France. Lord Wellington fut envoyé ensuite au congrès de Vienne, et il était dans cette ville lorsque Bonaparte s'échapa de l'île d'Elbe. Nommé, par les souverains alliés, généralissime des troupes européennes, il établit son quartier-général à Bruxelles, rapprocha de cette ville les cantonnemens de l'armée anglaise, et fit précéder les premières hostilités d'une déclaration des puissances au peuple français. Bonaparte ayant passé la Sambre, le 15 juin 1815, attaqua les Prussiens, les défit à Ligny (*voy*. Napoléon), et aussitôt, avec son activité ordinaire, il se porta contre l'armée anglo-hollandaise, qui se rassemblait en avant de Bruxelles. Oubliant dans cette circonstance sa circonspection et sa prévoyance connues, le duc de Wellington n'avait point pensé qu'un ennemi, qui avait cependant donné tant d'exemples de la célérité de ses opérations, fût déjà en mesure de venir l'attaquer : livré aux plaisirs de la capitale des Pays-Bas, il se trouvait à un bal chez la duchesse de Richmond, lorsqu'il reçut la première nouvelle de l'attaque exécutée par Bonaparte sur les postes avancés des Prussiens. Il partit sur-le-champ avec son état major, et se hâta de réunir ses troupes sur Waterloo, bourg situé à trois lieues de Bruxelles, où il établit son quartier-général, ayant derrière lui la vaste forêt de Soignies. A un combat sanglant, mais peu decisif, li-

en offrant trois piastres pour chaque prisonnier qu'on lui amenait, intéressant ainsi la cupidité des guérillas au sacrifice de leur vengeance. Pendant qu'il fut généralissime des troupes alliées en France, il eut souvent sous ses ordres les généraux les plus distingués de l'Europe, et malgré leur rivalité et la jalousie que la suprématie qu'il exerçait ne pouvait manquer d'exciter, il vécut toujours avec eux en parfaite intelligence. Pour les talens diplomatiques qu'un enthousiasme sans limites s'est plu à lui attribuer, nous ne pensons pas qu'il faille désigner par ce nom son facile ministère en France, où 150,000 baïonnettes lui tenaient lieu d'art et d'éloquence. Le rôle qu'a joué lord Wellington comme personnage parlementaire, depuis son retour dans sa patrie, ajoute aussi peu de chose à sa gloire; et il lui sera surtout très-difficile de se justifier de l'opposition qu'ont rencontrée de sa part les vœux si légitimes de ses compatriotes d'Irlande. Outre les brillantes et solides récompenses dont nous avons parlé, le duc de Wellington voit s'élever dans sa patrie divers monumens à sa gloire, dont l'un (le pont dit *de Waterloo*), fait l'un des principaux ornemens de la capitale. Il a deux fils de son mariage avec miss Packenham; l'aîné, né en 1807, porte le titre de marquis de Douro.

WESTERMANN (François-Joseph), général au service de la république française, né en 1764, à Molsheim, en Alsace, était entré au service long-temps avant la révolution, dont il embrassa la cause avec toute la violence du caractère le plus indomptable. Greffier de la municipalité d'Haguenau, il fut arrêté et poursuivi, à raison des troubles qui éclatèrent en 1790, dans cette ville; vint à Paris, obtint toute la confiance des chefs de la faction qui préparait le renversement de la monarchie, et fut chargé par eux, le 27 juillet 1792, de diriger l'attaque des Marseillais et des Bretons, contre de paisibles gardes nationaux, réunis dans un banquet aux Champs-Élysées. C'est dans ce guet-à-pens, que fut assassiné le jeune Duhamel, et que plusieurs de ses amis, grenadiers comme lui des bataillons des Petits-Pères et de la Bibliothèque, furent grièvement blessés. C'est ainsi que les factieux s'essayaient à la révolution qui se préparait contre le château. Le 10 août 1792, Westermann, à la tête des bataillons brestois, força, le premier, le château des Tuileries, et se battit contre les Suisses, avec une bravoure qui tenait de la fureur. Envoyé, peu de temps après, comme commissaire, avec un grade militaire, à l'armée des Ardennes, il fut employé par Dumouriez comme adjudant-général. Devenu, peu de temps après, commandant de la légion du nord, il se distingua, en 1792 et 1793, à la tête de ce corps, et passa ensuite, avec le grade de général de brigade, à l'armée de Biron dans la Vendée. Il obtint d'abord quelques succès vers Parthenay et Châtillon, mais il fut défait complètement dans cette dernière ville, le 5 juillet 1793. Destitué par la convention et mandé à sa barre, sur les dénonciations de Goupilleau de Fontenay et de Bourdon de l'Oise, il fut ensuite renvoyé devant un tribunal militaire qui l'acquitta. Il repartit sur-le-champ pour la Vendée, où il incendia les villes de Thouars, de Bressuire, de Tiffauges; les châteaux de Lescure et de Laroche-Jacquelein. Destitué une seconde fois en nivôse an 2 (janvier 1794), il fut mandé, le 18 nivôse (7 janvier), à la barre de la convention; s'y justifia, et, protégé par Danton, il obtint un décret qui proclamait qu'il avait bien rempli ses devoirs. Accusé d'intrigues par Carrier, aux jacobins, Collot-d'Herbois, dans un discours emphatique et perfide, dit qu'il regrettait qu'il ne fût pas mort au champ d'honneur du 10 août. Dénoncé par Hébert, comme *un monstre et un modéré*, amalgame qui ne pouvait trouver place que dans la bouche de ce misérable, Westermann, dont le crime véritable était, à cette époque, d'avoir été constamment ami de Danton, d'avoir abjuré l'odieux système qu'il avait suivi jusques-là dans les guerres de l'Ouest, et d'avoir embrassé toutes les idées de Phelippeaux (*voy.* ce nom) sur ce malheureux pays, fut arrêté dans la nuit du 11 au 12 germinal an 2 (du 31 mars au 1er avril). Mis en jugement devant le tribunal révolutionnaire, avec Danton, Camille-Desmoulins, Hérault-de-Séchelles, etc., et condamné à mort avec eux, le 16 du même mois (5 avril), il alla au supplice avec le calme le plus imperturbable, et causait sur la charette, avec ses compagnons d'infortune, avec une entière liberté d'esprit; le sourire du mépris sur les lèvres, et comme s'il fût allé à une fête.



WESTREENEN DE TIELLANDT (GUILLAUME-HENRI-JACQUES, baron DE), issu d'une famille ancienne, originaire de la province d'Utrecht, naquit à la Haye, le 2 octobre 1783. La révolution de 1795 l'ayant privé des perspectives que ses relations semblaient lui offrir, il se voua, de plus en plus, à ses études chéries, l'histoire et la littérature. Il débuta, à l'âge de 17 ans, par un essai destiné à révendiquer pour son pays natal la gloire de l'invention primitive des stéréotypes, qui fut inséré, dans le temps, dans un des journaux littéraires hollandais. Après d'autres dissertations, pareillement placées dans des recueils, il publia, en 1804, un opuscule, intitulé : *la Haye, au 13e siècle*, où il décrit l'état de cette résidence dans son enfance. Trois ans plus tard, la création d'un ordre de chevalerie, dans sa patrie, lui fournit l'occasion de faire des recherches sur les anciennes institutions de ce genre, et fit naître son *Essai sur les anciens ordres de chevalerie* imprimé en 1807. En attendant la disposition testamentaire de M. P. van Damme d'Amsterdam, on lui avait confié la direction de la bibliothèque et du cabinet de médailles que celui-ci avait délaissés; M. Westreenen en rédigea un *Catalogue raisonné*, en 2 volumes, qui parurent en 1818. L'année suivante, il donna au public le fruit de ses recherches sur l'origine de la typographie, dans une *Dissertation sur l'invention et les premiers progrès de cet art.* Sans suivre les traces des partisans trop exagérés de Haarlem, M. Westreenen defend cependant la cause de sa patrie, sous le rapport de l'invention primitive, ou la xylographie; mais il ne s'y prononce pas sur la question de l'invention de l'imprimerie avec des caractères mobiles. Ces différentes productions le firent agréer comme membre de plusieurs sociétés savantes et comme correspondant de l'institut royal, lors de son établissement. Le roi Louis le nomma archiviste adjoint du royaume et historiographe de l'ordre de l'union. Cependant la courte durée du règne de ce prince, et la fatale incorporation de la Hollande à l'empire français, lui firent perdre, peu d'année après, le dernier de ces emplois, qu'il ne voulut pas conserver par le sacrifice de quitter sa patrie, dont il déplorait l'asservissement; quant au premier, on ne lui aissa que le titre d'archiviste adjoint des départemens hollandais. Il mena dès-lors une vie retirée, jusqu'à ce que les événemens de 1813 lui firent prendre une part active à la révolution qui a rendu l'indépendance à sa patrie. En récompense de ses services, il fut nommé chevalier de l'ordre du lion-belgique. Il est actuellement trésorier et archiviste près du conseil suprême de noblesse; emploi qui lui laisse le loisir nécessaire de continuer ses occupations littéraires. M. Westreenen a une bibliothèque très-curieuse de livres du quinzième siècle.

WEZ (LOUIS-DIEUDONNÉ-JOSEPH DE), né à Namur, le 4 janvier 1760, fut d'abord, sous le gouvernement autrichien, professeur de rhétorique au collége royal de Nivelles, pendant dix ans; sous le gouvernement français, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Nivelles, et substitut-commissaire près les tribunaux civil et criminel du département de Sambre-et-Meuse; puis sous-préfet de l'arrondissement de St.-Hubert, même département, pendant quatorze ans. Lorsque par suite des événemens politiques et militaires de 1813 et 1814, un nouvel état se forma de la réunion de la Hollande avec la Belgique, le gouvernement s'empressa d'utiliser les connaissances et le zèle de M. de Wez, qui fut nommé successivement commissaire spécial près le département de l'intérieur, commissaire de la division wallonne de l'instruction publique, des sciences et des arts, et enfin inspecteur des Athénées et des colléges des provinces méridionales, place qu'il continue d'occuper. Il a publié : *Histoire générale de la Belgique*, en 7 vol., où il a débrouillé avec beaucoup de sagacité le chaos des anciennes chroniques, et disposé les faits avec méthode et clarté. — *Histoire particulière des provinces*, en 3 vol. — *Abrégé de l'Histoire Belgique* (la seconde édition vient de paraître). — *Dictionnaire géographique du royaume des Pays-Bas.* — *Géographie du royaume des Pays-Bas* (dont il vient aussi de publier une seconde édition).—*Rhétorique*, extraite de Cicéron. M. de Wez est membre de l'institut royal des Pays-Bas, de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et de plusieurs sociétés savantes, tant nationales qu'étrangères.

WIELANDS (CHRISTOPHE-MARTIN), célèbre poète allemand, naquit en 1733

dans la petite ville de Biberach en Souabe. Il fit des études distinguées, et composa, avant l'âge de quatorze ans, un *poëme* sur la destruction de Jérusalem, qui n'était pas sans mérite. Bientôt après il se rendit à Erfurt pour y faire ses études, dans lesquelles la force et la vivacité de son imagination lui valurent d'éclatans succès, qui furent quelque temps interrompues par la passion que lui inspira une jeune personne dont toutefois il ne tarda pas à se trouver séparé. A l'âge de dix-huit ans Wielands écrivit un *Art d'aimer*, à l'imitation de celui d'Ovide, et un *poëme* sur la nature des choses, qu'il acheva en trois mois: on trouve parfaitement développée dans ce dernier ouvrage la philosophie de Platon et celle de Leibnitz. Il mit aussi au jour deux tragédies et deux nouveaux poëmes en vers allemands hexamètres, l'un intitulé *Abraham* et l'autre *Cyrus*. En 1762 Wielands se fixa à Weimar auprès de la duchesse de Brunswick, et contracta dans cette ville une heureuse alliance qui l'y fixa définitivement, et lui valut ensuite le rang et l'honorable titre de conseiller intime du duc. Cet auteur, suivant une opinion généralement établie parmi les littérateurs, non-seulement de son pays, mais même des nations étrangères, a su fondre avec beaucoup d'art dans le roman d'*Agathon*, qui passe à juste titre pour un de ses chefs-d'œuvre, la philosophie, l'érudition, la sensibilité et la galanterie. Cependant il manque à cet ouvrage un caractère marqué, une idée dominante, et une fin reconnue qui en concentre les effets, et qui serve, soit à en déterminer le genre, soit à lui donner cette unité, la première règle de tous les genres. La *philosophie des Grâces*, autre poëme plein d'une délicatesse digne de son sujet, est une des productions que Wielands affectionnait le plus. En effet, il s'y est montré l'heureux disciple de Socrate et d'Horace, de Lucien et d'Hamilton, et a su mettre dans les actions et dans les discours des personnages le goût, le ton de l'antiquité, et surtout cette simplicité qu'on admire dans les productions qui nous restent des beaux siècles de la Grèce. Mais il faut convenir néanmoins qu'à chaque fois que le poëte est lui-même en scène, et qu'il s'adresse à Danaé, l'élégance et la légèreté modernes reparaissent aussitôt avec beaucoup trop d'éclat. *Iris*, poëme héroï-comique, offre presque partout l'heureuse réunion de l'esprit et du goût, et ne fit qu'ajouter encore à la réputation littéraire de son auteur. C'est d'après ces diverses productions qu'on peut dire que le caractère particulier du génie de Wielands consistait dans une flexibilité, dans une fécondité inépuisable qui se prêtait tour-à-tour à tous les sujets, à toutes les nuances. Cependant nulle part ce caractère ne s'est fait remarquer d'une manière plus saillante que dans *Peregrinus Protée*, ou les *Dangers de l'enthousiasme*, ouvrage bien traduit en français par Griffet-de-la-Baume; mais sous le rapport d'une imagination féconde, brillante et animée, le poeme d'*Oberon* passe pour un des plus beaux ouvrages, qui soient sortis de la plume de Wielands, auquel on doit également l'*Histoire d'un jeune Grec*; le *Miroir d'or*, ou *les bois du Chechiam*, roman politique; le *Nouveau Don-Quichotte*; des *Nouvelles comiques*, et enfin une infinité d'autres écrits qui lui assurent l'immortalité. Admis dans la familiarité de ses souverains, devenu membre de presque toutes les cadémies de l'Europe, chevalier de la légion-d'honneur, conseiller d'état, etc., Wielands jouissait des avantages et des distinctions dus à son mérite, lorsqu'il mourut à Weimar, à la fin de 1818, dans sa quatre-vingt-cinquième année. Il rédigeait encore à sa mort un journal politique intitulé: l'*Ami du peuple*, dans lequel il manifesta constamment des principes libéraux, et qui fut supprimé à la suite de la trop célèbre affaire des étudians de la Wartzbourg. Wielands a été sur nommé *le Voltaire de l'Allemagne*; et s'il n'a pas toujours égalé le goût si sûr et si fin qui faisait l'une des qualités caractéristiques de ce grand homme, au moins ne peut-on nier qu'il ne s'en soit souvent rapproché par l'éclat de son imagination, ainsi que par le rare talent avec lequel il a su faire badiner la philosophie, et embellir une érudition profonde, des grâces du plus aimable enjoûment.

WILSON (Sir Robert-Thomas), major-général anglais, est fils aîné de Benjamin Wilson, célèbre peintre et auteur anglais. Il naquit à Londres, en 1777, et reçut une brillande éducation. Après la mort de son père, en 1788, il entra dans la carrière militaire; et lorsque le duc d'Yorck eut débarqué à Helvoetsluys, en mars 1793, il se rendit en Hollande pour offrir ses services à ce prince, auquel il

fut présenté par le lieutenant-colonel Boswell, son beau-frère. Il obtint alors une lieutenance dans le 15[e] régiment de dragons. Il se distingua l'année suivante, en Flandre, et contribua, le 24 avril 1794, à sauver l'empereur d'Allemagne, qui, s'étant trop éloigné de son camp, faillit être fait prisonnier de guerre. Sir Wilson reçut à cette occasion une médaille qui fut frappée exprès, et peu après l'ordre de Marie-Thérèse. Élevé au grade de capitaine, il servit quelque temps en Irlande, pendant les troubles de ce pays, et accompagna encore le duc d'Yorck, dans la seconde expédition de Hollande en 1799. Il entra ensuite comme major dans un régiment levé par le baron de Hompesch, et se rendit avec lui en Égypte, où il se distingua dans plusieurs occasions, et fut chargé de communications officielles entre le commandant en chef et le capitan-pacha. Après l'expulsion des Français, il revint en Angleterre, et publia l'*Histoire de l'expédition des Anglais en Egypte*, ouvrage d'un grand intérêt, écrit avec un talent remarquable, et dans lequel se trouve articulée pour la première fois l'accusation terrible, et si fréquemment reproduite, depuis, de l'empoisonnement des pestiférés de Jaffa, par ordre de Bonaparte. Celui-ci, devenu premier consul, réclama vivement contre cette imputation; mais sir Robert Wilson n'en persista pas moins à soutenir la vérité du fait. L'ouvrage dont il s'agit, imprimé d'abord dans le format in-4, a eu quatre autres éditions en 2 vol. in-8, et produisit à son auteur, 1500 livres sterling. Le régiment de Hompesch ayant été licencié, Wilson se trouva réduit à la demi-solde de lieutenant-colonel. Après avoir rempli, pendant quelque temps, les fonctions d'inspecteur d'un corps de volontaires, il obtint le rang de second lieutenant dans le 20[e] régiment de dragons, avec lequel il se rendit d'abord au Brésil, sous sir D. Baird, ensuite au cap de Bonne-Espérance, où il se trouvait à la prise de cette colonie. Après son retour en Europe, il accompagna, en novembre 1806, le général Hutchinson, envoyé en Russie avec une mission secrète. Sir Thomas Wilson prit part à toutes les affaires qui eurent lieu entre les Russes et les Français, et y déploya tant de bravoure, que l'empereur Alexandre lui donna la croix de Saint-Georges. Après la paix de Tilsitt, il se rendit à Pitersbourg, où il fut parfaitement accueilli; il revint ensuite en Angleterre, d'où il fut renvoyé en Russie quelque temps après, pour demander des explications au nom de son gouvernement; mais sa mission eut peu de succès, et la Russie déclara la guerre à la Grande-Bretagne. Il quitta alors en toute hâte Pétersbourg, et parvint à arriver à Londres avant le convoi russe, dont il avait eu l'adresse de retarder la marche par divers obstacles. L'amirauté eut ainsi le temps de faire arrêter la frégate russe *Lespectnoi*; et toute la flotte russe eût peut-être été prise par sir Sidney Smith, si le vent n'eût pas été contraire. Lorsque la guerre commença en Espagne, sir Thomas Wilson fut chargé d'organiser les troupes portugaises, et il s'acquitta de cet emploi avec beaucoup de succès. Ce fut à lui qu'on dut la formation de la légion lusitaine, qui rendit surtout de grands services. Il se rendit en Russie, lorsque la France eut commencé de nouveau les hostilités contre cet empire, et y servit avec distinction pendant la fameuse campagne de 1812. Il se trouvait au quartier général de Kutuzow, lorsque le général Lauriston vint proposer un armistice, qui fut rejeté. Au commencement de 1816, sir Thomas Wilson se rendit à Paris, où de concert avec MM. Bruce et Hutchinson (*voy.* ces noms) il parvint à faire sortir de la ville, M. Lavalette, échappé de la conciergerie, où il était renfermé, près d'être conduit à la mort. Sir Thomas Wilson le reçut à Compiègne, où l'avait amené le capitaine Hutchinson, et le conduisit jusqu'à Mons, d'où il revint à Paris. On a prétendu que l'honorable part qu'il avait prise à cet acte de dévouement avait été décelée par la trahison d'un domestique de place, qui, depuis assez long-temps, avait remarqué dans l'hôtel habité par le général, une voiture dont on ne faisait aucun usage, quoiqu'elle parût destinée à un voyage assez long, et tenue en état de partir au premier besoin. Sir Thomas fut arrêté en même temps que ses deux compatriotes, et conduit à la conciergerie, d'où après une assez longue détention, il comparut avec eux pardevant la cour d'assises. Beaucoup de militaires anglais témoignèrent hautement dans cette circonstance leur vif intérêt et leur haute estime pour leur frère d'armes, et décla-

rérent que son système de défense devait reposer sur l'infraction de la convention de Paris, ajoutant que l'honneur national y était intéressé, puisque la foi des traités avait été violée dans cette circonstance. Quelque temps après, les journaux anglais s'élevèrent avec la même énergie contre la publication qui avait eu lieu dans le *Courier*, d'une lettre confidentielle écrite par sir Thomas, à un de ses amis, à Londres, publication qui ne pouvait, comme le remarquèrent les journalistes, s'être opérée que par la violation du secret de la poste. Après la condamnation prononcée contre les trois généreux libérateurs de Lavalette, le prince régent fit publier, sous la date du 10 mai, un ordre du jour dans lequel la conduite du général Wilson et du capitaine Hutchinson était sévèrement improuvée. Ayant subi son honorable peine, sir Thomas Wilson se rendit à Londres, dans le courant de juillet. Des biographes ont prétendu qu'en 1818, il était parti pour l'Amérique méridionale, afin d'y servir dans les troupes insurgées sous les ordres de Bolivar; c'est un mensonge ou une méprise: et le colonel Wilson, qui a effectivement fait une campagne dans l'armée de Venezuela, n'a de commun que le nom avec le chef intrépide des Portugais et le libérateur de Lavalette. Sir Thomas Wilson, après avoir échoué dans les tentatives faites par lui en 1818 pour être nommé à la chambre des communes, a mieux réussi aux élections suivantes, et s'est montré le défenseur des intérêts domestiques de son pays dans le parlement, comme il les avait défendus avec son épée sur les champs de bataille. Ce militaire distingué a publié, outre l'écrit dont nous avons déjà parlé sur l'expédition des Anglais en Egypte, les ouvrages suivans: *Recherches sur l'état présent des forces militaires de l'empire britannique*, in-8, 1804.— *Histoire des campagnes de Pologne, en* 1806 *et* 1807, *avec des remarques sur l'armée russe;* in-4, 1811.— *Puissance politique et militaire de la Russie*, 1817, in-8. Dans ce dernier ouvrage, il est entré dans des détails aussi étendus qu'importans sur l'accroissement prodigieux de l'empire russe, et sur les dangers dont ce colosse menace les états voisins, et peut-être l'Europe entière. Cette espèce de prophétie lui attira le blâme du *Quarterly-Review*, qui prétendit que la Grande-Bretagne, en particulier, n'avait rien à redouter du cabinet de Saint-Pétersbourg.

WILBERFORCE, l'un des membres les plus distingués de la chambre des communes du parlement d'Angleterre, né en 1759 dans la ville de Hull, entra, en 1774, à l'université de Cambridge, où il se lia d'une étroite amitié avec M. Pitt. En 1780, lorsqu'il eut atteint l'âge de 21 ans, il fêta les habitans de Hull, et fut élu représentant de cette ville au parlement, où il ne se fit point remarquer dans cette session. Réélu dans la suivante, il proposa, en 1787, l'abolition de la traite des noirs, motion qui rencontra d'abord de grands obstacles, mais qu'il reproduisit souvent depuis, avec une si courageuse persévérance. Il se montra, pendant la guerre de la révolution française, un des ennemis les plus ardens du parti ministériel, et Brissot lui fit en conséquence accorder, le 26 août 1792, par décret de la législature, des lettres de citoyen français. La traite des nègres, considérée sous ses différens rapports; le débarquement de troupes étrangères en Angleterre; la guerre contre la France, et d'autres matières semblables, furent, pendant les années 1793, 1794, 1795 et 1796, le sujet des discours qu'il prononça, avec autant de force que de constance, dans le sens de l'opposition. Le 29 avril 1800, il s'éleva contre l'union parlementaire de l'Irlande, qui, comme on le sait, n'a cessé d'être aux yeux des Irlandais et même de plusieurs Anglais une des mesures les plus fatales à ce pays. Vers la fin de l'année, il parla sur la cherté des subsistances, qu'il regarda comme le moyen le plus propre à détacher le peuple, non seulement des ministres, mais du gouvernement lui-même, et désira qu'on pût fixer le prix des grains. Au reste, dans son système d'opposition, il resta fidèle au caractère national, et c'est ainsi que le 3 février 1801, il accusa le gouvernement français de vues dominatrices, se félicitant qu'il eût seul écarté les bienfaits de la paix, d'où il conclut que la guerre devait se poursuivre avec énergie. Deux mois après, il se prononça encore davantage dans le même sens, appuya la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, et le renouvellement du bill contre les séditions, et accusa ses adversaires de calomnier ces mesures, parce qu'ils en craignaient l'effet pour eux-mêmes. Dans les années suivantes, M. Wilberforce continua néanmoins

de combattre les ministres; et demanda, le 30 avril 1806, la révocation du bill sur les forces additionnelles : ce qui ne l'empêcha pas de se prononcer dans le sens du ministère en d'autres circonstances, notamment le 7 juillet 1807, où il vota contre une motion de lord Cochrane, relative aux fonctionnaires publics qui cumulaient des places et des traitemens. En 1810, il appuya la résolution qui accordait la régence au prince de Galles avec certaines restrictions, que l'opposition combattait; donna, dans le cours des deux années suivantes, son assentiment aux mesures proposées contre les *Luddistes* (briseurs de mécaniques à filer), et eut à ce sujet une vive contestation avec sir Fr. Burdett. Au commencement de 1816, il présenta un bill touchant le dénombrement des esclaves dans les colonies : ce qui jeta l'épouvante parmi les marchands intéressés au commerce des Indes Orientales, et donna lieu à la nomination d'un comité qu'ils chargèrent de combattre cette mesure devant le parlement. Le 8 mars de la même année, il appuya les observations de lord Folkstone et de M. Tierney (*voy.* ce nom), qui se plaignaient avec amertume de la légèreté inconvenante avec laquelle étaient accueillies les pétitions ayant pour objet de réclamer contre *l'income-tax*. Dans le courant de la discussion, il continua de se prononcer avec énergie contre le maintien de cet impôt, et ajouta « que les moteurs de semblables mesures ne seraient peut-être pas fâchés de voir éclater dans le pays *tout juste autant de troubles qu'il en faudrait* pour justifier l'application de la loi martiale. » Enfin, dans la mémorable séance du 18 du même mois, il prononça de nouveau contre cette taxe un discours qui fut applaudi avec un enthousiasme dont les annales parlementaires offrent peu d'exemple, et qui fut immédiatement suivi de la mise aux voix, dans laquelle la majorité décida le rejet de l'impôt. C'est ainsi que M. Wilberforce, dans tout le cours de sa carrière parlementaire, n'a cessé de défendre ce qu'il a regardé comme les véritables intérêts de son pays. Mais c'est surtout en faveur de l'émancipation des noirs qu'il a fait les plus grands efforts : et c'est à lui plus qu'à tout autre qu'est dû le triomphe de cette sainte cause, à laquelle il semble avoir dévoué son existence entière. Ce zèle philantropique lui a mérité l'enthousiasme passionné de ses cliens africains, qui dans plusieurs occasions lui ont rendu le plus éclatant hommage. Il a publié, en 1797, un ouvrage intitulé : *Examen pratique des sectes religieuses admises en Angleterre, et contraires au véritable esprit du christianisme*; l'auteur se livre à cet examen, d'après le système de Calvin. Cet ouvrage eut beaucoup de succès; il s'en fit plusieurs éditions en moins d'un an; on en répandit un grand nombre d'exemplaires parmi le peuple. On reproche toutefois à l'auteur de s'être écarté du ton de douceur et de charité que l'Evangile recommande; et il a été réfuté par le révérend Thomas Belsham.

WILLOT (Le comte Amédée), lieutenant-général, né à Saint-Germain en Laye, fut officier dans la légion de Maillebois, avant la révolution, et fit plusieurs campagnes à l'armée des Pyrénées, d'abord comme colonel, ensuite comme général de brigade. En avril 1793, il fut battu vers Perpignan, accusé d'impéritie et suspendu. Plus habile ou plus heureux, il se distingua le 23 juin, à l'attaque du camp de Louis XIV, où il pénétra le premier; le 28 juin 1795, au passage de la Deva, où il défit l'ennemi qu'il poursuivit jusqu'à Montdragon; le 6 juillet, devant Pampelune; enfin, aux affaires des 14 et 15 du mois, qui entraînèrent la reddition de Bilbao. Nommé général de division, à l'époque où la paix fut conclue avec l'Espagne, il fut envoyé dans la Vendée, où il commanda sous Hoche, avec lequel il se brouilla bientôt relativement aux affaires de l'Ouest. Envoyé, en 1796, dans le midi, il ne se borna point à réprimer les entreprises de l'anarchie, mais, comprenant dans une même proscription les républicains et les terroristes, il éteignit tout esprit public, et ne fit qu'irriter de plus en plus le ressentiment des partis. On peut juger, par la lettre qu'il écrivit au directoire, en octobre de cette année, à quel point et avec quelle audace, il en imposait sur des faits qui étaient à la connaissance de tout le monde : « Les royalistes qui assassinent les républicains, disait-il dans cette lettre, les émigrés débarqués sur nos côtes, ne sont que des fantômes grossiers, avec lesquels on veut alarmer le gouvernement, pour donner une fausse direction à sa vigilance; le seul parti qu'il ait à combattre, est un amas d'anarchistes, de brigands et de scélérats

de toute espèce, qui infestent ces contrées. » Pendant le temps qu'il passa dans le midi, il affecta les procédés les plus malhonnêtes à l'égard de la mère, des sœurs et des frères du général Bonaparte, qui commandait l'armée d'Italie, et acquérait, tous les jours, à cette époque, des titres plus incontestables à l'admiration et à la reconnaissance des Français. Député en l'an 5 (avril 1797), par le département des Bouches-du-Rhône, au conseil des cinq-cents, Willot y devint un des chefs de la faction de Clichy. Le 1er thermidor (19 juillet), il attaqua vivement M. de Talleyrand, qui venait d'être nommé ministre. N'ayant cessé, pendant quatre mois, de harceler le directoire par des dénonciations, il fut compris, le 19 thermidor an 5 (5 septembre 1795), dans la mesure de déportation prononcée contre un grand nombre de députés et la commission tout entière des inspecteurs de la salle, dont il faisait partie, et à laquelle il avait voulu vainement faire adopter un plan d'attaque contre le directoire. D'abord mis au Temple, Willot et ses collègues furent ensuite embarqués à Rochefort, pour la Guyane française. S'étant échappé, le 3 juin 1798, avec plusieurs de ses compagnons d'infortune, il se rendit d'abord dans les colonies hollandaises, puis en Angleterre; passa ensuite sur le continent, et fut un des déportés que le premier consul, qui avait conservé le souvenir de sa conduite, à Marseille, envers sa famille et ses officiers, ne voulut point rappeler en décembre 1799. Ne voyant point de terme à sa disgrace, Willot essaya d'allumer la guerre civile dans le midi, et suivit, à cet effet, les troupes autrichiennes en Piémont; mais la bataille de Marengo renversa ses espérances, et il s'embarqua à Gênes, avec un corps d'émigrés suisses et français à la solde de l'Angleterre. Il se rendit, peu de temps après, à Londres où, dans l'impossibilité d'être autre chose, il se fit agent des Bourbons. Les événemens d'avril 1814, ramenèrent le général Willot sur le territoire français. Peu de temps après il partit pour les Etats-Unis. Revenu en France à la fin de 1815, il fut nommé gouverneur de la 23e division, aujourd'hui 17e (île de Corse). Révoqué, en juin 1818, il a été réintégré dans ses fonctions en 1819. Le général Willot a fait beaucoup plus de mal à la France par ses intrigues, qu'il n'en a fait aux ennemis de la France comme général.

WIMPFEN (Félix baron de), lieutenant général des armées françaises, né en 1745, dans un petit village sur les bords du Rhin d'une famille noble, mais pauvre, était le plus jeune de dix-huit enfans et quitta la maison paternelle, dès l'âge de onze ans. Accueilli par le duc de Deux-Ponts qui lui confia l'enseigne d'un régiment qu'il levait pour la France, il fit la guerre de sept ans, se distingua dans plusieurs occasions, passa en Corse en 1768 comme capitaine de volontaires, et mérita bientôt le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis qu'il obtint à l'âge de vingt-cinq ans. Devenu commandant du régiment de Bouillon, il partit pour l'Amérique, où il fit la guerre de l'indépendance. Revenu en Europe, il se trouva au siége de Mahon et à celui de Gibraltar, où il défendit, pendant treize heures, les lignes que les Anglais voulaient brûler aux Français comme ils les avaient brûlées aux Espagnols: cette action lui valut une pension de mille écus et le brevet de brigadier des armées. Il était maréchal de camp à l'époque de la révolution de 1789 dont les principes avaient été ceux de toute sa vie, lorsque la noblesse de Caen le nomma, en 1789, son député aux états-généraux. Il y prit le seul parti que prescrivaient la raison, l'honneur, la liberté, et fut chargé, par la minorité de la noblesse, de rédiger la protestation, faite par elle, contre l'opposition de la majorité à la réunion de cet ordre aux communes. Dès 1789, il proposa d'établir, en France, une *démocratie royale*. Un comité militaire ayant été formé, sur sa proposition, le 1er octobre, Wimpfen en fut nommé membre. Ami de la liberté, il ne l'était pas moins des justes droits du trône, et combattit la proposition de donner au corps-législatif le droit de fixer le nombre de tous les grades de l'armée. Rapporteur ordinaire du comité militaire, il ne prit presque jamais la parole que sur les objets qui rentraient dans ses attributions. A la nouvelle de la fuite du roi, (du 20 au 21 juin 1791) il fit décréter que le comité militaire s'emparerait de la défense extérieure; voulut que Bouillé fût seulement suspendu de ses fonctions, ne pouvant être destitué sans un jugement préalable; protesta contre l'usage fait de son nom, pour proposer des principes répu-

blicains. Enfin, dans les derniers jours de la session de l'assemblée constituante, il fit adopter successivement tous les décrets relatifs à la juridiction et au code pénal militaires. Rentré dans la carrière militaire, il fut chargé, en mai 1792, du commandement de Thionville, et commandait cette place, lorsqu'en septembre 1792, elle fut cernée par les Autrichiens et les émigrés. Il s'y défendit pendant cinquante-cinq jours, repoussa vigoureusement les agresseurs, et un décret déclara qu'il avait bien mérité de la patrie. On lui offrit aussi le ministère de la guerre qu'il refusa; mais il accepta le commandement de l'armée des côtes de Cherbourg et celui de cette place, d'où il écrivit, après les attentats du 31 mai, que les corpsadministratifs de Caen avaient fait arrêter comme otages les représentans, Romme et Prieur, commissaires à l'armée, pour répondre de la sûreté de ceux qui, détenus à Paris, étaient sous le poignard des factieux. Cette lettre, lue dans la convention, excita comme on le pense bien des transports de rage parmi les proscripteurs de la montagne, et le 26 juin, le courageux général fût décrété d'accusation. Chargé du commandement de la faible armée qui marchait sur Paris, pour y rétablir l'honneur et l'intégralité de la représentation nationale, il fit à Custines l'honneur de le croire capable de s'associer à cette noble entreprise, et lui adressa, de Caen, des imprimés qui annonçaient le but auquel tendaient ses efforts. Loin de saisir une aussi belle occasion d'illustrer son nom et d'arracher sa patrie au joug le plus odieux, Custines eut la lâcheté de transmettre ces écrits à la convention. En même temps, Wimpfen cherchait à allumer dans tous les cœurs l'amour de la liberté et le désir d'une juste vengeance contre la faction qui venait d'usurper la puissance nationale; dans ce dessein il adressa aux départemens méridionaux qui paraissaient avoir ressenti plus vivement l'injure qui leur avait été faite le 2 juin, dans la personne de leurs députés, un écrit ayant pour titre : *l'armée républicaine et contre-anarchiste du nord aux habitans du midi;* mais tous ces efforts, mal concertés et mal dirigés, n'eurent d'autre résultat que de causer la ruine de ceux qui les avaient entrepris. Wimpfen lui-même, abandonné, sacrifié par Puisaye qui avait voulu s'emparer, au profit du royalisme, d'un mouvement conçu dans le seul intérêt de la liberté, fut defait, à Vernon, département de l'Eure, à la tête de quelques troupes, peu nombreuses et mal disciplinées, qu'il avait espéré voir segrossir de tous les ennemis de la tyrannie qui s'élevait alors. Réduit à prendre le fuite, le brave Wimpfen se réfugia à Bayeux, où il trouva un asile impénétrable à la haine et à la vengeance des décemvirs. Oublié par le directoire, dont le devoir eût été de réparer les torts de la fortune et de récompenser cet excellent citoyen, ce fut seulement après le 18 brumaire, qu'un traitement de retraite lui fut accordé. Le premier consul le nomma en même temps, maire de la commune dont il était autrefois seigneur, et lui donna une place d'inspecteur des haras. Il existe du général baron de Wimpfen, des mémoires manuscrits, très-curieux, sur l'époque du 31 mai 1793, où il démontre, jusqu'à l'évidence, que le royalisme eut la plus grande part aux crimes de ces journées et aux événemens qui les suivirent.

WINDHAM (William), célèbre ministre d'état anglais, membre du parlement, naquit dans le comté de Norfolk. Il fit ses études à l'université d'Oxford, et voyagea ensuite sur le continent. En 1773 il s'embarqua, sans emploi, et guidé simplement par l'amour des sciences, sur l'expédition destinée à chercher un passage vers le pôle du nord; mais il se trouva incommodé du mal de mer, et fut bientôt obligé de revenir en Angleterre, où, pendant la guerre d'Amérique, il manifesta, quoique jeune encore, la plus vive indignation contre le ministère qui la provoquait. Devenu ainsi orateur populaire et whig déterminé, il entra, en 1785, au parlement, où il siégea dans la parti de l'opposition à côté de M. Fox, et se montra très-opposé au célèbre Pitt pendant les années 1789, 1790 et 1791, notamment dans l'affaire de la régence, où il se prononça en faveur des pouvoirs illimités à donner au prince de Galles. En 1792, il s'éleva aussi contre le bill de la loterie et la traite des noirs; mais la révolution française le fit ensuite changer totalement de conduite politique, et il déserta les bancs de l'opposition avec M. Burke, pour se placer sur ceux de la trésorerie. Il s'opposa à la réforme parlementaire, en déclarant que « quelque étrange que dût pa-

raître sa conduite, les circonstances étaient telles qu'il voterait désormais avec ceux dont il avait constamment réprouvé les opérations, et contre ceux dont les opinions avaient été jusqu'alors en harmonie avec les siennes. » En 1793, il combattit la motion de M. Fox pour la paix avec la France, et ajouta « que l'intention de l'Angleterre n'était pas de donner à ce pays une forme quelconque de gouvernement, mais seulement de renverser son administration actuelle, avec laquelle il était impossible de traiter. » Il manifesta la même opposition lorsque le roi ouvrit la session de 1794; et il entra presque aussitôt au ministère, comme membre du conseil-privé d'état, ayant le département de la guerre. On l'accusa alors d'avoir déserté le parti *stérile* de l'opposition pour les *émolumens productifs* de la cour. Il en courut un reproche plus grave peut-être de la part des hommes équitables, en dirigeant contre le vertueux la Fayette, comme étant l'un des principaux auteurs de la révolution française, et devant par conséquent, suivant lui, répondre de tous les malheurs et de tous les crimes qu'elle avait entraînés, des sarcasmes aussi cruels qu'injustes, qui provoquèrent de la part de Fox, (*voy.* ce nom) l'admirable réponse que nous avons citée. On reprocha aussi à Windham, en 1795, la déplorable affaire de Quiberon et l'erreur funeste qui lui avait fait donner le commandement de cette expédition à M. de Puisaye, peu versé dans l'art militaire, au détriment du brave et infortuné Sombreuil. En juin 1797, lors du conseil tenu à Londres, au sujet des conférences à entamer à Lille avec la France, M. Windham se déclara hautement contre la paix, et fut de tous les ministres celui qui, dans le parlement, parut le plus franchement ou du moins le plus ostensiblement vouloir le retour de la royauté en France et l'extermination de tout autre gouvernement : c'est surtout depuis 1799 qu'il poursuivit ce système avec le plus de ténacité. Le 27 octobre, il témoigna à la chambre des communes son étonnement de ce que l'on approuvait la mesure de convertir la milice en troupes de ligne, quand d'un autre côté on s'opposait à l'emploi de ces forces et prétendit que l'Angleterre ne devait pas se borner à la défense seule de ses rivages et aux intérêts de son pays : il demanda encore à cette occasion que l'on mît à profit les dispositions d'une partie de la nation française au rétablissement de la royauté, qu'il regardait désormais comme assuré, et comme la *chose la plus avantageuse pour les intérêts de la Grande-Bretagne et pour l'exécution parfaite de ses projets*. Le 27 juin 1800, il parla pour qu'on tolérât en Angleterre le papisme et les débris de l'église gallicane, reprochant à ses adversaires de plus redouter quatre à cinq mille prêtres français, que les progrès des républicains qui menaçaient de conquérir le monde entier à l'athéisme; combattit, le 18 novembre, la motion de M. Jones, demandant la remise à la chambre d'une copie de la lettre de l'amiral Keith au général Kléber, en disant que « si l'on faisait un crime aux ministres d'avoir donné des instructions qui eussent fait rompre la convention d'Egypte, il faudrait abandonner toutes les conquêtes pour ne pas arrêter les négociations. » Il essaya aussi le 1er décembre, de justifier l'Autriche accusée de défection aux intérêts de l'Angleterre, et s'attacha à repousser le reproche que M. Shéridan faisait aux ministres de n'avoir jamais voulu *sincèrement* la paix. Il s'éleva de nouveau, le 3 février 1801, contre les propositions de paix avec la France, assurant que tant qu'il ne se serait pas opéré un changement total dans la politique du cabinet des Tuileries, une pareille proposition serait dérisoire. Cependant le gouvernement anglais s'étant déterminé à mettre Napoléon à l'épreuve d'une pacification, sa première démarche fut le changement de ministère, et le roi accepta, le 5 février, la démission forcée de M. Windham et de ses collègues. Passé à la chambre des pairs, où il déploya de rares talens, il défendit, avec toute la chaleur de l'intérêt personnel, le bill d'oubli (*bill of indemnity*), proposé en faveur des hommes publics qui auraient pu commettre des erreurs dans l'arrestation ou la détention de personnes suspectées de mauvaises intentions; et prétendit que cette mesure était nécessaire pour assurer la tranquillité et inspirer de la confiance aux fonctionnaires qui avaient fait leur devoir, et empêché la subversion de leur pays. Les approches de la pacification avec la France semblèrent raffermir encore la constance de son opposition à cette mesure; et on le vit repousser vivement les assertions de M. Tierney, relativement aux concessions à faire à la ré-

publique pour avoir la paix, en disant hautement que son agrandissement devait au contraire engager l'Europe entière à se liguer contre elle pour l'empêcher de tout envahir. Depuis cette époque M. Windham ne laissa passer aucune occasion de développer les mêmes principes et sonna constamment l'alarme sur ce qu'il appelait les projets, l'ambition, les envahissemens du gouvernement français, soulevant sans cesse contre lui les considérations de l'honneur et de l'intérêt britannique. Le 3o octobre, il s'éleva contre les préliminaires de la paix, qu'il présenta comme une cause de deuil futur, malgré la joie universelle qu'elle semblait exciter alors. En mars 1802, il accusa les nouveaux ministres d'incapacité, en répétant que les vues de la France étaient d'enchaîner la Grande-Bretagne et de la réduire à l'état d'impuissance dont elle avait frappé le continent. La conclusion de la paix ne changea point les idées politiques de M. Windham, et le ministère n'en fut pas mieux traité par lui. Il l'attaqua surtout avec la dernière violence, pour avoir proposé la prorogation du parlement dans un temps où, selon lui, l'ambition démesurée de Napoléon avait placé l'Angleterre dans un danger jusque-là sans exemple; et à la rentrée du parlement (le 4 novembre 1802) il se livra aux provocations de guerre les plus pressantes avec toute la véhémence de son caractère. Il continua d'être, en 1803, le chef de la nouvelle opposition, qui se composait du parti Grenville, et la guerre s'étant rallumée dans l'été de cette même année, ses prédictions semblèrent effectivement s'accomplir et ses principes triompher. Dans la dernière année du ministère de Pitt, il attaqua souvent ses opérations avec âcreté; il s'éleva surtout contre l'organisation de l'armée, et en particulier des corps de volontaires. Après la mort de ce grand ministre, arrivée en janvier 1809, M. Windham reprit le portefeuille de la guerre, et proposa bientôt au parlement un plan de défense générale qui excita beaucoup d'agitation dans le militaire, et qui fut vivement combattu par l'opposition nouvelle. Mais le décès du célèbre Fox ayant encore opéré la désorganisation du ministère, M. Vindham quitta ses fonctions, et redevint simple membre du parlement, où il s'éleva en 1807 contre la prétention inconstitutionnelle des ministres, disant « qu'il suffisait au roi, pour motiver un refus, d'invoquer sa conscience. » Lors de la rentrée des chambres, en 1808, il se plaignit encore avec amertume de la conduite du gouvernement relativement au Danemarck et au Portugal, et parla aussi avec beaucoup d'éloquence, le 24 février 1809, contre les résultats funestes de l'expédition de la Corogne, qu'il attribua à l'impéritie des ministres. Il mourut, au mois de mai 1810, des suites d'une opération chirurgicale; et les divers partis s'accordèrent alors pour rendre hommage à ses talens, à son désintéressement personnel, à sa franchise, à sa générosité, à son courage, et surtout à son mépris pour les petits artifices populaires. M. Windham, qui passait généralement pour exceller dans l'argumentation, mettait néanmoins tant de subtilité dans ses raisonnemens qu'il mérita le nom de *métaphysicien*. Doué d'une sagacité remarquable, et d'une grande facilité d'expression, il maniait le sarcasme avec une rare habileté, qui le plaçait, sous ce rapport, à côté des athlètes les plus redoutables de la chambre. On assure qu'il jugeait sévèrement ses compatriotes, ou du moins les classes inférieures, qu'il regardait comme inévitablement condamnées à une brutalité sauvage: et il exprimait cette opinion avec la vigueur et l'originalité qui le caractérisaient.

WINTER (DE), amiral hollandais, entra de bonne heure au service de la marine de son pays, fut lieutenant en 1787, et s'expatria après la révolution qui rétablit l'autorité du stadthouder. Ses opinions politiques n'étant pas en harmonie avec celle du moment, il prit du service dans les armées françaises, se distingua par sa bravoure, et rentra dans sa patrie en 1795, avec le grade de général de brigade, qu'il obtint dans l'armée de Pichegru. Quoiqu'on lui connût des talens militaires, et qu'il eût été sans doute un bon général, ayant fait ses preuves sous un des premiers capitaines de l'Europe, le gouvernement batave lui crut encore plus d'aptitude à la guerre maritime, et le nomma vice-amiral de ses flottes. Il se détermina à cette nomination, d'autant plus aisément que les meilleurs officiers de marine, attachés pour la plupart à la cause du stadthouder, venaient de donner leur démission, ne voulant pas servir le nouveau gouvernement. Après avoir été bloqué longtemps par les Anglais dans le Texel, l'a-

miral de Winter reçut, vers les premiers jours d'octobre 1797, l'ordre exprès de sortir et d'attaquer l'ennemi. Forcé d'obéir, il mit à la voile: l'affaire s'engagea le 11, et après un combat long et sanglant, dans lequel l'amiral hollandais montra de l'activité et beaucoup de courage; il fut obligé d'abandonner le champ de bataille aux Anglais : lui-même fut fait prisonnier. Au reste, la victoire coûta cher à l'ennemi, et tous les gens impartiaux rendirent justice à M. de Winter, qui, contraint par le gouvernement de livrer un combat qu'il regardait comme inégal, y déploya autant de zèle que de valeur. On le reçut à Londres avec la distinction qu'on doit aux braves. Echangé par la suite, il conserva une grande influence dans la république batave; mais il est inexact de dire, ainsi qu'on le lit dans une autre *Biographie des contemporains*, qu'il aurait, au commencement de 1800, formé le projet de jouer, dans son pays, le même rôle que Bonaparte en France. Le roi Louis Napoléon le créa maréchal et comte de Huissen. M. de Winter passa au service de France en 1810, lors de la réunion de la Hollande à l'empire français, et mourut, en 1813, à Paris, où il a été enterré avec tous les honneurs dus à son rang. Ses restes ont été déposés au Panthéon.

WISELIUS (SAMUEL), chef de la police à Amsterdam, tient un rang très distingué parmi les poètes hollandais de cette époque. Nourri de la lecture des poètes classiques anciens et modernes, il en a fait passer les beautés dans la langue de son pays. Cette observation est surtout applicable à sa tragédie de *Polydore*, dans laquelle il a pris Euripide pour modèle, et où l'on remarque des scènes brillantes qui décèlent un talent poétique très-exercé. Cette pièce a été publiée en 1814. Dans la même année, il fit encore paraître un poëme en deux chants, intitulé *la Gloire;* ensuite, en 1818-1819, quatre volumes de *Poésies diverses*, qui ont été fort bien accueillies par ses compatriotes, et dont les journaux littéraires hollandais ont rendu un compte très-favorable; enfin en 1818, une tragédie qui a pour titre *Ion*, représentée sur le théâtre national d'Amsterdam. M. Wiselius est membre de l'institut des Pays-Bas, et secrétaire de la classe de littérature hollandaise. La carrière politique de M. Wiselius ne laisse pas aussi d'être remarquable sous certains rapports, et nous ne pouvons la passer sous silence. En 1794, il était membre du comité révolutionnaire d'Amsterdam. Après la révolution de 1795, il siégea d'abord aux états de la province de Hollande, ensuite au conseil pour les affaires des Indes. Il rendit des services importans à l'époque de la révolution de 1813; fut placé à la tête de la police d'Amsterdam, et nommé chevalier de l'ordre du lion belgique.

WITHBREAD (SAMUEL), célèbre orateur du parlement d'Angleterre, et l'un des membres les plus distingués du parti de l'opposition, naquit en 1758, à Londres, où son père, propriétaire d'une brasserie immense, et l'un des plus riches négocians d'Angleterre, donna les soins les plus étendus à l'éducation de son fils unique. Le jeune Withbread voyagea dans toute l'Europe avec le célèbre historien Coxe, et épousa, à son retour en 1788, miss Grey, sœur du célèbre pair de ce nom. Deux ans après, il obtint l'honneur de siéger au parlement pour Bedford, et combattit dans son premier discours le projet du ministère, qui voulait armer contre la Russie. Les débats sur la traite des noirs lui offrirent bientôt après l'occasion de déployer son éloquence et son zèle pour l'humanité; et il contribua effectivement de tout son pouvoir à l'abolition de ce trafic odieux. En 1793, M. Withbread se déclara contre la première guerre de France, qu'il regardait comme aussi injuste qu'inutile; et vota toujours pour faire conclure la paix avec cette puissance. Il mit dans ses discours, à cette occasion, beaucoup de talent, de force et de chaleur, et défendit aussi très-courageusement, et malgré les sarcasmes des membres du banc de la trésorerie, les malheureux envoyés inhumainement à Botany-Bay pour avoir manifesté leurs opinions sur les causes de la guerre et sur la réforme du parlement. En 1805, lord Melville ayant été accusé de malversations, M. Withbread fut choisi pour porter publiquement des plaintes contre lui à la chambre des pairs, et s'acquitta de ces fonctions avec une dignité et une modération qui étonnèrent même les partisans de ce ministre. Il soutint également avec énergie le système des successeurs de M. Pitt; mais quoique cette nouvelle administration fût dirigée par ses amis et son beau-frère, le comte

Grey, il ne montra jamais néanmoins un zèle aveugle en leur faveur, et n'appuya que les mesures qui lui semblèrent d'accord avec ses principes. En février 1807, M. Withbread s'occupa d'améliorer le code des lois sur les pauvres. Cependant l'objet le plus important de sa sollicitude était toujours la paix avec la France, et il attendait en quelque sorte ce bienfait général, lorsque la mort de M. Fox, qui avait entamé les négociations, fit avec raison désespérer de cet heureux événement. Quand l'administration de lord Grenville eut cessé après la mort du grand homme que nous venons de nommer, et que ses successeurs convoquèrent un nouveau parlement, M. Withbread publia une adresse aux électeurs du bourg de Bedford, dans laquelle il blâmait cette mesure avec beaucoup de véhémence, et rappelait tout ce que le premier parlement avait fait d'utile et de mémorable. Bientôt après, il dirigea toute son attention sur un plan d'instruction pour la classe indigente; mais, quoique ses vues à cet égard fussent approuvées généralement, il ne put obtenir la sanction législative, et se vit borné à ses efforts et à son influence personnelle. Il combattit en 1807 le bill de port d'armes et de droit de visite, qu'il qualifia d'oppresseur et de tyrannique; s'éleva avec véhémence, en février 1808, contre l'incendie de Copenhague et la spoliation de la flotte danoise, et dit alors aux ministres: « Pour avoir voulu conquérir quinze mauvaises carcasses de vaisseaux, vous avez attiré sur la nation anglaise la haine invétérée des Danois, ses anciens et fidèles alliés. » En 1809, il se distingua dans les débats relatifs aux ordres du conseil concernant l'Amérique, blâmant la guerre dirigée contre cette puissance; et adressa aussi au lord Holland une lettre sur la situation des Espagnols, dont il admirait la belle et courageuse défense contre Napoléon. Le 23 juin, il attaqua encore la conduite des ministres au sujet des malheureuses expéditions de Flessingue et de la Corogne, et vota pour qu'un comité d'enquête examinât leurs opérations. On le vit également, à l'occasion de l'arrestation de sir Francis Burdett et des meurtres qui en avaient été la suite, tonner contre les mesures arbitraires du gouvernement, et prédire qu'elles conduiraient immanquablement à des révolutions funestes à la liberté et au bonheur de la Grande-Bretagne. Il se rangea, comme de raison, du côté du prince de Galles, alors à la tête de l'opposition, dans les questions relatives à la régence; et parla de nouveau en 1811 contre les mesures militaires prises en Espagne. Le 13 avril 1812, il occasionna un violent tumulte dans la chambre, à cause de ses expressions à l'égard de M. Perceval; et loua pourtant peu après les ministres d'avoir rapporté les ordres dits du conseil. En 1813, il parla avec beaucoup d'éloquence en faveur des catholiques d'Irlande; mais c'est surtout dans l'affaire de la princesse de Galles qu'il déploya à la tribune de rares talens et une élocution brillante. Après la chute de Napoléon, en 1814, il blâma les opérations du congrès de Vienne, et les vues ambitieuses de quelques souverains, surtout envers la Saxe. Il défendit aussi de tout son pouvoir l'indépendance des Norwégiens contre l'oppression de leurs voisins, qui les sacrifiaient à leurs vues d'agrandissement; et blâma avec autant d'amertume que de vérité le partage de la Saxe et celui de la Pologne. Le 9 février 1815, il prononça encore un discours très-véhément sur les opérations du congrès de Vienne, et demanda aux ministres si les grandes difficultés qui avaient été si longuement et si honteusement discutées étaient enfin résolues. Lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, M. Withbread s'éleva fortement contre la déclaration des alliés et manifesta hautement le désir que l'Angleterre ne rentrât pas dans la coalition. Il protesta surtout contre le droit qu'on s'arrogeait d'imposer un gouvernement à la France; mais après la bataille de Waterloo, quoique professant toujours les mêmes opinions sur l'origine de la guerre, il se joignit néanmoins au vote de reconnaissance nationale adressé au duc de Wellington. Une existence politique si remarquable fut terminée par la plus déplorable catastrophe. Soit qu'il nourrît un chagrin profond, dont la cause est demeurée inconnue; soit que, comme on l'a prétendu, ses travaux multipliés, tant commerciaux que parlementaires, eussent altéré sa santé, puis sa raison, on le trouva, le 6 juillet 1815, mort dans son cabinet, où il s'était coupé la gorge avec un rasoir. L'esprit de parti n'empêcha pas les ministériels de déplorer cette perte cruelle avec

presqu'autant d'amertume que le fit l'opposition elle-même, qui perdait dans Withbread l'un de ses plus puissans organes. Si en effet quelques orateurs, dans ce parti, le surpassaient par l'éclat de leur éloquence, nul ne possédait à un plus haut degré ce grand sens, cette logique mâle et vigoureuse qui n'entraîne pas sans doute avec autant de rapidité que les prestiges d'une élocution brillante, mais qui opère une conviction durable, renforcée d'ailleurs de toute l'estime qu'inspire la personne de celui qui parle. Il emporta surtout les regrets des pauvres et des opprimés, dont il s'était constamment montré le défenseur et le soutien.

WRÈDE (Le prince CHARLES-PHILIPPE DE), feld-maréchal bavarois, est né à Heidelberg, le 29 avril 1767. Il entra dans la carrière militaire en 1792, et fut nommé colonel en 1795. Dans la campagne de 1799, il commanda un corps franc qu'il avait levé sous les auspices du prince Charles, et avec lequel il obtint beaucoup de succès. Nommé lieutenant-général, il fit en cette qualité et comme auxiliaire des Français, la campagne de 1805; il adressa alors à ses soldats une proclamation qu'il terminait ainsi : « Il faut vaincre ou mourir aux portes de Munich. » Le 13 octobre, à la tête de l'avant-garde, il poursuivit les Autrichiens, et leur fit 1400 prisonniers : après la paix de Presbourg, il commanda l'une des provinces bavaroises, et reçut, en mars 1806, la grand'croix de la légion-d'honneur. En 1808 et 1809, il fut chargé de plusieurs opérations dans le Tyrol, et battit plusieurs fois les Autrichiens. En avril 1809, il commandait sous le prince royal de Bavière, une division de l'armée chargée de couvrir la capitale. Il occupa d'abord la position de Straubing, puis celle de Neustadt, où il fut rejoint par la deuxième division bavaroise, sous les ordres du général Deroy, après l'affaire de Landshut. Après plusieurs actions partielles, qui furent en général à l'avantage des Bavarois, s'engagea le 20 avril, la bataille d'Abensberg, où le général de Wrède se distingua de la manière la plus brillante devant le pont de Siegenburg, et fut cité avec de grands éloges dans le premier bulletin. Huit drapeaux, douze pièces de canon et 18,000 prisonniers tombèrent au pouvoir des troupes bavaroises et wurtembergeoises, que Napoléon commandait en personne. Le surlendemain, le général de Wrède se dirigea sur l'Inn, poursuivant les vaincus. Le 27, il reçut ordre de se porter à Lauffen sur la Lutzel, pour tâcher d'atteindre le corps autrichien stationné dans le Tyrol. Ayant en effet joint le lendemain son arrière-garde, il s'empara de ses bagages et lui fit beaucoup de prisonniers. Le jour suivant, il attaqua l'ennemi devant Saltzbourg, et à la suite d'un combat très-animé, les Bavarois entrèrent dans cette ville pêle-mêle avec les fuyards. Le baron de Wrède se signala de nouveau dans cette affaire. Il déploya surtout de grands talens à la prise d'Inspruck et à la bataille de Wagram, où il reçut une blessure grave; il fut alors élevé au grade de feld-maréchal. Au commencement de 1808, Napoléon ayant rendu publique une correspondance saisie sur un courier suédois, quoiqu'il ne fût point en guerre avec cette puissance, et l'armée bavaroise se trouvant signalée dans une des dépêches de cette correspondance, d'une manière peu honorable, les officiers supérieurs bavarois déclarèrent qu'ils se regardaient tous comme personnellement insultés par le ministre qui avait signé cette lettre, et qu'ils l'attaqueraient partout où ils pourraient le rejoindre. En effet, un duel eut lieu entre le maréchal de Wrède et le comte de Duben, chargé d'affaires de Suède à Vienne. Aucun des combattans ne fut tué ni blessé. Dans la campagne de 1812, contre la Russie, le maréchal de Wrède commanda le contingent bavarois. Les bulletins français annoncèrent qu'il s'était couvert de gloire aux combats de Valontina et de Polosk. Dans la désastreuse retraite qui suivit cette campagne, son corps fut un de ceux qui souffrirent le plus, et sa cavalerie périt presque tout entière. Le 8 octobre 1813, il signa à Ried le traité par lequel la Bavière, renonçant à la confédération du Rhin, séparait sa cause de celle de la France; et s'étant aussitôt porté en Franconie, à la tête d'une armée composée de Bavarois et d'Autrichiens, afin de couper la retraite de Napoléon qui venait d'être défait à Leipzig, il lui livra, le 30 du même mois, à Hanau, une bataille sanglante dans laquelle tous ses efforts ne purent empêcher les troupes françaises d'opérer leur retraite, et où il fut blessé dangereusement. Les journaux

français annoncèrent même que ses blessures étaient mortelles, en même temps qu'ils le signalèrent comme le principal auteur de la défection de la Bavière; d'un autre côté, le feld-maréchal de Wrède reçut des preuves d'intérêt très-honorables des personnages les plus distingués, notamment de l'empereur Alexandre, qui lui fit plusieurs visites pendant sa maladie. Aussitôt après son rétablissement, il reprit le commandement des troupes bavaroises, à la tête desquelles il fit la campagne de 1814, en France. Il eut part, le 1er février, à la bataille de Brienne, et s'empara de vingt-six pièces de canon; les 13 et 14 du même mois, il marcha sur Troyes, après avoir obtenu des succès qui lui coûtèrent beaucoup de monde, et il établit dans cette ville son quartier-général. A la suite de l'avantage qu'il remporta à Bar-sur-Aube, contre le maréchal Oudinot, il reçut sur le champ de bataille l'ordre de St.-George de la deuxième classe. Après la conclusion de la paix et l'évacuation de la France, le maréchal de Wrède fut élevé au rang de prince; il reçut, à son retour en Allemagne, des honneurs extraordinaires, et son souverain lui fit présent de la belle terre d'Ellingen en Franconie, d'un revenu de 100,000 florins. Au mois d'octobre de la même année, ses blessures s'étant rouvertes, mirent ses jours en danger; cependant en avril 1815, il reprit le commandement de l'armée bavaroise, destinée à faire partie de la nouvelle coalition, et pénétrant encore en France par la Lorraine, il passa la Sarre, le 23 juin, porta son quartier-général à Auxerre, et occupa une partie des départemens du centre de la France. Dans cette occupation, il faillit être assassiné d'un coup de feu par un jeune homme, auquel il laissa toutefois la vie. Il reçut cette année la grand'croix de l'ordre du Bain, et fut chargé après la conclusion de la paix, de plusieurs missions honorables, par son souverain, près duquel il jouit du plus grand crédit; on a même cru qu'il n'avait pas peu contribué à la disgrâce du comte de Montgelas (*voy.* ce nom). On a prétendu que dans des discussions diplomatiques qui eurent lieu vers ce temps, il avait soutenu avec beaucoup d'énergie, et même une sorte de rudesse militaire, vis-à-vis des ministres prussiens, le principe de l'indépendance des états qui avaient formé la confédération du Rhin. Possédant des connaissances très-étendues, plein de vigueur et d'activité, ferme et froid au milieu du péril, le prince de Wrède est regardé comme l'un des généraux les plus distingués de l'époque actuelle, et Napoléon lui témoigna souvent une estime dont il n'était pas prodigue. Il est membre de la première chambre des états de Bavière.

Y

YORCK (FRÉDÉRIC duc D'), second fils du roi George III, feld-maréchal et premier pair, commandant en chef des troupes de terre de la Grande-Bretagne, etc., est né le 16 août 1763. A l'âge de 16 ans, il se rendit en Prusse et assista aux revues de Potsdam; il ne retourna en Angleterre qu'en 1791, après avoir épousé une princesse de Prusse. En 1792, le gouvernement anglais, ayant jugé convenable d'envoyer des renforts à l'armée alliée qui était entrée en France, donna au duc d'Yorck le commandement de cette expédition. Ce prince, après avoir contribué aux succès que les alliés obtinrent, dans le mois de mai, à St.-Amand et à Famar, fut chargé du siége de Valenciennes, qui se rendit au bout de six semaines : puis à la suite de quelques avantages remportés en août vers Turcoing, Lincelle et Ghivelde, il entreprit d'assiéger Dunkerque; mais il fut repoussé après de vains efforts et complètement défait à Hondscoote. Au commencement de 1794, il retourna en Angleterre pour conférer avec le gouvernement sur les opérations de la campagne qui allait s'ouvrir, et vint reprendre son commandement après une absence de six semaines. Dès que la saison le permit, l'armée combinée commença ses opérations par le siége de Landrecies, que Pichegru entreprit vainement de secourir, le 24 avril, trois jours avant sa reddition. Après cette conquête, les troupes anglaises furent stationnées à Tournay, tandis que Clairfayt et le prince de Cobourg s'efforçaient de tenir tête aux armées républicaines; la position du duc d'Yorck deve-

nant extrêmement critique, il se retira sur Anvers. Vers le même temps, lord Moira débarqua à Ostende avec un renfort de dix mille hommes, et après beaucoup de difficultés parvint à opérer sa jonction avec le duc d'Yorck. Les Autrichiens avaient déjà évacué la Flandre occidentale ; l'armée républicaine s'avançant rapidement, le duc d'Yorck se retira encore ; et le 10 septembre, il prit position sur les bords de la Meuse, à peu de distance de Grave : mais l'approche des troupes françaises le força bientôt à regagner le lieu de son embarquement, qu'il eut à peine le temps d'atteindre. Ainsi finit cette campagne, si glorieuse pour la France, si désastreuse pour la coalition. En 1795, le duc d'Yorck fut nommé commandant en chef de l'armée anglaise. Il s'occupa aussitôt de remédier aux abus et d'adopter les améliorations qu'il crut nécessaires. En 1799, ce prince reçut le commandement de l'expédition qui fut envoyée en Hollande avec un corps auxiliaire russe, sous les ordres du général d'Essen. La première opération fut relative à la flotte hollandaise du Texel, qui se rendit au vice-amiral Mitchell. Le duc d'Yorck débarqua avec une armée de 30,000 hommes, et s'avança dans le pays. Il trouva, le 19 septembre, les Français postés à Alkmaer, et essaya d'abord de les chasser de cette forte position ; mais ayant réuni ses forces, il les contraignit de se retirer. Le 6 octobre, ayant résolu de poursuivre ses avantages, il s'avança avec une partie de son armée, et occupa plusieurs villages sans éprouver de résistance. Le général d'Essen, qui avait dirigé, avec une colonne d'infanterie russe, une attaque sur le front de la position que l'armée gallo-batave occupait à Gorcum, éprouva une si vigoureuse résistance, que sir Ralph Abercrombie reçut l'ordre de le secourir. L'action devint générale et ne se termina qu'à la nuit. Mais les troupes françaises et hollandaises, sous le commandement du général Brune, ayant été renforcées de plusieurs bataillons arrivés à marches forcées, le duc d'Yorck se vit contraint à conclure avec le général ennemi, une convention par laquelle il s'engageait à évacuer le territoire hollandais. Cette expédition manquée donna lieu à de violentes attaques dans le parlement britannique contre les ministres qui l'avaient projetée, et le chef chargé de l'exécution. A son retour en Angleterre, il reprit néanmoins les fonctions de commandant en chef. En mars 1804, il se réconcilia publiquement avec le prince de Galles, son frère aîné, à l'occasion de la maladie du roi. Après le changement de ministère causé par la mort de Pitt, le duc d'Yorck fut de nouveau appelé au commandement des armées britanniques, avec un conseil. Le 27 janvier 1809, M. Wardle, membre de la chambre des communes, après avoir parlé, dans cette assemblée, du système de corruption qui avait long-temps prévalu dans le département de la guerre, accusa directement le duc d'Yorck, qui souffrait que mistriss Clarke, sa maîtresse, fît un honteux trafic des commissions, dont il partageait, suivant l'accusateur, le produit avec elle. Il conclut en demandant la nomination d'un comité pour examiner la conduite du prince. Après différentes observations, il fut résolu qu'une enquête serait faite par un comité composé de toute la chambre. Pendant ce procès extraordinaire, et qui occupa la chambre deux mois entiers, les salles furent remplies de curieux, attirés par l'intérêt du scandale. On entendit un grand nombre de témoins ; et enfin il fut établi, par une décision de la chambre, que mistriss Clarke avait reçu de l'argent pour procurer de l'avancement, mais que le duc n'avait pas eu de part à ces manœuvres, quoique mistriss Clarke soutînt qu'elle agissait avec son autorisation. Cette décision ne passa qu'à une majorité de 278, contre 196 voix ; et le prince ne croyant plus pouvoir conserver ses importantes fonctions, donna sa démission. Lord Althorpe proposa alors à la chambre des communes de décider que S. A. R. ayant résigné le commandement, la chambre ne croyait pas devoir donner maintenant aucune autre suite à cette affaire. Le mot *maintenant* fut vivement attaqué par les ministres qui parvinrent à le faire supprimer. Ce prince fut de nouveau appelé, le 25 mai 1811, au commandement en chef des troupes anglaises, et il continue de remplir ces importantes fonctions, dont il passe généralement pour bien posséder la théorie, malgré le peu de succès qu'il a généralement obtenu dans l'application. Il a fait dans l'administration et la discipline des changemens dont l'expérience a démontré les avantages. A la fin de

1814, il a accepté la grade de feld-maréchal des armées autrichiennes. Ce prince est l'héritier présomptif de la couronne depuis la mort de la princesse Charlotte. Il n'a pas d'enfans.

YORCK DE WATTEMBOURG (Le comte), général prussien, fit la campagne de Russie, en 1812, comme allié des Français, et se distingua au siége de Riga. Le bulletin officiel lui donna, à cette occasion, les plus grands éloges. Ce fut le général Yorck qui, après la retraite de Moscou, donna le premier exemple d'une défection qui devait bientôt être générale, Le 30 décembre 1812, il se sépara du corps du maréchal Macdonald, dont il faisait partie, et se retira à Justerbourg, où il traita avec les Russes, et se réunit à eux. Il écrivit en même temps au duc de Tarente, pour justifier sa défection. Napoléon fit éclater, à cette nouvelle, une fureur facile à concevoir, et ordonna une levée de 300,000 hommes. Le sénat, le conseil d'état, les préfectures retentirent des plus violentes injures contre le général prussien et les journaux annoncèrent que le roi de Prusse avait hautement témoigné son indignation de cette trahison. Mais la suite des événemens fit bien voir que le général Yorck n'avait pas agi de son propre mouvement. A peine le roi de Prusse se fut-il réuni à la coalition, qu'une commission formée à Berlin, déclara exempt de tout blâme ce général, qui fut aussitôt nommé commandant en chef des troupes sous les ordres du major-général Bulow. Ce fut à leur tête qu'il fit les campagnes de 1813 et de 1814. Le 2 mai 1813, il combattit à Lutzen, et s'y fit remarquer. Le 21 août suivant, Napoléon l'attaqua en personne, sur les lignes de la Bober, et le força de rétrograder en Silésie. Après la retraite des Français, le général Yorck passa le Rhin, le 1er janvier 1814, se porta sur Metz; de là il pénétra à la suite des armées alliées en Champagne, et opéra sa jonction à Joinville, avec le général bavarois de Wréde. Il assista à la bataille de Brienne, mais il n'y prit point de part. Il essuya ensuite un échec à Montmirail. Le 30 mars, il faisait partie de l'armée qui investit Paris, et éprouva une forte résistance à Saint-Denis. Le général Yorck reparut dans les rangs de l'armée prussienne, en 1815, et perdit, à la bataille des 15 et 16 juin, son fils unique. A la paix, il fut nommé gouverneur de la Silésie. En 1816, le roi de Prusse lui fit présent d'un beau château, situé aux environs de Breslau.

YSABEAU, député du département d'Indre-et-Loire à la convention nationale, était, avant la révolution, membre de la congrégation de l'oratoire. Il vota, dans cette assemblée, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; et fut, après le 31 mai, envoyé en mission à Bordeaux, d'où il fut rappelé dans les premiers jours de prairial an 2 (fin de mai 1794), et remplacé par le jeune Jullien, fils du député de la Drôme. Il est curieux de voir, dans la correspondance de ce commissaire du comité de salut public avec Robespierre, combien il s'irrite de ce que la présence d'Ysabeau ne lui permet pas encore de *révolutionner* Bordeaux à sa fantaisie. Sans justifier Ysabeau des rigueurs exercées, sous son nom, dans cette ville, il suffit de lire les lettres de Jullien, pour se convaincre, que, cédant à la nécessité et à la peur, il était cruel dans ses discours, pour se faire pardonner par le comité de salut public, de ne l'être pas dans ses actes. De retour dans la convention, Ysabeau y fut, ainsi que Tallien, l'objet de la perpétuelle défiance des comités de salut public et de sûreté générale. Après le 9 thermidor, il devint membre de ce comité renouvelé; poursuivit avec force les héritiers de la tyrannie décemvirale; courut des dangers, et montra beaucoup de courage, pendant l'insurrection du 12 germinal an 3 (1er avril 1795); se porta sur tous les points attaqués ou menacés par les factieux; et donna des détails à l'assemblée sur la résistance apportée par eux à la barrière des Champs-Elysées, au passage de Collot, Billaud, et Barère, condamnés à la déportation, et que l'on conduisait à Rochefort. Il appuya la proposition de Brival, tendante à rendre au département du Bec-d'Ambès son ancien nom de département de la Gironde. Aux approches de l'insurrection du 1er prairial (20 mai), il donna connaissance à la convention d'un plan de révolte, imprimé et semé avec profusion dans Paris, portant pour titre : *Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits*. Son activité, dans cette journée, fut la même que dans celle du 12 germinal. Réélu membre du comité de sûreté générale, 15 prairial (3 juin), il signala

les émigrés et les prêtres réfractaires aux lois comme les plus grands fléaux de la république. Quand, en fructidor an 3 (août et septembre 1795), les premiers symptômes de rebellion se manifestèrent dans les sections de Paris, Ysabeau demanda que la convention fît une déclaration de ses principes. Après les événemens du 13 vendémiaire, il donna communication à l'assemblée des papiers trouvés chez Lemaître, et qui établissaient l'existence d'une conspiration royaliste. Devenu membre du conseil des anciens, il ne s'écarta point des principes politiques qu'il avait suivis depuis le 9 thermidor. Il fit rayer, en l'an 5, de la liste des émigrés, le nom de Madier, ancien membre du côté droit de l'assemblée constituante, et dont le plus beau titre est d'être père de l'honorable et courageux magistrat qui, en 1820, a bravé tous les dangers, pour révéler à la patrie des vérités funestes, mais utiles. Sorti du corps-législatif, Ysabeau a été nommé substitut du commissaire du directoire près l'administration des postes, à Bruxelles. Il exerçait, en 1814, à Paris, un modique emploi dans l'administration des postes; la restauration le lui a fait perdre. La mesure inconstitutionnelle du 12 janvier 1816, dite loi d'amnistie, l'a contraint de quitter la France. Il s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas.

Z

ZAJONCZECK (Le prince DE), né en Pologne, est un des généraux les plus distingués de cette nation. Il servit d'abord dans l'armée d'insurrection contre la Russie; contribua efficacement au gain de l'affaire de Raslavice, fut ensuite battu à Chelm, malgré l'extrême valeur qu'il avait déployée pendant l'action, et fut, à cette occasion, accusé de trahison par plusieurs de ses compatriotes. Etant parvenu à rétablir l'ordre dans son armée, et toujours fidèle à la cause nationale malgré l'injure cruelle qu'il venait d'essuyer, il alla joindre Kosciusko, serré de près devant Varsovie, et l'aida à repousser les Prussiens qui tentaient le siége de cette place. Il fut ensuite chargé du commandement en chef par *interim*, tandis que Kosciusko se portait en Lithuanie, et le conserva jusqu'à la nomination de Warvrzecki. Il seconda ce dernier avec son courage ordinaire dans la défense de la capitale contre Suworow; fut grièvement blessé à la sanglante action du faubourg de Prague; sortit de la ville au moment de sa reddition, pour ne pas concourir à cette mesure; et lorsqu'enfin le triomphe des armes étrangères ne fut plus douteux, il quitta la Pologne avec plusieurs de ses compatriotes, pour prendre du service en France. Il fit les campagnes d'Italie en 1796 et 1796, puis celles d'Égypte, comme général de brigade; et, de retour en France, il fut élevé au grade de général de division. En 1806, époque de l'invasion de la Pologne par Napoléon, il fut nommé commandant d'une légion du Nord, dont la plus grande partie devait être composée de Polonais, et fut envoyé plus tard en Italie. Après un long séjour dans cette contrée, il fut rappelé pour faire la guerre en Allemagne. En avril 1809, il fut chargé du commandement d'une division avec laquelle il se porta sur les frontières de la Gallicie, pour s'opposer aux Autrichiens. Dans la campagne de Russie, en 1812, il perdit une jambe au combat de Polotsk, et fut fait prisonnier. Lorsque le sort de la Pologne était encore indécis, l'empereur Alexandre le nomma ministre de la police et de l'intérieur; et quand cette contrée redevint royaume, à la fin de 1813, sous la protection de la Russie, il le choisit pour vice-roi et lui donna le titre de prince. En décembre 1816, il fut nommé sénateur et général d'infanterie. A l'ouverture de la diète, en mars 1818, ce prince fit ainsi l'éloge du vice-roi: «Un des vos plus dignes vétérans, le général Zajonczeck, me représente parmi vous; blanchi sous vos drapeaux, associé constamment à vos succès et à vos revers, il n'a cessé de donner des preuves de son dévouement à la patrie: l'expérience a complètement justifié mon choix». Ce brave guerrier paraît en effet jouir de toute la confiance de l'empereur, qui, par les égards dont il le comble, semble vouloir honorer en lui la nation polonaise.

ZARASA, célèbre chef d'indépendans américains, est né dans les plaines de Ca-

raccas, d'une famille de cultivateurs, profession qu'il exerçait lui-même, lorque la révolution vint l'arracher à la vie rustique. Son courage et son étonnante activité le distinguèrent bientôt, et l'élevèrent au commandement d'un de ces corps de cavalerie légère auxquels la rapidité de leurs incursions fit donner le nom de Tartares, et dont il dirigea les opérations conjointement avec Cedeno et Monagas, autres partisans non moins intrépides, de manière à paralyser presque tous les efforts des armées royales, en interceptant leurs communications, enlevant leurs convois, et les harcelant sans cesse. Son fils ayant été fait prisonnier par un détachement espagnol, le général royaliste, voulant profiter de cette circonstance pour gagner un adversaire aussi redoutable, renvoya ce jeune homme à son père, avec un de ses émissaires et une lettre dans laquelle il lui offrait, s'il voulait changer de parti, de le faire officier du roi et de lui donner le commandement de toutes les plaines. Zarasa revit avec joie son fils, qu'il croyait exécuté, fit lecture des propositions du général ennemi; et répondit à l'envoyé espagnol qu'il n'était pas séduit par les artifices de son chef, et qu'il ne balancerait pas à sacrifier son fils à sa patrie. Lorsque Boves et Moralès (*voy.* ces noms) à la tête de leurs nombreuses troupes, se rendirent maîtres de tout le pays, Zarasa, accompagné de quinze ou vingt hommes, déterminés comme lui à ne pas se soumettre, erra pendant plus d'une année dans les forêts, ne se nourrissant que de fruits sauvages, et échappa ainsi à toutes les poursuites dirigées contre lui. A l'arrivée de l'expédition du général Morillo, l'activité des recherches redoubla sans plus de succès; et tandis qu'on le poursuivait de toutes parts, Zarasa s'occupait du soin de réorganiser sa troupe. Le manque de foi des royalistes et leurs excès ayant réduit la plupart des créoles au désespoir, le nombre des compagnons de Zarasa s'accrut chaque jour, et il se retrouva bientôt à la tête de 2000 cavaliers. Ce fut avec ces forces qu'il battit près de Calabozo une division ennemie, qui fut entièrement dispersée. Depuis, ce brave chef n'a cessé de se rendre redoutable aux ennemis de sa patrie par son audace et son infatigable célérité.

ZAYAS (Don JOSEPH), général espagnol, natif de la Havane, commença sa carrière militaire dans le régiment des Asturies, puis passa en Toscane comme aide-de-camp du général O'Farrill. De retour en Espagne, il se joignit, lors des événemens de 1808, à l'armée de Castille, que commandait Cuesta. Élevé par celui-ci au grade de major général, il assista en cette qualité à l'affaire de Rio-Seco, où les insurgés furent défaits; puis ayant suivi ce général en Estramadure, il se trouva à la journée de Talavera, où les Français furent battus par les troupes alliées. Il fut chargé ensuite du commandement d'une division de l'armée de la Manche, et fut présent aux affaires de Medellin et d'Occana. Il fut ensuite appelé au commandement d'une partie des forces qui défendaient l'île de Léon. En 1812, après s'être signalé devant Valence, à la tête d'un corps de cavalerie, s'étant trouvé dans cette place au moment de sa reddition, il partagea le sort des officiers de la garnison, et fut fait prisonnier de guerre. En 1814, Napoléon l'envoya en Espagne avec une mission de Ferdinand VII, lorsqu'il songeait déjà à rendre la liberté à ce prince, afin de pouvoir mettre un terme à cette guerre, qu'il reconnaissait enfin l'impossibilité de soutenir. On ignore si la manière dont cette mission fut remplie fit partager à cet officier la défiance qu'éprouvait si facilement le gouvernement royal à l'égard des défenseurs de la patrie : mais Zayas demeura à Madrid sans emploi. La présence d'esprit et l'intrépidité dont ce général a donné des preuves multipliées, portent à croire que le nouveau système amené par la régénération de l'Espagne, le fera remettre en activité.

ZURLO (Le comte), ministre des finances du roi de Naples Ferdinand IV; ministre de la justice et de l'intérieur du roi Joachim; dignitaire de l'ordre des deux Siciles est né à Campo Basso province dans le comté de Malaise. Il exerça pendant quelque temps, à Naples, la profession d'avocat, et mérita, par des talens distingués, d'être nommé à l'emploi de juge de la vicairie, l'un des premiers tribunaux de la capitale. Il fut appelé au ministère des finances par le roi Ferdinand après la contre-révolution de 1799. Les ressources de l'état étant épuisées, et les dépenses dans lesquelles le roi de Naples était entraîné, tantôt pour résister aux armées françaises, tantôt pour obtenir la paix, étant excessives, Zurlo dut recourir

à des moyens extraordinaires pour faire les fonds nécessaires. Il en résulta un mécontentement général qui éclata à tel point, que le roi, pour l'apaiser, crut devoir sacrifier son ministre. Il le fit arrêter et conduire dans un cachot où il a été long-temps enfermé. Rendu enfin à la liberté, il vivait disgracié du prince et odieux à ses concitoyens pour l'avoir trop bien servi lors que les armées françaises entrèrent une seconde fois à Naples, en 1806. Zurlo suivit Ferdinand en Sicile. Un décret du roi Joseph Bonaparte, ayant rappelé tous les Napolitains émigrés, Zurlo rentra à Naples; Joseph le nomma conseiller-d'état; le roi Joachim le fit ministre de l'intérieur. Il a servi ce prince avec zèle et fidélité jusqu'au moment de sa catastrophe. Il a suivi la reine Caroline en Autriche, et en est reparti pour rentrer en Italie. Zurlo est un des hommes d'état les plus distingués du royaume de Naples. Il jouit d'une très grande facilité de travail. Il a des connaissances approfondies dans toutes les matières de législation. Quant à la partie administrative, on eût désiré en lui plus d'ordre et de suite dans l'exécution. Une vertu qui le distingue éminemment et qui a beaucoup contribué à lui rendre l'estime publique, c'est un désintéressement à toute épreuve. Un majorat de comte que lui avait donné le roi Joachim, était toute sa fortune. Le roi Ferdinand ayant par un décret que nous regardons comme aussi contraire à la politique qu'à la justice, annulé les rentes des biens confisqués et les dons faits par Joseph et Joachim, Zurlo déjà très-vieux n'a d'autres moyens d'existence que son travail comme avocat.

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER VOLUME.


Stanford University Libraries
3 6105 013 454 405

